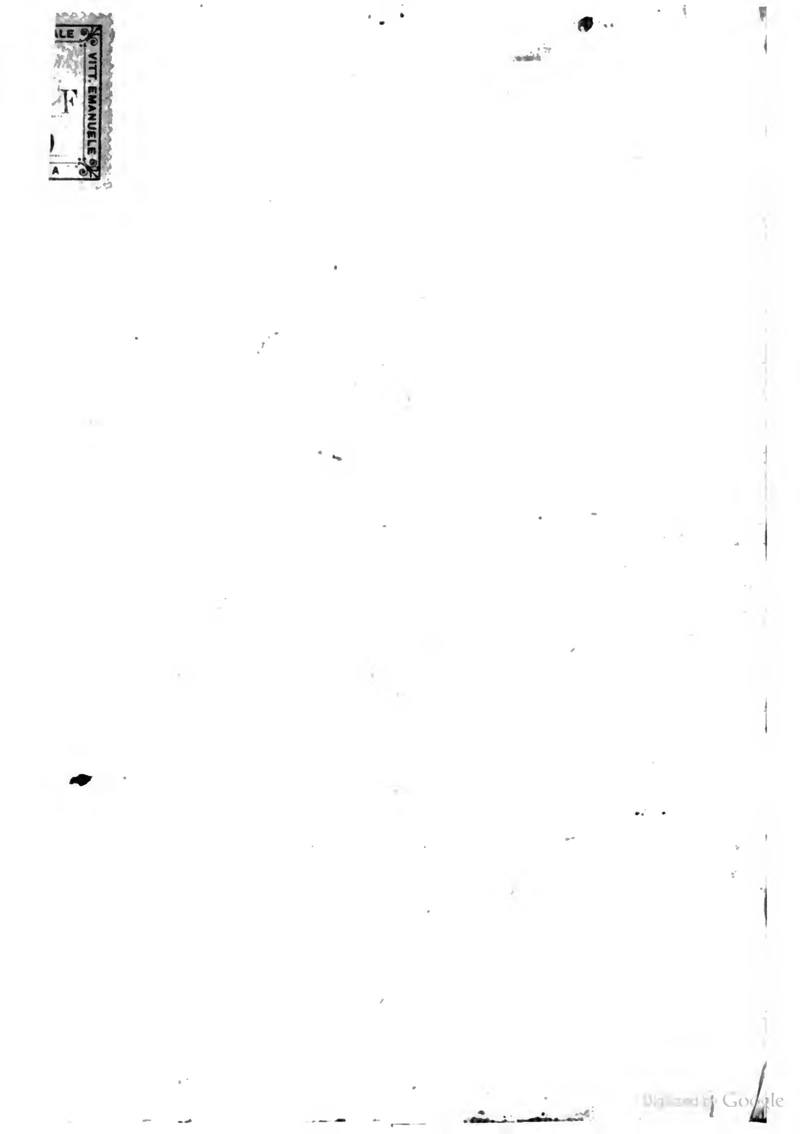




LES EXERCICES DE LA VERTU ET DE LA PERFECTION CHRETIENNE.

Par le R. P. ALPHONSE RODRIGUEZ *Jesuite.*

DIVISEZ EN III. PARTIES.

TRADUCTION NOUVELLE.

TOME II.



A PARIS,
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.

M. DC. LXXIV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

TABLE DES TRAITEZ
ET DES CHAPITRES
de la seconde Partie.

CINQUIE'ME TRAITE'.

Contre l'amour & la tendresse dereglée des personnes Religieuses pour leurs Parens.

SIXIE'ME TRAITE'.

De la tristesse & de la joie.

SEPTIE'ME TRAITE'.

Du Tresor infini, & des biens inestimables que les Fideles possedent en Jesus-Christ. De la conduite qu'ils doivent tenir en meditant les saints Misteres de sa Passion : & du fruit particulier que doit produire en eux ce S. Exercice.

HUITIE'ME TRAITE'.

Du tres-adorable Sacrement de l'Autel : De la maniere de se bien preparer pour le recevoir : & des fruits merveilleux qu'il produit dans les ames qui le reçoivent dignement. Du Saint Sacrifice de la Messe, & comment on y doit assister.

Fin de la Table des quatre derniers Traitez de la II. Partie.

TABLE DES TRAITEZ
ET DES CHAPITRES
de la troisiéme Partie.

PREMIER TRAITE'.

De la fin que se doivent proposer ceux que leur profession engage à servir les ames; & de divers moiens tres-avantageux pour l'obtenir.

SECOND TRAITE'.

Des Vœux capitaux & essentiels de la Religion; & des grans biens qu'elle renferme.

TROISIEME TRAITE'.

Du Vœu de Pauvreté.

QUATRIE'ME TRAITE'.

De la Chasteté.

CINQUIE'ME TRAITE'.

De l'Obeïssance.

SIXIE'ME TRAITE'.

De l'Observance des Regles & des Constitutions Religieuses.

TROISIE'ME TRAITE'.

De la sincerité avec laquelle on doit découvrir le fond de sa conscience à ses Superieurs & à ses Peres spirituels.

HUITIE'ME TRAITE'.

De la Correction fraternelle.

Fin de la Table du troisiéme Traité.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROI.

PAR Grace & Privilege du Roi, donné à Saint Germain en Laye le feiziéme jour de Fevrier, l'an de grace mil six cent soixante & douze, Signé Par le Roi en son Conseil, BOUCHARD: Il est permis à JEAN BAPTISTE COIGNARD Imprimeur & Libraire à Paris, d'imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé *Les Exercices de la Vertu & de la Perfection Chrétienne, composé en Espagnol par le R. P. Alphonse Rodriguez Jesuite, traduit nouvellement en François par le Sieur N. B. A. A. P. D. P.* pendant le temps & espace de dix ans. Et défenses sont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter ladite Traduction, sous quelque pretexte que ce soit, sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cent livres d'amende, & de tous dépens dommages & interêts, ainsi qu'il est plus amplement porté à l'Original.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 5. Mars 1672. suivant l'Arrest du Parlement, du 8. Avril 1653. & celui du Conseil Privé du Roi, du 27. Fevrier 1665.
Signé D. THIERRY *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 10. Novembre 1673.

LES

LES EXERCICES DE LA VERTU ET DE LA PERFECTION CHRE'TIENNE.

SECONDE PARTIE.

CINQUIE'ME TRAITE'.

Contre l'amour & la tendresse déreglée des personnes Religieuses pour leurs Parens.

CHAPITRE PREMIER.

Combien il importe aux personnes Religieuses de se défaire de toute attache à leurs proches, & à leur païs.

QUiconque desire pratiquer le conseil de Jesus-Christ, qui promet le centuple & l'heritage de la vie eternelle à ceux qui laissent leur pere & leur mere, leur maison, leurs proches, & tout ce qu'ils possedent dans le monde, pour le suivre dans le chemin de la perfection chrétienne & religieuse, il doit faire état que c'est particulierement à lui que ce divin Maître addresse ces paroles: *Si quelqu'un vient à moi, & ne haït pas son pere & sa mere, ses freres & ses sœurs, & mémè sa propre vie, il ne peut étre mon disciple.* C'estpourquoi chacun de nous doit s'efforcer de changer l'affection charnelle qui lui reste encore pour ses parens, en une autre toute spirituelle; en sorte que nous n'aions plus pour eux que l'amour qu'une charité bien reglée nous oblige de leur porter, comme étant morts au monde & à l'amour propre, & ne vivant plus qu'en Jesus-Christ & pour Jesus-Christ, qui nous tient lieu de pere, de mere, de frere, & de toutes choses.

Qui non odit patrem suum & matrem, fratres & sorores, adhuc auté & animam suam, non potest meus esse discipulus. *Luc, 14. 26.*

* C'est une regle que S. Ignace nous a prescrite dans les mémes termes, & qui convient tres-bien à toutes les personnes Religieuses.

Cap. 4. Ex. § 7. & reg. 8. summ.

Il ne suffit pas de se retirer du monde par une separation de corps: il faut que le cœur soit aussi entierement détaché de toutes les affections & de tous les soins du siecle. Ce n'est pas un mal d'aimer nos parens, parce qu'ils sont nos parens; c'est pour cela au contraire que nous les

TRAIT. I. devons preferer aux autres hommes dans nôtre amitié. Mais si l'amour qu'on a pour eux n'est fondé que dans la nature, ce n'est point les aimer en vrai chrétien, & encore moins en vrai Religieux; puisque tous les hommes les plus barbares mémes & les plus inhumains ont naturellement de la tendresse pour leurs peres & pour tous ceux qui leur sont unis par les liens d'une alliance & d'une parenté charnelle. Vn vrai serviteur de Dieu doit donc s'élever au dessus des sentimens de la nature, & purifier par le feu de l'amour divin, cet amour de chair qu'elle lui donne pour ses proches, & en retrancher avec soin tout ce qu'il y a de nuisible à la vraie liberté de son ame, en ne les aimant pas tant parceque le penchant & l'inclination de la nature l'y porte, que parceque Dieu luy commande de les aimer: ou plutôt, en ne les aimant que pour la fin pour la quelle Dieu méme les aime & veut que nous les aimions.

Et cest en ce sens que nous disons, qu'un vrai Religieux doit perdre toute cette affection naturelle, & la changer de telle sorte, que ce qui n'est qu'un amour propre & un amour tout de chair, devienne en luy un vrai amour de charité, & un amour tout spirituel & tout de Dieu: parceque devant mourir entierement au monde & à luy-méme, ce n'est plus l'amour du monde, ni des biens, ni des personnes qu'il y a laissées qui doit vivre en luy, mais le seul amour de Jesus-Christ.

* Nôtre Regle dit la méme chose, & en rend la même raison: & nôtre Pere S. Ignace la confirme mémè par l'autorité de l'Ecriture, ce qu'il n'a point accoûtumé de faire à l'égard de nos autres Regles & Constitutions; parce qu'encore qu'il n'y eut rien de plus aisé, veu qu'elles sont toutes tirées de l'Evangile, il a neanmoins mieux aimé nous les laisser dans toute la sincerité & la simplicité avec laquelle il les avoit reçûes de Dieu. Mais lorsqu'il vient à traiter de l'amour des parens, il appuie tout ce qu'il en dit sur les oracles de la verité même, & sur les propres paroles du S. Esprit.. Ainsi nous voions qu'en parlant de la maniere dont ceux qui quittent le monde doivent disposer de leurs biens, il ne manque pas de raporter aussi-tôt celle-ci que dit David: *Il distribuera & donnera ses biens aux pauvres:* Et cette autre qui est de Jesus-Christ même: *Donnez aux pauvres ce que vous avez.* Il ne dit pas que nous le donnions à nos parens, mais aux pauvres. Ce S. Instituteur voioit bien qu'il falloit en user de la sorte pour regler cette affection & cette tendresse pour les parens, qui naît avec nous, qui est si profondement enracinée dans nôtre cœur, & qui nous tirannise avec tant de violence.

Cap. 4. Exam. §. 1.

Dispersit dedit pauperibus. *Ps. 111. 8.*
Da pauperibus. *Math. 19. 21.*

Comme ce sujet est de grande importance pour les personnes Religieuses, il a aussi été traité fort souvent & fort au long par S. Bazile, par S. Gregoire, par S. Bernard, & par plusieurs autres SS. Peres de la vie spirituelle. Nous allons raporter ici en abregé ce qu'ils en ont dit de plus considerable.

Quant à S. Bazile, il fait voir par plusieurs raisons combien les vrais Religieux doivent craindre & fuïr le commerce, les visites, & la conversation de leurs proches, & toutes sortes d'attachement à leur païs; &

combien il leur importe de renoncer ſans retour à toutes ces choſes, non par une averſion qu'on ait de ſes proches & des lieux qu'on a quittez mais pour éviter les pertes que leur preſence pourroit cauſer. Car outre que le commerce que nous avons avec eux ne leur apporte aucun avantage, il ne fait que nous attirer des occaſions de pecher, & que déregler nôtre vie & nos mœurs, par le trouble & le tumulte des affaires qui les agitent, par les plaintes de leurs procés, de leurs querelles, des pertes qu'ils ont faites, ou qu'ils craignent de faire de leurs biens ou de leur reputation, & par les mouvemens de leurs paſſions qui cauſent pluſieurs plaïes à nôtre ame en réveillant les nôtres; de ſorte que nous nous trouvons à nôtre retour, chargez de tous les ſoins qui les tourmentent.

Nam ſupra hoc quod illis nullam utilitatem exhibemus, inſuper & noſtram ipſorum vitam tumultibus & turbatione replemus, & peccatorum occaſiones attrahimus. *Baſil. in quæſt. fuſius diſp. 32.*

Ajoûtez à cela que le commerce des parens réveille beaucoup en nous le ſouvenir de nôtre vie paſſée, & de toutes les choſes que nous avons aimées dans le ſiecle avant nôtre converſion. Ce qui nous expoſe en mille manieres au danger de devenir le joüet des paſſions qui ont été chaſſées de nôtre cœur; parceque leur entretien nous remettant dans la memoire cette perſonne, cette maiſon, cet endroit, cette rencontre; & une choſe en ramenant une autre, & celle-là encore une autre, on repaſſe inſenſiblement ſur les traces des premiers objets dont les attraits nous avoient ſeduits; & ainſi toutes les plaies qu'ils avoient autrefois faites à l'ame, ſe renouvellent dangereuſement, & elle ſe trouve de nouveau agitée de ſes premieres inquietudes.

Memoria prioris vitæ. *Idem ibid.*

Et pour bien comprendre le dommage que cela cauſe à nôtre ame; ſi les Peres de la vie ſpirituelle nous conſeillent de ne nous ſouvenir jamais en particulier de nos pechez paſſez, non pas méme quand nous en voulons exciter la douleur & la contrition dans nôtre cœur, mais de les mettre devant nos yeux comme en un monceau pour les conſiderer ſeulement en general, de peur qu'en repaſſant ſur les traces particulieres des paſſions qui nous y ont fait tomber, elles ne viennent à ſe réveiller & à nous inquieter de nouveau: Combien le danger auquel nous expoſons nôtre ame en nous engageant ſans neceſſité dans ces occaſions, ne doit-il pas étre plus grand & plus redoutable? C'eſt donc à tort qu'on ſe plaint des inquietudes & des dommages qu'on ſouffre aprés s'y étre ainſi expoſé, parce qu'on ne ſouffre alors que le mal qu'on a bien voulu rechercher.

L'affection qui nous attache à nos proches, & qui nous fait aimer leur preſence & leur compagnie, peut corrompre peu-à-peu ce qu'il y a de plus reglé dans nos mœurs, introduire dans nôtre ame leurs affections, éteindre ſa ferveur en l'embaraſſant de leurs affaires, détruire la fermeté de ſes premieres reſolutions par l'agitation des ſoins & des pen-

Baſil. in Conſt. Monaſt. c. 21.

Commixti sunt inter gentes & didicerunt opera eorum, & servierunt sculptilibus eorum, factum est illis in scandalum. *Ps.* 105. 34.

fées du siecle, & nous attirer insensiblement de la vie religieuse, dans une vie toute seculiere, selon cette parole du Prophete : ***En se mélant parmi les nations étrangeres ils ont appris à agir comme elles;ils ont adoré leurs idoles, & elles ont été pour eux le piege qui les a fait tomber.*** Comme il ne pouvoit arriver autre chose aux Israëlites qui demeuroient parmi les Philistins, sinon de s'accoûtumer à leur idolatrie, & de trouver dans leurs idoles des sujets de se perdre ; vous ne pouvez non plus retenir autre chose des entretiens & des visites de vos proches, qu'un langage tout seculier, & une maniere d'agir & de parler comme eux sans sincerité, & d'user mémè de dissimulation & de déguisement, comme on en use dans le monde. On s'accoûtume à adorer leurs idoles presque sans qu'on s'en apperçoive. On prend part à leur delicatesse pour le point d'honneur : on se plaît à leur divertissement : on s'éleve de leur succez : on s'afflige de leurs pertes; & il se trouve enfin qu'ils transmettent en nous, comme un autre petit monde.

S. Basil. ubi sup.

Le méme saint Basile rend encore une excellente raison de l'éloignement que nous devons avoir du commerce de nos proches, qui est, que la compassion & la tendresse naturelle qui nous les rend chers, fait que nous ne pouvons presque les voir & converser avec eux, sans nous réjoüir de leur prosperité, & sans nous attrister de leur adversité, jusqu'à souffrir leurs propres maux, & à nous charger de mille soins & de mille pensées touchant leurs besoins & l'état de leurs affaires. Ce qui affoiblit peu-à-peu, & ruine de telle sorte toutes les forces de nôtre ame, que la moindre tentation nous abat avec la méme facilité, que si nous n'étions que des statuës revétües d'un habit de Religieux, & que nous n'en eussions ni l'esprit, ni la vertu; parceque nous n'avons en effet que le corps dans la retraite, lorsque nôtre esprit s'arréte ainsi dans le monde parmi nos proches.

Collat. 24. *c.* 4.

☞ Cassien rapporte sur ce sujet, qu'un Solitaire disant à saint Antoine, qu'il n'admiroit pas beaucoup la vie d'un Anachorete, parcequ'il trouvoit qu'il faloit plus de vertu pour vivre dans une grande pureté au milieu du monde, que dans le fond d'un desert; le Saint s'informa de lui où il demeuroit : & cet homme lui aiant répondu qu'il demeuroit proche de ses parens, & que leur charité lui fournissant de quoi vivre, il s'adonnoit uniquement à la Lecture & à la Priere, & à tous les exercices de la vie spirituelle : Mon fils, lui dit le Bien heureux Antoine, quand il arrive quelque perte ou quelque affliction à vos parens, n'y prenez-vous point de part ? Et quand il leur vient quelque bonne fortune ne vous en réjoüissez-vous point ? Je vous avoüe, mon Pere, répondit ce Solitaire, que je ne ne puis pas n'étre point touché de ce qui leur arrive. Assurez-vous donc, reprit le Saint, que vous serez heureux ou malheureux en l'autre monde, avec ceux dont les biens & les maux vous auront attristé ou réjoüi en cette vie.

Ubi sup.

C'est pour cette raison que S. Basile nous recommande avec tant de

soin de fuïr la presence & les entretiens de nos proches; car le cœur est toujours moins touché de ce que l'œil ne voit point, comme dit S. Bernard. Puis donc que les SS. disent qu'il n'y a rien qui dégage plus efficacement nôtre cœur des biens de ce monde que de les abandonner sans retour comme nous faisons par le vœu de la pauvreté que nous professons; il n'y a rien non plus qui soit plus efficace pour nous défaire de l'affection charnelle de nos parens, que le renoncement à toutes sortes de communications avec eux. Il est tres-important de s'en détacher & par une separation de corps, & par un éloignement réel de tout commerce, afin que le cœur s'en puisse aussi dégager entierement; car l'un ne se peut faire sans l'autre. Si lors méme que nous sommes fort éloignez d'eux, nôtre cœur semble nous quitter pour les aller chercher où ils sont; comment pourrions-nous en étre les maîtres, lorsque nous les voyons & que nous combattons avec eux?

TRAIT. V. Quod oculus non videt, cor non dolet. *Bern. serm. 1. in festis omnium SS.*

* C'est pour cela qu'il nous est si expressement défendu de faire des voïages dans nôtre païs. Mais afin que cette regle si sainte & si utile qui nous le défend, se puisse observer dans nôtre Compagnie, il faut que chacun de nous y contribuë de sa part en cette maniere. Lorsque vos parens demandent pour vous aux Superieurs des permissions de retourner en vôtre païs, il faut que vous soyez les premiers à resister à leur desir, & que vous fassiez en sorte de leur persuader vous-même, que vous ne les pouvez aller voir en aucune maniere; car si vous voulez sincerement vous en défendre, vous ne manquerez pas de raison pour le faire avec beaucoup de satisfaction pour vous, & quelquefois aussi pour eux-mémes. Et il n'y a rien non plus que vos Superieurs desirent tant, ni qui leur donne plus de joïe, que quand ils vous entendent répondre dans ces occasions: que ces voïages ne vous sont nullement necessaires, & que vous sçaurez bien vous exemter de les faire, pourvéu qu'ils le jugent à propos. Car souvent ils ne peuvent pas se défendre des poursuites de vos proches, & des autres personnes puissantes qu'ils employent quelquefois pour leur demander ces sortes de licences, si vous n'allez vous-méme au devant, & si vous n'y apportez une resistance ouverte de vôtre part; car sans cela ils sont contraints de leur accorder ce qu'ils desirent, & de vous donner, non pas tant une obedience, qu'une permission qu'on leur arrache comme par force; car ils voudroient bien de tout leur cœur que vous ne vous exposassiez pas à un si grand danger de vôtre salut. Cet avis peut servir beaucoup en cette rencontre, & en plusieurs autres.

Quand vos parens, ou vos amis, ou des personnes qui vous sont cheres, vous prient de faire quelque chose, ou de vous mêler de quelque affaire qui n'est pas conforme à vôtre profession & à vôtre institut, ne faites pas comme quelques-uns qui pour ne pas déplaire à ceux qui les recherchent, remettent la charge de tout à leur Superieur; en sorte qu'il est obligé ou de rompre avec ces gens, ou de leur accorder ce qu'ils luy demandent. Les vrais Religieux se donnent bien-garde de porter les choses à cette extremité: ils previennent doucement l'importunité de ceux qui leur font de semblables demandes, en leur re-

montrant combien ce qu'ils desirent d'eux est éloigné de leur vocation, & en les détournant ainsi de leur pretention par de bonnes paroles. Et en cela ils imitent la prudence du serpent, qui nous est recommandée dans l'Evangile; car comme dit fort bien S. Hierôme sur cette parole de Jesus-Christ: *Soyez prudens comme des serpens:* Puisque le Fils de Dieu nous propose l'exemple du serpent qui couvre sa tête de tout son corps, pour défendre sa vie qui en dépend; nous devons défendre de mémè nôtre Superieur qui est nôtre tête, & non pas l'exposer pour nous couvrir, comme nous faisons assez souvent, en rejettant sur luy les sujets de plainte que nous craignons de donner contre nous à ceux que nous refusons.

Hieron. in illud: Estote prudentes sicut serpentes. *Math.* 10. 16. Ponitur exemplum serpentis qui toto corpore occultat caput, ut illud, in quo vita est, protegat.

C'est à quoi il est tres-important de prendre garde en cette rencontre, & en plusieurs autres; car communement il n'en est que ce que nous voulons qu'il en soit. Nos Superieurs sont bien aises que nous fuïons le commerce de nos proches & des personnes que nous avons laissées dans le monde; il ne faut donc que vouloir sincerement s'en défaire & s'en éloigner, pour s'en défaire & s'en éloigner en effet. Ainsi le meilleur conseil qu'on puisse donner à ceux qui veulent sincerement éviter les perils de ces visites & de ces voyages, est de s'en excuser d'abord autant qu'ils pourront; & lorsqu'il ne sera plus en leur pouvoir de s'en défendre, de ne s'y engager que par obeïssance, & aprés avoir declaré au Superieur le danger où l'on prevoit qu'on va étre exposé. Mais avec tout cela il ne laisse pas d'y avoir toujours beaucoup à craindre, & il faut étre extrémement sur ses gardes & fortifié dans la vertu, pour n'en pas ressentir quelque dommage spirituel.

☞ Nous lisons de S. Theodore Abbé, que sa mere aiant appris qu'il étoit dans le Monastere de S. Pacome, y courût en grande hâte & apporta des lettres des Evéques qui ordonnoient qu'on luy rendit son fils. S. Pacome les aiant reçûës fit appeller Theodore, & luy dit: Vôtre mere est arrivée & desire de vous voir: Allez donc luy donner cette satisfaction, principalement à cause des SS. Prelats qui ont daigné nous écrire par elle. Theodore luy répondit: Pourveu que vous m'assuriez, mon Reverend Pere, que je ne rendrai point compte à Dieu de cette visite au jour du jugement, je ferai ce que vous me commandez. S. Pacome luy repliqua: Si vous jugez, mon fils, que cela vous soit préjudiciable, je ne veux pas vous y contraindre. Theodore voiant donc qu'il ne le vouloit point assurer de ce qu'il luy demandoit, ni se charger de ce qu'il craignoit qu'il ne luy arrivât de cette visite, ne pût se resoudre d'aller voir sa mere. Ce qui reussit heureusement pour elle; car aprés ce refus elle fit dessein de demeurer dans un Monastere de filles qui étoit proche, & sous la conduite de S. Pacome, disant en elle-méme: Dieu permettra possible que je verrai mon fils avec les autres Solitaires, & que cette occasion me servira pour faire mon salut en passant le reste de ma vie avec ces saintes filles.

In vit. S. Pacom. c. 31.

C'est ainsi qu'en usa fort-bien le tres-sage & tres-heureux Theodore: il ne pût se resoudre à recevoir une visite de sa mere, si le saint

Abbé Pacome ſon Superieur non ſeulement ne le luy commandoit en vertu de l'obeïſſance, mais s'il ne prenoit ſur luy-méme le mal qu'il en apprehendoit, & s'il ne luy promettoit d'en répondre pour luy au jour du jugement. Ce n'eſt qu'à cette condition qu'un vrai Religieux doit aller en ſon pais. Si nous avions une fois bien compris à quels perils on expoſe ſon ſalut dans ces voiages, nous les craindrions bien autrement & nous ferions bien d'autres efforts pour détourner par nos ſoins toutes les occaſions qui s'en preſentent.

L'hiſtoire des vies des Saints Peres eſt toute remplie d'exemples de toutes ſortes de Religieux qui s'y ſont perdus; ainſi nous pouvons nous faire ſages à leurs dépens, & apprendre par leur perte à nous ſauver. Si vous étes vraiment mort en Jeſus-Chriſt à tous vos proches ſelon la chair, pourquoi deſirez-vous encore converſer parmi eux? Si vous pretendez rétablir en leur faveur ce que vous avez détruit pour l'amour de Jeſus-Chriſt, ne vous rendez-vous pas vous-méme tranſgreſſeur de ſa parole, qui vous défend de regarder derriere vous aprés avoir mis une fois la main à la charruë? Que la compaſſion & la tendreſſe pour vos parens & vos amis ne vous attire donc point de vôtre retraite dans le monde. Car à proportion que vous vous en éloignerez, vous vous éloignerez peut-étre auſſi de l'eſprit & des bonnes mœurs de la Religion. C'eſt une choſe qui arrive aſſez ordinairement: *On ne trouve point Jeſus parmi ſes parens & ceux de ſa connoiſſance*, dit l'Evangile: Comment vous trouverois-je donc parmi mes proches, ô mon aimable Jeſus, vous que vôtre ſainte Mere n'a pû trouver parmi les vôtres-mémes? Si vous voulez donc trouver Jeſus, ne le cherchez point parmi vos parens & les perſonnes que vous connoiſſez dans le monde: mais dans le Temple, dans la Retraite, & dans la Priere.

Si mortuus es cum Chriſto à cognatis tuis ſecundum carnem, quid rurſus inter ipſos verſari cupis? Si verò quæ deſtruxiſti propter Chriſtum, rurſus ædificas propter cognatos tuos, tranſgreſſorem teipſum conſtituis. Ne igitur ob cognatorum tuorum neceſſitatem ſeceſſeris à loco tuo; nam è loco diſcedens, fortaſſis ex æquo diſcedes à moribus tuis. *S. Baſil. ep. ad Chilon.*

Luc. 9. 62.

Requirebant Jeſum inter cognatos & notos, & non invenerunt. *Luc. 2. 44.*

Quomodo te, bone Jeſu, inter cognatos meos inveniam, qui inter tuos minimè es inventus. *Bern.*

* Nous liſons de S. Xavier qu'allant de Rome en Portugal, afin de s'embarquer pour ſon voiage des Indes, il paſſa à quatre lieuës de ſa maiſon ſans y vouloir aller ni rendre aucune viſite à ſes proches, non pas méme à ſa mere qui vivoit encore, quelques inſtances qu'on luy en put faire, & quoiqu'il ſçût fort-bien qu'aprés cette occaſion, il ne s'en trouveroit jamais d'autres pour les revoir. Le Pere le Fevre en uſa de méme à cinq lieuës de la ſienne. Et lorſque nôtre Pere S. Ignace par une neceſſité indiſpenſable fut obligé d'aller à Loyola, il ſe retira dans l'Hôpital avec les pauvres malades, ſans vouloir écouter les inſtantes prieres que luy faiſoit ſon frere, d'aller loger chez luy.

CHAPITRE II.

Que les personnes Religieuses doivent éviter autant qu'elles peuvent non seulement la presence, mais les lettres mémes de leurs proches.

LE vrai Religieux qui desire sincerement s'avancer dans le service de Dieu, & d'arriver à la fin qu'il s'est proposée en entrant dans une profession si sainte, doit s'éloigner tout-à-fait du commerce de ses proches, non seulement en ne les visitant point, mais en empêchant autant qu'il est possible qu'ils ne le visitent. Il faut les avertir de ne nous venir voir tout au plus qu'une ou deux fois l'année, dit S. Ephrem : Mais le meilleur est de retrancher tout-à-fait ces conversations inutiles. C'est avec beaucoup de raison, qu'il les appelle inutiles, parce qu'outre qu'elles le sont en effet, elles ne se passent guere sans qu'on en souffre quelque desavantage spirituel. Et afin que nous ne doutions point que cette aversion & cet éloignement de tout commerce avec nos proches ne soit tres agreable à Dieu, il a bien voulu nous en assurer par l'exemple des Saints, & par des miracles.

Sed si inutilem illorũ conversationem penitus præcideris, melius ages. *Ephr. tom. 2. tract. de vanit. doctr. c. 35.*

Il est rapporté dans le Pré spirituel : qu'un S. Vieillard nommé Syriaque, qui demeuroit dans le Monastere de S. Sabas, étant dans sa cellule, & quelques-uns de ses proches qui venoient le visiter, heurtant à la porte, il pria Dieu, aprés les avoir reconnus, qu'ils ne pussent l'appercevoir : puis ouvrit sa porte, & sortit en leur presence sans qu'ils le vissent, & s'en alla dans le desert, d'où il ne revint que lorsqu'il sceut qu'ils étoient partis.

In Prat. spir. Ioan. Mosc. c. 53.

☞ Et Surius raconte de S. Pacome que sa sœur étant venuë au Monastere où il étoit pour le voir, il luy fit dire par le portier ces propres paroles : Contentez vous s'il vous plaît, ma sœur, d'être assurée que je suis en vie & que je me porte bien, & retournez-vous en sans vous fâcher de ce que je ne vous vois point. Cette réponse lui procura un grand avantage pour son salut ; car en étant touchée elle se resolut d'embrasser la méme maniere de vivre que son frere, qui luy fit bâtir pour cela un Monastere, où plusieurs autres Vierges se vinrent retirer avec elle pour servir Jesus-Christ. Ainsi elle devint en peu de temps mere d'un grand nombre de Filles, à qui elle montroit le chemin du salut par ses paroles & par son exemple.

Un vrai Religieux ne doit pas fuïr seulement la presence & la compagnie de ses proches, il doit s'abstenir aussi d'avoir avec eux aucune communication par lettres ; parce que cela peut encore luy causer du trouble & de l'inquietude. C'est pourquoi comme on se delivre de plusieurs visites en ne leur en rendant point, on se delivrera de méme de l'importunité de leurs lettres en s'abstenant de leur en écrire Un grand Serviteur de Dieu disoit : Si vous sçavez bien vous défaire des hommes pour vivre plus retiré, ils vous laisseront bien-tôt faire tout ce que vous voudrez. Tout consiste à le vouloir : Si vous en avez la volonté vous ne manquerez pas de moyens d'en venir à bout. Puisque nous avons déja

Imit. Christ. l. 1. cap. 21.

quitté

quitté nôtre pays, nôtre famille, nos biens & toutes les personnes qui nous étoient cheres dans le monde, tâchons d'en perdre encore le souvenir, afin de nous rendre entierement libres & degagez, pour tenir nôtre ame inseparablement unie à Dieu, en nous separant de tout ce qui est à nous ou aux autres pour l'amour de luy.

☞ Cassien rapporte sur ce sujet l'exemple d'un Solitaire qui étoit fort interieur & spirituel, & qui avoit un soin tres particulier de conserver toute la pureté de cœur qui est necessaire pour les saints exercices de la contemplation & de la Priere, ausquels il étoit continuellement appliqué. Il y avoit déja quinze ans que cet homme tout de Dieu vivoit dans le fond du desert, lorsqu'il luy vint un paquet de lettres de son Pere de tous ses proches & de ses amis. L'aiant reçû il se mit à penser & à dire en luy-méme: De combien de pensées & de divers mouvemens mon cœur va-t'il être agité, si je lis ces lettres? Pourai-je y voir que mes parens sont dans la prosperité, sans en ressentir une vaine allegresse? ou qu'ils sont dans la misere sans m'en attrister? Combien de temps me faudra-t'il pour oublier les personnes de qui sont ces lettres & pour éloigner entierement de mon esprit les traits de leur visage, les paroles, les expressions & les choses mémes qu'elles m'écrivent? Combien ces images & ces tenses mondaines me viendront-elles troubler, lorsque je mediterai dans la Priere? Quelle peine, quel travail & quelle application me faudra-t'il emploier pour me rétablir dans cet état de tranquillité & dans cet entier oubli des choses du monde, où je suis maintenant? Que me servira-t'il d'être ainsi separé de corps de mes proches, de mes connoissances & de mes amis, si mon esprit & mon cœur les va rechercher encore, & se plaît à converser de nouveau avec eux? Aprés avoir ainsi raisonné en luy-méme, il prit le paquet de lettres, & sans en regarder seulement l'inscription, il le jetta au feu, disant: Vaines pensées d'amour & de tendresse pour mon pais, pour mes proches & pour tous ceux de ma connoissance que j'ay laissez en quittant le siecle, puissiez-vous être consumées en méme temps avec toutes ces lettres, afin que vous ne me tentiez plus de rechercher ce que j'ai fui pour l'amour de Jesus-Christ. Non seulement il ne voulut pas lire les lettres; il n'ouvrit pas méme le paquet pour en voir les inscriptions, de peur qu'en voiant seulement par le caractere qui étoient ceux qui les luy écrivoient, le souvenir de leur personne ne vint troubler la paix de son cœur. Cet exemple peut servir à ces personnes qui ne se contentent pas de lire une fois les lettres qu'ils reçoivent de leur païs, mais qui les gardent precieusement pour les relire plusieurs fois pour contenter la passion qui les tient attachez à leurs proches. Si vous n'avez pas le courage de les brûler sans les lire, que ne les brûlez-vous au moins aussi-tôt que vous les avez leües, & avec elles toutes les pensées de la chair & du sang qui pouroient vous inquieter dans les saints exercices de la vie toute spirituelle que vous avez embrassée.

Cass. lib. 5. de Inst. renunt. cap. 32.

Ita cogitationes patriæ pariter cōcremamini: ne me ulterius ad illa, quæ fugi, revocare tenteris.

* On raporte un semblable exemple de nôtre Pere S. Ignace, que chacun peut lire dans l'Histoire de sa vie.

In eius vita l. 1. cap. 5.

CHAPITRE III.

Qu'un vrai Religieux doit rejetter toutes les pensées de retourner en son païs, & de revoir ses proches, lors même qu'elles ne l'y poussent, qu'afin de les instruire & de les édifier par son exemple.

IL y en a qui n'ont pas plûtôt acquis quelque connoissance dans la vie spirituelle, qu'ils sont tentez de retourner en leur pais & de revoir leurs proches, sous pretexte de leur servir d'édification, & de leur procurer quelque avantage spirituel, par l'exemple de leur nouvelle vie & par leurs predications. Quand cette tentation se couvre & se déguise sous un voile si specieux, elle en est d'ordinaire plus dangereuse, parcequ'on la prend pour une bonne & juste raison. C'est pourquoy Saint Bernard sur ces paroles du cantique : *Prenez-nous ces petits renards qui rongent & détruisent les vignes*, dit que ces pensées qui nous poussent à retourner en nôtre pais, en nous persuadant que nous y travaillerons utilement au salut de nos proches, sont de ces renards qui se glissent subtilement sous les apparences du bien, dans les ames de plusieurs, & les font perir miserablement ; & il assure en avoir vû quelques-uns, qui en retournant dans le monde par un desir de sauver avec eux des personnes qui leur étoient cheres, se sont perdus eux-mémes.

Bern. serm. 64 sup. cant. in illud : Capite nobis vulpes parvulas, quæ demoliuntur vineas. *Cant. 2. 15.*

Et ce sont d'ordinaire les parens avec qui l'on fait moins de fruit ; car comme ils ont auparavant usé d'une grande familiarité avec nous, & que nous nous sommes rencontrez avec eux dans les jeux, dans les festins & les autres divertissemens du siecle, nous ne gagnons pas si facilement sur eux toute l'estime & la creance qui est necessaire à un Predicateur Apostolique. C'est ce que nous apprend cette parole de Jesus-Christ: *Je vous assure que nul Prophete n'est bien reçû dans son païs.* Delà vient aussi (ce qui est tres-remarquable) que S. Paul étant retourné depuis sa conversion à Jerusalem, *& priant dans le Temple, il ouit le Seigneur qui luy dit : Hâtez-vous & sortez promptement de Jerusalem ; car ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi :* Et ce saint Apôtre luy aiant répondu : *Seigneur, ils sçavent eux-mémes que c'étoit moi qui persecutois ceux qui croioient en vous, & que je gardois les vétemens de ceux qui lapidoient vôtre Martir Etienne;* Le Seigneur luy dit : *Allez-vous-en*, vous dis-je, sortez de ce pais, où vous étes connu ; car *je vous envoïerai bien loin vers les Gentils* pour les prêcher; & vous ferez beaucoup de fruit parmi ceux qui ne vous connoissent point. Et vous croirez aprés cela pouvoir devenir des Sauveurs d'ames dans vôtre pais, & y servir d'édification & d'exemple à vos proches? Mais comment leur précherez-vous le mépris du monde ? Comment

Amen dico vobis, quia nemo Propheta acceptus est in patria sua. *Luc. 4. 24.*

Festina & exi velociter ex Jerusalem: quoniam non recipient testimonium tuum de me. Et ego dixi : Domine, ipsi sciunt, quia ego eram, &c. Et dixit ad me : vade, quoniam ego in nationes longè mittam te. *Act. 22. 17. 18. 19. 21.*

les porterez-vous à renoncer aux plaisirs & aux divertissemens du siecle, lorsqu'ils vous verront vous-méme y prendre part, & vous méler avec eux pour en joüir. TRAI. V.

* Le Pere Pierre de Ribadeneira raporte à ce propos ûne chose assez plaisante arrivée à un Religieux de nôtre Compagnie qui étoit de Messine en Sicile. Cet Homme ne pouvant resister à la passion extrême qu'il avoit de revoir sa mere qu'il aimoit tendrement, se resolut de retourner en son païs. Lorsqu'il y eut passé quelques jours, il entra par hazard dans une Eglise où l'on conjuroit une pauvre possedée en presence d'une grande foule de peuple & de toutes sortes de personnes; & s'étant mis en devoir d'aider le Prêtre, il parla d'abord au demon avec menace, & luy commanda au nom de Dieu de sortir du corps de cette femme. Le demon pour se mocquer de luy, ne fit que dire d'un ton & d'un air enfantin: Maman, maman; voulant faire entendre par là qu'il le regardoit comme un enfant qui étoit venu chercher des douceurs auprés de sa mere. Cette plaisanterie ne manqua pas de faire éclater de rire ceux qui étoient presens, parce qu'ils sçavoient la plupart, pourquoi ce Religieux étoit retourné dans leur ville, ni par consequent de le couvrir de honte & de confusion de se voir ainsi exposé à la risée de cette foule de monde. Voila justement ce que vos proches & ceux de vôtre païs vous pouront répondre quand vous les voudrez exhorter à mortifier leurs desirs, & renoncer à tous les plaisirs & les divertissemens de cette vie.

Petr. de Ribadeneira in dialog. manuscrip.

Sulpice Severe raconte sur le méme sujet une chose aussi terrible, que la precedente est facetieuse. Il dit qu'un jeune homme de grande naissance, tres-riche, & tres-richement marié, & qui avoit mémè déja un fils, faisant d'ordinaire plusieurs voiages à cause de la charge de Tribun qu'il exerçoit en Egypte, fut une fois obligé de passer par l'endroit du desert où étoit le plus grand nombre, & les plus saints de tous les Solitaires. Il eut la curiosité d'aller dans plusieurs monasteres & de visiter ces serviteurs de Dieu dans leurs cellules, entre lesquels il vit le Saint Abbé Jean, qui luy parla des choses de son salut d'une maniere qui le toucha & luy changea si promtement le cœur, qu'il se resolut de ne point retourner en sa maison; & dés l'heure méme aiant renoncé à tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, il commença de s'appliquer de telle sorte à tous les saints exercices de la vie solitaire, qu'il devint en peu de temps un prodige de vertu, qui servoit d'édification & d'exemple aux plus anciens-mémes. Lorsqu'il avoit, comme l'on dit, le vent en poupe, & que rien ne faisoit obstacle à sa ferveur, il fut attaqué & combatu par une forte tentation de retourner au monde, pour sauver sa femme & son fils; le demon luy persuadant qu'aiant déja acquis quelque vertu & quelque connoissance dans la vie spirituelle, & étant desabusé des erreurs & de la vanité du siecle, il feroit mieux d'aller travailler au salut de ces personnes qui luy étoient si cheres, que de ne vivre, comme il faisoit, que pour luy seul.

Sev Sulp. 1. Dial.

Le demon l'aiant ainsi trompé par cette apparence de charité, il sortit enfin du desert apres y avoir demeuré quatre ans, & prit le chemin de son païs. Il passa par un Monastere où demeuroient des Solitaires, à qui il raconta le sujet de son voiage. Ces serviteurs de Dieu luy dirent tous que c'étoit une tentation du demon, qu'il y prit garde, & qu'il y seroit assurement trompé comme beaucoup d'autres. Mais au lieu de profiter de cet avis, il ne pensa qu'à se défaire d'eux plus promtement pour poursuivre son chemin. A peine étoit-il sorti de ce Monastere, qu'un demon entra dans son corps par la permission divine, & le tourmenta avec tant de rage & de

violence, qu'il se déchiroit tout le corps avec ses dents & jettoit une horrible écume par la bouche. Ces Peres charitables le raporterent avec beaucoup de peine dans leur Monastere, où ils furent contraints de le lier avec des chaînes, & de l'enfermer dans une prison : Ce qui étoit une peine bien dûë à un deserteur. Ils ne manquerent pas de prier beaucoup pour luy, & de conjurer souvent le demon de le quitter ; mais Dieu permit qu'il le tourmentât sans relâche durant deux ans, au bout desquels il en fut entierement delivré. Etant ainsi devenu plus sage à ses dépens, il retourna dans sa solitude, reprit sa premiere maniere de vivre, & servit d'exemple aux autres pour perseverer dans leur vocation, & pour ne se pas laisser tromper par ces fausses apparences de pieté.

On voit assez par là combien les Religieux doivent avoir d'éloignement & d'aversion des moindres pensées qui leur viennent de retourner dans leur païs & de revoir leurs proches & leurs amis; car si les Saints assurent que les pensées mémes qui ne nous y poussent, qu'afin de travailler à leur avancement spirituel, & de les sauver avec nous, sont des tentations qui nous exposent à beaucoup de perils: que deviendront ceux qui n'y vont que pour leur donner de la joïe & de la consolation, ou pour en recevoir d'eux en les voyant ?

CHAPITRE IV.

Que les personnes Religieuses se doivent garder sur tout de se méler des affaires de leurs proches.

L'Une des principales choses à quoi les personnes Religieuses doivent prendre garde, est de ne se point charger des affaires de leurs parens, & de ne s'en méler en aucune maniere, à cause des dangers & des suites fâcheuses qu'il y a d'ordinaire dans ces sortes d'engagemens. Il y en a plusieurs, dit S. Gregoire, qui ont abandonné tout ce qu'ils avoient sur la terre, & renoncé aux honneurs du monde, à » toutes les actions du siecle, & à eux-mémes par le mépris qu'ils en font, » & qui ont mémé foulé aux pieds avec une égale constance tous les char- » mes des prosperitez, & toutes les craintes des adversitez ; mais parce » qu'ils sont encore liez par les nœuds d'une parenté de chair & de sang, » & qu'ils se laissent aller avec trop peu de precaution à une tendresse na- » turelle pour leurs proches, ils retombent souvent dans les choses qu'ils » avoient déja surmontées par un genereux mépris. En suivant la passion » desordonnée qu'ils ont pour leur maison & pour leurs parens, ils s'oc- » cupent à des contestations & à des procez pour des biens terrestres ; » vont paroitre devant les Juges seculiers, & perdent ainsi l'heureuse li- » berté de la paix interieure, & se rengagent dans les soins perilleux du » monde, dont ils s'étoient entierement débarrassez. S. Isidore dit aussi la méme chose en ce peu de paroles : Plusieurs Religieux se laissant

Greg. Moral. l. 7. cap. 14.

Multi Monachorum amore paren-

emporter à l'amour de leurs parens, se sont embarrassez non seulement dans des soins tout terrestres, mais dans des querelles & des procez mémè où ils ont perdu leurs ames en leur pensant conserver quelque bien temporel.

tum, non solum terrenis curis, sed etiam forensibus jurgiis involuti sunt & pro suorum temporali salute animas suas perdiderunt. *Isidor. l. 1. de sum. bono.*

Quand cette affection charnelle & cet amour dereglé des parens domine tellement un Religieux, qu'il l'attire dans les soins de leurs affaires, & l'engage mémè à s'en charger, ainsi que l'experience nous le fait voir plus souvent que nous ne voudrions; cela ne peut venir, dit S. Basile, que de l'envie du demon, qui voyant une ame vraiment religieuse vivre dans la chair comme sans la chair, & s'avancer de vertu en vertu, pour meriter par sa vie toute celeste & angelique, ce qu'il a perdu par son orgueil, s'efforce par de faux pretextes de pieté, & mémè d'obligation & de devoir de charité, de l'attirer dans ces soins & ces embarras; afin que lui faisant perdre ainsi la paix & la quietude de la vie sainte qu'elle a embrassée, il puisse éteindre en elle cette premiere ferveur & ce feu de l'amour divin qui l'embrasoit & la faisoit avancer à grands pas dans le chemin de la perfection. Et c'est une chose qui merite assurement d'étre remarquée comme un effort & une adresse particuliere du demon, de voir que pour nous perdre, il sçait si bien rendre nos proches mémes les instrumens de sa malice, qu'il semble que dans toutes les affaires & les difficultez qui leur arrivent, dans leurs differens, dans leurs entreprises, & dans leurs mariages mémes, ils n'ayent personne à qui recourir qu'à leurs parens Religieux. Ils les regardent comme des gens qui n'ayant point d'affaires, doivent étre toujours les plus prêts à se charger du soin de celles qui les touchent. Surquoi un excellent Chartreux parlant des Prelats mémes & des Ecclesiastiques Seculiers, disoit: Dieu a ôté aux Prêtres & aux Ecclesiastiques l'embarras du mariage & des enfans, afin qu'ils eussent le cœur pur & tranquille pour s'approcher des Autels; mais la malice du demon leur suscite une foule importune de neveux pour les troubler & les embarrasser dans les soins du siecle. Ce qu'il exprime en deux vers Latins qu'on a ainsi traduits:

Basil. in Const. Monast. c. 21.

Quand Dieu dans son Eglise ordonne les saints vœux
Qui déchargent le Clerc du joug du mariage,
Satan en méme temps par ses ruses l'engage
A porter celuy des Neveux.

Cum Factor rerum privaret semine Clerum,
Ad Sathanæ votum successit turba nepotum.

Vous voïez donc bien que cet ennemi ne vous pousse avec tant d'effort à solliciter les affaires d'un neveu, à pourvoir une niece, à vous méler dans mille intrigues pour procurer un employ à l'un, un parti à l'autre, qu'afin de vous attirer miserablement de la vie sainte où vous étes entré, dans les soins d'une maison & d'une parenté qui ne tient que de la terre. Qu'un Religieux est malheureux, lorsqu'apres avoir renoncé à toutes

de biens, d'honneurs, de commoditez & de plaiſirs qu'il avoit ſur la terre, pour ſe ſeparer des troubles & des conteſtations du monde, il s'y laiſſe entraîner de nouveau par les mouvemens d'une affection toute humaine, & perd ainſi tout le fruit de ſa vocation!

Caſſ. coll. 24. c. 9.

☞ Nous avons un exemple admirable de l'éloignement où nous devons être de ces ſoins temporels de nos proches, dans l'action de l'Abbé Apollon, que Caſſien raconte en cette ſorte: Il arriva une fois qu'un des freres de ce S. Abbé vint durant la nuit frapper à la porte de ſa cellule, & le conjurer avec larmes de ſortir un moment pour retirer un de ſes bœufs d'un bourbier aſſez proche où il venoit de tomber, parce qu'il luy étoit impoſſible de l'en dégager luy ſeul. Le S. Abbé Apollon luy répondit aprés beaucoup de prieres: Pourquoi venez-vous ici? Que ne vous étes-vous adreſſé à nôtre frere le cadet, qui étoit plus prés de vous? Cet homme croyant que ce S. Solitaire avoit oublié que ce frere, dont il parloit, étoit mort depuis long-temps, & qu'apparemment ſon auſterité exceſſive & ſa ſolitude continuelle luy avoit affoibli l'eſprit: Vous n'y penſez pas, mon frere, luy répondit-il; comment pourrois-je appeller à mon ſecours un homme qui eſt mort, il y a plus de quinze ans? Et moy, repartit ce S. Abbé, je ſuis mort auſſi au monde il y a plus de vingt ans: ainſi étant enſeveli comme je ſuis dans le tombeau de ma cellule, je n'en puis pas ſortir pour aller avec vous retirer vôtre bœuf d'un bourbier. Voila comment vous en devez uſer en de ſemblables occaſions; car ſi vous ne ſçavez pas vous défaire de mémè des ſoins de vos proches, quelques legitimes qu'ils paroiſſent, ils vous cauſeront infailliblement de tres-grandes pertes.

• Nous voyons ſouvent par une déplorable experience combien la compaſſion & la tendreſſe pour les parens attire de Religieux dans le precipice: & nous avons une infinité d'exemples de la fin malheureuſe de ceux qui ſe ſont laiſſé emporter à cette paſſion. Ainſi c'eſt avec beaucoup de raiſon que S. Jerôme s'écrie: Combien n'a-t-on pas vû de Religieux ſe perdre par la fauſſe compaſſion qu'ils ont euë pour leurs parens? Combien n'en a-t-on pas vû negliger leur vocation & quitter tout-à-fait la vie ſainte où ils avoient commencé d'entrer, pour s'embarraſſer dans les ſoins des affaires de leur famille, ou pour travailler à l'élevation & à l'agrandiſſement de leurs proches? Et combien ne voyons-nous pas encore aujourd'huy dans les ruës de ces apoſtats, qui étant ſortis de leur Ordre ſous le pretexte de ſecourir & de conſoler leurs parens, ne ſervent en ſuite qu'à devorer leurs biens, qu'à les deshonorer & à les affliger dans leur vieilleſſe par les déreglemens honteux d'une vie licentieuſe & débordée. C'eſtpourquoi, dit S. Baſile, puiſque nous n'ignorons pas les pertes inſupportables que nous peut cauſer cette affection & cette tendreſſe pour nos proches, éloignons-nous du ſoin de tout ce qui les regarde, comme d'une arme dangereuſe dont le demon ſe couvre pour nous combattre.

Quanti Monachorum dum patris, matriſque miſerentur ſuas animas perdiderunt. *Hier. in reg. Monach. quam collegit Lupus de Oliveto.*

Scientes itaque intolerabile detrimentum hujus erga cognatos affectus, fugiamus illorum curam tamquam diabolicam, ad impugnandum nos, armaturam habentem. *Baſil. in conſtit. Monaſt. cap. 11.*

Mais chacun doit prendre garde ſur tout de ne ſe pas flatter dans ces occaſions, du conſentement qu'il obtient du Superieur pour s'y engager,

ni penser qu'il y ait plus de sureté pour luy en le faisant par la voye de l'obeïssance : car il en est ici de méme que des visites des parens, & des voyages qu'on fait dans son païs pour les revoir. Les Superieurs voudroient bien que vous ne pensassiez jamais à rien moins qu'à leurs affaires, parce qu'ils sçavent que c'est le meilleur pour vous: & s'ils vous permettent quelquefois de vous en mêler; c'est parce qu'ils ne voïent pas en vous assez de vertu pour resister à la passion qui vous y porte. Ainsi ce n'est pas une obedience que vous recevez d'eux, mais une simple permission, que vous leur arrachez par la necessité où vous les mettez de s'accommoder à vôtre foiblesse ; ainsi l'on peut dire qu'en cela ils font plûtôt vôtre volonté que la leur. Si S. Isidore qui étoit si solidement établi dans la vertu, n'a pû se resoudre à voir sa mere, parce que son Superieur, qui lui disoit de le faire, ne l'asseuroit pas de rendre comte pour lui de cette visite devant Dieu; considerez combien vous devez craindre de vous plonger & embarrasser dans les affaires de vos parens, à moins que vôtre Superieur ne vous assure qu'il prend sur sa conscience le mal qui vous en pourroit arriver, & d'en répondre pour vous au Tribunal de Dieu. Ce peril est assurement tres-redoutable.

In vit. S. Pacom. ubi sup.

CHAPITRE V.

Où le méme sujet est confirmé par des exemples.

In prato spirit. tom. 2.

UN Juge de Province étant venu en Egipte & entendant parler de la grande reputation de sainteté où étoit l'Abbé Pœmen, envoya un de ses Officiers pour luy dire qu'il avoit un extreme desir de le voir, & qu'il le prioit de recevoir sa visite. Le Saint qui ne craignoit rien tant que de voir troubler le repos de sa solitude, reçût cette nouvelle avec peine, & raisonna ainsi en soi-méme : Si je reçois la visite de ce Juge, toutes sortes de gens pourront ensuite me venir voir & me rendre de l'honneur comme à un serviteur de Dieu : ainsi je dois apprehender que le diable ne se serve de cette occasion pour m'inquieter dans mes exercices ordinaires, & pour me faire perdre tout ce que j'ay pû acquerir & conserver d'humilité avec la grace de Dieu, depuis ma jeunesse jusqu'aujourd'huy. Entrant donc dans ces considerations, il resolut de s'en excuser, & de ne le point recevoir. Le Juge apprenant ce refus, en fut affligé en son ame, & dit à l'Officier: Mes pechez sont cause que je ne puis voir cet homme de Dieu. Et le desir qu'il en avoit croissant de plus en plus, il prit la resolution de le voir à quelque prix que ce fût. Et pour cela il se servit d'une adresse qui sembloit devoir obliger ce S. Abbé, non seulement à luy accorder la grace qu'il luy demandoit, mais à le venir méme trouver chez luy. Cette adresse fut de faire jetter en prison un neveu qu'il avoit, & de dire en secret à son Commis qu'il fit entendre adroitement au bien-heureux Abbé Pœmen, que s'il prenoit seulement la peine de luy dire un mot en faveur de son neveu, il le tireroit de prison à l'heure méme ; quoi que son crime meritât un chatiment tres-severe. Ce que la mere du prisonnier, qui étoit la propre sœur du S. ayant appris par ce Commis, elle courut en grande hâte à la cellule de son bien-heureux frere, & se mit à frapper à sa porte, à l'appeller, &

à le conjurer avec douleur, avec larmes, & avec des cris pitoyables, d'aller trouver ce Juge afin de sauver la vie à son fils. Ce S. Solitaire qui l'entendoit fort bien, ne voulut pas lui ouvrir la porte, ni même lui répondre un seul mot. Ce que voyant elle s'emporta à le charger d'injures & de maledictions. Frere impitoyable, luy disoit-elle, tu as un cœur & des entrailles de bronze : cruel, barbare, tu ne daignes pas seulement écoûter mes pleurs, mes cris, & mes sanglots : Mon extréme affliction ne te touche point ; & tu entens sans émotion qu'un fils unique que j'ay est en danger de mourir bien-tôt d'une mort infame ! Alors le Saint ayant oüi l'emportement de sa sœur, dit à son disciple, allez dire à cette femme : Pœmen n'a point d'enfans, c'estpourquoi il ne s'afflige pas comme vous. De sorte qu'elle fut obligée de se retirer sans avoir pû obtenir autre chose de luy. Le Juge l'ayant sçû, & voyant que ce S. Abbé ne pensoit nullement à l'aller trouver, il dit à quelques-uns de ses amis : Faites en sorte au moins qu'il m'écrive une lettre de supplication, afin que j'aye quelque sujet de delivrer son neveu. Le S. se voyant continuellement importuné sur ce sujet, luy écrivit en ces termes : Je vous prie, Monsieur, de vouloir faire diligemment instruire la cause de ce jeune homme ; & s'il a merité la mort, qu'il meure ; afin que satisfaisant en ce monde pour ses offences, il puisse éviter les peines eternelles de l'enfer.

On raconte la méme chose du bien-heureux Abbé Pastor, qui ne pût jamais se resoudre à prier pour un de ses neveux qui étoit condamné à la mort, tant il craignoit de s'embarasser dans les soins de sa parenté.

In ejus vita l. 5. cap. 5.

Nous lisons de nôtre Pere S. Ignace, qu'il ne voulut iamais se mêler du mariage de sa propre niece heritiere de sa maison, ni méme écrire une seule lettre pour ce sujet, & que s'y voyant fort sollicité par les Ducs de Naquera & d'Albuquerque, & par d'autres Grands d'Espagne: il leur répondit: Ces sortes d'affaires ne me touchent plus, & ne sont nullement conformes à ma profession. Il y a déja plusieurs années que j'ay renoncé à tous ces soins du siecle, & que je suis mort au monde ; c'estpourquoi je me rendrois indigne de la grace que Dieu m'a fait de m'en separer, si je m'y embarrassois de nouveau, en me mêlant de ces affaires qui sont si disproportionnées & si contraires à ma vocation: *Puis-je reprendre les vétemens dont je me suis dépoüillé, & soüiller encore mes pieds que j'ay lavez* avec tant de peine, depuis que la grace divine m'a fait abandonner ma maison, & renoncer à toutes les choses qui tiennent de la chair & du sang ?

Expoliavi me tunicâ meâ : quomodo induar illâ? Lavi pedes meos, quomodo inquinabo illos? *Cant. 5. 3.*

In vita S. Fran. de Borgia l. 4. c. 6.

On raconte de S. François de Borgia une chose qui fait voir en luy un merveilleux détachement de ses proches. Jeanne d'Arragon sa seconde fille ayant épousé le Marquis d'Alcagnize, en avoit eu une fille, qui depuis étoit devenuë par la mort de son pere, heritiere de ce Marquisat, qui est des plus considerables d'Espagne. Dom Alvare de Borgia son troisiéme fils, & par consequent oncle de la jeune Marquise du côté de la mere, la recherchoit en mariage ; & ayant besoin pour cela d'une dispense de Rome, le Saint ne pût se resoudre à la demander au Pape Pie IV. quoiqu'il sceut tres-bien que sa Sainteté avoit une inclination toute particuliere pour luy & pour tout ce qui le touchoit ; & que ce mariage deût acquerir à son fils un si grand état. Et il est aussi rapporté au méme endroit, que l'Empereur Charles V. voulant éprouver s'il étoit vrai qu'il fût autant maître, qu'on le disoit, de l'affection naturelle qu'un pere a pour ses enfans, & l'ayant jetté à ce dessein, dans une visite qu'il luy rendit, sur le merite & les bonnes qualitez des siens, & sur une affaire d'interêt qu'avoit Dom Charles Duc de Gandie son aîné, contre l'Amirante d'Arragon, il ne luy échappa jamais rien qui put faire connoître à cette Majesté, qu'un parfait détachement

chement de l'amour dereglé de ſes proches & de tout interêt humain, dont elle fut merveilleuſement édifiée.

CHAPITRE VI.

Des pertes ſpirituelles que cauſe l'amour dereglé des parens; & comment Jeſus-Chriſt méme nous enſeigne à nous en éloigner.

LA compaſſion & la tendreſſe pour les proches reduit les perſonnes Religieuſes à d'étranges extremitez, dit S. Baſile, puiſqu'elle les porte quelquefois à commettre une eſpece de ſacrilege en dérobant le bien de l'Ordre pour les en ſecourir dans leurs beſoins, ou s'ils ne prennent pas le bien de l'Ordre, ils luy ôtent ce que les ames devotes qui luy ſont affectionnées, lui donneroient, en le demandant pour eux, particulierement à celles qu'ils ont ſous leur direction ſpirituelle. Ce qui avilit quelquefois beaucoup leurs miniſteres, parce qu'ils s'aſſerviſſent en quelque ſorte aux perſonnes de qui ils reçoivent, & qu'ils n'ont plus tant de liberté pour les conduire, lorſqu'elles ont acquis ſur eux cette ſorte d'obligation. Il naît auſſi de là de fâcheux ſcrupules contre le vœu de la pauvreté religieuſe: par exemple, je puis douter ſi c'eſt à moi méme que l'on donne, ou à mes proches: ſi c'eſt moi qui leur donne, ou ſi ce ſont ceux de qui j'ay reçû. Mais on eſt alors tellement aveuglé de cette paſſion pour les parens, qu'on n'a nul égard à toutes ces choſes, & que l'on prend pour legitime ce qui eſt réellement contraire à la pauvreté dont on fait profeſſion. *Baſil. in Conſt. Monaſt. c. 21.*

Quand un Religieux ne déroberoit à la Religion que le temps qu'il employe aux affaires de ſes proches, le vol ne laiſſeroit pas d'être aſſez grand; car vous n'étes plus à vous, dit S. Baſile, mais vous appartenez à l'Ordre auquel vous avez conſacré & vôtre ame & vôtre corps, & toutes vos œuvres. C'eſtpourquoi on y a ſoin de vous fournir tout ce qui eſt neceſſaire & pour le progrez de vôtre ame, & pour la ſanté de vôtre corps. Puiſque vous recevez donc de vôtre Ordre la nourriture ſpirituelle & corporelle qui vous ſoûtient, vous luy devez ſans doute tout vôtre temps & tout vôtre travail, & vous luy dérobez par conſequent tout ce que vous en donnez à vos proches. *Ibid.*

Ce n'eſt pas ſans beaucoup de raiſon que Jeſus-Chriſt nôtre divin Sauveur dit dans l'Evangile: *Si quelqu'un vient à moi & ne hait pas ſon pere, ſa mere, ſa femme, ſes enfans, ſes freres, & ſes ſœurs, & méme ſa propre vie, il ne peut étre mon diſciple.* Car comme S. Gregoire l'a fort bien remarqué, le Seigneur en joignant à la haine de nos parens celle de nôtre propre vie nous donne aſſez à entendre que nous les devons haïr, ainſi que nous nous haïſſons nous-mémes; en ſorte que comme nous

Si quis venit ad me, & non odit patrem ſuum, & matrem, & uxorē, & filios, & fratres, & ſorores, adhuc autem & animam ſuam, non poteſt meus eſſe diſcipulus. *Luc.* 14. 26. *Greg. l.* 31. *Moral. c.* 14.

devons nous armer d'une sainte haine contre nous-mémes pour contredire & fortifier sans cesse les desirs qui s'élevent dans nôtre chair contre l'esprit & la raison, sans y condescendre jamais, parce que c'est le plus redoutable ennemi de nôtre ame; nous devons avoir de méme une sainte aversion pour nos proches, qui nous faisant preferer le soin du salut à une amitié toute charnelle, nous apprenne à éloigner constamment de nous, tout ce qui peut étre de leur part, un obstacle à nôtre progrez spirituel, & à retrancher tout commerce avec eux; parcequ'étant comme une partie de cette chair qui nous fait une guerre continuelle, nous les devons regarder comme nos ennemis. Et un Prophete nous en avertit assez, lorsqu'il dit: ***L'homme a pour ennemis ceux de sa famille méme.***

Inimici hominis domestici ejus. *Mich. 7. 6.*

Chron. S. Fran. 1. Part. c. 20.

☞ On lit dans l'histoire de l'Ordre de S. François, qu'un jeune homme disant au bien-heureux frere Gilles, qu'il étoit entierement resolu de se faire Religieux, il luy répondit: Si vous avez pris cette resolution, il faut pour la bien executer, que vous commenciez par faire mourir tous vos parens. Et ce jeune homme s'étant mis aussitôt à le conjurer avec douleur & avec larmes de ne le pas obliger à faire de si grands crimes; Vous avez bien peu d'intelligence ajouta-t-il; je ne vous dis pas de les tuer avec une épée materielle, mais avec l'épée spirituelle de la pensée, en pratiquant cette parole de Jesus-Christ: ***Celui qui ne hait pas son pere, sa mere, &c. ne peut étre mon disciple.***

Ubi sup.

C'est une chose digne de quelque consideration particuliere sur ce que nous traittons ici, de voir que le Sauveur le repete tant de fois dans l'Evangile: Et S. Basile qui l'a aussi fort bien observé, en rapporte deux exemples, outre ceux que nous avons déja marquez. Le I. est la réponse que ce divin Maître fit à ce jeune homme, qui desirant de le suivre, luy demandoit la permission d'aller auparavant disposer de ce qu'il avoit dans sa maison: ***Quiconque ayant mis la main à la charuë regarde derriere soi***, luy dit-il, ***n'est pas propre au Royaume de Dieu.*** Or c'est veritablement regarder derriére soi, aprés avoir mis la main à la charuë, que de s'embarrasser de nouveau dans les soins du siecle, aprés s'en étre separé, & avoir commencé à suivre les conseils Evangeliques. Que ceux donc qui n'ont pas encore surmonté cette tendresse de la chair, craignent que Dieu ne prononce contr'eux cette sentence, & qu'il ne les rejette comme n'étant pas propres à son Royaume.

Nemo mittens manum suam ad aratrum, & respiciens retro, aptus est regno Dei. *Luc. 9. 62.*

Le II. exemple est une autre réponse que Jesus-Christ fit encore à un certain homme qui luy disoit: ***Permettez-moy avant que je vous suive, d'aller ensevelir mon Pere. Laissez aux morts***, luy dit-il, ***le soin d'ensevelir leurs morts.*** Surquoi Theophilacte dit: Si Dieu n'a pas permis à ce disciple qu'il avoit choisi, d'aller ensevelir son pere, quel malheur n'est-ce pas à un Religieux de se laisser emporter de nou-

Sine ut mortui sepeliant mortuos suos. *Luc. 9. 60.* Si autem illi neque patrem sepelire licuit; væ his qui monasticam vitam professi ad

veau par les mouvemens d'une affection toute humaine, dans l'embarras des affaires du monde, pour secourir ses proches. mundana regrediuntur negotia.

Le Fils de Dieu ne s'est pas contenté de nous enseigner cette fuite des parens par sa parole & par l'exemple des autres; mais il l'a confirmé par son propre exemple; ainsi qu'on le peut voir en plusieurs endroits de l'Ecriture, où il fait paroître au dehors beaucoup de severité pour ses parens: comme lorsque sa tres sainte Mere & S. Joseph le retrouvant dans le Temple, & se plaignant doucement de la peine & de la tristesse qu'ils avoient euë en le cherchant depuis qu'il les avoit quittez, il leur dit: *Pourquoi me cherchiez-vous? Ne sçaviez-vous pas qu'il faut que je me trouve par tout où les interêts de mon Pere m'appellent.* Ou comme lors que le vin manquant aux nôces de Cana, & la S. Vierge l'en avertissant, il luy dit d'une maniere dure en apparence: *Femme qu'y a-t'il entre vous & moi, & qu'avez vous affaire de cela?* Pour nous apprendre, dit S. Bernard, comment nous en devons user avec nos parens, lorsqu'ils nous veulent retirer du service de Dieu & de la profession où il nous a appellez, en leur disant à l'exemple de nôtre divin Maître: *Il faut que je me trouve où les interêts de mon Pere m'appellent*, & que je prefere le soin de mon salut à tout ce qui vous regarde. De mémè, lorsqu'un homme d'entre le peuple lui vint dire. *Maître, dites à mon frere qu'il partage avec moi la succession qui nous est échuë:* Il luy répondit: *Mon ami qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages?* Nous voions assez par là combien nous devons fuïr les occasions de nous méler des contestations du siecle, & combien elles sont inalliables avec la profession sainte que nous avons embrassée.

Theophil. in Luc. loc. sup. cit.

Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ patris mei sunt, oportet me esse. *Luc. 2. 40.*

Quid mihi & tibi est mulier? *Ioan. 2. 4.*

Bern. Serm. 1. Dom. 1. post. fest. Epiph.

Magister, dic fratri meo ut dividat hæreditatem. Homo, quis me constituit judicé, aut divisorem super vos? *Luc. 12. 14.*

CHAPITRE VII.

Comment on doit prevenir le danger de cette tentation, qui se déguise d'ordinaire sous des pretextes de pieté & d'obligation méme envers les proches.

L'Amour dereglé des parens est une tentation d'autant plus dangereuse, qu'elle est toujours fortifiée par de specieux pretextes de pieté, & mémè de devoir envers les proches.

* C'est pourquoi S. Ignace pour prevenir les plaïes qu'elle pourroit causer à nôtre Compagnie, ordonne dans ses constitutions: qu'on demande à quiconque y desire entrer, s'il est entierement disposé, en cas de doute touchant cette pretenduë obligation de secourir ses peres & ses proches, de s'en rapporter au jugement de la Compagnie & des Superieurs, & de s'abandonner tout-à-fait à leur disposition, sans suivre en cela son inclination, ni ses propres lumieres. Car l'illusion de l'amour des parens trompe & aveugle d'ordinaire en cette rencontre, comme en leur propre cause, ceux qui s'y laissent emporter. C'estpourquoi ils n'en peuvent

Cap. 3. Exam §. 3.

pas être bons Juges. Et certes on doit bien s'en reposer sur le jugement d'une Compagnie, où il y a tant de science & d'amour de Dieu, & qui pese & considere si exactement toutes choses selon les regles de la verité & de la conscience. Ce bien-heureux Instituteur nous a pourvûs de ce remede, afin de nous conserver l'esprit tranquil libre & exemt de tout scrupule sur ce sujet. Et ce n'est que dans cette vûe qu'on fait d'abord cette demande à ceux qui desirent y entrer, & qu'on ne les reçoit point s'ils n'y acquiscent volontiers. Et ce leur doit être le sujet d'une continuelle reconnoissance envers Dieu, de se pouvoir ainsi dégager sans rien craindre, du soin & de l'affection de leurs proches, pour s'appliquer avec toute la liberté d'un cœur tranquil, à leur avancement spirituel.

C'est pour cette même raison que Saint Ignace ordonne encore, que lorsqu'on se croira obligé de disposer en faveur de ses proches des biens qu'on aura laissez, sous pretexte qu'ils sont pauvres, & qu'on les doit preferer aux autres pauvres, chacun sera obligé de s'en remettre au jugement de deux ou trois personnes sages, éclairées, & irreprochables qu'il pourra choisir avec la permission du Superieur, pour juger s'ils sont veritablement dans une necessité qui les mette au rang des pauvres: Et cette consultation qui est si necessaire pour pouvoir partager son bien à de pauvres parens, ne l'est nullement lorsqu'il s'agit de le donner à des pauvres étrangers.

Lib. 7. Mor. c. 14. Luc. 9. 60. Le grand S. Gregoire Pape remarque aussi fort bien sur le refus que Jesus-Christ fit de permettre à un disciple qu'il avoit choisi, d'aller ensevelir son pere avant que de le suivre: que ce divin Maître nous a voulu apprendre par cet exemple, qu'on ne doit pas rendre à ses proches les devoirs mêmes que son amour nous oblige de rendre aux étrangers, & que comme on se sent obligé de servir & d'assister tous ceux que l'on peut pour l'amour de Dieu, on doit aussi refuser à ses parens pour ce même amour, les services particuliers qui pourroient engager dans l'embarras du monde, & être des obstacles & des empêchemens d'aller à Dieu. On peut souvent faire pour des étrangers ce qu'on ne peut pas faire pour ses parens; parce que le peril en est plus grand, & que le monde est mal édifié, lorsqu'on voit un Religieux retomber dans les choses de la chair & du sang, que la grace de sa vocation luy avoit déja fait surmonter. Il est aisé d'agir pour les interéts d'un étranger par un pur mouvement de charité, & avec un entier desinteressement, & par consequent sans en souffrir aucun trouble en son ame; mais il n'en est pas de même des interêts de nos proches: la tendresse & l'alliance charnelle qui nous a joints à eux, nous y rend si sensibles, que la moindre part que nous y prenons, nous peut ravir la paix de nôtre cœur, & arrêter la course spirituelle de nôtre ame vers Dieu. C'est pourquoi le plus certain en cette rencontre, & le plus avantageux pour l'édification du prochain seroit, que quelque autre Religieux de la Maison se chargeât de ce soin.

* Aussi nous est-il ordonné d'en user de la sorte dans nôtre Compagnie.

Et c'est même ce que S. Basile enseigne. A quoi l'on peut ajoûter, qu'un Religieux tient encore beaucoup de la chair & du siecle lorsqu'il

s'embarrasse dans les soins & les affaires de ses proches, en se faisant un sujet de honte de leur pauvreté, qui est peut-être l'état où Dieu veut qu'ils soient pour leur salut, & pour l'humilier luy-méme : Et il se glisse mémè quelquefois une autre sorte de vanité & de folie dans l'esprit de certains Religieux, qui les porte à rechercher & à procurer des avantages temporels à leurs proches avec plus d'empressement & d'agitation, que s'ils n'avoient jamais pensé à renoncer aux choses de la terre. Et ils font bien voir en cela qu'ils n'ont rien de Religieux que l'habit, puisqu'au lieu d'étre les plus humbles & les plus mortifiez, ils sont au dedans plus pleins que jamais des passions du siecle, & plus enflez de presomption & de vanité.

Quiconque veut donc acquerir la fin qu'il s'est proposée en embrassant la vie religieuse, doit se détacher & s'éloigner tout-à-fait du commerce de ses proches, conformement à cette parole du S. Esprit: *Ceux qui diront à leur pere & à leur mere : Je ne vous connois point : Et à leurs freres : Je ne sçai qui vous étes ; & qui méconnoîtront leurs enfans, garderont ma parole & ma promesse & observeront mes jugemens.* C'est pourquoi S. Bernard dit fort bien, & c'est le sentiment commun des SS. Peres, qu'un vrai Religieux doit étre comme un autre Melchisedech *sans pere, sans mere, & sans genealogie*, comme dit l'Apôtre. Ce n'est pas qu'il n'en ait point eu, puisqu'il étoit veritablement homme ; mais c'est que l'Ecriture le considerant non comme homme, mais comme Prêtre, ne parle ni de son pere, ni de sa mere, ni de sa genealogie, ni du commencement, ni de la fin de sa vie : pour nous faire entendre que les personnes religieuses se doivent détacher des sentimens passagers de toute alliance charnelle, & s'appliquer aux choses spirituelles & divines, comme s'ils étoient venus immediatement du ciel en ce monde. Afin donc que nous soyons de vrais Melchisedechs dans le cœur & selon l'esprit, il faut que nous soyons interieurement si détachez du commerce de nos proches, & de tous ceux qui nous sont joints par les liens de la chair & du sang, que nous ne nous laissions jamais aller pour eux à la moindre complaisance qui puisse arrêter la course spirituelle de nôtre ame, ou la détourner tant soit peu du droit chemin qui la conduit à Dieu.

Qui dixerit patri suo & matri suæ : Nescio vos; & fratribus suis, ignoro vos ; & nescierunt filios suos, hi custodierunt eloquiũ tuum, & pactum tuum servaverunt. *Deut. 33. 9.*



Ainsi nous pouvons conclure ce discours comme saint Bernard par ces paroles : Demeurez donc seul dans la solitude comme une tourterelle : évitez le tumulte & l'embarras des affaires du siecle: fuiez la conversation des autres hommes : *oubliez* mémè *vôtre nation & la maison de vôtre Pere ; & alors le Roi concevra de l'amour pour vôtre beauté.* Surquoi S. Jerôme s'écrie, ô que la recompense & la beauté d'une ame qui se détache de l'amour de ses parens pour l'amour de Dieu, est

Sede itaque solitarius sicut turtur, nihil tibi & turbis, nihil cum multitudine cæterorum, etiamque ipsum obliviscere populum tuum, & domum patris tui, & concupiscet rex decorem tuum. *Ps. 44. 11. Bern. serm. 4. in cant. Hieron. in regu. Monach. à Lup. de Oliveto coll. &.*

TRAI. V. grande & pretieuse, puisqu'elle est l'objet de l'amour du Roi des Rois.

2. Part. chron. S. Franc. cap. 13.

On raconte qu'un Docteur de Paris s'étant fait Religieux de l'Ordre de saint François, sa mere qui avoit emploié le peu de bien qu'elle avoit pour l'élever à ce degré, ne l'eut pas plutôt appris, qu'elle courut au Convent le demander, & se mit à presser & importuner de telle sorte par ses larmes & par ses cris, qu'on fut contraint de la faire parler à luy. Aussi-tôt qu'elle le vit, ce fut de lui découvrir son sein & de le conjurer par les mamelles dont elle l'avoit allaité, & par tout ce que son amour put inventer de plus touchant, de ne la point abandonner de la sorte. Et elle luy representa avec tant de force les penibles soins & les travaux qu'elle avoit soufferts pour l'entretenir dans les études, & l'extrême pauvreté où elle s'étoit reduite elle-méme pour l'amour de luy, qu'elle le persuada d'abandonner son dessein & de sortir dés le lendemain. Aprés qu'elle fut retirée, ce bon Docteur sentant un grand combat dans son cœur sur la resolution qu'il avoit prise, eut recours à la Priere selon sa coûtume, & se prosternant devant un Crucifix, il se mit à dire avec douleur & avec larmes: Ce n'est point pour m'éloigner de vous, Seigneur, que je retourne au monde, (& je vous prie de tout mon cœur de ne pas permettre que ce malheur m'arrive jamais:) c'est seulement pour consoler ma mere & pour la secourir dans l'extrême necessité où elle est reduite. Comme il prononçoit ces paroles en regardant l'image de Jesus-Christ crucifié, il vit couler du sang qui sortoit du côté de ce divin Sauveur, & ouit en méme temps une voix qui luy disoit: vous m'avez plus couté qu'à vôtre mere, puisque je vous ai donné l'être, la vie, & tout ce que vous possèdez dans le corps & dans l'ame, & que je vous ai racheté de ce sang que vous me voiez répandre. C'estpourquoi vous ne devez point me quitter pour l'amour de vôtre mere. Cet avertissement étonna merveilleusement ce Docteur, & luy faisant preferer l'amour de Jesus-Christ, à la compassion & à la tendresse qu'il avoit pour sa mere, il persevera jusqu'à la mort à le servir dans cet Odre avec beaucoup d'édification pour tous ses freres.

Quoique ce traité ne semble regarder que les personnes qui vivent dans la retraite, il peut neanmoins servir beaucoup à ceux qui sont engagez dans le monde, pour leur apprendre (ce qui seroit un avantage tres-grand & pour eux & pour nous) à ne point troubler le repos des Religieux, en les engageant dans l'embarras de leurs affaires; & à ne se point mêler non plus de celles des Religieux en sollicitant pour leurs proches & pour leurs amis dans leur Ordre des emplois & des changemens de lieu ou de demeure qui leur semblent favorables.

SIXIE'ME TRAITE'.

De la tristesse & de la joïe.

CHAPITRE PREMIER.

Des grans maux que cause la tristesse.

REjettez loin de vous la tristesse, dit le Sage; *car elle en fait mourir plusieurs, & n'est bonne à rien.* Comme la tristesse est un mal dont les suites ne sont pas moins à craindre que celles des tentations du vice, & des autres plaïes spirituelles; on ne doit pas apporter moins d'application & de soin à les prevenir & à les arréter, qu'à guerir les autres maux de l'ame.

Tristhiam longe repelle à te, multos enim occidit tristitia, & non est utilitas in illâ. *Eccl.* 30. 23.

C'est dans cette vûë que l'Abbé Cassien a écrit un Traité particulier de l'esprit de tristesse, & qu'il s'applique particulierement à découvrir par la lumiere méme de l'Ecriture, les fâcheux effets qu'il peut produire. Gardez-vous, dit-il, de donner à la tristesse la moindre entrée dans « vôtre ame; car si une fois elle commence à s'y glisser & à s'en emparer, « elle vous ôtera le goût & le sentiment de la Priere & de la Lecture « spirituelle, & vous en rendra l'exercice si penible & si ennuieux, que « non seulement vous n'y pourez pas donner tout le temps qui y est destiné, « mais que vous l'abandonnerez méme quelquefois tout-à-fait. Voila « la triste disposition où elle mettra vôtre cœur pour toutes les pratiques « saintes de la vie spirituelle, continuë ce sçavant Abbé, & ce que David « nous represente merveilleusement bien par ces courtes paroles: *Mon ame languit & s'endort d'ennui.* Il ne dit pas que c'est le corps qui s'endort, mais l'ame: pour montrer que la tristesse & l'amertume spirituelle « cause à l'ame tant de langueur, d'ennui, & de dégoût pour les exercices « de pieté, qu'elle en est comme endormie, abatuë, rebutée, & incapable « de toutes sortes de bonnes œuvres; & la repugnance qu'on sent alors « pour les choses spirituelles, est quelquefois si grande, qu'on s'offense « méme de la ferveur des autres qu'on y voit appliquez, & qu'on s'efforce « de les en détourner.

Lib. 9. *de instit. renunt.*

Dormitavit anima mea præ tædio. *Ps.* 118. 28.

C'estpourquoi le méme Cassien ajoûte, que la tristesse rend l'homme plein d'aigreur & de colere dans la compagnie de ses freres. Et nous éprouvons assez par nous-mémes quand nous sommes tristes, que tout nous choque, & nous porte à choquer les autres: ce qui a fait dire à S. Gregoire Pape, que la colere suit de prés la tristesse & que ces deux passions sont liées entre elles par une si grande affinité, qu'elles s'engendrent l'une l'autre. L'impatience, la malice, la crainte & les soupçons sont encore des productions de la tristesse. A quoi l'on peut ajoûter

Ibidem.

Tristis et propinquo habet irā. *Greg. l.* 31. *Moral. cap.* 17.

TRAI. VI. qu'elle trouble quelquefois l'ame de telle sorte, qu'elle l'emporte comme hors d'elle-méme, & lui fait perdre en quelque sorte le sens & la raison, selon cette parole du Sage : *l'amertume de la tristesse rend insensé le cœur qu'elle possede.*

Non est sensus ubi est amaritudo. Eccl. 21. 15.

En effet il arrive d'ordinaire que ceux qui sont troublez de cette passion se laissent souvent aller à des défiances, à des craintes & à des inquietudes si déraisonnables que les autres les regardent comme des foiblesses & des égaremens d'esprit, & les traitent de pures folies dans leurs entretiens. Et nous avons mémé vû des hommes graves que leur grans talens & leur profonde doctrine rendoient venerables, s'abandonner tellement à cette amertume du cœur, qu'ils pleuroient quelquefois devant le monde comme des enfans, & poussoient des soûpirs d'une maniere si desordonnée, qu'ils sembloient mugir & hurler comme des bêtes. C'estpourquoi ceux qui sont sujets à la folie de cette passion, se retirent promtement dans leur chambre, lorsqu'ils la sentent venir, pour y pleurer & soupirer seuls, & pour ne pas perdre l'estime & la reputation qui leur est necessaire, en se laissant voir dans une si grande foiblesse.

Si vous desirez connoître jusques dans la racine les maux que la tristesse produit dans les cœurs qui en sont occupez, dit Cassien, voici ce que le S. Esprit nous en apprend en peu de paroles par l'organe du Sage : *Ce que le ver fait au vétement, & la pouriture au bois la tristesse le fait au cœur de l'homme.* Comme donc le vêtement qui est mangé des vers, ne peut servir à rien, & que le bois pourri tombe par pieces, l'orsqu'on le veut emploier à bâtir ou à soûtenir le moindre poids ; ainsi celuy que la tristesse ronge devient inutile à tout. C'estpourquoi il est écrit, *que la tristesse en fait mourir plusieurs.* Et quelques-uns l'appellent une caverne qui sert de retraite aux demons pour voler, assassiner & perdre les ames : à quoi ils raportent cette parole de Job : *il dort à l'ombre,* parceque le demon se tient caché dans l'épaisseur des tenebres & des nuages obscurs de la confusion que la tristesse jette dans les cœurs qu'elle a vaincus, comme dans une embuscade où il la peut surprendre par toutes sortes de tentations. Et c'est aussi un des sens de cette parole : *Vous avez répandu les tenebres, & la nuit s'est formée : & alors toutes les bétes sauvages se promeneront.* Comme les bétes farouches attendent l'obscurité de la nuit pour sortir de leurs cavernes & de leurs forests, les demons observent de mémé la nuit & l'obscurité de la tristesse, pour nous attaquer avec plus d'avantage par les tentations de toutes sortes de vices : *Ils tiennent leurs fléches toutes preparées dans le carquois, pour tirer dans l'obscurité sur ceux qui ont le cœur droit.*

Sicut tinea vestimento & vermis ligno, ita tristitia viri nocet cordi. Prov. 25. 20.

Vbi sup.

Posuisti tenebras & facta est nox: in ipsa pertransibunt omnes bestiæ terræ. Ps. 103. 21.

Paraverunt sagittas suas in pharetra, ut sagittent in obscuro rectos corde. Ps. 10. 21.

C'est un grand sujet de joie au demon de voir des cœurs tristes, di-

soit

ſoit ſaint François, parcequ'il les porte facilement ou au deſeſpoir, ou à la recherche des faux plaiſirs du monde. Et ſaint Gregoire: Le « cœur qui ſe trouve plein de confuſion & d'amertume aiant perdu toute « ſa joie interieure, va rechercher des ſujets de conſolation au dehors, & « ſe porte avec d'autant plus d'ardeur à la recherche des plaiſirs du ſiecle, « qu'il ne reſſent plus en luy-méme aucun ſujet de joie auquel il puiſſe a- « voir recours; & cette recherche méme augmentant la confuſion & le « trouble de ſon iniquité, ne luy produit ſouvent qu'un funeſte deſeſpoir. L'ame ne peut jamais être ſans quelque plaiſir, dit encore ce ſaint Pere: ainſi elle le prend ou dans les choſes ſublimes, ou dans les inferieures; de ſorte que ſi elle a une fois de l'ennui & du dégoût des choſes de Dieu & de l'eſprit, le demon ne manque point de la ſeduire par les charmes des plaiſirs ſenſuels & deſ-honnétes, en les luy mettant devant les yeux, comme des moyens d'adoucir l'amertume de la triſteſſe qui luy ronge le cœur.

Sine delectatione anima non poteſt eſſe: nam aut in infimis delectatur aut in ſummis. *Greg. l. 18. Mor. cap. 8. Idem notat S. Bonav de profect. rel. c. 2.*

Enfin la triſteſſe du monde produit tant de funeſtes effets dans les cœurs, que le Sage dit: Q*u'elle eſt une plaie univerſelle, & qu'elle avance la mort de l'ame.* C'eſt ce que S. Auguſtin explique fort-bien ſur ces paroles de Jacob: *vous m'allez precipiter dans l'enfer par la douleur que vous me cauſez.* Ce ſaint Patriarche ne pouvant, dit-il, ſe conſoler de l'engagement où ſes enfans s'étoient mis de luy arracher Benjamin pour le mener en Egypte, craignoit que la triſteſſe & la douleur de ſon abſence ne mit ſon ſalut en danger, & ne le fit tomber dans l'enfer avec les reprouvez. Et c'eſt pour cela, ajoûte ce Pere, que l'Apôtre a dit: *Prenez-garde que quelque racine d'amertume pouſſant en haut ſes rejettons, n'empéche le ſalut de pluſieurs en ſoüillant leurs ames.* Le demon qui ſçait que la triſteſſe eſt la racine d'une infinité de maux & de dereglemens qui produiſent la mort, s'efforce autant qu'il peut de la jetter & de la faire naître dans les ames; & c'eſt pour cela que l'Ecriture nous avertit ſi ſouvent de bannir loin de nous cette triſteſſe du monde qui n'humilie point l'homme, mais qui le trouble & le plonge dans l'abyme de ſa miſere, qui l'éloigne de Dieu & l'approche du deſeſpoir.

Omnis plaga triſtitia cordis eſt. *Eccl. 25. 17.*

Ex triſtitia feſtinat mors. *Ibid. 38. 19.*

Aug. de Geneſ. ad litt. in illud: Deducetis canes meos cum dolore ad inferos. *Geneſ. 42. 38.*

Ne qua radix amaritudinis ſurſum germinans impediat, & per illam inquinentur multi. *Heb. 12. 15.*

CHAPITRE II.

Pourquoi on doit toujours ſervir Dieu avec joie.

REjouiſſez-vous ſans ceſſe en nôtre Seigneur, dit l'Apôtre: *Je le dis encore une fois, réjoüiſſez-vous.* David repete ſouvent la méme choſe dans ſes Pſeaumes. *Réjoüiſſez-vous juſtes, dans le Seigneur,* dit-il, *& ſoiez ravis de joie: glorifiez-vous en luy vous tous qui avez le cœur*

Gaudete in Domino ſemper, iterum dico: gaudete. *Philip. 4. 4.*

Lætamini in Domino & exultate juſti, & gloriami-

droit. Que tous ceux qui vous cherchent se réjoüissent & trouvent leur joie dans vous. Peuples de toute la terre rejouissez vous en Dieu: Servez le Seigneur avec allegresse : soiez dans la joie, lorsque vous vous presentez devant sa face. Que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur soit dans la joïe. Et l'Ange Raphaël, que Dieu avoit envoié à Tobie, luy dit aussi d'abord en le saluant : *Je prie Dieu que vous soiez toujours dans la joïe.*

in omnes recti corde. *Ps.* 31. 14.
Exultent & lætentur in te, omnes qui quærunt te. *Ps.* 39. 1.
Jubilate Deo omnis terra, servite Domino in lætitia: introite in conspectu ejus in exultatione. *Ps.* 99. 1.
Lætetur cor quærentium Dominũ. *Ps.* 104. 3.
Gaudium tibi sit semper. *Tob.* 5. 11.
Vox exultationis & salutis in tabernaculis justorum. *Ps.* 117. 15.

La tristesse est le partage du demon & de tous ses suppots, disoit l'humble saint François ; mais le propre des justes est de se réjoüir sans cesse en nôtre Seigneur, *& de faire toujours entendre une voix d'allegresse & de salut dans leurs demeures.* Et comment pourions-nous être tristes, nous-autres que Dieu a élûs entre mille, & attirez par sa grace dans sa propre maison ?

La repetition si frequente de ces exhortations à la joïe, avec ceque nous avons déja dit des funestes effets de la tristesse, fait assez voir quelle est l'importance de cette allegresse du cœur; mais afin de vous y porter avec plus de force en vous en découvrant à l'œil tous les fruits & les avantages, nous raporterons ici quelques raisons qui nous obligent à l'avoir toujours dans le service de Dieu.

Non ex tristitia, aut ex necessitate, hilarem enim datorem diligit Dominus. 2 *Cor.* 9. 7.
In omni dato hilarem fac vultum tuum. *Eccl.* 35. 11.

La I. est, que Dieu veut étre servi avec allegresse, comme dit S. Paul, *& non avec tristesse, ni comme par force ; car il aime celui qui donne avec joie.* C'estpourquoi il dit luy-méme par la bouche du Sage : *Que vôtre don soit toujours accompagné d'un visage gay & riant.*

Il est remarqué dans l'Ecriture que le peuple d'Israël secondant le zele de David pour la structure du temple qu'il vouloit élever à Dieu, luy donnoit de bon cœur & *avec une joie extréme* tout ce qu'il pouvoit amasser d'or, d'argent, & de pierres precieuses ; & que ce saint Roi lui rendit de grandes actions de graces en voiant dans son peuple une disposition si sainte & si agreable à ses yeux. Car comme dit fort-bien Saint Gregoire, Dieu ne considere pas tant ce qu'on lui offre, que l'af-
» fection & la pureté du cœur de celuy qui l'offre ; & l'on dit méme as-
» sez communement dans le monde, que la bonne volonté vaut mieux que l'effet. C'est aussi ce que nous estimons davantage dans les services que nous nous rendons les uns autres, quelques petits qu'ils puissent étre. Et au contraire sans cela les plus grans que nous puissions recevoir, les uns des autres nous déplaisent & nous sont à charge. Ce sont comme des bonnes viandes que l'on sert avec un mauvais assaisonnement qui les gâte, & qui en ôte le goût.

Lib. 10. *Moral.* c. 18.

La II. raison qui nous doit porter à servir Dieu avec allegresse, est que Dieu en est plus honoré & plus glorifié : parceque c'est un témoignage qu'on le sert de toute l'affection de son cœur, & qu'on estime

peu tout ce qu'on fait en comparaiſon de ce qu'on deſire pouvoir faire pour l'amour de luy. Quand on ſert Dieu avec triſteſſe, il ſemble que c'eſt luy reprocher qu'on fait beaucoup pour luy, & qu'on eſt accablé de ſon joug ; ce qui déplaît grandement à ſa ſouveraine bonté. C'eſt-pourquoi Saint François ne pouvoit ſouffrir la moindre apparence de triſteſſe ſur le viſage de ſes Religieux ; parceque, diſoit il, c'eſt une marque qu'il y a du dégoût dans l'ame, & de la pareſſe dans le corps, qui s'oppoſe à l'amour & à la pratique des choſes ſaintes. Mais quand on fait avec promptitude & avec joie, ce qu'on fait pour Dieu, il ſemble que c'eſt luy témoigner du fond du cœur, que tous les ſervices qu'on s'efforce de luy rendre ne ſont rien au prix de ce qu'on voudroit bien faire encore pour ſon amour, & pour ſa gloire, comme S. Bernard le lui témoignoit en effet, lorſqu'il diſoit: Tout ce que je fais pour l'amour de vous, Seigneur, n'eſt preſque pas un travail d'une heure ; ou s'il eſt plus long, ce méme amour fait que je ne le ſens pas.

Opus meum vix unius eſt horæ, & ſi plus, præ amore non ſentio. *Bern. ſerm.* 14. *ſup. cant.*

Cette diſpoſition du cœur eſt ſi agreable au Seigneur, qu'il dit luy-méme dans l'Evangile: *Lors que vous jeûnez, parfumez vôtre tête, & lavez vôtre viſage, afin de ne pas faire paroître aux hommes que vous jeûnez.* C'eſt-à-dire: exercez avec joïe les œuvres mémes de mortification, *& ne ſoiez pas comme les hypocrites* qui affectent d'avoir un viſage pâle & défiguré, afin de faire paroître aux hommes qu'ils jeûnent & qu'ils font de bonnes œuvres. Surquoi l'on doit remarquer en paſſant avec ſaint Leon Pape, que ceux-là ſe trompent qui s'imaginent que pour conſerver le recueillement & la modeſtie religieuſe, il faille avoir un viſage triſte & réveur. La modeſtie religieuſe doit étre ſainte & non pas triſte : elle doit étre une modeſtie gaie, & une gaieté modeſte. C'eſt un grand ornement & un grand avantage à un Religieux de ſçavoir bien allier en luy ces deux choſes.

Tu autem cum jejunas, unge caput tuum, & faciem tuam lava ; ne videaris hominibus jejunans. *Math.* 6. 17.

Nolite fieri ſicut hypocritæ triſtes. *Ibidem* 16.

Religioſorum modeſtia non ſit mœſta, ſed ſancta. *Leo Papa ſerm.* 4. *Quadrag.*

La III. raiſon eſt que cela contribuë beaucoup non ſeulement à la gloire de Dieu, mais encore à l'édification & à l'avancement du prochain dans la vertu ; car il eſt ſans doute que cette joie qui paroît en tout ce qu'on fait pour Dieu, a une force particuliere pour perſuader aux autres que les ennuis & les penibles difficultez que les lâches s'imaginent que l'on ſouffre dans le chemin de la vertu, ne s'y rencontrent point en effet. Comme l'homme aime naturellement ce qui inſpire de la joie, chacun peut éprouver par ſoi-méme combien on ſe ſent interieurement porté à ſuivre dans la voie de Dieu ceux qu'on y voit marcher avec une douceur toujour riante.

C'eſtpourquoi il importe particulierement à nous-autres, que nôtre profeſſion engage à ſervir les ames, & par conſequent à converſer beaucoup avec le monde, de faire paroître toujours dans l'exercice de nos

TRAI. VI. ministeres, cette liberté & cette joïe du cœur, qui est si propre à leur inspirer l'amour de la vertu & de la perfection religieuse. Ce que les hommes desirent plus communement, est de mener une vie tranquille & contente. C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner que la joie & la satisfaction qui paroissoit sur le visage & dans l'exterieur de quelques Religieux, en ait attiré quelques-uns du monde dans la Religion pour s'y consacrer à Dieu. Au contraire si l'on comprenoit bien quelle est la douceur du plaisir & de la joie qu'un vrai Religieux goûte dans le service de Dieu, on s'étonneroit de voir rester encore des hommes dans le monde, & qu'ils ne se retirassent pas tous dans les Monasteres. Mais c'est une manne cachée dont Dieu ne donne le goût & le sentiment qu'à ceux qu'il a choisis. C'est un tresor qu'il a bien voulu découvrir à l'un, & qui demeure caché à l'autre ; c'est pourquoi les uns demeurent dans le monde, cependant que la vuë de ce tresor attire les autres dans la Religion où on le possede. Ce qui nous doit étre un sujet de rendre à Dieu de continuelles actions de graces.

La IV. raison est que nos œuvres en sont d'un plus grand merite devant Dieu. Car la promtitude & la joie avec laquelle on les exerce, est communement ce qui les rend meilleures & plus parfaites. Ce qu'Aristote méme a bien sceu dire en ce peu de paroles: Le plaisir perfectionne l'œuvre, & la tristesse la corromt. Et nous voions par experience qu'un homme qui fait une chose avec plaisir, agit avec bien plus de perfection qu'un autre qui l'a faite à regret; parceque celui-ci ne pense qu'à dire qu'il l'a faite comme pour se décharger d'un penible devoir : au lieu que le premier s'applique à la faire autant bien qu'il luy est possible. A quoi l'on peut ajoûter ce que dit saint Chrisostome, que le contentement & la joïe de l'ame donne du courage & des forces pour pratiquer les bonnes œuvres. C'est le propre de l'amour & de la joie d'étendre le cœur, & de rendre faciles les travaux les plus penibles. C'estpourquoy David disoit à Dieu : *J'ai couru avec allegresse dans la voie de vos commandemens, lorsque vous avez étendu mon cœur.* Et Isaïe considerant la vive ardeur & la joie avec laquelle les élus marchent dans la nouvelle vie qu'ils ont embrassée : *ils courreront*, dit-il, *& ne se fatigueront point; ils marcheront & ils ne se lasseront jamais.* Mais la tristesse au contraire resserre le cœur, étouffe les bons desirs, & en ôtant méme les forces de les executer, elle rend penible & insuportable ce qui étoit auparavant tres-facile.

Delectatio perficit operationem, tristitia corrumpit *Arist. l. 10. Ethic. c. 4. & 5.*

Chris. Hom. sup. Gen. 41.

Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum. *Ps. 108. 12.*

Current & non laborabunt, ambulabunt & non deficient. *Isai. 40. 3.*

C'est ce qu'Aaron reconnût fort-bien, lorsque Dieu aiant puni d'une mort soudaine Nadab & Abiu les deux ainez de ses enfans, & Moïse le reprenant de ce qu'il n'avoit point offert le sacrifice, il luy répondit: *Pouvois je m'occuper à ce ministere d'une maniere qui put plaire*

Quomodo potui placere Domino

au Seigneur, ayant l'esprit accablé de deüil & de tristesse? Et lorsque les Israëlites gemissoient dans la captivité de Babilone, ils disoient: *Comment étant dans une terre étrangere pourrions-nous chanter des Cantiques au Seigneur?* Et l'experience nous montre assez chaque jour, que *la tristesse de l'ame* n'*abat* pas seulement *l'esprit*, comme dit le Sage, mais qu'elle détruit tellement les forces mémes du corps, qu'il semble qu'on ait les bras de plomb & les jambes de laine. C'est pour cela que les Saints nous avertissent de ne nous point laisser aller à la tristesse; parce qu'elle ne fait que troubler & abbatre l'esprit, & jetter l'homme dans le découragement.

in ceremoniis mente lugubri? *Levitic.* 10. 19.

Quomodo cantabimus canticum Domini in terra aliena? *Ps.* 136. 5.

In mœrore animi dejicitur spiritus. *Prov.* 15. 13.

Enfin la V. raison qui montre combien il est à desirer que les Chrétiens, & particulierement les Religieux, ayent cette joïe du cœur qui se répand sur le visage, & qui anime toutes les actions de ceux qui la possedent, est que ceux qui se portent avec une sainte allegresse aux choses de Dieu & de la Religion, ont tout sujet d'esperer qu'ils persevereront sans relache dans la voïe où ils sont entrez; & qu'au contraire on doit craindre beaucoup pour ceux qu'on voit tristes & lents dans leurs actions. Quand on voit une personne qui porte une charge de bois être à tout moment comme hors d'haleine, s'embarrasser tantôt d'un morceau qui tombe, tantôt d'un autre qui se tourne de travers, & s'arrêter ainsi à chaque pas; on dit aussi-tôt: voila un homme qui n'ira pas fort loin; il a bien la mine de laisser son fardeau en chemin. Mais quand on en voit un autre le porter legerement avec un visage gai & sans embarras, on dit au contraire qu'il ne fait que se joüer de son fardeau, & qu'il en porteroit facilement un plus grand. Il en est de méme des Religieux. Lorsqu'on en voit quelqu'un faire ses devoirs d'un air triste & comme forcé, en sorte qu'il semble toujours gemir sous un joug qui l'accable, sa vocation est assurement tres-suspecte, & l'on se défie fort qu'il puisse marcher long-temps dans le droit chemin où il a commencé d'entrer; parce qu'il est comme un forçat dans une galere, où il se voit dans une violente necessité de ramer sans cesse contre le courant de l'eau. Mais si au contraire il se porte allegrement & de bon cœur aux emplois les plus bas & les plus humbles de la Religion, & à tous les exercices exterieurs & spirituels qu'on y pratique, si rien ne paroit l'embarrasser, & qu'il y trouve tout facile & leger à supporter, on a tout sujet d'esperer qu'il achevera heureusement sa course.

CHAPITRE III.

Que les fautes mémes où nous tombons d'ordinaire ne doivent pas nous faire perdre cette joïe.

LEs Saints estiment cette joïe si necessaire & si importante pour le salut, qu'ils assurent que les chûtes mémes qui nous arrivent, ne doivent pas nous décourager ni nous attrister jusqu'à nous la faire perdre. C'estpourquoi encore qu'il n'y ait point de plus juste sujet de douleur & d'affliction que le peché, comme nous le dirons maintenant, S. Paul ne laisse pas de dire qu'elle doit étre toujours temperée par une ferme esperance de pardon, *De peur que celuy qui est dans cet état, ne soit accablé par un excés de tristesse.* C'est aussi dans cette vûë que l'humble S. François, à qui la moindre apparence de tristesse étoit insupportable dans un Religieux, en ayant un jour remarqué dans l'un de ses compagnons, il luy dit: Un vrai serviteur de Dieu ne doit jamais étre triste, à moins qu'il ne soit tombé dans le peché. Si ce malheur vous est arrivé, entrez dans les sentimens d'une humble repentance de vôtre faute, confessez-là sincerement à Dieu, & en le regardant comme un Juge dont la colere est toute puissante, & dont la justice est inévitable, souvenez-vous aussi qu'il est vôtre Sauveur, & qu'il vous offre son propre sang pour guerir vos plaïes; afin que cette consideration vous inspirant une ferme esperance en sa misericorde, vous ne pensiez qu'à le supplier de vous rendre vôtre premiere allegresse, en luy disant avec le Prophete: *Rendez-moi la ioïe de vôtre assistance salutaire:* C'est-à-dire, comme l'explique S. Jerôme: Rendez-moi cette promte allegresse avec laquelle je vous servois avant ma chûte, *& fortifiez-moi par un esprit qui me fasse faire le bien d'une volonté pleine & parfaite.*

Ne fortè abundantiori tristitiâ absorbeatur, qui ejusmodi est. 2 *Cor.* 2. 7.

Redde mihi lætitiam salutaris tui, & spiritu principali confirma me. *Ps.* 50. Id est, redde mihi illam exultationem, quâ in Christo habui priusquam peccarem. *Hier. in eumd. loc.*

C'est donc avec beaucoup de raison que le Pere M. Avila s'éleve contre ceux qui marchent dans la voïe du Seigneur, ayant le cœur plongé dans une amertume & une tristesse inutile, qui leur ôte le goût des choses de Dieu, qui les porte à la defaillance & au découragement, & qui les rend fâcheux à tout le monde, & insupportables à eux-mémes. Et entre ceux là il s'en trouve plusieurs, dit-il, qui ne commettant point de pechez mortels, ne laissent pas de dire qu'ils ne peuvent pas sortir de cet état, parce qu'ils se voyent sujets à une infinité de fautes venielles, qui les empêchent de servir Dieu comme ils doivent, & comme ils le desirent. Ce qui est une erreur & une illusion tres-grande; car les plaïes de cette inquietude, & de cette tristesse demesurée sont plus à craindre, que celles que peuvent causer les chûtes mémes. Ils favorisent le progrés de la tentation au lieu de l'arrêter, comme ils le pourroient fai-

M. Avila c. 23. *sup.* Audi filia, &c.

re ſans peine en uſant un peu de prudence ; & ils ſe laiſſent ainſi tomber d'un mal dans un autre. Et c'eſt juſtement ce que le demon cherche en les attaquant par cette tentation ; car il ne leur inſpire cette triſteſſe qui les trouble & les abat,qu'afin de les mettre dans l'impuiſſance de faire le bien , en leur ôtant la joïe du cœur qui eſt la force de leur ame.

Ce que la vûë de nos pechez paſſez , & de ceux que nous commettons encore tous les jours doit produire en nous eſt, 1. De nous rendre plus confus & plus humbles en nous faiſant connoître que nous ſommes plus foibles & plus miſerables que nous ne penſions. 2. De nous exciter à demander à Dieu plus de grace,à proportion que nôtre foibleſſe & nôtre miſere nous paroît plus grande. 3. De nous rendre plus vigilans & plus attentifs ſur nous mémes,pour nous éloigner des occaſions de tomber ; en nous ſervant de chaque chûte qui nous arrive , comme d'un avertiſſement pour en prevenir une autre : ce qui nous avance beaucoup plus qu'une langueur & une triſteſſe inutile. Si nous nous laiſſions aller à la triſteſſe & au découragement pour les fautes où nous tombons d'ordinaire , dit ce ſerviteur de Dieu , qui pouroit jamais avoir l'eſprit tranquil en cette vie , où nul n'eſt exemt de peché ? *Seigneur ſi vous nous traitiez ſelon nos pechez, ſi vous les examiniez avec rigueur, Seigneur qui pourroit ſubſiſter.* Efforcez-vous ſeulement de ſervir Dieu autant que vous en étes capable ; & ſi quelquefois il vous arrive de vous negliger en quelque choſe , ne vous en troublez pas , ne vous en découragez pas , n'en perdez pas la confiance que vous devez avoir en Dieu; car nous ſommes tous des hommes , & des hommes foibles , & non pas des Anges & des Saints établis en grace. Dieu qui connoît nôtre foibleſſe & nôtre miſere , ne veut pas que nous perdions courage , lorſqu'il nous arrive de tomber ; mais que nous implorions auſſi-tôt ſon ſecours pour nous relever promtement.

Avila ubi ſup.

Si iniquitates obſervaveris Domine, Domine quis ſuſtinebit? *Pſ. 129. 3.*

Les chûtes des enfans irritent bien moins leurs peres , qu'elles ne les attendriſſent , dit Saint Ambroiſe , parce qu'ils connoiſſent la foibleſſe de leur âge. C'eſtpourquoi Dieu qui eſt nôtre pere & qui ſçait parfaitement quelle eſt la foibleſſe & l'infirmité de nôtre nature , uſe de douceur & de tendreſſe envers nous , lors-mémè que nous tombons. Ce qui a fait dire à David : *Que comme un pere a de la compaſſion pour ſes enfans : Dieu a de la compaſſion & de la tendreſſe pour ceux qui le craignent : parce qu'il connoît la fragilité de nôtre nature: Et qu'il s'eſt ſouvenu que nous ne ſommes que pouſſiere.* L'une des plus grandes conſolations que nous ayons , nous qui ſommes foibles dans le ſervice de Dieu , eſt que Dieu , *qui eſt riche en miſericorde* , ſouffre volontiers nos infirmitez , qu'il nous aime tendrement encore que nous ne répondions pas autant que nous devons à ſon amour extré-

Ambr. l. 2. de reparat. gentium c. 3. & ultimo.

Quomodo miſeretur pater filiorũ, miſeretur Deus timentibus ſe. Quoniam ipſe cognovit figmentum noſtrum. Et recordatus eſt quoniam pulvis ſumus. *Pſ. 102. 11. & 14.*

Qui dives eſt in miſericordia. *Epheſ. 2. 4.*

Ubi autem abundavit delictum; superabundavit & gratia. Rom. 5. 20.

tréme; *& qu'où il y a une abondance de peché, il y répand une abondance de grace.* Cette seule pensée, que les fautes où nous tombons par foiblesse, ne sont pas capables de diminuer en nous la force de la grace & de l'amour de Dieu, nous devroit être un sujet de joïe & d'allegresse pour perseverer dans son service, avec un courage infatigable.

CHAPITRE IV.

Des racines & des causes differentes qui produisent la tristesse; & des remedes qu'on y doit apporter.

Caß. lib. 9. de Inst. renunt. & Bon. tract. de reform. mentis, cap. 12.

VOyons maintenant quelles sont les causes & les racines qui produisent d'ordinaire la tristesse, afin d'y pouvoir ensuite appliquer les remedes necessaires avec plus de certitude. Cassien & S. Bonaventure disent, qu'elles sont tres-differentes & en grand nombre. La tristesse est quelquefois un effet du temperament, ou de quelque humeur maligne qui predomine dans tout le corps: & alors c'est une maladie qui regarde plus particulierement les medecins des corps que ceux des ames. Il faut neanmoins prendre garde que souvent ce sont les pensées méme de tristesse qu'on a dans l'esprit, qui produisent & fortifient le déreglement de cette humeur pesante & mélancholique; ce qui a fait dire à Cassien: » Qu'on ne doit pas repousser avec moins de soin les pensées » d'amertume & de tristesse, que celles qui attaquent la pureté, ou la foy » méme, à cause des funestes suites que nous avons montré en étre pres» que inseparables.

» Quelquefois aussi, continuë cet Auteur, sans qu'il ait precedé aucun » sujet particulier de tristesse, on tombe tout d'un coup dans une si pro» fonde & si excessive, qu'on n'aime plus rien, qu'on se dégoûte & qu'on » se choque de tout; la presence méme des amis & leur conversation qui » plaisoit auparavant beaucoup, devient penible & insupportable. On vou» droit n'avoir affaire ni ne parler jamais à personne, ou si l'on ne peut » pas s'en dispenser, on ne le fait plus comme auparavant avec douceur » & avec grace, mais d'une maniere aigre & rebutante. D'où il est aisé » d'inferer, dit-il, que les mouvemens de colere & d'impatience, ausquels » nous nous laissons emporter, & les paroles dures, aigres & méprisan» tes qui nous échapent contre nos freres, ne viennent pas toujours des » occasions qu'ils nous en donnent, mais des passions & des desirs trop » peu mortifiez de nôtre cœur. Il ne faut point chercher d'autre cause » de ces déreglemens que ce defaut de mortification. Il ne suffit donc pas de fuïr la compagnie & la conversation des hommes, pour nous guerir de nos passions, & pour acquerir la paix de nôtre ame, puisque nous portons dans nous-mémes la source & la racine des tentations qui y

jettent

tent le trouble & la confusion.

☞ Il est rapporté dans la vie de S. Eutime Abbé, qu'un frere de son Monastere se sentant souvent ému de colere, dit en luy-même: Je veux m'en aller dans le desert, afin que n'y ayant là personne avec qui je puisse rien avoir à démêler; cette passion me laisse en repos. Il s'en alla donc dans le desert, où s'étant retiré seul dans une caverne, son pot qu'il avoit rempli d'eau, & mis à terre, se renversa trois fois de suite. Ce qui l'ayant mis en colere, il le jetta & le cassa. Apres revenant à soi, & reconnoissant que ce n'étoit point la compagnie des freres du Monastere qu'il avoit quitté qui causoit ses emportemens, mais sa negligence à mortifier son cœur, il dit: Le demon de la colere m'a trompé, car encore que je sois seul, elle ne laisse pas de me vaincre. Ainsi puisqu'il y a combat par tout; & que par tout où il y a combat nous avons besoin de patience, & de l'assistance de Dieu, je m'en retournerai au Monastere.

Surius in vita S. Euthim. mense Ianu. & Ruf. l. 3. vitar. SS. Patr. num. 98.

C'est donc dans nous-mémes conclut l'Abbé Cassien que nous devons chercher la racine des agitations & des inquietudes qui nous troublent, & non pas dans nos freres. Mortifiez vos passions & vos desirs, & vous aurez la paix non seulement avec vos freres, mais encore avec les bêtes farouches, selon cette parole de Job: ***Et les bêtes de la terre deviendront pacifiques avec vous.***

Et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi. *Iob. 5. 24.*

La tristesse du monde provient encore souvent de quelque travail où l'on se voit engagé contre son attente, dit S. Bonaventure, ou du regret de n'avoir pas pû obtenir quelque chose que l'on desire. S. Gregoire & S. Augustin l'attribuent aussi à cette méme cause, & disent que ses propres racines sont les attaches du cœur aux choses de la terre. En effet quand l'ame a conçu une parfaite haine du monde, dit saint Climaque, & qu'elle est une fois affermie dans les desirs des biens du ciel, elle s'est assurement delivrée de toute tristesse. Mais si elle est encore attachée d'affection à quelqu'une de ces choses, elle est encore sujette à y tomber; car comment ne s'attristeroit-elle pas de se voir privée de ce qu'elle aime? Il est sans doute, dit le Pere Avila, que toutes nos peines, & nos inquietudes naissent de nos propres desirs, & qu'elles leur sont toujours proportionnées. Ainsi celuy qui desire beaucoup de choses, souffre necessairement beaucoup; celuy qui en desire peu souffre peu; & celuy qui ne desire rien du tout, ne souffre rien, & demeure en repos. Si donc quelqu'un croit n'avoir point d'attache à quelque chose, & ressent neanmoins de la tristesse dans son cœur, lorsqu'il s'en trouve privé, il n'y a point de plus certaine illusion que la sienne.

Greg. l. 22. Mor. c. 10. Aug. Tr. 4. in Ioan & sup. Ps. in illud: Concepit dolorem, &c.

Clim grad. 2. & 11.

Pour faire maintenant une application plus particuliere de ce principe à nous-mémes, nous en devons conclure, que la tristesse qui trouble un Religieux, ne vient d'ordinaire que de ce qu'il n'a pas une soûmission & une indifference entiere pour tous les differens états où l'obeïssance le peut mettre. C'est-là ce qui a coûtume de le rendre sou-

Quia aut non habita concupiscit, aut adepta metuit ne amittat; & cum in adversis sperat prospera, in prosperis formidat adversa, huc & illuc quasi quibusdam fluctibus volvitur, ac per modos varios rerum alternantium mutabilitate versatur. *Greg. ubi sup.*

vent triste & inquiet. Car ou il souhaite ce qu'il n'a pas, dit S. Gregoire, ou il craint de perdre ce qu'il a déja. De sorte qu'en desirant d'être mieux lorsqu'il ne se trouve pas bien, & en craignant d'être mal, lorsqu'il est dans un état qui luy plaît, son ame est agitée çà & là comme par les flots d'une mer émuë, & se trouve exposée à mille changemens, selon la varieté des objets qui font successivement leurs impressions sur elle. Mais s'il a une parfaite indifference pour tout ce que l'obeïssance peut exiger de luy, & qu'il mette toute sa joïe à accomplir toutes choses selon la volonté de Dieu, il joüira d'un calme & d'un repos que rien ne pourra troubler. Le Superieur peut bien le tirer hors du poste & de l'emploi où il est; mais il ne peut pas luy ôter la joïe & la paisible tranquilité dont il joüit; parcequ'il ne la fait pas consister à être dans ce lieu-cy, ou dans celuy-là, ny à exercer un tel office, mais à suivre la volonté de Dieu en toutes choses. Ainsi en quelque lieu & en quelque occupation qu'on le mette, il porte par tout avec luy la joïe & le contentement de son cœur. Si vous desirez donc vous établir dans cette joïe invariable, il faut vous dépoüiller de toute cupidité pour les choses de la terre, & de toute volonté propre. L'unique moyen de s'exemter de toute crainte & de toute inquietude, est de ne desirer que l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Trait. 3. ch. 22.

Greg. ubi sup.

Enfin pour ne rien laisser à dire sur ce sujet, la cause la plus commune, & la plus ordinaire de la tristesse du monde, est l'humeur maligne de l'orgueil qui domine dans nôtre cœur; ainsi qu'il a été dit ailleurs. C'estpourquoi S. Gregoire dit fort bien, que l'ame n'est exemte » de crainte & de trouble au dehors, qu'autant qu'elle est en elle-méme » exemte d'ambition & de vanité. A quoi l'on peut rapporter ce qui vient d'être dit du défaut de soûmission & d'indifference pour tout ce que l'obeïssance religieuse peut exiger; car ce n'est pas le travail ni la difficulté des choses où l'on nous applique qui fait obstacle à nôtre joïe, puisqu'il y en a d'ordinaire beaucoup plus dans les offices & les emplois élevez, que dans les plus bas & les plus communs; mais c'est l'orgueil & le vain desir d'être estimé & honoré, qui fait que ce qui est penible nous paroît aisé, & que ce qui est facile & leger, nous devient insupportable. Souvent méme la seule crainte d'être employé en des choses trop faciles & trop communes, suffit pour nous accabler de tristesse & de mélancolie.

Discite à me quia mitis sum &

On voit assez que c'est par l'humilité qu'on doit bannir cette tristesse du cœur, & que celuy qui trouve sa joie dans le dernier rang, comme un autre la trouveroit dans le premier, joüit d'une paix & d'un repos qui n'en peut étre troublé. Et c'est en ce sens que S. Augustin explique ces paroles du Sauveur: *Apprenez de moi que je suis doux &*

humble de cœur, & vous trouverez le repos de vos ames. Si nous avons soin d'imiter l'humilité de nôtre divin Maître, dit ce S. Pere, non seulement nous ne trouverons rien de difficile dans l'exercice de la vertu, mais nous y trouverons une douceur qui nous le rendra tres-agreable. Toute la peine & la difficulté qui s'y rencontre ne peut venir que de l'attache à nôtre jugement & à nôtre volonté propre, de l'amour de nous-mémes & de nos interêts, des plaisirs & des commoditez de la vie, & du desir de l'estime & de l'honneur du monde. Or l'humilité seule romt tous ces obstacles, & applanit toutes ces difficultez, puisqu'elle fait que l'homme n'a que de bas sentimens de soi-méme, qu'il renonce à son jugement, & à sa propre volonté, & qu'il n'a que du mépris pour les honneurs pour les plaisirs, & pour tous les autres biens passagers que le monde estime; ainsi elle le delivre de tout ce qui pourroit le rendre triste, & luy causer quelque trouble dans l'exercice de la vertu; & elle l'établit en méme tems dans la joie & le repos d'une paix sainte, que le monde ne peut ni lui donner ni lui ravir.

TRAI. VI. humilis corde, & invenietis requiem animabus vestris. *Math. 11. 29.*

CHAPITRE V.

Que la priere est un excellent remede pour dissiper la tristesse.

CAssien dit que le moyen le plus assuré pour bannir de nôtre cœur toute sorte de tristesse & de peine d'esprit, est de recourir à Dieu par la priere, & d'envisager la recompense eternelle qui nous est promise; parce que la contemplation des biens du ciel mettant l'ame au dessus de tout ce qui est changeant & passager, la dégage des agitations, des troubles, & des nuages obscurs qui viennent de l'infirmité de la chair, & met en fuite le demon de la tristesse: de mémè que David joüant de la harpe chassoit l'esprit malin qui tourmentoit Saül, & lui rendoit le repos de l'ame par l'harmonie de cet instrument. L'Apôtre S. Jacques nous propose le méme remede dans son Epistre Catholique, lorsqu'il dit: *Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse? qu'il prie.* Et le Prophete Roi en sçavoit aussi fort bien user dans le fort de ses afflictions: *Lorsque mon ame refusoit toute consolation*, dit-il, *je me suis souvenu de Dieu, & j'ay trouvé ma joie dans ce souvenir. Vos oracles me servent de Cantiques de réjouissance dans le lieu de mon exil. L'affliction & l'ennui me sont-ils venus trouver; vos oracles ont été tout mon entretien & mon unique consolation.* Si la conversation toute humaine des personnes que nous aimons, suffit pour dissiper nos ennuis, & pour nous inspirer de la joye: Qui doute que les communications saintes qu'on a avec Dieu par la Priere, ne puissent faire plus parfaitement l'un & l'autre?

Cass. l. 9. de Inst. renunt. cap. ultim.

Tristatur aliquis vestrum? oret. *Iac. 5. 13.*

Renuit consolari anima me: memor fui Dei & delectatus sum. *Ps. 76. 4.*

Cantabiles mihi erant justificationes tuæ, in loco peregrinationis meæ: *id est* erant mihi cantica & solatiũ. *Ps. 118. 54.*

Tribulatio & angustia invenerunt me; mandata tua meditatio mea est. *Ibid. 143.*

C'estpourquoi un bon Religieux ne doit point chercher au de-

hors à ſe répandre dans la converſation des hommes, ni s'amuſer à des choſes vaines, & de pur divertiſſement; & bien moins encore à chanter ou à entendre des chanſons profanes & des airs de muſique, pour diſſiper la triſteſſe & le chagrin dont il ſe ſent attaqué; mais il doit recourir à Dieu, & mettre tout ſon plaiſir & toute ſa joïe à s'entretenir ſeul avec Jeſus-Chriſt dans l'Oraiſon.

Nous liſons dans l'Ecriture, que l'Arche s'étant repoſée ſur les montagnes d'Armenie, Noé, quatre mois aprés, ouvrit la fenêtre; & que pour ſçavoir ſi la ſurface de la terre étoit deſſeichée, il envoia le corbeau qui ne revint point: mais que *la colombe*, qu'il fit auſsi ſortir ſept jours aprés, *n'ayant pû trouver aucun lieu hors de l'Arche, où ſon pied put ſe repoſer, y revint.* Sur cela les Saints Peres forment d'abord cette queſtion: Si le corbeau ne revint point dans l'Arche, c'eſt une marque évidente qu'il trouva où ſe repoſer. D'où vient donc qu'il eſt écrit que la colombe ne pût trouver aucun lieu où elle pût repoſer ſes pieds? Puis ils y font cette réponſe: Le corbeau, qui eſt dans l'Ecriture, la figure du pecheur, ſe repoſa ſur les bourbiers & ſur les cadavres, parce qu'il ſe plaît dans la pourriture & la corruption: mais la colombe, qui repreſente une ame ſimple, pure, & toute enflammée de l'amour de Dieu, ne s'y arréte point, parce qu'il n'y a rien qui luy ſoit ſi contraire, ni qui la chaſſe plus promtement d'un lieu que les ordures puantes des chairs mortes & pourries: mais elle retourna dans l'Arche pour s'y repoſer. Ainſi une ame religieuſe qui aime vraiment Dieu, & qui regarde les plaiſirs, les joies & les divertiſſemens de la terre comme des choſes mortes & pleines de corruption, craint de ſe ſoüiller en s'y arrêtant. C'eſtpourquoi elle ne trouve ſon repos & ſa ſatisfaction qu'en retournant promtement dans l'arche de ſon cœur, en s'y tenant recueillie devant Dieu, & en contemplant les biens ineffables de l'éternité où elle aſpire. C'eſt ce que Saint Auguſtin dit tres-bien ſur ces paroles de David: *Vous avez mis la ioïe dans mon cœur.* Ce n'eſt donc point dans les choſes de dehors qu'un Chrétien doit chercher ſa joie, dit ce Pere; mais dans luy-méme, c'eſt à dire, dans ce ſecret du cœur où Jeſus-Chriſt demeure, & où il veut que nous nous retirions avec luy pour prier le Pere Eternel.

Quæ, cum non inveniſſet ubi quieſceret pes ejus, reverſa eſt ad eum in arcam. *Gen. 8. 9.*

Aug. in illud: Dediſti lætitiam in corde meo. *Pſ. 4. 7.* Non ergo foris quærenda eſt lætitia, ſed intus in interiori homine, ubi habitat Chriſtus, in ipſo corde, id eſt, in illo cubiculo, ubi orandum eſt.

☞ On lit dans la vie de S. Martin Evêque de Tours, que la Priere luy étoit un doux rafraichiſſement au milieu de ſes fatigues & de ſes travaux, & que ſouvent aprés en avoir eſſuyé de tres-penibles durant le jour, il ſe mettoit à prier avec ferveur, lorſqu'on croyoit qu'il ſe repoſoit. Et en effet il ſe repoſoit, dit cet Auteur, mais en la maniere des forgerons, qui en battant le fer ſur l'enclume, donnent de temps en temps des coups à vuide pour délaſſer leurs bras, & pour frapper apres avec plus de force & de juſteſſe.

Sever. ſulp. in vit. S. Mart. Ip ſe. menſe Nov.

On raconte auſſi d'un autre ſerviteur de Dieu, qu'étant un jour dans ſa cellule comme accablé d'une profonde triſteſſe, & ſouffrant une amertume de cœur exceſ-

Henriq. Suſo. in horol. g. Sapient. cap. 14.

sive par laquelle il plaisoit à Dieu de l'exercer de temps en temps, il entendit une voix du ciel qui lui disoit dans le fond de son cœur: Pourquoi vous amusez-vous ainsi à rêver inutilement, cependant que la tristesse vous desseiche & vous ronge le cœur? Levez-vous & renfermez toutes vos pensées dans la meditation de mes souffrances & de ma mort. Ce S. Homme se leva aussi-tôt, il se mit à mediter profondement Jesus-Christ attaché en croix & mourant pour nos pechez; & en moins de rien toute la tristesse & l'amertume de son cœur se dissipa; & par le soin qu'il eut toujours depuis de mediter souvent ce grand objet de nôtre salut, il fut tout le reste de sa vie exemt de cette tentation.

CHAPITRE VI.

Que le partage que nous faisons de nôtre cœur entre Dieu & la creature, est l'une des principalles racines de la tristesse; & que la bonne conscience est une source de paix & de joie.

LE partage que nous faisons de nôtre cœur entre Dieu & la creature, en n'exerçant pas tous les devoirs de nôtre profession avec une intention droite & simple qui ne regarde que Dieu seul, est encore une des causes & des racines principales de la tristesse & du découragement de l'ame. Nous voions par experience, & chacun l'éprouve assez par soi-méme, que quand on s'avance avec soin & avec ferveur dans la voie de Dieu, on a le cœur comblé d'une joie sainte qui se répand sur le corps-méme; & au contraire lorsqu'on ne fait pas ce qu'on doit, on apprend à ses dépens la verité de cette parole du Sage: *Le cœur déreglé sera accablé de douleurs: il ne produira que de la tristesse.* Le propre effet du peché est de plonger l'ame dans une tristesse & une amertume excessive. C'estpourquoy il est écrit: que Cain n'eût pas plutôt conçu cette cruelle envie qui luy fit tuer son frere, que son visage parut tout abatu de tristesse. Dieu luy demanda aussi pourquoi il se laissoit abatre par un chagrin qui le desseichoit; & Cain ne lui répondant rien, il voulut luy faire connoître que c'étoit un effet du peché qu'il avoit déja conçû dans son cœur, en luy disant: *Si vous faites le bien n'en recevez vous pas la recompense?* ou comme dit une autre version: *Ne leverez-vous pas la tête?* c'est-à-dire, n'aurez-vous pas le visage gai & content? Mais si vous faites le mal, le peché sera aussi tôt à la porte de vôtre cœur pour vous tourmenter, & il le remplira d'une tristesse excessive, qui vous rongera le cœur & se répandra sur vôtre visage.

Cor nequam gravabitur in doloribus. *Eccl.* 3. 29.
Et cor pravum dabit tristitiam. *Ibid.* 36. 22
Quare iratus es, & cur concidit facies tua. *Genes.* 4. 6.

Comme la vertu qui est toujours conforme à la vraie raison, produit naturellement de la joie dans le cœur de l'homme, le peché qui luy est contraire, luy cause aussi naturellement de la tristesse; parcequ'il ne le peut commettre qu'en combattant contre luy-méme, & contre les lumieres de sa raison; & ce combat de soi-méme contre soi-méme est

Trai. VI.

Nulla pœna gravior est pravâ conscientiâ; mala conscientia propriis agitur stimulis: Si publica fama non te damnat, conscientia te condemnat, quoniam nemo potest sensum fugere. Bern. de inter. domo. c. 45.

le ver de la conscience qui ronge & déchire les cœurs des méchants, sans qu'ils s'en puissent guarêntir, & que saint Bernard appelle le plus grand de tous les supplices. Il n'y a point de peine comparable à celle d'une conscience criminelle, dit ce Pere: elle est sans cesse tourmentée par les éguillons de ses propres remords. Encore que les dereglemens d'un méchant homme soient cachez aux autres, & qu'ils ne le condamnent pas, sa propre conscience ne laisse pas de le condamner & d'étre par tout son juge, son accusateur, & son bourreau; parcequ'il ne luy est pas possible de se fuir soi-méme, & son propre sentiment.

Plutarc.ep.ad Pac.

C'estpourquoi un ancien disoit: que la plus grande peine du peché est le regret de l'avoir commis. Ce que Plutarque confirme aussi par cette comparaison: comme le froid & le chaud que cause la fiévre, est plus insuportable que le froid & le chaud des saisons; ainsi la douleur & la tristesse que les remords piquants d'une mauvaise conscience excitent dans l'ame, est incomparablement plus cuisante & plus amere, que tout ce qu'en peuvent causer les traverses & les afflictions qui nous arrivent sans nôtre faute. Ce qui a lieu particulierement en ceux qui aiant commencé de goûter les choses de Dieu, & d'acquerir quelque sentiment de pieté & de penitence, se relâchent de leur ferveur, & tombent dans la negligence; car la misere d'un homme, qui de riche devient pauvre, est incomparablement plus grande que celle d'un autre pauvre, qui n'a jamais sçû ce que c'étoit d'étre riche & à son aise. C'estpourquoi ceux qui apres avoir servi Dieu avec beaucoup de ferveur & de vigilance, tombent dans une disposition contraire, où il ne leur reste plus que le souvenir des graces dont ils se sont rendus indignes par leur faute, sont d'ordinaire plongez dans une profonde tristesse, qui desseiche peu-à-peu ce qu'il y a de solide dans la vertu qui est la force & le soûtien de leur ame.

Vis nunquam esse tristis, bene vive: Bona vita semper gaudium habet, conscientia rei semper in pœna est. Ubi sup.

Si vous desirez donc bannir toujours la tristesse de vôtre cœur, vivez bien, dit saint Bernard: la vie bien reglée est une source de paix & de joie; mais celle qui ne l'est pas, est toujours accompagnée de trouble & d'amertume. Comme il n'y a point de peine plus insuportable que les remords d'une conscience criminelle, il n'y a point aussi de joie qui puisse égaler celle que donne une conscience pure & sans reproche.

Secura mens, quasi juge convivium. Prov 15. 15.

L'ame tranquille est comme un festin continuel dit le Sage. Comme dans les festins la presence des conviez & la diversité des mets qu'on y sert, dissipe le chagrin & inspire de la joie; ainsi le témoignage d'une bonne conscience, est comme un festin où l'ame qui est fidele à Dieu, & qui marche sincerement devant luy, goute une joie pleine qui luy vient de Dieu, selon cette parole de saint Jean: *Si nôtre cœur ne nous condamne point, nous avons de l'asurance devant Dieu.* A quoi saint Paul ajoûte:

Si cor nostrum non reprehendit nos, fiduciam habemus ad Deum. Ioan. 3. 21.

Le témoignage de nôtre conscience est le sujet de nôtre gloire. Et saint Chrysostome: Le témoignage que nous rend nôtre conscience de nous être conduits en toutes choses dans la simplicité de cœur & dans la sincerité que Dieu demande de nous, dissipe toutes les obscuritez & les amertumes de nôtre ame, ainsi que le soleil levant dissipe les tenebres & les broüillards de la nuit; de sorte que toute tristesse qui tombe dans une bonne conscience, s'y éteint aussi facilement qu'une étincelle de feu, tomberoit dans un grand lac.

Trai. VI.

Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ. 2. Cor. 1. 12.

Chrys. hom. 15. ad pop. Antioch.

Enfin saint Augustin dit, que comme le miel n'est pas seulement doux en soi, mais rend douces les choses les plus ameres, avec lesquelles on le mêle; ainsi la bonne conscience est un sujet de joie & de consolation qui subsiste au milieu des afflictions ou interieures ou exterieures de cette vie, & qui rend doux & agreables les travaux les plus rudes & les plus penibles: ce qu'il confirme par ces paroles du Prophete: *Les jugemens du Seigneur*, c'est-à-dire l'observation de sa loi & de ses saintes ordonnances *sont veritables, ils sont justes par eux-mémes, ils sont plus à desirer que l'or, & que toutes les pierres precieuses: Ils sont plus doux que le miel, & que le raion de miel le plus excellent.*

Judicia Domini vera, justificata in semet-ipsa, desiderabilia super aurũ, & lapidem pretiosum multum, & dulciora super mel & favum. Ps. 18. 10.

Il est remarqué dans la lettre des Eglises de Lion & de Vienne, aux Eglises d'Orient, que sur la fin du second siecle les persecuteurs de la foi firent une chose qui jusqu'alors avoit été inouïe. Ce fut de mettre pêle-mêle dans les prisons les saints martyrs, avec ceux que la vuë des tourmens avoit portez à renoncer Jesus-Christ, & de les condamner ensuite, non plus comme des Chrétiens, mais comme des méchans & des meurtriers, afin qu'il ne leur restat aucune consolation dans les tourmens. Et l'histoire ajoute au méme endroit, qu'il y avoit cette difference dans les gestes, dans les regards, & dans tout l'exterieur des uns & des autres qu'on voioit dans tout l'exterieur des saints un brillant de joie, & je ne sçai quoi de divin dans leur visage. En sorte qu'il sembloit que les ordures & la puanteur des prisons d'où ils sortoient, n'eussent servi qu'à les rendre plus purs, & d'une odeur plus agreable à Dieu, aux Anges & à eux-mémes: par ce que leur conscience ne leur reprochant rien contre la fidelité qu'ils devoient à Dieu, ils avoient une pleine esperance de l'immortalité, qui les élevoit au dessus des sens, & leur faisoit aimer les tourmens par lesquels ils se voioient préts d'y arriver. Au lieu que les autres marchoient la tête baissée, pleins de confusion & de tristesse, tout defigurez & jettant des regards effroiables, parceque leur conscience criminelle leur étoit plus insuportable que leurs chaînes & leur prison, & que la violence du fer & du feu méme dont on les tourmentoit. C'est ce que les gens de bien éprouvent assez par eux-mémes dans les sujets de tristesse & d'affliction qui

Hist. Eccl. p. 1. l. 4. cap. 3 & apud Euseb. l. 5. cap. 3.

TRAI. VI. leur arrivent, lorsqu'aiant porté leurs regards sur les choses exterieures, sans y rien voir qui les puisse consoler, ils rentrent au dedans d'eux-mémes, & trouvent dans le seul témoignage de leur conscience une paix & une joie, qu'ils preferent à toutes les joies & les consolations du monde.

On peut tirer de là un sujet de grande consolation, qui est que si la bonne conscience produit la joie du cœur, c'est une grande marque, lorsque cette joie se trouve dans une personne, qu'elle a la conscience pure & bien reglée, qu'elle marche sincerement devant Dieu, & qu'elle est en état de grace. Et c'est en jugeant ainsi de la cause par son effet, que saint Bonaventure a dit, que la joie spirituelle de l'ame est une marque visible de la grace qui habite en elle. *La lumiere s'est levée pour le juste*, dit David, *& la joie pour ceux qui ont le cœur droit*; mais les impies *marchent dans les tenebres.* L'obscurité, la tristesse & les ennuis sont leur partage, *parcequ'ils ne travaillent qu'à opprimer & à perdre les autres & qu'ils n'ont point connu la paix. Cette paix & cette ioie*, qui vient du fond d'un cœur simple, droit & sincere, & d'une grande pureté de vie & de mœurs, *est un des fruits de l'esprit saint*, dit l'Apôtre.

Maximum inhabitantis gratiæ signum est spiritualis lætitia. *Bonav. in spec. disc. p. 1. cap. 5.*
Lux orta est justo, & rectis corde lætitia. *Ps. 96. 11*
Impii autem in tenebris ambulant *Ps 81. 5.*
Fructus autem spiritus est gaudium. *Gal. 5. 22.*

C'estpourquoi l'humble S. François desiroit ardemment de la voir toujours dans ses freres; parcequ'il la regardoit comme une marque que la vertu du saint Esprit habitoit en eux, & qu'ils avoient l'amour & la grace de Dieu dans le cœur. Il prenoit tant de plaisir à les voir contens dans leurs exercices, qu'il avoit accoutumé de dire, que quand le demon de la tristesse luy jettoit dans l'ame quelque amertume ou quelque obscurité, il n'avoit qu'à jetter les yeux sur ses freres pour se delivrer de cette tentation, parceque la joie qui paroissoit sur leurs visages, luy en inspiroit une si douce, qu'il luy sembloit voir des Anges descendus du Ciel pour le consoler.

CHAPITRE VII.

Qu'il y a une tristesse utile & selon Dieu.

MAis doit-on étre toujours dans la joie & ne s'affliger jamais de rien, dira quelqu'un? N'y a-t'il pas une tristesse qui est bonne & que l'Apôtre appelle une tristesse selon Dieu? Il est sans doute, dit saint Basile, qu'il y a une tristesse louable & avantageuse à l'ame, puisque Jesus-Christ méme entre les huit beatitudes qu'il a préchées sur la montagne, met celle-ci: *Bienheureux ceux qui pleurent, parcequ'ils seront consolez.* Cassien dit apres le méme saint Basile, & le grand saint Leon Pape, qu'il y a deux sortes de tristesse: l'une est une tristesse selon le monde, & l'autre une tristesse selon Dieu. La tristesse du monde

Basil in regul. brevior. 19. & 194.
Beati qui lugent, quoniam consolabuntur. *Math. 5. 5.*

de

de dont les vrais serviteurs de Dieu sont toujours exemts, est de s'affliger de quelque chose de la terre, comme de quelque rencontre fâcheuse & penible, de quelque mauvais succés, ou de la perte de quelque bien passager. C'est cette tristesse que Saint Apollon exhortoit ses Disciples d'éviter avec soin, en leur aprenant à tous, que ceux qui mettent leur confiance en Dieu, & esperent de posseder son roiaume, ne doivent jamais ressentir la moindre tristesse. Que les paiens, disoit-il, s'affligent, que les Juifs répandent des larmes, que les méchans gemissent sans cesse; mais que les Justes se réjoüissent. Car si ceux qui mettent leur affection aux choses de la terre, se réjouissent de posseder des biens fragiles & perissables; pourquoi ne serons-nous pas comblez de joie dans l'esperance que nous avons de posseder une gloire qui est infinie, & de joüir d'un bonheur qui est eternel? Et le S. Prophete ne vous y exhorte-t-il pas en vous disant: *Rejoüissez-vous, justes, dans le Seigneur, & soyez ravis de joie: glorifiez-vous en luy, vous tous qui avez le cœur droit.*

Ruf in vit. S. Apoll. c. 7.

Lætamini in Domino, & exultate justi: & gloriamini omnes recti corde. *Ps.* 31. 14.

C'est aussi pour cela que S. Paul ne veut pas que nous pleurions la mort de nos proches avec excés, comme font les Paiens: *Or nous ne voulons pas, mes freres*, dit-il, *que vous ignoriez ce que vous devez sçavoir touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, afin que vous ne vous en attristiez pas, comme font les autres hommes qui n'ont point d'esperance.* L'Apôtre ne dit pas absolument qu'on ne s'en doit pas attrister, parce que le sentiment de la tristesse qu'on fait paroître en cette rencontre, est l'effet d'un amour naturel tres-juste & tres-raisonnable; puisqu'il est dit dans l'Evangile-méme que Jesus-Christ voyant Madelaine & ceux qui l'accompagnoient, fondre en larmes, il pleura aussi avec eux, & que les Juifs en tirerent aussi-tôt cette consequence: *Voyez comme il l'aimoit.* Mais il veut seulement nous faire entendre que nous ne nous devons pas attrister des choses de cette vie, comme les Payens qui n'en esperent point d'autre apres leur mort: & que la tristesse méme & la douleur que peut causer à nôtre ame la mort de nos proches, doit étre temperée par l'esperance de nous voir bien-tôt tous ensemble réunis avec Dieu dans le ciel. Ainsi encore que, comme hommes, nous ne puissions pas nous rendre inaccessibles aux impressions & aux sentimens que font en nous les choses de cette vie, nous pouvons neanmoins, & nous devons ne nous y arrêter que comme en passant; En sorte que *Ceux qui pleurent soient*, ainsi que dit S. Paul, *comme ne pleurant point, & ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point.*

Fratres nolumus vos ignorare de dormientibus, ut non cōtristemini, sicut & cæteri qui spem non habent. 1. *Thess.* 4. 13.

Ecce quomodo amabat eum. *Joan.* 11. 36.

Qui flent, tanquā non flentes: & qui gaudent, tanquam non gaudentes. 1. *Cor* 7. 30.

La tristesse qui est selon Dieu, est une tristesse de foi & de grace qui ne se trouve que dans les justes & les vrais serviteurs de Dieu, & qui naît ordinairement dans leur ame en ces quatre manieres ou de ces quatre

TRAI. VI.

causes. 1. De la vûe & du regret interieur de leurs pechez passez, selon cette parole de S. Paul : *J'ay maintenant de la joie non de ce que vous avez eu de la tristesse, mais de ce que vôtre tristesse vous a portez à la penitence. La tristesse que vous avez euë a été selon Dieu; car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une penitence stable.* Lorsqu'une ame pleure ses pechez passez, ou qu'elle s'afflige de la misere de cette vie, qui est une tentation continuelle, sa tristesse est assurement bonne & selon Dieu. Et S. Chrisostome en rend cette raison, qui est tres-digne de son esprit : De toutes les pertes que l'homme peut faire au monde, il n'y a que celle que luy cause le peché, qui se puisse reparer par la douleur & la tristesse du cœur : car pour les autres, plus il voudroit les pleurer, plus il les rendroit déplorables. Il ne doit donc s'affliger que de ses pechez.

Gaudeo, non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam: Contristati enim estis secundum Deum : quæ enim secundû Deum tristitia est, pœnitêtiam in salutem stabilem operatur. 2. Cor. 7. 9.

Chrys. in fine tom. 5.

2. La tristesse qui est selon Dieu, est aussi quelquefois un effet du zele de sa gloire & du salut des autres; parce que le juste ne peut voir sa souveraine majesté offencée, & la sainteté de ses ordonnances violées par les hommes sans en ressentir une extréme affliction. Il conçoit une sainte indignation contre les desordres & les vices publics, & il met une partie de sa pieté à les regarder avec une religieuse impatience, & à les pleurer : Et il est heureux lorsqu'il les pleure, parce que sa douleur a Dieu même pour objet. Nous voyons dans l'Ecriture que les premiers Saints, & les vrais serviteurs de Dieu s'affligeoient des pechez du monde, & avoient le cœur percé de douleur jusqu'à la défaillance, lorsqu'ils n'y pouvoient pas remedier. *Je suis tombé dans la défaillance*, dit David, *en considerant les méchans qui abandonnoient vôtre loi. Mon zele m'a fait secher de regret, de ce que mes ennemis ont oublié vos paroles. Quand je regarde les méchans tout mon sang se corromt d'ennuy & de tristesse, de ce qu'ils ne vivent point selon vos preceptes.* Le Prophete Jeremie est aussi tout plein de ces plaintes & de ces gemissemens d'un cœur qui s'afflige des desordres qui se commettent contre Dieu.

Gregor. Naz. Orat. 1.

Defectio tenuit me pro peccatoribus derelinquentibus legem tuam. *Ps. 118. 53.*
Tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua inimici mei. *Ibid. 139.*
Vidi prævaricantes & tabescebam, quia eloquia tua non custodierunt. *Ibid. 158.*

* Et cette tristesse semble étre propre & particuliere à ceux de nôtre Compagnie; parce que nôtre institut ne tendant qu'à ce que le nom de Dieu soit sanctifié & glorifié dans le monde, rien ne nous doit toucher plus sensiblement que de voir arriver tout le contraire.

3. On peut considerer encore comme une cause de la tristesse chrétienne le desir de la perfection, qui met l'ame dans une sainte impatience de se voir entierement libre de ses passions, & de ses desirs déreglez, & luy fait déplorer sans cesse la foiblesse & l'infirmité de la chair, qui l'empêche de s'y élever. Et cette tristesse est tellement selon Dieu, que Jesus-Christ l'a mise au nombre des huit beatitudes, lorsqu'il a dit : *Bien-heureux ceux qui sont affamez & alterez de la justice, parce qu'ils*

Beati qui esuriunt & sitiunt justitiã,

seront rassasiez, & que Dieu remplira tous les desirs de leur ame. TRAI. VI.

quoniam ipsi saturabuntur. *Math.* 5.6.

4. La contemplation méme de la gloire de Dieu, & l'attente des biens du ciel produisent aussi cette tristesse sainte dans les justes, qui se considerant dans cette vie comme dans un exil, ne font que gemir & soûpirer aprés la bienheureuse éternité qui leur est promise, disant comme les enfans d'Israël dans la captivité de Babilone : *Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babilone : Et nous souvenant de Sion, nous n'avons pû retenir nos larmes.* Ou comme David, lorsqu'il déploroit les miseres de cette vie : *Helas que mon exil est long.* Ou bien ces paroles que l'Eglise chante dans l'une des antiennes de la Vierge : *Nous élevons nos voix vers vous comme de pauvres exilez, & de malheureux enfans d'Eve : Nous poussons vers vous des soupirs gemissant & pleurant dans cette vallée de larmes.* Ces soupirs & ces gemissemens d'un cœur enflammé du desir de servir Dieu éternellement, sont une simphonie tres douce & tres-agreable à sa souveraine Majesté.

Super flumina Babilonis illic sedimus, & flevimus, cum recordaremur tui Sion. *Ps.* 136. 1.

Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est. *Ps.* 119. 5.

Ad te clamamus exules filii Evæ: ad te suspiramus gementes & flentes in hac lacrimarum valle.

Les principales marques qui distinguent la tristesse qui est bonne & selon Dieu, d'avec celle qui est mauvaise, & que le diable inspire, sont que la premiere est humble, obeissante, paisible, douce & patiente. Enfin comme elle vient de Dieu, elle renferme en soi tous les fruits de l'esprit qui sont, selon S. Paul, la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la foi, la douceur, la temperance. Mais la tristesse dangereuse & qui est une tentation du demon, est pleine de rudesse, de colere, d'impatience, de rancune, & d'une amertume inutile qui nous éloigne de Dieu, & nous approche du desespoir. Ajoûtez à cela qu'elle est incompatible avec toute sorte de joie & de consolation ; au lieu que la tristesse qui est selon Dieu, se peut appeller en quelque sorte une tristesse gaye, dit Cassien ; parce qu'étant une tristesse de foi & de grace, qui n'a que Dieu pour objet, elle est toujours accompagnée de cette joie secrette qui est inseparable de la pieté sincere & de la veritable penitence, & qui inspire de la force & du courage pour toutes sortes de bonnes œuvres. Ce qui se peut voir en parcourant les quatre manieres de s'attrister saintement que nous venons de rapporter.

Galat. 5. 22.

Cass. ubi sup.

Lorsque la foi represente à l'ame ce que c'est d'avoir offensé Dieu qui est si digne d'être aimé, elle s'afflige de ses pechez ; mais parce que la méme foi luy fait voir en méme temps que Dieu, qu'elle a offensé est son Sauveur, & qu'il luy offre son propre sang pour guerir ses plaies, elle conçoit une ferme esperance du pardon, avec le desir de satisfaire à Dieu par de dignes fruits de penitence ; & c'est ainsi que celui qui est touché d'un vrai repentir, trouve sa joie dans ses larmes mémes.

Nous voyons par experience que nôtre cœur n'est jamais plus content ni plus tranquil, que lorsque nous avons bien pleuré nos fautes devant

TRAI. VI. Dieu. Et ce qui nous fait mieux comprendre ce qui distingue la vie spirituelle des vrais serviteurs de Dieu, de celle du monde, est qu'ils trouvent dans la componction de leur cœur, & dans les larmes qu'elle leur fait répandre pour leurs fautes, une joie & une consolation qui a autant d'avantage au dessus de toutes les joies & les consolations du siecle, qu'en a la sagesse au dessus de la folie. Que si la premiere disposition de ceux qui commencent à servir Dieu, qui est l'affliction & la douleur de la penitence, est jointe dans l'ame avec un plaisir si doux & si agreable: si la tristesse & la componction des justes enferme avec soi une allegresse & une joie si parfaite; quels goûts, quels plaisirs, & quelles consolations ne ressentiront-ils pas, lorsqu'ils entreront par la priere dans une sainte familiarité avec Dieu, & qu'il les favorisera de ses communications secrettes & invisibles qu'il y a d'ordinaire avec ses Elûs? Et qui pourroit exprimer les doux transports dont ils seront ravis, lorsqu'il accomplira en eux cette parole de S. Jean: *Dieu essuyera toutes les larmes de leurs yeux & la mort ne sera plus. Les pleurs les cris, & les travaux cesseront.*

Abstergет Deus omnem lachrymā ab oculis eorum, & mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra. *Apoc.* 21. 4.

Celuy donc qui, comme un autre Jeremie, s'afflige des pechez du monde, qui pleure les méchans, & qui ressent dans leurs dereglemens une douleur qui le perce & qui luy brise le cœur, doit trouver dans cette tristesse salutaire une consolation bien douce, puisqu'elle est en luy la marque d'un bon fils, qui a de l'ardeur & du zele pour l'honneur & la gloire de son pere. C'est aussi ce qui rend si doux aux justes le desir & la soif qu'ils ont de la perfection, & cette sainte impatience de se voir déja dans leur celeste patrie, qui les fait gemir & soupirer en cette vie comme dans un exil. Car qu'y a-t-il de plus beau & de plus deli-
» cieux, parmi les tenebres, les afflictions, & les amertumes infinies de
» cette vie, que d'aspirer à la douceur des biens du ciel; que de soupirer
» aprés la beatitude eternelle; & que d'être toujours en esprit dans ce lieu,
» où il est indubitable qu'on ne reçoit que de veritables & de solides
» joies.

Aug. Med. c. 36.

Vous voyez bien par là que la joie, que nous estimons si necessaire pour bien servir Dieu, ne consiste pas à parler, à rire, à plaisanter & à faire l'enjoüé avec tous ceux que l'on rencontre: ce qui ne seroit qu'une joie de bouffon, & qu'une indiscrete liberté. La seule joie qui doit paroître dans un Chrétien, est celle dont parle le Sage, quand il dit, que *la joie du cœur se répand sur le visage.* Comme *la tristesse qui attaque le cœur* de l'homme se répand sur son corps, le ronge & *le desseiche* peu à peu *jusqu'aux os; la joie de l'esprit* par un effet contraire *le rend plein de force & de vigueur* pour le service de Dieu. Aussi lisons-nous de plusieurs Saints qu'on voyoit sur leur visage une allegresse & une serenité continuelle, qui témoignoit au dehors la joie interieure de leur ame.

Cor gaudens, exhilarat faciem. *Prov.* 15. 13. Animus gaudens ætatem floridam facit. Spiritus tristis exsiccat ossa. *Prov.* 17. 22.

SEPTIE'ME TRAITE'.

Du Tresor infini, & des biens inestimables que les Fideles possedent en Jesus-Christ: De la conduite qu'ils doivent tenir en méditant les saints Misteres de sa Passion: & du fruit particulier que doit produire en eux ce S. Exercice.

CHAPITRE PREMIER.

Des biens inestimables que nous possedons en Jesus-Christ.

Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son fils formé d'une Vierge, & assujetti à la loy, dit S. Paul, pour racheter ceux qui étoient sous la loy, & pour nous rendre ses enfans adoptifs.* Tous les temps qui ont precedé l'incarnation du Fils de Dieu, ont été comme vuides de grace: mais celui-ci est plein de toutes sortes de biens & de dons spirituels, & il est appellé avec beaucoup de raison la loy de grace, puisque nous y avons dans le Sauveur qui nous a été donné, le principe & la source de toutes les graces. *C'est maintenant que le prince du monde va être chassé dehors*, dit S. Jean. Dieu nous a envoyé son propre Fils, afin de nous delivrer de l'esclavage du demon, où le peché nous avoit reduits, de nous reconcilier à lui-méme, & de nous ouvrir la porte du ciel, qui nous avoit toujours été fermée, depuis la chûte malheureuse qui a fait perdre à nos premiers Peres, & pour eux & pour nous, l'état de la justice originelle, dans lequel Dieu les avoit créez; Car *Dieu avoit creé l'homme droit & juste*, dit le Sage, *mais il s'est embarrassé luy-méme dans une infinité de difficultez*, c'est-à-dire, dans une infinité de miseres & de contradictions, qui le rendent comme un poids insupportable à luy-méme.

At ubi venit plenitudo temporis misit Deus filium suum, factum ex muliere, factum sub lege ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus. *Gal.* 4. 4.

Deus fecit hominem rectum, & ipse se infinitis miscuit quæstionibus. *Eccl.* 7. 30.

L'unique consolation d'Adam & d'Eve aprés une chûte si funeste, fut que Dieu maudissant le serpent qui en étoit le premier auteur, luy dit: *Je mettrai l'inimitié entre toi & la femme, entre ta semence & la sienne; & un jour elle t'écrasera la tête.* Car par ces paroles il leur promit dés lors, qu'il viendroit un temps auquel son propre Fils étant revêtu de nôtre chair & de nos infirmitez, satisferoit pour nous à sa justice, & nous tireroit de l'esclavage du peché. La vûë & l'esperance de cette reparation future les encourageoit à rechercher dans l'humiliation & dans les travaux de la penitence, la grace de Dieu, qu'ils avoient perduë par leur desobeïssance & par leur orgueil. Et pour y porter aussi leurs enfans, ils avoient soin, en leur apprenant l'heureux état où Dieu les avoit mis d'abord, & comment ils en étoient tombez par leur faute, de

Inimicitias ponam inter te & mulierem, & semen tuum & semen illius: ipsa cōteret caput tuū. *Genes.* 3. 15.

les fortifier dans l'attente du Sauveur qui leur étoit promis, pour reparer ce mal.

Dieu confirma ensuite plusieurs fois cette promesse, particulierement à quelques uns des anciens Justes qui avoient le bonheur de luy plaire, comme Abraham, Jacob, & David, en les assurant que le Messie qui devoit venir pour sauver les hommes sortiroit de leur race. C'étoit-là le principal objet de la religion & de la foi des Juifs : les Prophetes disoient des merveilles de ce divin Sauveur, ils étoient dans une attente continuelle de son avenement ; & ils le demandoient sans cesse à Dieu dans la priere par des soupirs, par des cris, & par des gemissemens du cœur. *O s'il vous plaisoit d'ouvrir dés maintenant le Ciel, & de descendre vers nous*, disoit Isaie. *Cieux envoiez-nous la rosée d'enhaut: Et vous nuës, faites-nous descendre le juste comme une pluïe. Que la terre ouvre son sein, & qu'elle produise le Sauveur.* C'est ce méme desir qui a fait dire à l'Epouse dans les Cantiques : *Que ne puis-je déja vous trouver dehors, & vous embrasser, comme mon frere qui suce les mammelles de ma mere, afin que personne ne me méprise plus*, en voiant celui *qui est l'attente de toutes les nations*, étre devenu mon propre frere.

Utinam dirumperes cœlos & descenderes. *Isai.* 64. 1

Rorate cœli desuper, & nubes pluant justum. Aperiatur terra & germinet Salvatorem. *Idem.* 45. 8.

Quis mihi det te fratrem meum sugentem ubera matris meæ, ut inveniam te foris, & deosculer te, & jã me nemo despiciat. *Cant.* 8. 1.

Voila comment ils soupiroient aprés *celuy qui étoit l'attente de toutes les nations.* Leur foi & leur esperance en lui les consoloit & effaçoit leurs pechez ; parce qu'ils croyoient qu'il devoit venir, comme nous croyons maintenant qu'il est venu. Aussi l'appelloient-ils *Celui qui doit venir*, comme il paroît par cette demande que lui firent les deux Disciples que S. Jean avoit envoiez vers lui : *Etes-vous celuy qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre ?*

Et ipse erit expectatio gentium. *Gen.* 49. 10.

Tu es qui venturus es, an alium expectamus ? *Math* 11. 3.

Les oracles des Prophetes étant donc accomplis, & le temps heureux que Dieu avoit marqué pour répandre sa misericorde sur les hommes, étant arrivé, il nous a envoyé son fils unique. Il n'a pas voulu donner plûtôt ce remede aux hommes, afin que connoissant mieux leur misere, ils le desirassent avec plus d'ardeur, & le reçussent avec plus d'estime, lorsqu'il leur seroit offert. C'est ainsi que Dieu differe souvent de nous secourir dans les tentations qui nous pressent, afin que la vûë de nôtre impuissance, & le sentiment du besoin continuel que nous avons de recourir à luy, nous empêche de jamais rien attribuer à nous-mémes de ce que nous devons à sa pure liberalité.

L'homme étant tombé dans le peché, & la justice divine demandant une satisfaction proportionnée à l'offense, qui étoit infinie ; toutes les forces des creatures les plus parfaites étoient impuissantes pour le relever de sa chûte. Il n'y avoit donc que Dieu-méme qui pût reparer dignement ce mal ineffable dans sa grandeur. Et parceque cette satisfaction ne se pouvoit faire que par des peines & des souffrances, & que

Dieu de sa nature ne peut souffrir, le temps si desiré auquel il avoit determiné de sauver le monde, étant arrivé, le Fils de Dieu trouva cette merveilleuse invention de se faire vrai homme, & d'unir en sa personne la nature divine avec la nature humaine, afin d'accomplir le grand ouvrage de nôtre Redemption, où la sagesse, la bonté, la grandeur & la puissance infinie de Dieu paroissent avec beaucoup plus de force & d'éclat, que dans tous ses autres ouvrages. Ainsi si c'étoit avec beaucoup de raison que David en demandant à Dieu l'accomplissement, disoit: *Faites éclater vôtre puissance, & venez pour nous sauver.* Parcequ'il sçavoit que c'étoit l'ouvrage de la plus grande force que Dieu pût faire au monde. La creation du monde & de tant d'excellentes creatures qu'il renferme, est sans doute un grand effet de la toute-puissance de Dieu, & c'est méme le premier des articles de nôtre foi que l'Eglise recite tous les jours en ces termes: *Je crois en Dieu Pere Tout-Puissant, Createur du ciel & de la terre.* Mais elle n'a rien de si grand & de si admirable que la Redemption des hommes.

Excita potentiam tuam & veni, ut salvos facias nos. *Ps. 79. 3.*

Credo in Deum patrem omnipotentem Creatorem cœli & terræ.

Delà vient que le Prophete appelle la creation du monde l'ouvrage des doits de Dieu: *Je contemplerai les cieux*, dit-il, *qui sont les ouvrages de vos doits: la lune & les étoiles que vous avez formées.* Mais pour la reparation du genre humain, l'Ecriture dit, qu'*il a déployé la force de son bras.* De sorte qu'il y a autant de difference entre ces deux ouvrages de Dieu, qu'entre la force des doits & celle des bras. Et ce n'est pas seulement la grandeur & la puissance de Dieu qui paroît dans l'ouvrage de nôtre redemtion; on y reconnoît aussi la grandeur & l'excellence de l'homme bien mieux que dans la creation; d'où vient que l'Eglise dit tous les jours à Dieu par la bouche de ses Prêtres dans l'oblation de la Messe: *O Dieu qui par un effet admirable de vôtre puissance avez creé la nature de l'homme si excellente, & qui l'avez rétablie par une plus grande merveille!* Dieu a beaucoup donné à l'homme en le creant: mais il luy a bien plus donné en le rachetant, dit S. Leon Pape. Dieu l'avoit élevé à un état tres-sublime en le faisant à son image & à sa ressemblance; mais il l'a élevé à un degré de noblesse « incomparablement plus haut, lorsqu'il s'est fait luy-méme, non seulement à l'image & à la ressemblance de l'homme, mais vrai homme. «

Quoniam videbo cælos tuos, opera digitorum tuorum lunam & stellas quæ tu fundasti. *Ps. 8. 4.*

Fecit potentiam in brachio suo. *Luc. 1. 51.*

Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti, & mirabilius reformasti. *In Offert. Missæ*

S. Leo Papa ex Aug. serm. 4. de temp.

Les biens que Dieu a procurez aux hommes en se faisant homme pour les racheter, sont si grands & si avantageux, que nous pouvons maintenant appeller le peché d'Adam, un peché necessaire; & sa faute, une faute bien-heureuse. Et en effet la sainte Eglise comme ravie en esprit & toute transportée d'un excés d'amour pour Jesus-Christ son Epoux, chante tous les ans la veille de Pasque ces belles paroles: *Certes le peché d'Adam étoit necessaire* pour faire voir jusqu'à quel excés

O certe necessarium Adæ peccatum, quod Chri-

TRAI. VII.

Dieu nous aime, *puiſqu'il a été effacé par la mort de Jeſus-Chriſt. O que ſa faute a été heureuſe, puiſqu'elle a merité d'avoir un ſi grand Redempteur.* Le ſecond Adam nous a beaucoup plus donné en nous rachetant, que le premier ne nous avoit ôté en nous perdant. *Il n'en eſt pas de la grace* du Sauveur, *comme du peché* d'Adam, dit S. Paul; *Car ſi par le peché d'un ſeul pluſieurs ſont morts, la miſericorde & le don de Dieu s'eſt répandu beaucoup plus abondamment ſur pluſieurs par la grace de Jeſus-Chriſt.* Et S. Bernard rapportant ce témoignage de S. Paul dans l'un de ſes Sermons, dit: Le peché d'un ſeul homme & d'une ſeule femme nous a cauſé une effroyable perte, mes chers freres; mais graces à Dieu, tout eſt maintenant reparé par un ſeul homme & par une ſeule femme, & mémè avec une plus grande abondance de grace; car *il n'en eſt pas du peché comme du don* de Jeſus-Chriſt qui nous a rachetez. La grace que nous avons reçûë lui eſt incomparablement plus grande que celle que nous avons perduë par le peché.

ſti morte deletum eſt. O felix culpa, quæ talem meruit habere Redemptorem. *In Offic. Miſſæ Sabb. S.*

Non ſicut delictum, ita & donum. *Rom.* 5. 15.

Vehementer quidem nobis, dilectiſſimi, vir unus & mulier una nocuere; ſed gratias Deo, per unum nihilominis virũ, & mulierem unã omnia reſtaurantur, nec ſine magno fœnore gratiarum: neque enim ſicut delictum, ita & donum, ſed excedit damni æſtimationem beneficij magnitudo. *Bern. ſerm. 7. de beata Virg. de Verb. Apocal. in illud*: Signum magnum in initio.

Les biens & les treſors que nous avons en Jeſus-Chriſt ſont ineffables. Il faudroit pour les bien exprimer par des paroles, avoir reçû de Dieu cette grace dont parle S. Paul, quand il dit: *Moi qui ſuis le plus petit de tous les Saints, j'ay reçû cette grace d'annoncer aux Gentils les richeſſes incomprehenſibles de Jeſus-Chriſt. Si vous connoiſſiez la grace de Dieu, & qui eſt celuy qui vous dit: Donnez moi à boire*, diſoit le Sauveur méme à la Samaritaine, que vous ſeriez riche & que vôtre bonheur ſeroit grand! Si vous aviez bien compris quel eſt ce don que Dieu avoit promis au monde, & qu'il lui a maintenant accordé: ce don qu'on peut appeller un don par excellence, puiſqu'il renferme en ſoi tous les dons de Dieu; ſi vous aviez une fois découvert ce treſor ineſtimable, vous reconnoîtriez & vous diriez à Dieu, comme le grand S. Auguſtin:
» Celui qui ne vous ſert pas pour le bien-fait de la creation, eſt digne de
» l'enfer, mais ſi quelqu'un ne le fait pas pour celui de la redemption, ſon
» ingratitude merite un ſuplice plus grand que l'enfer méme.

Mihi omnium ſanctorum minimo data eſt gratia hæc: in gentibus evangeliſare inveſtigabiles divitias Chriſti. *Epheſ.* 3. 5.

Si ſcires donum Dei, & quis eſt qui dicit tibi: da mihi bibere. *Ioan.* 4. 10.

Aug. in Manu. cap. 15.

Le Pere Avila avoit l'eſprit tellement penetré de la conſideration de ce bienfait ineſtimable, qu'il diſoit d'ordinaire à ceux qui admiroient les graces particulieres que Dieu avoit miſes en luy; Ce n'eſt point là ce que vous devez admirer, mais ce qui vous doit étonner eſt, que *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné ſon Fils unique* pour le racheter. Saint Jean qui a connu & reſſenti mieux que perſonne les effets merveilleux de l'amour de Dieu envers les hommes, n'en a pû exprimer la grandeur que par l'excellence & par le prix ineſtimable du don méme que nous avons reçû en Jeſus-Chriſt. C'eſt par la grandeur de ce don ineffable, que l'on doit meſurer la grandeur de cet amour. *O Dieu que la bonté que vous avez pour nous eſt admirable*, s'écrie

Sic Deus dilexit mundum, ut unigenitum Filium ſuum daret. *Ioan.* 3. 16.

O mira circa nos tuæ pietatis dignatio!

toute

toute l'Eglise: *Que l'ardeur de vôtre charité est inestimable; puisque vous avez livré vôtre Fils à la mort pour racheter des esclaves*, & pour rendre la vie à des ingrats! Se peut-il rien imaginer de comparable à ce prodige d'amour? Que diriez-vous d'un homme qui se voiant esclave parmi des barbares & des infideles, oseroit seulement avoir la pensée de faire à son Roi cette demande: Aiez la bonté, Sire, de m'envoier ici vôtre Fils, afin qu'il me rachete & qu'il me rende la vie & la liberté, en mourant pour moi parmi ces peuples barbares & infideles. Or cette grace & cette faveur que vous n'oseriez pas attendre d'un grand de la terre, qui surpasse vôtre imagination, & dont la pensée méme ne vous pourroit pas venir dans l'esprit, est celle que Jesus-Christ a faite à tous les hommes en venant au monde.

O inestimabilis dilectio charitatis! Ut servum redimeres, Filium tradidisti. *In Officio Missæ Sabb. S.*

Il ne nous a pas seulement tirés de l'esclavage où nous gemissions; mais il a pris nôtre nature méme, afin de nous faire participans de la sienne, & de nous élever à la dignité d'Enfans de Dieu. *Considerez*, dit saint Jean, *quel amour le Pere nous a témoigné, de vouloir que nous soions appellez & que nous soions en effet Enfans de Dieu. C'est pourquoi* Jesus-Christ *ne rougit point de nous appeller ses freres en disant: J'annoncerai vôtre nom à mes freres.* Apres cela peut-on encore craindre ou desirer quelque chose au monde, aiant Dieu pour Pere, & pour frere Jesus-Christ méme, *à qui toute puissance a été donnée dans le ciel & dans la terre*?

Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur & simus. *Gal.* 4. 5. & 1. *Joan.* 3. 1.
Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens: annuntiabo nomen tuum fratribus meis. *Hebr.* 2. 11. 12.
Data est mihi omnis potestas in cælo & in terra. *Joan.* 28. 18.

Il est écrit que les enfans de Jacob, voiant que celuy que Pharaon avoit fait le depositaire de son autorité royalle, & à qui il renvoioit tous les peuples pour pourvoir à leurs besoins, étoit Joseph leur frere, & que Joseph, pour dissiper la crainte que leur causoit le souvenir du mal qu'ils luy avoient fait, leur disoit lui-méme: *Ne craignez rien, mes freres, j'aurai soin de vous nourrir. Venez tous ici demeurer avec moi; & je vous ferai part de tous les biens que je possede en ce païs*: ils furent comblez de joie; Joseph les embrassa tous, & leur donna des chariots pour y amener Jacob leur Pere avec toute sa famille. C'est ce que fait à nôtre égard Jesus-Christ qui est nôtre frere, & qui nous aime plus tendrement que Joseph n'a jamais pû aimer ses freres. Il veut nous attirer tous avec lui. *Mon Pere je desire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnez, y soient aussi avec moi.* Et il nous fournit tous les moiens necessaires pour nous y conduire, qui sont les sacremens, & tous les autres secours que nous recevons sans cesse de sa souveraine bonté.

Nolite timere, ego pascam vos. *Gen.* 50. 21.
Venite ad me & ego dabo vobis omnia bona Ægypti. *Gen.* 45. 18.
Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego & illi sint mecum. *Joan.* 17. 24.

Que si la vûe des pechez que vous avez commis contre un si bon Seigneur, vous trouble & vous porte à la défiance & au découragement, considerez qu'il vous a donné le Sacrement de la penitence, & qu'il vous offre sans cesse son propre sang pour les effacer. Consolez-vous de

l'avoir toujours pour mediateur, & entrez dans cette sainte confiance à laquelle saint Jean vous exhorte, lorsqu'il dit, *Mes petits enfans, je vous écris ceci, afin que vous ne pechiez point; que si neanmoins quelqu'un peche, nous avons pour avocat envers le Pere Jesus-Christ qui est juste.* Ce que saint Paul dit encore en ces termes: *Jesus-Christ est entré dans le ciel, afin de se presenter pour nous devant la face de Dieu.* Il y implore sans cesse pour nous la misericorde du Pere eternel, dit saint Bernard, & en lui montrant ses plaies, il lui represente que c'est par son ordre qu'il les a reçûes & souffertes pour nous racheter, afin qu'il ne permette pas qu'il se perde aucun de ceux qui lui ont coûté son sang & sa vie. Comme la Reine des Anges prie sans cesse son fils pour nous en luy montrant ses mammelles qui l'ont allaité; le Fils de Dieu represente de méme au Pere eternel ses blessures & ses plaies, afin de nous obtenir le pardon de nos pechez. Et les Saints disent, que c'est une des raisons pour lesquelles les cicatrices & les trous mémes lui en sont restées depuis sa glorieuse resurrection.

Filioli, hæc scribo vobis, ut non peccetis, sed & si quis peccaverit, advocatum habemus apud Patrem Jesum Christũ justũ. 1. Joan. 2. 1.

Jesus introivit in cælum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis. Hebr. 9. 24.

Il est encore écrit que Jacob étant mort, & les freres de Joseph qui craignoient qu'il ne se souvint alors de l'outrage qu'il n'avoit pas vangé durant la vie de leur Pere, l'allerent trouver, & luy dirent: Le plus grand bien que nôtre Pere a desiré à ses enfans à l'heure de sa mort, est que leur frere leur pardonne les injures passées, & qu'il les oublie tout-à-fait. *C'est pourquoi nous vous prions aussi maintenant d'accorder le pardon de cette offense à vôtre pere qui étoit serviteur de Dieu.* Où il est tres-remarquable, qu'encore qu'elle n'eut aucune part à l'iniquité de ses enfans, l'amour & la tendresse paternelle ne laisse pas de la luy rendre propre, & de faire qu'il s'en charge comme s'il en étoit seul coupable. C'est ce qu'a fait aussi Jesus-Christ nôtre Redempteur, par l'amour extréme qu'il avoit pour nous. *Le Seigneur a mis sur luy l'iniquité de tous les hommes*, dit Isaie, *& il a porté le fardeau de leurs pechez.* Adressons-nous donc au Pere eternel & disons-lui du fond du cœur: Seigneur pardonnez à vôtre Fils nos offenses puisqu'il a bien voulu s'en charger pour l'amour de nous. C'est ce qu'il vous a demandé pour nous avec ardeur en mourant sur une croix. Accordez lui l'effet de cette priere qu'il a prononcée avec tant d'amour & de compassion pour les pecheurs qu'il étoit venu racheter: *Mon Pere pardonnez leur car ils ne sçavent ce qu'ils font.* Apres cela qui ne concevra pas une ferme esperance du pardon de ses pechez? car *nous avons le sang que Jesus-Christ a repandu pour nos pechez qui parle plus avantageusement que celui d'Abel.* Le sang d'Abel ne demandoit que la vengeance, mais celui du Sauveur crie sans cesse misericorde pour ceux en faveur desquels il a été répandu, & pour ceux-mémes qui ont eu la cruauté de le répandre.

Nos quoque oramus ut servo Dei patri tuo dimittas iniquitatem hanc. Gen. 50. 15. vulgata Corr legit: ut servis Dei patris tui.

Posuit Dominus in eo iniquitatem omnium nostrûm. Is. 53. 6.

Et iniquitates eorum ipse portavit. Ibid. 11.

Pater dimitte illis, quia nesciunt quid faciunt. Luc. 23. 34.

Habemus sanguinis aspersionẽ melius loquentem quam Abel. Hebr. 12. 24.

Lors donc que le demon voudra vous inquieter & vous porter au desespoir en vous reprochant la multitude de vos fautes & de toutes vos miseres, portez aussi-tôt les yeux sur Jesus-Christ, & imaginez-vous qu'il vous conduit luy-méme par la main devant le tribunal de son Pere, où faisant pour vous l'office d'intercesseur & d'avocat, il couvre de ses propres merites la honte & la confusion de vos offenses : & cette consideration vous fortifiera & vous donnera alors comme un cœur nouveau: vôtre défiance se changera en une esperance ferme, & vôtre tristesse en une joie & une allegresse constante, parceque vous la posséderez en celuy *qui nous a été donné pour être nôtre sagesse, nôtre justice, nôtre santification & nôtre redemption.*

Nous avons donc toutes choses en Jesus-Christ, dit S. Ambroise, & Jesus-Christ est toutes choses en nous. Si vous desirez guerir quelque mal qui vous presse, il est vôtre medecin. Si l'ardeur de la fiévre vous brûle, il est une source d'eau vive & salutaire. Si l'iniquité vous accable, il est la souveraine justice. Si vous aspirez au ciel, il est la voie qui y conduit. Si vous fuiez les tenebres, il est la lumiere qui éclaire tout le monde. Enfin si vous cherchez de quoi vous nourrir, il est luy-méme la nourriture de vôtre ame. Et dans un autre endroit, il ajoûte : lorsqu'un loup vient à vous pour vous déchirer, si vous prenez une pierre pour l'en fraper, il prend aussi-tôt la fuite. Comme donc Jesus-Christ est vôtre pierre, si vous avez soin de recourir toujours à luy, le loup vous fuira, & ne poura jamais vous épouvanter. Saint Pierre chercha cette pierre pour se rassurer, lorsque la crainte l'aiant saisi en marchant sur les eaux, il commençoit à enfoncer : & il trouva ce qu'il avoit cherché ; car Jesus-Christ étendant la main, le prit, le soûtint & le tira du peril. *Enfin, mes freres, fortifiez-vous en nôtre Seigneur*, & dans la puissance de sa vertu, dit saint Paul : *revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embûches & des artifices du diable.*

Surquoi saint Jerôme fait cette remarque : On peut inferer clairement de ces paroles, & de celles qui suivent immediatement apres, & de tous les autres endroits de l'Ecriture, où il est parlé de Jesus-Christ nôtre Redempteur ; qu'il est lui-méme toutes les armes de Dieu, que l'Apôtre nous exhorte de prendre pour nous en revétir : En sorte que se revétir des armes de Dieu, & se revétir de Jesus-Christ, sont une méme chose. Et il fait voir ensuite comment ce divin Sauveur est nôtre cuirasse, nôtre casque, nôtre bouclier, & nôtre *épée tranchante qui coupe de deux cotez.* La vertu de Jesus-Christ est donc elle seule toutes les armes dont les fidels se doivent revétir, pour resister à toutes les attaques & à tous les efforts du demon, & pour sortir toujours victorieux des ruses

Qui factus est nobis sapientia à Deo, & justitia, & sanctificatio, & redemptio. 1. *Cor.* 1. 3.

Omnia igitur habemus in Christo, & omnia Christus est in nobis. Si vulnus curare desideras, medicus est. Si febribus æstuas, fons est. Si gravaris iniquitate, justitia est. Si cælum desideras, via est. Si tenebras fugis, lux est. Si cibum quæris, alimentum est. *Ambr. l.* 3. *de Virg.*

Si in te insurrexerit lupus, petram cape, & fugit; petra autem tua Christus est : si ad Christum confugias, fugiet lupus, nec terrere te poterit. Hanc petram quæsivit Petrus cum turbaret in fluctibus, & invenit quod quæsivit, quoniam dexteram amplexus est Christi. *Ambr. l.* 6. *Exameron. c.* 4.

Hieron, in illud : De cætero, fratres, confortamini in Domino & in potentia virtutis ejus : induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli. *Ephes.* 6. 10.

Utraque parte acuta. *Apoc.* 1. 16, *&* 2. 12.

& des ſtratagêmes qu'il emploie contre nous dans les combats des tentations.

Et ce qui nous doit encore faire mieux comprendre que nous avons toutes choſes en Jeſus-Chriſt ſeul, eſt cette grande diverſité de noms & de qualitez que l'Ecriture luy attribuë, comme de Roi, de Maître, de Paſteur, de Prêtre, de Medecin, d'Ami, de Pere, de Frere, d'Epoux, de Vigne, de Source, de Fontaine, & de beaucoup d'autres ſemblables: de ſorte que comme l'Apôtre dit, *que tous les treſors de la ſageſſe & de la ſcience* du Pere Eternel *ſont renfermez en luy*, nous devons croire auſſi qu'il eſt lui ſeul toutes nos richeſſes, & tout nôtre treſor; puiſque nous ne pouvons poſſeder ni obtenir aucun veritable bien qu'en lui, & que par luy; & que nous ne ſommes pas capables de nous-mémes d'en faire aucun, s'il ne nous en donne la force & les moyens; ni d'avoir ſeulement une bonne penſée, s'il ne la forme lui-méme en nous. Que ſi nos œuvres ſont de quelque merite, ce n'eſt que lors qu'elles ont le bonheur d'être lavées & purifiées dans ſon ſang adorable, ſelon l'expreſſion de S. Jean, lorſqu'il rapporte dans l'Apocalipſe ce qui luy fut dit de cette multitude innombrable de Saints, qu'il voyoit debout devant le Trône & devant l'Agneau, vêtus de robes blanches, & tenant des palmes dans leurs mains: *Ce ſont ceux qui ont lavé & blanchi leurs robes dans le ſang de l'agneau.* Nous devons aux merites de Jeſus-Chriſt tout le bien qui eſt en nous. C'eſt luy qui nous ſoûtient dans les tentations, & qui nous delivre des perils où elles nous engagent. C'eſt par luy que nous obtenons toutes les vertus. Enfin c'eſt en luy que nous poſſedons tout, c'eſt de lui que nous recevons tout, & c'eſt à luy ſeul que nous devons rendre gloire de tout.

In quo ſunt omnes theſauri ſapientiæ & ſcientiæ abſconditi. *Coloſ.* 2. 3.

Hi ſunt qui laverunt ſtolas ſuas, & dealbaverunt eas in ſanguine Agni. *Apoc.* 7. 14.

Delà vient que l'Egliſe conclut & finit toutes ſes prieres en diſant: *Par Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur.* Ce qui a beaucoup de rapport à cette priere du Prophete: *O Dieu nôtre protecteur regardez-nous: Jettez les yeux ſur le viſage de vôtre Chriſt.* Voyez les plaïes qu'il a reçûës pour l'amour de nous, & accordez-nous en ſa faveur le pardon de nos pechez, puiſqu'il n'eſt mort ſur une croix que pour nous l'obtenir de vôtre miſericorde. Si Dieu promet aux hommes de les mettre en poſſeſſion de ſes treſors cachez en faveur de Jacob ſon ſerviteur, & d'Iſraël ſon bien-aimé: S'il pardonne les pechez de ſon peuple pour l'amour de David; & ſi les ſervices de ces anciens Elûs ont été ſi agreables à ſes yeux, qu'ils ont eu la force non ſeulement d'appaiſer ſa colere, & de retenir ſon bras tout-puiſſant, lorſqu'il étoit prêt de frapper les coupables, mais de le porter méme à répandre liberalement ſur eux ſes miſericordes; que ne fera-t-il pas maintenant pour nous en faveur de Jeſus-Chriſt ſon Fils bien aimé, *dans lequel il a mis toute ſon affection?*

Per Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, &c.

Protector noſter aſpice Deus, & reſpice in faciem Chriſti tui. *Pſ.* 83. 9.

Et dabo tibi theſauros abſconditos propter ſervum meum Jacob, & Iſrael dilectum meum *Iſa* 45. 4. Et propter David ſervum meum. 4. *Reg.* 19. 34.

In quo mihi bene complacui. *Math.* 17. 5.

Auſſi l'Apôtre dit fort bien, que c'eſt *en ce Fils bien-aimé*, qu'*il nous a donné la grace, qui nous rend agreables à ſes yeux*. Et Jeſus-Chriſt méme aſſure, que *quoi que nous demandions à ſon Pere en ſon nom, il le fera, afin que le Pere ſoit glorifié dans le Fils.*

C'eſt donc avec beaucoup de raiſon que l'Ange qui apparut aux Paſteurs dans la méme nuit que la ſainte Vierge enfanta le Sauveur du monde, leur dit: *Je vous viens apporter une nouvelle qui ſera pour tout le peuple le ſujet d'une grande joïe; c'eſt qu'aujourd'huy il vous eſt né un Sauveur, qui eſt le Chriſt, le Seigneur.* Origene demande pourquoi Iſaïe ayant dit au ſingulier: *Que les pieds de celuy qui annonce le bien ſont beaux!* ce qui ſe doit entendre de Jeſus-Chriſt; l'Apôtre rapportant ce méme paſſage dit au plurier: *Que les pieds de ceux qui annoncent les* vrais *biens ſont beaux?* puis il répond luy-méme à cette demande: que c'eſt parce que Jeſus-Chriſt n'eſt pas un ſeul bien, mais toutes ſortes de biens; Car il eſt nôtre ſalut, nôtre vie, & nôtre reſurrection; la lumiere du monde, la verité, le chemin & la porte du ciel, la ſageſſe & la puiſſance, la ſource & le treſor inépuiſable de tous les vrais biens.

Il eſt venu au monde pour nous; il eſt mort afin que nous vivions; il eſt reſſuſcité afin que nous reſſuſcitions; & il eſt monté au ciel afin de nous y établir des demeures éternelles, comme il nous en aſſure luy-méme: *Je m'en vas*, dit-il, *pour vous preparer le lieu: Et il vous eſt avantageux que je m'en aille. Il eſt monté en haut*, afin de nous envoyer l'eſprit Conſolateur. Et il eſt aſſis à la droite du Pere Eternel, *d'où il répand* ſans ceſſe *ſes dons* & ſes graces *ſur les hommes*. C'eſtpourquoi nous pouvons conclure avec ces paroles de l'Apôtre méme: *Ayant donc pour grand Pontife Jeſus Fils de Dieu, qui eſt monté au plus haut des cieux. Allons nous preſenter avec confiance devant le trône de ſa grace, afin d'y recevoir miſericorde, & d'y trouver grace pour être ſecourus dans nos beſoins.*

On raconte de S. Bernard, qu'étant tombé dans une grande maladie, il ſe ſentit ravi en eſprit, & ſe vit comme tranſporté hors de luy-méme devant le Tribunal de Dieu, où le demon le chargeant de pluſieurs accuſations, & lui diſant qu'il n'avoit pas merité d'entrer en la gloire eternelle où il aſpiroit, il lui répondit: Je confeſſe que je ne ſuis pas digne de cette gloire des Saints: mais tu ne peux pas nier qu'elle eſt dûë à Jeſus-Chriſt mon Sauveur, & qu'il la poſſede pour deux raiſons: l'une parce qu'il eſt le Fils unique du Pere Eternel, & l'heritier du Roïaume du Ciel; & l'autre parce qu'il l'a achetée au prix de ſon ſang, en ſe rendant obeïſſant à ſon Pere juſqu'à la mort. C'eſtpourquoi, puis que ce divin Maître ſe contentant du premier de ces deux titres, a bien voulu me faire un don de l'autre, j'ay droit de pretendre à la gloire & au roïaume du Ciel en vertu de ce don; & c'eſt dans cette confiance que je fais effort pour y arriver.

Voila quelle doit être nôtre confiance en Jeſus-Chriſt, & ſurquoi

TRAI. VII.

Gratificavit nos in dilecto filio ſuo. *Eph.* 1. 6.

Quodcumque petieritis patrem in nomine meo, fiet vobis. *Joan.* 14. 13.

Ecce enim Evangeliſo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo, quia natus eſt vobis hodie Salvator, qui eſt Chriſtus Dominus. *Luc.* 2. 10.

Quam pulchri ſunt pedes annuntiantis bonum! *Iſai.* 52. 7.

Pedes Evangeliſantium bona. *Rom.* 10. 15.

Vado vobis parare locum: Et expedit vobis ut ego vadam. *Joan.* 14. 2. & 16. 7.

Aſcendens in altum... dedit dona hominibus. *Eph.* 4. 8.

Habentes ergo pontificem magnum qui penetravit Cœlos, Jeſum filiū Dei: adeamus cum fiducia ad Thronum gratiæ ejus, ut miſericordiam conſequamur, & gratiam inveniamus in auxilio oportuno. *Hebr.* 4. 14. 16.

In vita S. Bern.

nous devons appuïer toutes nos esperances. Si Jacob revêtu des habits & de l'apparence exterieure d'Esaü son frere aîné, obtint la benediction de son pere; revêtons-nous aussi de Jesus-Christ nôtre frere aîné, couvrons-nous de la peau de cet Agneau sans tâche, servons-nous des droits qu'il nous a cedez, & employons ses propres merites, pour obtenir la benediction du Pere eternel.

CHAPITRE II.

Combien la meditation des souffrances de Jesus Christ est agreable à Dieu, & avantageuse pour nôtre salut.

Nihil tam salutiferum nobis est quam quotidie cogitare quanta pro nobis pertulit Deus & homo. *Aug. Serm. 52. ad frat. in Eremo.*

In omnibus non inveni tam efficax remedium quam vulnera Christi. *Aug in Manual. cap. 22.*

Quid enim tam efficax ad curanda conscientiæ vulnera, nec non ad purgandam mentis aciem, quam Christi vulnerum sedula meditatio? *Bern. serm. 62. sup. Cant.*

IL n'y a rien de si avantageux pour le progrés & le salut de nôtre ame, dit S. Augustin, que de considerer chaque jour avec attention tout ce que Jesus-Christ Dieu & homme a souffert pour l'amour de nous. S. Bernard est aussi dans cette pensée, qu'il n'y a point de remede plus efficace pour guerir les plaïes de la conscience, & pour purifier le cœur & l'esprit, qu'une profonde & continuelle contemplation des plaïes & des souffrances de ce divin Sauveur. Et c'est la doctrine commune des Saints Peres, que le remede le plus puissant contre toutes sortes de tentations, & particulierement contre les mouvemens impurs & des-honnêtes de la chair, est de renfermer toutes ses pensées dans la meditation de la passion de Jesus-Christ, & de se cacher dans ses plaïes. Enfin le souvenir de ses douleurs, de sa mort & de ses merites est un remede universel contre tous les maux de l'ame.
» Dans toutes mes tentations & mes peines d'esprit, je n'ay point trouvé
» de remede plus efficace que les plaïes & le merite de Jesus-Christ, dit
» encore S. Augustin. De quelques plaïes du peché dont mon ame soit
» blessée; de quelques taches dont elle soit soüillée, de quelque frayeur
» dont elle soit émûë, elle trouve dans le sang de Jesus-Christ, un baume
» pour la guerir de ses plaïes, une eau pour la laver de ses taches, & un azile qui l'assure parmi toutes ses terreurs. A quoi l'on peut encore ajoûter ces paroles de S. Bonaventure: Quiconque a pour l'objet de son application & de sa pieté la vie & la passion du Seigneur, il y trouve en abondance tout ce qui lui peut être avantageux & necessaire: & il ne lui reste rien à desirer hors de Jesus. Aussi voyons-nous que ç'a toujours été l'exercice & l'occupation la plus ordinaire des Elûs & des vrais serviteurs de Dieu, & que c'est par là qu'ils sont arrivez à un haut degré de perfection & de sainteté.

Qui se intentè & devotè in sanctissima vita & passione Domini exercet, & omnia utilia, & necessaria sibi abundanter ibi invenit: nec opus est ut extra Jesum aliquid quærat. *Bonav. coll. 7.*

Quand il n'y auroit point d'autre avantage dans ce saint Exercice, que celuy de se souvenir de Dieu & des bienfaits infinis que nous avons reçûs de sa main, il seroit toujours de grande estime devant le Seigneur.

Car l'un des soins de l'amour, est de faire que l'amant n'estime & ne desire rien tant que de se voir estimé & desiré en toutes rencontres de la personne qu'il aime ; en sorte qu'elle ne pense qu'à luy & à ce qu'il fait pour elle, que le souvenir de ses faveurs luy soit toujours present, & qu'elle l'ait sans cesse dans le cœur, & souvent dans la bouche. Quiconque aime veritablement trouve en cela un plaisir & une satisfaction plùs douce, que si la personne aimée luy faisoit de grans dons de ses biens. Ainsi nous voyons que quand une femme de qualité, riche, & genereuse a un fils absent qu'elle aime beaucoup, & qu'on luy vient dire qu'il ne pense qu'à elle, & qu'il ne parle dans tous ses entretiens que de la douceur & de la tendresse avec laquelle elle a eu soin de l'élever, que des bienfaits qu'il en a toujours reçûs, & que des peines qu'elle a souffertes pour l'amour de lui, ce lui est une joie & un contentement plus doux, que s'il luy envoyoit des étoffes de soye, de riches tapisseries, des bijoux rares & curieux, & d'autres choses de grand prix, sans se souvenir ainsi d'elle. Nous devons donc croire de méme que Dieu qui a gardé en toutes choses les loix & les conditions propres de l'amour, les garde aussi en cette rencontre ; & qu'ainsi il desire & estime beaucoup, que nous soyons sans cesse appliquez à penser à lui, à renouveller dans nôtre esprit la memoire de ses bienfaits, & de tant de grandes merveilles, dont nous sommes redevables à son amour ; sur tout, à cause que la frequente pratique de cet exercice qui réveille en nous le souvenir de tant de faveurs & de dons ineffables, ne se peut continuer long-temps sans exciter dans nôtre cœur une sainte ardeur, & un desir sincere de servir le Seigneur de qui nous les avons reçûs, & de luy en rendre une humble & continuelle reconnoissance.

Blosius raconte de Sainte Gertrude, qu'elle avoit appris de Jesus-Christ, que toutes les fois qu'on regarde un Crucifix avec une veritable devotion, on reçoit aussi des regards tendres & amoureux de la misericorde infinie de Dieu : d'où nous devons inferer au moins, que ce divin Sauveur n'ayant point fait difficulté de souffrir pour l'amour de nous, nous n'en devons avoir aucune à nous appliquer à la consideration de ses souffrances. *Blos. c. 2. Monil. Spir.*

☞ On dit de S. François, qu'un honnéte homme fort serviteur de Dieu, qui le connoissoit particulierement, l'ayant rencontré prés de l'Eglise de Nôtre-Dame de Portioncule, qui pleuroit & gemissoit à haute voix, il crut d'abord qu'il luy étoit arrivé quelque disgrace ou quelque affliction extraordinaire, & dans cette pensée s'étant approché de luy, & luy ayant damandé quel étoit le sujet de tant de larmes qu'il luy voyoit répandre, le Saint luy répondit d'une voix entrecoupée de soupirs & de sanglots : Je pleure les peines & les tourmens effroyables que Jesus-Christ mon Sauveur a endurez pour les hommes, & je suis percé de douleur jusques dans le fond de mon cœur, de voir avec combien d'ingratitude nous oublions ce bien fait inestimable de son amour. *Chron. S. Franc. p. 6. l. 1. c. 86.*

CHAPITRE III.

Du vrai moien de mediter toujours avec fruit la passion de nôtre Sauveur: Et de la compassion qu'elle doit exciter en nous.

LE vrai moien de mediter toujours avec fruit la passion de Jesus-Christ nôtre Redempteur, est celuy que les Peres de la vie spirituelle nous prescrivent pour l'Oraison mentale. Ils enseignent communement qu'elle ne doit pas se passer toute à penetrer & à parcourir par la pensée la profondeur & l'étenduë du sujet qu'on y medite, mais que le principal fruit de ce saint Exercice est, d'émouvoir la volonté par des affections & par des desirs, qui se doivent premierement former dans le cœur, afin de les mettre apres en execution dans leur temps. C'est à cela, disent-ils, que doivent tendre toutes les reflexions & tous les raisonnemens de l'esprit, & où l'on doit s'arréter plus long-temps dans l'Oraison. Comme ceux qui déterrent quelque tresor, ou qui cherchent de l'eau dans la terre, s'arrétent & cessent de creuser plus avant, aussi-tôt qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchoient; ainsi, lorsque meditant dans la Priere, on vient à découvrir le riche tresor de la verité & des affections saintes du cœur que l'on cherche; lorsque l'ame rencontre la source de cette eau vive dont elle est alterée, on doit cesser aussitôt de creuser & d'approfondir davantage par la penetration de l'entendement, & s'y arréter jusqu'à ce qu'elle en soit pleinement rassasiée.

Or nous devons tenir la méme conduite, & garder la méme regle en meditant la passion du Fils de Dieu. Comme nous l'avons assez expliquée dans le traité de l'Oraison, nous ne parlerons ici que des mouvemens, des desirs, & des affections, que la meditation de ce saint mystere doit particulierement exciter dans nos cœurs.

Les mouvemens & les desirs du cœur ausquelles on se peut arréter avec beaucoup de fruit dans ce saint exercice, sont tres differens & en grand nombre; mais ceux qui traitent ce sujet les reduisent d'ordinaire à sept sortes d'affections, que nous allons expliquer l'une apres l'autre dans la suite de ce traité.

La premiere sorte d'affection que la meditation des souffrances de nôtre Sauveur doit exciter en nous, est la compassion. Compatir à la misere d'un autre, c'est étre touché de l'affliction qui le touche; c'est se transformer en quelque sorte en son esprit affligé; c'est se mette comme en sa place, & se revétir de ses douleurs & de ses souffrances. Car en agissant de la sorte, il semble que nous les partagions avec luy, & que la part que nous y prenons en compatissant à son état, soulage & diminuë

minuë sa douleur, autant qu'un autre l'aigriroit & l'augmenteroit au contraire en se réjoüissant de son affliction, & en les tournant en de cruelles railleries. Il est vrai que nous ne pouvons pas de méme faire ensorte que les souffrances du Fils de Dieu deviennent plus legeres, puisqu'elles sont finies; mais il luy est pourtant tres-agreable de nous les voir deplorer avec un vrai sentiment de compassion, parceque nous les considerons & les souffrons alors en quelque sorte, comme si elles nous étoient propres. C'estpourquoi l'Apôtre apres avoir dit, que *si nous sommes enfans de Dieu, nous sommes aussi heritiers de Dieu & coheritiers de Jesus-Christ:* il ajoûte immediatement apres: *pourvû toutefois que nous souffrions avec luy, afin que nous soions glorifiez avec lui;* pour nous aprendre, que pour étre heritiers de la gloire de Jesus-Christ, il faut se revétir de ses douleurs & de ses souffrances par la vertu d'une vraie compassion.

Si autem filij, & hæredes; hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi: Si tamen compatimur, & conglorificemur. *Rom.* 8. 17.

La consideration des douleurs, des outrages, & des tourmens que Jesus-Christ a soufferts dans sa passion pour expier nos crimes, peut servir beaucoup à réveiller en nous le sentiment de cette compassion; puisque les Peres & les Docteurs de l'Eglise assurent, qu'il ne s'en est jamais souffert, & qu'il ne s'en souffrira jamais de si grands en cette vie. Ce que Jeremie nous fait assez entendre, lorsqu'il dit en la personne de nôtre Redempteur: *Considerez vous tous qui passez par ce chemin, & voiez s'il y a une douleur semblable à la mienne. Il n'a aucune partie saine dans son corps,* dit Isaïe: il est percé & déchiré de mille plaïes *depuis les pieds jusqu'à la tête.* Il avoit les pieds & les mains attachez avec de gros cloux; la tête toute percée d'une couronne de longues épines, le visage couvert de crachats, & tout meurtri de coups de poing & de soufflets: le corps tout déchiré à coups de foüets, & & tous les os cruellement disloquez par l'agitation & par les secousses épouventables du supplice de la croix; ce que le Prophete avoit predit en ces termes: *Ils ont compté tous mes os.*

O vos omnes qui transitis per viam attendite, & videte si est dolor sicut dolor meus. *Thren.* 1. 12.

A planta pedis usque ad verticem non est in eo sanitas. *Isai.* 1. 6.

Dinumeraverunt omnia ossa mea. *Ps.* 21. 18.

Jesus-Christ a souffert non seulement dans son corps, mais aussi dans son ame. Car encore que la nature humaine fut unie à la personne divine du Verbe, elle ne laissoit pas de ressentir la douleur & l'amertume des souffrances, de méme que si elle en eut été separée. Ajoûtez à cela, que ce divin Sauveur, afin de rendre encore les douleurs de sa passion plus grandes & plus sensibles, a voulu étre privé de toutes consolations, ainsi qu'il le dit lui-méme, lorsqu'étant sur la croix, il s'écria: *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné.* Les SS. Martirs recevoient au milieu des tourmens-mémes des consolations divines, qui les leur faisoient souffrir non seulement avec courage, mais méme avec joïe. Et Jesus Christ pour expier le peché des hommes par

Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me. *Math.* 27. 46.

de plus grandes souffrances, ferma les portes de tous côtez à toutes sortes de soulagemens & de consolations tant du ciel que de la terre; de sorte que, quant à son humanité, il a été abandonné de ses disciples, de ses amis, & de son pere méme. Et l'on a reconnu en lui la verité de cette parole du Prophete? *Je suis devenu comme un homme sans secours entre les morts, moi qui étois* seul *libre*, & exemt du peché de la mort & de toute peine.

Factus sum sicut homo sine adjutorio, inter mortuos liber. *Ps.* 87. 5.

Ce qui nous doit faire mieux comprendre l'excés & la grandeur ineffable des souffrances du Fils de Dieu, est que lui-méme en les considerant seulement dans son esprit, tomba dans l'agonie, & qu'il sortit une sueur de sang qui couloit de tout son corps en si grande abondance, que la terre en étoit toute trempée. Car jusqu'à quel excés ne devons-nous pas croire qu'il a souffert dans sa passion, puisque la seule pensée de s'y exposer le fit entrer dans une si violente & si penible agonie? Enfin la rigueur & la cruauté de ses maux a été si excessive, que les Saints disent qu'il n'y a point d'homme qui puisse sans miracle en souffrir de semblables, & demeurer en vie. C'estpourquoi il a fallu que Jesus-Christ se soit servi de sa divinité pour ne pas mourir avant que d'étre attaché à la croix. Mais l'effet de sa puissance divine n'étoit pas de lui ôter le sentiment de ses maux, mais seulement d'empêcher, que l'excés de la douleur ne lui fit perdre trop promtement la vie, afin de pouvoir souffrir plus long-tems. Ce qui nous donne lieu d'admirer la misericorde & la bonté infinie du Seigneur qui fait des miracles dans les saints Martirs, pour les rendre comme inaccessibles à la violence des tourmens, & qui n'en fait en lui-méme, qu'afin d'en souffrir davantage & de se les rendre plus sensibles.

Outre ces plaïes exterieures de son corps, & les cuisantes douleurs que sa sainte ame en souffroit, il y en avoit d'autres tres-interieures qui la tourmentoient immediatement & d'une maniere incomparablement plus sensible. Depuis le premier instant de sa conception jusqu'au dernier moment de sa vie, il a toujours eu presens dans son esprit tous les pechez que les hommes avoient commis depuis le commencement du monde, & tous ceux qu'ils devoient commettre jusqu'à la fin. Et comme il voioit d'un côté que tous ces outrages s'addressoient à son Pere qu'il aimoit, & de l'autre qu'ils causoient la perte des ames qu'il aimoit aussi tres-tendrement, & qu'encore qu'il offrit son sang, sa passion & sa mort pour les racheter, il s'en trouveroit neanmoins une infinité à qui tous ses travaux & toutes ses souffrances ne serviroient de rien, cette consideration étoit comme une épée à deux tranchans, qui faisoit des deux côtez de si cruelles blessures à son ame, qu'il est impossible d'exprimer par des paroles, ni méme de comprendre par la pensée, les

douleurs dont elle étoit penetrée.

Toutes ces douleurs interieures & inexplicables, tous les tourmens, tous les outrages, & toutes les ignominies qui se presentant à son esprit, lorsqu'il prioit dans le jardin, lui firent jetter cette sueur de sang qui découloit en abondance de tout son corps jusqu'à terre, & toutes les autres souffrances de sa vie jointes ensemble, aiant donc toujours été presentes devant ses yeux depuis sa conception jusqu'à sa mort, selon cette parole du Prophete Roi: *Ma douleur m'a toujours été presente devant mes yeux;* il est aisé de comprendre que tous les jours de sa tres-sainte vie ont été des jours de douleur, comme celui de sa passion. Car il arrive méme assez ordinairement, que l'attente & la crainte du mal dont on est menacé, est plus penible que le mal méme. De sorte que toute sa vie a été comme une mer infinie d'afflictions & de douleurs, qui tourmentoient sans cesse sa tres-sainte ame au delà de tout ce que nous en pouvons imaginer.

Et dolor meus in conspectu meo semper. *Ps. 37. 18.*

C'est pourquoi si quelqu'un pese & considere en détail tous ces excés, & s'il est persuadé que celui qui les souffre, est le Fils de Dieu méme, « & qu'il ne les souffre que parce qu'il nous aime, il faut qu'il ait le cœur « plus dur qu'un rocher, s'il n'en est pas touché & attendri par un veri- « table sentiment de compassion. Si la terre tremble, dit S. Bernard, si « les pierres se fendent, si les sepulchres s'ouvrent, si le voile du temple « se déchire en deux depuis le haut jusqu'en bas, si le soleil & la lune « s'obscurcissent, si le ciel se couvre de tenebres; enfin si toute la nature « témoigne par tant de signes & de prodiges extraordinaires qu'elle souf- « fre avec Jesus-Christ, est-il raisonnable que nous soions plus durs que « les pierres mémes, & plus insensibles à ses maux, que les creatures qui « sont sans raison & sans sentiment? «

Bern. serm. feria quarta S. Hebd.

Que la compassion nous fende donc & nous attendrisse le cœur, & que la douleur nous déchire les entrailles. *Absalon mon fils, mon fils Absalon,* disoit David, *qui me fera la grace de pouvoir mourir au lieu de toi?* Si ce S. Roi a été touché d'un si vif ressentiment & d'une si profonde douleur pour ce fils dénaturé, qui n'étoit mort qu'en le persecutant avec fureur, & en lui voulant arracher la vie & la couronne, avec combien plus de raison ne devons-nous pas étre touchez jusques dans le fond du cœur & des entrailles, d'un ressentiment veritable & sincere de la mort du Fils de Dieu, qui ne l'a soufferte que pour nous tirer de l'esclavage du demon, & pour nous donner le roiaume de son Pere eternel.

Fili mi Absalon, Absalon fili mi, quis mihi tribuat, ut moriar pro te? *2. Reg. 18. 33.*

CHAPITRE IV.

De la seconde affection que doit exciter en nous la meditation du mistere de Jesus-Christ souffrant, qui est le regret & la douleur de nos pechez.

LA seconde affection que la meditation du mistere de Jesus-Christ souffrant & mourant doit exciter dans nos ames, est la contrition & le regret de nos fautes. C'est-là l'un des principaux fruits de ce saint exercice, parce qu'il sert particulierement à nous découvrir la malice & l'énormité du peché. Apprens, ô homme, & reconnois combien les plaïes du peché sont cruelles, puisqu'il faut que le Seigneur Jesus-Christ en souffre de si horribles pour le guerir. Rien ne nous fait mieux connoître la grandeur ineffable de ce mal, que la consideration du remede qui nous en a delivrez. Le supplice méme de l'enfer, où le peché engage pour jamais celui qui le commet, ne nous en découvre pas si bien l'enormité, qui est ineffable dans son étenduë, que la meditation attentive de cette verité: Que le sacrifice d'un homme Dieu étoit necessaire pour expier le peché de l'homme, & qu'il étoit impossible sans cela, de satisfaire pleinement à la justice de Dieu. Car l'offence étant en quelque sorte infinie, puisqu'elle étoit faite contre Dieu qui est infini, l'homme seul ne pouvoit pas la reparer, à cause de l'extréme distance qu'il y a entre sa bassesse, & la grandeur immense de la majesté de Dieu offencé.

Agnosce, ô homo, quam gravia sunt vulnera pro quibus necesse est Dominum Christum vulnerari. *Bern. serm. 3. de Nativ.*

C'est ce que les Theologiens tâchent d'expliquer par cette comparaison: Si un simple berger, un païsan, & un homme de neant avoit donné un souflet ou des coups de bâton à un Roi, il est constant que quand cette majesté offencée lui feroit rendre un million de soufflets & de coups de bâton, & quand mémè elle le feroit pendre, il y auroit toujours aussi peu de proportion entre le supplice du coupable, & la grandeur de l'offence, qu'il y en a entre la bassesse d'un homme de la lie du peuple, & la souveraine majesté d'un Roi. Comment donc un si vil sujet pourroit-il satisfaire dignement à une telle offence? Voulez-vous le sçavoir? Il faudroit pour cela qu'un aussi grand Roi que lui se chargeât de la faute, & se mit en la place du coupable, & par ce moien la satisfaction seroit proportionnée à l'offence. Or il en est ici de mêmè: L'homme dont la condition est si vile & si basse, & qui de lui-méme n'est que cendre & que pousiere, avoit outragé le Roi du ciel & de la gloire; il avoit, pour le dire ainsi, donné un soufflet à Dieu; car c'est ce que fait autant qu'il est en lui, quiconque est assez malheureux pour commettre un peché mortel. Ainsi quelque peine & quelque

mort qu'il eut pût souffrir; elle auroit toujours été infiniment au dessous de la grandeur de la faute. Il n'y avoit donc point d'homme qui pût reparer cette offence par une satisfaction proportionnée à la grandeur de celui qui l'avoit reçûe, à moins qu'il ne fût Dieu comme lui. Il en falloit donc chercher un. Mais où en trouver? Car il n'y a qu'un seul vrai Dieu. TRA. VII.

Admirez ici l'artifice & l'invention merveilleuse de la misericorde infinie de Dieu pour pardonner aux hommes sans neanmoins rien relâcher de la rigueur de sa justice. Comme il étoit lui-même l'offencé, & qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que lui, pour lui faire une satisfaction égale à l'offence, il s'est fait homme lui-méme? afin que comme homme, il pût souffrir & mourir pour les pechez des hommes; & que comme Dieu, il satisfit pleinement à la justice de Dieu par les merites infinis de ses souffrances & de sa mort: En sorte que comme l'offence étoit infinie en ce qu'elle s'addressoit à Dieu, la satisfaction le fut aussi étant faite par un homme Dieu.

Voila quelle étoit la necessité de la passion de Jesus-Christ pour expier le peché de l'homme, & ce qui nous découvre tellement la grandeur & l'énormité de ce mal, que S. Jean de Damas assure, que quand Dieu pour satisfaire à sa justice, auroit abîmé pour toujours dans les flammes de l'enfer tout ce qu'il y a jamais eu d'hommes, tout ce qu'il y en a, & tout ce qu'il y en aura jusques à la fin du monde, cette satisfaction auroit sans comparaison été moins parfaite & moins proportionnée à la grandeur de l'offence, que celle qu'il a reçûe de l'Incarnation & de la mort de Jesus Christ. Et ce n'est point une exaggeration hyperbolique, mais une pure verité; car toute la rigueur & la durée des tourmens eternels de l'enfer, n'est pas une satisfaction égale aux souffrances & à la mort de ce divin Sauveur; par laquelle en payant comme Dieu la dette de nos pechez, il a satisfait pour nous à la justice divine dans toute l'étenduë de sa rigueur, & méme au delà; au lieu que tous les supplices de l'enfer ne pourront jamais acquiter les damnez d'un seul peché.

Ioan. Damasc. l. 1. cap. 5.

C'est donc avec beaucoup de raison selon ce principe, que nous avons avancé, que l'un des principaux fruits qu'on doit tirer de la consideration du mystere de Jesus-Christ souffrant, est de pleurer & de detester avec horreur nos pechez qui lui ont coûté de si horribles peines. Ce sont mes propres pechez, Seigneur, qui vous ont fait souffrir ces crachats, ces foüets, ces cloux, ces épines, & tous les autres tourmens de vôtre passion. C'est moi qui vous ai plongé dans cette mer de douleurs & d'ignominies: *Car c'est moi qui ai peché, c'est moi qui ai fait une injustice: tournez vôtre fureur contre moi. Prenez moi & me jettez*

Ego sum qui peccavi, ego iniquè egi: vertatur obsecro manus tua contra me. 2. Reg. 24. 17.
Tollite me & mittite in mare, scio enim quoniam propter me tempestas hæc grandis venit. Ion. 1. 12.

dans la mer, parce que je suis la cause de cette tempête.

Bern. serm. 3. de Nativ. Dom.

S. Bernard nous propose une excellente consideration sur ce sujet, qui peut servir à chacun pour se bien representer ce que Jesus-Christ a fait pour lui. J'étois, dit-il, dans la place, où je ne pensois qu'à joüer & à me divertir avec mes semblables, lorsque le Roi même prononçoit un arrêt de mort contre moi. Le Fils unique de sa Majesté, qui me faisoit l'honneur de m'aimer tendrement, en aiant eu avis mit bas sa couronne, se dépoüilla de tous ses ornemens, & sortit du palais du Roi son pere revêtu d'un sac, aiant les pieds nûs, & la tête couverte de cendre, pleurant & s'affligeant pour son serviteur qu'on avoit condamné à la mort: Aussi-tôt je cours au bruit, & le voiant dans ce triste état, j'en demeure tout surpris: Je demande la cause d'une si lugubre nouveauté; & j'entens chacun qui me dit, qu'il va mourir pour moi. Que dois-je faire en cette rencontre? Serai-je si déraisonnable & si insensé que de retourner au jeu, & de ne pas au moins l'accompagner pour pleurer avec lui? C'est ainsi que nous devons dans l'oraison nous entretenir de ces considerations & d'autres semblables, afin d'exciter dans nôtre cœur une profonde douleur, & un vif ressentiment des souffrances & de la mort que nos pechez ont causé au Fils de Dieu.

S. Ign. l. Exerc. Spirit.

* C'est pourquoi S. Ignace dans les exercices spirituels qui regardent le mistere de la passion de nôtre Sauveur, marque principalement ceci pour la demande: *Douleur, Regret, & Confusion de ce que Iesus-Christ a tant souffert pour mes pechez.* Et ce qu'il met ainsi pour la demande dans l'oraison mentale, est toujours le principal fruit qu'il pretend que nous devons tâcher d'en remporter.

Comme cet exercice nous est tres-particulierement recommandé par tous les Peres de la vie spirituelle, il est juste que personne ne le neglige, & que tous, tant ceux qui commencent que ceux qui sont déja avancez, s'y appliquent avec d'autant plus de soin, que les biens & les avantages qu'il renferme en soi sont grands & estimables. 1. L'humilité du cœur & la crainte de Dieu, s'obtiennent & se conservent beaucoup par cet exercice; car l'une des plus fortes considerations qui servent à nous retenir dans l'humble sentiment de nôtre bassesse, est celle de nos pechez. Lorsqu'un homme considere sincerement qu'il a offencé son Createur & son souverain Seigneur, & qu'il a merité d'être pour jamais dans les supplices épouvantables de l'enfer, quels mépris, quels outrages, & quelles ignominies ne souffriroit-il pas de bon cœur en satisfaction des offences qu'il a commises contre la majesté infinie de Dieu!

2. Il n'y a rien qui donne plus de joïe à une ame, ni qui lui inspire une plus ferme esperance du pardon de ses pechez, que lorsqu'elle en ressent l'amertume, & qu'elle est touchée d'un vrai repentir. Si vous avez

soin de mettre vos pechez devant vos yeux pour les pleurer, Dieu en détournera les siens, & ne s'en souviendra plus. C'est ce que les Saints ont toujours pratiqué conformement à cette parole du Prophete : *Je reconnois mon iniquité, & mon peché est toujours devant moi :* Ce qu'il disoit, afin qu'il plût à Dieu d'oublier ses crimes. C'estpourquoi il ajoûte : *Détournez vos yeux de mes pechez, & effacez toutes mes offences.* C'est ce que S. Jerôme remarque sur ces mémes paroles : Si vous mettez vos pechez devant vous pour les pleurer, Dieu ne les mettra pas devant lui pour les punir. Et c'est aussi une des choses qui nous donnent plus de consolation & de confiance en Dieu à l'heure de la mort ; ainsi il faut l'avoir auparavant bien pratiquée pour nous y preparer.

TRA. VII.

Quoniam iniquitatem meam ego cognosco, & peccatum meum contra me est semper. *Id est*, coram me. *Ps.* 50. 4.

Averte faciem tuam à peccatis meis & omnes iniquitates meas dele. *Ps.* 50. 10.

Quia si tu posuis illud ante te, Deus illud non ponit ante se. *Ieron. in Ps. sup. cit.*

3. Cet exercice n'est pas seulement un remede pour guerir les plaies de nos crimes passez, mais aussi un excellent preservatif pour nous empêcher d'en faire d'autres à l'avenir ; car quiconque a une veritable douleur, & un regret sincere d'avoir offencé Dieu, il est sans doute tres-éloigné de tomber de nouveau dans ce malheur.

4. C'est encore un excellent remede contre les tentations & les scrupules dont on est quelque fois inquieté. Car lors qu'on s'exerce en des actes de douleur & de regret de ses pechez, qu'on en conçoit beaucoup d'horreur, & qu'on ne pense qu'à se fortifier dans la resolution de perdre la vie plûtôt que de commettre un peché mortel, on peut s'assurer de n'avoir point consenti aux mauvaises pensées qui ont pû venir dans l'esprit, & se défaire ainsi des scrupules qu'on en pourroit avoir ; parce qu'on ne consent pas si facilement à un mal pour lequel on a conçû tant de haine & d'aversion. Ajoûtez à cela qu'en pratiquant cet exercice, on pratique aussi celui de l'amour de Dieu ; car la veritable contrition ne peut venir que d'un vrai amour de Dieu, puisqu'elle n'est autre chose qu'un regret d'avoir offencé un Dieu qui est si bon & si digne d'étre aimé. C'estpourquoi plus on a de connoissance & d'amour de Dieu, plus on a de contrition & de douleur de l'avoir offencé.

S. Clement raconte de l'Apôtre S. Pierre, que le souvenir d'avoir renoncé Jesus-Christ lui faisoit répandre tant de larmes, qu'elles avoient creusé comme deux canaux dans ses joües, par où elles couloient sans cesse ; à quoi il ajoûte, que toutes les nuits au premier chant du cocq, il se levoit pour prier jusqu'au jour : ce qu'il a pratiqué tout le reste de sa vie depuis son peché. Voila ce que nous devons imiter ; car il n'y a point de pratique plus avantageuse ni dans la priere, ni dehors, que d'exercer ainsi des actes de contrition, en conservant beaucoup de haine & d'horreur du peché, en formant des resolutions fermes & sinceres de perdre plûtôt mille fois la vie, que d'y jamais consentir ; & en demandant souvent à Dieu qu'il nous ôte plûtôt de ce monde, que de permet-

tre que nous tombions dans un si grand malheur. Ne permettez pas, ô mon Seigneur, que je sois jamais separé de vous; car que me serviroit la vie, si je ne l'emploiois pas à vous servir? C'est pour cela seul que je la desire: Si je dois être assez malheureux pour ne le pas faire en quelque rencontre, enlevez-moi de ce monde, avant qu'il m'arrive de tomber dans une si horrible ingratitude.

CHAPITRE V.

De l'amour de Dieu, qui est la 3. affection que doit exciter en nous la meditation du mistere de Jesus-Christ crucifié

LA troisiéme sorte d'affection que la meditation des saints misteres de Jesus-Christ souffrant doit exciter dans nos cœurs, est l'amour de Dieu. Il n'y a rien qui porte tant à aimer que de se voir aimé: C'est là le lien le plus doux & le plus fort pour unir les cœurs des amans; ainsi l'ame qui considere à loisir, & qui pese avec attention l'amour de Jesus-Christ son Redempteur, qui paroît avec tant d'éclat dans sa passion, doit s'enflammer & brûler d'amour pour celui qui l'aime jusqu'à donner son sang & sa vie pour la rendre heureuse: *Car c'est en cela*, dit S. Jean, *que Dieu a fait paroître son amour envers nous, en ce qu'il a envoié son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.* Et l'Evangeliste S. Luc appelle cet amour un excés, à cause de son extréme grandeur. Lorsque Jesus-Christ fut transfiguré en presence de trois de ses Disciples, *en méme tems*, dit-il, *Moïse & Elie apparurent qui s'entretenoient avec lui de l'excés* de son amour, c'est-à-dire du mistere de sa passion & de sa mort, qu'il devoit accomplir dans Jerusalem. Et il l'appelle *un excés* d'amour pour deux raisons? l'une parce qu'il est mort pour ses ennemis mêmes. L'amour de celui qui donne sa vie pour ses amis est si grand, qu'il est dit dans l'Evangile, que nul n'en peut avoir un plus grand. Il faut donc avoüer qu'il y a un admirable excés dans l'amour du Fils de Dieu, puisqu'il a donné la sienne pour ses plus cruels ennemis. C'estpourquoi S. Paul dit fort bien: *C'est en cela méme que Dieu a fait éclatter la grandeur de son amour envers nous, de ce que lorsque nous étions encore pecheurs, Jesus-Christ n'a pas laissé de mourir pour nous.*

In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam filium suum unigenitũ misit Deus in mundum, ut vivamus per eum. 1. Ioan. 4. 9.

Majorem hâc dilectionem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis. Ioan. 15. 13.

Commendat autem Deus charitatem suam in nobis quoniam cum adhuc peccatores essemus Christus pro nobis mortuus est. Rom. 5. 8.

L'autre raison pour laquelle la passion du Fils de Dieu est appellée un excés d'amour, est qu'une seule goute du sang qu'il avoit répandu dans sa Circoncision, ou de la sueur qui sortit de son corps dans le jardin, & la moindre de ses actions étoit suffisante pour nous racheter, & pour satisfaire pleinement & dans toute la rigueur de la justice, non seulement pour tout le monde, mais pour mille mondes, comme disent

les

les Saints, parce qu'elle étoit d'un prix & d'un merite infiniment grand, étant de Dieu qui est infini. Et neanmoins par un effet incomprehensible de son amour & de sa misericorde envers les hommes, il n'a pas laissé de vouloir donner son sang & sa vie pour les sauver. C'est aussi dans cette vûe que l'Apôtre appelle l'amour dont Jesus-Christ nous a aimez, un amour extréme, parce que sa grandeur surpasse infiniment tout ce qu'on en peut dire ou penser. Et le Prophete Zacharie Pere de S. Jean Baptiste, parlant de ce bien-fait de la redemption, ne dit pas seulement que c'est un effet de la misericorde infinie de nôtre Dieu, mais il ajoûte, qu'il l'a accordé aux hommes du plus profond de son cœur, & *par les entrailles de sa misericorde, dans lesquelles le soleil levant nous est venu visiter d'enhaut.*

TRA. VII.

Propter nimiam charitatem suam qua dilexit nos. Ephes. 2. 4.

Per viscera misericordiæ in quibus visitavit nos oriẽs ex alto. Luc. 1. 78.

Aimons donc Dieu, dit S. Jean, *puisqu'il nous a aimez le premier.* Efforçons-nous au moins de répondre à son amour, & de faire voir que nous l'aimons en la maniere qu'il a lui-méme montré qu'il nous aimoit. Il nous a témoigné son amour par des œuvres, mais par des œuvres tres-penibles & tres-douloureuses; ce qui est la preuve la plus éclatante d'un veritable amour: D'où vient que S. Ambroise dit dans une priere qu'il addresse à Jesus-Christ souffrant: Il est donc vrai, ô Jesus mon Seigneur, que je vous suis plus redevable de ce que vous avez souffert pour me racheter, que de tout ce que vous avez fait pour me créer. Le bien-fait de la creation est sans doute tres-grand, mais il n'a couté à Dieu que tres-peu de paroles: *Il a seulement parlé*, dit le Prophete, *& toutes choses ont été faites par son seul commandement.* Mais il lui a coûté bien plus que des paroles pour nous racheter, puisqu'il a donné son sang & sa vie. Il faut donc que nous fassions aussi paroître nôtre amour envers Dieu, non par des paroles, mais par des œuvres: *Mes petits enfans n'aimons pas de parole, ni de la langue*, dit S. Jean, *mais par œuvres & en verité.*

Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos. 1. Joan. 4. 19.

Plus igitur Domine Jesu, injuriis tuis debeo, quod redemptus sum, quam operibus, quod creatus sum. Ambr. l. 2. sup. Luc.

Ipse dixit & facta sunt, ipse mãdavit & creata sunt. Ps. 148. 5.

Filioli mei non diligamus verbo, neque linguâ, sed opere & veritate. 1. Joan. 3. 18.

Le Fils de Dieu nous a montré son amour dans les outrages & les mépris qu'il a soufferts pour nous: montrons lui de méme le nôtre en desirant d'être méprisez & outragez pour la gloire de son nom, & en nous réjoüissant de tout ce qui nous est un sujet de rabaissement & de mortification. Il a fait éclatter son amour envers nous en s'offrant lui-méme à son Pere en sacrifice sur la croix, pour nos pechez; faisons donc paroître aussi le nôtre en lui faisant un sacrifice entier de nous-mémes & de tout ce que nous pouvons desirer & posseder au monde; en sorte que nôtre unique soin soit d'accomplir en toutes choses sa souveraine volonté, & non la nôtre; Car c'est par là qu'on connoît si l'on aime vraîment Dieu, & non par des paroles: Et c'est le sens que les Saints donnent à cette parole de S. Jacques: *Or la patience produit une œuvre*

Patientia autem opus perfectum habet. Jac. 1. 4.

parfaite. Car celui qui embrasse & qui souffre courageusement les travaux, les mortifications, & les mépris pour Jesus-Christ, fait voir qu'il ne l'*aime pas de parole & de la langue, mais par œuvres & en verité;* puisqu'il lui demeure fidelle dans le tems de l'affliction, qui est la veritable épreuve des amis.

Cet amour de Dieu est l'un des principaux fruits que nous devons tâcher de raporter de la meditation des souffrances de nôtre Sauveur; c'estpourquoi il faut avoir soin de nous y appliquer beaucoup dans l'oraison, & sur tout, de nous y offrir souvent à Dieu sans reserve & de tout nôtre cœur, afin qu'il dispose de nous pour tout ce qui lui plaira, quand il lui plaira, & en la maniere qu'il lui plaira. Et il sera aussi tres-avantageux de se representer alors les rencontres particulieres où cette entiere soûmission semble plus difficile à pratiquer; en sorte qu'il n'y ait ni lieu, ni emploi, ni rang quelque bas & humiliant qu'il puisse étre, dans lequel nous ne soions prêts d'entrer pour l'amour de Jesus-Christ; parce que c'est en cela particulierement que consiste le fruit & la perfection de cet exercice, & la preuve la plus solide & la plus éclatante d'un vrai amour de Dieu.

CHAPITRE VI.

De la reconnoissance & de l'action de grace, qui est la 4. affection que doit produire en nous la meditation du mystere de Jesus-Christ crucifié.

LA quatriéme affection qui nous doit occuper dans la priere, en meditant la passion de nôtre Seigneur, est la reconnoissance & l'action de graces. Que peut penser l'esprit, dit S. Augustin, que peut proferer la bouche, & que peut écrire la main, qui soit meilleur que cette parole: Rendons graces à Dieu. Il ne se peut rien dire de plus abbregé, rien entendre de plus agreable, rien imaginer de plus grand, rien faire de plus avantageux. La reconnoissance & l'action de grace est si agreable aux yeux de Dieu, qu'il vouloit que son peuple en chantât des Cantiques, toutes les fois qu'il le favorisoit de quelque bien-fait particulier: Et c'est ce que David appelle *Offrir à Dieu un sacrifice de loüange.* L'Ecriture est toute remplie de Cantiques, que les premiers Saints & les enfans d'Israël chantoient à Dieu en reconnoissance des faveurs qu'ils recevoient de sa main.

Quid melius & animo geramus, & ore proferamus, & calamo exprimamus, quam Deo gratias. Hoc nec dici brevius, nec audiri lætius, nec intelligi grandius, nec agi fructuosius potest. *Aug. Epist.* 77.

Immola Deo sacrificium laudis. *Ps.* 49. 14.

S. Jerome remarque, suivant la tradition des Hebreux, que le Roi Ezechias ne tomba dans une maladie mortelle, que pour n'avoir pas chanté des Himnes de réjoüissance & des Cantiques d'actions de graces aprés cette grande & admirable victoire, que Dieu lui avoit don-

Hieron. l. 11. *sup. Isai. c.* 39 *in illud:* Ægrotavit Ezechias ad mortem. 4 *Reg.* 20. 1. & *Isai.* 38. 1.

née contre les Assiriens, par un Ange qui tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes de leur camp pendant une seule nuit. Et le grand Saint Augustin considerant l'exemple des dix lepreux que Jesus-Christ avoit gueris, remarque particulierement que ce divin Maître loüa hautement celui d'entr'eux qui retourna à lui pour lui rendre ses actions de graces, & témoigna au contraire, que l'ingratitude des autres lui étoit tres-desagreable, en disant : *Tous les dix n'ont-ils pas été gueris? où sont donc les neuf autres? Il ne s'en est point trouvé qui soit venu rendre gloire à Dieu, sinon cet étranger.*

Aug. serm. 10. de verbis Apost.

Nonne decem mundati sunt ? & novem ubi sunt ? non est inventus qui rediret & daret gloriam Deo, nisi hic alienigena. *Luc. 17. & 18.*

Ne soions donc point ingrats des graces que nous avons reçûës de Dieu, efforçons-nous de lui témoigner sans cesse par toutes les marques que nous pourrons, que nous n'avons point de plus ardent desir que celui de pouvoir rendre nôtre reconnoissance égale à la grandeur de ses dons, & particulierement du bien-fait de nôtre redemtion, pour laquelle il a daigné se faire homme & mourir pour nous sur une croix. *N'oubliez point la grace que vous a faite celui qui a répondu pour vous*, dit le Sage : car il *vous a donné sa propre vie.* Jesus-Christ s'est rendu responsable pour nous, en se revêtant de l'infirmité de nos pechez, & il a paié pour nous en nous donnant son sang & sa vie pour les expier ; il est donc juste que nous nous gardions, sur toutes choses, d'oublier jamais cette grace & ce bien-fait inestimable, & que nous ne pensions qu'à lui en rendre une humble & continuelle reconnoissance.

Gratiam fidejussoris tui ne obliviscaris, dedit enim pro te animã suam. *Prov. 20. 16.*

S. Thomas parlant de l'action de graces, dit qu'elle se peut faire en trois manieres : L'une en concevant dans son cœur des sentimens de reconnoissance proportionnez à la grandeur du bien-fait, & en s'estimant tres-redevable à celui de qui on l'a reçû. L'autre en le loüant & en lui en rendant graces par des paroles. Et la troisiéme en satisfaisant par des effets, à l'obligation dont on lui est redevable ; ce que chacun doit faire selon l'étenduë de ses forces & de son pouvoir. Or nous devons pratiquer ces trois sortes d'actions de graces à l'égard des saints misteres de la passion de Jesus-Christ nôtre Redempteur. 1. En reconnoissant dans le fond de nôtre cœur, la grandeur des bien faits incomparables qui sont renfermez dans chacun : Et pour cela il faut peser & examiner en détail tous les biens qui nous en sont venus, & qui nous en viendront toujours ; & concevoir beaucoup d'estime pour toutes leurs circonstances, dont la moindre nous est une obligation de le servir toute nôtre vie de toutes nos forces. 2. En publiant ses loüanges, & en le glorifiant de bouche, & par toutes les marques exterieures que nous pourrons, en desirant que toutes les creatures conspirent avec nous pour lui en rendre de dignes actions de graces, conformement à cette parole de l'Apôtre : *Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de*

S. Thom. 2. 2. q. 107. art. 2.

Per ipsum ergo offeramus hostiam

TRA. VII. *loüange, c'est à dire le fruit des levres qui rendent gloire à son nom.* 3. En nous efforçant de répondre par nos œuvres à de si grands bien-faits, par un offre & un sacrificice continuel de tout nôtre cœur & de toutes nos affections, ainsi qu'il a été dit dans le chapitre precedent.

Laudis séper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus. *Heb.* 13. 15.

S. Bernard nous avertit que quelque mistere que nous considerions, nous devons toujours faire état que Jesus-Christ nous addresse ces paroles, qu'il dit à ses Disciples aprés qu'il leur eut lavé les pieds : *Sçavez-vous ce que je viens de vous faire ?* Entendez-vous ce mistere ? Comprenez-vous quelle est la grandeur du bien-fait de la creation, de la redemption, de la vocation ? O que nous connoissons peu ce que Dieu a fait pour l'amour de nous ! Si je pouvois comprendre l'excés ineffable de vôtre amour, ô mon Seigneur, qui vous a porté, étant vrai Dieu, à vous faire vrai homme pour moi, & à mourir honteusement sur une croix pour mes pechez, je n'aurois pas besoin d'aucun autre motif pour me fondre en vôtre amour, & pour vous sacrifier mon cœur & toutes les puissances de mon ame. Voila quelle doit étre nôtre reconnoissance envers Jesus-Christ nôtre Redempteur.

Scitis quid fecerim vobis. *Ioan.* 13. 12.

Le Grand S. Chrisostome fait ici une remarque tres-utile, qui est, que c'est le propre effet de l'affection & de la fidelité d'un vrai serviteur de Dieu, d'estimer les bien-faits de son maître qui lui sont communs avec tous les hommes, & de lui en rendre graces comme s'il étoit le seul qui les eut reçûs, & qui en fût redevable à sa misericorde, ainsi que faisoit l'Apôtre, lorsqu'il disoit : *Je vis en la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé, & qui s'est livré lui-méme à la mort pour moi.* C'est avec beaucoup de raison qu'il le disoit, & que nous le pouvons dire aussi tous tant que nous sommes, dit ce S. Pere, parce que ce bien-fait de son amour m'est aussi avantageux, que s'il n'en avoit favorisé que moi seul. Comme le soleil m'éclaire autant que s'il ne luisoit que pour moi, & que ce qu'il communique de lumiere aux autres, bien loin de diminuer l'utilité que j'en reçois, la rend plus grande ; car en les éclairant il les met en état de me soulager dans mes besoins : Ainsi le mistere de nôtre redemption m'est aussi avantageux, que si le Fils de Dieu ne s'étoit fait homme, & n'avoit souffert la mort de la croix que pour moi seul. Et l'avantage que les autres en reçoivent ne diminuë pas le mien ; au contraire il le rend plus grand, parcequ'il me donne des compagnons qui m'aiment, qui m'encouragent, & qui m'aident à servir Dieu avec plus de perfection & de merite.

Lib. 2. *de compun. cord.*

Qui dilexit me & tradidit semetipsum propter me *Gal.* 2. 20.

Ajoûtez à cela que Jesus-Christ a autant aimé chacun de nous, que s'il n'en avoit point aimé d'autre avec lui. Et que quant à sa volonté il étoit aussi disposé à souffrir & à accomplir ces saints misteres pour chaque homme en particulier, s'il en eut été besoin, que pour tous les hom-

mes enſemble. Et en effet, dit S. Chriſoſtome, l'amour du Fils de Dieu étoit ſi grand, qu'il n'auroit pas refuſé de faire pour un ſeul, ce qu'il a fait pour tout le monde. Et c'eſt méme une verité qu'il s'eſt ſouvenu de moi en particulier, & qu'il m'a eu preſent devant ſes yeux, dans ſon incarnation, dans ſa paſſion, & lorſqu'il eſt mort ſur la croix. C'eſt à moi qu'il addreſſe cette parole par la bouche de Jeremie : *Je vous ai aimé d'un amour eternel.* Et il a ſouffert volontiers la mort pour me donner la vie. De ſorte que chacun de nous doit conſiderer les ſaints miſteres de nôtre redemption, comme ſi le Seigneur ne les avoit accomplis que pour lui ſeul ; & l'amour méme par lequel il les a operez & accomplis, comme s'il en avoit été le ſeul objet, en diſant avec S. Paul : *Le Fils de Dieu m'a aimé & s'eſt livré lui méme à la mort pour moi.* Cette maniere de conſiderer les bien-faits de Dieu, & ſon amour qui les produit, ſervira beaucoup à réveiller dans nôtre ame les ſentimens d'une humble & continuelle reconnoiſſance, & à l'enflammer d'un tres-grand amour envers celui qui a toujours eu pour nous un amour & une tendreſſe de pere.

Chryſ. in Epiſt. ad Gal. 2.

In charitate perpetua dilexi te, *Ierem. 31. 3.*

Les Saints Peres diſent encore ſur ce ſujet, que ſi Dieu nous demande des actions de graces pour tous ſes bien-faits, ce n'eſt pas qu'il ait aucunement beſoin de nôtre reconnoiſſance, mais c'eſt afin qu'elle ſoit en nous une diſpoſition qui nous rende dignes d'en recevoir toujours de nouveaux. Car rien n'eſt plus propre, dit S. Proſper, à attirer ſur nous l'abondance des dons de Dieu, que de vivre dans une action de grace & une dépendance continuelle de ſa miſericorde. Et S. Bernard ajoûte, que comme l'ingratitude eſt un vent brûlant qui deſſeiche toute la vertu & la pieté de l'ame, & qui la ferme à la roſée de la miſericorde, & à toutes les pluïes qui tombent du ciel ; la reconnoiſſance au contraire, eſt cauſe que Dieu conſerve & multiplie ſans ceſſe ſes propres dons dans ceux qui lui ſont fideles, parce que la gloire qu'ils lui en rendent dans l'aveu de leur indigence, eſt pour eux une ſource de benedictions & de graces.

Chryſ. Hom. 25. in Geneſ.

Proſp. de ingrat. cap. 29.

Ingratitudo eſt ventus urens fontem pietatis exſiccans, rorem miſericordiæ & gratiæ fluenta non recipiens. *Bern. in Cant. ſerm 51. n. 7. ſerm. 1. in c. Iejun & cõtra vit. peſſ. ingrat,*

CHAPITRE VII.

De l'admiration & de l'eſperance qui ſont la 5. & la 6. affection que la paſſion de Jeſus-Chriſt doit exciter en nous.

L'Admiration eſt encore une affection à laquelle on peut s'arrêter beaucoup en meditant dans la priere la paſſion de Jeſus-Chriſt, ou tout eſt admirable. On y peut admirer un Dieu impaſſible & immortel, qui ſouffre & qui meurt ; mais qui ſouffre & qui meurt pour ceux-mémes qui le font ſouffrir & mourir, & qui ſont tres-indignes de

toutes sortes de biens. On y peut admirer la grandeur & l'excés de ses souffrances, qui surpasse infiniment tout ce que les hommes ont jamais pû souffrir. On y peut admirer l'étenduë ineffable de l'amour & de la bonté de Dieu envers les hommes, & le conseil impenetrable de sa sagesse infinie, qui a sçû choisir un remede si conforme & à sa misericorde & à sa justice pour les sauver. Il est sans doute que la consideration profonde & tranquille de ces merveilles, & de tant d'autres semblables, qui éclattent dans ce saint mistere de nôtre salut, & l'admiration de la bonté infinie du Seigneur qui les a faites pour des creatures si viles, si indignes & si ingrates, est une tres-excellente oraison devant Dieu, & mémè une tres-haute contemplation, lorsque l'ame en est parfaitement penetrée. Et plus on a de lumiere & de connoissance pour découvrir les grandeurs ineffables de ces misteres, plus on les admire; & l'admiration dont on est rempli en les meditant, renferme un tres-grand amour de Dieu, une tres-humble reconnoissance de ses bien-faits, & un tres-profond rabaissement de nous-mémes dans la vûe de nôtre propre indignité.

Il est donc tres-important de nous exercer beaucoup dans cette sainte affection, à cause des grands avantages que nous en pouvons tirer. Et c'est pour cette raison que l'Ecriture selon sa langue originale, qui est la langue Hebraïque, met souvent à la fin de chaque verset des Pseaumes, cette parole: *Sela*, qui signifie une pause, une consideration attentive, & une admiration de quelque mistere.

La sixiéme affection qui nous peut venir de la meditation du mistere de Jesus-Christ crucifié, est une esperance & une confiance tres-grande en lui. Car l'ame considerant, outre les grandes choses qu'il a faites pour elle, quoiqu'elle en fut tres-indigne, l'extréme desir qu'il a toujours eu de la sauver, & qui étoit la veritable soif qu'il souffroit sur la croix, elle s'éleve & s'anime d'une ferme esperance d'obtenir de sa bonté & de sa misericorde, toutes les choses necessaires & avantageuses pour son salut, selon cette parole de l'Apôtre: *S'il n'a pas épargné son propre Fils, & s'il l'a livré à la mort pour nous tous, que ne nous donnera t'il point aprés nous l'avoir donné?* Si lors mémè que nous étions ses ennemis, il nous a traité si favorablement, que ne devons-nous pas attendre de sa bonté, maintenant qu'ils nous regarde comme ses amis? Remarquez bien ce raisonnement, il nous doit apporter beaucoup de consolation étant de l'Apôtre méme. Car *si lorsque nous étions ennemis de Dieu*, dit il, *nous avons été reconciliez avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison étant maintenant reconciliez avec lui, nous serons sauvez par la vie de son méme Fils.*

Qui etiam proprio filio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cũ illo nobis omnia donabit: *Rom.* 8. 32.

Si cum inimici essemus reconciliati sumus Deo per mortem filii ejus, multo magis reconciliati salvi erimus, in vita ipsius. *Rom.* 5. 10.

Si lorsque nous l'offencions, & que le peché nous rendoit les mi-

ſerables objets de ſa haine & de ſa colere, il a daigné nous regarder avec des yeux de compaſſion & de tendreſſe,& nous reconcilier au prix de ſon ſang & de ſa vie: quelle confiance n'aurons-nous pas en ſa miſericorde à preſent que nous ſommes reconciliez à Dieu par ſa paſſion & par ſa mort, & qu'il nous peut faire part de ſon amour & de ſes graces, ſans qu'il ait beſoin pour cela de ſouffrir comme avant nôtre redemption? Comment celui qui nous a aimez, lorſque le peché nous rendoit ſi laids & ſi horribles à ſes yeux, ne nous aimeroit-il pas maintenant qu'il nous a lui-méme lavez & blanchis par l'effuſion douloureuſe de tout ſon ſang? S'il nous a lui-méme cherchez & appellez à lui, lorſque nous le fuïons; S'il ne nous a pas abandonnez, mais nous a attirez dans ſa maiſon, lorſque nous reſiſtions aux inſpirations ſecrettes de ſa grace qui nous invitoit à y entrer, comment pourroit-il nous oublier & nous abandonner à preſent qu'il nous y a attirez, & que nous avons le bonheur d'y étre entrez?

Il ſervira auſſi beaucoup pour nous affermir dans cette confiance en Dieu, de renfermer ſouvent nos penſées dans la meditation de la grandeur de ſa miſericorde; puiſque c'eſt pour cela méme que l'Egliſe recite tous les jours dans ſes prieres ordinaires ces paroles: O Dieu, qui par un excés de bonté qui vous eſt propre, étes toujours prêt de faire grace & de pardonner. Il eſt vrai que Dieu n'eſt pas moins plein de juſtice que de miſericorde, & que l'une & l'autre ſont également grandes en lui, parce que toutes perfections ſont une méme choſe en Dieu. Toutefois la vertu qui lui eſt propre, & qu'il exerce plus volontiers & plus ſouvent, eſt la miſericorde; ce qui a fait dire au Prophete Roi: *Le Seigneur eſt bon à tous les hommes: & les ouvrages de ſa bonté ſurpaſſent ceux de ſa puiſſance*: juſques-là qu'ils ſont appellez par excellence les ouvrages de Dieu. C'eſt pourquoi encore qu'il ſoit infiniment riche en toutes ſortes de vertus & de perfections, l'Apôtre ne laiſſe pas de dire particulierement qu'*il eſt riche en miſericorde*, pour marquer davantage l'excellence de cette vertu en Dieu. Ce qui eſt une maniere de parler aſſez ordinaire pour exprimer en quoi les richeſſes de chacun paroiſſent davantage. De ſorte que comme nous diſons: Un tel eſt riche en terres, ou en troupeaux; ainſi pour repreſenter en quoi les richeſſes infinies de Dieu éclattent davantage, l'Apôtre dit, qu'*il eſt riche en miſericorde*.

Deus cui propriũ eſt miſereri ſemper & parcere.

Suavis Dominus univerſis & miſerationes ejus ſuper omnia opera ejus. *Pſ.* 144. 9.

Et c'eſt auſſi ce que toute l'Egliſe reconnoit lorſqu'elle addreſſe à Dieu cette priere: O Dieu, qui ſignalez particulierement vôtre puiſſance infinie dans les effets admirables de vôtre bonté, répandez ſur nous de plus en plus les effets de vôtre miſericorde. Comme nous voions que ceux que la nature a favoriſez de pluſieurs belles qualitez de corps

Deus qui omnipotentiam tuam parcendo, & miſerando maxime manifeſtas.

& d'esprit, sont ordinairement portez à en faire éclatter quelqu'une plus que les autres dans leur conduite; car l'un fait parler de sa liberalité, l'autre de sa douceur, un autre de son adresse, ou de sa force; ainsi Dieu qui renferme en soi toutes les vertus & les perfections se plaît à exercer particulierement sa misericorde.

Bern. serm. 5. de Nat. Dom.

C'est pourquoi nous pouvons dire avec S. Bernard aprés le Prophete Roi, que c'est le propre de Dieu d'étre promt à faire du bien, & tendre à pardonner les fautes; parce qu'il est porté de soi-méme & par sa propre nature à répandre sur les hommes les misericordes & les graces dont il est la source: Et il le fait méme sans y étre porté par aucun merite de nôtre part. Mais lorsqu'il s'agit d'exercer sur nous sa justice & de nous châtier, c'est une chose qui lui est comme étrangere, parce qu'il ne le fait, que quand nous l'y forçons nous-mémes en l'irritant par nos crimes. Comme le propre des abeilles est de faire du miel, & qu'elles ne piquent que lorsqu'on les irrite & qu'on les contraint comme par force de se servir de leur éguillon: ainsi le propre de Dieu est d'user de douceur & de bonté envers les hommes; d'où vient qu'il est appellé *le pere des misericordes & le Dieu de toute consolation*. En sorte que s'il les châtie, ce n'est que lorsqu'il y est comme forcé par les dereglemens de leurs cœurs. Et il ne laisse pas mémè de faire voir alors quelques traces de sa bonté dans sa plus grande colere, par le regret qu'il témoigne avoir de leur perte; ce qui paroît en plusieurs endroits de l'Ecriture: comme lorsqu'elle dit, que Dieu voiant que l'impieté croissoit dans le monde, & que les hommes ne pensoient qu'au mal, *il dit avec une douleur profonde, qu'il avoit resolu d'exterminer l'homme de la terre par un deluge universel*. Et l'Evangile remarque, que quand Jesus-Christ nôtre Redempteur predit la ruine de Jerusalem, *il pleura sur cette Ville en la regardant*. *Helas!* dit-il encore par la bouche d'Isaïe, *faut-il que je me console en perdant ceux qui me font la guerre, & en me vengeant de mes ennemis?* C'est comme un Juge qui étant touché de compassion pour un criminel, ne laisse pas de le condamner, avec regret & avec larmes, & de prononcer l'arrêt de sa mort pour satisfaire à la justice.

Pater misericordiarum & Deus totius consolationis. 2. *Cor.* 1. 3.

Tactus dolore cordis intrinsecus: delebo, inquit, hominē quem creavi, à facie terræ. *Genes.* 6. 6.

Videns civitatem flevit super illam. *Luc.* 19. 41.

Heu consolabor super hostibus meis, & vindicabor de inimicis meis!

Et ce n'est pas seulement en cela que Dieu fait paroître l'excés de son amour & de sa misericorde envers les hommes, & de l'extréme desir qu'il a de leur salut; on voit encore qu'il ne les menace de la rigueur de son jugement à venir, & qu'il ne les avertit si long-tems avant leur ruine, qu'afin de les porter à la prevenir, par la crainte qu'il leur en imprime, comme S. Chrisostome l'a tres-bien remarqué sur cette parole de David: *Si vous ne vous convertissez, il a déja bandé son arc, il le tient tout prêt. Il a appresté des traits qui donnent la mort: Ses fléches sont toutes de feu.* C'est un grand effet de la clemence & de la bonté de Dieu,

Chrys. in illud: Nisi conversi fueritis arcum suum tetendit, & paravit illum. Et in eo paravit vasa mortis, sagittas suas ardentibus effecit. *Ps.* 7. 13. 14.

Dieu, dit ce S. Docteur, de nous menacer ainſi de ſon arc & de ſes fleches, & de nous imprimer par des paroles la terreur de ſes châtimens, afin de nous en faire prevenir les triſtes effets. Et en cela il en uſe avec nous, comme un bon pere, qui aiant beaucoup d'amour & de tendreſſe pour ſes enfans, fait paroître beaucoup de colere dans ſes paroles & dans ſes menaces, afin de les retenir dans la crainte & dans le devoir, ſans qu'il ſoit obligé d'en venir pour cela au châtiment. Conſiderez auſſi que l'arc dont Dieu nous menace, n'eſt pas un arme qui frappe de prés, comme une épée, qu'il ne faut qu'avoir à la main pour faire en peu de tems pluſieurs plaïes. Pour frapper avec un arc, il faut premierement le bander, puis tirer des fleches du carquois, & les ajuſter enſuite ſur la mire, & ne les décocher, qu'aprés avoir bien pris ſa viſée pour aſſurer le coup; ce qui ne ſe peut faire qu'en pluſieurs tems & avec bruit. Et c'eſt pour cela que Dieu nous menace d'un arc, afin que nous aions tout le loiſir d'éviter le châtiment, & de prevenir les coups de ſa vengeance ſelon cette autre parole de David: *Vous avez donné un ſignal à ceux qui vous craignent, afin qu'ils ſe retirent de devant vôtre arc, afin que vos bien-aimez ſoient delivrez.*

Dedisti metuentibus te ſignificationem, ut fugiant a facie arcus, ut liberentur dilecti tui. *Pſ.* 59. 4. 5.

Quand Dieu reſolut de perdre le monde & de le purifier de tous ſes crimes par le deluge, continuë S. Chriſoſtome, il en avertit les hommes cent ans auparavant, afin que rentrant en eux-mémes & ſe corrigeant de leurs deſordres, ils ne tombaſſent pas dans la ſeverité de ſa juſtice. Et en parlant de la punition que Dieu avoit exercée ſur le ſerpent qui avoit trompé Eve, il ajoûte: Admirez ici la grandeur de la miſericorde de Dieu & de ſon amour envers les hommes. Comme un pere dont on a tué le fils ne ſe contente pas de faire punir l'auteur de ſa mort, mais prenant l'épée dont il a été frappé, la rompt & la briſe en mille pieces: Dieu en a uſé de mémè envers le ſerpent, qui a été comme l'inſtrument dont la malice du demon s'eſt ſervi pour faire mourir tous les hommes dans Adam. Il l'a maudit & condamné à un ſupplice perpetuel. Dieu ne deſire point la mort du pecheur: il ne ſe réjoüit point de la perte des hommes; car ſi cela étoit nous lui avons donné aſſez d'occaſions de faire éclatter ſa vengeance ſur nous: il y auroit longtems que nous ſerions dans l'enfer, s'il avoit permis à la mort ou au demon de nous y emporter, toutes les fois que nous ſçavons que nous l'avons merité par nos pechez. *La mort du méchant eſt-elle un effet de ma volonté, dit le Seigneur Dieu, & n'aimai-je pas mieux qu'il ſe retire de ſes voïes* criminelles, *& qu'il vive?*

Numquid voluntatis meæ eſt mors impii, dicit Dominus Deus, & nō magis ut convertatur & vivat? *Ezech.* 18. 23.

On voit aſſez par le prix dont il nous a rachetez, combien il deſire que nous ne nous damnions pas: il a donné ſon ſang & ſa vie pour nous. Ainſi nous ne devons point douter qu'il ne veüille que tous les hommes

soient sauvez, comme dit l'Apôtre, & qu'ils viennent à la connoissance de la verité. Nous devons nous appliquer fortement à ces considerations, & à beaucoup d'autres semblables dont toute l'Ecriture & les livres de pieté sont remplis, & particulierement à celles qui regardent la passion & les merites de Jesus-Christ, afin de nous établir de plus en plus dans une ferme confiance en Jesus-Christ.

Qui omnes homines vult salvos fieri & ad agnitionem veritatis venire. 1. Tim. 2. 4.

CHAPITRE VIII.

De l'imitation de Jesus-Christ, à laquelle nous doit porter la meditation des SS. Misteres de sa vie & de sa mort.

LA septiéme disposition que doit produire en nous la meditation des saints misteres de la vie & de la passion de Jesus-Christ, est l'imitation de ses divines vertus. Les Saints disent que le fils de Dieu est venu au monde, & s'est revêtu de nôtre chair mortelle & des infirmitez du peché pour deux raisons principales. L'une, afin de racheter les hommes par ses souffrances & par sa mort. L'autre, afin de leur donner un modele tres-parfait de toutes les vertus, & de les porter à l'imiter & à le suivre comme étant proportionné à leur nature. C'est ce qu'il déclara lui-méme dans la derniere Cene qu'il fit avec ses disciples, lorsque s'étant rabaissé jusqu'à leurs pieds pour les laver, il finit cette action d'une si prodigieuse humilité par ces paroles qui nous regardent tous: *Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez les uns aux autres ce que je vous ai fait moi-méme.*

Exemplũ enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita & vos faciatis. Joan. 13. 15.

Et ce qu'il dit de cette action, se doit aussi entendre de toutes les autres dont il nous a donné l'exemple durant sa vie; ainsi que l'Apôtre S. Pierre nous le fait assez entendre, lorsque parlant de la passion de nôtre Seigneur, il dit: *Jesus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas.* Ce qui a fait dire au grand S. Augustin: Que la croix n'est pas seulement le lit de la mort de nôtre souverain Maître, mais la chaire de sa doctrine, où il nous enseigne tout ce que nous devons faire à son imitation. Car encore que toute sa vie ait été un modele tres-parfait de toutes les vraïes vertus, il semble neanmoins qu'il a voulu rassembler dans sa pasion ce qu'il en avoit enseigné aux hommes; durant tout le cours de sa vie, & nous les y faire voir toutes dans leur souveraine perfection.

Christus passus est pro nobis, vobis relinquens exemplum ut sequamini vestigia ejus. 1. Pet. 2. 21. Crux Christi non solum est lectulum morientis, sed & cathedra docentis. Aug. Orat. 119. in Joan.

C'estpourquoi la meditation des misteres de Jesus-Christ souffrant & mourant sur la croix, doit tendre particulierement à exciter dans nos cœurs un tres-ardent desir d'imiter ses divines vertus. Et pour cela il faut les peser à loisir, & les considerer chacune en particulier avec une attention profonde & tranquille, afin que nôtre volonté se porte à les

aimer & à les embrasser avec beaucoup d'ardeur, qu'elle s'affermisse de plus en plus dans la resolution d'en exercer constamment toutes les actions en toutes rencontres, & qu'elle conçoive en même tems une haine & une aversion tres grande des vices qui leur sont contraires. Par exemple, lorsque vous appliquez vôtre esprit à la meditation de l'humilité prodigieuse de Jesus-Christ, qui étant Dieu, s'est rabaissé jusqu'à souffrir volontairement toutes sortes d'insultes, d'outrages, & d'ignominies de la part des hommes, vous devez concevoir un veritable mépris de vous-méme dans la vûe de vôtre bassesse & de vôtre neant, puis desirer du fond du cœur que les autres vous soient toujours preferez en toutes choses, & que personne n'ait jamais la moindre estime ni la moindre déference pour vous; en suite vous proposer de souffrir volontiers toutes les traverses les plus dures, les plus humiliantes, & les plus outrageuses qui vous pourront arriver de la part des hommes, & vous mettre enfin dans la disposition de les desirer mémè, & d'embrasser avec ardeur comme des sujets de joie, celles qui vous arriveront, afin de vous conformer à Jesus-Christ & de lui pouvoir ressembler en quelque chose.

De mémè, quand vous considerez la patience admirable de ce divin Sauveur, voùs devez former dans vous-méme une forte resolution de souffrir sans murmure & de bon cœur, toutes les rencontres fâcheuses & penibles qui vous arriveront, & desirer mémè qu'il s'en presente, & que Dieu vous envoie des travaux & des afflictions en cette vie, afin d'imiter plus parfaitement Jesus-Christ. Seigneur, disoit S. Bonaventure, je ne veux plus vivre sans douleur & sans plaïe, puisque je vous en vois tout couvert. Nous devons considerer de mémè l'obeïssance, la charité, la douceur, la chasteté, la pauvreté, la temperance, & toutes les autres vertus qui ont alors éclaté en lui, & les pratiquer par un veritable desir de rendre toute nôtre vie & toutes nos actions conformes à la vie & aux actions de nôtre divin maître, en nous conformant sur le modele qu'il nous en a donné.

Nolo Domine sine vulnere vivere, quia te video vulneratum. *In Medit. de Paß. Christ. & in ejus vita.*

On doit se souvenir ici d'une chose que nous avons déja touchée ailleurs, qui est de se rendre comme presentes par la pensée toutes les rencontres particulieres que l'on prevoit devoir étre penibles & fâcheuses dans l'exercice de chaque vertu, afin d'accoûtumer nôtre ame à les desirer, & à les recevoir avec joie pour l'amour de Dieu; car cette maniere de descendre par la consideration de l'esprit dans chaque difficulté particuliere qui peut s'opposer à la vertu qu'on se propose d'acquerir, est assurement plus utile & plus necessaire pour la pratique, que les pensées & les resolutions generales de les souffrir toutes. Si par exemple, vous desirez vous établir dans une profonde humilité, il faut

1. P. Tr. 5. ch. 16.
2. P. Tr. 3. ch. 27.

vous representer par l'imagination toutes les occasions particulieres de confusion & de mépris qui vous peuvent arriver, commençant par les plus faciles, & passant peu à peu à celles que vous prevoyez vous devoir causer plus de peine & de répugnance, s'il vous arrivoit en effet d'y être engagé, & en vous arrétant avec joie à chacune comme si elle étoit presente. Il en faut user de mémè en ce qui regarde l'indifference religieuse, la patience, la mortification, ou la soûmission de nôtre volonté à celle de Dieu; & par ce moien on se rendra l'exercice de toutes ces vertus d'autant plus facile à pratiquer dans toutes les occasions qui s'en presenteront, qu'on y sera déja tout préparé, & qu'on aura déja comme surmonté par la prevention de l'esprit, tout ce qu'il y peut avoir de plus dur & de plus penible à la nature. Et c'est à cela particulierement que doivent tendre tous les desirs & toutes les resolutions qu'on peut former dans l'oraison mentale.

Ceci nous fournit une matiere tres-ample, tres-riche & tres avantageuse pour continuer long-tems & avec fruit à mediter dans la priere la passion, & la mort de Jesus-Christ, & tous les autres saints misteres de sa vie. En sorte que personne ne peut se plaindre avec raison qu'il ne sçait que faire ni que penser pour s'y pouvoir entretenir, aprés avoir marqué tant de differentes affections ausquelles on se peut arrêter sur chaque point. Ajoûtez à cela que pour étendre davantage ses considerations sur chaque mistere, & pour en exciter plus fortement dans son cœur les veritables affections, on peut les porter encore sur les circonstances suivantes, qui sont autant de points que les Saints nous proposent communement, pour nous entretenir avec beaucoup de ferveur & de fruit dans la meditation des souffrances & de la mort de nôtre Sauveur, en les pesant toutes en particulier avec attention & dans cet ordre: 1. Qui est celui qui souffre. 2. Quelles sont les choses qu'il souffre. 3. En quelle maniere il les souffre, sçavoir, avec patience, avec humilité, avec douceur, & par un excés d'amour qui lui fait embrasser si volontiers tant de travaux, tant d'outrages & tant d'ignominies. 4. Qui sont ceux pour qui il les souffre. 5. Qui sont ceux qui les lui font souffrir. 6. Pourquoi & à quelle fin il les souffre.

Mais sans toutes ces considerations, la derniere affection propre de ce saint Exercice, qui est l'imitation de nôtre divin Maître, nous fournit seule assez de matiere pour nous y entretenir durant toute nôtre vie: ce qui se voit clairement par deux voïes: L'une, parceque nous y pouvons parcourir toutes les vertus, puisqu'elles se trouvent toutes en Jesus-Christ, & que nous avons besoin de toutes celles qui sont en luy pour l'imiter. L'autre, parceque si nous avons soin de descendre par la force de nôtre imagination dans tous les obstacles particuliers, dont

nous prevoions que la rencontre nous peut causer plus de peine & de repugnance, & de nous exercer à les souffrir alors par avance comme si elles nous étoient reellement presentes, jusqu'à ce que nous n'y trouvions plus de difficulté, & qu'au contraire tout nous y paroisse doux, facile & avantageux, ainsi qu'il a déja été dit, nous trouverons suffisamment dequoi nous occuper durant toute nôtre vie dans une seule vertu, & à plus forte raison dans un si grand nombre d'autres, qui nous sont necessaires.

Cy dessus traité 5. chap. 17.

C'estpourquoi, encore que toutes les autres affections, que la meditation du mystere de Jesus-Christ crucifié excite dans les ames, soient tres considerables, on peut dire neanmoins que celle de l'imitation est plus importante & plus necessaire, puisqu'elle comprend le vray amour de Dieu, avec toutes les autres affections & tous les actes des vertus que nous avons raportées. De sorte que cette imitation n'est pas une seule affection, mais un abregé de toutes les affections saintes dans lesquelles consiste toute la perfection de la vie chrétienne. Elle doit donc être le principal objet de nos pensées & de nos desirs, lorsque nous meditons dans la Priere les saints mysteres de la vie, de la passion, & de la mort de nôtre Redempteur, & le principal fruit que chacun se doit efforcer de raporter de ce saint exercice, en s'appliquant premierement à l'imitation de la vertu qui luy est plus necessaire, jusqu'à ce qu'elle soit profondement enracinée dans son cœur, & que la passion du vice qui luy est contraire soit éteinte: puis passant à une autre, & puis encore à une autre jusqu'à ce que nôtre cœur en soit tout-à-fait dégagé.

CHAPITRE IX.

Où l'on confirme par des exemples combien la meditation des misteres de Jesus-Christ souffrant, est agreable à Dieu, & avantageuse à nôtre salut.

Silvestre raconte de sainte Magdelaine que s'étant retirée dans un desert afreux apres l'Ascension de Jesus-Christ, ce divin Maître voulant luy apprendre quelle devoit être sa principale occupation dans une si aspre solitude, & par quel exercice elle pourroit se rendre plus agreable à ses yeux, il lui envoia l'Archange S. Michel portant dans ses mains une tres-belle croix, qu'il planta à l'entrée de la caverne où cette sainte penitente s'étoit retirée, afin que l'aiant sans cesse devant ses yeux, elle ne pût jamais perdre de vûe les saints misteres de nôtre redemption qu'elle representoit, & qui s'étoient operez en elle; de sorte que durant tout le temps qu'elle a demeuré dans cette solitude, qui a été de 32. ans, sa vie n'a été qu'une continuelle meditation des misteres de la passion & de la mort de Jesus-Christ son Maître & son Redempteur. C'est ce qu'elle a elle-méme revelé à un grand serviteur de Dieu de l'Ordre de S. Dominique, selon le raport qu'en fait cet Auteur avec plus d'étenduë.

Silvest. in rosa aurea serm. de S. M. Magdal.

TRA. VII.

Ludolph. de Saxonia Carthusiens. in vita Christ. in Proem. passion.

Ludolphe le Chartreux raconte encore sur ce sujet, qu'un serviteur de Dieu, qui vivoit saintement dans la solitude, aiant un extréme desir de servir Jesus-Christ dans une grande perfection, demandoit sans cesse à Dieu avec beaucoup d'instance & de ferveur, la grace de pouvoir connoître en particulier quels étoient les services les plus agreables qu'il devoit lui rendre tous les jours, afin de s'y appliquer fidelement pour l'amour de lui; Et que faisant une fois cette demande à Dieu dans une grande ferveur d'oraison selon sa coûtume, Jesus-Christ lui apparût tout nud, tout tremblant, tout couvert de plaïes, & comme accablé sous le poids d'une pesante croix qu'il portoit sur ses épaules, & lui dit: L'une des choses qui me plaisent davantage, & le service le plus agreable, que ceux qui m'aiment me peuvent rendre, est de m'aider à porter cette croix: ce qu'ils peuvent toujours faire en m'accompagnant par la consideration de l'esprit dans tous mes travaux & dans toutes mes peines & mes souffrances, & en y compatissant avec une veritable tendresse de cœur. Aiant dit ces paroles, il disparut.

Vincen in specul. Hist. & Anthon. 3. part. Hist. quos refert. Surius. tom. 6.

Quelques Ecrivains Ecclesiastiques rapportent de S. Edmond Archevêque de Cantorberi en Angleterre, & Surius le raconte aussi dans l'Histoire de sa vie, qu'étant encore fort jeune, & étudiant les principes de la grammaire dans l'Université d'Oxford, il s'en alla un jour se promener seul dans la campagne, où aiant l'esprit occupé de quelques saintes considerations, l'enfant Jesus lui apparut tout d'un coup, avec un teint blanc & vermeil, ainsi que l'Epouse le dépeint dans les Cantiques.

Cantic.

Et s'étant fait connoître à lui, aprés l'avoir entretenu familierement & avec une extréme douceur des choses du ciel & de son salut, il l'avertit, & lui recommanda sur tout, de ne point manquer à l'avenir d'appliquer chaque jour toutes les pensées de son esprit à la consideration de quelque mistere de sa vie, de sa passion, & de sa mort. Et il l'assura que cette pratique lui seroit un tres-grand secours contre la malice & les artifices du demon, & un möien tres-efficace pour passer saintement sa vie dans l'exercice de toutes les vertus, & pour la finir par une sainte & heureuse mort. Aprés cet avis si salutaire, Jesus disparut, & laissa le petit Edmond tout rempli de la douceur de ses divines consolations. Et dés-lors méme il commença à s'appliquer tous les soirs à la meditation de quelque mistere de la vie ou de la mort de Jesus-Christ nôtre Redempteur.

Hist. ord. Predic. 1. P. l. 1. c. 61.

Il est aussi raporté dans l'Histoire de l'Ordre de S. Dominique, qu'un Religieux du méme Ordre Alleman de nation, vrai serviteur de Dieu, & qui vivoit dans une grande reputation de vertu & de sainteté, aiant eu dés sa plus tendre jeunesse une devotion toute particuliere au saint mistere de la passion & y pensant dés-lors tres-souvent avec douleur & avec larmes, il s'étoit fait une pratique presque continuelle d'adorer les plaïes sacrées de nôtre Sauveur, disant à chacune ces paroles de l'Eglise: Nous vous adorons, ô Christ, & nous vous rendons graces, de ce que vous avez racheté le monde par vôtre sainte croix.

Adoramus te, Christe, & benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.

Et chaque fois qu'il les disoit, il mettoit les genoux en terre, & recitoit à la fin l'oraison du Seigneur, & le prioit de lui donner sa crainte & son amour. Dieu lui fit aussi connoitre par une faveur toute particuliere, combien cette pratique de devotion lui étoit agreable. Comme il prioit selon sa coûtume, Jesus-Christ lui apparut, & l'invita avec beaucoup de tendresse à s'approcher de lui, afin que collant sa bouche sur ses plaïes sacrées, dont il ressentoit si vivement l'amertume, il en goûtât aussi les douceurs ineffables; ce qu'aiant fait, son ame se trouva toute penetrée d'un sentiment si delicieux, que depuis cet heureux moment, tout ce qui n'étoit point ou Dieu méme ou de Dieu, lui étoit une amertume & un tourment incroiable.

☞ Lipoman & Surius rapportent du S. Abbé Palemon, que le tres-Saint jour de Pâques étant arrivé, il dit à S. Pacome son disciple : Puisque cette fête est generale à tous les chrêtiens, aprêtez-nous à manger. Pacome obeïssant promtement, prit outre l'ordinaire, qui étoit du pain & du sel, un peu d'huile qu'il méla avec du sel pilé, & y ajoûta quelques herbes. Puis il dit : Mon Pere, j'ai fait ce que vous m'aviez commandé. Le S. Vieillard aprés avoir fait la priere s'approcha de la table, & voiant cet huile & ce sel, il dit en portant la main sur son front, & en versant quantité de larmes : Mon maître a été crucifié & je mangerois maintenant de l'huile ? Et quelque instance que Pacome lui en fit, il n'en voulut jamais gouter.

Dominus meus crucifixus est & ego nunc oleum comedam. *Lipp. & Sur. in vita S. Pachom.*

On raconte encore d'un esclave chrêtien, qui avoit une devotion toute extraordinaire pour le mistere de la passion du Fils de Dieu, que la meditation & le ressentiment continuel de ses souffrances lui rendant toujours le visage triste & éploré, & son maitre lui en demandant quelquefois la cause, & pourquoi il ne se réjoüissoit pas avec ses compagnons, il lui répondoit toujours, qu'il ne lui étoit pas possible de faire autrement, parce qu'il portoit la passion de nôtre Redempteur imprimée dans son cœur. Ce cruel tiran voiant qu'il lui faisoit toujours la méme réponse, & voulant sçavoir si ce qu'il disoit étoit vrai, lui fit ouvrir la poitrine, & arracher le cœur, dans lequel on trouva une image tres-parfaite de Jesus-Christ crucifié ; & cette merveille remplit le tiran d'admiration, & fut cause qu'il se convertit à la foi.

Fr. Thom. Cantipatrensis l. 1. de apib. c. ult.

On dit de méme de Sainte Claire de Monte-Falco, qu'aiant passé toute sa vie dans une tres-grande devotion au mistere de Jesus-Christ crucifié, on trouva aprés sa mort dans son cœur, d'un côté un crucifix, trois cloux, une lance, une eponge, & un roseau ; & de l'autre des foüets à cinq branches, une colonne, & une couronne d'épines ; & tout cela admirablement bien formé de sa propre chair. Cette merveille se voit encore aujourd'hui à Monte-Falco.

HUITIE'ME TRAITE'.

Du tres-adorable Sacrement de l'Autel : De la maniere de se bien preparer pour le recevoir : & des fruits merveilleux qu'il produit dans les ames qui le reçoivent dignement. Du Saint Sacrifice de la Messe, & comment on y doit assister.

CHAPITRE PREMIER.

Du grand amour & de l'extréme bonté que Dieu a témoigné aux hommes en leur donnant son corps dans ce divin Sacrement.

Dieu a signalé sa misericorde & sa bonté envers les hommes, par deux grands ouvrages, qui causent plus d'étonnement & d'admiration à nos esprits que tous ceux de sa puissance. Ils sont si pleins de merveilles, que quand Isaïe en parle, il les appelle les inventions de la sagesse de Dieu : *Faites connoître aux peuples les inventions de Dieu*, dit-il ; pour en exprimer l'excellence & la grandeur ineffable en nôtre

Notas facite populis adinventiones ejus. *Isai.*

maniere, comme si Dieu avoit eu besoin de quelque recherche ou de quelque étude pour les inventer, & pour les produire en faveur des hommes.

Le premier de ces ouvrages, est le mistere de son incarnation dans lequel le verbe du Pere eternel s'est joint & uni à nôtre nature par le nœud d'une alliance si étroite & si parfaite, que Dieu & l'homme se trouvent dans une méme personne. Nœud incomprehensible à toute la raison du monde, & qui n'est connu qu'à Dieu. Nœud plein de tenebres & d'obscuritez impenetrables à tous les hommes, & qui n'est une lumiere & une clarté que pour lui seul. Nœud indissoluble qui n'a jamais quitté, & ne quittera jamais ce qu'il s'est une fois approprié, dit saint Denis; car l'amour est une vertu unitive, qui transforme la personne qui aime en celle qui est aimée, & qui des deux n'en fait qu'une. Il est vrai que jamais nulle creature n'a pû aimer de la sorte en cette vie; & qu'il ne s'est jamais vû sous le ciel, que l'amour ait veritablement fait de deux amans une seule & une méme chose. Mais ce que nul amour n'a jamais pû faire sur la terre, l'amour de Dieu l'a fait pour l'homme. Il s'est uni si parfaitement à lui, qu'ils ne sont plus tous deux qu'une seule & méme personne, qui est Jesus-Christ: En sorte que l'homme en lui est vrai Dieu, & Dieu vrai homme; & que l'on y peut proprement & veritablement attribuer à l'homme, tout ce qui convient à Dieu, & à Dieu tout ce qui convient à l'homme.

Quod semel assumpsit numquam dimisit. *Dion. Areop. de divin. nom. c. 4.*

Ainsi celui que les hommes voioient converser familierement parmi eux étoit vrai Dieu. Celui qu'ils voioient & qu'ils entendoient parler par l'organe d'une bouche corporelle étoit vrai Dieu. Celui qu'ils voioient manger, aller & venir, travailler & se reposer, veiller & dormir, étoit vrai Dieu. Celui qui étoit revêtu de nôtre nature, de nôtre chair & de nos infirmitez, & qui exerçoit toutes les operations d'un vrai homme étoit vrai Dieu. *Qui a jamais rien vû ou entendu de semblable* à cette merveille d'amour, s'écrie un S. Prophete. Un Dieu devenu enfant. Un Dieu enveloppé dans des drapeaux & des bandelettes: Un Dieu dans les pleurs: Un Dieu dans les travaux, dans les fatigues, & dans la pauvreté: Un Dieu dans les douleurs, dans les outrages & les ignominies: Un Dieu qui meurt dans le plus cruel & le plus honteux de tous les supplices: Seigneur, vôtre Prophete nous a dit que *vous aviez pris le tres-haut pour vôtre refuge: qu'il ne vous arriveroit point de mal: & que la plaïe n'approcheroit point de vôtre maison:* Et cependant nous voions maintenant que les foüets, les cloux, & les épines ont déchiré tout vôtre sacré corps, & que vos ennemis vous ont attaché à une croix. O prodige incomprehensible de l'amour & de la bonté infinie de Dieu envers les hommes. C'est avec beaucoup de raison que le Prophete Isaïe

Quis audivit unquam tale, & quis vidit huic simile? *Isai. 66. 8.*

Altissimum posuisti refugium tuum: non accedet ad te malum & flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo. *Ps. 90. 9. 10.*

Iſaïe parlant de ce premier ouvrage de nôtre redemption dit, que *Dieu pour accomplir ſon ouvrage a fait une choſe qui lui eſt étrangere*, une choſe qui étonne merveilleuſement tous les eſprits, & qui retient les hommes & les anges dans une profonde admiration.

Ut faceret opus ſuum, peregrinum eſt opus ejus ab eo. *Iſai.* 28. 22.

L'autre ouvrage que Dieu a fait en faveur des hommes, & que nous devons admirer comme une invention propre de ſon amour infini, eſt l'inſtitution du tres-Saint Sacrement. Dans le premier il a couvert ſa divinité d'un voile de chair, afin que nous le puiſſions voir: Et dans celui ci il couvre ſa divinité & ſon humanité tout enſemble ſous les apparences du pain & du vin, afin que nous le puiſſions manger. Dans le premier Dieu uniſſant la nature humaine avec le verbe divin, reçoit l'homme dans ſes propres entrailles; Et dans le ſecond il veut que l'homme le reçoive dans les ſiennes, afin de s'incorporer avec lui. Dans l'incarnation Dieu s'eſt uni à l'homme en la perſonne de Jeſus-Chriſt: Et dans l'inſtitution de ſon divin Sacrement, Jeſus-Chriſt Dieu & homme ſe veut unir & incorporer avec nous. Dans l'Incarnation la perſonne du verbe divin ne s'eſt unie qu'à une ſeule & ſinguliere nature, qui eſt la tres-ſacrée humanité de Jeſus-Chriſt: Et dans l'Euchariſtie cette méme humanité unie au verbe divin, ſe communique & s'unit en particulier avec chacun de ceux qui la reçoivent, & ſe fait une méme choſe avec lui, non par une union hypoſtatique ou perſonnelle, ce qui ne lui convient pas, mais par l'union la plus intime & la plus étroite que l'on puiſſe imaginer aprés celle-là. *Celui qui mange ma chair & boit mon ſang demeure en moi, & moi en lui:* O prodigieuſe invention de l'amour infini de Dieu. C'eſt maintenant que nous pouvons dire avec verité à l'exemple du Prophete: *Le Seigneur qui eſt bon & miſericordieux a conſacré la memoire de ſes merveilles: il a donné une nourriture à ceux qui le craignent.* Ce miſtere adorable de nos autels n'eſt pas ſeulement le plus grand de tous les miracles que Dieu ait jamais faits, comme dit S. Thomas; mais il renferme en lui ſeul tout ce qu'ils ont de plus grand & de plus merveilleux.

Qui manducat meam carnē, & bibit meum ſanguinem, in me manet & ego in eo. *Ioan.* 6. 57.

Memoriam fecit mirabilium ſuorū, miſericors & miſerator Dominus: eſcam dedit timētibus ſe. *Pſ.* 110. 4.

Miraculorum ab ipſo factorum maximum. *Thom. ſerm. feſti corp. Chriſt. opuſc.* 57.

Nous liſons dans l'Ecriture ſacrée, que le Roi Aſſuerus voulant faire éclater aux yeux des peuples la grandeur immenſe de ſes richeſſes, & la gloire de ſon regne, il fit un feſtin magnifique & ſolemnel qui dura cent-quatre-vingt jours: Jeſus-Chriſt le Roi des Rois & le ſouverain Redempteur du monde, a voulu auſſi faire voir aux hommes l'immenſité de ſes treſors & de ſes richeſſes, & la grandeur ineffable de ſa puiſſance & de ſa gloire dans un feſtin roïal & digne de la magnificence de ſa divine majeſté; puiſque la viande qu'on y ſert aux conviez eſt Dieu méme. Miſtere redoutable & qui doit frapper tout le monde d'une extréme admiration, puiſque la manne, qui n'en étoit que l'ombre & la

Vt oſtenderet divitias gloriæ ſuæ. *Eſther.* 1. 4.

figure, parut si admirable & si miraculeuse aux Juifs, qu'ils s'écrioient avec étonnement : *Man hu :* Qu'est-ce que ceci. C'estpourquoi Jesus-Christ leur aiant dit depuis : *Le pain que je donnerai est ma chair*, ceux qui l'avoient ouï s'en scandaliserent, en disant : *Comment celui-ci nous peut-il donner sa chair à manger?* Or ce festin n'est pas seulement de cent & quatre-vingt jours comme étoit celui d Assuerus;il y a seize cent soixante & treize ans qu'il dure ; & il durera jusqu'à la fin du monde. Ainsi le Prophete a raison de s'écrier dans la vûede ce prodige : *Venez & considerez les ouvrages du Seigneur, & les prodiges qu'il a exposez sur la terre aux yeux des hommes.* Ce S. Roi en étoit frappé d'étonnement ; & tout ce qu'il pouvoit dire dans l'admiration de ce second ouvrage de la sagesse divine pour sauver les hommes, étoit de les inviter tous à l'admirer avec lui. C'est neanmoins ce que nous avons entrepris de traiter ici, avec la grace de Dieu, qui nous est absolument necessaire pour en bien parler.

Man hu : quid est hoc. *Exod.* 16. 5.
Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita. *Ioan.* 6. 52.
Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad mãducandum ? *Ibid.* 51.
Venite & videte opera Domini quæ posuit prodigia super terram. *Ps.* 45. 9.



S. Jean l'Evangeliste parlant de l'institution du mistere adorable de l'Autel, dit que *Comme Jesus Christ aimoit les siens, qui étoient dans le monde, il voulut porter jusqu'au bout les marques & les effets de son amour*, dont le principal & le plus admirable fut d'établir ce divin Sacrement, dans lequel il demeure veritablement & reellement avec nous. En effet il ne pouvoit pas nous donner une plus grande preuve de son amour : Car le propre d'un vrai amour est de vouloir toujours étre avec ce qu'il aime, & l'avoir sans cesse devant les yeux ; rien n'étant plus insupportable à l'amour, que l'absence de l'objet aimé. C'estpourquoi Jesus-Christ nôtre Redempteur *sçachant que son heure étoit venuë pour passer de ce monde à son Pere ;* il a voulu retourner vers son pere sans quitter les hommes, comme il étoit venu vers les hommes sans quitter son Pere. Comme il étoit descendu du ciel en terre, sans cesser pour cela d'étre toujours avec son Pere dans le ciel ; il est de mémè monté de la terre au ciel, sans jamais cesser d'étre avec ceux qu'il aime sur la terre. Et c'est en ce sens qu'il dit lui-méme : *Je suis sorti de mon Pere & je suis venu dans le monde : maintenant je laisse le monde, & je m'en vas à mon Pere.*

Cum dilexisset suos in finem dilexit eos. *Ioan.* 13. 1.

Exivi à Patre & veni in mundum : iterum relinquo mundum & vado ad Patrem. *Ioan.* 16. 28.

Comme c'est encore une proprieté du vrai amour, de vouloir étre toujours dans le souvenir de celui qui est aimé ; car nous voïons que ceux qui s'entr'aiment étant obligez de se separer, se donnent des gages mutuels de leur affection, afin de se conserver dans la memoire les uns des autres : Jesus-Christ nous a aussi laissé pour un monument perpetuel de son amour, le tres-Saint Sacrement, où il est lui-méme réellement & en personne, ne voulant point nous laisser entre lui & nous, un moindre gage de son amour, que lui-méme. C'estpourquoi i

finit l'institution de ce divin Sacrement de son corps & de son sang par ces paroles : *Faites ceci en memoire de moi.* Toutes les fois que vous celebrerez ce mistere, souvenez-vous de l'excés de mon amour, & de tout ce que j'ai fait & souffert pour vôtre salut.

Hoc facite in meam commemorationem, *Luc.* 22. 19. & 1. *Cor.* 11. 24.

Moïse voulant faire entendre au peuple d'Israël quelle étoit sa veritable grandeur, il leur disoit : *Jamais nation quelque grande & illustre qu'elle ait été n'a eu des Dieux qui se soient communiquez aussi familierement à elle, que nôtre Dieu se communique à nous qui sommes son peuple.* Et Salomon voiant qu'une nuëe avoit tout rempli le temple qu'il avoit élevé & consacré à Dieu, aussi-tôt que l'arche fut posée dans le sanctuaire, il s'écria tout ravi de joïe : *Est-il possible que Dieu veuille habiter sur la terre? Si le ciel & la terre ne vous peuvent contenir, combien moins le pourra cette maison que j'ai bâtie?* Que ne dirons-nous donc pas maintenant de la dignité si sublime & si inestimable du peuple chrétien, & de la sainteté de nos autels ; puisque nous y avons, non l'ombre & la figure, mais Dieu méme tel qu'il est dans le ciel. *Assurez-vous*, dit il, *que je suis moi-même toujours avec vous jusqu'à la fin du monde.*

Neque est aut fuit aliquando tã grandis natio, quæ habeat Deos appropinquantes sibi sicut adest nobis Deus noster. *Deuter.* 4. 7.

Ergo ne putandum est quod vere Deus habitet super terram ? Si enim cœli cœlorum te capere non possũt, quanto magis domus hæc, quam ædificavi. 3. *Reg.* 8. 27.

Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi. *Math.* 28. 20.

C'est une faveur & une consolation bien grande, de voir que Jesus-Christ veut ainsi demeurer avec nous, pour nous soulager dans les miseres de nôtre exil. Si la presence & la compagnie d'une personne que nous aimons adoucit nos peines & nos travaux, pouvons-nous manquer de consolation & de joïe aiant toujours avec nous Jesus-Christ méme, le rencontrant si souvent dans les ruës entre les mains des Prêtres, qui le portent jusques dans nos maisons, & étant assurez qu'il demeure toujours sur nos autels, où nous pouvons le visiter en tout tems & à toutes les heures du jour & de la nuit, lui communiquer familierement toutes nos affaires, toutes nos peines & nos tentations, & lui representer tous nos besoins, afin qu'il lui plaise d'y remedier par sa grace ; car nous devons avoir cette confiance en ce divin Sauveur qui nous aime si tendrement, & qui a voulu demeurer si prés de nous, qu'il ne s'en éloignera pas, lorsque nous aurons recours à sa bonté. *J'établirai ma demeure au milieu de vous*, dit-il : Je vous honorerai de ma presence, *on me verra marcher* à toute heure dans les ruës: Je me mélerai *parmi vous, & je serai vôtre Dieu.* Aprés cela quel cœur ne seroit pas attendri & enflammé d'amour pour un Dieu qui se communique si familierement aux hommes?

Le Seigneur ne s'est pas contenté de demeurer parmi nous dans nos Eglises, & de nous visiter dans nos maisons ; il a voulu habiter au dedans de nous-mémes, & se loger dans l'interieur de nôtre cœur, où il repose comme dans un temple & un tabernacle vivant, ainsi qu'il le déclare lui-méme : *Car je suis toujours vivant*, dit-il, *& vous vivrez;*

Quoniam ego vivo & vos vive-

tis: quoniam ego in Patre meo, & vos in me, & ego in vobis. *Joan.* 14. 19.

Inter ubera mea commorabitur. *Cant* 1. 12.

parce que je suis dans mon Pere & que vous êtes en moi, & que je suis aussi en vous. De sorte que chacun de nous dans la vûe de cet adorable Sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ, peut dire veritablement ces paroles de l'Apôtre: *Il reposera dans mon sein.* On ne nous l'y donne pas seulement à baiser, comme aux Pasteurs & aux Mages qui eurent le bonheur de l'adorer dans la creche: mais il s'y donne lui méme à nous, afin que nous le recevions dans nos propres entrailles. O amour ineffable & incomprehensible! ô liberalité inoüie! Que Dieu méme en personne, que Jesus-Christ vrai Dieu & vrai homme se donne à manger aux hommes! Celui que la tres-sainte Reine des Anges a conçû par l'operation du S. Esprit, & porté neuf mois dans ses entrailles, est celui là méme que nous recevons aujourd'hui dans les nôtres. Si sainte Elizabeth mere de S. Jean Baptiste, voiant entrer chez elle la Vierge vôtre Mere, lorsquelle vous portoit dans son sein, s'écria toute transportée de joïe & remplie du S. Esprit: *Et d'où me vient ce bonheur que la Mere de mon Seigneur vienne vers moi?* Que dirai-je, Seigneur, moi qui ne suis qu'un pauvre pecheur, en vous voiant entrer, non dans la maison materielle où je demeure, mais dans moi-méme & dans l'interieur de mon corps & de mon ame? Avec combien plus de raison ne dois-je pas dire: D'où me vient ce bonheur, à moi qui vous ai si souvent offencé, à moi qui ai si long-tems servi de demeure au demon, à moi qui ne suis qu'un méchant & un ingrat, sinon de la grandeur de vôtre misericorde, & de l'excés ineffable de vôtre amour?

Et unde hoc mihi ut veniat Mater Dei ad me? *Luc.* 1. 43.

Les Saints remarquent & ajoûtent ici avec beaucoup de raison, que quand Dieu ne permettroit l'usage de ce divin Sacrement, qu'à ceux qui sont purs & innocens, ce seroit toujours une faveur & un don inestimable. Mais que dirons-nous, de ce qu'il l'a rendu commun aux bons & aux méchans, & que pour se communiquer à ses veritables serviteurs il s'est comme obligé de passer par les mains de plusieurs ministres, qui aiment leurs desordres & leurs passions, & qui sont plûtôt ses ennemis que ses disciples. En sorte que comme il a permis dans sa passion que les mains cruelles & sacrileges des bourreaux & d'une infinité de méchans, le tourmentassent & le fissent mourir sur une croix pour l'amour de nous; il veut bien encore aujourd'hui passer par les mains de plusieurs Prêtres de mauvaise vie, & entrer dans les bouches & les corps sales & puants d'une infinité de méchans, pour visiter & consoler ses amis. Jesus-Christ s'expose volontiers à toutes ces indignitez, & veut bien étre encore tous les jours plusieurs fois trahi, outragé & crucifié avec des larrons, en la maniere que l'Apôtre dit que ceux qui s'abandonnent au peché, *crucifient de nouveau le Fils de Dieu, autant qu'il est en eux, & l'exposent à l'ignominie.* Et cela pour se donner à ceux qui le servent.

Crucifigentes sibimetipsis Filiũ Dei. *Heb.* 6. 6.

Considerez maintenant quelle doit étre nôtre reconnoissance pour un si grand bien-fait, & si nous n'avons pas sujet de nous répandre en des actions de graces continuelles devant un si bon Seigneur, & de le servir sans relâche dans toute nôtre vie. L'Eglise chante & repete tous les jours avec étonnement & avec admiration, qu'*il n'a point dédaigné d'entrer dans le sein d'une Vierge :* Or si vous comparez la grande pureté de cette Vierge avec la nôtre, vous verrez avec combien plus de raison nous devons nous étonner & admirer, qu'il n'ait pas horreur d'étre mangé par les pecheurs & reçû dans leurs entrailles.

Non horruisti virginis uterum. *In Hymno. SS. Ambr. & Aug.* Te Deum *&c.*

CHAPITRE II.

Des choses excellentes & merveilleuses que la foi nous enseigne touchant ce divin Sacrement.

LA foi de l'Eglise nous enseigne plusieurs grandes merveilles, que les paroles de la consecration operent dans ce divin Sacrement. La 1. est, que nous devons tous croire qu'à l'instant que le Prêtre a achevé de les prononcer sur l'hostie, le vrai corps de Jesus-Christ nôtre Redempteur, & de ce méme Jesus-Christ qui est né de la Vierge Marie, qui a été crucifié, qui est ressuscité, & qui est presentement assis à la droite de Dieu le Pere Tout-puissant, y est réellement present; qu'aiant aussi achevé de prononcer les paroles de la consecration sur le vin qui est dans le calice, le vrai sang de ce méme Sauveur y est en la méme maniere ; & que s'il se dit dans toute l'Eglise cent mille Messes en une méme heure, chaque Prêtre achevant de prononcer les paroles de la consecration, Dieu opere aussi-tôt ce changement & cette conversion miraculeuse dans toutes ces Messes, & le corps & le sang de Jesus-Christ y est réellement & effectivement present sur chaque autel & entre les mains de chaque Prétre ; & que c'est par tout le seul & le méme corps de Jesus-Christ qui est en méme tems consacré dans un endroit, mangé dans un autre, & consumé dans un autre.

2. La seconde merveille que la foi nous oblige de croire de ce mistere adorable, est qu'aprés les paroles de la consecration, encore que nos sens ne nous fassent appercevoir que du pain & du vin sur l'autel, c'est neanmoins une verité qu'il n'y a plus veritablement de pain ni de vin. Lorsque Jacob voulut s'assurer du droit d'ainesse qu'Esaü lui avoit vendu, il se couvrit les mains & le cou de peaux de chevreaux, & alla se presenter ainsi devant son pere Isaac qui ne voioit plus, afin que le prenant pour Esaü il lui donnât sa benediction. Isaac aiant été d'abord surpris de sa voix, qu'il reconnoissoit étre la voix de Jacob, le fit approcher

de lui, & aiant touché le poil des peaux dont il s'étoit couvert les mains, il dit : *La voix à la verité, est la voix de Jacob, mais les mains sont les mains d'Esaü.* Ainsi ce que nous touchons avec les mains, & ce que les sens nous representent dans ce Sacrement nous paroît du pain & du vin, mais la foi est en nous comme une voix qui nous dit autre chose : *Et on l'entend*, dit l'Apôtre, *par la parole de Jesus-Christ* qui a été prêchée. N'écoutons donc que cette parole, afin que nôtre foi nous éclaire ici au defaut de nos sens.

Vox quidem vox Jacob est sed manus, manus sunt Esaü. *Gen.* 27. 22

Auditus autem per verbum Christi. *Rom.* 10. 18.

Præstet fides supplementum sensuũ defectui. *In Him. de S. Sacram.*

Comme la manne qui étoit l'ombre & la figure de l'Eucharistie avoit le goût de toutes choses, dit l'Ecriture ; & que neanmoins elle n'étoit pas toutes les choses dont elle avoit le goût : Elle avoit le goût de perdrix, de faisan, de truite, & d'autres sortes de viandes, sans étre pour cela ni pérdrix, ni faisan, ni truite, ni aucune des choses qu'elle faisoit sentir à ceux qui en mangeoient ; Ainsi cette divine manne de l'Eucharistie fait en nous le sentiment du pain, elle en a le goût & toutes les apparences, & n'est pas pour cela du pain : Elle a le goût & les apparences du vin, elle en fait en nous le sentiment, & elle n'est pas pour cela du vin. Dans les autres Sacremens la substance des choses qui en sont la matiere ne se change point en un autre substance. Dans le Baptême l'eau est toujours de l'eau ; & l'huile est toujours de l'huile dans les Sacremens de la Confirmation & de l'Extreme-onction. Mais dans l'Eucharistie, la matiere y est entierement changée. De sorte, que ce qui paroît étre du pain, n'est plus du pain ; & ce qui paroît étre du vin, n'est plus du vin. La substance du pain est changée au vrai corps de Jesus-Christ, & la substance du vin en son vrai & precieux sang, par la vertu des paroles divines de la consecration, qui sont les propres paroles de Jesus-Christ.

Avant la creation du monde le ciel n'étoit point, la mer n'étoit point, la terre n'étoit point : cependant voici ce que dit l'Ecriture : *Dieu a dit, & toutes choses ont été faites : Il a commandé, & toutes choses ont été creées.* Si donc la parole de Jesus-Christ a tant de force & tant de vertu, qu'elle fait étre les choses qui n'étoient point, combien en aura-t-elle davantage pour changer en d'autres substances celles qui étoient déja ? Outre cela, si le pain que nous mangeons chaque jour devient en tres-peu de tems nôtre propre chair par la seule force de la chaleur naturelle ; pourquoi douterons-nous que Dieu par sa toute puissance ne puisse beaucoup mieux faire en un instant cette admirable conversion du pain en sa propre chair, & du vin en son propre sang ? Et afin que ceux qui doutent de la verité de cette merveille en soient persuadez par une plus grande, n'est-ce pas une chose plus étonnante que Dieu se soit fait vrai homme sans cesser pour cela d'étre vrai Dieu,

Cœlum non erat, mare non erat, terra non erat : Sed audi scripturam dicentem : Ipse dixit & facta sunt. Ipse mandavit & creata sunt. Si ergo tanta vis est in sermone Domini Jesu, ut inciperẽ esse quæ non erát, quanto magis operatorius est, ut sint quæ erant, & in aliud commutentur ? *Ambr. l. 4 de Sacr. c. 4. & l. de his qui initiantur myst. c. 4.*

que non pas qu'il faſſe que ce qui eſt du pain ceſſant d'étre pain, & ſe convertiſſe veritablement en ſa propre chair. Nous ne devons donc pas moins croire ce dernier miracle que le premier, puiſque le Fils de Dieu a fait l'un & l'autre par la méme vertu divine, *à laquelle rien n'eſt impoſsible*, ainſi que l'Ange le dit à la ſainte Vierge.

Quia non eſt impoſſibile apud Deũ omne verbum. *Luc.* 1. 37.

3. La troiſiéme merveille qu'on doit croire & admirer dans ce miſtere, eſt que le changement du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus Chriſt, n'eſt pas comme ceux qui ſe font dans l'ordre commun de la nature, où chaque choſe qui ſe change en une autre, retient toujours une partie de ce qu'elle étoit auparavant, ſçavoir la matiere qui demeure toujours la méme en elle, n'y aiant que la forme qui ſe puiſſe changer; comme quand la terre ſe convertit en or ou en argent, & l'eau en criſtal: ou comme quand on fait la figure d'un cheval ou d'un lion avec de l'argile ou de la cire. Mais lorſque cet admirable changement ſe fait par la conſecration, il ne reſte rien de la ſubſtance du pain dans l'hoſtie, rien de la ſubſtance du vin dans le calice; toute la ſubſtance du pain ſe change en tout le corps de Jeſus-Chriſt; & toute la ſubſtance du vin en tout ſon precieux ſang. C'eſtpourquoi l'Egliſe pour exprimer cette converſion totale d'une maniere propre & convenable, comme dit le Concile de Trente, ſe ſert du mot de Tranſſubſtantiation, qui ſignifie le changement d'une ſubſtance en une autre: parce que comme la generation naturelle ſe peut proprement appeler une transformation, à cauſe qu'il s'y fait un veritable changement de forme; ainſi l'Euchariſtie eſt appelée avec beaucoup de raiſon, une tranſſubſtantiation, parce qu'il s'y fait un réel & veritable changement de toute la ſubſtance du pain & du vin, en toute la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt.

Concil. Trid. ſeſs. 13. *de ſanctiſſ. Euch. Sacr. c.* 4.

4. Il ſuit de là un quatriéme miracle que nous tenons pour article de foi, qui eſt, que la ſubſtance du pain & celle du vin étant entierement ôtées du Pain Euchariſtique, les ſeuls accidens, ſçavoir la figure, la couleur, l'odeur, la ſaveur, & les autres qualitez ſenſibles du pain & du vin y demeurent ſans aucun ſujet. Ce qui eſt encore un grand miracle, puiſqu'il eſt de la nature de ces accidens & de ces qualitez de ne pouvoir ſubſiſter ſans étre joints & attachez à quelque ſubſtance, ainſi que l'enſeigne toute la Philoſophie. Car il eſt évident que la blancheur ne peut pas exiſter naturellement par elle-méme, & qu'on ne peut pas méme la concevoir autrement que comme unie & attachée à quelque ſubſtance. Il en eſt de mémè de l'odeur, de la ſaveur, & des autres accidens. C'eſt donc par une merveille qui eſt au deſſus de l'ordre de la nature, que toutes les apparences & les qualitez ſenſibles du pain & du vin, qu'on appelle les eſpeces du Sacrement, ſubſiſtent & ſe ſoûtien-

nent comme dans l'air, puisque la ſubſtance du pain & du vin où ils reſidoient, en eſt entierement ôtée, ainſi qu'il a déja été dit; & qu'ils ne peuvent pas être dans la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt qui ſuccede en ſa place. De ſorte que c'eſt Dieu qui les fait ainſi ſubſiſter, par un continuel miracle de ſa puiſſance.

5. Nous devons croire de plus que non ſeulement le corps de Jeſus-Chriſt, mais tout Jeſus-Chriſt méme vrai Dieu & vrai homme, & tel qu'il eſt maintenant dans le ciel, eſt veritablement ſous ces accidens & ces apparences du pain; En ſorte que ſon corps & ſon ſang, ſon ame & ſa divinité ſe trouvent tout enſemble dans l'hoſtie, & que ces mémes choſes ſe trouvent auſſi dans le calice ſous les eſpeces du vin. Mais il faut remarquer avec les Theologiens, qu'elles n'y ſont pas toutes d'une méme maniere; les unes y étant par la force & la vertu des paroles mémes de la conſecration, & les autres par une ſuite inſeparable, ou comme diſent les Theologiens, *par accompagnement*. On dit qu'une choſe eſt dans ce Sacrement par la vertu & l'efficacité des paroles, lorſqu'elle eſt exprimée & ſignifiée par les paroles mémes de la forme de la conſecration. Et en ce ſens il n'y a rien de plus que le corps de Jeſus-Chriſt dans l'hoſtie: ni rien de plus que ſon ſang dans le calice; car les paroles n'operent que ce qu'elles ſignifient; & c'eſt-là tout ce qu'elles ſignifient: *Ceci eſt mon corps. Ceci eſt mon ſang*. Les autres choſes qu'on dit y étre par accompagnement, ſont celles qui ſont inſeparablement jointes & unies à celle qui eſt énoncée & expliquée par les propres paroles; ainſi le ſang, l'ame, & la divinité de Jeſus-Chriſt étant maintenant joints & inſeparablement unis à ſon corps, toutes ces choſes ſe trouvent par une ſuite neceſſaire dans l'hoſtie où eſt ſon corps. Et parce que ſon ſang n'eſt pas non plus ſeparé de ſon corps, mais y eſt parfaitement uni avec ſon ame & ſa divinité; c'eſt auſſi une ſuite neceſſaire que ces choſes ſe trouvent toutes enſemble dans le calice. Car quand des choſes ſont inſeparablement jointes & unies entr'elles, c'eſt une neceſſité qu'où il y en a une, les autres s'y trouvent auſſi avec elle.

Concomitanter.

C'eſt ce que les Theologiens nous font encore mieux entendre, lorſqu'ils diſent, que ſi S. Pierre, ou un autre d'entre les Apôtres avoit conſacré dans les trois jours que Jeſus-Chriſt a demeuré dans le tombeau, ſon ame ne ſe ſeroit point trouvée dans le Sacrement; parce qu'elle n'étoit pas alors avec ſon corps; & qu'il n'y auroit eu que ſon corps mort, & tel qu'il étoit dans le tombeau, quoi que joint à la divinité qui n'en a jamais été ſeparée. Et le jeudi de la Cene, lorſque Jeſus-Chriſt conſacra, il étoit lui-même dans le Sacrement vrai Dieu & vrai homme, mais paſſible & mortel, comme il l'étoit alors: mais maintenant

il

il y eſt vivant, reſſuſcité, glorieux, immortel, impaſſible, & tel qu'il eſt dans le ciel.

Encore que le ſang de Jeſus-Chriſt nôtre Redempteur ſoit veritablement dans l'hoſtie, & que ſon corps ſoit auſſi de mémè dans le calice, il falloit neanmoins que ces deux conſecrations ſe fiſſent ſeparement, & chacune en particulier, afin de repreſenter plus vivement la paſſion de ce divin Sauveur, où ſon ſang a été répandu & ſeparé de ſon tres-ſaint corps. C'eſtpourquoi il en eſt fait mention dans la conſecration méme en ces termes: *Qui ſera répandu pour vous & pour pluſieurs.* Ajoûtez à cela que ce divin Sacrement ne nous étant donné que pour étre la nourriture & le ſoutien de nos ames en cette vie, il étoit convenable qu'il fût juſtifié non-ſeulement comme viande, mais auſſi comme bruvage, par raport à la nourriture du corps qui doit étre composé de ces deux choſes pour étre parfaite. Toutefois l'Egliſe, pour de tres-juſtes & tres importantes raiſons, ne permet qu'aux Prêtres de communier ſous les deux eſpeces.

Qui pro vobis & pro multis effundetur.

Mais on peut inferer de ce que nous avons déja dit, un grand ſujet de conſolation pour les autres, qui eſt, qu'en communiant ſous la ſeule eſpece du pain, ils reçoivent tout enſemble avec le corps de Jeſus-Chriſt, ſon ſang, ſon ame, & ſa divinité, parce qu'il eſt tout entier & auſſi parfaitement dans chaque eſpece que dans toute les deux enſemble. Et les Theologiens diſent avec les Saints Peres, que les Laïques communiant ſous une ſeule eſpece reçoivent autant de grace que les Prêtres mêmes qui communient ſous toutes les deux; & qu'il n'y a de la difference, que ſelon la diſpoſition avec laquelle les uns & les autres s'approchent de ce divin Sacrement. Comme il eſt écrit de la manne, qui marquoit viſiblement l'Euchariſtie, que celui qui en ramaſſoit beaucoup n'en avoit pas pour cela plus que celui qui en ramaſſoit moins; il en eſt de mémè du Sacrement adorable de l'Autel, dit S. Hilaire: Celui qui le reçoit ſous les deux eſpeces du pain & du vin, ne reçoit rien de plus qu'un autre qui le reçoit ſous une ſeule: l'avantage eſt égal pour les uns & les autres.

Exod. 16. 18.

Hom. in c. ſext. Evang. ſecund. Ioan.

6. Il y a encore une grande merveille à admirer dans cet auguſte miſtere, c'eſt que Jeſus-Chriſt, qui eſt tout entier dans l'hoſtie, & tout entier dans le calice, ne peut étre mis en pieces, quoiqu'il ſoit mangé par les fideles. Mais au contraire, dit S. Thomas, les eſpeces ſacramentelles étant diviſées, il demeure toujours indiviſible & tout entier en chaque partie, quelque petite qu'elle puiſſe étre. C'eſt ce que l'on peut clairement inferer de l'Evangile méme; car Jeſus-Chriſt nôtre Seigneur n'a pas conſacré en particulier chaque morceau de pain dont il a communié ſes Apôtres; mais il en a conſacré en une ſeule fois toute la quan-

Manducatur itaque à fidelibus, ſed minime laceratur, quinimo, diviſo ſacramento ſubqualibet diviſionis particula integer perſeverat. *S. Thom. opuſc. 57.*

TR. VIII.

tité qui pouvoit suffir pour les communier tous. Et S. Luc marque aussi expressément touchant la consecration du calice, que Jesus-Christ le donnant à ses Apôtres, leur dit : *Prenez-le & distribuez-le entre vous.*

Accipite & dividite inter vos. *Luc. 22. 17.*

Ce n'est pas seulement lorsque les especes du Sacrement sont divisées, que le corps de Jesus-Christ est tout entier dans chaque partie; il y est de méme avant qu'elles soient divisées: il est tout entier dans l'hostie entiere, & dans chaque partie de l'hostie; il est tout entier sous les especes du vin, & sous chaque partie de ces especes. On trouve dans la nature méme des exemples & des comparaisons qui nous peuvent donner quelque lumiere pour expliquer cette verité; car nous voions que nôtre ame qui est toute entiere dans tout le corps, est aussi toute entiere dans chaque partie du méme corps. La voix qui est proferée par un seul homme, dit S. Eutyche aprés S. Augustin, & qui se répand dans l'air, ne laisse pas d'étre toute entiere dans celui qui l'a proferée, & d'entrer toute entiere dans les oreilles de ceux qui l'entendent; parce qu'encore que la voix soit un corps, n'étant qu'un air agité, elle est tellement une & indivisible, que tous peuvent entendre également la méme voix quand il y auroit ensemble dix mille auditeurs. Et si vous prenez un miroir, dit S. Augustin, vous verrez dedans vôtre figure toute entiere, encore qu'il soit beaucoup plus petit que vous; & si vous le cassez & divisez en plusieurs pieces, vous verrez encore dans chacune vôtre figure aussi entiere & aussi parfaitement representée, qu'elle vous le paroissoit auparavant dans tout le miroir entier. Il est vrai qu'il n'y a aucun de ces exemples, ni des autres semblables, dont les SS. Docteurs se servent pour expliquer ces divins misteres, qui ait un raport & une ressemblance parfaite avec la verité qu'ils contiennent, mais il ne laissent pas de l'éclaircir en quelque sorte, & de nous donner plus de facilité à l'expliquer aux autres en nôtre maniere.

Ab uno homine emissa vox una tota in eo unde profecta est manet, & per aërem diffusa, omnium audientium aures subit, & ipsa integra & divisionis expers singulis illabitur, tametsi à decem millibus hominû exaudiatur; quamvis vox ipsa sit corpus. Nihil est enim nisi collisus aër. *Ex Eutychio in annal. Niceta Chron. l. 3. p. 333. edit. Paris.*

C'est donc encore une chose à admirer ici, qu'en divisant l'hostie ou le calice, ce sont seulement les accidens du pain & du vin que l'on divise, & non le corps de Jesus-Christ, qui demeure toujours entier & indivisible dans chaque partie quelque petite qu'elle soit: Ainsi quand vous pressez l'hostie & que vous la mettez en pieces avec les dents, ce n'est nullement Jesus-Christ que vous pressez & que vous mettez en pieces, mais les especes du pain, sous lesquelles vous le recevez. C'est ce que Saint Thomas a tres-bien exprimé par ces paroles que l'Eglise chante toutes les fois qu'elle celebre ce S. Mistere.

La main romt bien le signe, & la bouche l'altere;
Mais Jesus immortel dans ce sacré Mistere
Vient tout entier en nous.
Qu'il soit reçû de mille, ou qu'un seul s'en nourrisse;

A sumente non concisus,
Non confractus, non divisus,
Integer accipitur.
Sumit unus, sumunt mille,

Sans que rien le consume ou que rien l'amoindrisse
Un seul a ce qu'ont tous.
Si tu vois diviser la redoutable hostie,
Crois Dieu plus que ta vûe, & ferme dans ta foi
Adore, comme au tout, sous la moindre partie,
Cet invisible Roi.
L'effort qui peut briser le voile corruptible
Ne donne aucune atteinte à ce corps glorieux
Tout divisé qu'il est, il est indivisible
Et le méme en tous lieux.

Tr. VIII.

Quantum isti tantem ille,
Nec sumptus cõsumitur.
Fracto demùm sacramento,
Ne vacilles, sed memento
Tantum esse sub fragmento
Quantum toto tegitur.
Nulla rei fit scissura
Signi tantum fit fractura
Quâ nec status, nec statura
Signati minuitur.

Toutes ces choses étant des veritez de nôtre foi, ce seroit une presomption temeraire de les vouloir approfondir & penetrer par des recherches curieuses de l'esprit humain; on doit se contenter de les croire & de les reverer, en demeurant toujours ferme sur ce fondement si solide du grand S. Augustin: Convenons de bonne foi que l'étenduë de la puissance de Dieu surpasse infiniment celle de toute la raison humaine, & que ce soit-là comme nôtre premier principe: Que Dieu peut faire plus de choses que nous n'en pouvons comprendre; car comme disent les Saints Peres, les merveilles de Dieu ne seroient pas de grandes merveilles, si l'esprit & la raison de l'homme y pouvoit atteindre.

Demus aliquid Deum posse, quod nos fateamur investigare non posse. *Aug tract.* 12. *sup. Ioan.*

Aussi le merite de nôtre foi est-il de croire ce que nous ne voions point: Et il y a mémè une particularité dans la foi de l'Eucharistie, qui ne se rencontre point dans la foi des autres misteres. Car dans les autres misteres nous croions veritablement ce que nous ne voions point, & cette soumission de nôtre esprit est tres-loüable & de grand merite, selon cette parole de l'Evangile: *Heureux ceux qui croient sans avoir vû.* Mais dans le mistere de l'Eucharistie nous croions, non seulement ce que nous ne voions point, mais mémè tout le contraire de ce qu'il nous semble que nous voions. Car nos sens nous y font voir du pain & du vin, & cependant nous devons croire qu'il n'y en a point. Nôtre foi en ce mistere est semblable à celle d'Abraham, que l'Apôtre releve avec tant d'estime: *Il a esperé*, dit-il, *contre toute esperance.* Sa foi surmonta la défiance naturelle qu'il pouvoit avoir de la promesse que Dieu lui faisoit contre toute apparence, qu'il auroit un fils: *Il ne considera point qu'étant âgé de cent ans, son corps étoit déja comme mort, & que la vertu de concevoir étoit éteinte dans celui de Sara:* Mais sçachant quelle étoit la puissance de celui qui lui faisoit cette promesse, il la crut sans hesiter, & aima mieux renoncer à toute sa raison naturelle que de douter de la parole de celui qui lui parloit. Et Dieu lui aiant ordonné depuis de prendre ce fils unique & bien-aimé, & de le lui aller immo-

Beati qui non viderunt & crediderunt. *Ioan.* 20. 29.

Qui contra spē in spem credidit. *Rom.* 4. 18.

Nec consideravit corpus suũ emortuum, cum jam esset ferè centum annorum, & emortuam vulvâ Saræ. *Ibid.* v. 19.

ler sur une montagne, il n'hesita point à lui obeïr, & sa grande foi étouffa tous les doutes, qui lui pouvoient venir dans l'esprit, des promesses que Dieu lui avoit si souvent reïterées, de lui donner par Isaac une posterité qui se multiplieroit sans nombre. Nous croions de mémè la verité de ce Sacrement contre toute sorte d'apparence, sans nous arrêter à ce que les sens & la raison naturelle en peuvent connoître. Et c'est ce qui rend plus grand le merite de nôtre foi en ce mistere, & ce qui nous sera le sujet d'une plus grande recompense dans le ciel, comme le témoignent ces paroles que le Seigneur dit à son peuple : *Le soir vous mangerez de la chair, & le matin je vous rassasierai de pain.* Le matin marque la vie presente, où Dieu se donne à nous sous les especes du pain & du vin : mais quand le soir, qui marque la sortie de ce monde & la gloire des Saints, sera venu, alors nous verrons la chair de Jesus-Christ, & nous comprendrons clairement comment & en quelle maniere il y est ; alors le voile étant ôté, & les rideaux tirez, nous contemplerons face à face toutes les merveilles qui nous sont maintenant cachées sous des apparences étrangeres.

Vespere comedetis carnes, & manè saturabimini panibus. *Exod.* 16. 12.

On pourroit raporter ici plusieurs miracles tres-authentiques pour confirmer ce que nous avons dit ; parce que les écrits des Saints Peres & des Historiens Ecclesiastiques en sont tout remplis : mais nous nous contenterons d'en marquer ici seulement un, tiré de l'histoire particuliere de l'Ordre de S Jerôme, & arrivé à un Religieux nommé Pierre de Caragnueles, qui fut depuis Prieur de la Guadaloupe. Il y avoit déia long-tems que cet homme étoit combatu par des tentations contre la foi, & particulierement en ce qui regarde le mistere adorable de l'Autel, le diable lui mettant sans cesse dans l'esprit cette pensée de blasphême: qu'il étoit impossible qu'il y eut du sang dans la sainte hostie, lorsque Dieu lui fit la grace de l'en delivrer entierement par un miracle, un jour de samedi comme il disoit la messe en l'honneur de la Vierge; ce qui arriva en cette maniere. Aprés la consecration lorsqu'il s'inclinoit pour reciter la priere qui commence : *Supplices te rogamus*, il vit descendre de fort haut sur l'autel où il offroit le S. Sacrifice, une nuée fort épaisse, qui le couvrit & l'envelopa de tant de tenebres & d'obscurité, qu'il lui étoit impossible de voir l'hostie ni le calice. Ce prodige l'aiant frapé d'un extréme étonnement & tout rempli de frayeur, il se mit à prier le Seigneur avec beaucoup de larmes de vouloir le delivrer du peril où il se trouvoit, & lui faire connoître, quelle étoit la cause d'un évenement si prodigieux. Cependant qu'il pleuroit & trembloit de la sorte, la nuée disparut peu à peu, & laissa l'autel dans son plein jour.

Liv. 2. ch. 9. de l'Hist. de l'Ord. de S. Hier.

In Can. Missæ.

Alors voulant achever le sacrifice, il ne trouva plus sur l'autel ni l'hostie consacrée, ni le sang du calice qui étoit demeuré vuide & découvert. Ce qui le saisit de nouveau d'un étonnement & d'une frayeur si grande, qu'il en demeura comme mort. Lorsqu'il eut un peu repris ses esprits, il commença à prier Jesus-Christ & sa sainte Mere avec une tres-profonde douleur de cœur, & avec des ruisseaux de larmes, de lui vouloir pardonner, s'il étoit la cause de ce qui lui venoit d'arriver. Comme il étoit dans l'ardeur de cette priere, & dans une extréme crainte de quelque grand peril ; il vit dans l'air, sur une patene fort brillante, l'hostie qui descendant sur l'autel, s'arrêta justement sur l'ouverture du calice, & aprés qu'il en eut distilé

dedans autant de sang qu'il y en avoit auparavant, elle retourna en sa premiere place sur le corporale, & la patene se remit d'elle-même sur le calice. Ce Religieux tout surpris & épouvanté de tant de merveilles ne sçachant que faire ni à quoi se resoudre, oüit une voix qui lui dit: Achevez vôtre ministere, & tenez secret tout ce que vous avez vû. Depuis ce tems-là il ne ressentit plus la moindre attaque de cette tentation. L'Acolite qui le servoit alors à l'autel n'apperçût rien de tout ce qui s'étoit passé, sinon qu'il avoit répandu beaucoup de larmes, & que la Messe avoit duré plus long-tems qu'à l'ordinaire. On trouva aprés sa mort toute cette histoire écrite de sa main, & envelopée dans le papier méme, où étoit sa confession generale; pour marque du secret qu'il lui avoit été ordonné de garder.

CHAPITRE III.

De la preparation que demande l'excellence & la dignité de ce divin Sacrement dans ceux qui le reçoivent.

LA presence réelle & veritable de Jesus-Christ dans ce divin Sacrement, est ce qui le releve beaucoup au dessus des autres, & ce qui fait qu'il opere de plus grands effets de grace & de salut dans les ames. Il est vrai que dans les autres nous participons à la grace qui nous y est communiquée; mais dans celui-ci nous participons à la source méme de la grace. Dans les autres nous buvons l'eau du salut comme dans des ruisseaux où elle se répand en sortant de sa source; mais dans celui-ci nous la bûvons dans la source méme: D'où vient qu'on lui a donné le nom d'Eucharistie, qui signifie la vraie grace; parce que nous y recevons Jesus-Christ vrai Dieu & vrai homme, qui est le principe, l'auteur & la source de tous biens & de toutes graces, qui est appelé & qui est en effet la grace méme, & le don que Dieu a fait aux hommes dans le mistere de l'incarnation. C'est pour cette méme raison qu'il est aussi appelé par excellence, la communion, conformement à ce que S. Luc dit des fideles dans les actes des Apôtres: *Ils perseveroient dans la communion de la fraction du pain;* car en recevant ce Sacrement nous participons au souverain bien qui est Dieu, & par lui à tous les autres biens & à toutes les graces spirituelles: & en nous donnant sa chair & son sang, il nous communique tous les tresors qu'il nous a acquis par cette méme chair & par ce sang adorable.

Erant perseverantes in communicatione fractionis panis, *Act.* 2. 42.

Il est aussi appelé Communion, parce qu'il unit tres-étroitement tous les fideles entr'eux. Et en effet comme nous recevons tous une méme viande & une méme nourriture spirituelle à une méme table, nous nous joignons & nous conformons tellement les uns aux autres par cette communion, que nous ne sommes plus tous ensemble qu'un méme corps, au moins en ce qui est de la foi & de la religion, selon cette parole de S. Paul: *Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & qu'un seul corps,*

Unus panis, unũ corpus, multi sumus omnes qui de uno pane partici-

pamus. 1. *Cor.* 10. 17.

Propterea Dominus noster Jesus-Christus corpus & sanguinem suũ in iis rebus commendavit, quæ ad unũ aliquid rediguntur ex multis. Namque aliud in unum ex multis granis conficitur, aliud in unum ex multis acinis confluit. *Aug. tract. 26. in Ioan.*

Cyprian. Epist. 76. ad Magnum.

parce que nous participons tous à un méme pain. C'est ce qui a fait dire à S. Augustin, que nôtre Seigneur Jesus-Christ nous a voulu laisser son corps & son sang en des choses, qui étant composées de plusieurs parties toutes separées, se rassemblent & se reduisent en un seul corps. Tel est le pain qui est composé de plusieurs grains de blé; & le vin qui est composé de plusieurs grains de raisins. Ainsi quand il nomme son corps le pain, qui est composé de plusieurs grains de froment, dit S. Ciprien, il fait assez voir combien le peuple fidele, qu'il vouloit signifier par ce Sacrement, doit étre uni; & quand il nomme son sang le vin, qui est fait de plusieurs grains de raisins mêlez & pressez ensemble, il marque encore ce peuple fidele composé de plusieurs personnes reünies en un méme corps mistique.

Crucifixi corpus suscipiamus; divini carbonis participes efficiamur, ut ignis desiderii in nobis insiti assumptâ eâ, quæ ex carbone oritur, inflammatione, peccata nostra exurat, at pectora nostra collustret. *Ioan. Damasc. de fide Orthod. l. 4. c. 14. de sanct. & immac. Chr. myst.*

| Deus noster ignis consumens est. *Deut. 4. 24. & Heb. 12. 29.*

S. Jean de Damas compare ce Sacrement au charbon ardant dont un des Cherubins qui environnoient le trône de Dieu, vint toucher les levres d'Isaïe pour le purifier de toutes ses taches. Recevons, dit-il, le corps de celui qui a été mis en croix: Soions participans de ce charbon tout brûlant & tout divin; afin que le feu d'amour dont il nous aura embrasez, consume nos defauts & nos imperfections par son ardeur, & éclaire nos cœurs par sa lumiere. Faisons en sorte de recevoir cette nourriture celeste, toujours unie à la divinité qui est un feu devorant: *Car nôtre Dieu est un feu devorant*, dit l'Apôtre; afin qu'elle consume tous nos pechez & toutes nos taches, & nous remplisse de dons & de biens spirituels.

Ecce prandium meum paravi: tauri mei & altilia occisa sunt, & omnia parata. *Math. 22. 4.*

Parasti in dulcedine tua pauperi, Deus *Ps. 67. 11.*

Enfin l'Eucharistie est ce festin dont il est écrit que Dieu fit dire aux conviez: *J'ai preparé mon diner; j'ai fait tuer mes bœufs, & tout ce que j'avois fait engraisser; tout est prêt, venez vous en.* Il dit que toutes choses sont preparées, pour nous donner à entendre que nous avons dans ce sacré festin toutes les choses que nôtre cœur doit desirer. C'estpourquoi David parlant de la viande qu'on y sert aux conviez: dit: *Vous avez, ô Dieu, preparé pour la nourriture du pauvre:* & quoi? C'est ce que le S. Prophete ne dit pas, pour marquer que cette nourriture est quelque chose de si grand, qu'elle ne peut pas s'exprimer par des paroles. Ainsi c'est avec beaucoup de raison que l'Eglise s'écrie: O banquet sacré où Jesus-Christ est reçû, où la memoire de sa passion & de sa mort est vivement representée, où l'ame est remplie de graces, & où le gage de la gloire future qui est Dieu méme, nous est donné! Vous voiez donc bien que l'excellence d'un si auguste Sacrement, & la souveraine majesté du Seigneur que nous y recevons, demandent une disposition & une preparation tres-grande dans ceux qui s'en approchent.

O sacrum convivium in quo Christus sumitur, recolitur memoria passionis ejus, mẽs impletur gratiâ, futuræ gloriæ nobis pignus datur. *In Offic. S. Sacram antiph. ad Magnif.*

Le Prophete Roi aiant dessein d'élever un temple à Dieu dans Je-

rusalem, disoit : *Nôtre entreprise est grande ; car ce n'est point à un homme, mais à Dieu méme que nous allons bâtir une demeure.* Et aiant preparé beaucoup d'or & d'argent avec une tres-grande quantité de vases & de pierres precieuses pour l'execution de ce grand projet de sa pieté, tout cela ne lui sembloit plus rien, lorsqu'il consideroit qu'il s'agissoit de preparer une demeure à l'arche du Seigneur, dans laquelle on gardoit la manne, qui étoit la figure de ce divin Sacrement. Que sera-ce donc maintenant de la preparation du temple dans lequel nous devons recevoir le méme Dieu en personne ? Car il est sans doute qu'elle doit-étre d'autant plus grande, que l'ombre est moins que le corps, & la figure moins que la chose figurée. Mais outre le respect & la veneration profonde qui est dûë à la majesté d'un si grand Seigneur, il nous importe grandement d'étre toujours dans toute la disposition & la preparation possible lorsque nous allons nous presenter devant ce Sacrement tres-auguste ; parce que la grace nous y est donnée à proportion que nous sommes plus ou moinspreparez & disposez à le recevoir ; de méme que celui qui va puiser de l'eau à la fontaine, en raporte plus ou moins, à proportion de la grandeur du vase avec lequel il en puise.

TR. VIII.

Opus nãque grãde est, neque enim homini præparatur habitatio, sed Deo. 1. *Paralip.* 29. 11.

Mais afin que vous compreniez mieux ce que nous voulons dire ici, les Theologiens remarquent, que lorsqu'on s'approche de ce mistere adorable de l'autel pour le recevoir, aprés s'y étre preparé par toutes sortes d'actions de vertus, & de bonnes œuvres, on en raporte plus de graces, non seulement *à cause* du merite des actions & *des bonnes œuvres de celui qui le reçoit*, comme dit le Concile de Trente ; mais que la grace qui est propre à ce Sacrement, & qu'il communique de soi-méme par le privilege de son institution *& par la propre operation du mistere*, comme parle encore le méme Concile, sera toujours plus grande, à proportion que la disposition avec laquelle on aura soin de s'en approcher, sera plus grande & plus parfaite.

Ex opere operantis.

Ex opere operato.

Dieu agit dans la grace comme dans la nature : Comme donc nous voions que l'operation des choses naturelles est toujours conforme à la disposition des sujets sur lesquels elles agissent, par exemple le feu prend & s'allume plus promtement dans le bois, lorsqu'il est sec, que lorsqu'il est vert ou moüillé ; En sorte que son operation est toujours proportionnée au plus ou au moins de secheresse qui se rencontre dans le bois ; il en est aussi de mémè de l'operation divine & surnaturelle de cet auguste Sacrement. C'estpourquoi il nous importe beaucoup en toutes manieres, d'apporter toujours de nôtre part toute la preparation possible pour le recevoir.

CHAPITRE IV.

Combien on doit étre pur & exemt de pechez mortels, & méme de toutes fautes venielles, pour s'approcher dignement de la sainte Communion.

NOus allons traiter ici de trois choses tres-importantes, sçavoir: 1. De la disposition & de la preparation avec laquelle on se doit approcher de ce divin Sacrement pour le recevoir. 2. De l'action de graces & de tout ce qu'on doit faire aprés l'avoir reçû. 3. Du fruit & de l'avantage spirituel qu'on en doit raporter.

Pour commencer par la premiere, il est constant que la sainte Communion demande beaucoup plus de disposition & de preparation que tous les autres Sacremens; car plus les saints misteres sont divins & relevez, plus on doit aussi étre pur & saint pour s'en approcher. Il y a des Sacremens qu'on peut dignement recevoir, sans qu'il soit necessaire pour cela de se confesser auparavant; pourvû seulement qu'on soit touché interieurement d'un regret & d'une repentance veritable de ses pechez. Mais l'excellence & la dignité de celui-ci, où Dieu méme est réellement contenu & renfermé, est si haute & si sublime, que ce regret & cette repentance interieure, sans la confession, n'est pas une disposition suffisante pour le recevoir, lorsqu'on est tombé dans quelque faute mortelle. C'est un decret du Concile de Trente, qui dit formellement, que c'est une necessité d'étre auparavant éprouvé par l'examen & le jugement de la confession; & c'est en ce sens qu'il explique ces paroles de l'Apôtre: *Que l'homme donc s'éprouve soi-méme, & qu'il mange ainsi de ce pain, & boive de ce calice.* Qu'il s'éprouve par l'examen & le jugement de la confession. Cette preparation est necessaire à tous les chrétiens sous peine de peché mortel; & elle suffit à chacun pour recevoir la grace dans le Sacrement de l'autel.

Concil. Trid. sess. 16. c. 7.

Probet autem seipsum homo, & sic de pane illo edat, & de calice bibat, 1. *Cor.* 11. 28.

Il est vrai que les fautes venielles & les legeres imperfections qui ne donnent pas la mort à l'ame, n'ôtent pas à l'homme tout le fruit de ce divin Sacrement, & n'empêchent pas méme qu'il n'y reçoive un accroissement de grace, comme disent les Theologiens: mais elles ne laissent pas de lui faire perdre ce fruit abondant des vertus, & des autres effets admirables qu'il produit d'ordinaire dans les ames qui sont plus ferventes & plus épurées. Car encore que les pechez veniels n'éteignent pas la charité, ils en amortissent neanmoins la ferveur, & diminuent beaucoup la devotion, qui est la disposition la plus propre & la plus necessaire pour communier. C'est pourquoi si nous desirons participer à ce fruit abondant & delicieux, dont joüissent ceux qui s'approchent

chent de la ſainte table avec toute la reverence & la devotion qui lui eſt dûë, il eſt neceſſaire que nous travaillions ſans ceſſe à nous purifier, non ſeulement de tous pechez mortels, mais encore de toutes ſortes de fautes & d'imperfections, quelques legeres qu'elles puiſſent être.

C'eſt auſſi ce que Jeſus-Chriſt méme nous a enſeigné la veille de ſa paſſion, lorſqu'il inſtitua ce divin Sacrement; car il lava lui-méme les pieds à ſes Apôtres avant que de le leur donner, pour nous faire entendre, dit S. Bernard, que la netteté & la pureté avec laquelle nous devons nous approcher de cet auguſte miſtere, conſiſte a étre purifiez, non ſeulement de toutes les ordures des pechez qui font mourir l'ame, mais auſſi des moindres fautes venielles, qui ſont la pouſſiere & l'ordure qui a coûtume de s'attacher à nos pieds. Et S. Denis de l'Areopage enſeigne, que le Seigneur par cet exemple demande de nous une extréme pureté, c'eſt à dire, qu'il veut que ceux qui participent au Sacrement de ſon corps, ſoient purifiez non ſeulement de tous pechez mortels & veniels, mais mémè de toutes ſortes de fautes & d'imperfections. Et en raportant à ce ſujet la coûtume ſainte de donner à laver les mains au Prêtre à la Meſſe, avant que d'offrir le S. Sacrifice, il remarque particulierement qu'il ne ſe lave pas toutes les mains, mais ſeulement les bouts de ſes doigts, pour montrer que nous ne devons pas ſeulement étre purs & nets des pechez groſſiers & énormes, mais des moindres fautes & des imperfections mémes les plus legeres.

Ioan. 13. 5.

Bern. ſerm. de Cœna Dom.

Extremam exigit munditiem. *D. Dion. c. 3. de Cel. Hierar. & S. Th. 3 p. q. 83. art 5. ad. 1.*

S. Chriſoſtome confirme encore beaucoup cette verité en expliquant ces paroles que le Prêtre diſoit autrefois d'un ton fort haut à tout le peuple avant la Communion: *Les choſes ſaintes ſont pour les Saints.* Cette voix étonnante frappant nos oreilles eſt, dit-il, comme une main forte & puiſſante qui repouſſe & chaſſe les uns de la table ſainte, & y attire & fait approcher les autres; car en diſant à haute voix: *Les choſes ſaintes ſont pour les Saints*, il veut dire: Si quelqu'un n'eſt pas ſaint, qu'il n'approche point de cette table. Il ne dit pas: Si quelqu'un n'eſt pas purifié de ſes pechez; mais s'il n'eſt pas ſaint: parceque ce n'eſt pas la ſimple remiſſion des pechez qui nous rend ſaints, mais la preſence du S. Eſprit dans nôtre ame, & une abondance de bonnes œuvres. Comme s'il diſoit: Je ne veux pas ſeulement que vous ſoiez ſortis de la boüe & de l'impureté de vos pechez, mais je veux qu'on voïe reluire dans vôtre ame une blancheur & une beauté particuliere. Car ſi autrefois Nabuchodonoſor Roi de Babilone choiſiſſant entre les captifs de Jeruſalem de jeunes enfans pour les faire nourrir auprés de lui, prit ceux qui étoient les mieux faits & les plus beaux; à plus forte raiſon tous ceux qui ont l'honneur de s'aſſeoir à cette table du Roi du ciel, ſont-ils obligez d'étre beaux dans leur ame, & parez de la robe nuptiale & interieu-

Vox illa in noſtras mentes incurrens tamquam manus alios quidem expellit & ejicit, alios autem introducit; nam quãdo dicit: *Sancta ſanctis*, hoc dicit: Si quis non eſt ſanctus, non accedat, non ſolum inquit à peccatis purus, ſed etiam ſanctus: ſanctum enim non facit ſola liberatio à peccatis, ſed etiam præſentia ſpiritus, & bonorum operum copiæ. Non ſolum inquit volo vos à cœno eſſe liberatos, ſed albos eſſe & ſpecioſos. *Chryſ. Hom. 7. ad Heb.*

TRA. VIII. re, qui est l'innocence & la pureté de leur cœur. Enfin puisqu'on mange à cette table le pain des anges, & qu'on y reçoit le Dieu des anges, il est juste qu'on ne s'en approche qu'avec une pureté toute angelique.

Petr Clun. l. 1. de mirac. c. 2.

Pierre de Cluny raconte, qu'un Prêtre, qui avoit long-tems mené une bonne & sainte vie, étant malheureusement tombé dans un peché des-honnête, il ne laissa pas d'aller tous les jours offrir à Dieu le saint Sacrifice de la Messe, ajoûtant ainsi peché sur peché, au lieu de s'en purifier par une veritable & sincere confession. Car c'est une illusion qui trompe d'ordinaire la plûpart de ceux, qui aprés une vie pure & bien reglée, se laissent emporter à quelque faute honteuse, de n'oser la découvrir par la confession, & de ne laisser pas cependant d'avoir la hardiesse de communier comme auparavant, pour ne pas perdre devant le monde l'estime & la bonne opinion qu'ils ont acquise; ce qui est un effet de l'orgueil qui les aveugle alors. Dieu le voiant donc dans cet état eut compassion de sa misere, & par une bonté vraiment paternelle voulut le châtier d'une maniere qui servit à lui ouvrir les yeux, & à le relever de sa chûte plûtôt qu'à l'en punir. Dans le tems de la Communion, lorsqu'il tenoit l'hostie entre ses mains, & qu'il étoit prét de la prendre pour la consumer, elle lui disparut tout d'un coup. Et aiant pris ensuite le calice, le precieux sang qui étoit dedans disparut de mémè; en sorte qu'il demeura privé de la Communion & frappé d'un extreme étonnement. Toutefois il ne laissa pas aprés une chose si étonnante de dire encore deux fois la Messe, pour voir si Dieu lui donneroit encore quelque semblable marque de son indignation; & la méme chose lui étant encore arrivée toutes les deux fois, il reconnut l'énormité de l'offence, & combien elle avoit justement irrité la colere de Dieu contre lui; alors tout fondant en larmes, il alla se jetter aux pieds de son Evêque, lui raconta ce qui lui étoit arrivé, lui confessa humblement son peché, & reçut de lui la penitence qu'il meritoit, qui fut de macerer sa chair par le jeune, par des disciplines, & par beaucoup d'autres austeritez qu'il exerça, sans approcher de l'autel, jusqu'à ce que son Evêque & son Pasteur jugeant qu'il avoit satisfait à Dieu pour ses pechez, lui permit d'y retourner & de celebrer le saint mistere.

La premiere fois qu'il dit la Messe apres s'étre ainsi purifié par une longue & penible penitence, il lui arriva une chose merveilleuse. Comme il étoit sur le point de prendre l'hostie consacrée pour la consumer, il vit tout d'un coup devant lui les trois autres, qui lui avoient auparavant disparu à cause de son indignité; & aiant découvert le calice, il y trouva aussi toute la quantité du sang qui en avoit esté miraculeusement ôté; Dieu voulant lui donner par là une preuve evidente que ses pechez lui étoient pardonnez. Apres une faveur si extraordinaire il ne pensa plus qu'à en rendre à Dieu de continuelles actions de graces durant toute sa vie, qu'il passa dans une grande sainteté. Pierre de Cluny rapporte cette histoire comme lui aiant été racontée par l'Evéque de Clermont en presence de plusieurs personnes.

Cæsar. l. 2. Dial. cap. 5.

Cesaire en raconte une toute semblable dans ses dialogues.

CHAPITRE V.

D'une autre diſpoſition plus particuliere qu'on doit apporter à ce divin Sacrement.

POur joüir entierement des fruits excellens & admirables de cet auguſte Sacrement, les Peres de la vie ſpirituelle diſent qu'on doit faire en ſorte d'y apporter encore une autre diſpoſition plus particuliere, qui eſt une actuelle ferveur de devotion. Il faut donc expliquer ici quelle doit étre cette devotion, & comment nous la pourrons exciter dans nos cœurs.

La devotion qu'on doit apporter à la ſainte table conſiſte, ſelon les SS. à s'en approcher toujours. 1. Avec une crainte reſpectueuſe, & une profonde humilité. 2. Avec un tres-grand amour de Dieu, & une entiere confiance en ſa ſouveraine bonté. 3. Avec un deſir & une faim tres-grande de ce pain celeſte. On peut raporter à ces 3. chefs les differentes ſortes d'affections qui ſervent à réveiller en nous la devotion actuelle, ſoit devant ou aprés la communion, ou dans le tems méme qu'on la reçoit. Tous les livres de pieté ſont remplis de conſiderations tres-excellentes & tres-étenduës ſur ce ſujet. C'eſtpourquoi nous en toucherons ſeulement quelques-unes des plus ordinaires, qui ont coûtume d'étre auſſi les plus utiles & les plus propres à ouvrir le chemin à chacun pour en former de ſoi-méme, qui aient plus de force & d'efficacité pour émouvoir & enflammer ſon cœur d'une tres-ardente devotion; car on eſt toujours plus touché de ſes propres penſées, que de celles d'autrui.

* C'eſt ce que S. Ignace nous enſeigne dans ſon livre des exercices ſpirituels.

1. Nous devons nous approcher de ce miſtere adorable avec une reverence & une humilité tres-profonde. Or pour y exciter nôtre ame, il faut conſiderer d'abord, que dans ce tres-auguſte & tres-redoutable Sacrement eſt veritablement renfermée la ſouveraine majeſté de Dieu, qui a creé, qui conſerve, & qui gouverne par ſa ſeule volonté le ciel & la terre, qui peut de méme tout aneantir en un moment, & devant qui les ſaints, les juſtes, les anges, les archanges & les ſeraphins qui le voient ſans ceſſe, ne laiſſent pas de trembler d'une reſpectueuſe fraïeur en le contemplant, comme dit S. Gregoire ſur cette parole de Job: *Les colonnes du ciel tremblent & ſont dans l'épouvante au moindre ſigne de ſa volonté.* Puis jettant les yeux ſur nous-mémes, regarder avec attention nôtre baſſeſſe & nôtre miſere. Et en nous repreſentant ainſi devant les yeux, d'un côté la grandeur & la majeſté infinie de Dieu, & de l'autre nôtre propre indignité; nous pourrons nous approcher de la ſainte Communion quelquefois avec un cœur humble & ſemblable à

Greg. l. Mor. 17. cap. 17. in illud: Columnæ cœli contremiſcunt, & pavent ad nutum ejus. *Iob. 26. 11.*

celui du Publicain, qui n'osoit pas s'approcher de l'autel ni lever les yeux au ciel, mais se tenant au bas du temple, & rougissant de son indignité, frapoit sa poitrine, & n'ouvroit la bouche que pour dire ces paroles : *O Dieu ayez pitié de moi qui suis un si grand pecheur.* D'autres fois nous pourrons nous en approcher avec ces paroles de l'enfant prodigue : Seigneur, *j'ai peché contre le ciel & contre vous; & je ne suis plus digne d'être appelé vôtre fils, traitez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à vos gages.* D'autre fois encore on se pourra servir de ces paroles de sainte Elizabeth, que nous avons déja rapportées : *D'où me vient ce bonheur.*

Deus propitius esto mihi peccatori. *Luc.* 15. 13.

Luc. 15. 18. & 19

Et unde hoc mihi. *Luc.* 1. 43.

Il sera aussi tres-avantageux de considerer avec attention cette humble priere du Centenier de l'Evangile, que l'Eglise a instituée pour le tems de la sainte communion : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ; mais dites seulement une parole, & mon ame sera guerie.* Seigneur, je ne suis pas digne de vous recevoir ; & c'est pour cela méme que je m'approche de vous, afin que vous m'en rendiez digne par vôtre grace. Je suis foible & malade, Seigneur ; Et c'est ce qui m'oblige de venir à vous, afin que vous me rendiez les forces & la santé que j'ai perduës ; car comme vous-mémes vous l'avez dit : *Ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de Medecin.* M'appuiant donc sur vôtre bonté & vôtre misericorde, je viens à vous comme étant malade, à mon medecin & à mon Sauveur, puisque vous n'étes vous-méme venu vers nous que pour guerir nos infirmitez.

Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum : Sed tantum dic verbo, & sanabitur anima mea. *Math.* 8. 8.

Non est opus medico bene habentibus sed malè. *Math.* 9. 12.

☞ Eusebe disciple de S Hierôme, & qui étoit present à sa mort, raporte qu'étant sur le point de recevoir le tres-saint Sacrement du corps & du sang de Jesus-Christ, admirant d'un côté la souveraine majesté, & la bonté infinie du Seigneur, & jettant de l'autre les yeux sur soi-méme, il disoit : D'où vient, Seigneur, que vous vous humiliez si prodigieusement ? Vous ne dédaignez pas de venir vers un publicain & un miserable pecheur : Et non seulement vous voulez manger avec lui, mais vous lui commandez de vous manger vous-méme.

Il est écrit, que David disant à Miphiboseth fils de Jonatas : *Vous mangerez toujours de mon pain à ma table* ; il lui répondit : *Qui suis je, moi que vôtre majesté daigne regarder, quoi que je ne sois que comme un chien mort.* Si Miphiboseth qui étoit petit fils du Roi Saül, parle avec tant de mépris de soi-méme en se voiant invité à la table d'un Roi, quelles doivent étre à proportion les pensées d'un homme qui se voit convié à la table de Dieu-méme ? Puisqu'il n'y a point d'homme sur la terre qui puisse s'approcher de cette sainte table avec toute la disposition que demande la presence d'un si grand Seigneur, nous ne pouvons rien faire ni penser de meilleur pour supléer à ce qui nous manque, que d'adorer sa bonté infiniment élevée au dessus de nous, & de nous abaisser devant sa grandeur dans le profond abîme de nôtre bassesse, en lui

Tu comedes panem in mensa mea semper. 2. *Reg.* 9. 7.

Quis sum ego servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem mei. *Ibid.*

disant à l'exemple du S. Prophete : *Qu'est-ce que l'homme pour être un objet de vôtre souvenir? & qu'est ce que le fils de l'homme pour être honoré de vôtre visite ?* Ou comme le S. homme Job : *Qu'est-ce que l'homme pour être si magnifiquement traité de vous ?* C'est avec raison que l'Eglise admirant cette merveille de la bonté de son Epoux chante dans ses Cantiques : O merveille étonnante ! l'esclave & le pauvre, celui qui n'est que bassesse & que misere, est nourri de son Roi ; il mange le maître qu'il adore.

TRA. VIII.

Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum ? *Ps.* 8. 5.

Quid est homo quoniam magnificas eum ? *Job.* 7. 17.

O res mirabilis ! manducat Dominum pauper, servus, & humilis.

II. Nous devons nous approcher encore du tres-auguste Sacrement de l'autel avec un tres-grand amour de Dieu, & avec une entiere confiance en sa bonté infinie. Et pour exciter vivement en nous cette affection, il faut s'arrêter particulierement à la consideration de la grandeur & de l'étenduë ineffable de la misericorde & de l'amour de Dieu, qui éclate particulierement dans ce grand mistere, ainsi qu'il a déja été dit. Car qui n'auroit pas d'amour pour celui qui l'aime si tendrement ? Qui n'auroit pas de confiance en celui qui le comble de tant de graces & de bienfaits ? Quel est le Pasteur qui ait jamais donné son sang pour la nourriture de ses brebis ? Mais que dis-je un Pasteur ? Ne voions-nous pas plusieurs meres qui ont si peu de tendresse pour leurs enfans, qu'aprés les avoir mis au monde, au lieu de leur donner de leur lait, elles les abandonnent entre les mains d'autres femmes qui les nourrissent. Mais Jesus-Christ ne peut souffrir que ses enfans reçoivent d'autre nourriture que de lui. Il nous nourrit lui-méme de son propre sang, & nous incorpore en toutes façons avec lui.

Ci-dessus ch. 1.

Quis Pastor oves proprio pascit cruore ? Et quid dico Pastor ? matres multæ sunt quæ post partus dolores filios aliis tradunt nutricibus : hoc autē nō ipse est passus : Sed ipse nos proprio sanguine pascit, & per omnia nos sibi coagmentat. *Chrys. Hom. 83. in Math.*

III. Enfin l'on doit avoir un desir & une faim tres-grande de cette divine nourriture pour la recevoir dignement. Ce pain du cœur veut être mangé avec une faim interieure, dit S. Augustin, que toute vôtre ame en soit donc affamée en approchant de la sainte table où on le mange. Comme la nourriture du corps profite toujours beaucoup lorsqu'on la prend avec faim ; ainsi cette celeste nourriture fortifie extrémement l'ame, lorsqu'elle la reçoit avec une grande faim, & avec une sainte ardeur de s'unir à Dieu, & d'obtenir quelque don & quelque grace de sa misericorde ; ce qui a fait dire à David : *Il a comblé de biens l'ame qui étoit affamée.* Et à la sainte Vierge dans son Cantique : *Il a rempli de biens ceux qui avoient faim.*

Panis iste esuriē quærit hominis interioris : intus esuri. *Aug conc. 3. in Ps. 103 & serm. 2. de verbis apost.*

Animam esurientem satiavit bonis. *Ps. 106. 9.*

Esurientes implevit bonis. *Luc. 1. 53.*

Pour réveiller dans nos ames cette ardeur & cette faim, il faut avoir sans cesse devant les yeux, d'un côté nos besoins & nôtre indigence continuelle, & de l'autre les effets merveilleux de ce divin Sacrement. Lorsque Jesus-Christ nôtre Redempteur conversoit visiblement parmi les hommes, il guerissoit toutes les maladies & les infirmitez de ceux qui s'approchoient de lui ; & nous ne lisons point qu'aucun de ceux qui

lui ont demandé la santé du corps & de l'ame, en ait été refusé. Cette femme qui depuis douze ans avoit une perte de sang, s'approcha de lui, & toucha le bord de son vêtement, & elle fut guerie à la méme heure. Un autre qui étoit de mauvaise vie s'étant prosternée à ses pieds, ses pechez lui furent en méme tems pardonnez. Les lepreux se sont presentez devant lui, & aussi-tôt ils se sont vûs purifiez de leur lepre. On lui a mené des possedez, des aveugles, des paralitiques, & d'autres sortes d'affligez, & ils ont tous été delivrez de leurs maux, parce qu'*il sortoit de lui une vertu qui les guerissoit tous*. Ainsi nous ne devons point douter, que ce divin Sauveur ne nous accorde encore aujourd'hui les mémes graces dans ce Sacrement tres-auguste, puisqu' il y est le méme qu'il étoit alors, pourvû que nous en approchions avec cette faim & cette sainte ardeur qu'il demande de nous.

Math. 9. 20. *Luc. 7. 48.* Quia virtus de illo exibat, & sanabat omnes. *Luc. 6. 19.*

CHAPITRE VI.

De quelques autres considerations tres propres pour se bien preparer à la sainte Communion.

ENtre toutes les considerations par lesquelles on se peut preparer à la participation du corps de Jesus-Christ, la plus propre est celle de sa passion, & de l'étenduë infinie de l'amour qu'il a porté aux hommes, jusqu'à s'offrir lui-méme à la mort, & à être immolé pour eux sur l'autel de la croix ; car l'une des principales raisons pour lesquelles le fils de Dieu a institué ce divin Sacrement, a été de nous rendre le mistere de ses souffrances & de sa mort toujours present dans nôtre esprit; d'où vient qu'il nous ordonne lui-méme de nous en souvenir toutes les fois que nous celebrons ce mistere. *Faites ceci*, dit-il, *en memoire de moi*. Ce que S. Paul repete encore en ces termes : *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice vous annoncerez la mort du Seigneur.*

Hoc facite in meam commemorationem. *Luc. 22. 19.* Quotiescumque manducabitis panem hunc & calicem bibetis mortem Domini annuntiabitis. *1. Cor. 11. 26.*

S. Bonaventure nous recommande comme une excellente pratique de devotion, de renfermer soigneusement toutes nos pensées dans la meditation de quelque point du mistere de Jesus-Christ crucifié, toutes les fois que nous allons communier. Et il dit, que c'étoit sa coûtume d'en user de la sorte, & que son ame se fondoit toute en amour de Dieu dans ce saint exercice. Et Sainte Catherine de Sienne avoit accoûtumé, lorsqu'elle communioit, de se considerer comme étant encore enfant, & suçant les mammelles de sa mere. Ce qui a beaucoup de rapport avec cette pensée de S. Chrisostome : Celui qui s'ap-
» proche de la sainte table doit faire état, que toutes les fois qu'il com-
» munie, il applique sa bouche sur la tres-precieuse plaïe du côté de Je-

D. Bon. de prepar. ad Miss. c. 6. & in fascicul. c. 8. *Chrys. Hom. 83. in Math.*

ſus-Chriſt, ſucce ſon ſang adorable, & participe à tous les merites qu'il nous a acquis en le répandant. Ne demeurons donc pas dans l'inſenſibilité, dit encore ce S. Pere, en recevant des marques d'un ſi prodigieux amour : Vous voyez avec quelle impetuoſité les petits enfans ſe jettent au ſein de leurs nourrices, & avec quelle avidité ils ſuccent le lait de leurs mammelles : Imitons-les, mes freres, en nous approchant avec joie de cette table ſacrée, afin de ſuccer, pour le dire ainſi, le lait ſpirituel de ces mammelles divines, & d'en attirer dans nos cœurs la grace de l'Eſprit Saint.

D'autres conſiderant que Jeſus-Chriſt n'a inſtitué cet auguſte miſtere, que pour renouveller plus vivement la memoire de ſa paſſion ils ſe le repreſentent crucifié, & ſe font de leur cœur comme une montagne du calvaire, ſur laquelle ils plantent la croix de ce divin Sauveur par la force de leur imagination, l'embraſſant avec ardeur, & ramaſſant avec un profond reſpect les goutes de ſang qui tombent de ſes adorables plaïes. Et il y en a pluſieurs qui en s'approchant de l'autel, ſe conſiderent comme étant aſſis à table avec les Apôtres au dernier ſouper que Jeſus-Chriſt leur fit, & recevant de ſa propre main ſon corps & ſon ſang. Et c'eſt avec beaucoup de raiſon; car le miſtere de l'autel n'eſt pas ſeulement une repreſentation de ce ſouper, mais c'eſt réellement & veritablement la méme table, le méme banquet, & le méme Seigneur qui nous y donne maintenant ſon corps & ſon ſang avec le méme amour qui ſe portoit alors à le donner à ſes Apôtres.

C'eſt encore une excellente preparation à ce ſaint miſtere, de s'appliquer à la conſideration des points qui ſuivent. I. Qui eſt celui qui s'y donne? Le Createur de toutes choſes : Le Roi des Rois, & le ſouverain Seigneur du ciel & de la terre : Un Dieu dont la majeſté, la grandeur & les perfections ſont infinies, & infiniment adorables. II. A qui eſt-ce qu'il ſe donne? A moi qui ne ſuis que cendre & que pouſſiere, & qui l'ai offencé pluſieurs fois. III. Pourquoi ſe donne-t-il à moi qui ſuis une ſi vile creature? Pour me communiquer le fruit de ſa paſſion, & les precieux dons de ſa grace. IV. Qu'eſt-ce qui le porte à s'y donner? Ce n'eſt point ſon propre interêt; car étant le ſouverain Seigneur de toutes choſes, il n'a beſoin de perſonne : mais c'eſt ſon pur amour, & l'extréme deſir qu'il a que mon ame ſoit ſauvée, & qu'elle demeure toujours unie à lui par ſa grace. V. Il faut exercer beaucoup d'actes des trois premieres vertus, qui ſont la foi, l'eſperance, & la charité.

Comme nous ne pouvons pas de nous-mémes apporter à ce grand Sacrement toute la preparation neceſſaire pour le recevoir dignement, ſi Dieu méme ne nous la donne, nous devons auſſi le prier d'y diſpoſer nôtre ame, de la prevenir par les benedictions de ſa grace, & de la

parer des dons & des vertus de l'humilité, de la pureté de son amour, de la devotion, & de la reverence qui lui est dûë; & l'en supplier par cette raison qui est commune: Seigneur, si un Roi de la terre devoit loger en la maison d'une pauvre veufve, il n'attendroit pas qu'elle lui preparât un lieu magnifique & digne de sa majesté pour le recevoir; mais il envoieroit devant tout l'appareil necessaire, avec des officiers pour le dresser. Usez-en donc de méme envers moi, ô mon Seigneur & mon Dieu, puisque vous daignez venir dans la maison de mon ame qui est tres-pauvre: envoïez auparavant vos anges, afin qu'ils la purifient de toutes les ordures des pechez dont elle est soüillée, & que l'ornant en suite de vos propres ornemens qui sont les dons & les vertus, ils la rendent une demeure digne de vôtre souveraine majesté. Il faut aussi s'addresser alors à la sainte Vierge & aux Saints ausquels nous avons le plus de devotion, & les prier humblement de nous obtenir par leur intercession l'effet de cette demande.

Apres toutes ces considerations & ces moïens de se bien preparer à la participation d'un Sacrement si sublime, nous en ajoûterons encore ici un autre, qui est tres-facile, tres-avantageux, & de tres-grande consolation pour chacun. Quand vous ne sentirez pas dans vôtre ame cette ferveur de devotion, & ces desirs enflammez que vous y voudriez bien avoir, & qu'il est juste que vous y aïez pour recevoir un si grand Seigneur, efforcez-vous au moins de porter tous les mouvemens & toutes les actions de vôtre volonté à exciter en vous un grand desir de les avoir, & par ce moïen vous supléerez à ce qui vous manque, parce que Dieu qui regarde principalement l'intention du cœur, recevra & agréera ce que vous desirez avoir, comme si vous l'aviez en effet. Et c'est le sens de cette parole du Prophete: *Le Seigneur a exaucé le desir des pauvres: vôtre oreille a écouté la preparation de leur cœur.*

Desiderium pauperum exaudivit Dominus, preparationem cordis eorum exaudivit auris tua. Ps. 9. 41.

Blos. c. 6. Mon. Spir.

Blosius raconte de sainte Mechtilde, que Dieu lui enseigna un jour cette méme pratique de dèvotion, en lui disant: Lorsque vous devez recevoir la sainte Communion, desirez d'y pouvoir apporter toute l'ardeur & tout l'amour que le cœur le plus enflammé ait iamais eu pour la gloire de mon nom; & ce desir disposera vôtre ame à s'approcher dignement de moi; parce que ie considererai cette ardeur & cet amour comme étant veritablement en vous, par le desir que vous aurez d'en étre embrasée. Il dit la méme chose de Sainte Gertrude. Un iour qu'elle devoit participer au corps de Jesus-Christ, dit-il, comme elle souffroit une grande peine d'esprit, de ce qu'elle ne sentoit point en elle toute la disposition qu'elle desiroit, elle pria la Sainte Vierge & tous les Saints, d'offrir à Dieu pour elle la disposition la plus parfaite & la devotion la plus ardente que chacun d'eux avoit autrefois apportée à le recevoir; Et alors le Seigneur lui dit: Sçachez ma fille, que dés maintenant vous paroissez aux yeux des citoyens du ciel, dans toute la disposition que vous avez demandée.

Jam verò omnibus cœli civibus appares in eo ornatu, quem tibi petiisti. *Blos. ubi sup.*

Ainsi ce sera une excellente disposition pour recevoir la sainte

Communion

Communion, de desirer d'y pouvoir apporter cette ferveur & cet amour avec lequel les plus grands Saints s'en sont autrefois approchez ; & de prier instamment le Seigneur de suppléer à ce qui nous manque, par le merite de Jesus-Christ & des Saints. Et cela méme nous peut servir beaucoup pour l'action de graces, comme nous le ferons voir dans la suite. TR. VIII.

C'est par ces considerations & par d'autres semblables que nous devons exciter & réveiller dans nous-mémes cette devotion actuelle que les Saints estiment si necessaire pour approcher dignement de la sainte Communion ; en nous servant tantôt des unes & tantôt des autres, chacun selon qu'il s'en trouvera mieux. Mais il faut prendre garde aussi que pour se bien preparer en cette maniere, sans rien negliger de nôtre part, il est necessaire d'avoir un tems destiné pour s'y exercer, & de s'y emploier avec beaucoup de soin.

La Pratique que S. François s'étoit prescrite pour ses communions de chaque semaine, avant méme qu'il eut embrassé la profession religieuse, étoit de se preparer à une action si importante, durant les trois jours precedens, par differens actes d'amour, & par de tres-ardens desirs de s'unir à Jesus-Christ, & il emploioit les trois jours suivans en actions de grace, qu'il rendoit à un si liberal bien-faiteur. Et cette pratique seroit sans doute un excellent moien de passer toute la semaine, & toute la vie méme dans un recueillement & une devotion tres grande, si on en sçavoit bien user ; car en pensant seulement : Je dois demain recevoir, ou je reçûs hier mon Dieu, mon Createur & mon Redempteur, cela suffit pour tenir nôtre ame entierement recueillie dans une crainte respectueuse & dans un tres-grand amour de Dieu. Mais si nous ne mettons pas un tems aussi long que celui-là pour nous disposer à la sainte Communion, il est juste que le matin qu'on doit communier, on emploie au moins le tems de l'oraison, ou une partie à quelques unes des considerations que nous avons marquées. Il servira aussi beaucoup d'avoir soin le soir precedent en se mettant au lit, & à chaque fois qu'on se réveille durant la nuit, de repasser avec attention dans son esprit cette pensée : Je dois demain communier : En sorte que le matin on en ait l'ame toute occupée avant méme que les yeux du corps soient bien ouverts. *S. Ignat. l. Exerc. Spirit. in addit. 1. Hebdom.*

* S Ignace veut que nous apportions cette méme preparation pour chaque suiet ou mistere que nous meditons chaque iour dans la priere : il est donc bien juste que nous le fassions aussi le jour que nous devons recevoir le mistere adorable de l'autel.

CHAPITRE VII.

De l'action de graces, & de ce qu'on doit faire apres la Communion.

NOus avons rapporté jusqu'ici plusieurs considerations tres-propres pour enflammer nos cœurs d'une tres-ardente devotion, afin que chacun s'en puisse servir pour se preparer à recevoir dignement le Sacrement adorable de l'autel; car comme il est d'ordinaire tres-avantageux avant le repas de faire quelque exercice de corps, qui serve à rendre la chaleur naturelle plus ardente & plus active: il l'est aussi beaucoup avant que de s'approcher de la sainte table, de s'appliquer à quelque exercice de meditation, qui excite & augmente la chaleur de l'ame, qui est la devotion & l'amour de Dieu. Il faut donc maintenant parler de ce qu'on doit faire aprés la sainte Communion. Et comme il est toujours tres-utile d'avoir un peu de conversation aprés le repas, nous commencerons maintenant par faire voir, qu'il ne l'est pas moins d'en avoir aussi avec Dieu, aprés avoir mangé le pain celeste, qui doit étre nôtre nourriture pour l'éternité.

Il est sans doute que ce tems est le plus propre pour s'entretenir familierement avec Jesus-Christ, & pour embrasser amoureusement ce divin Epoux au dedans de nôtre cœur. C'estpourquoi il est raisonnable que nous en sçachions bien profiter, sans en laisser passer inutilement la moindre partie, selon cet avis du Sage: *Ne perdez point un jour si favorable; & qu'il ne vous échape pas la moindre partie d'un don si excellent.* Et pour cela il le faut emploier en des pensées & des affections semblables à celles que nous avons dit devoir preceder la sainte Communion.

Non defraudetis a die bono; Et particula boni doni non te prætereat. *Eccl.* 14. 14.

Nous devons premierement nous répandre en des loüanges & des actions de graces pour tous les bien-faits inestimables que nous avons reçûs du Seigneur, & sur tout, pour celui de nôtre redemption, & pour celui qu'il nous fait dans ce Sacrement tres auguste, où il se donne lui-méme à nous, & par lequel il entre dans nôtre cœur & jusques dans nos entrailles. Et parce qu'il ne nous est pas possible en cette vie lui en témoigner par nous-mémes toute la reconnoissance qui lui est dûë, pour supléer à nôtre impuissance, nous devons lui offrir toutes les loüanges & les actions de graces que les Saints lui en ont jamais renduës sur la terre, & toutes celles qu'ils lui en rendent maintenant, & qu'ils lui en rendront eternellement dans le ciel avec les Seraphins & tous les chœurs des Anges; en lui disant ces paroles, que l'Eglise recite tous les jours dans le S. Sacrifice de la Messe: *Nous vous prions*, Seigneur, *d'a-*

Cum quibus & nostras voces ut

gréer que nous mélions nôtre voix avec leur voix enflammée. Nous devons inviter toutes les creatures à faire la méme chose avec nous, en leur disant avec le Prophete : *Celebrez avec moi la magnificence du Seigneur : Et joignons-nous ensemble pour glorifier son saint Nom.* Et tout cela méme étant encore infiniment au dessous de ce qui est dû à Dieu, parce qu'il est infiniment au dessus de toutes les loüanges des creatures, nous devons desirer qu'il s'aime & se louë lui-méme, parce qu'il est seul capable de s'aimer & de se loüer, autant qu'il doit étre aimé & loüé.

admitti jubeas deprecamur.

Magnificate Dominum mecum, & exaltemus nomen ejus in idipsum. *Ps.* 33. 4.

Nous devons aussi emploier tout ce tems en des actes d'amour de Dieu ; parceque c'est particulierement alors qu'on doit exercer la pratique des aspirations saintes, qui ne sont autre chose que les affections & les desirs enflammez d'un cœur qui soupire aprés ce souverain bien, ainsi que faisoit celui de David, lorsqu'il disoit : *Je vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma force. Comme le Cerf*, que les chasseurs ont outré, *soûpire avec ardeur apres les sources des eaux ; ainsi mon ame*, qui est frapée de vôtre amour, *soupire apres vous, mon Dieu.* Enfin nous devons emploier le tems d'apres la sainte Communion en des demandes ; parce que c'est le plus propre & le plus favorable pour en obtenir l'effet. Il est dit dans l'Ecriture, que la Reine Ester s'étant presentée devant Assuerus, pour lui demander une grace, elle ne voulut point lui dire ce qu'elle desiroit de sa Majesté, mais le pria seulement qu'il lui fit la grace de venir le lendemain dîner chez elle, & qu'alors elle le lui declareroit. Le Roi lui promit de s'y rendre, & apres le dîner elle obtint de lui tout ce qu'elle lui demanda. C'est ce qui nous arrive dans ce divin banquet, où aprés avoir reçû le Roi des Rois, nous obtenons de lui tout ce que nous desirons, *parce que nous venons dans un bon jour* ; ainsi qu'il est écrit, & que nous lui addressons nos demandes dans une conjoncture favorable, où nous pouvons lui dire à l'exemple de Jacob luttant contre Dieu : *Je ne vous laisserai point aller, qu'auparavant vous ne m'ayez beni.* Lorsque vous entrâtes dans la maison de Zachée vous lui dites : *Cette maison a reçû aujourd'hui le salut.* Dites maintenant, Seigneur, la méme chose de cette maison où vous étes entré : *Dites à mon ame qu'elle a reçû son salut* & celui méme qui le donne.

Diligam te Domine fortitudo mea. *Ps.* 17. 1.

Quemadmodum desiderat Cervus ad fôtes aquarum ita desiderat anima mea ad te, Deus. *Ps.* 41. 1.

In die enim bona venimus. 1. *Reg.* 25. 8.

Hodie salus domui huic facta est. *Luc.* 19. 9.

Dic animæ meæ salus tua ego sum. *Ps.* 34. 3.

Les choses que nous devons demander à Dieu sont : Le pardon de nos pechez. La force pour vaincre nos desirs dereglez, & pour resister aux tentations de l'ennemi ; & la grace necessaire pour acquerir les vertus, comme l'humilité, l'obeïssance, la patience & la perseverance. On ne doit pas demander seulement pour soi, mais aussi pour l'Eglise dans tous ses besoins publics ou particuliers : pour le Pape, pour le Roi, & pour tous ceux qui gouvernent la republique chrétienne, soit

dans le ſpirituel, ſoit dans le temporel; & pour tous nos bien faiteurs & nos amis, ainſi que nous le faiſons dans le *Memento* de la Meſſe, dont nous parlerons ſur la fin de ce Traité.

CHAPITRE VIII.

D'une autre ſorte d'action de graces.

IL y en a qui font leur action de graces apres la Communion en cette maniere: Ils ſe repreſentent Jeſus Chriſt qu'ils ont reçû dans leurs entrailles, comme aſſis dans un trône, & rappellent au dedans d'eux-mémes toutes leurs puiſſances & tous leurs ſens interieurs & exterieurs, pour lui rendre leurs hommages & leurs adorations. De mémè que quand un Prince ou un grand Seigneur va loger chez quelque particulier, celui à qui il fait cet honneur, ne manque point d'appeller ſes enfans & ſes proches, afin qu'ils lui donnent tous des marques de leur reſpect & de leur ſoûmiſſion. Puis en lui preſentant chacun de leurs ſens interieurs ou exterieurs, ils font trois choſes, 1. Ils lui rendent graces de ce qu'il leur a donné un tel ſens ou une telle puiſſance. 2. Ils s'accuſent & ſe repentent de n'en avoir pas fait le bon uſage pour lequel ils l'ont reçû de ſa bonté. 3. Et ils lui demandent le ſecours de ſa grace pour en mieux uſer à l'avenir. Et cette maniere de reconnoiſſance & d'action de graces eſt certainement tres-utile & tres-excellente.

Et c'eſt auſſi la premiere des trois pratiques d'oraiſon que nôtre Pere S. Ignace nous enſeigne dans ſon livre des Exercices Spirituels.

Qui ſanat omnes infirmitates tuas. *Pſ.* 102. 3.
Veni Domine, & vide. *Ioan.* 11. 34.
Miſerere mei Domine quoniam infirmus ſum. *Pſ.* 6. 2.
Sana animam meam, quia peccavi tibi. *Pſ.* 40. 5.

Il y en a d'autres qui conſiderant tous leurs ſens & toutes les puiſſances de leur ame comme malades, & Jeſus-Chriſt nôtre Sauveur comme un medecin *qui guerit toutes ſortes de maux* & de langueurs; le prient de les viſiter tous en lui diſant: *Seigneur, venez & voiez* la maladie de mes yeux, conſiderez les imperfections de ma langue, les égaremens de mon eſprit & de mon imagination, les inclinations mauvaiſes de ma volonté, & les deſordres de mes deſirs: *Ayez pitié de moi, Seigneur, car je languis de foibleſſe: Gueriſſez mon ame, car j'ai peché contre vous.*

On doit prendre garde ici que pour bien faire ces exercices & d'autres ſemblables apres la Communion, il n'eſt point neceſſaire de ſe repreſenter par l'imagination aucune diſpoſition de lieu, ni de porter ſes penſées hors de ſoi, puiſque nous avons alors Jeſus-Chriſt preſent dans nous-mémes, non ſeulement par la preſence de ſa divinité, qui eſt en tout lieu; mais auſſi par la preſence réelle de ſa tres-ſainte humanité, qui demeure veritablement renfermée dans nos entrailles durant tout le tems que durent les eſpeces du Sacrement que nous avons reçû; c'eſt

à dire autant de tems qu'il en faudroit pour consumer tout-à-fait la substance du pain si elle y étoit. Car si la seule inspection d'une image de Jesus-Christ crucifié suffit pour recueillir tous nos sens & toutes les pensées de nôtre ame dans la priere, que sera ce de voir dans nous-mémes, non le portrait ou la figure de Jesus-Christ, mais Jesus-Christ méme en sa propre personne. Chacun doit donc alors rentrer dans soi-méme pour y considerer ce divin Sauveur, ainsi que la Reine des Anges le consideroit lorsqu'elle le portoit dans ses chastes entrailles, & pour s'entretenir avec lui, en lui disant comme l'Epouse à son bien aimé: *J'ai trouvé celui que mon ame cherit : je le tiens, & ne le laisserai point aller.*

Inveni quem diligit anima mea tenui eum nec dimittam. *Cant. 4. 3.*

Pour nous encourager à demeurer plus long-temps dans l'action de graces, quelques Theologiens disent que plus on s'applique à former & à produire de ces actes d'amour & de reconnoissance durant tout le tems que les especes sacramentelles & la presence réelle de Jesus-Christ sont en nous, plus aussi l'on reçoit de grace, non seulement *à cause* du merite *de ces actes que l'on exerce*, comme disent ces mémes Theologiens, mais par *l'effet propre du Sacrement* ainsi qu'il a déja été expliqué en parlant de la disposition qu'on y doit apporter.

Plures refert Suares tom. 3. in 3. p. disput. 63. sect. 7. & dicit esse valde probab. c. 3.

Ex opere operantis.

Ex opere operato.

Cy dessus ch. 3.

On voit assez par ce qui vient d'étre dit, combien on se fait tort en perdant ce tems auquel on peut faire un si grand gain. Si aiant reçû chez soi un hoste de consideration, on s'en alloit d'un autre côté sans lui parler & sans lui faire aucune offre de service; ce seroit la chose du monde la plus mal-honnête & la plus injurieuse : que sera-ce donc de ceux qui n'ont pas plûtôt reçû Jesus-Christ nôtre Sauveur & nôtre divin maître, qu'ils lui tournent le dos? à peine est-il entré chez-eux par une porte, qu'ils sortent par une autre, & qu'ils le laissent, comme l'on dit, aiant encore la parole en la bouche.

☞ Il est raporté dans la vie de sainte Marguerite fille du Roi de Hongrie, que lorsqu'elle devoit communier, elle jeûnoit le jour precedent au pain & à l'eau, & passoit toute la nuit en priere : Et que quand elle recevoit ce grand Sacrement, elle répandoit tant de larmes, & étoit touchée d'une telle devotion, que quelquefois étant ravie hors d'elle-méme, elle paroissoit étre morte. Aprés l'avoir reçû elle demeuroit tout le jour en priere jusqu'à la nuit, prenant seulement alors tant soit peu de nourriture. Et il arrivoit souvent qu'ensuite de ces ferventes & longues prieres, son visage paroissoit si beau & si éclatant de lumiere, que les sœurs ne pouvoient assez l'admirer.

Garin. Ord. S. Dom. in ejus vit. Ranz. in Hist. Hungar. Et Bell. tom. 2. mens. Ianu.

CHAPITRE IX.

Du fruit qu'on doit raporter de la ſainte Communion.

LOrſque les Saints nous repreſentent les vertus & les effets admirables de ce divin Sacrement, ce n'eſt pas ſeulement pour nous en découvrir l'excellence, & la grandeur ineffable de l'amour que le Seigneur nous a porté; mais encore afin que les regardant comme le fruit de ce miſtere adorable, nous aions ſoin d'appliquer nos yeux & nôtre cœur à le recueillir toutes les fois que nous en approcherons; c'eſt donc auſſi pour cette méme fin que nous en raporterons ici quelques-uns.

Cet auguſte Sacrement de l'autel, outre la vertu qui lui eſt commune avec tous les Sacremens, qui eſt de conferer la grace à celui qui le reçoit dignement, a encore un effet propre qui le diſtingue des autres, & à qui les Theologiens donnent le nom de *refection ſpirituelle*, pour marquer qu'il eſt la vraie nourriture de l'ame, qu'il la ſoulage, qu'il la ſoutient, & la fortifie pour reſiſter aux tentations du vice, & pour embraſſer conſtamment la vertu. C'eſtpourquoi lorſque les Saints Peres expliquent ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Ma chair eſt vraiement viande, & mon ſang eſt vraiement bruvage*, Ils diſent communement que cette divine nourriture opere dans les ames tous les mémes effets que le pain & les viandes materielles produiſent dans les corps. Et le Concile de Florence qui aſſure la méme choſe, ajoute, que c'eſt pour cela méme que le Seigneur a inſtitué ce Sacrement adorable ſous une eſpece de nourriture; afin que l'eſpece méme du Sacrement nous marquât les effets qu'il doit operer dans les ames, & le beſoin qu'elles en ont. Nous devons donc conſiderer ſuivant ce principe, que comme la nourriture du corps eſt ce qui entretient ſa vie, ce qui renouvelle ſes forces, & ce qui les fait croître méme dans un certain âge; ainſi ce Sacrement tres-ſaint & tres-auguſte eſt ce qui ſoutient la vie de l'ame; ce qui releve ſon courage & rétablit ſes forces, lorſqu'elles ſont affoiblies; ce qui anime & fortifie l'homme contre toutes les tentations l'ennemi; & ce qui le fait croître juſqu'à ſon entiere perfection. C'eſt *ce pain* qui *rend le cœur de l'homme ferme & genereux*, comme dit David; & qui le ſoutenant par ſa force divine, comme un autre Elie, le fait marcher ſans relâche juſqu'à la ſainte montagne d'Oreb.

Caro mea vere eſt cibus, & ſanguis meus vere eſt potus. *Joan.* 6. 56.

Et panis cor hominis confirmet. *Pſ.* 103. 17.

Et ambulavit in fortitudine cibi illius, uſque ad montē Dei Oreb. 3. *Reg.* 19. 8.

Les viandes dont les corps ſe nourriſſent ont encore une autre proprieté qui eſt de faire ſentir à ceux qui en mangent, un goût & une ſaveur d'autant plus agreable, qu'elles ſont plus precieuſes & plus exquiſes, & qu'on eſt mieux diſpoſé à en manger. Il en eſt de mémè de la

nourriture ſpirituelle que nous prenons à la ſainte table: non ſeulement elle nous ſoûtient, nous conſerve, & nous fortifie, mais elle nous donneun goût & une douceur ſpirituelle, conformement à ce qu'en predit le S. Patriarche Jacob, lorſqu'aiant fait appeller tous ſes enfans, à l'heure de ſa mort, pour les benir, & pour leur annoncer par un eſprit de prophetie, ce qui devoit arriver dans la loi de l'Evangile, il dit en beniſſant Aſer: *Son pain ſera delicieux, & il comblera les Rois de joie.* Jesus-Christ eſt ce pain nourriſſant & rempli de toutes ſortes de goûts & de delices ſpirituelles. Il eſt ce feſtin magnifique & admirable, où les ames vraiment pures trouvent une douceur & une ſuavité ineffable; & où elles goûtent les delices ſpirituelles dans leur propre ſource. Et ſouvent cette ſuavité & cette joïe, dont ce divin Sauveur comble ceux qui le reçoivent dignement dans cet auguſte miſtere, eſt ſi abondante, qu'elle ſe répand ſur leur chair méme, en ſorte qu'ils peuvent dire veritablement avec le Prophete: *Mon cœur & ma chair ſe ſon réjoüis dans* le Seigneur, & brûlent d'ardeur pour *le Dieu vivant.*

Aſer pinguis panis ejus, & præbebit delicias regibus. *Gen.* 49. 20.

Admirandum & omni ſuavitate repletum convivium, per quod ſpiritalis dulcedo in ſuo fonte guſtatur. *S. Th. opuſc.* 57.

Cor meum & caro mea exultaverunt in Deum vivum. *Pſ.* 83. 2.

De là vient ce que dit S. Bonaventure, que ſouvent celui qui eſt foible & languiſſant, lorſqu'il s'approche de la ſainte Communion, reçoit tant de force & de conſolation de cette divine nourriture, qu'il ſe retire de la table ſainte auſſi plein de vigueur & de courage, que s'il n'avoit jamais eu aucune foibleſſe.

Le bien heureux Guimond Archevêque d'Averſe en Italie, raconte des premiers Solitaires, qu'ils recevoient un ſoulagement & une force ſi extraordinaire de la ſainte Communion, que quelques-uns d'entre eux, ne prenoient que cette ſeule nourriture, pour le ſoutien de leur corps & de leur ame; & qu'au contraire le jour qu'ils ne communioient point, ils ſentoient une foibleſſe & une langueur ſi grande, qu'ils ſe trouvoient comme dans une défaillance mortelle. Et il ajoute, qu'il y en avoit, à qui un ange portoit ce divin Sacrement dans leur cellule.

Guimũd. Averſin. tract. de corp. & ſang. I. C. in Euch. veritate.

On raconte auſſi d'un Religieux de l'Ordre de Ciſteaux, que toutes les fois qu'il communioit, il luy ſembloit recevoir dans ſa bouche un rayon de miel, dont la douceur merveilleuſe ſe faiſoit ſentir durant trois jours.

Voi cy devant p. traité 4. chap. 13.

Le fruit que nous devons rapporter de la ſainte Communion, ſelon ce qui vient d'étre dit, doit donc étre un courage ferme & conſtant pour marcher & avancer ſans relâche dans la voïe de Dieu, & une force tres-grande pour mortifier nos paſſions & nos deſirs, pour reſiſter aux efforts de l'ennemi & pour vaincre toutes ſortes de tentations; car c'eſt pour cela particulierement que le Seigneur a voulu preparer ce banquet delicieux & ſalutaire à nôtre ame, ſelon cette parole du Prophete: *Vous avez preparé un feſtin devant mes yeux, contre ceux qui m'affligent & me perſecutent.* C'eſt ce qui a fait dire à S. Chriſoſtome ces belles paroles: Soions donc au ſortir de cette divine table comme des lions rugiſſans, qui ne reſpirent que le feu & la flamme: rendons-

Paraſti in conſpectu meo menſam adverſus eos qui tribulant me. *Pſ.* 22. 6.

Tamquam leones ignem ſpirantes ab hac menſa recedamus, facti diabolo terribiles. *Chryſ. Hom.* 61. *ad pop. Et Hom.* 4. *in Ioan.*

TR. VIII. nous y terribles aux demons. Et ce fut aussi pour nous marquer cet effet propre de la sainte Eucharistie, que Jesus-Christ nôtre Redempteur dit à ses disciples, aprés les avoir communiez: *Levez-vous, sortons d'ici.* Comme voulant dire : Maintenant que vous étes fortifiez par la communion de mon Corps & de mon Sang, levez-vous, allons ensemble au devant des souffrances. Et nous voions aussi que les premiers chrétiens, qui faisoient un tres-frequent usage de ce divin Sacrement dans l'Eglise naissante, avoient la force, non seulement de garder inviolablement la loi de Dieu, mais de resister avec une constance invincible à la rage & à la cruauté des tirans, & de donner avec joie leur sang & leur vie pour la gloire du nom de Jesus-Christ.

Surgite, eamus hinc. Ioan. 14. 31.

CHAPITRE X.

Que la frequente Communion est un excellent remede contre toutes sortes de tentations, & sur tout, pour conserver la chasteté.

LE frequent usage de ce divin Sacrement est un excellent remede contre toutes sortes de tentations, pour ceux qui s'en approchent dignement; parce qu'outre qu'il donne une grande force à l'ame pour y resister, il affoiblit extremement les passions, détruit les habitudes & les inclinations mauvaises, éteint l'ardeur de la concupiscence qui cause tous nos maux, & nous rend promts & ardents à suivre la volonté de Dieu en toutes choses.

S. Thomas dit, que l'une des principales raisons, pour lesquelles la Communion nous défend avec tant de force contre les tentations, & nous delivre des perils & des chûtes où elles nous exposent, est que Jesus-Christ l'aiant établie pour étre un monument perpetuel de sa passion, par laquelle toutes les puissances de l'enfer ont été vaincues, la presence du Corps & du Sang adorable de ce divin Sauveur, que les demons voient en nous, lorsque nous sortons de la sainte table, les met tous en fuite; & les saints Anges se viennent joindre à nous, pour nous aider dans cette devotion. S. Ignace le martir, & S. Cyrille Evêque de Jerusalem nous exhortent de méme à nous approcher souvent de cet auguste mistere, afin de nous rendre terribles à ces esprits de malice.
» Si le sang de l'agneau, qui n'étoit que la figure de cet auguste Sacre-
» ment, faisoit que l'Ange qui frappoit toutes les autres maisons, épar-
» gnât celle dont les portes en étoient teintes, dit S. Chrisostome, quelle
» force ne doit pas avoir maintenant le Sacrement méme, pour nous de-
» livrer de tout peril?

S. Ignat. Epist. ad Ephes. Et Cyr. l. 3. in Ioan. c. 37. Chrys. Hom. 61. ad Pop. Antioch.

Mais la force & la vertu principale de ce remede est de vaincre les tentations des-honnêtes, & de conserver la chasteté. Car Jesus-Christ demeurant

demeurant en nous, dit S. Cyrille, appaise la domination interieure de la concupiscence qui est dans nôtre chair, modere l'ardeur & les mouvemens de la sensualité, & éteint les passions de nôtre ame. C'est le sens que S. Jerôme, Saint Thomas & d'autres SS. Docteurs donnent à ces paroles de Zacharie : *Car quelle est sa perfection & quelle est sa beauté, sinon le froment des élûs & le vin qui fait fleurir les vierges ?* La vertu & l'effet propre de cette nourriture celeste est de faire des vierges, disent-ils ; car comme la nourriture du corps qui est bonne & saine est d'engendrer un sang pur & des humeurs parfaitement temperées ; ainsi la nourriture que nous recevons dans ce Sacrement, produit & conserve en nous la pureté du corps & de l'esprit. Et en effet, il étoit bien necessaire, dit S. Cyrille, que non seulement l'esprit de l'homme fut rendu participant d'une vie nouvelle par le S. Esprit ; mais aussi que son corps qui est materiel & terrestre fut sanctifié & rendu incorruptible par la participation d'une substance corporelle & plus proportionnée à sa nature grossiere & charnelle, que n'est le S. Esprit. Ainsi l'Eucharistie, selon ce Pere, a été instituée pour sanctifier en méme tems le corps aussi bien que l'ame, conformement à cette priere que l'Eglise fait tous les jours à Dieu dans le saint sacrifice de la Messe : Qu'il se fasse pour la sanctification de nôtre ame & de nôtre corps.

Sedat enim, cum in nobis maneat Christus, sevientem membrorum nostrorum legem. *Cyr. l. 4. in Ioan.*
Quid enim bonum ejus est, & quid pulchrum ejus, nisi frumentũ electorum, & vinum germinans virgines ? *Zach. 9. 19.*

Oportebat enim non solum per flatum spiritum in vitæ novitatem animũ rursum creari, sed & crassum ac terrenum corpus hoc crassiore & cognata participatione sanctificari, & ad sanctificationẽ vocari. *Cyr. Alex. l. 4. in Ioan. p. 361.*
Fiat nobis in salutem mentis & corporis.

C'est ce qui nous est en quelque sorte figuré par cette farine avec laquelle Elisée ôta tout le venin d'une viande que l'on avoit servie aux enfans des Prophetes, où l'on avoit mélé par méprise de mauvaises herbes, & qu'il lui donna un goût tres-delicieux. Comme lorsque l'hemorroïsse de l'Evangile toucha le bord du vêtement de nôtre Sauveur, au méme instant sa perte de sang s'arrêta ; Et comme lorsque l'Arche entra dans le Jourdain, ce fleuve sentant sa presence, les eaux qui étoient au dessous s'écoulerent à leur ordinaire dans la mer morte, & celles qui étoient au dessus s'arrêterent & cesserent de couler tant que l'arche demeura dans leur lit : Ainsi lorsque Jesus-Christ entre dans nôtre corps, toutes les passions se calment, le feu de la concupiscence s'amortit, & toute l'ardeur de la sensualité demeure éteinte. C'est donc avec beaucoup de raison que les Saints s'écrient : O l'heureux fruit de la fecondité de ce Sacrement qui est la pureté méme, & qui fait les vierges. Un Docteur grave assure qu'il n'y a point de moien si efficace pour obtenir & conserver le don de la chasteté, que de s'approcher souvent de la sainte Communion avec la devotion qui lui est dûe.

Luc. 8. 44.
Ios. 3. 16.

O felix fructus ubertatis, ex quo virginitas germinatur. *Figuer. Inst. Theol. c. 6. §. 1.*

☞ Nicephore Calixte, Gregoire de Tours, Evagre, & plusieurs autres historiens Ecclesiastiques raportent sur ce sujet un tres grand & tres-celebre miracle, arrivé à Constantinople, du tems que Mene en étoit Evéque. L'ancienne coutume

Niceph. Calix. l. Hist. Eccl. 17. c. 25. Greg. Tur. l. de glor. mart. c. 8. Evag. Eccl. Hist. l. 4. c. 35.

de l'Eglise Grecque étoit de consacrer le tres-saint corps de Jesus-Christ avec du pain semblable à celui que nous mangeons dans nos repas, & lorsqu'il restoit plusieurs particules du pain consacré, on faisoit venir de l'école de jeunes enfans à qui on les faisoit manger. Entre ceux-là se trouva un jour le fils d'un Juif, qui étoit verrier de son métier. Son pere lui aiant demandé pourquoi il avoit tant tardé à revenir, il lui raconta naïvement tout ce qui s'étoit passé. Ce qui mit ce Juif dans une telle fureur, qu'il jetta l'enfant dans le fourneau tout ardant, dont il se servoit pour faire le verre. La mere ne pouvant apprendre ce qu'il étoit devenu, courut par toute la ville pour le chercher, & appelloit Dieu à son aide en mêlant mille soupirs avec ses larmes. Le troisiéme jour étant outrée de douleur, & se trouvant en cet état à la porte de la verrerie de son mari, elle repetoit diverses fois le nom de son fils, lequel entendant sa voix, lui répondit du fond du fourneau. Alors cette pauvre mere rompant la porte de la verrerie, & entrant dedans, elle vit son fils au milieu des charbons ardans, sans que le feu lui eut fait le moindre mal: Et lui aiant demandé comment il étoit possible qu'il fut demeuré en cet état, il lui répondit: Une femme vétuë de pourpre est venuë souvent vers moi, & elle m'a donné de l'eau pour éteindre les flammes qui m'environnoient, & dequoi manger quand j'ai eu faim. Ce miracle aiant été raporté à l'Empereur Justinien, il commanda qu'on baptisât la mere & le fils, & le pere n'aiant jamais voulu se faire chrétien, il le fit crucifier en Syce. Or ce miracle visible que ce divin Sacrement fit alors dans le corps de cet enfant qui l'avoit reçû, en le conservant durant trois jours au milieu d'un brasier ardant sans en être aucunement touché, se fait encore tous les jours d'une maniere spirituelle & invisible dans les ames de ceux qui le reçoivent dignement, en les rendant inaccessibles aux flammes impures des tentations de la chair & de la concupiscence, dont elles sont sans cesse environnées.

CHAPITRE XI.

D'un autre effet principal de la sainte Communion, qui est de nous unir & transformer en Jesus-Christ.

L'Un des principaux effets, ou pour mieux dire, la principale fin pour laquelle nôtre Redempteur a établi ce divin Sacrement de son corps & de son sang adorable, a été de nous unir à lui si étroitement, dit S. Cyrille de Jerusalem, que nous ne fussions plus avec lui, pour le dire ainsi, qu'un méme corps & qu'un méme sang. Car sous l'espece du pain il nous donne son corps, & sous l'espece du vin il nous donne son sang, afin qu'étant faits participans de ce corps & de ce sang, nous devenions un méme corps & un méme sang avec lui. Comme par la vertu des paroles de la consecration ce qui étoit du pain est converti en la substance de Jesus-Christ, ainsi celui qui est homme est transformé en Dieu spirituellement & d'une maniere toute miraculeuse par la vertu de la sainte Communion.

Concorporei, ut ita dicam, & consanguinei Christi facti estis. *Catech. Mystag. 4.*

Nam in specie panis dat nobis corpus, & in specie vini dat nobis sanguinem, ut corporis & sanguinis Christi particeps effectus, unum cum ipso corpus, unus sanguis efficiaris. *Idem ibid.*

C'est ce que Jesus-Christ méme nous fait assez entendre, lorsqu'il dit : *Ma chair est vraiement viande, & mon sang est vraiement bruvage. Celui qui mange ma chair & boit mon sang demeure en moi, & moi en lui.* De sorte que comme la nourriture du corps est changée par la vertu de la chaleur naturelle, en la propre substance de celui qui la reçoit, & devient une méme chose avec lui ; ainsi celui qui mange ce pain des anges s'unit & se joint si étroitement à Jesus-Christ, qu'il se fait une méme chose avec lui. Ce n'est pas neanmoins que Jesus-Christ se change en lui, mais c'est lui qui est changé & transformé en Jesus-Christ : ainsi que ce divin Sauveur le déclara lui-méme au grand S. Augustin : Je suis la nourriture des grands : Croissez, & vous me mangerez. Mais vous ne me changerez pas pour cela en vous & en vôtre propre substance, comme les autres viandes dont vous nourrissez vôtre chair ; mais vous serez vous-méme changé & transformé en moi. Et S. Thomas dit aussi que l'effet propre du Sacrement de l'autel, est de transformer l'homme en Dieu en le rendant semblable à lui-méme ; car si le feu pour étre un élement tres-noble, convertit en soi toutes les choses où il s'attache, en separant d'elles tout ce qui lui est contraire, & en leur communiquant en suite sa forme & sa perfection ; avec combien plus de raison Dieu, qui est un abîme & une source infinie de bonté & de veritable noblesse, ne détruira-t-il pas dans nos ames tout ce qu'il rencontrera de mauvais & de défectueux en y entrant, afin de les rendre semblables à lui-méme ?

Caro mea vere est cibus, & sanguis meus vere est potus. Qui manducat meam carnem & bibit meũ sanguinem in me manet & ego in illo. *Joan.* 6. 56.

Cibus sum grandium, cresce, & manducabis me, nec tu me mutabis in te, sed tu mutaberis in me.

S. Thom. in 4. sent. disp. 2. *q.* 4. *art.* 1.

Mais laissons à part l'union réelle & veritable de Jesus-Christ avec celui qui le reçoit dans ce Sacrement, que lui-méme nous fait assez entendre par ces paroles : *Il demeure en moi, & moi en lui :* Ce que les Saints Docteurs expliquent par de tres-excellentes comparaisons ; Et descendant plus en particulier dans la pratique, considerons que le fruit que nous devons raporter de la sainte Communion consiste à nous unir, changer, & transformer spirituellement en Jesus-Christ ; c'est à dire, à nous rendre semblables à lui dans nôtre entretien & dans nos mœurs ; En sorte que nous devenions humbles comme Jesus-Christ, patiens comme Jesus-Christ, obeïssans comme Jesus-Christ, chastes & pauvres comme Jesus-Christ ; Car c'est-là proprement ce que l'Apôtre nous veut donner à entendre par ces paroles : *Revêtez-vous de nôtre Seigneur Jesus-Christ : Revêtez-vous de l'homme nouveau.* Dans la consecration la substance du pain est changée en la substance du corps de Jesus-Christ, & les accidens demeurent toujours les mémes & tout entiers : Et au contraire dans la communion la substance de l'homme demeure, & les accidens se changent ; car son orgueil se convertit en humilité, son incontinence en chasteté, sa colere en patience ; & de

Induimini Dominum Jesum Christum. *Rom.* 13. 14.

Induite novum hominem. *Eph.* 4. 24.

cette sorte il se transforme en Jesus-Christ.

Calix meus inebrians, quam præclarus est. *Ps.* 22. 7.

Ebrietas Dominici calicis & sanguinis sic bibentes inebriat, ut sobrios faciat, ut mentes ad spiritalem sapientiam redigat, ut à sapore isto seculari ad intellectum Dei unusquisque resipiscat, &c. *Cypr. Epist.* 63. *ad Cæcil.*

S. Cyprien expliquant ces paroles du Roi Prophete : *O que ma coupe qui enivre, est delicieuse & excellente !* les rapporte au saint mistere de l'autel, & dit que le bruvage du calice & du sang du Seigneur enyvre de telle sorte ceux qui en boivent, qu'il les rend sobres, qu'il éleve leur esprit à la sublime sagesse, & que faisant perdre à leur ame le goût des choses terrestres, il les porte à l'intelligence & à l'amour des choses divines : & les rend tout autres qu'ils n'étoient auparavant. Et pour marque que c'est là le propre effet de la communion, n'est-il pas vrai que les deux disciples d'Emaüs se trouverent tout autres aprés l'avoir reçûe ? Ils n'avoient point reconnu le Sauveur durant le chemin, lors méme qu'il leur expliquoit les Ecritures; mais lors qu'il eut pris, beni, & rompu le pain, & qu'il le leur donna, leurs yeux s'ouvrirent à ce moment, ils le reconnurent, & de timides, pesans, & tardifs à croire, qu'ils étoient auparavant, ils devinrent alors courageux, fermes & intrepides dans la foi. Chacun de nous doit donc au sortir de la sainte table, étre de méme tout changé en un autre homme, *en un homme parfait*, comme dit l'Ecriture. Le grand S. Basile enseigne la méme chose, & la confirme par cette parole de l'Apôtre : *Afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux mémes, mais pour celui qui est mort & ressuscité pour eux.*

Cognoverunt eum in fractione panis. *Luc.* 24. 31.

Mutaberis in virum alium. 1. *Reg.* 10. 6.

In virum perfectum. *Eph.* 4. 13. *Basil. in Regul. bre. num.* 17. 2.

Ut & qui vivunt jam non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est, & resurrexit. 2. *Cor.* 5. 15.

S. Angela de Fulgino c. 66.

S. Angele de Foligny dit sur ce sujet une chose tres-importante & tres-spirituelle, qui est que l'une des marques par lesquelles on connoît qu'une ame est transformée en Dieu, est lorsqu'on desire sincerement d'étre méprisé, rabaissé & outragé devant les hommes, & qu'en souffrant des mépris, des humiliations, & des outrages, on veut bien que le monde croïe qu'on les a meritez, & qu'on est moins digne de la compassion d'aucune personne, que de l'indignation de toute la terre : Lorsqu'on ne veut plus vivre que dans le cœur de Dieu seul, & que bien loin d'avoir la moindre pensée de paroître en aucune maniere aux yeux des creatures, l'on fait consister son souverain honneur à étre foulé aux pieds de chacun, pour se rendre plus conforme à nôtre Seigneur Jesus-Christ. A quoi elle ajoûte cette parole de l'Apôtre : *Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de nôtre Seigneur Jesus-Christ.* Voila comment nous nous devons transformer en Jesus-Christ, & quel est le fruit que nous devons raporter de la sainte Communion.

Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi. *Gal.* 6. 14.

Chrys. Hom. 45. *in Joan. Et Hom.* 61. *ad Pop. Antioc.*

S. Chrisostome parlant de ce changement que doit faire en nous la participation de ce divin Sacrement, dit : Puisque Dieu nous a fait des biens si grands & si excellens, mes tres-chers freres, veillons sur nous-mémes ; & quand nous serons tentez de dire quelque parole des hon-

nête, ou émûs de colere, ou dans l'occasion de commettre quelque autre peché, considerons combien saintes & divines sont les choses ausquelles Dieu nous a rendus dignes de participer, afin que cette salutaire pensée reprime en nous tous les mouvemens dereglez de nos passions. Il est juste que la langue qui a touché Jesus-Christ en soit sanctifiée, & qu'elle ne se repande plus legerement en des discours prophanes, & que le cœur qui lui sert de tabernacle & de ciboire ne soit plus soüillé de l'impureté d'aucun desir de la chair & de la sensualité, ni occupé d'autre chose que de Dieu. Vous avez l'honneur de participer à cette table divine, dit S. Jean Chrisostome, & apres cela vous ne craignez pas de remplir vôtre bouche de fange & de boüe. Vous la parfumez toute d'odeurs & de senteurs divines en communiant, & vous n'apprehendez pas de la soüiller ensuite par l'ordure & la puanteur du peché.

Frueris mensâ spiritali, & iterū os tuum luto inquinas? Vngis unguento: & rursus imples fœtore. *Chr. Hom. 17. in Epist. ad Heb.*

Une Sainte Vierge disoit: Quand je communie, j'applique toute mon attention à veiller à la garde de mon cœur, en me representant que mon Seigneur y repose comme dans sa propre demeure. Et j'observe une exacte modestie dans mes paroles, dans mes regards, dans mes demarches, & dans toutes mes actions, comme ceux qui demandant du silence mettent leur doit sur leur bouche, pour marquer la crainte qu'ils ont qu'on ne fasse du bruit, & qu'on ne réveille celui qui repose.

Sur. 2. tom. Janv. de S. Cunegonde Imperatrice.

CHAPITRE XII.

Que l'entier abandonnement de soi-même, & de tout ce que l'on peut posseder ou desirer au monde entre les mains de Dieu, est encore un excellent fruit de la Communion, une excellente preparation à s'en approcher dignement, & une excellente action de graces aprés l'avoir reçûë.

C'Est encore un excellent effet de la Communion, une excellente disposition pour la recevoir dignement, & une excellente action de grace aprés l'avoir reçûe, de nous abandonner entierement entre les mains de Dieu, comme un peu d'argile entre les mains du potier, afin qu'il dispose de nous pour tout ce qui lui plaira, comme il lui plaira, quand il lui plaira, & en la maniere qu'il lui plaira, sans aucune exception. Le Fils de Dieu s'est offert lui-même à son pere en sacrifice sur la croix, & a donné pour nous son sang & sa vie: Il est donc bien juste que nous lui fassions aussi un sacrifice entier de nous-mêmes, de tout ce que nous sommes, & de tout ce que nous possedons dans nôtre corps & dans nôtre ame. Car c'est proprement communier, disent les Saints, de faire envers Dieu, ce qu'il a fait

envers nous : Il nous a donné & communiqué tout ce qu'il étoit & tout ce qu'il avoit, donnons lui de méme tout ce que nous sommes & tout ce que nous avons au monde.

Cet abandonnement de nous-mémes, & cette entiere soûmission de nôtre volonté à celle de Dieu, est une grande disposition pour la Communion, parce que Dieu ne se donne qu'à ceux qui sont tout entiers à lui. Et c'est aussi une grande & excellente action de graces. Car que pouvons-nous faire de mieux en cette rencontre que de nous donner tou tentiers à Dieu, qui s'est donné tout entier à nous? *Que rendrai je au Seigneur pour tant de graces & de faveurs qu'il m'a faites*, & particulierement pour celle que je viens de recevoir de son amour? Voulez-vous sçavoir ce qu'il demande de vous? Ecoutez ce qu'il vous dit par l'organe du Sage : *Mon fils, donnez moi vôtre cœur.* Ce qu'un S. homme explique en cette maniere : Que desirai-je de vous avec plus d'instance sinon que vous vous donniez à moi sans reserve? Tout ce que vous me donnerez sans vous donner vous-méme, ne m'est rien; parce » que c'est vous que je cherche, & non pas vos dons. Comme possedant » tout, vous n'auriez rien en effet, si vous ne me possediez moi-méme; » aussi rien ne me peut plaire de tout ce que vous me pouvez donner, » si vous ne vous offrez vous-méme à moi. Offrez-vous à moi & don- » nez-vous à moi tout entier, & alors vôtre oblation me sera agreable.

Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi. *Ps.* 115. 3.

Præbe, fili mi, cor tuum mihi. *Prov.* 23. 26.

De Imit. l. C. l. 4. c. 8.

Le grand S. Augustin dit que la raison pour laquelle Dieu n'avoit pas agreable le sacrifice de Caïn comme celui de son frere Abel, étoit l'injuste partage qu'il faisoit avec sa souveraine majesté, en lui donnant seulement quelque part de ses biens, & en se reservant lui-méme pour lui. Et c'est ce que font encore tous ceux qui offrent de leurs biens à Dieu, sans lui sacrifier aussi leur propre volonté. Vous me demandez à quel prix on achete le roiaume des cieux, dit ce méme Pere, & je vous répons, que Dieu ne vous en demande point d'autre que vous-méme : Vous avez dans vous un cœur & un amour qui en est le prix, donnez-lui sans reserve ce cœur & cet amour, & il vous donnera ce roiaume.

Dare Deo aliquid suum, sibi autem se ipsum. *Aug. l. 1. de Civit. Dei. c.* 7.

Regnum cœlorum aliud non quærit prætium quam te ipsum. Tantum valet quantum es tu. Da te & habebis illud. *Idem. Serm. de omnibus SS. & in manuale. c.* 16.

Nous devons donc aprés la sainte Communion nous arrêter particulierement à cette entiere resignation de nous-mémes & de tout ce qui est en nous entre les mains de Dieu; Et pour le bien faire, il faut descendre dans le détail de toutes les rencontres particulieres où cette entiere soûmission de nôtre volonté est plus difficile à pratiquer; en sorte que l'on soit également disposé à recevoir de sa main adorable la vie ou la mort; la maladie ou la santé; la plenitude, ou l'indigence & la pauvreté; la douceur ou l'amertume; & s'y exercer, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'état, ni de rang, ni de lieu, ni d'emploi si vil, si abjet, si bas, & si méprisable qu'il puisse être, où l'on ne soit prêt d'entrer sans au-

cune répugnance pour se conformer & se soumettre sans reserve à la volonté de Dieu.

* Nous avons pour cet effet une tres-excellente & tres-devote priere, que nôtre Pere S. Ignace a inserée dans ses exercices spirituels en ces termes: Agréez, Seigneur, le sacrifice que je vous offre de toute ma liberté: Recevez ma memoire, mon esprit & ma volonté que je remets toute entiere entre vos mains: Tout ce que je suis & tout ce que je possede, est un don de vôtre liberalité; je vous le rends, & je l'abandonne sans reserve à vôtre divine disposition, pour en faire tout ce qu'il vous plaira. Donnez-moi seulement vôtre amour & vôtre grace, & je m'estimerai assez riche pour n'avoir plus rien à desirer au monde.

Suscipe Domine universam meam libertatem: accipe memoriam, intellectum, atque voluntatem omnem, quidquid habeo vel possideo mihi largitus es: id tibi totum restituo, ac tuæ prorsus voluntati trado gubernandum. Amorē tui solum, cum gratia tua mihi dones, & dives sum satis, nec aliud quidquam ultra poscam. *S. Ign. l. Exerc. Spirit. in contemp. ad amorem spirit. in nobis excitandū. punct. 1.*

On doit exercer aussi des actes de quelques vertus, & particulierement de celle dont chacun a le plus de besoin; parce que cette divine manne de l'Eucharistie *renferme en soi tout ce qui peut être agreable au gout de chacun.* Ceux qui s'en aprochent dignement y trouvent la douceur & la suavité de toutes les vertus; ainsi chacun y peut envisager celle qui lui est plus necessaire, & l'exercer jusqu'à ce qu'il y soit affermi. Si l'humilité vous manque, considerez-y le Fils de Dieu revêtu des accidens du pain, qui sont plus vils & plus pauvres que les langes & les drapeaux dont sa tres-sainte Mere l'envelopoit en Bethléem dans son enfance. Car que peut-on imaginer de plus humble & de plus bas que de se donner aux hommes sous les especes d'une viande commune, afin qu'ils le reçoivent dans leur bouche & leur estomach? S'est-il jamais rien vû de si prodigieux que ce rabaissement de Dieu, & cette élevation de l'homme? L'humilité de Jesus-Christ éclatte en quelque sorte davantage dans ce divin Sacrement, que dans son incarnation. Exercez donc des actes de cette vertu jusqu'à ce que vôtre ame en soit toute penetrée & qu'elle s'y soit profondement enracinée; & offrez au Seigneur en action de graces un veritable mépris de tout l'honneur & de toute l'estime du monde, & un desir sincere d'être méprisé & rejetté des hommes pour l'amour de lui.

C'est encore une excellente pratique de considerer en particulier jusqu'aux moindres choses pour lesquelles on a de l'attache, & de les offrir à Dieu en action de graces. Chacun sçait à peu prés quelles sont ces sortes d'attaches & de petites affections qui retardent d'ordinaire son avancement, & le font quelquefois broncher. On doit donc avoir soin chaque fois que l'on communie, de se mortifier en quelqu'une de ces choses, & d'offrir cette mortification à Dieu en action de graces. Si vous aimez les soulagemens du corps, & les commoditez de la vie; si vous avez peine à souffrir qu'il vous manque quelque chose; si vous étes porté à parler beaucoup, & à perdre du tems en des entretiens inutiles; si vous étes si amateur de vous-méme, que vous ne puissiez pas souffrir une petite mortification pour contenter vos freres, & que vous

 leur parliez quelquefois durement & avec aigreur ; resolvez-vous de vous mortifier en toutes ces choses:& comme nous avons marqué dans le traité de l'oraison qu'on s'y doit toujours proposer de pratiquer durant la journée quelqu'une des choses où l'on a plus de repugnance ; Entreprenez de mémè chaque fois que vous communiez , de vous rendre vctorieux de la chose qui vous fait plus d'obstacle : puis offrez à Dieu le travail & la peine que vous aurez soufferte pour la surmonter.

1. P. Tr. 5. ch. 16.

Vous devez faire état que c'est-là principalement ce que Dieu demande de vous en reconnoissance des graces & des faveurs qu'il vous communique dans ce Sacrement tres-auguste. Dieu ne veut rien de nous sinon que nous travaillions à devenir de jour en jour meilleurs & plus parfaits, en corrigeant avec soin tout ce que nous sçavons qui lui peut déplaire en nous ; ainsi cette occupation est l'action de graces la plus parfaite, & le service le plus agreable que nous puissions rendre à sa souveraine majesté. Nous avons déja remarqué selon S. Thomas, que l'action de graces se peut faire en trois manieres : ou en concevant dans son cœur des sentimens de reconnoissance pour le bien fait qu'on a reçû : ou en loüant par des paroles celui de qui on l'a reçû ; ou en y répondant par des effets ; & cette derniere, qui est la méme dont nous parlons ici, est assurement la meilleure & la plus parfaite.

Ci dessus chap. 6.

Comme donc pour l'action de graces on ne doit pas mettre tout son tems à s'appliquer à des considerations ; car quelques bonnes & saintes qu'elles puissent étre, les œuvres sont toujours meilleures & plus saintes ; & personne ne doute que toutes les considerations ne se doivent raporter à la production des bonnes œuvres. On peut dire la méme chose de la preparation à la Ste Communion ; car encore que celle qui se pratique ordinairement, & qui se fait par une application de l'esprit à des considerations saintes, soit tres-bonne, & que personne ne la doive negliger ; parce que la veneration & le respect d'un si auguste Sacrement demande que chacun fasse aussi en cela tout ce qui dépend de lui ; il est constant neanmoins, que la disposition la meilleure & la plus importante pour en approcher dignement, est la bonne & sainte vie, & le soin de multiplier nos progrez spirituels, & de nous perfectionner de plus en plus dans l'exercice des bonnes œuvres que nous devons faire tous les jours, afin d'approcher de ce divin Sacrement avec une plus grande pureté, suivant cette excellente parole de S. Ambroise & de S. Augustin. Vivez de sorte que vous meritiez de le recevoir tous les jours.

Sic vive, ut quotidie merearis accipere. Ambr. l. 5. de Sacr. c. ult. & August. de verb. Dom. in Evang. secund. Luc. serm. 8.

M. Avil tom 2. Epist. fol. 187.

C'est pourquoi le Pere M. Avila, écrivant sur ce sujet à une personne » de grande pieté, lui dit : que la vraie disposition qu'on doit apporter à » la sainte Communion consiste à bien regler sa vie & ses mœurs : Ce qu'il » confirme par l'exemple d'un serviteur de Dieu, qui disoit : qu'il n'avoit point

point de preparation particuliere pour s'approcher de la sainte table, parce que chaque jour il faisoit tout ce qu'il pouvoit faire de mieux. Voila sans doute une excellente maniere de se disposer à la sainte Communion, & qui vaut incomparablement mieux, que de se recueillir seulement un quart d'heure devant & autant aprés, comme font plusieurs, qui demeurent toujours aussi tiedes, aussi imparfaits, & aussi peu mortifiez qu'auparavant. TRA.VIII.

Vous voiez donc bien que la sainteté de vie & le reglement des mœurs sont la principale disposition pour recevoir dignement la sainte Communion; la principale action de graces aprés l'avoir reçûe; & le principal fruit qu'on en doit raporter. C'estpourquoi comme nous avons dit de la Priere, que la mortification de nos passions, le recueillement de tous nos sens, & la garde de nôtre cœur sont la principale disposition qu'on y doit aporter, & que cette méme disposition est aussi le principal fruit qu'on doit tirer de la priere; en sorte que ces deux choses s'entr'aident l'une l'autre: On peut dire ici de mémè de la sainte Communion, que le reglement des mœurs, la sainteté de vie, & le soin de faire toutes choses le mieux qu'il est possible pour plaire à Dieu, doivent étre la principale disposition pour la recevoir dignement; & que cette disposition avec laquelle on s'en doit toujours approcher, est aussi le fruit principal qu'on en doit raporter. Ainsi chaque bonne Communion que l'on fait, est une disposition pour faire la suivante plus parfaitement. Et comme il a été aussi remarqué de la priere, que son fruit & sa perfection ne consiste pas à y trouver des goûts, des douceurs & des consolations, ni a y avoir des pensées & des considerations fort élevées, mais à y devenir plus humble, plus patient, plus soûmis à Dieu, & plus mortifié en toutes choses: On doit penser de mémè que la grace & le fruit principal de la sainte Communion ne se doit pas mesurer par les hautes considerations dont on a l'esprit éclairé, quelques saintes & excellentes qu'elles soient, ni par les goûts & les sentimens favorables qu'on y éprouve, mais par la mortification des passions & des desirs, & par la soûmission à la volonté de Dieu dans laquelle on se trouve. 1. P. Tr. 5. ch. 18

Il suit de là une chose qui est encore de grande consolation pour chacun: C'est qu'il est toujours en nôtre pouvoir de bien communier, & de raporter beaucoup de fruit de la table sacrée de Jesus-Christ; parce qu'avec la grace du Seigneur, il est toujours au pouvoir de chacun de s'offrir & de s'abandonner soi-méme, & tout ce qui est en soi entre les mains de Dieu, de corriger ses fautes, & de se mortifier en tout ce qu'il sçait étre desagreable à sa divine majesté. Faites-le donc sans relâche, afin que vous receviez dans cet auguste Sacrement, l'abondance

Qui cum munda conſcientia ; qui cum mundo corde ; qui cum vitâ, quæ nulli eſt affinis reprehenſioni, accedunt. *Hom. 17. in Ep. ad Heb.*

de graces & de fruits ſpirituels, qu'il répand dans ceux qui s'en approchent, comme dit S. Chriſoſtome, avec une conſcience pure, un cœur net, & une vie irreprochable. Appliquez-vous chaque jour à vous ſurmonter vous-méme, à vous mortifier & à vous perfectionner en quelque choſe : Que la preſence de l'Arche de Dieu renverſe l'idole de dagon, l'idole des honneurs humains, l'idole des plaiſirs ſenſuels, des aiſes & des commoditez du corps, l'idole de vôtre propre volonté : que tout cela tombe par terre devant la majeſté du Seigneur. O que nous ferions un admirable progrez dans la vie ſpirituelle, ſi toutes les fois que nous approchons de l'autel nous avions ſoin de nous mortifier en quelque choſe, quelque petite qu'elle pût étre !

Conſideravit ſemitis domus ſuæ, & panem otioſa non comedit. *Prov. 31. 27.*

S. Jerôme raporte à ce ſujet ces paroles, que Salomon dit de la femme forte : *Elle a conſideré les ſentiers de ſa maiſon :* (ce qui marque l'examen & la preparation neceſſaire pour approcher de cette divine table) *& elle n'a point mangé ſon pain dans l'oiſiveté ;* elle ne l'a point mangé en vain & ſans profit. Ce pain eſt le pain vivant & celeſte que Jeſus-Chriſt nous donne ſur ſon autel. Celui qui le reçoit & qui le mange en la maniere que nous venons de dire, ne le mange pas en vain, dit ce Pere, il tire de cette divine nourriture de merveilleux avantages pour ſon ame. Mais malheur à vous qui avez mangé ce pain depuis tant d'années dans l'oiſiveté, ſans avoir fait aucun veritable effort pour vaincre & mortifier vos paſſions. Vous étes dangereuſement malade, puiſque cette nourriture adorable que vous prenez vous nuit plus qu'elle ne vous eſt profitable : Ce qui certes ne vous doit pas ſembler étrange, dit S. Chriſoſtome ; car comme la viande qui eſt nourriſſante d'elle-méme, cauſe neanmoins un déreglement & une corruption entiere, lorſqu'elle eſt reçûe dans un eſtomach foible & dereglé, & devient l'origine d'une maladie ; ainſi le méme effet ſe produit dans les ames indiſpoſées, par la reception de ce miſtere ſi venerable.

Nec mireris, ſicut enim nutrimentũ, quod naturâ vim habet nutriendi, ſi in eum inciderit, qui malis cibis & humoribus eſt plenus, omnia perdit & corrumpit, & morbi fit occaſio ; ita etiam hæc veneranda myſteria. *Chr. ubi ſup. & ſerm. de prodit. Iudæ.*

Faites donc en ſorte qu'il n'en ſoit pas de méme à l'avenir : Que chacun de vous rentre en ſoi-méme, qu'il penetre tous les replis de ſon ame, & qu'il conſidere quelle eſt la paſſion, le vice & la mauvaiſe habitude qui lui fait plus d'obſtacle & de peine, & qu'il s'efforce ſans ceſſe de s'en défaire par la mortification, juſqu'à ce qu'il ſoit en état de pouvoir dire avec l'Apôtre : *Je vis, ou plutôt ce n'eſt plus moi qui vis, mais c'eſt Jeſus-Chriſt qui vit en moi.* C'eſt à dire, comme l'explique S. Jerôme : Paul qui vivoit autrefois ſous la loi, ne vit plus maintenant ; car il étoit le perſecuteur de l'Egliſe : mais c'eſt Jeſus-Chriſt qui vit en lui ; c'eſt à dire, la ſageſſe, la force, la parole de la verité, la paix & la joie du S. Eſprit, & les autres vertus, ſans leſquelles nul ne peut dire veritablement : *C'eſt Jeſus-Chriſt qui vit en moi.*

Vivo ego jam non ego : vivit vero in me Chriſtus. *Gal. 2. 20.*
Id eſt, non vivit ille qui quondam vivebat in lege : quippe perſequebatur eccleſiam. Vivit autem in eo Chriſtus, id eſt, ſapientia, fortitudo, ſermo, pax, gaudiũ, cæteræque virtutes, quas qui non habet, non poteſt dicere : Vivit autem in me Chriſtus. *Hieron. ſup. hæc vit. verba.*

CHAPITRE XIII.

D'où vient que cet auguste mistere produisant tant de merveilleux effets, il se trouve neanmoins des personnes qui le reçoivent souvent sans les ressentir.

QUelqu'un pourroit nous demander, d'où vient qu'encore que ce divin Sacrement communique tant de graces, & opere tant de merveilleux effets dans les ames, il s'en trouve neanmoins plusieurs qui le reçoivent souvent, non seulement sans y éprouver jamais ce goût & cette douceur spirituelle dont il a déja été parlé, mais mémè sans qu'on apperçoive en eux aucun changement en mieux, ni aucun progrez qu'ils aient fait dans la vertu.

Il y en a qui répondent à cette demande, par cette sentence populaire : La grande familiarité cause souvent le mépris. Il leur semble que la trop frequente communion est cause qu'on ne s'en approche pas avec toute la disposition & la reverence qui est dûë à un Sacrement, qui est si grand & si venerable. Mais ils doivent prendre garde que cette raison n'a point de lieu dans les choses spirituelles & divines. On peut dire mémè, qu'elle n'en a pas non plus dans la conversation des personnes sages, prudentes & vertueuses ; & qu'au contraire c'est la grande familiarité de leurs entretiens, qui fait concevoir plus d'estime & de veneration pour eux ; parce que plus on les frequente, plus on connoît leur sagesse & leur vertu ; & ainsi on les estime davantage.

Mais supposons que ce proverbe ait lieu à l'égard des sages du monde ; Car comme dans cette miserable vie, il n'y a point d'homme si parfait qui n'ait toujours quelque defaut, qui se peut découvrir par ceux avec qui il vit librement & sans contrainte, il se peut bien faire que cette conversation libre & familiere qui les fait appercevoir, diminuë l'estime & l'opinion qu'on avoit de leur personne. Mais ce raisonnement ne paroît pas recevable à l'égard de Dieu ; car sa sagesse & ses perfections étant infinies, nous aurons toujours pour lui plus d'estime & de reverence, à proportion qu'il nous favorisera de ses communications plus intimes & plus familieres, & qu'il se fera connoître à nous plus parfaitement. C'est ce qui se voit dans les esprits bien-heureux qui lui rendent sans cesse des adorations d'autant plus profondes, qu'ils le connoissent plus parfaitement. Et ce que nous experimentons mémè en cette vie; car on a toujours plus de respect & de veneration pour tout ce qui est de Dieu, à proportion qu'on s'entretient souvent avec lui dans l'oraison.

C'est ce qui nous est aussi tres-bien marqué dans l'Evangile, où il paroît que la Samaritaine traita d'abord Jesus-Christ comme un hom-

Quomodo tu Judæus cum sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana? *Joan.* 4. 9.

Domine da mihi hanc aquam. *Ibid.*

Video quia Propheta es tu. *Ibid. v.* 19.

me du commun, en lui disant : *Comment vous qui êtes Juif, me demandez vous à boire, à moi qui suis Samaritaine ?* Elle lui donne d'abord le nom commun de la nation : puis entrant un peu plus avant dans la conversation, elle commence à l'appeller Seigneur. *Seigneur donnez-moi de cette eau*: & à proportion que l'entretien continuë elle lui donne des noms plus honorables. Elle l'appelle Prophete; & enfin elle le reconnoît pour le Christ & le Messie. Il en est de méme de la frequente participation des saints misteres; & nous ne devons point douter que chaque Communion, ainsi que nous l'avons déja dit, ne soit une excellente disposition pour mieux faire la suivante. C'est une erreur de croire qu'en n'approchant que rarement de cet auguste mistere, on en est mieux preparé à le recevoir dignement, & avec la reverence qui lui est dûe. Ainsi l'on peut répondre à ceux qui sont dans cette erreur, cette parole de S. Ambroise & de S. Augustin: Celui qui ne merite pas de le recevoir tous les jours, ne merite pas de le recevoir seulement une fois l'année.

Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere. *Ambros. l.* 5. *de Sacr. c.* 4. *Aug. de verb. Dom. serm.* 23. *& Ep.* 118. *ad Ianu.*

Pour satisfaire donc à la demande dont il s'agit, on peut dire 1. Que le peu de fruit qu'on raporte du frequent usage d'un Sacrement si grand & si auguste, vient quelquefois du peu de soin que nous avons de nous preparer à le recevoir avec toute la devotion & la reverence qu'il y faut aporter; & de ce que nous ne nous en approchons que par une maniere de coûtume ou de devoir, & comme par rencontre, ou par ceremonie, plûtôt que par un veritable mouvement de pieté. Voila quelle est la cause la plus ordinaire du peu de fruit que nous en raportons. C'est-pourquoi lorsqu'on ne se trouve pas plus avancé dans la vertu aprés une frequente Communion, l'on doit examiner & prendre garde avec soin, si cela vient de quelque défaut de disposition, & faire tout ce qui est en soi pour y remedier.

Lud. Blos. in spec. Spir. c. 6.

II. Cela provient aussi quelquefois de ce qu'on se laisse volontairement aller à des fautes venielles. Je dis volontairement; car on y peut tomber en deux manieres : ou inconsiderement & par un défaut d'attention, ce qui vient toujours de quelque sorte de negligence : ou avec connoissance & de propos deliberé. Les fautes venielles, où les personnes qui servent Dieu avec ferveur & avec crainte, tombent quelquefois sans y prendre garde, ne les privent pas du fruit de la sainte Communion; mais celles qui se commettent avec connoissance & avec dessein, attiedissent & relâchent la pieté, & empêchent la plus grande partie des effets de ce divin Sacrement. C'est-pourquoi si nous desirons participer à l'abondance des fruits spirituels dont il remplit les cœurs de ceux qui s'en approchent avec la devotion & la reverence qui lui est dûe, il faut que nous soions tres-exacts à éviter les moindres fautes volontaires. C'est à quoi ceux qui marchent avec crainte devant Dieu doivent é-

tre fort attentifs,parce que l'exacte fidelité à s'abstenir des moindres fautes,est d'une extréme importance pour obtenir des graces du Seigneur.

III. Souvent aussi il arrive sans la faute de celui qui communie, qu'il ne ressent pas les effets dont nous avons parlé ; mais il ne laisse pas pour cela d'avoir reçu dans son ame le fruit de cet auguste Sacrement, quoi qu'il ne s'en apperçoive pas alors; Et c'est ce que l'on répond à la plainte de ceux qui ne trouvent pas dans l'oraison les goûts & les consolations qu'ils desirent ; car il en est alors de cela comme de la nourriture qu'on donne à un malade : encore qu'il n'y trouve aucun goût, elle ne laisse pas de le soutenir & de lui étre tres-profitable. Et l'on doit admirer en cela la conduite impenetrable de la divine providence, qui dispense ainsi ses dons & ses graces d'une maniere inconnuë à ceux mémes qui les reçoivent, afin de les exercer par ces épreuves, de les humilier, & d'en tirer pour eux-mémes d'autres plus grands biens qui ne sont connus qu'à lui seul. Ajoûtez à cela que ce divin mistere opere d'ordinaire ses effets dans les ames d'une maniere si secrette,que l'homme ne s'en apperçoit presque point : Car la grace produit d'ordinaire ses ouvrages, comme la nature, insensiblement & peu à peu.

C'estpourquoi S. Laurent Justinien disoit : que comme la nourriture ordinaire du corps le soûtient & le fait croître,encore que nous ne nous en appercevions pas ; car quand on regarderoit tous le jours le corps d'un homme,ou d'un arbre,depuis le matin jusqu'au soir,on ne le verroit pas croître;mais on est tout étonné qu'il est crû,apres qu'on a fait ce qui étoit ordonné pour le faire croître ; ainsi l'Eucharistie nourrit, soûtient & fait croître les forces & la vertu de l'ame de celui qui la reçoit dignement, encore que cet accroissement lui soit insensible.

IV. L'on ne doit pas moins regarder comme un fruit de la sainte Communion la grace qui nous empêche de tomber,& de retourner en arriere, que celle qui nous fait avancer ; car la medecine qui previent la maladie, n'est pas moins à estimer que celle qui augmente & fortifie la santé. Pesez attentivement cette consideration : elle peut consoler beaucoup ceux qui ne voient pas assez sensiblement en eux le fruit de ce Sacrement. Nous voions communement que ceux qui se nourrissent souvent de cette viande divine, vivent dans la crainte de Dieu, & passent des années entieres, & mémè toute leur vie, sans commettre aucun peché mortel. Aussi est-ce l'un des principaux effets de cette nourriture celeste de garantir de toutes chûtes mortelles, ceux qui le reçoivent, & de leur conserver la vie de l'ame ; comme c'est l'effet de la nourriture materielle d'entretenir & de conserver la vie du corps. De là vient que le Concile de Trente l'appelle une medecine qui nous guerit de nos chûtes ordinaires, & nous garantit de celles qui sont mortelles.

Antidotum quo liberamur à culpis quotidianis, & à peccatis mortalibus præservamur. *Concil. Trid. sess. 13. de sanct. Euch. Sacr. c. 2.*

C'estpourquoi, encore qu'aprés avoir fait tout son possible pour communier dignement, on ne sente pas en soi cette ferveur de devotion, cette satieté & cette consolation spirituelle, cette ardeur & cette allegresse pour les bonnes œuvres, que d'autres éprouvent sensiblement; & qu'au contraire on se trouve dans un état de tiedeur & de secheresse, on ne laisse pas pour cela d'avoir reçû en effet le fruit du Sacrement. Si en communiant souvent on tombe en quelques fautes; on tombera infailliblement dans d'autres plus grandes en ne communiant point. Faisons donc sincerement & de bonne foi tout ce qui dépend de nous, pour approcher souvent de la table sacrée de Jesus-Christ, avec toute la reverence & la pieté que nous avons dit qu'on y doit apporter, & nous en recevrons assurement de tres-grands avantages pour le progrez & le salut de nôtre ame.

4. Exemple de Henri de Grenade sur l'Euchar. cité par le Doct. Santore au l. 4. de son pré, ou de ses Serm. ch. 100.

On raconte sur ce sujet, qu'un Prêtre seculier celebrant la sainte Messe, un serviteur de Dieu qui l'entendoit, jettant les yeux sur l'autel dans le tems de la Communion, vit un petit enfant sur la patene au lieu des especes du pain; & lorsque le Prêtre vint à le lever entre ses mains pour le porter à sa bouche, il commença à détourner de lui son visage, & à se debattre avec les pieds & les mains, comme pour se défendre d'y entrer. Ce serviteur de Dieu remarqua plusieurs fois la méme chose avec un extréme étonnement, sans en rien dire à personne. Ce Prêtre l'étant allé voir un jour, & lui disant: qu'il ne sçavoit à quoi attribuer la difficulté qu'il sentoit en prenant le corps du Seigneur toutes les fois qu'il communioit, il prit cette occasion pour lui raconter ce qu'il avoit vû, & l'avertit à méme tems de prendre garde à lui, & de veiller avec soin sur toutes ses actions, pour regler plus saintement sa vie & ses mœurs. Le Prêtre reçût volontiers cet avis, & le pratiqua avec un veritable esprit de componction. Quelques tems aprés ce serviteur de Dieu entendant sa Messe vit l'enfant sur la patene comme auparavant, & il remarqua dans le tems de la Communion, qu'il avoit les pieds & les mains jointes; & que le Prêtre l'aiant pris entre ses mains pour le recevoir dans sa bouche, il y entra de lui-méme avec une promtitude & une allegresse incroiable.

CHAPITRE XIV.

Du Saint Sacrifice de la Messe.

NOus avons parlé jusqu'ici du mistere adorable de l'Autel consideré comme Sacrement; il en faut parler maintenant comme d'un sacrifice que le Concile de Trente ordonne aux predicateurs de l'Evangile & aux pasteurs des ames, de faire entendre à leurs troupeaux, afin que tous les fideles sçachent le grand tresor que Jesus-Christ a laissé à son Eglise, dans ce grand sacrifice, & qu'ils en puissent tirer les biens spirituels & ineffables pour lesquels il l'a institué.

Il y a toujours eu des sacrifices, dans la loi naturelle méme, dés le commencement du monde, ou pour le moins, depuis la chûte d'A-

dam: Et ils ont toujours été necessaires pour appaiser la colere de Dieu, & pour lui rendre les adorations, les honneurs & les hommages qui sont dûs à sa souveraine majesté, en reconnoissance de sa bonté & de ses misericordes infinies. C'estpourquoi nous voions dans la vieille loi que Dieu a lui méme établi des Prêtres, & prescrit l'ordre & les ceremonies de plusieurs sacrifices par lesquels il vouloit étre honoré sur la terre. Mais comme cette loi étoit imparfaite, les sacrifices ne l'étoient pas moins. On égorgeoit, & l'on offroit en sacrifice un tres-grand nombre d'animaux; mais l'oblation de ces hosties ne pouvoit pas rendre justes & parfaits ceux qui rendoient ce culte à Dieu: Le sacerdoce d'Aaron & tous ses sacrifices ne suffisoient pas pour sanctifier les hommes; *Car il est impossible*, dit l'Apôtre, *que le sang des boucs & des taureaux ôte les pechez.*

Impossibile enim est sanguine taurorum & hircorum aufferri peccata, *Heb. 10. 4.*

Il étoit donc necessaire qu'il vint au monde un autre Prêtre selon l'ordre de Melchisedech, sçavoir Jesus-Christ, qu'il offrit à Dieu un autre sacrifice, & qu'il fut lui-méme la victime, parce qu'il n'y avoit point de creature qui pût étre une victime suffisante pour expier les pechez des hommes, & pour les rendre justes, saints, & parfaits.

Tous les sacrifices de l'ancienne loi n'étoient que des figures de celui-ci, dit S. Augustin; Et comme une méme chose peut étre signifiée & representée par une grande varieté de paroles, & en diverses langues; ainsi cet unique & veritable sacrifice de nos autels, nous a été diversement figuré par toute cette multitude de sacrifices, afin que d'un côté ces differentes manieres de le representer en fussent comme une continuelle recommandation; & que de l'autre, cette diversité de representations & de figures, nous ôtât le dégoût que cause d'ordinaire la trop frequente repetition d'une méme chose. C'est pour cela, continuë ce S. Pere, que Dieu ordonnoit à son peuple de lui offrir en sacrifice des victimes qui fussent pures & sans taches; afin de nous donner à entendre, que comme les corps des animaux qu'on lui devoit sacrifier, étoient sans vices, sans defauts & sans taches; ainsi la victime qui se devoit offrir elle-méme en sacrifice pour l'expiation de nos pechez, seroit exemte de toute tache de peché.

Aug. l. 1. contra advers. leg. & Proph. c. 18. & 10. de Civit. Dei c. 6.

Que si ces sacrifices étoient alors agreables à Dieu, comme on n'en doit pas douter; ce n'étoit que par la foi de ceux qui en les lui offrant croioient certainement qu'il viendroit au monde un Sauveur, qui seroit lui-méme l'unique & le veritable sacrifice pour le salut des hommes. Mais depuis que ce divin Sauveur & Redempteur est descendu du ciel, pour offrir à Dieu ce grand sacrifice de nôtre redemption, tous ces autres sacrifices ont commencé de déplaire à Dieu, ainsi que S. Paul le déclare par ces paroles: *C'estpourquoi* le Fils de Dieu, *entrant dans le*

Ideo ingrediens mundum dicit: Hostiam & oblationem noluisti;

monde dit : Vous n'avez point voulu d'hostie ni d'oblation, mais vous m'avez formé un corps. Vous n'avez point agreé les holocaustes & les sacrifices pour le peché. Alors j'ai dit : Me voici. Je viens selon qu'il est écrit de moi dans le livre, pour faire, mon Dieu, vôtre volonté.

corpus autem aptasti mihi : holocaustomata pro peccato non tibi placuerunt. Tunc dixi : ecce venio : in capite libri scriptum est de me, ut faciam Deus voluntatem tuam. *Heb* 10. 5. 6.

Tradidit semetipsum pro nobis oblationem, & hostiam Deo, in odorem suavitatis. *Eph.* 5. 2.

Voila quel est le sacrifice de la loi de grace, le sacrifice de la Messe que nous offrons tous les jours à Dieu sur nos autels. Le Fils de Dieu méme, Jesus-Christ égal à son Pere, vrai Dieu & vrai homme, est nôtre sacrifice. *Il s'est lui méme livré pour nous*, dit l'Apôtre, *en s'offrant à Dieu comme une oblation & une victime d'agreable odeur.* Et ce ne sont point ici des meditations & des pensées de nôtre propre esprit ; mais des veritez que la foi nous enseigne. Le sacrifice de la Messe est veritablement la memoire & la representation du mistere de Jesus-Christ crucifié : comme ce divin Sauveur le dit lui-méme en l'instituant la veille de sa passion : *Faites ceci en memoire de moi.* Mais il faut entendre & croire qu'il n'est pas seulement une representation & un monument perpetuel de ce sacrifice où Jesus-Christ s'est offert à son Pere sur l'autel de la croix pour l'expiation de nos pechez ; mais le méme sacrifice qui fut offert alors ; & que non seulement c'est le méme sacrifice, mais que celui qui l'offre maintenant à la Messe, est celui-là méme qui l'a offert sur l'autel de la croix.

Hoc facite in meam commemorationem. *Luc.* 22. 19.

De sorte que comme Jesus-Christ dans sa passion étoit lui-méme le Prêtre & la victime, le Sacrificateur & le sacrifice : il est encore aujourd'hui sur nos autels non seulement le sacrifice, mais le Prêtre & le Pontife qui s'offre lui-méme chaque jour au Pere eternel par le ministere des Prêtres. Car le Prêtre qui dit la Messe ne fait que representer Jesus-Christ, & n'est que l'instrument & le ministre qui offre ce sacrifice en son nom. Ce qui s'entend assez clairement par les paroles de la consecration : Car le Prêtre ne dit pas : *Ceci est le corps de Jesus-Christ*, mais, *Ceci est mon corps :* Pour marquer qu'il parle en la personne de Jesus-Christ qui est le Prêtre & le Pontife principal qui offre ce sacrifice. D'où vient que David & S. Paul l'appellent le Prêtre eternel selon l'ordre de Melchisedech. Or il ne seroit pas bien nommé le Prêtre ou le Pontife perpetuel, s'il n'avoit offert qu'une fois ce sacrifice. C'est donc par ce qu'il ne cesse point, & qu'il ne cessera jamais de l'offrir jusqu'à la fin des siecles, qu'il est proprement le Prêtre eternel. *Car il étoit bien raisonnable*, dit l'Apôtre, *que nous eussions un Pontife comme celui ci, saint, innocent, sans tache, separé des pecheurs, & plus élevé que les cieux ; qui ne fut point obligé, comme les autres Pontifes, d'offrir tous les jours des victimes, premierement pour ses propres pechez, & en suite pour ceux du peuple... Aussi durant les jours de sa chair aiant offert avec un grand cri & avec larmes, ses prieres & ses supplications* à

Hoc est corpus Christi. Hoc est corpus meum.

Sacerdos in eternum secundum ordinem Melchisedech. *Ps.* 109. 4. *Heb.* 7. 17. 21.

Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus, & excelsior cœlis factus, qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi. Qui

à celui qui le pouvoit tirer de la mort, il a été exaucé par la considération de son propre merite & de sa dignité. Enfin il nous falloit un Pontife qui pût appaiser la colere de Dieu, & expier nos pechez, non par un sang étranger, mais par son propre sang.

in diebus carnis suæ preces, supplicationesque ad eum qui posset illũ salvum facere à morte cum clamore & lachrimis offerens, exauditus est pro sua reverentia. *Heb.* 7. 26. *&* 5. 7.

Arrêtons un peu ici l'attention de nôtre esprit sur les artifices & les inventions admirables que l'amour de Dieu emploie pour sauver les hommes, & sur la sagesse incomprehensible de ses conseils, qui éclate si particulierement dans tout ce qu'il a fait pour rendre ce sacrifice agreable à Dieu en toutes manieres, comme le remarque S. Augustin; Car comme il y a quatre choses à considerer dans un veritable sacrifice; sçavoir 1. celui à qui on l'offre. 2. Celui qui l'offre. 3. Ce qui est offert. 4. Et celui en faveur de qui on l'offre. La souveraine sagesse de Dieu a ordonné ce sacrifice d'une maniere si admirable & si saintement artificieuse, que celui qui offre ce sacrifice, & celui à qui il est offert sont une méme chose; qu'il est lui-méme le sacrifice, & qu'il s'unit si étroitement à ceux pour qui il l'offre, qu'ils ne sont plus qu'un avec lui, afin que l'oblation soit agreable & efficace dans toutes ses parties. Aussi a-t-il été d'un prix & d'un merite suffisant pour appaiser la colere de Dieu, & pour satisfaire à sa justice, non seulement pour nos pechez, mais pour tous les pechez de ce monde, & de cent mille autres, s'il y en avoit eu. *Car c'est lui qui est la victime de propitiation pour nos pechez*, dit S. Jean; *Et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde.* C'est pourquoi les Theologiens disent aprés les SS. Peres, que ce sacrifice a été une satisfaction non seulement suffisante pour les pechez de tous les hommes, mais excessive & surabondante: parce que ce que l'on y offre, est d'un prix beaucoup plus grand que la dette que nous devions, & que le sacrifice en est incomparablement plus agreable à Dieu, que le crime des coupables ne lui avoit été injurieux.

Chrys. Hom. 45 *in Ioan.*

Ipse est propitiatio pro peccatis nostris; non pro nostris autem tantũ, sed & pro totius mundi. 1. *Ioan.* 2. 2.

De-là vient encore que ce sacrifice ne laisse pas d'étre toujours d'une valeur & d'un merite également grand pour ceux en faveur desquels il est offert, quelque méchant & indigne que soit le Prêtre qui consacre; parce que c'est toujours Jesus-Christ méme, qui est non seulement le sacrifice, mais aussi le Prêtre & le Pontife qui l'offre au Pere eternel. De mémè que quand vous envoiez une aumône par un méchant serviteur, elle ne perd pas pour cela sa vertu & son merite. C'est ce que le Concile de Trente définit en cette maniere: C'est toujours un seul & un méme sacrifice de la croix, qui se renouvelle sans cesse dans l'Eglise; car Jesus-Christ qui s'est une fois offert sur l'autel de la croix, s'offre encore lui-méme tous les jours sur nos autels par le ministere des Prêtres. La seule difference qu'il y a, dit ce S. Concile, est qu'il a été offert sur la

Vna enim eadẽque est hostia idẽque nunc offerens sacerdotum ministerio, qui seipsum tunc in cruce obtulit, sola offerendi ratione diversa. *Concil. Trid. sess.* 22. *c.* 2.

Cruentum sacrificium. *Ibid.*

TR. VIII. croix d'une maniere ſanglante, c'eſt-à-dire avec effuſion de ſang; parce que Jeſus-Chriſt étoit alors paſſible & mortel : au lieu que le ſacrifice de la Meſſe, eſt un ſacrifice *non ſanglant*, c'eſt-à-dire qui ſe fait ſans effuſion de ſang; parce que comme dit l'Apôtre : *Jeſus-Chriſt étant reſſuſcité d'entre les morts, ne mourra plus : il eſt au deſſus de toutes ſouffrances, & la mort deſormais n'aura plus d'empire ſur lui.*

Christus resurgens ex mortuis, jam non moritur; mors illi ultra non dominabitur. Rom. 6. 9.

Le méme Concile fondé ſur l'Evangile dit, que le Sauveur du monde devant étre immolé ſur l'autel de la croix, pour nous racheter, n'a pas voulu qu'il s'y achevât : *parce qu'il étoit Prêtre* pour toujours, mais il l'a laiſſé à ſon Egliſe pour le renouveller ſans ceſſe juſqu'à la fin du monde. Et parce qu'il étoit Prêtre ſelon l'ordre de Melchiſedech, qui offrit autrefois du pain & du vin en ſacrifice, il étoit convenable qu'il nous laiſſât le ſacrifice de ſon corps & de ſon ſang ſous les eſpeces du pain & du vin. C'eſtpourquoi dans le dernier ſouper qu'il fit avec ſes diſciples *la nuit méme qu'il devoit étre livré à la mort, il prit du pain, & aiant rendu graces, le rompit, & le donna à ſes diſciples.* O bonté admirable du Sauveur qui ne penſe qu'à donner la vie aux hommes, cependant qu'ils s'empreſſent pour lui donner la mort! Il a voulu laiſſer à ſon Epouſe l'Egliſe viſible, un ſacrifice viſible & conforme à nôtre nature, qui ne ſervit pas ſeulement à repreſenter & à retracer dans la memoire des fideles le ſanglant ſacrifice de la croix; mais qui eut la méme vertu & la méme efficacité que lui, pour expier les pechez des hommes, & pour les reconcilier avec Dieu, & qui fut en effet le méme ſacrifice. Et ce fut pour cela qu'il conſacra ſon corps & ſon ſang ſous les eſpeces du pain & du vin; changeant le pain en ſon corps, & le vin en ſon ſang, & qu'il s'offrit dés lors à ſon Pere ſous ces deux eſpeces. Et ce ſacrifice, diſent les Docteurs, a été la premiere Meſſe qu'on ait jamais celebrée dans le monde.

Quia erat sacerdos in æternum. Ps. 109. 4.

In qua nocte tradebatur, accepit panem & gratias agens, fregit, deditque discipulis suis. 1. Cor. 11. 23.

Ce fut auſſi alors qu'il établit ſes diſciples Prêtres de la nouvelle loi, & qu'il leur ordonna, & à tous ceux qui leur devoient ſucceder dans le ſacerdoce, d'offrir ce méme ſacrifice, en leur diſant : *Faites ceci en memoire de moi.* Ce qui a fait dire à quelques uns, que la fête du ſaint Sacrement, eſt la plus grande de toutes celles que l'Egliſe celebre en l'honneur de nôtre Redempteur Jeſus-Chriſt; parce que les autres fêtes ſont pour renouveller la memoire des miſteres qu'elles repreſentent, & non pas pour renouveller les miſteres mémes. Le Fils de Dieu ne naît pas d'une vierge tous les ans le jour de Noël; il n'eſt pas circoncis de nouveau toutes les fois qu'on ſolemniſe la fête de la Circonciſion; il ne reſſuſcite pas du tombeau tous les jours de Pâques, & il ne monte pas de la terre au ciel tous les ans le jour de l'Aſcenſion. Mais la fête du ſaint Sacrement n'eſt pas ſeulement un ſouvenir & une repreſentation du

Hoc facite in meam commemorationem. Luc. 22. 19.

sacrifice de la croix : Jesus-Christ est réellement present sous les especes sacramentelles toutes les fois que le Prêtre prononce les paroles de la consecration ; & tous les jours à la Messe il est de nouveau immolé & offert en sacrifice à son Pere eternel, comme le jour méme qu'il mourut sur la croix pour nos pechez.

Admirons ici l'amour extréme que Jesus-Christ a porté aux hommes, & combien nous lui sommes redevables de ce qu'il ne s'est pas contenté de s'offrir une fois en sacrifice sur la croix pour nos pechez, mais a voulu se donner encore à nous dans cet adorable mistere, afin que nous eussions non seulement une fois, mais tous les jours jusqu'à la fin des siecles, un sacrifice agreable à offrir à son Pere eternel, & le don le plus grand & le plus precieux qui ait jamais été à lui presenter en satisfaction de nos pechez, pour appaiser sa colere, & pour attirer sur nous ses graces & ses benedictions ! Helas que seroit maintenant devenu le peuple chrétien, si nous n'avions pas eu ce grand sacrifice toujours prêt pour détourner la vengeance de Dieu de dessus nos têtes criminelles ! Il y auroit long-tems que *nous serions reduits à l'état effroiable des villes de Sodome & de Gomorrhe.*

Quasi Sodoma fuissemus, & quasi Gomorrhæ similes essemus. *Isai.* 19.

Le propre effet de ce sacrifice, dit S. Thomas, est de porter Dieu à nous pardonner nos pechez, & d'appaiser sa colere. Ce qu'il confirme par cette parole de S. Paul : *Il s'est livré lui-méme pour nous en s'offrant à Dieu, comme une oblation & une victime d'agreable odeur.* Le present que nous faisons à Dieu en lui offrant ce sacrifice, est si agreable à ses yeux, qu'il arrête sa plus grande colere, lorsque nous l'avons irritée, & fait qu'il nous regarde avec des yeux de misericorde, & nous invite à retourner à lui. Si lorsque le Redempteur du monde fut crucifié, vous vous fussiez trouvé aux pieds de la croix pour recevoir les goutes de sang qui découloient de son sacré corps, quelle consolation n'en eussiez-vous pas ressentie dans vôtre ame ? Quelle esperance n'auriez-vous pas conçûe de vôtre salut, en voiant un larron qui avoit passé toute sa vie à voler, étre tout d'un coup éclairé dans l'ame, & changé dans le cœur, par une conversion qui de larron le rendit saint, & lui fit de sa croix un veritable paradis. Or ce Jesus-Christ qui s'offroit alors sur la croix, est le méme qui s'offre encore pour vous tous les jours dans le sacrifice de la Messe : d'où vient que l'Eglise dit dans l'une de ses oraisons secrettes: *Autant de fois qu'on celebre la memoire de cette hostie, l'œuvre de nôtre redemption est réïterée par nôtre Seigneur Jesus-Christ:* Les fruits & les avantages incomparables de ce sanglant sacrifice de la croix, se produisent de nouveau, & nous sont communiquez par le sacrifice non sanglant de nos autels.

S. Thom. 3. *p. q.* 49. *art.* 4.

Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo in odorem suavitatis. *Eph* 5. 2.

Quoties hujus hostiæ commemoratio celebratur opus redemptionis nostræ exercetur. *In orat secr. Dom.* 9. *post. Pentec.*

Ce sacrifice est si grand & si auguste qu'il ne se peut offrir qu'à Dieu

ſeul ; ainſi que le remarque le Concile de Trente, diſant : Qu'encore que la coûtume de l'Egliſe ſoit de celebrer la Meſſe, pour honorer la memoire des Saints, ce n'eſt pas neanmoins aux Saints que le ſacrifice eſt offert. C'eſtpourquoi dans la priere de l'offertoire, le Prêtre ne dit pas : Je vous l'offre, ô grand Apôtre S. Pierre, ou S. Paul ! Mais il l'offre à Dieu ſeul en action de graces & en reconnoiſſance des victoires & des couronnes dont il recompenſe les Saints, & pour implorer leur protection : comme le marquent ces paroles de la méme priere : *Afin que ces mémes Saints, dont nous honorons la memoire ſur la terre, daignent interceder pour nous dans le ciel.*

Offero tibi ſancte Petre, vel ſancte Paule Apoſtole.

Vt ipſi pro nobis intercedere dignentur in cœlis, quorum memoriam facimus in terris.

Vous voiez bien que ce divin miſtere eſt tout enſemble & Sacrement & ſacrifice, quoiqu'il y ait une extréme difference entre ces deux choſes. Car il eſt ſacrifice en ce qu'il eſt offert à Dieu ſur l'autel par l'entremiſe du Prêtre qui le conſacre ; ſelon cette maxime ſi celebre des Theologiens : Que l'eſſence du S. Sacrifice de la Meſſe conſiſte dans la conſecration du corps de Jeſus-Chriſt ſous les deux eſpeces, & dans l'oblation qui s'en fait alors. Comme le ſanglant ſacrifice de la croix, où ce ſouverain Redempteur s'offrit lui-méme à ſon pere pour expier nos crimes, fut entierement accompli, au moment qu'il expira ; ainſi le ſacrifice de la Meſſe, qui eſt une repreſentation de celui de la croix, & qui eſt le méme en nombre & en eſpece, eſt eſſentiellement accompli à l'inſtant que le Prêtre a achevé de prononcer les paroles de la conſecration ſur le pain & ſur le vin, parce qu'alors le corps de Jeſus-Chriſt par la force & la vertu de ces paroles, ſe trouve dans l'hoſtie, & ſon ſang dans le calice. Et cette conſecration du ſang qui ſe fait immediatement aprés celle du corps, marque & repreſente vivement l'effuſion du ſang de Jeſus-Chriſt, & par conſequent la ſeparation de ſon ame d'avec ſon corps, qui étoit une ſuite naturelle de cette effuſion & de cette ſeparation de tout le ſang de ſon corps. De ſorte que c'eſt par les paroles de la conſecration que le ſacrifice eſt produit, & que l'oblation s'en fait à Dieu ſur nos autels. Mais aprés la conſecration, il eſt un veritable Sacrement durant tout le tems que durent les eſpeces du pain : quand il repoſe dans le tabernacle : quand on le porte aux malades ; & quand on le reçoit à la ſainte table ; Et il n'a plus alors ni la vertu, ni la qualité de ſacrifice.

Il y a encore une autre difference à remarquer, qui eſt que comme Sacrement, il n'eſt ſalutaire & avantageux qu'à celui qui le reçoit, en lui conferant la grace & les effets qui lui ſont propres, ainſi que font les autres Sacremens. Mais comme ſacrifice, il attire des benedictions & des graces non ſeulement ſur celui qui le reçoit, mais auſſi ſur tous ceux pour qui il eſt offert. Et c'eſtpourquoi le Concile de Trente mar-

Vbi ſup.

que expressément : que Jesus-Christ a institué cet auguste mistere pour ces deux considerations : L'une, afin que comme Sacrement il servit à l'ame de soutien & de nourriture pour entretenir, fortifier, & renouveller toujours en elle la vie de l'esprit. L'autre, afin que l'Eglise eut un sacrifice perpetuel à offrir à Dieu pour appaiser sa colere en satisfaisant pour les pechez des hommes, pour implorer son assistance dans leurs necessitez publiques ou particulieres, pour reconnoître toujours dignement les graces & les faveurs qu'ils reçoivent de sa misericorde, & pour en attirer & obtenir de jour en jour de nouvelles & de plus grandes.

Et ce sacrifice n'est pas seulement un remede salutaire pour les vivans, il est aussi tres-avantageux pour ceux qui étant morts en grace, sont encore retenus dans le Purgatoire pour être purifiez de toutes les taches qui leur restent du peché. Ce qui vous doit ici être encore un grand sujet de consolation, est que comme le Prêtre qui dit la Messe, offre le sacrifice pour soi-méme & pour les autres ; ceux qui l'entendent, l'offrent aussi tous ensemble avec lui pour eux-mémes, & pour les autres. Quand tout un peuple offre quelque present à son Souverain, encore que cela se fasse par trois ou quatre deputez, dont il n'y en a mémé qu'un seul qui porte la parole, c'est neanmoins tout le peuple qui parle & qui offre le present par la bouche des deputez. Il en est de méme ici. Le Prêtre qui consacre porte seul la parole à Dieu & lui offre le sacrifice de la Messe, mais ce sont aussi ceux qui l'entendent, qui l'offrent par les mains du Prêtre, aussi bien que le Prêtre mémè. Il est vrai qu'il y a quelque difference à remarquer dans cet exemple, en ce que chacun de ceux qui choisissent un député pour parler à un Prince en leur nom, pourroit bien lui parler de mémè au nom de tous les autres. Ce qui ne se peut pas faire en la Messe ; car il n'y a que le Prêtre que Dieu a choisi pour ce ministere, qui puisse consacrer & faire ce qui se doit faire dans le sacrifice. Mais ceux qui y sont presens ne laissent pas de l'offrir aussi tous ensemble avec lui. D'où vient que le Prêtre se tournant vers le peuple un peu avant la consecration, dit aux assistans : *Priez, mes freres que mon sacrifice qui est aussi le vôtre, soit agreable à Dieu le Pere tout puissant.* Et dans le Canon : *Pour qui nous vous offrons, ou qui vous offrent ce sacrifice.*

Orate fratres, ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.

Pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt.

Cela seul devroit inspirer à chacun une grande ferveur de devotion à assister à la Messe ; comme nous le dirons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XV.

Comment on doit assister à la Messe, & de quelle maniere on la doit entendre.

CE que nous avons dit de la Messe semble nous obliger en quelque sorte à parler aussi de la maniere d'y assister, & de l'entendre avec fruit. Nous rapporterons donc sur ce sujet trois manieres de devotion, dont chacune est tres-importante, & qui se peuvent pratiquer toutes trois ensemble durant la Messe. Ce ne sont point des pratiques particulieres de nôtre propre invention, mais des pratiques de l'esprit & de la doctrine universelle de l'Eglise nôtre mere, afin qu'on leur donne toute l'estime & le rang qui leur est dû.

Quant à la premiere, il faut supposer que la Messe est une representation du mistere de Jesus-Christ crucifié, ainsi qu'il a déja été dit; & que le Redempteur du monde a voulu laisser à l'Eglise ce saint Sacrifice, comme un monument perpetuel de sa passion, & de l'amour qu'il nous a porté; parce qu'il sçavoit que l'aiant tous les jours devant les yeux, il serviroit à retracer sans cesse dans nostre memoire tout ce qu'il a fait & enduré pour nous, & que ce continuel souvenir seroit comme un puissant éguillon pour nous exciter à l'aimer & à le servir de jour en jour plus parfaitement, & pour nous empescher de devenir semblables à ces Juifs ingrats, *qui oublierent Dieu, qui avoit fait de si grandes choses en Egypte pour les sauver.*

Qui obliti sunt Deum qui salvavit eos, qui fecit magnalia in Egypto. *Ps.* 105. 21.

Ainsi l'une des plus excellentes devotions que nous puissions avoir durant ce saint sacrifice, est d'y considerer avec attention les saints misteres de la passion & de la mort du Sauveur, qui y sont representez, & de former sur chacun des actes d'amour, & des resolutions sinceres de le servir fidelement & sans relasche jusqu'à la mort.

Et pour le bien faire il est important de sçavoir ce que signifient toutes les choses qui se font & qui se disent à la Messe; afin que cette connoissance nous fasse mieux goûter & comprendre la grandeur & la sainteté des misteres qu'elle represente. Car il n'y a pas la moindre parole, ni la moindre action, ni la moindre ceremonie, qui ne marque quelque chose de grand & de misterieux; il en est de méme de tous les ornemens sacrez dont le Prêtre est revétu à l'Autel: *L'amict* (qui est un linge qu'il met autour de son cou, & qui lui couvre les épaules) represente le voile dont les soldats lui couvrirent le visage lorsqu'en le frappant ils lui disoient par mocquerie: *Prophetise & devine maintenant qui est celui qui t'a frappé. L'aube*, marque la robe blanche qu'Herode lui fit donner pour le renvoier à Pilate en le traitant comme

Luc. 22. 64.

un fou. *La ceinture* represente les cordes dont il se laissa lier, lorsqu'il fut pris dans le jardin: ou les foüets que les Juifs avoient fait faire de plusieurs branches pleines de nœuds armez de pointes de fer pour le tourment de la flagellation. Et le *manipule* marque particulierement les cordes & les liens dont il fut alors attaché par les mains à la colomne, où il le devoit souffrir par l'ordre de Pilate. Il le met au bras gauche qui est plus proche du cœur, pour nous faire comprendre, que c'étoit son amour qui lui faisoit souffrir cette cruelle flagellation pour nos pechez, & combien nous sommes obligez d'y répondre de toute l'étenduë de nôtre cœur. *L'étole* marque la corde que les bourreaux lui jetterent au cou, lorsqu'il portoit lui-même sa croix pour y être attaché. *La Chasuble* represente l'habit de pourpre dont les Juifs le revêtirent par une insulte sanglante, pour se mocquer de sa roiauté: ou selon d'autres, cette tunique qui étoit sans couture, dont ils le dépoüillerent pour le crucifier.

Le Prêtre entrant dans la sacristie pour prendre les vétemens sacrez, represente l'entrée de Jesus-Christ dans ce monde, & sa conception dans le sein de la Vierge, où il s'est revêtu de nôtre chair & de nôtre humanité, pour aller celebrer ce sacrifice sur la croix.

Lorsqu'il en sort pour aller à l'autel, le chœur chante l'introïte, qui marque le desir tres-ardent des anciens justes pour la venuë du fils de Dieu, & on le repete deux fois pour montrer combien ils supportoient avec peine le retardement de ce desir de voir dans le mistere de l'incarnation, Jesus-Christ revêtu de nôtre chair.

Lorsque, comme pecheur, il recite *le Confiteor* au bas de l'autel; cela signifie que Jesus-Christ s'est chargé de nos crimes, afin de satisfaire pour nous à la justice du Pere eternel, & qu'il a été mis au rang des méchans, comme dit Isaïe, afin de nous rendre justes & saints.

Le *Kirie eleison*, c'est à dire, Seigneur ayez pitié de nous, est plusieurs fois repeté, pour marquer l'extréme misere où nous étions plongez avant la venuë de Jesus-Christ.

Il faudroit trop de tems pour parcourir en particulier tous les misteres qui sont representez dans l'office de la Messe; il suffit d'être persuadé qu'il n'y a rien, & qu'il ne s'y fait rien qui ne soit plein de mistere. Tous les signes de croix que le Prêtre fait sur l'hostie & sur le calice, nous representent le nombre & la diversité des douleurs & des souffrances que nôtre Redempteur a endurées pour nous sur la croix. L'élevation de son corps, & celle du calice où est son sang, ne se fait pas seulement pour le montrer au peuple, afin qu'il l'adore, mais pour nous representer comment il fut élevé sur la croix, & exposé aux yeux de tout le monde. Chacun se peut particulierement arrêter à la consideration d'un

TR. VIII. seul ou de deux ou trois misteres pour lesquels il a le plus de devotion, afin d'en tirer quelque fruit & quelque avantage pour soi-méme, en s'efforçant de répondre à un si grand amour & à ce bien-fait qui surpasse toute l'estime & la reconnoissance dont nous sommes capables. Et l'on fera par cette voïe beaucoup plus de progrez, qu'en parcourant legerement & à la hâte dans sa memoire, un grand nombre de misteres. Voila la premiere pratique de devotion qu'on peut observer pour bien entendre la sainte Messe.

La seconde est tres considerable & a beaucoup de raport avec tout ce que nous avons dit de ce souverain sacrifice, dans le chapitre precedent; & pour la bien entendre il faut supposer deux choses que nous y avons expliquées: L'une est, que la Messe n'est pas seulement une representation pour nous faire souvenir de la passion du Fils de Dieu, & de ce sanglant sacrifice où il s'est offert à son Pere eternel sur l'autel de la croix, pour l'expiation de nos pechez; mais que c'est le méme sacrifice, qu'il a le méme merite, la méme valeur, & la méme efficacité, & que le méme Jesus-Christ qui s'offrit alors sur la croix, est encore le méme qui s'offre aujourd'hui sur nos autels. L'autre est, qu'encore que le Prêtre parle & offre seul à Dieu ce sacrifice par ses mains; tous ceux qui y sont presens ne laissent pas de l'offrir aussi conjointement avec lui. Cela supposé, il est aisé de juger que la meilleure maniere d'entendre la Messe, est de se joindre de cœur & d'esprit avec le Prêtre qui consacre, pour offrir avec lui le sacrifice, & de faire état que nous nous assemblons tous avec lui dans l'Eglise, non seulement pour entendre la Messe, mais aussi pour celebrer & offrir tous ensemble avec lui ce saint sacrifice; & non seulement nous le devons penser, mais le croire, parce que c'est une verité dont nous ne devons point douter.

C'est pour cette raison que l'Eglise ordonne aux Prêtres de proferer d'un ton clair & mediocrement élevé, les choses qu'il est à propos que le peuple entende, afin que chacun puisse avoir le cœur & l'esprit appliqué à se preparer conjointement avec le Prêtre, pour offrir tous ensemble ce sacrifice avec toute la preparation que la sainte Eglise a si sagement ordonné d'y apporter. Car tout ce qui s'y dit & ce qui s'y fait ne tend qu'à preparer & disposer tant le Prêtre que les assistans, à offrir ce sacrifice si redoutable avec plus de reverence & de pieté.

Pour bien entrer dans cette pratique, il faut distinguer trois parties principales dans le sacrifice de la Messe. La premiere, qui est depuis la confession jusqu'à l'offertoire, n'est que pour preparer le peuple à pouvoir offrir dignement ce sacrifice, premierement par la confession, & par les versets des Pseaumes que le Prêtre dit avant méme que de monter à l'autel; puis par la repetition de cette courte priere: *Kirie eleison*,

eleison, Seigneur ayez pitié de nous; laquelle ne marque pas seulement l'extréme misere où le peché nous avoit reduits avant la venuë de Jesus-Christ comme il a déja été dit, mais pour nous faire entendre que si Dieu nous permet de participer à ces misteres si saints & si venerables, ce n'est point par nôtre justice, mais par sa pure misericorde.

Aprés cet humble aveu de nôtre bassesse & de nôtre indignité propre, on recite le *Gloria in excelsis*, qui est une himne que les Anges mémes chanterent à la naissance du Fils de Dieu, pour nous inviter à lui rendre gloire de son incarnation, & à reconnoître la grandeur de ce bien-fait inestimable.

L'oraison se dit en suite; Et il est à remarquer que le Prétre pour la commencer dit: *Oremus*, Prions, & non pas: *Oro*, Je prie; parce que tous doivent prier avec lui, & lui en la personne de tous. Et afin que cela se fasse avec une plus grande ferveur d'esprit & de devotion, le Prêtre se tournant vers le peuple, leur dit: *Dominus vobiscum*: Le Seigneur soit avec vous. Et le peuple lui répond: Et avec vôtre esprit, *& cum spiritu tuo*.

L'Epistre marque la doctrine du vieux testament, & celle de S. Jean Baptiste qui a été comme une preparation à la doctrine de l'Evangile. *Le Graduel* qui se dit aprés, signifie la penitence que faisoit le peuple Juif à la predication de ce S. Precurseur, & l'on dit à la fin: *Alleluya*, Loüez le Seigneur: Pour montrer quelle doit étre la joïe d'une ame qui a obtenu le pardon de ses pechez par la voïe de la penitence.

L'Evangile est la doctrine que Jesus-Christ est venu enseigner au monde. Le Prêtre avant que de le lire fait un signe de croix sur le livre; parcequ'il nous doit prêcher Jesus-Christ crucifié. Puis il fait encore un signe de croix sur son front, sur sa bouche, & sur sa poitrine, & le peuple fait aussi la méme chose: pour témoigner par là que nous avons dans le cœur Jesus-Christ crucifié, que nous le confesserons toujours de bouche, & que nous faisons une profession ouverte de vouloir vivre & mourir pour la gloire de son nom. On tient des cierges allumez proche du livre où on lit l'Evangile; parce que c'est cette doctrine qui éclaire les ames, & que Jesus-Christ est lui méme venu répandre dans le monde, pour étre *la lumiere des nations, & la gloire de vôtre peuple d'Israël*, On entend l'Evangile de bout, & tête nuë, pour donner à entendre combien on doit étre toujours prêt à le suivre & à le défendre lorsqu'il en est besoin; & avec quel respect & quelle reverence on doit écouter & recevoir la parole de Dieu.

Lumen ad revelationem gentium & gloriam plebis tuæ Israël. *Luc.* 2. 31.

Aussi-tôt aprés l'Evangile, on recite le *Credo* ou la profession de foi du Concile de Nicée, qui est le fruit de la doctrine de l'Evangile, par-

ce qu'il contient les articles & les principaux misteres de nôtre foi. Voila ce que comprend la premiere partie de la Messe, que l'on appelloit autrefois la Messe des Catecumenes, c'est à dire de ceux qui n'avoient pas encore reçû le baptême, parce qu'on leur permettoit d'y assister jusqu'à lors, pour entendre la parole de Dieu.

La seconde partie de la Messe est depuis l'offertoire jusqu'à *Pater noster*, l'Oraison du Seigneur, on l'appelle la Messe du sacrifice : & il n'est permis qu'aux chrétiens d'y assister. C'estpourquoi le Diacre avoit autrefois accoûtumé lorsqu'on en étoit à l'offertoire, d'avertir les Catecumenes de sortir de l'Eglise; Et c'étoit alors qu'on disoit anciennement l'*Ite Missa est*, c'est-à-dire : Retirez-vous, voila la Messe, ou le Sacrifice qui commence : il ne vous est pas permis d'y assister. Comme cette partie de la Messe où se fait la consecration du mistere, & l'oblation de ce qui est consacré, est la principale & la plus importante, le Prêtre commence alors à parler fort bas, disant les oraisons comme dans le secret du silence, en sorte que les assistans ne les entendent point, pour marquer une plus profonde veneration pour le sacrifice qui est tout prêt de s'accomplir. Ce qui a quelque raport avec ce que l'Evangile dit de Jesus Christ, que voiant approcher le tems de sa passion, il se retira prés du desert dans une ville nommée Ephrem, où il demeuroit avec ses disciples, sans paroître en public.

Ioan. 11. 54.

Le Prêtre étant prêt d'offrir le sacrifice, se lave premierement les mains, pour nous faire entendre qu'on doit être pur pour s'en approcher; puis se tournant vers le peuple, il leur dit de prier tous ensemble avec lui, afin que son sacrifice, qui est aussi le leur, soit agreable à la souveraine majesté de Dieu.

Orate fratres ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat, &c.

Et aprés avoir prié encore un peu de tems dans le silence, il le rompt en disant tout haut la preface, qui est comme une exhortation pour se disposer lui méme à ce sacrifice terrible, & pour exciter en méme tems le peuple à renouveller sa ferveur & son attention pour se preparer à l'offrir aussi avec lui en élevant leur cœur à Dieu, & en rendant graces au Seigneur de ce qu'il a daigné descendre du ciel, & se revétir de nôtre chair, afin de mourir pour nous. *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Hosanna, salut & gloire lui soit au plus haut des cieux :* Ce sont les acclamations & les applaudissemens avec lesquels le Seigneur fut reçû dans Jerusalem le jour de son triomphe. *Saint, saint, saint est le Seigneur, le Dieu des armées.* L'Eglise emprunte ces paroles des bien-heureux qui les chantent sans cesse autour du trône de Dieu, comme le disent Isaïe & S. Jean l'Evangeliste.

Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis. *Math* 21. 9.

Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus Sabaoth. *Isa.* 6. 3.

Le Prêtre aiant dit la preface, commence le Canon de la Messe, où il prie le Pere eternel d'agréer ce sacrifice pour le Pape, pour l'Evéque

& pour le Roi : & en méme tems il baiſſe ſa voix & prie en ſecret pour d'autres perſonnes particulieres pour leſquelles il offre encore le ſacrifice, en faiſant le premier *Memento* que nous appellons *le Memento* pour les vivants. Mais il l'offre, ſur tout, en faveur de tous les aſſiſtans. Ce qui montre combien il eſt avantageux d'y aſſiſter; parce que ceux qui y ſont preſens ont plus de part aux dons de Dieu ; de mémé que ceux qui ſe trouvent à la table du Roi, ou qui le vont recevoir, lorſqu'il fait ſon entrée dans quelque ville, ont plus de part à ſes bonnes graces. Ceux qui entendent la Meſſe doivent participer à ce S. miſtere, comme faiſoient la Ste Vierge, S. Jean, la Magdelaine, & le bon larron, lorſqu'ils étoient au pied de la croix du Sauveur ; & c'eſt dans cette penſée que l'Abbé Rupert diſoit, qu'aſſiſter à la Meſſe, c'étoit aſſiſter aux funerailles de Jeſus-Chriſt. Enſuite ſe fait la conſecration dans laquelle le ſacrifice de la Meſſe conſiſte, & eſt offert pour tous ceux dont il a été fait mention au *Memento*.

Et omnium circumſtantium.

Or la meilleure devotion qu'on puiſſe avoir alors, eſt d'étre fort attentif à tout ce que le Prêtre dit & fait, afin de ſe joindre à lui de toute l'étenduë du cœur, & de faire avec lui tout ce qu'il fait, autant qu'il eſt en nous, & comme étant partie dans la grande & redoutable affaire qu'il traite avec Dieu.

Lorſque le Prêtre fait le premier *Memento* qui eſt pour les vivans, il eſt bon que chacun ſe ſouvienne auſſi des perſonnes pour leſquelles il eſt plus obligé de prier, afin de les recommander à Dieu dans le ſacrifice qui eſt offert : on doit faire la méme choſe pour les morts au ſecond *Memento*.

* S. François de Borgia faiſoit *le Memento* en cette maniere : Suppoſant ce que nous avons déja dit, que le ſacrifice de la Meſſe eſt le méme qui a été offert pour nous ſur la croix, il rapelloit, & diſpoſoit en cinq rangs dans ſa memoire, les perſonnes qu'il y devoit recommander à Dieu, par raport aux cinq plaïes de Jeſus-Chriſt. Par la plaïe de la main droite, il lui recommandoit le Pape, les Cardinaux, les Prelats, les Paſteurs, les Prétres, & tout le Clergé. Par celle de la main gauche, le Roi, les Princes, les Juges & toutes les puiſſances qui compoſent le bras ſeculier. Par la plaïe du pied droit, tous les ordres Religieux, & en particulier ſa Compagnie. Par celle du pied gauche, tous ſes parens, ſes proches, ſes amis, ſes bien-faiteurs, & tous ceux qui s'étoient recommandez à ſes prieres. Et il reſervoit pour lui la plaïe du côté où il ſe retiroit par la conſideration de ſon eſprit, pour obtenir le pardon de ſes pechez, & le remede de toutes ſes neceſſitez. Lorſqu'il étoit ainſi retiré *dans les trous de la pierre*, qui eſt Jeſus-Chriſt, & *dans la caverne de la muraille* qui eſt la plaïe de ſon ſacré côté, il offroit à Dieu ce ſaint ſacrifice pour toutes ces perſonnes, & pour chacune en particulier, comme s'il ne l'eut offert que pour elle ſeule. Et il ne laiſſoit pas de l'offrir alors nommément en faveur de celui ou de ceux pour qui il celebroit la Meſſe par obligation ou par devotion, aiant toujours la volonté & l'intention, que l'application qu'il faiſoit aux autres du merite de ce S. Sacrifice, ne diminuât aucunement la part qui leur en étoit dûë.

In foraminibus petræ in caverna maceriæ. *Cant.* 2. 14. 1. *Cor.* 10. 4.

Il en uſoit de mémé *au Memento* des morts, offrant ce Sacrifice, 1. En faveur des

ames de ceux pour lesquels il disoit la Messe. 2. En faveur des ames de ses parens, & de ses proches. 3. Pour ceux qui étoient morts dans sa Compagnie. 4. Pour toutes les personnes qui lui avoient été cheres & recommandables,& à qui il avoit quelque particuliere obligation. 5. Il recommandoit en general les ames qui sont comme oubliées dans le monde, n'y aiant personne qui fasse de bonnes œuvres pour elles : Celles qui endurent de plus grandes peines, & qui sont dans une plus grande necessité ; celles qui sont plus proches de leur delivrance ; & toutes celles pour lesquelles ce S. Sacrifice pouvoit étre offert avec plus d'avantage pour l'amour & le service de Dieu.

On peut donc se servir tres-utilement de cette pratique de devotion ou de quelqu'autre semblable,durant le S. Sacrifice de la Messe, chaçun selon son goût & sa disposition.Mais il faut avoir soin de l'offrir toujours particulierement pour trois choses,lesquelles entre plusieurs autres, qui nous y peuvent saintement occuper, doivent étre les trois principaux objets de toute nôtre pieté. La 1. est l'action de graces & la reconnoissance des bien-faits inestimables que nous avons reçûs de Dieu tant en general qu'en particulier. La 2. est la satisfaction qui est dûë à la justice de Dieu pour nos pechez. La 3. est le besoin continuel que nous avons du secours de sa grace pour soulager nôtre misere & nôtre foiblesse. Il est tres-avantageux à chacun d'offrir toujours ce sacrifice, en consideration de ces trois choses, non seulement pour lui-méme, mais aussi pour les autres ; c'est à dire, de l'offrir, 1. En action de graces, non seulement pour les bien-faits qu'il a reçûs de Dieu ; mais encore pour ceux qu'il a faits & qu'il fait encore chaque jour à tous les hommes. 2. En satisfaction non seulement de ses pechez propres, mais aussi des pechez de tout le monde ; ce souverain Sacrifice étant d'un merite surabondant pour les expier tous, & pour satisfaire à la justice du Pere eternel pour tous les hommes. 3. Et enfin pour lui demander le remede & le soulagement non seulement de sa misere particuliere & de ses propres besoins, mais aussi de tous ceux de l'Eglise. Et en cela on se conforme plus parfaitement à l'intention du Prêtre qui fait la méme chose : Outre que la vraïe charité demande que chacun ait égard en tout ce qu'il fait, non seulement à ses interêts propres, mais aussi à l'interét & au bien commun de toute l'Eglise.

Il est bon aussi toutes les fois qu'on assiste à la Messe, & que l'on y offre Jesus-Christ en sacrifice au Pere eternel, de s'offrir avec lui soi-même & tout ce qui est en soi pour ces mêmes considerations ; Car encore qu'il soit vrai que toutes nos œuvres soient d'elles-mesmes de tres peu de valeur ; elles ne laissent pas d'estre alors tres-agreables à sa divine Majesté, étant teintes du sang adorable de nôtre Sauveur, & unies aux merites infinis de sa passion.

Il n'y a point de temps plus propre pour traiter avec Dieu de l'af-

faire importante de nôtre salut, que celuy auquel on luy offre ce sacrifice tout divin, selon que le remarque S. Chrysostome. Alors les Anges fléchissent les genoux devant le Seigneur, dit ce Pere, les Archanges prient; & ils estiment que cette conjoncture est la plus favorable pour demander des graces en faveur des hommes, parcequ'ils ont pour aide la victime même qui est offerte. Tous les esprits bienheureux se prosternent devant le Seigneur à ce moment redoutable, & lui presentent le corps méme de Jesus-Christ, en lui disant: Seigneur nous vous prions pour ceux que vous avez prevenus par vôtre amour, jusqu'à souffrir la mort pour leur salut. Nous vous offrons nos prieres " pour ceux, en faveur desquels vous avez vous-méme répandu vôtre " sang, & offert vôtre propre vie sur la croix; & nous implorons vô- " tre bonté pour ceux, pour qui vous avez immolé ce mesme corps. Il " est donc juste que nous sçachions profiter d'un temps si precieux & si favorable, & que nous allions tous les jours offrir ce souverain sacrifice de la Messe avec une ferme confiance, que cette oblation appaisera la colere du Pere Eternel, nous acquitera des dettes de nos pechez, & nous obtiendra les dons & les graces que nous lui demanderons.

Tempore illo angeli Domino genuflectunt, & archangeli rogant & habent sui tempus id idoneū oblationem auxiliatricem. *Chrisost. Hom. 18. ad Pop. Antioch. & Hom. 3. de incomprehensibili Dei nat.*

La troisiéme pratique de devotion regarde la troisiéme partie de la Messe qui commence au *Pater*, & comprend tout le reste. Le Prêtre y communie, & toutes les prieres qu'il dit aprés la communion sont une action de graces pour le bien inestimable qu'il a receu. Ce que doivent pratiquer alors ceux qui entendent la Messe est de faire la même chose avec le Prêtre, autant qu'il est en eux. Nous ne pouvons pas toujours communier sacramentalement à chaque Messe que nous entendons, mais nous le pouvons toujours faire spirituellement; & c'est en cela que consiste la troisiéme maniere de devotion qui se peut pratiquer à la Messe avec beaucoup de fruit. Communier spirituellement c'est avoir un desir tres-ardent de recevoir ce divin Sacrement du corps de Jesus-Christ, conformement à cette parole de Job, qu'on peut mettre en la bouche de nôtre Redempteur: *Les gens mêmes de ma maison*, c'est à dire les Chrestiens veritables & craignans Dieu, *n'ont-ils pas dit: qui nous donnera de sa chair pour nous en rassasier?* Lors que le Prêtre ouvre la bouche pour prendre l'hostie, que la bouche de nôtre ame s'ouvre, & qu'elle se porte avec une pressante avidité à desirer cette nourriture toute divine, & à en savourer les saintes delices; & Dieu ne manquera pas de satisfaire ce desir de nôtre cœur, par un accroissement de grace & de charité, en le remplissant de l'abondance de ce Sacrement même aprés lequel il soûpire. Et c'est ce qu'il nous promet par cette parole de David: *Ouvrez vôtre bouche:* desirez tout ce que vous voudrez, *& je remplirai vos desirs.*

Si non dixerunt viri tabernaculi mei: *idest boni christiani & timorati:* quis det de carnibus ejus ut saturemur. *Iob. 31. 31.*

Dilata os tuum & implebo illud. *Ps. 80. 11.*

TR. VIII. Mais il faut remarquer icy avec le Concile de Trente, qu'afin que
Seſſ. 13. c. 8. le deſir de recevoir le tres-ſaint Sacrement, ſoit alors une communion ſpirituelle, il faut qu'il naiſſe d'une foi vive & animée d'une vraie charité, c'eſt à dire, que celui qui a ce deſir, doit neceſſairement étre déja établi dans la charité & dans la grace de Dieu, parce qu'on n'obtient alors ce fruit ſpirituel, qu'en s'uniſſant plus étroitement à Jeſus-Chriſt. Ainſi ce deſir ne feroit pas une communion ſpirituelle dans celui qui l'auroit étant en peché mortel; au contraire il pecheroit mortellement s'il deſiroit communier ſçachant qu'il eſt dans cet état. Et s'il deſiroit de le faire, en ſortant auparavant de l'état qui l'en empéche, ce deſir ſeroit ſans doute tres-bon & tres-loüable, mais ce ne ſeroit pas une communion ſpirituelle, parce que n'étant point en grace, il n'en pourroit pas recevoir le fruit. Il faut donc avoir la grace de Dieu & la charité, & alors deſirer de communier, c'eſt communier ſpirituellement; parce que par ce deſir, on participe à tous les biens ſpirituels & à toutes les graces qui ſont d'ordinaire communiquées à ceux qui reçoivent la communion ſacramentelle. Et il peut méme arriver que celui qui communie par deſir, reçoive plus de graces qu'un autre, qui communie réellement, encore qu'il ſoit exemt de pechez mortels; parce qu'encore que la Communion ſacramentelle renferme veritablement en ſoi de plus grands avantages que la ſpirituelle, (car étant un
Ex opere operato. Sacrement, elle confere la grace par un effet qui lui eſt propre, ce que ne fait pas la communion mentale:) on peut neanmoins deſirer avec une ſi grande ferveur de devotion, avec une reverence & une humilité ſi profonde, & avec une ſi ardente charité, de recevoir ce divin Sacrement, que ce deſir s'attire plus de graces & de merite, que n'en communique le Sacrement méme à celui qui le reçoit avec moins de diſpoſition.

A quoi l'on peut ajoûter que la Communion ſpirituelle étant ſecrette & inviſible, les dangers de la vaine gloire n'y ſont pas à craindre, comme dans la Communion ſacramentelle, qui ſe fait aux yeux de tout le monde. Elle a méme un autre avantage, qui eſt que la Communion ſacramentelle ne ſe peut faire d'ordinaire qu'une ou deux fois la ſemaine, ou tout au plus une fois le jour, au lieu que la Communion ſpirituelle ſe peut faire chaque jour non ſeulement une fois mais pluſieurs fois. Auſſi eſt ce une devotion tres-loüable que pluſieurs perſonnes de pieté pratiquent tous les jours, de communier ſpirituellement, non ſeulement à la Meſſe, mais encore à chaque fois qu'ils viſitent le tres-ſaint Sacrement de l'autel.

Il y a des perſonnes qui pratiquent encore une autre maniere de communier ſpirituellement, qui eſt tres-bonne & que nous rapporte-

rons ici pour l'utilité de ceux qui voudront s'en servir. Lorsque vous entendez la Messe, ou que vous visitez le tres-auguste Sacrement de l'Autel, enfin toutes les fois que vous desirez vous unir à Jesus-Christ par la Communion spirituelle, réveillez toutes les puissances de vôtre ame, & excitez-la par des desirs vehemens & pleins d'amour, à recevoir & à savourer les delices saintes de ce pain de vie, par lequel le Roi du ciel se donne à elle, & la nourrit de la substance méme de son corps & de son esprit. Dites-lui du fond de vôtre cœur & avec une ardente affection : O si j'avois toute la netteté & la pureté de cœur qui est necessaire pour vous recevoir dignement, mon Seigneur & mon Dieu! Si j'avois assez de graces & de vertu pour meriter de vous avoir toujours dans mes entrailles, que je serois riche & puissant, & que je m'estimerois heureux de pouvoir étre toujours réellement uni à vous! Mais il n'est pas necessaire, Seigneur, que vous veniez vous-méme chez moi par ce Sacrement, pour m'enrichir de vôtre abondance; vous n'avez qu'à vouloir que j'en sois rempli, & cela suffit : commandez-le, & je serai à l'heure méme plein de grace & de justice. Et pour lui témoigner davantage vôtre foi & vôtre confiance en lui, dites-lui encore avec le Centenier : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole, & mon ame sera guerie* & hors de tous dangers.

Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum sed, tantum dic verbo & sanabitur anima mea. *Matth.* 8. 8.

Si les Juifs étant mordus par les serpens, n'avoient qu'à regarder le serpent d'airain que Dieu avoit commandé à Moïse d'élever aux yeux de tous, pour étre gueris de leurs blessures; il nous peut bien suffire aussi pour étre gueris des nôtres, de vous regarder dans ce mistere adorable avec une foi vive, & avec un desir ardent de vous recevoir. A quoi il sera bon d'ajoûter l'antienne, *O sacrum convivium*, &c. ô banquet sacré où Jesus-Christ est reçû, &c. Avec le verset : *Panem de cælo præstitisti eis*, &c. Vous leur avez donné le pain du ciel &c. & l'oraison du saint Sacrement : *Deus qui sub sacramento mirabili*, &c.

Nomb. 21.

CHAPITRE XVI.

Histoires & exemples qui montrent avec quelle devotion & quelle reverence on doit entendre & celebrer chaque jour le sacrifice de la sainte Messe.

LE Pape Pie II. & Sabellicus racontent qu'un gentilhomme Allemand de la Province de Stirie entre l'Autriche, la Hongrie, & la Carniole, étant depuis long-tems combatu d'une tres-violente tentation de se pendre, & aiant méme été quelquefois tout prêt d'executer un si horrible dessein, se resolut d'aller trouver un Religieux de sa connoissance, qui étoit un homme fort sçavant & fort craignant Dieu; Et lorsqu'il lui eut découvert l'état de son ame & demandé conseil

Pius 2. in sua Cosmog. in descr. Europæ.

ſur ce qu'il devoit faire, ce bon Religieux, aprés l'avoir beaucoup édifié & raſſuré par des paroles de conſolation, lui dit de prendre avec lui un Prêtre qui eut ſoin de lui dire la Meſſe tous les jours. Le Gentil homme reçut volontiers cét avis, & ſans differer davantage, il choiſit un honneſte Eccleſiaſtique, avec lequel il ſe retira dans une terre qu'il avoit à la campagne. Il y avoit un an qu'il vivoit dans une grande tranquillité d'eſprit, en pratiquant avec beaucoup de ſoin & de pieté ce ſaint Exercice d'entendre la Meſſe tous les jours, lors qu'une occaſion qui l'y fit manquer, renouvella le trouble & l'inquietude de ſon ame. Un jour qu'on celebroit une grande Fête dans un village aſſez proche de ſon Château, ſon Aumônier lui demanda la permiſſion d'y aller avec un autre Eccleſiaſtique de ſes amis, pour aider le Curé dans cette ſolemnité : à quoi il conſentit volontiers, avec intention d'y aller auſſi lui-méme entendre la Meſſe & celebrer la Fête. Mais une affaire qui ſurvint l'occupa inſenſiblement & de telle maniere, qu'il étoit déja midi lors qu'il ſortit de ſon Château.

La crainte de perdre la Meſſe l'agitant alors de mille troubles & de mille inquietudes, il rencontra un païſan du village, où il alloit pour entendre la Meſſe, qui lui aſſûra qu'il n'y avoit plus de Meſſe à dire, & que tous les offices divins étoient achevez : ce qui redoubla tellement ſon trouble & donna tant de force à ſa premiere tentation, qu'il ſe mit à maudire ſa deſtinée, & à crier tout haut que c'étoit fait de lui, & qu'il étoit perdu, puis qu'il avoit laiſſé perdre l'occaſion d'entendre la Meſſe. Le Païſan le voiant dans cet état lui dit : Vous voila bien en peine, Monſieur, ſi vous voulez me donner quelque choſe je vous cederai la Meſſe que j'ai entenduë, & tout ce que j'ai pu meriter devant Dieu en l'entendant. Le Gentil-homme acceptant cette offre avec joïe lui donna pour le prix de ce qu'il lui cedoit, une eſpece de juſt'au-corps qu'il portoit, & auſſi-tôt ils ſe ſeparerent l'un de l'autre. Toutefois le Gentil-homme ne laiſſa pas de continuer ſon chemin juſqu'au village, afin d'aller offrir à Dieu ſes prieres dans l'Egliſe ; & repaſſant un peu de temps aprés par l'endroit où la Simonie s'étoit faite pour retourner chez lui, il trouva le Païſan pendu à un arbre, Dieu l'aiant ainſi permis en punition de ſon peché. Il en demeura d'abord extremement étonné : puis conſiderant le danger effroyable dont Dieu le venoit de delivrer, il lui en rendit graces, & ſe confirma davantage dans cette devotion, qu'il continua de pratiquer avec beaucoup de ferveur & de pieté durant toute ſa vie, qui fut tres longue, ſans avoir jamais reſſenti depuis ce temps-là, aucune atteinte de ſa premiere tentation.

Chron. S. Franc. p. 2. l. 8. c. 28.

☞ On lit de ſainte Eliſabeth Reine de Portugal, & niéce de ſainte Eliſabeth fille d'André II. Roi d'Hongrie, qu'entre pluſieurs autres grandes vertus qui éclattoient en elle, on admiroit particulierement ſa tendreſſe & ſa compaſſion pour les pauvres & les malades, & le ſoin extréme qu'elle avoit de les ſoulager : juſques-là qu'on aſſure, qu'elle n'a jamais refuſé l'aumône à aucun pauvre qui la lui ait demandée, & qu'elle avoit expreſſément ordonné à ſon aumônier d'en faire de mémé.

Cette ſainte Reine aiant remarqué dans l'un des pages de ſa chambre beaucoup de vertu & de bonnes mœurs, ſe ſervoit ordinairement de lui pour la diſtribution de ſes aumônes & pour d'autres œuvres de pieté. Un autre page que le Roi conſideroit beaucoup, ſoit qu'il fut envieux de l'accés ſi libre & ſi facile que celui-ci avoit auprés de la Reine, où qu'il voulut s'inſinuer davantage dans les bonnes graces du Roi, s'efforça de le rendre ſuſpect à ſa Majeſté, en l'aſſurant que la Reine

Reine avoit pour lui quelque affection secrette. Le Roi dont la vie n'étoit pas fort reglée, se laissa facilement aller à des soupçons & à des défiances tres-grandes contre la Reine son Epouse. Et bien qu'il ne fut pas entierement persuadé de ce que ce Page lui avoit dit, le ressentiment qu'il en avoit dans l'ame ne laissa de le porter à se défaire de ce fidele serviteur de la Reine. Le méme jour qu'il eut pris cette resolution, il alla se promener à cheval hors de la Ville, & passant par un endroit où l'on faisoit cuire de la chaux, il fit appeler à part ceux qui avoient soin d'entretenir le feu du fourneau, & leur dit : Demain je vous envoïerai un Page qui vous demandera de ma part si vous avez fait ce que je vous ai commandé ; aussi tôt qu'il vous aura parlé, prenez-le, & le jettez dans vôtre fourneau, & aiez soin qu'il y soit promtement consumé, en sorte qu'il n'en soit jamais parlé.

Le lendemain matin le Roi ne manque point d'envoier ce Page de la Reine dire à ces gens d'executer promptement ce que le Roi leur avoit commandé la veille : Mais Dieu qui ne manque jamais à ceux qui lui sont fideles, & qui fait reüssir toutes choses à leur avantage, permit que ce jeune homme passant par une Eglise, justement dans le temps qu'on montroit nôtre Seigneur à la Messe, & en étant averti par la clochette qu'on sonne d'ordinaire à l'élevation de l'hostie, il y entra pour l'adorer, & y demeura jusqu'à ce qu'il eut entendu le reste de cette Messe, & encore deux autres que l'on dit de suite. Le Roi impatient de sçavoir si son cruel dessein estoit executé, commanda au Page qui estoit la cause de tout le mal, d'aller en diligence vers les gens du fourneau, pour leur demander s'ils avoient executé les ordres qu'il leur avoit donnez la veille. Ces gens n'eurent pas à peine entendu ce qu'il leur disoit, que le prenant pour celui que le Roi leur avoit marqué, ils lui lierent promptement les mains & les pieds, & le jetterent dans leur fourneau.

Cependant l'autre qui étoit innocent, aiant achevé sa devotion, leur alla demander s'ils avoient fait ce que le Roi son maître leur avoit ordonné ; & eux lui aiant répondu qu'ils avoient executé ses ordres, raporta promptement cette réponse au Roi, qui en le voiant, demeura quelque tems tout surpris & comme hors de lui méme, ne pouvant assez admirer comment cette affaire avoit reüssi tout au contraire de ce qu'il avoit ordonné : puis se tournant vers ce Page, il lui demanda tout en colere, pourquoi il avoit tant tardé à executer ses ordres, & où il s'étoit arresté. Ce jeune homme lui rendant compte de ce qu'il avoit fait, lui répondit : Je suis parti pour executer l'ordre de vôtre Majesté dés l'instant qu'elle m'a fait l'honneur de m'en charger ; mais en passant devant une Eglise, j'ai oüi sonner la clochette de l'élevation de l'hostie, & y étant entré pour l'adorer, j'ai entendu le reste de la Messe, & avant qu'elle fut dite, on en a commencé encore deux l'une aprés l'autre, que j'ai été obligé d'entendre encore, parce que la chose que mon pere m'a le plus recommandée à l'heure de sa mort en me donnant sa benediction, est d'entendre toujours jusqu'à la fin, toutes les Messes que je verrois commencer. Alors le Roi r'entrant en lui-méme reconnut que c'étoit par un juste jugement de Dieu que la méprise étoit arrivée, & il demeura plus persuadé que jamais de l'innocence de sa sainte femme, & de la vertu de son fidele serviteur.

☞ On raconte de deux artisans de méme mêtier qui demeuroient dans un Bourg, que l'un d'eux qui étoit marié & avoit beaucoup d'enfans, étoit si devot & si affectionné à la sainte Messe, qu'il n'auroit pas voulu y manquer un seul jour pour toutes les choses du monde ; ce qui attiroit la benediction de Dieu sur sa famille & la faisoit prosperer beaucoup Et l'autre au contraire qui n'avoit pour toute famille que

In prompt. exemp. verb Miss. Et Sur. in vit. S. Ioan. Eleemosin.

sa femme, & qui travailloit incessamment le jour & la nuit, & même les Dimanches & les Fêtes, sans entendre la Messe que fort rarement, se trouvoit toujours réduit dans une misere & une necessité tres-grande sans en pouvoir sortir avec tout son travail. Celui-ci rencontrant un jour l'autre, & lui disant: comment aiant une grande famille sur les bras pouvez-vous être si à vôtre aise, & amasser tant de bien, vû que n'aiant que ma femme avec moi, & travaillant beaucoup plus que vous, je ne gagne pas seulement dequoi vivre. Si vous voulez demain venir avec moi, lui répondit celui qui étoit si devot à la Messe, je vous montrerai le lieu d'où je tire tout le gain que je fais. Et le lendemain matin passant par son logis il le mena avec lui à l'Eglise, ou aprés avoir entendu la Messe, il lui dit de s'en retourner travailler chez lui. Le jour suivant il fit encore la même chose, & lui dit les mêmes paroles. Mais le troisiéme jour comme il le voulut aller prendre chez lui pour le mener encore à l'Eglise, il lui dit: Mon ami, si j'ai envie d'aller à l'Eglise, je n'ai pas besoin de vous pour m'y mener, j'en sçai bien le chemin. Je desirois seulement que vous me montrassiez le lieu d'où vous dites que vous tirez toutes vos commoditez, afin d'en pouvoir profiter aussi bien que vous. Je vous assure, lui répondit-il alors, que je n'ai, ni ne connois point d'autre lieu que l'Eglise, où je puisse trouver le tresor de cette vie, & le prix de la vie eternelle. A quoi il ajoûta pour confirmer ce qu'il lui disoit: N'avez-vous jamais appris ce que le Seigneur dit dans l'Evangile: *Cherchez premierement le Royaume de Dieu, & toutes les autres choses vous seront données comme par surcroit* Ce bon homme comprit bien alors le mistere, & se repentant de sa faute, il corrigea sa vie, & commençant dés lors à pratiquer avec beaucoup de soin la devotion d'entendre chaque jour la sainte Messe, toutes choses commencerent aussi à lui réüssir heureusement.

Quærite ergo primum regnum Dei & justitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis. *Math.* 6. 33.

S. Ant. 2. *p. l.* 1. *Gal. tract.* 9. *c.* 10. *§.* 2.

S. Antonin Archevêque de Florence raconte que deux jeunes hommes aiant fait parti ensemble de s'aller divertir à la chasse un jour de fête, l'un d'eux eut soin d'entendre la Messe auparavant, & l'autre negligea tout à fait de satisfaire en cela au precepte de l'Eglise. Comme ils étoient tous deux en chemin, voila tout d'un coup le tems qui se change, l'air qui s'obscurcit, & tout le ciel qui se bouleverse, qui s'enflamme, & qui fulmine d'une maniere si terrible, qu'il sembloit que toute la nature allât abîmer. Parmi ces tenebres, ces foudres & ces flammes, on entendoit de tems en tems une voix qui crioit: Frappe-le, frappe-le. Ces deux jeunes amis entendirent aussi cette voix, & en furent plus effraïez que de tout le reste. L'air s'étant un peu éclairci, ils continuerent leur chemin, & ils avoient déja presque oublié le danger, lorsqu'un carreau de foudre tombant tout d'un coup sur la tête de celui qui n'avoit point entendu la sainte Messe, l'écrasa aux pieds de son ami. Celui-ci en fut frappé d'une si horrible fraïeur, qu'il demeura long-tems comme hors de son bon sens, sans sçavoir ni ce qu'il devoit faire, ni où il vouloit aller, quoi qu'il fut alors proche du lieu où étoit le rendez-vous de la chasse. Aiant un peu repris ses esprits, & voulant passer plus avant, il oüit une autre voix qui disoit: Frappe encore celui-ci, frappe encore celui ci: Ce qui redoubla d'autant plus sa fraïeur qu'il se souvenoit de ce qui venoit d'arriver à son compagnon. Un peu de tems aprés il entendit encore dans l'air une autre voix qui crioit avec plus de force: Je ne puis le frapper, parce qu'il a aujourd'hui entendu l'*& verbum caro factum est*, voulant dire qu'il avoit assisté à la Messe, parce qu'on y dit d'ordinaire à la fin l'Evangile de Saint Jean, où sont ces paroles. De sorte que ce pauvre jeune homme n'échappa de ce peril si effroiable, que parce qu'il avoit assisté ce jour là au Saint Sacrifice de la Messe.

On raconte de S. Bonaventure, que considerant dans l'Eucharistie la souveraine grandeur de Dieu, & dans soi-méme sa propre bassesse & son indignité, il s'abstint durant plusieurs jours de s'approcher de l'autel, dans la crainte de ne pas recevoir ce mistere si auguste & si redoutable avec toute la disposition qui lui est dûe; & qu'un jour qu'il entendoit la sainte Messe aiant l'esprit occupé de cette pensée, au moment que le Prêtre eut rompu l'hostie consacrée, il en vint une partie se mettre d'elle-méme dans sa bouche. Le Saint s'étant aussi-tôt prosterné devant Dieu pour lui rendre graces de ce bien fait incomparable, une voix secrette lui fit entendre dans le fond de son cœur, que le Seigneur se plaît davantage à voir qu'on s'approche de lui & qu'on le reçoive avec des desirs pleins d'amour & de confiance, que non pas qu'on s'en retire en s'abstenant de le recevoir par crainte & par défiance.

Refertur in ejus vita.

Bonav. in tract. exerc. spirit. c. 7. art. 10. ad. 3. S. Th. 3. p. q. 80.

☞ On lit dans la vie de S. Pierre Celestin Pape, que s'étant mis à considerer d'un côté la grandeur & la majesté infinie du Seigneur que nous adorons dans le Sacrement de l'Autel, & de l'autre sa propre bassesse & son indignité, & se proposant outre cela l'exemple de S. Paul premier Hermite, de S. Antoine, de S. François & d'autres grans Saints, qui n'ont jamais osé aspirer à la celebration du tres-saint & tres-redoutable mistere de la Messe, ny pratiquer la Communion de chaque jour, son esprit fut extremement agité & partagé en cette rencontre, & que dans ce doute son humilité le porta à se croire si indigne de celebrer les divins mysteres, qu'il resolut de ne plus dire la messe. Il eut même dessein d'aller à Rome pour consulter le Pape sur ce sujet. Mais un S. Abbé mort de puis peu, qui lui apparut, l'en empescha en lui disant: Mon fils si vous considerez la grandeur de ce mystere, où trouverez-vous une creature, parmi les Anges mêmes qui en soit digne? Ne laissez donc pas de le celebrer souvent avec beaucoup de crainte & de reverence.

☞ Le grand S. Gregoire raconte une Histoire tres remarquable sur ce sujet du S. Sacrifice de la Messe. Il dit qu'Agathe Evêque de Palerme en Sicile venant à Rome, un Pilote nommé Barac conduisoit une chaloupe apres le vaisseau, mais la corde qui l'y tenoit attachée, s'étant rompuë, les flots alors extremement agitez, firent en un moment perdre de vûe & le pilote & la chaloupe. Le vaisseau où étoit le S. Evêque, étant presque tout brisé par la tempeste, arriva enfin apres beaucoup de perils à l'isle d'Ustique. Trois jours apres, Agape n'aiant aucune nouvelle du Pilote ni de la chaloupe, en fut extrémement affligé, & le crut perdu. Dans cette pensée, il fit offrir à Dieu tout puissant le sacrifice salutaire pour le salut de son ame. Cela étant fait, il continua son chemin vers l'Italie, & arrivant au port de Rome, il y trouva le Pilote qu'il avoit crû mort. Alors il s'enquit de lui comment il avoit pû vivre durant tant de jours, & se sauver d'un si grand peril. Le Pilote lui raconta comment il avoit long-temps vogué dans la chaloupe toute pleine d'eau, & combien de fois cette chaloupe étant renversée sans dessus dessous, il s'estoit remis dessus pour se sauver du naufrage. Et enfin, lui dit-il, mes forces étant abbatuës & par le travail continuel, & par la faim, je me trouvai tout à coup comme assoupi & hors de moi-méme, en sorte que je ne puis dire si je veillois ou si je dormois. Comme j'étois en pleine mer dans cet état, une personne apparut à moi, & me donna du pain à manger. Aussi-tôt que j'en eus mangé, je repris mes forces, & peu aprés un vaisseau passant prés de moi, me reçût & me conduisit à terre. L'Evêque Agape s'étant enquis du jour auquel ce miracle étoit arrivé, trouva que c'étoit le jour méme auquel il avoit fait offrir pour lui dans l'Isle d'Ustique, l'hostie de l'oblation sainte à Dieu tout puissant.

Greg. l. 4. Dial. cap. 37.

Le méme Saint en raporte encore une au méme endroit & sur le même sujet,

qu'il dit être arrivée un peu auparavant son pontificat. Un homme aiant été pris & enlevé par des Pirates, dans des païs fort éloignez, y fut retenu & mis à la chaine avec d'autres captifs durant un fort long-temps, aprés lequel sa femme qui n'avoit rien épargné pour en sçavoir des nouvelles, n'en aiant pû apprendre aucune, crût qu'il étoit mort, & dans cette creance, elle avoit soin chaque semaine de faire offrir le S. Sacrifice pour le salut de son ame. Et toutes les fois que la Messe se disoit ainsi à son intention, Dieu permettoit qu'il se trouvât libre de ses fers, qui tomboient alors d'eux-mémes. Quelque tems apres que ce miracle eut commencé, cet homme sortit heureusement de sa captivité, & étant retourné en sa maison, il raconta d'abord à sa femme entre plusieurs choses, cette merveille qui le tenoit encore dans l'étonnement & l'admiration, lorsqu'il lui representoit comment il voioit toutes les semaines en certains jours & à certaines heures, ses fers tomber d'eux-mémes & les portes de la prison s'ouvrir sans le ministere d'aucune creature visible. Cette pieuse femme observant alors les jours & les heures qu'il lui marquoit, trouva que c'estoit les mémes jours & les mémes moments ausquels elle avoit fait dire la Messe, & offrir pour lui le tres-adorable Sacrifice de l'Autel.

Bed lib. 4. Hist. Angl. Eccl. c. 21. & 22.

Le venerable Bede Prêtre Benedictin, raporte une chose toute semblable dans son histoire de l'Eglise d'Angleterre.

Chrisf. l. 7. de Sacerd. c. 4.

S. Chrisostome dit que durant le tems que le Prêtre sacrifie, les anges y assistent avec lui. Tout le sanctuaire retentit de leurs acclamations, & l'enceinte de l'Autel est toute remplie du chœur de ces puissances celestes, qui s'y assemblent pour rendre honneur à celui qui s'y repose. Ce que la seule connoissance que nous avons de la grandeur & de la dignité de ce Sacrifice, nous doit assez persuader.

☞ Mais outre cela, continuë ce S. Pere, j'ai autrefois oüi dire à une personne de pieté & tres-digne de foi, qu'un Vieillard, qui étoit un homme admirable, à qui Dieu avoit accoûtumé de reveler plusieurs choses merveilleuses dans des visions, lui avoit dit: que durant le tems du sacrifice, il avoit eu le bonheur de voir, autant que des yeux mortels en sont capables, une multitude d'anges revêtus de robes blanches & éclatantes, environnant l'Autel, & baissant leurs têtes pour marque de respect & de reverence, ainsi que font des soldats qui sont en presence de leur Roi. Ce que je n'ai pas de peine à croire, dit S. Chrisostome; car enfin la Cour se trouve toujours là où est le Roi.

Quis enim fidelium habere dubium possit, in ipsa immolationis hora cœlos aperiri; in illo Jesu Christi mysterio angelorum choros ad esse, &c. *Lib. 4. Dial. c. 57. in fine & c. 58.*
Propter Angelos. 1. *Cor.* 11. 10.

Et le grand S. Gregoire Pape: Quel est le fidele qui puisse douter, qu'au moment que se fait cette immolation sacrée, les cieux ne s'entr'ouvrent à la voix du Prêtre? Que durant ce divin mistere de Jesus-Christ, les chœurs des anges ne descendent sur les Autels pour y accompagner leur Roi? Et c'est aussi selon plusieurs Saints, ce que l'Apôtre nous veut faire entendre, lorsqu'il dit que les femmes doivent étre voilées dans l'Eglise *à cause des Anges*. C'est-à-dire, comme l'explique S. Augustin, à cause du respect qu'elles doivent & aux Prêtres qui sont les Anges de l'Eglise, & aux Anges mémes qui sont presens aux assemblées des Chrétiens, & qui portent leurs prieres à Dieu.

Nil. in Ep. ad Anastas. tom. 5. p. 2. Bibl. Patr.

☞ S. Nil illustre solitaire du desert de Sinaite parlant de S. Chrisostome, dont il étoit disciple, dit que cet admirable Evêque de l'Eglise de Constantinople voioit presque à

toute heure la maison de Dieu remplie d'une grande multitude d'Anges, & principalement lorsque l'on offroit le divin & non sanglant sacrifice. Il en étoit tout transporté d'étonnement & de joïe, dit ce S. Abbé; & voici comment il l'a raconté en secret à ses amis qui étoient des personnes saintes & spirituelles: Aussi-tôt que le Prêtre commençoit d'offrir le S. Sacrifice, un grand nombre d'esprits bienheureux descendant du ciel, revêtus de robes tres éclatantes, aiant les pieds nuds, baissant les yeux, & se courbant, environnoient l'Autel avec un grand silence, & avec un profond respect, jusqu'à ce qu'on achevât le venerable mistere; puis se répandant çà & là par toute l'Eglise, ils accompagnoient les Evéques, les Prêtres & les Diacres, lorsqu'ils distribuoient aux fideles le S. Corps & le precieux Sang du Seigneur, & les assistoient avec beaucoup de soin & d'attention dans ce mistere.

Chrys. l. 3. de Sacerd. c. 4.

C'est aussi ce qui se peut tres-bien raporter à ces paroles du méme S. Chrisostome. Lorsque vous voiez nôtre Seigneur immolé & reposant sur l'Autel, & le Prêtre celebrant ce S. Sacrifice, pensez-vous étre « encore sur la terre parmi les hommes? Ne vous appercevez-vous pas « de ces troupes celestes d'Anges, d'Archanges, de Cherubins, de Se- « raphins, &c. qui sont mêlez parmi vous & qui sont tous occupez à con- « templer avec étonnement & avec respect, la souveraine majesté du Roi « du ciel & de la terre? Soiez donc tous dans l'Eglise avec silence, avec « crainte, & avec tremblement. Ce méme S. Pere dit encore dans un autre « endroit, que l'Eglise est la retraite des Anges & des Archanges, le Palais de Dieu & le Ciel méme. Et comme si l'on vous ouvroit le ciel & que l'on vous y fit entrer, encore que vous y vissiez un pere ou un frere, vous porteriez trop de respect à un lieu si saint pour leur y dire la moindre parole; vous ne devriez pas non plus ouvrir jamais la bouche dans l'Eglise, que pour proferer les paroles spirituelles qu'on y recite, puisqu'il est vrai que le ciel s'y rencontre. Si vous en doutez regardez cette table & considerez à quel usage elle est destinée. Representez-vous quel est celui qui y doit descendre; reverez & admirez par avance un si auguste appareil. Car n'est-il pas vrai que si on regarde seulement le trône d'un Roi, avant méme qu'il y soit assis, l'esprit est touché de quelque respect en attendant sa venuë? Comment donc ne seriez-vous pas dans l'attention, l'admiration, & la reverence devant Dieu, lorsqu'il descend sur les Autels sacrez, & que vous y assistez avec les Anges qui l'environnent dans ce tres-adorable Sacrifice.

Ecclesia locus est Angelorum, locus Archangelorum, regnum Dei, ipsum cœlum, &c. Quod si nõ credis, aspice ad hanc mẽsam: recordare propter quam causam & quamobrem hic stet: Cogita quis sit qui huc procedat: venerare & obstupesce etiam ante tempus. Etenim si quis solum viderit regis solium, animo assurgit expectans Regis exitum. Et tu ergo etiam venerare, obstupesce, & assurge, &c. *Idem Hom. 36. in 1. ad Cor.*

LES EXERCICES DE LA VERTU ET DE LA PERFECTION CHRE'TIENNE.

TROISIE'ME PARTIE.

PREMIER TRAITE'.

De la fin que se doivent proposer ceux que leur profession engage à servir les ames; & de divers moiens tres-avantageux pour l'obtenir.

CHAPITRE PREMIER.

Quelle doit-étre la fin de ceux que leur profession engage dans le ministere des ames.

LA principale fin que doivent envisager ceux qui font une profession particuliere de servir les ames & de les gagner à Jesus-Christ, est renfermée dans ces paroles de saint Paul : *Veillez sur vous-méme & sur l'instruction des autres : demeurez ferme dans ces exercices*, & appliquez-y tout vôtre soin ; *Car en agissant de la sorte, vous vous sauverez-vous-méme, & ceux qui vous écoutent.*

Attende tibi, & doctrinæ : insta in illis ; Hoc enim faciens, & te-ipsū salvum facies, & eos qui te audiunt. 1. Tim. 4. 16.

* C'est dans cette double vigilance & dans cette attention sur nous-mémes & sur les autres, qui tend à les sauver tous avec nous, que consiste la fin & l'institut de nôtre Compagnie, ainsi que le disent nos Constitutions & les Bulles apostoliques d'Urbain VIII. en ces propres termes : * La fin de chacun dans cette Societé est, non seulement de travailler avec la grace de Dieu au salut & au progrez particulier de son ame, mais aussi de s'emploier fortement avec la méme grace, au salut & à l'avancement spirituel des autres. Et cela non d'une maniere commune, mais avec une ardeur & une application forte, constante & efficace ; car c'est là la disposition que nôtre Compagnie demande dans ceux qu'il plaît à Dieu d'y appeller, & qui leur est necessaire pour obtenir la fin de leur vocation.

Finis hujus Societatis est, non solum saluti & perfectioni propriarū animarū, cum divina gratia vacare, sed cum eadem impensè in salutem & perfectionem proximorum incumbere. Cap. 1. exam. §. 1.

On doit remarquer ici, que comme nous devons faire effort, non seulement pour nous sauver, mais pour nous sauver avec perfection ; nous sommes obligez par nôtre Institut de faire à l'égard des autres tout ce qui dépend de nous, non seulement pour les mettre dans la voie du salut, mais aussi pour les faire avancer de jour en jour dans la perfection de toutes les vertus. C'estpourquoi on nous avertit particu-

Claud. Aquaviva in instruct. pro Confessar. 10.

 lierement de mettre tout nôtre esprit & toute nôtre industrie, non à attirer sous nôtre conduite un grand nombre d'ames, mais à perfectionner de plus en plus celles qui y sont soûmises, parceque nous devons veiller à l'avancement des autres, & au nôtre, avec un soin & une diligence égale.

In vita. S. Ignat. l. 3. c. 15.

Et c'est pour cette fin méme que nôtre Compagnie a été établie durant les desordres effroiables de l'heresie de Luther; car saint Ignace voiant d'un côté que l'Eglise étoit veritablement pourvuë d'un assez bon nombre d'Ordres Ecclesiastiques, Seculiers & Reguliers, mais qui étoient la plûpart occupez aux Offices divins, au chant du Chœur, & à d'autres pratiques saintes de la vie spirituelle; & que de l'autre elle étoit troublée par des heresies, & affligée par les plaies & les châtimens que les pechez de ses enfans attiroient sur elle, Dieu luy mit au cœur d'établir nôtre Societé, pour être, disoit-il, comme une Compagnie de soldats de Jesus-Christ toujours prêts à soutenir les attaques de ses ennemis, à secourir & à defendre leurs freres. Et c'est pour cela qu'il n'a pas voulu nous assujettir au chant du Chœur, ni à d'autres semblables observances regulieres, & ceremonies ecclesiastiques, qui auroient pû nous détourner de nôtre fin.

Euseb. Hist. Eccl. p. 2. l. 6. c. 3.

Nous lisons dans l'Histoire sacrée que, quand les saints Peres des deserts voioient l'Eglise persecutée par les tyrans, & affligée par les heretiques; & ses vrais enfans destituez de secours, de guides, & de lumiere, ils ne laissoient pas de renoncer pour quelque temps à la tranquillité & au repos de la solitude, où Dieu méme les avoit appellez, pour aller de tous côtez dans les villes confondre les heretiques, instruire les fideles, les fortifier dans les persecutions, & les encourager au martire. C'est ce qu'ont fait en diverses rencontres le grand saint Antoine, le bienheureux Acepsime, & entre plusieurs autres, l'admirable Aphraate, qui voiant que l'Empereur Valens chassoit les Catholiques, non seulement de leurs Eglises, mais aussi du pied des montagnes & des rives du Nil où ils s'assembloient pour prier & chanter des cantiques à la loüange de Dieu, méprisa son repos & sa seureté particuliere, pour venir au secours des fideles; & aiant reconnu que cette guerre étoit cruelle, il se mit à leur tête, & s'engagea au combat frapant de tous côtez leurs ennemis, par la pureté de sa vie, par ses paroles, & par ses grandes œuvres.

Theod. in vita S. Aphra. c. 4.

☞ Theodore l'un des Peres de l'Eglise grecque raporte dans sa vie, qu'un jour qu'il alloit vers le lieu où les Adorateurs de la tres-sainte Trinité étoient assemblez, quelqu'un l'aiant montré à l'Empereur, il luy demanda où il alloit en si grande hâte. Je vas, luy répondit-il, prier Dieu pour tout le monde, & particulierement pour vôtre Empire. Mais d'où vient, ajoûta l'Empereur, que faisant profession d'une vie solitaire & retirée, vous ne craignez point d'abandonner ainsi vôtre repos pour aller dans les assemblées publiques? Si j'étois une vierge retirée à l'écart dans une chambre, repartit Aphraate, & que je visse quelqu'un jetter du feu dans la maison de mon Pere, & ce feu l'embraser toute, je suplie tres-humblement vôtre Majesté de me dire ce qu'elle feroit d'avis que je fisse. Trouveroit-elle à propos que sans me soucier de voir brûler sa maison, je demeurasse les bras croisez, & me

laissasse brûler moi-méme? Que si vôtre Majesté juge que je devrois courir de tous côtez & porter de l'eau pour tâcher d'éteindre le feu, elle ne doit pas s'étonner de ce que je fais maintenant, puisque professant la vie solitaire, je ne fais que ce qu'elle conseilleroit à une fille retirée dans la maison de son Pere; car si vôtre Majesté demeure d'accord que chacun doit aller au secours de la maison de son Pere, lorsqu'elle brûle, elle ne doit pas me blamer d'avoir quitté le repos dont je jouissois, pour éteindre l'embrasement de la maison du Seigneur, qui est bien plus veritablement nôtre Pere, que ceux de qui nous tenons cette vie mortelle.

Cela fait voir en passant que l'obligation de secourir les ames n'est pas tellement attachée à une profession particuliere, que la charité ne la rende commune à tous les fideles, qui peuvent y contribuer, ou par leur doctrine ou par leurs exemples. Car qui est celuy qui voiant son frere sur le point de tomber dans l'abîme de l'enfer, auroit le cœur assez lâche pour ne le pas secourir, étant en état de le faire? « Quand vous voiez un aveugle qui va tomber dans quelque fosse, dit S. Chrisostome, (*Chris hom 16. ad pop.*) vous luy donnez aussi-tôt la main pour l'en détourner; comment donc « pourriez-vous voir chaque jour vos freres sur le bord du precipice, & « prêts à tomber dans l'abîme de l'enfer, & ne pas courir à leur secours & « leur prêter la main pour les en retirer?

Ce méme S. Pere nous represente le zele & le soin que nous devons (*Ibidem.*) avoir du salut de nos freres par cette comparaison: « Lorsque ceux qui « navigent en pleine mer, découvrent de loin quelque autre vaisseau qui « fait naufrage, la compassion les touche si fort, qu'encore qu'ils aient la « mer & le vent favorable, & que ceux qu'ils voient dans le peril soient « tres-éloignez de leur route, ils ne laissent pas sans prendre garde à « leur propre interêt, de les aller joindre, de caller les voiles, de jetter « les ancres aussitôt qu'ils les ont joints, & d'emploier toutes sortes de « moiens pour les secourir, jusqu'à jetter des planches & des pieces « mémes de leur équipage à ceux qui se noient, afin que s'en saisissant, « ils puissent se sauver dessus. Voila ce que nous sommes obligez de faire, « dit ce Pere, nous autres qui navigeons sur cette grande & spacieuse « mer du monde, où les tempêtes, les bancs & les écueils sont en « si grand nombre, & où les ames font tous les jours de si funestes naufrages. « Lorsqu'en suivant nôtre route sur cette mer orageuse nous « voions quelques-uns de nos freres battus de la tempête, prêts à échoüer « & à être summergez, quittons promtement toutes nos affaires & nos « occupations presentes, pour les aller secourir; car lorsqu'il s'agit de « sauver ceux qui se noient, c'est une necessité qui ne souffre point « qu'on differe en aucune maniere.

* C'est pour cette fin que Dieu par une conduite particuliere de sa providence a permis que nôtre Societé se soit établie durant les malheurs & les calamitez publiques, dont l'Eglise universelle étoit opprimée dans ces derniers siecles. Car comme

les Ecrivains Ecclesiastiques remarquent avec beaucoup de raison, que le méme jour que Pelage naquit en Angletere, pour pervertir le monde & troubler l'Eglise par ses erreurs, Dieu fit naître en Afrique saint Augustin ce grand Soleil de l'Eglise, pour dissiper par les raions de sa lumiere tres-pure, les tenebres que ce méchant & dangereux heretique répandoit dans les ames.

Ribadeneira. l. 1. c. 8. vit. S. Ignat.

Le Pere Ribadeneira remarque aussi fort-bien que la méme année que Luther leva le masque & declara ouvertement la guerre à l'Eglise en prêchant par tout ses blasphémes & ses heresies, Dieu appella S. Ignace à son service par une blessure qu'il receut à la jambe dans la citadelle de Pampelune, & le fit chef d'une sainte Compagnie qu'il avoit destinée pour defendre l'Eglise contre cet horrible monstre de l'enfer.

Cet auteur s'étend encore beaucoup sur ce sujet, & fait voir comment, lorsque les Albigeois & d'autres heretiques troubloient la paix des fidels, & déchiroient l'Eglise par toutes sortes de cruautez, Dieu envoia saint Dominique & saint François, ces deux Seraphins & ces deux grandes lumieres du Ciel, afin de s'opposer à la rage & à la furie de ces monstres, de deraciner les erreurs, de corriger les vices, de reformer les mœurs, d'éclairer & de sanctifier l'univers par la lumiere de leur doctrine, & par la sainteté de leur vie; comme l'avoient fait avant eux les SS. Peres, & comme le font encore aujourd'hui leurs enfans & tous ceux qui suivent leurs traces. On doit dire la méme chose des autres Ordres religieux, qui font profession de la deffendre par les armes spirituelles de la doctrine & de la vertu chrétienne contre toutes sortes d'ennemis, & particulierement de nôtre Compagnie que nous prendrons souvent pour exemple dans ce traité, parceque c'est la fin principale de son Institution, & que Dieu luy fit la grace de s'établir dans les premieres années qu'on vit paroître l'heresie de Luther, qui détruisoit l'obeïssance qui est duë au S. Siege, la verité du Mistere adorable de l'Autel, & le Sacrement de la Confession. C'est pour cela que cette Compagnie par un zele contraire, fait profession d'une obeïssance toute extraordinaire au Pape, & y engage les Religieux profés par ce vœu si singulier, que nous sommes obligez d'en faire à sa Sainteté; & qu'on y a aussi un soin tout particulier de prêcher au peuple la verité & la necessité de ces deux Sacremens de la Confession auriculaire & de la sainte Communion, & d'exhorter chacun à regler saintement sa vie & ses mœurs pour en faire un bon & frequent usage.

Ces exemples montrent assez comment la providence particuliere de Dieu sur son Eglise a toujours eu soin de luy envoier de nouveaux secours dans ses plus pressantes necessitez.

Lorsqu'une armée en est aux prises avec l'ennemi, le General a soin d'observer autant qu'il peut avec attention de dessus quelque lieu élevé, où est le fort & le foible de la bataille, afin de secourir à temps & à propos les postes où le danger est plus pressant; tantôt il commande un escadron de cavalerie pour soûtenir l'aîle droite, tantôt il fait marcher un bataillon d'infanterie vers la gauche; & il fournit ainsi aux divers besoins des attaques par sa vigilance. C'est ce que fait Jesus-Christ nôtre Sauveur comme chef de la milice chrétienne à l'égard de son Eglise, qui aura sans cesse des ennemis à combattre sur la terre. Il observe du haut du ciel tous ses besoins dans tous les temps, & y pourvoit selon qu'ils

ſont divers,en luy envoiant des hommes ſçavants & éclairez, des hommes purs & religieux qui ſe mettant à la téte des fidels, leurs aprennent à combattre genereuſement ſous l'étendart de ce divin maître, contre les ennemis deDieu & de ſon Egliſe. Et c'eſt en cela qu'on voit éclater admirablement la miſericorde & la bonté du Seigneur qui fait une plaie d'une main,& la referme de l'autre.

Vous voiez donc bien quelle eſt la fin & l'inſtitut de nôtre Compagnie,& ce qu'en doivent enviſager ceux qui ont le bonheur d'y étre appellez qui eſt de deffendre la Foi de l'Egliſe catholique contre les heretiques, de la planter & de l'etendre parmi les gentils , & de la conſerver toujours pure parmi les fidels par la pureté de nôtre doctrine, & par la ſainteté de nos bonnes œuvres.

CHAPITRE II.

De l'excellence de cette fin de gagner des ames à Dieu, & du grand merite qu'on acquiert en y travaillant.

CE deſſein de veiller & de s'appliquer ſans ceſſe au ſalut des ames, c'eſt ſans doute quelque choſe de grand & de relevé, puiſque le fils de Dieu,n'eſt deſcendu du ciel ,&ne s'eſt fait homme que pour y travailler luy-méme ; & que c'eſt pour cette méme fin qu'il a choiſi les Apôtres, lorſque de peſcheurs de poiſſons qu'ils étoient, il les fit des peſcheurs d'hommes. Saint Denis dit que le plus ſaint de tous les emplois eſt de cooperer au ſalut des ames avec Jeſus-Chriſt. Et ſaint Chriſoſtome aſſure qu'il n'y a rien de plus relevé que cet exercice, parcequ'il n'y a rien qui ſoit, ni ſi agreable, ny ſi cher à Dieu, que le ſalut des ames.

Omnium divinorum diviniſſimum eſt, cooperari Deo in ſalutem animarum. *De celeſ. hierar. c. 3.*

Nihil ita gratum eſt Deo & ita curæ, ut animarum ſalus. *Hom. 2. & 40. ſup. Geneſ.*

En effet ſi l'Apôtre dit hautement que *Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez, & qu'ils viennent à la connoiſſance de la verité* : ce que le Prophete Ezechiel avoit dit avant luy en ces termes : *Pourquoi prendrai-je plaiſir à la mort du méchant ? Ne deſire-je pas plutôt qu'il ſe détourne de ſa mauvaiſe voie & qu'il vive ?* Et ſi Dieu méme aſſure *qu'il ne veut point qu'aucun periſſe , mais que tous retournent à luy par la penitence*, afin de vivre eternellement avec luy comme le dit ſaint Pierre : Celuy qui s'applique à cet exercice ne rend-t'il pas à Dieu le ſervice le plus agreable & le plus relevé de tous ceux que les hommes luy peuvent rendre en cette vie ? Vous ferez beaucoup plus en convertiſſant une ſeule ame, dit ſaint Chryſoſtome, que ſi vous diſtribuyez des ſommes immenſes aux pauvres,& que ſi vous leur donniez tous vos biens pour l'amour de Dieu, quand méme ils ſeroient plus grands que les richeſſes du Roi Salomon,& que tous les threſors du fameux Creſus.

Qui omnes homines vult ſalvos fieri & ad agnitionem veritatis venire. 1. *Tim.* 2. 4.

Nunquid volũtatis meæ eſt mors impii, dicit Dominus Deus, & nõ ut convertatur à viis ſuis, & vivat? *Ezech.* 18. 23. & 33. 11.

Nolens aliquos perire, ſed magis ad pœnitentiam reverti. 2. *Petr.* 3. 9

Et ſi immenſas pecunias pauperibus eroges ; plus tamen effeceris, ſi unam converteris animam. *Chriſ. homil. 3. ſup. ep. ad Cor.* 1.

Auſſi ſaint Gregoire aſſure que c'eſt un plus grand miracle de con-

Lib. 3. dial. c. 17. & hom. 19.

vertir un pecheur par la parole de la predication & par la priere, que de resusciter un homme mort; & l'on peut dire encore que ce miracle est plus grand à l'égard de Dieu-méme, que celuy de la creation du monde; comme on en peut juger par ce que l'un & l'autre luy a coûté. Car pour tirer du neant la terre & les cieux, *Il n'a eu qu'à parler; tous ses ouvrages ont été creés par la puissance de sa parole, & par la souveraineté d'un seul commandement*. Mais il luy a coûté bien plus que des paroles pour racheter les ames, puisqu'il a emploié pour cela jusqu'à son sang & sa vie.

Ipse dixit & facta sunt, ipse mandavit & creata sunt. *Ps.* 148. 5.

L'Apôtre saint Jean, ou plutôt Jesus-Christ luy-méme nous fait assez entendre combien l'emploi de ceux qui travaillent à la conversion des ames, est estimable devant Dieu par ces paroles qu'il dit de soi-méme: *C'est pour cela que mon Pere m'aime, parceque je quite ma vie pour la reprendre au jour de ma resurrection, afin que les hommes resuscitent aussi, & qu'ils vivent eternellement avec moi dans le ciel*. Et les saints Peres remarquent aussi en cet endroit, que le Fils de Dieu ne dit pas ici comme il le pouvoit dire: mon pere m'aime, parceque c'est par moi qu'il a créé toutes choses, mais parceque j'ai donné ma vie pour le salut des ames; pour nous faire entendre que cette œuvre est la plus precieuse & la plus agreable aux yeux de sa divine majesté.

Propterea me diligit pater, quia ego pono animam meam, ut iterum sumam eam. *Ioan.* 10. 17.

Non dicit: propterea me diligit Pater, quia in principio omnia per me creavit. *S. Thomas*.

Et c'est encore en ce sens que saint Thomas explique ce qu'il avoit dit un peu auparavant: *Comme mon Pere me connoît & comme je connois mon Pere, je donne ma vie pour mes brebis*. Le Fils de Dieu, dit-il, ne veut pas seulement dire ici qu'il a une pleine & entiere connoissance de son Pere, semblable à celle que son Pere a de luy, parcequ'il l'avoit déja dit, comme il paroît par ces paroles, *Nul ne connoît le Fils que le Pere; comme nul ne connoît le Pere que le Fils*. Mais il nous apprend encore quelque chose de plus: & pour vous le faire entendre, je vous prie de me dire, si aiant demandé à un bon fils la raison de ce qu'il fait, il vous répondoit: *Je connois mon Pere*, vous ne comprendriez pas aussi-tôt par là, non seulement qu'il connoît son Pere, mais qu'il agit de la sorte, parcequ'il sçait quelle est l'humeur, l'inclination, & la volonté de son Pere? Or Jesus-Christ aiant déja dit un peu auparavant qu'il mouroit comme un bon Pasteur pour ses brebis, il parle icy comme si étant enquis pourquoi il abandonne une vie si precieuse, pour une chose si vile & de si peu de valeur, il répondoit: *je connois mon Pere*; c'est-à-dire, je sçai tres-bien quelle est l'intention & la volonté de mon Pere, & combien il aime ses brebis; *C'est pour cela que je donne ma vie pour elles, parce que je connois mon Pere*, & que je sçai que c'est sa volonté que j'en use de la sorte.

Sicut novit me pater, & ego agnosco patrem, & animam meam pono pro ovibus meis. *Ioan* 10. 15.

Nemo novit Filium, nisi Pater; neque Patrem quis novit, nisi Filius. *Math.* 11. 12.

Ego agnosco Patrem. *Ioan* 10. 1.

Ioan 10. 15.

C'est donc encore une raison qui nous doit animer davantage à tra-

vailler à la converſion des pecheurs, d'être aſſuré que cet exercice eſt agreable à Dieu, & qu'il aime beaucoup ceux qui s'y employent tout entiers pour ſa gloire. D'où vient que S. Chriſoſtome rapporte à ce ſujet ce que Jeſus-Chriſt dit à S. Pierre, lorſque luy ayant demandé juſqu'à trois fois s'il l'aimoit, & Pierre l'en ayant aſſuré, il luy repliqua toutes les trois fois : *Si vous m'aimez, paiſsez mes agneaux & mes brebis.* C'eſt-à-dire, comme l'explique ce S. Pere, faites-moi connoître l'amour que vous me portez en travaillant avec moi au ſalut des ames, que je ſuis venu racheter par mon ſang & par mes ſouffrances.

Serm. de Beato Philog. & de Nat. Domini.

Ioan. 21. 15.

On connoitra encore mieux l'excellence,& la grandeur de cette entrepriſe de ſauver les ames, & combien elle plait à Dieu, par la grandeur de la récompenſe qui luy eſt proportionnée;ce qui ſe voit premierement en ce que S. Paul dit de Jeſus-Chriſt,que le Pere Eternel a glorifié, & élevé au deſſus de tout : *Parce qu'il a donné ſa vie pour ſauver les hommes*, dit ce S. Apôtre, *Dieu l'a élevé à une ſouveraine grandeur, & luy a donné un nom qui eſt au deſſus de tous les noms ; afin qu'au nom de Jeſus tout genoüil fléchiſſe dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers, & que toute langue confeſſe que Jeſus-Chriſt eſt dans la gloire de Dieu ſon Pere.* C'eſt auſſi le ſens de cette parole de David : *Il boira dans le chemin de l'eau du torrent, & par là il élevera ſa tête dans l'honneur & dans la gloire.* Et l'on doit entendre de méme cet autre d'Iſaye : *S'il donne ſa vie pour les pecheurs, il verra une longue poſterité*, c'eſt-à-dire, que le Pere Eternel à élevé ſon Fils Jeſus-Chriſt dans ſa ſouveraine gloire, parce qu'il a ſouffert juſqu'à donner ſon ſang & ſa vie pour les pecheurs.

Propter quod & Deus exaltavit illum,& donavit illi nomen quod eſt ſuper omne nomen, ut in nomine Ieſu,omne genu flectatur,cœleſtiũ, terreſtrium, & infernorum, & omnis lingua confiteatur,quia Dominus Ieſus-Chriſtus in gloria eſt Dei Patris. *Philip. 2. 9. 10. 11.*

De torrente in via bibet, propterea exaltabit caput. *Pſ. 109. 8.*

Si poſuerit pro peccato animam ſuam, videbit ſemen longævum. *Iſai. 53. 10.*

S. Gregoire expliquant ces paroles de S. Jacques : *Celui qui convertira un pecheur, & le retirera de ſon égarement, ſauvera une ame de la mort, & couvrira la multitude de ſes pechez*, fait cette réflexion : Si c'eſt une choſe qui merite une grande récompenſe de delivrer de la mort temporelle un homme,qui ne mourant pas aujourd'huy peut mourir demain, quel prix & quelle recompenſe ne merite pas celuy qui delivre une ame de la mort eternelle, & la met en état de vivre eternellement avec Dieu dans la gloire, ſans que rien l'en puiſſe jamais ſeparer ? Auſſi l'Ecriture ne ſe contente pas de dire de ceux qui prêchent Jeſus-Chriſt, & qui enſeignent aux hommes la voye du ſalut,qu'*ils auront la vie eternelle* : Mais elle ajoûte, qu'*ils brilleront comme des étoilles dans l'éternité*.Et pour relever encore davantage la grandeur de leur merite, Dieu dit luy-méme par Jeremie : *Si vous ſeparez ce qui eſt precieux, d'avec ce qui eſt vil, vous deviendrez comme ma bouche.* Separer le precieux du vil, c'eſt détacher les hommes de l'adherence qu'ils ont à leur ancien ennemi, & ceux qui le font ſont bien ap-

Greg. l. 19. Mor. c. 12. In illud : Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ ſuæ, ſalvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinẽ peccatorum. *Iac. 5. 20.*

Qui elucidant me vitam æternã habebunt. *Eccleſ. 24. 31.*

Qui ad juſtitiam erudiunt multos, fulgebunt quaſi ſtellæ in perpetuas æternitates. *Dan. 12. 3.*

pellez la bouche de Dieu parce que c'eſt par eux que la parole de Dieu ſe forme. *Si vous ſeparez donc ce qui eſt precieux, d'avec ce qui eſt vil;* Si vous retirez de la baſſeſſe, & des ordures du peché les ames qui me ſont ſi cheres, *vous ſerez comme ma propre bouche.* L'Ecriture ſe ſert de cette maniere de parler qui eſt aſſez commune dans le monde, pour exprimer une tendreſſe, & une eſtime tres-grande; comme quand on dit: Je l'aime comme mes yeux, & comme ma propre vie, afin de nous faire comprendre combien Dieu aime & cherit ceux qui ſont profeſſion de convertir les ames, & de les retirer des deſordres du peché. Si l'on ſçavoit combien une ame eſt une choſe belle & precieuſe devant Dieu, on n'eſtimeroit rien de ſi grand ni de ſi heureux que d'en gagner quelqu'une à Dieu.

Si ſeparaveris pretioſum à vili, quaſi os meum eris. *Ierem.* 5. 19.

☞ On dit de Sainte Catherine de Sienne, que quand elle voyoit paſſer dans la ruë quelque Predicateur, elle ſortoit auſſi-tôt de ſon logis, & que ſe proſternant par terre, elle baiſoit l'endroit où il avoit poſé ſes pieds. Et comme on luy demandoit un jour pourquoi elle en uſoit ainſi, elle répondit: que Dieu par une faveur ſinguliere lui avoit fait connoître l'extrême beauté des ames qui ſont en grace, & que pour cette raiſon elle eſtimoit ſi heureux ceux dont Dieu ſe ſervoit pour les y mettre, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de baiſer la terre où ils avoient marché.

Voila quelle eſt la hauteſſe, & la dignité où ſont élevez ceux que Dieu a appellez au miniſtere ſpirituel, & attirez dans les ſocietez qui ont pour fin principale d'étre les cooperateurs de Dieu dans la plus haute & la plus importante de toutes les affaires qui eſt le ſalut des ames. Car *nous ſommes les cooperateurs de Dieu* dit S. Paul. *Que les hommes nous conſiderent donc comme les miniſtres de Jeſus-Chriſt, & comme les diſpenſateurs des miſteres de Dieu.* O emploi vraiment apoſtolique, emploi que Dieu méme eſt venu exercer ſur la terre, pour lequel il a donné volontiers ſon ſang & ſa vie, & par lequel nous devenons & ſommes appellez les enfans de Dieu, ſelon cette parole de l'Evangile: *Bienheureux ſont les pacifiques*, c'eſt-à-dire, ceux qui aiment & procurent la paix, *parce qu'ils ſeront appellez enfans de Dieu.* C'eſt auſſi en ce ſens que S. Jerôme, Theophilacte, & d'autres Saints Docteurs expliquent ces mémes paroles: Les pacifiques, diſent-ils, ne ſont pas ſeulement ceux qui conſervent la paix avec eux-mémes, par la victoire qu'ils ont remportée ſur leurs paſſions, & qui ont ſoin de la procurer à leurs freres, & de les entretenir dans l'union & l'amitié chrétienne; mais ce ſont particulierement ceux qui s'appliquent à faire des alliances & des amitiez entre Dieu & les hommes, en convertiſſant les pecheurs, & en les reconciliant avec Dieu par leur doctrine & par la ſainteté de leur vie.

Dei enim ſumus adjutores. ſic nos exiſtimet homo ut miniſtros Chriſti, & diſpenſatores myſteriorum. 1. *Cor.* 3. 9. & 4. 1.

Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur. *Math.* 5. 9.

Ce ſont-là les pacifiques bienheureux qui ſeront appellez les enfans de Dieu, puiſque leur principal emploi eſt celuy que le Fils de Dieu méme a exercé ſur la terre, qui étoit, comme dit S. Paul, *de pacifier par le*

Pacificans per ſanguinem Crucis

le sang qu'il a répandu sur la Croix, tant ce qui est dans la terre, que ce qui est dans le ciel, & de nous reconcilier à Dieu par sa mort, en nous rendant purs, saints, & irreprehensibles devant lui. C'estpourquoi le jour de sa naissance on entendit les Anges qui annonçoient la paix aux hommes par ce cantique: *Gloire soit à Dieu au plus haut des cieux, & paix sur la terre aux hommes cheris de Dieu.*

TRAIT. I.

ejus, sive quæ in terris, sive, quæ in cœlis sunt. *Col.* 1. 20. 21.

Gloria in excelsis Deo, & in terra pax hominibus bonæ voluntatis. *Luc.* 2. 14.

Nous devons inferer d'ici trois choses pour nôtre propre avancement. La premiere est que nos ministeres étant si hauts, si agreables à Dieu, & si avantageux au prochain, nous devons nous y appliquer sans relache avec un soin & une affection tres-vigilante.

La seconde est que l'importance méme, & la sublimité de l'employ où Dieu nous a appellez, nous doit étre un sujet de crainte & de confusion, de ce qu'étant, comme nous sommes, foibles & infirmes, & ne pouvant pas mémè nous soûtenir, ni rendre un bon compte de nous-mémes, Dieu nous a neanmoins chargez de la conduite des autres, & a mis entre nos mains leur salut & leur perfection.

C'est un excellent avis que S. Xavier comme tres-experimenté dans les emplois Apostoliques écrivit à ceux de son Ordre qui étoient en Portugal. Prenez garde, mes freres, leur dit-il, de vous flatter trop de l'excellence de vôtre profession,&de vos ministeres,ni de l'estime que le monde a de vous. Ayez au contraire de la confusion de vôtre foiblesse, & de vôtre propre impuissance; & concevez toujours des sentimens d'autant plus bas, & plus humbles de vous-mémes, que vôtre emploi est plus important,& plus relevé,selon cette parole de David:*Lorsque je me suis vû élevé, j'ay entré aussi-tôt dans l'humiliation & dans le trouble:*

In Ep. ad Lusitanos

* C'est ce qui a fait dire encore à un des premiers Peres de nôtre Compagnie qui étoit tres-connu pour sa science & pour sa grande vertu, que quand il consideroit la fin si sublime de nôtre Institut, bien loin de s'en élever par la moindre pensée de vanité, elle ne servoit qu'à le confondre, & à le rabaisser de plus en plus dans la vûë de sa bassesse, & de sa propre impuissance, qui le rendoit indigne d'un ministere si saint & si relevé.

Exaltatus autem humiliatus sum, & conturbatus. *Ps.* 87. 16.

Le Pere Nadal.

Ce sont là les pensées que nous devons avoir de nous-mémes pour empêcher que jamais ni la dignité de nôtre emploi & de nôtre profession, ni l'estime des hommes, ni les honneurs qu'ils nous peuvent rendre, ne causent aucun dommage à nôtre ame.

La troisiéme chose à laquelle on doit encore prendre garde, est l'obligation tres-particuliere que nous avons de veiller sans cesse sur nous-mémes & sur nôtre propre avancement: Parce que c'est une necessité que ceux qui se mêlent de conduire les autres dans la voïe du salut, soient irreprehensibles devant Dieu & devant les hommes, & tres-affermis dans la vraye vertu, comme nous le ferons voir dans la suite.

CHAPITRE III.

Que dans les Communautez où l'on a pour fin de servir les ames, ceux qui servent les Prêtres & les Ministres de Jesus-Christ dans leurs besoins temporels, conspirent avec eux à cette même fin.

IL pourroit bien arriver à quelques-uns de s'attrister, dans la pensée que ce que nous avons dit de cette fin de convertir les ames, ne regarde que les Prêtres qui doivent veiller sur l'instruction des autres, & leur dispenser les mysteres de Dieu ; c'estpourquoi il est necessaire d'expliquer ici, pour la consolation des freres qui servent leur Ordre dans les emplois exterieurs & temporels, comment cette fin est la fin de tous ceux qui le composent, & qu'ils n'y ont pas moins de part, que ceux qui sont appellez au Sacerdoce, & au ministere spirituel ; afin que connoissant à quoi tendent leurs travaux, & leurs services, quels qu'ils soient, & quel en doit-étre le merite & la récompense, ils soient toujours disposez à les y employer avec plus d'ardeur, & plus de perfection.

Tous ceux qui composent une Communauté sont comme les membres d'un méme corps. Si donc la fin de tout ce corps est, ainsi que nous l'avons déja dit, de travailler avec la grace du Seigneur, à son propre avancement, & à l'avancement du prochain ; il faut pour acquerir cette fin, que les membres de ce corps aient chacun leur fonction differente; qu'il y ait des Prêtres, des Predicateurs, des Confesseurs, & des Theologiens pour l'administration des ministeres spirituels, & que d'autres soient employez aux occupations exterieures & temporelles: De méme que pour bien conduire une guerre importante, il faut qu'il y en ait qui combattent, d'autres qui pourvoyent aux vivres, & aux munitions, & d'autres qui demeurent à la garde du bagage ; & les derniers ne laissent pas de contribuer à la victoire, & de meriter la méme récompense que ceux qui se trouvent au combat.

Ce fut aussi pour cette raison que David ayant défait les voleurs de Siceleg, ordonna *que le partage du butin seroit egal entre ceux qui* 1. Reg. 30. 24. *l'avoient suivi dans le combat, & les autres qui étoient demeurez avec le bagage.* Et l'Ecriture remarque que cette maniere de partager les dépoüilles passa depuis pour une loy immuable dans Israël, à cause que tous ceux qui étoient dans le service ne faisoient qu'une méme armée, & que les fonctions des uns & des autres étoient également necessaires, & devoient conspirer à une méme fin d'obtenir la victoire.

En effet comment une armée seroit-elle en état de combattre, s'il n'y avoit personne pour garder le bagage, & pour pourvoir aux vivres &

aux munitions necessaires ? Il en faut juger de méme de la milice de l'Eglise. Car comment les uns pourroient-ils étre appliquez à prêcher, & à instruire, à entendre des confessions, à étudier à lire, & à d'autres occupations spirituelles; s'il n'y en avoit point qui eussent soin cependant de pourvoir à leurs besoins exterieurs & temporels. Ceux donc qui servent leur Ordre dans les emplois exterieurs & dans les plus vils exercices contribuent à méme temps aux predications, aux confessions, & aux ministeres spirituels des autres, & partagent par consequent avec eux le fruit de leurs victoires dans la conqueste des ames.

S'il est vrai que S. Paul faisoit plus de mal que tous ceux qui lapidoient S. Etienne, lorsqu'il gardoit leurs vêtemens, comme l'a tres-bien remarqué S. Augustin : Il prenoit, dit-il le soin de garder les habits de tous ceux qui le lapidoient, afin de le lapider luy-méme par les mains de tous. Et s'il exerçoit plus de cruauté envers ce premier Martir, en assistant de la sorte tous ses bourreaux, que s'il l'eut en effet lapidé de ses propres mains; ne peut-on pas dire avec plus de raison, que les freres qui servent les dispensateurs des saints ministeres de la parole Jesus-Christ, & qui les soulagent dans leurs besoins temporels, conspirent avec eux à une méme fin, & que leurs services sont aussi meritoires & agreables aux yeux de Dieu, que ceux de ses Ministres mémes; sur tout, si l'on considere que Dieu est toujours plus porté à récompenser le bien, qu'à punir le mal?

Aug. Serm. 14. de Sanctis.

* Le Pere Avila écrivant à deux Prêtres qui étoient dans la disposition d'entrer dans nôtre Compagnie, les avertit : qu'encore qu'ils fussent déja des ouvriers Evangeliques, & que la Societé où ils alloient entrer eut pour fin le méme emploi, ils ne devoient plus desirer d'aider immediatement le prochain, lorsqu'ils y seroient entrez, ni s'inquieter si on ne les employoit pas à ces saints ministeres, parce que tout ce qu'on y fait, (quand on ne feroit que laver la vaisselle de la cuisine) tend à gagner des ames à Jesus-Christ.

Tom. 3. Epist.

Et la raison de cela, est celle que nous avons déja raportée, sçavoir : que quand une Societé a pour fin le bien & le salut des ames, & que les ames en reçoivent en effet de grands secours pour leur avancement spirituel, il est constant que tout ce qui tend à la conservation & à l'accroissement de cette Societé, contribuë à gagner des ames à Jesus-Christ; & qu'ainsi ceux qui la servent en des offices bas & serviles, le doivent faire avec beaucoup de joïe & de consolation; puisqu'ils servent aussi-bien les ames, que ceux qui sont employez dans les ministeres les plus saints & les plus relevez; & que par consequent ils participent à toutes les conversions & les bonnes œuvres qui se font dans tout le corps dont ils sont les membres, & concourent à une méme fin avec les plus parfaits & les plus spirituels de tout l'Ordre.

* S. Ignace enseigne la méme chose dans nos Constitutions, en faveur de ceux qui sont dans les emplois exterieurs, & qui soulagent les autres dans leurs besoins

Cap. 6. Exam. §. 3.

temporels. C'estpourquoi chacun se doit faire de son devoir, un sujet de joïe & de consolation, & tenir pour une grace singuliere du Seigneur d'être membre d'un corps, & d'une Societé qui n'a pour fin que la plus grande gloire de Dieu, & le salut des ames; Car quelque service qu'on y rende, & quelque fonction qu'on y exerce, soit de Cuisinier, de Portier, de Sacristain, ou de quelque bas emploi que ce soit, c'est toujours travailler à la conversion des ames, parce que c'est à cette unique fin que tend tout le corps de nôtre Compagnie.

Cette verité se connoît clairement, en ce que si dans un Ordre Religieux ceux qui prêchent, qui confessent, & qui traitent immediatement avec le prochain de ce qui regarde son salut, étoient les seuls à qui l'on dût attribuer le fruit & l'avantage qu'on y procure aux ames, les Superieurs, comme les Generaux, les Provinciaux, & les premiers de l'Ordre auroient plus de sujet que personne, de s'attrister dans l'exercice de leur charge, étant impossible qu'ils s'appliquent à ces ministeres particuliers parmi les soins d'une grande administration, qui attire sur eux une foule d'affaires & d'occupations importantes, qui demandent tout leur temps & toute leur application. Mais il n'y a personne qui n'avoüe au contraire, que les Superieurs qui sont établis en autorité pour veiller sur les ouvriers mémes, & pour regler les devoirs de chacun, font beaucoup plus en exerçant leur charge comme ils doivent, que s'ils s'appliquoient comme de simples particuliers à prêcher ou à entendre des confessions; car c'est une chose que l'experience fait assez voir tous les jours.

On voit aussi que celuy qui conduit un ouvrage, l'avance plus lui seul, que tous les ouvriers ensemble, en prescrivant à chacun d'eux les mesures qu'il doit suivre: Ainsi dans une armée, celui qui la commande fait plus d'execution en donnant ses ordres, & en commandant à chacun ce qu'il doit faire, que s'il combattoit lui-méme en simple soldat. Et on peut dire mémè qu'il fait luy seul ce que font tous les autres, parce que les autres ne font rien que par son ordre & son assistance. De là vient que la victoire que remporte toute une armée, ne s'attribuë d'ordinaire qu'au Chef qui la commande.

Que si les Superieurs qui ne peuvent s'appliquer au bien & à l'utilité du prochain, ne laissent pas d'y contribuer autant que ceux qui y travaillent, en les aidant selon le devoir de leur charge: on doit dire de mémè, des Portiers, des Cuisiniers, & de tous ceux qui sont dans l'administration des choses exterieures, qu'ils contribuent à la conversion des ames avec les Confesseurs, & les Predicateurs, en les servant dans leurs besoins temporels, & en les déchargeant du soin des choses exterieures qui les pourroient empécher de s'appliquer utilement aux fonctions de leurs ministeres. Et c'est là proprement n'être tous qu'un corps, & étre tous les membres d'un méme corps. Car comme nôtre corps est composé de plusieurs membres qui n'ont pas tous la méme

fonction, & que chaque membre exerce celle qui luy eſt propre, non pour ſoi ſeulement, mais pour tout le corps; Car ſi les pieds marchent, ſi la main travaille, ſi la bouche mange, c'eſt pour le corps que tout cela ſe fait: Il en eſt de mémè du corps miſtique de la Religion.

C'eſtpourquoi S. Paul ſe ſert de cette comparaiſon pour expliquer l'unité de l'Egliſe: *Comme nôtre corps*, dit-il, *n'étant qu'un, eſt compoſé de pluſieurs membres, & que tous ces membres ne ſont qu'un corps;* en ſorte que le pié pour n'étre pas la main, & l'oreille pour n'étre pas l'œil, ne peuvent point dire qu'ils ne ſont pas du corps, & qu'au contraire il étoit neceſſaire que cela fut ainſi: *Parce que ſi tout le corps étoit œil, où ſeroit l'oüie? & s'il étoit tout oüie, ou ſeroit l'odorat?* Mais Dieu a mis dans le corps pluſieurs membres, & il les y a placez de telle ſorte, qu'ils ont tous beſoin les uns des autres, & que *l'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ay point beſoin de vous: non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds: Je n'ay point beſoin de vous.* Ainſi, dit S. Paul, Dieu a établi dans ſon Egliſe des Apôtres, des Prophetes, & des Docteurs: Il a donné aux uns la vertu de faire des miracles, aux autres le don de guerir les maladies, aux autres le don des langues.

Sicut enim unum corpus eſt, & mêbra habet multa, omnia autem mêbra corporis, cum ſint multa, unum tamen corpus ſunt. 1. *Cor.* 12. 12.

Si totum corpus oculus, ubi auditus? Si totum auditus, ubi odoratus? *Ibid.* 17.

Non poteſt autem oculus dicere manui: opera tua non indigeo: aut iterum caput pedibus: non eſtis mihi neceſſarii. *Ibid.* 21.

Comme il eſt dônc neceſſaire que les emplois, & les fonctions des fideles ſoient differentes dans l'Egliſe, & que tout s'y faſſe ſelon le méme eſprit de Jeſus-Chriſt, & pour la méme fin, qui eſt le ſalut des ames, il en eſt de méme de chaque corps de Religion. Tous n'en peuvent pas étre les yeux, ou la langue, ou les oreilles: Tous ne peuvent pas étre Superieurs, Predicateurs, ou Confeſſeurs. C'eſt une neceſſité qu'il y ait des pieds & des mains, & que les yeux ne puiſſent pas dire à la main, ni la téte aux pieds: Je n'ay point beſoin de vous; parce que les differentes fonctions de tous ces membres ſont neceſſaires pour obtenir la fin de tout le corps. Ainſi tous les membres d'un corps Religieux faiſant la fonction qui leur eſt propre, conſpirent à une méme fin & ont part au bien que produit tout le corps.

Ce n'eſt pas ſeulement en cette maniere, & par l'exemple d'une vie ſainte & reglée, qui eſt auſſi un moyen tres-efficace pour l'avancement ſpirituel du prochain, dont nous parlerons aprés, que tous les particuliers d'une Communauté qui a pour fin la converſion des ames, tant ceux qui ſont dans les emplois exterieurs & temporels, que ceux qui exercent les plus ſaints miniſteres, conſpirent, & doivent conſpirer enſemble à cette fin ſi ſainte & ſi ſublime. Ils le peuvent, & ils le doivent faire encore par leurs paroles, dans les converſations qu'ils peuvent avoir en diverſes rencontres avec toutes ſortes de perſonnes, en leur diſant familierement pluſieurs choſes édifiantes & utiles pour le ſalut de leur ame. Ce qui eſt ſans doute un moyen des plus avantageux pour

 la conversion & le progrez spirituel du prochain.

7. P. Constit. c. 4. § 8. & c. 6. exa. §. 4. & regul. 42. Comm.

* Et Saint Ignace nous le propose en effet dans nos Constitutions entre tous les moiens d'aider le prochain, comme le plus universel que tous ceux de nôtre Compagnie, tant les Freres que les Peres, comme il le marque expressément, doivent emploier avec soin dans toutes les occasions. Et afin que nous fussions plus attentifs & plus exacts à le pratiquer, il nous l'a prescrit dans nos regles en ces termes: Que chacun s'efforce selon son état de contribuer au salut du prochain dans toutes les occasions qui s'en presentent, par des entretiens de devotion, par des avis charitables, & par des exhortations qui le portent à faire de bonnes œuvres, & particulierement à confesser ses pechez, & à en faire penitence. De sorte que les Religieux de nôtre Compagnie, tant les Theologiens, les Prêtres, les Confesseurs, les Predicateurs, & les Directeurs spirituels, que les Procureurs, les Pourvoieurs, les Dépensiers, les Celeriers, les Sacristins, les Portiers, & tous les autres qui servent dans les emplois exterieurs & temporels de nos maisons, doivent aider les ames autant qu'ils peuvent dans l'affaire de leur salut par des conversations pieuses & édifiantes, parlant aux uns de quelque pratique de devotion, comme du Rosaire, aux autres du danger qu'il y a de jurer, à d'autres encore de la necessité de confesser leurs pechez & d'en faire penitence, & à tous ceux qui sont moins grossiers ou plus avancez, d'examiner tous les soirs leur conscience.

Et l'on a vû par experience de simples Freres sans lettre & sans science, produire beaucoup de fruit dans les ames par ces sortes d'entretiens & de conversations, qu'ils sçavoient lier prudemment dans les occasions avec ceux à qui ils avoient affaire pour les besoins & les interêts temporels de leur Ordre, & qui en ont peut-être plus converti, que les Predicateurs mémes & les Confesseurs, en les portant par cette voie à la confession & à la penitence.

Enfin tous doivent aider à la conversion des ames par la Priere, qui est encore un des principaux moiens de secourir le prochain, comme on le fera voir dans la suite. Souvent ce qu'on croit étre le fruit des soins des Predicateurs, des Confesseurs, & des Prêtres qui vont assister & exhorter à la mort ceux qui en sont proches, est le fruit des prieres d'un simple frere qui les accompagne, ou des austeritez que quelqu'autre qui est dans le service le plus bas de la maison, a peut-être exercées, sur lui pour l'obtenir de Dieu. O qu'il y a d'ames converties, qui passent maintenant pour les enfans spirituels des Predicateurs & des Confesseurs, dont les coadjuteurs temporels sont les veritables Peres en Jesus-Christ! On verra au jour du jugement de Dieu, que comme *Joseph qu'on croioit être le Pere de l'enfant*, n'en étoit que le nourricier; il y a de mémè plusieurs enfans spirituels, dont on croit que des Predicateurs & des Confesseurs sont les Peres, & qui neanmoins ne doivent leur renaissance en Jesus-Christ, qu'aux larmes & aux ferventes prieres de quelque Frere servant.

Vt putatur filius Joseph. *Luc.* 3. 23.

C'est alors que se verifiera en eux cette parole de l'Ecriture. *Elle a*

Donec sterilis peperit plurimos & quæ multos ha-

eu plusieurs enfans étant sterile, & celle qui étoit mere de plusieurs s'est trouvée foible & languissante. Ceux qui sembloient steriles & impuissans, se trouveront Peres de plusieurs enfans, & ceux qui portoient le nom de Peres, & qui sembloient l'étre en effet de plusieurs enfans, se trouveront peut-étre n'en avoir pas engendré un seul. C'estpourquoi il est écrit: *Réjouissez-vous steriles qui n'enfantez point: poussez des cris de joie, vous qui ne devenez point meres; parceque celle qui étoit delaissée, a plus d'enfans que celle qui a un mari.* Entrez donc dans la joie & l'allegresse, vous qui paroissiez steriles, puisqu'en exerçant fidelement vos devoirs, vous aurez apres cette vie la consolation d'avoir engendré plus d'enfans en Jesus-Christ, que les Predicateurs, les Confesseurs & les autres Peres spirituels; & tout remplis d'admiration & d'étonnement *vous direz alors en vous-mémes*, comme Isaie, *qui m'a donc engendré ces enfans? Car ie suis sterile & ne puis être mere.* Je ne suis ni Predicateur, ni Confesseur, ni capable d'instruire les autres: *& qui m'a encore nourri & élevé ceux ci?*

[ebat filios infirmata est. 1. *Reg.* 62. 5.]

Lætare sterilis quæ non paris erumpe, & clama quæ non parturis, quia multi filii desertæ magis, quam ejus quæ habet virum. *Is.* 54. 1. *Gal.* 4. 27.

Et dices in corde tuo: Quis genuit mihi istos? Ego sterilis & non pariens: & istos quis enutrivit? *Is.* 49. 21.

Voulez-vous sçavoir qui vous a donné ces enfans, ce sont vos prieres, vos larmes, vos soupirs & vos gemissemens; *car le Seigneur exauce le desir des pauvres*, & les vœux de leur cœur, selon cette parole: *Il fera la volonté de ceux qui le craignent, & il ecoutera leur Priere.* Voila ce qui vous rend les Peres spirituels de plusieurs enfans, vous qui sembliez steriles, & qui ne portiez pas mémè le nom de Peres. C'est aussi ce que saint Xavier recommandoit souvent aux Predicateurs & aux Confesseurs pour deux raisons: l'une afin que leur ministere & leur emploi ne leur fut pas un sujet de s'estimer plus que leurs freres, dans la pensée de rendre de plus grands services à l'Eglise; & l'autre, afin de conserver toujours une vraie union de charité entre tous.

Desiderium pauperum exaudivit Dominus voluntatem timentium se faciet, & deprecationem eorum exaudiet *Ps.* 9. 41. *Psi* 144. 20.

Eius vita l. 6. *c.* 16.

Les Freres qui servent leur Communauté dans les emplois exterieurs & temporels, ont encore un autre avantage en ceci, qui est, qu'en produisant beaucoup de fruit dans les ames, en la maniere que nous avons expliquée, ils sont dans un état plus assuré que celuy des Predicateurs, des Directeurs de consciences, & des Casuistes; car le ver de l'orgueil étant presque inseparable de ces ministeres si importans & si relevez, outre que ceux qui les exercent, sont souvent en danger de se laisser surprendre à l'erreur, de combien de soins & d'embarras d'affaires ne sont-ils pas sans cesse assiegez? Helas, ils le sont tellement, que pour en sortir à l'avantage des autres, ils se negligent & s'oublient souvent d'eux mémes & de leur propre avancement. Mais l'entreprise, le succés, & le merite, tout est assuré pour les freres qui les servent dans leurs besoins exterieurs, parceque leur état les met à couvert de cette

vanité, de ces soins, & de ces importuns scrupules; de sorte qu'ils partagent avec eux tout le gain, & en ont méme quelquefois la meilleure part, sans qu'ils en aient aucune au danger & à la perte, qui ne regarde que nous autres. Combien de fois n'arrive-t'il pas que les Predicateurs ne remportent de toutes leurs veilles & de toutes leurs fatigues, que la vaine gloire; & que tout le fruit & l'avantage qui en revient, est le partage de leurs compagnons. Ne permettez pas, Seigneur, que les Predicateurs de vôtre saint nom aient un partage si desavantageux; mais faites-nous la grace à tous tant que nous sommes, de joüir du fruit de nôtre travail, en faisant toutes choses pour vôtre plus grande gloire.

CHAPITRE IV.

Combien il est necessaire d'être établi & avancé dans la voie de Dieu, pour y bien conduire les autres.

VEiller sur soi-méme, & veiller sur l'instruction du prochain, sont deux choses qui ne doivent faire qu'une méme fin dans ceux qui servent les ames, parceque la liaison & la dépendance mutuelle qu'elles ont entre elles, les rend necessaires l'une-à-l'autre. C'estpourquoi les moiens de perfection qu'on nous prescrit pour nôtre propre avancement spirituel, sont tres-differens de ceux qu'on observe dans les societez qui n'ont pas le méme Institut, ni la méme fin.

Lib. 5. eius vit. capitib. 3. 5. 10.

* Aussi saint Ignace disoit, que s'il n'avoit envisagé que le progrés & le bien de sa societé, il luy auroit prescrit d'autres saints exercices, que l'interêt & l'amour du prochain luy a fait laisser pour l'amour de Dieu, & que s'il n'avoit consideré que luy-seul, il auroit couru les ruës tout nud, n'étant couvert que de boüe & de plumes, afin de se mocquer du monde, & que le monde se mocquât de luy; mais que l'extreme desir qu'il avoit de servir le prochain, reprimoit en luy ce sentiment d'humilité, & l'obligeoit à laisser ces mortifications exterieures, pour conserver la bienseance & la gravité qui étoit convenable à son Institut & à sa personne. Et il ajoûte, que l'inclination naturelle qu'il avoit pour le chant de l'Eglise, & les goûts & les avantages spirituels qu'il y trouvoit, le portoient assez à établir un chœur dans nôtre Compagnie pour cette divine psalmodie; mais qu'il ne s'y étoit pas arrêté, parcequ'il avoit appris du Seigneur, que c'étoit sa volonté que luy & les siens le servissent en des ministeres, & des exercices plus proportionnés à nôtre Institut. C'estpourquoi comme nôtre avancement spirituel & celui du prochain, ne sont qu'une méme fin dans nôtre Compagnie, les moiens & les exercices qu'il nous a prescrits sont tels, que ceux qui regardent nôtre propre perfection, nous rendent plus capables de travailler à l'avancement des autres, & que ceux qui regardent l'avancement spirituel des autres, servent aussi à procurer le nôtre avec plus de perfection.

De sorte que nous devons regarder les ministeres que nous exerçons envers le prochain, comme des moiens d'obtenir de Dieu plus de grace & de perfection pour nôtre propre avancement; & ce que nous en obtenons

obtenons de sa bonté pour le faire servir au progrez spirituel de nôtre ame, comme des dons & des graces qui ne nous sont accordées, qu'afin de servir mieux le prochain & de travailler plus avantageusement à son salut. Et si nous en faisions un autre usage, nous meriterions que cette source de bonté d'où ils procedent, se sechât pour nous, puisqu'elle ne nous les communique que pour cette fin de nôtre vocation. Comme le saint Patriarche Joseph reconnut devant ses freres que Dieu ne l'avoit pas élevé à une pleine autorité sur toute l'Egypte, & favorisé de tant de dons & de graces pour luy-méme & pour sa propre gloire; mais que c'étoit par un ordre particulier de sa providence, qu'il étoit venu dans ce pays pour les sauver de la famine; nous devons reconnoître de mémè que c'est pour le bien & l'avantage de nos freres, que Dieu nous a appellez au service des ames, & qu'il nous y communique si liberalement les dons de sa grace: & c'est aussi pour cette raison que le Sauveur compare ceux qu'il y appelle, à la lumiere,& à une ville,dont tout l'avantage consiste à en procurer à chacun.

Mais voions ce qu'on peut dire de chacun de ces devoirs en particulier, quoique ce soit toujours par raport de l'un à l'autre. Quant au premier, il est constant qu'on doit avoir soin de s'avancer & de s'affermir beaucoup dans la voie de Dieu, avant que d'entreprendre d'y conduire les autres; & c'est pour cela que l'Apôtre nous marque ce devoir le premier, comme étant le fondement de tous les autres, lorsqu'il dit: *veillez sur vous-mémes.*

Attende tibi. *1. Tim. 4. 10.*

Dieu conduit les ouvrages de sa grace comme ceux de la nature, & veut que le méme ordre s'observe dans la production des uns & des autres, pour montrer qu'il ordonne tout dans la nature & dans la grace. Et c'est le sens de cette parole du Sage: *La Sagesse atteint avec force depuis une extremité iusqu'à l'autre, & elle dispose tout avec douceur.* Or l'ordre que Dieu a établi dans la production des ouvrages de la nature, est que les choses se multiplient & se reproduisent chacune selon son espece, ou comme disent les Philosophes, que tout semblable produise son semblable. Et pour cela il faut, outre le concours des causes generales, comme du soleil & des cieux, que la cause seconde qui est immediatement appliquée à la production d'un effet, soit de méme espece,c'est-à-dire,qu'elle ait en soi la forme qu'elle y doit introduire. Ainsi nous voions qu'ün feu produit un autre feu; & qu'il faut de la lumiere, pour produire de la lumiere.On doit donc juger de méme de la production des choses spirituelles,& reconnoître que pour introduire dans les autres l'humilité, la patience, la charité, & les autres vertus, Dieu veut que les causes, & les instrumens particuliers qu'il applique immediatement à cette production, comme les Predicateurs, les Directeurs spi-

Attingit à fine usque ad finem fortiter, & disponit omnia suaviter. *Sap. 8. 1.*

rituels, & les Confesseurs soient humbles, patiens & charitables.

Car comme dans les choses naturelles nous voyons qu'une plante qui est encore foible & petite, ne produit rien; & qu'il faut attendre qu'elle soit crüe dans sa perfection, pour en avoir du fruit & de la semence; ainsi Dieu veut que nous ayons soin de nous avancer dans les choses spirituelles, & de croître en hommes parfaits, afin d'engendrer ensuite des enfans spirituels pour sa gloire, & de pouvoir dire avec l'Apôtre: *C'est moi qui vous ay engendrez en Jesus-Christ par l'Evangile.*

In Christo Jesu per Evangelium ego vos genui. *Cor.* 4. 15.

* C'est pour cela qu'on a tant de soin dans nôtre Compagnie, d'accoûtumer les jeunes Religieux à avoir une vigilance & une attention continuelle sur eux-mémes, & à les bien former dans la pratique de toutes les choses qui regardent leur propre avancement, en les éprouvant durant deux ans dans les novitiats avant leurs études, & en les remettant en suite à l'épreuve durant une autre année de probation, pour les former aux emplois & aux travaux de leur Institut; afin que si l'ardeur de l'étude a en quelque sorte desseiché leur cœur, & affoibli en eux l'esprit de la devotion, ils puissent reparer ce dommage interieur, avant que d'exercer aucun ministere envers le prochain; & qu'ils ne se mêlent pas de parler des choses de l'esprit, sans étre veritablement interieurs & spirituels. Et il semble mémè que ces trois ans d'exercices ne soient qu'une preparation à de plus longues épreuves; & l'on differe leur profession durant tant d'années, qu'ils passent presque toute leur vie comme dans un continuel noviciat, avant qu'ils soient des ouvriers stables & assurez dans la Compagnie; & la raison de cela est, qu'on doit les éprouver beaucoup, parce qu'on doit leur confier beaucoup, & les établir en des emplois de zele & de charité, où ils doivent étre d'autant plus parfaits, qu'ils sont obligez de conduire les autres dans la vertu & la perfection.

On voit par là combien se trompent ceux qui trouvent les épreuves des Novitiats & des Seminaires trop longues & ennuyeuses, & qui content perdu le temps qu'ils y employent, parce qu'aussi-tôt qu'ils ont quelque teinture de science & de vertu, ou qu'il leur vient dans l'oraison quelque bonne pensée, ils voudroient se pousser temerairement dans le ministere de la predication pour en faire parade.

C'est un abus que S. Ephrem déplore comme un funeste effet de l'orgueil de l'esprit humain. On entre dans la vie religieuse, dit-il, pour y étre instruit: Et à peine a-t-on commencé d'apprendre, qu'on veut instruire les autres. On se méle de leur prescrire des loix, avant que d'avoir appris à se conduire soi-méme. On affecte de raisonner sur toutes choses, avant que l'on sçache seulement assembler ses lettres; on ne peut pas souffrir d'étre repris, ni se servir des avis qu'on reçoit, & l'on entreprend de faire des corrections, & de donner des conseils aux autres.

Antequam doceatur docere appetit, priusquam discat jura legesque ferre ambit; antequam syllabas jungere noverit, philosophatur. Priusquam corripi sustineat, corripit. *Serm. de vita & Exerc. Mon.*

S. Gregoire traite merveilleusement bien ce sujet, & l'explique par des comparaisons tres-familieres, en parlant de ceux qui s'ingerent

Admonendi sunt isti ut considerent quod pulli avium, si ante pennarum

trop precipitamment dans des exercices qui passent leurs forces. Il faut leur representer, dit-il, que les petits oyseaux, qui s'efforcent de voler avant qu'ils aient les aîles assez fortes, tombent à terre, au lieu de s'élever : que lorsqu'on charge de chevrons, de solives, & de charpente un nouveau bâtiment qui n'est pas affermi, l'on ne fait pas tant une maison propre à demeurer, que des ruines & des masures; & que les femmes qui enfantent avant le terme, remplissent plutôt les tombeaux que les maisons.

C'estpourquoi Jesus-Christ méme, qui étoit la sagesse du Pere eternel, le Maître & le Docteur des Anges, n'a pas voulu devenir le Maître & le Docteur des hommes avant l'âge de trente ans; mais il s'est retiré auparavant dans la solitude du desert pour se preparer à ce divin ministere, par le jeûne & par d'autres austeritez, quoiqu'il n'eut besoin d'aucune preparation,& qu'il fut incapable de faire des fautes; afin de nous donner un exemple parfait de la preparation qu'on doit apporter à un si saint emploi, & de la perfection qui est necessaire pour en remplir dignement tous les devoirs. Et ce saint Pere raporte à ce sujet ce qui est écrit dans l'Evangile:que *l'Enfant Jesus étant âgé de douze ans demeura dans Jerusalem, & que son Pere & sa Mere*, l'étant allé chercher, *le trouverent dans le Temple assis au milieu des Docteurs, les écoutant & les interrogeant.* Considerez, dit-il, que l'on trouva Jesus-Christ à l'âge de douze ans assis au milieu des Docteurs, non pas faisant la fonction de Docteur à leur égard, mais se contentant de les entendre & de les interroger : pour nous apprendre à ne nous pas ingerer, d'enseigner les autres, quand nous sommes encore foibles, & imparfaits; puisqu'étant enfant il a voulu étre instruit par les hommes, lui qui par la vertu de sa divinité inspiroit la connoissance de la verité, & le don de la parole à ceux-mémes qui l'instruisoient.

C'est pour cela, continue saint Gregoire, que Jesus-Christ méme qui pouvoit tout d'un coup rendre parfaits ceux qu'il avoit choisis pour prêcher l'Evangile par toute la terre, voulant neanmoins laisser à ceux qui le devoient suivre, un exemple qui pût detourner les imparfaits d'entreprendre de précher avant le temps, apres avoir pleinement instruit ses Disciples touchant la predication de l'Evangile, il ajoûte aussi-tôt ces paroles: *Mais cependant demeurez dans la ville, jusqu'à ce que vous soiez revétus de la force d'enhaut.* Ce qui fait voir clairement combien il est necessaire de se tenir long-temps renfermé au dedans de soi, pour ne se point dissiper au dehors, en conversant avec le prochain, jusqu'à ce qu'étant parfaitement affermis dans la mortification, & l'humilité, & remplis de cette force d'en haut dont Jesus-Christ parle, on puisse sortir en toute seureté pour instruire les autres.

perfectione volare appetant, unde ire in alta cupiunt, inde in ima merguntur. Quod structuris recentibus, necdum solidatis, si lignorum pondus superponitur, non habitaculum sed ruina fabricatur.
Quod conceptas soboles feminæ, si priusquam plene formentur, proferant, nequaquam domos sed tumulos replent.
Hinc est quod idem Redemptor noster, cum in cælis sit Côditor, & Doctor Angelorû ante trigennale tempus in terra magister noluit fieri hominum, ut videlicet præcipitibus vim saluberrimi timoris infunderet : cum ipse etiam qui labi non posset, perfectæ vitæ gratiam nonnisi perfectâ ætate prædicaret. Quod cum Iesus annorum duodecim dicitur in medio Doctorum sedens, non docens, sed interrogans invenitur, quo exemplo scilicet ostenditur, ne infirmus docere quis audeat, si ille puer doceri interrogando voluit, qui per divinitatis potentiam verbum scientiæ ipsis suis doctoribus ministravit.
Hinc est quod ipsa veritas, quæ repente quos vellet roborare potuisset, ut exemplum sequentibus daret, ne imperfecti prædicare præsumerent, postquâ plene Discipulos de prædicatione virtutis instruxit, illico adjunxit : vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto *Greg. 3 p. Pastor adm. 26.*

Soror nostra parva, & ubera non habet. *Cant.* 8. 8.

S. Bernard expliquant ces paroles du cantique : *Nôtre sœur est encore petite , & n'a point de mammelles.* Il les raporte à l'état de l Eglise avant la descente du saint Esprit, & dit que comme elle étoit alors petite, & n'avoit point de mammelles ni de lait , elle ne pouvoit pas nourrir des enfans spirituels;mais que le S.Esprit descendant sur les Apôtres & ses Disciples , les remplit de ses dons & de ses graces qui étoient le lait spirituel dont ils devoient nourrir des enfans à Jesus-Christ , & qu'aussi-tôt ils commencerent à parler des merveilles de Dieu en diverses langues. Ainsi pour faire quelque fruit dans les ames , pour nourrir & élever des enfans spirituels à Dieu, il faut que vous aiez les mammelles pleines , l'une du lait de la vraie vertu , & l'autre du lait d'une tres-sainte & tres-pure doctrine.

Act. 2. 4.

Hieron. in illud : Si repletæ fuerint nubes, imbrem super terram effundent. *Eccl.* 11. 3.

S. Hierôme sur cette sentence du Sage : *Lorsque les nuëes se seront remplies , elles repandront la pluie sur la terre,* dit qu'on doit entendre par les nuëes, les dispensateurs de la parole de Dieu, parceque , comme les nuëes ont en elles-mémes l'eau dont elles arrosent la terre , ils ont aussi en eux-mémes l'eau de la grace & de la doctrine de l'Evangile , dont ils arrousent les cœurs secs & alterés des hommes. C'est pourquoi l'un des plus grans chatimens que Dieu a coutume d'exercer sur son peuple , est de ne point envoier de Predicateurs pour leur dispenser sa parole , ou de permettre que ceux qui la leur dispensent , soient tels , qu'ils ne le puissent faire avec fruit. D'où vient que voulant chatier les pechez de sa vigne , il luy fait cette menace. *J'ordonnerai à mes nuëes de ne plus repandre de pluies sur elle.* Les pluies , dit saint Gregoire , sont les predications des justes , dont Moïse parle , quand il dit : *Que l'on attende mes paroles comme une pluie salutaire , qu'elles se repandent comme une douce rosée qui tombe sur de l'herbe, & qu'elles s'amassent dans les cœurs comme des goûtes de pluie.* Quand ces divines nuës sont remplies des eaux du ciel, dit saint Jerôme , c'est alors qu'elles se peuvent répandre comme une pluie sur la terre de nos cœurs , pour la rendre fœconde en toutes sortes de bonnes œuvres. Mais que doit-on penser des Predicateurs qui sont vuides de cette eau divine ? Voulez-vous le sçavoir? écoutez ce qu'en dit l'Apôtre saint Jude: *Ce sont des nuëes sans eau que le vent emporte çà & là ;* car les Ministres de la parole,que Dieu n'a point remplis de la grace d'une profonde humilité, de la mortification du cœur , & des autres vertus , se laissent conduire par le vent de l'orgueil & de la propre estime , & par les tempêtes de leurs passions , comme *des nuëes sans eau* , qui ne sont retenuës par le poids d'aucune solidité.

Et nubibus mandabo ne pluant super eam imbrem. *Is.* 5. 6.
Greg. Moral. l. 27. *c.* 14.
Audiat terra verba oris mei : fluat ut ros eloquium meum: concrescat ut pluvia super herbam, & quasi stillæ super gramina. *Deuteron.* 32. 1.

Hi sunt nubes sine aqua, qui a ventis circumferûtur. *Iud. seu Tad. ep. unicâ. c.* 12.

S. Augustin parlant des riches , dit , que le ver de l'orgueil est inseparable des richesses , parceque c'est d'elles qu'il s'engendre particuliere-

Difficile est ut nô sit superbus qui dives. Nihil est enim quod sic generent

ment. Comme on voit, dit-il, que chaque sorte de fruit, de grain, d'arbres, & de plantes a son ver, & que celui d'une pomme est different de celuy d'une poire, & celuy d'une febve tout autre que celuy d'un grain de froment; ainsi il naît des richesses un ver plus dangereux que tous les autres, qui est le ver de l'orgueil. Que si ceux qui ne sont considerez & estimez dans le monde que pour les richesses, & les biens exterieurs qu'ils y possedent, sont dans un si grand danger de s'élever de vanité: Que ne doivent pas craindre ceux qui par la sublimité de leur ministere sont élevez comme des nuées au dessus de la terre, pour l'arroser des pluïes celestes, & à qui les grands & les petits rendent les respects & les honneurs les plus grands qu'on puisse rendre à des hommes? car comme dit tres-bien saint Chrisostome, nous devons avoir plus de veneration pour les Prêtres, que pour les Rois & les Princes, « & que pour nos Peres selon la chair: parceque ceux-ci ne nous font « vivre que pour le monde, au lieu que les Prêtres qui sont nos Peres spi- « rituels, nous font vivre pour Jesus-Christ. «

divitiæ, quomodo superbiam. *Aug. l. 50. hom. hom. 13.* Omne pomum, omne granũ, omne frumentum, omne lignum habet vermen suum, & alius est vermis mali, alius pyri, alius fabæ, alius tritici, vermis divitiarum est superbia. *Aug. de verb. Dom. sup. Math. homil. 5.*

Chrif. lib. 3. de Sacerd.

Il n'y a point d'honneur, d'estime, de respect & de veneration plus solide & plus sincere, que celle qu'on a pour les Saints; mais tout ce qu'on en témoigne aux autres hommes n'est qu'une civilité exterieure, & souvent contraire aux sentimens du cœur. Il est donc besoin d'un grand fond d'humilité pour soûtenir le poids d'une grande reputation de vertu & de sainteté, puisque le ver de la vaine gloire qui détruit, & qui corromt les bonnes œuvres, naît & se nourrit d'ordinaire avec plus de peril dans les plus grandes & les plus relevées. D'où-vient que S. Chrisostome marque pour le premier danger du sacerdoce, la contagion de la vaine gloire, qui est, dit-il, un écueil plus redoutable, que tout ce que les Poëtes ont jamais feint de plus terrible.

Ibid.

CHAPITRE V.

Que le soin de veiller sur les autres, ne nous dispense pas de veiller sur nous-mémes; & que c'est au contraire ce qui nous doit rendre plus attentifs à nôtre propre avancement.

LA voïe que nous devons tenir pour arriver à la fin de nôtre ministere, nous est tres-bien marquée par ces paroles du S. Esprit: *Travaillez à sauver le prochain selon vôtre capacité, & prenez garde à vous-même, de peur que vous ne tombiez.* Mais on peut s'écarter de cette voïe royale en deux manieres: ou en se retirant à droite pour s'appliquer tout entier à son avancement particulier sans penser au prochain, ou en se jettant à gauche pour s'appliquer tout entier au progrés & à l'avancement du prochain sans penser à soi-méme. Et ces deux ex-

Recupera proximum secundum virtutem tuam, & attende tibi ne incidas. *Eccl. 29. 27.*

trémitez sont assurement dangereuses. C'estpourquoy il sera bon de dire ici quelque chose de chacune, afin que sans aller ni trop à droite, ni trop à gauche, nous puissions toujours tenir le chemin du milieu qui est celuy de la vertu, & de la perfection.

Pour commencer par la plus dangereuse de ces extremitez, qui est de s'appliquer à ce qui regarde les autres jusqu'à s'oublier soi-méme; Jesus-Christ nous avertit de ce danger, lorsqu'il dit dans l'Evangile: *Que serviroit à un homme de gagner tout le monde, & se perdre soi-méme; & s'étant perdu une fois, par quel eschange se pourra t'il racheter?* Il n'y a rien qui puisse entrer en compensation pour une telle perte. Aussi la raison & la charité ne permettent à personne de perdre le soin de soi-méme, ni de se relacher de son propre avancement pour aucune autre occupation; parce que la charité qui est bien reglée commence par soi-méme. Et c'est ce que le Prophete observe tres-bien dans cette priere qu'il fait à Dieu: *Donne-moi de la bonté, un bon sens, & une veritable science.* Il demande premierement la bonté pour luy-méme, puis les moyens de la communiquer aux autres. Car de s'oublier & se negliger soi-méme pour s'appliquer au progrez & à l'avancement des autres, ce seroit se tromper dangereusement; ou comme dit Seneque méme, ce seroit étre semblable à ces puits, qui donnent aux autres l'eau claire, & ne retiennent qu'un fond de boue pour eux-mémes.

Quid enim prodest homini si universum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur. Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? *Math. 16. 26.*

Bonitatem & disciplinã, & scientiam doce me. *Ps. 118. 66.*

Le Pape Nicolas dans l'une de ses Decretales, se sert d'une comparaison qui explique la méme chose, pour montrer que les Prêtres de mauvaise vie peuvent administrer les saints Sacremens, parce qu'ils ne font tort qu'à eux-mémes, lorsqu'ils en font un mauvais usage; ils sont semblables à la lampe qui éclaire ceux qui sont dans les tenebres, mais qui se consume elle-méme.

Nicol. Pap. c. sciscitantib. 15. q. 8. Idem. Bern. in Nat. S. Ioan. Bapt.

S. Bernard traite excellemment ce sujet à l'occasion de cette parole des Cantiques: *Vôtre nom est comme une huile répanduë.* Il distingue deux sortes d'operations du S. Esprit dans les ames, l'une par laquelle il nous établit premierement nous-mémes dans la vertu, pour nôtre propre bien, & à qui il donne le nom d'*infusion*; & l'autre par laquelle il nous communique les dons & les graces necessaires pour le bien & l'utilité du prochain, & qu'il appelle l'*effusion*, parce que c'est un don qui ne nous est accordé que pour le répandre & le communiquer aux autres; en sorte que l'infusion doit toujours preceder l'effusion. Il faut que nous soyons comblez des richesses de la vertu & des eaux de la grace, afin qu'il s'en puisse faire un épanchement sur les autres. C'est-pourquoi, dit ce Pere, si vous étes sage vous aurez soin d'en étre non seulement un canal, mais un bassin. Il y a cette difference entre le » canal & le bassin d'une fontaine, que le canal en jettant l'eau se vuide

Bern. Serm. 18. sup. Cant. in illud: Oleum effusum nomen tuum. *Cant. 1. 2.*

Quamobrem si sapis concham te exhibebis, & non canalem.

luy-méme, & qu'au contraire le baſſin ne la communique, que lorſqu'il en eſt comblé, & ſans rien perdre de ſa plenitude. TRAIT. I.

Il faut donc que nous faſſions en ſorte d'être toujours, non des canaux, mais des baſſins de la divine fontaine des graces du ſalut. Et afin qu'il ne nous arrive pas de negliger ce que je vous dis comme venant de moi, ſçachez que c'eſt le S. Eſprit qui nous le dit lui-méme, en ces termes: *L'inſenſé répand tout d'un coup* ſur les autres *tout ce qu'il a dans le cœur* de lumiere & de vertu, & il eſt comme le canal qui en jettant l'eau, ſe vuide lui-méme. *Le ſage au contraire* ménage ce qu'il a reçû, & il *ſe reſerve pour l'avenir*, étant comme le baſſin qui ne communique l'eau que lorſqu'il en eſt rempli. Mais helas ces baſſins ſont aujourd'huy tres-rares dans l'Egliſe, & l'on y voit au contraire un grand nombre de canaux par où l'eau de la parole de Dieu paſſe dans la terre ſeche & ſterile des cœurs des hommes, les arroſe, & les rend fertiles en toutes ſortes de fruits, & qui cependant demeurent eux-mémes ſecs, arides, & ſans fruit. Ces perſonnes, dit-il avec une ſainte raillerie, ſont ſi charitables qu'ils s'empreſſent mémè de répandre avant que de ſe remplir, & de donner ce qu'ils n'ont pas.

Totum ſpiritum ſuum profert ſtultus? ſapiens differt & reſervat in poſterum. *Prov.* 29. 11.

Canales multos habemus hodie in Eccleſia, conchas vero perpaucas. *In Cant. ſerm.* 18. *num.* 5.

Ce deſir precipité qu'ils ont de gouverner & d'inſtruire, ajoûte-t-il, les rend plus promts à parler qu'à écouter, & par conſequent moins capables d'apprendre & de pratiquer ce qu'ils doivent avoir appris & pratiqué, pour le pouvoir enſeigner aux autres. Mais ce n'eſt point là un effet de la vraïe charité, dont le premier devoir, comme dit le Sage, eſt d'avoir compaſſion de ſoi-méme en ſe rendant agreable à Dieu; & ce n'eſt qu'aprés avoir ſatisfait à ce devoir, qu'on doit commencer à penſer aux beſoins du prochain. *Si je n'ay qu'un peu d'huile pour m'oindre, penſez-vous que je m'en doive priver pour vous la donner? Je la garde pour moi*, à l'exemple de la veufve de Sarepta; *& je n'en ferai part à perſonne, ſi ce n'eſt par l'ordre exprés du S. Prophete: Et ſi quelques-uns de ceux qui m'ont vû, ou qui ont oüi parler de moi, & qui m'eſtiment au delà de ce que je ſuis, me preſſent avec trop d'inſtance* de leur en donner, *je leur répondrai* avec les vierges ſages: *De peur que ce que nous avons ne ſuffiſe pas pour nous, & pour vous, allez plutôt à ceux qui en vendent, & achetez-en ce qu'il vous en faut.* Il n'eſt pas juſte que je devienne pauvre & indigent pour vous enrichir: addreſſez-vous à ceux qui ſont dans l'abondance, ſuivant ce conſeil de l'Apôtre: *Je n'entens pas que les autres ſoient ſoulagez, & que vous ſoyez ſurchargez, mais que tout ſoit réduit dans l'égalité:* autrement ce ne ſeroit pas une vraïe charité.

Quod ſi non habeo niſi parumper olei quo ungar, putas tibi debeo dare, & remanere inanis? Servo illud mihi & omninò niſi ad Prophetæ juſſionem, non profero. Si inſtiterint rogitantes aliqui ex his, qui forte exiſtimât de me ſupra id quod vident in me, aut audiunt aliquid ex me. 3. *Reg* 17.

Ne forte non ſufficiat nobis & vobis, ite potius ad vendentes, & emite vobis. *Math.* 25. 9.

Non ut aliis ſit remiſſio, vobis autem tribulatio: ſed ex æqualitate. 1. *Cor.* 8. 13. & 14.

Il ſuffit d'accomplir avec ſoin ce precepte: *Vous aimerez vôtre prochain comme vous-méme*; Car c'eſt-là ce que l'Apôtre appelle *reduire tout dans l'égalité.* Ne l'aimez donc pas plus que vous-méme; ne per-

Diliges proximum tuum ſicut te ipſum. *Math.* 22. 39.

dez pas le ſoin de vôtre propre avancement, pour vous charger du ſoin & de l'avancement des autres. Mais appliquez-vous premierement à vous enrichir, & à vous remplir des biens de la grace, afin que *vôtre bouche parle en ſuite de la plenitude de vôtre cœur. Que mon ame ſoit remplie comme de viandes graſſes & delicieuſes*, diſoit David, *& ma bouche témoignera ſa joïe par des himnes de loüanges.* Et pour cela, *Il faut*, dit l'Apôtre, *que nous nous attachions avec plus de ſoin aux choſes que nous avons entenduës, pour n'être pas comme des vaſes entr'ouverts, qui laiſſent écouler ce qu'on y met.* Il faut que nous prenions garde ſur tout que la meſure de la liqueur celeſte, qui nous eſt verſée dans le ſein, demeure toujours pleine pour nous. Qu'elle ſe répande par deſſus pour les autres; mais qu'elle ne s'écoule pas entierement.

Ex abundantia cordis os loquitur. *Math.* 12. 13.
Sicut adipe & pinguedine repleatur anima mea, & labiis exultationis laudabit os meum. *Pſ.* 62. 6.
Propterea abundantius oportet nos obſervare ea quæ audivimus, ne forte pereffluamus. *Hebr.* 2. 1.
Luc. 6. 38.

C'eſt une neceſſité qu'étant chargez du ſoin d'aider le prochain, nous ſoyons plus exacts, & plus vigilans ſur nous-mémes; Car il faut avoir un grand fond de mortification & de vertu pour converſer avec les gens du ſiecle ſans étre ſoüillé de quelque tache de leurs vices, & de leurs mauvaiſes mœurs, avant que par nos ſoins le bien ait fait quelque impreſſion ſur eux. *Celuy qui maniera de la poix en ſera ſoüillé*, dit le Sage: Il s'en attachera toujours quelque choſe à ſes mains, s'il n'a pas le ſoin de les bien frotter d'huile, avant que d'en manier. Il en eſt de mémè de ceux qui ont affaire avec le monde: s'ils ne ſont pas toujours remplis de l'onction divine de la priere, ils auront toujours ſujet de craindre que la poix des vices & de la corruption qui y regne, s'attachant à leurs mains, ne les ſoüille, juſqu'à attirer ſur eux le triſte effet de cette menace du Prophete Oſée: *Il en ſera du Prêtre comme du Peuple.*

Qui tetigerit picem inquinabitur ab eâ *Eccl.* 13. 1.
Et fiat ſicut populus, ſic Sacerdos. *Oſee* 4. 9.

L'un des principaux avis que S. Ignace donnoit à ceux que leur miniſtere obligeoit à converſer avec les perſonnes du ſiecle, étoit de ſe perſuader qu'ils n'avoient pas affaire à des hommes parfaits, mais qu'ils étoient, comme dit S. Paul, *au milieu d'une nation dépravée & corrompuë.* Cet avis eſt d'autant plus important qu'il ſert à nous tenir toujours prêts & ſur nos gardes, pour empêcher que nos ames ne ſoient ſoüillées & infectées des maux & des ſcandales qui ſe commettent devant nous. Comme les Medecins & ceux qui approchent d'ordinaire des malades, ont accoûtumé de porter ſur eux des odeurs & des preſervatifs, ſur tout quand la maladie eſt contagieuſe, de peur qu'elle ne s'attache à eux, & qu'ils ne ſoient infectez des vapeurs, & des exhalaiſons puantes qui ſortent des corps des malades: Ainſi nous autres qui faiſons profeſſion de traiter les ames qui ſont malades de la contagion mortelle du peché, qui ſe prend, & ſe communique facilement, nous ſommes dans un danger continuel d'en être infectez, ſi nous n'a-
vons

Lib. 5. *c.* 11. *vit. S. Ign.*
In medio nationis perverſæ & pravæ. *Phil.* 2. 15.

vons pas ſoin d'être toujours pourvûs des bonnes odeurs de la vertu, & des ſouverains preſervatifs de la priere & de la mortification. Certes il faut que les Confeſſeurs & les Ouvriers Evangeliques aïent bien de la force & du courage pour porter ſans ceſſe leurs mains dans les plaïes puantes & corrompuës des pechez qu'on leur découvre dans la confeſſion, ſans que cette vûe horrible leur faſſe ſoûlever le cœur, & ſans qu'elle en corrompe en quelque ſorte les mouvemens, & les penſées. Ce qui a fait dire auſſi à quelques-uns que nous devons étre comme certains fleuves qui paſſent au milieu de la mer ſans mêler leurs eaux douces avec ſes eaux ameres & ſallées.

S. Chriſoſtome parlant de la diſpoſition neceſſaire aux Prêtres qui doivent inſtruire & aider les perſonnes du ſiecle dans l'affaire de leur ſalut, dit qu'il faut que leurs ames ſoient en ce monde comme les corps des trois jeunes Hebreux, qui demeurerent au milieu des flammes de la fournaiſe ſans en être aucunement brûlez. Car en cette vie nous ſommes environnez au dehors d'une infinité de flammes, non de paille ou d'étoupes, mais plus fortes & plus violentes que celles de la fournaiſe ardente de Babilone, auſquelles il faut que nôtre ame ſe rende inacceſſible. L'envie en pouſſe d'un côté, l'ambition en lance de l'autre, les jugemens temeraires, & les murmures en excitent auſſi pluſieurs, & le feu de la concupiſcence en allume ſans ceſſe dans nôtre chair. « C'eſtpourquoy, dit S. Chriſoſtome, comme le feu ſe gliſſe & penetre par « tout où il trouve quelque ouverture, & rend noires & difformes les plus « belles choſes qu'il touche, il faut que les Prêtres tiennent tous leurs ſens « & toutes les avenuës de leur ame ſi bien gardées, que la fumée méme « de ces flammes n'en puiſſe pas approcher. *Lib. 3. de Sacerd.*

C'eſt un avis que Jeſus-Chriſt nous donne lui-méme, en la perſonne de ſes Apôtres, lorſqu'il leur dit : *Vous étes la lumiere du monde;* car comme l'explique tres-bien S. Auguſtin : Quelques ſales que ſoient les lieux par où la lumiere paſſe, elle n'en eſt jamais plus ſcüillée ni moins belle ; elle les deſſeiche mémè, elle les purifie, & en diſſipe toutes les mauvaiſes odeurs, ſans en recevoir l'infection. C'eſtpourquoi ſi nous ſommes veritablement les miniſtres & les ouvriers de ce divin Maître, il faut en paſſant comme la lumiere du ſoleil, par des lieux pleins d'ordures, & par des marais boüeux & puants, qui ſont les pechez des hommes, que nous les deſſeichions, que nous les en purgions, & que nous en diſſipions toutes les mauvaiſes vapeurs ſans en contracter la moindre tache. Et pour le faire nous avons beſoin d'une grande vigilance, & d'une tres-exacte application à tous nos exercices ſpirituels, de la Priere, des Examens, de la Lecture ſainte, de la Mortification, & de la Penitence; Car le demon ne pouvant plus nous détourner d'aſſiſter le prochain,

Vos eſtis lux mundi. Math. 5. 14.

Lux etſi per immundos tranſeat, non inquinatur. Aug. tract. 4. ſup. Ioan.

parce que c'eſt la fin & l'inſtitut de nôtre profeſſion, il s'efforce au contraire de nous porter à ce devoir avec plus de precipitation & d'empreſſement, pour nous faire tomber dans l'oubli de nous-mémes, juſqu'à negliger les moyens qui ſont neceſſaires pour nôtre avancement, & nôtre propre conſervation.

Quand une riviere ſort de ſon lit, elle rend fertiles les terres qu'elle arroſe, & en y rentrant elle remporte avec elle toutes les ordures des lieux par où elle a paſſé. C'eſt ce que le demon voudroit que nous fiſſions nous autres, lorſqu'il nous tente de nous appliquer tout entiers & ſans reſerve aux interêts du prochain. Ainſi nous devons prevenir cet artifice avec beaucoup de ſoin, non ſeulement parce qu'il s'en ſert ſouvent contre nous, mais parce que le principal moyen qu'on doit employer pour cette méme fin d'aider le prochain, & de produire beaucoup de fruit dans les ames, conſiſte à être tres-ſoigneux, & tres-attentifs à ſon propre avancement, comme nous le ferons voir dans la ſuite. Quand les occupations de dehors deviennent plus grandes, c'eſt alors qu'on doit plus ſouvent recourir à Dieu.

☞ On dit de S. Dominique, qu'il partageoit ſon temps & ſes occupations en telle ſorte, qu'il employoit le jour avec le prochain, & la nuit avec Dieu: & que la veritable cauſe des grands fruits qu'il a produits dans les ames par ſa doctrine, eſt qu'il traitoit de nuit avec Dieu de tout ce qu'il devoit faire durant la journée, & qu'il s'acquittoit de ſes devoirs envers luy avant que de les exercer envers le prochain.

Greg. l. Mor. 6. cap. 17.

C'eſt ce que l'Evangile nous apprend que Jeſus-Chriſt a lui-méme pratiqué, puiſqu'il alloit prêcher & inſtruire le peuple en divers endroits & faiſoit des miracles dans les villes durant le jour, & qu'*il paſſoit d'ordinaire les nuits entieres en priere* ſur quelque montagne & dans des lieux retirez. Ce n'étoit pas qu'il eut beſoin de ce ſecours, comme le remarque S. Ambroiſe, mais pour nous laiſſer un exemple du beſoin continuel que nous en avons; particulierement, lorſque nous ſommes hors des lieux où cette pratique eſt plus reglée.

Erat per noctes in oratione Dei. *Luc. 6. 12.*

Ambr. in locum ſup. cit.

* C'eſt pour cela que dans nos regles, il eſt ſi expreſſément recommandé à ceux qu'on employe dans les miſſions, de prendre garde de ne rien retrancher des pratiques ordinaires & reglées de la priere & de l'examen de conſcience qui s'exercent dans nos maiſons. Et c'eſt avec beaucoup de raiſon; car il faut étre bien affermi dans ces devoirs pour n'y point manquer alors. Quand nous ſommes dans nos maiſons où nos occupations ſont reglées, où la cloche nous appelle à nos exercices, & où l'on voit les autres s'y appliquer, tout cela nous invite & nous porte aſſez à faire la méme choſe. Mais quand étant dehors on ſe trouve d'un côté comme accablé par des travaux & par des occupations extraordinaires, & que de l'autre au lieu de la cloche qui nous appelloit, & de l'exemple de nos freres qui nous invitoit à ces ſaintes pratiques, on n'entend ni ne voit plus que des choſes qui en détournent; c'eſt alors qu'on a beſoin de beaucoup de ſoin & de diligence pour n'y pas manquer tres-ſouvent.

Caveant ne conſueta in Collegiis ac domibus orandi, & examinandæ conſcientiæ exercitia imminuāt. *Regul. 26. Miſſ.*

C'estpourquoi il ne faut pour les missions que des personnes ferventes, & établies dans la vertu par toutes sortes d'épreuves. Ce qui faisoit dire à S. François de Borgia, qu'il n'étoit jamais plus satisfait d'ucunes missions, que de celles qui luy avoient causé plus de douleur, lorsqu'il avoit fallu se separer de ceux qu'il envoioit à ces saintes entreprises; parce qu'il n'y envoioit que ceux dont il estimoit le plus le merite & la capacité. Il faut plus de perfection pour se produire dehors, que pour demeurer dans la maison. De là vient que nos missions ne se font d'ordinaire que des Religieux Profez de quatre vœux, qu'on suppose alors étre assez éprouvez & avancez dans la vie spirituelle. Encore n'y doivent-ils pas demeurer long-temps sans retourner à la maison pour se recueillir, de peur que la ferveur de l'esprit ne se dissipe & ne s'épuise entierement dans la multiplicité de leurs occupations.

TRAIT. I.

Liv. 4. ch. 3. de sa vie.

Surquoi on peut faire ici une réflexion tres-utile pour toutes sortes de personnes. Car si la consideration des ministeres spirituels que nous n'exerçons que pour le bien & le salut des ames, ne nous permet jamais de laisser ni la Priere, ni les Examens, ni aucune des pratiques ordinaires qui regardent nôtre salut & nôtre propre avancement, parce que ce seroit une charité mal reglée de se negliger, & de s'oublier soi-méme pour prendre garde aux autres; comment peut-on s'imaginer que les emplois & les occupations exterieures, & toutes les autres sortes d'affaires temporelles puissent dispenser de leurs devoirs de pieté, ni les personnes religieuses, ni les personnes du siecle? Car ce que nous disons regarde également les uns & les autres, & chacun en peut faire l'application à soi-même, conformement à son état & à sa profession.

Nul ne doit jamais laisser le plus pour le moins. Le premier soin de chacun doit étre de travailler au progrez & au salut de son ame; & ce seroit agir contre l'ordre de Dieu & contre la volonté des Superieurs, de s'occuper des affaires du dehors, quoi que bonnes en elles mémes, jusqu'à oublier celles qui regardent nôtre propre perfection. Ainsi celui qui étudie ne doit jamais negliger ses exercices spirituels pour ses études, parce qu'il luy serviroit peu d'étre sçavant, s'il n'étoit pas bon Religieux. Et il est certain d'ailleurs que la pratique exacte des exercices ordinaires de pieté, bien loin de retarder le progrez des études, sert à l'avancer beaucoup, & à obtenir de Dieu la lumiere & la connoissance necessaire pour les faire reüssir à sa gloire.

Albert le grand avoit accoûtumé de dire souvent à ses disciples, qu'on avançoit beaucoup plus dans les divines sciences par la priere, & par les autres exercices de pieté, que par l'étude; ce qu'il prouvoit ordinairement par ces paroles du Sage: *J'ay souhaité l'intelligence & elle m'a été donnée: J'ay invoqué le Seigneur, & l'esprit de la sagesse est venu en moy.* Et c'est aussi par cette voïe que S. Thomas son disciple est arrivé à un si haut degré de sagesse & d'intelligence dans les choses de Dieu; puisqu'il dit luy-méme qu'il en avoit plus appris par la priere

Hist. Ord. S. Dom. 1. p. l. 5. c. 45.

Optavi & datus est mihi sensus, invocavi & venit in me spiritus sapientiæ. Sap. 7. 7.

1. p. Hist. Ord. S. Dom. l. 3. c. 37.

que par son travail & son industrie.

Chron. S. Fran. 1. p. l. 2. c. 1.

On raconte encore de S. Bonaventure, que lorsqu'il enseignoit la Theologie dans Paris avec beaucoup d'éclat & de reputation, & qu'il donnoit au public des ouvrages qui étoient reçûs avec l'approbation & l'applaudissement de tout le monde; S. Thomas qui étoit fort son ami, l'étant un jour allé voir le pria de luy montrer ses livres d'études: S. Bonaventure le mena aussi-tôt dans sa cellule, & luy fit voir sur sa table quelque peu de livres qu'il lisoit ordinairement. Mais S. Thomas croyant qu'il en eut encore d'autres, d'où il puisoit les choses merveilleuses qu'il enseignoit de vive voix & par écrit, il luy demanda où ils étoient. Alors S. Bonaventure luy montrant un petit oratoire où il y avoit un Crucifix, luy dit: Voila, mon pere, tous mes autres livres: Ce Crucifix est le principal volume, d'où je tire tout ce que j'enseigne, & ce que j'écris; & je vous avouë que je reçois sans comparaison plus de lumiere & de veritable science, en me prosternant aux pieds de ce crucifix pour être éclairci de mes doutes, ou en assistant à la Messe, que je n'en pourrois jamais acquerir par la lecture des autres livres, & par la voïe des exercices des lettres & des sciences.

CHAPITRE VI.

Qu'il est dangereux de se retirer de l'instruction des autres sous pretexte de mieux prendre garde à soi même.

QUelqu'un dira peut-être, que si en s'occupant à l'exterieur pour servir les ames on est en danger de souffrir interieurement de grands dommages, on feroit peut-être mieux de se retirer tout-à-fait de l'engagement de répondre pour les autres, parce qu'on est plus obligé de prendre garde à soi, qu'à qui que ce soit; & que ce seroit agir déraisonnablement, si pour sauver le prochain, on se mettoit en danger de se perdre soi-méme. Mais il est à craindre que ce raisonnement ne jette dans une plus dangereuse extremité, ceux qui n'ont pas la prudence d'allier le soin du prochain avec celuy d'eux-mémes. Et pour le faire voir, il ne faut que rapporter ici la réponse que l'Evangile nous fournit sur ce sujet dans la parabole des talens.

Greg l. 2. Mor. cap. 26.

Math. 25. Luc 19.

Un homme étant prêt de faire un grand voyage, donna tous ses biens à ses serviteurs; cinq talens à l'un, deux à un autre, & un à un autre. Ces deux premiers employerent si utilement cet argent de leur maître, qu'ils en gagnerent encore autant qu'ils en avoient reçû. Mais celuy qui n'en avoit reçû qu'un, s'approchant de son maître, luy dit: *Seigneur je sçai que vous étes un homme severe, qui* portez les choses à l'extrémité, & *voulez recueillir où vous n'avez point semé. C'est pourquoi la crainte que j'ay euë de vous, m'a fait cacher vôtre argent en terre; tenez voila ce que vous m'avez donné. Son Maître luy répondit: Méchant, & lâche serviteur je vous condamne par vôtre propre bouche: vous sçavez que je suis un homme severe, qui recueille ce que je n'ai point*

Serve nequam, de ore tuo te judico. Luc 19. 21.

semé; que n'avez-vous donc mis mon argent à la banque, afin que j'en recueillisse l'usure? Qu'on luy ôte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celuy qui en a dix: Car on donnera à tous ceux qui auront déja, & ils seront comblez de richesses. *Qu'on precipite donc ce serviteur inutile dans les tenebres exterieures, où il n'y aura que des pleurs & des grincemens de dents.* TRAIT.I.

Saint Augustin appliquant cette parabole à nôtre sujet dit, que Jesus-Christ ne l'a proposée que comme un avertissement & une instruction qui s'adresse à ceux qui aiant des talens propres pour servir l'Eglise dans la dispensation des divins misteres, refusent neanmoins d'y entrer & d'aider le prochain, soit par paresse, ou par timidité, disant qu'ils ne veulent pas s'engager à rendre compte à Dieu des pechez d'autrui. « Qu'ils se fassent sages, dit ce Pere, à l'exemple de ce serviteur, & qu'ils « considerent que l'unique sujet de sa condamnation a été de n'avoir pas « fait profiter le talent qu'il avoit reçû. Car on n'a pas usé envers luy de « tant de rigueur pour avoir perdu ou dissipé ce talent mal-à-propos, puis- « qu'il avoit eu soin de le conserver, jusqu'à le cacher en terre, de peur « qu'on ne le luy derobât; mais pour n'en avoir fait aucun usage.

Lib. de fide & operib. c. 17.

Saint Ambroise nous avertit sur ce sujet qu'il est à craindre, que Dieu ne nous demande compte d'un silence paresseux & inutil; car il y a, dit-il, deux sortes de silence: l'un qui est util & de grand effet, comme celui de Suzanne qui parloit tres-efficacement devant Dieu pour son innocence, en se taisant devant les hommes; & l'autre est un silence de paresse & d'oisiveté qui déplaît à Dieu. C'estpourquoi, comme il nous demandera compte des paroles inutiles que nous aurons dites, lorsqu'il faloit nous taire; nous serons obligez de le luy rendre aussi des paroles mémes que nous n'aurons pas dites, lorsque nous aurons dû parler pour l'instruction & l'avancement du prochain. Ainsi nous devons être persuadez que Dieu demandera un comte tres-exact de ce silence de paresse & d'oisiveté à ceux qu'il a honorez du don de la parole pour instruire & aider les autres; & qu'il les obligera de répondre, non seulement de leur propre avancement, comme ceux qu'il a appelez à la vie contemplative, mais aussi de l'emploi qu'ils auront fait de ce don, pour procurer l'avancement & le salut de leurs freres. De sorte que s'il se trouve que nous ayons caché en terre ce talent, il nous sera ôté, & l'on nous traitera comme ce lache & méchant serviteur pour n'en avoir fait aucun usage.

Videamus ne reddamus rationem pro otioso silentio. Est enim & negotiosum silentium, & est silentium otiosum. *Ambr. l. 1. Offic. cap. 3.* *Dan. 13. 35.*

Nous devons donc nous appliquer toujours à nôtre avancement propre, & à celuy du prochain, sans laisser jamais l'un pour l'autre; & imiter en cela l'exemple que nôtre divin Maître nous en a donné luy-méme la nuit de sa passion, sortant plusieurs fois de la priere pour ve-

Idem Greg. l. Mor. 2. c. 26.

Math. 26. 39.

nir vers ses disciples, & quittant de méme ses disciples, pour retourner à la priere. Nous devons sortir de l'oraison pour instruire & aider le prochain, & quitter aussi tôt le prochain, pour retourner à l'Oraison.

Bern. serm. 57. & 58. sup. Cant. in illud: Surge propera amica mea, columba mea, formosa mea, & veni. *Cant.* 2. 10.

Haud dubium quin ad animarum luchra.

Adjuro vos filiæ Jerusalem per capreas cervosque camporum, ne suscitetis, neque evigilare faciatis dilectam, donec ipsa velit. *Cant.* 2. 7.

S. Bernard traite encore excellemment ce sujet à l'occasion de ces paroles de l'Epoux: *Levez vous ma bien aimée, hâtez-vous ma colombe qui étes si belle à mes yeux, & venez.* C'est sans doute à la conquête des ames qu'il l'appelle, dit ce Pere; mais pourquoi donc avoit-il tout maintenant tant de soin d'empêcher qu'on ne l'éveillât? Ne vient-il pas de dire ces propres paroles: *Filles de Jerusalem, je vous conjure par les biches & les cerfs de la campagne, de ne point éveiller ma bien aimée, jusqu'à ce qu'elle le vueille elle même?* D'où vient donc qu'il luy ordonne presqu'en méme temps non seulement de se lever, mais de se lever promtement? A peine a-t il deffendu d'interrompre son sommeil, qu'il luy commande luy-méme de se lever & de se hâter. Que signifie ce changement si subit de la volonté de l'Epoux? Ne pensez pas, dit saint Bernard, » qu'il y ait pour cela la moindre legereté dans cette conduite de » l'Epoux, ni qu'il ait cessé de vouloir ce qu'il vouloit auparavant. Il veut » seulement apprendre à ceux qui sont obligez par la necessité de servir » le prochain en des fonctions exterieures, le grand soin qu'ils doivent » avoir de s'éloigner sans cesse du tumulte des choses du dehors pour » rentrer dans le secret de leur cœur, afin d'apprendre dans le repos de » la priere & de la meditation interieure, ce qu'ils ont à faire pour l'acquit » des devoirs de leur ministere, & d'en sortir de méme pour manifester » au dehors ce qu'ils ont appris dans la tranquillité interieure du silence; » parceque le vrai amour de Dieu est un feu qui ne peut demeurer dans » l'inaction: aussi tôt qu'il est allumé dans un cœur, il ne cherche plus » qu'à se répandre dans tous les autres.

» C'estpourquoy l'ame qui en est enflammée, ne sort pas seulement » du repos de la priere & de la contemplation, mais elle se hâte de la » quiter, pour témoigner à son Epoux le desir tres-ardent, qu'elle a de » travailler au salut de son prochain. Elle aime le repos où elle s'occupe à » l'amour de son époux. Mais elle ne l'aime point tellement qu'elle en ne» glige le soin de ce qu'elle doit à l'amour du prochain. C'est ce qui fait, » continuë S. Bernard, qu'aussi-tôt qu'elle a commencé de gouter ce saint repos dont elle parle quand elle dit: *sa main gauche est dessous ma tête, & sa droite m'embrassera*, son divin Epoux a soin de la reveiller, afinqu'elle s'aplique à d'autres choses plus avantageuses & plus dignes de son amour: car la charité est plus parfaite, lorsqu'elle comprend tout ensemble l'amour de Dieu & celuy du prochain; & il y a aussi plus d'avantage & de merite à travailler tout ensemble au progrez de son ame & au salut des autres, qu'à ne penser qu'à soi-méme & à son propre avancement.

Leva ejus sub capite meo, & dextera illius amplexabitur me. *Cant.* 2. 6.

Le saint Epoux nous fait voir encore cette verité en d'autres rencontres, comme lorsque sa bien-aimée desirant se donner toute entiere à la quietude & au repos de la contemplation, afin de jouir toujours de ses chastes embrassemens dans le secret & le silence de la meditation interieure, & lui en témoignant son desir par ces paroles, qu'*il me baise d'un baiser de sa bouche*, il luy répond aussi-tôt: *vos mammelles sont plus excellentes que le vin*: pour luy faire entendre qu'elle devoit penser à avoir des enfans, à les nourrir, & à mettre en cela son soin & son application. C'estpourquoi, qui que vous soiez qui portez la qualité de Pere spirituel, & qui avez des enfans à qui vous devez donner le lait & la nourriture de la doctrine de Jesus-Christ, souvenez-vous que pour les élever & pour leur fournir tous leurs besoins spirituels, il faut que vous quittiez souvent vôtre repos & vôtre quietude.

Idem serm. 41. sup. Cant. in illud: Osculetur me osculo oris sui. *Cant.* 1. 1.
Quia meliora sunt ubera tua vino. *Ibid.*

C'est ce qui nous est tres-bien figuré en la personne de Jacob; car comme il est écrit, que lors qu'il pensoit recevoir les embrassemens & les baisers de Rachel qui étoit belle, mais sterile, on luy envoia Lia qui étoit moins belle, mais feconde. Ainsi lorsque l'Epouse veut jouir des chastes embrassemens de son Epoux, & qu'elle luy demande le baiser de sa bouche sainte, il ne luy parle que des devoirs d'une mere qui doit nourrir des enfans. *Vos mammelles sont preferables au vin*, luy dit il, parceque le soin d'engendrer des enfans spirituels à Dieu & de leur donner le lait & la nourriture de sa parole, luy est plus agreable que la douceur du vin de la contemplation. Si Lia est moins belle que Rachel, Rachel est aussi moins feconde que Lia; & ce defaut de beauté qui est en l'une, est recompensé par la fecondité qui n'est pas dans l'autre. Mais la fecondité de Lia étant jointe à la beauté de Rachel la rend plus parfaite & plus accomplie. Ainsi la vie contemplative est plus parfaite que la vie active. Si neanmoins on joint à la contemplative & au recueillement interieur le soin d'instruire & d'aider le prochain, & d'exercer au dehors les autres ministeres du salut des ames, elle est assurement plus parfaite, que lorsqu'elle en est separée.

Genes. 29. 23.

Greg. l. 2. *Mor. capitib.* 27. *&* 28.

C'est le sens que S. Chrisostome donne à ces paroles de Saint Paul: *Car j'eusse desiré de devenir moi-méme anathéme & d'être separé de Jesus-Christ pour mes freres, qui sont de méme sang que moy selon la chair.* L'Apôtre desiroit, dit-il, de se pouvoir separer pour quelque temps de la tres-douce & agreable conversation de son divin Maître, & interrompre son application à exercer des actes d'amour envers luy pour travailler davantage au progrez, & au salut du prochain; Car c'est-là devenir anathéme pour ses freres, & se separer en quelque sorte de Jesus-Christ pour Jesus-Christ. Et tous les SS. Docteurs conviennent que ce desir de S. Paul est l'acte d'une souveraine charité. De sorte que ce qui paroît étre

Chrys. l. de comp. cord. in illud: Optabam enim ego ipse anathema esse pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundũ carnem. *Rom.* 9. 3.

perte, est en effet un tres-grand gain pour nous. C'estpourquoi nous devons étre persuadez, que le temps & le soin que nous employons au progrez spirituel des autres, ne retarde nullement le nôtre; & que c'est au contraire ce qui nous fait avancer & ce qui nous établit davantage dans la perfection de la vertu.

Lib. 1. Strom.

S. Clement d'Alexandrie explique & confirme cette verité par des exemples sensibles & familiers. Nous devons étre, dit-il, comme des puits dont l'eau devient toujours meilleure & plus claire, lorsqu'on en tire souvent,& se gâte au contraire lorsqu'on n'en tire que rarement: Ou comme des armes, qui deviennent plus polies & plus luisantes à mesure qu'on s'en sert, & qui se ternissent & se roüillent, lorsqu'on cesse de s'en servir; ou bien encore comme le feu, qui au lieu de se diminuer en se communiquant, s'accroît & s'augmente toujours à proportion qu'il se communique à plus de choses. Nous voyons encore, dit-il, dans les sciences humaines, que ceux qui les enseignent aux autres, y deviennent plus habiles, & que c'est par cette voye que les hommes se rendent d'ordinaire tres sçavans. Il en est de mémè des exercices, & des fonctions des saints ministeres, & particulierement de la sagesse spirituelle de la parole de Dieu, sur tout, parce que c'est une épée à deux tranchans, qui coupe & détruit tout ce qu'il y a de mauvais & de defectueux du côté de celuy qui en frappe, & du côté de celuy qui en est frappé.

En effet, si la parole de Dieu n'est pas moins necessaire à celuy qui la prêche, qu'aux autres qui l'entendent, comment pourroit-il la prêcher, & ne l'observer pas, sans que sa conscience luy fit ce reproche: Pourquoi prêchez-vous des choses que vous ne pratiquez pas? Malheur à ceux qui ne suivent pas les veritez qu'ils enseignent aux autres. Et quand un Confesseur entend les fautes, & les chûtes des autres, n'est-ce pas un avertissement capable de le retenir dans la crainte, & de le rendre plus vigilant, & plus exact à implorer le secours de la main toute puissante de Dieu pour ne pas tomber de mémè, & à luy rendre des actions de graces de ce qu'il est encore de bout. Y a-t-il rien qui serve davantage à nous preparer à la mort, & à nous en rendre l'heure toujours presente, que d'exhorter les autres à bien mourir, & de les assister dans cette importante separation? Y a-t'il rien non plus qui nous fasse mieux connoître les miseres de cette vie, & qui nous inspire des sentimens plus sinceres d'estime & de reconnoissance, pour la grace que Dieu nous a faite de nous appeller à la vie religieuse, que d'étre employez à visiter les prisons & les hôpitaux, à mettre la paix entre les personnes qui se veulent mal, & à reconcilier les ennemis?

Enfin tous les ministeres, & toutes les fonctions que nous exerçons pour

pour le salut du prochain, bien loin de retarder le progrez de nôtre ame, sont autant de puissans motifs qui nous poussent & nous font avancer de plus en plus dans la vertu & la perfection.

On peut joindre encore à cet avantage les graces singulieres dont le Seigneur favorise ceux qui s'appliquent de la sorte à la dilection & au service du prochain. Car si Dieu donne à ceux qui font des œuvres corporelles de misericorde, les grandes récompenses qui sont marquées pour eux dans l'Ecriture, que ne donnera-t-il pas à ceux qui en exercent de spirituelles, qui sont autant élevées au dessus des autres que l'ame l'est au dessus du corps? C'est à eux, dit S. Chrisostome, que s'adresse cette parole de l'Evangile: *Donnez & il vous sera donné.* Et cette autre du Sage: *L'ame qui s'employe à benir & à santifier les autres sera remplie, & celuy qui les enyvre* par ses discours & par son exemple, *du vin spirituel de l'amour & du desir des choses du ciel, sera aussi luy méme* rassasié & *enyvré de la douceur des consolations divines.*

Chrys. in illud: Date & dabitur vobis. *Luc 6. 38.*
Anima quæ benedicit impinguabitur, & qui inebriat, ipse quoque inebriabitur. *Prov. 11. 25.*

On compare quelquefois ceux qui sont employez à la dispensation des saints ministeres, aux Aumoniers des Grands & des Princes, qui ne donnent qu'à proportion de ce qu'ils reçoivent de leur maître. Mais cette comparaison n'exprime pas assez ce que nous disons: Car un Aumonier qui est fidelle ne retient rien pour soi, & quelque quantité d'aumônes qu'il distribuë, il n'en devient jamais plus riche. Mais ceux qui dispensent aux autres les divins misteres, & les richesses spirituelles, deviennent toujours plus riches, à mesure qu'ils en distribuent davantage. C'estpourquoi on peut mieux les comparer aux nourrices des enfans des Rois, qu'on a soin de nourrir des meilleures viandes, afin que remplissant leurs mammelles d'un bon lait, elles puissent fournir aux enfans une nourriture plus saine & plus abondante. Car c'est ainsi que le Roi des Rois traite ceux qui ont soin de luy nourrir des enfans spirituels. Il leur envoye de sa table royale & divine une nourriture si parfaite & si abondante, qu'aprés qu'ils en sont pleinement rassasiez, ils en peuvent encore fournir abondamment à tous leurs enfans.

C'est ce que S. Pierre Chrisologue dit merveilleusement bien en ces termes: Comme on donne aux nourrices des enfans des Rois les viandes les plus saines & les plus delicates, afin que leurs mamelles soient toujours comme des fontaines de lait tres-pur, pour leurs nourrissons: Le Roi du ciel nourrit & entretient de méme des viandes celestes de sa sainte table ses ministres, quoi qu'indignes, en consideration de ses enfans, afin qu'ils les puissent allaiter & nourrir en suite plus delicatement.

Ut enim infantis Regii nutrices delicatis cibis pascuntur, ut purissimum lactis fontem alumnis suis propinent; sic supernus ille Rex verbi sui ministros licet immeritos propter filiorum suorum alumniam, cœlestis suæ mensæ cibis pascit & nutrit, quo delicatius illos lactare & pascere valeant.

* Voila ce que nous devons considerer, nous autres qui faisons profession d'instruire & d'aider le prochain, & à qui Dieu a donné cet emploi pour la fin de nôtre vo-

cation. Ainsi que le dit expressément la Bulle de Jules III. où ce Pape aprés avoir marqué l'Institut & la fin de nôtre Societé, & les ministeres qu'elle doit exercer envers le prochain, ajoûte; qu'elle ait soin, tant qu'elle subsistera, d'avoir toujours devant les yeux premierement Dieu, puis la fin de son institution, qui est comme un chemin particulier pour aller à luy. De sorte que comme le progrez & l'avancement des Religieux solitaires consiste à s'appliquer sans cesse à soi-méme, à demeurer dans une clôture perpetuelle, & à y pratiquer exactement l'abstinence, le jeune, & toutes les austeritez de la vie solitaire & penitente, le nôtre consiste au contraire à sortir au dehors pour y exercer nos ministeres, & nos devoirs envers le prochain; parce que nous sommes appellez à ces fonctions exterieures, comme eux au recueillement & à la retraite, & que nous pouvons dire, comme S. Paul, à ceux envers qui nous les exerçons: *Vous étes nôtre couronne: Vous étes nôtre gloire & nôtre joïe.* Car il est manifeste, dit S. Ambroise, que le progrez & la perfection des disciples, est la joïe, la perfection, & la gloire de leur maître.

Curetque primû Deum: Deinde sui instituti rationem, quæ via quædam est ad illum, quæ-ad vixerit, ante oculos habere. *In Bulla inst. Iul. 3.*

Gaudium meû & corona mea. *Phil. 4. 1.*

Vos enim estis gloria nostra & gaudium. *1. Tim. 2. 20.*

Manifestum est quod perfectio discipulorum, gaudium & perfectio magistri est. *Ambr. in eumd. loc.*

C'estpourquoi nous devons prendre garde, qu'encore que la retraite & la priere soient des exercices tres saints, & tres-necessaires, c'est neanmoins une tentation à nôtre égard de les desirer, lorsque ce desir nous éloigne de nos devoirs envers le prochain. Si nous étions dans les engagemens du monde, ou si nous ne faisions pas une profession particuliere de servir les ames dans leurs besoins spirituels, cette ferveur d'esprit, qui nous porteroit à veiller sur nous-mémes, & à prier continuellement devant Dieu dans la retraite, seroit assurement une grande perfection, mais ayant pour fin de travailler au salut des autres, on doit craindre que cette ferveur ne soit pas tant un mouvement du bon esprit, qu'une tentation & une illusion de l'esprit du demon qui se transforme en ange de lumiere, & tâche de nous éloigner de nôtre fin, sous le specieux pretexte de nous retirer du danger, & d'assurer nôtre salut, en ne nous appliquant plus qu'à la consideration de nous-mémes.

La pratique de la priere doit étre conforme à nôtre vocation: nous n'y devons entrer que pour en sortir plus ardans & plus affectionnez à aider le prochain. Et c'est l'un des sens de cette parole du bien heureux Job: *En m'endormant je dis en moi-méme: Quand m'éveillerai-je? & puis j'attens encore le soir.* L'oraison ne doit servir qu'à nous preparer à exercer plus utilement nos ministeres; & elle sera d'autant meilleure & plus parfaite, que nous aurons plus de disposition à nous bien acquitter en suite de toutes nos fonctions exterieures. Plus nous en sortirons enflammez de l'amour de Dieu, plus aussi le desir de gagner des ames sera brûlant dans nos cœurs, & plus il nous portera efficacement à allumer dans les cœurs des autres, le méme feu de l'amour de Dieu, & la méme ardeur pour son service.

Si dormiero dicam: Quando cõsurgam? & rursû expectabo vesperam. *Iob. 7. 4.*

Le Pere Alphonse Rose Cordelier.

On raconte d'un Religieux fort serviteur de Dieu, qu'aiant long-temps travaillé avec beaucoup de succés à la conversion des infidelles dans les Indes, & de-

ſirant de ſe recueillir un peu pour ſe preparer avec plus de ſoin & d'application à mourir, il retourna en Eſpagne, & ſe renferma dans ſon Convent pour y vivre dans la retraite, & l'éloignement de toute occupation exterieure. Mais toutes les fois qu'il s'appliquoit à méditer dans la priere, il luy ſembloit voir devant ſoi Jeſus-Chriſt crucifié, qui luy faiſoit ce reproche & cette plainte de ſon amour: Pourquoy m'avez-vous ainſi laiſſé attaché ſur cette croix, cependant que vous cherchez du repos & de la quietude? Cette viſion l'ayant ſenſiblement touché, il retourna promtement à la moiſſon qu'il avoit laiſſée, & y travailla encore heureuſement durant pluſieurs années.

CHAPITRE VII.

De quelques remedes contre le découragement de ceux qui ſe retirent des miniſteres exterieurs par la crainte de ſe perdre eux-mémes.

POur déraciner entierement de nôtre cœur la tentation du découragement, par laquelle le demon a coûtume d'abattre les ames timides & ſcrupuleuſes, en leur faiſant accroire qu'elles ſe perdent, lorſqu'elles veulent s'appliquer à ſauver les autres; il faut premierement que nous ſoyons bien penetrez de cette importante verité: que nous ſommes toujours mieux gardez dans l'état où il plaît à Dieu de nous mettre que ſi nous l'avions nous-mémes choiſi comme le plus aſſuré pour nôtre ſalut. Nous ſommes plus en aſſurance contre les tentations en allant çà & là dans les places publiques, & en écoutant les actions ſales & deshonnêtes, qu'on nous déclare dans les confeſſions, que ſi par un mouvement de nôtre propre volonté, nous nous retranchions dans nôtre cellule, en nous dérobant à toutes ſortes de devoirs envers le prochain, par la crainte de tomber; parce qu'il ſe peut faire que nôtre cœur ſoit embraſé d'un feu de deſirs & de penſées impures dans la retraite; & qu'au contraire nous ayons l'ame tranquille & contente dans l'exercice exterieur de nos miniſteres. Et nous ne devons pas douter que Dieu, qui nous y a établis, ne nous garde ſous ſa protection, ſelon cette parole de David: *Seigneur vous nous avez couverts de vôtre amour, ainſi que d'un bouclier.* (Domine ut ſcuto bonæ voluntatis coronaſti nos. *Pſ. 5. 15.*)

C'eſt une verité que S. Baſile a auſſi tres-bien remarquée: Ne penſez pas, dit-il, que pour étre ſeparez du commerce des hommes, on en ſoit plus chaſte, & moins ſujet aux tentations de la chair. (*Baſil. in conſt. Mon. c. 6.*) S. Jerôme n'en a pas été exemt dans cette vaſte & affreuſe ſolitude de Sirie, où il (*Hier. in Epiſt. ad Euſtoch.*) s'étoit volontairement condamné à vivre d'un peu d'herbes cruës, en briſant & affoibliſſant ſon corps, par les peines & les travaux exceſſifs d'une tres-rude, & tres-rigoureuſe penitence. « La terre étoit, dit-il, le lit qui recevoit mon corps attenué & je briſois mes os, qui n'étoient couverts que d'une peau noire & craſſeuſe, & d'un peu de chair meurtrie,

» en le laissant tomber sur elle, lorsque le sommeil venoit m'accabler
» malgré la resolution que j'avois prise, de n'en point accorder à mes
» yeux. Mais dans cet état je ne laissois pas de m'imaginer souvent être
» dans les bals & les divertissemens avec les Dames Romaines. Mon vi-
» sage étoit défiguré, mes membres tout tremblans de foiblesse, & tout
» mon corps épuisé de forces, froid, & à demi mort; mais ma volonté brû-
» loit encore de mauvais desirs, & le feu de la concupiscence s'enflam-
» mant au dedans de moi, échauffoit encore de ses flammes impures le
» sang qui avoit peine à couler dans mes veines. »

Pallad. in Hist. Lausiac. sect. 32.

Dan. 3.

Et Pallade nous apprend du S. Abbé Elie, qu'il demeura durant quarante ans dans un Monastere de trois cent filles, sans avoir jamais ressenti aucune tentation, ni méme le moindre mouvement qui fut contraire à la chasteté; y étant inaccessible parmi elles comme les trois jeunes Hebreux l'étoient aux flammes de la fournaise de Babilone: Et ce qu'il y a de plus remarquable en cet exemple pour nôtre sujet, est qu'il est écrit que la violence des flammes qui les environnoient, épargnant méme leurs habits, alla brûler les officiers du Roi qui avoient eu le plus de soin de s'en éloigner, cependant que l'ange du Seigneur, qui paroissoit visiblement avec ces trois jeunes hommes dans la fournaise, changeoit pour eux les flammes en une douce rosée, & ce brasier ardent comme en un jardin de fleurs & de saintes delices, où ils invitoient toutes les creatures à loüer Dieu, & à le benir avec eux.

C'est ce qui arrive encore à ceux qui s'exposent aujourd'huy au milieu de la fournaise ardente de cette Babilone du monde, pour l'amour de Dieu & pour la gloire de son nom; Car au lieu que les autres s'y brûlent, & s'y consument malheureusement, ils y publient les loüanges du Seigneur, & luy rendent mille actions de graces du bien fait de leur vocation à son service. Et ce qui cause la perte & la condamnation des autres, est ce qui leur fait concevoir plus d'horreur de la vanité des choses du siecle, & plus d'estime & d'amour pour les choses de Dieu, & de la religion: tant il est vrai que *tout contribuë au bien de ceux qui aiment Dieu*, & qu'ils tirent du miel & de l'huile de la dureté méme des pierres & des rochers, lorsque par obeïssance ils s'appliquent au service des ames. Quand donc on a le cœur plein d'une sainte ardeur de plaire à Dieu, & qu'on le sert fidelement dans les saints ministeres où l'on ne s'est pas ingeré de soi-méme, mais où l'on est appelé & établi par son ordre, on n'a nul sujet de se décourager, parce qu'on surmonte infailliblement toute sorte de repugnance & de timidité, par la confiance que le Seigneur qui nous y a mis, sçaura bien nous en faire sortir à nôtre avantage.

Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonũ. *Rom. 8. 28.*

Pour nous encourager & nous affermir de plus en plus dans l'exer-

cice de nos ministeres, par la vûë & la penetration de cette verité: que Dieu donne à chacun des graces & des forces proportionnées aux emplois où il l'engage : outre plusieurs preuves que je laisse à part, j'en rapporterai une, qui est tres-particuliere & de grande consolation, sçavoir la grace speciale de la Religion. Chaque Ordre Religieux a un secours & une grace particuliere qui lui est donnée du Seigneur, pour acquerir l'état de perfection auquel ceux de cet ordre son appelez. Car nul n'est appelé de Dieu à un état, ou à une fin, sans recevoir aussi de sa bonté des graces & des moyens proportionnez à cet état, & à cette fin; ce que S. Thomas confirme excellemment par l'Ecriture & par la raison. Il est écrit, dit-il, que *tous les ouvrages de Dieu sont parfaits.* C'estpourquoi comme dans la nature nous voyons que Dieu, qui donne à chaque chose un pouvoir particulier pour un certain effet, luy donne aussi tout ce qui luy est necessaire, afin que ce pouvoir se termine à l'effet pour lequel il luy est donné; ou comme disent les Philosophes, afin que la puissance d'agir se termine à l'action; sans quoi elle ne seroit qu'une puissance vaine & sans effet. Il faut juger de même des ouvrages spirituels de la grace qui sont assurement les ouvrages de Dieu les plus parfaits. Ainsi lorsqu'il luy plaît d'établir dans l'Eglise un corps particulier de religion pour une certaine fin; on doit croire qu'il luy fournit aussi tous les secours necessaires, & proportionnez pour y parvenir; puisque sans cela cet ouvrage de Dieu seroit tres imparfait; & c'est ce que nous appellons la grace speciale de chaque ordre.

S. Thom l. 4. dist. 24 q. 1. art. 2. ad 1. Dei perfecta sunt opera. *Deut.* 32. 4.

Frustra est potentia quæ non reducitur ad actum.

C'estpourquoi comme chaque societé ecclesiastique & religieuse a sa maniere d'agir, son institut, & sa fin particuliere qui la distingue des autres, Dieu leur donne aussi à chacune un secours & une grace particuliere, & proportionnée à la sainteté de l'institut & de la fin, pour laquelle elles ont été établies & ordonnées de Dieu, & aux moyens qui leur sont prescrits pour l'acquerir. Ainsi Dieu favorise les solitaires & les reclus, comme les Chartreux, d'un secours & d'une grace particuliere pour bien garder la clôture, le jeûne, & le silence. Il donne à d'autres, comme aux Jerômites, tout ce qui est necessaire pour assister au chœur, & pour y celebrer les saints offices de l'Eglise. Enfin il donne à tous ce qui leur est necessaire, selon l'état de perfection où il les a appellez.

* Nôtre Compagnie étant donc un ordre de religion tout particulier, établi dans l'Eglise par l'autorité apostolique, pour cette fin de gagner des ames à Dieu; elle a reçu aussi de sa souveraine bonté des moyens propres, & particuliers pour arriver à cette fin, qui nous sont marquez par le Pape Jules III. dans la Bulle de nôtre institut, sçavoir de prêcher la doctrine de l'Evangile, & d'en instruire les peuples, d'entendre les confessions, d'enseigner dans les écoles, de mettre la paix entre ceux qui se veulent du mal, de visiter les prisons & les hôpitaux, & d'exercer d'autres semblables

œuvres de zele & de charité envers le prochain. De sorte que nôtre Compagnie ayant été appelée de Dieu, & établie dans l'Eglise pour cette fin de servir les ames, on doit croire qu'elle l'a aussi été pour tous ces saints ministeres, qui sont les moiens propres & particuliers pour y arriver.

Remarquez bien ce point; car il est de grande consolation pour nous: puisque non seulement la fin de sauver le prochain, mais les moyens mémes & les ministeres que nous exerçons pour cela envers luy, son propres à nôtre institut & nous conviennent particulierement par une regle approuvée & confirmée par le Vicaire de Jesus-Christ; comme on le peut voir dans la Bulle de Jules III. dont il a déja été parlé. En sorte que tous les Jesuites par leur regle sont Predicateurs, Confesseurs, Professeurs des sciences divines & humaines, & dispensateurs des ministeres spirituels. Les œuvres mémes exterieures & corporelles de misericorde, comme visiter les malades & les prisonniers, sont aussi de leur regle & de leur institut, selon la méme Bulle. Pour venir donc au point, il suit de là que nôtre Compagnie a reçû un secours & une grace particuliere de Dieu, pour se conduire à cette fin de secourir les ames, pour laquelle il luy a plû de l'établir; mais pour s'y conduire par les moyens propres de sa vocation, & de son institut. Et c'est là proprement la grace qui luy est particuliere. Ainsi nous devons étre persuadez que Dieu concourt avec nous, & qu'il donne une force & une efficacité particuliere à ces moyens que nous employons pour acquerir cette fin; puisque c'est en cela particulierement que consiste la grace speciale de nôtre Compagnie.

En effet pourquoi pensez-vous qu'il s'y trouve quelquefois de jeunes Predicateurs, nouvellement sortis de leurs études, qui étant employez dans une mission élevent si puissamment leur voix contre les desordres & la corruption du siecle, qu'on voit tout un peuple soumettre son cœur à Dieu, pleurer & confesser ses pechez, & changer toutes ses fausses joïes en des larmes d'une sincere penitence? A quoi croyez-vous qu'on doive attribuer la paix & l'amitié qu'un seul Predicateur de nôtre Compagnie établit quelquefois entre des personnes qui sembloient irreconciliables, & l'extirpation des pechez, & des scandales publics que les puissances mémes, ni ecclesiastiques ni seculieres, n'avoient pû déraciner avant lui? Ce n'est ni à sa vertu, ni à sa science, ni à son éloquence, ni aux talens particuliers qu'il a pour la predication, mais à la seule grace de sa vocation; parce que la fin de sa profession étant d'instruire, & d'aider les autres dans l'affaire de leur salut; & la predication de la parole de Dieu, & l'extinction des haines & des inimitiez, étant des moyens proportionnez à cette fin, Dieu concourt avec lui dans l'emploi de ces moiens, & leur donne une force particuliere pour les faire réüssir à sa plus grande gloire & à l'avantage du prochain. Et pour preuve de cela, nous voions au contraire que quelques-uns, qui paroissoient avec beaucoup d'éclat & de fruit dans les chaires publiques, qui étoient écoutez avec admiration, & qui sembloient avoir des âiles pour s'élever comme des aigles, lorsqu'ils êtoient dans nôtre Compagnie, en étant sortis dans la pensée qu'ils pourroient faire ailleurs la même chose, ils sont tout d'un coup tombez de cette grande élevation; parceque comme les ailes qui les y soûtenoient, étoient la grace particuliere de leur vocation dans la Compagnie, ils l'y ont laissée & se sont trouvé deplumez, en la quittant.

Nous en avons aussi un grand exemple dans l'Ecriture, où il est raporté que les Machabées faisant des merveilles dans les combats, & le bruit de leurs grandes victoires se répandant par tout le monde, il prit envie à quelques autres d'entre les Juifs de se signaler aussi dans la méme guerre, & ils s'exciterent les uns les autres,

Faciamus & ipsi nobis nomen. 1. *Mach.* 5. 52.

disant: *Faisons parler de nous aussi bien que ceux-là.* Aiant donc assemblé des troupes, ils marcherent contre l'ennemi & luy presenterent le combat: mais il ne leur reussit pas comme ils l'avoient pensé; car l'ennemi les chargea le premier, en tua deux mille, & mit les autres en fuite & en desordre; & la raison qu'en donne l'Ecriture & qui fait à nôtre sujet est, qu'*ils n'étoient point de la race de ceux que Dieu avoit choisis pour delivrer son peuple.*

Ipsi non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israël. 1. *Mach.* 5. 62.

C'estpourquoi bien loin de nous élever jamais d'aucun succés qui nous arrive dans les fonctions de nôtre ministere, nous devons en rapporter toute la gloire à Dieu seul, qui par la grace speciale de nôtre vocation au service des ames, *nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non pas de la lettre, mais de l'esprit* qu'il nous a communiqué & par lequel il concourt avec nous à la production de beaucoup de fruit dans les autres, afin que non seulement nous ne nous perdions pas en voulant les sauver; mais que nous avancions de plus en plus dans la perfection de toutes les vertus, par les fonctions mémes que nous aurons soin d'exercer envers eux. La seule consideration de cette grace speciale de nôtre profession & de cet effet particulier qu'elle doit produire en chacun de nous; est un excellent moien de chasser de nôtre ame le decouragement & la defiance.

Qui idoneos nos fecit ministros novi testamenti, non litterâ, sed spiritu. 2. *Cor.* 3. 6.

Lorsque saint Bernard explique ces paroles du Cantique: *Levez-vous ma bien-aimée, hatez-vous ma colombe qui étes si belle, & venez,* il fait cette reflexion qui doit relever beaucoup nôtre courage: L'Epoux divin desirant que sa bien-aimée passe du sommeil de la contemplation, à des exercices exterieurs, il ne luy dit pas qu'elle aille, mais qu'elle vienne; afin de nous faire entendre par là, que Jesus-Christ ne nous laisse pas aller comme nous voulons à toutes sortes de ministeres exterieurs, mais qu'il nous y attire & nous y conduit luy-méme: qu'il ne nous envoie pas pour nous éloigner de luy, mais pour nous en approcher davantage. Car c'est aller à luy que d'étre envoié vers les autres par son ordre, puisqu'il nous soutient & qu'il marche toujours luy-méme avec nous par tout où il nous ordonne d'aller. Ainsi bien loin de rien perdre de nôtre perfection en y allant, nous devons avoir une forte & genereuse confiance, que c'est au contraire par ce moien que nous en acquerons davantage.

Bern. serm. 18. *sup. cant in illud:* Surge, propera, amica mea, colûba mea, formosa mea, & veni. *Cant.* 2. 10.

Il est écrit qu'un Prince voulant encourager ses gens à une action hardie & perilleuse, il leur disoit: *Ne craignez rien, c'est moi qui vous commande de le faire faites un effort genereux & montrez que vous avez du cœur.* Si c'est donc Dieu méme qui nous commande d'entrer dans des exercices penibles pour l'amour du prochain: Qu'avons-nous à craindre en nous y engageant? Si c'est sa volonté que je me trouve avec des femmes de mauvaise vie pour les confesser & les exhorter à faire penitence, je me tiendrai plus assuré dans cette occupation, que si j'étois volontaire-

Nolite timere, ego enim sum qui præcipio vobis: roboramini & estote viri fortes. 2. *Reg.* 13. 28.

ment renfermé dans le fond d'une solitude ; parcequ'étant sous la protection de Dieu qui me le commande, je serai en état de luy dire alors avec David : *Quand je marcherois au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrai point les maux, parceque vous étes avec moi.*

Si ambulavero in medio umbræ mortis, non timebo, quoniam tu mecum es. Ps. 22. 4.

On peut voir par là combien est grande l'illusion de certaines personnes, qui ne suivant que leur propre sens, se laissent aller quelquefois à ces sortes de plaintes : Si j'étois dans un autre lieu, si j'avois un autre emploi, il me semble que je vivrois plus content, & que je rendrois plus de services à Dieu, que dans le lieu, ou dans le ministere où je suis maintenant ; je n'y trouve que de l'ennui & du dégoût, & je ne crois pas y pouvoir faire aucun progrés pour mon salut. O aveuglement ! O inconstance extrême du cœur de l'homme ! Comment osez-vous penser que tout vous doive reüssir heureusement dans les lieux & dans les ministeres où vos propres desirs vous portent, & que vous n'avancerez rien dans ceux où Dieu même vous veut conduire. Plût à Dieu que nous n'eussions jamais vû les tristes effets d'une si étrange folie ! Nous n'avons que trop connu de ces esprits inquiets & variables, que l'imagination d'étre mieux ailleurs que là où Dieu & l'obeissance les avoit mis, a malheureusement trompez, & qui aiant exigé le consentement de leurs superieurs pour changer de lieu ou d'emploi, dans la pensée qu'ils en serviroient plus utilement Dieu & le prochain, ont éprouvé dans la suite, que Dieu n'avoit permis ce changement que pour châtier leur inconstance.

C'est veritablement pour nous un sujet de crainte & de tremblement lorsqu'il nous arrive de chercher quelque demeure, quelque rang, ou quelque ministere par nôtre propre choix, au lieu de suivre simplement en cela la volonté de Dieu, & de nous soumettre humblement à celle des Superieurs ; parceque nôtre salut & nôtre bon-heur ne peut étre assuré, que dans l'état où Dieu & la sainte obeissance nous mettent pour y travailler.

CHAPITRE VIII.

Des moiens de produire beaucoup de fruit dans les ames, dont le premier est l'exemple d'une vie sainte & bien reglée.

* NOus laissons à part certains moiens particuliers d'aider le prochain, qui sont propres aux Prêtres de nôtre Compagnie, & que S. Ignace traite expressement dans la 4. partie de ses Constitutions, pour nous arrêter à quelques autres plus generaux dont il parle dans la septiéme. Et quoique ce que nous en disons se raporte principalement à l'avantage du prochain, cela ne laisse pas de contribuer aussi parfaitement au nôtre, parceque ces deux choses, comme nous l'avons déja remarqué, sont tellement liées & unies ensemble pour une même fin dans le ministere des ames,

ames, que tout ce qui sert à l'avancement des autres, est un moyen de procurer le nôtre, & que tout ce qui sert au nôtre, est aussi un moyen de mieux procurer celui des autres. C'estpourquoi ce que nous traiterons ici pourra servir generalement à l'utilité de chacun.

Le premier moien que S. Ignace nous propose pour contribuer au progrés spirituel du prochain est le bon exemple de toute la vertu & l'honnesteté chrêtienne; en sorte qu'on ait soin d'instruire & d'édifier ceux avec lesquels on se trouve par de bonnes œuvres plûtôt que par de belles paroles. En effet mener une vie saintement reglée au dedans & au dehors, & avoir beaucoup profité pour soi-méme, c'est le moien principal & le plus efficace pour faire ensuite beaucoup de fruit dans la conduite des autres; car il est des Predicateurs & des Confesseurs, comme des arbres, qui raportent plus ou moins de fruit pour les autres, selon qu'ils ont plus ou moins crû & profité pour eux-mémes.

Et primo quidem confert bonum exemplum totius honestatis ac virtutis christianæ, ut non minus bonis operibus, imo magis quam verbis ædificationi esse quibuscum agitur, curent, 4. *P. constit. c. 8.*

On peut voir d'abord quelle est l'importance & la necessité de ce moien en ce que nul ne doute que l'exemple d'une bonne & sainte vie ne soit plus efficace que toutes les paroles du monde pour persuader les hommes. C'estpourquoi *Jesus a fait premierement*, dit saint Luc, *puis il a enseigné*. Il a commencé à nous montrer le chemin du ciel par ses œuvres, avant que d'emploier des paroles: & il a voulu pratiquer luy-méme durant les trente premieres années de sa vie, tout ce qu'il devoit enseigner aux hommes dans les trois dernieres. C'est aussi la raison que saint Hierôme donne de la retraite de saint Jean dans le desert à l'occasion de ces paroles: *Je suis la voix de celui qui crie dans le desert*; car apres avoir demandé pourquoi ce precurseur du Fils de Dieu choisit, pour précher, un lieu solitaire qui sembloit plus propre à se cacher, qu'à se faire voir & entendre, il répond: que c'étoit afin que les hommes voiant la nouvelle vie du Predicateur, commençassent à l'admirer, à quitter leurs vices, & à faire penitence pour l'imiter. Il sçavoit, dit ce
« Pere, que l'exemple étoit un moien plus efficace que la voix & les pa-
« roles, pour toucher ceux qui l'écoutoient, & pour produire en eux
« des fruits de salut; d'où vient qu'il est dit de luy dans l'Evangile, qu'*il étoit une lampe ardente & luisante*; parceque brûlant au dedans de soi, du feu de l'amour divin, il répandoit beaucoup de lumiere & de clarté dans les autres, par l'exemple de sa vie toute sainte & merveilleuse.

Cœpit Jesus facere & docere. *Act.* 1. 1.

Hier. Epist. de vero circumcis. Ego vox clamantis in deserto. *Ioan.* 1. 23.

Erat lucerna ardens & lucens. *Ioan.* 5. 35.

L'experience confirme tous les jours cette sentence commune de Seneque: La voye des preceptes est longue, mais celle de l'exemple est courte & efficace, parceque les hommes donnent ordinairement plus de creance à leurs yeux, qu'à leurs oreilles. Et S. Bernard en donne une autre raison. L'exemple d'une bonne œuvre est, dit-il, un discours vif, penetrant & efficace pour en persuader la pratique aux autres, parcequ'on est plus porté à croire & à faire une chose, quand on la voit pra-

Longum iter est per præcepta: breve & efficax per exempla. Quia homines amplius oculis quam auribus credunt. *Sen. Ep. l.* 1. *c.* 16.

Sermo vivus & efficax exemplum operis est, plurimum faciens suadibile,

tiquer à celuy qui l'enseigne. C'estpourquoi saint Augustin considere comme un effet de la foiblesse & de l'infirmité de l'homme, de ne faire le bien qu'avec peine, lorsqu'il ne voit pas dans les autres des exemples qui l'y excitent; d'où il conclud: qu'il est tres-important que les Predicateurs & les Ouvriers de l'Evangile soient parfaits, afin que faisant voir en eux des modeles des vertus qu'ils enseignent, ils puissent dire comme S. Paul à ceux qui les entendent: *soiez mes imitateurs, comme je le suis moi-méme de Jesus-Christ.*

quod monstratur factibile. *Bern. serm. de S. Bened. Aug. l. 1. contra Crescon. gram. c. 6.*

Imitatores mei estote, sicut & ego Christi. *1. Cor. 4. 16.*

Il est constant encore que quand la vie de ceux qui instruisent les autres est conforme à leur doctrine, cela fait croire qu'ils parlent du fond & de la plenitude de leur cœur. Et ainsi ce qu'ils disent a une force plus efficace pour toucher & persuader ceux qu'ils instruisent. Mais sans cela tous leurs discours font peu d'impression dans les esprits. C'estpourquoi saint Basile & saint Chrisostome parlant de ceux qui ne font pas ce qu'ils enseignent aux autres, disent que ce sont de faux Docteurs & des Predicateurs imaginaires, qu'ils comparent à des comediens, qui n'étant ni rois, ni braves, ni riches, ne laissent pas de re-
» presenter les personnages des rois, des braves, & des riches. Ce sont
» des gens, disent-ils, qui parlent magnifiquement de l'humilité sans
» étre jamais humbles, qui representent fort-bien le mépris du monde
» & des honneurs sans y avoir jamais renoncé entierement: enfin ce sont
» des comediens & des baladins, plûtôt que des Predicateurs de l'Evan-
» gile.

Chrys. Hom. 1. in Acta Apost. circa illud: Cœpit Jesus facere & docere.

Basil. Hom. 24.

Saint Basile les compare encore à des peintres, qui étant eux-mé-
» mes laids & difformes, ne laissent pas de representer des beautez ache-
» vées dans leurs tableaux. C'est ce que font certains Predicateurs, dit ce
» Pere: ils font des descriptions excellentes de l'humilité, & en disent
» des merveilles; & cependant ce ne sont que des vains & des superbes:
» ils sçavent tres-bien representer les avantages de la patience, & ce sont
» des impatiens & des emportez; enfin ils relevent par des loüanges ex-
» trémes le silence & le recueillement, & ils sont eux-mémes grands
» parleurs & toujours dissipez pour les moindres choses.

Serm. 34. de Temp.

S. Augustin dit que ces Predicateurs font aujourd'huy ce que firent autrefois les Phariſiens & les Docteurs de la Loi, qui montrerent aux Mages le chemin de Bethléem, où Jesus-Christ étoit né, sans se mettre en peine de l'y aller chercher, & que les uns & les autres sont semblables à ces bornes de la campagne, qui montrent aux passans le chemin qu'ils doivent tenir, & demeurent toujours en la méme place.

Abscondit piger manum sub ascella sua, & laborat, si ad os suũ eam cõverterit. *Prov. 26. 15.*

S. Jerôme expliquant ces paroles du Sage: *Le paresseux cache sa main sous son aisselle, & il a peine de la porter jusqu'à sa bouche*, dit que les Predicateurs cachent leurs mains sous leur aisselle, lorsqu'au lieu

d'agir, ils demeurent sans rien faire; & qu'ils ont peine à les porter jusqu'à leur bouche, lorsque leurs actions ne répondent pas à leurs paroles, & qu'ils ne veulent pas faire ce qu'ils ont dit. Et S. Gregoire de Nazianze nous apprend, que celui qui ne pratique pas ce qu'il enseigne, attire les ames d'une part, & les chasse de l'autre, & qu'il abat d'une main tout ce que l'autre éleve. Malheur à ceux qui disent beaucoup, & ne font rien, ajoûte ce Pere, parce que leurs paroles ne produisent point de fruit, & que c'est à eux que s'addresse ce que Jesus-Christ dit dans l'Evangile aux Docteurs de la loi, & aux Pharisiens, qu'*on fera peu d'état* dans l'autre vie *de celui qui violera l'un des plus petits commandemens, quoi qu'il instruise les hommes selon la loi.* Et ce qu'il ajoûte en suite, que *celui qui fera ce qu'il enseignera sera grand dans le royaume du ciel*, se doit entendre des Predicateurs de l'Evangile, & des personnes vraiment apostoliques qui font beaucoup de fruit dans les ames par le bon exemple de leur vie; parce que leur sainteté qui est une chose toute divine, fait qu'on a pour leur personne un respect & une veneration plus qu'humaine; qu'on les écoute parler, & qu'on les considere non comme des hommes, mais comme des anges, & que l'on reçoit ce qu'ils disent comme des avis du ciel; ce qui fait que leurs paroles font des impressions & des changemens merveilleux dans les cœurs. C'est pour cela que S. Paul recommande aux ouvriers Evangeliques de ne jamais rien faire, dont ils ayent sujet de rougir, & de se rendre eux-mémes des modeles de pureté, de charité, & de toutes sortes de vertus & de bonnes œuvres, afin que leur doctrine ait une force plus efficace pour persuader les hommes, & pour les gagner à Jesus-Christ.

Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, & docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cælorum. Qui autem fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum. *Math.* 5. 19.

2. *Tim.* 2. 15. *Et Tit.* 2. 7.

Le soin de regler saintement nôtre vie, est donc le principal moyen d'aider le prochain; Et parce que le bon exemple est tres necessaire pour cela, comme nous l'avons fait voir; & parce qu'afin que nous soions des instrumens dignes d'étre employez de Dieu pour faire beaucoup de fruit dans les ames, il faut que nous soions nous-mémes avancez & solidement affermis dans l'exercice de la mortification & des bonnes œuvres.

* C'est pour cette raison que S. Ignace parlant de la conservation & de l'accroissement de sa Compagnie, & des moiens de nous conduire à la fin de son Institut, qui est de procurer le salut des ames, il dit: Que les moiens interieurs de vertu & de bonté qui joignent & unissent avec Dieu ceux dont il se sert comme d'instrumens pour sauver les ames, & qui les disposent à étre mieux conduits par sa divine main, sont beaucoup plus efficaces pour cet effet, que tous les moiens qui peuvent nous rendre les hommes favorables, comme les sciences, & les autres talens naturels & humains; & qu'ainsi nous devons principalement insister dans la recherche des premiers. Que tous s'appliquent, dit-il, à la recherche des vertus solides, & des biens spirituels, & qu'on en fasse plus d'état que des sciences, & des

10. *p. const. §.* 1.

Regul. 16. *summ.*

autres dons humains & naturels; parce que ce sont les dons interieurs de la grace qui doivent rendre efficaces, pour la fin à laquelle nous aspirons, tous les autres dons qui éclattent au dehors.

Et la raison de cela est tres-évidente; car si cette entreprise avoit une fin humaine, la prudence suffiroit pour s'y bien conduire par des moiens humains. Mais la fin que nous envisageons, est surnaturelle & divine, puisqu'il s'agit de toucher les cœurs, de convertir les ames, de les retirer de la mort du peché, & d'engendrer en elles la sainteté; & tout cela n'est point l'ouvrage des hommes, mais de celui qui fit la lumiere au commencement du monde, en disant seulement cette parole: *Que la lumiere soit faite.* Ainsi toutes nos sciences, nôtre prudence, nôtre travail, & nôtre industrie, & tous les autres moiens naturels & humains que nous pouvons employer, n'ont nulle proportion avec cette fin. Dieu seul peut faire luire sa grace dans les cœurs, & y semer les paroles de la vie; & toute la vertu de l'instrument qu'il employe pour y produire du fruit, vient de sa misericorde. C'est pourquoi les mémes moiens qui nous attacheront & uniront étroittement avec Dieu, nous rendront aussi des instrumens plus propres & plus efficaces pour convertir les ames; parce que plus nous lui serons unis, plus nous serons disposez à recevoir en nous les influences & les richesses celestes de sa grace, & de les communiquer aux autres.

Fiat lux. *Gen.* 1.3.

S. Denis de l'Areopage parlant de la perfection & de la sainteté que doivent avoir les Prêtres & les Ministres de l'Evangile, par qui Dieu dispense aux hommes ses graces & le merite de son sang, dit qu'ils doivent étre saints pour sanctifier les autres, parfaits pour les perfectionner, & éclairez de la lumiere & de la connoissance de Dieu, pour les en éclairer. Ils doivent étre tellement enflammez du feu de l'amour de Dieu, qu'ils en puissent aussi enflammer les autres. Car, comme dit tres-bien Saint Gregoire, comment celui qui n'a point de feu en soi pourroit-il en allumer dans son prochain? Comment pourroit-il sortir des paroles ferventes d'un cœur froid, disoit souvent S. Thomas de Ville-neuve? Quand vous aurez le cœur tout en feu & embrasé de l'amour de Dieu, alors les paroles qui en sortiront porteront dans les cœurs des hommes, ce méme feu dont Jesus-Christ veut qu'ils soient embrasez, lorsqu'il dit: *Je suis venu pour jetter le feu dans la terre, & que desirai-je sinon qu'il s'allume?*

Sacri & sacrantes: perfecti & perficientes: illuminati, & illuminantes.

Qui non ardet non incendit.

Ch. 8. *de sa vie.*

Ignem veni mittere in terram, & quid volo, nisi ut ardeat? *Luc.* 12. 49.

Platon a dit assurement plus qu'il ne sçavoit, lorsqu'il a avancé que Dieu communique aux hommes qu'il touche, la vertu d'attirer à lui les autres hommes; ainsi que l'aiman communique au fer qu'il touche, la proprieté qu'il a d'attirer. Ce qui donna méme de l'admiration à S. Augustin, lorsqu'il vit par experience, qu'ayant froté d'aiman un petit an-

Lib. 21. *de civit. Dei c.* 4.

neau de fer, il en attira un autre, & cet autre encore un autre, jusqu'à ce que plusieurs s'attachant ainsi de suite, formerent en l'air comme une longue chaine dont les maillons ne tenoient les uns aux autres, que par la force merveilleuse que l'aiman avoit communiquée au premier, en le touchant. Si donc nous ne sommes pas nous-mémes avancez vers Dieu, & s'il n'imprime pas sa vertu dans nos cœurs, comment pretendons-nous pouvoir attirer à lui les autres hommes par nos paroles? Si vous ne brûlez pas vous-mémes du feu divin de l'amour de Dieu, comment pouvez-vous en enflammer les autres?

Les maîtres de l'éloquence disent que le moien le plus efficace pour exciter des mouvemens dans les autres, est de les exciter auparavant au dedans de soi-méme & de les y ressentir véritablement. En effet pourrois-je faire répandre des larmes à une personne, si moi-méme j'avois les yeux secs? Seroit-ce le moien d'exciter de la douleur & de l'indignation pour une chose, si j'en parlois sans émotion, ou avec plaisir? Il en est de mémè des Predicateurs. Comment persuaderont-ils aux autres le mépris du monde, s'ils ne le méprisent pas eux-mémes sincerement? comment les porteront-ils à la pratique de la mortification, s'ils ne cherchent que leur aise & leur commodité? comment les feront-ils devenir humbles, s'ils ne le sont pas eux-mémes? Rien ne brûle sans le feu: rien ne se moüille sans quelque liqueur: nul ne peut donner aux autres ce qu'il n'a pas.

Les Predicateurs qui n'ont que des paroles, sont comme des pieces d'artillerie qu'on ne charge pas à balles. Ils font beaucoup de bruit, mais sans effet: ils font ce que l'Apôtre condamne; *ils donnent des coups en l'air*, mais ils n'abattent point d'ennemis: ils ne touchent point les cœurs, parce qu'il n'y a rien de solide au dedans d'eux. Il n'y a ni la vertu, ni l'esprit qui est necessaire pour les rendre efficaces.

Quasi aërem verberant. 1. *Cor.* 9. 26.

Le don de prêcher ne consiste point dans un arrangement artificieux de belles paroles, ni en des discours subtils, éloquens & relevez. S. Paul, l'Apôtre des Gentils, cet instrument choisi de Dieu pour convertir tout le monde ne prêchoit point de la sorte, comme il le dit lui-méme aux Corinthiens: *Pour moi, mes freres, lorsque je suis venu vers vous, pour vous annoncer l'Evangile de Jesus-Christ, je n'y suis point venu avec les discours élevez d'une éloquence, & d'une sagesse humaine. Car je n'ay point fait profession de sçavoir autre chose parmi vous, que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié. Je n'ay point employé en vous parlant, & en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu; afin que vôtre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu qui m'a envoyé pour prêcher l'Evangile, & la prêcher*

Ego cum venissem ad fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ annuntians vobis misterium Christi. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum & hunc Crucifixum. Sermo meus & prædicatio mea non in persuabilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus, & virtutis, ut fides vestra non sit in sapientia humi-

sans y employer la sagesse de la parole, pour ne pas anneantir la Croix de Jesus-Christ.

num, sed in virtute Dei. Non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi. 1. *Cor.* 2. 1. 4. & 1. 17.

Nous devons former nos discours & nos entretiens spirituels, sur le modele de la simplicité evangelique de ces anciens Peres, que l'histoire de l'Eglise loüe tres-particulierement, de ce qu'ils donnoient au peuple des instructions, & des avis aussi simples que sages, prêchant sans tous ces artifices & ces ornemens de l'éloquence humaine, & se contentant, comme bons medecins, d'appliquer des remedes proportionnez aux maladies des consciences de leurs auditeurs; Car comme dit l'Apôtre: *Nous ne nous prêchons pas nous-mémes, mais nous prêchons Jesus-Christ comme nôtre Seigneur.*

Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dñm nostrum. 2. *Cor.* 4. 5.

Il est certain que les predicateurs qui affectent de paroître sçavans & beaux parleurs, feront toujours tres-peu de fruit. Premierement, parce que les auditeurs qui ont un peu de jugement comprennent d'abord que ceux qui prêchent de la sorte, qui s'écoutent parler eux-mémes, & qui goûtent avec plaisir les fleurettes & les petits agréemens étudiez qu'ils debitent, ont plus d'envie de bien dire que de bien faire. Ajoûtez à cela, que l'élegance méme d'un discours en étouffe ordinairement le fruit, & qu'il profite toujours moins, lorsque les tours en sont plus ingenieux, & les expressions plus elegantes, selon cette sentence des maitres mémes de l'éloquence rapportée par Quintilien: Que le sens est toujours négligé dans un discours dont on admire les paroles, c'est-à-dire, que les hommes perdent l'attention qu'ils doivent avoir aux choses, quand elles sont revêtuës de paroles choisies & tres-elegantes; parce qu'alors ils considerent moins ce qu'on leur dit, que la maniere de le leur dire. Que si cette delicatesse & cette elegance étudiée est condamnée comme un grand defaut dans un Orateur, par les maîtres mémes de l'éloquence, ne doit-on pas la condamner avec bien plus de raison dans un Predicateur de l'Evangile, qui ne doit envisager que l'avancement & le salut des ames? car c'est pour cela seulement qu'il reçoit de Dieu le don de prêcher, selon cette parole de l'Apôtre: *Les dons du S. Esprit qui se font connoître au dehors, sont donnez à chacun pour l'utilité commune des fideles.* C'est donc cette utilité qui doit étre son but & sa fin.

Jacet sensus in oratione ubi verba laudantur. *Quint. lib.* 8.

Unicuique autem datur manifestatio spiritus ad utilitatem. 1. *Cor.* 2. 7.

C'est aussi ce que S. Jerôme écrit à Nepotian sur ce sujet: Lors, dit-il, que vous instruisez le peuple dans l'Eglise, tachez d'attirer non des applaudissemens de leurs bouches, mais des gemissemens de leurs cœurs: & que les larmes de ceux qui vous écoutent, soient toutes vos loüanges. Car la vraïe marque d'une predication, n'est pas l'acclamation & la loüange des auditeurs, lorsqu'en sortant ils se disent les uns aux autres: *Jamais homme n'a parlé comme cet homme:* avez-vous pris garde aux

Docente te in Ecclesia non clamor populi, sed gemitus suscitetur. Lachrimæ auditorũ laudes tuæ sint. *Epist.* 2. *ad Nepot.*

Numquam sic locutus est homo. *Joan.* 7. 46.

belles choses qu'il a dites, & comme il les a bien dites? Mais ce sont leurs larmes, leur componction, la reforme de leurs mœurs, & le changement de leur mauvaise vie qui font connoître si ceux qui les prêchent ont le don veritable de la predication, qui consiste à être des instrumens choisis de Dieu pour toucher les cœurs de ceux qui les entendent, & pour les instruire par leurs paroles & par leurs bonnes œuvres, afin qu'en les retirant de leurs égaremens ils puissent reconnoître leur mauvaise vie, & retourner sincerement à Dieu par la penitence.

Le don de prêcher ne consiste pas à parler des choses de Dieu dans une chaire durant une heure ou deux, dit le Pere Avila, mais à faire que ceux qui sont des demons avant que de vous entendre, deviennent des anges aprés vous avoir entendu. Voila ce que doit produire le talent de la predication. Un autre grand serviteur de Dieu disoit encore, que quand on voit sortir du sermon le peuple triste & confus en soiméme, ayant la téte baissée, sans se parler les uns aux autres, & méme sans se regarder, c'est alors qu'on peut dire que la predication a été tres-bonne & tres-utile, parce que c'est une marque que chacun en remporte ce qui luy est necessaire pour ce qui le touche.

* On dit de S. François de Borgia, que prêchant un jour dans le bourg de Vegara à 2. lieües d'Ognate dans la Biscaïe, il fit un discours si touchant que tous ceux qui l'entendoient fondoient en larmes; & que ceux-mémes qui ne l'entendoient pas, ou parce qu'ils ne sçavoient que la langue de leur païs, & qu'ils ignoroient l'Espagnol, qui étoit celle du Predicateur, ou parce qu'ils se trouvoient trop éloignez de la chaire, ne laissoient pas de demeurer attentifs & de pleurer comme les autres. Et lorsqu'on leur demandoit pourquoi ils pleuroient à ce sermon sans y rien entendre, ces bonnes gens répondoient, que c'étoit parce qu'ils voyoient ce qu'ils n'avoient jamais vû, aiant devant les yeux un Duc Saint. Et ils ajoûtoient, qu'ils sentoient au dedans de leur cœur des inspirations de Dieu, & qu'ils y entendoient de certaines paroles muettes qui leur faisoient comprendre celles du Predicateur, quoique sa voix ne vint pas jusqu'à eux.

* Le même Saint étant allé en Portugal, le Cardinal Infant, qui en fut Roi depuis, le fit prier de prêcher devant le peuple. Et comme on lui eut répondu qu'il étoit trop abatu & fatigué de son voiage: Je ne demande point qu'il prêche, dit cette eminence, mais seulement qu'il monte en chaire, pour se montrer au peuple; Car la seule vûe d'un homme de cette vertu & de ce merite, qui a quitté tant de choses, & qui en a tant fait pour Dieu, est capable de toucher & de convertir tous ses auditeurs.

L'exemple d'une vie sainte est donc ce qui doit prêcher en nous, & ce qui produit plus de fruits dans les ames que toutes les paroles; & c'est aussi par consequent ce que les Predicateurs, les Confesseurs, & tous ceux qui sont emploiez dans les ministeres spirituels, doivent s'efforcer d'acquerir sur toutes choses, afin qu'ils soient dignes d'être les instrumens de Dieu pour la conversion des ames.

CHAPITRE IX.

Second moien d'aider le prochain, qui est la Priere.

Juvatur etiam proximus sanctis desideriis & orationibus. 7. p. const. cap. 4.

* LA Priere est le second moien d'aider les ames que S. Ignace nous prescrit dans nos Constitutions en ces termes: On peut encore assister le prochain par des prieres & par de saints desirs.

Exod. 17. 12.

Comme le ministere de ceux qui sont appellez au service des ames est surnaturel, on y fait plus de progrez par la priere, par les larmes, & par les gemissemens interieurs, que par les paroles & par tous les autres moiens humains. Ainsi nous voions dans l'Ecriture, que le peuple de Dieu combattant contre Amalec, la seule priere de Moïse contribuoit plus à la victoire, que toutes les lances & les épées des combattans. Lorsque ce S. Patriarche tenoit les mains levées au ciel, les Juifs étoient victorieux d'Amalec, & lorsque la lassitude l'obligeoit à les abaisser, Aaron & Hur qui étoient avec lui sur la montagne, remarquoient qu'Amalec étoit victorieux des Juifs; C'estpourquoi ils se crurent obligez de lui soûtenir les mains: Ce qui obtint enfin au peuple de Dieu une entiere victoire de ses ennemis.

Ita delebit hic populus omnes qui in nostris finibus commorantur, quomodo solet bos herbas usque ad radices carpere. Num. 22. 4. Aug. serm. 93. de Temp. Origen. Hom. 13. super num.

C'étoit donc par ce moien qu'Israël se rendoit victorieux de tous ses ennemis, comme les Madianites mémes le reconnurent, lorsque voiant les merveilleux progrez de ses armes, & commençant à craindre pour eux-mémes, ils disoient: *Ce peuple exterminera tous ceux qui demeurent dans nôtre païs, ainsi que le bœuf arrache & devore l'herbe jusqu'à la racine;* car selon S. Augustin & Origene, cette comparaison ne veut dire autre chose, sinon, que comme la bouche du bœuf arrache & devore l'herbe jusqu'à la racine, la bouche du peuple de Dieu, qui est la priere, détruit & extermine de mémè ses ennemis.

Certes si le succés d'une guerre temporelle, auquel les forces & le pouvoir des hommes semblent étre en quelque sorte proportionnez, ne s'obtient que par l'invocation du secours de Dieu: que serviroient tous nos efforts contre des ennemis spirituels, qu'il faut vaincre pour la conqueste des ames, s'ils n'étoient pas soûtenus en méme tems par une priere continuelle? Cette entreprise est si élevée au dessus de toutes nos forces, de toute nôtre puissance, & de tous les moiens humains, qu'elle ne peut avoir un heureux succés que par la force & la puissance divine de la grace. C'estpourquoi ceux que Dieu y emploie, doivent apprendre de Moïse à se retirer sur la montagne de l'oraison, & à y tenir sans cesse leurs mains élevées au ciel, pour implorer le secours de cette grace par les prieres, par les cris, & les gemissemens de leurs cœurs, qui sont les moiens necessaires pour obtenir le pardon des pechez, &

& la converſion des ames. TRAIT. I.

S. Auguſtin explique & releve admirablement la force & l'excellence de ce moïen, en parlant de la ſainte reſiſtance que Moïſe fit à Dieu par la priere, lorſqu'il vouloit exterminer les Iſraëlites qui avoient adoré le veau d'or. Ce S. Patriarche étant penetré juſqu'au fond du cœur du malheur de ſon peuple, alla s'humilier devant Dieu, pour lui demander pardon d'un ſi horrible ſacrilege, & lui dit: Pourquoi, Seigneur, voulez-vous perdre vôtre peuple que vous avez ſauvé de l'Egipte par la force invincible de vôtre main? Conſiderez que les Egiptiens publieront, que vous ne l'avez attiré dans cette vaſte ſolitude, qu'afin de l'y faire perir tout d'un coup. Souvenez-vous, Seigneur, de vos ſerviteurs Abraham, Iſaac, & Jacob, à qui vous avez promis de donner une terre de benediction & d'abondance, & une poſterité qui égalera le nombre des étoilles du ciel. Et Dieu lui répondit: *Laiſſez-moi faire afin que ma fureur éclate contr'eux & que je les extermine.* D'où vient que le Seigneur dit: *Laiſſez-moi faire; y a-t-il quelqu'un qui reſiſte à ſa volonté?* peut-on lui lier les mains pour le retenir? Non ſans doute, dit S. Auguſtin, mais c'eſt pour nous apprendre quelle eſt la force & le merite de la priere, & ce qu'elle peut envers Dieu. Cette parole: *Laiſſez-moi faire*, n'eſt pas une parole de commandement; car ſi cela étoit Moïſe « auroit fait mal de n'y pas obeïr. Ce n'eſt pas non plus une parole de ſu- « pliant; car rien n'obligeoit Dieu de faire une ſemblable priere à ſon ſer- « viteur. Mais c'eſt une parole d'inſtruction pour nous apprendre, que « les prieres des Juſtes fléchiſſent la colere de Dieu, & y reſiſtent en quel- « que maniere.

Aug. q. 149. ſup. Exod.

Dimitte me ut iraſcatur furor meus contra eos, & deleam eos. *Exod.* 39. 10.

Voluntati enim ejus quis reſiſtit? *Rom.* 9. 19.

Aug. ubi ſup.

C'eſt auſſi ce que S. Jerôme enſeigne ſur ces paroles de Jeremie: *Je veux châtier ce peuple: Ne priez donc point pour eux, ne m'offrez point de loüanges ni d'oraiſon en leur faveur, & ne me reſiſtez plus.* Dieu fait voir par là que les prieres des Saints peuvent reſiſter à ſa colere: Comme le Prophete David le dit encore en ces termes tres clairs: *Dieu avoit reſolu de les perdre, ſi Moïſe qu'il avoit élû, ne ſe fut preſenté devant lui, lorſque ſa colere alloit éclatter, pour en arréter le coup qui étoit déja levé pour l'exterminer.* Car la priere de ce ſaint Paſteur força Dieu en quelque façon de pardonner à ſon peuple, *& l'empêcha de faire le mal dont il avoit reſolu de l'affliger.* La méme choſe arriva lorſque ce peuple s'éleva contre Moïſe & contre Aaron, les accuſant d'étre les auteurs de la mort extraordinaire de Coré, de Datham, & d'Abiron, & de leurs partiſans. Et Dieu l'auroit conſommé par les flammes-mémes qu'il avoit envoïées contre ces murmurateurs, ſi Aaron ne ſe fût pas hâté de prier pour eux, & de mettre des parfums dans ſon encenſoir, pour appaiſer ſa colere. Car en méme tems on vit ceſſer tout

Tu ergo noli orare pro populo hoc: nec aſſumas pro eis laudem, & orationem, & non obſiſtas mihi. *Jerem.* 7. 16.

Et dixit ut diſperderet eos, ſi non Moſes electus ejus ſtetiſſet in confractione, in conſpectu ejus, ut averteret iram ejus, ne diſperderet eos. *Pſ.* 105. 23.

Placatuſque eſt Dominus ne faceret malum, quod locutus fuerat adverſus populum ſuũ. *Exod.* 32. 14.

Et plaga ceſſavit. *Num.* 13. 48.

d'un coup le feu, qui avoit déja consumé prés de quinze mille hommes.

C'estpourquoi le Sage parlant de ce merveilleux effet de la priere de ce S. Patriarche l'appelle un bouclier : *Mais vôtre colere ne dura pas long-temps*, dit-il ; *Car un homme irreprehensible se hâta d'interceder pour ce peuple. Il vous opposa le bouclier de son ministere saint, & sa priere montant vers vous avec l'encens qu'il vous offroit, fit cesser cette dure plaïe.* Vôtre serviteur alla au devant des coups dont vous aviez commencé de frapper les coupables ; ou comme porte une autre version : il combattit pour leur défence ; car c'est combattre que de prier. Il arréta vôtre vengeance avec le bouclier de la priere, & il empêcha que le feu ne passât à ceux qui étoient encore en vie. C'est donc avec beaucoup de raison que S. Ambroise s'écrie : O que l'oraison est un fort bouclier pour repousser tous les traits enflammez de l'ennemi.

Sed non diu permansit ira tua. Properans enim homo sine querela deprecari pro populis, proferens servitutis suæ scutum orationem, & per incensum deprecationem allegans, resistit iræ, & finem imposuit necessitati. *Sap.* 18. 20. 21.

Bonum scutum oratio, quo omnia adversarii ignita spicula repelluntur. *Ambr. tom. 5. in orat fun. de obitu Valent. Imp.*

Il faut considerer de plus, que Dieu prend plaisir à voir que nous prevenions les effets de sa vengeance, & qu'il se trouve des mediateurs pour en détourner les coups de dessus ses enfans. Car comme un bon pere qui menace son fils dans sa colere, est bien aise qu'il se trouve quelqu'un qui se mette au devant des coups, & qui l'empêche de le frapper, & que quelquefois méme avant que d'éclater, il a soin d'avoir auprés de lui quelque ami pour le retenir, parce que son dessein n'est pas de faire du mal à son fils. Ainsi Dieu qui nous aime comme ses propres enfans, & comme des enfans qui lui sont tres-chers, puisque nous lui avons coûté son sang & sa vie, voudroit bien ne nous pas frapper des plaïes que nous avons meritées.

C'estpourquoi il se plaît à voir que quelqu'un de ceux qu'il aime, arrête sa colere : il les va chercher lui-méme, lorsqu'elle est prête d'éclatter ; & lorsqu'il n'en trouve point qui lui resiste en faveur de ceux qui l'ont meritée, il s'en plaint, comme quand il dit par Ezechiel : *J'ay cherché parmi ceux de Jerusalem un homme qui me bouchât le chemin d'une haye, ou qui me mit une barriere devant moi & qui s'opposât à mes efforts pour m'empécher de ruiner cette ville ; & je n'en ay point trouvé.* Ou comme quand il dit par le méme Prophete : *Vous ne m'étes pas venu à la rencontre : Vous ne m'avez point coupé le chemin d'une muraille en faveur de la maison d'Israël.* Surquoi S. Jerôme fait cette réflexion : Que comme les retranchemens dont on coupe le passage à l'ennemi, & les frequentes sorties que l'on fait pour le repousser, rompent souvent tous ses efforts & l'obligent à la paix : Ainsi les prieres des justes font une sainte violence aux arrêts de Dieu ; & le forcent en quelque sorte de les revoquer en faveur des coupables, parce qu'il les écoute & les reçoit toujours favorablement. Et c'est aussi pour cela particulierement que le Prophete Isaïe déploroit le malheur des Juifs, de ce qu'il n'y avoit plus de

Et quæsivi de eis virum qui interponeret sepem, & staret oppositus contra me pro terra, ne disperderem eam, & non inveni. *Ezech.* 22. 30.

Non ascendistis ex adverso, neque opposuistis murũ pro domo Israël, *Ezech.* 13. 5.

Ita Dei sententia sanctorum precibus frangitur. *Hieron. in locum sup. cit.*

vrais serviteurs de Dieu parmi eux: Seigneur, *il n'y a plus personne qui invoque vôtre saint nom*, dit-il, *ni qui ose aller au devant de vôtre colere pour l'arrêter :* Il n'y a plus personne qui combatte comme Jacob contre Dieu méme, ni qui ose lui resister dans sa colere & lui dire à l'exemple de ce saint homme : *Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez beni.*

Non est qui invocet nomen tuū, qui consurgat & teneat te. *Is* 64.7.

Non dimittam te nisi benedixeris mihi. *Gen.* 32.26.

On voit aisément par ce qui vient d'étre dit, quelle est la vertu & la force des prieres des Justes, & de tous ceux qui sont cheris de Dieu, puisqu'ils ont le pouvoir d'arrêter son bras tout-puissant, & de resister à sa colere. Ce qui confirme encore beaucoup ce que nous avons déja dit: que le moïen principal & le plus important, pour procurer l'avancement & le salut du prochain, est de s'appliquer à se rendre soi-méme saint & agreable à Dieu, & à édifier tout le monde par l'exemple d'une bonne & sainte vie. Car il importe grandement, que celui qui est emploié comme mediateur dans une affaire de paix & de reconciliation, soit agreable à celui avec lequel il doit traiter, parce qu'autrement il irriteroit plus sa colere & son indignation contre ceux qui l'emploieroient, qu'il ne le porteroit à se reconcilier avec eux & à leur pardonner.

Dans le ch. preced.

L'exemple d'une vie sainte & reglée est si avantageux pour le bien de nos freres, que quand nous ne ferions autre chose pour leur service, que de nous rendre nous-mémes parfaits & saints devant Dieu, cela seul leur serviroit beaucoup.

Nous en avons une preuve merveilleuse dans la sainte Ecriture: Dieu ayant résolu de perdre Sodome pour ses abominations, Abraham tachant de le fléchir lui dit : Seigneur, *est ce que vous perdrez tout ensemble le juste avec l'impie ? Et s'il y a dans cette ville cinquante justes, periront-ils avec les autres, & ne pardonnerez-vous pas à tout ce peuple en leur faveur?* Ah Seigneur n'usez pas contr'eux d'une rigueur si peu conforme à vôtre souveraine bonté. *Le Seigneur lui dit : Si je trouve cinquante justes dans Sodome, je pardonnerai à tout le païs à leur consideration. Abraham lui répondit : Puisque j'ay commencé de parler à mon Seigneur, je lui parlerai encore, quoique je ne sois que cendre & que poussiere. Et s'il n'y en manquoit que cinq de cinquante, perdriez-vous pour cela tout ce peuple ? Non, dit le Seigneur, je ne ne le perdrai point si j'y en trouve seulement quarante-cinq. Et si vous y en trouvez quarante dit encore Abraham, que ferez-vous ? Je ne les frapperai point pour l'amour de ces quarante. Seigneur, dit-il, que la liberté que je prens de vous parler encore ne vous offence point : Et s'il y en a trente ? Je ne le ferai point non plus, si j'en trouve trente.* Remarquez qu'au commencement il ne diminuoit que peu à peu, de cinq à cinq; & que déja la grace &

Numquid perdes justum cum impio? *Gen* 18.23.

Si invenero Sodomis quinquaginta justos, dimittam omni loco propter eos. v. 26.

Quia semel cœpi, loquar ad Dominum meum, cū sim pulvis & cinis. quid si minus quinquaginta justis, quinque fecerint, delebis ? non delebo, ait Dominus. v. 27.

la faveur de cette communication familiere l'encourage à rabattre par dizaines. Mais *si vous n'y en trouvez pas plus de vingt, reprit-il? Je veux bien encore, dit le Seigneur, épargner tout le païs en faveur de vingt justes, s'ils s'y trouvent. Je vous prie, Seigneur, d'agréer que je vous parle encore cette fois : S'il s'en pouvoit trouver seulement dix? Hé bien, dit le Seigneur, j'en suis content, je ne détruirai rien, s'il se trouve seulement dix justes parmi tout ce peuple.* Mais Dieu n'y ayant trouvé que Loth qu'il sauva à la priere d'Abraham, il consuma par le feu Sodome, & les cinq villes, avec tout le païs d'alentour, & tous ceux qui y habitoient.

On voit par là combien il est avantageux aux hommes d'avoir parmi eux des personnes dont la vie soit sainte & irreprochable. C'est ce que l'Ecriture confirme encore plus particulierement, lorsqu'elle dit, que Dieu qui ne punit qu'à regret, ne pouvant plus differer ses justes vengeances sur Jerusalem & sur tout le Roiaume de Judée, & ayant resolu de les livrer entre les mains des Chaldéens, afin d'exercer sur eux la juste punition de leurs impietez & de leurs abominations, il leur fit dire par Jeremie : *Allez en diligence de tous côtez dans les ruës & les places publiques de Jerusalem, cherchez par tout, & informez-vous soigneusement, s'il y a dans toute la ville, un homme juste, sincere & fidele envers Dieu & le prochain, afin qu'en sa consideration, je puisse pardonner à cette grande ville, & à tout le Royaume, & suspendre le chatiment & la ruine dont je l'ai menacé.* Surquoi Saint Jerôme s'écrie: Admirez combien Dieu estime & aime les hommes justes, puisqu'il promet de pardonner à tout un grand peuple, qui a irrité sa colere par tant de crimes & d'impietez, en consideration non seulement de dix hommes justes, mais d'un seul.

Circuite vias Jerusalem, & aspicite, & considerate, & quærite in plateis ejus an inveniatis virum facientem judiciũ, & quærentem fidem, & propitius ero ei. *Jerem.* 5. 1.

C'estpourquoi l'on ne sçauroit trop estimer dans les societez, dans les villes & dans les états, ceux qui servent vraiment Dieu, quand ils ne feroient autre chose que veiller sur eux-mémes, & travailler à leur propre perfection. Et c'est aussi la principale raison que les saints Docteurs rapportent des grands avantages & des secours spirituels que le public reçoit des personnes religieuses, qui vivent dans la retraite & dans la solitude, parce qu'encore qu'ils n'exercent aucune fonction exterieure envers le prochain, ils ne laissent pas de leur procurer de grands biens par le soin qu'ils ont de se rendre agreables à sa divine majesté. C'est toujours en consideration de ce petit nombre de justes, que Dieu differe la punition de tant de maux qui se commettent dans le siecle, comme Jesus-Christ l'enseigne lui-méme par la parabole de l'yvraie semée parmi le bon grain. *Ne l'arrachez point*, dit-il, *de peur que cueillant l'yvraie, vous ne déraciniez en méme temps le bon grain. Laissez craître l'un & l'autre jusqu'à la moisson.*

Ne forte colligentes zizania eradicetis simul cum eis & triticum. Sinite utraque crescere usque ad messem. *Math.* 13. 29.

Ce que l'on doit remarquer ici plus particulierement sur ce que nous avons dit de l'embrasement de Sodome, est, qu'il est écrit immediatement aprés, que *Dieu voulant perdre ce peuple abominable, se souvint d'Abraham, & sauva Lot*, parce qu'il étoit son neveu, & qu'il avoit habité dans ce païs. L'Ecriture ne marque pas qu'il l'ait sauvé à la priere d'Abraham, mais seulement que Dieu ayant égard à tout ce qui touchoit Abraham qu'il aimoit, a eu tant de soin de sauver Lot son neveu, que le tirant lui-méme par la main hors de la ville, il lui dit: *Retirez-vous promtement* dans Segor, *parce que je ne puis rien faire jusqu'à ce que vous soyez entré dans cette ville.* O tendresse! ô bonté infinie de Dieu! Je ne puis rien faire, dit-il, que vous ne soyez en sureté. Admirez quel est son amour pour un juste, ce qu'il dit, & ce qu'il fait en sa faveur: & que cette consideration vous porte à aimer sincerement Dieu & sa justice, & à travailler constamment à vôtre propre perfection. Sçachez que si vous en usez de la sorte, il se souviendra de vos parens & de vos amis, & qu'il prendra soin de vos interêts, selon que vous y renoncerez volontiers, pour ne penser qu'à vous abandonner plus entierement à sa divine disposition.

Cum enim subverteret Deus civitates regionis istius, recordatus Abrahæ liberavit Loth de subversione urbium. *Gen.* 19. 29.

Festina & salvare ibi, quia non potero facere quidquam, donec ingrediaris illuc. *Gen.* 19. 22.

Cet abandonnement entier de tout ce que vous étes, le porte à vous faire de plus grands biens, quoique vous ne lui demandiez rien pour vous-mémes, parce que nos œuvres se font entendre à Dieu plus efficacement que nos paroles: Certes si le crime éleve ses cris jusqu'au ciel pour attirer sa vengeance sur les coupables, comme quand Dieu dit à Caïn: *La voix du sang de vôtre frere s'est élevée jusqu'à moi:* Il ne faut point douter que la vertu & la bonté ne portent leur voix jusques dans le cœur de Dieu méme, pour attirer d'autant plus efficacement les graces de sa misericorde, que par un excés de bonté qui lui est propre, il est toujours prêt de faire grace & de pardonner. Voila quelle est la vraie maniere de recommander à Dieu nos propres interêts & ceux de nos proches & de nos amis.

Vox sanguinis fratris tui clamat ad me de terra. *Gen.* 4. 10.

CHAPITRE X.

Troisiéme moïen d'aider le prochain, qui est le zele du salut des ames.

C'Est un excellent moien d'aider le prochain dans l'importante affaire de son salut, que d'être dans la disposition de pouvoir dire à Dieu avec le plus saint des Rois: *Le zele que j'ay pour* la gloire de *vôtre maison me devore* & me consume *les entrailles: Et les opprobres de ceux qui vous outragent tombent sur moi*, & ils me causent plus de douleur & de ressentiment, que s'ils s'addressoient à moi-méme.

Zelus domus tuæ comedit me, & opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me. *Ps.* 68. 11.

* Aussi S. Ignace parlant des moiens d'avancer les interêts de sa Compagnie, sé-

lon la fin principale de son institut, qui est de travailler au salut du prochain, il met entre les premiers & les plus importans, le zele du salut des ames, qui fait qu'on prefere leur avancement à tout autre interêt, pour la gloire de celui qui les a creées & rachetées, & qu'on ne peut les voir perir sans avoir le cœur percé de douleur & de regret.

Zelus sincerus animarum ad gloriam ejus qui eas creavit ac redemit, quovis alio emolumento post habito. 10. *p. const.* §. 2.

C'est aussi dans l'ardeur de ce zele que S. Augustin dit au Comte Boniface: O mon frere! nôtre chair est-elle de fer, pour ne pas trembler? Nôtre cœur a-t-il emprunté la dureté des diamans, pour ne pas s'attendrir? ou a-t-il perdu tout sentiment, pour ne pas au moins s'éveiller un peu au son de ces effroiables paroles: *Allez maudits au feu eternel qui a été preparé pour le diable & pour ses anges:* Pourquoi ne disons-nous pas avec le Prophete Jeremie: *Qui donnera de l'eau à ma tête, & une fontaine de larmes à mes yeux, afin que je pleure sans cesse le jour & la nuit ceux de mon peuple qui ont été tuez?*

O mi frater, numquid ferreæ sunt carnes nostræ, ut non contremiscant: vel etiam adamantinus sensus noster, ut non mollescat, aut etiam minime evigilet ad illa Dei verba: ite maledicti in ignem æternum. *Math.* 25. 41.

Quare non dicimus cum Jeremia Propheta: quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lachrimarum, & plorabo die ac nocte interfectos populi mei. *Ier.* 9. 1. *Aug. Exhort. ad quemd. comit. c.* 55.

Ceux qui considerent les morts funestes, non des corps, mais des ames de leurs freres, & qui en sont veritablement touchez, s'épuisent & tombent dans la langueur, à force de pleurer; parce qu'ils ne croient pas pouvoir mieux emploier leurs larmes qu'à pleurer la perte des ames; à l'exemple de l'Apôtre, lorsqu'il dit: *Y a-t-il quelqu'un qui soit foible, sans que je m'affoiblisse avec lui?* Surquoi S. Augustin s'écrie: Apprenons de S. Paul à brûler de ce zele & de ce desir tres-ardent du salut des ames, puisque Dieu méme les a tant aimées, qu'*il n'a pas épargné son propre fils, mais l'a livré à la mort pour nous tous.* Il l'a livré pour nous tous, dit l'Apôtre, afin que nous ne méprisions le salut d'aucune ame, chacune ayant couté à Dieu son sang & sa vie.

Quis infirmatur & ego non infirmor? 2. *Cor.* 11. 29.

Qui etiã proprio filio suo non pepercit: sed pro nobis omnibus tradidit illum. *Rom.* 8. 31.

Ce zele du salut des ames, ou pour mieux dire, ce zele de l'honneur & de la gloire de Dieu, est un feu de son amour, qui n'est pas plûtôt allumé dans un cœur, qu'il veut se répandre dans tous les autres, & fait tout ce qu'il peut pour les embrazer. C'est un desir brûlant & emflammé de voir Dieu aimé, servi, & honoré de tous les hommes, & qui ne pouvant souffrir les offences & les outrages, que l'on fait à sa divine majesté, brule, devore, & consume interieurement ceux en qui il se trouve, lorsqu'ils n'y peuvent pas remedier. Tel étoit le zele des premiers Saints, & des grands serviteurs de Dieu. *Il s'est fait dans mon cœur comme un feu devorant qui a penetré dans mes os*, dit Jeremie, *& je me suis affoibli jusqu'à ne pouvoir plus resister; parce que j'ay oüi de toutes parts les opprobres & les outrages de plusieurs. Le zele du Seigneur, du Dieu des armées me devore*, disoit Elie, *parce que les enfans d'Israël ont abandonné vôtre alliance.* David est aussi tout plein de ce méme zele: *Je suis tombé dans la défaillance*, dit-il, *en considerant les méchans qui abandonnoient vôtre loi: Vôtre zele m'a fait secher de regret de ce*

Et factus est in corde meo quasi ignis exæstuans, claususque in ossibus meis; & defeci ferre non sustinens: audivi enim contu[melias] multorum & terrorem in circuitu. *Ierem.* 3. 6.

Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israël 2 *Reg.* 19 14.

Defectio tenuit me pro peccatoribus dereliquentibus legem tuam.

que mes ennemis ont oublié vos paroles. Ces grands Saints étoient si vivement touchez de voir la licence avec laquelle les pecheurs violoient la loi de Dieu, que la douleur qu'ils en ressentoient dans leur ame attenuoit leurs corps, corrompoit leur sang dans leurs veines, & donnoit des marques de sa violence dans tout l'homme exterieur. *Quand je regarde les méchans*, dit encore ce S. Roi, *je seche d'ennui & de regret, de ce qu'ils ne vivent point selon vos paroles: Mes yeux versent des ruisseaux de larmes, parce qu'ils ne gardent pas vôtre loi.*

Et tabescere me fecit zelus meus, quia obliti sunt verba tua inimici mei. *Ps.* 118. 53. 139. 158. Vidi prævaricantes & tabescebam, quia eloquia tua non custodierunt. Exitus aquarum eduxerunt oculi mei, quia non custodierunt legem tuam. *id est propter illos qui non custodiunt legem tuam. Ibid.* 136.

Voila le veritable zele que nous devons avoir pour bien servir Dieu dans la conversion des ames. Le desir de sa gloire doit s'élever en nous au dessus de toute chose: en sorte que nôtre souverain plaisir soit de voir son nom sanctifié, & sa volonté accomplie sur la terre, comme elle l'est dans le ciel; & au contraire nôtre souveraine douleur doit étre de voir faire des actions qui lui déplaisent. Car comme dit tres-bien S. Augustin, celui-là brûle veritablement du zele de l'honneur & de la gloire de Dieu, qui s'efforce de corriger toutes les actions méchantes & dépravées qu'il voit faire, & qui ne pouvant les empêcher, ne fait que gemir & pleurer, ainsi qu'il est dit dans l'Ecriture, que *Samuel pleuroit Saül, parce que le Seigneur se repentoit de l'avoir établi Roi d'Israël.* Cette ardeur de plaire à Dieu, & de contribuer à l'accroissement de sa gloire dans le service des ames, lui est plus agreable que toutes les choses que nous pourrions faire pour son service, selon S. Gregoire, Saint Chrisostome, & plusieurs autres Saints Docteurs qui assurent, qu'il n'y a point de sacrifice qui soit tel aux yeux de Dieu, que le zele du salut des ames; parce, disent-ils, qu'il n'y a rien qui lui plaise davantage que *la charité* qui *est*, comme dit l'Apôtre, *la plus excellente de toutes les vertus, & le lien de la perfection*, qui nous unit à Jesus-Christ.

Zelo domûs Dei comeditur, qui omnia perversa quæ videt, cupit emendare, & si emendare non potest, tolerat & gemit. *Aug. in* 1. *Epist. Ioan.*

Verumtamen lugebat Samuel Saülem, quoniam Dominũ pœnitebat quod constituisset eum in regem super Israël. 1. *Reg.* 15. 35.

Nullum quippè omnipotenti Deo tale est sacrificium, quale est zelus animarum. *Greg. Hom.* 12. *in Ezech.* *Chrys. Hom* 76. *Richard. sup. Cant.* 21.

Major autem horum est charitas, *quæ est*, vinculum perfectionis. *Cor.* 13. 13. *Colos.* 3. 14.

La grandeur & l'excellence de ce zele, & de cet amour de Dieu, consiste en ce qu'on ne se contente pas de l'aimer, & de le servir soi-méme autant qu'on en est capable, mais qu'on desire encore que tous les autres hommes s'emploient à l'aimer & à le servir, à publier par tout la gloire de son nom, & à mettre leur souveraine satisfaction à étendre son regne dans les ames; en sorte que rien ne touche leur cœur plus sensiblement que les offences qui se commettent contre Dieu. Comme un fils qui aime beaucoup son pere met toute sa joie à le voir honoré & cheri des autres, & ressent plus de douleur & d'affliction des offences & des insultes qu'on lui fait, que si elles lui étoient faites à lui-méme: Ainsi celui qui aime vraiment Dieu, & qui a dans le cœur ce zele de sa gloire, est si ardent pour tout ce qui peut y contribuer, qu'il met tout son bonheur à y consacrer tous ses travaux & tous ses soins, & qu'il n'a jamais de regret & de douleur plus sensible, que lorsqu'il le voit oublié

& offencé par ses creatures. Et en cela il exerce un acte d'amour de Dieu tres-parfait.

C'est aussi un excellent acte de l'amour du prochain ; car comme nôtre amour envers Dieu se fait voir par la joïe que nous avons de l'accroissement de son honneur & de sa gloire, & par le ressentiment que nous cause tout ce qui y paroît contraire : ainsi nôtre amour envers le prochain se connoît par la joïe que nous avons de son propre bien, & par le regret & l'affliction que nous ressentons de ses veritables maux, qui sont les pechez, & par l'ardeur & le soin que nous avons de l'en détourner autant que nous pouvons. C'est pour cela que les Saints nous avertissent, que pour sçavoir exactement si l'on aime son prochain, il faut seulement examiner si l'on s'afflige sincerement de ses maux, & si au contraire l'on se fait un sujet de joïe de tout le bien qui lui arrive. Voila la veritable preuve de l'amour que nous devons avoir pour nos freres : étre ravi de son progrez, comme du nôtre méme, & ressentir autant ses peines & ses disgraces que si nous les avions meritées par nôtre faute. C'est ainsi qu'on aime le prochain comme soi-méme, & comme l'aimoit l'Apôtre, lorsqu'il disoit : *Qui est foible sans que je m'affoiblisse avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle ?* La glose dit : Y a-t'il quelqu'un qui soit foible & languissant dans la foi, ou en quelque autre vertu, sans que je ressente sa foiblesse & sa langueur, comme si j'en étois moi-méme accablé ? Quelqu'un est-il scandalisé de quelque traverse, sans que le feu de la compassion me brûle les entrailles ?

Quis infirmatur, & ego non infirmor ? quis scandalisatur, & ego non uror? *Sic autem fert glossa*: Quis infirmatur in fide vel in aliqua virtute, & ego non infirmor, *id est, non doleo de eo sicut de me ipso*? Quis scandalisatur in aliqua molestia, & ego non uror in igne compassionis? *2. Cor. 11. 29.*

Cette maniere de prendre part aux biens & aux maux du prochain, est si agreable à Dieu, dit S. Chrisostome, que quand vous feriez des penitences extraordinaires, quand vous affligeriez sans cesse vôtre » corps par l'austerité du jeune, & par le travail de la veille, ne dormant » jamais que sur la terre toute nuë, & quand vous donneriez aux pauvres » tout ce que vous possedez, tout cela ne seroit rien en comparaison du » veritable zele du salut des ames. Car autant que l'ame est plus excellen- » te & plus precieuse que le corps, autant les services que peuvent rendre » à Dieu ceux qui font profession de veiller sur l'instruction & la conduite » des ames, & qui exercent envers elles les fonctions de Predicateur, » de Confesseur, ou de Directeur, & d'autres semblables, sont prefera- » bles à tout ce que peuvent faire ceux qui distribuent de grandes aumô- » nes de leurs biens, & qui exercent toutes les autres sortes de bonnes » œuvres corporelles.

Chrisostom. Hom. 99. & Hom. 2. sup. Genes.

» Il est sans doute que vous ressentiriez une grande satisfaction en » vous-méme, si vous aviez distribué de grandes sommes en aumônes » pour le soulagement des pauvres. Vous faites neanmoins beaucoup » plus lorsque vous vous appliquez au salut des ames. Le service que vous rendez

rendez à Dieu dans ce ſaint emploi, ajoûte ce S. Pere, eſt plus grand & plus eſtimable à ſes yeux que tous les miracles les plus éclattans. Car quels prodiges & quels miracles n'a pas faits Moïſe, pour tirer de l'Egipte le peuple de Dieu? Cependant, dit ce Pere, il n'y a rien parmi toutes ces merveilles qui ſoit égal à ce zele admirable, & à cettte ardente charité, avec laquelle il força Dieu en quelque ſorte, de pardonner à ſon peuple, lorſqu'il ſe mit au rang des criminels; & que s'offrant pour eux à la mort, il lui dit: Seigneur *ou pardonnez leur cette faute, ou effacez-moi du livre que vous avez écrit*. Voila, dit S. Chriſoſtome, l'action la plus grande, la plus forte & la plus genereuſe de toutes celles qui éclattent davantage dans la vie toute miraculeuſe de ce grand ſerviteur de Dieu.

Sup. c. 2. Geneſ.

Aut dimitte eis hanc noxam, aut ſi non facis, dele me de libro tuo quem ſcripſiſti. *Exod.* 32. 32.

CHAPITRE XI.

Combien ce zele eſt efficace pour le bien & le ſalut du prochain.

CE zele & ce deſir de la gloire de Dieu qui doit s'élever dans nôtre cœur au deſſus de toutes les autres choſes, eſt un moien ſouverain & tres-efficace, pour ſecourir avantageuſement le prochain dans tous ſes beſoins ſpirituels; C'eſt ce que nous allons montrer en peu de mots & par des raiſons tres-claires & tres-faciles.

La premiere eſt fondée ſur ce que nous avons déja dit, que ce zele eſt un feu: Car nous comprendrons aiſément par là, que comme le propre du feu eſt de tendre toujours par ſon activité, à ſe communiquer à divers ſujets, qu'il rend ſemblables à lui-méme, en s'y attachant, ou qu'il diſpoſe à le devenir, en ſurmontant la reſiſtance qu'il y rencontre au commencement; ainſi lorſque le zele & le feu du double amour de Dieu & du prochain eſt allumé dans nôtre cœur, nous faiſons des efforts continuels pour le jetter dans les autres, pour les en embraſer, & pour les convertir comme en d'autres nous-mémes, en les faiſant devenir ce que nous ſommes, lorſqu'ils ſont diſpoſez à recevoir ce feu, ou en les y diſpoſant, lorſqu'il y a de la reſiſtance à vaincre. C'eſt-pourquoi S. Paul tout enflammé de l'ardeur de ce zele, s'écrioit: *Plût à Dieu que tous ceux qui m'écoutent preſentement devinſſent tels que je ſuis*. Auſſi la charité ne ſe tient-elle jamais ſans rien faire: c'eſt un feu dont le propre eſt d'étre dans une continuelle agitation. Elle produit toujours de grands effets dans ceux en qui elle ſe trouve, dit S. Gregoire & s'il y a quelqu'un en qui elle n'en produiſe pas, c'eſt parce qu'elle n'eſt pas en lui, ou du moins, c'eſt qu'elle n'y eſt pas grande; car elle agit toujours ſelon l'étenduë de ſes forces, en quelque part qu'elle ſe trouve; & elle ne ſe trouve jamais nulle part ſans agir.

Opto omnes qui me audiunt hodie fieri tales, qualis & ego ſum. *Act.* 26. 29.

Charitas magna operatur, ſi eſt: ſi autem non operatur, magna, non eſt. *Greg. Hom.* 3. *in Evang.*

La seconde raison qui nous fait juger que ce zele est un moien tres-puissant de servir avantageusement le prochain est que son ardeur nous porte à nous appliquer beaucoup à nos ministeres, & à chercher sans cesse nous-mémes à quoi nous emploier pour l'avancement de chacun. En sorte qu'on est toujours prêt à rendre service aux ames, & à exercer toutes sortes de devoirs envers elles, sans y étre poussé par aucune force étrangere (ce qui seroit honteux); & qu'au contraire on desire de faire plus de choses, qu'il ne s'en presente à faire; ce qui est fort à considerer. Car on fait toujours doublement une chose, quand on la fait avec beaucoup d'ardeur & d'affection. Il importe donc beaucoup d'avoir ce zele, puisque c'est par lui que nos œuvres sont vivantes, & que sans lui elles ne sont que des œuvres mortes.

De cette seconde raison il en naît une troisiéme, qui est que plus on a d'estime & d'ardeur pour un bien, plus aussi l'on a soin de mettre en usage tout ce qui sert à l'acquerir. Ainsi ayant un veritable zele pour le bien & l'avantage du prochain, l'on ne manque pas de chercher, ni méme de trouver les moiens de lui en procurer. Car comme dit tres-bien S. Bonaventure, c'est une necessité qu'où est ce desir, là se trouve aussi tout le secours possible, pour obtenir son effet. Ne craignez pas que celui qui est animé de ce zele manque jamais d'occasion de servir le prochain, ni mémé de le servir avec beaucoup de succés. S'il n'en trouve pas dans la maison, il sçaura bien en aller chercher dehors, & il peut au moins s'assurer que sa charité ne manquera pas d'exercice dans les prisons & les hôpitaux. Les ouvriers qui ont ce double amour de Dieu & du prochain, trouvent toujours dequoi s'occuper à l'avantage des ames. Le travail & la fatigue les divertissent; d'où vient que l'Ecriture les compare quelquefois à des chasseurs; comme quand Dieu dit par Jeremie: *J'envoierai beaucoup de chasseurs & ils les prendront sur les montagnes, dans les valées, dans les cavernes, & dans les rochers.* Quelquefois aussi il les appelle des pescheurs: comme quand Jesus-Christ dit à ses disciples: *Je vous ferai des pescheurs d'hommes.* Les chasseurs & les veneurs n'attendent point que la proie se vienne presenter devant eux, mais ils la vont chercher, ils lui tendent des pieges, des rets & des filets, & tachent de les y attirer par des artifices & par des appas preparez. C'est ainsi que nous devons emploier nôtre diligence & nôtre industrie à gagner les ames, que le demon s'efforce de perdre par toutes sortes de surprises & de stratagêmes.

Ubi autem talis inest affectus, illic necessario non deerit subventionis effectus, quantum patitur opportunitas. *Bonav. prof. 5. relig. c. 17.*

Ecce ego mittam ei multos venatores, & venabuntur eos de omni monte, & de omni colle, & de cavernis petrarum. *Jerem. 16. 16.*

Ego faciam vos piscatores hominum. *Math. 4. 19.*

La quatriéme raison est, que l'ardeur de ce zele applanit toutes les difficultez, & rend douces les choses les plus penibles; & il semble méme, selon S. Denis, que la force & la constance admirable avec laquelle nôtre Sauveur a souffert les cruels tourmens de sa passion, ne se doit

Dion. Areop. c. 4. de Divin. nomin.

attribuer qu'à ce zele du salut des ames, & que rien ne l'a tant fortifié contre de si horribles peines dans ce combat, que l'aversion extréme qu'il avoit du peché : ce qu'il confirme par ces paroles du Prophete Isaïe : *J'ai seul foulé la cuve, & il n'y a pas eu avec moi un seul homme de toutes les nations : J'ai marché sur eux dans ma colere : Je les ay foulé aux pieds tous ensemble, & c'est mon indignation même qui m'a secouru.*

Torcular calcavi solus, & de gentibus non est vir mecum : Calcavi eos in furore meo, & conculcavi eos in irâ, & indignatio mea ipsa auxiliata est mihi. *Isa. 63. 3. 5.*

Enfin la derniere raison de l'excellence de ce zele d'aider le prochain, est qu'il produit encore la ferveur & la constance dans la priere : Car nôtre cœur étant pressé d'un côté par une extréme ardeur de secourir les ames, qui sont dans quelque danger ; & reconnoissant de l'autre nôtre propre impuissance, pour les aider autant que nous desirons, nous emploions envers Dieu les prieres & les supplications, comme nous lisons que l'ont fait plusieurs Saints, qui se presentant devant Dieu, comme mediateurs entre sa divine Majesté & le peuple, perseveroient dans la priere & les gemissemens sans se lasser, jusqu'à ce qu'ils eussent fléchi sa colere, & obtenu l'effet de leur demande.

* Il est rapporté dans la vie de S. Ignace, qu'aiant appris dans Paris, qu'un certain homme se prostituoit honteusement dans de sales amours, qu'il entretenoit hors de Paris, avec une femme de mauvaise vie ; & ne sçachant comment le retirer d'un si funeste engagement, il s'avisa de l'aller attendre sur le chemin, quoiqu'il fit alors un grand froid ; & aiant choisi pour son dessein un endroit où il y avoit une grande mare d'eau, sur le bord de laquelle cet homme devoit necessairement passer, pour se rendre au lieu où le portoit sa passion brutale & aveugle, il s'enfonça dans l'eau jusqu'aux épaules, & le voiant passer, il se mit à lui crier : Va malheureux : va joüir de tes infames plaisirs, cependant que je souffre ici, & que je fais penitence, pour arréter le coup funeste que la main toute puissante de Dieu va décharger sur toi dans toute sa fureur, & pour suspendre encore un peu l'arrêt épouventable qui va étre prononcé contre toi : Malheureux ne vois-tu point l'enfer ouvert, & les demons prêts à te precipiter pour jamais dans un abîme de malheurs. Cet exemple si rare de charité remplit cet homme d'étonnement, & Dieu lui aiant touché le cœur, il retourna sur ses pas tout confus & effraié, & se delivra tout-à-fait de la sale & dangereuse passion à laquelle il s'étoit assujetti.

Lib. 5. c. 2. ejus vitæ.

CHAPITRE XII.

De trois considerations importantes pour exciter en soi l'ardeur de ce zele.

IL y a trois choses, outre celles que nous avons déja marquées, qui peuvent servir beaucoup à exciter en nous l'ardeur de ce zele, & de ce desir de procurer sans relâche le bien & le salut des ames. La premiere est, de considerer la grande estime & l'extréme amour que le fils de Dieu méme a eu pour elles en ce qu'il les a rachetées au prix de

TRAIT. I.

Pro quibus mortuus est. 1. *Cor.* 8. 11.

son sang & de sa vie. Car le sang adorable de Jesus-Christ répandu sur la terre, est une preuve particuliere de la haute estime & du grand amour que Dieu a pour les ames, *pour qui il est mort*.

Charitas enim Christi urget nos. 1. *Cor.* 5. 14.

Cette consideration doit nous encourager beaucoup à exercer toujours nos ministeres, & tous nos devoirs avec cette sainte ardeur & cette solicitude charitable, qui fait que les pensées & les desirs de nôtre cœur ne tendent qu'à procurer l'avancement des autres; parce que c'est à cela particulierement, comme dit S. Paul, que *l'amour de Jesus-Christ nous pousse & nous sollicite*. Mais comment ne répandrions-nous pas volontiers nôtre sang pour une ame, pour laquelle ce divin Sauveur a répandu tout le sien; & comment ne donnerons-nous pas de bon cœur nôtre vie pour celui qui n'est mort, qu'afin de nous rendre la vie? La charité peut-elle souffrir qu'on voie son frere, pour qui un Dieu a voulu mourir, prêt à tomber dans l'abîme de l'enfer sans le secourir, lorsqu'on le peut faire? Nôtre cœur ne doit aspirer qu'aprés le salut des ames; ce doit-être là nôtre principal soin, comme c'étoit celui de l'Apôtre, que rien n'a jamais tant inquieté parmi tous ses maux & ses souffrances exterieures, qui étoient en grand nombre, que le soin de la conduite des fidelles, & du salut de leurs ames. C'estpourquoi lorsqu'il parle des prisons qu'il a endurées, des coups qu'il a reçûs, & de toutes les sortes de travaux & de fatigues qu'il a soufferte en une infinité de rencontres, il ajoûte: *Mais outre ces maux exterieurs, le soin que j'ay eu de toutes les Eglises attire sur moi une foule d'affaires, qui m'assiegent tous les jours.*

Præter ea quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana sollicitudo Ecclesiarum. 1. *Cor.* 11. 23.

Aug. tract. 15. sup Ioan. in illud: Jesus ergo fatigatus ex itinere; sedebat sic supra fontem. *Ioan.* 4. 6.

Quoties volui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, & noluisti. *Math.* 23. 37.

S. Augustin expliquant ces paroles de S. Jean: *Jesus étant fatigué du chemin s'assit sur la fontaine pour se reposer*, nous enseigne que c'est avec beaucoup de raison que J. C. se compare à une poule dans ce reproche qu'il fait aux Juifs: *Jerusalem, Jerusalem qui tuez les Prophetes, & qui lapidez ceux qui sont envoiez vers vous, combien de fois ai-je voulu rassembler vos enfans, comme une poule rassemble ses petits sous ses aîles, & vous ne l'avez pas voulu.* Parce, dit-il, qu'à l'égard des autres oiseaux, on ne discerne pas aisement les meres d'avec les autres, ni » si elles ont des petits, que lorsqu'on les voit sur eux dans leur nid. Mais » pour ce qui est d'une poule, elle devient si maigre, si foible, & si atte- » nuée lorsqu'elle a des petits, elle a ses aîles si rampantes & si abbatuës, » & ses plumes tellement negligées, herissées rompuës & en desordre, » qu'on ne laisseroit pas de connoître qu'elle est mere, quand ces petits » ne la suivroient pas. C'estpourquoi, dit ce Pere, Jesus-Christ nous » veut montrer par cette comparaison, combien son amour pour les ames » lui faisoit souffrir de travaux, de fatigues & de lassitudes pour les aller » chercher, afin que nous aions à son exemple tant de zele & d'ardeur

pour leur salut, que nous en soions mémes tout abatus & attenuez, jusqu'à oublier nos propres commoditez. C'est pour cela que ce divin maître quoi que fatigué & affoibli par la faim, ne voulut pas neanmoins manger alors, pour montrer qu'il preferoit le soin du salut des ames au soutien & à la nourriture méme de son corps. C'est pourquoi ses disciples le priant de manger, il leur répondit : *J'ai une viande à manger que vous ne connoissez pas :* Vous allez bien-tôt voir venir plusieurs Samaritains qui se convertiront : *Levez vos yeux & considerez les campagnes qui sont déja blanches & prétes à moissonner.* Voila comme la conversion des ames étoit la nourriture du Sauveur, & comme elle doit aussi étre la nôtre.

TRAIT. I.

Ego cibum habeo manducare quem vos nescitis. Levate oculos vestros & videte regiones quia albæ sunt jam ad messem. *Joan.* 4. 32. 35.

Le Pere Avila nous fournit une autre consideration, qui est encore tres-propre pour exciter dans nous ce zele & cette ardeur : Il dit qu'encore qu'il soit tres-vrai d'un côté, que Dieu favorise liberalement les hommes de ses biens, & que c'est toujours sans attendre d'eux aucun retour qu'il les leur donne, parce qu'il ne leur donne jamais rien que par un pur amour ; il est aussi tres-vrai d'ailleurs qu'il ne leur en accorde aucun sans en exiger du retour, non pour son profit, car Dieu a des richesses infinies ; & comme dit l'Ecriture, *Le Seigneur est le souverain maître de toutes choses & n'a besoin de personne*, mais pour le profit du prochain, que nous sommes pour cela obligez de secourir & d'assister avec beaucoup de tendresse & d'affection : ce qu'il explique par cette excellente comparaison. Si un homme aiant prêté de grandes sommes d'argent à un autre, il lui disoit : Je n'ay nullement besoin de ce que vous me devez ; mais je cede & transporte à un tel, qui est mon parent, ou qui est dans la necessité, toutes les obligations & tout le droit que j'ai acquis sur vous : acquittez-vous en envers lui, & je tiendrai comme paié à moi méme tout ce qu'il recevra de vous ; vous ne pourriez pas vous dispenser d'étre redevables à ce tel de tout ce que vous avez receu de celui qui lui a transporté son droit.

Cap. 96 *sup. Audi filia.*

Tu Dominus universorum, & nullius indiges. *Mach.* 2. 14. 35.

Considerez donc que Dieu n'en a usé de la sorte envers vous ; qu'aprés vous avoir creé, racheté par l'effusion de son sang, & comblé de bienfaits particuliers, aprés vous avoir pardonné plusieurs pechez qui meritoient des peines eternelles, & donné le temps d'en faire penitence, aprés vous avoir rendu tant de fois le bien pour le mal, & fait un nombre innombrable de graces & de faveurs, il a cedé toutes ces dettes & ces obligations aux autres hommes, & qu'il vous tiendra compte de tous les services qu'ils recevront de vous, & de toutes les bonnes œuvres que vous exercerez envers eux, comme s'il en avoit lui-méme reçû tout le fruit. Cette maniere de considerer les autres doit assurement exciter dans nôtre cœur une constante ardeur de les servir & de les assister de toutes nos forces, non seulement parce qu'ils sont les enfans

de Dieu, nos freres, & les freres mémes de Jesus-Christ nôtre Sauveur, qui a donné pour eux son sang & sa vie : Mais encore parce que Dieu aiant transporté en leur personne, tout ce que nous lui devions, nous a rendus redevables envers eux des bienfaits & des graces infinies que nous avons reçûs de sa main toute puissante.

La troisiéme consideration qui peut encore beaucoup servir en cela, est qu'il n'y a point de meilleur moien de satisfaire pour les offences que nous avons commises contre Dieu, que d'appliquer nos soins & nos pensées, à devenir des instrumens propres pour empécher les autres de l'offencer, & pour les porter à le servir toujours sincerement: *Sçachez*, dit S. Jacques, *que celui qui convertira un pecheur, & le retirera de son égarement, sauvera un ame de la mort, & couvrira la multitude de ses propres pechez.* C'est aussi ce que S. Augustin a tres-bien remarqué sur ce que Jesus-Christ dit à cet homme qu'il avoit delivré d'une legion de demons, qui le possedoient & le tourmentoient depuis long-temps, lorsque se voiant gueri, & desirant de reconnoître une si grande faveur par ses services, il le suplia de lui permettre d'aller avec lui. Car il est dit dans l'Evangile, que ce divin Sauveur n'y voulut point consentir, & qu'il le renvoia en lui disant : *Retournez en vôtre maison, & publiez les grandes choses que Dieu a faites en vôtre faveur;* & qu'*aussi-tôt il s'en alla par toute la ville publiant les graces que Jesus lui avoit faites.* Voila, dit ce Pere, ce que Dieu demande de vous, en reconnoissance de la faveur singuliere qu'il vous a faite, en vous retirant de tant de perils & de pechez qui sont presque inévitables dans le siecle. Il veut seulement que vous aidiez vos freres à s'éloigner aussi de tout peché, & à s'approcher de Dieu en le servant de tout leur cœur.

Qui converti faciet peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte, & operiet multitudinem peccatorum. *Iacob.* 5. 20.

Redi in domum tuam, & narra quanta tibi fecit Dominus : & abiit per universam civitatem prædicans quanta illi fecisset Jesus. *Luc.* 8. 39.

CHAPITRE XIII.

Quel est le veritable zele qui plaît à Dieu, & quel est le faux zele qui lui déplaît.

COmme il y a quelquefois des vices qui se voilent de l'apparence des vertus, & que l'orgueil méme emprunte souvent le visage de l'humilité ; Car *il y en a qui s'humilient méchamment au dehors*, dit le Sage, *& qui sont remplis de fourberie au dedans.* Il y en a qui portent des vêtemens vils & grossiers, qui ont toujours la tête & les yeux modestement baissez, qui parlent d'un ton fort humble, qui soupirent souvent, & qui s'accusent à chaque parole d'étre des miserables & des pecheurs, & si la moindre parole les choque, ils levent aussi-tôt le masque & font voir que ce qui paroissoit en eux une vertu, n'étoit qu'un vice déguisé. Il y a aussi certains zeles qui paroissent bons

Est qui nequiter humiliat se, & interiora ejus plena sunt dolo. *Eccl.* 19. 23.

& veritables, dit l'Apôtre, mais qui ne sont pourtant que des emportemens indiscrets; *Car je puis rendre ce témoignage*, dit-il, parlant aux Juifs, *qu'ils ont en effet du zele pour Dieu, mais c'est un zele qui n'est point selon la science.*

Testimonium perhibeo illis quod æmulationẽ Dei habent, sed non secundum scientiam. *Rom.* 10. 2.

Tel étoit le zele de S. Jacques & de S. Jean, lorsque voiant qu'on avoit refusé de recevoir Jesus-Christ leur maître dans un bourg des Samaritains, ils lui dirent: *Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu du ciel descende sur eux, & qu'il les devore?* C'est pourquoi le Seigneur se retournant leur en fit réprimande, & leur dit: *Vous ne sçavez pas à quel esprit vous êtes appellez.* C'est-à-dire: vous ne sçavez pas que l'esprit de l'Evangile & de la loi de grace, n'est pas un esprit de rigueur & de vengeance, mais un esprit de charité; *Car le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.* C'est pourquoi afin de toujours discerner quel est l'esprit qui nous fait agir, & de ne nous pas tromper en une chose si importante, nous allons expliquer quel est le zele qui n'est pas selon la science, & quel est celui qui plaît davantage à Dieu, afin que nous fassions en sorte d'acquerir le bon, & d'éviter celui qui est mauvais.

Domine, vis, dicimus ut ignis descendat de cœlo, & consumat illos? Nescitis cujus spiritus estis. Filius hominis nõ venit animas perdere, sed salvare. *Luc.* 9. 54.

S. Denis traite excellemment ce sujet: Nous ne nous emportons pas, dit-il, contre des aveugles qui ne sçavent où ils vont, nous ne les traitons pas à coups de bâtons, lorsqu'ils s'égarent du chemin qu'ils doivent tenir. Au contraire la compassion que nous avons de leur aveuglement, fait que nous leur donnons la main pour les y remettre, & que nous les y conduisons jusqu'à ce qu'ils soient en sureté. C'est ainsi que nous en devons user envers les pecheurs, dit ce S. homme; car, comme dit l'Ecriture: *Ceux qui ont peché contre le Seigneur, marchent comme des aveugles.* Nous ne devons point les maltraiter, ni les charger de coups dans leur égarement, mais les en retirer par un mouvement de compassion, les ramener dans la voie de la verité, & les y conduire avec beaucoup de tendresse & d'affection; imitant en cela le Pasteur de l'Evangile, qui va chercher dans les montagnes une brebi égarée, & qui l'aiant retrouvée, la traite doucement, la met sur ses épaules avec joie, & la reporte dans sa bergerie. C'est ce que Jesus-Christ nous represente encore clairement dans la parabole de l'Enfant prodigue: *Lorsqu'il étoit encore bien loin son pere l'apperçût*, dit-il *& ses entrailles en furent émuës de compassion; & courant à lui, il se jetta à son cou, & le baisa.* Voila le veritable modele du zele du salut des ames, où vous pouvez remarquer combien il doit être éloigné de tout mouvement de colere & de vengeance, pour être vraiment évangelique, & conforme à la vraie charité.

Dion. Areop. Ep. 8. *ad Demof. de mansuet. & benig.*

Ambulabunt ut cæci, quia Domino peccaverunt. *Sophon.* 1. 17.

Cum autem adhuc longe esset, vidit illum pater ipsius & misericordiâ motus est; & accurrens cecidit super collum ejus, & osculatus est eum. *Luc.* 15. 20.

Le méme Saint rapporte sur ce sujet une histoire tres-particuliere & de grande

Ibid.

consolation, arrivée à S. Carpe, que Dieu favorisoit de beaucoup de visions, & qui ne celebroit méme jamais le S. Sacrifice, sans en étre averti par quelque revelation. Cet homme tout de Dieu raconta lui-méme à S. Denis, qu'aiant appris qu'une personne nouvellement convertie à Jesus-Christ, s'étoit laissée corrompre par un infidele, & avoit renoncé à la foi, il en conçût une douleur si violente, qu'en méme temps il en devint malade, ce qui arriva sur le soir. Toutefois il ne laissa pas de se lever à minuit pour prier selon sa coûtume; & comme il étoit plein de zele & d'indignation contre ces deux personnes, contre l'infidele parce qu'il avoit corrompu ce nouveau chrétien, & contre ce nouveau chrétien, parce qu'il étoit retombé dans l'infidelité: Il commença sa priere par se plaindre à Dieu en cette maniere: Il n'est pas juste, Seigneur, que les méchans vivent sur la terre? jusqu'à quand souffrirez-vous leurs iniquitez: faites tomber sur eux le feu du ciel, afin qu'il les devore & les extermine.

Il prenoit pour zele ces mouvemens de vengeance, & s'y laissoit emporter, lorsque tout à coup il vit sa demeure comme ébranlée par un horrible tremblement, & entr'ouverte depuis le haut jusqu'en bas, & qu'un grand feu sortant du fond de cette ouverture, s'élevoit jusqu'au ciel. Puis levant les yeux vers le haut de ce feu, il apperçût dans le ciel Jesus-Christ accompagné d'une infinité d'anges: & les rabaissant en suite vers l'endroit d'où ce feu sortoit, il vit la terre ouverte, & comme un abîme épouventable qui penetroit jusques dans l'enfer. Il me sembla aussi, dit-il, que je voiois sur le bord de cet abîme tout tremblans & prêts à y tomber, ces deux personnes contre qui mon indignation s'étoit enflammée, & qu'il en sortoit des monstres horribles, & de vilains serpens qui s'efforçoient de les y entraîner avec eux, tantôt en leur enveloppant tout le corps de plusieurs nœuds, & en faisant avec leur queuë plusieurs cordons à l'entour de leurs jambes, tantôt en se lançant contr'eux avec des sifflemens horribles, & d'ardant leur langue contr'eux, en les secouant avec leur dents, & par d'autres manieres plus effraiantes. Il paroissoit aussi parmi ces monstres des hommes noirs & affreux, qui s'efforçoient en mille manieres de les precipiter dans ce gouffre.

Le desir qu'avoit S. Carpe de voir Dieu vangé contre ces deux coupables lui rendoit ce spectacle agreable, & son indignation étoit si grande, qu'il se fâchoit de ce que l'enfer qui étoit ouvert, ne les devoroit pas aussi-tôt. Et comme il avoit déja demandé à Dieu qu'il fit descendre le feu du ciel pour les exterminer, il lui sembloit qu'il feroit bien d'aller lui-méme achever de les faire tomber. Déja il se mettoit en devoir de le faire, lorsque levant les yeux au ciel, il apperçût que Jesus touché de compassion pour ces deux miserables, s'étoit déja levé de son Trône, & descendoit du ciel vers eux accompagné de ses anges, & qu'étant arrivé dans le lieu où ils étoient, il leur donna la main, les tira de ce peril effroiable, & les remit entre les mains des Anges: Puis se tournant vers le Saint, qui dans l'ardeur de son zele vouloit les precipiter lui-méme dans l'abîme, il lui dit: Puisque tu as déja le coup levé, frappe sur moi, & épargne ces miserables; car je suis prêt de souffrir encore une fois jusqu'à la mort pour les pecheurs. Aprés cette parole, la vision disparut, S. Carpe reconnut l'indiscretion de son zele, & apprit pour l'avenir, que le zele de la vengeance ne plaît point à Dieu, qu'il n'aime point la mort des pecheurs, & qu'il ne châtie qu'à regret ceux qu'il a rachetez si cherement, & qui sont *les enfans de sa douleur*; puisqu'il les a engendrez sur la croix & dans ses souffrances, & qu'ils lui ont couté son sang & sa vie; c'estpourquoi sa volonté n'est pas qu'ils perissent, mais qu'ils se convertissent & qu'ils vivent eternellement.

Extenta jam manu percute me, quia iterum paratus sum pro peccatoribus pati.

Ben-oni *i. est*, filius doloris. *Gen.* 35. 18.

Jonas

Jonas qui avoit predit que dans quarante jours Ninive seroit détruite à cause de ses crimes, sçachant que Dieu avoit retracté sa sentence, en conçût un vif ressentiment dans la crainte qu'il avoit de passer pour un faux Prophete; & Dieu prit occasion de sa tristesse, pour lui faire comprendre, quelle violence il souffroit lui méme, lorsqu'il se voioit contraint de punir les crimes. *Pensez-vous que vôtre zele soit juste*, lui dit-il: *Vous vous affligez de ce que le lierre qui vous ombrageoit, est mort, quoi que vous n'ayez rien contribué ni par vôtre travail ni par vos soins à le faire croître. Et moi comment n'aurois-je pas été touché de la destruction de Ninive? Comment ne me serois-je pas laissé flechir pour pardonner à une si grande ville, dans laquelle il y a plus de sixvingt mille personnes qui ne sont pas encore en âge de discerner entre le bien & le mal?*

Putas ne bene irasceris tu? tu doles super hæderam in qua non laborasti, neque fecisti ut cresceret? Et ego non parcam Ninive civitati magnæ, in quâ sunt plusquam centum viginti millia hominum qui nesciunt quid sit inter dexteram & sinistram suam. *Ion. 4. 10. 11.*

☞ L'Empereur Constantin dit une chose tres-remarquable sur ce sujet, en presence des Peres du Concile de Nicée. Ce Prince tres-pieux, & plein de compassion pour ceux qui quittoient leurs erreurs pour se reünir à l'Eglise, voiant qu'un S. Evêque nommé Acace faisoit difficulté de les y recevoir, il lui dit: Prenez l'échelle, ô Acace, montez au ciel, & tirez-là aprés-vous, afin que vous y entriez tout seul. Un autre S. homme dans une semblable rencontre, dit à une personne qui refusoit sa protection à un autre, avec beaucoup de rigueur & de severité: Si cette brebi vous avoit coûté vôtre sang comme à Jesus-Christ, vous la recevriez volontiers dans vôtre troupeau, & vous ne l'abandonneriez pas aux loups comme vous faites.

Hist. Eccl. p. 2. l. 1. c. 4.

S. Augustin nous fait voir en la personne de Moïse, un modele excellent & tres-parfait du zele veritable qui doit animer les vrais serviteurs de Dieu dans la conduite des ames, lorsqu'il explique ce que ce S. Patriarche fit envers Dieu pour son peuple, qui avoit adoré le veau d'or. Dieu aiant obligé Moïse de demeurer seul avec lui sur la montagne pendant quarante jours & quarante nuits, pour lui déclarer ses volontez touchant la conduite de son peuple, lui donna deux tables écrites de son doit divin sur les deux côtez, qui renfermoient en abregé tout ce qu'il lui avoit ordonné d'observer. Moïse étant descendu de la montagne, & voiant que le peuple adoroit un veau d'or, il se sentit brûler d'un zele extréme, qui l'animant d'une sainte indignation lui fit à l'instant méme jetter ses tables saintes, & les briser au pied de la montagne. Considerez, dit S. Augustin quel fut le ressentiment de Moïse contre le peché de ce peuple, puisqu'il le porta à briser les tables de la loi qu'il venoit de recevoir de Dieu, qui les avoit lui-méme taillées & gravées de sa divine main: ces tables qu'il ne lui avoit données qu'avec des solennitez éclatantes, & aprés avoir demeuré quarante jours & quarante nuits sur la montagne sans manger. Cependant quelque grand que fut son ressentiment contre ce crime, il ne laissa pas de s'aller presenter devant Dieu, & de le conjurer de pardonner aux coupables, jusqu'à s'offrir à être

Aug. sup. Exod. 45.

exterminé avec eux du livre de vie, s'il ne vouloit pas leur pardonner. Voila, dit ce S. Docteur, quel doit étre le zele des vrais ministres de Dieu. Le desir de sa gloire doit étre tel dans leurs cœurs, qu'à méme temps qu'ils conçoivent d'un côté de tres-vifs ressentimens contre les crimes, ils soient de l'autre si touchez de compassion pour les criminels, qu'ils ne manquent pas de leur servir de mediateurs envers Dieu, à l'exemple de Moïse, afin de le fléchir, & de détourner les coups de sa colere qu'ils ont attirée sur eux.

Nous en avons encore un semblable exemple en la personne de saint Paul qui vouloit étre anathéme pour les Juifs: *Jesus-Christ m'est témoin que je dis la verité*, dit ce S. Apôtre; *Je ne ments point; ma conscience me rendant ce témoignage par le S. Esprit que je suis saisi d'une tristesse profonde & que mon cœur est pressé sans cesse d'une douleur violente. Car j'eusse desiré de devenir moi-méme anathéme pour mes freres, qui sont d'un méme sang que moi selon la chair, qui sont les Israëlites.* D'un côté il étoit penetré jusqu'au fond du cœur, du malheureux état de ceux de sa nation, parce qu'il avoit une haine & une horreur extréme du peché; mais il étoit de l'autre si rempli de compassion & de charité pour eux, & si enflammé du zele de leur salut, qu'il dit qu'il eut voulu étre lui-méme anathéme pour le leur procurer.

Veritatem dico in Christo Jesu: non mentior testimonium mihi perhibente conscientiâ mea in Spiritu sancto, quoniam mihi tristitia magna est, & continuus dolor cordi meo. Optabam enim ego anathema esse à Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundû carnem qui sunt Israelitæ. *Rom. 9. 1.*

Les Saints Peres expliquent diversement ces deux exemples de Moïse, & de S. Paul. S. Jerôme dit, que l'un & l'autre se doit entendre de la mort du corps seulement: De sorte que ces deux grands serviteurs de Dieu desiroient de répandre leur sang, & de perdre cette vie temporelle, pour faire vivre les autres spirituellement dans la grace de Dieu, & dans sa gloire. Et il s'arrête particulierement à prouver que le mot d'*anathéme* dans l'Ecriture, signifie souvent la mort temporelle du corps.

Hieron. Epist. ad Algasian q. 9. & sup. Ion. c. 1.

Mais laissant à part les autres explications, je rapporterai seulement celle de S. Bernard, sur ce que Moïse dit à Dieu: *Ou pardonnez à ce peuple, ou effacez moi du livre que vous avez écrit.* Ce S. Pere dit avec sa douceur & sa delicatesse ordinaire, que ces paroles sont pleines d'un amour & d'une tendresse vraiment paternelle, ou pour mieux dire, de toute l'affection d'une mere qui aime tendrement ses enfans, & qui ne trouve sa joie & son plaisir que dans les biens qu'elle peut partager avec eux. Et pour expliquer davantage sa pensée, il se sert de cet exemple: Si une personne riche aiant preparé un festin delicieux y invitoit quelque pauvre femme, qui eut avec elle son enfant, & qu'il lui dit: Venez manger avec moi à ma table, & laissez là dehors cet enfant que vous portez entre vos bras, parce qu'il ne feroit que nous importuner par ses cris. Pensez-vous que cette femme voulut faire bonne chere à

Bern serm. 12. sup. Cant.

cette condition? Non certes; il faut que mon fils entre avec moi, diroit-elle, sinon j'aime mieux jeûner avec lui, que de faire bonne chere sans lui. Voila, dit S. Bernard, quel étoit le langage de Moïse: il ne vouloit point entrer seul dans la faveur & les bonnes graces de son Seigneur, si les Israëlites qu'il aimoit comme ses propres enfans en étoient rejettez.

C'est dans cette affection & cette tendresse de mere; c'est dans ces mouvemens de compassion & de charité, que consiste tout nôtre zele pour le service du prochain. Et l'on peut dire que l'une des vertus plus necessaires à un ministre de Dieu, c'est la compassion des ames qui sont tirannisées par le demon. *C'est pourquoi, comme elûs de Dieu, saints, & bien aimez, revêtez-vous de tendresse, & d'entrailles de misericorde, afin d'imiter parfaitement Dieu & le souverain* Pontife qu'il vous a donné, qui est Jesus-Christ: *Car*, comme dit l'Apôtre, *le Pontife qu'il nous a donné n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses.*

Induite vos ergo sicut electi Dei sancti & dilecti viscera misericordiæ. *Coloss.* 3. 12.

Non enim habemus Pontificem qui non possit cōpati infirmitatibus nostris. *Heb.* 3. 15.

S. Ambroise dans son second livre de la penitence, ne demande autre chose à Dieu que de l'affection & de la tendresse pour les pecheurs. Et Paulin rapporte dans sa vie, que Dieu l'en avoit si particulierement favorisé, qu'il pleuroit souvent avec ceux qui venoient lui déclarer leurs miseres spirituelles dans la confession. Les trop grandes rigueurs & les zeles indiscrets des Confesseurs rebutent les penitens; & on les edifie au contraire en compatissant à leur misere autant que la charité le permet. La compassion qu'on a de leur état, & la douleur qu'on leur témoigne ressentir de leurs chûtes & de leurs infirmitez, sont des marques d'affection & de tendresse qui leur enlevent le cœur, & les disposent à aimer aussi ceux en qui ils en trouvent; car nous aimons naturellement ceux qui nous aiment: & comme on reçoit toujours volontiers tout ce qui vient de la part de ceux qu'on aime, & de qui l'on croit être aimé, tout ce que dit un directeur qui a ce zele & cette tendresse, fait de fortes impressions dans les ames qu'il conduit; quelques dures que soient ses reprehensions, elles ne se rebutent jamais, parce qu'elles l'écoutent comme leur Pere.

Ambr. l. 2. de Pen.

C'est pourquoi S. Bazile dit tres-bien, que nos corrections & nos réprimandes doivent être *comme d'une mere qui nourrit, & qui aime tendrement ses enfans*; en sorte que ceux à qui nous les faisons, reconnoissent qu'elles viennent des entrailles d'affection & de tendresse, & du desir tres-ardent que nous avons de leur bien & de leur salut. C'est-là ce que l'Evangile appelle *verser de l'hüile & du vin dans les plaïes du prochain.* C'est-là sçavoir mêler & temperer la force du vin de la correction, avec l'agreable douceur de l'huile de la compassion & de la charité, pour traiter & guerir efficacement les plaïes du peché.

Basil. in regul. brev. interr. g. 184.

Tanquam si nutrix foveat filios suos. 1. *Thess.* 27.

Infundere oleū & vinum. *Luc.* 10. 34.

S. Bernard rapporte à ce ſujet ce que l'Ecriture dit de Joſeph : Lorſqu'il commençoit à reprendre & à menacer ſes freres, *il ne pût plus retenir ſes larmes :* pour montrer que ces paroles dures qu'il leur diſoit, ne venoient pas d'un mouvement de colere & de vengeance, mais d'un cœur tendre & plein d'une tres-ardente affection.

Non ſe poterat ultra cohibere Joſeph. *Gen.* 45. 1.

M. Avila c. 21. *ſup. Audi filia.*

Le Pere Avila nous fournit une excellente conſideration, pour avoir toujours ce cœur & ces entrailles de tendreſſe & de compaſſion, pour ceux qui tombent dans le peché, & pour ne nous jamais laiſſer aller à aucun emportement de colere & de vengeance contr'eux. On peut, dit-il, conſiderer les pechez des autres en deux manieres : ou comme des injures & des outrages qu'ils font à Dieu ; & dans cette vûe ils ne peuvent cauſer en nous que des mouvemens d'indignation, de colere & de vengeance : ou comme des maux qui leur ſont propres ; & en ce ſens ils excitent en nous, non des deſirs de punition & de vengeance, mais de la compaſſion ; parce que n'y aiant point de maux qui puiſſent cauſer plus de dommage & de miſere à l'homme que le peché, il n'y en a point non plus qui ſoient des objets plus dignes de ſa compaſſion & de ſes larmes. Ainſi plus les chûtes d'un pecheur ſont frequentes, plus nos entrailles doivent être émuës de compaſſion pour lui, parce que ſa miſere en eſt plus grande & plus déplorable.

Quand Dieu regarde nos chûtes d'un œil de miſericorde, non comme des offences, mais comme des effets de la miſere & de l'infirmité qui eſt en nous, elles ſont à ſon égard ce que ſont au nôtre les paroles injurieuſes d'un frenetique, qui bien loin d'irriter nôtre colere contre lui, ne font que nous attendrir le cœur, & exciter en nous d'autant plus de compaſſion, qu'elles ſont plus atroces & plus outrageantes ; parce que nous les conſiderons alors comme des effets d'une plus grande maladie qui les produit en lui. Nous devons donc conſiderer les pechez du prochain comme des maux & des plaies qui le rendent miſerable, afin d'avoir toujours une charité compatiſſante à ſa miſere ſpirituelle ; ainſi que nous voudrions nous-mémes que Dieu regardât les nôtres, non comme des objets de ſa colere & de ſa juſtice pour les punir, mais comme des objets de ſa clemence & de ſa miſericorde pour nous les pardonner, & pour guerir la miſere & l'infirmité qui les produit en nous ; & par ce moien nous aurons un zele veritable & ſelon le cœur de Dieu, qui eſt clement & doux, promt à pardonner, & plein de miſericorde.

CHAPITRE XIV.

Quatriéme moien de bien exercer nos ministeres envers le prochain ; qui est de considerer l'interieur des ames , & non ce qui paroît au dehors.

L'Un des moiens les plus importans que les SS. Peres de la vie spirituelle donnent à ceux qui servent les ames, & qui leur dispensent les saints misteres, est de considerer toujours l'interieur des personnes sans s'arrêter à tout ce qui paroît au dehors. Il y en a, dit Saint Bernard, qui s'arrêtent aux apparences exterieures de ceux qu'ils conduisent, & qui se plaisent à avoir affaire à des personnes qui aient du bon air, de l'ajustement, & de l'éclat ; mais ceux qui ont l'œil pur & simple, ne considerent que l'interieur de l'ame, qui n'est pas plus belle dans un beau corps, que dans un laid, lorsqu'elle n'est pas plus sainte dans l'un que dans l'autre ; & qui est toujours plus ou moins belle dans chacun, selon qu'elle y est plus ou moins pure & remplie des dons & des vertus du ciel. La beauté visible & apparente du corps ne sert de rien sans la beauté invisible de l'ame ; celle-là est commune à l'homme avec toutes les creatures sensibles & inanimées ; mais celle-ci ne lui est commune qu'avec les anges.

De ord. vita & mor. inst. p. m. 5.

Il faut donc entrer au dedans & arrêter nos yeux sur l'ame qui a été faite à l'image de la tres-sainte Trinité ; qui est le temple vivant du S. Esprit, & que Jesus-Christ a rachetée au prix de son sang & de sa vie, pour voir si le peché ne l'a point défigurée en effaçant les traits de cette heureuse ressemblance : S'il n'a point prophané ce temple saint, & rendu vain en elle le prix de son sang precieux & adorable, & le merite de toutes ses souffrances ; mais pour ce qui est du corps, & de tout ce qui paroît au dehors, l'on ne doit pas en faire plus d'état que d'un égoût, ou d'un sac plein d'ordures, ou d'un tas de fumier couvert de neige, ou d'un sepulchre blanchi au dehors ; car voila ce qu'est veritablement nôtre corps.

Les personnes les plus experimentées dans la vie spirituelle veulent qu'on suive cet avis, & qu'on l'observe avec tant de soin & de circonspection, que Gerson assure, que bien loin de s'arrêter aux differences exterieures des personnes, on ne doit pas méme avoir égard à celle des sexes ; c'est-à-dire qu'on ne doit considerer ni l'air, ni l'habit, ni la mine, ni les differens visages de ceux que l'on conduit, ni mémè faire réflexion si ce sont des hommes ou des femmes ; mais envisager uniquement les ames & leur état, afin de fournir à leurs besoins spirituels, en separant par la pensée toutes ces differences exterieures des corps qui ne se trouvent point en elles.

Non solum non attendat discretionem formarum, sed neque discretionem sexuum. *Gers. l. de parvul. ad Chr. trah.*

Cet avis est de grande importance pour les personnes qui s'appliquent à la conduite des ames, parce que par ce moien leur amour envers Dieu & le prochain, devient un amour vraiment spirituel, pur & desinteressé. Au lieu que s'ils regardoient toutes les apparences qui frappent les sens, ils n'auroient qu'un amour charnel & tres-dangereux. Et d'ailleurs cela sert encore à nous animer de plus en plus dans l'exercice de nos ministeres, à servir avec une ardeur & une affection égale les pauvres & les riches, les petits & les grands, ceux qui sont abandonnez & ceux qui sont puissans & dans une haute faveur; car l'ame d'un pauvre tout nud & déchiré, ou d'un malade qui est réduit dans un hôpital, a autant couté à Dieu, que l'ame d'un grand Seigneur qui a un train superbe & magnifique.

Ne in reguli filio videretur magis divitiis detulisse. *Ambr. l. 5. sup. Luc. Greg. in Evang. Hom. 28. de sanct.*

S. Ambroise rapporte à ce sujet l'exemple de Jesus-Christ, qui refusa d'aller en la maison d'un Seigneur de la Cour qui l'étoit venu prier lui-méme de vouloir se rendre chez lui, pour guerir son fils qui étoit malade. Il n'y voulut point aller, dit ce Pere, de peur qu'on ne » s'imaginât qu'il eût quelque égard aux richesses, & à la qualité de celui » qui l'en prioit. Et nous voions au contraire qu'un Centenier lui aiant fait demander la méme grace pour son serviteur, par quelques-uns de ses amis, *il s'en alla* aussi-tôt chez lui *avec eux*, quoi que ce Centenier ne fût pas venu lui-méme l'en prier, afin qu'on ne crût pas qu'il dédai- » gnoit d'y aller, à cause que le malade n'étoit qu'un pauvre serviteur. Je- » sus-Christ en a usé de la sorte, continuë S. Ambroise, afin de nous lais- » ser des exemples de la conduite que nous devons tenir envers le pro- » chain, qui est de n'avoir point d'égard à la qualité des personnes, mais seulement à ce qui regarde le salut de leur ame. Car, comme dit l'Apôtre, *Il n'y a plus maintenant, ni d'esclave, ni de libre, ni d'homme, ni de femme, mais vous n'êtes tous qu'un en Jesus-Christ*, qui est mort aussi bien pour l'un que pour l'autre; & qui, peut-être, estime & cherit davantage les petits que les grands.

Jesus autem ibat cum illis. *Luc 7. 6.*

Non est Judæus neque Græcus: non est servus, neque liber; non est masculus neque fœmina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. *Gal. 3. 28.*

Et si nôtre zele étoit vraiment pur & desinteressé, les desirs & les pensées de nôtre cœur ne tendroient qu'à secourir avec une égale affection le pauvre & le riche pour plusieurs raisons. La premiere est, qu'outre que Jesus-Christ nous en a lui-méme donné l'exemple, il est certain que c'est dans les petits & les humbles que l'image de ce divin Sauveur se trouve plus accomplie: *Car vous sçavez*, dit l'Apôtre, *quelle a été la bonté de nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui étant riche s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinsiez riches par sa pauvreté.*

Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopiâ vos divites essetis. *2. Cor. 8. 9.*

La seconde est, que par ce moien nous sommes plus assurez que c'est Dieu que nous recherchons dans nos ministeres, & que c'est pour lui

feul que nous les exerçons ; car quand nous avons affaire à des gens de merite & d'éclat, l'interêt & le respect humain se mêlent dans nôtre conduite : on se recherche soi-méme, & ce qui paroît alors un zele n'est souvent qu'un orgueil secret. Il y a toujours quelque petite paille ou quelque poussiere imperceptible qui rend l'intention moins pure.

La troisiéme est, que n'aiant aucun égard à tout ce qui éclate au dehors dans les personnes, on se conserve plus facilement dans l'humilité. Enfin c'est que l'on voit par experience que l'on fait plus de fruit avec les pauvres, & le simple peuple, qu'avec les grands & les riches, & que ce sont ceux-là qui entendent plus volontiers la parole de Dieu, qui font un plus frequent usage des sacremens, & qui ont plus de disposition à en profiter. C'estpourquoi il est écrit que *l'Evangile est prêchée aux pauvres* que ce sont eux qui suivent Jesus-Christ & qui profitent davantage de sa doctrine. Mais pour ce qui est des riches & des grands, il s'en trouve peu qui veüillent l'écouter. S. Jean fait seulement mention de Nicodéme l'un des principaux des Juifs : Encore dit-il, qu'*il ne vint que de nuit trouver Jesus, pour se faire instruire en cachette.*

Pauperes Evangelizantur. *Math.* 11. 5.

Hic venit ad Jesum nocte. *Joan.* 3. 2.

Il faut considerer de plus, qu'on dit franchement la verité aux personnes simples, qu'on les reprend avec liberté de leurs defauts, & qu'on les porte facilement au bien, parce qu'ils reçoivent volontiers les avis & les instructions qu'on leur donne. Mais les Confesseurs n'osent pas toujours en user de mémè à l'égard des personnes qui ne sont pas du commun: ils suent lorsqu'il s'agit de leur découvrir la laideur de leurs plaïes, & d'y appliquer les remedes necessaires ; & souvent la retenuë & la complaisance humaine fait que pour les vouloir trop flatter, ils sont eux-mémes inquietez par des scrupules & des remords de les avoir engagez plus avant dans le danger par une trop grande indulgence, en temporisant avec eux, & en les flattant trop dans l'application des remedes. On perd tout son temps à chercher des détours, des adresses, & des adoucissemens qui ne font que les affermir dans leurs desordres ; au lieu qu'avec les gens simples, on vient d'abord au fait, on ouvre la plaie tout d'un coup & on porte la sonde jusqu'au fond ; & ainsi on les guerit plus facilement & en moins de temps. C'estpourquoi les directeurs vraiment spirituels & éclairez, qui desirent se rendre parfaits & produire beaucoup de fruit, évitent autant qu'ils peuvent le soin de conduire les grands du monde, comme un fardeau redoutable mémè aux plus grands Saints, qui ont toujours enseigné aprés le Sage : *Que c'est s'attirer un dangereux fardéau que de prendre part à la conduite d'un plus grand que soi.*

Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat. *Eccl.* 13. 2.

C'est donc avec raison qu'on louë & qu'on estime beaucoup parmi les directeurs, ceux qui se rabaissent à confesser & à instruire les person-

nes qui paroiſſent les plus pauvres & les plus abjectes, ſur tout parce que les riches & les plus apparents trouvent toujours aſſez de confeſſeurs; au lieu que les ſerviteurs & les pauvres ſont obligez de ſe retirer quelquefois ſans étre entendus.

CHAPITRE XV.

Cinquiéme moien de procurer le bien & l'avantage du prochain; qui eſt de nous défier de nous-mémes, & de mettre toute nôtre confiance en Dieu.

Habe fiduciam in Domino ex toto corde tuo, & ne innitaris prudentiæ tuæ. *Prov.* 3. 5.

C'Eſt encore un ſouverain moien d'acquerir la fin de nôtre miniſtere que cet avis du Sage: *Confiez-vous au Seigneur de tout vôtre cœur, & ne vous appuiez pas ſur vôtre propre ſageſſe.*

* S. Ignace nous le propoſe auſſi comme l'un des principaux & des plus efficaces pour ſervir avantageuſement le prochain dans l'affaire importante de ſon ſalut: Voulez-vous ſçavoir, dit-il, comment on fait beaucoup de fruit dans le miniſtere des ames? c'eſt en ſe défiant de ſoi-méme, de ſes forces, de ſa propre ſageſſe, de ſon induſtrie, & de tous les moiens humains; & en ne mettant ſa confiance qu'en Dieu. C'eſt ce qui nous eſt encore marqué dans la Bulle de nôtre Inſtitut par ces deux paroles: En ſe défiant de ſes propres forces, & en ne s'appuiant que ſur celles de Dieu.

Diffidens ſuis viribus, & Divinis fretus. *In Bull. Iulii. III.*

En effet la meilleure diſpoſition d'un ouvrier evangelique eſt d'étre perſuadé que de ſoi-méme il ne peut rien, & qu'ainſi il doit attendre de Dieu ſeul le ſuccés de tout ce qu'il entreprend. Car ce ſont ceux en qui cette diſpoſition ſe trouve, que Dieu prend pour étre les inſtrumens des grandes converſions, & des autres merveilles de ſa grace, ſelon cette parole de l'Apôtre: *C'eſt par Jeſus-Chriſt que nous avons une ſi grande confiance en Dieu, non que nous ſoions capables de former de nous-mémes aucune bonne penſée, comme de nous-mémes: mais c'eſt Dieu qui nous en rend capables; Et c'eſt lui auſſi qui nous a rendus capables d'étre les miniſtres de la nouvelle alliance.*

Fiduciam autem talem habemus per Chriſtum ad Deum: non quod ſufficientes ſimus cogitare aliquid à nobis, quaſi ex nobis; ſed ſufficientia noſtra ex Deo eſt, qui & idoneos nos fecit miniſtros novi teſtamenti. 2. *Cor.* 3. 4.

S. Auguſtin fait une judicieuſe réflexion ſur ce ſujet à l'occaſion de l'éloge particulier que Jeſus-Chriſt fait de Nathanaël, en ce peu de mots: *Voici un vrai Iſraëlite ſans déguiſement, & ſans feinte.* Il ſemble, dit-il, qu'aprés ce témoignage du Fils de Dieu, cet homme devoit „ étre appellé avant tout autre à l'apoſtolat; cependant nous voions qu'il „ n'y a point été appellé du tout? D'où vient donc cela? Voulez-vous le „ ſçavoir, dit ce Saint: C'eſt que Nathanaël étoit ſçavant & habile dans „ la loi, & que Dieu, comme dit S. Paul, ne vouloit que les plus ſimples & „ les plus mépriſables ſelon le monde, pour prêcher l'Evangile, & pour convertir les hommes. Il n'a choiſi que de pauvres peſcheurs, & des hommes groſſiers & ignorans *pour confondre les Sages ſelon la chair, afin*

Tract. 7. ſup. Ioan. in illud: Ecce vere Iſraëlita in quo dolus non eſt. *Ioan.* 1. 47.

Ut confundat ſapientes: ut non

afin que nul homme ne se glorifie devant lui.

C'est encore, selon S. Gregoire, ce qui nous est tres-bien figuré dans ce jeune Egiptien que les Amalecites laisserent malade sur le chemin de leur retraite, aprés avoir brûlé la ville de Siceleg, & enlevé les femmes de David avec tout ce que lui & les siens possedoient ; car « comme David l'aiant trouvé languissant & prêt à expirer, lui rendit « ses forces par la nourriture qu'il lui fit prendre, & que l'aiant pris pour « guide, il poursuivit les Amalecites, les surprit faisant bonne chere, les « défit, & reprit tout ce qu'ils lui avoient enlevé : Ainsi le Sauveur qui est « le veritable David, trouvant ceux qui sont méprisez & rejettez du « monde, les fortifie par la nourriture de sa parole, & les prend pour gui- « des dans son chemin, en les faisant les predicateurs de sa verité, pour « détruire par eux les Amalecites, qu'il surprend dans les festins & la « bonne chere ; c'est à dire, les amateurs des fausses joïes de la vie pre- « sente. «

glorietur omnis caro in conspectu ejus. 1. Cor. 2. 17. *L.* 5. *Mor.* 6, 29.

Enfin d'où vient que Dieu a choisi de si foibles instrumens pour une entreprise si grande & si relevée ; car *il a choisi ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qui étoit de plus grand*, dit l'Apôtre, *sinon afin que* nul homme ne mette sa confiance en soi-méme, & n'attribuë rien à ses propres forces, & qu'au contraire chacun rapporte tout à Dieu, & que *selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, ne se glorifie que dans le Seigneur.*

Infirma mundi elegit Deus, ut cõfundat fortia; & ea quæ non sunt ut ea quæ sunt destrueret... ut quemadmodum scriptum est, qui gloriatur, in Domino glorietur. 1. *Cor.* 1. 28. 29.

C'est la disposition que Dieu aime & estime davantage en nous, & il semble que l'Ecriture n'est remplie de tant d'exemples des moiens tres-foibles & tres-petits qu'il a souvent emploiez à faire de grandes choses, qu'afin que nous fussions mieux instruits & penetrez de cette verité : Que nous ne sommes que de purs instrumens dans la main de Dieu, pour executer ses desseins sur les ames, & qu'il n'y emploie de si foibles moiens, qu'*afin*, comme dit l'Apôtre, *de faire paroître les richesses de sa gloire sur les vases de sa misericorde.* Car c'est en cela particulierement que l'on connoît la grandeur, la puissance & la gloire de Dieu d'une maniere plus sensible & plus éclatante.

Ut ostenderet divitias gloriæ suæ. *Rom.* 9. 23.

Dieu fit par Moïse plusieurs prodiges pour tirer son peuple de l'Egipte ; mais il n'y en eut point de plus capable de convaincre les Egiptiens de sa souveraine puissance, que lorsque frappant de sa verge sur la poussiere, il la changea en des mouches & en de petits insectes dont la terre fût en méme tems toute couverte ; Car les enchanteurs de Pharaon, qui contrefaisoient auparavant par la force de leur magie tout ce que Dieu faisoit par Moïse, ne pouvant imiter ce miracle, dirent : *Le doigt de Dieu est ici*, c'est lui-méme qui agit par sa vertu & sa puissance souveraine.

Digitus Dei hic est. *Exod.* 8. 19.

Theod. in Hist. Eccl. p. 2. *l.* 3. *c.* 6.

Il est rapporté dans l'Histoire Sainte, que Sapor Roi de Perse aiant assie-

gé " Nisibe avec de tres-grandes forces tant de pied que de cheval, & une grande multitude d'elephans; tous les habitans conjurerent S. Jacques, qui d'Anacorete en avoit été fait Evêque, de se vouloir montrer sur les murailles, & de lancer des imprecations contre leurs ennemis, ainsi qu'autant de flêches & de dards. Le Saint ne pouvant resister à leurs prieres, parut sur les murs, d'où aiant vû la multitude infinie des Perses, il pria Dieu d'envoier contr'eux une nuée de moucherons: Et Dieu l'exauça à l'heure méme comme il avoit exaucé Moïse. Les hommes se sentoient blesser par ces dards envoiez du ciel; & les chevaux & les elephans ne pouvant supporter les pointes de tant d'éguillons, rompoient leurs cordes & leurs liens, & couroient avec impetuosité deçà & delà mettant tout le camp en desordre. Sapor voiant que tous ses efforts étoient inutiles, & que toute son armée étoit accablée de tant de fatigues, & frappée d'une plaïe dont nul autre que Dieu ne pouvoit étre l'auteur; voiant aussi ce S. Evêque se promener sur les murailles, & croiant que c'étoit l'Empereur méme qui avoit entrepris en personne la défence de cette place, parce qu'il lui paroissoit vétu de pourpre & porter un diademe, il tourna sa fureur contre ceux qui lui avoient persuadé d'entreprendre ce siege, sur l'assurance que l'Empereur des Romains étoit absent, & leur aiant fait trencher la tête, il licentia son armée, & s'en retourna en diligence dans la capitale de son empire.

" Ville scituée sur la frontiere qui separoit l'Empire Romain de celui des Perses, autrement Antioche Mygdonienne dans la Mesopotamie.

Comme Dieu peut faire la guerre à toutes les puissances de la terre, & qu'il la leur a quelquefois faite en n'opposant à tous leurs ambitieux efforts que des sauterelles & des moucherons, afin que la foiblesse de ces moiens si vils & si abjets qu'il emploioit contr'eux, fût une marque plus sensible & plus éclatante de sa puissance, qui agit souverainement sur les hommes, & dispose de tout dans le monde: Il en use aussi quelquefois de mémè pour faire éclater plus sensiblement les merveilles de sa grace, en n'emploiant, pour convertir les cœurs les plus rebelles & les plus endurcis, que des moiens tres-foibles & tres-petits. L'Histoire de l'Eglise nous fournit des exemples de plusieurs grands pecheurs, & d'un grand nombre d'infideles & d'heretiques, que des SS. Evêques & des personnes tres-sçavantes, & mémè des Conciles generaux n'avoient pû convaincre de leurs erreurs, lesquels ont été convertis à l'occasion de quelques paroles que leur disoient des personnes simples, sans science, & sans étude: pour nous apprendre à nous défier de nous-mémes, à nous confier en Dieu, & à lui rendre gloire de tout.

Hist. Eccles. & tripart. p. 1. l. 10. c. 2. Et p. 2. c. 3.

Il y a trois reflexions à faire sur ce que nous avons dit. La I. est que nous ne devons point nous laisser aller à la défiance & au découragement dans la vûë de nôtre misere, de nôtre foiblesse & de nôtre propre impuissance, pour exercer une profession dont la fin est si relevée; & qu'au contraire c'est ce qui doit nous donner plus d'ardeur & plus de confiance en Dieu, puisqu'il emploie d'ordinaire de tres-foibles instrumens pour operer ses plus grandes merveilles.

P. 1. l. 2. c. 65.

☞ C'est ce que S. François répondit un jour tres-bien à son compagnon; Car il est rapporté dans l'Histoire de son Ordre; que le frere Macé son compagnon ordinai-

re, qui le connoissoit tres-particulierement, & qui sçavoit le desir & la joïe qu'il avoit d'être méprisé, voulant éprouver son extréme humilité, lui dit: D'où vous vient donc ce bonheur, que chacun vous cherche, que chacun veut vous voir, vous entendre & vous obeïr? Vous n'étes ni noble, ni sçavant, ni éloquent; je ne comprens point pourquoi tout le monde court ainsi aprés vous. Le Saint comme vrai humble, lui répondit: Voulez-vous sçavoir, mon frere, d'où vient qu'on me recherche de la sorte? C'est un effet de la souveraine bonté du Seigneur, qui a daigné jetter les yeux sur moi qui suis le plus grand pecheur du monde, la plus vile & la plus abjecte de toutes les creatures, & il ne m'a regardé si favorablement, que parce qu'*il choisit* d'ordinaire les plus vils & *les plus méprisables, & ce qui n'est rien*, comme dit l'Apôtre, *pour confondre les sages & les puissans, & ce qui est de plus grand; afin que nul homme ne se puisse glorifier devant lui, & que celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur, & rapporte à lui seul tout l'honneur & toute la gloire.* Voila ce que nous devons répondre à toutes les pensées de propre estime, & ce qui doit être nôtre consolation & nôtre confiance.

1. *Cor.* 1. 28 29.

La II. réflexion est, qu'encore que Dieu produise beaucoup de fruit dans les ames, & fasse des conversions extraordinaires & éclatantes par vôtre entremise, vous n'avez pas pour cela sujet de vous élever par la moindre pensée de propre estime, mais plûtôt de vous rabaisser davantage dans la vûe de vôtre bassesse & de vôtre propre impuissance, comme n'aiant rien fait, parce qu'en effet c'est Dieu seul qui a tout fait par vous. C'est une verité que le plus Saint des Rois a tres-bien reconnuë & pratiquée: *Seigneur*, dit-il, *nous avons ouï de nos oreilles, & nos peres nous ont raconté l'ouvrage que vous avez fait en nos jours, & dans les siecles passez*, parce que c'est un miracle de vôtre puissance, & non pas l'ouvrage de leurs mains. *Vôtre main toute puissante a perdu les nations infideles, & vous les avez établis en leur place: Vous avez frappé les peuples & les avez chassez de leur terre; car nos peres n'ont point conquis cette terre par leur épée; & leurs bras ne les ont point sauvez, mais ç'a été vôtre droite, &* la force de *vôtre bras, & la lumiere de vôtre visage*, qui a fait en eux & pour eux ces merveilles, non parce qu'ils le meritoient, mais *parce que vous avez mis vôtre affection en eux, & que vous l'avez voulu ainsi.*

Deus auribus nostris audivimus: patres nostri annuntiaverunt nobis opus, quod operatus es in diebus eorum, & in diebus antiquis. Manus tua gentes disperdidit, & plantasti eos, afflixisti populos, & expulisti eos. Nec enim in gladio suo possederunt terrā, & brachium eorū non salvavit eos. Sed dextera tua, & brachium tuum, & illuminatio vultus tui, quoniam complacuisti in eis. *Ps.* 43. 1.

Nous n'avons donc point sujet de nous élever des grandes choses qu'il plaît à Dieu d'executer par nôtre entremise; au contraire plus elles sont grandes, plus nous devons étre confus & humiliez, de ce qu'il emploie de si miserables instrumens pour les accomplir. Nous devons en user en cela comme en usa S. Pierre dans la pêche merveilleuse que Jesus-Christ lui fit faire. Car ce divin Sauveur lui aiant dit d'avancer en pleine eau, & de jetter ses filets pour pêcher, il lui répondit: *Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre, mais neanmoins je jetterai le filet sur vôtre parole: Et l'aiant jetté, ils prirent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompoit; & ils firent si-*

Præceptor, per totam noctem laborantes nihil cœpimus, in verbo autem tuo laxabo rete. Et cum hoc fecissent concluserunt piscium multitudinem copiosam: rumpebatur autem rete. Et annuerunt sociis, qui

erant in alia navi, ut adjuvarent eos; & venerunt & impleverunt ambas naviculas ita ut penè mergerentur. Quod cum videret Simō Petrus procidit ad genua Jesu dicens: Exi à me, quia homo peccator sum, Domine. Stupor enim circumdederat eum, & eos qui cum eo erant in captura piscium, quam cœperant. *Luc.* 5. 4.

gne à leurs compagnons qui étoient dans une barque, de venir les aider. Ils y vinrent, & *remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en falloit peu qu'ils ne coulassent à fond.* Et l'Evangile remarque que *Simon Pierre aiant vû ce miracle, se jetta aux pieds de Jesus en lui disant: Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pecheur indigne de vous approcher. Car il étoit tout épouvanté, aussi bien que ceux qui étoient avec lui, de la pêche des poissons qu'ils avoient faite.* S. Pierre qui étoit tout rempli d'admiration & d'étonnement d'une si grande pêche, ne fut pas alors moins humilié ni moins confus, de ce qu'aiant travaillé toute la nuit sans Jesus-Christ, il n'avoit pû rien prendre; & qu'au contraire aiant jetté son filet une seule fois par son ordre, il avoit pris une si prodigieuse quantité de poissons.

C'est dans cette admiration de la force invincible de la grace de Jesus-Christ, & dans la connoissance de nôtre foiblesse & de nôtre misere, que nous devons nous rabaisser & nous anneantir de plus en plus, lorsqu'il plaît à Dieu de faire par nous quelque grande œuvre. Car nous devons étre aussi éloignez de nous glorifier de ce que Dieu fait par nous, que S. Pierre étoit éloigné de s'attribuer cette grande pêche que Jesus-Christ venoit de faire par lui. Nous devons considerer tous les avantages que nous procurons aux autres, comme des biens que Dieu leur communique par nôtre entremise, & qui ne nous appartiennent pas, n'aiant rien de nous-mémes que de la misere & de la corruption; car c'est-là proprement se defier de soi-méme, & se confier en Dieu. C'est rendre fidelement à Dieu ce qui est à Dieu, & attribuer à soi-méme ce qui est à soi.

Considerez ce que fit S. Pierre toute la nuit qu'il jetta ses filets de lui-méme, & vous reconnoîtrez par là ce que vous étes en pouvoir de faire par vos propres forces, par vôtre travail & vôtre industrie. Puis considerez encore ce qui lui arriva lorsqu'il les eut jettez au nom de J. Christ, & vous comprendrez ce que vous pouvez avec sa grace; l'un vous donnera de la défiance de vous-méme, & l'autre vous donnera plus de courage & de confiance en Dieu. Ainsi d'un côté vous ne serez point en danger de vous élever par des pensées presomptueuses de vous-mémes, quelques grandes que soient les œuvres qu'il plaira à Dieu de faire par vôtre ministere; & de l'autre vous ne vous laisserez point abbattre dans la vûe de vôtre bassesse & de vôtre infirmité.

Exod. 3.

Dieu aiant témoigné à Moïse, qu'il vouloit se servir de lui pour delivrer son peuple de la tirannie de l'Egipte, il s'en excusa d'abord, disant, qu'il étoit trop foible pour une si grande entreprise, & qu'il lui plût d'y en emploier quelqu'autre plus capable que lui. Et Isaïe au contraire s'offrit sans peine à Dieu pour aller prêcher au peuple tout ce qu'il

lui ordonneroit de lui dire : *Me voici*, dit-il, *envoiez-moi*. Surquoy S. Jerôme demande lequel des deux a mieux fait ? & il répond lui-méme à sa demande, qu'il est toujours avantageux d'étre humble & retenu, & de se connoitre soi-méme, & qu'il ne l'est pas moins d'étre promt & ardent à servir & aider le prochain ; mais le meilleur est, dit-il, d'imiter tout ensemble & l'humilité de Moïse, en considerant comme lui nôtre foiblesse ; & le zele tres-promt & tres-ardent d'Isaïe, en nous confiant au Seigneur comme il fit, aprés que l'ange lui eut touché & purifié les levres avec le feu du ciel, pour le rendre capable d'un si saint ministere. L'humilité n'est pas incompatible avec la confiance ; c'est elle au contraire qui la fortifie, parce que plus l'humilité nous porte à nous défier de nos propres forces, plus elle nous dispose à tout esperer de Dieu, & à ne nous confier qu'en lui seul.

Ecce ego mitte me. *Isai.* 6. 8. *Hieron. Epist. ad Damas.*

La III. réflexion qu'on doit faire sur ce sujet, est : qu'encore que nul ne doive se confier en soi-méme, ni s'appuier sur des moiens humains, nous devons neanmoins emploier de nôtre part tout ce qui dépend de nous dans nos ministeres, pour le progrez & l'avancement du prochain. Car de pretendre que Dieu produise dans les ames les fruits du salut, sans que nous pratiquions les moiens qu'il a lui-méme ordonnez pour les obtenir de sa misericorde ; ce seroit le tenter criminellement, & lui demander des miracles. Il veut se servir de nôtre ministere pour la conversion des ames ; d'où vient que S. Paul nous appelle *Les cooperateurs de Dieu.* C'est pourquoi il commanda à S. Pierre de jetter ses filets, lorsqu'il voulut lui faire prendre une grande quantité de poissons ; pour nous apprendre qu'encore qu'il fasse tout, nous ne devons pas pour cela demeurer sans rien faire.

Dei enim sumus adjutores. 1. *Cor.* 3. 9.

Et afin que d'ailleurs nous n'attribuions pas à nos filets, à nôtre travail & à nôtre industrie les heureux succés qui nous arrivent dans l'exercice de nos fonctions, il a voulu que S. Pierre travaillât durant toute une nuit à la pêche sans rien prendre. De sorte que la volonté de Dieu est, que nous apportions de nôtre part tout le soin, tout le travail & toute la diligence possible à la pratique des moiens humains, dont il couvre ordinairement son operation divine sur les ames ; & il ne veut pas neanmoins que nous y mettions nôtre confiance, lors méme que nous les pratiquons ; mais en lui seul qui opere en nous ce travail, cette recherche & ce soin, auquel il attache les effets de sa grace, pour nous conserver toujours dans l'humilité.

C'est ce que Jesus-Christ enseigne expressement dans le S. Evangile, lorsqu'il dit : *Quand vous aurez fait tout ce qui vous avoit été commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles : nous avons fait ce que nous étions obligez de faire.* Et il est à remarquer, qu'il ne dit pas : quand

Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : servi inutiles sumus. Quod debuimus facere, fecimus. *Luc.* 17. 10.

TRAIT. I.

vous vous ſerez acquitté de quelque devoir; mais, quand vous aurez fait tout ce que vous étes obligez de faire; pour nous donner à entendre que quelques moiens, quelque ſoin, & quelque travail que nous puiſſions apporter de nôtre part, nous ne devons jamais nous y fier, mais nous ſouvenir toujours que Dieu eſt lui-méme l'auteur de ces moiens, de ce travail, & de ce ſoin; & qu'ainſi nous devons rapporter à lui ſeul l'honneur & la gloire de toutes choſes. Ce que les Saints aſſurent étre le ſouverain degré de l'humilité, comme il a été dit ailleurs.

1. p. Trait. 3. ch. 31. & 32.

Lorſque S. Pierre & S. Jean eurent gueri cet homme né boiteux, que l'on mettoit tous les jours à la porte du Temple, qu'on appelloit la belle porte, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui y entroient, tout le peuple étonné de cette merveille comme d'une choſe toute divine, courut à eux; ce que voiant S. Pierre, il dit au peuple: *O Iſraëlites! pourquoi vous étonnez-vous de ceci; & pourquoi nous regardez-vous comme ſi c'étoit par nôtre puiſſance, ou par nôtre ſainteté que nous euſſions fait marcher ce boiteux? Le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, le Dieu de vos Peres a glorifié ſon Fils Jeſus, que vous avez livré & renoncé devant Pilate qui avoit jugé qu'il devoit étre renvoié abſous. C'eſt ſa puiſſance, qui par la foi en ſon nom a raffermi les pieds à cet homme que vous voiez, & la foi qui vient de lui a fait devant tous le miracle d'une ſi parfaite gueriſon.*

Viri Iſraëlitæ quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quaſi noſtra virtute aut poteſtate fecerimus hunc ambulare? Deus Patrum noſtrorum glorificavit filium ſuum Ieſum, quem vos quidem tradidiſtis, & negaſtis ante faciem Pilati judicante illo dimitti. *Act. 3.*

La méme choſe arriva à S. Paul & à S. Barnabé aprés un ſemblable miracle qu'ils firent à Lyſtre; car S. Paul aiant gueri un homme qui étoit perclus de ſes jambes dés le ventre de ſa mere, en lui commandant de ſe lever, tout le peuple admirant cette merveille ſe mit à crier: *Les Dieux ſont deſcendus vers nous en forme d'hommes*; le Sacrificateur méme du temple de Jupiter amena des taureaux & apporta des couronnes, voulant auſſi bien que le peuple leur ſacrifier; mais *les Apôtres Barnabé & Paul aiant entendu ceci, déchirerent leurs vétemens & leur crierent: Mes amis que voulez-vous faire; nous ne ſommes que des hommes, non plus que vous, & ſujets aux mémes infirmitez:* ce n'eſt point nous qui avons gueri cet homme; c'eſt le Dieu que nous adorons, à qui l'on en doit rendre l'honneur & la gloire. Voila comment ces Saints aprés leurs actions les plus éclatantes, demeuroient toujours dans les mémes ſentimens de ſoûmiſſion & d'humilité, que s'ils n'euſſent eu rien fait: & c'eſt ce que nous devons imiter nous autres, aprés que nous avons fait tout ce que nous ſommes obligez de faire pour le ſalut des ames.

Dii ſimiles facti hominibus deſcenderunt ad nos. Viri quid hæc facitis? & nos mortales ſumus ſimiles vobis homines. *Act. 14. 10. & 14.*

CHAPITRE XVI.

Combien la confiance en Dieu est un moien efficace pour obtenir des graces de sa bonté.

DIeu dispense ses faveurs selon le plus ou le moins de confiance qu'on a en sa protection. Si on espere beaucoup, il donne beaucoup: si on espere foiblement, on ne fait rien que de foible & de petit. C'est ce que le grand S. Ciprien remarque tres-bien sur ces paroles que Dieu dit aux Israëlites: *En quelque lieu que vous mettrez le pied, il sera à vous.* Vôtre pied est vôtre esperance, dit ce Pere, plus vous le porterez avant, plus aussi vous obtiendrez de grandes choses. S. Bernard dit la méme chose sur le méme passage: Vôtre confiance est vôtre pied, dit-il, ainsi vous étendrez vos conquestes par tout où elle pourra atteindre, & vous recevrez toujours de plus grands secours de Dieu, à proportion que vous la porterez à de plus grandes choses pour son service & pour sa gloire.

Omnis locus quem calcaverit pes vester, vester erit. *Deut.* 11. 14. Pes vester utique, spes vestra est. Et quantumcumque illa processerit, obtinebit. *Cypr. in eund. loc. St Bern. serm.* 15. *sup. Psal.* Qui habitat.

L'Evangile nous déclare cette verité en plusieurs rencontres. Lorsque Jaïre Prince de la Synagogue laissant sa fille dans la derniere extremité, vint trouver Jesus, & lui dit: *Seigneur, ma fille est morte presentement, mais venez lui imposer les mains, & elle vivra:* Il avoit assurement de la foi & de la confiance en Jesus-Christ, puisqu'il croioit qu'il pouvoit ressusciter sa fille, mais cette foi étoit encore foible, puisqu'il lui sembloit qu'il fut necessaire pour cela, que Jesus allât chez lui, & qu'il imposât les mains à la malade. Aussi Dieu rendit la vie à sa fille en la maniere qu'il avoit crû qu'elle la pouvoit recevoir de lui: Car il alla en sa maison, & aiant trouvé sa fille déja morte, il lui prit la main & la ressuscita.

Domine filia mea modo defuncta est: sed veni, impone manum tuam super eam, & vivet. *Math.* 9. 18.

En méme temps une femme qui depuis douze ans avoit une perte de sang, qui avoit beaucoup souffert de plusieurs medecins, & qui aiant dépensé tout son bien, n'en avoit reçû aucun soulagement, aiant oüi parler de Jesus vint au travers du peuple, & s'approchant de lui par derriere toucha son vêtement, avec un peu plus de foi que n'en avoit eu Jaïre; *car elle disoit en elle-méme: Si je puis seulement toucher son vétement, je serai guerie.* Et Dieu en usa aussi à son égard conformement à la foi & à l'esperance qu'elle avoit en lui, car au méme instant elle sentit dans son corps qu'elle étoit guerie de cette plaïe.

Dicebat enim intra se: si tetigero tantum vestimentum ejus, salva ero. *Marc.* 5. 28.

Mais l'exemple le plus propre à nôtre sujet est celui du centenier, dont le serviteur étoit malade de paralisie, & qui eut plus de foi & de confiance que tous les autres au Sauveur du monde: car il ne crût point qu'il fût necessaire qu'il allât chez lui pour guerir le malade, ni que le

Sed tantum dic verbo, & sanabitur puer meus. Audiés Jesus miratus est, & dixit sequentibus se : Amen dico vobis quia non inveni tantam fidem in Israël. Vade & sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora. *Math.* 8. 8. 10. 13.

malade vint lui-méme le chercher pour toucher son vêtement, il lui dit seulement : *Seigneur, mon serviteur est malade de paralisie dans ma maison, & il est extremement tourmenté :* & Jesus lui aiant répondu. *J'irai & je le guerirai.* Il repartit : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison : mais dites seulement une parole & mon serviteur sera gueri. Jesus entendant ces paroles fut dans l'admiration, & il dit à ceux qui le suivoient : Je vous dis en verité que je n'ai point trouvé une si grande foi dans Israël :* puis se retournant vers le centenier : *Allez, & qu'il vous soit fait comme vous avez crû, & son serviteur fut gueri à la méme heure.* Cet homme eut cette foi & cette confiance en Jesus-Christ, qu'il le pouvoit guerir du lieu où il étoit par la puissance de sa parole, & il le guerit en effet par sa seule parole, sans sortir du lieu où il étoit. Vous voiez bien que Dieu nous accorde des graces conformement à la confiance que nous avons de les obtenir de sa bonté, & qu'ainsi nous devons en avoir toujours une tres-grande, afin de pouvoir dire à l'exemple de David : *Seigneur, faites-nous sentir vôtre misericorde selon que nous avons esperé en vous.*

Fiat misericordia tua Domine super nos, quemadmodum speravimus in te. *Ps.* 32. 22.

Nous avons encore une excellente preuve de cette verité en la personne de S. Pierre, lorsque Jesus lui commanda de descendre de sa barque, qui étoit au milieu de la mer, & de le venir trouver en marchant sur l'eau. Car tant qu'il n'eut point peur, il marcha sur l'eau comme sur la terre ferme, mais un grand vent qui s'éleva, lui aiant fait peur, il commença aussi-tôt à enfoncer, & s'écria : *Seigneur ! sauvez-moi ;* & Jesus le reprenant aussi-tôt de son peu de foi, lui dit : *Homme de peu de foi ! pourquoi avez-vous douté ?* Pour lui faire entendre, qu'il n'avoit enfoncé que parcequ'il avoit eu de la peur & de la défiance. Et c'est aussi pour cette raison que nous succombons quelquefois, & que nous nous trouvons en danger de perir dans les tentations, & dans les travaux. Car si nous avions une entiere confiance en Dieu, il nous favoriseroit de toutes les graces necessaires pour en sortir avec avantage.

Modicæ fidei, quare dubitasti ? *Math* 14. 29.

Lorsque Josaphat étoit dans l'apprehension des Siriens, des Moabites, & des Ammonites, qui avoient joint ensemble toutes leurs forces, pour venir fondre sur le peuple de Dieu avec une puissante armée. Dieu lui fit dire par un Prophete : *Ne craignez rien : ne vous épouvantez point de cette multitude d'ennemis : ce ne sera point vous qui les combattrez ; le Seigneur prendra le soin lui-meme de combattre pour vous : Demeurez seulement ferme dans cette confiance, & vous sentirez les effets visibles de sa protection sur vous & sur vôtre peuple.* Et en effet ils virent que par une permission divine, tous ces peuples, qui s'étoient unis ensemble pour les perdre, tournant tout d'un coup leurs armes contre eux-mémes, s'entretuerent les uns les autres & se défirent entierement.

Nolite timere, neque paveatis hanc multitudinem: non est enim vestra pugna, sed Dei. Non eritis vos qui dimicabitis, sed tantummodo confidenter state, & videbitis auxilium Domini super vos. 2. *Paral.* 20. 15.

Surquoi il eſt à remarquer, que Dieu demande de nous tres-peu de choſe pour nous rendre victorieux de nos ennemis, puiſqu'il veut ſeulement que nous mettions nôtre confiance en ſa protection, pour nous tirer lui-méme des perils & des afflictions où nous ſommes engagez : comme il le dit clairement par la bouche de David: *Je le delivrerai parce qu'il a mis ſon eſperance en moi: Je le protegerai parce qu'il a reconnu mon nom.* O tres-douce liberalité de mon Seigneur, s'écrie S. Bernard, qui ne manque jamais à ceux qui eſperent en lui! *Nos peres ont eſperé en vous; ils ont eſperé, & vous les avez delivrez: ils ont crié vers vous, & vous les avez ſauvez; ils ont eſperé en vous, & ils n'ont point été confus.* Qui a jamais invoqué Dieu, & mis dans lui ſa confiance, ſans avoir été écouté & ſecouru de ſa divine majeſté? *Enfans du Seigneur, jettez les yeux ſur toutes les nations de la terre*, foüillez dans tous les ſiecles, *& vous reconnoîtrez qu'il n'y a perſonne qui aiant eſperé au Seigneur en ſoit demeuré confus.*

TRAIT. I.

Quoniam in me ſperavit liberabo eum, protegam eum quoniam cognovit nomen meum. *Pſ.* 90 14.

O dulciſſima liberalitas! in ſe ſperantibus non deeſt *Bern ſerm. in Pſ.* 15. Qui habitat.

In te ſperaverũt patres noſtri, ſperaverunt & liberaſti eos: ad te clamaverunt & ſalvi facti ſunt: in te ſperaverunt & non ſunt confuſi. *Pſ.* 21. 4 & 5.

Reſpicite filii nationes hominũ, quia nullus ſperavit in Domi. o, & confuſus eſt. *Eccl.* 2. 11.

On peut s'établir encore dans la pratique de cette confiance pour une autre raiſon que nous ne toucherons ici que legerement, parce que nous l'avons rapportée ailleurs dans toute ſon étenduë: C'eſt qu'en ſe défiant de ſoi-méme, & en ne ſe confiant qu'en Dieu, on remet à ſa diſpoſition tout le ſuccés des affaires qu'on entreprend pour ſon ſervice, & on le force en quelque ſorte de les conduire lui-méme, & de les faire reüſſir à ſon honneur & à ſa gloire, comme ſi on lui diſoit: Seigneur la converſion & le ſalut des hommes eſt vôtre affaire, & non la nôtre; Car que pouvons-nous y contribuer de nôtre part, ſi vous-méme vous n'y diſpoſez pas leur cœur & leur affection? C'eſt donc à vous, Seigneur, à la faire reüſſir pour vôtre gloire, ſelon les deſſeins eternels de vôtre ſouveraine ſageſſe.

Part. 2. *Traité* 3. *ch.* 28. & *Traité* 4. *ch.* 15.

C'eſt dans cette vûe qu'on lui peut adreſſer encore ces merveilleuſes paroles que dit Joſué, lorſqu'aiant appris que ſes trouppes, qu'il croïoit devoir revenir victorieuſes, s'étoient abandonnées à une fuite honteuſe, il ſe jetta par terre devant le Seigneur, & ne pouvant ſouffrir cette honte qui retomboit ſur Dieu méme, il lui en fit cette plainte avec une profonde douleur: Il eſt juſte, Seigneur, que nous ſoions humiliez & foulez aux pieds par nos ennemis, parce que nous l'avons merité; *Mais cependant que deviendra la gloire de vôtre nom?* Que diront les autres nations en voiant gemir vôtre peuple dans l'opprobre, & dans la captivité, ſinon que vous n'avez pas eu la puiſſance de les établir dans la terre que vous leur aviez promiſe? Ayez donc maintenant quelque égard à vôtre propre honneur: nous ne vous demandons point de gloire pour nous, Seigneur *ne nous en donnez point; donnez gloire ſeulement à vôtre nom. La juſtice eſt au Seigneur nôtre Dieu, & pour nous*

Et quid facies magno nomini tuo? *Ioſ.* 7. 9.

Non nobis Domine, non nobis, ſed nomini tuo da gloriam. *Pſ.* 113. 9.

Domino Deo no-

 il ne nous reste que la confusion sur nôtre visage. Cette confiance en Dieu est donc un moien avantageux en toutes manieres pour obtenir les graces du ciel, puisque comme dit le Prophete: *Le Seigneur n'aime que ceux qui le craignent & qui esperent en sa misericorde.*

stro justitia, nobis autem confusio faciei nostræ. *Baruch.* 2. 15.

Beneplacitum est Domino super timentes eum, & in eis qui sperant super misericordia ejus. *Ps.* 146. 11.

Ceux qui professent l'obeïssance religieuse ont encore une raison qui les oblige plus particulierement que les autres à se confier entierement au Seigneur dans leurs ministeres, qui est, que comme c'est lui-méme qui les y applique, & qui leur donne ses ordres par les Superieurs, il ne manque pas de leur donner aussi la force & le secours necessaire pour les executer, & de les faire sortir avec avantage de tous les engagemens où il les met pour sa gloire. C'estpourquoi il est remarqué dans l'Ecriture, que Dieu aiant ordonné à Moïse de faire le Tabernacle, l'Arche de l'alliance, & le Propitiatoire, qui étoit une table d'or qui la devoit couvrir; la Table où l'on devoit mettre les pains qu'on appelloit ordinairement *les pains de proposition*, l'Autel des parfums, le Chandelier d'or à sept branches, & tous les vases & les autres ouvrages qui étoient necessaires pour le service du Tabernacle, il ne se contenta pas de lui prescrire les regles, les mesures & les proportions qu'on devoit observer pour la structure de chacun de ces ouvrages, mais qu'il ajoûta: *J'ai choisi Beseléel pour presider à tous ces ouvrages, je l'ai éclairé de la sagesse & de l'esprit de Dieu, & lui ai donné la science & l'intelligence pour toutes sortes d'ouvrages d'or, d'argent, de pierres pretieuses, de cuivre, & de toutes les especes de metaux, & de bois; & je lui ai associé Ooliab, afin qu'ils fassent ensemble toutes choses selon les regles que je vous ai prescrites.*

Ecce vocavi Beseleel & implevi eum spiritu Dei, sapientia & intelligentia, & scientia in omni opere ad excogitandum quidquid fabre fieri potest, ex auro, & argento, & ære, & marmore, & gemmis & diversitate lignorũ: dedique ei socium Ooliab, ut faciant cuncta quæ præcepi tibi *Exod.* 31. 1. 2. 3. 4.

Or si Dieu a eu soin d'éclairer de son esprit, & de sa sagesse méme ceux qui devoient travailler pour lui à la structure d'un tabernacle materiel, de quelles lumieres & de quelles forces n'assistera-t-il point les ouvriers & les ministres de l'Evangile, qui doivent étre sans cesse occupez à travailler à l'édifice des tabernacles spirituels, qui sont les temples vivans de Dieu & la demeure du S. Esprit, & à étendre le regne & la gloire de Jesus-Christ? Nous devons donc avoir une confiance ferme & entiere, que Dieu nous donnera d'autant plus liberalement tout ce qui est necessaire pour bien exercer l'emploi pour lequel il nous a choisis, que ce qui est spirituel est plus estimable & plus precieux, que tout ce qui est materiel.

C'est aussi ce que Jesus-Christ nous a promis lui-méme dans l'Evangile. *Lors*, dit-il, *que vous serez presentez aux Rois & aux Gouverneurs à cause de moi*, pour me rendre témoignage devant eux, *ne vous mettez point en peine comment vous parlerez, ni de ce que vous leur direz;* ce que vous leur devez dire vous sera inspiré à l'heure méme: *car ce*

Cum steteritis ante reges & præsides propter me, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini; non enim vos estis qui loquimini, sed

n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'esprit de vôtre Pere qui parle en vous : je vous donnerai moi-même une bouche & une sagesse que tous vos ennemis ne pourront contredire, & à laquelle ils ne pourront resister. Et c'est en effet ce que l'experience a fait voir d'une maniere admirable dans S. Etienne le premier des martirs; car l'Ecriture dit, que ceux qui s'étoient élevez & qui disputoient contre lui, *ne pouvoient resister à la sagesse & à l'esprit qui parloit en lui.*

Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. Ego enim dabo vobis os, & sapientiam, cui non poterunt resistere, & contradicere adversarii vestri. *Math.* 10. 18. 19. 20. *Marc.* 13. 11. *Luc.* 21. 15.

Et non poterant resistere sapientiæ & spiritui qui loquebatur. *Act.* 6. 10.

CHAPITRE XVII.

Combien la défiance est contraire à l'esprit de Dieu.

COmme la confiance en Dieu est un moien de l'honorer, & d'obtenir de grands biens de sa liberalité ; la défiance est au contraire l'une des choses qui l'offensent plus sensiblement, qui irritent davantage sa colere & qu'il châtie plus severement, comme étant contraire à l'honneur qui est dû à sa souveraine Majesté. Aussi voions-nous dans l'Ecriture, que c'est ce qui a fait éclatter davantage la severité de sa vengeance sur son peuple. Car les espions que Moïse avoit envoiez pour considerer la terre promise, aiant dit au peuple à leur retour qu'elle étoit habitée par des geans si redoutables, qu'ils n'étoient au prix d'eux que comme des mouches & des sauterelles, & que le passage en étoit fermé par des difficultez insurmontables : ils jetterent l'épouvante dans tous les cœurs, & leur découragement & la défiance d'y pouvoir entrer fut si grande, qu'ils resolurent entr'eux d'élire un chef pour retourner en Egipte. Dieu en fut grandement irrité, & dit à Moïse : *Jusqu'à quand ce peuple me deshonorera t'il ? N'auront-ils donc jamais de confiance en moi aprés toutes les merveilles que j'ai faites devant eux ? Je les frapperai d'une peste qui les exterminera tous.* Moïse se prosterna aussi-tôt devant Dieu pour appaiser sa colere, & Dieu lui dit : qu'il leur pardonneroit pour l'amour de lui, mais qu'il les traitteroit neanmoins comme ils l'avoient desiré, & que puis qu'ils avoient souhaité d'être morts dans cette solitude, ils y mourroient tous, en commençant à compter depuis ceux qui avoient vingt ans ; & qu'il n'y auroit que leurs enfans, qui entreroient en cette terre.

Usquequo detrahet mihi populus iste? Quousque non credent mihi in omnibus signis quæ feci coram eis? Feriam igitur eos pestilentia atque consumam. *Num.* 14. 11.

De sorte que comme il y avoit alors quarante ans qu'ils étoient dans le desert, de six cens mille hommes que Dieu tira de l'Egipte, sans y comprendre les femmes, ni les enfans, il n'y eut que Josué & Caleb qui entrerent dans la terre promise ; Dieu les aiant exceptez de cette punition, parce qu'ils avoient eu cette confiance en lui, qu'il les rendroit victorieux de leurs ennemis, & parcequ'ils avoient tâché d'y porter aussi les autres, en leur representant que cette terre étoit excellente, & que

TRAIT. I.

Quia sicut panem ita eos possumus devorare. *Num.* 14. 9.

s'ils se rendoient Dieu favorable, *ils en devoreroient les habitans, comme on devore un morceau de pain.* Mais rien ne fait voir si évidemment combien Dieu hait la défiance, que la maniere dont il traita Moïse ensuite du second miracle de l'eau qu'il tira d'un rocher, en le frappant de sa verge; car aiant alors frappé par deux fois cette pierre, comme en se défiant en quelque sorte qu'il en pût sortir de l'eau, Dieu le reprit de son manquement de foi, & lui dit: que pour l'en punir il n'entreroit point dans la terre qu'il avoit promis de donner à son peuple en heritage. Moyse étant enfin monté sur la montagne d'Ebroin, Dieu lui montra la terre de Chanaam, & il lui dit: Qu'il suffisoit qu'il l'eut vûe de ses yeux, mais qu'il n'y entreroit pas. Vous voiez donc bien que si Dieu venge de la sorte une si legere défiance dans celui qui lui étoit si fidelle en toutes choses, c'est parce qu'il n'y a rien qui l'offence tant, que le manquement de foi & de confiance en lui.

Vidisti eam oculis tuis, & non transibis ad illam. *Deut.* 34. 4.

De là nous pouvons inferer 1. Que rien ne déplaît tant à Dieu, que le découragement & la défiance qu'ont quelquefois certaines personnes, soit dans les tentations, ou dans les occupations qui regardent leur propre avancement; & particulierement dans les ministeres & les emplois où l'obeissance les engage, parce que souvent cette défiance qui semble naître de l'humilité de ces personnes, n'est que l'effet d'un orgueil secret, qui leur fait apprehender d'autant plus d'y succomber, & d'en recevoir de la confusion, qu'ils se sont plus fiez à leur propre force en y entrant. 2. Que nôtre premiere vûe, & nôtre premiere application dans toutes nos affaires, dans tous nos travaux & nos besoins, doit étre de nous rendre Dieu favorable, & de mettre en lui seul toute nôtre confiance.

L'un des plus grands abus qui se commettent dans le monde, est de rechercher d'abord des secours humains, & de se fier à son travail & à son industrie, pour faire reüssir toutes sortes d'affaires où l'on s'engage; & de ne recourir à Dieu, que lorsque ces moiens viennent à manquer, & que les affaires sont en quelque façon desesperées. Et c'est pour cela que Dieu permet, que tous les moiens humains que nous recherchons de nous-mémes, nous manquent, & nous deviennent contraires, comme il le dit lui-méme au Roi Asa, en le reprenant de l'alliance qu'il avoit faite avec le Roi de Syrie, pour se soutenir contre les efforts du Roi d'Israël: *Vous avez eu recours au Roi de Syrie, au lieu de mettre toute vôtre confiance au Seigneur vôtre Dieu; c'est pourquoi les forces de ce Roi vous manqueront, & il s'élevera de plus grandes guerres contre vous.* Nous devons donc nous addresser d'abord à Dieu dans toutes nos entreprises, pour implorer son secours; puisque c'est l'offencer que d'en rechercher parmi les creatures, sans l'avoir consulté; &

Quia habuisti fiduciam in Rege Syriæ, & non in Domino Deo tuo, idcirco evasit Syriæ Regis exercitus de manu tua. 2. *Paralip.* 16. 7.

que toutes les forces des hommes ne peuvent rien sans lui.

Comme dans la priere nous ne nous presentons devant Dieu, que pour obtenir les vertus & les graces dont nous avons besoin pour le servir; nôtre principal soin doit toujours tendre à nous affermir dans une grande confiance en sa souveraine bonté; parce que c'est la chose la plus importante & la plus necessaire pour son service & pour nôtre salut. Et nous devons perseverer à la lui demander toujours, jusqu'à ce que nôtre cœur soit parfaitement accoûtumé à se tourner vers lui, & à ne rechercher que lui en toutes choses; en sorte qu'il soit lui seul nôtre secours, nôtre force & nôtre azile, & que nous soions toujours dans la disposition où étoit Josaphat Roi d'Israël, lorsqu'il lui addressa ces belles paroles, que nous devrions avoir sans cesse dans le cœur & dans la bouche : *Seigneur, tout ce qui nous reste dans l'état present, est de tourner nôtre cœur & nos yeux vers vous, qui êtes nôtre azile & nôtre protection*; parce que *celui-là* seul *est heureux qui met toute sa confiance dans le Seigneur.*

Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros dirigamus ad te. 2. *Paral.* 20. 12.

Beatus vir cujus est nomen Domini spes ejus. *Ps.* 39. 6.

CHAPITRE XVIII.

Qu'on ne se doit point relâcher de l'ardeur de servir le prochain, quelque peu de fruit que l'on fasse en s'y appliquant.

L'Une des choses qui portent le plus à la tristesse & au découragement ceux qui font profession d'aider le prochain, est de voir le peu de fruit qu'ils font par leurs predications, & par les autres moiens qu'ils emploient pour arriver à leur fin. *Malheureux que je suis*, s'écrioit le Prophete Michée, *il m'est arrivé la méme chose qu'à celui qui allant grapiller aprés la vendange, ne trouve pas seulement la grape d'un raisin à manger*. Isaïe se plaint de méme du peu de justes qui restoient pour entendre & pour executer les ordres & les instructions qu'il portoit aux hommes de la part de Dieu : *La ville est demeurée deserte*, dit-il, *& l'affliction renversera ses portes*; & aprés avoir parlé des diverses plaies dont Dieu devoit frapper tous les peuples, pour vanger les maux qui se commettent sur la terre, il ajoûte : *Les gens de bien y sont aussi rares que les olives sur un olivier qu'on a déja secoüé; ou que les raisins dans une vigne qu'on a vendangé*. Il n'est que trop vrai qu'il se fait tres peu de conversions veritables dans le monde, qu'il y a tres-peu de personnes qui corrigent leur vie, & qui s'appliquent aux exercices de la pieté; & beaucoup moins encore qui y perseverent. Mais doit-on pour cela cesser de travailler à la conversion & à l'avancement des autres? C'est ce qu'il est tres-important d'examiner ici, afin que l'examen que nous en ferons, serve à nous inspirer plus d'ardeur & de courage dans l'exercice de nos ministeres.

Væ mihi quia factus sum sicut qui colligit in autumno racemos vindemiæ, non est botrus ad comedendum. *Mich.* 7. 1.

Relicta est in urbe solitudo, & calamitas opprimet portas; quia hæc erunt in medio terræ in medio populorum, quomodo si paucæ olivæ quæ remanserunt, excutiantur ex olea, & racemi cum fuerit finita vindemia. *Isai.* 24. 12.

Trait. I.

Cette plainte du peu de fruit que l'on fait dans les ames avec beaucoup de travail, est une tentation assez commune, qui tend à faire relacher les ministres de l'Evangile dans leurs fonctions. C'estpourquoi il faut tâcher de la prevenir, en y répondant avec le grand S. Augustin par l'exemple de Jesus-Christ nôtre souverain maître. Je vous demande, dit ce Pere, si le Fils de Dieu n'a prêché que ses Disciples, & ceux qui devoient croire en lui? C'est assurement ce que vous ne direz pas, puisque nous voions qu'il a souvent préché ses plus grands ennemis, qui ne venoient l'entendre, que pour le tenter & le surprendre en quelque chose qui pût servir d'accusation contre lui. Vous ne direz pas non plus qu'il n'a prêché que dans de grandes assemblées de toutes sortes de personnes, puisque vous sçavez qu'il a prêché seul & en particulier une simple femme de Samarie, qui étoit pauvre & de basse condition, & qu'il s'entretint mémè avec elle sur cette question: Si la priere se devoit faire dans le Temple, ou si elle se pouvoit faire ailleurs. Mais vous direz peut-être, que ce divin Sauveur sçavoit qu'elle devoit croire en lui & profiter de ses instructions, & j'en conviens avec vous, dit S. Augustin; mais il faut que vous conveniez aussi avec moi, qu'il a souvent prêché & instruit les Juifs, les Pharisiens, & les Saducéens, quoi qu'il sçût tres-bien que non seulement ils ne croiroient point, mais qu'ils le poursuivroient par toutes sortes d'outrages jusqu'à la mort. Il leur a souvent fait des demandes pour les convaincre de leur malice par leurs propres réponses, & il a aussi souvent répondu à leurs demandes, quoi qu'il sceut, qu'ils ne les lui proposoient qu'à dessein de le surprendre. Cependant nous ne lisons point qu'aucun d'eux ait voulu le suivre, & le Fils de Dieu n'ignoroit pas ce qui en devoit arriver.

Aug. l. 1. contr. Cresc. gram. c. 1.

Quod cum faceret, nullum ex his legitur ad eum sequendum fuisse conversum. *Aug. ubi sup.*

D'où vient donc qu'il a voulu prêcher & instruire ceux qu'il sçavoit non seulement ne se devoir pas convertir, mais mémè devoir devenir pires qu'ils n'étoient, par le mépris qu'ils feroient de sa parole, & de ses divines instructions; Sinon pour nous apprendre à nous autres, qui sommes incertains, si ceux que nous entreprenons de conduire dans la voïe de Dieu, se convertiront ou s'ils ne se convertiront pas, que nous ne devons jamais nous relâcher dans les fonctions de nos ministeres, mais faire toujours tout ce qui dépend de nous pour les bien exercer? Qui sçait si le salut d'une ame n'est pas quelquefois attaché à une predication que vous devez faire, & dont Dieu se veut servir pour la toucher? Encore qu'il ne vous semble pas qu'elle se convertisse d'abord, elle se convertira peut-étre aprés, & si la semence de la parole de Dieu que vous aurez jettée dans un cœur, ne donne pas son fruit dans un temps, elle le donnera peut-étre plus abondamment dans un autre, comme il arrive ordinairement. C'estpourquoi nous ne devons jamais

nous diſpenſer de faire tout ce qui dépend de nous pour l'inſtruction & le ſoulagement du prochain.

Gerſ. lib. de parvulis trahendis ad Christum.

Gerſon traite excellemment ce ſujet dans le livre qu'il a écrit *De la maniere d'attirer les petits à Jeſus Chriſt*, contre ceux qui ont du dégoût & de la repugnance à inſtruire & à confeſſer les perſonnes qui leur ſemblent trop variables, & trop ſujettes à retomber ſouvent dans les mémes pechez, & qui croient qu'en s'y appliquant ils perdent leur tems & leur peine, comme on perd tout ce qu'on jette dans un ſac percé. Il exhorte d'abord les Confeſſeurs à s'appliquer volontiers à entendre les Confeſſions de ceux qui ſont encore dans un âge tendre, & il fait voir que cela peut produire en eux un tres-grand bien; parce qu'étant alors comme entre deux chemins, dont l'un conduit à Dieu, & l'autre au demon, ils ne manqueront pas de ſuivre le premier, où on aura ſoin de les faire entrer. Mais comme il y en a qui veulent s'excuſer de prendre ce ſoin, parce qu'il leur ſemble que c'eſt perdre le tems de l'emploier à la conduite de ces ames foibles, à cauſe qu'elles n'ont pas plûtôt confeſſé leurs petits deſordres, qu'elles y retournent auſſi facilement que ſi on ne leur avoit rien dit pour les en détourner, il ajoûte: Si vous « voulez rejetter ces petits de la Confeſſion, parce qu'ils retombent d'a- « bord dans les mémes fautes, rejettez en donc auſſi les grands, qui re- « tournent de mémè à leur vomiſſement, & dont les rechûtes ſont bien « differentes de celles des petits, en ce que leurs fautes ſont preſque tou- « jours mortelles, & que celles de ces petits ne le ſont que rarement. « Puis il conclud: qu'on n'en doit rejetter ni les grands ni les petits, en- « core qu'ils retombent ſouvent dans les mémes pechez; pourvû qu'ils « aient une veritable reſolution de n'y plus retourner; ce qu'il explique « par ces deux excellentes comparaiſons: Penſez-vous, dit-il, que celui qui a ſoin de vuider l'eau d'un vaiſſeau, doive abandonner ſon travail, parce qu'il y en rentre auſſi-tôt autant qu'il en a vuidé? Si nos mains ſe ſoüillent tous les jours de nouveau, aprés que nous les avons lavées, eſt-ce à dire pour cela que c'eſt perdre ſon tems de les laver? Comme donc il eſt neceſſaire de tirer toujours à la pompe pour vuider l'eau d'un vaiſſeau, encore que nous voions qu'il y en rentre toujours autant que nous en avons vuidé, parceque ſans cela le vaiſſeau s'abîmeroit; & comme il eſt encore neceſſaire de laver ſouvent nos mains, quoi qu'elles deviennent toujours auſſi ſales qu'auparavant, parce que ſans « cela la craſſe s'y attacheroit tellement, qu'on ne pouroit plus l'en ôter « qu'avec beaucoup de peine: on peut dire de mémè qu'on doit aſſiſter, « inſtruire, & confeſſer toujours les pecheurs, encore qu'ils retombent « dans les mémes pechez, parce que ſi on ne le fait pas, ils acheveront « de ſe perdre entierement. Au lieu que ſi on s'applique conſtamment «

Numquid ſentinam navis exhauriens, idcirco deſerit opus, quia redit tantumdem aquæ, quantum expulerit?

Si quotidie manus ſordidantur, non minus abluimus illas: quia & ſi redeant ſordes, non eâ tenacitate cohæreſcunt.

Gerſ. ubi ſup.

Trait. I. à leur rendre ce service, on les empêchera de s'abandonner au vice
„ avec trop de licence; & par ce moien on les entretiendra au moins
„ dans un état, où il y aura encore esperance de salut.

L. 3. de sa vie. c. 9. * Nous avons un grand exemple de cette conduite dans la vie de S. Ignace, où il est rapporté: qu'entre plusieurs bonnes & saintes œuvres qu'il exerçoit dans Rome, il entreprit de remedier aux desordres scandaleux des femmes de mauvaise vie, & qu'il appliqua principalement ses soins à y établir une nouvelle maison, où elles se pussent retirer, lorsqu'il plairoit à Dieu de leur toucher le cœur. Car encore que le Monastere des filles repenties, fût dés-lors institué à cette fin, on n'y recevoit neanmoins que celles qui vouloient & qui pouvoient y étre religieuses. De sorte que plusieurs de celles qui avoient envie de quitter leur mauvaise vie, ne le faisoient pas; les unes, parce qu'étant mariées elles en étoient excluses; & les autres, parce qu'elles ne se sentoient pas assez de forces pour vivre dans une si grande perfection. Cette consideration aiant donc porté ce S. homme à procurer l'établissement d'un Monastere sous le nom de sainte Marthe, tant pour les unes que pour les autres, il se trouva assez de personnes qui s'offroient à seconder une si pieuse entreprise, mais il n'y en avoit point qui voulussent la commencer.

C'estpourquoi le Saint sans considerer la necessité de sa Compagnie, qui étoit alors assez grande, ordonna au Procureur de la maison de vendre quelques pierres pretieuses qu'il y avoit: & en aiant reçû cent ducats, il les donna pour la commencer; puis il s'appliqua à la continuer avec tant d'ardeur, que sa charge de General ne l'empêchoit pas d'accompagner lui-méme au milieu de Rome ces pecheresses publiques, qui renonçoient à leur mauvaise vie, & de les conduire au Monastere de Ste Marthe, ou en quelqu'autre retraite honnête & assurée, en attendant qu'il fut établi. Et lorsque quelqu'un lui demandoit, pourquoi il perdoit ainsi son tems & son travail à vouloir remedier aux desordres de ces femmes, qui aiant vieilli dans toutes sortes de vices, ne manqueroient pas d'y retourner toujours facilement, il répondoit: Sçachez que mes peines ne sont point perduës, & qu'au contraire, si je pouvois par tous les soins & les travaux de ma vie faire en sorte qu'une seule d'entr'elles passât une nuit sans pecher, je m'estimerois le plus heureux du monde de les avoir emploiées à empêcher que la majesté de mon Sauveur n'ait été offencée durant ce peu de tems, quand même j'aurois sçû certainement qu'elle auroit dû rentrer le lendemain dans son infamie. Ainsi quand nous sçaurions certainement que ceux que nous tâchons de retirer du peché, y devroient retomber aussitôt, si nous faisions seulement en sorte une fois en toute nôtre vie, qu'ils s'abstinssent d'un seul peché mortel, ou qu'ils demeurassent une heure sans en commettre, nous la devrions estimer heureusement emploïée.

Mais supposons que personne ne se convertisse ni ne vueille pas méme s'abstenir de pecher pour une heure, quelque soin & quelque application que l'on apporte à l'en empécher; devons-nous cesser pour cela de prêcher, d'exhorter, & de faire tout ce qui dépend de nous pour y remedier? C'est ce que nous allons apprendre de Saint Bernard écrivant au Pape Eugene, qui avoit été son disciple.

Bern. l. 4. de consid. ad Eugen.

Ce S. Docteur aprés avoir representé à sa Sainteté par plusieurs raisons la necessité de reformer la Cour & toute la Ville de Rome, previent une objection qu'elle lui pouvoit faire: Mais vous vous rirez, peut-être,

étre, de moi, dit-il, & vous direz que les Romains étant une nation insolente, enflée d'orgueil, seditieuse, intraitable, & qui ne sçauroit se soûmettre à personne, que lorsqu'elle ne peut plus lui resister, il n'y a rien à esperer en se commettant avec eux; & que tous les efforts qu'on pouroit faire pour cette reforme seroient superflus. Puis il y fait cette merveilleuse réponse: Ne vous défiez point du succés. On ne vous demande point leur guerison, mais seulement le soin de les guerir, & d'appliquer les remedes proportionnez à leur maladie. C'est un avis que Dieu vous donne par la bouche du Sage: *Ils vous ont établi pour les gouverner: aiez donc soin d'eux*. Il ne dit pas: Remediez à leurs maux: guerissez-les; parce que les Superieurs peuvent bien avoir soin de remedier aux defauts de ceux qui leur sont soûmis, mais non pas y remedier en effet. Cela ne dépend point d'eux, il n'est pas toujours au pouvoir du Medecin de remettre le malade sur ses pieds: & ce n'est point non plus en cela que consiste la perfection ni le devoir de sa charge.

Noli diffidere: curam exigeris, non curationem. *Vbi sup.*

Rectorem te posuerunt, curam illorum habe. *Eccles.* 32. 1.

Non est in medico semper, ut relevetur æger.

Mais sans nous arréter à ces témoignages étrangers, nous en avons de vos predecesseurs, qu'il est plus à propos de raporter à vôtre Sainteté. Qu'elle reçoive donc celui de S. Paul, qui dit: *J'ai travaillé plus que tous les autres*. Il ne dit pas, qu'il a fait plus de fruit que tous les autres, parce qu'il sçavoit tres-bien, comme l'aiant apris de Dieu méme, que *chacun recevra sa recompense selon son travail*, & non selon le succés qu'il aura eu en travaillant. C'est pourquoi l'Apôtre se glorifie des travaux qu'il a soufferts, & non des fruits qu'il a produits en les souffrant. Faites donc de vôtre part tout ce qui est en vous: Plantez, arrosez, labourez & cultivez la vigne du Seigneur; & par ce moien vous remplirez parfaitement tous les devoirs de vôtre ministere: Car pour l'accroissement & le fruit, cela ne nous regarde point: Dieu donnera l'un & l'autre, quand il lui plaira; & s'il ne le donne pas, vous n'y perdrez rien pour cela, puisqu'il est écrit: que *Dieu donne aux justes la recompence de leurs travaux*, & qu'il couronne le merite de chaçun selon la grandeur des œuvres qu'il a faites, & non selon le fruit qu'elles ont produit dans les autres. Heureux travail dont la recompense est toujours assurée, & ne perit ni ne diminuë jamais, quelque succés qu'il puisse avoir! Quoi que vous ne fassiez aucun fruit, ni aucun progrez dans la conduite des ames, vous ne laisserez pas de recevoir le prix & la recompence de toutes vos peines, de méme que si vous en aviez converti plusieurs.

At melius propono de tuis tibi: Paulus loquitur: abundantius illis omnibus laboravi. 1. *Cor.* 15. 10.

Non ait: plus omnibus profui, aut plus omnibus fructificavi. *Bern. ubi sup.*

Unusquisque autem propriam mercedem accipiet. 1. *Cor.* 3. 8. 2. *Cor.* 11. 23.

Dicente scriptura: reddit justis mercedem laborũ suorum. *Sap.* 10. 17.

Securus labor quẽ nullus valet evacuare defectus! *Bern. ubi sup.*

Ce que je prens la liberté de representer à vôtre Sainteté est sans prejudice de tout ce qui regarde la toute puissance & la bonté infinie de Dieu: car quand le cœur de ce peuple seroit plus dur que les pierres, je

Potens eſt Deus de lapidibus iſtis ſuſcitare filios Abrahæ. *Matth.* 3. 9.

Quis ſcit ſi convertatur & ignoſcat, & relinquat poſt ſe benedictionem? *Joel.* 2. 14.

vous declare avec S. Jean, que *Dieu peut faire naître de ces pierres mémes des enfans d'Abraham.* Mais qui ſçait s'il le fera? Mais *qui ſçait s'il n'aura point pitié d'eux, s'il ne leur pardonnera point, & s'il ne répandra point ſur eux ſes benedictions?* C'eſt ce que je n'ai garde d'examiner ici, parce qu'outre qu'il ne s'agit point maintenant de ſçavoir ce que Dieu fera, je ſçai qu'il ne nous appartient point de vouloir penetrer ſes
» ſecrets. Tout ce que je me propoſe, eſt de bien perſuader à ceux qui
» ſont appellez au miniſtere des ames, de ne ſe relâcher jamais dans leurs
» fonctions, quoi que tout leur travail leur ſemble ſterile & ſuperflu; par
» ceque leur merite & leur recompenſe ne dépend point du fruit qu'ils
» produiront dans les ames, mais du ſoin & de la diligence avec laquelle
» ils s'efforceront de s'acquiter, autant qu'il ſera en eux, des devoirs de
» leurs miniſteres, pour contribuer à leur avancement.

Ainſi quand nous ne devrions convertir perſonne, ni ne procurer aucun avantage ſpirituel au prochain, il nous ſeroit toujours avantageux de perſeverer avec ardeur dans le travail de la predication, & dans l'exercice de tous les moiens par leſquels Dieu communique ordinairement ſes graces aux hommes; & cela pour deux raiſons. La premiere eſt que cette conduite a beaucoup de raport avec la grandeur & la miſericorde de Dieu. Les fontaines ne laiſſent pas de couler ſans ceſſe, dit S. Chriſoſtome, encore que perſonne n'y vienne puiſer de l'eau, Et c'eſt toujours une marque de grandeur dans une ville, lorſque les reſervoirs & les baſſins de ſes fontaines ſont tellement comblez d'eau. qu'ils en répandent de tous côtez par deſſus les bords du baſſin. C'eſt-pourquoi les Predicateurs & les ouvriers de l'Evangile, qui ſont comme les reſervoirs & les baſſins qui reçoivent l'eau vive de la doctrine de Jeſus-Chriſt, pour la diſtribuer aux hommes, doivent la répandre ſans ceſſe par la predication, ſoit qu'il vienne peu ou beaucoup de perſonnes pour en puiſer. Car la magnificence & la grandeur ſouveraine de la miſericorde de Dieu, n'éclatte jamais tant dans ſon Egliſe, que lorſque les predicateurs ſont tellement remplis de ſa doctrine & de ſes graces, qu'ils ſe répandent de tous côtez ſur les hommes, & qu'ils ſont comme des fontaines publiques qui coulent ſans ceſſe pour tous ceux qui ont ſoif, & qui en veulent boire. Et c'eſt aſſurement la volonté de Dieu qu'ils répandent de la ſorte cette eau du ſalut, puiſqu'il invite les hommes à en venir puiſer: *Vous tous qui étes alterez, venez à ces eaux*, dit-il; *& vous qui n'avez point d'argent, hâtez vous, venez recevoir gratuitement du vin & du lait.*

Omnes ſitientes venite ad aquas: & qui non habetis argentum, properate, emite abſque argento, & abſque ullâ commutatione vinum & lac. *Iſai.* 55. 1.

L'autre raiſon eſt, que cette méme conduite convient auſſi tres-bien à la juſtice de Dieu. Car ſi les hommes ne profitent pas des ſermons, des avis, des exhortations ſaintes, & des autres moiens par leſquels on

les presse d'entrer dans la voïe de Dieu, ils serviront au moins à les rendre inexcusables devant le Seigneur, *afin*, comme dit David, *que Dieu soit justifié dans ses paroles, & victorieux quand il jugera.* Dieu comme pour se justifier de la conduite qu'il tient dans la punition des pecheurs, & pour faire voir qu'ils ne se perdent que par leur faute, leur reproche tous les moiens & les secours qui ne leur ont jamais manqué, & tous les soins que les Predicateurs ont pris de les ramener à lui jusqu'à les aller prêcher & exhorter dans les places publiques, lorsqu'ils n'ont pas voulu se donner la peine de les aller entendre dans les Eglises; afin qu'ils reconnoissent qu'ils ne se perdent que par leur faute, & qu'ils ne se doivent plaindre que d'eux mémes, & du mépris qu'ils ont fait de tous les secours qu'il leur a envoiez. C'estpourquoi il dit par Isaïe: *Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je n'aye point fait? Je l'ai plantée moi-méme, je l'ai enfermée d'une haïe, & j'ai bâti une tour au milieu pour la défendre.* Aprés cela, *j'esperois qu'elle produiroit de bons raisins, & elle n'a raporté que du verjus. Voiez donc ô habitans de Jerusalem, & vous peuple de Juda, jugez maintenant entre moi, & ma vigne:* jugez & reconnoissez à qui il a tenu qu'elle n'ait porté du fruit. Certes ce n'est pas peu pour ceux qui travaillent à la conversion des ames, de fournir à Dieu des moiens de faire éclatter davantage la justice de sa cause contre les pecheurs au jour du jugement: Car ce seront leurs predications & leurs enseignemens, leurs travaux, leurs soins, & leurs bonnes œuvres, qui les accuseront, qui les convaincront, & qui les condamneront.

* Vt justificeris in sermonibus tuis, & vincas cum judicaris, *Ps.* 50. 5.

Quid est quod debui ultra facere vineæ meæ & non feci? Et expectavi ut faceret uvas, & fecit labruscas. Nunc ergo habitores Jerusalem, & viri Juda judicate inter me, & vineam meam. *Isai.* 5.

Ainsi vous voïez que de quelque côté que nous envisagions le ministere des ames, il est toujours de nôtre devoir de ne cesser jamais de faire tout ce qui dépend de nous, pour leur progrez & leur avancement spirituel, soit qu'elles se convertissent, & qu'elles profitent de nos travaux & de nos soins, soit qu'elles demeurent dans le peché, & qu'ils leur soient superflus. C'est ce que S. Augustin dit merveilleusement bien sur la parabole des conviez, où aprés avoir raporté comment un homme, aiant invité plusieurs personnes à souper, & envoié son serviteur dire aux conviez qu'ils vinssent, parce que tout étoit prêt, la plus-part s'en excuserent, il fait cette réflection: Pensez-vous qu'on doive « mettre ce serviteur au rang des paresseux & des coupables, parce que « ceux que son maître lui a commandé d'appeller à ce souper, n'y sont « pas venus? Non sans doute; mais on le doit tenir pour un serviteur fi- « dele, soigneux & diligent, puisqu'il a fait tout ce qui lui a été comman- « dé; il a appellé les conviez, & n'a rien negligé de sa part pour les y « faire venir; ce seront donc les conviez qui seront châtiez: mais pour « ce serviteur, il sera recompensé de sa diligence, comme s'ils étoient «

Lib. de fide & operib. cap. 17. *Math.* 22. *Luc.* 14. 16.

tous venus au festin. D'où il conclud: Que Dieu ne nous demandera compte que de ce que nous avons pû & dû faire selon nôtre état, pour l'avancement du prochain.

Qu'il profite donc de nos soins & de nos peines, à la bonne heure, nous devons tous le desirer & nous en réjoüir: & c'est pour cela qu'il est dit dans l'Evangile: que *Jesus tressaillit de joïe dans un mouvement du S. Esprit*, lorsqu'il vit revenir ses disciples, qui avoient fait beaucoup de fruit dans leur mission. Mais s'il n'en veut pas profiter, c'est à lui à en répondre devant Dieu. Pour nous cela ne nous regarde plus; car chacun rendra compte à Dieu de ce qui le touche. C'est à nous à répondre, si nous avons bien rempli tous les devoirs de nôtre ministere, & fait tout ce qui étoit en nous pour procurer l'avancement des autres; & les autres rendront un compte tres-exact de l'usage qu'ils en auront fait pour leur salut.

Exultavit spiritu sancto. *Luc.* 10. 21.

C'est donc une verité, que le merite & la perfection de nos œuvres ne dépend point du fruit & de l'avantage que les autres en retirent: A quoi nous pouvons méme ajoûter pour nôtre consolation, ou plûtôt pour le soulagement de nos peines & de nos inquietudes, que non seulement nôtre merite & nôtre récompense ne dépendent point du fruit, & du progrez que nous faisons dans les ames, mais qu'on peut dire en quelque sorte que nous meritons davantage, lorsqu'il semble que nous en faisons moins, que lorsque nous en faisons beaucoup. Ainsi que nous disons que celui qui persevere dans la priere, quoiqu'il n'y ressente que du dégoût & des secheresses, fait & merite beaucoup plus qu'un autre, qui y persevere en y éprouvant des douceurs & des consolations.

En effet, lorsqu'un Predicateur se voit suivi, & écouté avec beaucoup de fruit, la joïe & la consolation qu'il en ressent en soi-méme sert à fortifier & à renouveller son zele & son ardeur, & lui rend douces toutes ses peines, toutes ses veilles & toutes ses fatigues. Mais si au contraire, il reconnoît qu'il parle sans fruit, il ne faut point douter, dit Saint Gregoire, qu'il n'en souffre beaucoup d'ennui dans son ame. De sorte que si au lieu de se relâcher alors, il persevere à travailler avec la méme ardeur que s'il étoit suivi & écouté de tout le monde, en sorte qu'il ne manque point à reprendre les fautes mémes qu'il ne peut corriger, c'est une marque assurée qu'il exerce son ministere purement pour la gloire de Dieu. Nous devons donc avoir soin de bien remplir tous les devoirs de nôtre ministere, avec cette perfection & cette pureté de cœur, qui consiste à les exercer toujours, sans y rechercher autre chose que l'accomplissement de la volonté de Dieu, qui est ce que Dieu demande de nous sur toutes choses.

Greg. l. Moral. 23. c. 4. & 5.

SECOND TRAITE'.

Des Vœux capitaux & essentiels de la Religion ; & des grans biens qu'elle renferme.

CHAPITRE PREMIER.

Que la perfection religieuse consiste dans l'exacte observation des Vœux de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obeïssance.

AVant que nous commençions à traiter en particulier de chacun de ces Vœux, il est à propos de faire voir en general quelles sont les choses qui en rendent l'observance necessaire dans la Religion. La premiere est, que ces trois vœux, sont les trois moyens principaux & les plus importans qu'elle ait pour acquerir la vraïe perfection. C'est une doctrine commune à tous les S S. Docteurs, qui l'ont tirée de S. Denis l'Areopagite : Que l'Etat Religieux est un état de perfection. Ce n'est pas que l'on soit parfait d'abord que l'on y est entré, comme l'explique S. Thomas ; mais c'est qu'alors on fait une profession particuliere de ne plus penser qu'à se rendre parfait. Car il n'en est pas de l'état Religieux comme de celuy d'Evêque, que la perfection doit toujours preceder. Pour bien conduire les autres, il faut avoir surmonté les vices, & exercé les bonnes œuvres, comme dit S. Gregoire. Ainsi entrer dans l'Episcopat, c'est faire profession d'être déja parfait. Mais il n'est pas necessaire que la perfection precede de même l'état du Religieux. Il suffit qu'elle s'en ensuive ; parce qu'on n'entre pas dans la Religion pour gouverner & instruire les autres, mais pour obeïr & pour être instruit : ainsi être Religieux ce n'est pas faire profession d'être déja parfait, mais seulement de travailler uniquement à le devenir.

Non quasi profitentes seipsos perfectos, sed profitentes se ad perfectionem tendere. *S. Thom* 2. 2 *q.* 184. *art.* 5.

Greg l. Moral. 6 *c.* 17. 18. 19. *& lib.* 23. *cap* 8 *& seqq.*

C'est la difference que le Docteur Angelique met entre ces deux états de l'Evéque & du Religieux, & qu'il établit sur les paroles mêmes de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui en nous donnant dans l'Evangile le conseil de la pauvreté volontaire que tous les Religieux professent, ne suppose pas que celuy à qui il le donne soit déja parfait, mais seulement qu'il le deviendra, s'il le pratique fidelement ; car il ne lui dit pas : si vous étes parfait, allez, vendez ce que vous avez, &c. mais, *Si vous voulez être parfait.* Et au contraire pour établir S. Pierre Evêque de son Eglise, il lui demande, non seulement s'il l'aime, mais s'il l'aime plus que tous les autres. Et cela non seulement une fois, mais deux, mais trois fois ; pour nous faire entendre combien est grande la charité & la perfection que demande ce saint ministere. De

Si vis perfectus esse, *Matth.* 19. 21.

ſorte que l'état de l'Evêque & celui du Religieux ſont deux états de perfection, mais qui doivent être conſiderez bien differemment. Celui-là ſuppoſe la perfection comme neceſſaire pour y entrer, & ne la donne pas; mais celui-ci la donne & ne la ſuppoſe pas; Car on n'eſt pas obligé d'être parfait auſſi-tôt qu'on eſt Religieux, mais on eſt obligé de tendre & d'aſpirer à la perfection, & de mettre toute ſon application & tous ſes efforts pour y parvenir.

Monachum perfectum in ſua patria eſſe non poſſe; perfectum autèm eſſe nolle, delinquere eſt. *Hier. Ep. 1. ad Heliod.*

C'eſt cê que l'on confirme d'ordinaire par ces paroles de S. Jerôme: Un Religieux ne peut être parfait, tant qu'il demeure dans ſon païs, & qu'il aime le voiſinage de ſes parens; ainſi cette attache & cette affection eſt en luy un dereglement & un défaut criminel, parceque ne voulant pas être parfait (comme il ne le veut pas être en effet, puiſqu'il aime ce qui l'en empêche) il manque au plus important devoir de la Religion. A quoi l'on ajoûte encore celle ci de " S. Euſebe Emiſſene: C'eſt une choſe tres-loüable de ſe retirer dans la ſolitude d'un deſert, ou dans quelque ſaint Monaſtere; mais c'en eſt auſſi une tres-damnable de n'y pas bien vivre. C'eſt pourquoi ſaint Thomas dit avec beaucoup de raiſon, que ce n'eſt être Religieux qu'en apparence, lors qu'on ne tend pas ſans ceſſe par ſon étude & par ſon travail vers la perfection, qui eſt l'unique fin qu'on s'eſt propoſée en entrant dans la Religion; & que celui qui veut être vrai Religieux doit vivre de telle ſorte, que toute ſa vie ſoit conforme au nom qu'il porte, & que toutes ſes œuvres reſſentent la ſainteté de ſa profeſſion.

" *Ou S. Eucher Archev. de Lion.* Venire ad eremum ſumma perfectio eſt. Non perfecte in eremo vivere, ſumma damnatio eſt. *Hom. 9. ad Mona.*

Concordet vita cum nomine; profeſſio ſentiatur in opere. *S. Thom. 2. 2. q. 86. art. 7.*

Or les moiens principaux & les plus importans pour ſe conduire à la perfection religieuſe, ſont les trois Vœus capitaux & inviolables que nous faiſons de Pauvreté, de Chaſteté, & d'Obeïſſance: c'eſt ce que le même ſaint Thomas explique merveilleuſement bien. L'état religieux ſe peut, dit-il, conſiderer en trois manieres: I. On le peut conſiderer comme un Exercice pour s'avancer dans la perfection Evangelique; & ainſi c'eſt une neceſſité de ſe ſeparer de toutes les choſes qui peuvent retarder nôtre progrez ſpirituel en partageant les affections de nôtre cœur, & en l'empêchant de tendre directement & de ſe porter tout entier à aimer Dieu uniquement, afin d'arriver à la veritable perfection. Et ces choſes ſe reduiſent toutes à trois principales, qui ſont 1. L'amour des richeſſes & des biens exterieurs, qui ſe détruit par le vœu de pauvreté. 2. La paſſion des plaiſirs ſenſuels, qui s'éteint par le vœu de chaſteté, 3. Et le dereglement de nôtre volonté, qui ſe reforme & ſe rétablit par le vœu d'obeïſſance.

II. On peut conſiderer la Religion comme un état de vie tranquille & dégagé de tous les ſoins de la terre, conformement à cette parole de ſaint Paul: *Pour moi je deſire que vous ſoiez dégagez de tout ſoin*

Volo autem vos ſine ſollicitudine eſſe. *1. Cor. 7. 32.*

& de toute inquietude. Et c'est ce qui s'obtient parfaitement par ces trois vœux ; car tous les soins & toutes les inquietudes qui nous peuvent troubler, viennent principalement de ces trois choses : 1. De l'attache à conserver ou acquerir des biens terrestres; mais cette attache est entierement rompüe par le vœu de pauvreté. 2. Ou du gouvernement d'une famille & de l'embarras des enfans; mais tout cela est absolument retranché par le vœu de chasteté. Ou de l'independance pour disposer de soi-même, de son temps, & de ses actions, qui ne sert souvent qu'à tenir l'esprit dans l'irresolution : à quoi me pourrai-je occuper ? quel emploi prendrai-je ? où irai-je demeurer ? mais le vœu d'obeïssance nous ôte cette independance & toutes les irresolutions qu'elle peut causer, en nous mettant entre les mains d'un Superieur, qui tient la place de Dieu pour disposer de nous en la maniere qu'il juge être la plus avantageuse pour nôtre salut.

III. On peut enfin considerer l'état de la Religion comme un holocauste & un sacrifice tres-parfait, où l'homme offre à Dieu sans reserve, soi-méme, tout ce qui est en soi, & tout ce qui en dépend. Et c'est ce qui s'accomplit parfaitement par ces trois vœux ; car tous les biens que l'homme peut posseder en lui & hors de lui en ce monde se reduisent à trois chefs. Le 1. comprend les richesses & les possessions de la terre ; & c'est ce que les Religieux abandonnent & offrent entierement à Dieu par le vœu de Pauvreté. Le 2. tous les divertissemens & les plaisirs du corps; & c'est ce qu'ils renoncent & ce qu'ils sacrifient de mémè à Dieu par le vœu de Chasteté. Et le 3. tous les biens interieurs de l'ame, qu'ils lui consacrent encore par le vœu de l'obeïssance, qui les privent de toute action, de toute volonté, & de tout jugement propre, ne leur permettant d'agir, de vouloir & de juger, dans les choses où il ne paroît point de peché, que par l'esprit, le jugement & la volonté de leur Superieur, qui leur tient la place de Jesus-Christ méme. De sorte qu'en quelque maniere qu'on vueille considerer l'état de la Religion, on trouvera que ces trois vœux sont les moyens principaux & les plus importans qu'elle ait pour parvenir à la perfection des vertus.

On raconte de l'humble Saint François, que nôtre Seigneur Jesus-Christ lui apparoissant une fois, & luy commandant de lui offrir trois presens, il lui répondit : Vous sçavez, Seigneur, que j'ai déja sacrifié à vôtre Majesté & moi-méme, & tout ce qui étoit en moi ; que je suis tout à vous, & que je n'ai plus rien au monde que cet habit que je porte & cette corde, dont je suis ceint, & qui vous appartient aussi-bien que tout le reste. Je vous ai donné mon cœur & mon ame, & tout ce que je pouvois posseder, esperer, ou desirer au monde; Et neanmoins vous me commandez de vous offrir encore trois presens ; Donnez-moi donc vous-méme, Seigneur, dequoy vous témoigner en cela mon obeïssance. Mettez la main dans vôtre sein, lui dit le Seigneur, & presentez-moy ce que vous y trouverez. Le Saint

Hist. Ord. S. Fran. 1. p. lib. 1. cap. 71.

lui aiant obeï trouva sous sa main une medaille d'or d'une grandeur & d'une beauté si extraordinaire, qu'il n'avoit jamais rien vû de semblable; & en méme temps il la luy presenta. Le Seigneur luy commanda encore une seconde & une troisiéme fois la méme chose; & le Saint ayant encore tiré à chaque fois une medaille semblable à la premiere, & la lui aiant presenté de mémè, le Seigneur lui declara que ces trois offrandes marquoient l'Obeïssance, la Pauvreté, & la Chasteté. Et le Saint dit lui-méme que Dieu par sa misericorde lui avoit fait la grace de lui pouvoir offrir les vœux de ces trois vertus si parfaitement, que sa conscience ne lui reprochoit point d'avoir jamais en aucune chose manqué d'exactitude & de fidelité à les garder. Offrons donc de mémè à Dieu ces trois vœux, & appliquons-nous à les garder toute nôtre vie, avec tant de soin & de vigilance, que nostre cœur ne nous puisse jamais reprocher de les avoir violez en la moindre chose. O que nous serions heureux si nous pouvions dire veritablement avec le bien-heureux Job : *Mon cœur ne me reproche rien en toute ma vie.*

Neque enim reprehendit me cor meum, in omni vita mea. *Job. 27. 6.*

CHAPITRE II.

D'où vient qu'on s'oblige par des vœux à la garde de ces trois vertus, veu qu'on les peut pratiquer sans cette obligation.

QUelqu'un demandera, peut-être, d'où vient que les personnes Religieuses s'engagent par des vœux à garder la Pauvreté, la Chasteté & l'Obeïssance, puisque ces vertus se peuvent fort bien pratiquer sans cette obligation? C'est à quoi S. Thomas & tous les Theologiens répondent fort bien, qu'il étoit necessaire que cela se pratiquât par obligation de vœux, parce que c'est proprement dans cette obligation que la religion consiste, & que sans la stabilité des vœux, elle ne seroit plus veritablement un état de perfection. En effet pour être un état de perfection, il faut qu'il y ait une obligation perpetuelle aux choses qui regardent la perfection; car le mot méme d'*état*, marque de soi une chose stable, fixe & immuable; d'où vient qu'on dit l'*état* du mariage, parce qu'il y a une obligation & un lien perpetuel qui lie indissolublement ceux qui s'y engagent. Pour étre donc dans un état de perfection, il faut avoir contracté une obligation perpetuelle à la perfection.

S. Thom. 2. 2. q. 184. art. 5. & q. 186. art. 6.

C'estpourquoi S. Thomas met cette difference entre les Evêques & les Curez, que les Curez ne sont pas dans un état de perfection, parce qu'ils ne sont pas engagez à la conduite des ames par les liens d'aucun vœu, ni d'aucune obligation perpetuelle, & qu'ils s'en peuvent retirer quand il leur plaît; au lieu que les Evêques sont proprement dans un état de perfection, parce qu'ils ont une obligation perpetuelle à la charge pastorale, & à la conduite de leur troupeau; & qu'ils ne la peuvent quitter sans l'aveu & la permission du Pape. Et c'est aussi la difference qu'il y a entre la perfection des Religieux & celle des seculiers.

Idem. 2. 2. q. 184. art. 6.

Il se peut bien faire qu'un homme du siecle soit plus parfait qu'un Religieux;

Religieux ; mais il n'est pas pour cela dans un état de perfection comme le Religieux ; parceque quelque grande que soit sa perfection, n'étant pas lié & affermi par des vœux, il n'a pas toute la fermeté & la stabilité dans le bien, qu'à un Religieux en vertu de son état. Comme il n'y a rien de si mobile & de si variable que l'esprit de l'homme, les meilleures resolutions qu'il forme sont toujours peu fermes & assurées dans le siecle, où il est sans cesse poussé, frappé, & agité de mille impressions differentes. Aujourd'hui il est chaste & plein de bons desirs:& demain il sera dans une disposition contraire. Mais un Religieux a au moins cet avantage, qu'encore qu'il ne soit pas parfait en soi, il ne laisse pas d'étre toujours dans un état de perfection parce qu'il a lié, fixé, & arrété la mobilité de son esprit par les liens indissolubles de ses vœux pour le retenir dans une obligation perpetuelle de se porter à la perfection, en sorte qu'il ne lui est pas possible de reculer ni de s'en dédire.

Ce fut dans cette vûe qu'un S. homme, étant enquis s'il croioit qu'on se pût avancer beaucoup dans la grace de Dieu & dans la perfection evangelique, en demeurant dans le monde, fit cette réponse : On le peut : mais pour moi j'aimerois mieux recevoir une grace dans la Religion, que dix dans le monde; parce que la grace se conserve, s'accroît & se multiplie facilement dans cet état, où l'on est éloigné du tumulte & du bruit confus des affaires du siecle, qui est l'ennemi capital de la grace, & où l'exemple de nos freres & une infinité d'autres secours nous animent & nous aident à avancer de plus en plus dans la perfection des vertus ; au lieu que dans le monde il n'y a rien qui ne tende à nous en éloigner. D'où vient qu'on y perd si facilement la grace qu'on a reçûe, & qu'on a tant de peine à la conserver. C'est pourquoi, j'estime qu'il vaut mieux avoir moins de graces dans l'état de la religion où elle peut se conserver seurement parmi de si grands & de si favorables secours, que d'en avoir beaucoup, & étre, comme on est dans le monde, dans un continuel danger de la perdre.

Le B. H. frere Gilles. Voi l'Hist. de l'Ord. de S. Franc. 1. p. l. 6. c. 10.

C'est ce qui nous découvre encore l'illusion de certains jeunes Religieux, qui s'imaginent qu'étant dans le monde, ils pourroient s'appliquer aux saints exercices du Recueillement, & de la Priere, & aux autres pratiques spirituelles, comme dans la Religion méme, & s'y rendre plus utiles en édifiant les autres par leur exemple. Mais qui ne voit que c'est une tentation & un artifice du demon, qui tâche de les tirer de la religion où ils sont bien, afin de les perdre ensuite plus facilement ? On voit bien quelquefois des Seculiers mener d'abord une vie fort devote, se confesser tous les huit jours, s'approcher souvent des autels, s'éloigner avec soin des occasions du vice, & de tout ce qui peut nuire à la chasteté, & s'appliquer chaque jour plusieurs fois à la meditation & à la

priere. Mais comme ils sont dans l'independance, & dans une entiere liberté de faire ce qu'il leur plait, & que leur esprit qui est naturellement si variable & si mobile, n'est point retenu ni fixé dans le bien par les liens d'aucune obligation perpetuelle, & par la stabilité des vœux, cette grande diversité d'obstacles & d'empêchemens qu'ils rencontrent par tout dans le monde, ne manque pas de les porter bien-tôt au relâchement, & souvent à de grans desordres. Un jour on neglige l'exercice de la priere; un autre on differe la confession qu'on avoit accoûtumé de faire; puis on s'engage insensiblement à des visites; on commence à se plaire à voir les compagnies: les conversations deviennent longues & frequentes, & on y joint insensiblement la bonne chere, les jeux & les divertissemens. Cependant tous les exercices de la devotion cessent, on perd la coûtume de les pratiquer, & l'on se separe tout à fait de Dieu pour suivre les vains attraits du monde; ainsi que l'experience nous le fait voir presque tous les jours. Mais il n'en est pas de même des Religieux; ils ne peuvent plus abandonner les pratiques saintes de leur profession, & de l'état auquel ils sont liez & attachez par leurs vœux, qui sont les trois liens dont parle le S. Esprit, lorsqu'il dit par la bouche du Sage: *Un triple cordon se rompt difficilement*; & l'on ne délie pas quand on veut ce qu'il tient attaché.

' Funiculus triplex difficile rumpitur *Eccl. 4. 12.*

Aug. l. 14 de Civ. Dei c. 6. S. Th. 2. 2. q. 88. art. 4. ad. 3. & Valdens. late ex Dion. de Eccles. Hierar. c. 6.

Ce sont donc ces trois vœux qui font que la vie commune des Monasteres, où plusieurs conspirent ensemble à une même fin de servir Dieu, & de s'unir à lui, est une religion & un état de perfection. Et les Saints disent aussi que les Apôtres instruits par Jesus-Christ, ont commencé par eux-mêmes à en jetter les fondemens, & qu'ils se sont offerts les premiers à nôtre Seigneur par des vœux, lorsqu'ils ont tout quitté pour le suivre: de sorte que cette pratique, dont l'usage est si universel & si estimé dans l'Eglise Catholique, est de la tradition des Apôtres mêmes, qui l'ont apprise de Jesus-Christ.

CHAPITRE III.

De quelques autres grans avantages, qu'apporte avec soi l'obligation des vœux.

LES vœux, outre ce qui vient d'être dit, ont encore un autre avantage tres-grand & tres-considerable, qui est, que ce qui se fait par eux, est plus loüable, plus estimable, & d'un plus grand merite devant Dieu, que tout ce qui se fait volontairement sans eux. S. Thomas en rend trois excellentes raisons que nous raporterons ici l'une aprés l'autre en tres peu de paroles.

S. Th. 2. 2. q. 88. art. 6.

La premiere est, que le vœu étant un acte de religion qui surpasse

en grandeur & en excellence toutes les vertus morales, il releve beaucoup le prix & le merite de toutes les œuvres des autres vertus, en les rendant de veritables œuvres de religion, c'est-à-dire en faisant que chaque action de vertu devienne une chose sainte, une chose promise & consacrée à Dieu, & un culte rendu à sa souveraine majesté. Il fait, par exemple, que le jeûne, qui est un acte de temperance, devienne aussi un acte de religion; & qu'ainsi il soit doublement meritoire, & comme action de vertu, & comme action de religion. Enfin chaque œuvre que nous faisons par obligation de vœu, nous obtient un double merite; sçavoir le merite de l'œuvre méme, & celui de l'obeïssance: & par consequent les bonnes œuvres des personnes religieuses, en vertu de leurs vœux, sont plus estimables devant Dieu, que toutes celles qu'on peut faire par sa propre volonté hors de l'obeïssance, & sans obligation de vœux. Et pour entendre plus clairement cette verité par son contraire; comme un Religieux qui viole la chasteté, commet deux grans crimes par cette seule action, l'un contre le sixiéme des commandemens de Dieu: & l'autre qui est un sacrilege, contre le vœu qu'il a juré à Dieu. Ainsi celui qui pratique fidelement cette excellente vertu, s'attire deux sortes de merites, l'un pour l'exacte observance du precepte divin, & l'autre qui est incomparablement plus grand, pour sa fidelité à accomplir le vœu qu'il a fait à Dieu, qui est un acte de Religion. Il en est de mémè des autres vœux. TRAI. II.

La seconde raison est, que celui qui fait une chose par obligation de vœux, fait, offre, & donne à Dieu beaucoup plus qu'un autre, qui fait la méme chose sans cette obligation; car il ne lui offre pas seulement la chose qu'il fait, mais aussi tout le pouuoir qu'il a d'en faire d'autres; il lui sacrifie toute sa liberté, qui est ce qu'il peut avoir de plus grand & de plus cher au monde. C'est l'effet d'une grande vertu de quitter tout pour l'amour de Jesus-Christ, mais on fait davantage par le vœu de la pauvreté. On se dépoüille non seulement de tout ce qu'on possede au monde, mais encore du pouvoir méme & de la liberté d'y jamais rien posseder: on donne l'arbre méme avec le fruit, pour me servir de l'expresion de S. Thomas, qui emprunte cette comparaison de S. Anselme pour expliquer la méme chose: Comme celui qui fait present à un autre d'un arbre qui est tout chargé de son fruit, lui donne assurement beaucoup plus, que s'il lui en envoioit seulement le fruit, en retenant l'arbre pour lui-méme: Ainsi le Religieux qui s'offre soi-méme à Dieu sans reserve, qui lui abandonne l'arbre & le fruit tout ensemble, sçavoir ses œuvres, ses desirs, sa liberté, & tout ce qu'il possede dans son corps & dans son ame, fait sans doute beaucoup plus que les personnes du monde, qui ne lui donnent tout au plus que le fruit de

S. Th. 2. 2. q. 88 art. 6.
Anselm. lib. de similitud.

l'arbre, c'est-à-dire, quelques bonnes œuvres, sans lui offrir l'arbre, qui est eux-mémes, & leur liberté.

Bonav. in Apolog. paup.

C'est ce que S. Bonaventure explique encore par cette autre comparaison : Comme celui qui donne pour toujours non seulement l'usage mais la proprieté méme d'une terre, fait un present plus considerable, que s'il n'en abandonnoit que la simple disposition du fruit pour un certain temps ; ainsi le Religieux qui se donne à Dieu par ses vœux, & qui lui offre non seulement ses actions & ses œuvres, mais encore tout ce qu'il a de pouvoir & de liberté pour en faire d'autres, lui fait sans doute un sacrifice plus entier & plus parfait, que s'il lui offroit seulement ses œuvres, parce qu'il lui abandonne sans reserve l'entiere disposition du fond, de la proprieté, & de tous les fruits.

La troisiéme raison pour laquelle ce qui se fait par obligation de vœux est d'un merite plus grand, que ce qui se fait sans cette obligation, est que la bonté des œuures exterieures vient principalement de la bonne disposition de la volonté avec laquelle on les fait ; & qu'ainsi plus la volonté est parfaite, plus les œuvres qui en procedent sont excellentes. Or il est clair que la volonté est toujours d'autant plus parfaite en soi, qu'elle est plus ferme, plus constante & plus invariable dans le bien : parce qu'elle est alors plus éloignée de cette irresolution que le Sage reprend comme étant une paresse & une langueur de la volonté qui est partagée & divisée contr'elle méme, lorsqu'il dit : *Le paresseux veut & ne veut pas.* Ce qui a fait dire méme à un Philosophe payen, que l'une des principales marques de la vraie vertu, est d'en faire les actions avec une fermeté invariable. Or il n'y a rien qui retienne & qui établisse si fortement nôtre volonté dans cette disposition de constance & de stabilité dans l'exercice des bonnes œuvres, ni par consequent qui la rende plus parfaite, que l'obligation perpetuelle des vœux.

Vult & non vult piger *Prov.* 13. 4.
Vt firmiter & immobiliter operetur. *Arist.* 4. *Ethic.* c. 4.

C'est pourquoi comme les Theologiens disent que celui qui demeure dans le peché par obstination, est beaucoup plus coupable qu'un autre qui y tombe par foiblesse, ou en se laissant aller au mouvement soudain & impetueux de quelque passion ; parce que sa volonté est plus ferme & plus enracinée dans le mal ; (& c'est ce qu'ils appellent pecher contre le S. Esprit :) On peut dire de méme par une raison contraire, qu'il y a d'autant plus de merite & de perfection à exercer les bonnes œuvres, que la volonté, avec laquelle on les fait, est plus ferme, plus fixe, & plus invariablement déterminée au bien.

Ajoûtez à cela, que si l'on considere d'un côté la foiblesse & l'instabilité du cœur de l'homme, & de l'autre, l'insolente obstination du demon à nous tenter, on reconnoîtra qu'il ne se pouvoit pas trouver un moyen plus propre & plus assuré, tant pour fortifier nôtre foiblesse,

que pour fermer la porte au demon. Car comme celui qui eſt paſſionné pour une fille qu'il recherche en mariage dans l'eſperance d'en avoir de grans biens, perd toute eſperance, & abandonne toutes ſes pourſuites, lorſqu'il voit qu'elle eſt mariée à un autre; Ainſi lorſque le demon voit qu'une ame a choiſi Jeſus-Chriſt pour ſon époux, & qu'elle s'eſt entierement donnée à lui par des vœux & des promeſſes ſolemnelles, il perd toute eſperance de la pouvoir engager de nouveau dans les ſoins du monde, & il abandonne même quelquefois toutes ſes pourſuites en ceſſant de la tenter, de peur que la tentation ne ſerve à multiplier les couronnes de cette épouſe de Jeſus-Chriſt, & qu'à lui faire trouver à lui-méme ſa honte & ſa confuſion, où il eſperoit triompher.

CHAPITRE IV.

D'où vient que les Saints appellent le don & le ſacrifice que l'homme fait à Dieu de ſoi-méme par ces trois vœux, un Martire & un ſecond Batême.

CE ſacrifice entier que l'homme fait de ſoi-méme à Dieu par ces trois vœux de Religion, eſt ſi precieux & ſi eſtimable aux yeux de la ſouveraine majeſté, que les Theologiens & les Peres ſpirituels enſeignent, qu'il lui obtient la remiſſion de tous ſes pechez. Et c'eſt pour cette raiſon que S. Hierôme, S. Cyprien; & S. Bernard l'appellent un ſecond Baptême. Et cette remiſe entiere de leurs pechez ne lui eſt pas alors accordée par voïe de pleine indulgence; car dés le premier jour que les novices prennent l'habit, cette indulgence pleniere leur eſt donnée, aprés qu'ils ont confeſſé leurs pechez & reçû la ſainte Communion; mais en vertu de l'œuvre méme qu'ils accompliſſent, parce qu'elle eſt ſi excellente & ſi heroïque, qu'elle eſt ſatisfactoire par elle-méme & ſans aucune indulgence, pour toutes les peines dûës à leurs pechez. Ce que les Docteurs confirment par ce que S. Athanaſe raporte du grand S. Antoine.

S. Thom. 2. 2. q. ult. art. 3. addit. 3. Hier. ſup. Ezech. Cyp. exhort. mart. Bern ſer. 30. ſup. Cant. Paulus V. in Bulla. ſeu Conſt. ann. 1505. S. Th. ubi ſup.

☞ Un jour qu'environ l'heure de None il s'étoit levé pour prier avant que prendre ſon repas, il ſe ſentit ravi en eſprit, & ce qui eſt admirable, il ſe vit comme tranſporté hors de lui-méme & enlevé par des anges dans l'air, où les demons s'étant oppoſez à ſon paſſage, ces bien-heureux eſprits qui le conduiſoient combattant en ſa faveur, & leur demandant s'ils avoient quelque pouvoir ſur lui, ils commencerent à vouloir examiner toutes ſes actions depuis le jour de ſa naiſſance; à quoi les Anges s'oppoſerent en diſant: Quant à ce qui eſt du commencement de ſa vie, nôtre Seigneur le lui a remis: Mais ſi depuis le jour qu'il eſt devenu ſolitaire & s'eſt conſacré au ſervice de Dieu, vous avez quelque choſe à alleguer contre lui, il vous eſt permis de le dire. Ces paroles rendirent les demons confus, & le Saint demeura victorieux.

Athanaſ. in vit. S. Anton. c. 22.

Le Prophete Daniel declarant au Roi Nabuchodonosor le jugement que Dieu avoit resolu d'exercer sur lui, l'avertit sur toutes choses, *de racheter ses pechez par des aumônes.* Si donc en faisant des aumônes d'une petite partie de ses biens, on satisfait pour ses pechez; pouvons-nous douter qu'ils ne soient entierement remis à celui qui donne sans reserve tout ce qu'il possede? C'est une grande vertu de sçavoir faire des aumônes de ses biens avec œconomie, & comme n'en étant que le dispensateur; mais se défaire tout d'un coup de tout ce que l'on possede, afin d'avoir l'esprit libre & dégagé de tout soin pour suivre pauvre Jesus-Christ pauvre; C'est le comble de la vertu & de la perfection chrétienne. Et c'est ce que S. Jerôme écrivant contre Vigilance heretique, prouve merveilleusement bien par le témoignage de Jesus-Christ méme, qui dit dans l'Evangile: *Si vous voulez étre parfait, allez, vendez ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres, & vous aurez un thresor dans le Ciel; puis venez, & me suivez*

Peccata tua eleemosinis redime. *Dan. 4. 24.*

Bonum est facultates cum dispensatione pauperibus erogare; sed melius est pro intentione sequendi dominum, in simul donare, & absolutum sollicitudine egere cum Christo. *Lib. de Eccles. dogm. c. 71. Hieron. in Vigil.*

Si vis perfectus esse, vade, vende omnia quæ habes, & da pauperibus, & habebis thesaurum in cœlo, & veni, sequere me. *Matth. 19. 21.*

Quand les personnes du siecle font part aux pauvres des biens qu'ils possedent, toutes les assistances qu'ils leur rendent sont un sacrifice qu'ils font à Dieu de leurs biens, dit S. Tomas aprés le grand S. Gregoire; parce qu'ils lui en donnent une partie, & en retiennent l'autre pour leurs propres besoins; mais quand un Religieux renonce à tout, & se dépoüille de tout pour l'amour de Dieu, en sorte qu'il ne lui reste plus rien au monde, il offre à Dieu un veritable holocauste, qui est l'hommage le plus grand & le plus parfait que la creature puisse rendre à sa souveraine majesté. Que dirons-nous donc de l'action d'un homme qui s'engage à la Religion par des vœux, puisqu'alors il offre & abandonne à Dieu non seulement tout ce qu'il possede en soi & hors de soi, mais aussi tout ce qu'il est & tout ce qu'il peut être soi-méme. Peut-être ne seroit-il pas extremement difficile à l'homme de quitter ses biens, dit S. Gregoire; mais s'abandonner soi-méme, c'est une chose qui est toujours tres-dure & tres-penible à la nature. C'est neanmoins ce que fait le Religieux: il sacrifie à Dieu son corps par le vœu de la chasteté, son esprit & sa volonté par le vœu de l'Obeïssance; & il lui offre ce sacrifice, non seulement une fois en sa vie, mais tous les jours en une infinité de rencontres où il se renonce soi-méme, & où il se mortifie sans cesse pour l'amour de Jesus-Christ. Car c'est en cela que consiste particulierement la vie d'un vrai Religieux selon cette parole de l'Apôtre: *Nous portons toujours dans nôtre corps, la mortification du Seigneur Jesus, afin que sa vie paroisse aussi dans nôtre corps.*

Greg. in Ezech. Hom. 20. S. Tho. 2. 2. q. 86. art. 6.

Et fortasse laboriosũ non est homini relinquere sua, sed valdè laboriosum est relinquere semetipsum. *Gregor. in Evang. super cap. 16. Matth.*

Semper mortificationem Iesu in corpore nostro circumferentes, ut & vita Iesu manifestetur in corporibus nostris. *2. Cor. 4. 10.*

On peut encore juger de la perfection & de l'excellence des vœux de religion, en ce que les Canonistes & les Theologiens enseignent,

qu'encore qu'un homme ait fait vœu d'aller à Rome, ou à Jerusalem; de donner aux pauvres tout le bien qu'il possede & tout ce qu'il en pourra jamais acquerir par son travail; de se donner la discipline, & de jeûner tous les jours au pain & à l'eau; de porter un cilice perpetuel, & enfin de pratiquer toutes les austeritez les plus excessives que vous pouvez vous imaginer, s'il se fait Religieux toutes ces obligations cesseront alors, parce qu'elles seront échangées en celle des vœux par lesquels il s'engage à la Religion, comme en une chose meilleure, plus parfaite, & plus agreable à Dieu.

Capit. Scripturæ. De voto & voti redemptione.

Enfin cet abandonnement & ce sacrifice entier de soi-méme, que l'on fait à Dieu par ces trois vœux de religion, est quelque chose de si grand & de si heroique, que les Saints comparent la vie religieuse à un martire perpetuel, qui ne cause pas veritablement tant d'horreur, que celui que les tirans faisoient autrefois souffrir aux Chrétiens par la violence du fer qui les déchiroit cruellement; mais qu'il est plus insupportable par sa durée: la seule vûë des roües, des grilles, & des crochets de fer dont on déchiroit les corps des martirs, avoit sans doute quelque chose de terrible, mais la souffrance en étoit courte; un seul coup d'épée mettoit fin à toutes leurs peines. Mais le martire des Religieux ne finit pas ainsi tout d'un coup, chaque jour de leur vie est un renouvellement de souffrance & de mortification, ou plûtôt toute leur vie est un martire & une mort continuelle, puisqu'il n'y a point de jour, ni d'heure, ni de moment qu'ils ne doivent mourir à eux mémes & à toutes les satisfactions de la terre pour Jesus-Christ, conformement à cette parole du Prophete: ***On nous met à mort pour l'amour de vous durant tout le iour: & on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.*** Comme les martirs étoient toujours prêts & disposez à souffrir toutes sortes de supplices & de morts sans les choisir eux-mémes, les vrais Religieux sont de mémè toujours preparez à toutes sortes de mortifications.

Thom. a Kempis ser 2. ad nov. Clem Alex lib. 4. Strom. Aug. lib. 13. de Civ. Dei cap 8. Hermes. discip. S. Paul lib 3. Pastor. simil. 9. Cap. Cum Martyr. *de celebrat. Miss.*

Illo quidem quo membra cæduntur ferro, horrore quidem mitius, sed diuturnitate molestius, *Bern. serm. 3. sup. cant.*

Quoniam propter te mortificamur tota die, æstimati sumus sicut oves occisionis. *Ps.* 43. 23.

C'est pourquoi si le martire efface tous les pechez de ceux qui l'endurent pour la foi de Jesus-Christ, comme le disent les saints, & s'il les en purifie tellement, qu'ils vont droit au ciel sans qu'il leur reste la moindre tache à expier auparavant dans le Purgatoire; en sorte que ce seroit mémè faire injure à un martir de prier pour lui aprés sa mort: Et si toute la grandeur & l'excellence du martire, en faveur duquel on obtient cette grace si eminente, vient de ce que, comme dit le Sauveur, ***Nul ne peut avoir un plus grand amour, que de donner sa vie pour ses amis:*** On doit dire de mémè de l'oblation & du sacrifice qu'on fait à Dieu de soi-méme & de ses biens, en liant pour toujours sa liberté dans la religion par des vœux & des sermens solennels, que cette

Injuriam facit martyri qui orat pro eo.

Majorem dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat pro amicis suis. *Joan.* 15. 13.

action est si excellente & si heroique qu'elle efface tous les pechez, & obtient la remission de toute la peine qu'ils meritent; en sorte que celui à qui Dieu fait la grace de l'accomplir, est dans le méme état, que s'il venoit d'étre baptisé, ou de souffrir le martire. Et c'est pour cela que Saints la comparent à l'un & à l'autre.

CHAPITRE V.

Que l'obligation de ces vœux bien loin de nous ôter ni de diminuer nôtre liberté, la rend plus entiere & plus parfaite.

JE conviens, dira quelqu'un, que tous ces biens & ces avantages se peuvent obtenir dans la religion en vertu des vœux perpetuels par lesquels on s'y sacrifie entierement à Dieu. Mais cependant que devient la liberté, qui est un bien si grand & si estimable, qu'on dit communement: que tout l'or du monde ne la vaut pas? N'est-ce pas s'en priver, de la lier de la sorte? S. Thomas répond merveilleusement bien à cette demande. Vous vous trompez, dit-il, ces vœux ne nous ôtent point nôtre liberté, mais ils la perfectionnent; car leur propre effet est de fixer nôtre volonté dans le bien, en sorte qu'elle soit moins en état de s'en éloigner. Ce qui bien loin de diminuer la liberté, la rend plus entiere & plus parfaite en sa maniere; comme l'impuissance de pecher ou l'impeccabilité qui est en Dieu & dans les Bien-heureux, ne marque pas en eux un défaut de liberté, mais une liberté souverainement parfaite. Et les Apôtres qui étant confirmez en grace ne pouvoient pecher mortellement, n'ont pas pour cela perdu leur liberté; au contraire c'est ce qui l'a perfectionnée d'avantage, en la rendant plus fixe & plus invariable dans le bien pour lequel elle a été creée.

Non bene pro toto libertas venditur auro.

* Nôtre Pere S. Ignace enseigne la méme chose dans l'une de ses lettres sur l'obeïssance. Ne vous imaginez pas, dit-il, que ce soit un petit avantage pour vôtre libre arbitre, de ce que par l'obeïssance vous le pouvez remettre entierement entre les mains de celui qui vous l'a donné. Car bien loin de la perdre en cela, vous la conservez avec plus de merite & de perfection, puisque vous ne faites que la rendre plus conforme à la souveraine regle de toute bonté & de toute justice, qui est la bonté méme & la sagesse eternelle, en le soûmettant humblement à vôtre Superieur, qui en est l'interprete, & qui tient sa place pour vous conduire.

C'est ce qui se confirme encore tres-bien par ce témoignage de S. Anselme: Le pouvoir de pecher n'est ni la liberté méme, ni un effet propre de la vraïe liberté; dit ce Pere. C'est une impuissance plûtôt qu'un veritable pouvoir. Car celui qui fait une chose qui ne lui est pas avantageuse, montre seulement que la malice & la corruption a d'autant plus de pouvoir sur lui, qu'il se porte avec plus de facilité à la faire. Le pouvoir de tomber dans le desordre du peché en usant mal de sa liberté,

Peccare non est libertas, nec pars libertatis. Peccare est potius non posse, quam posse. Quicumque enim facit quod sibi non expedit, quanto magis hoc potest, tanto magis adversitas & perversitas possunt in illum. *Ansel. c. 9. de fortit. Et lib. Mag. l. de virtut.*

berté, n'eſt pas une perfection, mais une miſere & une imperfection tres-grande. Ce n'eſt pas un pouvoir, mais une foibleſſe, une maladie, & une impuiſſance de reſiſter au pouvoir que le peché exerce ſur nous. TRAI. II.

Voulez-vous l'entendre plus clairement? écoutez ce qu'en dit le grand S. Auguſtin : Il n'y a qu'une choſe qui ſoit impoſſible à celui qui peut tout ; c'eſt qu'il ne peut mentir : il ne peut pecher ; le pouvoir de pecher dans l'homme, eſt le pouvoir que l'orgueil, la malice & la corruption exercent ſur lui. Ainſi plus ce pouvoir eſt grand en lui, plus ſa miſere & ſon impuiſſance eſt grande & déplorable. Et par conſequent plus nous nous éloignons de ce pouvoir & de cet empire du peché, en arrêtant & fixant nôtre volonté dans le bien, plus auſſi nôtre liberté devient grande & parfaite. Or c'eſt ce que nous faiſons par nos vœux en nous engageant pour toujours à ce qui eſt de meilleur & de plus parfait. C'eſt pourquoi S. Auguſtin parlant de cette obligation perpetuelle des vœux, s'écrie : Heureuſe neceſſité qui ne nous porte qu'à ce qui eſt le meilleur & le plus avantageux. Ne vous repentez point du vœu par lequel vous vous étes conſacré & donné à Dieu : Mais réjoüiſſez-vous de ce que vous n'étes plus en pouvoir de faire, ce que vous ne pouviez faire ſans vous perdre.

Hoc unum non poteſt omnipotẽs, mentiri non poteſt. *Aug. Epiſt. 45. ad Armen. & Paul.*

Felix neceſſitas quæ in meliora cõpellit : non te voviſſe pœniteat : imo gaude jam tibi non ſic licere, quod cum tuo detrimẽto licuiſſet. *ubi ſup.*

Si on vous diſoit que vous allez vous perdre & vous precipiter en paſſant par une telle porte ou par un tel chemin, & que vous ne laiſſaſſiez pas d'y vouloir paſſer, ne ſeroit-ce pas vous obliger & vous faire plaiſir, de vous fermer cette porte, & de vous boucher ce chemin, afin de vous empêcher d'y entrer, & de vous ôter tout-à-fait l'envie de vous y perdre? Or il eſt certain que ſi vous avez à vous perdre & à vous damner, ce ne peut-étre que par le mauvais uſage de vôtre liberté. Défaites-vous de vôtre volonté propre, dit S. Bernard, & il n'y aura plus d'enfer pour vous. C'eſtpourquoi l'on vous fera toujours d'autant plus de bien, qu'on aura plus de ſoin de vous boucher ce chemin, afin que vous n'uſiez pas mal de vôtre liberté. Vous voyez donc bien qu'en aſſujettiſſant vôtre volonté à celle d'un Superieur par le vœu de l'obeïſſance, non ſeulement vous ne la perdez pas, mais vous la perfectionnez, & la gardez plus ſurement en la tenant ainſi enchaſſée dans l'or precieux de l'obeïſſance, & de la ſoûmiſſion que vous rendez à Dieu en la perſonne de vôtre Superieur.

Ceſſet voluntas propria, & infernus non erit. *Bern. ſerm. 3. de reſurr.*

Un Docteur grave ajoûte ici une choſe qui merite d'étre remarquée; Celui qui s'engage à Dieu, dit-il, & qui ſe ſoûmet à l'obeïſſance par obligation de vœux, ne perd rien de ſa liberté ; au contraire étant dans cet engagement, il eſt plus libre qu'un autre qui craint de s'y mettre. Ce qu'il prouve par ce raiſonnement : La liberté conſiſte à pouvoir en-

Soto lib. 7. de juſt. & jure q. 2. art. 4. ad 1.

tierement disposer de soi-méme : Il faut donc voir lequel des deux en est plus le maître. Si c'est celui qui s'engage par vœu à une obeïssance perpetuelle, ou bien celui qui n'ose s'y engager. Prenons pour exemple le vœu de chasteté. Il est sans doute que vous ne le faites, que parce qu'il vous semble qu'auec la grace de Dieu vous en serez plus maître de vous-méme, pour garder inviolablement cette vertu. Et pourquoi cet autre qui voudroit bien la garder aussi, craint-il de s'y engager, sinon parce qu'étant encore lié & retenu par quelque attache, il ne peut pas de méme se rendre maître de lui pour en disposer aussi librement que vous ? ou bien parce qu'il lui semble qu'il ne sera pas alors autant maître de lui, qu'il le croit étre. Vous voïez donc bien que c'est vous, qui faites ce vœu à Dieu, qui avez plus d'empire & d'autorité sur vous méme, pour faire ce que vous voulez, & ce que vous voïez qu'il vous est plus avantageux de faire ; & qu'ainsi vôtre état est un état de vraïe liberté ; & qu'au contraire l'état de l'autre est bien moins un état de liberté, qu'un assujettissement & une servitude honteuse ; puisqu'il est tellement le serviteur & l'esclave de ses passions & de la sensualité qui l'entraine & le retient dans le peché, qu'il ne peut plus se rendre maitre de soi-méme pour s'en retirer : *La loi de la chair qui combat contre l'esprit le retient captif sous la loi du peché*, ainsi qu'il est si souvent repeté dans l'Ecriture : Car celui *qui se laisse vaincre*, dit S. Pierre, *est esclave de celui qui l'a vaincu.* Et Jesus Christ méme assure que quiconque commet le peché est esclave du peché.

Captivante illũ in lege peccati. *Rom.* 7. 25.
A quo enim quis superatus est, hujus & servus est. 2. *Pet.* 2. 19.
Omnis qui facit peccatum, servus est peccati. *Ioan.* 8. 34.

On peut faire le méme raisonnement touchant l'obeïssance. Car pourquoi vous y assujettissez-vous par vos vœux, sinon parce que vous avez cette confiance au Seigneur, qu'ils vous rendront toujours maistre de vous-méme pour suivre la volonté des Superieurs & renoncer entierement à la vôtre ? Au lieu que celui qui craint d'entrer en religion & de s'engager par vœu à l'obeïssance, ne demeure dans le monde, que parce qu'il ne se sent pas maître de lui, & qu'il se défie de le pouvoir jamais étre assez pour soûmettre & ajuster toujours ses actions, sa volonté & son esprit, à l'esprit & à la volonté d'un Superieur. D'où il suit clairement que c'est celui qui se soûmet & s'assujetit par des vœux à l'obeïssance, qui a une liberté plus grande & un empire plus absolu sur lui-méme. Ces vœux sont des liens non pour nous retenir dans l'esclavage, mais pour assurer davantage nôtre liberté. La servitude de ceux qui en sont liez est noble & genereuse. C'estpourquoi le Sage nous conseille & nous exhorte d'y entrer sans rien craindre : *Engagez vos pieds dans ses fers*, dit-il, *& vôtre cou dans ses coliers : Abbaissez vos épaules sous son joug : & le portez ; & ne vous aigrissez point contre ses liens.* Heureux liens que l'Ecriture appelle non pas des chaines, mais des coliers, qu'elle nous ex-

Injice pedem tuum in compedes illius, & in torques illius collum tuum : subjice humerum tuum & porta illam ; & ne acidieris vinculis ejus. *Eccl.* 6. 25.

horte de mettre à nôtre cou, non pour le retenir attaché, mais pour le parer. Car ce ne sont pas des chaines de fer, mais des chaines d'or : ce ne sont pas des chaînes de captifs & d'esclaves, mais de riches chaînes qui servent d'ornement à des hommes libres & maîtres absolus d'eux-mémes. Ce sont de riches coliers qui ne pesent point à ceux qui les portent, mais qui leur attirent plus d'honneur & d'autorité. Il est tres-important d'envisager ainsi ces choses, parce que c'est le moien de se rendre le joug du Seigneur toujours leger & agreable, selon ce témoignage de S. Ambroise : Le joug du Seigneur est doux à celui qui en le portant le considere, non comme un fardeau, mais comme l'ornement de sa tête.

Jugum Christi suave est, si ornamenta putes cervicis tuæ esse, non onera. Ambr. lib. de i itiand.

CHAPITRE VI.

Des biens & des avantages qui se rencontrent dans la Religion : Et de la continuelle reconnoissance que nous devons à Dieu de ce qu'il nous a fait la grace de nous y appeler.

Dieu par lequel vous avez été appelez à la societé de son fils Jesus-Christ nôtre Seigneur, est fidele & veritable. L'une des choses que Dieu nôtre souverain Seigneur recommanda plus particulierement aux enfans d'Israel, lorsqu'il les tira de la servitude de l'Egypte, fut de se souvenir du jour qu'il leur avoit fait une si grande grace. Et il le leur ordonna si expressement, que pour en conserver la memoire, il voulut qu'ils celebrassent tous les ans la feste de Pâques, durant huit jours, avec beaucoup de solennitez, & qu'ils immolassent un agneau & le mangeassent avec beaucoup de ceremonies, comme le jour méme de leur delivrance. Si Dieu leur donna cet ordre formel pour les obliger de se souvenir de cette grace qui ne mit que leur corps en liberté, & ne les rendit pas meilleurs dans l'ame, que n'est-il pas juste que nous fassions, nous autres, en memoire de cet heureux jour, auquel la main toute puissante du Seigneur nous a tirez de la veritable Egipte, c'est-à-dire du monde, où nôtre ame gemissoit sous la tyrannie du demon, pour nous mettre dans le chemin de la terre promise, qui est le ciel.

Fidelis Deus per quem vocati estis in societatem filii ejus Iesu Christi domini nostri. 1. Cor. 1. 9.

☞ On dit du grand S. Arsene qu'il celebroit tous les ans le jour auquel Dieu lui avoit fait cette grace si particuliere de le tirer du monde. Sa maniere de solenniser cette feste étoit de communier, de donner l'aumône à trois pauvres, de manger ce jour-là des herbes cuites, & de recevoir dans sa cellule tous les Solitaires qui le venoient voir.

In ejus vita.

S. Augustin rapporte à ce sujet ce que Moïse dit à Pharaon, qui lui refusoit la permission de mener le peuple de Dieu dans le desert, pour lui offrir un sacrifice, voulant qu'ils lui sacrifiassent dans l'Egipte mé-

Aug. lib. 1. qq. sup. Exod. q. 18. initiat: Non potest ita fieri : abominationes enim Ægyptiorum immolabimus Domino Deo nostro. Exod. 8. 26.

me : *Cela ne se peut pas faire ainsi ; car nous devons immoler au Seigneur nôtre Dieu les abominations des Egiptiens ;* C'est-dire les choses mémes que les Egiptiens adorent pour leurs Dieux, comme des bœufs, des taureaux, des vaches, des beliers & des agneaux ; ainsi en nous voiant tuer & égorger ces animaux qu'ils adorent, ils auroient horreur de nos sacrifices, & nous lapideroient comme si nous étions des blasphemateurs. Il est donc necessaire que nous sortions de l'Egipte, & que nous allions au desert pour pouvoir sacrifier à Dieu toutes ces choses avec sureté.

Il en est de mémé de nous, lorsque nous sommes encore dans la servitude & sous la tirannie du monde & du demon. Nous devons sacrifier à Dieu nôtre Seigneur ce que les hommes du siecle ont en horreur & en abomination, comme la pauvreté, la mortification de la chair & de tous ses desirs, l'obeissance, les humiliations & les mépris, & le renoncement entier de nous mémes, & de nôtre propre volonté ; Et nous ne pouvons pas offrir à Dieu toutes ces choses en sacrifice étant dans le monde, parcequ'elles y sont en horreur, & que les pauvres, les petits & les humbles y sont exposez aux insultes & à la risée de chacun. C'est pourquoy il est necessaire d'en sortir *& d'aller au desert pour sacrifier au Seigneur nôtre Dieu.* C'est une grace qu'il nous a faite par sa misericorde infinie à tous tant que nous sommes de Religieux. Il nous a delivrez de la captivité de l'Egipte, & conduits dans la solitude de la Religion, où nous pouvons par nos trois vœux, offrir & sacrifier toutes ces choses à sa divine majesté, avec tant de seureté, qu'il n'y a plus que de l'honneur & de la gloire à le faire, & que celui qui s'en acquite avec plus d'éclat & de perfection, c'est-à-dire qui est veritablement le plus humble, le plus obeissant, & le plus pauvre de cœur & de volonté, est aussi le plus estimé & le plus honoré devant Dieu & devant les hommes.

Pergemus in solitudinem & sacrificabimus Domino Deo nostro. Exod. 8. 27.

Pour vous faire mieux comprendre l'obligation que nous avons de reconnoître cette faveur & ce bien-fait du Seigneur, par de continuelles actions de graces, nous rapporterons ici en peu de paroles quelques-uns des avantages & des excellences particulieres que les saints nous y font admirer, pour en relever & exposer à nos yeux toute la grandeur.

Hieron. sup. Ps. 80. Cum exiret de terra Ægypti, linguâ quam non noverat, audivit, divertit ab oneribus dorsum ejus. Ps. 80. 6.

Lorsque Saint Hierome explique ce verset des Pseaumes : *En sortant de la terre d'Egipte, il entendit parler une langue qu'il ne connoissoit point : Il déchargea ses épaules du fardeau qu'on y avoit mis :* il s'en sert pour expliquer particulierement cette grace si singuliere que Dieu nous a faite de nous tirer de l'Egipte, qui est le monde, en nous representant d'un côté l'extréme misere de la servitude & de la captivité où nous gemissions sous la tirannie de

Pharaon, c'eſt-à-dire du diable, auquel nous étions aſſujettis ; & de l'autre la liberté de vrais enfans de Dieu, à laquelle nous avons eſté appellez. Le Seigneur nous a, dit-il, delivrez d'un joug & d'un fardeau tres-peſant ; nous n'étions dans le monde que les ſerviteurs & les eſclaves de Pharaon ; mais le Seigneur nous a tirez de la terre de l'Egipte & de la maiſon de ſervitude, par la puiſſance & la force de ſon bras. Lorſque nous étions dans l'Egipte qui eſt le monde, nous ne penſions qu'à bâtir des villes à Pharaon, nous étions tous les jours emploiez à des travaux de terre & de brique ; & tout l'emploi & le ſoin de nôtre ame dans cette ſervitude, étoit de chercher & d'amaſſer des pailles au lieu de blé. Car nous n'avions point alors de blé, nous n'avions point ce pain des Anges qui nous eſt venu d'enhaut ; nous n'avions point encore reçû cette divine nourriture de la manne du ciel. Que nos épaules étoient alors chargées d'un grand & penible fardeau ! De combien de ſoins & d'inquietudes ? De combien de travaux & de peines n'eſt-on pas ſans ceſſe tourmenté, pour avoir ſeulement dequoi vivre, ou tout au plus, pour s'acquerir quelque charge ou quelque emploi honorable dans le monde ? Combien n'en faut-il pas ſouffrir encore pour s'y maintenir, combien d'obſtacles & de difficultez ne faut-il pas tous les jours ſurmonter pour des pretenſions de pure civilité ? A combien de loix, de ceremonies, de complimens, de modes, & d'autres vetilles n'eſt-on pas obligé de s'aſſujettir ? Veritablement le joug des gens du monde eſt un joug de fer tres-inſupportable à ceux qui le connoiſſent : mais Dieu par ſa grace nous en a delivrez en nous appellant à un état, où toute nôtre occupation doit étre de le ſervir & de l'honnorer. Il nous a delivré du joug peſant du ſiecle, pour nous charger du ſien, qui doit étre toute nôtre joie, nôtre douceur, & nôtre conſolation ; *Car mon ioug eſt doux*, dit-il, *& mon fardeau eſt leger.*

Et in manu forti eduxit nos dominus Deus de terra Ægypti, de domo ſervitutis. Quando in Ægypto eramus extruebamus civitates Pharaoni, *lutum* & laterem portabamus, & tota anima noſtra quærebat paleas. Non habebamus frumentum, non habebamus cœleſtem panem, & qui de cœlo venit: nondum acceperamus manna de cœlo. Quam grandia antea habebamus onera ! *Hier. ubi ſup.*

Jugum enim meũ ſuave eſt, & onus meum leve. *Math.* 11. 30.

S. Paul parlant des perſonnes du ſiecle qui ſont engagées dans l'état du mariage, marque merveilleuſement bien la difference qu'il y a entre le joug du monde & celui des Religieux, lors qu'il dit : *Celui qui eſt marié s'occupe du ſoin des choſes du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à ſa femme, & il ſe trouve ainſi tellement partagé & diviſé*, qu'il ne peut pas ſe donner tout entier à Dieu. *Mais celui qui n'eſt point marié ne s'occupe que du ſoin des choſes du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire au Seigneur. De méme une femme qui n'eſt point mariée, & une vierge s'occupe du ſoin des choſes du Seigneur, afin d'étre ſainte de corps & d'eſprit ; mais celle qui eſt mariée s'occupe des choſes du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à ſon mari.* Que ſi tout le ſoin & toute l'occupation d'une perſonne ſeculiere qui vit dans un état de chaſteté, doit étre, comme dit l'Apôtre, de rechercher les

Qui cum uxore eſt, ſollicitus eſt quæ ſunt mundi, quomodo placeat uxori, & diviſus eſt. Qui ſine uxore eſt, ſollicitus eſt quæ domini ſunt, quomodo placeat Deo. Et mulier innupta, & virgo cogitat quæ domini ſunt, ut ſit ſancta corpore & ſpiritu. 1. *Cor.* 7. 32. 33. 34.

moyens de plaire uniquement à Dieu, & de sanctifier son corps & son ame afin de lui en faire un sacrifice agreable; Que sera-ce des personnes religieuses que Dieu a entierement dégagées de l'embarras & du soin des choses de la terre, & de celles mémes qui sont necessaires à la vie, afin qu'elles s'occupassent toutes entieres du soin de se rendre de de jour en jour plus saintes & plus agreables à sa souveraine majesté?

Lib 16. de civ. Dei cap. 24.

C'est, dit S. Augustin, ce qui nous a été figuré par ce sacrifice que Dieu commanda à Abraham de lui offrir, qui fut une vache, une chevre, un belier, une tourterelle, & une colombe: Car ce S. Patriarche coupa en deux ces victimes, hors les oiseaux qu'il offrit entiers. Les animaux de la terre qu'il divisa par le milieu, marquent les hommes charnels, dont la vie est partagée en plusieurs soins, & en une infinité de differentes affections. Et la tourterelle & la colombe qui sont des oiseaux pleins de douceur qui ne font jamais mal à personne, representent les hommes parfaits & spirituels, soit qu'ils soient solitaires & separez de la conversation des autres, ce que signifie la tourterelle; soit qu'ils soient dans le commerce du monde, ce que signifie la colombe; car ces personnes ne sont jamais partagées entre Dieu & le monde, mais elles s'emploient toutes entieres au service de Dieu. Et c'est là la grace singuliere que le Seigneur nous a faite de nous pouvoir ainsi offrir tout entiers en sacrifice & en holocauste à sa souveraine Majesté. Rien ne nous oblige de nous partager à plusieurs soins: nous n'en devons avoir qu'un seul, qui est celui de ce que nous devons faire pour plaire à Dieu.

Aves autem non divisit. Genes. 15. 10.

C'estpourquoy nous ne faisons le vœu de la chasteté, qu'afin, comme dit l'Apôtre, qu'étant dégagé de tous les liens de la chair, & de l'embarras d'une famille, nous ne nous occupions plus que du soin de rechercher & de pratiquer tous les moiens qui peuvent servir à nous rendre de jour en jour meilleurs & plus parfaits. C'est pour cela aussi que nous faisons le vœu de la pauvreté, par lequel en renonçant à tous les biens & à toutes les richesses de la terre, nous nous dégageons entierement de tous les soins & de toutes les inquietudes qu'elles entraînent aprés elles, qui sont ces épines dont il est dit dans l'Evangile, qu'elles étouffent la bonne semence & tous les bons desirs du cœur en le partageant. D'où vient que S. Ambroise dit, qu'elles sont appellées en latin *divitiæ*, parce qu'elles partagent le cœur & l'esprit de ceux qui les possedent.

Vndè & divitiæ dictæ sunt, quod mentem dividant. Ambr. de Abrah. cap. 8.

C'est enfin pour cette méme raison que nous faisons le vœu de l'obeïssance, par lequel nous nous dépoüillons de nous-mémes, de nôtre esprit, & de nôtre volonté propre: en sorte que nous n'avons plus de desseins ni de projets à former pour tout ce qui nous regarde, ni aucun

ſujet de nous inquieter de ce qui doit arriver de nous à l'avenir, parce que le Superieur auquel nous nous ſommes entierement ſoûmis, & qui tient la place de Dieu pour nous conduire, a pris ſur lui-méme ce ſoin, afin que nous ne nous occupions que de celui de ce qui regarde le progrez de nôtre ame.

Beniſſez maintenant le Seigneur, vous tous qui étes ſes ſerviteurs. Vous qui étes dans la maiſon du Seigneur & dans les portiques de la maiſon de Dieu. S. Jerôme expliquant ces paroles du Prophete, dit, que comme les grans Seigneurs ont pluſieurs ſortes de ſerviteurs, dont les uns demeurent dans leur maiſon auprés de leur perſonne, & ſont toujours à leur ſuite; & les autres ſe tiennent à la campagne, & font toutes les affaires de dehors: Le ſouverain Seigneur du ciel & de la terre a un grand nombre de ſerviteurs qui le ſervent diverſement: les uns demeurent ſans ceſſe devant ſa face pour recevoir & executer les ordres de ſa volonté; Et ceux-là ſont, dit-il, les Religieux qui ſe tiennent toujours dans la maiſon du Seigneur, qui aſſiſtent continuellement devant ſa preſence, & qui ne manquent point chaque jour d'avoir, par la priere & la meditation, des communications ſaintes avec ſa divine majeſté.

Ecce nunc benedicite Dominum omnes servi Domini. Qui statis in domo Domini, in atriis domûs Dei nostri. *Pſ.* 133.1.2.

Et les autres qui vont à la campagne & s'occupent de diverſes affaires de dehors, ſont les perſonnes du ſiecle qui ſont dans le commerce & l'embarras du monde. Puis portant plus loin cette comparaiſon, il ajoûte: Que comme les ſerviteurs de la campagne, les laboureurs, les vignerons & les jardiniers, aiant quelque choſe à demander à leur maître, s'addreſſent d'ordinaire à ceux qui ſont à la maiſon, & qui approchent plus ſouvent & plus familierement de ſa perſonne, afin de l'obtenir par leur entremiſe: ainſi quand les perſonnes du monde ſe voient réduits à quelque beſoin & à quelque extrémité, qui les oblige de recourir à Dieu, & d'implorer ſon aſſiſtance; ils s'addreſſent aux perſonnes religieuſes & recommandent à leurs prieres leurs beſoins & leurs affaires, parce que les conſiderant comme des ames cheries de Dieu, qui ſont ſans ceſſe en ſa preſence, & qui s'entretiennent familierement avec lui pluſieurs fois chaque jour, ils eſperent de recevoir plus facilement par leur moien, les graces dont ils ont beſoin.

Mais bien plus, continuë ce S. Pere, comme ce ſont les ſerviteurs de la campagne qui travaillent, qui labourent, & qui cultivent les terres, & qui ont tout le ſoin & toute la peine d'en recueillir les fruits, afin que les autres qui ſont dans la maiſon en joüiſſent à leur aiſe auprés de leur maître; il en eſt de méme des Seculiers à l'égard des Religieux. Ils travaillent, ils ſe pénent, & ſe tourmentent par beaucoup de ſoins & d'inquietudes pour amaſſer & conſerver des biens, afin que les Reli-

gieux s'en servent dans le repos & la tranquilité.

C'est, dit S. Gregoire, ce qui nous est merveilleusement bien representé par la difference des mœurs de ces deux freres, dont il est écrit : *Esaü devint un homme propre à la chasse & à cultiver les champs: Et Jacob, qui étoit un homme simple, habitoit sous des tentes.* Ou bien comme le porte une autre version, ***habitoit dans la maison.*** Car que nous marque la chasse d'Esaü, dit ce Pere, sinon la vie de ceux qui partagent leur cœur & leur esprit en une infinité de soins terrestres? Il est aussi dit qu'il labouroit la terre, pour marquer les travaux & les peines que souffrent les personnes du siecle, en cultivant les choses exterieures dont ils s'occupent. Jacob au contraire qui étoit un homme simple, habitoit dans sa tente ou dans sa maison; parce que tous ceux qui fuïent la dissipation de ces soins exterieurs, demeurent saints, purs & tranquilles dans leurs pensées, n'en recevant point d'autres dans leur esprit, que celles qui peuvent contribuer au bien de leur ame. Et ces personnes qui demeurent ainsi dans la maison de leur ame sans se répandre par l'inquietude de leurs desirs, sur une infinité d'objets exterieurs, sont les cheris & les bien-aimez de Dieu, comme Jacob l'étoit de Rebecca sa mere.

Greg. l. Mor. 5. cap. 8.
Factus est Esau vir gnarus venandi, & homo agricola: Jacob autem vir simplex habitabat in tabernaculis, *vel* habitabat domi. *Gen. 25. 27.*

Considerons donc ici la grandeur de ce bien-fait que nous avons reçu de la souveraine bonté du Seigneur, qui en nous appellant à son service dans la religion, nous a autant élevez au dessus des gens du monde dans la vie spirituelle, que les premiers officiers de la maison d'un grand Seigneur le sont au dessus des païsans & des laboureurs qui cultivent ses terres. Ainsi nous pouvons dire avec beaucoup de raison, ce que la Reine de Saba dit autrefois à Salomon, aprés qu'elle eut vû & admiré la magnificence de ce Roi, l'ordre de sa maison, & le nombre de ses officiers : *Heureux ceux qui sont toujours occupez à vous rendre service dans vôtre maison, & qui écoutent sans cesse la sagesse de vos discours.*

Beati viri tui, & beati servi tui qui stant coram te semper, & audiunt sapientiam tuam. *1. Reg. 10. 8.*

On peut inferer de là combien est grande l'illusion & la folie de ceux qui s'imaginent avoir fait beaucoup, de s'être separez du monde & retirez dans la religion, & qui semblent le reprocher à Dieu, comme s'il leur en étoit fort obligé. Défaites-vous de cette erreur, sortez de cet aveuglement, & reconnoissez que c'est vous-méme qui avez en cela reçû une grace & un bien-fait de Dieu, que vous ne pouvez oublier sans une extréme ingratitude; & que vous lui étes tellement obligé & redevable de vous avoir retiré de la corruption du siecle dans sa maison, que vous ne devez jamais cesser de lui en témoigner vôtre reconnoissance, par un renouvellement continuel de services & d'actions de graces. Si le Roi mandoit à la Cour un gentilhomme pour lui donner l'une des premieres

premieres charges de la Couronne, il ne ſeroit pas ſi déraiſonnable que de s'imaginer qu'il feroit beaucoup, & que ſa Majeſté lui ſeroit redevable de ce qu'il auroit quitté ſa maiſon pour ſe rendre auprés d'elle; au contraire il recevroit cet ordre comme une inſigne faveur; il mettroit tous ſes ſoins à ſe rendre digne de l'honneur qu'elle lui feroit, de vouloir bien ſe ſervir de lui dans cet emploi, auquel il n'auroit pas mémè oſé pretendre; & il ne penſeroit qu'à lui en témoigner ſa reconnoiſſance par toutes les ſortes de ſervices dont il ſeroit capable. Nous en devons uſer de mémè envers Dieu en conſiderant le bonheur de nôtre vocation. Ce n'eſt point nous-mémes qui avons choiſi Dieu pour nôtre maître, mais c'eſt Dieu qui nous a choiſis pour ſes ſerviteurs. C'eſt une grace qu'il nous a faite ſans que nous l'aions meritée, & lors-mémè que nous en étions plus indignes. Car qu'avez-vous vû en nous, Seigneur, qui vous ait pû porter à nous choiſir plûtôt que nos freres qui ſont demeurez dans le monde? Y avoit-il en nous quelque choſe qui vous fut plus agreable qu'en eux? Vous y avez vû quelque choſe ſans doute, puiſque vous nous avez choiſis & que vous les avez laiſſez. Mais, dira quelqu'un, prenez garde comme vous parlez; car les Theologiens enſeignent touchant la predeſtination divine, qu'il n'y a rien de nôtre part qui y puiſſe contribuer.

C'eſt ce que le grand S. Auguſtin explique parfaitement bien par cette comparaiſon: Repreſentez-vous un excellent ſculpteur qui rencontrant une piece de bois nouvellement coupée dans une foreſt, y arrête ſes yeux & prend plaiſir à la conſiderer, parce qu'il l'eſtime propre à faire quelque ouvrage qu'il a dans ſon eſprit. Il eſt certain qu'il n'aime pas ce bois pour le laiſſer toujours comme il eſt. Il voit par ſon art l'uſage qu'il en peut faire. L'image qu'il a deſſein d'en former lui plaît déja. De ſorte qu'il n'aime pas ce bois dans la forme où il le voit, mais il aime ſeulement la figure qu'il fait état de lui donner par ſon travail. C'eſt ainſi que Dieu nous a aimez lorſque nous étions pecheurs. Il nous a aimez en nous trouvant dans la peché, mais ce n'a pas été afin de nous laiſſer dans l'état de pecheurs. *Lorſque nous étions dans le peché, ce ſouverain ouvrier nous a vûs comme une piece de bois abbatuë par terre dans une foreſt, & il a penſé à l'ouvrage qu'il en vouloit faire. Voila ce qui lui a plû, & ce qu'il a aimé en vous; il n'a pas aimé ce que vous étiez alors, ſçavoir une piece de bois groſſiere & informe. Le méme ouvrier qui a fait le ciel & la terre, avoit deſſein de faire de vous une image tres parfaite & tres accomplie qui reſſemblât à lui-méme; & vous étiez de *ceux qu'il a connus dans ſa preſcience, & qu'il a predeſtinez pour être conformes à l'image de ſon fils.* Voila ce qui lui a été agreable en vous, & ce qui l'a porté à vous choiſir. *Ce n'eſt pas vous qui m'avez*

Sic nos & Deus amavit peccatores Quaſi lignũ de ſilva vidit nos faber, & cogitavit ædificium quod facturus eſt. *Aug. tract. 8. ſup. 1. Ep. Ioan.*

Quos preſcivit & prædeſtinavit cõformes fieri imagini filii ſui. *Rom.* 8. 29.

Non vos me elegiſtis, ſed ego vos

TRA. II.

elegi, & posui vos ut eatis, & fructum afferatis, & fructus vester maneat, *Joan.* 15. 16.

choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis,; & je vous ai établis, afin que vous alliez, que vous raportiez du fruit, & que vôtre fruit demeure toujours. Admirez combien l'image que Dieu vouloit faire de vous, étoit parfaite & accomplie, & combien elle étoit semblable à son Fils unique, puisqu'il vous a choisis pour le méme ministere pour lequel il a envoié au monde ce fils bien-aimé, qui est de travailler au salut des ames.

Aug. in illud: Super flumina Babilonis illic sedimus, & flevimus, dum recordaremur tui Sion. *Ps.* 136 1.

Le méme S. Augustin fait encore un excellent discours sur ce sujet, à l'occasion de ces paroles du Prophete: *Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babilone: & nous souvenant de Sion nous n'avons pû retenir nos larmes.* Les fleuves de Babilone, sont, dit-il, les choses passageres & perissables de ce monde, qui sont dans un écoulement » perpetuel. Or il y a cette difference entre les citoiens de Jerusalem & » ceux de Babilone, que ces derniers sont comme plongez au milieu du » fleuve de Babilone, c'est-à-dire embarrassez dans le tumulte & la con- » fusion des affaires du monde, parmi une infinité de perils; mais les ci- » toiens de Jerusalem, qui desirent veritablement de retourner dans leur » celeste patrie, voiant l'effroiable & continuelle agitation de ce fleuve, » le soûlevement impetueux des flots & des vagues qui s'entrechoquent, » les vents, les orages, & les tempêtes qui le remplissent de funestes naufrages, ils s'en retirent; & la vûe de tant de perils les empêchant de s'y exposer, ils demeurent assis sur les bords, comme les enfans d'Israël, sans pouvoir retenir leurs larmes. Ceux-là sont les Religieux qui étant échapez des perils de ce fleuve du monde, se tiennent assis sur le bord, où ils ne font que gemir & pleurer.

Vident hæc & non se mittunt in flumina Babilonis, sed sedent super flumina Babilonis, & flent super flumina Babilonis. *Aug. ubi sup.*

Mais quel est le sujet de ce gemissement & de ces larmes continuelles? Il y en a trois principaux, dont le premier, dit S. Augustin, est nôtre exil, & *le souvenir de Sion*, lorsque voiant les tempêtes & les orages de ce fleuve de Babilone, qui est le lieu de nôtre captivité, nous nous souvenons de la celeste Sion qui est nôtre patrie, nous ne pouvons plus nous empêcher de pleurer & de dire en soûpirant: O sainte ville de Sion, où tout est stable, où tout demeure eternellement dans un méme état, & où rien ne change ni ne s'écoule avec le temps! Qui nous a precipitez dans ces lieux si pleins de perils & de miseres? Pourquoi sommes nous separez du Createur qui t'a faite, & de la societé de tes citoiens? Quand serons-nous rapelez de ce triste exil; quand serons-nous delivrez de tous ces perils affreux qui nous environnent; quand nous verrons-nous en sureté dans tes murailles?

Dum recordaremur tui Sion.

O sancta Sion ubi totum stat, & nihil fluit: quis nos ita præcipitavit? quare dimisimus conditorem tuum, & societatem tuam? *Aug. ibid.*

II. Nous devons encore pleurer sur le bord de ce fleuve, ceux qui se laissent emporter à la rapidité de ses eaux. Nous voions nos freres au milieu de cette mer orageuse du monde, battus de mille tempêtes, flot-

Illos qui rapiuntur.

tans & roulans pêle mêle parmi les vagues & les flots, qui s'entreboule-versent les uns sur les autres parmi une infinité d'écueils & de rochers, jusqu'à ce qu'ils soient enfin submergez. Nous les voions chaque jour perir en foule & tomber dans le precipice comme des flocons de neige; car c'est ainsi qu'un Saint vit un jour en esprit un grand nombre d'ames, qui se precitoient dans l'enfer. Or qui pourroit retenir ses larmes à la vûe d'un spectacle si déplorable, & qui auroit le cœur assez dur pour n'estre pas percé de douleur en voiant perir malheureusement un si grand nombre d'ames.

In revel. S. Brig. Et refert Blos. c. 1. Monil. Spir.

III. Nous sommes assis sur le bord de ce fleuve de Babilone pour aider & secourir nos freres qui y sont exposez, & pour voir si nous en pourrons sauver quelques-uns de ceux qui sont dans le peril. Car ce doit être là nôtre principal emploi. C'est pour cela que Dieu nous a appellez à la religion, & qu'il nous y a mis comme sur le bord de cette mer pleine d'orages, pour pescher des ames: ***Suivez-moi, & je vous ferai pêcheurs d'hommes.*** Ainsi nous devons considerer d'un côté la grande faveur que Dieu nous a faite, de nous distinguer des gens du monde, & de nous preferer si avantageusement à eux, qu'au lieu qu'il les laisse dans ce fleuve de Babilone exposez à mille dangers évidents de se perdre & de se noyer à toute heure; il nous met sur les bords de ce fleuve, pour les secourir & les sauver en leur donnant la main: Mais portant de l'autre les yeux de nôtre consideration sur nous-mémes, nous devons prendre garde aussi qu'il faut beaucoup de force & d'adresse, pour donner la main à ceux qui se noïent, sans se mettre en danger d'étre noïé avec eux.

Venite post me, & faciam vos fieri piscatores hominum. *Math. 4. 19.*

On raconte de S. Anselme, qu'une fois étant ravi en esprit, il vit un grand fleuve extraordinairement rapide & impetueux, où toutes les ordures & les impuretez de la terre se venoient dégorger en si grande abondance, qu'il ne se pouvoit rien imaginer de plus puant, de plus sale, de plus horrible ni de plus insuportable que la corruption des eaux de ce fleuve. Outre cela il se precipitoit avec une si effroyable impetuosité, qu'il entraînoit confusément & sans resource tout ce qu'il rencontroit. On voïoit rouler pêle mêle parmi ses flots une infinité d'hommes & de femmes, de pauvres & de riches, & de toutes sortes de personnes, qui étoient en un instant submergez jusques dans le fond, puis repoussez au dessus avec la méme vitesse, & toujours ainsi bouleversez sans dessus dessous, en sorte qu'ils n'avoient pas un moment de relâche. Ce grand S. tout étonné d'un si étrange spectacle, demandant dequoi & comment cette sorte de gens pouvoit vivre & subsister, car ils étoient tous vivans; il lui fut répondu, que ces miserables se nourrissoient de la boüe & de la corruption méme où il les voïoit plongez, que c'étoit là leur viande & leur bruvage, & que neanmoins ils ne laissoient pas de vivre contens. Et il apprit en méme temps que ce torrent & ce fleuve si effroiable étoit le monde, où les hommes aveuglez se laissent emporter à l'impetuosité de leurs passions pour les richesses & les honneurs, où ils se plongent dans les plaisirs sales & impurs de la chair, & où ils sont si misera-

Habetur in eius operib. & refert Sur. in eius vit. 21. April. Tilman. Brandembrach. Colat. 8 c. 34.

bles, qu'encore qu'ils ne puissent pas seulement trouver où reposer un moment leur pied dans ces ordures, ils ne laissent pas d'y vivre contens & en assurance, & de s'estimer les plus heureux du monde. En suite ce S. homme se vid encore en un instant transporté hors de lui-méme dans un parc merveilleusement beau, & d'une étenduë prodigieuse, dont les murailles étoient d'un argent tres-fin & tres éclattant. On voioit au milieu une prairie dont l'herbe n'avoit rien de commun & d'ordinaire, elle étoit toute d'un or tres pur; mais elle ne laissoit pas d'étre tres-vive, tres douce & tres-propre à recevoir agreablement ceux qui vouloient s'y reposer; & aprés qu'on s'y étoit reposé elle n'en étoit pas plus fletrie ni plus foulée; car celui qui y étoit assis n'étoit pas plûtôt levé, qu'elle se remettoit dans son premier état. L'air y étoit frais & agreable; & tout ce que l'on y voioit étoit si doux, si beau & si riant, qu'il sembloit que ce fust un veritable Paradis, & qu'il n'y eut rien de plus à desirer pour une entiere felicité. Et le Saint apprit que cette vision representoit au naturel l'état de la Religion.

CHAPITRE VII.

Suite du méme sujet.

SAint Bernard a excellement exprimé tous les biens & les avantages de la vie religieuse dans ces courtes paroles : N'est-ce pas dans la religion qui est toute sainte, toute pure, & sans tache, que l'homme vit plus saintement, qu'il tombe plus rarement, qu'il se releve plus promtement de ses chutes, & qu'il marche avec plus de vigilance & de precaution aprés qu'il en est relevé? N'est-ce pas là qu'il reçoit plus souvent la douce rosée de la grace & des consolations divines, qu'il se repose avec plus de securité, qu'il meurt avec plus de confiance pour le salut de son ame, qu'il lui reste moins de fautes à expier dans le Purgatoire, & qu'il merite une plus grande recompense dans le ciel. Et dans un autre endroit où il parle de la haute dignité des vrais Religieux : Que vôtre état est relevé! il va, leur dit-il, au delà du ciel méme; il est égal à celui des Anges, & vous leur ressemblez en pureté; car vous ne faites pas seulement profession de toute sainteté, mais de la perfection de toute sainteté, & de la fin de toute perfection. C'est aux autres à servir Dieu, & à vous de demeurer unis & attachez à luy. Et un peu aprés il ajoûte : Je ne sçai de quel nom je vous pourrai nommer assez dignement : ni si je vous dois appeller des hommes celestes, ou des anges terrestres? Car encore que vous soiez sur la terre parmi les hommes, vous ne laissez pas de vivre déja comme dans le ciel, & d'y avoir toute vôtre conversation. *Vous étes citoïens de la méme cité que les Saints, & domestiques de la méme maison de Dieu.* Vous étes semblables à ces esprits bien-heureux qui sont envoiez pour veiller à la garde de chacun de nous, & qui exercent ici bas leur ministere en nostre faveur, sans jamais perdre de vüë Dieu qui est dans le ciel : Car les

Nonne hæc est religio sancta, pura, & immaculata, in qua homo vivit purius, cadit rarius, surgit velocius, incedit cautius, irroratur frequentius, quiescit securius, moritur fiducius, purgatur citius, præmiatur copiosius. *Bern. serm sup. simile est regnum cælorum, &c.*

Altissima est professio vestra : cælos transit, par Angelis est, angelicæ similis puritati; non enim solum omnem vovistis sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionē, & omnis consummationis finem. Aliorum est servire Deo, vestrum adhærere ... Quos quo nomine dignius appellem, nescio : homines cœlestes, an Angelos terrestres degentes in terris, sed conversationem habentes in cœlis? *Idem ep. ad fratr. de Monte Dei*

Non estis de mundo, sed estis

vrais Religieux sçavent vivre de telle sorte, que tout ce qu'ils font sur la terre ne les empesche point d'avoir toujours le cœur dans le ciel; ils ne s'occupent & ne s'entretiennent que des choses de Dieu, & ils peuvent toujours dire avec l'Apôtre: *Jesus Christ est ma vie*. Comme quand un homme du monde est fort passionné pour la chasse, & qu'il s'y exerce souvent, on dit ordinairement que la chasse est toute sa vie: & s'il s'abandonne à l'intemperance de sa bouche, & s'il aime l'excés du vin & de la bonne chere: nous disons de méme que toute sa vie est de boire & de manger: Ainsi tous ceux qui se sont entierement devoüez & consacrez au service de Jesus-Christ, peuvent dire veritablement comme S. Paul: *Jesus-Christ est ma vie*.

cives sanctorum & domestici Dei. *Ephes. 2. 19.*

Mihi vivere Christus est. *Philip. 1. 21.*

S. Bonaventure dit que chaque Religion particuliere est appellée un Ordre, parce qu'il n'y en a point qui souffre rien en soi de dereglé, & & qui ne soit ennemi de tout desordre. Et S. Bernard expliquant ces paroles du Cantique: *Nôtre lit est couvert de fleurs*; il les applique particulierement à l'état de la religion. Comme il n'y a point de lieu, dit-il, où les hommes se reposent plus doucement que dans le lit, la religion est aussi dans l'Eglise comme un lit où l'on peut se reposer tranquillement, parce qu'on y est libre & dégagé du soin des choses de la terre, & méme de celles qui sont necessaires à la vie.

Quod in se nihil inordinatum patiatur. *S. Bonav. in reg. S. Franc. cap. 13.*

Bern. sup. Cant. in illud: Lectulus noster floridus est. *Cant. 1. 15.*

* Nous experimentons assez combien le Seigneur a favorisé en cela nôtre Compagnie, où nos Superieurs se chargent tres-particulierement du soin de nous fournir tout ce qui nous peut être chaquejour necessaire, tant dans la maladie que dans la santé, pour la nourriture & pour le vétement, pour nos études & pour nos voiages; en sorte que nous n'avons plus besoin de nos parens & de nos proches, & que nous pouvons les oublier tout-à-fait, si ce n'est pour les recommander à Dieu dans nos prieres. Car qu'ils soient morts ou vivans, riches ou pauvres, c'est la Compagnie & nos Superieurs qui nous tiennent lieu de pere & de mere: ils ont pour nous une tendresse & une affection vraiement paternelle; & ils prennent le soin de pourvoir à tous nos besoins exterieurs, afin qu'en étant dégagez, nous puissions nous appliquer tout entiers à la fin pour laquelle nous sommes entrez en religion.

CHAPITRE VIII.

Du renouvellement des Vœux qui se pratique dans la Societé de S. Ignace: & du fruit qu'on en pretend tirer.

* IL est rapporté dans la vie de S Ignace, qu'en l'année 1536. le jour de l'Assomption de la Vierge, les premiers Peres de nôtre Compagnie s'étant assemblez avec lui à Paris, allerent tous ensemble à Mont-martre à une lieuë de la ville, où aprés s'être confessé & avoir reçû le tres saint Sacrement du corps de Jesus-Christ dans l'Eglise de la Reine des Anges dont on celebroit la feste, ils firent vœu tous ensemble de quitter dans un certain tems qu'ils marquerent, tout ce qu'ils avoient au monde, sans en retenir que ce qui leur étoit necessaire pour aller jusqu'à Venise. Ils firent vœu aussi de s'emploier à l'avancement spirituel du prochain, & d'aller à

Lib. 2. cap. 4. vita S. Ignat.

Mons martyrum.

Jerusalem, avec cette condition : qu'étant arrivez à Venise ils attendroient durant un an entier quelque commodité pour s'embarquer; & que s'ils en trouvoient dans ce tems, ils iroient dans les lieux saints où se sont operez les divins misteres de nôtre redemption, & feroient en sorte d'y demeurer toute leur vie; mais que si aprés avoir attendu tout un an dans Venise, ils ne trouvoient point de commodité pour y passer, ou si aprés avoir visité ces saints lieux, il ne pouvoient pas s'y établir, ils prendroient alors le chemin de Rome, où se jettant aux pieds du Vicaire de nôtre Seigneur Jesus-Christ, ils s'offriroient à lui, afin que sa Sainteté disposât d'eux absolument & en la maniere qu'il lui plairoit pour le bien & le salut des ames. Ils renouvelerent les mémes vœux les deux années suivantes le méme jour de l'Assomption de la Vierge, dans la méme Eglise, & avec les mémes ceremonies. Voila quelle est l'origine du renouvellement des vœux qui se pratiquent dans nôtre Compagnie avant la derniere profession.

Vota sua renovare, non est obligatione nova se obstringere, sed ejus quâ obstricti sunt in domino, recordari, atque eamdem confirmare. 5. p. constit. cap. 4. §. 5.

S. Ignace parlant encore de cette pratique de renouveller les vœux, nous avertit, qu'on ne s'en sert pas pour se lier par une nouvelle obligation, mais seulement pour renouveller la memoire de la premiere, par laquelle on s'est engagé au Seigneur, & pour la confirmer davantage. C'est recommencer de nouveau ce qu'on a déja fait, afin de témoigner que bien loin de s'en repentir, on en ressent une joie & une satisfaction si grande, qu'on ne craint rien tant que de ne pas reconnoître assez dignement la grace que Dieu nous a faite de nous y engager; c'est comme si on disoit à Dieu par un veritable sentiment de reconnoissance : Je vous rends mille actions de graces, ô mon Dieu, de ce que vous m'avez daigné recevoir à vôtre service; & je m'estime si heureux de m'étre offert & sacrifié à vous dans la Religion, que si je ne l'avois pas fait, je le ferois dés maintenant de toute l'étenduë de mon cœur: s'il y avoit mille mondes à quitter, je les quitterois tous dés ce moment; & si j'avois encore mille volontez, je vous les sacrifierois de nouveau sans la moindre reserve. Le renouvellement de nos vœux étant fait avec cette joie & cette disposition de cœur, est sans doute d'un grand fruit & d'un grand merite devant Dieu, parceque comme la complaisance dans le mal qu'on a fait, est un nouveau peché & une nouvelle offence qui merite un châtiment particulier; ainsi le plaisir & la satisfaction qu'on goûte dans le bien & dans la vertu qu'on a embrassée est tres-excellente, & tres-meritoire devant Dieu.

4. part. const. c. 4. §. 5. Ad devotionis augmentum.

Ad excitandam, qua Deo obstricti sunt, obligationis memoriam.

Ad majorem studentium in sua vocatione confirmationem.

Pour expliquer plus particulierement ce sujet, nôtre S. Pere Ignace dit: que ce renouvellement des vœux se fait pour trois raisons. La 1. pour accroître & fortifier la devotion; car cette pratique lui donne un grand accroissement; ainsi que l'experimentent ceux qui y apportent toute la preparation necessaire. La 2 pour renouveller la memoire de la promesse qu'on a faite à Dieu; Car on ne doit point douter que le souvenir ne nous encourage beaucoup à renouveller tous nos efforts pour nous en acquiter de mieux en mieux, en avançant chaque jour dans la vertu & la perfection. La 3. pour confirmer davantage dans leur vocation, ceux à qui l'ardeur de l'étude en pourroit faire oublier les devoirs; Car comme le remede ordinaire des tentations du vice est d'exercer des actes de la vertu qui lui est contraire; ainsi le renouvellement des vœux est d'un grand secours pour prevenir les ennuis & les dégouts, dont le demon se sert quelquefois pour nous attaquer dans plusieurs rencontres, qui s'en presentent durant une année, parce que s'il y a eu quelque relâchement & quelque negligence de nôtre part durant tout ce temps, on s'en releve alors tout d'un coup, & l'on en revient plus vigilant & plus circonspect, pour n'y plus retomber.

Il n'y a rien de ſi contraire & de ſi penible à nôtre nature corrompuë, que la vertu & la perfection; parce que la foibleſſe où le peché a reduit l'homme, eſt ſi grande, & ſon inclination au mal eſt ſi forte; qu'encore qu'il commence quelquefois à ſe porter au bien avec ferveur, il ne laiſſe pas de s'affoiblir peu à peu, & de ſe relâcher bien-tôt de la ferveur avec laquelle il a commencé, s'il n'a pas ſoin de ſe renouveller ſouvent dans ſes bons deſirs par quelque ſainte pratique. C'eſt pour cela particulierement que S Ignace a établi dans ſa Compagnie, celle de renouveller les vœux deux fois l'année, afin qu'elle ſervit a chacun pour rafraichir ſes forces & pour s'animer avec une nouvelle ardeur, à s'acquitter avec plus de perfection de la promeſſe qu'il a faite à Dieu en s'engageant à la religion. Comme l'Egliſe nôtre mere a deſtiné deux temps dans l'année, ſçavoir l'Avent & le Caréme, pour exciter ſes enfans à une nouvelle ardeur, qui les anime à commencer comme de nouveau à ſervir Dieu; nôtre Pere S. Ignace nous a auſſi ordonné d'avoir ſoin particulierement deux fois l'année, de nous rafraichir la memoire de ce que nous avons offert & promis à Dieu par nos vœux, & de la fin pour laquelle il nous a fait la grace de nous attirer dans ſa maiſon, pour y étre conſacrez à ſon ſervice, afin de nous renouveller dans tous les devoirs & les ſaints exercices de nôtre vocation, & de commencer comme de nouveau, & avec une ferveur d'eſprit & de devotion toute nouvelle, à nous en acquitter avec plus d'exactitude & de fidelité qu'auparavant. C'eſt ce qui a porté ce S. fondateur à inſtituer ces fêtes ſi ſolemnelles dans ſa Compagnie, & ce que nous en devons raporter.

Liv. 6. c. 13. & 15. de ſa vie.
Coll. 3. Abb. Paph. de triplici renunt. Monach.

Ce n'eſt pas ſeulement dans le temps de ces ſolemnitez que nous devons renouveller nos vœux, diſoit S. Xavier, il faudroit le faire tous les jours; ainſi que nous liſons dans les conferences des Peres, que le S. Abbé Paphnuce avoit accoûtumé de le pratiquer. Et il ajoûtoit, qu'il ne trouvoit preſque point de moien plus efficace, ni de plus fortes armes, pour défendre un Religieux contre les tentations du diable & de la chair, que ce renouvellement de ſes trois vœux de Pauvreté, de Chaſteté, & d'Obeïſſance. C'eſtpourquoi il nous conſeilloit de le faire chaque jour deux fois, l'une aprés l'oraiſon du matin, & l'autre aprés celle du ſoir, afin qu'étant toujours revêtus de ces armes, nous puſſions mieux nous défendre contre toutes ſortes d'ennemis. Que ſi on ne juge pas à propos de le faire ſi ſouvent, on pourra ſuivre au moins la loüable & excellente devotion de quelques-uns qui le pratiquent toutes les fois qu'ils communient, & qui ſe demandent ſouvent compte à eux mémes du ſoin qu'ils ont de garder religieuſement tous leurs vœux, & d'examiner ſi la conſcience ne leur reproche rien contre l'exacte fidelité avec laquelle ils le doivent faire.

Congreg. 6. decr. 45. Can. 8.

Pour pouvoir mieux obtenir la fin qu'on ſe propoſe dans ce renouvellement des vœux, outre les mortifications exterieures & corporelles du jeûne, & de la diſcipline qui ſe pratique alors, on doit faire encore trois choſes pour s'y bien preparer. La 1. eſt, de ſe recueillir quelques jours auparavant, & de s'appliquer à la priere & aux exercices ſpirituels en s'abſtenant de toutes ſes autres occupations. La 2. de rendre un compte exact de l'état de ſa conſcience au Superieur. Car encore que cela ſe pratique ſouvent durant l'année, on le doit rendre alors plus exactement de tous les ſix mois. Et cette obligation eſt l'une des principales & des plus eſſentielles de nôtre Compagnie. Nous en parlerons cy-aprés dans un Traité particulier. La 3 de ſe confeſſer de toutes les fautes où l'on eſt tombé depuis ces ſix mois, à celui que l'on voudra des Peres que la Compagnie nomme à cet emploi par une coûtume ancienne, & par une regle que nous en avons. Il eſt ſans doute que ces preparations ſont des

moiens tres propres pour obtenir la fin qu'on se propose; Car en faisant une revûë de toutes ses fautes, on découvre facilement le progrez qu'on a fait dans la vie de l'esprit. On voit, & on considere si l'on a plus profité durant ces six derniers mois, que durant les six precedens. Et cette comparaison du temps present avec le passé, sert beaucoup à confondre & à humilier ceux qui ne seroient pas plus avancez qu'auparavant, & les excite à commencer à faire de nouveaux efforts pour se perfectionner & s'avancer vers la fin pour laquelle ils se sont voüez à Dieu dans la religion. Et parce qu'on regarde alors toutes ses fautes ensemble, & comme l'on dit, avec un sang froid & rassis, chacun peut en voiant celles où il est plus souvent tombé, découvrir facilement quelle est l'humeur qui domine en lui, & la passion ou le vice qui le persecute le plus, & par consequent choisir des remedes & prendre des mesures plus justes, pour y remedier aprés dans ses examens particuliers.

Ajoûtez à cela, que comme cette revûë de toutes ses fautes se fait dans le temps du renouvellement des vœux, où l'on en doit faire une autre de toutes les misericordes & de tous les bien-faits qu'on a reçûs de Dieu, & particulierement de celui d'avoir été appelé à la religion; on voit d'un côté de combien de graces on est redevable à sa souveraine bonté: Et de l'autre qu'on n'a rien de soi que des fautes & des imperfections; Ce qui fait qu'on s'humilie alors plus profondement devant le Seigneur, & qu'on prend de genereuses resolutions de se corriger, & de commencer de nouveau à le servir avec plus de ferveur & de devotion *dans la nouveauté de l'esprit.*

In novitate spiritûs. Rom. 7. 6.

On dit communement qu'en approchant l'une de l'autre des choses qui sont opposées entr'elles, elles en paroissent avec plus d'éclat; ainsi le noir paroît beaucoup mieux sur le blanc que sur une autre couleur. Comparez donc la multitude des dons & des graces que vous avez reçûës de Dieu, avec la multitude de vos fautes, de vos negligences & de vos imperfections, afin que ces deux choses étant ainsi exposées à vos yeux avec tout l'éclat que leur donne l'opposition qu'elles ont entr'elles, vous puissiez avoir toujours beaucoup de reconnoissance pour l'une, & beaucoup d'horreur & de confusion pour l'autre. Comparez ce que Dieu a fait pour vous, avec ce que vous avez fait pour lui. Considerez ce que vous avez reçû, & l'emploi que vous en avez fait; & vous reconnoîtrez si vous avez sujet de vous confondre & de vous humilier devant sa souveraine grandeur. A quoi ont servi ces confessions & ces communions si frequentes? Que sont devenuës tant de penitences & de mortifications, tant de prieres, tant d'examens, tant d'exhortations & de saints entretiens, & tant de lectures spirituelles? Où toutes ses graces se sont-elles absorbées? où est le fruit que vous en avez tiré? Voila comment chacun doit considerer toutes ses fautes, pour se preparer à en rendre compte, & à les exposer aux yeux du Medecin spirituel par une confession generale & sincere; en s'efforçant sur tout, de bien découvrir par quelle plaïe & par quelle ouverture il a laissé perdre & écouler le fruit de tant de graces, afin de la guerir & de la fermer avec soin à l'avenir.

Opposita juxta se posita magis elucescunt.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

Suite du méme sujet.

* NOus faisons encore ce renouvellement de nos vœux en reconnoissance du bien-fait de nôtre vocation, ainsi que nous avons dit que le faisoit autrefois le grand S. Arsenne. Nous celebrons tous les ans non pas une mais plusieurs fêtes en action de graces, en memoire, & en reconnoissance de la faveur singuliere & inestimable que le Seigneur nous a faite, de nous retirer de l'embarras du siecle, & de nous mettre dans le repos de la religion: grace qui est le principe de tout nôtre bonheur, & la plus grande marque de nôtre predestination. *Au chap. preced.*

Comme c'est la coûtume dans l'Eglise, lorsqu'on a élevé & consacré un temple à Dieu, d'en celebrer tous les ans la dédicace; il est juste que nous en usions de méme aprés avoir consacré à Dieu nôtre ame qui est son temple vivant. C'estpourquoi l'action de graces la plus excellente étant celle qui se fait par des œuvres, ainsi qu'il a été dit ailleurs; il est sans doute que ce renouvellement de nos vœux en sera une tres-grande & tres-agreable à Dieu, si nous le faisons comme on le doit faire, c'est à dire, en ne pensant qu'à nous affermir & fortifier de plus en plus dans l'exacte & fidele observance des vœux, par lesquels il nous a fait la grace de nous recevoir à son service, & dans la resolution de nous en acquitter à l'avenir avec plus de perfection; car c'est en ce sens, comme le remarque S. Gregoire, qu'on doit entendre ces paroles de l'Apôtre: *Renouvellez-vous dans l'interieur de votre ame.* Ce n'est point un renouvellement exterieur de paroles qu'on vous demande; mais un renouvellement du cœur & de l'esprit.

Voi 2. P. Tr. 7. ch. 6. & Tr. 8. c. 6.

Greg. l. 22. Mor. cap. 2. in illud: Renovamini spiritu mentis vestræ. *Eph. 4. 23.*

Quand un tableau est déja vieux, & que les traits en sont obscurcis & effacez, on le lave, & on lui donne un nouveau coloris, qui le rend aussi beau & aussi agreable que s'il étoit tout nouvellement achevé. Ainsi nous autres nous vieillissons, & nôtre vertu s'émousse & s'affoiblit peu à peu par la negligence & le relâchement de nos actions. La concupiscence qui est en nous une source de corruption, obscurcit l'ame par les vapeurs & les tenebres des passions: Parce que, comme nôtre chair tient son origine de la terre, la pente & le poids de ses desirs & de ses inclinations détourne & rabaisse avec violence ses pensées vers les choses basses & terrestres; & c'est pour cela qu'il est écrit: *Le corps qui se corrompt appesantit l'ame.* Il faut donc souvent rentrer dans nous-mémes pour redresser ce panchant de nôtre cœur, pour le purifier des taches & des vapeurs qui le soüillent, lorsqu'il s'y laisse aller, & pour le renouveller dans ses desirs & ses resolutions saintes. Car comme dit fort bien S. Gregoire, pour ne point déchoir de la vertu à laquelle nous sommes arrivez, il est necessaire que nous nous persuadions tous les jours que

Corpus quod corrumpitur, aggravat animam. *Sap. 9. 15.*



Si lassescere ab inchoatis bonis nolumus, valde necessarium est ut inchoare nos quotidie credamus. *Greg. l. Mor. 22. cap 2.*

nous ne faisons que de commencer. Souvenez-vous de cette resolution, de cette ferveur, & de ce courage avec lequel vous commençâtes à vous consacrer à Dieu le jour que vous entrâtes dant la Religion, & commencez maintenant comme de nouveau à le servir avec la méme vigueur, avec la méme allegresse & la méme confiance. Ainsi vous vous renouvellerez, & ce renouvellement sera une tres-excellente action de graces pour le bien fait de vôtre vocation, & une reconnoissance tres-agreable à Dieu de qui vous l'avez reçu.

Cassien raporte à ce sujet une exhortation courte & abregée, que l'Abbé Pinuphe fit à un novice le jour de sa reception en presence de tous les autres Religieux, & que chacun peut appliquer à soi-méme, comme pouvant servir beaucoup à obtenir la fin qu'on se propose dans ce renouvellement des vœux : Vous vous étes maintenant offert & abandonné tout entier à Dieu, lui dit-il, vous avez renoncé sans reserve à toutes les choses de la terre ; prenez donc garde qu'il ne vous arrive jamais de reprendre rien de tout ce que vous avez quitté par ce renoncement solennel. Vous avez renoncé à tous vos biens par le vœu de la pauvreté, ne laissez plus soüiller vôtre cœur dans la religion par l'attache à des niaiseries & des bagatelles; car il vous serviroit peu d'avoir renoncé aux grandes choses, si vous aviez encore de l'affection pour les choses de neant. Vous vous étes dépoüillez de vôtre jugement & de vôtre volonté propre par le vœu de l'obeïssance gardez-vous de le reprendre; mais dites plûtôt comme l'Epouse dans les Cantiques : *Je me suis dépoüillée de ma tunique, comment pourrois je m'en revêtir de nouveau.* A Dieu ne plaise que je la reprenne jamais. Vous avez renoncé à tous les plaisirs, les divertissemens & les attraits du monde & de la chair, vous les avez bannis de vôtre cœur, ne permettez plus qu'ils y rentrent jamais. Vous avez foulé aux pieds l'orgueil & la vanité du monde par un genereux mépris de tout ce qu'il aime & qu'il estime ; prenez garde que ce vice ne commence en vous, lorsque vous serez plus avancé, que vous vous verrez élevé à la dignité du sacerdoce, & que vous paroîtrez dans les chaires publiques ; craignez de *rétablir de nouveau ce que vous avez détruit*, comme dit l'Apôtre, parce que ce seroit devenir prevaricateur, & *regarder encore derriere soi aprés avoir mis la main à la charruë.* Et perseverez jusqu'à la fin dans cette pauvreté & ce dénuëment de toutes choses, que vous avez promis à Dieu de garder, & dans cette humble patience qui vous rendoit si constant à prier & à solliciter avec larmes, pour étre reçû dans la Religion.

Cave nequid aliquando eorum resumas quæ renuntians abjecisti. *Cass. l. 4. de Inst. renunt. c. 16. Et Coll 1. Abb. Mois.*

Expoliavi me tunicâ mea, quomodo induar illâ. *Cant. 5. 3.*

Gal. 2. 18.

Luc. 9. 62.

On peut ajoûter à cela ces paroles de S. Basile, qui se lisent aussi dans S. Bernard & S. Bonaventure : Considerez que vous n'étes plus à vous, mais que tout ce que vous étes, & tout ce que vous avez, est à Dieu,

Basil. in Reg. fus. disp. 19. &c.

parce que vous lui avez tout offert & abandonné, par les vœux que vous lui avez jurez. Et qu'ainsi ce seroit un vol & une usurpation criminelle, de reprendre ce que vous lui avez consacré; Car c'est proprement voler, lorsqu'on use de ce qui appartient à un autre contre sa volonté.

serm. de abdicat. rerum.
Bern. serm. 19. in Cant.
Bonav. de inform. novit. p. 1. c. 2.
Contrectatio rei alienæ invito Domino, furtum est.

Nous avons déja dit ci-dessus que celui qui entre en religion, donne à Dieu l'arbre avec son fruit. Comme donc si un homme avoit reçû en don d'un autre quelqu'arbre, & qu'il l'eut transplanté dans son jardin, celui qui le lui auroit donné commettroit un larcin, si aprés cela il en prenoit le fruit. Ainsi le Religieux qui suit sa volonté plûtôt que l'obeïssance, fait un veritable larcin, ou plûtôt un veritable sacrilege, selon quelques-uns; parce que le larcin étant d'une chose offerte & consacrée à Dieu, on le doit mettre au nombre de ces vols sacrileges qui sont en abomination devant Dieu, ainsi qu'il le témoigne par cette parole d'Isaïe: ***Je suis le Seigneur qui aime la justice & qui hais les holocaustes qui viennent de rapines & de violence.*** Surquoi S. Bernard dit fort bien: Il n'y a point de sacrilege plus detestable, que de reprendre sa volonté, apres l'avoir une fois offerte à Dieu en sacrifice.

Ego Dominus diligens judicium & odio habens rapinam in holocausto. *Isai. 61. 8.*
Nullum sacrilegii crimen reperitur deterius, quam in voluntate semel oblata Deo, reaccipere potestatem. *Bern. Ep. 353.*
Aug. l. 8. sup. Gen. in illud:

Le grand S. Augustin explique fort à nôtre sujet ces paroles de la Genese: ***Le Seigneur Dieu mit l'homme dans le paradis de delices, pour y travailler & pour le garder.*** Voions, dit-il, ce que le Saint Esprit nous veut faire entendre par là. Dieu auroit-il voulu qu'Adam y exerçât l'agriculture, & qu'il travaillât à remuer, labourer, & cultiver la terre? Il n'est pas croiable qu'il l'ait obligé & condamné à ce travail avant son peché. Encore que ce ne fut pas une chose contraire à l'état d'innocence de prendre quelque exercice par maniere de recreation & de divertissement, ainsi que font plusieurs qui travaillent eux-mémes dans leurs jardins & leurs parterres, il n'étoit pas neanmoins convenable, ni mémé necessaire à l'homme dans cet état, de le faire par contrainte & par obligation, puisque sans cela la terre produisoit son fruit d'elleméme. Et que veut dire encore que ***Dieu le mit dans le paradis pour le garder?*** Il n'y avoit point alors d'ennemis ni de nations étrangeres de qui il pût rien craindre. Il n'étoit pas non plus besoin de le deffendre alors contre les bétes. Car avant que l'homme eut peché, elles étoient tres-éloignées de lui faire le moindre tort en tout ce qu'il possedoit. Et s'il en avoit eu quelque chose à craindre, inutilement auroit-il entrepris de garder seul un lieu si vaste & si étendu contre tant d'animaux qui étoient dedans; car il auroit fallu pour cela l'enfermer de murailles de tous costez, & en chasser tous les serpens & les autres animaux, avant que d'achever l'enclos. En sorte que le serpent trom-

Tulit Dominus Deus hominem, & posuit eum in paradiso voluptatis, ut operaretur, & custodiret illum. *Gen. 2. 15.*

TRAIT. II. peur n'eut pas pû y entrer. Il ne faut donc pas croire que Dieu ait mis l'homme dans le paradis terrestre, afin de le garder corporellement, » ni afin d'y labourer & cultiver la terre. Mais qu'entendrons nous donc » par cette parole : *afin d'y travailler & de le conserver ?* Voulez-vous le » sçavoir, dit ce Pere ? Dieu le mit dans le Paradis, afin de pratiquer ses » preceptes & ses commandemens, & qu'en les partiquant il pût le con- » server pour lui, & non pas le perdre, comme il fit, en manquant à un » si juste devoir. Pour appliquer maintenant ceci à nôtre sujet, pourquoi pensez-vous que Dieu vous a mis dans *le Paradis de* la Religion ? (c'est un nom que les Saints lui donnent avec beaucoup de raison.) Le sçavez-vous ? C'est afin que vous y pratiquiez & accomplissiez les preceptes divins, & les conseils evangeliques qui sont renfermez dans vos regles ; & qu'en les accomplissant vous conserviez pour vous ce paradis, & que vous ne le perdiez pas, comme beaucoup d'autres, en manquant aux devoirs de l'obeïssance.

Posuit eum in paradiso ut operaretur & custodiret paradisum, sed ut operaretur & custodiret illum, id est, ipsum hominem. *Aug. ubi sup.*

Le méme S. Pere donne encore un autre sens à ces mémes paroles. Il remarque curieusement que l'Ecriture ne dit pas : que Dieu mit l'homme dans le paradis, afin de garder & de cultiver le paradis, mais afin de *le* cultiver & de *le* garder ; ce qui se peut fort bien rapporter à l'homme méme. Et ce sens revient mémè & plaît davantage à ce saint Docteur : le Seigneur mit l'homme dans le paradis, non pas afin que l'homme cultivât & gardât ce lieu de delices, mais afin d'y cultiver & d'y garder l'homme méme. Car comme on dit fort bien d'un homme qui laboure & cultive la terre, qu'il fait la terre, non parce qu'il fait qu'elle soit de la terre, mais parce qu'il la rend fertile & abondante en fruits par son travail ; on peut dire avec plus de raison de Dieu qui a creé l'homme de rien, qu'il fait l'homme, quand il le cultive, c'est-à-dire quand il le rend juste, saint & parfait. Comme donc Dieu ayant creé l'homme le mit dans ce lieu de delices, afin de l'y cultiver & perfectionner, & par ce méme moyen de l'y garder jusqu'à ce qu'il le transportât de ce paradis de la terre, dans celui du ciel, pour y joüir eternellement de sa propre felicité ; vous devez penser de mémè, que Dieu ne vous a pas attiré dans le paradis de la Religion pour le cultiver & pour le garder. Il a un jardinier bien plus habile, & une garde bien plus seure ; mais pour vous y cultiver & perfectionner lui-méme, pour vous rendre un homme mortifié, un homme spirituel, un homme saint & parfait ; & pour vous y garder ainsi jusqu'à ce qu'il lui plaise de vous transporter de ce paradis terrestre dans les delices eternelles.

Operatur terram.

Operatur hominē.

Voila quelles sont les considerations & les pensées qui peuvent nous aider davantage à exciter & à conserver dans nôtre cœur de dignes sentimens de reconnoissance pour le bienfait inestimable de nôtre

vocation, & pour obtenir le fruit de ce renouvellement de nos vœux. Si vous trouvez des obstacles & des difficultez qui vous retiennent & vous détournent de le faire, souvenez-vous alors que la peine que vous souffrirez à les vaincre *doit estre recompensée d'un grand prix.* C'étoit la raison dont l'humble S. François se servoit pour encourager ses freres aux travaux de la vie spirituelle : Nous avons promis de grandes choses à Dieu, mes freres; mais il nous en a aussi promis de beaucoup plus grandes : gardons lui fidellement ce que nous lui avons juré par nos vœux, & soûpirons aprés la recompense dont il les doit couronner. Et c'est pour cette raison que quand un Religieux de son ordre fait profession, aussi-tôt qu'il a achevé de prononcer solennellement ses vœux, le Gardien qui les reçoit lui répond de la part de Dieu : Et moi je vous promets aussi la vie eternelle, si vous étes fidele à Dieu dans vos promesses : & je vous en assure par une cedule signée de Jesus-Christ méme, qui dit dans le saint Evangile : *Et vous aurez un thresor dans le Ciel :* vous serez grand & élevé dans le Roiaume eternel de Jesus-Christ.

Magnam habet remunerationem. *Heb.* 10. 5.

Magna promisimus, majora promissa sunt nobis. *S Fran.l.* 1. *Histor. Atinor.*

Et ego promitto tibi vitam æternã.

Et habebis thesaurum in cœlo. *Math.* 19. 21.

TROISIEME TRAITÉ.

Du Vœu de Pauvreté.

CHAPITRE PREMIER.

Que le Vœu de Pauvreté est le fondement de la perfection Evangelique.

B*Ien heureux les pauvres d'esprit, parceque le Roïaume des Cieux est à eux.* Jesus-Christ commença par ces paroles le grand sermon des huit beatitudes, qu'il fit sur la montagne. Et bien que quelques saints Docteurs les expliquent de l'Humilité, il y en a d'autres, qui avec beaucoup de raison les entendent de la Pauvreté volontaire, & principalement de celle dont les Religieux font profession. C'est dans ce sens, qui est de S. Basile & de plusieurs autres Saints, que nous les allons prendre ici.

Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Math.* 5. 3.

Ce n'est pas un petit eloge de la Pauvreté d'esprit, que Jesus-Christ nôtre Sauveur ait commencé par elle son divin sermon, & l'ait mise la premiere des beatitudes ; mais c'en est un bien plus grand qu'il nous l'ait enseignée durant toute sa vie par ses œuvres & par son exemple. Car c'est la premiere leçon que ce grand maître nous a donnée sur la chaire de la Créche ; c'est elle que nous préchent l'étable où la sainte Vierge l'enfanta, ses langes & ses drapeaux, le foin & l'haleine des

animaux dont elle eut besoin pour l'échauffer. C'est encore la derniere leçon qu'il nous a le plus recommandée sur cette autre chaire de la Croix, en mourant tout nud & dans une si extreme pauvreté, qu'on fut obligé de chercher par aumône un linceul pour l'ensevelir. Quelle plus grande pauvreté! Toute la suite de sa vie a été semblable au commencement & à la fin. Il n'avoit pas seulement un denier pour payer le tribut. Il n'avoit pas même de demeure assurée pour s'y reposer, ni de lieu où il pût faire la Pâque avec ses disciples: il en fallut chercher par emprunt. *Les renards ont des tanieres, & les oiseaux du ciel des nids; mais le fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.*

Vulpes foveas habent, & volucres cœli nidos, filius autem hominis non habet ubi caput reclinet. *Math.* 8. 20. *Luc.* 9. 58.

Le Redempteur du monde vouloit mettre la pauvreté pour fondement de la perfection evangelique: *Si vous voulez être parfait*, dit-il, *allez, vendez ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres.* C'est pourquoi il nous l'a voulu laisser si bien établie & authorisée par son exemple. Nous voions aussi combien ce fondement de la pauvreté se trouva d'abord affermi dans l'Eglise dés son commencement, ainsi qu'il est rapporté dans les Actes des Apôtres; car pour lors les fideles ne possedoient rien en propre; il n'y avoit point de *mien* ni de *tien* parmi eux: mais tout ce qu'ils avoient étoit commun. Et ceux qui possedoient des fonds de terre, ou des maisons, des heritages, & d'autres biens, les vendoient & en apportoient le prix aux pieds des Apôtres; & on le distribuoit ensuite à chacun selon son besoin. Sur quoi S. Jerôme remarque, qu'ils le mettoient aux pieds des Apôtres, pour montrer qu'il les falloit fouler aux pieds. S. Cyprien, S. Basile, & d'autres SS. Docteurs ajoûtent avec le même S. Jerôme, que les fideles faisoient alors vœu de pauvreté. Et ils le prouvent par le châtiment d'Ananie & de Saphira, qui furent frappez d'une mort soudaine, pour avoir retenu en secret une partie du prix de leur bien. Ce qui est, disent-ils, une marque du vœu qu'ils avoient fait, sans lequel ils n'eussent pas merité une si terrible punition. C'est donc avec beaucoup de raison que l'Eglise, les SS. Peres, & tous les Fondateurs d'Ordres religieux, instruits de cette doctrine sainte, mettent le vœu de la pauvreté, comme le fondement le plus solide & le plus necessaire de la Religion.

Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, & da pauperibus. *Math.* 19. 21.

Act. 4. 33. 34.

Ut ostenderet divitias esse calcandas.

* Aussi lorsque nôtre S. Pere, suivant cette doctrine si ancienne, commence à parler de la pauvreté, il dit: Qu'on doit l'aimer comme le rempart de la religion, & la conserver dans sa pureté, autant qu'il est possible, avec le secours de la grace de Dieu.

Paupertas ut murus religionis firmus diligenda, & in sua puritate conservanda est, quantum divinâ gratiâ aspirante fieri poterit. 6. *p. Const. c.* 2. *§.* 1. *& Reg.* 3. *summ.*

La pauvreté est le rempart & le fondement de la Religion, comme les biens & les richesses, sont le soûtien des grandeurs & des états dans le monde. Comme ils subsistent & se maintiennent dans leur éclat par leurs grans revenus; la Religion, au contraire, se conserve

dans sa plus haute perfection par l'indigence & la pauvreté. Et on ne doit pas s'en étonner; car l'edifice que nous voulons bâtir étant different de ceux qu'on éleve dans le monde, il faut que le fondement le soit aussi.

C'est ce que nôtre Seigneur Jesus-Christ nous a voulu enseigner par ces comparaisons qu'il nous a laissées dans son S. Evangile. *Qui est l'homme qui voulant bâtir une tour, ne suppute auparavant toute la dépense qui y sera necessaire, pour voir s'il aura dequoy l'achever, de peur que ceux qui verroient son bâtiment imparfait, ne commençassent à se mocquer de lui, en disant: cet homme avoit commencé de bâtir, mais il n'a pû achever. Ou qui est le Roi, qui se mettant en campagne pour combattre un autre Roi, ne consulte auparavant à loisir, s'il pourra marcher avec dix mille hommes contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille? Car s'il ne le peut pas, il lui envoie des ambassadeurs lorsqu'il est encore bien loin, & lui fait des propositions de paix.* Et il tire de là cette excellente conclusion: *Ainsi quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possede, ne peut pas étre mon disciple.* Pour nous apprendre que la pauvreté, & ce denuëment de toutes les choses du monde, est à l'égard de l'edifice, & du combat spirituel, ce qu'est une grande somme d'argent pour bâtir, ou une puissante armée pour combattre des ennemis. Et le grand S. Augustin expliquant ce méme endroit de l'Evangile, dit que par l'edifice de cette tour, on doit entendre la perfection de la vie chrétienne, & que la dépense & l'unique fond necessaire pour la bâtir, est le renoncement de toutes choses; parcequ'il nous rend plus libres & plus dégagez pour servir Dieu, & nous met plus en état de nous défendre contre le demon nôtre ennemi, en lui laissant moins de prise sur nous.

Hic homo cœpit ædificare sed non potuit consummare. *Luc. 14. 30.*

Sic ergo omnis ex vobis qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus. *Ibid. v. 33.*

S. Hierôme & S. Gregoire poursuivant le méme sujet, ajoûtent: nous sommes venus au monde pour combattre avec le diable, qui est nud, & qui ne possede aucune chose du monde qui le puisse embarasser; il faut donc nous dépoüiller aussi de tout, pour pouvoir combattre contre lui; Car quiconque étant chargé d'habits lutte contre un autre qui est nud, il en est bien plûtôt abbatu & renversé par terre, parce qu'il est plus en prise à son ennemi. Voulez-vous combattre avec force & avec avantage contre le diable? Quittez tous vos habits, mettez bas vôtre robe, c'est-à-dire, dépoüillez vous de toutes les choses de la terre, afin que cet ennemi n'ait nulle prise sur vous pour vous faire tomber: Car que sont en effet les choses du siecle, sinon des vétemens du corps? Celui qui en a le plus, est aussi le plus embarassé & le plus facile à vaincre dans le combat, parceque l'ennemi trouve plus facilement par où le prendre pour le porter à terre.

Nam qui oneratus vestibus cum nudo luctatur, citius ad terram ducitur, quia habet unde teneatur. Vis fortiter cum diabolo dimicare? vestimenta projice ne succumbas. Quid enim sunt terrena omnia, nisi quædam corporis indumenta. Qui plus possidet, citius vincitur. *Hier. apud Euseb. de morte Hier. & Greg. Hom 32.*

Chryſ. ſup. illud 2 Act. 2. Et appoſitæ ſunt in die illa animæ circiter tria millia.

S. Chriſoſtome demande pourquoi dans la primitive Egliſe les Chrétiens étoient ſi gens de bien & ſi fervents, & qu'aujourd'hui ils ſont ſi tiedes & ſi relâchez? Et il répond : que c'eſt, parce qu'alors ils ſe dépoüilloient de leurs biens & de leurs fortunes, & entroient tout nuds au combat contre le diable; mais qu'à preſent, ils y entrent revêtus de Benefices, de richeſſes & d'honneurs, & que ces ſortes de vétemens & d'ornemens exterieurs, les chargent & les embaraſſent beaucoup. C'eſt donc pour cette méme raiſon que nous laiſſons les richeſſes, & que nous nous défaiſons de toutes les choſes terreſtres, afin qu'étant enſuite plus libres & plus dégagez nous puiſſions mieux combattre le demon & ſuivre Jeſus-Chriſt. Ainſi nous voions que le lutteur entre tout nud dans la lice pour combattre plus avantageuſement; que le nageur ſe dépoüille pour paſſer une riviere plus promptement & avec moins de danger; & que le voiageur ſe décharge de tout ce qui peut peſer dans le chemin, afin d'aller plus legerement.

Nudus athleta fortius dimicat. Natator exuitur ut fluvium tranſeat. Viator rejectis ſarcinulis bene curſitat. *Chryſ. ibid.*

C'eſt pourquoi le premier vœu que nous faiſons dans la Religion eſt celui de la Pauvreté, qui eſt comme le fondement de tous les autres; Car ſi *l'avarice eſt*, comme dit S. Paul, *la racine de tous les maux*; la pauvreté eſt au contraire le fondement, l'origine & la ſource de tous les biens & de toutes les vertus. Ce que S. Ambroiſe exprime en cette maniere: Comme les richeſſes ſont les inſtrumens de tous les vices; leur abnegation eſt auſſi la mere & la nourrice de toutes les vertus. Les richeſſes ſont les inſtrumens de tous les vices; parceque celui qui les poſſede, trouve en elles dequoi contenter tous ſes deſirs criminels; au lieu que le denuëment & l'indigence de toutes choſes où l'on ſe reduit pour l'amour de Jeſus-Chriſt, fait naître, & conſerve dans les cœurs toutes les autres vertus, ainſi qu'on le peut voir en les parcourant. S. Gregoire dit que la Pauvreté dans les gens de bien eſt d'ordinaire la garde & la conſervatrice de l'humilité. Pour la Chaſteté, il eſt aiſé à voir combien la Pauvreté & l'Auſterité dans la nourriture & le vétement contribuë à l'acquerir & à la conſerver. Il en eſt de méme de la temperance & de l'abſtinence, & nous pourrions parcourir ainſi toutes les vertus l'une aprés l'autre. C'eſt pourquoi les Saints appellent la Pauvreté quelquefois la gardienne & la maîtreſſe, & d'autres fois la mere des vertus: Parceque comme une bonne mere, elle enfante, nourrit, & conſerve dans les ames les vraies vertus, & eſt le veritable ſoûtien de la diſcipline religieuſe.

Radix omnium malorum cupiditas. 1. *Tim.* 6 10.

Vt rerum facultates inſtrumenta ſunt omnium vitiorum, ſic harũ abnegatio generatrix eſt, nutrixque omnium virtutum. *Amb. in locum Apoſt. ſup. citat.*

Paupertas bonis mentibus ſolet eſſe cuſtodia humilitatis. *Greg. lib. Mor.* 21. c. 11.

* C'eſt auſſi dans cette vûe que nôtre S. Fondateur dit dans ſes Conſtitutions: que tous aiment de cœur & d'affection la Pauvreté comme leur mere.

☞ On dit auſſi de l'humble S. François, qu'il appelloit la Pauvreté ſa maîtreſſe: D'où vient que dans la regle de ſainte Claire il dit: Engageons-nous ſans reſerve à nôtre ſouveraine maîtreſſe la tres-ſainte Pauvreté.

Diligant omnes paupertatem ut matrem. 3. *p. Conſt. c.* 1. *ſ.* 25. *& Reg.* 24. *ſumm.*

Et nous

Et nous voyons en effet que les Ordres qui ont degeneré de cette vertu, se sont aussi éloignez de la religion, comme des enfans qui ne ressemblent plus à leur mere. Aimons donc cette sainte pauvreté comme nôtre mere, non pas d'un amour tel quel, mais d'un amour fervent, tendre, & plein d'estime.

CHAPITRE II.

Du grand prix dont Dieu recompense les pauvres d'esprit.

IL est dit dans l'Evangile, qu'un jeune homme riche, qui avoit toujours gardé les commandemens de Dieu, aspirant à une plus grande perfection, s'approcha de Jesus-Christ, & lui demanda ce qu'il devoit faire pour y parvenir; & que ce divin Maître lui aiant répondu, que s'il vouloit étre parfait, il falloit qu'il vendit tout ce qu'il avoit, & qu'il le donnât aux pauvres; il s'en alla tout triste, parcequ'il avoit de grans biens ausquels il étoit encore attaché d'affection. Comme il n'eut point assez de force & de courage pour s'en défaire en embrassant la pauvreté, il manqua du fond qui lui étoit si necessaire pour élever cette tour de la perfection évangelique. C'est pourquoi, afin qu'il ne vous en arrive pas de mémè & que nous aions assez de generosité pour renoncer à toutes les choses du monde, & pour rompre sans reserve avec tout ce qui peut nous empêcher de suivre pauvres Jesus-Christ pauvre, ce divin Sauveur nous met d'abord devant les yeux, la recompense, dont il couronnera ceux qui auront embrassé la pauvreté pour l'amour de lui. *Bienheureux les pauvres d'esprit*, dit-il, *parce que le Roiaume du ciel est à eux*. Voiez si c'est mal emploier les biens de la terre, de les donner tous pour avoir ce Roiaume, & si ce n'est pas étre un sage marchand, de se deffaire de toutes les choses qui perissent & se corrompent à toute heure, pour acquerir ce tresor que rien ne peut ravir.

Math. 19. 21.

Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. *Math. 5. 3.*

S. Bernard remarque que nôtre divin Sauveur ne parle pas mémè de cette beatitude comme future, ainsi qu'il fait de toutes les autres. Il ne dit pas des pauvres d'esprit, qu'ils auront le Roiaume du ciel, & qu'il leur appartiendra: mais il en parle comme d'une recompence presente qu'ils ont déja & qui leur appartient. Le Roiaume du ciel est à eux, quoi qu'ils n'en aient pas encore la possession, dit-il; parce qu'ils se sont dépoüillez de toutes les choses du monde pour l'acheter. Si vous aviez donné une somme d'argent pour le prix de quelque ouvrage d'or, ou de quelque pierre precieuse qui fut encore dans la maison de celui qui vous l'auroit venduë, elle ne laisseroit pas d'étre à vous & de vous appartenir, encore qu'on ne vous l'eut pas encore livrée entre les mains, parceque vous l'auriez paiée de vôtre argent. Il en est de mé-

Bern. serm. 4. de adv.

mè du Royaume du ciel. Il appartient au vrai pauvre d'esprit, encore qu'il n'en soit pas encore en possession, parce qu'il a donné tout ce qu'il possedoit au monde pour l'acheter; *car le Royaume du ciel est semblable à un marchand qui cherche de belles perles; & qui en aiant trouvé une de grand prix, va vendre tout ce qu'il avoit & l'achete.* Comme donc cette perle appartient à ce marchand aussi-tôt qu'il l'a payée de son argent; le Royaume du ciel est aussi à vous dés que vous avez donné tout vôtre bien pour l'acheter.

Simile est regnum cœlorum homini negotiatori quærenti bonas margaritas, inventâ autem una pretiosâ margaritâ, abiit & vendidit omnia quæ habuit, & emit eam. *Math.* 13. 45.

Les promesses du Fils de Dieu n'en demeurent pas là pour les pauvres d'esprit: Elles s'étendent encore à quelque chose de plus. Mais que peut-il y avoir de plus que le Royaume du ciel? Il y a dans la vie eternelle des avantages & des preéminences selon la diversité des merites de chacun, comme il y en a sur la terre pour les bons soldats. Jesus-Christ promet aux vrais pauvres un rang dans le ciel, qui les éleve au dessus de tous les autres. Aprés que ce jeune homme riche, à qui il avoit dit de tout quitter pour le suivre, s'en fut allé sans le vouloir faire, il prit de là occasion de dire à ses disciples combien il est difficile que les riches entrent dans le Roiaume du ciel; ce qui les aiant étonnez, Pierre prit la parole pour tous, & lui dit: *Pour nous autres vous voiez que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi; quelle recompense donc en recevrons nous? Et il lui répondit: Je vous dis en verité que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la regeneration le Fils de l'homme sera assis sur le Trone de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes, & vous jugerez les douze tribus d'Israël.* Les Saints expliquant ce passage disent, qu'il se doit entendre de tous ceux qui sont vrais imitateurs des Apôtres dans l'état de pauvreté confirmé par vœux, comme l'est celui des Religieux, pourvû qu'ils meurent en la grace de Dieu; Et qu'ils auront tous cette dignité & cette preéminence sur les autres, qu'au jour du jugement, ils paroîtront devant le trône de Dieu, non pas tant pour étre jugez, que pour étre avec Dieu les juges du monde.

Ecce nos reliquimus omnia & secuti sumus te: quid ergo erit nobis? Respondit Jesus: Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, in regeneratione cum sederit filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis & vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israël. *Math.* 19. 27. 28.

Aug. ep. 89. ad Hil. Et Beda Hom. in nat. S. Bened.

L. 10. Mor. c. ult.

C'est ce que S. Gregoire a exprimé en ces termes: Ce n'est pas que » cette Cour souveraine de la justice divine ne soit composée que de dou- » ze Juges; mais le nombre nous figure l'universalité de ceux qui aiant » abandonné tous leurs biens pour l'amour de Dieu, obtiendront au jour » du dernier jugement la puissance de juger les autres; puisqu'il est cer- » tain que quiconque se sera maintenant mortifié par une pauvreté vo- » lontaire, viendra alors pour faire la fonction de Juge avec le souverain » Juge des hommes. Le grand S. Augustin & le venerable Bede disent formellement la méme chose; & c'est le sentiment commun de tous les Saints Docteurs, qui y raportent méme cette parole du Sage parlant

de l'Epoux sacré de la sainte Eglise: *Son mari éclatera de gloire dans l'assemblée des Juges, lorsqu'il sera assis avec les Senateurs de la terre.* Et celles-ci d'Isaïe: *Le Seigneur viendra avec les anciens & les premiers de son peuple pour juger le monde.* Ceux qui ont volontairement abandonné toutes les choses de la terre, sont, disent-ils, les Anciens, les Senateurs & les Princes qui doivent étre assis avec l'Epoux de l'Eglise au jour predestiné pour le dernier jugement. Et bien qu'il y en ait qui attribuent cette dignité à tous les Saints canonisez; neanmoins l'opinion la plus commune que suit S. Thomas, est qu'elle appartiendra seulement à ceux qui auront fait profession de la pauvreté évangelique & religieuse, & qu'ils la possederont encore qu'ils ne soient pas canonisez. Ce que les Saints & les Theologiens confirment par plusieurs raisons de similitude & de convenance. Et c'est ce que le grand S. Gregoire avoit en vûë lorsqu'il s'écrioit avec le S. Prophete: *O Dieu que vos amis me paroissent élevez en gloire! & que leur principauté est puissamment affermie!* Soiez beni & loüé à jamais, Seigneur, qui comblez de bonheur & de gloire ceux que vous aimez, & particulierement ceux qui se rendent pauvres de cœur & d'affection pour l'amour de vous; puisque vous ne leur donnez pas seulement le roiaume du ciel, mais vous les établissez Princes, & les faites asseoir dans des trônes, pour exercer avec vous les fonctions de Juges universels de tout le monde.

Nobilis in portis vir ejus quando sederit cum Senatoribus terræ. *Prov. 31. 23.*

Dominus ad judicium veniet cum senibus populi sui & principibus ejus. *Is. 3. 14.*

Greg. ubi sup.

Nimis honorificati sunt amici tui Deus. Nimis confortatus est principatus eorum. *Ps. 138. 16.*

CHAPITRE III.

Que Dieu récompense les vrais pauvres & dans cette vie & dans l'autre.

AFin que vous ne pensiez pas que tout le bon-heur des pauvres volontaires soit reservé pour l'autre vie, & qu'aprés qu'ils se sont depoüillez de toutes choses pour l'acheter à prix contant, on ne le leur donne qu'au bout d'un long-terme, il est bon que vous sçachiez que Dieu les recompense tres-avantageusement, & en cette vie & l'autre. Nous sommes naturellement si fort interessez, que nous perdons courage en tout ce que nous entreprenons, si nous n'y sommes pas excitez par la vûë de quelque bien present & sensible. C'estpourquoi le Seigneur aiant égard à cette foible condition des hommes, n'a pas voulu méme en cette vie laisser sans recompense ceux qui renoncent à toutes les choses du monde pour l'amour de lui. Apres leur avoir promis le Roiaume du ciel & le droit de juger avec lui tout le monde, il ajoûte: *Et quiconque abandonnera pour moi sa maison, ou ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere ou sa femme, ou ses enfans, ou ses terres, en recevra le centuple, & aura pour heritage la vie eternelle;* où l'on doit en-

Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, & vitam æternam possidebit. *Math. 9. 29.*

tendre, que le pauvre d'esprit reçoit le centuple dés cette vie, & doit regner eternellement dans l'autre avec Jesus-Christ. C'est ainsi que ce divin maître l'explique lui méme dans l'Evangile, où il dit formellement, que personne ne quittera pour lui & pour l'Evangile sa maison, ses parens, ses proches, & ce qu'il possede, *que presentement dans ce siecle méme, il n'en reçoive cent fois autant, & dans le siecle futur la vie eternelle.* Vous donc qui vous estes fait pauvre pour Jesus-Christ, vous ne joüirez pas seulement de la vie eternelle en l'autre monde, mais vous recevrez en celui-cy méme le centuple de ce que vous aurez abandonné pour le suivre.

Accipiet centies tantum nunc in tempore hoc, & in seculo futuro vitã æternam. *Marc. 10. 30. Luc. 18. 30.*

S. Jerôme explique ce centuple des biens spirituels de l'ame, & dit que celui qui quittera les biens de la chair, recevra ceux de l'esprit, qui leur étant comparez, valent cent pour un par leur propre merite. Mais Cassien l'entend des biens mémes exterieurs & temporels, & dit que les Religieux reçoivent dés cette vie le centuple de ce qu'ils en ont abandonné pour Jesus-Christ, conformement à ce lieu de S. Marc, que nous venons de rapporter. On reçoit cent fois plus de freres & » de parens, dit-il, lorsqu'aiant méprisé pour Jesus-Christ, l'affection d'un » pere, d'une mere, ou d'un fils, on passe dans l'amour si tendre & si sin» cere de tous ceux qui servent ce divin maître. On trouve pour un seul » pere, ou pour un seul frere qu'on a laissé dans le monde, un grand » nombre de peres & de freres, qui nous aiment avec beaucoup plus » d'ardeur & de tendresse. On trouve de mémè cette riche multiplica» tion de terres & de maisons, lorsqu'aiant pour Jesus-Christ renoncé à » une maison seule, nous possedons comme en propre un nombre in» nombrable de Monasteres répandus dans toute la terre, où nous som» mes reçûs par tout, comme dans des lieux qui sont à nous. Pour avoir » quitté quelques serviteurs à gage, qui ne vous servoient qu'à regret, » par necessité & avec peu de fidelité, vous voir ensuite environnez d'une » foule de personnes libres, & quelquefois de naissance, qui s'empres» sent volontairement pour vous servir : pour n'avoir quitté qu'un pere, » une mere, & une maison, avoir maintenant en quelque endroit du » monde que vous alliez, une infinité de peres, de meres, d'enfans, de » maisons, de terres & de serviteurs tres-fideles qui vous reçoivent com» me leur maître, & qui vous rendent avec respect & avec honneur, » tous les devoirs qu'on pourroit attendre de l'amitié la plus des-interes» sée & la plus parfaite, n'est-ce pas là recevoir en cette vie, je ne dis » pas seulement le centuple, mais beaucoup plus encore que le centuple, » s'il est permis d'ajoûter quelque chose aux paroles de Jesus-Christ?

Qui carnalia dimiserit, spiritualia recipit, quæ comparatione & merito sui ita erunt, quasi parvo numero centenarius numerus cõparetur *Hier. lib. 3. in Math.*
Cass coll. ult. c. 26.

Mais que dirons-nous des biens mémes que vous avez quittez? Vous en possedez encore dans la religion beaucoup plus que vous n'en avez

laissé dans le monde, Dieu vous y en rend cent fois autant en cette vie; puisque vous y étes plus les maîtres des choses du monde & de toutes les richesses de la terre, que ceux mémes qui les possedent; car ils n'en sont veritablement que les serviteurs & les esclaves; d'où vient que l'Ecriture les appelle *les hommes des richesses*, pour nous donner à entendre que les richesses sont leurs maîtresses, qu'elles leur commandent, & qu'ils leur obeïssent comme des serviteurs & des esclaves, parcequ'ils ne travaillent que pour les accroître & pour les conserver.

Viri divitiarum. Ps. 75. 6.

C'estpourquoi plus ils en acquierent, plus leur assujetissement & leur servitude devient grande & penible, parce qu'alors ils sont obligez d'y emploier plus de soin & de travail. *La plenitude & le rassasiement du riche l'empéche de dormir*, dit le Sage: quelque doux & commode que soit son lit, il y est toujours agité & tourmenté de mille inquietudes, que ses propres richesses lui causent, & qui lui ravissent le repos de la nuit. Mais le vrai Religieux est exempt de tous ces soins: il se met peu en peine si l'année est bonne ou mauvaise, ni si tout est cher ou à bon marché. Il est au dessus de toutes ces choses, comme s'il en disposoit absolument: il vit selon l'expression de l'Apôtre, sans soin & sans inquietude, *comme n'aiant rien, & possedant tout* par la paix & la tranquillité, où il s'est établi en renonçant à toutes les possessions de la terre, & où il goûte les delices d'une joie cent fois plus grande, que tout ce qu'on en peut avoir dans le siecle.

Saturitas divitis non finit eum dormire. Eccles. 5. 11.

Tanquam nihil habentes & omnia possidentes. 2. Cor. 6. 10.

Si vous voulez vous en rapporter aux gens du monde mémè les mieux accommodez, & qui paroissent étre le plus à leur aise, vous verrez qu'ils sont à tout moment inquietez par une infinité de craintes, de traverses & de chagrins, dont les vrais Religieux sont tout-à-fait exemts. Pour ce qui est de l'honneur, c'est encore un effet bien visible de la promesse du centuple, dit Cassien, que ceux qui servent fidelement Jesus-Christ soient honorez des puissances & des grans du monde, & qu'encore qu'ils fuient toute la gloire des hommes, ils ne laissent pas de paroître venerables dans leur pauvreté, & d'étre mémè respectez par les juges & les souverains; au lieu que demeurant dans le monde, ils n'auroient peut-étre pû leur étre que méprisables, à cause de la bassesse de leur condition. Quant au repos, à la quietude & au contentement de l'esprit, vous comprendrez aisément, qu'en transferant toutes nos affections du monde à Dieu, on en possede cent fois plus dans la Religion que dans le monde. En sorte que vous ne pouvez plus douter de cette verité: que dés cette vie Dieu recompense au centuple les pauvres d'esprit, non seulement dans le spirituel, mais aussi dans l'exterieur & le temporel. En sorte que nous ne quittons

Cass. ubi sup.

aucune sorte de bien du monde pour le suivre, qu'il ne nous en rende cent fois autant dans la religion.

Mais pourquoi tout cela? le voulez-vous sçavoir? C'est afin qu'étant libres & dégagez des soins de la terre, nous portions toutes les pensées & les desirs de nôtre cœur vers le ciel, & que nous emploions à nous rendre de jour en jour plus parfaits & plus agreables à Dieu, toute l'application & tout le soin que nous aurions été obligez de donner aux choses du monde, & à la recherche de ce qui y est necessaire pour l'entretien & la nourriture du corps: ce qui est conforme à ce que dit David, loüant Dieu des graces qu'il a faites autrefois aux enfans d'Israël: *Et il retira ses elûs parmi des chants de réjoüissance: il leur donna les terres des nations; & il leur fit posseder les travaux des peuples: afin qu'ils gardassent ses ordonnances, & qu'ils recherchassent sa loi.* C'est ce que dit aussi le Prophete Ezechiel parlant des Prêtres: *Que mes Prêtres n'aient nul heritage; c'est moi qui suis leur heritage. Ne leur donnez point de possession dans Israël; car je suis moi méme leur possession.* C'est pour cela méme que nous abandonnons toutes les possessions de la terre, parceque sans cela Dieu ne seroit pas nôtre heritage. O saint état, ô condition heureuse des Religieux, à qui une telle possession tombe en partage! *Que la part qui m'est échuë, est excellente, & que ma portion hereditaire me paroît admirable!* Nos freres n'ont que la terre, & le ciel est pour nous. *Le Seigneur est lui-méme tout mon bien & le partage qui m'est écheu. O Dieu vous étes le Dieu de mon cœur, & mon partage pour jamais.*

Et eduxit electos suos in lætitia, & dedit illis regiones gentium: Et labores populorum possederũt; ut custodiant justificationes eius, & legem eius requirant. *Ps.* 104. 42. 43. 44.
Non erit autem eis hæreditas: ego hæreditas eorum; & possessionem non dabitis eis in Israël; ego enim possessio eorum. *Ezechiel.* 44. 28.
Funes ceciderunt mihi in præclaris: Etenim hæreditas mea præclara est mihi. *Ps.* 15. 6.
Dominus pars hæreditatis meæ, *Ps.* 15. 5.
Deus cordis mei, & pars mea Deus in æternum. *Ps.* 72. 26.

L'humble S. François disoit de la Pauvreté, qu'elle est une vertu celeste & toute divine, parce qu'elle nous fait mépriser & mettre sous les piez toutes les choses de la terre, & détruit tous les obstacles & les empéchemens qui peuvent retenir nôtre ame dans les soins du siecle, afin qu'en étant tout-à-fait délivrée, elle puisse librement s'appliquer aux choses du ciel, & s'unir plus tranquillement à Dieu.

CHAPITRE IV.

En quoi consiste la perfection de la Pauvreté.

NOtre Sauveur Jesus Christ nous fait entendre assez clairement en quoi consiste la vraie perfection de la Pauvreté, dont les personnes religieuses font profession, lorsqu'il dit dans le S. Evangile: *Bien heureux les pauvres d'esprit.* C'est à dire qu'elle doit étre une Pauvreté de volonté, de cœur & d'affection; & qu'il ne suffit pas de se dépoüiller exterieurement des biens & des richesses du monde, mais qu'il les faut encore abandonner du fond du cœur. La vraie Pauvreté d'esprit, est donc celle qui rend non seulement le corps, mais

Beati pauperes spiritu. *Math.* 5.

aussi l'esprit & le cœur, & tout l'homme libre & dégagé de toutes les choses de la terre, en sorte qu'il n'y ait plus rien qui soit capable de l'empescher de suivre pauvre Jesus-Christ pauvre, & de se donner tout entier à la perfection evangelique, qui est l'unique fin que nous nous devons proposer en entrant dans la Religion.

S. Jerôme pese & tourne merveilleusement bien à ce sujet une réponse que Jesus-Christ fit une fois à saint Pierre. Ce S. Apôtre lui disant : *Vous voiez, Seigneur, que nous avons tout quitté, & que nous vous avons suivi ; quelle recompense donc en recevrons nous ?* Ce divin maître lui répondit : *Je vous dis en verité que pour vous qui m'avez suivi, &c.* Sur cela ce S. Pere remarque, que Jesus-Christ ne dit pas : pour vous qui avez tout quitté, mais seulement : *pour vous qui m'avez suivi ;* parceque de quitter les richesses & les possessions de la terre, c'est une chose que les Paiens mémes ont faite, comme Diogene, Antistene, & plusieurs autres Philosophes ; entre lesquels il marque particulierement un nommé Crates de Thebes, lequel étant fort riche, & desirant de se retirer à Athenes pour s'y appliquer entierement à l'étude de la Philosophie & à la recherche de la vertu, vendit toutes ses terres, ses maisons, & tout ce qu'il avoit au monde, & en ayant reçû une grande quantité d'or, il l'alla tout jetter dans la mer, disant : allez mauvais desirs dans le fond de cet abîme ; Je vous y precipite, de peur que vous ne m'y precipitiez moi méme.

Abite pessum, malæ cupiditates, ego vos mergam, ne ipse mergar à vobis *Hieron ep. ad Tull. Diacon. & ad Paulin. Et lib. 2. advers. Iov.*

On raconte encore d'un autre Philosophe nommé Phocion, qui vivoit dans une pauvreté toute extraordinaire, qu'Alexandre le grand lui aiant envoié cent talens d'or, qui font soixante mille écus de nôtre monnoie, il demanda à ceux qui lui portoient cet argent, pour quel sujet Alexandre le lui envoioit : & eux lui aiant répondu que c'étoit à cause qu'il l'estimoit le meilleur & le plus vertueux des Atheniens ; S'il m'estime si bon & si vertueux, leur repliqua-t-il, qu'il me laisse donc être tel que vous dites, & qu'il ne m'envoie point d'argent pour m'empêcher de l'être toujours. Cette parole fut si remarquable & si celebre parmi tous les Philosophes, qu'ils furent long temps depuis à ne faire autre chose que disputer entr'eux, lequel des deux parut plus grand dans cette rencontre, ou Alexandre par sa liberalité, ou Phocion par le mépris qu'il avoit fait des richesses d'Alexandre.

Diog. l. 6. Plut. in Phoc. & in apopht. en ejus vit. fol. 6.

Il faut pourtant remarquer avec S. Augustin & Saint Jerôme, que ce ne sont point proprement les richesses, ni l'or, ni l'argent qui nuisent aux hommes ; ce qu'ils prouvent par les exemples de plusieurs saints Patriarches & grans serviteurs de Dieu de la loi ancienne, qui ont été tres-riches & tres-puissans sur la terre, comme Abraham, Isaac, Jacob, & Joseph, qui étoit le depositaire de l'authorité roiale de Pharaon, & commandoit à toute l'Egipte. Daniel & ses trois compagnons Ananie, Misaël, & Azarie, qui étoient si puissants & si élevez en honneur dans Babilone. Mardochée & Esther dans le Roiaume d'As-

Aug Ep. ad Hil. 89. & Hier. Ep. ad Salvian. de serv. Virg.

fuerus. David, Job, & plusieurs autres, qui possedoient la perfection de la pauvreté d'esprit au milieu des richesses, des pompes & des magnificences du monde, parceque leur cœur n'y étoit nullement attaché, & qu'ils observoient avec soin cette parole du Prophete: *Si les richesses vous viennent en abondance, n'y mettez point l'affection de vôtre cœur.*

Divitiæ si affluunt, nolite cor apponere. *Ps.* 61. 11.

Pour venir donc au point que nous traitons, la pauvreté d'esprit dont les Religieux font profession, demande deux choses pour être parfaite. L'une de renoncer & d'abandonner toutes les choses de la terre, comme nous le faisons par le vœu de Pauvreté. L'autre, de se défaire encore de toute attache & de toute affection aux choses, que nous avons quittées. Et cette condition est la plus necessairement requise, afin que le cœur soit entierement libre & dégagé pour s'appliquer uniquement à Dieu & à la perfection. Ce qui a fait dire à l'Ange de l'Ecole, que la premiere, qui est l'abandonnement reel & effectif de toutes choses, n'est qu'une disposition pour arriver à cette seconde, c'est-à-dire pour en perdre plus facilement l'affection; ce qu'il confirme par cette parole de S. Augustin: Nôtre cœur s'attache bien plus étroitement aux biens de la terre que nous avons, qu'à ceux qui nous manquent; c'est pourquoy il est plus aisé d'en perdre l'affection quand on ne les a pas, que quand on les possede. Il est plus facile de ne point desirer ce que l'on n'a pas, que se défaire de ce que l'on a, parceque d'ordinaire l'on regarde & l'on rejette sans peine comme étranger, ce qui n'est pas à soi; au lieu que l'on considere comme uni & incorporé à soi-méme, tout ce que l'on possede. De là vient, dit S. Thomas, que quand il s'agit de s'en défaire, on en ressent de la douleur & de la peine, comme si c'étoit un membre que l'on voulût couper & retrancher de nôtre corps.

S. Thom. 2. 2. q. 185. *art.* 3.

Terrena diliguntur arctius adepta, quam concupita. *Aug. Ep. ad Paulin.*

S. Thom. ubi sup.

C'est ce que S. Jerôme, S. Augustin, & S. Gregoire traitent merveilleusement bien sur cette parole de S. Pierre: *Vous voiez que nous avons tout quitté.* O confiance admirable! s'écrie S. Jerôme. Pierre étoit un pauvre pescheur, qui n'avoit jamais eu de bien; il ne vivoit que de son mêtier & du travail de ses mains; & cependant vous voiez qu'il dit hautement à Jesus-Christ: *nous avons tout quitté.* Cet Apôtre & les autres vivoient dans la misere, ils souffroient chaque jour beaucoup de peines & de fatigues pour gagner seulement dequoi vivre, & ils n'avoient pour tout bien que quelque pauvre barque, & quelques filets mille fois racommodez: comment donc peuvent-ils dire avec une confiance si grande: *Seigneur, nous avons tout quitté* pour l'amour de vous?

Ecce nos reliquimus omnia. *Math.* 16. 27.
Grandis fiducia! Petrus piscator erat, dives non fuerat, cibos manu & arte quærebat, & tamen loquitur confidenter: Ecce nos reliquimus omnia. *Hier. in supradict. loc.*

Ils le peuvent dire, & avec raison, répond fort bien S. Gregoire: Car

In hac re, fratres charissimi, as-

Car il faut que vous ſçachiez, mes tres-chers freres, qu'en cela on doit avoir plus d'égard à l'affection, qu'au bien que l'on abandonne. C'eſt quitter beaucoup, que de ne rien retenir pour ſoi : c'eſt quitter beaucoup de tout quitter, quelques grans ou petits que ſoient les biens que l'on quitte. L'amour nous attache à ceux que nous avons, & le deſir à ceux que nous n'avons pas : de ſorte que celui-là laiſſe beaucoup, qui ſe défait & des choſes qu'il poſſede, & du deſir méme d'en poſſeder d'autres. C'eſt pourquoi S. Pierre, S. André, & les autres Apôtres ont abandonné beaucoup, parce qu'ils n'ont pas ſeulement laiſſé le peu qu'ils avoient, mais encore tout ce qu'ils pouvoient deſirer.

S. Auguſtin enſeigne la méme choſe. C'eſt avec beaucoup de raiſon, dit-il, que les Apôtres, qui n'étoient que de ſimples peſcheurs, publioient hautement que le Seigneur les aiant appellez, ils avoient tout quitté pour le ſuivre. Car celui-là mépriſe & abandonne veritablement toutes les choſes de la terre, qui renonce, non ſeulement à tout ce qu'il a, mais encore à tout ce qu'il peut deſirer. Et c'eſt-là ſans doute un ſujet de grande conſolation pour ceux qui ne quittent que peu de choſes, parcequ'ils n'en poſſedent pas davantage ; ainſi que ce méme S. Pere le reconnoît, lorſque parlant de la maniere qu'il avoit lui-méme vendu & abandonné tout ce qu'il poſſedoit, il dit : Quoique je ne fuſſe pas riche, lorſque j'ai tout quitté pour Jeſus-Chriſt, on ne m'en tiendra pas pour cela moins de compte ; puiſque les Apôtres qui l'ont fait les premiers, ne l'étoient pas non plus que moi. Celui-là quitte veritablement tout le monde, qui quitte non ſeulement tout ce qu'il a, mais méme tout ce qu'il peut deſirer. On abandonne pour Dieu autant de biens du monde, qu'on s'abſtient d'en deſirer pour l'amour de lui.

Ainſi vous n'abandonnez rien moins que le monde méme, & tout ce qu'il contient, lorſque vous vous dépoüillez volontairement, non ſeulement de tout ce que vous avez, ou que vous pouvez avoir, & de l'affection qui vous y attache ; mais méme de tout ce que vous pouvez aimer & deſirer ſur la terre. De ſorte que vous pouvez dire veritablement & avec joie, comme les ſaints Apôtres : *Vous voiez, Seigneur, que nous avons tout quitté.* Les perſonnes Religieuſes qui poſſedoient de grans biens dans le monde avant leur converſion, ne doivent donc pas pour cela s'eſtimer davantage, ni penſer qu'elles aient beaucoup quitté. Car ſi elles n'ont pas entierement retranché de leur cœur l'affection & le deſir qui les pouvoit encore attacher à quelque choſe, elles ont aſſurement moins quitté, qu'un autre, qui aiant peu de biens, ſe dépoüille ſans exception, & de ce qu'il a, & du deſir méme de toutes les autres choſes de la terre.

Et c'eſt proprement en cela que conſiſte la principale perfection de

feꝍum debemus potius penſare, qu'ā ſenſum. Multum reliquit, qui ſibi nihil retinuit : multum reliquit, qui quantumlibet parum, totum deſeruit. *Greg. Hom. 5. in Math.*

Certè nos & habita cum amore poſſidemus, & ea quæ minimè habemus, ex deſiderio quærimus. Multum ergo Petrus & Andræas dimiſit, quando uterque etiam deſiderium habendi reliquit. *Idem ib.*

Piſcatores, vocante Domino, quod naviculas & retia dimiſerunt, omnia ſe dimiſiſſe, & Dominum ſecutos eſſe, etiam commemorando lætati ſunt : Et reverâ omnia contemnit, qui non ſolum quantum potuit, ſed etiam quantum voluit, habere contemnit. *Aug. Epiſt. 34 ad Paulin.*

Nec enim quia dives non fui, ideò minus mihi imputabitur; nam, nec Apoſtoli, qui priores id fecerũt, divites fuerunt ; ſed totũ mundum dimittit ; qui & illud quod habet, & quod optat habere, dimittit. *Idem Ep. 89 ad Hilar.*

Ecce nos reliquimus omnia. *Math. 19. 27.*

n'eut, comme l'on dit, que la cape & le manteau, il vivoit neanmoins si gay & si content, que chaque jour sembloit être pour lui un jour de fête & de réjoüissance. C'est aussi ce que Diogene le Cynique dit fort bien au même Alexandre. Et Saint Basile le raporte en cette maniere : Ce Prince voiant ce Philosophe dans une extrême pauvreté, lui dit : Il me semble que vous avez besoin de beaucoup de choses : dites-moi celles qui vous manquent & je vous les donnerai. Diogene lui répondit : A qui de nous deux, Sire, vous semble-t-il qu'il manque plus de choses, ou à moi qui ne veux rien de plus que ma besace & mon manteau, ou à vous qui vous exposez à mille dangers pour étendre les limites de vôtre Roiaume ; en sorte que tout le monde ne suffit presque pas pour borner vôtre ambition ? Sçachez que je suis plus riche que vous. Ce qu'il disoit avec beaucoup de raison, ajoûte ce S. Pere ; car je vous prie de me dire, lequel des deux est le plus riche, de celui à qui il reste toujours quelque chose de superflu, ou de celui à qui il manque toujours quelque chose ? Or ce Philosophe avoit tout ce qu'il desiroit, parcequ'il ne desiroit rien que ce qu'il avoit, & il regardoit toutes les autres choses du monde comme des restes inutiles. Et au contraire tout ce qu'Alexandre possedoit étoit peu de chose, en comparaison de ce qui manquoit à ses desirs. Il est donc vrai que Diogene étoit plus riche qu'Alexandre, & qu'il lui manquoit moins de choses qu'à ce grand Roy.

Basil. Hom. 24.

Vous voiez donc bien que la richesse, le contentement & le bonheur veritable de cette vie, ne se doit pas mettre dans la possession de beaucoup de biens, mais dans l'accomplissement des desirs du cœur, & dans la satisfaction d'une volonté bien reglée ; Et que la pauvreté qui fait les miserables, ne consiste pas dans le manquement & l'indigence des choses de la terre, mais dans la faim & le desir qui nous les fait rechercher, & dans cette soif insatiable d'en avoir, laquelle étant une fois éteinte, dit S. Clement d'Alexandrie, on est infailliblement riche, quand on est homme de bien. Ce que S. Chrisostome explique merveilleusement bien par cette comparaison : Si un homme avoit une soif si grande, qu'aprés avoir bû plusieurs verrées d'eau l'une apres l'autre, l'ardeur de sa soif en devint plus ardente & plus insatiable ; quelque abondance d'eau qu'il eut pour pouvoir boire, nous ne dirions pas pour cela qu'il seroit heureux, mais nous le considererions comme un hydropique, ou comme un homme tourmenté d'une ardente fiévre. Et nous estimerions au contraire que ce seroit un grand bonheur de n'avoir pas cette soif & cette avidité de boire ; parceque ce seroit une marque de bonne santé.

Quæ si recesserit, qui bonus est, dives quoque fuerit. *Clem. Alex. l. 2. Strom. refert de Platon.*

Ainsi la difference qu'on doit mettre entre ceux qui desirent des richesses & des biens du monde, & les pauvres d'esprit qui sont toujours contents de ce qu'ils ont, & qui ne désirent rien de plus, est que ceux-ci sont sains, & les autres malades ; que les premiers sont toujours affamez & alterez, & les derniers pleinement rassasiez : que ceux-ci sont vraiment riches dans leur pauvreté, & que ceux là sont veritablement pauvres au milieu des richesses. Il y a une grande difference entre

Est quasi dives cum nihil habeat, & est quasi pauper cum in multis divitiis sit. *Prov.* 13. 7.

paroître riche ou pauvre, & l'être veritablement, ainsi que le S. Esprit même le dit clairement par la bouche de Salomon: *Celui qui n'a rien est comme fort riche, & celui qui a de grandes richesses est comme un pauvre* toujours dans le besoin, toujours dans la souffrance de la faim & du desir d'avoir plus qu'il n'a, toujours croiant manquer de quelque chose, & s'inquietant pour la chercher. Et c'est-là proprement le vice, la misere, & le malheur qu'entrainent aprés elles les richesses & les biens du monde, de pouvoir bien moins rassasier, qu'irriter la faim & la soif de ceux qui les possedent. Et au contraire la pauvreté d'esprit aporte toujours avec elle cet avantage, qu'elle rend heureux ceux en qui elle se trouve, parce qu'ils jouïssent dés maintenant d'une parfaite satieté, qui est l'accomplissement de tous leurs desirs.

Diog. Laert. l. 2. Cic. 5. Tusc.

On raporte de Socrate qu'il avoit accoûtumé de dire: Que celui-là étoit le plus semblable aux Dieux, qui avoit besoin de moins de choses, parce que les Dieux n'ont jamais besoin de rien. Et lorsque passant par la place, il voioit la multitude des choses qui s'y vendoient, il disoit en soi-même: Voila bien des choses dont je n'ay que faire. Au lieu que le peuple grossier & ignorant, & les avares qui ne suivent que leurs desirs, voiant cette grande multitude de differentes choses, ne font que gemir disant: O que je vois de choses qui me manquent!

CHAPITRE V.

Des Religieux qui aprés avoir quitté les plus grandes choses, ont encore de l'attache aux plus petites.

DE ce qui vient d'être dit, il suit deux choses pour nôtre avancement spirituel. La premiere est, que si ceux qui quittent le monde, leurs biens & leurs richesses ne se défont pas aussi de toute attache d'affection à ces choses, ils ne sont point veritablement pauvres d'esprit; car cette pauvreté ne consiste pas à s'en separer seulement d'une maniere exterieure & corporelle; mais à s'en détacher de cœur & d'affection & de toute sa volonté; c'est-là la vraie perfection de la pauvreté d'esprit. C'est pourquoi s'il vous reste encore la moindre affection aux choses de la terre, vous ne les avez pas veritablement abandonnées, vous les avez portées avec vous dans la religion, puisque vous les y avez encore dans le cœur. Ainsi vous n'étes pas vrai pauvre, puisque vous n'en avez que l'apparence, ni par consequent vrai Religieux; car c'est faussement que vous en portez le nom, puisque vous n'avez que vôtre corps dans la Religion, & que vôtre esprit & vôtre cœur sont encore attachez au monde.

La seconde chose est, que si un Religieux qui a renoncé à tous les biens & à toutes les richesses du monde, a encore de l'attache à des petites choses, à une cellule, à un habit, à un livre, à une image, &

à d'autres petits meubles, il est certain qu'il n'est point veritablement pauvre d'esprit, pour la méme raison que nous avons déja dite. Car le point essentiel de cette pauvreté, est de se défaire de toute attache aux choses du monde, & d'en dégager entierement son cœur. Or celui qui se passionne ainsi pour des sujets de neant, fait bien voir qu'il n'a pas effectivement quitté ses premieres affections, mais qu'il n'en a changé que l'objet; puisqu'il est encore autant attaché à ces niaiseries, qu'il l'étoit auparavant aux biens & aux richesses du monde.

Cassien traite excellemment bien ce sujet. Je ne sçai, dit-il, comment nous pourrons assez déplorer ce malheur, ou plûtôt cette folie, où tombent tant de Religieux, qui aprés avoir renoncé à tous leurs biens & à tous les engagemens du siecle, pour se retirer dans les Monasteres, ont ensuite tant d'attache à de petites choses dont on ne se peut passer, qu'ils sont plus possedez & plus inquietez de ces petits soins, qu'ils ne l'étoient auparavant par la passion qu'ils avoient pour tous les biens du monde. Ainsi il sert tres-peu à ces personnes d'avoir méprisé de grans avantages dans le siecle, puisque n'aiant dû les quitter que pour se dégager de l'affection qu'ils y avoient, ils transferent ensuite cette méme affection à des choses tres-petites & tres méprisables. Comme ils ne peuvent plus exercer leur cupidité & leur avarice en des choses plus precieuses, ils l'occupent toute sur des sujets de neant, & font voir clairement qu'ils n'ont pas retranché leurs premieres passions, mais qu'ils n'en ont changé que l'objet. L'attache qu'ils ont à des niaiseries égale la passion qu'ils avoient dans le monde pour l'or & l'argent. L'illusion de ces personnes n'est que trop visible. Car est-ce la difference des choses qui est criminelle, ou la passion & l'attache qu'on y a? « La colere qui est défenduë pour les sujets les plus importants, sera-t'elle « permise dans les plus vils? Et n'est-il pas certain au contraire, que nous « n'avons quitté ce qui étoit de plus precieux, & ce que le monde estime, « que pour apprendre à mépriser encore davantage ce qui n'est digne « que de mépris. «

Ut horum cura pristinarum omnium facultatum superet passionem. Nam vitium cupiditatis & avaritiæ, quod erga species pretiosas exercere nō possūt, circa viliores materias retinentes, non abscidisse, sed immutasse probant pristinam passionem. Eadem qua anteâ libidine detinentur. Quasi vero differentia tantummodo metallorum, & non ipsa passio cupiditatis habeatur innoxia. Sed idcirco pretiosiores abjecimus materias, ut facilius disceremus viliora contēnere. *Caß. Coll.* 4. *Ab. Dan. c.* 2.

Quelle difference y a-t'il de se passionner & de s'inquieter pour une « maison magnifique, ou pour une cellule, pour des choses importantes « ou pour des bagatelles? puisque vôtre cœur n'est pas moins esclave des « unes que des autres, lorsqu'il s'y attache. C'est toujours la méme chose; Comme si on vous mettoit devant les yeux une lame d'or, ou une lame de fer, ou une d'étain qui vous ôtât la vûë du soleil; ce seroit toujours ne le point voir; parce que la difference de ces métaux ne feroit pas que l'un fut un moindre obstacle que l'autre à vos yeux.

C'est ce que l'Abbé Marc dit fort bien dans un entretien interieur où il parle à son ame en cette maniere: Vous me direz, ma chere ame, que

Et nos, inquies, anima cara, nec aurū cumulamus,

nous n'amassons point d'argent, & que nous ne possedons point de terres & de métairies. Et moi je vous répondrai que ce ne sont ni les richesses, ni les possessions de la terre qui nous nuisent, mais l'affection dereglée qui nous y attache, & le mauvais usage que nous en faisons. Car il y a eu des riches, comme Abraham, Job, David, & beaucoup d'autres, qui n'aiant nulle attache à leurs richesses se sont rendus agreables à Dieu par la sainteté de leur vie; mais nous sommes si malheureux, nous autres, que ne pouvant plus exercer nôtre avarice en des choses importantes, parce que nous y avons renoncé, nous entretenons ce vice en des sujets tres-petits & tres-méprisables. Nous ne pensons plus à amasser de l'or & de l'argent, mais nous nous faisons un fond de bagatelles & de niaiseries, & nous y attachons nôtre cœur & nôtre affection aussi étroitement, qu'il l'étoit autrefois à l'or & à l'argent dans le monde; & nous nous inquietons quelquefois pour les choses les plus viles & les plus méprisables, autant & peut-être plus que nous n'aurions fait avant nôtre retraite, pour tous les avantages que nous avions dans le monde. Nous n'aspirons point à être élevez en puissance & en dignité, nous n'avons point d'ambition pour les grandeurs & pour les charges honorables; mais nous ne laissons pas d'être encore sensibles aux petits points d'honneur, & à l'estime des hommes, nous taschons par toutes sortes de moiens de nous l'attirer, & nous recevons avec joie les témoignages du respect & de la déference qu'ils ont pour nous.

nec prædia possidemus. Et ego respondebo tibi, nec aurum nec prædia detrimentum afferre, sed præposterum illorum usum. Quidā enim divites cum divitiarum amore minimè tenerentur, Deo placuerunt, ut sanctus Abraham, Job, & David: nos verò sine divitiis, vitium in abjectissima materia nutrimus. Non cumulamus aurum, sed res vilissimas congerimus. Principatus & potestates non accepimus; sed omni ratione gloriam & laudem aucupamur. *In ultimo opusc. Abb. Marc. in Biblioth. SS. Patr.*

Cass. ubi sup.

C'estpourquoi les Saints disent, que les Religieux sont plus coupables & plus dignes de mépris que les gens du monde, lorsqu'aprés avoir abandonné les plus grandes choses, ils se rendent esclaves des plus petites. Car les choses pour lesquelles les gens du monde se passionnent sont au moins de quelque valeur & de quelque importance apparente: mais nous autres, aprés avoir renoncé à tout ce qu'ils recherchent avec empressement, nous sommes si malheureux que de mettre nôtre affection en des choses basses & pueriles. Tout nôtre soin & toute nôtre application doit être de croître en vertu de jour en jour, & de parvenir *à l'état d'un homme parfait*, comme dit l'Apôtre; & nous faisons tout le contraire. D'hommes sages & genereux que nous étions en rompant avec le monde, & en nous separant de tous les engagemens qui nous y retenoient, pour entrer en Religion, nous sommes tombez depuis dans la foiblesse des enfans, en attachant nôtre affection à des bagatelles & des niaiseries d'enfans. Comme les enfans se debattent & se tourmentent lorsqu'on leur ôte une pomme ou quelque niaiserie qui les amuse, nous ne pouvons souffrir non plus qu'on nous ôte ou qu'on nous refuse des choses de neant, ausquelles nous sommes pueri-

lement affectionnez, ſans nous inquieter & nous tourmenter auſſi tôt comme ces petits. C'eſt une choſe qui eſt toute enſemble & bien viſible « & bien déplorable, dit Caſſien, de voir un homme grave, un Reli- « gieux qui a eu aſſez de force & de courage pour fouler aux pieds le « monde & tous les biens qu'il renferme, s'aſſujetir enſuite à des choſes tres-baſſes & tres-petites, juſqu'à ſe tourmenter & ſe troubler comme des enfans pour une niaiſerie qu'on leur refuſe ou pour une bagatelle qu'on leur ôte.

C'eſt dans cette vûë que S. Bernard écrivant à des Religieux, leur dit : Il eſt ſans doute, mes freres, que nous ſommes les plus miſerables de tous les hommes, ſi nous n'avons quitté les biens & les plaiſirs de la terre, que pour de ſi petits ſujets. Car quel aveuglement, ou plûtôt quelle extravagance n'eſt-ce pas, apres avoir abandonné les plus grandes choſes, de ſe rendre eſclave des plus petites & des plus mépriſables ? Si avec la grace de Dieu, nous avons eu le courage & la force de mépriſer le monde & tous ſes attraits : ſi nous avons renoncé à l'affection & à la tendreſſe de nos parens & de nos proches, ſi nous nous ſommes volontairement engagez dans les monaſteres comme dans une priſon perpetuelle, & ſi nous y ſommes entrez non pour faire nôtre volonté, mais pour l'y ſoûmettre à la diſpoſition de ceux que Dieu a élevez au deſſus de nos têtes pour nous conduire dans ſa voïe, que ne devons-nous pas faire pour ne pas perdre tant d'efforts & tant de frais déja avancez, qui nous doivent produire un jour de ſi grands avantages ?

Miſerabiliores ſumus nos Monachi, ſi pro tam exiguis tanta patimur detrimenta ; quid enim inſipiētiæ ; imò quid inſaniæ eſt, ut qui majora reliquimus, minora cum tanto diſcrimine teneamus. Si nūdum contempſimus univerſum, ſi abrenuntiavimus affectibus propinquorum ; ſi Monaſteriorum carcere mancipavimus noſmetipſos ; ſi denique non velimus voluntatem noſtram facere, ſed impoſuimus homines ſuper capita noſtra, quid non oportet fieri ne forte contingat hæc omnia nobis in inſipientia noſtra & negligentia deperire ? *Bern ad Mon. S. Bertin.*

CHAPITRE VI.

De trois differens degrez de pauvreté.

LEs Peres de la vie ſpirituelle diſtinguent trois degrez de pauvreté. Le premier eſt de ceux qui aiant exterieurement abandonné toutes les choſes du monde, y demeurent interieurement attachez par l'affection qu'ils en retiennent dans leur cœur. Et ceux-là, ainſi qu'il a déja été dit, ne ſont point veritablement pauvres, mais ſeulement en apparence. Ainſi c'eſt fauſſement qu'ils portent le nom de Religieux. Le ſecond eſt de ceux qui ſe ſont ſeparez en effet & de volonté de tous les engagemens du ſiecle, & qui dans la Religion méme n'ont pas la moindre attache aux choſes ſuperfluës, mais qui en ont une grande aux choſes qui ſont d'une neceſſité abſoluë ; qui ont beaucoup de ſoin de ne manquer de rien de ce qui eſt neceſſaire pour l'uſage de la vie, qui veulent étre les mieux accommodez en toutes manieres, pour le boire & le manger, pour le vêtement, pour la demeure, pour leurs petits meu-

bles, & pour tout le reste, & qui s'inquietent & se plaignent avec impatience, lorsqu'il leur manque en cela la moindre chose. Et cette pauvreté est encore tres-imparfaite.

Bern. serm. 4. de adventu. Idem S. Vinc. tract. de vit. Spir. cap. 1. Et Alb. Magn. in pr...issa anima cap. 5.

C'est une chose bien déplorable, dit fort bien S. Bernard, de voir qu'il y ait aujourd'hui tant de personnes qui se glorifient de porter le nom de pauvres, & qui cependant ne le veulent étre qu'à condition qu'il ne leur manque rien, & qu'ils aient toutes choses à tems & à souhait. Ne vouloir manquer d'aucune chose dans la Religion, c'est vouloir étre plus riche qu'on ne le peut-étre dans le monde, & que ne le sont les Princes mémes & les Rois, qui se rencontrent souvent dans des occasions où la prevoiance de leurs Officiers se trouve courte, & où leur grandeur & leurs richesses immenses, ne les exempte pas de quelques incommoditez de la pauvreté. Et vous qui étes Religieux, qui faites profession de la pauvreté, & qui vous y étes engagez par vœu, vous ne voulez pas souffrir la moindre necessité. Il n'y a peut-étre personne dans le monde, qui ait toutes ses aises & tous les soulagemens qu'il desire; & vous étes assez déraisonnables pour vouloir trouver à souhait tous les vôtres dans la Religion, où nous ne sommes venus que pour y exercer la mortification & la penitence.

Si nous desirons arriver à la vraie perfection de cette pauvreté d'esprit, & remplir dignement le nom de Religieux, en sorte que nôtre vie y soit entierement conforme, il faut que nous fassions effort pour passer jusqu'au troisiéme degré de cette vertu, qu'on peut appeler la pauvreté des choses necessaires; car celui-la est vraiment pauvre, qui fait peu d'état des choses mémes dont il ne se peut passer. Nous devons donc dégager entierement nôtre cœur de l'affection non seulement des choses superfluës, ou qui ne sont pas absolument necessaires, mais encore de toutes celles qui le sont; en sorte que nous montrions à leur égard beaucoup de zele & d'affection pour la pauvreté, & que ne pouvant pas nous en passer, ni les abandonner tout à fait, nous aions soin au moins de n'en user qu'avec beaucoup de reserve, & d'en reduire le nombre & la mesure à la moindre quantité qu'il sera possible selon nos besoins indispensables, en nous faisant un sujet de joie de souffrir en cela quelque chose pour l'amour de la vraie pauvreté.

S. Vinc. de vit. Spir. c. 1.

Ce nest pas vne chose louable à un homme d'étre pauvre, disoit un grand Saint, amoins qu'il n'aime la pauvreté, qu'il ne s'en fasse un sujet de consolation, & qu'il n'en souffre avec joie toutes les duretez pour l'amour de Jesus-Christ. Celui donc qui desire sçavoir s'il est pauvre d'esprit, & s'il s'avance dans cette vertu, prenne garde s'il est bien aise d'en ressentir les effets mortifiants & penibles à la nature comme la faim, la soif, le froid, les fatigues & la nudité: voiez si vous portez volontiers

lontiers des vétemens pauvres, grossiers & usez; si vous estes bien ayse quand il vous manque quelque chose à table, quand on vous oublie, cù qu'on vous sert quelque viande desagreable à vostre goust: ou bien quand on vous donne un logement mal-probre & incommode; car si vous ne vous rejoüissez pas de toutes ces occasions, lorsqu'elles vous arrivent, & si au lieu de les aimer, vous les fuïez, c'est une marque que vous n'étes point encore arrivé à la perfection de la pauvreté d'esprit, comme nous l'expliquerons plus amplement.

CHAPITRE VII.

Des moiens de s'établir & de se conserver dans la pauvreté Evangelique.

* LA premiere chose qui peut aider beaucoup à obtenir & à conserver la pauvreté d'esprit, est ce que nôtre Pere S. Ignace nous dit expressement dans ses Constitutions: que nul ne se serve d'aucune chose comme lui étant propre. Ce qu'il explique par cette comparaison: Le Religieux doit faire état qu'il est à l'égard des choses dont il se sert, comme une statuë que l'on revest de quelques ornemens, & que l'on en dépoüille quand on veut, sans qu'elle y fasse la moindre resistance Voila comment vous devez regarder vôtre habit, vos livres, vôtre breviaire, vos petits meubles, & tout ce qui vous sert à l'usage de la vie; Car si on vous ordonne de quitter une chose, ou de la changer pour une autre, & que vous n'en soiez pas plus touché qu'une statuë que l'on dépoüille de ses ornemens, c'est une marque que vous ne la possedez pas comme une chose qui vous est propre; mais si lorsqu'on vous dit de quitter vôtre chambre, ou de vous défaire d'une telle chose, ou de la changer contre une autre, vous y sentez de la répugnance & de la difficulté, & si vous n'étes pas à l'égard de tout cela comme une statuë à l'égard des paremens dont elle est revêtuë, c'est une preuve certaine que vous regardiez ce qu'on vous veut ôter comme étant à vous, puisque vous en avez de la peine & du ressentiment. C'est pour cette raison que nôtre S. Fondateur veut que les Superieurs de son Ordre tentent quelquefois leurs sujets par des épreuves de pauvreté & d'obeïssance, ainsi que Dieu tenta autrefois Abraham, afin de découvrir quelle est la vertu de chacun, & de leur donner par là occasion de s'y perfectionner & affermir davantage.

3 p. const. c. 1. §. 7. & reg. 4. sum. & l. 5. c. 4. vit. S. Ignat.

C'est une excellente maniere d'épreuve, & un moien tres-propre pour nous perfectionner dans la pratique de la pauvreté Evangelique, de nous ôter quelquefois ce que nous avons pour l'usage de la vie, & de nous le faire changer; parceque c'est par là que l'on connoît si l'on s'en sert comme d'une chose qui est à soi, ou si l'on y a quelque affection contraire à cette vertu. Surquoi le grand S. Augustin parlant de l'attache du cœur de l'homme aux choses de la terre, dit: que souvent on ne croit pas les aimer lorsqu'on les possede; mais aussi-tôt qu'on vient à en être privé, on commence à connoître qui l'on est. Si vous ne quittez une chose qu'avec peine, ou si vous étes fâché qu'on vous l'ôte, & que vous en témoigniez du ressentiment, c'est une marque évidente que

Plerumque cum adsunt nobis, putamus quod non ea diligamus; sed cum abesse cœperint, invenimus qui simus... Hoc enim sine amore aderat, quod sine dolore discedit; Et non relinquitur sine dolore quod

cum delectatione retinetur. Aug. l. 1. de serm. Dom. in monte. Et l. de vera Rel. c. 4. & 88.

vous y aviez de l'attache & de l'affection. Car on ne quitte sans regret, que ce qu'on possede sans amour. Ainsi c'est toujours une preuve qu'on aime une chose, quand on ne s'en separe qu'avec douleur & avec déplaisir.

Il est donc tres-avantageux pour cela que les Superieurs aient soin de nous exercer par ces sortes d'épreuves, tantôt en nous faisant sortir de la chambre où nous commencions à nous bien trouver, & où nous avions peut-être déja mis nôtre affection : tantôt en nous ôtant un livre qui nous plaît, ou bien en nous faisant changer d'habit, de peur que nous ne venions peu à peu à nous attribuer comme par droit de prescription, la proprieté des choses qu'on nous laisse pour l'usage de la vie; & qu'ainsi cette forte muraille de la pauvreté ne tombe en ruine. C'est-pourquoi nous lisons que cette pratique étoit fort en usage parmi les anciens Peres des deserts, qui s'en servoient tres-souvent pour empêcher les Religieux de s'attacher d'affection aux choses mémes necessaires à la vie, & d'en posseder aucune comme en propre.

☞ C'est ainsi qu'en usoit S. Dorothée envers S Dosithée son disciple. Il lui donnoit quelque fois une robe, ou quelqu'autre vêtement qui n'étoit pas encore cousu ni en état d'être mis; & apres qu'il l'avoit bien ajusté comme pour lui même, il le lui ôtoit & le donnoit à un autre.

Le livre des instructions saintes & religieuses de S. Dorothée, où il raporte cet exemple, traite en particulier de beaucoup de choses de cette nature, & qui sont tres conformes à ce qui se pratique parmi nous. On y lit encore du méme S. Dosithée qui avoit le soin de l'infirmerie, que trouvant un couteau à son gré & le demandant à S. Dorothée pour s'en servir dans l'infirmerie, ce S. Abbé luy répondit : Ce petit couteau vous plait-il, Dosithée? Voulez-vous étre son esclave, ou l'esclave de Jesus-Christ? Et ne rougissez-vous point de desirer & de vouloir vous assujettir ainsi à une bagatelle? Ce reproche que nous devrions nous faire tres-souvent à nous-méme, lui fit concevoir tant de confusion de cette petite attache, qu'il ne toucha plus depuis ce couteau qu'il avoit desiré. Il se trouvera peut-être des personnes qui prendront ceci pour une niaiserie ou pour un amusement puerile, mais les vrais Religieux & tous ceux qui ont quelque pieté solide sont bien éloignez de cette pensée, comme le marque merveilleusement bien S. Jerôme dans un exemple tout semblable. « Ceux, dit-il, qui ne comprennent pas l'excellence de la vertu, & qui n'en ont jamais bien connu la perfection & la pureté, regarderont peut-être, ces pratiques comme des jeux d'enfans, & comme des choses de peu d'importance; mais elles ne sont rien moins que les pratiques saintes d'une tres haute perfection, & d'une sagesse toute divine, que Dieu a cachée aux sages & aux prudens du

Placetne tibi Dosithee? visne fieri hujus gladioli servus, an servus Christi? Non erubescis appetere & velle ut gladiolus hic dominetur tibi? *Dorot. doctr. 11. tom. 3. Bibl. SS. PP.*

Hier. in reg. Mon c. 12. tom. 4.

monde, & qu'il n'a revelée qu'à ceux qui sont humbles & simples de cœur.

Le second moien de se conserver dans cette pauvreté d'esprit, est de n'avoir rien de superflu.

* Et c'est en cela particulierement que Dieu nous fait beaucoup de graces dans nôtre Compagnie; car nos chambres y sont justement comme celle qu'une femme Sunamite fit preparer chez elle au S. Prophete Elisé. Cette femme le voiant souvent passer par sa maison, dit un jour à son mari: *Je trouve que cet homme est un Saint; preparons lui une petite chambre, & mettons y un petit lit pour lui, avec une table, une chaise, & un chandelier, afin qu'il y puisse demeurer, lorsqu'il viendra chez nous.* Voila quel est tout le meuble & l'ajustement de nos chambres: un lit, une table, une chaise, & un chandelier. Il n'y doit rien avoir de plus que le necessaire. Il n'est permis en aucune maniere de les parer de tapisseries, de tableaux, de portraits, ni d'autres semblables choses, non pas mémè d'y avoir quelque chaise d'attente pour ceux qui nous visitent, ni un parement à la porte, ni un tapis de table, ni une écritoire un peu propre; nous n'y pouvons pas seulement garder un peu de confitures, ni aucune autre douceur pour nous fortifier dans le besoin, ou pour en faire un petit regale à ceux qui nous viennent voir. Il faut mémè pour boire un verre d'eau, en demander la permission, & aller au refectoire. On ne peut pas nier, que ce ne soit là pratiquer une pauvreté tres-grande & tres-austere; mais c'est aussi s'établir dans un grand repos d'esprit & dans une grande perfection. Car il est sans doute que ces choses occupent & embarrassent beaucoup un Religieux à qui elles sont permises; parce qu'il ne peut les avoir, les conserver, & les augmenter, qu'il ne lui en coûte beaucoup de soins & de distractions; dont on est toujours tres-exempt là où elles sont défenduës comme dans nôtre Compagnie.

Faciamus ei cœnaculum parvum, & ponamus ei in eo lectulum, & mensam & sellã, & candelabrum, ut cum venerit ad nos maneat. ibi. 4. Reg. 4. 9.

* L'une des raisons pour lesquelles on ne souffre point parmi nous que les personnes de dehors entrent dans nos chambres, est qu'outre qu'on previent par là plusieurs inconveniens, nous en conservons aussi beaucoup mieux nôtre pauvreté; car enfin nous ne sommes que des hommes; Et s'il devoit entrer dans nôtre chambre, tantôt une personne de qualité, tantôt un marchand, tantôt un homme de lettres, ou d'autres gens de dehors dont nous gouvernons les consciences, je ne sçai si nous aurions assez de vertu pour nous contenter de cet état de pauvreté où ils la verroient, & si nous ne serions pas plus aises qu'ils la trouvassent bien parée de beaucoup de livres, afin que cela servit au moins à nous faire passer pour sçavans & pour considerables dans nôtre Ordre. Ainsi ce nous est un avantage tres-grand & tres-estimable pour nous conserver dans une vraie pauvreté, de ne pouvoir pas recevoir dans nos chambres les personnes du siecle.

Il sert encore beaucoup pour se conserver dans cette sainte pauvreté, d'imiter la pratique tres-loüable de certains Religieux, qui portent à leur Superieur toutes les petites choses qu'ils ont, & qui s'en défont de leur mouvement, quoi qu'ils les puissent retenir sans blesser l'obeïssance religieuse. Nous lisons dans l'histoire de l'Ordre de S. Jerôme que cette pratique y étoit fort en usage dans ses commencemens; & qu'on y avoit tant de soin d'empêcher qu'aucun Religieux n'eut rien de superflu, que quand il se trouvoit quelque chose curieuse & inutile à la Religion

Chron. Ord. S. Hier. c. 43.

TRAI. III. entre les mains de quelqu'un, ils s'assembloient tous dans le Chapitre & y allumoient un grand feu, où ils la brûloient, disant, que ces sortes de choses étoient les idoles des Religieux. Taschons donc d'imiter ces grands serviteurs de Dieu : banissons non seulement de nos cellules, mais bien plus encore de nôtre cœur toutes les choses qui ne nous sont pas absolument necessaires, & défaisons-nous en entre les mains de nos Superieurs, sans reserve & sans esperance de les reprendre jamais. Quand nous n'y aurions pas méme d'affection, il suffit qu'elles ne soient pas d'une necessité absoluë, pour s'en défaire le plûtôt qu'il est possible.

Bon. de informat. Nov. p. 2. c. 8. & 9. S. Bonaventure ajoûte à cela, qu'il ne peut souffrir que des Religieux retiennent de ces sortes de petites choses curieuses & superfluës, non pas mémè pour les donner à d'autres afin de les gagner, ni sous aucun pretexte de devotion, pareequ'il n'y a point de pretexte qui empêche que le cœur ne s'en occupe, & qu'il n'en souffre enfin des distractions. Ajoûtez à cela que c'est affecter la singularité parmi ses freres, de faire parade de ces superfluitez, comme si on en tenoit un magazin ouvert dans la maison, & que l'on fut l'unique à qui les autres se dussent » addresser pour en avoir. Et il arrive encore de là un autre mal dans les » Monasteres, dit ce S. Pere, qui est, que ces petites choses se donnent » souvent sans permission; quelquefois parce qu'on n'y pense pas : & d'au» tres fois parce qu'on a honte d'importuner le Superieur pour des niai» series ; ce qui est aussi souvent cause qu'on les reçoit de mémè sans per» mission ; outre qu'on n'ose pas quelquefois les refuser, de crainte de » causer de la confusion à celui qui les donne. Enfin les suites de ce procedé peuvent étre encore tres-fâcheuses, en ce que ces petits presens qu'on s'entredonne ne servent souvent qu'à lier & à entretenir ces amitiez particulieres que les Saints condamnent comme pernicieuses à 1. P. Tr. 4. ch. 18. l'union & à la charité fraternelle, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Et c'est » pour cela, dit S. Bonaventure, que ces choses ne plaisent point à nos » Superieurs.

* Il en est aussi de mémè dans nôtre Compagnie ; Car encore qu'il soit permis à quelques-uns d'avoir de ces petites curiositez à cause de leur ministere; nous sçavons bien neanmoins qu'à l'égard des autres, cela n'est ni agreable à nos Superieurs, ni édifiant pour nos freres.

La pauvreté est l'ornement du Religieux. Il n'édifie jamais tant par son exemple, que lorsqu'il est tellement pauvre, qu'il n'a pas la moindre chose à donner. Pour ceux qui se plaisent à avoir de quoi faire de petits presens aux uns & aux autres, il est certain que leur conduite n'est ni loüable, ni édifiante.

Nous pouvons encore ajoûter ici une chose, où la vertu de la sainte

pauvreté éclatte grandement, & que S. Jerôme a exprimé en ces termes : qu'on ne se serve point de clefs dans la Religion, afin qu'il paroisse par cet abandonnement des choses exterieures, que l'on n'y veut rien, & que l'on n'y estime rien que Jesus.

Neque opus sit clavibus, ut jam ex ipsis monstretur indiciis, quod nihil habetur extrinsecum, præter Jesum. *Hier. in reg. quam collegit. Lup. de Oliv.*

* C'est en quoi le Seigneur nous fait une grace toute particuliere dans nôtre Compagnie, qui est, que nos chambres ne sont jamais fermées, & que sans la permission du Superieur, nous ne pouvons avoir ni coffre, ni cassete, ni écritoire qui ferme à clef. Tout est ouvert & exposé à ses yeux ; Ensorte qu'il semble en voiant la maniere dont nous gardons ce que nous avons pour nôtre usage, que c'est proprement dire : Voiez ce que j'ai, & ôtez le moi si vous le jugez à propos. Mais bien que ce que nous avons soit ainsi ouvert & exposé ; toutesfois par la grace du Seigneur tout est tres-bien gardé à l'égard de ceux de la maison ; car afin que nous en pussions user ainsi avec plus de sureté, nôtre S. Fondateur a premierement établi cette regle : Que nul n'entre dans la chambre d'un autre sans la permission du Superieur. Ce qui est une serrure, ou une clef sous laquelle nôtre chambre est mieux gardée, que sous une clef de fer. Puis il l'a encore assurée davantage sous cette plus forte clef : Que nul ne prenne aucune chose de la maison, ni de la chambre d'un autre sans le consentement du Superieur. Et le vœu de pauvreté qui met le sceau sur tout cela, garde si bien nôtre chambre & tout ce qui est dedans, qu'encore qu'elle soit ouverte, elle est plus assurée sous ces trois clefs, que si elle étoit fermée avec une porte & des cadenats de fer. Nous devons faire en sorte qu'il en soit toujours de mémè, & que cette sureté devienne toujours plus grande parmi nous, en nous perfectionnant de plus en plus dans l'amour de la pauvreté. Certes celui là seroit digne d'un grand châtiment, qui auroit l'insolence & la temerité de diminuer par quelque desordre cette simplicité, cette sincerité, & cette perfection avec laquelle la compagnie conserve & augmente ses progrez, & de nous mettre dans le danger d'alterer une chose si sainte, & où la vertu de la sainte pauvreté paroît avec tant d'éclat.

CHAPITRE VIII.

D'un autre moien de s'établir & de se conserver dans la pauvreté d'esprit.

CE sera encore un moien tres-avantageux pour nous conserver dans la vraie pauvreté, & pour en acquerir la perfection, de nous appliquer avec soin, non seulement à nous défaire de toutes les choses superfluës, mais à retrancher mémè autant qu'il est possible de celles qui sont necessaires, & à faire éclater la vertu de la pauvreté dans les choses mémes dont il est humainement impossible de se passer, en sorte que nous paroissions en tout aussi pauvres que nous le sommes en effet.

* C'est ce que S. Ignace nous prescrit particulierement dans nos Constitutions où il dit : l'on aura soin pour ce qui est de la nourriture, du vêtement & du coucher, de se conformer à l'état propre des pauvres ; & pour une plus entiere abnegation de

Cap. 4. Exam. S. 16. reg. 25 summ.

TRAI. III. soi-méme, chacun se doit persuader que ce qu'il y a de plus vil dans la maison, est pour lui. Et dans un autre endroit, il ajoûte : Que tous aiment la pauvreté comme leur mere ; & que chacun en ressente les effets, selon la mesure d'une sainte discretion. Ce S. Fondateur veut que nous aimions la pauvreté, mais il ne veut pas que nous en fuions la peine. Il veut que nous desirions d'avoir ce qui est de plus pauvre & de plus méprisable : mais il ne veut pas que tout se passe en desirs. Il veut que nous en venions quelquefois à des épreuves réelles de cette vertu, & que nous en ressentions les veritables effets ; En sorte qu'encore que nous ne manquions pas de ce qui est absolument necessaire pour la vie, il nous reste neanmoins toujours dequoi exercer la vertu de la sainte pauvreté. Et il ne s'est pas contenté de le dire ainsi en general une ou deux fois ; il s'en est encore expliqué plus expressément dans la sixiéme partie de ses Constitutions, où parlant de la maniere que nôtre habit doit être, afin que tout y paroisse convenable & proportionné, non seulement à nôtre état & à nos ministeres, mais encore à la pauvreté que nous professons, il dit qu'on y doit avoir égard à trois choses. La premiere est, qu'il soit honnéte, parce que nous sommes Religieux. La 2. qu'il soit conforme à l'usage du païs où nous vivons ; parce que nôtre maniere de vivre exterieure, est toute commune. La 3. Qu'il n'y paroisse rien de contraire à la pauvreté. Et il déclare au méme endroit, qu'il seroit contraire à la profession que nous faisons de cette vertu, de porter un habit qui fut d'une étoffe de grand prix ; & que si les parens d'un Religieux, ou ses proches, ou ses amis, ou des personnes devotes lui vouloient donner quelque vêtement de fin drap, il ne le doit point porter, parce qu'il ne seroit pas un habit de pauvre, ni conforme à nos Constitutions.

3. p. Const. c. 15. 25. reg. 24.

3. p. Const. c. 15. 3. & litt. C.

6. p. Const. c. 15. 15. & in declarat.

Il y en a qui pretendent qu'on épargne davantage à porter de bon drap, parce qu'il en dure deux ou trois fois davantage ; & qu'ainsi il semble plus conforme à la pauvreté de s'en servir. Mais ce sont là des raisons de la chair & du monde. Tout ce que nous pourrions ménager en cela nous importe bien moins que de faire éclatter dans nos habits la pauvreté dont nous faisons profession, & de n'en point porter qui ne soient effectivement pauvres, afin de paroître nous mémes pauvres, puisque nous le sommes veritablement. Et ce n'est pas seulement dans la qualité de l'étoffe que nôtre pauvreté doit paroître, mais dans la façon méme de l'habit. Car il ne conviendroit pas à un Religieux qui fait profession d'être pauvre, d'en vouloir porter un qui fut fort ample & d'une longueur venerable, fait avec beaucoup de propreté, & accompli en toutes manieres ; parce que ce ne seroit pas un habit de pauvre Religieux. Nôtre S. Fondateur veut qu'en ce qui est de nos habits on ait seulement égard à deux choses, qui sont la bien-seance ou l'honnêteté, & la necessité de se défendre des incommoditez des saisons, parceque c'est pour cet usage & pour cette fin que les habits ont été inventez.

3. p. Const. c. 2. lit. C.

C'est ce qu'enseigne aussi le grand S. Basile, qui raporte à ce sujet ces paroles de l'Apôtre : *Contentons-nous d'avoir de quoi vivre, & dequoi nous couvrir.* Remarquez, dit un S. homme, que S. Paul ne dit pas que *nous devons être contens* d'avoir dequoi nous divertir & vivre à nôtre aise, ni dequoi nous parer & nous faire honneur : mais seulement, *d'avoir dequoi vivre & dequoi nous couvrir.* Pour nous montrer que nous ne devons avoir que ce qui est absolument necessaire à la vie, & qu'on doit entierement bannir de la religion tout le reste qui ressent

Basil. in regul. fus. disp. interr. 22. Habentes alimenta, & quibus tegamur, his contenti simus. 1. *tim.* 6. 8.

l'obſtentation & la vanité, comme étant capable d'en prophaner la ſainteté. L'humble S. François ne craignoit rien ta t que de voir introduire quelque ſuperfluité dans ſon ordre; & il appeloit ceux qui avoient quelque attache à des choſes dont ils ſe pouvoient paſſer, les enfans illegitimes de la religion. TRAI. III.

On raconte que le Pere Elie, l'un des premiers de ſon Ordre, & qui en a été Miniſtre general, s'étant fait faire un habit fort long & fort large avec des manches de méme, & d'une étoffe de prix, le Saint l'appella en preſence de pluſieurs freres, & lui dit de lui montrer cet habit. Elie le lui aiant apporté, il le mit ſur le ſien, & apres en avoir bien ajuſté tous les plis, & retrouſſé les manches avec mille geſtes & mille affectations de vanité, il ſe mit à ſe promener d un air imperieux & plein de faſte, portant la tête haute & l'eſtomach fort avancé, & diſant d'un ton grave & altier à ceux qui étoient preſens: Dieu vous garde mes bonnes gens. Les Freres tout ſurpris & étonnez de ce procedé, ne ſçavoient ce qu'ils devoient dire ou penſer de cette maniere d'agir. Mais le Saint le leur fit aſſez entendre, lorſqu'aiant ainſi ſatisfait à l'ardeur de ſon zele, il quitta promptement cet habit, & le rejettant loin de lui avec beaucoup d'indignation & de mépris, il dit au Pere Elie: Voila comme s'habillent les bâtards de l'Ordre; & s'allant rejoindre aux autres Freres avec ſon habit qui étoit fort pauvre & fort mépriſable, il reprit un viſage gay & plein de douceur, & ſe mit à les entretenir familiairement de l'humilité & de la pauvreté religieuſe. *Chron. de S. Fran. 1. p. l. 2. ch. 19.*

Appliquons nous donc ſoigneuſement à retrancher toute ſorte de ſuperfluité, & à nous contenter du neceſſaire, afin que nous ne perdions pas le droit d'enfans legitimes de la religion, mais que nous reſſemblions en toutes choſes à nôtre mere la ſainte pauvreté. Il n'y doit rien avoir que de pauvre dans nos habits, rien qui ne marque que nous aimons la pauvreté, & que nous ſommes vraiement pauvres. C'eſt pourquoi ils doivent étre toujours moindres que nous ne les pourrions porter avec toute la bien ſeance religieuſe; Et on en doit retrancher méme quelque choſe de ce qui nous ſembloit étre neceſſaire, au jugement du monde. Car ce neſt pas étre pauvre en habits, d'avoir tout ce qui eſt neceſſaire pour ſe veſtir; & il ne paroit point en cela de pauvreté, s'il ne manque quelque choſe de ce qui eſt neceſſaire. Ceſt ce qui nous a deja fait dire ci deſſus, que la parfaite pauvreté conſiſte à ſouffrir avec joie quelque beſoin en ce qui eſt du neceſſaire méme; & que quiconque n'eſt pas dans cette diſpoſition, n'a point encore atteint à la perfection de la pauvreté d'eſprit.

Ce que nous avons dit des vétemens, ſe doit auſſi entendre de toutes les autres choſes qui nous ſont neceſſaires pour l'uſage de la vie. Nous devons faire en ſorte que la vertu de la pauvreté evangelique brille avec tout ſon eclat en toutes ces choſes; & qu'il y paroiſſe manifeſtement que nous ſommes pauvres; n'ayant, par exemple dans nô- chambre, que les petits meubles qui ſont d'une neceſſité abſolüe, & méme les moindres de tous, comme la table la plus pauvre, le lit le

TRAI. III. moins commode & le plus malfait ; enfin vous devez desirer & étre bien aise que le rebut des autres, & ce qu'il y a de moindre dans la maison soit pour vous. Pour ce qui est des livres, si vous en avez qui ne vous soient pas fort necessaires, vous les devez porter à la bibliotheque, & vous bien garder de vouloir faire parade d'en avoir beaucoup dans vôtre chambre.

Bon. de inform. Novit. p. 2. c. 9.

S.Bonaventure traitant ce méme sujet entre fort dans le detail & le particulier de plusieurs petites choses, & recommande tres expressément à ses religieux de ne rien garder dans leurs cellules que les choses necessaires, & de prendre garde méme qu'elles ne soient ny curieuses, ny polies, mais toutes communes, grossieres, vieilles, & usées. C'est pourquoi vous devez vous éloigner extremement de toute curiosité, comme d'avoir des livres, un Breviaire, ou un Diurnal reliez avec quelque propreté où politesse singuliere : de porter sur vous des images curieuses, n'y un chapelet de grand prix. Et si vous avez quelque Crucifix ou quelque reliquaire, il faut qu'il soit conforme à la pauvreté que vous professez. Plus vous serez pauvre en toutes ces choses, plus vous vous rendrez agreable à Dieu & à ses saints. S. François disoit : que l'attache aux choses curieuses & non necessaires étoit la marque d'un esprit mort. En effet dequoi l'esprit qui est tiede & qui a perdu la chaleur de la grace peut-il se nourrir, sinon de ces superfluitez: Comme il ne trouve plus de consolation dans les choses spirituelles, il en va chercher dans ces amusemens exterieurs. C'est dans la vûe de cette verité si grande & si souvent éprouvée que les superieurs doivent avoir beaucoup d'égard à ces choses, tant parce qu'elles sont importantes pour la pauvreté, qu'à cause que c'est une marque que la ferveur de l'esprit est éteinte, lors qu'on s'y amuse.

Hist. de l'Ord. de S. Franc. p. 1. liv. 2. ch. 19.

Ce n'est pas seulement dans ces sortes de choses, mais dans celles mémes qui sont d'une necessité absolüe, que vous devez paroître, & étre veritablement pauvre, en vous faisant mémè un sujet de joie de ce qui vous en manque, dans la pensée que la souffrance de ce besoin vous rend plus parfait imitateur de Jesus-Christ ; *qui étant si riche* & si puissant, *s'est rendu pauvre pour l'amour de nous*, jusqu à vouloir vivre dans une extreme indigence des choses mémes necessaires, souffrant la faim & la soif, le froid, la nudité, le travail & la lassitude. Il y avoit dans le ciel une grande abondance de toutes sortes de biens, dit S.Bernard, mais il ne s'y trouvoit point de pauvreté. Cette marchandise y étoit tres-rare ; au lieu que la terre en étoit toute remplie : mais les hommes n'en connoissoient point le prix & la valeur. Qu'a donc fait le Fils de Dieu pour la rendre si estimable ? Il est venu comme un habile marchand pour en exercer lui-méme le commerce parmi les hommes. Il s'en est chargé abondamment, afin que les hommes apprissent de lui à estimer

Qui propter nos egenus factus est, cum esset dives. 2. Cor. 8. 9.

Bern. serm. 1. in vigil. Nativ.

estimer cette sainte marchandise, & à s'en charger en ce monde, pour en acheter le roiaume du ciel dans l'autre, où elle est si rare & si estimée. TRAI. III.

CHAPITRE IX.

Où l'on confirme le même sujet par des Exemples.

IL est raporté dans le livre des hommes illustres de l'Ordre de Cisteaux, que l'Abbé d'un certain Monastere de Saxe ne se contentant pas des étoffes du païs, en faisoit venir de Flandres tous les ans pour s'habiller. Cet Abbé étant mort, les Religieux partagerent entr'eux tous ses habits. Et le Prieur aiant jugé à propos d'en retenir pour lui une tunique, & s'en étant revêtu pour une grande solemnité, sentit tout d'un coup comme des lames de fer toutes ardentes appliquées sur sa chair, & se mit à crier de toute sa force, qu'il brûloit; on vient en foule au secours; on la lui ôte avec peine, & on la jette au milieu de sa chambre, où ceux qui étoient accourus à ses cris, la virent toute enflammée & étincelante, comme un fer embrasé qu'on tire de la forge. Alors tous ceux qui avoient eu part à ces dépoüilles épouventez de ce prodige, raporterent au même lieu ce qu'ils en avoient, & l'aiant mis tout en un monceau avec la tunique, le feu y prit de même avec tant de violence, qu'il en sortoit de tous côtez des étincelles comme d'une fournaise ardente: Ce qui dura si long temps, qu'on eut le loisir d'en donner avis à tous les Abbez des Monasteres de la Province, qui y vinrent, & rendirent témoignage de ce jugement si terrible de Dieu. *Lib. viror illust. Ord. Cisterc.*

Cesaire raconte qu'un certain Seigneur faisant beaucoup de mal à un Monastere de l'Ordre de S. Benoist, les Religieux resolurent entr'eux d'en faire leur plainte au Roi Philippe I. & afin que Sa Majesté la reçût plus favorablement, ils la lui firent porter par un jeune frere, qui étoit d'une tres-illustre famille, & avoit des parens fort puissans à la Cour. Lorsqu'il fut devant le Roi, il lui dit, qu'il supplioit tres-humblement sa Majesté de vouloir par son autorité reprimer les insultes & les mauvais traitemens qu'ils recevoient tous les jours d'un tel Seigneur, & leur faire restituer les biens qu'il leur avoit injustement enlevez. Le Roi aiant observé avec attention l'habit, l'air, le geste, & jusqu'aux souliers de ce jeune Religieux (car il étoit chaussé fort mignonement) lui demanda qui il étoit; & aiant appris qu'il étoit fils d'un des premiers de sa Cour, il se mit à parler de quelqu'autre chose, jusqu'à ce que ce Religieux lui dit en continuant sa plainte: En verité, Sire, la violence de cet homme a été jusqu'à nous enlever tout ce que nous avions dans nôtre Monastere, & ne nous a presque rien laissé pour vivre. Je m'en apperçois bien à vos souliers, lui répondit le Roi, car s'il vous avoit laissé un peu plus de cuir, vous auriez été chaussé un peu plus au large & plus à vôtre aise. Sçachez que vous devez être d'autant plus humble, que vous avez plus de noblesse que les autres. Et pour adoucir un peu le ressentiment de cette correction, sa Majesté ajoûta: Ne vous faschez point de l'avis que je vous donne; je n'ai dessein que de vous obliger. Retournez-vous en dans vôtre Monastere, & je ferai en sorte que cette personne ne vous donne plus de peine à l'avenir. *Cesar. l. 4. Dial. cap. 12.*

Ce même Auteur raporte encore un semblable exemple d'un autre Philipe Roi des Romains qui respondit presque la même chose à un Abbé de l'Ordre de Cisteaux, qui lui representoit avec un peu d'exaggeration les besoins de son Mona- *Ibid. c. 13.*

stere. Ce Prince voiant qu'il portoit des souliers fort justes & fort propres, lui dit: Il paroît bien à vôtre chaussûre, mon Pere, que vôtre maison est pauvre, & que vous avez méme de la peine à avoir du cuir, puisque vous portez des souliers si étroits & si petits; ce qui couvrit cet Abbé de honte & de confusion.

1. p. l. 2. c. 10.

☞ On lit dans l'histoire de S. François, qu'un Gardien qui lui étoit fort familier, aiant bâti une chapelle pour les Freres, fit aussi faire une petite cellule assez proche, afin que le Saint les venant voir, pût s'y retirer pour prier, & que cette commodité l'obligeât à demeurer plus long temps avec eux. S. François ne manqua pas d'y aller bien tôt aprés, & le Gardien lui aiant fait voir cette cellule, encore qu'elle ne fut que d'un bois de charpenterie fort simple, il lui dit: Si vous voulez, mon frere, que je demeure dans cette cellule, revêtez-là au dedans comme d'une haïe de plusieurs ramées ou branches d'arbres liées avec de l'osier, afin que j'y puisse voir la pauvreté; ce qu'aiant fait, le Saint y demeura plusieurs jours.

Dans l'Hist. de sa vie liv. 4. ch. 2.

On remarque aussi dans la vie de S. François de Borgia, qu'il faisoit paroître en toutes choses un extréme amour pour la pauvreté Evangelique, soit dans les lieux de sa demeure ordinaire, soit à la campagne, dans sa nourriture, dans ses habits, dans les meubles de sa chambre, dans le feu qu'on y allumoit quelquefois pour quelque necessité, dans le lit où il reposoit, dans le papier méme qu'il emploioit pour ses sermons, & dans les autres semblables petites choses dont il étoit obligé de se servir. Les habits les plus usez & les plus déchirez étoient ceux qu'il avoit le plus de peine à quitter, & l'on ne pouvoit presque jamais le faire resoudre à prendre seulement des bas ou des souliers neufs, & qui n'eussent servi long-temps à d'autres. Il ne faisoit jamais de repas plus delicieux que lorsqu'il vivoit des morceaux de pain, qu'il avoit mandiez de porte en porte pour assister les pauvres. Il ne faisoit aucune provision ni de linge, ni de vivres, ni d'aucune autre commodité dans ses voiages, quelques longs & difficiles qu'ils fussent; tant il craignoit de rien faire contre la pauvreté. Il recherchoit avec soin les plus pauvres logemens & les plus dépourvûs de toutes commoditez. A peine trouvoit-il d'ordinaire un lieu où il se pût mettre à couvert, & de la paille pour s'y reposer. Et il arrivoit souvent que faute de logement il étoit obligé de coucher la nuit à l'air, & sur la terre toute nuë; ce qu'il souffroit avec une allegresse si grande, qu'elle donnoit de l'étonnement & de la confusion a ses compagnons. Jamais depuis qu'il fut Religieux, il ne voulut se servir de bottes durant les pluies & les froidures de l'hiver, ni d'aucune autre chose pour se défendre des incommoditez des saisons. Son manteau qu'il mettoit en double au besoin, plûtôt pour le conserver que pour en étre plus à couvert, & son chapeau lui servoient de toutes défences. Jamais on ne lui voioit plus de joie, que lorsqu'étant tout penetré du froid & de la pluie, il ne trouvoit pas dans le lieu où il arrivoit, dequoi se sécher & se délasser. Quelques grandes que fussent ses infirmitez, & les incommoditez de l'hiver, il ne permit jamais qu'on fit aucune cloison ni aucun retranchement à l'entour de son lit, ni qu'on le fermât de rideaux. Une petite natte qu'on avoit attachée derriere son chevet à cause des fluxions que lui causoient les nuits froides, lui paroissoit une delicatesse dont il devoit avoir du scrupule. Tout cela étoit d'autant plus admirable en lui, que les avantages qu'il avoit quittez étoient grans & éclatans aux yeux du monde.

CHAPITRE X.

Quelles sont les obligations du vœu de pauvreté; & comment le Religieux s'en doit acquitter.

IL nous reste à traiter de ce à quoi le vœu de la pauvreté nous oblige selon toute sa rigueur, afin de bien discerner quand on y manque, & quand la faute est mortelle; car il est juste que le Religieux sçache l'obligation où il est à cause de son état, & en consideration de ses vœux. Ainsi nous ne parlerons point ici des choses qui regardent la perfection, mais seulement de celles qui sont d'obligation. Et nous y rapporterons avec toute la breveté possible ce qu'en ont dit les Docteurs, tans les Theologiens, que les Juristes, & ce qu'on en peut tirer du droit canon méme, & des écrits des Saints Peres.

Le vœu de pauvreté oblige le Religieux à n'avoir jamais ni le domaine, ni la proprieté, ni l'usage d'aucune chose temporelle, sans une legitime permission de son Superieur. C'est-là le commun sentiment de tous les Docteurs, ainsi qu'il est formellement exprimé dans les saints canons; D'où l'on infere deux choses tres-importantes.

Tit. de Stat. Mon cap. cum ad monasterium *&c. cap. Monachi eod. tit. cap.* ex parte de Caus. *&* 12. *q.* 1. *cap.* non dicatis. *Cap.* nolo. *cap.* expedit. *cap.* scimus. *Et Clem* ne in agro Dom. *de stat. Mon.*

La premiere est, que par le vœu de la pauvreté, le Religieux s'oblige à n'avoir, ni ne posseder, ni ne prendre, ni ne recevoir jamais aucune chose temporelle, pour en user, ni disposer en nulle maniere, sans la permission du Superieur; cela ne pouvant appartenir qu'à celui qui est, ou qui peut étre maître ou proprietaire de la chose. C'estpourquoi quiconque s'attribuë ce droit, agit contre le vœu de la pauvreté. C'est la conclusion que tous les Docteurs tirent de ce mémè principe, & qui est expressement marquée dans les sacrez Canons.

La seconde est, qu'un Religieux agit contre le vœu de la pauvreté, non seulement lorsqu'il prend, ou qu'il reçoit, ou qu'il donne quelque chose de la maison sans la permission du Superieur, mais encore lorsqu'il reçoit la moindre chose de ses parens, de ses proches, ou de ses amis, & qu'il la retient, ou qu'il en dispose sans son ordre. C'est encore ce qu'enseignent communement tous les Saints Docteurs, & ce qui est expressement marqué dans le Droit Canon comme une verité infallible. Voila quels sont les deux principaux fondemens sur lesquels nous devons appuier tout ce que nous avons à dire de l'obligation du vœu de la pauvreté, & les deux grans principes d'où nous devons tirer les resolutions de tous les cas qui se presenteront à decider sur cette maniere.

* Nôtre S Pere Ignace traitant ce sujet dans ses Constitutions nous propose & explique toute la méme chose; & il l'a même inserée dans nos regles, afin que nous

3. p. Const. c. 15. 8. *& reg.* 26. *summ.*

l'aions toujours devant les yeux. Que tous soient persuadez, dit il, qu'ils ne doivent rien donner ni prêter à d'autres, ni prendre pour eux mémes, ni disposer en aucune maniere de quoi que ce soit de la maison, que le Superieur ne le sçache & n'y consente. Et afin que personne ne s'imagine qu'on ne peche contre la pauvreté, qu'en voulant disposer de quelque chose de la maison sans le consentement du Superieur, mais que ce n'est pas une chose contraire au vœu qu'on en a fait, de recevoir quelque present de ceux de dehors, & d'en disposer sans permission, il explique encore ce second point dans une autre regle, qui dit : Nul ne doit rien prendre de la maison ni de la chambre d'un autre, ni n'en recevoir de personne de dehors en aucune maniere, ni pour soi, ni pour d'autres, sans la permission du Superieur. Ce S. Fondateur a renfermé comme en abregé dans ces deux regles, tout ce à quoi le vœu de pauvreté nous oblige en toute rigueur.

Reg. 9. commun.

Mais parce qu'on pourroit penser que ce n'est pas un peché, ou pour le moins, que ce n'en est pas un mortel, d'agir contre ces regles, à cause qu'elles n'obligent pas sous peine de peché, & qu'ainsi il pourroit arriver à quelqu'un de se tromper en cela, disant : Je voiois bien que j'agissois contre la regle en donnant cette chose à un autre, ou en la recevant de lui ; mais comme elle n'oblige pas à peché, je n'ai pas crû en commettre un, mais seulement rompre une regle ; Il est à propos, afin que nul ne s'y trompe, de vous faire remarquer ici, que veritablement nos regles ne nous obligent pas sous peine de peché, comme nôtre S. Fondateur le declare dans nos Constitutions mémes ; mais qu'il est neanmoins tres-évident, que nos vœux nous obligent sous peine de peché, & même de peché mortel, à l'observance de tout ce que nous promettons à Dieu en les faisant. Et afin que personne ne pût pretendre l'ignorer, ni prendre de là occasion d'y manquer, il s'en est encore formellement expliqué au même endroit, bien que la chose fut d'elle-même tres-claire & tres-évidente : Car qui ne voit que comme celui qui viole la chasteté, peche mortellement contre le vœu qu'il en a fait, & commet un nouveau sacrilege ; ainsi celui qui agit contre la pauvreté, donne indubitablement la mort à son ame par le violement du vœu qui l'oblige à la garder.

6. p. Const. c. 5.

Il est libre à chacun de demeurer dans le monde, d'y joüir de ses biens, & d'en disposer à sa volonté. On n'oblige personne à entrer en religion ni à faire vœu de pauvreté : Mais depuis que vous y étes entré, & que vous y avez fait ce vœu, il n'est plus en vôtre pouvoir de disposer d'aucune chose sans permission ; parce que c'est ce que vous y avez promis & juré solemnellement devant Dieu. Cette verité se voit clairement en ce qui arriva à Ananie & à Saphire, qui avoient fait vœu de pauvreté, comme le remarquent les SS. Peres, lorsqu'aiant retenu en secret une partie du prix d'un fond de terre qu'ils avoient vendu, & apportant le reste aux pieds des Apôtres, S. Pierre blessé jusqu'au fond du cœur de cette avarice jointe à une dissimulation qui sembloit imposer à Dieu, dit à Ananie : *Pourquoi vous étes-vous tellement laissé surprendre par Satan, que de mentir au S. Esprit, en détournant une partie du prix de ce fond de terre ? Ne pouviez-vous pas garder vôtre terre sans la vendre, ou en garder tout l'argent aprés même l'avoir vendue ? Comment ce dessein vous a-t'il pû entrer dans le cœur ? Ce ne sont pas les*

Cur tentavit satanas cor tuum mentiri te spiritui sancto, & fraudare de pretio agri ? Nonne manens tibi manebat, & venundatum erat in tua potestate ? Quare posuisti in corde tuo hanc rem ? Non es mé-

hommes que vous avez voulu tromper, c'est Dieu même. Ces paroles furent à l'instant suivies d'un terrible châtiment de Dieu; car Ananie tomba mort au même moment que l'Apôtre les eut prononcées. La même chose arriva trois heures aprés à sa femme, qui s'étoit renduë complice du même crime. Et l'Ecriture ajoûte : que *cet évenement répandit une grande fraieur dans toute l'Eglise, & parmi tous ceux qui en entendirent parler.* Il est donc juste que nous soions aussi toujours dans une extréme crainte de rien faire contre le vœu de la pauvreté, dont Dieu punit les moindres violemens avec tant de rigueur & de severité.

TRAI. III. titus hominibus, sed Deo. *Act.* 5. 3. 4. 5.

Et factus est timor magnus in universa ecclesia, & omnes qui audierunt hæc. *Ibid.* v. 11.

Mais pour revenir à nôtre point, disons : Que s'il n'y avoit que la simple obligation des Constitutions ou des Regles ce ne seroit pas un peché d'y manquer : Mais que quand la matiere de quelque vœu y est contenuë & exprimée, elles portent obligation sous peine de peché, non pas veritablement par elles-mémes ni par aucune force qu'elles aient d'obliger de la sorte, mais par la force & par l'obligation propre du vœu qu'on ne peut rompre sans peché. Comme si une regle contient & exprime ce que la chasteté méme, ou la loi naturelle ordonne, il est sans doute qu'elle oblige à peché, non pas en vertu de regle, mais par l'obligation que la chasteté ou la loi de la nature méme, apporte avec elle; de sorte que quiconque donne atteinte aux regles qui ordonnent les mémes choses, ausquelles le vœu de la pauvreté a la force d'obliger, commet un peché, non parce qu'il rompt ces regles, mais parce qu'il viole le vœu qui y est contenu & énoncé. C'estpourquoi on ne nous met pas ces regles devant les yeux, afin que nous les regardions seulement comme des regles, mais afin que les voiant, nous presupposions dans nôtre conduite à l'égard de tout ce qu'elles ordonnent, qu'elles contiennent en abbregé la substance du vœu de la pauvreté, & tout ce à quoi il nous peut obliger selon toute la rigueur, exprimée dans le Droit Canon & les écrits des Saints Peres, ainsi qu'il a déja été dit.

Ce que nous devons tenir pour premier principe en cette matiere, nous est tres-bien marqué dans ce que S. Augustin dit des Religieux qui vivent en communauté : qu'ils ne doivent rien avoir, ni posseder, ni donner, ni recevoir, sans la permission du Superieur; parce que c'est-là proprement étre pauvre; & que quiconque s'attribuë le droit de prendre, de donner, & de retenir la moindre chose temporelle, ou d'en disposer à sa volonté, & sans permission, s'en rend proprietaire, & parconsequent agit contre le vœu de la pauvreté. Pour mieux entendre cette verité, il est à propos de remarquer ici, que les Theologiens & les Canonistes mettent cette difference entre avoir le domaine & la proprieté d'une chose, & n'en avoir que le simple usage, que celui qui

Certum est eos nihil habere, possidere, dare vel accipere, sine superioris licentia debere. *Aug. de comm. vit. Cler. & habetur. Can.* Non dicatis. 12. *q.* 1.

en eſt le maître, en peut communement faire ce qui lui plaît; il peut la donner, ou la vendre, ou la prêter à qui il lui plaît, & en diſpoſer entierement à ſa volonté: mais celui qui n'en eſt pas abſolument le maître, & qui n'en a que le ſimple uſage, n'en peut pas diſpoſer comme il veut; parce qu'il ne lui eſt pas permis de la donner, ni de la vendre, ni de l'engager en nulle maniere, mais ſeulement de l'emploier à l'uſage pour lequel elle lui a été donnée. Ce qu'ils expliquent par un exemple aſſez familier. Quand une perſonne eſt invitée à la table d'un autre, il lui eſt permis de manger de toutes les viandes qu'on y ſert devant lui, mais il n'en eſt pas neanmoins le maître; car il ne peut pas les emporter chez lui, ni en envoier à ſes amis, ni en diſpoſer comme il lui plaît; il n'en a que l'uſage pour en manger à table autant qu'il en a beſoin; Et c'eſt pour cela qu'ils enſeignent que l'uſage eſt diſtingué de la proprieté dans les choſes mémes qui ſe conſument par l'uſage.

Il en eſt de mémè des Religieux à l'égard des choſes qu'ils ont en particulier avec la permiſſion méme de leurs Superieurs. On leur en laiſſe l'uſage pour eux mémes, & pour leur propre utilité; mais il ne leur eſt pas permis d'en faire part à d'autres: Car il eſt conſtant que vous ne pouvez pas donner à un autre l'habit que vous portez, ſans le conſentement de vôtre Superieur; parce qu'il ne vous appartient pas en propre, & que ſi vous en revêtiez un autre ſans ſa permiſſion, ce ſeroit en diſpoſer en maître abſolu & comme proprietaire, & par conſequent agir contre le vœu de la pauvreté. Ce que nous diſons ici des habits, ſe doit entendre de mémè de toutes les autres choſes dont nous nous ſervons. Il ne vous eſt pas permis de donner à un autre vôtre chapeau, ni vôtre breviaire, ni vôtre porte-fueilles, non plus qu'à un convié de diſpoſer des viandes qu'on ſert à table devant lui; parce qu'on ne vous permet l'uſage de ces choſes que pour vous méme; comme on ne permet l'uſage des viandes de la table à ceux qui y ſont invitez, que pour en manger ſelon leurs propres beſoins. Souvenez vous toujours de cet exemple, parcequ'il eſt tres-propre à ce ſujet, & qu'il l'explique d'une maniere tres claire & tres ſenſible.

Que ſi le Religieux ne peut pas diſpoſer des choſes mémes qu'il lui eſt permis d'avoir pour ſon uſage, il le peut bien moins faire à l'égard des autres choſes de la maiſon; car s'il en prenoit quelqu'une de la chambre des habits, de la bibliotheque, du refectoire, de la dépenſe, ou de quelqu'autre lieu, cela ſeroit plus évidemment contraire à la pauvreté.

CHAPITRE XI.

Comment il est contre la pauvreté de donner ou de recevoir aucune chose sans la permission du Superieur, bien qu'elle ne soit pas de la maison.

NOus avons dit, que selon le commun sentiment des Docteurs, c'est une action contraire au vœu de la pauvreté, non seulement de prendre la moindre chose de la maison pour s'en servir, ou pour la donner à d'autres; mais méme d'en recevoir aucune de dehors sans la permission du Superieur: de sorte que si vôtre pere, ou quelqu'un de vos proches, de vos amis, ou de vos devots vous donne dequoy avoir un habit, ou un livre, ou quelque semblable chose, & que vous le receviez, que vous le reteniez, & que vous en usiez sans le consentement de vôtre superieur, vous pechez contre le vœu de la pauvreté, soit que vous l'ayez, ou que vous ne l'ayez pas demandé, soit qu'on vous le donne par amitié, ou par aumône, ou par une tendresse & une affection de parenté, ou comme il vous plaira, sans que vous aiez méme témoigné en avoir le moindre desir.

Mais, dira quelqu'un, je vois bien qu'il est contre le vœu de pauvreté, de vouloir disposer de quelque chose de la maison, soit pour soi-méme ou pour d'autres sans la volonté du superieur; mais en peut-il étre de mémè lors qu'on me donne d'ailleurs dequoy soulager mes besoins? Il semble que ne prenant rien pour cela de la maison, je n'y fais aucun tort, & qu'au contraire je lui rens un bon service en lui épargnant ce qu'elle me devroit donner. Quel mal y a t-il donc dans ce procedé, & à quel commandement peut-on dire qu'il soit contraire?

On peut dire qu'il y a d'ordinaire dans ce procedé un peché de vol & de larcin, & qu'il est contraire au septiéme commandement de la loi de Dieu; c'est aussi ce que S. Augustin dit expressément dans sa regle en ces termes: Si l'on fait present de quelque chose à un Religieux, comme d'un habit, il doit étre apporté à la communauté, & mis entre les mains du superieur, pour étre donné à celui qui en a le plus de besoin; de sorte que s'il plaist au superieur de donner à un autre l'habit qu'on vous envoie de dehors, il ne vous fait point de tort en cela, parce qu'en entrant dans la maison, il devient commun, & est autant aux autres qu'à vous. Et en venant au point dont il s'agit, il ajoûte: Que si quelqu'un retient en secret & sans permission quelque chose qu'on lui ait donnée, il doit étre condamné de larcin. Car, comme dit encore tres-bien S. Basile, la possession particuliere d'une chose sans la volonté du superieur, est un vol. Mais à qui la dérobe-

Quod si aliquid detur alicui, ut vestis, redigatur in communem rem, & cui necessarium fuerit, præbeatur. Quod si aliquis rem sibi collatam celaverit, furti iudicio condemnetur. *Aug reg 5 c. 28.*

Furtum est privata possessio. Societatis enim expilatio, est rei cuiuscumque & undecumque in privatum usum sevocatio. *Basil. in Constit. Mon. cap. 35.*

t-on? Le voulez-vous ſçavoir ? dit ce Pere . C'eſt à la religion & à la communauté ; car c'eſt la dépoüiller de ce qui lui appartient, que de détourner à ſon propre uſage quelque choſe que ce ſoit, & de quelque part qu'elle vienne.

Et il ne faut pas s'imaginer que les SS. ne parlent ici de la ſorte que par un mouvement de zele & de pieté, comme ils font en d'autres choſes, qu'ils reprennent, afin d'en inſpirer plus d'éloignement & d'horreur dans les eſprits. C'eſt une verité toute ſimple, communement reçûë de tous les Docteurs, & fondée ſur un principe dont tous les Saints conviennent, ſçavoir que le vœu de la pauvreté rend le Religieux inhabile & incapable de pouvoir diſpoſer de lui méme d'aucune choſe : parceque comme il n'eſt plus à lui-méme, mais à la religion, tout ce qu'il a, tout ce qu'il acquiert, & tout ce qu'on lui donne, appartient auſſi directement & par une ſuite neceſſaire à la religion. Ainſi quand un Religieux a quelque chaire publique, ou quelqu'autre rente fondée, comme il y en a dans pluſieurs Univerſitez, ce n'eſt pas à lui qu'elle appartient, mais au Monaſtere ; & c'eſt le Superieur, ou le Procureur en ſon nom, qui en reçoit le payement comme des autres rentes de la maiſon, & qui a ſoin de lui fournir ſes petits beſoins, ni plus ni moins que s'il n'avoit pas ce revenu.

On peut voir clairement par là que le Religieux qui reçoit quelque choſe d'une autre perſonne, & qui la retient ſans permiſſion, commet un vol manifeſte ; car comme il appartient lui-méme à la religion, cette choſe lui appartient auſſi au méme moment qu'elle entre en ſon pouvoir. C'eſtpourquoi s'il la retient pour lui contre la volonté de ſon ſuperieur, il la dérobe effectivement à toute la communauté ; car qu'eſt-ce proprement que dérober, ſinon prendre ou retenir le bien d'autrui contre la volonté de celui à qui il appartient ? Il ſuit de là, que ſi un Religieux donne une choſe à un autre ſans permiſſion, quand meſmè ce ſeroit par aumône, celui qui la reçoit ne la peut pas legitimement poſſeder, mais eſt obligé de la reſtituer à la Religion : ce qui fait voir encore combien on ſe trompe, lorſqu'on croit pouvoir donner à ſes parens, à ſes proches ou à ſes amis, des livres, des images, des reliquaires, & d'autres ſemblables choſes, ſous pretexte que ce n'eſt pas la maiſon, ni le ſuperieur qui les a données, mais qu'on les a reçûës de quelque autre part.

Comme donc c'eſt un vol, & un violement du vœu de la pauvreté, de prendre & de donner quelque choſe de la maiſon, & d'en diſpoſer ſans la volonté du ſuperieur, c'en eſt un auſſi de rien recevoir d'aucune perſonne de dehors, de le retenir, ou d'en diſpoſer en aucune maniere ſans une permiſſion legitime.

Mais

Mais il est à remarquer ici, qu'encore que cela méme ne fut pas un vol, & que la maison, ou la communauté, ni qui que ce soit n'en receut aucun dommage, comme il pourroit arriver en quelque cas; toutefois ce seroit toujours une faute mortelle de soi-méme & en son genre, de prendre & de recevoir aucune chose temporelle, de s'en servir & d'en disposer contre la volonté de son superieur; puisque cela lui est défendu, qu'il y a renoncé, & qu'il s'en est rendu incapable par le vœu de la pauvreté; ainsi qu'il a déja eté dit; & quelque chose qu'un Religieux pût donner à un autre en cette maniere, il ne pourroit pas legitimement la retenir; mais il seroit obligé à la rendre au Convent, comme l'aiant reçûë d'une personne, qui n'étoit pas en pouvoir de la donner non plus qu'un pupile.

☞ Tout ceci se confirme encore tres-bien par un exemple de la conduite que le grand S. Gregoire tint envers un Religieux du Monastere qu'il fit bastir à Rome sous son Pontificat. Ce Religieux qu'on appelloit le Juste, priant un frere qu'il avoit dans le siecle, de lui achetter une tunique, il tira aussi-tôt trois reales de sa bourse, & les lui donna, disant: prenez ces trois reales & achetez-en vous-même une comme vous la voudrez. Surius qui le raporte ainsi, dit l'avoir tiré de l'original même; quoi qu'on lise dans les Dialogues de S. Gregoire que c'estoient trois pieces d'or: mais puisque trois reales estoient alors plus que suffisans pour acheter une tunique, ne nous arrétons qu'à ce qui fait à nôtre sujet, qui est que ce Religieux receut sans permission ces trois pieces, & que dans le temps qu'il les gardoit il tomba dans une maladie mortelle. Alors un Religieux ayant par hazard appris que ce frere retenoit cet argent, se crut obligé en conscience d'en avertir l'Abbé: ce qui est tres-conforme à l'une de nos regles, qui ordonne à quiconque sçait quelque chose importante d'un autre, d'en aller aussi-tôt rendre compte au Superieur. L'Abbé en estant averti trouva que la chose meritoit bien d'être raportée à sa Sainteté, & luy en alla aussi-tôt rendre compte, afin qu'il luy plût d'aviser à ce qu'il seroit à propos de faire en cette rencontre. S. Gregoire ayant bien consulté le cas, ordonna que les Religieux ne visiteroient plus le malade, mais que pour avoir violé le vœu de la pauvreté, ils le tiendroient tous pour excommunié; & qu aprés qu'il seroit mort, on ne l'enterreroit pas en terre sainte comme les autres, mais qu'on le jetteroit avec son argent dans quelque voirie, & qu'on diroit sur le corps à haute voix: *que ton argent perisse avec toy.* Ce malheureux étant mort dans son peché, tout cela fut executé de la sorte, & S. Gregoire dit que cet exemple imprima une telle crainte & une telle terreur dans l'esprit de tous les Religieux de ce Monastere, qu'ils se mirent à remuer leurs Cellules, & à en ôter toutes les petites choses qu'ils y avoient & qu'ils y pouvoient innocemment retenir, les portant toutes à leur Superieur, pour se mettre hors de tout scrupule de rien avoir contre la pauvreté Religieuse. C'est sur cet exemple & sur plusieurs autres semblables des anciens Peres, que cette même peine a été depuis établie & ordonnée par les sacrez Canons contre les Religieux qui meurent proprietaires de quelque chose temporelle.

S. Greg lib. 4. Dialog. cap. 55.

Pecunia tua tecum sit in perditionem. *Act. 8. 20.*

Cap. Manu, & *Cap.* Cum ad Monasterium *de statu Monach.*

CHAPITRE XII.

Où l'on explique en particulier quelques cas qui sont contre le vœu de pauvreté.

On peu tirer de ces principes & de cette doctrine si commune des Saints, que nous venons d'expliquer, des eclaircissemens pour resoudre toutes les sortes de difficultez qui se pourront presenter sur le sujet de la pauvreté. Mais parceque ces choses morales se comprennent mieux par des exemples & par des cas particuliers, nous en proposerons icy quelques uns, afin que leur explication serve à faire entendre tous les autres, & qu'ainsi cette matiere en soit plus parfaitement éclaircie.

I. L'on infere de ce qui vient d'etre dit, que si le superieur donne à un Religieux de l'argent pour faire un voyage, il n'en peut pas acheter des chapelets ny des images ny aucune autre chose, ny pour lui méme ny pour un autre, ny l'employer à aucun autre usage, quand il l'épargneroit sur sa depence & sur sa nouriture méme La Raison de cela est, que cet argent ne lui étant donné que pour étre employé à ce qui lui est necessaire sur le chemin, s'il lui en reste en quelque maniere que ce soit, il le doit rendre ou au Superieur qui l'envoie, ou à celui du lieu où il va; & s'il le retient, ou s'il l'emploie à autre chose, il le dérobe à la religion, & peche contre le vœu de la pauvreté. Ce qui se doit entendre quand on lui donne indeterminément tout ce qui lui peut étre necessaire durant son voyage, comme on a coutume de faire dans nos maisons. Mais c'est autre chose quand on lui donne précisement pour tant de de jours, & qu'on taxe & regle la dépence de chacun; ensorte que s'il avoit besoin de quelque chose de plus, on ne le lui donneroit pas; car c'est alors une marque qu'il y a permission expresse, ou tacite, d'employer en d'autres choses honnêtes, ce qu'il peut épargner sur ce qu'on lui donne pour sa dépence.

II. Encore que ce ne soit pas la religion, mais vôtre pere, ou vôtre parent, ou quelque personne devote qui vous fournisse cet argent pour vôtre voyage, vous n'en pouvez pas non-plus disposer en aucune maniere, ny pour vous ny pour d'autres. Que personne ne se trompe donc en cela, & qu'on ne dise pas, comme quelques-uns: ce n'est point la religion qui m'a donné cet argent; je l'ay reçu d'un tel de mes parens, ou de mes amis: car qu'importe que vous l'aiez reçu de la maison, ou de dehors, puisqu'il ne peut étre en vôtre pouvoir, qu'il n'appartienne en méme temps à la religion. C'est toujours la méme chose que si le Superieur méme, ou le Procureur de la maison vous l'avoit donné, ainsi

qu'il a deja été dit dans le chapitre precedent. C'est pourquoy vous ne le pouvez employer qu'à la fin pour laquelle il vous est permis de l'avoir, qui est vôtre voyage: tout ce qui vous en reste aprés, en quelque maniere que ce soit, vous le devez rendre au Superieur; & si vous le retenez, ou que vous l'emploiez à quelque autre chose, vous pechez contre le vœu de pauvreté, comme si vous le dérobiez à la religion. Ce qui est encore vray, lors méme qu'on n'a reçu cet argent de dehors, qu'avec le consentement du Superieur; car si on l'avoit reçu sans sa volonté, ce seroit un autre violement du vœu de la pauvreté, ainsi qu'il a deja été dit cy dessus.

III. Il en est de méme, lors qu'on revient de quelque mission, ou de son païs: si l'on en rapporte quelque habit, une robe ou quelque autre équipage, il appartient à la communauté aussitôt qu'on l'a reçu; & en rentrant dans la maison on le doit mettre entre les mains du superieur, ou par son ordre entre les mains de celui qui a soin de ces sortes de choses; parceque de le retenir sans permission, c'est s'en rendre proprietaire, & par suite commettre un vol & un larcin contre le vœu de la pauvreté.

IV. Encore qu'un religieux soit sur le point de partir pour aller dans une autre maison, & qu'il ait déja, comme l'on dit, le pied à l'étrier, il ne peut neanmoins demander ni recevoir aucune chose de qui que ce soit de dehors, non pas méme pour son voiage, sans la permission du Superieur du lieu qu'il quitte, quelque assurance qu'il ait, que celui du lieu où il va sera bien aise qu'il lui épargne cette dépence. La raison de cela est que le premier est alors son legitime Superieur & non l'autre; & qu'ainsi ce seroit la recevoir sans permission, s'il ne la lui demandoit pas, l'aiant present, & la lui pouvant demander. Mais il n'en seroit pas de méme si étant déja loin de la maison, & manquant de quelque chose, il n'y avoit point de Superieur pour lui donner la permission de la demander ou de la recevoir; car en ce cas il le peut bien faire, autant qu'il peut juger que ce seroit la volonté de son Superieur s'il y étoit present, avec intention de le lui declarer & de lui en rendre compte aussitost qu'il sera arrivé à la maison; parcequ'alors il présuppose le consentement du Superieur; ce qu'on ne peut pas faire, quand il est present, ny quand la chose se peut facilement differer.

V. Il suit encore de ce que nous avons dit, que si le Superieur permet à un religieux d'avoir quelque argent entre les mains du procureur, pour l'emploier à quelque usage determiné, comme à faire copier quelques écrits, il ne peut pas s'en servir pour aucun autre, sans son consentement, ni en donner seulement trente sols à un autre religieux, quelque besoin qu'il en ait, soit pour lui-méme, ou pour quelqu'un de

ses devots, ou de ses amis, ou de ses parens; non pas méme par voie d'aumône, ni pour acheter des chapelets & des estampes, ou des images de papier, ni pour quelque autre chose que vous voudrez; & comme il n'en peut rien donner à un autre, un autre n'en peut pas non plus rien recevoir de lui sans permission, parce qu'en cela ils agiroient tous deux contre le vœu de la pauvreté, qui défend de donner, ni de recevoir aucune chose temporelle, ni d'en disposer en nulle maniere sans la permission du superieur, comme nous l'avons déja fait voir.

Cy dessus chap. 10.

VI. Comme le religieux ne peut rien donner ni recevoir sans la permission du Superieur, il ne peut pas non plus rien préter, ni emprunter; parceque le vœu de la pauvreté lui défend toutes sortes de contrats. On peut neanmoins presumer dans les petites choses dont il arrive souvent qu'on a besoin qu'il y a une permission tacite, ou generale de se préter les uns aux autres celles qu'on a de la maison méme, au moins pour quelque temps, selon que l'usage & la pratique de l'ordre le donne à entendre.

VII. Un religieux peche contre le vœu de la pauvreté, lorsqu'il reçoit un dépost de quelques personnes de dehors, ou de la maison méme: Car le dépost est un contract veritable, & qui oblige par soi-méme celui qui s'en charge, à en répondre, & à le payer s'il vient à se perdre par sa faute. A quoi l'on peut ajoûter les soins embarassans qu'apporte la garde d'une somme d'argent ou de quelqu'autre chose de grand prix dont on s'est chargé, & le scandale que ce seroit de trouver cet argent & ce depost entre les mains d'un religieux qui le garde sans permission, & sans que l'on sçache ce que c'est, ni d'où il vient. Pour ce qui est des choses qu'il est permis à un religieux d'avoir dans sa chambre, l'usage & la pratique de la religion lui permet aussi de se les faire garder par d'autres de la maison.

VIII. S'il est contre le vœu de la pauvreté de recevoir, ou de garder entre ses mains de l'argent, ou quelque autre chose qui en vaille, il ne l'est pas moins d'en avoir entre les mains d'un autre sans la permission du superieur; car c'est la méme chose d'en garder soi-méme, ou de s'en faire garder par un ami. C'est pourquoy si un religieux avoit entre les mains de quelque personne de sa connoissance, un équipage pour voiager, ou quelque autre chose, afin de s'en servir en sortant de la maison où il est, il ne pecheroit pas moins contre le vœu de la pauvreté, que s'il le gardoit lui-méme entre les siennes; parce que ce seroit toujours l'avoir à sa disposition.

In instit. & reg. 25. comm. Vide Nigron. ad reg. 9. comm. n. 8. Clementin. 1. de stat.

IX. C'est une chose qui ne convient point à la pauvreté que nous professons, & qui marque quelque sorte de proprieté, d'avoir toujours à sa disposition certains livres, ou certaines images, & d'autres

choses semblables par un attachement particulier, & de les emporter avec soi lorsqu'on change de lieu.

Mon. Azor. tom 2. in Math. c. 6. 9. 37. Sylvestr. restit. 6 q. 7. dist. 2. Molin. tom. 7. disp. 276. Less. lib. 2. de Iustit. cap. 18. dub. 11. n. 85. Nav. lib. 1. de restit. cap. 2. n. 107. & 182. Petr. Ledesm. 2. p. summ. tr. 31. c. 2, concl. 10.

* Aussi cela ne se permet il point dans nôtre Compagnie; mais il est ordonné d'écrire un memoire de toutes ces choses que chacun a pour son usage, comme appartenantes à la maison où l'on reside, afin qu'elles y demeurent lors qu'on en change; De sorte que s'il arrivoit à quelqu'un de les emporter avec soi, ce seroit les dérober à la maison à laquelle elles sont appliquées, quand méme elle ne les lui auroit pas données. (Car c'est la méme chose de les avoir reçûës de la maison ou de dehors, ainsi qu'il a déja été dit.)

X. Toute dépense vaine, illicite, ou superfluë est contre le vœu de la pauvreté, qui défend d'en faire aucune; non pas méme avec la permission du Superieur, ainsi qu'il est porté dans les sacrez Canons; comme cela n'est pas permis au Superieur méme, il ne peut pas non plus le permettre aux autres, son authorité n'aiant lieu que dans les choses necessaires, utiles & honnestes. D'où il suit que quiconque reçoit le profit des choses qu'un religieux emploie mal, le doit restituer à la religion, selon qu'il a été dit dans le chapitre precedent.

XI. C'est agir contre le vœu de la pauvreté, de tenir quelque chose cachée, de peur que le Superieur la trouvant ne la vueille ôter; car, comme le remarquent fort bien les Docteurs, c'est se la vouloir approprier en quelque maniere, & la retenir contre sa volonté.

XII. Si l'on charge un officier de la maison du soin de disposer de quelques choses, & de les distribuer, il le doit faire selon l'esprit & la volonté du Superieur, & non pas selon la sienne. Et s'il donne à quelqu'un quelque chose de plus ou de moins, de pis ou de meilleur, que ce qu'il sçait que le Superieur veut qu'il donne, il agit contre le vœu de la pauvreté, parcequ'alors il use & dispose de ces choses comme s'il en étoit le maître & le proprietaire, & qu'il ne dépendist de personne.

XIII. Comme ce seroit un grand peché contre ce vœu si un Religieux dissipoit ou prodiguoit à dessein & de propos deliberé les choses de la maison, dont on lui a commis le soin, ou qu'on lui a données pour son usage, il n'en commettroit pas un moindre, s'il les laissoit perdre par quelque faute notable & par sa negligence, parce qu'en cela la faute est égale à la fraude, & à la mauvaise volonté. Et la raison en est assez évidente; car chacun sçait qu'il n'appartient qu'à celui qui est maître d'une chose, de la dissiper & d'en disposer à sa fantaisie; & qu'ainsi les religieux qui n'ont que l'usage des choses qu'on leur donne pour leur propre utilité, ou qu'on leur confie pour le service de la maison, pechent contre le vœu de la pauvreté, lorsqu'ils les dissipent mal-à-propos & avec profusion, ou qu'ils les consument & les em-

Culpa lata dolo æquiparatur.

 ploient en des usages vains & illicites. Et l'on doit prendre garde en ces rencontres, qu'encore que le tort qu'on fait chaque fois à la religion, soit petit, il peut neanmoins devenir tres-grand, si l'on continuë à le faire plusieurs fois.

Cassien rapporte sur ce sujet un exemple tres-remarquable des anciens Peres des deserts. Il dit que le dépensier ou procureur d'un Monastere entrant dans la cuisine, & aiant vû à terre trois grains de lentilles, que le cuisinier avoit laissé tomber lorsqu'il en lavoit pour les faire cuire, il en alla avertir l'Abbé, qui fit venir aussi-tôt le cuisinier, & lui imposa une penitence publique, pour n'avoir pas menagé ces choses avec assez de soin. Ce qui fait assez voir, dit cet auteur, que les premiers Saints regardoient & eux-mémes, & tout ce qui appartenoit à leur monastere, comme des choses dediées & consacrées à Dieu; c'est pourquoi quelques petites qu'elles fussent, ils les menageoient toujours avec beaucoup de soin & de reverence.

Cass lib. 4 de instit. renunt. cap. 20.

CHAPITRE XIII.

Réponse à une objection, qui sert à éclaircir beaucoup cette matiere.

QUelqu'un dira, peut-être, qu'il paroît beaucoup de rigueur & d'austerité dans cette maniere de pratiquer la pauvreté; puisque d'autres religieux, qui en ont fait vœu aussi-bien que nous, & qui sont remplis de la science & de la crainte de Dieu, ne font nulle difficulté de recevoir ce qu'un parent, ou un ami, ou quelque personne devote leur donne pour avoir un breviaire, ou des livres, ou du papier, ou mémè un habit, & qu'ils font aussi d'ordinaire des presens de leurs livres, & d'autres choses de plus grand prix à leurs amis, tant dedans que dehors, sans scrupule & sans crainte de donner la moindre atteinte au vœu qu'ils ont fait de garder la pauvreté evangelique. Il est donc croiable que nous ne pecherons pas non plus contre ce vœu en ne faisant que les mémes choses, mais tout au plus contre la perfection de cette vertu, & contre l'exacte & entiere obeïssance que nous devons à nôtre Superieur, à nos regles & nos constitutions.

Comme cette objection est tres considerable & de grande importance, nous l'avons icy proposée, afin que l'éclaircissement que nous y trouverons donne plus de jour à ce que nous avons déja dit, & à ce que nous avons encore à dire sur ce sujet. Pour commencer donc à en déméler toute la difficulté, il faut convenir de cette verité, qu'il y a des monasteres dont les religieux font toutes ces choses sans scrupule, & qu'en les faisant ils ne donnent nulle atteinte au vœu de la pauvreté, mais il ne s'ensuit pas de là que nous en puissions user de méme sans

peché. Au contraire, si nous faisions ces choses de nous-mémes, ce seroient autant d'actions contraires à l'obeïssance, & à nos regles, & autant de violemens du vœu de la pauvreté. Trai. III.

La raison de cette difference est, que dans ces monasteres ces choses se font toujours avec la permission du Superieur, encore qu'on ne la demande pas toujours pour les faire; parce qu'il y a d'ordinaire une licence expresse, ou pour le moins tacite, ou virtuelle, qui est, comme disent les Docteurs, quand une chose se pratique communement dans un ordre religieux, & que les superieurs qui le sçavent, qui le voient, & qui peuvent s'y opposer & l'empescher, ne s'y opposent, ni ne l'empéchent pourtant pas, mais le souffrent sans en rien dire; car *il semble que c'est approuver une chose, que de se taire*, lorsqu'on peut parler pour l'empécher; & qu'ainsi l'on doit prendre ce silence pour un consentement tacite. Or le Religieux qui a une permission expresse ou tacite de donner ou de recevoir quelque chose & d'en disposer, le peut faire sans pecher contre le vœu de la pauvreté; & c'est pour cela qu'il y en a beaucoup dans les ordres, où l'on a cette sorte de permission, qui le font sans scrupule & sans aucun danger de peché.

Qui tacet consentire videtur. *Reg.* 43. *de regul. juris.*

*Mais parceque nôtre Compagnie est dans sa premiere vigueur & desire conserver dans sa perfection ce rempart de la sainte pauvreté, parcequ'il n'y a aucune permission semblable, ni expresse, ni tacite, ni virtuelle, & que l'usage & la pratique y est formellement contraire, quiconque y voudroit disposer de la moindre chose, soit de la maison, soit de dehors, il pecheroit contre le vœu de la pauvreté. Et il en seroit de méme de tous les autres Religieux, s'ils n'avoient pas la permission de leurs Superieurs, pour le pouvoir faire.

Par exemple les vierges qui vivent dans un veritable état de religion, & qui ont fait vœu de pauvreté, ne laissent pas d'ordinaire d'avoir des petites pensions, dont elles achetent des habits, & les autres choses dont elles ont besoin, & nous ne croions pas qu'elles fassent rien en cela qui soit contre leur vœu; parce qu'elles en ont la permission de leurs Superieurs. Cependant il est clair, que si quelqu'un de ceux qui n'ont pas cette permission, en vouloit user de méme, sans la demander, il agiroit contre le vœu de la pauvreté. Il faut donc avoüer que ce que nous voions pratiquer en cela par d'autres Religieux, par des Saints mémes, & par de grands serviteurs de Dieu, ne doit pas étre un sujet de penser que nous puissions faire la méme chose sans peché; parce qu'ils en ont la permission expresse ou tacite dans leur ordre, & que l'usage & la pratique du nôtre y est toute contraire. Vous voyez bien par là que les resolutions des cas que nous avons expliquez, ne doivent pas étre regardées comme des regularitez trop étroites & trop rigoureuses, mais comme autant de veritez tres-bien établies sur la doctrine commune des Docteurs, & dans toute la rigueur de leurs écoles.

Bon. in speculo discip. p. 1. c. 4. Gers. dans un traité de questions libres qu'il propose quest. antepenult.

S. Bonaventure & le docte Gerson, que l'on doit regarder comme des Theologiens aussi graves, qu'ils étoient vraiment interieurs & spirituels, mettent en question plusieurs des mémes cas particuliers que nous avons raportez, & en reduisent toute la difficulté à sçavoir, si le Religieux qui donne ou qui reçoit quelque chose, en a la permission expresse ou tacite de son Superieur; Et ils disent, que ne l'aiant pas, il ne peut disposer d'aucune chose, sans pecher contre le vœu de la pauvreté: parce que ce n'est plus être pauvre, mais se rendre maître & proprietaire d'une chose, lorsqu'on en dispose ainsi à sa volonté.

Gerson en propose l'exemple à l'égard du Procureur méme, ou de l'Oeconome qui a l'argent du Monastere, pour fournir à la dépense & aux besoins de toute la Communauté. Et il demande s'il pecheroit contre le vœu de la pauvreté en achetant pour lui-méme, ou pour un autre, quelque petit étui, ou des lunettes, ou un canif, ou des plumes; & il étend méme la difficulté à de moindres choses, comme à une éguille & à un peu de fil; à quoi il répond, que s'il le fait avec la permission particuliere ou generale, expresse ou tacite du Superieur, il n'y a point de peché; mais que sans cette permission, son action est contraire au vœu de la pauvreté. Et il dit la méme chose touchant la maniere dont il en doit user à l'égard des personnes de dehors, lorsqu'il s'agit de leur donner, ou d'en recevoir quelque chose. De sorte que tous les Docteurs conviennent en ce point: que le vœu de la pauvreté met les Religieux dans une étroite obligation de ne rien posseder, de ne rien donner ni recevoir, & de ne disposer de rien sans la permission du Superieur. Et s'il y a des Monasteres, où on leur laisse la liberté d'avoir dans leurs cellules quelques petites choses, d'en recevoir de leurs proches & de leurs amis, & de leur en donner d'autres; c'est qu'il y a dans leur Ordre une permission expresse ou tacite d'en user de la sorte; car sans cela ce seroit violer le vœu de la pauvreté.

Il suit de là une chose remarquable tant pour ce sujet que pour beaucoup d'autres semblables. C'est que pour pouvoir dire certainement à un Religieux, s'il peche en ceci ou en cela contre le vœu de la pauvreté, il est necessaire de sçavoir auparavant quel est l'usage & la pratique de son Ordre touchant la chose dont il s'agit, afin de juger s'il y a une permission expresse, ou tacite, ou virtuelle de la faire. Sans cela on ne peut pas lui donner un conseil fort assuré; parce que cette permission tacite, ou virtuelle & interpretative étant dans un Ordre Religieux, y rend tres licites plusieurs choses, qui seroient tres-illicites dans un autre où elle ne se trouve pas.

* On en peut aussi inferer, qu'encore que certains Autheurs asseurent qu'un Religieux ne péchera point contre le vœu de la pauvreté, en recevant de l'argent d'un

d'un autre pour achepter des livres ou d'autres semblables choses, pourveu qu'on ne les tienne pas cachées, mais qu'on les laisse exposées à la veuë des Superieurs, & qu'on ait une veritable intention de les quitter & de les remettre entre ses mains, aussi-tôt qu'il lui plaira de l'ordonner; cela ne peut pas neanmoins étre reçu dans nôtre Compagnie, & un Religieux qui en useroit ainsi donneroit une atteinte criminelle au vœu que nous faisons de la pauvreté. Car ces Autheurs ne parlent de la sorte, que parce qu'ils jugent que cette maniere d'agir est déja une permission tacite & interpretative, & que les Superieurs se tiennent satisfaits & contents de cette humble soumission à leur volonté. Mais ces sortes de permissions n'ont point de lieu parmi nous; on y voit une disposition & une volonté manifestement contraire. Nous sommes obligez à cet humble assujettissement de nôtre volonté à celle du Superieur pour le manteau, ou pour la sotane que nous portons, pour le breviaire & les autres choses dont nous nous servons avec permission, & à ne les garder qu'avec cette intention de les quitter, s'il nous le commande; autrement nous pecherions contre le vœu de la pauvreté; parce que ce seroit s'en rendre proprietaire. Et pour ce qui est de recevoir d'un autre dequoi acheter une robe, un manteau, ou des livres, ou quelqu'autre chose, quoi que nous la tenions ensuite exposée dans un lieu ouvert, & que nous aions une intention sincere de nous en défaire au premier ordre du Superieur, cela n'est nullement permis dans nôtre Compagnie, où l'on pratique si manifestement tout le contraire. Et il est constant que si l'on y souffroit cette maniere de recevoir & de posseder ces sortes de choses sans en demander d'autre permission, nous nous y opposerions tous dans nos assemblées, & nous ferions en sorte que l'on fermât cette fausse porte, par où nôtre pauvreté se pourroit si facilement perdre.

Les Docteurs remarquent encore une autre chose, touchant cette permission tacite & virtuelle ou interpretative. Afin qu'un Religieux puisse demander ou recevoir, donner ou retenir aucune chose, il ne lui suffit pas, disent-ils, non plus que pour pouvoir sortir de la maison, ou écrire une lettre, de sçavoir certainement que s'il en demande la permission, le Superieur la lui donnera aussi-tôt; mais il doit-étre persuadé qu'il sera mémè tres-aise & tres-satisfait qu'il donne, ou qu'il reçoive, & garde cette chose sans lui en demander la permission, & qu'il approuvera cette conduite. Cette certitude & cette connoissance de la volonté du Superieur, est une permission tacite & virtuelle, qui suffit pour pouvoir donner ou recevoir, sans en demander d'autre plus particuliere; & l'on s'en sert dans quelques Ordres Religieux pour la plûpart des choses que nous avons marquées.

* Mais les Superieurs de nôtre Compagnie sont si éloignez de cette complaisance, que leur plus forte passion est que tout y soit ordonné, reglé & executé par l'obeïssance Rien ne les pourroit toucher plus sensiblement, que de voir quelqu'un de leurs sujets assez temeraire pour faire la moindre de ces choses sans permission. C'est-pourquoi nous devons parler tout autrement que beaucoup d'autres Religieux, de ce qui regarde la pratique de la pauvreté; quoique les autres Ordres n'en aient point eu d'autre dans leurs commencemens, ainsi que leurs histoires le font assez connoître, & qu'il y en ait mémè quelques-uns qui la conservent encore aujourd'hui avec beaucoup d'estime & de loüange.

CHAPITRE XIV.

Que le vœu de pauvreté oblige sous peine de peché mortel, & quelle doit être l'importance du sujet qui fait qu'on peche mortellement.

ON demandera peut-être, si les choses que nous avons dites être contre le vœu de la pauvreté, sont toujours des pechez mortels, ou en quelles rencontres elles le peuvent être. Nous avons déja remarqué ci-dessus, que selon le commun sentiment des Docteurs & des Saints, tout peché qui se commet contre ce vœu, est un peché de vol & de larcin contre le septiéme des commandemens de Dieu. C'est pourquoi comme ce commandement oblige par soi-méme & de sa propre nature, sous peine de peché mortel, & que neanmoins il se peut faire, à cause de la petitesse du sujet, que le larcin ne soit qu'une faute venielle, comme si l'on ne déroboit qu'un double ou une pomme; on peut dire aussi du vœu de la pauvreté que de soi-méme & de sa nature il porte obligation sous peine de peché mortel, mais qu'on le peut rompre en des choses si petites & si legeres, que la faute n'en soit que venielle. Que si vous voulez sçavoir quelle doit être la valeur & l'importance de la chose en laquelle on peche, afin que la faute soit mortelle: Comme c'est une question fort agitée, & traitée avec beaucoup d'étenduë par les Docteurs sur le sujet du larcin, sçavoir quelle doit être la valeur d'une chose dérobée, afin qu'il y ait peché mortel: ils disent qu'on doit juger de méme de tout ce qui se fait contre le vœu de la pauvreté; de sorte que la méme quantité qui est valable & suffisante pour être le sujet d'un peché mortel contre le septiéme commandement de la loi, l'est aussi pour en être un contre le vœu de la pauvreté. C'est le commun sentiment de ceux qui ont écrit sur cette matiere.

Au chap. 11.

Cordub l. de Cas. q. 109. Navar. l. 3. tit. de stat. Monach. consult. 3. dubio 3. n. 18. Sorbo. in comp. privil. 1. p. verbo Dare *in explic. const. Clem. 8. de largi. cas. 2. vers.* Sed difficile *Lud. Lopez 2. p. summ. q. 3. con. l. 5. Man. Rodr. tom 3. de reg. q. 20 art. 10. concl. 8. Azor. l 12. instit. Mor. c. 12. q. 6.*

Pour l'éclaircir & le confirmer davantage, il y a des Theologiens qui remarquent que la grandeur de ce peché procede de deux racines: l'une est d'usurper & de s'attribuer ce qui est à un autre, contre sa volonté; & l'autre de rompre en cela le vœu qu'on a fait à Dieu. Et ils disent, qu'encore que ne considerant que la premiere racine, il semble que la valeur & l'importance du sujet doive être ici plus grande que dans le larcin, pour faire un peché mortel; parce qu'il n'y paroît pas, ni que la chose soit autant à autrui que ce qu'on dérobe, ni que la volonté des maîtres soit si peu disposée à en faire part; Mais si l'on a égard à la seconde racine, la méme quantité qui suffit pour faire que le larcin soit un peché mortel, suffit aussi pour pecher mortellement contre le vœu de la pauvreté; parceque l'obligation où il nous met de ne disposer de rien contre la volonté du Superieur, est beaucoup plus grande

que celle du commandement qui nous défend de rien prendre contre la volonté de celui à qui il appartient.

Dans l'exemple que nous avons raporté de S. Gregoire, ce Religieux, comme le raporte Surius, qui dit l'avoir tiré de l'original méme, n'avoit retenu que trois reales, qui valoient environ un quart d'écu de nôtre monnoie; qu'il avoit reçûes de ſon propre frere, & pour une tunique qu'on lui auroit méme fournie de la maiſon, ſi un autre ne la lui eut pas donnée; & cependant ce grand Saint & ce grand Pape, jugea que cette quantité étoit alors ſuffiſante pour étre un peché mortel, comme il paroît aſſez par la peine effroiable de l'excommunication dont il le punit. Entre les modernes, qui ont écrit ſur ce ſujet, les uns tiennent que la valeur de trois reales, eſt une quantite notable & ſuffiſante pour étre le ſujet d'un peché mortel contre le vœu de la pauvreté. Les autres en mettent quatre, & d'autres cinq. Et dans l'Ordre des Chartreux il faut bien moins que tout cela pour un peché mortel, puiſque comme le remarque Navarre, ils eſtiment que la moindre quantité qui eſt marquée par les modernes comme ſuffiſante pour pecher mortellement, l'eſt auſſi pour étre excommunié, & privé de la ſepulture.

Arias p. 3. de l'Imit. de I.C. Tr. 7. ch. 29.

Vbi ſup.

Mais ſuppoſons comme quelques uns le pretendent, que la valeur & la quantité requiſe pour un peché mortel contre le vœu de la pauvreté, ſe puiſſe étendre à quelque choſe de plus, que vingt ou trente ſols, faut-il pour cela qu'un religieux qui aſpire à la perfection s'arrete à ces doutes perilleux: ce que j'ay reçu, ou donné, ou retenu eſt-il ſuffiſant pour étre un ſujet de peché mortel? cela ne va-t-il point juſqu'à vingt, ou vingt cinq, ou trente ſols? Quand un valet retient quelque liard ou quelque ſou ſur ce qu'on l'envoie achetter, il ne peche pas mortellement acauſe de la petiteſſe de la choſe qu'il prend: & cependant, y a-t-il quelque religieux qui oſe faire la méme choſe, quoy quelle ne ſoit tout au plus qu'une faute venielle? ſi donc vous avez tant d'éloignement pour cette action, & ſi vous la regardez comme une baſſeſſe honteuſe, pourquoy oſez vous donner ou recevoir quelque choſe ſans permiſſion, ſous le pretexte qu'elle eſt petite & de peu d'importance, & que la faute que vous commetez en cela n'eſt pas mortelle? Vous ne pouvez pas nier qu'elle ne ſoit au moins auſſi grande que celle que fait un valet qui retranche quelque liard ſur ce qu'il achette pour ſon maître.

Tres o quarro reales. *Trois ou quatre pieces de ſept ſols & un liard.*

Ayons donc toujours beaucoup d'égard aux petites choſes, ſur tout en cette rencontre, où il s'agit de l'un des trois vœux eſſentiels de la religion; car quiconque a la temerité de manquer en quelqu'une, ſous pretexte que la faute n'eſt pas mortelle, il eſt dans un grand danger de

TRAI. III. violer mortellement le vœu de la pauvreté. Comme la passion d'avoir, & d'étre maître de beaucoup de choses est tres-violente en nous, & tres conforme à nôtre nature, qui aime à disposer de tout, elle nous aveugle, & nous trompe en beaucoup de rencontres. Souvent quoyque nous ne puissions pas dire avec certitude que les fautes où elle nous engage sont mortelles, nous sommes certainement en état d'en douter; & cest de cet état perilleux de doutes & de scrupules, que le vray religieux se doit éloigner avec le plus de soin.

CHAPITRE XV.

Si un Religieux peut recevoir de l'argent pour le distribuer en aumônes & en d'autres œuvres de pieté, sans la permission de son Superieur: & quand il peche en cela contre le vœu de la Pauvreté.

* L'Intention de nôtre Compagnie & la volonté de nos Superieurs est que nous agissions avec tant de perfection & de pureté en tout ce qui regarde la pauvreté religieuse, & que nous soions toujours si éloignez d'avoir de l'argent & d'en disposer; que nous avons une regle, qui nous défend expressément de rien demander ni recevoir des personnes que nous avons sous nôtre direction spirituelle, ni d'aucune autre, encore que ce ne soit que pour en faire des restitutions, ou pour le distribuer en aumônes. De sorte qu'encore qu'un penitent qui est obligé à restituer quelque chose, desire de le faire par l'entremise de son Directeur, le Directeur ne peut pas s'en charger sans la permission du Superieur. Cette regle est fondée sur beaucoup de sagesse & d'experience, sur la doctrine des Saints, & sur leur exemple.

S. Basile conseille la méme chose: & S. Xavier nous l'a toujours recommandée avec beaucoup de soin, comme on le peut voir dans sa vie.

☞ S Hierôme raconte de S. Hilarion, qu'aiant delivré un homme fort riche d'une legion de demons qui le possedoient, il revint quelque temps aprés le revoir & lui apporta plusieurs presens pour lui témoigner sa reconnoissance. Le Saint refusant de les recevoir, cet homme lui dit les larmes aux yeux: Au moins recevez-les, je vous suplie, pour les donner aux pauvres. Surquoi S. Hilarion lui repliqua: Vous le pouvez mieux faire que moi, puisque vous allez dans les villes, & connoissez ceux qui en ont besoin. J'ai abandonné tout ce que j'avois, pourquoi me chargerai-je du bien d'autrui?

Il est du devoir de nôtre profession de porter les autres à rachetter leurs pechez par des aumones, & à faire des restitutions, & d'autres semblables œuvres de pieté; mais non pas d'étre nous-mémes leurs aumôniers & les dispensateurs de l'argent qu'ils y veulent-bien emploier; car cela bien-loin de nous soulager dans nos ministeres, ne sert qu'à nous en detourner, en attirant dans la maison une foule de gens qui demandent à toutes heures qu'on les assiste: en sorte que deux portiers ne suffisent pas pour leur répondre, & que souvent le pere qui prend le soin de dispenser ces restitutions & ces aumones, est obligé de se

diſtraire des confeſſions qu'il entend,& des autres miniſteres ſpirituels, pour écouter & ſatisfaire ceux qui lui en viennent demander.

C'eſt un ſoin & une charge à laquelle les Apôtres mémes ont reconnu qu'ils ne pouvoient pas prendre part, ſans manquer aux autres miniſteres plus ſpirituels & plus importans; car voiant que les Juifs Grecs ſe plaignoient que leurs veuves étoient mepriſées dans la diſpenſation de ce qui ſe donnoit chaque jour, ils aſſemblerent tous les Diſciples & leur dirent: *Il n'eſt pas juſte que nous quittions la predication de la parole de Dieu, pour avoir ſoin des tables.* Ce diſcours plut à toute l'aſſemblée, dit l'Ecriture, & ils en choiſirent quelques uns d'entr'eux à qui ils commirent le ſoin de la diſtribution des aumônes & des autres choſes temporelles, afin qu'ils puſſent s'appliquer entierement à la priere, & à la diſpenſation de la parole de Dieu, & à la converſion des ames.

Non eſt æquum nos derelinquere verbum Dei, & miniſtrare menſis. *Act. 6. 2.*

Il y en a qui ſe perſuadent que c'eſt un bon moyen de gagner le prochain, & de le porter à un frequent uſage des Sacremens, que de prendre part au ſoin de diſtribuer ces aumônes: mais en cela ils ſe trompent beaucoup: on y perd plus qu'on n'y gagne; car le nombre des contents eſt toujours moindre que celui de ceux qui ſe laiſſent aller au murmure, ou parcequ'on ne leur donne rien, ou parce qu'on ne leur donne pas aſſez, ou parcequ'il leur ſemble qu'on leur donne moins qu'aux autres; preſque tous ſe plaignent & nous reprochent que nous agiſſons en cela par des reſpects humains & par des interêts particuliers, & que nous regardons à la difference des perſonnes. Et il y en a méme qui croient qu'ils nous en reſte toujours quelque part, & que nous ne manquons pas d'en appliquer tout ce que nous pouvons au profit de la maiſon.

Ajoûtez à cela qu'il y en a beaucoup qui prennent de là occaſion de faire de fauſſes confeſſions, où ils debitent mille menſonges à leur Confeſſeur, afin de le toucher davantage, & d'obtenir plus facilement de lui des aumônes. O que c'eſt avec raiſon que le Sage nous avertit *de bien écouter & retenir ce que diſent les vieillards* prudens & experimentez, de les croire & de ſuivre toujours leurs conſeils! On peut bien quelquefois avec la permiſſion du Superieur, ſe charger de ce qu'un penitent veut reſtituer, comme quand la choſe eſt ſecrette, & qu'il ne peut pas la reſtituer lui-méme ſans infamie. Mais en cette rencontre méme les Docteurs diſent, & c'eſt avec beaucoup de ſageſſe & de prudence, que le Confeſſeur qui prend le ſoin de cette reſtitution, doit demander à celui à qui il la fait, une déclaration par écrit, de ce qu'il lui remet entre les mains, où la quantité & la qualité de la choſe qu'il lui reſtituë ſoit marquée, tant pour la ſatisfaction du penitent, que pour la ſienne propre. Et quoi que le penitent diſe & proteſte qu'il a une entiere confiance en lui, & qu'il n'a point beſoin de cette aſſu-

Non te prætereat narratio ſenum. *Eccl. 8. 11.*

rance, il ne doit pas laiſſer de la lui donner, parcequ'il en recevra de la joïe & de l'édification, & qu'il en aura l'eſprit d'autant plus tranquille, qu'il ſera plus exempt des ſoupçons, des ſcrupules, & des doutes dont on eſt d'ordinaire inquieté quand on n'a pas cette aſſurance.

Mais puiſque nôtre deſſein eſt de traiter de l'obligation du vœu de la pauvreté, & des choſes où elle ſe peut étendre; il eſt à propos d'expliquer ici en quelles rencontres on peche contre le vœu de la pauvreté, ou ſeulement contre l'obeïſſance & contre les regles de l'Ordre.

Les Theologiens traittent en particulier cette queſtion: Sçavoir ſi un Religieux peche contre le vœu de la pauvreté, lorſque ſans la permiſſion du Superieur, il reçoit de l'argent ou quelqu'autre choſe de quelque perſonne de dehors, non pour lui-méme, mais pour le diſtribuer en aumônes, ou en telles autres œuvres de pieté qu'il lui plaira, au nom de celui qui le lui a donné. Il ſemble qu'il n'y ait rien en cela de contraire au vœu de la pauvreté: puiſqu'on n'en diſpoſe pas pour ſoi-méme ni en ſon propre nom. Mais la reſolution de ce cas eſt, qu'il y a deux manieres de recevoir de l'argent de quelqu'un pour le donner à d'autres. L'une eſt quand on ne le reçoit que pour le donner à une telle perſonne, ou pour l'emploier à telles œuvres de pieté au nom de celui de qui on le reçoit. Les reſtitutions & les aumônes que l'on met entre les mains des Confeſſeurs ſont de cette nature, & l'on en peut recevoir en cette maniere dans les Ordres où il n'y a point de regles qui le défendent, parce qu'il ne paroît rien en cela qui donne la moindre atteinte au vœu de la pauvreté; car alors celui qui donne demeure le maître de ce qu'il donne, & c'eſt lui-méme qui en diſpoſe, puiſque le Confeſſeur ou celui qui l'a reçû, ne le donne qu'en ſon nom, que par ſon ordre, & qu'à ceux à qui il lui plait d'en faire part.

* Mais on n'en peut pas recevoir de méme ſans permiſſion dans nôtre Compagnie, parceque nos regles nous le défendent formellement, ainſi qu'il a déja été dit.

Mais ſi en vous le donnant on vous laiſſe la liberté de le diſtribuer & de l'emploier comme vous jugerez à propos & à vôtre volonté, alors ſi vous le recevez, & ſi vous en diſpoſez en aucune maniere ſans le conſentement du Superieur, vous pechez & contre vos regles & contre le vœu de la pauvreté; 1. parce que celui qui donne en cette maniere, ſe prive du domaine & de la proprieté de la choſe qu'il donne, & en fait de ſa part comme un tranſport à celui qui la reçoit, afin qu'il en diſpoſe à ſa volonté; ce qui ne convient point à un Religieux. 2. Parcequ'il eſt contre le vœu de la pauvreté non ſeulement de ſe rendre maître & proprietaire d'aucune choſe, mais auſſi d'en avoir l'adminiſtration, l'uſage ou la libre diſpoſition independamment du Superieur, & ſans ſa volonté; parce que c'eſt une maniere de poſſeſſion & de proprieté, que ce

P. Azor. l. 12. inſt. Mor. c. 10. §. ult.

vœu ne nous permet point d'avoir ; Et il y a méme des Theologiens qui disent, que le libre usage des biens, & des richesses temporelles est plus contraire au vœu de la pauvreté, que la proprieté méme ; parceque l'administration de ces biens le distrait davantage, & lui fait plus de tort, que n'en pourroit faire la proprieté legitime, n'en aiant point l'usage.

Idem lib. 12. inst. Moral. cap. 5. 1. Et c. 12. §. 2. & dicit hoc esse certi juris:

C'est pourquoi lorsque l'Eglise & les SS. Peres ont ordonné que les Religieux ne pourroient avoir le domaine & la proprieté d'aucun bien ni d'aucun fond de terre, ce n'a été qu'afin qu'étant libres & dégagez des soins & de l'embaras que cause l'usage & l'administration des choses du siecle, ils se pussent appliquer plus entierement à Dieu & à son service ; ce qui fait assez voir qu'encore que le Religieux qui reçoit de l'argent de quelqu'un, n'en ait pas la proprieté, il ne laisse pas de pecher contre le vœu de la pauvreté, s'il en prend l'usage & la libre administration sans le consentement du Superieur.

Denis le Chartreux dit merveilleusement bien sur ce sujet, que comme un pere se rendroit digne de risée, si voiant son fils tomber en quelque frenesie, il se contentoit de lui ôter la proprieté du couteau ou de l'épée qu'il auroit, & qu'il lui en laissât le libre usage ; il est aussi tres-ridicule à des Religieux de se contenter de n'avoir point la proprieté de l'argent d'autrui, & d'en vouloir bien prendre la libre disposition, parce que c'est justement prendre ce qu'il y a de plus inquiétant, de plus nuisible & de plus pernicieux dans les richesses. Et il y a méme des Docteurs qui sont dans cette pensée, que le premier cas, auquel nous avons dit qu'un Religieux ne peche que contre ses regles en recevant de l'argent pour le distribuer à d'autres, est encore contre le vœu de la pauvreté ; parce que c'est toujours avoir & distribuer de l'argent sans la permission du Superieur : ils disent neanmoins que ce n'est qu'un peché fort leger, & qui ne va pas jusqu'à blesser l'ame mortellement, lorsqu'on le distribuë aussi tôt à ceux pour qui on l'a reçû.

Dion. Carth. in opusc. de reform. claustr. art. 16.

On peut resoudre facilement par là cette question & cette difficulté qui se presente souvent dans la pratique, sçavoir si un Religieux peche contre le vœu de pauvreté en demandant à quelque personne de l'argent en aumône pour quelqu'un de ses parens, ou de ses devots, ou de ses amis, & en le recevant pour le lui donner, ou en priant cette personne de le lui donner ou envoier elle-méme de sa part. Car s'il le demande, & s'il le reçoit & l'accepte d'abord comme pour soi, & pour en disposer absolument, quoi que ce soit pour le donner à un parent ou à un ami pauvre, & qu'il le lui donne aprés en effet, soit par lui-méme ou de sa part, soit par la personne de qui il l'a reçû ou en son nom ; il est.

 ſans doute qu'il peche contre le vœu de la pauvreté. Mais s'il ne l'accepte pas pour lui méme, & qu'au contraire il diſe clairement à la perſonne qui le donne: Je n'ai point beſoin de cela, & je ne puis pas le recevoir pour moi, mais ſi vous le voulez donner à un tel, ou me le laiſſer, afin que je le lui donne, ou que je le lui envoie, vous lui ferez une charité, & à moi une grace. Alors il ne fait rien contre le vœu de la pauvreté, quoique cette perſonne ne faſſe cette aumône qu'à ſa conſideration, & que lui méme lui en témoigne ſa reconnoiſſance. Car il ne la reçoit pas pour lui-méme, ni pour en diſpoſer en aucune maniere; il n'eſt alors que le miniſtre de la volonté du bienfaiteur, & tout ce qu il fait de plus eſt qu'il le porte à faire cette charité à une perſonne dont il connoît la neceſſité. Et il fait encore bien moins contre le devoir de la vraïe pauvreté, lorſqu'il prie le bienfaiteur de la donner lui-méme en ſon nom à la perſonne qu'il lui marque, ou de la lui envoier de ſa part, quoi qu'elle ne puiſſe pas ignorer, que c'eſt le Religieux qui la lui procure.

Mais bien que cette maniere de demander & de recevoir pour d'autres ſans la permiſſion & le conſentement du Superieur, n'ait rien qui ſemble contraire au vœu de la pauvreté, elle ne laiſſe pas d'avoir pluſieurs ſuites à craindre, outre le danger où elle nous met de n'y étre pas toujours aſſez fideles; parce qu'on ne peut pas avoir toujours l'eſprit preſent, & aſſez attentif dans ces rencontres, pour ne jamais douter: ſi celui à qui nous demandons quelque choſe pour d'autres, nous la donne comme pour nous, & comment nous la recevons, ſi nous la donnons en ſon nom ou au nôtre à ceux pour qui nous l'avons reçuë; ſi c'eſt lui qui la donne, ou ſi c'eſt nous mémes: ce qui eſt dautant plus à craindre, que la paſſion & le deſir d'avoir entre nos mains de l'argent, & de diſpoſer de beaucoup de choſes en faveur des uns & des autres, nous aveugle tres-ſouvent, ainſi qu'il a déja été dit, & nous trompe par des raiſons ſi ſpecieuſes & ſi apparentes, qu'elle nous fait faire des fautes contre le vœu de la pauvreté, ſans que nous les connoiſſions, qu'aprés que nous y ſommes tombez.

Au chap. preced.

C'eſt pourquoi nous devons craindre extremement toutes ces choſes, & les fuir avec beaucoup de ſoin; afin qu'on ne diſe pas de nous autres, ce que le grand S. Baſile, au rapport de Caſſien, diſoit d'un Senateur, qui s'étant défait de ſa charge, & aiant quitté le monde pour ſe retirer dans un monaſtere, retenoit encore quelques petites penſions ſur ſon bien, afin de n'étre pas obligé de vivre du travail de ſes mains comme les autres religieux: Vous avez détruit le Senateur, mais vous n'en avez pas encore fait un religieux: de ſorte que vous n'étes maintenant ni l'un ni l'autre.

Perdidiſti ſenatorem, & monachum non feciſti. *Caſſ. l. 7. de ſpir. cap 19.*

CHAPITRE

CHAPITRE XVI.

Où l'on confirme par des exemples ce qui a déja été dit.

☞ SAint Hierôme raconte qu'un de ces solitaires de Nitrie qui vivoient du travail de leurs mains, s'étant mis en fantaisie d'avoir de l'argent, il s'y appliqua de telle sorte, soit par épargne, soit par avarice, qu'il amassa cent écus à filer du lin, avec lesquels il mourut. Ceux qui prirent le soin de l'ensevelir, aiant trouvé cet argent, & en aiant averti les autres solitaires de ce lieu-là, qui habitoient en diverses cellules jusqu'au nombre d'environ cinq mille, ils s'assemblerent tous pour aviser à ce qu'il étoit à propos de faire de cet argent. Les uns furent d'avis de le distribuer aux pauvres: les autres de le donner à l'Eglise; & quelques-uns de l'envoier aux parens du mort qui en pouvoient avoir besoin. Mais S. Macaire, S. Pambon, S. Isidore, & les autres plus anciens d'entre les Peres, ordonnerent, le S. Esprit parlant par leur bouche, qu'on enterreroit cet argent avec le mort, & qu'on diroit ces paroles sur le corps: *que ton argent perisse avec toi*. Surquoi S. Jerôme ajoûte: afin que personne ne s'imagine que ce jugement fut trop rigoureux, il suffira de sçavoir qu'il imprima une telle crainte & une telle fraïeur dans l'esprit de tous les solitaires d'Egypte, qu'ils mettent maintenant au rang des grans crimes, de laisser seulement un écu aprés la mort.

Hier. Epist. ad Eustach. de custod. virgin.

Pecunia tua tecum sit in perditionem. *Act.* 8. 10.

☞ Nous avons aussi dans les sermons de S. Augustin, l'exemple d'un religieux nommé Janvier, qui passoit pour un Saint. Nous le rapporterons dans les propres paroles de ce S. Pere, parcequ'elles sont pleines d'un ressentiment, & d'une douleur tres-grande. Nous avons sujet, mes freres, de pleurer souvent la perte de nôtre Janvier. Il s'étoit venu presenter à nous avec larmes, il avoit promis de garder la pauvreté que nous professons, & depuis que nous l'avions reçû parmi nous, il y avoit toujours paru comme une colonne d'obeïssance & de pauvreté; cependant il a fini miserablement, parcequ'il possedoit une vigne & quelque fond de terre dans le siecle, sans que nous en eussions aucune connoissance, & contre la promesse qu'il avoit faite à Dieu devant nous. O promesse de traître! ô damnable profession. Il promettoit de bouche ce que son cœur avoit en horreur. Et nous tenions pour le plus saint, celui qui étoit le plus méchant de tous. Voila comment nôtre Janvier a vécu plus de douze ans parmi nous dans ce monastere: mais comme il a mal vécu, il est mort aussi tres-mal. Il a mal vécu, parcequ'il retenoit en secret ce qui ne pouvoit plus être à lui: & il est mort de même, parcequ'il n'a point reconnu son erreur, non pas même à la fin de sa vie, parcequ'il est mort obstiné dans son peché, & que bien loin de s'en repentir, il a fait en cachette un testament, & a laissé pour heritier un fils qu'il avoit dans le monde. Pleût à Dieu qu'il nous eut découvert ce crime, au moins à l'heure de sa mort: nous aurions joint ensemble nos vœux & nos prieres pour flechir la misericorde de Dieu à lui pardonner. Mais il n'a ni reconnu ni confessé sa faute, & il ne s'en est point repenti; & partant il n'est plus des nôtres, ni n'en a jamais été durant sa vie. Prenez donc son cadavre, & en lui liant les mains avec une corde, attachez-y les cent onze "sicles, qu'il avoit cachez dans la muraille de sa cellule, tout envelopez comme ils étoient dans un petit linge, & dites tous avec douleur & avec larmes: *que vôtre argent perisse avec vous*: Car il ne nous est pas permis d'emploier à aucun usage de la maison cet argent qui est le prix d'une damnation eternelle.

Aug. serm. 5. ad frair. in Eremo.

"*Cent onze livres.*

Pecunia tua tecum sit in perditioné, *Act.* 8. 10.

TRAI. III.

Lib. 9. Dial. c. 64.

Cesaire raconte qu'un Religieux de l'Ordre de Cysteaux étant tombé dans une maladie mortelle, & l'Abbé à qui il s'étoit confessé, lui aiant fait apporter le saint Sacrement, il le reçut dans sa bouche, mais il lui fut impossible de la fermer, ni de remuer la langue pour faire passer la sainte hostie dans son estomach. Tout le monde en étant dans un extreme étonnement, le Prêtre la retira de sa bouche, & la donna dans le même lieu à un autre malade, qui la reçut avec beaucoup de devotion & sans aucune difficulté. Ce Religieux étant mort peu de temps aprés, on découvrit l'obstacle qui empéchoit & son salut, & le remede méme qui le devoit donner. Car en le voulant laver pour l'ensevelir, on trouva auprés de lui cinq petites pieces, qui n'étoient pas mémé d'argent, mais seulement de cuivre. Alors chacun se mit à loüer & à admirer en cela la justice de Dieu, & en aiant donné avis à l'Abbé, ils le trainerent par son ordre hors du Monastere, & l'enterrerent avec ces cinq petits sols dans un champ, disant: Que cet argent que tu as retenu à nôtre insceu & contre ta profession, perisse avec toi. Et l'Abbé rapportant cette histoire dans le Chapitre general qu'il fit assembler en suite sur ce sujet, ajoûte : Et afin que l'on sçache, que la cause qui empéchoit le saint Viatique de passer dans son estomach, ne venoit point de sa maladie, il avoit ce jour-là méme mangé une poulle boüillie toute entiere.

Pecunia tua quã clam nobis, contra professionem tuã, possedisti, tecum sit in æternam perditionem.

P. 2. l. 1. c. 18.

Il est rapporté dans l'histoire de l'Ordre de S. François, qu'un certain frere servant qui sçavoit un peu lire, desirant d'en apprendre davantage, fit en sorte pour cela d'avoir un petit Pseautier. Et comme dans la regle il est défendu de s'appliquer à aucune chose qui regarde les lettres, le Gardien étant averti qu'il gardoit ce livre, le lui demanda, & il répondit, qu'il ne l'avoit plus. Le Gardien le pressa de lui dire au moins où il étoit, & ce qu'il en avoit fait, afin qu'il n'en demeurât pas plus longtemps proprietaire. Mais quelque remontrance qu'il lui pût faire sur ce sujet, il ne voulut point obeïr. Peu de temps aprés ce frere étant tombé dans une grande maladie, le Gardien l'alla voir, & afin qu'il ne mourût pas dans cet état, il lui commanda en vertu de la sainte obeïssance, de lui remettre ce livre entre les mains, ou de lui découvrir le lieu où il l'avoit caché; mais ce malheureux demeurant toujours endurci & obstiné à n'en vouloir rien dire, expira miserablement sans avoir quitté ce qu'il possedoit contre la regle & contre la volonté de son Superieur.

Aprés qu'il fut enterré, il arriva la nuit suivante, que le Sacristain tenant la corde de la cloche pour sonner les Matines, vit & sentit sur lui un grand fantôme affreux qui pesoit extremement sur ses épaules & faisoit entendre une voix effroïable, confuse & sans aucune distinction de paroles, ce qui le saisit d'une telle fraïeur, qu'il tomba comme mort à terre. Les Religieux voiant qu'on avoit commencé de sonner, & qu'on ne continuoit pas à l'ordinaire, aprés avoir attendu quelque temps, allerent chercher le Sacristain, qu'ils trouverent couché à terre & à demi mort; ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire revenir à lui, & aussi tôt qu'il eut un peu repris ses esprits, il leur raconta ce qui s'étoit passé. En suite on commença l'office de la nuit, & en méme temps cette ombre affreuse parut au milieu du Chœur, faisant un bruit épouventable, comme de plusieurs trompettes sourdes & enroüées, sans qu'on pût rien entendre de ce qu'elle disoit.

Le Gardien voiant que le trouble, la fraïeur & l'épouvante commençoit déja à causer du desordre dans les esprits des freres, les rassura, & dit à ce phantôme: Je te commande de la part de nôtre Seigneur Jesus-Christ, & en vertu de sa sainte Passion, de nous dire qui tu es, & ce que tu viens chercher ici; & il lui répondit: Je suis ce malheureux frere que vous enterrâtes hier. Vien-tu nous demander quel-

ques suffrages, ou des prieres, reprit le Gardien; à quoi il repartit: Je n'ai plus que faire de vos prieres ni de vos suffrages: tous ces secours me sont maintenant inutiles. Je suis damné à jamais à cause du Pseautier dont je suis mort proprietaire. Alors le Gardien lui dit: puisque nous ne pouvons rien faire pour toi, je te commande au nom de nôtre Seigneur Jesus-Christ de te retirer promptement d'ici, & de n'y revenir jamais nous troubler. A l'instant ce phantome disparut, & n'a plus depuis été vû ni entendu de personne.

Denis le Chartreux remarque aussi une histoire singuliere sur ce sujet. Il dit qu'un Religieux voiant son habit déchiré en quelque endroit, entra dans la couturerie, & prit sans permission un petit morceau de drap pour le raccommoder. Quelque temps aprés il devint malade, & il y a toute apparence, qu'il étoit un grand serviteur de Dieu, puisque sa maladie étant mortelle & tres-violente, il ne laissoit pas d'être dans la joïe en souffrant & en se voiant proche de la mort, sa conscience ne lui reprochant rien, & le demon ne trouvant aucun sujet de l'inquieter. Toutefois jettant par hazard les yeux vers l'endroit de sa cellule où étoit son habit, il apperçut le demon sous la forme dun singe, qui étoit assis dessus, & léchoit avec plaisir cette petite piece de drap que le malade y avoit mise sans le consentement du Superieur. Et alors reconnoissant la faute qu'il avoit faite, il fit appeler le Superieur, la lui confessa, & à l'instant qu'il en eut reçu l'absolution le demon disparut. *In scula Relig.*

☞ Il est rapporté dans l'histoire de l'Ordre de saint Dominique, qu'un frere servant du monastere de Bologne, aiant reçu en aumône, mais sans permission, un petit morceau d'étoffe semblable à celle dont on se sert dans l'Ordre, pour en racommoder son habit, le Bienheureux Pere Renauld qui étoit alors Prieur de cette maison, le fit venir au Chapitre, & aprés l'avoir traité en presence de tous les Peres comme un voleur & un usurpateur du bien d'autrui, & l'avoir châtié par des paroles tres-âpres & tres-piquantes, & par une bonne discipline, il fit en méme temps brûler ce morceau d'étoffe en presence de toute l'assemblée. *1. P. l. 1. c. 36.*

☞ Il est aussi remarqué dans la méme histoire, qu'Albert le grand étant Provincial de ce S. Ordre, fit une ordonnance, par laquelle il défendoit sous de tres-grandes peines à tous les Religieux qui étoient sous son obeïssance, de garder de l'argent en quelque quantité que ce fut, ni entre leurs mains, ni entre les mains d'aucun autre, ni pour eux-mémes, ni pour autrui. Et un frere qui étoit mort depuis peu, aiant été accusé & convaincu dans un Chapitre Provincial, d'avoir violé ce statut & cette ordonnance, il punit ce violement avec tant de rigueur & de severité, qu'il fit déterrer le corps du coupable, & le fit jetter à la voirie, suivant l'exemple des premiers Saints, qui en usoient de la sorte envers les Religieux à qui l'on trouvoit de l'argent aprés leur mort. *1. P. l. 1. c. 46.*

QUATRIE'ME TRAITE'.

De la Chasteté.

CHAPITRE PREMIER.

De l'excellence de cette vertu : & des degrez par où nous devons monter à sa perfection.

Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra, ut abstineatis vos à fornicatione, ut sciat unusquisque vestrû vas suû possidere in sanctificatione & honore. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem. 1. *Thess.* 3. 7. *Bern. serm.* 22. *sup. Cant.*

LA *volonté de Dieu est que vous soiez saints & purs ; que vous vous absteniez de la fornication, & que chacun de vous sçache posseder le vase de son corps saintement & honnestement. Car Dieu ne nous a pas appelez pour être impurs, mais pour être saints.* Il ne nous a pas appelez pour suivre les mouvemens de la concupiscence, & les attraits des plaisirs de la chair, mais pour le servir avec une grande pureté & integrité de corps & d'esprit. L'Apôtre donne à la chasteté le nom de sainteté ou de santification, ne mettant point de difference entre ces deux choses, ainsi que le remarque S. Bernard. Et Jesus-Christ méme dans l'Evangile l'appelle une vertu celeste & angelique ; parce qu'elle nous rend semblables aux Anges. *Apres la resurrection les hommes n'auront point de femmes*, dit-il, *ni les femmes de maris ; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.* C'est dans cette vûe que S. Cyprien parlant à des Vierges, leur disoit : vous commencez à joüir » dés cette vie de ce que vous devez un jour posseder dans la gloire; » parce que tant que vous perseverez dans la chasteté & la continence, » vous estes égales aux Anges du Seigneur. Ce que l'Abbé Cassien confirme disant : qu'il n'y a point de vertu qui rende les hommes si semblables aux Anges que la chasteté, parce qu'elle les fait vivre dans la chair, comme sans la chair, & comme s'ils étoient en effet de purs esprits selon cette parole de S. Paul : *Car pour vous, vous ne vivez point dans la chair selon la chair, mais selon l'esprit.* Et l'on peut mémè dire en quelque maniere que nous avons en cela quelque chose de plus que les Anges : car comme ils n'ont point de corps, il ne leur est pas fort difficile de se conserver dans la pureté. Mais que l'homme, qui est dans vn corps de chair toujours contraire à l'esprit, & qui lui fait une guerre continuelle, vive comme s'il étoit un pur esprit & entierement degagé des liens de la chair, c'est l'effet d'une vertu plus qu'Angelique & toute divine.

In resurrectione neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut angeli Dei in Cœlo. *Math.* 22. 30.

Cass. l. 6. *de inst. renunt. c.* 6.

Vos autem in carne non estis, sed in spiritu. *Rom.* 8. 9.

Aussi est-elle si agreable à Dieu, que son fils unique & bien aimé voulant se faire homme & naître d'une femme, a choisi pour mere une Vierge consacrée par le vœu de la chasteté, ainsi que le remarquent S. Ambroise, S. Augustin, & les autres SS. Peres de l'Eglise. Et pour entendre plus clairement la haute estime que Dieu fait de la

Aug. l. de S. Virg. c. 4. *tom.* 6. *Ambr. lib.* 2. *in Luc. Anselm. Bern. & alii.*

chasteté, écoutez ce qu'en dit S. Jean dans son Apocalipse: *Je vis l'agneau qui étoit sur la montagne de Sion, & il y avoit cent quarente quatre mille personnes avec lui, qui chantoient comme un cantique nouveau Et nul ne pouvoit chanter ce cantique que ces cent quarente quatre mille qui ont été rachetez de la terre. Ce sont ceux là qui ne se sont point soüillez avec les femmes, parce qu'ils sont Vierges. Ceux-là suivent l'agneau où il va.* Sur quoi le grand S. Gregoire remarque fort-bien, qu'il est dit en cet endroit, que les Vierges sont sur la montagne avec Jesus-Christ pour nous faire entendre qu'ils sont les plus élevez en gloire par le grand merite de leur chasteté.

Vidi supra montem Sion Agnum, & cum eo centum quadraginta quatuor millia, & cãtabant quasi canticum novum, & nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum quadraginta quatuor millia, qui empti sunt de terra. Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt. Hi sequuntur agnum quocumque ierit. *Apoc.* 14. 1. *Greg. l.* 4. *in c.* 15. *l.* 1. *Reg.* *Aug. tract. ult. sup. Ioan*

S. Hierôme & S. Augustin, considerant l'avantage que l'Evangeliste S. Jean a eu d'étre plus particulierement aimé de Jesus-Christ que les autres Apôtres, (car l Evangile méme l'appelle par exellence *le Disciple que Jesus aimoit*) disent que la raison pour la quelle il l'a merité, est qu'il étoit Vierge. Et c'est ce que l'Eglise chante dans l'Office du jour qu'elle celebre sa feste. Jesus l'aimoit plus particulierement que les autres, parce que l'excellence de sa chasteté le rendoit digne d'un plus grand amour. Car aïant été appellé fort jeune & vierge à l'Apostolat, dit S Hierôme, il demeura toujours dans cet état saint. De là vient que quelques-uns expliquent & entendent de lui ces paroles des Proverbes: *Celui qui aime la pureté du cœur aura le Roy pour ami, acause de la grace qui est répanduë sur ses lévres.* C'est pour cette raison, ajoute ce pere, qu'il fut le bien-aimé de Jesus-Christ; que dans la Cene, il reposa sur son sein; & que S. Pierre, qui étoit marié, n'osant demander lui méme à ce divin maître, qui étoit celui qui le devoit trahir, pria S. Jean de s'en enquerir de lui, comme étant celui à qui il confioit plus particulierement ses secrets. Et le jour de la resurrection, Sainte Magdelainé étant venuë les avertir que le Seigneur étoit déja ressuscité, ils accoururent tous deux au sepulchre, mais S. Jean y arriva & y entra le premier. Une autre fois Jesus-Christ se montrant à ses Disciples sur le bord de la mer de Tiberiade, où ils étoient dans leur barque qui peschoient, les autres ne le connoissant point, le seul qui étoit vierge, dit S Jerôme, reconnut le fils de la Vierge, & la virginité méme, sçavoir Jesus-Christ, *& dit à Pierre: C'est le Seigneur.* Enfin Jesus-Christ étant sur la Croix, ne le traita-t-il pas comme un autre lui méme dans son testament de derniere volonté, en voulant qu'il fut le fils de Marie, & recommandant sa Mere vierge au Disciple vierge. Toutes ces excellences & tous ces avantages de la chasteté peuvent servir beaucoup à en relever l'éclat & la beauté, mais nous les laisserons à part, aussi bien que plusieurs autres qu'on y pourroit ajoûter, afin de passer plûtôt à ce qui peut étre plus avantageux pour y parvenir.

Discipulus ille quem diligebat Jesus. *Ioan.* 21. 7.

Diligebat autem eum Jesus quoniã specialis prærogativa castitatis ampliori dilectione fecerat dignum, quia virgo electus ab ipso, virgo in ævum permansit. *Ieron. l.* 1. *contr. Iovinia.*

Qui diligit cordis munditiam, propter gratiam labiorum suorum habebit amicum Regem. *Prov.* 22. 11.

Solus virgo virginem Christum agnoscit, & dicit Petro: Dominus est. *Hier. ubi sup.*

Matrem virginem virgini commendavit. *Idem ibid.*

TRAI. IV. Caſſien diſtingue ſept degrez principaux de la chaſteté, qui ſont
Caſſ. coll. 12. c. 7. comme autant d'échelons par leſquels nous devons nous efforcer de
» monter à la perfection & à la pureté de cette vertu celeſte & angeli-
» que. Le premier eſt, de ne pas ſuccomber durant le jour aux mouve-
» mens de la chair. Le 2. Que l'eſprit méme ne s'arrête point aux pen-
» ſées des-honnêtes. Le 3. Que la vûë d'aucune femme ne lui faſſe pas
» la moindre impreſſion: Ce degré eſt moins commun que les precedens,
» & demande une grande perfection à cauſe de l'extréme fragilité & de
» la corruption de nôtre corps, qui s'émeut & ſe revolte violemment
» dans ces occaſions. Le 4. Eſt de ne ſentir pas méme les moindres
» mouvemens de la chair durant tout le temps de la veille. Le 5. Que ſi la
» neceſſité engage à lire, à traiter, ou à entendre lire quelque choſe du
» mariage & de la naiſſance des hommes, la pureté du cœur banniſſe
» tellement de lui toutes les penſées qui pourroient cauſer de la peine,
» qu'on n'en ſoit non plus touché, que ſi l'on parloit ou entendoit parler
» de planter, de ſemer, de faire des briques, de bâtir, & des autres cho-
» ſes ordinaires & indifferentes.

* Nôtre S. Pere Ignace étoit parfaitement établi dans ce cinquiéme degré de la Chaſteté, dés le commencement de ſa converſion, ainſi qu'il eſt raporté dans l'hiſtoire de ſa vie.

» Le 6. Que pendant la nuit méme, on ne ſoit point ſujet a ces fan-
» tômes & à ces illuſions, dont nous prions Dieu de nous delivrer. Car
» quoi qu'elles ſoient exemtes de peché, elles ſont neanmoins une mar-
» que que la concupiſcence eſt encore dans le cœur, & que les impreſ-
» ſions de la ſenſualité ne ſont pas encore bien effacez de la memoire.
» Car le ſouvenir de ces choſes fait qu'on en eſt attaqué de nuit par des
» images plus fâcheuſes, juſqu'à ce que l'amour de la pureté croiſſant de
» plus en plus nous donne pendant le ſommeil méme une averſion de
» ces fantômes.

» Le 7. eſt un don tout particulier que Dieu ne fait qu'à peu de per-
» ſonnes, dit Caſſien, comme à un S. Abbé Serenus, & à quelques au-
» tres qui lui reſſemblent; & c'eſt cet heureux état de pureté, où l'hom-
» me ne reſſent plus en ſoi, ni durant la veille ni durant le ſommeil,
» non pas méme les mouvemens que des cauſes toutes naturelles excitent
» quelquefois en nous. De ſorte que Dieu par cette grace qui eſt tres-
» rare, aſſujettit ſi tranquilement la chair & ſes deſirs à l'eſprit de ceux
» qu'il lui plaît d'en favoriſer, que la foibleſſe & l'infirmité de la nature
» corrompuë, ne les empêche plus de joüir d'une partie de la felicité &
» des avantages du premier état de l'innocence; parce *qu'aiant détruit*
Ut destruatur corpus peccati. Rom. 6.6. *en eux le corps du peché*, comme dit S. Paul, il ne s'en éleve plus aucun
mouvement en eux; & ainſi ils vivent dans la chair comme ſans la chair.

Ce n'eſt pas qu'il ſoit contre la chaſteté de ſentir de ces mouvemens purement naturels, ſoit de jour ou de nuit, en veillant ou en dormant; ce ſont de fâcheuſes neceſſitez de la nature, qui ſont ſouvent inévitables aux plus parfaits, comme Caſſien le reconnoît au méme endroit. Dieu favoriſe quelques-uns de ſes ſerviteurs de ce don ſi excellent qui eſt le ſouverain degré de chaſteté; il fait la grace à d'autres de ne reſſentir preſque jamais de ces neceſſitez naturelles qu'on eprouve quelquefois dans les accidens de la nuit; & il y en a d'autres à qui il donne la force de réprimer ſi promptement tous les mouvemens contraires à cette vertu, dés qu'ils commencent à ſe faire ſentir, qu'ils n'en ſont non plus troublez, que s'il ne s'étoit rien paſſé en eux. Et tout cela eſt proprement imiter la pureté des Anges.

* C'eſt auſſi ce que ſaint Ignace nous propoſe comme le but où nous devons viſer & tendre par un long travail & par une violence continuelle, ou comme il le dit lui-méme, en nous efforçant d'imiter la pureté des Anges; c'eſt-à-dire, non ſeulement en travaillant, mais en travaillant avec effort, & en ſe faiſant violence, comme on s'en doit faire dans les choſes difficiles & penibles à ſurmonter, pour acquerir cette pureté eminente & inviolable.

Enitendo angelicam puritatem imitari. p. 6. conſt. c. 1. ſ. 1.

Il faut donc que nous aions ſoin de nous y appliquer de toutes nos forces, & que nous nous exercions pour cela dans une continuelle pratique de toutes les vertus, & particulierement de la mortification; car encore que cette vertu ſoit un don de Dieu & qu'on ne la doive attendre que de ſa pure liberalité, parce que toute la diligence & tout le travail de l'homme ne ſuffit pas pour l'acquerir? Il eſt conſtant neanmoins qu'il veut que nous faſſions de nôtre part tout ce qui eſt en nous, & que c'eſt par cette voie qu'il veut que nous obtenions de lui ce don ſi excellent & ſi agreable à ſes yeux.

CHAPITRE II.

Que la mortification des ſens & particulierement des yeux, eſt neceſſaire pour conſerver la Chaſteté.

C'Eſt une verité que les Anciens Peres de la vie ſpirituelle nous ont laiſſée par tradition, dit Caſſien, & qu'ils ont éprouvée par une infinité d'experiences: que les Religieux, & particulierement ceux qui ſont encore jeunes, ne peuvent reprimer la volupté de leurs ſens ny vaincre les attraits & les mouvemens de la chair, s'ils n'ont auparavant appris à mortifier & à rompre toutes leurs volontez par l'obeïſſance. S. Baſile & d'autres Saints Peres s'étendent auſſi beaucoup à prouver, que pour obtenir & conſerver la pureté du cœur & du corps, il eſt neceſſaire de s'appliquer à un continuel exercice de toutes les vertus,

Multis ſiquidem experimentis edocti tradunt, monachos & maximè juniores nè voluptatem quidem concupiſcentiæ ſuæ refrenare poſſe, niſi prius mortificare per obedientiam ſuas didicerit voluntates. *Caſſian. lib. de inſtit. renunt. cap. 4.*

TRAI. IV. parce qu'il n'y en a aucune qui ne serve à la garde de la chasteté. Mais parce que nous avons déja touché cette matiere en plusieurs endroits de cet ouvrage, sur tout dans la seconde partie, nous n'en dirons icy que quelques choses particulieres qui peuvent servir beaucoup à la fin que nous nous proposons.

Dans le 1. & le 2. Traité de la 2. Partie.

La premiere chose qu'il est important de sçavoir est, que quiconque aspire à la perfection de la chasteté doit faire état qu'il ne peut l'obtenir ni la conserver, s'il ne veille avec un soin tres-exact à la garde de ses sens & particulierement de ses yeux, parceque ce sont les portes par où le mal entre ordinairement dans le cœur.

Lib. Mor. 4. c. 1. Qui sunt isti viri qui ut nubes volant, & quasi columbæ ad fenestras suas. *Is. 60. 8.*

S. Gregoire sur ces paroles d'Isaie: *Qui sont ceux-ci qui volent comme des nuées, & qui sont à leurs fenêtres comme des colombes*, dit que les justes volent comme des nuées, parce qu'ils s'élevent au dessus des impuretez & des affections de la terre, & qu'ils sont à » leurs fenêtres comme des colombes; parce qu'ils ne regardent pas » par les sens les choses exterieures dans le dessein de les ravir, & » qu'ils ne sortent pas comme hors d'eux mémes par les mouvemens d'u» ne convoitise charnelle: au lieu que ceux qui regardent inconsiderem» ment au dehors par ces fenestres corporelles, se trouvant insensible» ment gagnez par des desirs illicites, commencent à vouloir ce qu'ils ne » vouloient pas auparavant. Ainsi David ce grand Prophete qui avoit » une ame si élevée & si remplie de lumieres interieures & spirituelles, » ayant jetté inconsiderément les yeux sur une femme qui ne lui apparte» noit pas, se trouva aussitôt l'esprit enveloppé de si épaisses tenebres, qu'il » l'enleva & tomba avec elle dans un grand peché. *La mort* du peché *entrant par les fenestres* de ses yeux vola son ame, la depouilla de tous les biens veritables & interieurs, & en fit sa proie. C'est ce qu'un Prophe» te dit en peu de mots au nom de la Judée, qui en desirant les choses visibles avoit perdu les vertus invisibles & spirituelles: *Mon œil a volé mon ame*; car ayant perdu tout le fruit interieur de sa sainteté par l'inconsideration de ses regards exterieurs, il est vrai de dire que son cœur devint la proie de ses yeux. Si donc on se veut toujours conserver chaste dans sa pensée, il faut se persuader fortement qu'on ne doit point » regarder, ce qu'il n'est pas permis de desirer; & que si l'on n'a pas soin » de reprimer les regards libres & dissolus, ils attirent souvent l'ame con» tre son gré hors d'elle méme, par de dangereuses delectations, qui » l'emportent en suite avec violence dans le peché.

Ascendit mors per fenestras nostras. *Jerem. 6. 21.*

Oculus meus depredatus est animam meam. *Lament. 3. 51.* Intueri non decet, quod non licet concupiscere. *Greg. ubi sup.*

C'est ce que le bien-heureux Job a fort bien sçû prevenir par sa vertu & sa sagesse. *J'ai fait accord avec mes yeux*, dit-il, *que je ne penserois pas seulement à une fille.* Mais pouvoit-il faire avec ses yeux une convention de ne point penser, puisque les yeux ne pensent point? C'é-

Pepigi fœdus cũ oculis meis, ut ne cogitarem quidẽ de virgine. *Job. 31. 1.*

toit, ce semble, avec son esprit qu'il devoit faire cet accord de ne point penser ? d'où vient donc qu'il dit : *J'ai fait accord avec mes yeux que je ne penserois pas seulement à une fille ?* C'est parce qu'il sçavoit tres-bien que c'est d'ordinaire par les yeux que les pensées mauvaises entrent dans le cœur, & qu'en s'assurant de ses yeux & des autres portes de son corps, il garderoit la pureté de son cœur & de son esprit. C'estpourquoi si vous ne voulez avoir rien d'impur dans vos pensées, il faut que vous aiez les yeux toujours chastes & honnêtes, & que vous fassiez accord avec eux, de ne jamais regarder ce qu'il ne vous est pas permis de desirer.

Le grand S. Chrisostome dit sur ces mémes paroles du S. homme Job : Qui ne s'étonneroit de voir cet homme admirable qui a soûtenu « tous les plus violens efforts du demon, qui lui a resisté en face, & qui « s'est rendu victorieux de toutes ses forces & de tous ses artifices, n'o- « ser pas seulement jetter les yeux sur une fille : Cela nous doit appren- « dre, dit ce Pere, combien nous devons étre retenus & circonspects « en ces sortes de choses, quelques saints & religieux que nous soions.

Serm. de continent. Ioseph.

La temperance, le silence, & la retenuë des yeux sont trois choses « qui servent beaucoup à la perfection des vertus, & particulierement de « la chasteté, dit S. Ephrem ; mais encore que vous observiez tres-exactement les deux premieres, si vous ne veillez pas aussi à la garde de vos yeux, vôtre chasteté sera chancelante & peu assurée. Car comme « les aqueducs étant rompus & negligez, l'eau se perd par les fentes & les ouvertures qu'elle rencontre, la chasteté se perd & se dissipe de mémè par les yeux lorsqu'on les laisse ouverts à tous les objets qui les frappent. Un autre Saint disoit que le regard d'une femme est comme une fléche empoisonnée qui porte d'abord son venin au cœur, en quelque maniere qu'elle frappe ; & que comme une étincelle de feu tombant sur de la paille, allume en peu de temps une grande flamme, lorsqu'on n'a pas soin de l'éteindre d'abord ; il en est de mémè des mauvaises pensées que la vûë d'une femme excite dans l'ame.

Ephr. tom. 1. p. 216. c 87. de variâ doctr.

Abbas Antioch. tom. 8 pag 60. biblioth. SS. PP.

Surius remarque dans la vie de S. Hugon, que durant cinquante ans & plus qu'il a gouverné l'Eglise de *Gratianopole* dont il étoit Evêque, encore qu'il fut presque toujours occupé à accommoder les differens des particuliers, & à les reconcilier les uns avec les autres, & souvent mémè à entendre les confessions de toutes sortes de personnes des deux sexes, que la grande reputation de sa sainteté attiroit de toutes parts, jamais neanmoins il ne regarda une seule femme au visage, en sorte qu'il la pût seulement connoître de vûë. Et il disoit que c'étoit une necessité d'user de cette precaution, parcequ'on ne peut pas conserver une vraie pureté de cœur, si on n'a pas soin de garder ses yeux

On lit de S. Bernard qu'une fois aiant inconsiderement arresté ses yeux sur une femme, & s'étant en suite apperçû de cette faute, il en conçût tant de honte & de

In eius vit. l. 1. c. 3.

confusion, qu'encore que l'hiver fut alors tres-rigoureux, il alla aussi-tôt s'enfoncer jusqu'au cou dans un étang qui étoit proche, & y demeura jusqu'à ce qu'on l'en vint retirer à demi-mort.

CHAPITRE III.

Qu'en ce qui regarde la Chasteté, il est particulierement necessaire de faire beaucoup d'état des plus petites choses.

COmme la Chasteté est plus precieuse & plus relevée que les autres vertus, il faut aussi plus de soin, plus de vigilance, & plus d'application pour la conserver. C'estpourquoi, encore qu'il importe grandement en toutes les choses qui regardent la vie de l'esprit, d'avoir beaucoup d'égard aux plus petites, parce que, comme dit le Sage: *Celui qui les neglige, tombe peu à peu* dans les plus importantes; on peut dire neanmoins que cela est plus particulierement necessaire en ce qui regarde la chasteté; parceque la moindre chose est capable de la défigurer & de ternir tout son éclat. Nous voions communement dans les choses mémes de la terre qui sont belles & precieuses, que les moindres taches & les moindres défauts y paroissent d'autant plus grans & plus difformes, qu'elles sont elles-mémes plus excellentes & plus relevées. Il en est de mémè de la tres-belle, tres-precieuse, & tres-sublime chasteté; & nous pouvons encore assurer, qu'elle est aussi en cela la plus tendre & la plus delicate de toutes les vertus.

Qui spernit modica, paulatim decidet. *Eccl.* 19. 1.

Un S. homme comparoit cette excellente vertu à la glace d'un miroir tres-pur & tres brillant; parceque comme un petit souffle de nôtre haleine la rend en moins de rien toute obscure comme du plomb, & lui ôte tout son lustre & son éclat, ainsi la chasteté se ternit & perd toute sa splendeur & sa beauté pour les plus petites choses qui la touchent. C'estpourquoi nous devons étre extrémement exacts & circonspects à mortifier nos sens, à retrancher tout ce qui les flatte, à rejetter promptement les mauvaises pensées dés qu'elles paroissent, & à fuïr tous les objets corporels dont la vûe & la presence en pourroit exciter dans nôtre ame; car comme la flamme laisse plus ou moins de ses traces dans les choses qu'elle touche, à proportion du temps qu'elle y demeure attachée, en sorte que si elle ne les brûle pas, elle les soüille au moins, & les noircit; on doit penser de même de ces sortes d'objets, qu'ils gâtent & corrompent plus ou moins la pureté de nôtre ame selon le temps qu'on s'y arrête, & que s'ils ne vont pas jusqu'à l'embraser, ils sont au moins capables de la noircir & de la défigurer, en la remplissant d'imaginations & de pensées contraires à la chasteté, & en excitant dans nôtre chair des mouvemens impurs & dereglez.

Le P. Giles l'un des premiers compagnons de saint François.

* C'est avec beaucoup de raison que nôtre S. Pere Ignace dit, que ce qui regarde la chasteté ne demande point d'interpretation.

On ne doit point se fier à ses forces dans les occasions en disant : Je puis aller jusques là sans me bruler : mais je n'iray pas plus avant ; car lorsqu'on y pense le moins, on se trouve insensiblement attiré, où l'on n'avoit jamais pensé d'arriver. Celui qui s'expose à descendre par un chemin qui est glissant, est souvent trompé ; car en pensant seulement aller jusqu'à un certain endroit où il a dessein de s'arréter, il y rencontre des pierres si polies & si coulantes, que la seule pesanteur de son corps l'emporte beaucoup plus loin qu'il n'avoit eu d'abord intention d'aller. Il en est de mémè des obiets qui touchent agreablement nos sens. Ce sont des chemins glissans, où il est tres-difficile de s'exposer, sans tomber & sans étre souvent emporté plus loin qu'on ne voudroit, par le poids & l'inclination de la chair, qui est alors tres-grande. L'extréme delicatesse de la pureté ne nous permet pas de nous tant approcher du danger, ni de marcher sur ces panchans si perilleux : *C'est un tresor* tres-precieux *que nous portons dans des vases de terre* si fragiles, qu'au moindre achoppement, & au moindre faux pas que nous faisons, nous ne tenons plus rien. Il est donc tres-necessaire pour le conserver, d'étre toujours tres-attentif & circonspect dans toutes ses demarches, de bien considerer toutes ses voïes & tous ses pas, de s'éloigner de tous ces panchans favorables au vice de la chair, & de fermer avec beaucoup de soin tous les passages & toutes les avenuës par où il pourroit s'emparer de nôtre cœur.

Habemus thesaurum istum in vasis fictilibus. 2. Cor. 4. 7.

☞ Nous lisons d'un des premiers Religieux de l'Ordre de S. François, qu'aiant obtenu de Dieu un don de chasteté tout particulier, il ne laissoit pas d'être toujours extremement exact & attentif à prevenir & à rejetter tout ce qui pouvoit être une occasion de mauvaise pensée, dans les choses mêmes les plus petites & les plus indifferentes, d'abord qu'il commençoit à voir ou à entretenir quelqu'un. Et ses compagnons lui disant : d'où vient, mon Pere, que vous craignez tant, puisque Dieu vous a favorisé d'un si grand don de pureté ? Je suis obligé d'en user de la sorte, leur répondit-il, parceque si je fais ce que je dois, & tout ce qui dépend de moi dans les petites choses, le Seigneur m'assistera de sa grace, afin que je ne tombe pas dans les plus grandes : mais si je les negligeois, & si je n'en tenois pas assez de compte, je ne sçai pas s'il m'assisteroit de mémè, mais au moins je sçai bien, que je me rendrois indigne de son assistance divine, & que je meriterois qu'il retirât sa main qui me soûtient, & qu'ainsi je ne manquerois pas de tomber. C'est pourquoi, je me garderai bien de me relâcher en rien, & je ferai toujours tout ce qui sera en mon pouvoir pour me conserver pur & fidele à Dieu en toutes sortes de choses quelques petites & legeres qu'elles puissent être.

Pater Roger. in Hist ord. S. Franc. p. 2. l. 4. ch. 44.

Et Surius raconte de S. Thomas d'Aquin, qu'encore qu'il eut reçu de Dieu le don d'une chasteté toute angelique, qui l'exemtoit des tentations & des mouvemens qui s'opposent en nous à cette vertu ; & que les Anges mémes lui eussent pro-

mis qu'il ne perdroit jamais ce don si excellent, il ne laissoit pas d'avoir un extreme soin de détourner ses yeux de la vûe des femmes, & de s'éloigner de tout ce qui peut nuire à un cœur qui aime la pureté.

Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine. Quam enim partem haberet in me Deus desuper? *Iob. 31. 1. Greg. in eum locum.*

C'est ce que le bien-heureux Job nous donne assez à entendre lors qu'ayant dit: *J'ay fait accord avec mes yeux que je ne penserois pas seulement à une fille*; il ajoûte: *Car quelle part Dieu prendroit-il de la haut en moy*; comme s'il disoit plus clairement: si je n'avois pas imposé cette loi à mes yeux pour reprimer leurs regards trop libres, & si je ne retenois pas tous mes sens exterieurs dans une exacte discipline, pour prevenir tout ce qu'ils me pouroient suggerer de bas & de foible dans les » rencontres mémes les plus petites & les plus legeres, je me trouve- » rois insensiblement gagné par quelque desir illicite, qui en soüillant » mon ame, m'empescheroit d'étre à Dieu qui est l'auteur & le principe » de toute pureté.

Le demon qui tâche sans cesse de nous ravir ce thresor de nôtre cœur, se sert pour cela de l'adresse des voleurs, qui voulant piller quelque maison fermée, & trouvant quelque petite ouverture par où ils ne peuvent passer eux mémes, y font entrer quelque petit larron instruit & dressé à leur malice, afin qu'il leur ouvre quelque autre porte pour faire leur coup; car cet esprit impur découvrant la moindre entrée dans nôtre cœur, y fait passer aussi-tôt l'attrait de quelque objet qui excite quelque mauvaise pensée, quelque petite delectation ou quelque petit mouvement dereglé, par lequel il y entre ensuite lui-méme & s'en rend le maître. Il est donc tres-important pour se conserver une vraie pureté de cœur, d'étre toujours tres-attentif sur tous ses sens, de regarder de loin les pechez avant que d'y tomber, & de prevenir ainsi toutes les occasions où il paroît quelque chose de leger & de dereglé, de crainte d'en étre surpris; & tout ce qu'on y apportera de soin & d'exactitude sera sans doute tres-utilement emploié.

Cassi lib. 6. de instit. renunt. cap. 7. Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinet. *1. Cor. 9. 25.*

Cassien rapporte à ce sujet cette parole de S. Paul. *Tous les athletes gardent en toutes choses une exacte temperance.* Ceux qui étoient emploiez, dit-il, dans les jeux, dans les courses & dans les combats du Cirque, pour ne pas affoiblir leurs forces & diminuer l'adresse dont ils avoient besoin pour y acquerir de l'honneur, s'abstenoient soigneusement de manger d'aucune viande qui leur pût nuire, se gardoient extremement de l'oisiveté, & s'appliquoient sans cesse à tous les exercices qui pouvoient accroître leurs forces & perfectionner leur adresse; & outre cela méme ils avoient soin d'avoir des plaques de plomb appliquées sur leurs reins durant la nuit, de peur que les illusions du sommeil ne leur causassent des mouvemens qui pussent affoiblir &

diminuer leur vigueur; *Et cependant ce n'étoit que pour gagner une couronne corruptible.* Que n'est-il donc pas juste que nous fassions pour obtenir cette vertu celeste & angelique, *& la couronne incorruptible que nous attendons*, & qui doit durer autant que l'eternité méme?

Et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiát, nos autem incorruptam. *Ibid.*

CHAPITRE IV.

Que c'est particulierement dans la confession qu'on doit avoir plus d'égard à tout ce qui touche la Chasteté.

In specul. discipl.

SAint Bonaventure parlant de la confession nous donne une regle generalle & tres-importante pour tous ceux qui veulent conserver une vraie pureté de cœur. Que chacun, dit-il, se donne bien de garde « de negliger dans la confession certaines petites choses qui donnent de « la confusion & qui arrivent d'ordinaire malgré nous mémes; en disant: « que ce ne sont pas des pechez mortels, mais tout au plus des pechez ve- « niels qu'on n'est pas obligé de confesser: car c'est là ce qui a introduit de « grands maux dans les ames, & ce qui a été le commencement & l'origi- « ne de la perte de plusieurs. Dieu nous garde d'ouvrir jamais cette porte au Demon, ny de lui donner cette entrée dans nôtre ame; il ne lui en faudroit pas davantage pour executer le pernicieux dessein qu'il a de la perdre. La honte & la confusion jointes à la bassesse de la chose, nous fera bien-tôt croire qu'il n'y avoit point de peché où il y en avoit, & où nous avions au moins sujet de craindre qu'il n'y en eut; & ainsi nous negligerons sans scrupule de les confesser.

Et ce sont d'ordinaire les bonnes ames qui ont le moins accoûtumé de tomber dans des fautes mortelles, que cette honte domine davantage, lorsqu'il leur arrive quelque chose de semblable: car la passion de l'estime qui naît avec nous, & qui est profondement enracinée dans nos entrailles, se reveille alors, & les agite par une violente crainte de déchoir de leur reputation, & de perdre l'estime & la bonne opinion que leur confesseur avoit de leur vertu. Et dans ce trouble & cette agitation ils ne pensent plus qu'à chercher des raisons pour se persuader que cette bassesse, qui leur paroît alors si honteuse à dire, n'est pas un peché mortel; & qu'ainsi ils se peuvent dispenser de la declarer. Ou bien s'ils ne s'en taisent pas tout-à-fait, ils la disent si peu sincerement & avec tant de détours, qu'on ne l'entend presque pas, ou, pour le moins, qu'on n'en voit pas toute la laideur & la difformité; ce qui est la méme chose que si on ne la disoit point du tout. Car on est obligé de declarer ses fautes dans la confession le plus clairement & le plus distinctement qu'il est possible, afin que le Confesseur puisse juger plus facilement de la grandeur & de la qualité du peché; & quiconque

confesse un peché, en sorte qu'il ne paroît pas un peché, parcequ il en déguise la laideur, ou qu'il ne la découvre pas dans les circonstances principales qui la causent, rend sa confession nulle & sans effet. On ne ressent que tres-peu, ou point du tout de douleur de ses pechez, lorsqu'on n'a pas méme assez de force & de vertu pour les declarer sincerement à son Confesseur. Cette honte & cette confusion que l'on souffre alors, se doit offrir à Dieu en satisfaction de la faute qu'on a commise, afin d'appaiser la colere du Seigneur par cette humiliation; & le sentiment méme de la repugnance & de la difficulté que l'on trouve à confesser une faute, est une juste raison de nous en défier davantage, & de la découvrir plus exactement à nôtre Pere spirituel, quand il n'y auroit pas méme en cela d'autre avantage, que celui de vaincre cette repugnance, & d'empescher par cette mortification, que la chair & le demon ne l'emportent sur nous. Sur tout parcequ'en ce qui regarde la chasteté, il y a beaucoup de choses que les moins éclairez ne prennent pas pour des pechez mortels, & qui en sont neanmoins de tres-reels; & il y en a d'autres où il est tres-difficile de déterminer avec certitude si elles en sont, ou si elles n'en sont pas, & que pour cette raison l'on est obligé de confesser sous peine de peché mortel: en sorte que quiconque étant dans ce doute à l'égard de quelque semblable faute qu'il eut commise, ne la declareroit pas sincerement, rendroit sa confession & sa communion sacrileges.

Souvent il arrive que le confesseur méme, quelque sçavant & éclairé qu'il soit, ne peut pas determiner en cette rencontre si une faute est certainement mortelle ou seulement venielle: comment donc un penitent ose-t-il en sa propre cause, se donner la liberté de decider à la haste que sa faute ne va pas jusqu'à étre mortelle, & ainsi se dispenser de la découvrir aux yeux de son Confesseur? Quiconque en use de la sorte, se met dans un extreme danger; particulierement, lorsque la honte & la confusion le porte à la vouloir cacher, ou à se servir de déguisement pour la faire passer sans qu'elle paroisse dans toute sa laideur. Pour moi je craindrois fort pour cette personne, & je me garderois bien de répondre de l'état de son ame. Il n'y a point en cela de meilleur juge ni de témoin plus asseuré que la propre conscience de chacun. Car comment celui qui dans la confession s'accuse de beaucoup de moindres choses, n'auroit-il pas de remords, en voiant qu'il en a celé quelqu'autre qu'il sçavoit étre incomparablement plus importante? Il est constant qu'à l heure de la mort vous ne voudriez pas la cacher à vôtre Confesseur? Pourquoi donc avez-vous la temerité de la lui vouloir maintenant déguiser? Puisque vous devez faire vos confessions & toutes vos autres œuvres de méme que si vous étiez sur le point de mourir,

& comme vous voudriez les avoir faites à l'heure de vôtre mort? Sçachez que si c'est le propre des saintes ames de craindre toujours des fautes secrettes dans leurs meilleures actions, où il n'en paroît point, comme le dit S. Gregoire; c'est aussi la marque des ames reprouvées de n'en point craindre où il y en a.

Bonarum mentium est, ibi etiam aliquo modo culpam agnoscere, ubi culpa non est. *Greg. epist. ad Aug. Respons. 10.*

Quelqu'un dira peut-être, qu'il ne neglige de confesser ces sortes de fautes, que pour ne se pas rendre trop scrupuleux. Et c'est une autre illusion dont le demon se sert encore souvent pour le tromper. Car comment seroit-il scrupuleux en cela, puisque ceux qui font profession de vertu & de pieté en confessent & doivent confesser beaucoup d'autres qui sont de bien moindre importance, non par necessité, mais à cause de la devotion & de la reverence qu'ils doivent apporter au tres-Saint Sacrement de l'Autel. On ne s'en doit approcher qu'avec une pureté si grande, que des personnes tres éclairées dans la vie spirituelle, nous conseillent en tout ce qui touche la chasteté, de nous confesser mémè de ce qui n'est pas une faute, en cette maniere: Mon pere, je m'accuse d'avoir eu des tentations deshonnêtes. Et s'il vous paroît qu'il y ait eu de vôtre part quelque negligence à y resister, bien que la chose soit tres-legere & tres-excusable, vous ne devez pas laisser de dire de mêmè: Il me semble que j'ai été trop negligent à les repousser; car ces choses sont d'elles-mêmes si attachantes qu'il est tres difficile & tres-rare qu'il ne nous en reste pas quelque tache par nôtre negligence, lorsquelles nous arrivent. C'estpourquoi lors mêmè que vous croiez qu'il n'y a point de vôtre faute, vous devez dire: Je confesse que j'ai eu beaucoup de pensées & de tentations contre la pureté, mais il me semble que, par la misericorde du Seigneur, j'ai fait tout ce qui étoit en moi pour les rejetter, & qu'il n'y a point de faute de ma part.

Ces mêmes personnes nous conseillent aussi d'en user de mêmè à l'égard des pensées de blasphême & d'impieté, que le demon nous inspire quelquefois contre Dieu & ses Saints & contre la foi, quoique nous sçachions qu'elles ne sont pas de nous, & que nous les detestions lorsquelles nous arrivent. Mais ils ajoûtent à l'égard de ce qui touche la chasteté, qu'on se doit encore accuser des choses qui sont moindres que tout cela, & où il y a moins de nôtre faute: comme de ce qui nous arrive quelquefois malgré nous durant le sommeil; car encore qu'il n'y ait point de nôtre faute, puisqu'il n'y en peut pas avoir là où il n'y a point de liberté, il est neanmoins tres-à propos de s'accuser de cette illusion, & de s'en humilier. Aussi les personnes vraiment pieuses & qui craignent Dieu, ne manquent jamais de s'en reconcilier avant la Communion, afin d'en pouvoir approcher avec plus de devotion & de reverence. Et les Theologiens mémes qui traitent communement cette

question : Si l'on doit laiſſer ou differer la Communion pour avoir reſſenti quelqu'un de ces mouvemens involontaires, qui s'oppoſent en nous à la chaſteté, diſent qu'on doit par reſpect & par reverence la remettre à un autre jour, à moins qu'il n'y ait quelque raiſon conſiderable qui en empéche : telle que la pourroit avoir un Religieux, à qui il ſeroit arrivé quelque choſe de ſemblable, s'il devoit communier ce jour là en communauté. Mais puiſqu'en ce cas il lui eſt permis de le faire, il doit au moins garder le conſeil de ſe reconcilier auparavant.

CHAPITRE V.

Combien la paſſion de l'amour eſt violente & dangereuſe. Et Combien on la doit craindre.

LA paſſion de l'amour eſt l'une des choſes que nous devons le plus apprehender au monde; parceque comme elle eſt la premiere & la plus violente de toutes les paſſions, elle eſt auſſi la plus difficile à regler & à retenir dans la ſoumiſſion, & par conſequent celle qui eſt la plus capable de nous entraîner & de nous precipiter dans toutes ſortes de perils. Le grand S. Auguſtin nous fait voir clairement quelle eſt la force & la violence de cette paſſion dans deux exemples tres-conſiderables de l'Ecriture ſainte.

Aug. lib. 11. ſup. Geneſ ad litt. cap. 42.

Le premier eſt celui d'Adam. Ce S. Docteur demande quelle eſt la cauſe qui l'a pû porter à obeïr à la voix de ſa femme, & à violer le commandement de Dieu en mangeant du fruit de l'arbre défendu. Eſt-ce, » dit-il, qu'il ſe ſeroit laiſſé ſeduire par les promeſſes artificieuſes du ſer- » pent, qui avoit dit à Eve, qu'aprés en avoir mangé ils deviendroient » ſemblables à Dieu? Il n'y a point d'apparence qu'étant éclairé, comme » il étoit, d'une ſageſſe tres-haute & tres-ſublime, il ſe ſoit trompé juſ- » qu'à croire une choſe ſi incroiable. C'eſtpourquoi l'Apôtre dit fort bien : *Adam n'a pas été ſeduit; mais la femme aiant été ſeduite eſt tombée dans la deſobeïſſance.* Auſſi S. Auguſtin remarque ici, que Dieu demandant à Eve, pourquoi elle avoit mangé du fruit de l'arbre qui lui étoit défendu, elle repondit : *Le ſerpent m'a ſeduite, & j'en ai mangé:* Mais qu'aiant fait la méme demande à Adam, il ne répondit pas : que *la femme qu'il lui avoit donnée pour compagne* l'avoit trompé, mais ſeulement, qu'elle lui avoit donné du fruit de cet arbre, & qu'il en avoit mangé; parceque ſe laiſſant emporter à l'amour & à la molle complaiſance qu'il avoit pour ſa femme, il aima mieux lui obeïr, que de lui cauſer de la douleur par un refus, en demeurant attaché à la loi de Dieu.

Adam non eſt ſeductus, mulier autem ſeducta in prævaricatione fuit. 1. *Tim.* 2. 14.

Quare hoc feciſti? ſerpens decepit me, & comedi. *Geneſ.* 3. 12.

Mulier quam dediſti mihi ſociam, dedit mihi de ligno, & comedi. *Ibid.*

C'eſt ainſi qu'Adam ſe laiſſa tromper par l'amour qu'il portoit à ſa femme,

femme, non pas en se laissant surmonter par la concupiscence & la sensualité de la chair, dit ce Pere, car il n'y avoit point alors de rebellion en elle; mais en se laissant emporter aux attraits d'un amour & d'une complaisance semblable à celle qui nous porte quelquefois à negliger l'interêt de Dieu pour plaire à nos amis. Voila comment le peché est entré dans le monde, & par le peché la mort & toutes les autres miseres ausquelles nous sommes assujettis.

Le second exemple est celui de la chûte de Salomon. Qu'est-ce qui a pû aveugler ce Prince si éclairé, dit S. Augustin, & le faire ainsi tomber dans l'idolatrie? Il n'est pas croiable qu'un homme à qui Dieu avoit donné tant de sagesse, se soit jamais laissé persuader qu'il y eut aucune divinité dans les idoles, ni aucune utilité à les reverer. Comment donc s'est-il laissé aller à une si horrible extravagance que de les adorer, & leur offrir de l'encens? Voulez-vous le sçavoir? C'est l'amour & la complaisance qu'il a eu pour les femmes qui l'a porté à commettre cette abomination, ainsi que l'Ecriture même le dit clairement par ces paroles: *Il s'abandonna tout à-fait à l'amour d'un grand nombre de femmes, qu'il avoit prises des nations étrangeres, dont le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël: Vous ne vous allierez point avec leurs femmes, ni eux avec les vôtres; car elles vous porteroient tres-certainement au culte de leurs faux Dieux.* Salomon s'étant donc honteusement abandonné à l'amour de ces femmes *étrangeres, elles corrompirent son cœur dans sa vieillesse*, & comme elles adoroient les idoles de l'Egipte, & du païs des Ammonites & des Moabites, d'où il les avoit prises, chacune de celles qu'il aimoit le plus, l'engageoit à adorer aussi l'idole de sa nation. Ainsi la complaisance qu'il eut pour elles, le porta à bâtir des temples à la Deesse des Sydoniens, & à l'idole des Ammonites, & à donner de l'encens à d'autres abominations semblables. Ce n'étoit pas qu'il crût qu'il y eut rien à reverer dans ces fausses divinitez, mais c'étoit, dit ce S. Pere, afin de ne pas troubler les fausses delices, ou l'amour, dont il étoit passionné pour ces femmes, le tenoit plongé.

Adamavit mulieres alienigenas multas de gentibus, super quibus dixit Dominus filiis Israël: Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras: Certissime enim avertent corda vestra, ut sequamini Deos earum.
His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur Deos alienos 3. *Reg.* 11. 1.
Ne suas delicias quibus deperibat atque diffluebat, contristaret.
Aug. ubi sup.

C'est pourquoi les Saints & les Peres de la vie spirituelle nous avertissent souvent de nous garder soigneusement de cette passion, & de toutes les occasions qui peuvent l'exciter dans nôtre cœur; car bien que l'amour paroisse quelquefois loüable, & se rencontre entre des personnes tres-saintes & tres-vertueuses, & que leur entretien & leur conversation étant aussi tres-pieuse & tres-spirituelle, semblent devoir contribuer beaucoup à les fortifier & perfectionner dans la vie de l'esprit, ils doivent neanmoins toujours avoir en cela beaucoup de circonspection & de retenüe; parceque selon le commun sentiment des Saints & particulierement de S. Bonaventure, cet amour spirituel a coutume de

Bon. tom. 2 opusc. l. 2. de profect. rel. cap. 17.

déchoir & de s'alterer souvent de telle sorte, que de spirituel qu'il étoit, il se change en un amour de chair & sensuel ? c'est du vin pur au commencement, mais l'eau s'y mélant en suite, il perd toute sa force : & c'est l'un des sens de cette parole d'Isaïe : *Il y a de l'eau dans vôtre vin.* Quelque precieux & excellent que soit du baume, il se corrompt & se falsifie bien-tôt par le melange des autres liqueurs viles & communes. Ces pretextes d'amitié spirituelle sont souvent les appas & les amorces dont le Demon se sert pour tromper les plus saints, & pour les attirer peu à peu dans ses pieges.

Bon. de profect. relig. c. 16.

Le méme Saint Bonaventure dit merveilleusement bien sur ce sujet, que le demon fait en cette rencontre ce que dit le maître d'Hôtel de l'Evangile : *Que tout homme sert d'abord le bon vin, & qu'apres qu'on a beaucoup beu, il sert le moindre.* Il leur fait croire au commencement que ces entretiens & ces conversations familieres sont toutes saintes & spirituelles, que ce n'est qu'esprit & que devotion, & qu'ils en tireront de grands avantages pour le progrez de leur ame ; mais lors qu'il les tient une fois comme asservis & attachez les uns aux autres par les liens d'une affection tendre & engageante, il leur fait bien-tôt ressentir l'amertume & les effets mortels de son venin. Les beaux commencemens dont il les couvre ne sont que des amorces pour les attirer dans le piege. Et le Demon ne se lasse point de les amuser long-temps avec ces appas qui leur semblent bons ; il croit toujours avoir assez gagné, pourveu qu'il obtienne enfin ce qu'il pretend, qui est de changer cette amitié spirituelle en un amour de chair. O qu'il y en a, dit ce S. Pere, qui apres avoir lié avec d'autres de ces sortes d'amitiez & de conversations, dans la pensée que tout ce commerce seroit toujours des choses de Dieu & de l'esprit pour l'avancement de leur ame, comme il l'étoit peut-être au commencement, ont vû ensuite déchoir & degenerer cet amour qui sembloit si saint dans son commencement, en une trop grande & trop indiscrete liberté de mêler dans leurs discours mille sortes de legeretez, d'impertinences & de contes ridicules ; ainsi *aprés avoir commencé par l'esprit*, comme dit l'Apôtre, *ils finissent* malheureusement *par la chair.*

Bon. process. 4. de relig. c. 12.

Cum spiritu coeperitis, carne consumemini. *Gal. 3. 3.*

Gerson raconte d'un Serviteur de Dieu, qui étoit un homme excellent en science & en vertu, qu'aiant eu plusieurs conversations familieres, mais tres-saintes & tres-spirituelles avec une Religieuse qui servoit Dieu dans une grande perfection, il conçût pour elle une amitié tres forte ; Et comme la longueur & la familiarité de leurs entretiens devenoit de jour en jour plus grande, cette amitié croissoit aussi de plus en plus, non pas en nôtre Seigneur, mais de telle sorte, qu'il ne pouvoit plus s'empécher de lui rendre des visites fort longues & fort frequentes, ni de penser sans cesse à elle, lorsqu'il n'étoit pas auprés d'elle. Et cependant ce bon homme étoit tellement aveuglé de cette passion, qu'il ne voioit pas le mal

Gers. p. 1. de Dist. verar. visio. a fals. sign. 5.

Sed non in Domino.

qu'il y avoit en cela, ni l'artifice du demon qui le trompoit; parce qu'il ne lui venoit, disoit-il, aucune mauvaise pensée dans l'esprit: ce qui est une erreur qui sert d'ordinaire à en seduire plusieurs en cette maniere. Il demeura dans cette erreur jusqu'à ce que se voiant engagé à faire un long voiage, il commença de sentir & de connoître lui-méme, par la peine que lui causoit cette separation, que son amitié n'étoit ni chaste ni pure, & que si Dieu par sa misericorde ne l'eut mis dans cet engagement, il n'auroit pas manqué de tomber bien-tôt dans quelque grand desordre.

C'estpourquoi Gerson parlant de l'illusion & du peril extréme qu'il y a d'ordinaire dans ces sortes d'unions & d'amitiez, dit fort bien: que tout ce qui y reluit n'est pas de l'or; & que ce qui paroît une grande charité, n'est souvent qu'une passion de la chair & de l'amour propre. Et il ajoûte qu'une personne de grande sainteté disoit, qu'il n'y avoit rien dont il eut plus de crainte & de défiance, que de cet amour, quoi que ce fut entre des personnes tres-saintes & tres-vertueuses; à quoi il applique en suite cette parole du Sage: *Il y a une voie qui paroît droite à l'homme, dont la fin neanmoins conduit à la mort.* Il en est de mémè de cette amitié qui paroît d'abord juste & droite à tout le monde, & à celui là méme qui s'y attache.

Est via quæ videtur homini recta, & novissima eius ducunt ad mortem. *Prov. 16. 25.*

CHAPITRE VI.

De quelques remedes particuliers contre les tentations deshonnêtes.

Nous avons déja parlé de quelques remedes contre les tentations deshonnêtes dans le quatriéme traité de la seconde partie de cet ouvrage; & nous en avons laissé d'autres à expliquer ici, comme en leur propre lieu. C'est ce que nous allons maintenant traiter.

I. L'un des principaux remedes que l'Ecriture & les Saints Peres nous proposent contre les tentations d'impureté, est la priere. C'est un remede que Jesus-Christ méme nous enseigne dans l'Evangile, pour ne point succomber dans les combats de la tentation. *Veillez*, dit-il, *& priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation.* Surquoi le venerable Bede dit, que comme les voleurs entendant crier prennent aussi-tôt la fuite, parce qu'alors chacun vient au secours de celui qui crie; ainsi la voix de la priere fait fuïr les demons, parce que les anges & tous les esprits bien-heureux qui l'entendent, ne manquent point de nous secourir au besoin. Et nous lisons de S. Bernard, qu'une femme impudique l'aiant surpris seul à dessein de lui ravir sa chasteté, il se mit à crier de toute sa force: au voleur; ce qui obligea cette larronnesse de se sauver par la fuite. Si donc la voix d'une personne effraiée fait fuïr si promptement les voleurs, le demon, qui est un voleur aussi ancien que malicieux & rusé, & qui emploie sans cesse sa malice & ses ruses pour enlever les richesses spirituelles de nôtre ame, fuïra avec bien plus de

Vigilate & orate, ut non intretis in tentationẽ. *Math. 26. 41.* *Beda in eum loc. Math.*

In vit. S. Bern.

raison, toutes les fois que nous éleverons la voix & les cris de nôtre cœur vers Dieu & ses Saints dans la priere.

II. C'est encore un remede tres-singulier contre ces sortes de tentations, de se renfermer dans la meditation de la passion & de la mort de Jesus-Christ, & de se cacher dans ses plaïes. Il n'y a point de plus puissant remede contre les ardeurs impures de la chair, que la meditation de la mort de mon Sauveur, dit S. Augustin. Dans toutes mes tentations & mes peines, je n'en ai point trouvé de plus efficace que le souvenir de ses plaies. C'est là où mon ame repose en sureté, & où elle trouve à son réveil dés forces qui la rendent intrepide. Elle trouve dans les plaies de Jesus-Christ un baume pour la guerir des siennes, une eau pour la laver de ses taches, & un secours qui l'assure parmi toutes ses terreurs. Toute son esperance est dans la mort de son Redempteur; là est son azile, son refuge, sa resurrection, & sa vie. C'estpourquoi un Docteur grave remarque avec beaucoup de raison, que l'Evangile ne dit pas, qu'*un soldat lui perça le côté avec une lance*, mais qu'*il le lui ouvrit*: pour nous faire entendre que le chemin nous est ouvert pour entrer jusques dans le cœur de Jesus-Christ, & que c'est-là proprement *le trou de la pierre, & la caverne de la muraille*, où nous nous devons retirer pour assurer nôtre salut.

Nullum tam potens est & tam efficax medicamentum contra ardorem libidinis, sicut mors redemptoris mei. *Aug. in manuali. c. 23.*
In omnibus rebus non inveni tã efficax remedium quã vulnera Christi. In illis dormio securus, & revivisco intrepidus. *Ibid.*

Unus militum, lanceâ latus eius aperuit. *Joan. 19. 34.*
In foraminibus petræ, in caverna maceriæ. *Cant. 2. 14.*

S. Bernard nous propose le méme remede: Quand vous sentirez, dit-il, quelque mouvement de cette passion de la chair, recueillez tous vos sens, & renfermez toutes vos pensées dans le souvenir de la passion du Fils de Dieu, disant: Aurai-je le cœur assez lâche pour m'arrêter à quelque plaisir, cependant que je vois mon Seigneur & mon Maître attaché à une croix? C'est ainsi que le pieux Urie méprisant les douceurs de sa maison, negligea d'y aller, & dit en suite à David qui lui en faisoit reproche: *L'Arche du Seigneur, tout Israël & tout Juda, & Joab mon maître avec tous ses serviteurs demeurent sous des tentes, & moi j'irai en ma maison pour manger, boire & dormir avec ma femme? Je n'en ferai rien.* Nous devons donc dire tout de méme dans les attaques des tentations de volupté: Je vois mon Sauveur attaché à une croix, où il souffre pour les plaisirs que les hommes prennent dans le peché. Ah ne permettez pas, Seigneur, que je goûte jamais de plaisirs qui vous coûtent si cher.

Deus meus pendet in patibulo, & ego voluptati operam dabo? *Bern. in serm. honestæ vit.*
Arca Dei & Israël & Juda habitant in papilionibus, & Dominus meus Joab, & servi Domini mei super faciem terræ manẽt; & ego ingrediar domum meam, ut comedam & bibam & dormiam cum uxore mea? per salutem tuam, & per salutem animæ tuæ non faciam rem hanc. *2. Reg. 11. 11.*

III. Il y en a qui dans les tentations deshonnestes ont recours à ce conseil du Sage. *Souvenez-vous de vôtre fin en toutes vos actions, & vous ne pecherez jamais.* Et entre ceux-là, les uns considerant d'un côté la courte durée & la rapidité des plaisirs de la vie presente: & de l'autre, l'eternité des peines de l'enfer, ils se retiennent de pecher par l'attention continuelle qu'ils ont à cette parole du grand S.

In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, & in æternũ non peccabis. *Ecc. 7. 40.*
Greg. l. 9. Mor. cap. 36.

Gregoire. Le plaisir qu'on goûte en cette vie ne dure qu'un moment, mais les peines qu'on en souffre dans l'autre, durent eternellement. La consideration de cette eternité de supplices & d'horreurs, de ce jamais, de ce toujours & tant que Dieu sera Dieu, est tres-puissante & tres-efficace pour nous retenir de pecher ; & c'est pour cela que le Prophete dit : *Qu'ils descendent en enfer tout vivans.* Le vrai moien de ne point descendre dans l'enfer aprés sa mort, est d'y descendre souvent dés cette vie, par la consideration des peines reelles & eternelles qu'on y souffre. Les autres faisant reflexion à la gloire & à la recompense de la vie future, trouvent que c'est une extreme folie, de se priver de la joüissance eternelle de la gloire & de Dieu mémè, pour un plaisir qui passe en un moment. Et peut-il y avoir en effet une plus horrible extravagance, que celle de ne pas faire ce que Dieu ne nous commande, qu'en nous promettant une eternité de bonheur & de gloire, pour obeir au demon, de qui on ne peut attendre qu'une éternité de malheur & de desespoir dans les supplices de l'Enfer. Et il y en a d'autres à qui le souvenir de la mort & du dernier jugement, est encore de tres-grand secours dans ces occasions. Toutes ces considerations étant excellentes, chacun se peut servir de celle qui lui semblera la plus propre & la plus avantageuse ; & parcequ'on éprouve quelquefois que celle-cy l'est plus dans un temps, & celle-là dans un autre, & ainsi de chacune en diverses rencontres, il est bon de les sçavoir mettre toutes en pratique.

Descendant in infernum viventes. Ps. 54. 16.

C'est encore une chose qui peut servir beaucoup contre ces sortes de tentations, de faire le signe de la Croix sur son front, ou de l'avoir seulement dans le cœur & dans la pensée, & d'invoquer devotement le saint nom de Jesus. On a vû autrefois des effets admirables de cette pratique, & l'on en peut voir encore plusieurs miracles dans les histoires & dans les livres de pieté. La devotion à la sainte Vierge est aussi d'un tres grand secours contre toutes sortes d'attaques & d'ennemis ; c'est pourquoi il n'y a personne qui ne doive recourir à elle avec une entiere confiance : car on ne peut pas manquer de recevoir toujours quelque effet de misericorde & de bonté, de celle qui a porté durant neuf mois dans ses entrailles la source méme de toutes misericordes & de toutes bontez. Aussi est-elle appellée la mere des misericordes, la mediatrice & l'Avocate des pecheurs, pour qui elle est pleine de douceur & d'affection, parcequ'elle sçait mieux que personne combien son fils a aimé tous les hommes, & combien grand a été le prix dont il les a rachetez.

Ajoûtez à cela, que cette sainte Reine des Anges considerant que les pecheurs ont été cause que le Verbe eternel s'est incarné dans ses

chastes entrailles, & qu'elle est devenuë la Mere de Dieu, cela fait qu'elle les regarde avec plus de tendresse, & qu'elle intercede pour eux-mémes son fils, de qui elle obtient tout ce qu'elle veut ; car que pourroit refuser un tel fils à une telle mere? Mais quoique la devotion, à la sainte Mere de Dieu soit tres-efficace pour surmonter toutes sortes de peines & de tentations, elle l'est encore plus particulierement contre celles qui attaquent la pureté, n'y aiant rien qui soit plus agreable à cette Vierge tres-pure. Il y a des Docteurs qui disent, que la pureté eminente que S. Jean Baptiste a toujours conservée dans une si haute perfection, qu'il n'a pas mémé fait la moindre faute venielle contre cette vertu, lui est venuë de la visite qu'elle rendit à sainte Elisabeth, avec qui elle demeura trois mois entiers; car elle ne passa pas tout ce ce temps auprés d'elle, par une pure affection de parenté, dit saint Ambroise, mais pour donner lieu à l'operation de Jesus-Christ, de disposer de plus en plus ce grand Prophete, à cette vie si pure & si angelique qu'il mena depuis dans les deserts. Car si dés l'abord de cette visite la presence de la sainte Vierge fit une si grande impression de grace dans sainte Elisabeth, & dans saint Jean, que ce petit en tressaillit de joïe, & en fut dés-lors sanctifié dans le ventre de sa mere, & elle remplie de l'esprit saint; quel pensez-vous qu'à dû étre le fruit d'une visite de trois mois?

Non enim sola familiaritatis est causa, quod diu remansit, sed etiam sancti vatis profectus. *Ambros lib. 2. sup. Luc. cap 9.*

Le S. Prétre Avila dit qu'il a vû des effets merveilleux de cette devotion à la sainte Vierge, en des personnes, qui se voiant assiegez & tourmentez par les fantômes de la concupiscence, & par les ardeurs impures des passions du corps, ont remporté sur le demon & sur eux-mémes de tres-grandes victoires, en recitant chaque jour quelque priere ou quelque loüange en memoire de la pureté avec laquelle cette sainte Reine du Ciel a été conçuë sans peché, & avec laquelle elle a conçû & enfanté le Fils de Dieu: c'est à quoi sont tres-propres ces paroles que l'Eglise chante en son honneur: *Vous étes demeurée toute pure & toute Vierge aprés vôtre enfantement. Mere de Dieu intercedez pour nous.*

M. Avila c. 4. super Audi filia &c.

Post partum Virgo inviolata permansisti, Dei genitrix intercede pro nobis.

O tres-pure, ô tres douce, ô Vierge incomparable,
Humble au dessus de tous,
Rompt les fers du peché dont le poids nous accable,
Rend nous purs, humbles, doux.

Virgo singularis
Inter omnes mitis,
Nos culpis solutos,
Mites fac & castos.

L'invocation des Saints & la devotion envers leurs reliques, est encore un excellent remede en cette rencontre.

S. Cesaire Archevêque d'Arles raconte sur ce sujet une chose, qu'il dit avoir apprise de la personne méme à qui elle est arrivée, qui étoit un Religieux de l'Ordre de Cisteaux nommé Bernard. Cet homme faisant un certain voiage, avant que Dieu

Lib 18. Dial. cap. 68.

lui eut fait la grace de l'appeler à la religion, portoit à son cou quelques reliques de S. Jean & de S. Paul martirs. Lorsqu'il étoit en chemin il lui vint une pensée deshonnête, & comme il ne se mettoit pas alors beaucoup en peine de resister à ces sortes de pensées, ni de les rejetter lorsqu'il lui en entroit dans l'esprit, les reliques & le reliquaire commencerent à s'agiter & à lui donner plusieurs coups sur la poitrine, sans qu'il en reconnût la cause; & la tentation venant à cesser, toute cette agitation & ce frapement des reliques cessa aussi en méme temps. Quelques jours aprés la méme tentation revenant, les saintes reliques commencerent à s'agiter & à le frapper de nouveau, comme pour l'avertir de prendre garde à lui, & d'éloigner de son esprit toutes ces mauvaises pensées; Alors aiant bien compris que c'étoit un avertissement que lui donnoient ces deux grans Saints, dont il portoit & reveroit les reliques, il n'épargna rien de sa part pour bannir & effacer de son esprit toutes les impressions que cette tentation y avoit déja faites.

Enfin c'est une pratique de devotion tres-excellente, & qui nous peut servir beaucoup contre les tentations deshonnêtes, de visiter souvent le tres auguste Sacrement de l'autel; & de demander au Seigneur que nous y adorons, le secours de sa grace pour les vaincre. Mais le remede le plus singulier pour cela est le frequent usage de la sainte Communion selon cette parole du Prophete: *Vous avez preparé devant mes yeux un festin*, qui fortifie ma vertu *contre ceux qui m'affligent & me persecutent.* Ce grand remede est contre toutes sortes de tentations, disent les Saints; mais il a une force & une vertu toute particuliere pour surmonter les tentations de la chair, & pour conserver la chasteté; parce que ce divin Sacrement appaise d'ordinaire les mouvemens de la sensualité, dit S. Cyrille, & éteint les ardeurs de la concupiscence, de méme que l'eau éteint le feu. A quoi il raporte cette parole de Zacharie: *Car en quoi consiste sa bonté & sa perfection, sinon à être le froment des élûs, & le vin qui fait fleurir les vierges.*

Parasti in conspectu meo mensam adversus eos qui tribulant me. *Ps. 22. 6.*

Quid enim bonũ ejus, & quid pulchrum ejus, nisi frumentum electorum?

CHAPITRE VII.

Que le principal & le propre remede contre les tentations de la chair, est l'exercice de la penitence, & la mortificotion des sens.

SAint Hierôme parlant des passions du corps, & des ardeurs de la volupté, dit que ce sont des traits enflammez de l'ennemi, qu'il faut éteindre par la rigueur & l'austerité du jeûne, & par les travaux de la veille. Et il raporte dans la vie de S. Hilarion que se sentant chatoüillé par des mouvemens impurs que le Demon excitoit dans sa chair « qui entroit dans les premiers boüillons de la jeunesse, il se mettoit en « colere contre soi-méme, & se meurtrissant le corps de coups, comme si « en le frappant il eut peu chasser ces pensées de son esprit, il disoit: « malheureux animal, je t'empescheray bien de regimber: je te chargeray « excessivement, & te feray travailler par le chaud & par le froid, afin «

Ardentes diaboli sagittæ jejuniorũ & vigiliarum rigore extinguendæ sunt. *Hier. Ep. ad Furiam.*

que tu pense plutôt à manger qu'à te donner du plaisir. Ce remede est tres-recommandé par les Saints, & nous voions que les serviteurs de Dieu le pratiquent avec beaucoup de soin, lors méme qu'ils ne ressentent aucune atteinte de cette guerre.

In hist. ord. S. Fr. 1. p. l. 7. c. 31.

Un homme sçavant selon le monde demandant un jour à un grand serviteur de Dieu, pourquoi S. Jean Baptiste aiant été sanctifié dés le ventre de sa mere, se retira dans le desert, & y pratiqua cette penitence si austere dont il est parlé dans l'Evangile? Il luï repondit: je vous prie de me dire vous-méme, pourquoi on jette du sel sur de la viande qui est bonne & toute fraische? c'est afin repartit l'autre de la conserver mieux & d'empescher qu'elle ne se corrompe: sçachez donc, reprit ce serviteur de Dieu, que le S. Precurseur de Jesus-Christ en a usé de méme: il a pris sur lui le sel de la penitence, afin de se conserver toujours saint, pur, & exempt de la corruption du peché, ainsi que l'Eglise méme le chante en son honneur:

Antra deserti teneris sub annis Civium turmas fugiens petisti, Ne levi saltem maculare vitam Famine posses.

Enfant tu fuis le monde & ton ame ravie
Cherche au fond des deserts le Dieu qui parle au cœur,
Craignant qu'un mot moins saint ne ternit de ta vie
La celeste blancheur.

Que si les saints estiment qu'il est à propos d'user de ce remede de la mortification & de la penitence, lors méme qu'on ne ressent aucune revolte en la chair, on le doit faire avec bien plus de raison dans le temps de la guerre & du combat. S. Thomas dit apres Aristote; que le mot de *chasteté* vient de chastier; parce que les vices contraires à cette vertu, se doivent corriger par la rigueur du châtiment; & il ajoute: que les passions de la chair sont comme les enfans qu'on ne peut bien regler qu'avec la verge, parce qu'ils ne sçavent pas se laisser conduire par la raison. Et s'il arrive que ce chatiment leur cause quelque affoiblissement dans le corps, & fasse quelque tort à leur santé, souvenez vous, dit le méme S. Hierome qu'il vaut mieux que leur estomach soit incommodé, & que les pieds leur tremblent, que non pas qu'ils ayent l'eprit blessé, & que leur chasteté chancelle. Chacun neanmoins doit user en cela de beaucoup de discretion, & regler sa conduite conformement à l'étenduë de ses forces, à la violence de la tentation, & à la grandeur du peril; car quand le combat est grand, & le danger de perdre la chasteté est pressant, alors il faut risquer la santé du corps, & n'en rien épargner pour conserver la vie de l'ame: lors que le mal est extréme, disent les medecins, il y faut appliquer les derniers remedes. Et nous voions en effet, que quand un malade est desesperé, ils lui donnent les remedes les plus violens & les plus extraordinaires. On en doit vser de méme dans les tentations & les maladies spirituelles, lors quelles

Castitas dicitur à castigatione. *S. Thom. 2. 2. q. 155. art. 1. & 3 Arist 3. ethic. c. 15.*

Melius est eis stomachum dolere, quam mentem. *Hier. ubi sup.*

Extremis morbis extrema adhibenda sunt remedia.

qu'elles ſont violentes & dangereuſes. Mais c'eſt autre choſe lors que la tentation eſt mediocre, qu'il y a moins de peril à craindre, & qu'il n'eſt pas beſoin d'un travail extraordinaire pour la ſurmonter.

Mais les Peres de la vie ſpirituelle remarquent icy, que ces tentations de la chair viennent quelquefois de la chair méme, & paſſent du corps dans l'ame; ce qui arrive d'ordinaire aux jeunes gens, & aux perſonnes pleines de vigueur & de ſanté qui vivent dans la delicateſſe & la bonne chere. Et c'eſt alors qu'il eſt tres apropos & tres avantageux d'appliquer au corps méme le remede violent de la penitence & de la mortification, puiſque c'eſt en lui qu'eſt la racine & la cauſe de la maladie. Quelquefois auſſi elles naiſſent de l'ame par la ſuggeſtion du Demon, & ſe communiquent au corps: ce qui ſe connoît en ce qu'on eſt alors plus combatu par des penſées & des imaginations ſales, que par des delectations, & par des mouvemens impurs & dereglez de la chair: ou bien en ce que ſi l'on en reſſent, ils n'ont pas donné lieu à la tentation, mais ont été excitez dans le corps par les mauvaiſes penſées & les images honteuſes que l'ennemi imprime dans l'ame, & qui y ſont ſouvent tres-fortes & tres vives, lors méme que la chair eſt tres-foible, tres-attenuée, & comme morte; ſelon ce que le grand S. Hierôme raconte de lui méme, qu'encore que ſon corps fut entierement abatu, & comme épuiſé de toutes ſes forces par les travaux & les auſteritez exceſſives qu'il lui faiſoit ſouffrir, il ne laiſſoit pas quelque-fois de s'imaginer étre encore dans les bals & les divertiſſemens parmi les Dames de Rome.

Cela ſe connoît auſſi à une autre marque qui eſt quand ces penſées & ces ſentimens nous ſont facheux & importuns, qu'ils arrivent lors qu'on en a le moins d'envie, & qu'on eſt moins en état de s'y arreter, comme dans le temps de la priere ou du ſaint Sacrifice de la meſſe, & dans les lieux ſacrez où tout homme quelque méchant quil ſoit, a coutume de garder le reſpect, & de s'abſtenir de penſer à des choſes ſi honteuſes; car alors il ſe preſente à l'eſprit quelque-fois des penſées ſi horribles & ſi infames que celui qui les ſouffre n'a jamais rien vû, ny entendu, ny imaginé de ſemblable: Et c'eſt ce qui nous fait connoître avec evidence que ce n'eſt point de notre cœur que procedent ces penſées, mais du Demon qui profere au dedans de nous ces paroles indecentes & deſhonneſtes, que nous y entendons; car comment ſeroient-elles de nous puiſqu'elles ne s'élevent en nous que contre nous-mémes & malgré nous? Toutes ces marques nous faiſant donc connoître que cette perſécution vient du Demon, & non pas de la chair, quoy qu'on la ſouffre dans la chair, il faut alors y employer d'autres remedes; & le meilleur pour cela, ſelon le commun ſentiment des Saints, eſt de ſe procurer

quelque bonne occupation qui retenant l'esprit dans une application & un travail penible, le détourne par ce moien de toutes ces images honteuses & detéstables que le Demon lui represente, & amortit peu-à-peu les ardeurs de la sensualité. Et ce fut dans cette seule vûe que S. Hierôme, comme il le raconte lui-méme, se mit à étudier avec tant de soin & d'application la langue Hebraïque, quoiqu'il en ait depuis tiré d'autres grands avantages.

Hier. ep. 4. ad Rust. Mon.

☞ Le méme S. Jerôme raconte d'un jeune Religieux Grec de nation, qui vivoit dans un Monastere d'Egipte, qu'étant extremement tourmenté par les éguillons de la volupté, & ne pouvant en amortir la violence, ny par l'austerité du jeûne, ni par les travaux de la veille, le Superieur se servit de ce moien pour l'en delivrer. Il ordonna à un Religieux des plus anciens de la maison, qui étoit un homme grave & severe, de contredire ce jeune homme en toutes rencontres, de lui faire souvent des reprimendes âpres, dures & outrageantes, & aprés l'avoir ainsi maltraité de paroles, de se venir encore plaindre, comme si lui-méme en eut été offencé. Ce S. vieillard suivant exactement l'ordre du Superieur, se faisoit de toutes choses des sujets d'inquieter & de mortifier ce jeune homme par de tres-piquantes reprehensions, & de le faire venir devant le Superieur, où il se trouvoit toujours des témoins tout prêts, qui l'accusoient d'avoir manqué de respect envers cet ancien; en suite de quoy le Superieur lui imposoit de grandes penitences comme s'il eut veritablement commis quelque grande faute. Se voiant donc ainsi maltraité, il ne faisoit plus que gemir tout le jour & répandre des larmes dans sa cellule, priant le Seigneur de vouloir prendre sa défense dans cet abandonnement de tout secours humain où il se voioit reduit. Cependant tous étoient d'intelligence à lui susciter des traverses; s'il arrivoit quelque petit desordre dans la maison, l'on voioit aussi-tôt paroître des témoins qui en rejettoient sur lui toute la faute; de sorte qu'il se trouvoit sans cesse chargé de nouveaux reproches, & accablé de mille peines qui venoient fondre sur lui. On l'exerça dans cette souffrance durant une année, au bout de laquelle un Religieux lui demandant comment il se trouvoit de la tentation de la chair, il lui répondit: On ne me donne pas seulement le loisir de respirer; comment pourrois-je penser à la fornication? Toutes ces illusions sont maintenant effacées de ma memoire. Et S. Jerôme ajoûte à la loüange de la vie monastique: Si ce jeune Religieux eut été seul, où auroit-il trouvé du secours pour vaincre cette tentation?

Vivere mihi nô licet, quomodo fornicare licebit. *Hieron. ibid.*

In chron. S. Fran. 1. p. lib. 7. cap. 7.

S. François disoit qu'il avoit reconnu par experience, que l'austerité de la mortification & de la penitence faisoit fuir les demons; au lieu que la delicatesse & la bonne chere les attire, & leur fournit des armes pour tenter plus fortement ceux qui s'y laissent aller. Et le grand S. Anthoine au rapport de S. Athanase, disoit à ses disciples en parlant des demons: Croiez, mes freres, que nous avons de puissantes armes pour combatre & pour vaincre sathan: car il redoute grandement les jeûnes des serviteurs de Dieu, leurs veilles, leurs oraisons, leur pauvreté volontaire & toutes leurs austeritez.

Mihi credite, dicebat, fratres, pertimescit satanas piorum vigilias, orationes, jejunia, voluntariã paupertatem. *Athan. in vita S. Anthon.*

S. Ambroise raporte à ce sujet ce verset de David: *Je défendois mon ame par le jeûne, & je me couvrois d'un cilice.* C'est là, dit-il, un ex-

Operui in jejunio animam meã, & posui vesti-

cellent bouclier pour parer les coups de cet ennemi. Et c'est aussi ce que Jesus-Christ méme nous a enseigné, lorsque chassant du corps d'un jeune homme un demon impur que ses disciples n'en avoient pû chasser, il leur dit : *Cette sorte de demons ne peut être chassée par aucun autre moien que par la priere & par le jeûne.* Il joint à la priere la mortification & le jeûne, comme un moien tres propre pour mettre en fuite le demon de l'impureté. C'est-pourquoi lorsque cette sorte de demons nous attaque, ce n'est pas assez de recourir à la Priere, ni de former des actes & des resolutions contraires à cette tentation, mais il faut particulierement s'appliquer aux penibles exercices de la mortification & de la penitence, & combattre cet ennemi par des travaux corporels; suivant toujours en cela le conseil du Superieur ou du directeur spirituel, afin que nôtre conduite en soit plus assurée.

mentum meum ciliciū. *Ps 68. 11.* *Ambr. in Ep. ad Papam. Siricium, script. in Concil. Telensi.* Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione & ieiunio. *Matt. 9. 28.*

Ce remede a tant de vertu en cette rencontre, que le moindre travail & le moindre effort, nous delivre quelquefois des importunitez de cette tentation : comme de tenir quelque temps ses bras étendus en croix, de se prosterner par terre, de frapper sa poitrine, de prendre quelque discipline, de se piquer, de se pincer & de se causer sur le champ quelque douleur semblable.

☞ Un Religieux qui étoit combattu par cette tentation demandant au bienheureux Pere Gilles, quel remede il y devoit apporter, il lui répondit : Je vous prie, mon frere, de me dire ce que vous feriez si un chien venoit à vous pour vous mordre ? Je prendrois des pierres ou un bâton, & le ferois fuir, lui dit ce Religieux : usez-en donc de méme envers vôtre chair qui vous veut mordre, lui repliqua le saint, & cette tentation prendra bien-tôt la fuite.

Chron. S. Franc. 1. p. liv. 7. ch. 7.

☞ On raconte de S André, qu'étant à Corinthe, un vieillard nommé Nicolas le vint trouver, & lui declara franchement qu'il y avoit soixante & quatorze ans qu'il vivoit dans l'impureté, lâchant la bride à tous ses desirs brutaux & dereglez, & s'abandonnant à des voluptez honteuses & detestables. Et il ajoûta que depuis peu de jours, étant entré dans une maison de débauche, & aiant sur lui le saint Evangile, une femme impudique avec laquelle il avoit dessein de pecher, s'enfuit de lui toute effraiée, & le pria instamment de ne point approcher du lieu où elle étoit parcequ'elle voioit en lui des choses étonnantes & toutes pleines de mysteres ; & que pour cette raison il étoit venu se prosterner à ses pieds, afin qu'il eut compassion de son extreme foiblesse, & qu'il lui donnât quelque remede pour déraciner cette habitude detestable dans laquelle il avoit vieilli. Le S. Apôtre se mit en priere, & jeuna cinq jours de suite, priant sans cesse le Seigneur de pardonner à ce miserable vieillard, & de lui accorder le don de la chasteté. Et le cinquiéme jour comme il étoit dans la ferveur de l'oraison, il ouit une voix du ciel qui lui dit : Je vous accorde la grace que vous me demandez pour ce vieillard, mais je veux que comme vous avez jeûné pour lui, il jeûne aussi lui-méme, & qu'il macere & afflige son corps, s'il veut sauver son ame. Le S. Apôtre aiant ordonné au vieillard de jeûner, & à tous les fideles de prier & d'implorer pour lui la misericorde du Seigneur, il exauça tellement leurs vœux & leurs prieres, que Nicolas étant retourné

Dans sa vie.

en sa maison, donna aux pauvres tout ce qu'il avoit, & passa six mois entiers à châtier sa chair avec une extreme rigueur, ne mangeant qu'un peu de pain sec, & ne beuvant que tres-peu d'eau: & apres cette penitence accomplie Dieu le retira de cette vie, & revela au S. Apôtre, qui étoit alors absent, qu'il étoit au nombre des bien-heureux.

☞ Il est rapporté dans le Pré spirituel qu'un Solitaire disant à un saint vieillard: Que ferai-je, mon Pere, étant combattu de mauvaises pensées ausquelles je ne sçai comment resister? Il lui répondit: je ne me souviens point d'en avoir jamais eu de semblables. Ce Solitaire tout scandalisé de cette réponse, quitta le S. Vieillard sans lui rien dire, & s'addressant à un autre des plus anciens, croiriez-vous, lui dit-il, qu'un tel Pere me vient de dire qu'il n'a jamais été combattu d'aucune mauvaise pensée? je vous avoüe qu il m'a scandalisé en me disant une chose qui est si fort au dessus des forces de nôtre nature. Alors cet ancien Pere lui dit: Ce n'est pas sans sujet que cet homme de Dieu vous a fait cette réponse. Retournez vous-en vers lui, demandez-lui pardon de vôtre promptitude, & il vous fera entendre pourquoi il vous a parlé de la sorte. Ce Solitaire étant retourné vers ce saint vieillard lui dit en l'abordant: Je vous prie, mon Pere, de me pardonner la faute que je fis l'autre jour en me retirant si brusquement de vôtre presence; & de me vouloir dire comment il se peut faire que vous ne soiez combattu d'aucune pensée mauvaise Et il lui répondit: Cela vient, mon fils, de ce que depuis que Dieu m'a fait la grace de m'appeller dans la solitude, je ne me suis jamais rassasié de pain ni d'eau, & que je ne dors qu'autant qu'il est absolument necessaire pour satisfaire à l'infirmité de la nature; & cette abstinence m'exempte de ces combats & de ces tentations dont vous vous plaignez.

CHAPITRE VIII.

De quelques autres remedes contre les tentations deshonnétes.

Greg. lib. 9. Mor. cap. 30. & 31.

LE grand S. Gregoire dit que les tentations deshonnestes, & les fâcheuses pensées dont nous sommes combatus, sont d'ordinaire » des traces & des restes du souvenir de nôtre vie passée, & des mau- » vaises habitudes qu'on a déja surmontées: & que bien qu'en cette ren- » contre, l'on ne peche point par des actions exterieures, mais seule- » ment dans la pensée, l'ame neanmoins se rend coupable & digne d'u- » ne severe punition, si elle n'éteint pas ces flammes impures, par l'a- » bondance des larmes.

Bonav. progr. 4. relig. cap. 13.

Saint Bonaventure dit que c'est un excellent remede contre les tentations qui nous persecutent, de se juger soi méme digne de cette affliction, & de bien reconnoître que c'est une punition qu'on a justement meritée par les déreglemens de sa vie passée; & que par consequent on doit souffrir avec une humble patience, disant à l'exemple des freres de Joseph: *Nous avons bien merité ce traitement aprés le mal que nous avons fait à nôtre frere.* Ainsi nous appaiserons plus promtement la colere de Dieu, dit ce Pere, & nous tournerons les ten-

Merito hæc patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum. *Genes.*

tations mémes à nôtre avantage. Il n'y a rien qui soit plus capable de toucher le cœur de Dieu & de fléchir sa misericorde, que cet humble sentiment de soi-méme, par lequel on se considere comme digne de toutes sortes de châtimens. C'est pourquoy nous lisons dans la sainte Ecriture que les Israëlites avoient ordinairement recours à ce remede, pour obtenir le pardon des fautes qu'ils avoient commises contre le Seigneur.

Dan. 3.28. & 9.5.

C'est encore un moien tres-efficace pour obtenir le secours de la grace du Seigneur, & pour sortir victorieux & triomphant du combat des tentations, & particulierement de celles de la chair, que de se défier de soi-méme, & de mettre toute sa confiance en Dieu seul; ainsi que nous l'avons déja fait voir fort au long dans la seconde partie. Nous en toucherons encore quelque chose en parlant de la crainte de Dieu. C'estpourquoi il suffit de dire ici en general, que l'humilité est un remede tres puissant & tres-universel contre toutes sortes de tentations. Chacun sçait assez ce que Dieu revela un jour sur ce sujet au grand S. Anthoine, lorsque voiant en esprit la terre toute couverte de pieges, & disant avec larmes: Seigneur, qui pourra jamais échaper de tant de dangers: il entendit une voix qui lui répondit: Ce sera le vrai humble. Soiez donc humbles vous tous qui desirez éviter les pieges & les embusches des demons, & Dieu vous en delivrera. *Car le Seigneur garde les petits*, dit le Prophete: *j'ai été humilié, & il m'a sauvé*. Les hautes montagnes sont toujours battuës des orages & des tempêtes, & les arbres les plus élevez sont ceux que la violence des vents renverse les premiers. Mais les roseaux, l'osier, & les plantes basses, souples & pliantes, demeurent toujours sur pieds aprés l'orage.

2. P. Tr. 3. ch. 14. & Tr. 4. ch. 15.

Ruffin. l. 3. vit. SS. PP. n. 231.

Custodiens parvulos Dominus, humiliatus sum & liberavit me. Ps. 114. 6.

Selon ce qui vient d'étre dit, il sera tres à-propos & tres-avantageux de tirer des tentations mémes les plus deshonnêtes, des veritables sujets de s'humilier & de se rabaisser profondement en soi-méme, en disant à Dieu, du fond du cœur, dans la vûe des choses qui se passent alors en nous: Voiez, Seigneur, combien ma misere & ma corruption est grande. Que peut-on attendre autre chose de ce corps de boüe, que de l'ordure & de la puanteur? Que peut produire d'elle-méme cette terre que vous avez maudite, sinon des ronces & des épines? C'est-là tout le fruit qu'on en doit esperer, à moins que vous-méme, Seigneur, ne la nettoiez, & ne la rendiez feconde par vôtre grace? C'est ainsi que les tentations & les inclinations qui nous portent au mal, nous doivent étre des occasions de nous établir davantage dans la vraie humilité; car si les habits vils & méprisables servent à nous rendre humbles, comme le disent les Saints, les pensées sales & les sentimens honteux & impurs qui s'élevent en nous contre nous-mémes, nous le doivent rendre

Le B. H. P. Gilles dans l'histoire de l'Ord. de S. Fran. 1. p. liv. 7. ch. 7.

avec bien plus de raison, puisque ce sont autant de preuves de nôtre bassesse & de nôtre indignité. Un Saint homme disoit, que nos corps sont comme ces animaux impurs qui n'aiment & ne cherchent qu'à se veautrer dans la boüe & dans l'ordure. Cette consideration nous peut servir beaucoup, pour ne nous pas laisser emporter aux mouvemens & aux pensées de la chair.

Et on peut dire generalement, que quelque tentation qui nous attaque, il est toujours bon de ne point faire état de ce à quoi elle nous sollicite, mais de rentrer aussi tôt en soi-méme, & dire du fond du cœur & avec beaucoup d'humilité: Faut-il que je sois si méchant & si corrompu que d'avoir de telles choses dans la pensée? Car par ce moien on se dérobe à la tentation, & le demon se trouve honteusement trompé. Il est encore tres-utile de concevoir beaucoup de regret & de confusion de toutes les pensées & de tous les mouvemens dereglez que la tentation excite en nous malgré nous-mémes, comme s'ils nous arrivoient par nôtre faute, quoique nous soions tres-éloignez d'y donner le moindre consentement. Jamais le demon n'est si transporté de rage & de dépit, que lorsqu'on lui oppose cette humilité, que son orgueil ne peut souffrir sans une extréme violence; on ne peut pas lui donner une plus rude secousse, ni lui faire quitter plus promptement le combat, que lorsqu'il voit qu'on tire ainsi avantage de la tentation méme, par laquelle il s'efforce de nous perdre; outre que l'on voit en cela la marque d'une volonté tres-éloignée d'offencer Dieu: ce qui doit donner à l'ame beaucoup d'assurance & de satisfaction.

Il est aussi quelquefois à propos de traiter le demon même avec mépris & avec outrage, comme en lui disant: Retire-toi d'ici, monstre execrable, esprit de malice & d'impureté; tu es bien malheureux de te donner tant de peine à me faire connoître par toutes ces infamies & ces ordures que tu represente à mon esprit, combien tu es sale, horrible & detestable; Car cet orgueilleux corrupteur des ames, ne pouvant souffrir ces reproches qui le couvrent de honte & de confusion, il est contraint de prendre la fuite.

Lib 3. Dial. c. 4.

S. Gregoire raconte dans ses dialogues, que le bien-heureux Dace Evêque de Milan, allant à Constantinople passa par Corinthe, où étant arrivé fort tard, & ne trouvant point d'autre gîte qu'une maison qui étoit abandonnée depuis plusieurs années, à cause que les demons y habitoient, il dit à ceux qui étoient avec lui: Allons y loger. Environ sur le minuit, lorsque Dace reposoit, les demons prenant la forme de diverses bêtes, exciterent un grand bruit, les uns bêloient comme des brebis, les autres rugissoient comme des lions, les autres grondoient comme des pourceaux & d'autres sifloient comme des serpens; le Saint s'étant alors éveillé leur dit avec indignation & d'un air railleur: O que cet état vous sied bien, & que vous representez fort à propos ce que vous étes; vous avez autrefois voulu devenir

des Dieux, & vous voila maintenant devenus des pourceaux, des dragons, des serpens, & d'infames animaux. Ce reproche plein de raillerie rendit ces malheureux esprits si honteux & si confus, qu'ils disparurent à l'heure méme, & ne revinrent plus jamais dans cette maison.

S. Athanase raconte aussi de S. Anthoine, que le demon de l'impureté aiant fait inutilement tous ses efforts pour le seduire par les douceurs & les attraits de la volupté, & voiant qu'il l'avoit toujours genereusement repoussé de son cœur, il se presenta à lui sous la figure d'un enfant aussi noir qu'est sa malice, & prenant une voix humaine, il lui dit: J'en ai trompé plusieurs, & j'en ai surmonté encore davantage, mais maintenant en te voulant attaquer & te faire sortir de ce chemin si laborieux, où tu es entré, j'ai éprouvé ma foiblesse. S. Anthoine lui demanda: Qui es-tu qui me parles de la sorte? Il répondit avec une voix lamentable: Je me nomme l'esprit de fornication, & c'est moi qui chatoüille les sens des jeunes gens pour les porter à la volupté. Tu es donc bien méprisable, lui dit le Saint, puisque tu as l'esprit si noir, & la foiblesse d'un enfant. Ainsi je n'ai plus garde de t'apprehender. Cet esprit de tenebres étonné par ces paroles, s'enfuit à l'instant, & craignoit aprés de s'approcher de lui.

Dans la vie de S. Anthoine ch. 3.

CHAPITRE IX.

De la crainte de Dieu.

AYez *soin d'operer vôtre salut avec crainte & tremblement*, dit l'Apôtre; parce que l'une des choses qui contribuent le plus à obtenir & à conserver la chasteté, & generalement tous les dons excellens de la grace, est de marcher toujours devant Dieu dans une crainte & une fraieur respectueuse, qui nous retenant dans une entiere défiance de nous-mémes, nous oblige de recourir sans cesse à Dieu, & de mettre en lui seul toute nôtre confiance. C'est ce que S. Bernard dit merveilleusement bien en ces termes: J'ai reconnu par experience, que rien n'est si necessaire pour attirer dans nous la grace de Dieu, pour la conserver, & pour la recouvrer méme, lorsque nous l'avons perduë, que *de n'avoir point de hauts sentimens de nous-mémes* selon la parole de S. Paul, mais de nous tenir toujours dans la crainte. *Heureux est l'homme*, dit le Sage, *qui est toujours dans la fraieur.*

Cum metu & tremore vestram salutem operamini. *Phil. 2. 12.*

In veritate didici, nihil æque efficax esse, ad gratiam promerendam, retinendam, recuperandam, quam si omni tempore coram Deo inveniaris non altum sapere, sed timere. *Bern. in Cant. serm. 54.*

Beatus homo qui semper est pavidus. *Prov. 28. 14.*

Et au contraire l'une des choses qui en a fait tomber miserablement plusieurs, & de grands Saints mémes, est de se fier trop à ses propres forces, & de craindre trop peu sa propre foiblesse, parce que cette disposition presomptueuse nous empêche de reconnoître, combien il est utile de trembler toujours devant Dieu, sans perdre neanmoins la confiance que nous devons avoir en sa bonté: *Le sage craint, & il se détourne du mal*, dit l'Ecriture: *Mais l'insensé passe outre, & se croit toujours en sureté.* Il n'apprehende point les engagemens où il expose son salut, parce qu'il ne les connoît point: mais le sage les craint parce

Sapiens timet & declinat a malo. Stultus transilit & confidit. *Prov. 14. 16.*

qu'il les connoît, & il les connoît parce qu'il est sage. Celui qui porte une liqueur de tres-grand prix dans un vase de verre tres-delicat, & qui est obligé de passer dans un chemin difficile & perilleux, où plusieurs se viennent heurter precipitamment les uns contre les autres, & où l'on est sans cesse poussé & agité par la violence des vents, des orages & des tourbillons qui y sont continuels, s'il ne connoît ni ne craint la fragilité de ce vase dont il est chargé, il ne le portera pas avec tout le soin necessaire, & ainsi il ne manquera pas de le casser bien-tôt, & de perdre tout ce qu'il contenoit de precieux; mais s'il n'en ignore pas l'extréme delicatesse, il le portera avec beaucoup de crainte, de défiance, & de circonspection, & par ce moien il le gardera avec plus de seureté.

2. Cor. 4. 7.

Il en est de méme de nous autres: Nous portons, comme dit l'Apôtre, le tresor de la grace & des dons de Dieu dans des vases d'argile qui se peuvent facilement briser au moindre choc, & nous sommes sans cesse exposez au milieu des vents & des orages dans des chemins pleins d'embarras & de perils; de sorte que ceux qui ne connoissent pas leur propre foiblesse & leur fragilité, vivent dans une fausse securité qui les perd facilement; mais ceux qui la connoissent, qui la craignent, & qui s'en défient en toutes rencontres, marchent toujours avec une vigilante circonspection pour se conserver, & ainsi leur propre défiance les met dans toute la securité où l'on peut étre en cette vie.

Bern. de ord. vit. & Mor. instit.

Pourquoi pensez-vous, dit S. Bernard, que des personnes qui se sont conservées pures & chastes durant les premiers boüillons & les ardeurs de leur jeunesse, lorsqu'ils étoient combattus & tourmentez par de tres-violentes tentations, n'ont pas laissé dans leur vieillesse de tomber miserablement dans des fautes si honteuses & si grossieres, qu'ils étoient eux-mémes tout épouventez de leurs chûtes? La raison de cela est que dans leur jeunesse, le danger leur étant plus sensible & plus pressant, ils se retenoient dans la crainte & dans l'humilité: ils avoient recours à Dieu, & Dieu les assistoit de sa protection, & étoit lui-méme leur soûtien & leur appui. Mais aprés une longue possession de la chasteté, aiant commencé à se fier & à s'élever en eux-mémes, & cessé de craindre leur foiblesse, en s'appuiant sur leur propre force, le Seigneur les a aussi tôt abandonnez à eux-mémes, & il leur est arrivé tout ce qu'ils en devoient attendre, qui étoit de tomber.

Et S. Ambroise dit aussi, que c'est-là la veritable cause de la perte de plusieurs, qui aprés avoir passé la meilleure partie de leur vie dans le service de Dieu, meditant sa sainte loi le jour & la nuit, reprimant par toutes sortes de mortifications & d'austeritez les mouvemens de la concupiscence & les ardeurs de la sensualité, souffrant en patience les pertes

pertes & les afflictions les plus sensibles, & se soutenant dans les persecutions avec une constance & une fermeté invincible, sont à la fin tombez de cet état de vie si éminent & si sublime, dans les plus grandes bassesses & dans les miseres les plus déplorables; parcequ'ils ont conçû une opinion presomptueuse d'eux-mémes, & qu'ils se sont fiez à leur vertu, à leur sainteté & à leurs bonnes œuvres. C'est ainsi que le demon, qui ne peut pas tenter les personnes spirituelles par des vices grossiers & manifestes, ni les abbattre par la violence des outrages & des persecutions, les fait tomber aprés les avoir doucement élevez par des pensées avantageuses qu'il leur inspire d'eux-mémes & de leur propre vertu.

Toute l'Ecriture & les livres des SS. Peres sont remplis d'exemples de ces funestes chûtes que le grand S. Augustin déplore en ces termes: Nos Peres ont vû de leur temps des exemples de la chûte des personnes spirituelles, & nous en avons aussi vû plusieurs de nôtre âge, dont je ne sçaurois rappeler la memoire, sans renouveler ma douleur & mon apprehension. Nous avons vû des personnes élevées jusques dans le ciel, & qui comme des aigles sembloient avoir déja mis leur nid parmi les astres, tomber peu de temps aprés dans l'abîme des vices, & leurs ames devenir dures & insensibles dans les maux. Nous avons vû tomber des astres du ciel de vôtre Eglise, dans les Enfers, où le dragon infernal les entrainoit dans les replis de sa queüe. Et nous avons aussi vû les simples qui étoient cachez dans la poussiere, s'élever par la force de vôtre bras, jusques dans vôtre sein, & devenir les objets de l'admiration & de la veneration de tous vos fidelles. Enfin nous en avons vû plusieurs de ceux qui étoient assis à la table du Seigneur, & qui mangeoient le pain des Anges, se laisser emporter à une sale passion de se remplir de la viande des pourceaux, & les perles si belles & si pretieuses de leur chasteté, se changer en des charbons de feu.

Vidimus multos & audivimus a patribus nostris (quod sine magno tremore non recolo) ascendisse primitùs usque ad cœlos, & inter sidera nidum suum collocasse, postmodum autem recidisse usque ad abyssos, & animas eorum in malis obstupuisse: Vidimus stellas de cœlo cecidisse ab impetu ferientis caudæ draconis, & eos qui jacebant in pulvere terræ, à facie sublevantis manus tuæ, Domine, mirabiliter ascendisse. *Aug. Solil. c. 29.*

Qui ne seroit frappé d'étonnement & de fraieur en lisant l'exemple que Lipoman raconte d'un S. Solitaire nommé Jacques, qui aprés avoir servi Dieu quarante années dans le desert avec une extréme austerité, & s'étant déja rendu illustre par plusieurs miracles, & par la puissance qu'il avoit sur les demons, tomba ensuite dans les deux plus horribles de tous les crimes. Ce déplorable vieillard aiant chassé le demon du corps d'une fille, & ceux qui la lui avoient amenée n'osant pas la reconduire chez elle, parcequ'ils craignoient que le demon rentrant dans son corps ne les maltraitât, il lui permit de demeurer avec lui; & parcequ'il ne le faisoit que par une presomptueuse confiance qu'il avoit en lui méme, Dieu l'abandonna à sa propre foiblesse, & il tomba aussi tôt. Et comme un crime en attire un autre, la crainte d'étre découvert le rendit si cruel, qu'il tua cette malheureuse fille, & la jetta dans une riviere; & pour comble de malheur, desesperant de la misericorde de Dieu apres ce double crime, il resolut de retourner dans le siecle, & de s'y abandonner à tous les vices qu'il avoit detestez toute sa vie avec une extréme horreur. Mais Dieu par une grace

Lipoman. tom. 5. de S. Iacques anachor.

toute particuliere de sa misericorde, l'aiant fait rentrer en lui même, le rétablit dans sa premiere sainteté par une tres-rigoureuse penitence de dix ans, aprés laquelle il mourut, & fut mis au nombre des Saints canonisez.

Qui ne seroit effrayé de la chûte déplorable de ce grand solitaire sur le sujet duquel S. Anthoine s'écria : il vient de tomber une grande colomne de l'Eglise. Apres cela qui ne craindra pas pour soi? Et qui osera se fier à la vertu, & à la sainteté de sa profession ? Considerez, dit S. Jerôme, que des persones incomparablement plus parfaites & plus elevés que vous dans toutes les grandeurs de la grace se sont vuës en-engagez dans la bassesse & la misere du peché : vous n'étes ni plus saint que David, ny plus sage que Salomon, ny plus fort que Samson; cependant tous ces grands hommes sont tombez. Un des douze Apôtres apres avoir été instruit par Jesus-Christ méme dans une si sainte école, apres avoir été le témoin de tant de vertus qui éclattoient dans ce Divin maître, & de tant de miracles qu'il faisoit tous les jours, est tombé & s'est perdu; & l'un des sept Diacres que les Apôtres mémes avoient choisi, & sur qui le S. Esprit étoit descendu aussi bien que sur eux, est depuis devenu non seulement heretique, mais heresiarque & le pere des heresies. Souvenez vous aussi que l'orgueil a jetté hors du Paradis celui que Dieu méme y avoit mis; & que vous devez toujours craindre la malice de l'ancien serpent, qui tâche encore tous les jours de nous surprendre par les mémes artifices, dont il s'est servi pour faire tomber nos premiers peres, & pour les depoüiller de l'innocence originelle & de tous les dons excellens dont Dieu les avoit enrichis dans ce lieu de delices. Surquoy S. Augustin dit, que le premier homme ne seroit jamais tombé, s'il ne s'étoit pas eloigné de Dieu en imitant l'orgueil de Satan. Car nous ne pouvons nullement douter de la verité de cette sentence que le S. Esprit méme a prononcée par la bouche du Sage : *L'orgueil precede la ruine de l'ame, & l'esprit séleve avant sa chûte.* Que si les plus forts n'ont pu demeurer fermes que deviendront les plus foibles ? Il faut donc étre sans cesse possedé d'une sainte & humble crainte, afin qu'elle devienne un remede contre le mal méme que nous craignons. C'est ce que le sage nous apprend encore par cette autre sentence : *Le cœur de l'homme s'éleve avant que de se briser.* Fuiez donc l'élevation de l'orgueil, & vous ne tomberez point dans le peché.

Pelag. Diac. tit. 8. n. 1. Des actions & paroles remarquables des SS. Peres.

Nec tu sapientior David, nec sapientior Salomone, nec Samsone fortior. Memento quod paradisi colonum dejecit de paradiso. *Hier. in reg. Mon. c. de castit.*

Aug. l. 1. contr. advers. leg. & Prophet. c. 15.

Contritionem præcedit superbia, & ante ruinam exaltatur spiritus. *Prov. 16. 18.*

Antequam conteratur, exaltatur cor hominis. *Prov. 18. 12.*

Que si les exemples des hommes ne vous suffisent pas, vous en trouverez encore dans les Anges mémes, que l'orgueil & la presomption a fait tomber de cette haute & sublime dignité où Dieu les avoit creez & établis dans le ciel. *Ceux qui le servent ne sont point demeurez fermes*, dit l'Ecriture ; *& il a trouvé de la dépravation dans ses Anges*

Ecce qui serviūt ei non sunt stabiles, & in angelis suis reperit pravi

Combien plutôt ceux qui habitent des maisons de bouë qui ne sont fondées que sur la terre seront-ils rongez comme par des teignes. Ils seront frappez depuis le matin jusqu'au soir. Le grand S. Gregoire explique admirablement bien ces paroles à nôtre sujet. Si la nature des Anges mémes, qui est si noble & si excellente, a été susceptible de vicissitude & de changement, que sera-ce de nous autres qui habitons dans des maisons de boüe, & qui vivons dans des corps de terre qui se brisent si facilement, & qui se demolissent d'eux mémes? Que ne doit pas craindre nôtre ame, & que peut-elle pretendre d'elle-méme étant jointe à un corps qui a en soi méme la source de sa corruption, où se forme la cause de sa perte?

tatem. Quanto magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, consumentur velut à tineâ, de manè usque ad vesperam succidentur. *Iob* 4. 18. *Greg. l. Mor.* 5. *cap.* 28.

C'estpourquoi l'Ecriture dit fort bien : *Ils seront consumez comme par des teignes :* Car comme un habit est rongé par des vers qui sortent de lui-méme & de sa propre substance ; la chair est aussi une maniere de vêtement de l'ame, qui porte en soi la pourriture qui le ronge, & forme lui-méme la cause de sa destruction & de sa ruine. Ainsi l'homme se consume par la pourriture qui est en lui, lorsqu'il est rongé par la corruption de sa chair. Et parce que les tentations interieures qui lui font la guerre, naissent de lui-méme; c'est comme un vêtement de chair qui est rongé par les teignes & les vers qui se forment dans sa propre substance. «

Il faut aussi remarquer, continuë ce S. Pape, que comme les teignes & les vers rongent les habits sans faire aucun bruit; de méme les pensées mauvaises percent l'ame de leurs pointes envenimées, sans qu'elle s'en apperçoive qu'aprés qu'elle est blessée mortellement. C'est donc avec beaucoup de raison que l'homme est ici comparé à un vêtement rongé des vers, puisque nous ne sentons les dangereuses blessures des tentations, qu'aprés en avoir été percé jusqu'au fond du cœur. Si donc ces esprits angeliques & celestes, qui ne sont point appesantis par la corruption de la chair, ne sont pas demeurez stables dans le bien, quelle temerité seroit-ce à un homme de s'imaginer qu'il y perseverera toujours, aiant l'ame chargée du poids de l'infirmité charnelle qui l'empêche de s'élever aux choses sublimes, & portant dans soi-méme une source de corruption, d'où naissent les tentations & les combats qui le perdent.

Greg. l. Mor. 11. *cap.* 25.

Apprenons donc de ce funeste exemple de la chûte des anges, à marcher toujours dans la crainte & la défiance: Malheur à celui qui n'est pas toujours dans cette disposition; on peut bien pleurer sa perte par avance, car il ne demeurera pas long-temps sans tomber. C'est le S. Esprit méme qui le dit: *Si vous ne vous retenez pas avec soin dans la crainte du Seigneur, vôtre maison sera bien-tôt renversée*; c'est-à-dire,

ſi vous n'étes pas ſans ceſſe attentif à éviter toutes ſortes d'occaſions & de perils, à rejetter toutes mauvaiſes penſées, & à prevenir les tentations, vous tomberez dans le peché lorſque vous y penſerez le moins. Et ne me dites point que vous ne ſentez aucune atteinte de ces tentations & de ces mouvemens perilleux, & que tout ce qui frappe vos ſens ne fait nulle ſemblable impreſſion ſur vous. Car c'eſt alors que vous vous en devez défier davantage. Le demon ne vous procure cette fauſſe ſecurité, qu'afin que vous tenant enſuite hors de crainte & de défiance, il puiſſe vous donner ſubtilement quelque ſecouſſe qui vous faſſe tomber par terre, ou pour mieux dire dans l'enfer méme.

C'eſtpourquoi les Saints nous avertiſſent que les vrais ſerviteurs de Dieu craignent toujours à proportion que le Seigneur les favoriſe plus liberalement de ſes dons & de ſes graces; parce que ce ſont ces faveurs & ces liberalitez mémes, qui rendent les demons plus ardens & plus attachez à leur tendre des pieges pour les faire tomber. Ce ſont les hommes cheris de Dieu que ſatan cherche à devorer, d'où vient que le Prophete Habacuc dit, qu'*il choiſit ce qui eſt de meilleur pour ſa nourriture*. Le demon fait plus d'état de la chûte d'un ſerviteur de Dieu & d'une perſonne religieuſe & ſpirituelle, que de la perte de pluſieurs milliers d'autres gens du monde, ainſi que nous le ferons voir ci-aprés par des exemples.

Cibus ejus electus. *Hab. c. 1. 16.*

C'eſt pour cette méme raiſon que S. Jerôme écrivant à S. Euſtochie pour l'exhorter à ſe tenir toujours extrémement ſur ſes gardes, & à ne ſe jamais relâcher en ſe croiant aſſurée dans le tres haut & tres-ſaint état de la virginité, il lui dit: Je deſire ſur toutes choſes que l'état & la profeſſion ſainte que vous avez embraſſée, vous ſoit un ſujet continuel, non de propre ſatisfaction, mais de crainte & de défiance. Vous étes chargée d'or, ainſi vous devez craindre davantage les voleurs. Souvenez-vous que cette vie eſt la carriere où nous devons combattre, & où chacun doit s'efforcer de vaincre, afin d'étre couronné ailleurs. Et ne pretendez point que l'on puiſſe jamais avoir une paix & un repos aſſuré dans une terre qui ne produit d'elle-méme que des ronces & des épines. On doit toujours craindre en cette vie, parce que tout y eſt incertain. C'eſt un combat & une guerre où il faut étre ſans ceſſe en défence & ſur ſes gardes. Nous ſommes ici bas dans nôtre chair comme expoſez au milieu d'une mer orageuſe, dans une petite barque que les moindres vents & les moindres flots peuvent abſorber en un moment, & qu'un grand nombre d'ennemis pourſuivent le jour & la nuit ſans relâche, pour la piller & la couler à fond: d'où vient que l'Apôtre nous crie: *Eveillez-vous juſtes, & gardez-vous de pecher. Que celui qui croît étre ferme, prenne garde de ne pas tomber.* Soiez toujours atten-

Nolo tibi venire ſuperbiam de propoſito, ſed timorem; onuſta incedis auro, latro tibi vitandus eſt. Stadium eſt hæc vita mortalibus, hic contendimus, ut alibi coronemur. Pacē arbitraris in terra quæ tribulos generat, & ſpinas? *Hier. Ep. ad Euſt. cap. 11.*

Vigilate juſti, & nolite peccare. 1. *Cor. 15. 34.*

Qui ſe exiſtimat, videat ne cadat. 1. *Cor. 10. 12.*

tifs sur vous-mémes, & veillez de tous côtez; car nous ne pouvons avoir une fermeté & une assurance veritable, qu'en demeurant dans la crainte de Dieu, & dans une continuelle défiance de nous-mémes & de nôtre foiblesse. TRAI. IV.

* J'ai oüi raconter une chose des premiers Religieux de nôtre Compagnie, qui vient fort à propos au sujet que nous traitons. Je la raporterai ici de méme que je l'ai apprise. Au commencement de nôtre fondation, Dom Jean troisiéme Roi de Portugal, aiant choisi les Peres Pierre le Fevre & Anthoine Araos pour accompagner la Princesse Marie sa fille, qui venoit en Castille épouser le Roi Philippe II. qui n'étoit alors que Prince d'Espagne, lorsqu'ils y furent arrivez avec la Princesse, nos Peres eurent grande entrée au Palais du Roi, & confessoient presque toutes les Dames & les Demoiselles de la Cour. Et comme il n'y avoit pas alors tant de vieillards qu'à present parmi les Peres de nôtre Compagnie, & qu'ils étoient tous fort jeunes, chacun étoit surpris & étonné de voir alors ce qu'on a depuis remarqué comme une merveille dans la vie de nôtre S. Pere Ignace, sçavoir une grande chasteté dans une tres-grande jeunesse. D'un côté on les voioit au milieu d'une infinité d'occasions tres-perilleuses, & de l'autre leur chasteté répandoit une tres-bonne odeür; ce qui donnoit souvent occasion de parler à la Cour. Et en effet le Roi s'entretenant un jour avec le Pere Araos, lui dit en riant: On m'a dit que vos Religieux portent avec eux une certaine herbe qui a la vertu de conserver la chasteté, cela est-il vrai? Le Pere Araos qui avoit l'humeur galante & agreable, lui répondit: Ce qu'on a dit à vôtre Majesté est tres-vrai. Et quelle sorte d'herbe est-ce donc, reprit le Roi? Sire, l'herbe que les Religieux de nôtre Compagnie portent par tout avec eux, pour se conserver toujours purs & chastes, est la crainte de Dieu; c'est elle qui fait ce miracle, & qui a la méme vertu de chasser les demons, qu'avoit autrefois le foye du poisson que l'ange avoit fait garder au jeune Tobie, lorsqu'on le mettoit sur les charbons.

Lib. 5. de vit. S. Ignat. cap 13.

C'est ce qui se confirme encore tres-bien par cette parole du Sage: *Il n'arrivera point de mal à celui qui craint le Seigneur. Mais Dieu le conservera dans la tentation, & le delivrera de tous dangers.* Et par cette autre: *La crainte du Seigneur bannit le peché... Et c'est par elle que tout homme évite les maux.* Aions donc toujours cette bien-heureuse crainte, & soions persuadez que sans elle, il n'y a point de sainteté ni de chasteté qui puisse étre stable & assurée en cette vie. C'est-pourquoi le Sage dit encore: *Demeurez dans la crainte du Seigneur, & vieillissez avec elle:* Pour nous donner à entendre, que cette crainte est necessaire, non seulement dans les commencemens de nôtre conversion, mais encore dans le progrez & dans la fin; non seulement à ceux qui sont encore nouveaux dans son service, mais à ceux mémes qui ont vieilli dans tous les exercices de la plus haute pieté. Non seulement à ceux qui sont tombez autrefois dans de grandes fautes, mais aux justes mémes qui ont conservé leur integrité autant qu'il leur a été possible avec la grace de Dieu: les uns doivent craindre parce qu'ils sont déja tombez, & les autres parce qu'ils peuvent tomber. *Heureux l'homme qui est toujours dans cette sainte fraieur.*

Timenti Dominum non occurrent mala, sed in tentatione Deus illum cōservabit, & liberabit à malis. Eccl. 33. 1.
Timor Domini expellit peccatū. Ecclef. 1. 27.
Et per timorem Domini declinat omnis à malo. Prov 15. 27.
Serva timorem illius (Dei) & in illo veterasce. Eccli. 2. 6.
Prov. 28. 14.

CHAPITRE X.

Des merveilleux avantages que la crainte de Dieu produit dans les ames.

AFin que nous concevions plus d'estime pour cette crainte chaste & salutaire, & que nous aions plus de soin de la conserver toujours en toutes rencontres, nous rapporterons ici quelques-uns des grans biens & des merveilleux avantages qu'elle produit dans ceux qui l'ont veritablement dans le cœur.

I. Cette crainte bien loin d'abattre le courage le releve & le soûtient, & est une source de force & de confiance qui rend l'ame intrepide, parce qu'en la portant à se défier d'elle-méme, elle lui fait trouver son appui dans la force de Dieu méme. C'est ce que le grand S. Gregoire dit merveilleusement bien sur cette parole de Job: *Où est donc vôtre crainte de Dieu? où est vôtre force?* C'est avec beaucoup de raison, dit ce S. Pape, que l'Ecriture fait succeder la force à la crainte de Dieu. » Parceque si dans le grand chemin du monde, l'audace est suivie de la force; » dans la voie de Dieu au contraire, l'audace n'est suivie que de foiblesse & d'infirmité. » Et si dans les voies du siecle, » la crainte n'engendre que la foiblesse, dans la voie de Dieu au contraire la crainte produit la force, selon cette parole du Sage: *Celui qui craint le Seigneur est dans une confiance pleine de force.* Et la raison de cela est, que nôtre ame étant une fois affermie dans la crainte de » son Dieu, ne trouve rien sur la terre qu'elle puisse craindre; parce- » qu'étant jointe par une crainte soumise à celui qui a tout creé, elle est élevée au dessus de tout par la puissance qu'il lui communique. C'est ce qui fait dire au Sage dans un autre endroit: *Que celui qui craint Dieu ne craint que lui seul, parcequ'il est lui seul toute son esperance.*

Gregor. lib. 5. Moral. c. 13 in illud: Ubi est timor tuus, fortitudo tua? *Iob 4. 6.*

In timore Domini fiducia fortitudinis. *Prov. 14. 26.*

Qui timet Dominum nihil trepidabit, & non pavebit, quoniam ipse est spes eius. *Eccli. 34. 16.*

La crainte est une espece de dépendance & d'assujettissement à quelque puissance que l'on regarde comme pouvant nuire en quelque chose; ainsi celui qui a une grande crainte de Dieu, qui ne fait état d'aucune autre chose que de lui plaire, & qui met en lui seul toute son esperance, n'a plus sujet de craindre ni le monde, ni les tyrans, ni la mort, ni les demons, ni l'enfer, parcequ'il sçait que tout cela n'est pas capable de lui faire le moindre mal, non pas méme de toucher l'extremité de ses habits, ni un cheveu de sa téte sans la permission & la volonté de Dieu: & plus il s'affermit dans cette crainte en reconnoissant sa propre foiblesse & son impuissance, plus il trouve en Dieu une force qui le met au dessus de toutes les forces & les puissances du monde: *Parceque Dieu méme est sa force & son soûtien*, selon cette parole du Prophete. *Le Seigneur est l'appui de ceux qui le craignent.*

Firmamentum est Dominus timentibus eum. *Ps. 24. 14.*

II. Cette crainte du Seigneur ne cause ni tristesse ni amertume de cœur : elle n'est ni penible ni inquietante ; mais elle est toujours accompagnée de douceur & d'allegresse. La crainte de perdre son honneur ou ses biens, & la fraieur humaine & servile que l'on a dans le monde de la mort & de l'enfer, n'apporte avec elle que du trouble, de l'inquietude, & du chagrin ; mais cette crainte chaste & mélée d'amour, & cette fraieur respectueuse, par laquelle l'homme est toujours dans l'apprehension d'irriter Dieu, non parcequ'il s'aime soi-méme, mais parcequ'il aime Dieu comme son pere, & qu'il craint sur toutes choses de l'offencer, fortifie l'ame, attendrit le cœur, & remplit tout l'homme de joie & d'allegresse ; parcequ'elle fait qu'il s'occupe sans cesse à produire des actes d'amour de Dieu en lui disant dans le fond de son cœur : ne permettez pas, Seigneur, que jamais rien me puisse separer de vous. Je suis prêt à souffrir mille sortes de supplices & de morts, plûtôt que de vous offencer.

C'est pourquoi le Sage dit avec beaucoup de raison que *la crainte du Seigneur est nôtre gloire, & le sujet de nôtre gloire ; nôtre joie, & le comble de nôtre allegresse. Qu'elle donne du plaisir à l'ame, & que l'homme y trouve sa satisfaction, sa joie, & la multiplication des jours de sa vie : que la fin de celui qui craint Dieu sera heureuse, & qu'il recevra des benedictions le jour de sa mort.* C'est une chose admirable dans l'Ecriture de voir cette grande diversité de paroles & d'affections dont le S. Esprit se sert pour exprimer la joie & l'allegresse qu'apporte avec elle la crainte de Dieu ; & pour nous faire comprendre que ce n'est pas une crainte qui fasse trembler ceux qu'elle possede, comme des esclaves, par l'apprehension des châtimens ; mais une crainte, laquelle naissant de l'amour de Dieu méme, fait que plus on l'aime, plus on craint de l'offencer : de méme qu'un fils qui aime son pere, & une honnéte femme qui aime son mari, ont toujours plus de soin de ne rien faire ni souffrir qui leur puisse déplaire à proportion, que leur amour est plus tendre & plus sincere.

Timor Domini gloria, & gloriatio, & lætitia, & corona exultationis. Timor Domini delectabit cor, & dabit lætitiam, & gaudium, & lógitudinem dierum. Timenti Dominum bene erit in extremis : & in die defunctionis suæ benedicetur. *Eccles. 1. 11. & seq.*

III. Et afin de tout dire en un mot : nous trouvons dans l'Ecriture, que toutes les loüanges, les faveurs, & les preeminences, & generalement tous les avantages qu'elle donne aux humbles, y sont aussi attribuez à ceux qui craignent Dieu, & presque dans les mémes termes. Comme elle dit souvent, que Dieu regarde favorablement les humbles, on y lit aussi la méme chose de ceux qui le craignent. *Sur qui jetterai je les yeux*, dit-il par Isaie, *sinon sur celui qui est pauvre d'esprit, qui a le cœur contrit & humilié, & qui tremble à mes paroles ?* Et par le Sage, *Le Seigneur a toujours les yeux sur ceux qui le craignent.* Et si elle repete en plusieurs endroits, que Dieu éleve ceux qui sont humbles &

Ad quem autem respiciam, nisi ad pauperculum & contritum spiritu, & trementem sermones meos. *Is. 66. 2.*

Oculi Domini super timentes eũ. *Eccl. 34. 19.*

petits à leurs propres yeux, & qu'il les comble de biens, elle ne dit pas moins souvent la méme chose de ceux qui sont toujours dans la fraieur devant lui, sans perdre neanmoins la confiance qu'ils doivent avoir en sa bonté. *Sa misericorde se répand d'âge en âge sur ceux qui le craignent*, dit la tres-sainte Reine des Anges en son Cantique. Et la genereuse Judith: *Ceux qui vous craignent, Seigneur, seront grans en toutes choses auprés de vous.*

Qui timent te magni erunt apud te per omnia. *Judith. 16. 19.*

Enfin nous voions communement que les Saints qui disent que l'humilité est la gardienne de toutes les vertus, & qu'il n'y en peut point avoir de veritables sans elle, assurent aussi la méme chose de la crainte de Dieu, parcequ'elles sont en asseurance étant gardées par cette crainte vigilante & salutaire. D'où vient que le Prophete Isaie l'appelle: *Le thresor du Seigneur.* Et au contraire ils nous avertissent que comme un vaisseau qui vogue sans *leste*, c'est-à-dire sans étre chargé du poids qu'il doit porter, est toujours en danger de se perdre, parceque toute sorte de vent un peu fort suffit pour le renverser sans dessus dessous; ainsi une ame qui n'est pas retenuë par le poids de la crainte, qui est son propre poids, & qui seule lui peut donner de la fermeté contre le danger continuel d'étre emportée & abimée par les vents de l'orgueil & de la vaine gloire, où sa propre legereté l'expose dautant plus, qu'elle est plus élevée en faveur & en grace devant Dieu & devant les hommes; ce qui fait dire au grand S. Gregoire que le poids de cette crainte est l'anchre du cœur; & à S. Hierôme, qu'elle est la gardienne des vertus, & qu'au contraire la trop grande securité fait qu'on tombe facilement. La crainte est le fondement de nôtre salut, dit Tertulien; car en nous representant le peril elle nous fait veiller, & en nous rendant vigilans, elle nous délivre du peril. Ainsi celui qui se tient toujours sur ses gardes & dans la défiance de tout ce qui peut attirer sur lui la colere de Dieu, pourra étre en cette vie dans une veritable securité.

Timor Domini ipse est thesaurus eius *Is. 33. 6.* *Ambros. lib. de Virg.*

Anchora cordis, pondus est amoris. Timor virtutum custos est. *Hieron. ep. ad Fab. de mansionib.*

Timor fundamentum est salutis: timendo cavebimus, cavendo salvi erimus. Qui sollicitus est is vere poterit esse securus. *Tert. lib. de cultu femin. cap. 2.*

IV. Enfin nous voions dans la sainte Ecriture, que Salomon apres avoir bien representé les excellences & les merveilles de la sagesse dans plusieurs chapitres du livre qu'il en a écrit, & qui est l'ouvrage du Saint Esprit méme, il dit pour conclusion de tout, Que la crainte de Dieu est la sagesse méme. Ce que le S. homme Job dit aussi en ces termes: *La crainte de Dieu est la sagesse; & l'intelligence est de s'éloigner du mal.* Ainsi nous pouvons attribuer à la crainte de Dieu tout ce que Salomon dit de la sagesse chrétienne, & y ajouter mémè avec lui: *Que cette sainte crainte en est le comble & la perfection;* & *qu'elle doit sa plenitude à l'abondance de ses fruits.* Ensuitte de quoy nous pouvons conclure comme lui par ces paroles: *O que celui là est veritablement*

Eccles. 1. 35.

Ecce timor Domini ipsa est sapientia, & recedere à malo intelligentia. *Job. 28. 28.*

Plenitudo sapientiæ est timere Deum: plenitudo à fructibus illius. *Eccles. 1. 20.*

Quam magnus

veritablement grand qui a trouvé la sagesse & la science ! Mais il n'est pas plus élevé que celui qui craint le Seigneur. La crainte de Dieu le met au dessus de tout. Heureux l'homme qui a reçu le don de cette crainte ! à qui peut-on comparer celui qui la possede ?

qui invenit sapientiã, & scientiam ! sed non est super timentem Dominum. Timor Domini super omnia se superposuit. Beatus homo cui donatum est habere timorem Dei; qui tenet illum cui assimilabitur ? *Eccli.* 25. 13.

CHAPITRE XI.

Où le méme sujet est confirmé par des exemples.

Tom. 2. Biblioth. SS. PP.

NOus avons sur ce sujet un exemple, qui est rapporté dans le Pré spirituel en cette maniere. Un de ces anciens Solitaires de la Thebaide qui étoit fils d'un Prêtre des idoles nous a raconté, qu'étant encore jeune il lui prit envie de voir comment son pere offroit des sacrifices à son idole; & qu'une fois s'étant secretement glissé à ce dessein dans le lieu où il celebroit ses sacrileges ceremonies, il y vit sathan assis dans un thrône fort élevé, & autour de lui une multitude de demons qui lui venoient rendre compte de toutes leurs méchancetez. L'un des principaux s'approchant de lui & l'aiant adoré, lui dit, qu'il étoit venu pour l'informer de plusieurs grandes seditions qu'il avoit excitées dans une province, où il avoit fait répandre beaucoup de sang, & mourir un grand nombre de toutes sortes de personnes. Sathan lui demanda : Et combien de temps as tu emploié pour cela ? Et ce malheureux lui aiant répondu qu'il y avoit emploié trente jours, il le condamna au fouët, comme aiant perdu trop de temps pour si peu de chose.

Un autre s'étant presenté de méme adora ce Prince de l'enfer, qui lui dit : & toi, d'où viens tu, & qu'as-tu fait ? Je viens de la mer, lui répondit-il, pour vous asseurer que j'ai excité beaucoup d'orages & de tempétes, & fait perir un tres-grand nombre d'hommes & de vaisseaux. En combien de jours as-tu fait ce que tu dis, reprit sathan ? Celui-ci aiant répondu qu'il l'avoit fait en vingt jours, il le fit fouëtter comme le premier & pour la méme raison. Il en vint en suite un troisiéme se prosterner devant ce prince abominable, qui lui dit comme aux autres : où as-tu été? Et il lui répondit: Je me suis trouvé dans une ville où il y avoit des nopces, & j'y ai jetté tant de divisions dans les esprits de ceux qui s'y réjoüissoient, que leurs querelles ont arrosé toute la ville de leur sang, & que l'Epoux méme y est demeuré mort avec un grand nombre d'autres Et combien t'a-t il falu de tems pour si peu de choses ? repartit sathan. Je n'y ai mis que dix jours, repliqua ce demon. Alors sathan le fit encore fouëtter avec beaucoup de furie; disant qu'il devoit avoir fait tout autre chose en dix jours; & comme il commençoit à fremir de rage en leur reprochant à tous le peu de succez qu'ils avoient dans ce qui regardoit son service, & la longeur du tems qu'ils consumoient inutilement en beaucoup de choses, un demon plus malicieux que les autres se vint presenter devant lui, & l'aiant adoré, lui dit tout plein de joie, comme apportant la nouvelle d'un grand triomphe : Je viens du desert, où aprés avoir tenté & combattu sans relâche un Solitaire depuis quarante ans, j'en suis enfin venu à bout, & l'ai fait tomber cette nuit dans le peché de la fornication. Le Prince des tenebres aiant entendu le recit de cette victoire, se leva, donna mille baisers à ce demon, & lui aiant mis sa couronne sur la teste, le fit asseoir auprés de lui dans un trône, releva cette action par mille applaudissemens, & le combla de gloire & de loüange à la vûë de toute sa cour infernale. Ce qu'aiant vû & entendu par moi-méme, je compris que la Religion étoit asseuré-

ment quelque chose d'excellent & de relevé ; & dans cette pensée, je quittai mes parens, pour me faire Religieux.

Remarquez ici en passant qu'au lieu que les autres conçoivent du mépris & de l'éloignement pour l'état des Religieux, quand ils en voient tomber quelqu'un dans quelque foiblesse, ce Saint tout au contraire en conçut, & avec beaucoup de raison, une si haute estime, qu'il quitta tout ce qu'il avoit au monde pour l'embrasser.

Lib. 3. dialog. cap. 7.

S. Gregoire rapporte une semblable histoire dans ses dialogues.

Nous lisons dans les vies des saints Peres des deserts qu'un Ange ayant conduit un excellent Anachorete dans une ville où il y avoit un monastere de Religieux, il lui fit voir d'abord une multitude effroiable de Demons qui voltigeoient dans l'air comme des mouches, allant & venant de tous costez dans tous les offices, & & dans tous les endroits de cette sainte maison; puis le menant à la place publique, il lui fit remarquer aucontraire qu'il n'y avoit dans toute la ville qu'un seul de ces malins esprits nonchalamment assis sur la porte, où il paroissoit étre dans une grande oisiveté. Le Saint aiant prié l'Ange qui le conduisoit de lui en dire la cause, il lui repondit : que ceux de la ville se portant d'eux mémes à suivre toutes les volontez des Demons, un seul étoit suffisant pour les retenir tous dans l'esclavage de l'Enfer: mais qu'il en falloit un grand nombre dans le monastere pour pouvoir tenter & surprendre les Religieux, parce qu'ils étoient toujours sur leur garde, & faisoient de continuels efforts pour leur resister par la force de la grace du Seigneur qui est incomparablement plus grande que toute la force de ces esprits.

Pallad. in hist. Lausiac. cap. 44. & Ruf. in vit. S. Ægipt.

Pallade Evéque d'Helenopole rapporte encore sur ce sujet l'histoire déplorable de ce Solitaire, qui aprés avoir passé plusieurs années dans une continuelle pratique des bonnes œuvres & de tous les saints exercices de la vie solitaire & religieuse, où il s'étoit rendu eminent en toutes sortes de vertus, commença à se confier en ses propres forces, attribuant à soi-méme par une vaine complaisance, ce qu'il ne devoit attribuer qu'à Dieu seul. Le tentateur des hommes voiant quelle étoit sa presomption, ne perdit point de temps pour lui tendre des pieges. Un jour sur le soir il prit la figure d'une fort belle femme, qui comme errante dans ce desert s'approcha de la porte de sa caverne, & feignant de n'en pouvoir plus, entra dedans & se jetta à ses genoux, en le conjurant d'avoir pitié d'elle. Ce Solitaire touché de compassion, la receut dans sa caverne, & lui aiant demandé la cause de ce qui la faisoit errer ainsi dans ce desert, elle lui en dit des raisons fausses, mais bien ininventées, & répandant dans la suite de son discours le poison de ses attraits & le venin de ses flatteries, elle gagna son affection par les charmes de celle qu'elle témoignoit d'avoir pour lui; & elle en vint jusqu'à porter ses mains à sa barbe & à son menton avec quelque sorte de privauté. Que dirai-je davantage, elle triompha de ce soldat de Jesus-Christ & le rendit son esclave. Car comme il commença à étre agité des mouvemens impetueux d'une passion aveugle & dereglée, il perdit de telle sorte le jugement, qu'il se voulut porter à des embrassemens impudiques; & alors ce demon revétu de la figure d'une femme s'évanoüit d'entre ses mains avec des hurlemens épouventables, le laissant plein de confusion; & une grande multitude de demons s'étant assemblée pour assister à ce spectacle, ajoûta à cette confusion une raillerie sanglante & cruelle. Ils jettoient de grans cris, & en s'éclatant de rire ils lui faisoient ces reproches : O toi qui t'élevois jusqu'au ciel, comment t'est-il arrivé de tomber jusque dans l'enfer ? Apprens donc aujourd'hui que celui qui s'éleve sera humilié. Ce malheureux n'en demeura pas là, il se fit encore plus de mal à lui-méme qu'il n'en avoit reçu du demon : car au lieu de satisfaire à Dieu

& d'effacer par ses larmes & par des actions de penitence & d'humilité, la faute qu'il avoit commise par son orgueil, se porta dans le desespoir : il retourna dans le siecle, & s'abandonna à toutes sortes d'impuretez & de crimes.

Dans les actions & les paroles remarquables des SS. PP. Pelag. Diac. tit. 8. nomb. 1.

On peut ajoûter ici l'exemple que nous avons déja touché, de ce jeune Religieux, dont il est dit dans l'histoire des vies des SS. Peres des deserts, qu'il étoit parvenu à un si éminent degré de vertu, que les bêtes farouches mémes lui obeïssoient; en sorte qu'un jour aiant rencontré dans le desert quelques vieillards de son Monastere, & les voiant lassez de la longueur du chemin qu'ils avoient fait; il commanda à des ânes sauvages de les porter jusqu'à leurs cellules. Ce que ces mémes vieillars aiant raporté à S. Antoine, il leur dit: Ce Solitaire ressemble à mon avis, à un vaisseau chargé de toutes sortes de richesses, mais qui court fortune de ne point arriver au port. Ce jeune homme donc qui étoit alors un prodige de vertu & de sainteté tomba miserablement peu de temps aprés; & quelques disciples du grand S. Antoine qui passoient par le lieu où il demeuroit, l'aiant trouvé assis sur sa natte de joncs qui pleuroit un peché qu'il avoit commis, il leur dit: Faites, je vous prie, que vôtre S. Pere demande seulement à Dieu pour moi dix jours de terme, & j'espere qu'il recevra ma penitence. Ce qu'entendant S. Antoine, il se mit à pleurer amerement & à dire avec une extréme douleur: Il est tombé aujourd'hui une grande colomne de l'Eglise: Et il mourut en effet au bout de cinq jours. Ainsi celui qui auparavant commandoit aux bétes farouches, devint lui-méme aprés le joüet & la proie des plus farouches & des plus cruelles de toutes les bêtes; & celui qui mangeoit auparavant le pain celeste des anges, vint à desirer de se remplir de bouë & d'ordures. Le grand S. Antoine ne voulut point déclarer quelle avoit été sa chûte, parce qu'il sçavoit bien qu'il étoit tombé dans le peché de fornication.

Tom. 3. Epist.

Le S. Prétre Avila raporte aussi sur ce méme sujet l'exemple d'un S. Hermite, à qui Dieu aiant fait la grace de connoître l'extréme peril où il étoit exposé en ce monde, il mit sur sa téte un capuchon de dueil & se couvrit le visage de telle sorte, qu'il ne pouvoit plus voir que la terre où il marchoit, & ne faisoit autre chose que gemir & pleurer dans la vûe des perils dont toute la vie de l'homme est remplie & assiegée. Et depuis ce temps-là il ne voulut plus parler à qui que ce fût, ni regarder autre chose que la terre. Et quoi que ce changement si soudain & si extraordinaire attirât dans sa cellule plusieurs personnes qui lui en demandoient la cause, il ne leur répondoit jamais que cette parole: Laissez moi, car je suis homme. Ce qui est tout conforme à la pratique d'un autre S. homme, à qui la vûe des mémes perils faisoit dire en toutes rencontres: Helas! Seigneur, je suis encore capable de vous offencer mortellement.

Bernard. serm. de dupl. Bapt.

CINQUIE'ME TRAITE'.

De l'Obeïssance

CHAPITRE PREMIER.

De l'excellence de cette vertu.

CEux qui lisent l'histoire sacrée, sçavent assez comment Dieu par Samuel aiant ordonné à Saül de détruire entierement les Amalecites sans rien épargner, & sans retenir la moindre chose de tout ce qui leur appartenoit, ce Prince interpretant à sa fantaisie ce commandement de Dieu, au lieu d'obeïr simplement à sa voix, consentit qu'on épargnât ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux pour en faire un sacrifice. Ce fut pour ce sujet que Samuel lui dit de la part de Dieu-méme: *Le Seigneur aime-t-il mieux qu'on lui immole des victimes, que non pas qu'on obeïsse simplement à sa voix?* Nullement; *car l'obeïssance est preferable à l'immolation des victimes; & il vaut mieux écouter & se soûmettre, qu'offrir en sacrifice de la graisse des beliers.* C'est sur ce témoignage si clair de l'Ecriture, & sur plusieurs autres semblables, qui marquent combien l'obeïssance qu'elle nous recommande avec tant de soin, est estimable devant Dieu, que sont fondées les grandes loüanges par lesquelles les Saints relevent l'excellence de cette vertu.

Numquid vult Dominus holocausta & victimas, & non magis ut obediatur voci Domini? Melior est enim obedientia quam victimæ, & auscultare magis quam offerre adipem arietum. *1. Reg. 15. 22.*

S. Augustin traite en plusieurs endroits cette question: Pourquoi Dieu établissant l'homme dans le paradis terrestre, lui fit ce commandement, de ne point manger de l'arbre de la science du bien & du mal? Et il répond que c'étoit afin de faire voir, combien l'obeïssance est excellente en elle-méme, & combien la desobeïssance est de soi mauvaise & pernicieuse. Ce qui ne paroît que trop dans les funestes effets du peché d'Adam; car ce n'est point le fruit de l'arbre qui a attiré sur nous cette suite effroiable de maux que nous ressentons encore tous les jours, il étoit parfaitement bon en soi. Dieu qui n'avoit rien fait que de tres-bon, ainsi qu'il est écrit: *Dieu vit tous ses ouvrages, & ils étoient grandement bons*, n'avoit garde de rien mettre de mauvais dans le paradis de delices. Tout le mal venoit donc de la desobeïssance de l'homme, de la transgression du commandement que Dieu lui avoit fait, & du violement de la fidelité qu'il lui devoit. C'est-pourquoi, dit S. Augustin, il n'y a rien qui nous puisse mieux découvrir combien la desobeïssance est un grand mal, que la vûe de cette suite effroiable de maux & de miseres, que l'homme a attirez sur lui, en mangeant seulement un peu de fruit contre l'ordre du Seigneur. Cette

Vt ipsius per se bonum obedientiæ, & ipsius per se malum inobedientiæ monstraretur. *Aug. l. 1. contr. adv. leg. & Proph. c. 14. & l. 2. de peccat. merit. & remiss. c. 21. & l. 8. sup. Gen. ad litt.*

Vidit Deus cuncta quæ fecerat, & erant valde bona. *Gen. 1. 31.*

chose, qui n'étoit point mauvaise en soi, ni capable de nuire à personne, fut neanmoins tres-mauvaise, parce qu'elle étoit défenduë; ce qui fait bien voir quelle est la faute que commettent ceux qui se donnent la liberté de negliger certaines choses qui leur sont commandées sous pretexte qu'elles sont legeres & de peu d'importance. La faute ne consiste point dans le poids ou la legereté de la chose qu'on neglige, mais dans la desobeïssance & le manquement de fidelité, qui se trouve aussi bien dans les moindres choses que dans les plus grandes.

Lib. 8. sup. Gen. ad litt.

C'est ce que le méme S. Augustin confirme encore par cet autre raisonnement: Dieu aiant creé l'homme pour le servir, il étoit raisonnable qu'il lui donnat lieu de témoigner sa fidelité & de faire voir qu'il aimoit à dépendre de lui comme de son souverain, & qu'il reconnoissoit lui étre redevable de tout ce qu'il possedoit: C'estpourquoi il lui fit un commandement tres-juste en soi, & tres-facile à executer, afin que l'obeïssance & la soûmission qu'il y auroit, fut la marque de sa dépendance, & lui servit de moien pour reconnoître l'auteur de son être & de tous ses biens, & pour meriter toujours devant lui. D'où ce S. Pere prend occasion de s'étendre beaucoup sur les loüanges & les avantages excellens de l'obeïssance.

Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita & per unius obeditionem justi constituentur multi *Rom* 5. 19.

Aug. l. de incarn. Verb. & l. 13. de trin c 17.

Factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis. Propter quod & Deus exaltavit illum & donavit illi nomen, quod est super omne nomen; ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, & infernorum. *Philip.* 2. 8. 9. 10.

L'une des principales raisons pour lesquelles Dieu s'est fait homme, a été, dit il, de nous enseigner & recommander la pratique de cette grande vertu, en nous en donnant lui-méme le modele en sa personne. L'homme aiant desobeï jusques à la mort, le Fils de Dieu est venu obeir jusqu'à la mort, afin de nous ouvrir par son obeissance la porte du ciel & de la grace qu'Adam nous avoit fermé par sa desobeissance. *Car comme plusieurs sont devenus pecheurs par la desobeissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obeissance d'un seul.* Et en parlant de *l'humanité de Jesus-Christ glorieuse & triomphante*, il dit que le Seigneur a aussi voulu nous faire voir dans cet état le merite & l'excellence de l'obeissance, en la couronnant de la gloire la plus sublime, selon ce témoignage de l'Apôtre: *Il s'est rendu obeissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix. C'estpourquoi Dieu l'a élevé à une souveraine grandeur, & lui a donné un nom qui est au dessus de tous les noms; afin qu'au nom de Jesus tout genou fléchisse dans le ciel, dans la terre & dans les enfers.*

Les Saints relevent l'excellence & la grandeur de l'obeissance par plusieurs autres avantages qu'ils lui attribuent avec beaucoup de raison; mais il nous suffira d'en raporter ici un qui nous regarde plus particulierement que les autres. C'est qu'elle est la vertu propre & essentielle des personnes religieuses. Le Docteur angelique S. Thomas, qui examine d'ordinaire les choses dans toute la rigueur de l'école, traitant

S. Th. 2. 2. q. 168. art. 8.

cette question : Si le vœu de l'obeïssance est le principal & le plus important des trois que nous faisons dans la religion, il soûtient l'affirmative, & en rend trois raisons tres-excellentes & tres-utiles.

La premiere de ces raisons est, que par le vœu de la seule obeïssance, l'homme offre plus à Dieu, que par les deux autres. Car par le vœu de la pauvreté, il lui sacrifie seulement ses biens & ses richesses; par celui de la chasteté, il ne lui donne que son corps; mais par le premier il lui offre, donne, & sacrifie sans reserve son esprit, sa volonté propre, & soi méme, qui est beaucoup plus que tout le reste. C'estpourquoi S. Jerôme dit fort bien : se défaire de son or & de ses richesses, c'est l'effet d'une vertu naissante & non pas d'une vertu parfaite : C'est ce qu'à fait un Crates; c'est ce qu'à fait un Antisthene de Thebes, c'est ce qu'ont fait plusieurs autres Philosophes Paiens. Mais se défaire de soi-méme, & s'offrir tout entier à Dieu, c'est l'effet d'une vertu vraiment chrétienne & apostolique, parce que c'est imiter les Apôtres qui l'ont pratiquée. Surquoi ce S. Docteur remarque sagement, que Jesus-Christ ne leur dit pas : *Vous qui avez tout quitté*, mais : *vous qui m'avez suivi, vous serez assis sur douze trônes*; parce que la vraie perfection est de suivre Jesus-Christ. Et c'est dans ces paroles, dit-il, qu'est renfermé le conseil de l'obeïssance; car obeïr, c'est proprement suivre l'esprit & la volonté d'un autre.

Aurum deponere incipientium est, non perfectorum. Fecit hoc Crates, Thebanus fecit Antisthenes : Seipsum offerre Deo, proprium christianorum est, & apostolorum. *Hier. Ep. ad Lucin. Hisp.*

Vos qui secuti estis me, sedebitis super sedes duodecim. *Math. 19. 28.*

La seconde raison est que le vœu d'obeïssance comprend & renferme en soi tous les autres vœux de religion, & qu'il n'est pas de mémè renfermé en eux; car encore que les Religieux s'engagent par un vœu particulier à la chasteté & à la pauvreté, ces deux vertus ne laissent pas d'étre encore sous l'étenduë de l'obeïssance, qui peut obliger à les garder aussi bien que plusieurs autres choses. Ce qui est tellement vrai, que quelques-uns des plus saints Ordres Religieux, comme celui de S. Benoît, & celui des Chartreux, par cette seule raison, ne font point d'autre vœu à leur profession, que celui de l'obeïssance selon leur regle. Ce qui renferme dans sa signification le vœu de chasteté & celui de la pauvreté, suivant les statuts, les regles & les observances de l'Ordre.

Promitto obedientiam secundũ regulam.

La troisiéme est, qu'une chose est toujours d'autant meilleure & plus parfaite, qu'elle nous fait approcher davantage de nôtre fin, & qu'elle nous y applique & nous y unit plus parfaitement. Or il n'y a rien qui applique tant un Religieux à la fin de son Ordre que l'obeïssance, puisque c'est elle qui le pousse, qui le presse & qui l'engage à la pratique & à l'exercice des choses qui sont prescrites pour s'y conduire.

* Ainsi parceque nous avons pour fin principale de travailler tout ensemble à nôtre propre avancement spirituel, & à celui des autres; elle nous excite & nous

engage à pratiquer tellement nos ſaints exercices de la priere & de la mortification; que nous aions loin de nous occuper en méme temps à entendre des confeſſions, à précher & enſeigner la doctrine de l'Evangile, & à exercer tous les autres miniſteres qui regardent le ſervice & le ſalut des ames. Il en eſt de méme des autres ordres de Religion.

Et c'eſt de là que S. Thomas tire cette concluſion ſi conſiderable : Que le vœu d'obeiſſance eſt le plus eſſentiel à la religion, celui qui fait le Religieux, & qui l'établit dans ſon vrai état. Car encore que l'on garde la pauvreté & la chaſteté volontaire, & que l'on ait fait vœu de l'une & de l'autre, on n'eſt pas pour cela Religieux, ni dans un état de religion, ſi on n'a pas auſſi fait le vœu d'obeïſſance, qui eſt abſolument neceſſaire pour étre veritablement Religieux & en état de religion.

S. Thom. ubi ſup

S. Bonaventure eſt dans la méme penſée, & dit que toute la perfection d'un Religieux conſiſte à ſe défaire de ſa propre volonté, pour ſe ſoûmettre entierement à l'obeiſſance; & que nous ne ne faiſons méme les vœux de pauvreté & de chaſteté, qu'afin qu'aiant renoncé à toutes les poſſeſſions & à tous les plaiſirs de la terre, & à tous les ſoins & les embarras d'une famille, nous en ſoions plus libres & plus dégagez, pour accomplir parfaitement le vœu de l'obeïſſance. C'eſtpourquoi, dit-il, il vous ſervira peu d'avoir quitté vos biens & vos richeſſes, ſi vous dépendez encore de vous-méme, & ſi vous n'étes pas dans une entiere ſoûmiſſion à la volonté de vôtre Superieur.

In ſpecul. diſcip. p. 1. cap. 4.

Surius dans la vie de S. Fulgence Abbé d'un celebre Monaſtere, & depuis Evéque de Ruſpe en Affrique, raporte entre les paroles remarquables de ce S. Pere, qu'il avoit accoûtumé de dire, que les vrais Religieux doivent avoir la volonté ſi mortifiée, qu'ils ſoient toujours en état de vouloir tout ce que veut leur Superieur, & de ne rien vouloir de ce qu'il ne veut pas; mais de ſuivre exactement tous ſes conſeils & ſes commandemens. Où vous voiez que ce grand Saint ne dit pas que vous ſerez de vrais Religieux, ſi vous macerez vôtre chair par beaucoup de diciplines, par des haires & des cilices, & par des auſteritez & des travaux continuels; ni ſi vous étes des lumieres de ſcience, & des Predicateurs admirables; mais ſeulement ſi vous étes obeïſſans, & que vous n'aiez point de propre volonté.

Illos quoque veros Monachos eſſe dicebat, qui mortificatis voluntatibus ſuis; parati eſſent nihil velle, nihil nolle, ſed Abbatis tantummodo conſilia vel præcepta ſervare. *Sur. in vit S. Fulg. tom. 1. menſ. Ianu.*

L'obeïſſance ſelon S. Thomas & S. Bonaventure, renferme toute la perfection religieuſe, ou plûtôt elle en eſt l'eſſence méme. Elle eſt plus agreable à Dieu que l'immolation des victimes. Et c'eſt par cette raiſon que quelques uns des plus ſaints Ordres Religieux ne font point d'autre vœu à leur profeſſion que celui de l'obeïſſance ſelon leur regle; car vous ne pouvez pas étre parfaitement obeïſſant, que vous ne ſoiez vraiment pauvre, chaſte, humble, ſilencieux, patient, mortifié; en un

mot l'obeissance vous établit dans la perfection de toutes les vertus. Et ce n'est point ici une exageration, mais une verité toute simple & incontestable; car nul ne peut acquerir les vertus qu'en les exerçant; & c'est en cette maniere que Dieu veut que nous les obtenions de sa bonté. Or il n'y a rien qui nous mette tant dans cet exercice que l'obeissance: car toutes nos regles, & tous les commandemens de nos Superieurs sont des exercices de toutes sortes de vertus. Laissez vous donc conduire par l'obeissance, & embrassez de bon cœur toutes les occasions qu'elle vous presentera de pratiquer, tantôt la patience, ou la pauvreté, tantôt la mortification, ou l'humilité, ou le silence, tantôt l'abstinence, ou la charité, ou quelque autre perfection; & ainsi vous croîtrez en toutes sortes de vertus à proportion que l'obeissance croîtra en vous.

* Et c'est ce que nôtre Pere S Ignace dit excellemment en ces termes: Tant que cette vertu sera florissante en vous, on y verra aussi toutes les autres fleurir & porter le fruit que je souhaite dans vos ames.

Quæ maxima virtus est, & ut ita dixerim, omnium origo materque virtutum. *Aug. l. 1. contr. adv. leg. & Proph. c. 14.*

Obedientia sola virtus est quæ cæteras virtutes menti ingerit, & incertas custodit. *l. 35. Mor. c. 10.*

Vir obediens loquetur victoriam. *Prov. 21. 28.* *Greg. ibid. Bern. de ord. vit. & Mor. instit.*

C'est pour cette raison que les saints l'appellent la mere & la source de toutes les vertus. Elle est une vertu tres-grande, dit S. Augustin, & j'ose dire méme la source & la mere de toutes les vertus. Et S Gregoire: l'obeissance est la seule vertu qui donne entrée aux autres vertus dans l'ame, & qui peut les y conserver. Et c'est ainsi qu'ils expliquent cette parole du Sage: *Celui qui obeit sera victorieux dans ses paroles*; c'est à dire, comme on le lit particulierement dans le méme S. Gregoire & dans S. Bernard: *l'homme obeissant remporte* non pas une, mais *plusieurs victoires*: parce qu'en nous soûmettant humblement aux paroles d'un autre, nous nous surmontons autant de fois nous-mémes dans nôtre cœur. Ainsi *l'obeissant se rend victorieux* de tous les vices, & par consequent il acquiert toutes les vertus.

Hæc est via, ambulare in ea, & non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistrã. *Deut. 5. 32. Prov. 4. 27. Isai. 30 21.*

O felix & abundans gratia! in obedientia summa virtutum clausula est. Nam simplici gressu hominem ducit ad Christũ. *Hier in reg. Mon. cap. 6.*

S Clim. grad. 4. art. 19.

Si vous voulez donc un precepte & une voie courte & abregée pour faire en peu de temps beaucoup de progrez dans la perfection, apprenez sur toutes choses à obeir: *Voila le chemin* que vous devez tenir *marchez y toujours droit, ne vous detournez ny à droite ny à gauche.* O heureuse obeissance, s'écrie S. Hierôme, où l'on trouve une source abondante de graces, & la perfection de toutes les vertus, puis qu'il ne faut que suivre simplement ce qu'elle ordonne pour aller à Jesus-Christ, & pour étre en peu de temps accompli en toutes sortes de vertus.

S. Jean Clymaque parlant des vertus admirables des Religieux d'un grand monastere qui étoit vers la ville d'Alexandrie, où il avoit demeuré quelque temps; dit qu'on voioit parmi eux un spectacle qui causoit une reverence pleine de crainte, & qui sembloit plus Angelique

que qu'humain, sçavoir des vieillards, sur le visage desquels reluisoit TRAI. V.
une majesté digne de respect, qui accouroient comme des enfans pour «
recevoir les ordres du Superieur, & qui mettoient leur plus grande «
gloire dans leur soumission & dans leur humilité. J'y vis, dit-il, des hommes «
mes qui aiant passé cinquante années dans l'obeissance, & les aiant «
prié de me dire quelle consolation ils avoient tirée des exercices penibles «
bles de cette vertu, quelques-uns d'eux me disoient qu'étant descendus «
dans l'abyme de l'humilité, ils se délivroient par elle de toute guerre «
& de tous combats. Et les autres, qu'ils avoient acquis une parfaite «
insensibilité dans les injures & les offences. Vous voiez donc bien «
que l'obeissance est un excellent moien pour s'avancer dans la perfection de toutes les vertus; & c'est pour cela que les anciens Peres des deserts jugeoient de la perfection future d'un solitaire, par la soumission & l'obeissance qu'il rendoit à son pere spirituel.

Saint Dorothée raconte de saint Dosithée son disciple, qu'étant fort jeune & dautant plus delicat, qu'il avoit été delicatement nourri dans une famille tres-noble & tres-riche, il se trouva saisi d'une extreme apprehension des jugemens de Dieu, & du compte qu'il seroit obligé de lui rendre un jour, Dieu accomplissant alors en lui ce desir du Prophete: *Percez ma chair de vôtre crainte, car je suis saisi de fraieur dans la vûë de vos jugemens*; cette crainte salutaire l'aiant fait entrer en Religion, pour s'y preparer à rendre un bon compte de lui-méme au Juge souverain, & voiant qu'il étoit d'une constitution si foible qu'il ne pouvoit pas se lever de nuit pour assister à Matines, ni manger des viandes qu'on servoit d'ordinaire aux autres, ni pratiquer les mémes exercices, il resolut de se donner tout entier à l'obeïssance en servant avec beaucoup de promptitude & d'allegresse dans l'hôpital & dans l'infirmerie du Monastere en plusieurs emplois tres-bas & tres-humilians. Aprés avoir passé cinq ans dans ces exercices, il mourut d'un mal de poulmon qui lui avoit extremement desseiché tout le corps. Et Dieu revela à l'Abbé que Dosithée avoit reçû dans le ciel la méme couronne & la méme recompense que saint Paul & saint Antoine, les deux premiers & les deux plus grans de tous les Solitaires.

Serm. 11. in Bibl. SS. PP. tom. 3.

Confige timore tuo carnes meas: à judiciis enim tuis timui. *Psal.* 118. 120.

Quelques Religieux du Monastere en murmurant & disant en eux-mémes! Où est donc la justice du Seigneur! Quoi cet homme qui n'a jamais jeûné, & qui au contraire a toujours été nourri delicatement & à son aise, est comparé & mémé preferé à nous autres qui pratiquons toutes les mortifications & les austeritez de la Religion, *& qui portons le poids du jour & de la chaleur?* Que nous servent donc tant d'exercices & de travaux si penibles? Et Dieu leur fit entendre cette réponce: Vous connoissez peu l'excellence & le merite de l'obeissance: Sçachez que ce jeune homme a plus merité par cette vertu dans le peu de temps qu'il a vécu parmi vous, que vous ne pourrez jamais meriter par les austeritez les plus dures & les plus rigoureuses.

Pondus diei, & æstus. *Math.* 20. 12.

CHAPITRE II.

Combien l'obeissance est necessaire en toutes rencontres.

In regula quam collegit ex eius scriptis Lupus de Oliv.

SAint Jerôme exhortant les Religieux à se soûmettre humblement à la conduite de leur Superieur, leur represente d'abord la necessité qu'il y a en toutes choses de reconnoître l'autorité d'un Superieur, & de lui obeïr. Nous voions, dit-il, dans l'ordre politique, que » les peuples ne se maintiennent que par cette subordination admirable, » qui retient tous les particuliers assujettis à un Empereur, à un Roi, à » un Juge de Province. Nul Etat ne peut étre heureux & avoir en méme » temps plus d'un maître. Rome dans sa fondation ne put pas mémè avoir » pour Rois deux freres jumeaux. Une méme autorité ne pouvant » pas étre en méme temps dans tous les deux sans se détruire. L'un se » défit de l'autre pour s'en assurer par un parricide. Et l'Ecriture méme » remarque qu'Esaü & Jacob étant encore dans le ventre de leur mere, » se faisoient la guerre & s'entrebattoient à qui sortiroit le premier pour » avoir le droit d'ainesse qui ne pouvoit étre dans tous les deux, mais » devoit en assujettir l'un à l'autre. Nous voions de mémè dans la Hierarchie de l'Eglise que tout s'y reduit & est soûmis à un chef visible qui » est le Vicaire de Jesus-Christ.

» Enfin il n'y a point d'Etat ni de Societé Ecclesiastique ou Seculiere, » qui puisse subsister à moins qu'il n'y ait un chef auquel les autres soient » soûmis. Quelque grande que soit une armée, elle doit étre toujours » commandée par un General auquel tous les autres obeïssent; il n'y » doit non plus avoir qu'un Capitaine pour commander dans un vaisseau; » autrement ce ne seroit que desordre & que confusion parmi ceux qui » navigent, & jamais ils n'arriveroient au port, si chacun vouloit étre » maître du vaisseau & le conduire à sa fantaisie. Il en est de mémè dans » chaque famille & dans chaque maison particuliere; quand ce ne seroit qu'une pauvre chaumiere. C'est une necessité qu'il y en ait un à qui » les autres obeïssent; sans cela il n'y a point détat, point de societé, point » de ville, point de Roiaume qui puisse long-temps subsister.

Omne regnum in se divisum, desolabitur, & domus supra domū cadet. Luc. 11. 17.

C'est ce que Jesus-Christ méme nous dit assez clairement par ces paroles: *Tout Roiaume divisé contre lui-méme sera détruit; & toute maison divisée contre elle-méme tombera en ruine.* Cette verité se » fait voir non seulement parmi les hommes & parmi les Anges, qui » sont divisez en differens ordres, & subordonnez les uns aux autres; » mais parmi les bétes mémes. Dans chaque essain d'abeilles il y en a » toujours une principale, que ces petits animaux suivent & reconnoissent pour leur Roi. Et les Gruës mémes s'assemblent par escadrons, &

se rangent en ordre sous la figure d'un Y pour voler, en sorte qu'il y en a toujours une à la téte qui conduit les autres, & leur montre le chemin. Et les cieux mémes ne sont-ils pas tous dans la dépendance d'un premier mobile, dont ils suivent le mouvement? Mais pour ne vous pas ennuier par un plus grand nombre d'exemples, continuë ce saint Pere, tout ce que je pretens que vous tiriez de ceux ci, est que vous tous qui voulez vous soûmettre au joug de Jesus-Christ, vous reconnoissiez combien il vous importe de vivre sous la conduite & l'autorité d'un Pere spirituel, avec plusieurs freres vrais Religieux & vrais serviteurs de Dieu, qui vous edifient & vous encouragent par leur exemple à vous avancer toujours sans relâche vers vôtre fin.

Grues quoque unam sequuntur ordine literato. Hier. ubi sup.

* Quoique l'intention de nôtre S. Pere Ignace soit que nous croissions en toutes sortes de vertus & de dons spirituels, il veut neanmoins que, comme tous les ordres Religieux se signalent par quelque pratique plus particuliere de vertu, les uns par la pauvreté, les autres par les mortifications & les austeritez exterieures, les autres par le chant du chœur & par l'observance des ceremonies de l'Eglise, les autres par la clôture perpetuelle; nous mettions de mémè nôtre principale devotion à exceller dans l'obeïssance, & que nous fassions tous effort pour la rendre recommandable parmi nous, comme si d'elle seule dépendoit tout le bien de nôtre Compagnie. Et c'est avec beaucoup de raison qu'il a porté si loin cette vertu, & qu'il a voulu qu'elle fut la marque par laquelle son Ordre fut principalement distingué des autres; car comme nôtre fin principale est de travailler à nôtre propre avancement & à celui du prochain, & de servir les ames par toute la terre; c'est une necessité que nous soions toujours prêts & disposez à aller exercer nôtre ministere dans tous les endroits du monde, où les ames ont plus besoin de secours.

In vita S. Ignat. l. 2. c. 18. & 3. p. const. c. 1. §. 23. reg. 31. sum.

* Et c'est pour cette fin que les Religieux profez de nôtre Compagnie font un quatriéme vœu touchant les missions, qui est d'obeir au Pape, & d'aller en quelque endroit du monde où il plaira à sa sainteté de les envoier, soit parmi des fideles, soit parmi des infideles & des heretiques, sans qu'il leur soit permis de s'en excuser, ni de demander pour cela aucune provision. Et ce n'est pas seulement pour toutes les missions ordonnées par sa Sainteté, qu'ils doivent avoir cette soumission si prompte & si ponctuelle; mais encore pour toutes les entreprises, & pour toutes les sortes d'emplois & d'exercices, où il plaît à leurs Superieurs de les appliquer. Et comme il y a dans la Compagnie une grande diversité d'occupations, de ministeres & de degrez, les uns plus élevez que les autres, on y a besoin d'un grand fond d'obeïssance pour étre toujours également disposé à les exercer tous. Et c'est ce qui nous doit faire admirer davantage l'adresse & l'industrie de nôtre S. Fondateur; car il n'a porté si loin l'obeïssance, parcequ'il voioit dés-lors les grandes difficultez que nous aurions à surmonter, & la necessité où nous serions souvent reduits de faire dans le monde toutes sortes de personnages.

Un Pere de nôtre Compagnie disoit à ce sujet une chose qu'il seroit à souhaitter que nous pussions tous assurer de nous-mémes avec verité: Je ne crains, disoit-il, ni les commandemens ni les défences qu'on me peut faire, parceque je suis prêt à tout ce que l'obeïssance me peut ordonner.

C'est une verité que l'experience confirme assez tous les jours,

qu'un Religieux, qui est mortifié, soumis, & également disposé à exécuter tous les ordres de ses Superieurs en quelque maniere qu'il leur plaise de le traiter, ne craint rien moins que les engagemens où ils se peuvent mettre, quelques facheux qu'ils puissent être; parce qu'il regle toujours sa conduite sur cette parole de S. Paul: *Voulez vous ne point craindre les puissances superieures, faites bien, & elles vous en loüeront.* Sur quoy saint Chrysostôme dit: les larrons & les méchans sont dans une apprehension continuelle de la justice: tout leur sang se trouble, lors qu'ils en apperçoivent quelque officier, parce qu'ils croient toujours qu'on les va prendre. Mais qui leur cause cette crainte? Ce n'est ni le Prince ny la justice; mais c'est leur mauvaise conscience. Voulez vous donc ne rien craindre de la part ni du Prince ni de la justice, ne faites que de bonnes actions; & non seulement vous ne les craindrez point, mais vous en recevrez beaucoup de loüanges. Il en est de méme dans la religion: ce ne sont ni les Superieurs ni l'autorité qu'ils ont sur vous, qui vous jettent dans ces sortes de craintes & d'apprehensions; mais le défaut d'humilité & de mortification. Voulez vous étre toujours dans la religion sans agitation & sans trouble, ayez une obeïssance & une resignation entiere à vos regles & à vos Superieurs en toutes choses, & vous joüirez infailliblement d'une grande paix, d'une grande quiétude, & d'une grande tranquillité; en sorte que la religion sera pour vous un veritable Paradis sur la terre.

Vis non timere potestaté, bonum fac & habebis laudem ex illa: Si autem malum feceris, time. *Rom.* 13. 3.

Timorem enim non facit princeps, sed vestra malitia. *Chris. sup. loc. Ap. st sup. cit.*

CHAPITRE III.

Du premier degré de l'obeïssance Religieuse.

Ubi sup.

* SAint Ignace parlant de l'obeïssance dans la troisiéme partie de ses constitutions dit: Qu'il est tres-avantageux & mémè necessaire pour le progrez spirituel de chacun, que tous s'addonnent à la pratique d'une entiere obeïssance. Et en expliquant ce que c'est qu'une obeissance entiere, il fait voir, qu'elle ne consiste pas seulement dans l'execution exterieure de tout ce que le Superieur commande, ce qui n'est que le premier degré de cette vertu, mais qu'elle doit encore soûmettre le cœur & la volonté des inferieurs à la volonté de leur Superieur; en sorte que vouloir & ne vouloir pas soit en eux de mémè qu'en lui, ce qui en est le deuxiéme degré. Et elle n'en doit pas mémè demeurer là; elle doit encore ajuster si parfaitement leur esprit & leur propre jugement à son esprit & à son jugement, qu'ils soient toujours de méme avis & de méme sentiment que lui en tout ce qu'il leur ordonne; ce qui est le troisiéme degré de l'obeïssance. Quand on a cette soûmission de toute action, de toute volonté, & de tout jugement propre, alors on est établi dans une entiere obeissance; mais si quelqu'une de ces choses manque, ce n'est qu'une obeïssance imparfaite.

Pour commencer par le premier degré, qui regarde les actions exterieures, on doit étre tres diligent & tres-ponctuel à les soûmettre

toutes à l'obeïssance. S. Basile parlant du soin & de l'exactitude avec laquelle on doit executer les choses que l'obeïssance ordonne, dit qu'on y en doit apporter autant que celui qui aime beaucoup sa vie en a pour la conserver; ou celui qui est pressé de la faim pour manger. Et on y en doit méme apporter davantage, dit-il, à proportion que la vie éternelle qui s'acquiert par l'obeïssance, est plus noble & plus excellente que la vie temporelle. Et S. Bernard: Celui qui est fidele à l'obeïssance ne sçait ce que c'est de differer & de remettre au lendemain: il fuit tout retardement & toute lenteur, il previent les commandemens du Superieur, il a toujours les yeux attentifs à observer ce qu'il demande de lui, ses oreilles sont toujours prêtes à l'écouter, sa langue à lui répondre, ses pieds à courir où il l'envoie, & ses mains à executer tout ce qu'il lui plaît de lui ordonner; mais à l'executer si ponctuellement, qu'il a souvent obei avant que le commandement soit venu jusqu'à lui.

Basil. in reg. brev. interr. 166.

Fidelis obediens nescit moras, fugit crastinum, ignorat tarditatem, præcipit præcipiétem, parat oculos visui, aures auditui, linguam voci, manus operi, itineri pedes, totum se colligit, ut imperantis colligat voluntatem. Bern. serm. de obed.

* Pour exprimer en peu de mots quelle doit étre nôtre exactitude & nôtre ponctualité à obeïr, S. Ignace dit que nous devons étre aussi prêts au son de la cloche, & à la voix des Superieurs, que si c'étoit le Seigneur méme qui nous appellât, laissant à l'instant la lettre qu'on est prêt d'achever, & tout autre ouvrage commencé. Ce qui marque deux choses: L'une qu'entendant la cloche ou la voix du Superieur, on doit faire état que c'est celle de Dieu méme qu'on entend. Et c'est alors une excellente consideration de se representer la promptitude avec laquelle les trois Mages partirent de leur païs aussi-tôt que l'étoile leur apparut; & de se dire à soi-méme: Voici le signal du souverain Roi, allons avec des presens pour lui rendre nos hommages, offrons lui de l'or, de l'encens, & de la myrrhe. C'est la voix du Seigneur qui nous appelle, obeïssons promptement. L'autre est qu'on doit à ce moment quitter la lettre qu'on a commencée d'écrire, quand méme elle seroit presque achevée, parcequ'on doit preferer l'obeïssance à toutes les autres choses.

6. p. const. c. 1. §. 1. reg. 33. summ. reg. 15. comm.

Hoc signum magni regis est, eamus, & offeramus ei munera, aurum, thus & myrrham.

Cassien parlant de l'occupation & du travail des anciens solitaires d'Egipte, dit qu'encore qu'ils fussent tous appliquez, les uns à écrire des pratiques de devotion, les autres à mediter dans la priere, les autres à traduire quelque saint livre, ou à faire quelques ouvrages de leurs mains, ils ne laissoient pas en méme temps qu'ils entendoient le son de la cloche, ou la voix du Superieur, de sortir de leur cellule avec quelque sorte d'empressement, à qui arriveroit le premier où l'on appelloit; ceux-mêmes qui écrivoient laissoient la lettre déja commencée sans l'achever; parce qu'ils preferoient l'obeïssance à toutes les autres choses, non seulement aux ouvrages de leurs mains, mais à la Priere méme, à la Lecture spirituelle, au recueillement, & à leurs plus saintes œuvres. En un mot ils quittoient tout pour ne pas manquer en un seul point à l'obeïssance, non plus que s'ils eussent entendu la voix de Dieu méme. C'est ce que le grand S. Benoît enseigne aussi dans sa regle, & ce que nôtre S. Fondateur a tiré de la doctrine de ces anciens Peres, que le Seigneur a souvent daigné confirmer par des miracles, pour

Lib. 4. de instit. renunt. c. 12.

In reg. S. Ben. c. 5.

nous faire entendre combien cette prompte & ponctuelle obeissance lui est agreable.

S. Cath. de Sienne dans ses Dial. ch. 65.

Sainte Catherine de Sienne raconte dans ses dialogues, qu'un certain Religieux entendant que la cloche l'appelloit à quelque devoir d'obeïssance dans le temps qu'il écrivoit une lettre, il la laissa promptement pour s'y rendre, & qu'à son retour, il trouva ce qu'il en avoit laissé à faire écrit en lettres d'or.

Dans l'Hist. de l'ord. de S. Fran. 6. p. l. 7. ch. 39.

On dit d'un autre de l'ordre de S. François, que l'Enfant Jesus s'étant presenté visiblement devant lui avec une beauté éclatante qui le ravissoit, & l'heure de Vespres aiant sonné presque en méme temps, il le quitta aussi-tôt pour y aller; & que l'office étant achevé, il retourna dans sa cellule, & y trouva encore ce divin Enfant, qui lui dit: Vous me trouvez encore ici, parceque vous vous en êtes allé; mais si vous y fussiez demeuré, j'en serois sorti aussi-tôt.

Rusbroch tract. de præcip. quibusd. virt. c. 9. p. 243. Et refert Blos. Mon. spir. c. 7.

Rusbrochius parle encore d'un troisiéme, qui aiant de méme laissé dans sa cellule nôtre divin Sauveur, qui l'étoit venu visiter sous la forme d'un enfant, l'y trouva encore à son retour, mais sous la forme d'un beau jeune homme, qui lui dit d'abord: La ponctualité de vôtre obeïssance m'a fait autant croître dans vôtre ame, que vous voiez que je suis crû ici depuis que vous m'avez quitté.

Il n'y a rien au contraire qui déplaise tant au demon que cette exactitude & cette ponctualité de l'obeïssance religieuse. C'est pourquoi il s'efforce en toutes rencontres de nous dérober quelque partie de ce que nous en devons apporter en toutes les œuvres où elle nous appelle. Comme la ponctualité est ce qu'il y a de plus excellent dans les actions de cette vertu, il en veut avoir sa part. C'est ce qui fait que tous les matins il nous tente si souvent de demeurer encore dans le lit, aprés qu'on a sonné le lever; ou d'achever une lettre que l'on a commencée, sous pretexte qu'il en reste peu à écrire, ou que l'on pourroit oublier quelque pensée, quelque expression, ou quelque raisonnement qu'on a alors dans l'esprit. Ainsi nous devons étre extremement sur nos gardes pour offrir toujours à Dieu des œuvres entieres, en les faisant avec cette ponctualité qui est la fleur qui en rend le fruit plus beau & plus agreable.

Cass. ubi sup.

L'Abbé Cassien dit encore que les anciens Religieux portoient plus loin cette obeïssance exterieure, & qu'ils n'obeïssoient pas seulement à la voix de leur Superieur, mais au moindre signe qui leur marquoit sa volonté. En sorte qu'ils sembloient prevoir & deviner ce qu'il desiroit d'eux, en l'executant, comme ils faisoient, avant méme qu'il le leur eut commandé. Et c'est aussi ce qu'enseigne S. Bernard, lorsqu'il dit: Que celui qui est vraiement obeïssant previent la volonté du Superieur, va au devant de ses ordres, & les execute avant qu'il les ait reçûs. Albert le grand dit la méme chose en ces termes: Le vrai obeïssant n'attend jamais le commandement de celui qui a droit de lui en faire, mais il execute avec ferveur tout ce qu'il sçait ou qu'il croit étre conforme à sa volonté, comme s'il en avoit reçû l'ordre le plus formel.

Prævenit præcipientem. *Bern. ubi sup.*
Verus obediens nunquam præceptum expectat, sed solum prælati voluntatem sciens vel credens ferventer exequitur pro præcepto. *Alb. Mag. l. de virt. cap. 3.*

* C'est aussi à ce point que S. Ignace veut que nous portions l'obeïssance exterieu-

re. Que tous aient soin, dit-il, de se signaler dans cette vertu en la pratiquant, non seulement dans les choses qui sont d'obligation, mais encore dans toutes les autres, encore qu'il n'y paroisse que quelque signe de la volonté du Superieur, sans un exprés commandement. Il disoit aussi qu'il y avoit trois manieres d'obeïr : l'une quand on reçoit un commandement absolu du Superieur ; & elle est toujours bonne & loüable. L'autre, quand dans la rencontre on nous dit de faire ceci ou cela ; Et elle est encore meilleure ; parce que celui qui obeït à une simple parole, fait paroître plus de soûmission & de ponctualité, qu'un autre qui attend qu'on lui fasse un commandement en vertu de la sainte obeïssance. Et la troisiéme est lorsque prevoiant par quelque signe quelle est la volonté du Superieur, nous executons promptement ce que nous croions qu'il demande de nous, encore qu'il ne nous l'ordonne pas expressement ; Et celle-ci est beaucoup plus parfaite & plus agreable à Dieu.

6. const. c. 1. §. 1. & reg. 34. summ.

vit. S. Ign. l. 5. cap. 4.

Comme nous voions dans le monde, qu'un serviteur qui prevoit & entend au moindre signe la volonté de son maître, & qui l'execute de mémè, plaît beaucoup plus qu'un autre à qui il faut tout dire expressement. D'où vient qu'il est écrit que *le ministre intelligent est aimé du Roi.* On peut dire de méme des personnes Religieuses, que celles qui observent avec plus de soin la volonté des Superieurs, pour l'executer au moindre signe qui la leur découvre, ont une obeïssance plus parfaite & plus agreable à leurs Superieurs, & à Dieu dont ils tiennent la place. Et c'est aussi le sentiment de S. Thomas qui dit, qu'en quelque maniere que la volonté du Superieur nous soit connuë, elle nous doit tenir lieu d'un ordre & d'un commandement tacite ; & que c'est alors qu'on voit mieux l'exactitude & la fidelité de l'obeïssance des inferieurs.

Acceptus est regi minister intelligens. *Prov. 14. 35.*

S. Thom. 2. 2. q. 104. art. 2.

Nous devons donc avoir soin de porter jusques-là nôtre obeïssance; car il arrive quelquefois & mémé tres-souvent, que le Superieur voulant user de douceur, ou craignant de mortifier un sujet, ou ne sçachant pas encore comment il recevra son commandement, ne le lui fait pas expressement. Et alors ce seroit une grande faute de ne le pas prevenir en s'offrant à l'obeïssance que l'on s'apperçoit qu'il demande de nous. Dieu voulant envoier Isaïe à Jerusalem pour y prêcher sa parole, ne fit que dire en sorte que ce S. Prophete l'entendit : *Qui envoirai-je, & qui ira pour nous ?* Isaïe aiant d'abord compris par là, que la volonté de Dieu étoit qu'il s'offrit lui-méme pour cette mission, il lui répondit à l'instant méme : *Me voici, envoiez-moi.* Voila le veritable modele de l'obeissance exacte & ponctuelle avec laquelle nous devons nous offrir à executer les ordres de nos Superieurs, lorsqu'ils nous font entendre leur volonté par quelque parole ou par quelqu'autre indice.

Quem mittam, & quis ibit nobis? *Isai. 6. 8.*

Ecce ego, mitte me. *Ibid.*

On pourroit ici raporter beaucoup d'exemples de l'exactitude & de la ponctualité que l'obeissance demande de nous ; mais nous en choisirons seulement un, que l'Ecriture nous donne en la personne de Samuel, lorsqu'il étoit occupé au service d'Heli le grand Prêtre, & au ministere du temple où il couchoit auprés de l'Arche. Une nuit lors-

qu'il dormoit, Dieu lui voulant reveler les malheurs qu'il alloit faire tomber sur Heli & sur toute sa famille, lui fit entendre une voix qui appelloit : *Samuel, Samuel :* Cette voix l'aiant réveillé, comme il ne la connoissoit point (car Dieu ne lui avoit point encore parlé ni revelé aucune chose jusqu'alors) il crût que c'étoit Heli le grand Prêtre qui l'appelloit, & dans cette pensée il se leva, & courut promptement vers lui, & lui dit : *Me voici*, que vous plaît-il ? *Car vous m'avez appellé.* Heli lui répondit : *Mon fils, je ne vous ai point appellé : retournez* dans vôtre lit, & dormez. Samuel s'étant rendormi, Dieu l'appella une seconde fois ; & pensant encore que ce fut Heli, parce qu'il ne voioit pas qu'il y eut d'autre personne qui le pût appeler, il y courut comme la premiere fois. Heli croiant qu'il révoit, lui dit encore de s'aller remettre au lit. Ce qu'il fit. Et aussi tôt qu'il fut rendormi, Dieu l'appella pour la troisiéme fois : Il s'éveilla aussi tôt, & courut encore plus vîte vers son maître disant : *Me voici* encore, *puisque vous m'avez appelé.*

Samuel, Samuel,

Et dixit : Ecce ego, vocasti me... Non vocavi te, fili mi, revertere & dormi.

Ecce ego quia vocasti me loquere Domine, quia audit servus tuus. 1. *Reg.* 24.

Alors Heli ne doutant point que ce ne fût Dieu-méme qui l'appeloit pour le favoriser de quelque revelation, il lui dit : Allez vous remettre au lit, mon fils, & dormez ; & si la méme voix vous appele encore, demeurez en repos, & dites : *Parlez, Seigneur, car vôtre serviteur écoute.* Il se remit au lit, & dormit : Mais la voix du Seigneur l'aiant éveillé pour la quatriéme fois, comme il étoit instruit de ce qu'il devoit faire, il répondit : *Dites, Seigneur*, ce qu'il vous plaira ; *car vôtre serviteur écoute.* Alors Dieu lui parla, & lui predit ce qui devoit arriver au grand Prêtre. Considerons donc ici l'obeissance du petit Samuel, sa diligence & sa ponctualité à courir à la voix qui l'appelle : Il se trompe deux fois, croiant que c'est la voix du grand Prêtre ; Heli l'assure que ce n'est point lui qui l'appele ; & il sçait qu'il n'y a point d'autre homme qui le puisse appeler, & cependant il retourne deux & trois fois lui demander ce qu'il desire de lui.

Loquere Domine quia audit servus tuus. *Ibid.*

Voila un excellent exemple de la prompte & ponctuelle obeissance que nous devons rendre à nos Superieurs ; auquel on peut encore ajoûter celui d'Abraham, qui est le modele le plus parfait de la plus parfaite obeissance. Ce S. Patriarche n'avoit qu'un fils qu'il aimoit uniquement ; Et Dieu lui aiant ordonné de le lui aller immoler sur une montagne, l'Ecriture remarque qu'il n'attendit pas seulement le matin, mais qu'il se leva de nuit & à l'heure méme que Dieu lui parla, pour aller executer un ordre si dur & si difficile. Et il est mémé remarqué dans l'Ecriture, qu'il commanda aux deux serviteurs qu'il avoit pris avec lui, de demeurer au bas de la montagne ; ne voulant pas leur permettre d'y monter avec lui, de peur qu'ils ne l'empêchassent de satisfaire entierement à l'obeissance qu'il alloit rendre à Dieu.

Igitur Abraham de nocte consurgens. *Gen.* 22. 3.

CHAPITRE

CHAPITRE IV.

Du second degré de l'obeissance Religieuse.

LE deuxiéme degré de l'obeissance consiste à conformer entierement nôtre volonté à celle du Superieur, & à n'en avoir jamais d'autre que la sienne; en sorte que vouloir & ne vouloir pas soit toujours en nous de méme qu'en lui en toutes rencontres. C'est la disposition la plus commune & la plus ordinaire que la religion demande de nous; puis qu'on suppose que nous l'avons tous en y entrant. C'est le premier principe & le fondement sur le quel toute la conduite du religieux doit étre appuyée : aussi a-t'on soin de le proposer d'abord à ceux qui se présentent pour en embrasser la sainte profession. Considerez bien, dit-on, que vous venez icy pour y faire non pas vôtre volonté, mais la volonté d'autrui. Et ils répondent qu'ils le sçavent déja bien, & que c'est pour cela méme qu'ils demandent à étre reçus dans la maison du Seigneur. Or ce qu'on nous demande & ce que nous promettons alors est une verité que nous devons toujours pratiquer : car c'est là proprement étre religieux & vivre dans l'obeissance.

L'obeissance met la propre volonté dans le tombeau, dit saint Jean Clymaque, & ressuscite l'humilité. Ainsi quiconque entre en religion doit faire état qu'il met en terre sa propre volonté, & qu'il ne doit plus agir en toutes choses que par celle de ses superieurs. Et saint Jgnace, suivant la doctrine de saint Gregoire le grand, ajoute dans ses regles, que nous devons toujours étre dans cette disposition, lors méme qu'on nous commande des choses difficiles, dures & contraires à la nature. Bien plus il dit que c'est particulierement dans ces rencontres penibles, où nous devons faire paroître plus de soumission & de promptitude à obeir, par ce que c'est en cela qu'on connoît mieux la veritable obeissance, comme le remarquent communément les saints Peres.

Obedientia est sepulchrum propriæ voluntatis, & excitatio humilitatis. *Grad. 4. art. 3.*

S. Ign. in reg. 13. & 31. summ.

Quand on nous commande quelque chose de favorable à nôtre inclination & à nôtre goust, on ne peut pas bien voir en cette rencontre si l'on agist par la vertu de l'obeissance, parce qu'on peut étre porté à accepter cet avantage pour servir à sa propre cupidité, plutôt que pour obeir à l'ordre de Dieu, & du Superieur qui tient sa place. Mais quand au contraire on nous ordonne des choses, dures, facheuses & contraires à la chair & à la sensualité, & que nôtre cœur se sent de lui-méme porté à les desirer & à les embrasser avec promptitude, c'est alors qu'on connoît que l'obeissance est dautant plus pure & plus parfaite, qu'on est plus asseuré que c'est Dieu seul, & non pas soi-méme que l'on recherche en cette rencontre.

TRAI. V.
1a epist. de obed.

C'est pourquoi c'est toujours une chose louable & excellente dans un religieux à qui on ordonne de monter à une condition plus eminente, ou d'entrer dans quelque ministere qui lui plaît beaucoup, lors qu'il se défie de lui-méme, & que la sainte apprehension qu'il a d'aneantir l'obeissance en suivant sa propre volonté dans une rencontre si favorable à ses desirs, le fait recourir au superieur, afin de lui découvrir sa peine, & de ne rien faire qui puisse diminuer le merite de cette vertu. De méme quand on lui commande quelque chose qu'il n'est point obligé de faire, & où il a beaucoup de repugnance & de difficulté, s'il s'en fait un sujet de joie & de consolation, parce qu'elle lui donne lieu d'obeir purement à Dieu, sans craindre de se rechercher aucunement soi-méme, c'est encore la marque d'une vertu qu'on ne sçauroit assez estimer.

Debet obedientia in adversis ex suo aliquid habere, in prosperis ex suo aliquid omninò non habere. *Greg. l. 35. Mor. cap. 10.*

Le grand S. Gregoire a renfermé cette regle si excellente & si assurée de l'obeisance en ce peu de paroles: il faut que dans nôtre obeissance à l'égard des choses facheuses, il y entre quelque chose du nôtre & qu'à l'égard des choses agreables il n'y en entre nullement. Quand on nous commande des choses avantageuses & honorables, il n'y doit rien avoir de nous, mais nous les devons accepter purement parce que
» l'obeissance nous oblige de les recevoir, & que c'est la volonté de Dieu
» que nous le servions en cette rencontre. Mais quand on nous ordonne
» des choses dificiles, basses & humiliantes, il y doit avoir quelque cho-
» se du nôtre, dit ce Pere : parce que la vertu de l'obeissance s'anean-
» tiroit, si nos desirs ne portoient pas nôtre ame, au moins en partie, à
» les embrasser promptement & à les souffrir avec joie, pour obeir à l'or-
» dre de Dieu.

Celui donc qui est veritablement dans cette disposition, a sujet de se consoler, & d'étre persuadé, qu'il fait aussi la volonté de Dieu & non la sienne dans les autres rencontres qui sont conformes & favorables à son inclination; & au contraire celui qui n'obeit pas avec une promte soûmission dans les choses basses, fâcheuses, & penibles qu'on lui commande, a grand sujet de craindre qu'il ne lui arrive de suivre bien moins la volonté de Dieu que la sienne propre dans les autres rencontres avantageuses & agreables à son ambition & à sa propre cupidité. Vous avez en cela l'une des marques les plus assurées qu'il y ait, pour bien connoître si c'est soi méme, ou si c'est purement la volonté de Dieu que l'on recherche en tout ce que l'on fait.

Voila 1. P. Tr. 13. ch. 12.

Il suit de là, que si un Religieux desire & fait en sorte que son Superieur condescende à sa volonté en lui ordonnant quelque chose de favorable, & s'il est plus porté à lui obeir en cela qu'en tout le reste, il aneantit entierement en soi la vertu de l'obeissance.

* Nôtre Pere S. Ignace dit fort bien, que c'est un effet de l'illusion & de l'égarement d'un esprit que l'amour propre aveugle, de penser que ce soit garder l'obeïssance, lorsqu'un sujet se sert d'addresse pour faire condescendre son Superieur à ce qu'il desire.

C'est aussi la pensée de S. Bernard qui dit, que quiconque tâche ouvertement ou en secret de porter son Pere spirituel à lui ordonner ce qu'il est bien aise de faire, il se trompe soi-méme, s'il se flatte de garder en cela l'obeissance: parce qu'en cette rencontre, ce n'est point le sujet qui obeït au Superieur, mais c'est plûtôt le Superieur qui obeït à la volonté du sujet. Ce point est assez commun dans la religion, & chacun en connoît assez la verité: mais cela ne nous doit pas étre une raison de le passer trop legerement, puisqu'il est des principaux & des plus importans qu'il y ait en cette matiere. L'une des choses que vous devez craindre le plus, est de ne pas craindre assez que le Superieur ne vous mette dans un office ou un ministere, parce que vous l'avez desiré ou recherché en quelque maniere, ou parce que vous lui avez montré un mauvais visage, lorsqu'il vous a voulu appliquer à quelque autre chose, qu'il auroit mieux aimé vous voir faire; car aprés avoir beaucoup travaillé dans l'emploi où vous étes entré par cette voie, vous penserez, peut-étre, avoir fait un grand progrez, & acquis beaucoup de merite; mais vous vous trouverez trompé, & vuide de toutes bonnes œuvres devant Dieu, parceque vous n'y faisiez pas sa sainte volonté, mais la vôtre, & qu'au lieu d'en étre plus humble, vous en étes devenu plus superbe. Ainsi l'on vous peut attribuer ce reproche d'Isaie aux Juifs: *Pourquoi avons-nous jeûné sans que vous nous aiez regardé? Pourquoi avons-nous humilié nos ames sans que vous vous en soiez mis en peine? c'est parceque vôtre propre volonté se trouve au jour de vôtre jeûne.*

Quisquis vel aperto, vel oculté fatagit, ut quod habet in voluntate, hoc ei spiritualis pater injungat, ipse se seducit, si forte sibi quasi de obedientia blandiatur: neque enim in ea re ipso Prælato, sed magis ei Prælatus obedit. *Bern. serm. de trib. ord. Eccles. ad Patr. in capitulo.*

Quare jejunavimus, & non aspexisti, humiliavimus animas nostras, & nescisti? Ecce in die jejunii vestri invenitur voluntas vestra. *Isai.* 58. 3.

S. Bernard raporte à ce propos le méme passage d'Isaie, & il ajoûte: Certes la propre volonté est un grand mal, puisqu'elle empêche méme que le bien que vous faites ne soit un bien pour vous. Et en traitant le méme sujet plus au long dans un autre endroit, il remarque que quand Jesus-Christ apparut à S. Paul, & que ce grand éclat de lumiere qui le renversa de dessus son cheval, eut penetré & éclairé son ame, il prononça aussi-tôt ces paroles: *Seigneur que voulez-vous que je fasse?* Ce qui est, dit-il, la marque d'une veritable conversion; car il est sans « doute qu'on a sincerement renoncé au monde pour suivre Jesus-Christ, « lorsqu'on lui peut dire dans la méme disposition que ce S. Apôtre: *Seigneur que vous plaît-il que je fasse.* O courte parole, mais pleine de « sens, mais vive, mais efficace & digne de toute nôtre estime. O qu'il « y en a peu aujourd'hui qui arrivent à cette perfection de l'obeissance, «

Grande malum propria voluntas, quæ fit ut bona tua tibi bona non sint. *Bern. serm.* 71. *sup. cant.*

Domine quid me vis facere? *Act.* 9. 6.

TRA. V. & qui soient tellement dépoüillez de leur propre volonté, qu'ils ne
» cherchent ni ne pretendent plus d'étre jamais emploiez à aucune cho-
» se qui soit favorable à leur inclination ; mais que tout leur souhait soit
» de se pouvoir regarder continuellement, comme S. Paul, abbatus de-
» vant Dieu, & en état de lui dire avec ce S. Apôtre : *Seigneur que voulez-vous que je fasse ?* ou avec le Prophete Roi : *Mon cœur est preparé, mon Dieu, mon cœur est preparé* à executer tous les ordres de vôtre sainte volonté.

Paratum cor meum Deus, paratum cor meum. *Ps.* 56. 10.

Helas ce grand Saint a maintenant beaucoup moins d'imitateurs que cet aveugle de l'Evangile, à qui Jesus-Christ demanda: *Que voulez vous que je vous fasse ?* O que vôtre misericorde est grande, Seigneur, & que la douceur dont vous usez envers nous est extreme! Où s'est-il jamais vû un maître qui ait pris soin de s'informer de la volonté de son serviteur, afin de l'executer ? Il paroît bien que cet homme étoit aveugle dans l'ame aussi bien que dans le corps, puisqu'il a pû entendre cette demande du Sauveur sans y faire attention, sans l'admirer avec étonnement, & sans s'écrier tout surpris : A Dieu ne plaise, Seigneur, que je dise une telle chose : Commandez vous-méme ce qu'il vous plaira que je fasse, car c'est à moi de faire vôtre volonté & non à vous de faire la mienne. S'il n'avoit pas été tout à fait aveugle, il en auroit usé en cette rencontre comme en usa Saint Jean Baptiste, lorsque ce divin Sauveur s'alla
» presenter à lui pour étre baptisé, & Saint Pierre lorsqu'il lui lava les
» pieds.

Quid tibi vis faciam ? *Marc.* 10. 5. *& Luc.* 18. 41. Heu ! plures habemus Evangelici illius cæci, quam novi Apostoli imitatores. Vere cæcus ille, quia non consideravit, non expavit, non exclamavit: Absit hoc Domine. Tu magis dic quid me facere velis : sic enim decet, sic omnino dignum est, non meam à te sed à me tuam quæri & fieri voluntatem. *Bern. ubi sup.*

» Il n'y a presque point de Religieux, continuë S. Bernard, à qui il ne
» faille à present demander comme à cet aveugle : *Que voulez-vous que*
» *je vous fasse ?* Les Superieurs sont contraints d'examiner & de s'in-
» former quelles sont les choses que celui-ci ou celui-là fera plus volon-
» tiers, afin de ne lui rien ordonner que de conforme à son inclination ;
» au lieu que chacun devroit étre attentif à découvrir quelle est la vo-
» lonté & l'intention de son Superieur pour la bien suivre en toutes choses, puisque c'est pour cela méme qu'on se consacre à Dieu dans la retraite, & que sans cela il n'y auroit point d'obeissance, ni de veritable religion.

CHAPITRE V.

Du troisiéme degré de l'Obeissance.

LE troisiéme degré de l'Obeissance consiste à soûmettre & à ajuster tellement nôtre esprit & nôtre jugement à celui du Superieur, que nous aions toujours non seulement la méme volonté, mais encore le méme sentiment que lui en toutes choses ; en sorte que nous regar-

dions comme juste tout ce qu'il lui plaît d'ordonner, & que son jugement soit la regle du nôtre. Et pour bien entendre combien ce dernier degré de l'obeissance est necessaire, il suffit de repeter ici ce que nous avons déja dit : que l'obeissance entiere doit priver le Religieux de toute action, de toute volonté, & de tout jugement propre, ne le laissant agir, vouloir & juger dans toutes les choses, où il ne paroît point de peché, que par l'impression qu'il reçoit de la volonté & du jugement de son Superieur, qui lui tient la place de Jesus Christ méme : & que sans cela l'obeissance ne peut étre entiere & parfaite. *Cy-dessus au ch. 1.*

Les Saints disent que l'obeissance est un veritable holocauste, où l'homme est offert & sacrifié à Dieu tout entier & sans aucune reserve dans le feu de la vraïe charité, par les mains de ses ministres. Il y avoit dans l'ancienne loi cette difference entre l'holocauste & les autres sacrifices, que dans ceux-ci on ne brûloit qu'une partie de la victime en l'honneur de Dieu, & l'autre étoit reservée pour la nourriture des Prétres & des ministres du Temple : au lieu que dans l'holocauste elle étoit brûlée & consumée toute entiere sans qu'il en restât la moindre partie. Si donc vous ne sacrifiez pas entierement toutes les lumieres de vôtre jugement à l'obeïssance, elle ne sera pas entiere & parfaite, ni par consequent un veritable holocauste, puisque vous retiendrez pour vous la principale & la plus noble partie de vous-méme, qui est l'esprit & la raison.

* C'estpourquoi nôtre bien-heureux Pere Ignace disoit, que ceux qui obeïssent de la volonté, sans soûmettre tout-à-fait leur jugement, n'ont encore qu'un pied dans la Religion. *In vita S. Ignat. lib. 5. cap. 4.*

S. Bernard poursuivant l'histoire de la conversion de S. Paul, & l'appliquant à ce sujet, nous fait bien voir quelle doit étre cette obeïssance & cette soumission de l'entendement & de toutes nos lumieres. Quand l'Apôtre tout effraié de l'éclat de cette lumiere celeste qui lui avoit tout changé le cœur, dit au Seigneur : *Que voulez-vous que je fasse ?* il luy répondit : *Entrez dans la ville, & on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez.* C'est par cette voie, dit ce Pere, & pour cette méme fin que vous estes venu dans la Religion. « Dieu par un ordre secret de sa sagesse vous a frappé d'une sainte crainte de vôtre salut ; & « en vous inspirant le desir de le servir, il vous a mis au cœur d'entrer « dans cette cité sainte, & dans cette école de vertu, afin d'y apprendre « ce qu'il demande de vous, & ce que vous devez faire pour vous rendre « agreable à sa souveraine majesté. L'Ecriture porte encore plus loin cette histoire, & dit : que ce S. Apôtre allant à la ville *avoit les yeux ouverts, & ne voioit pas : mais que ceux qui l'accompagnoient le conduisoient par la main.* Sur quoi S. Bernard fait cette excellente re-

Ingredere civitatem & ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. *Act. 9. 7.*

Apertis oculis nihil videbat : ad manus autem trahebatur ab his qui comitabantur eum. *Act. ibid.*

TRAI. V. marque : Voila, dit-il, l'image la plus parfaite d'une veritable conversion, & le modele le plus achevé de l'obeïssance que doit avoir le vrai Religieux, dont la vraie perfection consiste, en ce qu'aiant les yeux ouverts il ne voit rien ni ne juge de rien par lui-méme, mais se laisse conduire & mener par son Superieur, en s'abandonnant sans reserve à sa disposition.

Hoc plane, fratres, perfectæ conversionis forma est. Bern. ubi sup.

Nous lisons dans l'Ecriture sacrée, qu'Adam & Eve étant tombez, leurs yeux s'ouvrirent, & que se voiant tout nuds, ils commencerent à en rougir. D'où vient cela? Est-ce qu'ils n'étoient pas nuds avant leur peché, ou que leurs yeux n'étoient pas ouverts pour s'en appercevoir? Il est constant qu'ils avoient auparavant les yeux ouverts; car Dieu ne les avoit pas creez aveugles; mais leur nudité ne leur paroissoit pas dans leur innocence, parcequ'ils étoient alors purs comme des Anges; or c'est cette simplicité & cette perfection, qu'ils ont perduë par leur desobeïssance, que nous devons maintenant tacher d'imiter par nôtre obeïssance dans le Paradis de la sainte Religion.

Clymac. grad. 4. art. 6. 7.

Gardez-vous bien d'y avoir jamais les yeux ouverts pour voir les fautes des autres en quoy que ce soit, & plus particulierement encore de juger des actions de ceux qui nous conduisent, quand méme il arrive-
» roit que nous y reconnussions quelques legeres fautes. Car nous ne re-
» tirons aucun fruit de nôtre obeïssance, dit S. Clymaque, si nous vou-
» lons nous rendre juges de ceux à qui nous devons étre soûmis en tou-
» tes choses, & qui nous tiennent la place de Jesus-Christ. Et il ajoûte un
» peu aprés : que s'il vous vient quelque pensée contre l'obeïssance, re-
» jettez-là promptement comme une pensée de fornication & de blas-
» pheme, & ne donnez jamais ni aucune liberté, ni aucune place, ni
» aucune entrée, ni aucune ouverture à ce serpent; mais dites hautement
» à ce dragon : ce n'est pas moi trompeur qui ai receu l'autorité de ju-
» ger des actions de mon Superieur, mais c'est lui qui a reçû celle de ju-
» ger des miennes. Ce n'est pas moi qui suis établi son juge, mais c'est
» lui qui est le mien.

S. Hierôme écrivant à un Religieux pour l'instruire de la conduite qu'il devoit tenir dans la profession sainte qu'il avoit embrassée, entre plusieurs choses qu'il lui recommande, il lui marque particulierement celle-ci : ne vous mélez point de juger de la conduite de vos Superieurs, en ce qu'ils vous commandent : il est de vôtre devoir d'obeïr à leurs ordres, & de les accomplir fidelement selon cette parole de Moïse : *Ecoute, Israël, & ne di mot* : Et nous voions méme dans le siecle, dit saint Basile, que ceux qui veulent apprendre un art, ou quelque metier pour gagner dequoi vivre, se mettent sous la conduite de quelque maître à qui ils obeïssent ponctuellement, observant avec soin tout ce

Non de majorum sententia judices, cujus officii est obedire, & implere quæ jussa sunt dicente Moïse. Audi Israel, & tace. Exod. 6. 3. Hier. epist. ad Rustic. Monach.

qu'ils lui voient faire & tout ce qu'il leur dit, & l'executant sans le con tredire en quoi que ce soit ; & par ce moien ils se rendent bons ouvriers.

Basil. in constit. Monach. cap. 20.

Nous lisons de Pitagore que lorsqu'il disoit une chose à ses disciples, il vouloit qu'ils la reçussent sans s'informer des raisons qu'il en avoit ; de sorte que quand on disoit parmi eux : Pitagore a dit une telle chose, il n'en falloit pas davantage pour la leur faire garder inviolablement. Avec combien plus de raison & de justice n'en devons nous donc pas user de méme à l'égard de nos Superieurs & de nos Peres spirituels qui sont incomparablement plus que n'a jamais été Pitagore, puisqu'ils nous tiennent la place de Jesus-Christ méme ? Ne nous doit-il pas suffire de sçavoir, que c'est leur volonté que nous fassions une chose, pour assujettir en méme temps toute nôtre raison & toutes les lumieres de nôtre esprit à croire que c'est ce qui est de meilleur & de plus avantageux.

Pitag lib 8. apud Diog. Laert.

Eusebe de Cesarée rapporte aussi, que les Lacedemoniens avoient une excellente loi, par laquelle il étoit deffendu aux jeunes hommes qui commençoient à entrer dans l'administration des charges publiques, de disputer jamais de l'autorité des loix de l'Etat, mais d'y soûmettre & ajuster leurs jugemens, & de les regarder comme des choses divines & inviolables, par cette seule raison, qu'ils les avoient reçus de leurs ancêtres & de leurs predecesseurs. Que si quelqu'un des anciens reconnoissoit, que le changement des temps & les revolutions des affaires, eussent fait naître quelque difficulté à l'égard de ces loix, il n'en devoit jamais parler en presence des jeunes Magistrats, mais seulement dans une assemblée particuliere des anciens, où il les devoit proposer, pour aviser ensemble à ce qu'il étoit à propos de faire, sans donner occasion aux jeunes gens de perdre le respect & la veneration qu'ils devoient avoir pour les loix ; ce qui auroit été, disoient-ils, un mal tres-dangereux à la Republique. Or si ces Philosophes Gentils estimoient qu'il fut necessaire d'avoir tant de soûmission & de defference aux loix & aux ordonnances établies par leurs predecesseurs ; il est bien plus juste & plus raisonnable que des Chrétiens & des Religieux aient cette reverence & cette soûmission respectueuse pour tous les ordres & les commandemens de nos Superieurs & de nos Peres spirituels fondez non seulement sur la lumiere naturelle de la raison, comme ceux de ces Philosophes, mais sur la lumiere divine de la foi & de la grace de l'Evangile ?

Euseb. Cesariens. de prepar. Evang. ex Plat.

* Nôtre bien heureux Pere Ignace, dans la lettre admirable qu'il a écrite sur ce sujet, fait fort bien voir, que sans cette profonde soûmission de nôtre jugement, il est impossible que l'obeïssance de la volonté qui paroît dans les actions exte-

S. Ignat. in ep. de obedien.

rieures, soit telle qu'elle doit être dans la Religion. Et il y fait aussi une deduction de plusieurs suites tres-fâcheuses que peut avoir cette obeïssance qui ne soûmet pas entierement le cœur & l'esprit.

CHAPITRE VI.

De l'obeïssance aveugle : ce que c'est, & pourquoi elle est appellée aveugle.

Vit. S. Ignat. lib. 5. cap. 4.

* NOtre bien-heureux Pere Ignace avoit accoûtumé de dire, que comme dans l'Eglise militante Dieu a ouvert deux chemins aux hommes pour se sauver, l'un commun, qui est l'observance des commandemens; l'autre particulier & propre aux personnes spirituelles & religieuses, qui est la pratique des conseils evangeliques, jointe à la garde des mémes commandemens de Dieu; il y a aussi dans la Religion deux sortes d'obeïssances : l'une commune & imparfaite, & l'autre parfaite & accomplie, où la vertu de l'obeïssance, & la vraie perfection du Religieux brille avec tout son éclat. L'obeissance imparfaite a des yeux, dit il, mais c'est pour son mal. La parfaite est aveugle, mais c'est pour son bien; parceque c'est en cet aveuglement que consiste la sagesse. L'une veut juger par elle-méme de tout ce qu'on lui commande, & l'autre n'en forme point d'autre jugement que celui du Superieur qui l'ordonne. Celle-là a toujours plus de panchant pour une chose que pour une autre; & celle-ci n'est jamais d'elle-méme plus portée à l'une qu'à l'autre; au contraire elle est toujours droite & en equilibre comme l'aiguille d'une juste balance, & toujours également disposée à se porter vers toutes les choses qui lui sont ordonnées. La premiere se soûmet dans les actions exterieures, & garde cependant de la resistance dans le cœur; ainsi elle ne merite pas le nom d'obeïssance. L'autre soûmet non seulement toutes les actions exterieures, mais encore le cœur, la volonté, & l'esprit de l'inferieur à la volonté & à l'esprit du Superieur, en lui faisant recevoir comme tres-bon & tres juste, tout ce qu'il lui plaît de lui ordonner, sans lui permettre de rechercher des raisons pour obeïr, ni de suivre celles qui se presentent à son esprit pour l'en détourner. De sorte qu'il obeït par cette seule consideration : qu'on doit toujours avoir une profonde soûmission à la volonté de ceux que Dieu nous a donnez pour guides & pour conducteurs, pourveu qu'il ne nous paroisse rien de contraire à la loy de Dieu dans ce qu'ils nous commandent; car en cette rencontre nôtre obeïssance ne seroit qu'une fausse vertu, & une veritable illusion; ainsi que nôtre S. Fondateur le declare expressément dans ses constitutions.

3. p. Const. c. 1. §. 23 & 6. p. c. 1. §. 1. litt. B. & in Ep. de obed.

L'obeïssance aveugle est celle qui prive l'homme de toute action, de toute volonté & de tout jugement propre, ne le faisant agir, vouloir & juger que par l'impression de la volonté & de l'esprit de son Superieur qui lui tient la place de J. C. méme. On ne l'appelle pas aveugle dans la pensée qu'on doive obeir generalement & sans exception à tous les ordres justes ou injustes des Superieurs; car ce seroit une erreur, ou pour mieux dire une heresie de le croire, puis qu'il faudroit pour cela supposer que les Superieurs ne peuvent faire de commandemens injustes, ou qu'on ne péche point en faisant avec connoissance des injustices pour leur obeir. Mais on l'appelle une obeissance aveugle, parce que dans

dans toutes les choses où il ne paroît point de peché, nous devons obeir simplement sans rechercher ny demander des raisons de ce qu'on nous commande, le présuposant toujours saint & conforme à la volonté de Dieu, & nous contentant de cette seule consideration: qu'il s'agit d'obeir, & que c'est nôtre Superieur qui l'ordonne.

C'est pourquoy l'Abbé Cassien l'appelle une obeissance sans discussion & sans examen. Quand vous ne comprendriez pas d'abord ni pourquoi ni à quelle fin vos Superieurs vous commandent une chose, dit-il, cela ne vous doit pas empécher de leur obeir simplement, & de la faire sans demander ni examiner la raison de leur conduite. Et S. Clymaque: l'Obeissance est un mouvement simple, dit-il, par lequel nous agissons sans discernement. C'est une mort volontaire, c'est une vie exempte de toute curiosité. C'est une renonciation que l'on fait au discernement par une plenitude de discernement. Le grand S. Basile expliquant ces paroles que Jesus-Christ nôtre Redempteur addresse à S. Pierre & à tous les Superieurs Ecclesiastiques en sa personne; *Paissez mes brebis*, dit que comme les brebis obeissent à leur pasteur, & vont dans tous les chemins où il les veut mettre; le Religieux doit obeir de mémè à son Superieur, & marcher avec simplicité comme une brebi dans la voie par où il le veut conduire, sans en vouloir examiner ni approfondir les raisons.

Sine discussione, sine examine. *Cass. lib. 4 de inst. renunt. c. 10. 24. 25. 26. 41. & lib. 10 de s. ir. superb. cap. 32. & collat. 18 cap. 2. 10.*

Obedientia est inexaminatus atque indiscussus motus: spontanea mors; vita curiositate carens: discretionis depositio, inter divitias discretionis. *Clym. grad. 4 art. 3.*

Basil. in constit. monast. c. 28.

Pasce oves meas. *Ioan. 21. 17.*

S. Bernard parle merveilleusement bien de cette maniere de marcher aveuglément dans la voie de l'obeïssance envers les Superieurs, lors qu'il dit, que l'obeissance pour étre parfaite, sur tout dans celui qui commence, doit étre sans discernement; c'est-à dire que l'inferieur ne doit point former de contradiction ni de jugement sur les choses que son Superieur lui commande, mais s'appliquer uniquement à les executer avec beaucoup de soûmission & de fidelité, sans en rechercher d'autre raison que la volonté de celui que Dieu lui a donné pour le conduire dans sa voie. Ce que le grand S. Gregoire avoit dit auparavant en ces termes: La vraie obeïssance n'examine point l intention des Superieurs, elle ne raisonne point sur les choses qu'ils commandent; parceque celui qui a soûmis toute la conduite de sa vie au jugement & à la volonté d'un Superieur, ne trouve sa joie dans ce qu'il fait, que lorsqu'il lui est ordonné de le faire. En effet quiconque est vraiement obeissant, ne sçait ce que c'est de juger celui qui le gouverne, parcequ'il n'estime rien de bon que ce qu'il fait par son ordre.

Perfecta vero obedientia est, maximè in incipiente, indiscreta... Hoc est non discernere quid, vel quare præcipiatur, sed ad hoc tantum niti, ut fideliter, & humiliter fiat, quod à majore præcipitur. *Bern. ep. seu tract. de vit. solit. ad frat. de monte Dei, & lib. de ord. vitæ & mor. instit. col. 12.*

Vera obedientia nec præpositorum intentionem discutit, nec præcepta discernit; quia qui omne vitæ suæ judicium maiori subdidit, in hoc solo gaude, si quod sibi præcipitur, operatur: nescit enim judicare, quisquis perfectè didicerit obedire; quia hoc tantum bonum putat, si præceptis obediat. *Greg. in lib. 1. reg. cap. 4. Idem & Cass. ubi sup.*

Nous sçavons tous, helas, combien il a coûté cher à nos premiers peres, pour avoir voulu raisonner & faire des reflexions sur le com-

mandement que Dieu leur avoit fait dans le Paradis de ne point toucher à l'arbre de la ſcience du bien & du mal. Ce fut là ce qui donna entrée au demon dans leur eſprit, pour les faire tomber dans ce peché qui a été depuis & qui ſera juſqu'à la fin du monde le principe & la ſource de tous leurs maux, & de tous les nôtres. Le ſeducteur lui demanda d'abord : *Pourquoi Dieu ne vous a t-il pas permis de manger indifferemment de tous les fruits de ce jardin?* Eve au lieu de ne pas écouter cette voix empoiſonnée, lui répondit : *C'eſt peut-étre de peur que nous ne mourions.* Dieu leur avoit dit formellement cette parole : *Au moment que vous mangerez de ce fruit, vous mourrez.* Et Eve commence à mettre en doute, ſi cet ordre ſi formel de Dieu eſt abſolu, ou ſi ce n'eſt qu'une menace : diſpoſition manifeſte pour étre trompée comme elle le fut en effet. *Vous ne mourrez pas* pour en avoir mangé, dit le demon, *mais vous ſerez comme des Dieux, & vous aurez la connoiſſance du bien & du mal.* Dieu ne vous a deffendu d'y toucher qu'afin que vous n'euſſiez pas autant de ſcience que lui. Eve pouſſée par le deſir de s'élever au delà de ce qu'elle étoit, au lieu de détourner ſes yeux de ce fruit qui leur étoit interdit, elle s'arréta trop à le conſiderer, & ne doutant point qu'il ne fut auſſi delicieux au goût qu'il étoit agreable à la vûe, elle y porta la main, elle en prit, elle en mangea, & en fit manger à Adam : & étant ainſi tombez dans la deſobeiſſance, Dieu les chaſſa tous deux du paradis terreſtre.

Cur præcepit vobis Deus ut non comederetis de omni ligno paradiſi? *Genſ.* 3. 1.
Ne forte moriamur. *Ibid.*
In quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris. *Gen.* 2. 17.
Nequaquam moriemini eritis ſicut dii ſcientes bonum & malum. *Gen.* 3. 4.

Cette chute ſi funeſte les fit d'abord mourir dans leur ame, car ils pecherent mortellement, & enſuite dans leur corps. Et comme le demon ne peut oublier cet artifice qui lui a ſi bien reuſſi, il tâche encore tous les jours de nous perſuader en mille manieres, que nous pouvons faire innocemment ce que Dieu méme nous a deffendu. C'eſt pourquoy l'Apôtre S. Paul nous previent & nous avertit d'y prendre garde, diſant : *J'apprehende qu'ainſi que le ſerpent ſeduiſit Eve par ſes artifices, vos eſprits auſſi ne ſe corrompent, & ne degenerent de la ſimplicité Chrétienne* & religieuſe. Executez ponctuellement ce qu'on vous commande ſans examiner ni pourquoi, ni à quelle fin; car ſi vous aimez mieux obeir ſimplement à vôtre Superieur, que raiſonner ſur ce qu'il vous ordonne, vous trouverez la lumiere & la connoiſſance dans l'execution de ſes volontez, & l'obeiſſance méme ſera la regle de ce que vous aurez à faire en toutes rencontres.

Timeo autem ne ſicut ſerpens Evam ſeduxit aſtutiâ ſuâ, ita corrumpantur ſenſus veſtri, & excidant à ſimplicitate, quæ eſt in Chriſto. 2. *Cor.* 11. 3.

Il importe beaucoup, ſur tout dans les commencemens, de marcher ainſi aveuglément dans la voie de l'obeiſſance envers ſes Superieurs. Il eſt (moralement) impoſſible, dit S. Bernard, qu'un Religieux qui commence, & qui veut paroître prudent & ſage en demandant des raiſons de toutes choſes, puiſſe demeurer long-temps dans une cellule, ni per-

Novitium prudentem, incipientem, ſapientem in cella diu poſſe conſiſtere, in congregatione durare impoſſibile eſt. *Bern ep. ad frat.*

séverer dans sa profession. Que doit il donc faire, & quelle conduite doit-il tenir ? Il faut qu'il se rende lui-méme sot & ignorant, afin d'étre prudent & sage. Que tout son discernement & toute sa prudence soit de n'en point avoir lors qu'il s'agit d'obeir, & toute sa sagesse de n'en point user en cette rencontre. C'est au superieur à raisonner & à juger de ce qu'il ordonne, & à l'inferieur de l'executer : c'est au superieur d'avoir le discernement & la connoissance des raisons, des causes, & des fins pour lesquelles châque chose se doit faire, & au Superieur d'obeir à tous ses ordres avec beaucoup de confiance, & d'humilité.

de Monte Dei. col. 6.

Stultus fiat, ut sit sapiens ; & hæc omnis sit eius discretio, ut in hoc nulla sit ei discretio ; & hæc omnis sapiẽtia eius sit, ut in hac parte nulla ei sit. Discernere superioris est, subditorum obedire. *Idem ubi sup.*

L'Apôtre S. Paul explique tres bien à ce sujet cette prodigieuse obeissance qui soumit sans hesiter le cœur & l'esprit d'Abraham à l'ordre de Dieu, qui lui commandoit de lui immoler son fils Isaac. Dieu avoit promis à ce S. Patriarche de lui donner une posterité qui se multiplíroit comme les étoiles du ciel, & comme le sable de la mer, & de le rendre le chef & le pere de plusieurs nations. Il n'avoit point d'autre enfant qu'Isaac, par qui cette promesse se put accomplir ; & il étoit hors d'esperance d'en avoir, parce qu'il étoit fort vieux, & que la vertu de concevoir étoit éteinte en sa femme. Et quand méme il auroit eu tout sujet d'esperer d'en avoir encore d'autres, c'étoit par Isaac méme que se devoit accomplir cette promesse que Dieu lui avoit si souvent repetée ; car il lui avoit dit : *C'est d'Isaac que doivent descendre ceux qui seront appellez vôtre race.* Cependant, Dieu lui aïant ordonné de prendre ce fils unique qu'il aimoit si tendrement, & de le lui aller immoler sur une montagne, il n'hesita point à lui obeir, ni n'eut pas la moindre défiance que la promesse de Dieu ne deût s'accomplir ; mais il se soumit aveuglément à l'ordre de Dieu, il prit son fils, le mit sur le bucher, tira l'epée, & étendit la main pour l'égorger. Ainsi il *espera contre toute esperance, & il crut qu'il deviendroit le pere de plusieurs nations, selon qu'il lui avoit été prédit.* La raison naturelle lui faisoit assez voir qu'aiant sacrifié ce fils, il seroit sans enfans ; mais il ne douta jamais pour cela de la promesse de Dieu. Il demeura dans une ferme confiance qu'il l'accompliroit ou en ressuscitant son fils, ou en quelque autre maniere qu'il ne comprenoit pas. Il étouffa toutes les pensées de défiance qui lui venoient dans l'esprit, sans s'y arréter, dit l'Apôtre ; *& il se fortifia* contre elles *par la foy, rendant gloire à Dieu, & étant pleinement persuadé qu'il est tout puissant pour faire ce qu'il a promis.*

In Isaac vocabitur tibi semen. *Genes. 21. 12.*

Contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium. *Rom. 4. 18.*

Non hæsitavit diffidentiâ, sed confortatus est fide dans gloriam Deo : plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est & facere. *Rom. 4. 20.*

Cette obeissance d'Abraham fut si agreable à Dieu, que dés-lors il lui promit que le Christ naîtroit de lui, & que c'étoit de cette sorte que sa posterité se devoit multiplier comme les étoiles du ciel : *J'ai juré par moi-méme, dit le Seigneur : puisque vous avez fait cette action, & que vous n'avez pas épargné vôtre fils unique pour l'amour de moi,* je vous

Per memetipsum juravi, dicit Dominus, quia fecisti hanc rem, & non pepercisti fi-

comblerai de benedictions, & multiplierai vôtre posterité de telle sorte, qu'elle égalera le nombre des étoiles du Ciel, & la multitude du sable qui est sur le rivage de la mer. Vos descendans seront maitres des portes de leurs ennemis; & toutes les nations de la terre seront benies en vôtre semence, parceque vous avez obéi à ma voix. Considerez, dit S. Jerôme, combien Dieu estime & agrée l'obeïssance aveugle de ce saint Patriarche : parce qu'il n'a pas épargné pour lui un seul fils qu'il avoit, il veut que sa posterité égale le nombre des étoiles qui brillent dans le ciel. C'est de là que les anciens Peres ont conceu tant d'estime & tant d'ardeur pour la pratique de cette obeïssance aveugle, que les livres sont tout remplis des exemples qu'ils nous ont laissez, & dont la plûpart ont été confirmez par des miracles, pour nous faire comprendre combien Dieu se plaît à nous voir ainsi soûmettre toutes les inclinations de nôtre volonté, & toutes les lumieres de nôtre esprit, à l'autorité de ceux qu'il a établis sur nous pour nous conduire dans sa voie, sans leur resister non plus que si nous n'étions que des corps morts que l'on porte où l'on veut, & qu'on traite comme l'on veut.

filio tuo unigenito propter me, benedicam tibi, & multiplicabo semen tuum sicut stellas cœli, & velut arenam quæ est in littore maris. Possidebit semen tuum portas inimicorum suorum, & benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ, quia obedisti voci meæ. *Genes. 22. 16.*

Hier epist. de vera circumcis.

C'est ce que l'humble S. François representoit souvent à ses Religieux en ces propres termes de l'Apôtre : *Vous étes morts, & vôtre vie est cachée en Dieu avec Jesus-Christ.* Etre vraiment religieux, c'est étre mort au monde; d'où vient que l'entrée dans la religion est appellée une mort civile. Considerons donc quelle est la disposition d'un mort, afin de l'avoir & de l'imiter dans nôtre conduite. On connoît qu'un homme est mort lors qu'il ne voit plus, qu'il ne parle plus, qu'il ne sent plus, & qu'il ne se plaint plus : nous ne devons donc plus avoir d'ieux pour examiner la conduite des Superieurs ni pour en juger; nous ne devons plus parler, pour donner des reponces & des repliques, ni pour former des difficultez sur ce qu'on nous commande; nous ne devons plus avoir de sentiment pour nous plaindre de ce qu'il y peut avoir de fâcheux & de penible dans les engagemens où l'obeïssance nous met. Ajoûtez à cela qu'on cherche d'ordinaire ce qu'il y a de plus inutile & de plus usé dans la maison, pour en revétir ou ensevelir ceux qui sont morts : le linceul le plus vieux & le plus déchiré est celui que l'on prend d'ordinaire pour cet usage : c'est pourquoi le Religieux qui se considere comme mort, doit desirer & étre persuadé qu'il doit aussi avoir toujours ce qu'il y a de plus vil & de plus méprisable dans la maison, soit pour le vétement, soit pour le vivre, soit pour la demeure & pour toutes les autres choses; & s'il n'est pas dans cette disposition lorsqu'on le traite de la sorte, & qu'il en ait du ressentiment, c'est une marque qu'il n'est pas encore mort au monde, ni à ses passions, ni à lui-méme, & qu'ainsi il n'est pas encore vraiment Religieux.

In hist. ord. S. Fr. p. 1.

Mortui estis, & vita vestra abscôdita est cum Christo in Deo. *Colos. 3. 3.*

TRAI. V.

* Nôtre S. Pere Ignace suivant cette doctrine si commune des Saints, l'explique par deux comparaisons tres-propres & tres utiles. L'une est : Que chacun de ceux qui vivent sous l'obeissance fasse état qu'il se doit laisser conduire à la divine providence par l'entremise de son Superieur, comme s'il étoit un corps mort que l'on jette où l'on veut, & que l'on traite de même sans qu'il paroisse en lui la moindre resistance. L'autre est que nous devons nous abandonner de telle sorte à la disposition des Superieurs dont cette même providence se sert pour nous conduire, que nous ne soions plus à leur égard que comme un bâton entre les mains d'un vieillard ou d'une autre personne, qui le porte où il veut, & s'en sert à tous les usages qu'il juge à propos. Comme donc ce bâton va par tout où on le porte, & demeure dans tous les endroits où on le met, sans avoir de sa part aucun autre mouvement que celui que lui imprime la personne qui le porte & qui s'en sert, le Religieux ne doit non plus avoir aucun propre mouvement, mais se laisser regir & gouverner par l'impression de la volonté & du jugement de son Superieur. Il doit aller en quelque part qu'on le mene, & demeurer là où on le place, soit en haut, soit en bas, soit dans un lieu humide ou dans un lieu sec, sans faire de sa part la moindre resistance, ni former aucune contradiction.

6. p. Const c. 7. §. 1. reg. 36. summ.

* Si le bâton qui vous doit servir d'appui pour vous soulager en marchant, resistoit à vôtre main & se portoit de lui-même vers un endroit, lorsque vous le voudriez poser en un autre, au lieu de vous aider il vous deviendroit nuisible & incommode, & vous seriez obligé de le rejetter loin de vous : de même quand le Superieur vous veut appliquer à une telle occupation, à un tel office, à un tel emploi, si vous resistez à sa main qui vous conduit, si vous avez des mouvemens contraires à ceux qu'il vous veut imprimer, & que vous vous y opposiez par actions, par desirs ou par pensées, au lieu de le soulager vous lui devenez à charge, & ne faites que lui causer de l'embarras, de la peine & de l'inquietude, en sorte qu'il ne peut plus vous souffrir, & que pour se défaire de vous il est contraint de vous éloigner de lui, & de vous envoier dans d'autres lieux, dont les Superieurs ne pouvant pas non plus se servir de vous, sont obligez de vous rejetter encore comme un bâton qui ne fait que peser & incommoder la main qui le conduit, & dont on ne peut pas se servir comme l'on veut. Comme on est bien aise de porter un bâton à la main, ou par divertissement, ou pour s'en aider au besoin, parcequ'on s'en joüe & que l'on en fait ce qu'on veut : le Religieux doit aussi être tel, que son Superieur trouve de la satisfaction à le conduire, & puisse faire de lui tout ce qu'il lui plaît, en sorte qu'il puisse dire veritablement comme le Centenier de l'Evangile : *Quoi que je ne sois qu'un homme soumis à d'autres, aiant neanmoins des soldats sous moi, je dis à un : allez-là, & il y va ; & à l'autre : venez ici, & il y vient : & à mon serviteur : faites cela, & il le fait.*

Nam & ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, & dico huic : vade, & vadit ; & alii : veni, & venit ; & servo meo : fac hoc, & facit. *Matth.* 8. 9.

Le grand S. Basile se sert encore d'une autre comparaison tres-propre à ce sujet. Comme un ouvrier, dit-il, qui bâtit ou fait quelqu'autre ouvrage, se sert comme il lui plaît des instrumens de son art, sans qu'il y en ait jamais aucun qui resiste à sa volonté ; le Religieux doit faire en sorte d'être de même dans son Ordre, un instrument utile dont le Superieur se puisse servir à son gré en tout ce qu'il juge à propos pour l'édifice spirituel qu'il veut élever, sans qu'il apporte jamais de sa part la moindre resistance à tout ce qu'il veut faire de lui. Et comme ce n'est point

Basil. in constit. monast. cap. 13. & 18.

l'instrument qui choisit l'ouvrage où il doit être emploié, mais l'ouvrier
» qui l'applique à ce qui lui plaît & comme il lui plaît, l'inferieur ne doit
» point se mêler non plus de choisir les occupations & les emplois qui
» lui semblent favorables, mais suivre en toutes choses le jugement & le
» choix de son Superieur. Et un peu apres, il porte plus loin cette
» comparaison, disant : Que comme un instrument ne se meut en aucu-
» ne maniere, si l'ouvrier ne le fait mouvoir, parceque de soi-même il n'a
» point de mouvement, que celui qu'il reçoit de l'impression de l'ouvrier
» qui le conduit ; ainsi le Religieux ne doit faire aucune action ni entre-
» prendre nulle affaire que par l'ordre de son Superieur. L'obeïssance ne
» lui permet jamais de disposer de sa volonté ni de son esprit, non pas
même dans les moindres choses, ni pour un seul moment : mais elle l'oblige en tout temps, & en toutes choses de se regler & de se conduire par l'esprit & la volonté de son pere spirituel. Voila la forme & le modele de l'obeïssance vraiment religieuse.

Ne ad punctum quidem temporis. Basil. ubi sup.

Le P. Anthoine Araoz. 1. p. de l'hist. de la Soc.

* Je me souviens qu'un Pere fort grave, & qui avoit long-temps été Superieur dans nôtre Compagnie, disoit qu'il avoit passé quinze ans entiers dans la superiorité, sans avoir jamais reconnu qu'il fut besoin de rendre raison à personne d'aucune chose qui regardât l'obeïssance ; & qu'il auroit crû faire tort à un Religieux, s'il lui en eut rendu aucune de ce qu'il lui ordonnoit ; parce que chacun procedoit alors avec tant de soûmission & de simplicité, qu'il n'y avoit personne qui eut seulement la pensée de raisonner sur les choses que les Superieurs ordonnoient. C'étoit assez de sçavoir qu'une chose regardoit l'obeïssance, pour en inferer aussi tôt en soi-même cette entiere déference : Il est donc tres-juste & tres-avantageux de la faire ; car on ne l'ordonne pas sans sçavoir pourquoi & à quelle fin. Voila quelle est la disposition dans laquelle nous devons tous tâcher de nous établir, afin d'être de veritables enfans de cette obeïssance, par laquelle nôtre Societé veut principalement être distinguée des autres. Et les plus anciens mémes doivent être les premiers à se signaler dans cette vertu, bien loin de penser que leur âge leur donne le droit de juger & d'examiner les ordres & les volontez des Superieurs.

* Nous lisons de nôtre bien-heureux Pere Ignace, qu'étant déja general de sa Compagnie il dit plusieurs fois, que si le Pape lui ordonnoit de s'en aller au port d'Ostie qui est assez proche de Rome, à l'embouchure du Tibre, & de traverser la mer dans le premier vaisseau qu'il trouveroit, sans mas, sans voiles, sans gouvernail, & sans toutes les autres choses necessaires pour la navigation, & mémé sans aucune provision de vivres, il le feroit à l'instant non seulement sans trouble, mais avec beaucoup de joie & d'allegresse. Et une personne de qualité tout surpris de l'entendre parler de la sorte, lui disant : Mais quelle prudence, mon Pere, trouvez-vous qu'il y ait en cela ? Il lui répondit : La prudence, Monsieur, n'est pas si necessaire pour obeïr, que pour bien user de l'autorité qu'on a reçûe de Dieu pour commander.

CHAPITRE VII.

De l'obeissance qu'on doit garder dans les choses spirituelles.

NOus devons soûmettre tous nos sentimens & toutes les lumieres de nôtre esprit à l'obeissance, non seulement dans les choses qui sont favorables à la chair, mais encore dans celles qui lui sont d'autant plus contraires, qu'elles sont d'elles-mémes tres saintes & tres-spirituelles. Et il ne faut pas que personne s'imagine qu'il lui soit plus permis de s'éloigner de la volonté & du jugement de son Superieur dans ces sortes de choses; au contraire c'est là qu'il est plus important d'y assujettir & d'y conformer le sien avec plus de deference & de simplicité.

Car comme les choses de l'esprit sont tres-élevées par elles mémes, le peril en est aussi plus redoutable, & la chûte plus infaillible, si nous ne nous y laissons pas conduire par nos Superieurs, comme dit Cassien, en laissant à leur sagesse le discernement de toutes nos actions, & méme de toutes nos pensées, & en renonçant à nôtre propre lumiere pour suivre la leur en toutes choses. Ce qui est tellement vrai, que ce sçavant Abbé assure, qu'il n'y a point de vice dont le diable se serve si avantageusement pour jetter un Religieux dans le precipice, & pour l'entraîner à la mort, que lorsqu'il lui persuade de negliger le conseil de ses anciens, & de s'appuier sur son propre jugement. *Cass. coll. 2 cap. 10. 11.*

Le méme auteur aussi bien que S. Jean Climaque raporte des exemples de plusieurs Solitaires, qui étant tres-spirituels & tres-élevez dans la vie de l'esprit, se sont laissez tomber dans de déplorables illusions, pour avoir mieux aimé suivre leur jugement & leur propre conduite, que les regles & la conduite de leurs Anciens.

☞ C'est de là qu'est venu l'illusion de celui qui se laissa tromper de telle sorte par le diable, qu'il lui persuada d'immoler à Dieu son fils, qui demeuroit avec lui dans le méme Monastere, en lui faisant croire que par ce sacrifice il imiteroit la vertu d'Abraham, & deviendroit égal en merite à ce S. Patriarche. Et sa credulité aveugle alla si loin, qu'il s'alloit mettre en devoir d'executer ce parricide. Mais son fils voiant que contre sa coûtume il s'appliquoit à aiguiser un couteau, & à preparer des cordes dont il le devoit lier en l'immolant, s'enfuit tout ému de sa cellule, dans la pensée que son pere avoit quelque dessein contre sa vie. Ce fut encore par là que ce seducteur en porta un autre à se jetter dans un precipice, en lui persuadant qu'il seroit martir, & qu'il seroit reçû dans le ciel incontinent aprés sa mort. *Idem ibid. c. 7.*

☞ Que dirai-je de ce déplorable Heron, qui depuis peu de jours est tombé du comble de la vertu dans le plus funeste de tous les malheurs, continuë Cassien? D'où lui est venuë cette chûte, & comment l'illusion du demon a t'elle pû tromper une personne qui avoit déja vécu cinquante ans parmi nous dans la solitude, avec une extréme austerité, sinon de ce qu'il s'est fié à son jugement & à sa propre lumiere? Il avoit *Idem ibid. c. 5.*

toujours été si inflexible dans la rigueur inimitable de son jeûne, & tellement attaché au secret de sa solitude, que la veneration qui est dûe au S. jour de Pâques, ne l'en avoit jamais pû arracher pour obtenir de lui qu'il vint prendre son repas avec ses freres. Et quoi que tous les Solitaires mangeassent ensemble le jour de cette fête si auguste, qui les rassembloit tous dans l'Eglise, il n'avoit jamais voulu demeurer avec eux, de peur qu'en goûtant un peu de legumes, il ne parût s'être relaché en quelque chose de sa premiere ferveur. Ce fût cette presomption qui le fit tomber dans les pieges du diable. Il se fia à la parole de cet esprit qu'il croioit être son bon ange, & qui l'assuroit que le merite de sa vertu & de ses travaux le mettoit au dessus de tout danger de se perdre: & voulant faire l'épreuve de cette promesse, il se precipita lui-méme au milieu de la nuit dans un puits si creux, que l'œil n'en pouvoit découvrir le fond. Les Freres épouventez accoururent à ce puits, & l'en aiant à grand peine retiré à demi mort, quoiqu'il ressentît assez le mal qu'il s'étoit fait, & que chacun l'exhortât à se repentir de sa faute, il fit paroître une opiniâtreté pire que sa premiere folie; car il demeura si obstiné dans son illusion, que sa mort méme ne lui pût persuader que le demon s'étoit joüé de lui, & l'avoit trompé par ses finesses.

La fin déplorable de ces Solitaires, nous fait assez voir à quel peril on s'expose, lorsqu'on s'appuie sur son propre jugement, & qu'on neglige de se soûmettre à la conduite de ceux que Dieu nous a donnez pour guides & pour conducteurs, quelque ancien & quelque spirituel que l'on puisse être. C'est aussi ce qui a fait dire à un S. homme, & avec beaucoup de raison, que celui qui se fie à soi-méme n'a pas besoin de demons pour être tenté; parce qu'il est lui méme le demon qui le tente.

Chrys. Homil. 7. sup. 1. ep. ad Cor.

S. Chrisostome dit aussi que quelque spirituel & interieur que soit celui qui se fie à son propre jugement, il est plus en danger de tomber dans l'illusion, qu'un autre qui ne fait que commencer, & qui se laisse conduire & gouverner par son directeur. Il compare le premier à un pilote fort habile qui se fiant à son adresse & à son experience, s'exposeroit au milieu de la mer sur un vaisseau tout demonté, sans voile & sans gouvernail. Et le second à une personne qui n'aiant pas assez d'experience dans la marine, & se défiant de soi-méme, se feroit conduire dans un vaisseau bien équipé par un pilote adroit & experimenté

Que personne ne se trompe donc en pensant qu'il puisse sans danger s'éloigner de l'obeissance, & se conduire par son propre jugement dans les choses spirituelles, comme le jeûne, la priere, & les autres exercices de la penitence & de la mortification interieure & exterieure.

Cass coll 4. c. 20.

Car, comme l'a fort bien remarqué l'Abbé Cassien, c'est une desobeissance égale, de violer les commandemens de son Superieur, ou par un trop grand desir du travail, ou par l'amour de l'oisiveté.

Hoc apud te cõstanter teneto, ut nihil omnino quidquam præter illius sententiam facias: Quidquid enim eo insciente

Croiez constamment, dit S. Basile, & tenez vous ferme sur ce principe que vous ne devez faire aucune chose, quelle qu'elle puisse être, & quelque bonne & sainte qu'elle paroisse sans l'avis & le consentement de vôtre pere spirituel. Car vous n'étes plus à vous, vous apparte-

tenez

tenez à la religion & vous en dépendez absolument. Ainsi tout ce que vous faites à son insceu est un vol & un sacrilege, puisque vous reprenez une chose que vous aviez consacrée à Dieu; & cette action ne vous peut que nuire beaucoup, sans vous apporter aucune utilité; quand méme vous la jugeriez bonne: parceque si elle est telle, pourquoi la faites-vous en secret & sans permission? Vôtre Superieur aime & desire autant que vous-méme, le bien & le progrez de vôtre ame. Avertissez-le de tout ce que vous y croiez pouvoir contribuer, & il vous permettra avec joie de vous y appliquer; & ainsi vous ferez toutes vos bonnes œuvres avec benediction & avec fruit; & non pas d'une maniere qui vous les rende non seulement infructueuses mais dommageables, ni qui donne lieu de vous dire cette parole d'Isaie: ***Ne m'offrez plus de sacrifices inutilement*: *vôtre encens m'est en abomination*.**

facis, id furtum & sacrilegium est; tibique exitium, non autem utilitatem apportat. Esto tu id bonum iudices. Nam si bonũ est, quid ita clam fit, ac non in aperto? *Basil. serm. seu exh. ad vitam Mon.*

Ne offeratis ultra sacrificiũ frustra. *Isai.* 1. 13.

Il est sans doute qu'on ne doit jamais faire de commandemens injustes, disent tres-bien S. Gregoire & S. Bernard; Et il est évident aussi, qu'on ne peut jamais faire un mal par obeïssance: mais on doit quelquefois omettre par obeïssance à faire un bien. « L'arbre auquel Dieu défendit au premier homme de toucher dans le paradis, n'étoit pas mauvais: « Mais afin que l'homme qui avoit été formé dans un état de justice « & de sainteté, s'y pût perfectionner davantage par l'obeïssance, il étoit « expedient qu'on lui défendit une chose qui étoit bonne; & qu'ainsi « son action fût d'autant plus veritablement vertueuse qu'en s'abstenant « de faire un bien, il témoignoit étre plus humblement soûmis à son createur. « Ainsi les Superieurs défendent quelquefois à ceux qui leur sont « soûmis, de faire des choses qui sont tres-bonnes en elles-mémes, ou parcequ'il leur est avantageux de s'en abstenir, ou pour éprouver leur vertu & leur obeïssance.

Greg. l. 35. Mor. cap. 13.
Bern. de ord. vit. & Mon. inst. c. 1

On peut ajoûter à cela une reflexion particuliere du grand S. Basile, qui dit, que la vraie & parfaite obeïssance ne paroît pas tant dans le mal qu'on s'abstient de faire, que dans le bien qu'on omet à faire, lorsque le Superieur l'ordonne. En effet quand une action est mauvaise, on est obligé de s'en abstenir, encore mémè qu'on ne l'ait pas défenduë; mais lorsqu'elle est de soi-méme sainte & vertueuse, il est évident qu'on ne s'en abstient, que parcequ'il est ordonné de la laisser. Or le merite de l'obeissance paroît en cela beaucoup plus grand, puisque c'est elle seule qui le retient & qui lui fait omettre une chose, qui ne lui pourroit étre qu'avantageuse, sans elle. Et l'on doit aussi inferer de là par une raison contraire, que quand on ne se soûmet pas volontiers dans les choses spirituelles, qui sont d'elles-mémes bonnes & saintes, c'est la marque d'une opiniâtre & dangereuse attache à soi-méme, à sa propre volonté, & à son propre jugement; car dans les au-

Basil. serm. de inst. Mon. Et serm. 1. Exerc. ad piet.

tres choses il y a toujours quelque petit plaisir ou quelque goût favorable à la sensualité, qui en nous surprenant par les sens, nous fait quelquefois tomber dans quelque faute contre le silence, ou contre la modestie, ou contre la temperance, ou enfin contre d'autres semblables choses ausquelles l'obeïssance nous oblige; mais dans celles-ci qui sont toutes contraires à la chair & à la sensualité, & où il n'y a nulle autre satisfaction, que celle de suivre sa propre volonté, & son propre jugement; il est évident que c'est une pure desobeïssance, & une tres-dure opiniâtreté. Et ainsi il arrive, quelquefois que lorsqu'on croit faire par surcroît une œuvre de grande perfection & de grand merite devant Dieu, on ne fait que montrer son imperfection, & déplaire davantage à Dieu & aux Superieurs.

In columna sedens.
Evag. l. 1. hist. Eccl. c. 13 & 14. Theod. in Philoth. c. 16. & 26. & refert. in 7. Synod. generali. Baron. annal. 432.

87 Il sera tres-à-propos de raporter ici ce que nous lisons dans l'histoire Sainte de l'incomparable Simeon *Stilite*, c'est-à-dire, *qui demeure sur une colomne*. Ce grand serviteur de Dieu, s'étoit retiré sur une colomne haute de quarante coudées, où il pratiquoit une austerité inimitable, & qui surpassoit toutes les forces de la nature. Il soûtenoit toutes les ardeurs du soleil, & toutes les injures des saisons avec une constance aussi immobile que sa colomne: de sorte qu'il sembloit n'être pas une creature humaine composée d'une chair foible comme les autres, mais plûtôt une statuë vivante de marbre ou de bronze, insensible aux maux du corps, & inébranlable aux vents & aux tempêtes de l'air. On l'a vû passer quarante jours sans manger, non seulement une fois, mais vingt-huit fois & vingt-huit années de suite durant le sacré temps de la penitence de l'Eglise; ce qui donna sujet à ceux qui le voioient si élevé au dessus des hommes les plus saints & les plus austeres, par toute sa vie, qui n'étoit qu'un continuel miracle, de lui demander serieusement s'il n'étoit point un ange plûtôt qu'un homme.

Les autres SS. Peres du desert voiant donc cette maniere de vie si étonnante & si extraordinaire, s'assemblerent pour aviser ensemble s'il étoit à propos d'en permettre la pratique. Et la resolution qu'ils prirent fut de lui faire porter un ordre par l'un d'entr'eux en cette forme: Les Peres de ce desert se sont assemblez sur le sujet de vôtre maniere de vivre qui les surprend par sa nouveauté inoüie; Ils sont fort étonnez que vous aiez ainsi quitté la voïe commune & ordinaire des Saints, pour en prendre une si nouvelle & si étrange, où personne n'étoit jamais entré. C'est-pourquoi ils vous ordonnent de descendre dés maintenant de cette colomne, & de quitter toutes ces nouveautez. Et ils avertirent celui qui lui devoit porter cet ordre, que si l'aiant reçû, il y obeïssoit avec joïe, il ne manquât pas lorsqu'il voudroit descendre, de l'arrêter & de lui dire de leur part, qu'ils lui permettoient de demeurer tant qu'il voudroit dans cet état, & qu'ils l'exhortoient même à perseverer dans cette pratique de penitence aussi nouvelle que rigoureuse; parce que son obeïssance & sa soûmission à leur ordre, étoit une preuve suffisante que cette voïe où il étoit entré, étoit une veritable voïe de Dieu; mais que s'il faisoit quelque difficulté d'obeïr, il le fît descendre de ce lieu, & emmener par force.

Cet envoié n'eut pas si-tôt achevé de declarer l'ordre qu'il lui apportoit de la part des autres Peres, qu'il se mit en devoir d'obeïr & de descendre de sa colomne. Et alors le deputé s'acquittant du second ordre qu'il avoit reçû pour le Saint, lui dit: Aiez bon courage, & poursuivez constamment ce que vous avez commen-

cé ; vôtre prompte obeissance est un témoignage infaillible, que c'est Dieu méme qui vous a établi dans cette demeure & cette maniere de vivre C'est ce que les Peres assemblez m'ont ordonné de vous dire. On doit ici peser & considerer attentivement, d'un côté l'obeissance & la soûmission tres-humble & tres-simple que l'incomparable Simeon fit alors de son propre jugement à celui de ces Peres, dans une chose si sainte, & qu'il sçavoit lui-méme étre de Dieu ; Et de l'autre l'estime si particuliere que tous ces Peres conçûrent de cette obeissance, puisqu'ils la regarderent comme une marque suffisante pour juger que ce grand Saint agissoit par l'esprit de Dieu, & que la moindre resistance qu'il eut apporté à ce qu'ils lui ordonnoient, leur auroit été au contraire un témoignage suffisant pour condamner toute sa vie comme mauvaise & pleine d'illusions.

Cette marque est excellente pour bien discerner par quelle sorte d'esprit on agit en toutes sortes de rencontres ; c'est pourquoi les confesseurs & les maîtres de la vie spirituelle, s'en servent communément en plusieurs choses, pour connoître si elles viennent du bon ou du mauvais esprit. Comme si une personne est ardamment portée à communier souvent, ils lui disent de ne le pas faire & de se priver pour quelque temps de cette consolation. Si un autre a beaucoup d'ardeur pour les travaux de la penitence, pour le jeûne excessif, pour les disciplines & les cilices, pour coucher sur la terre toute nuë, pour se priver du repos du sommeil & pour d'autres semblables austeritez, ils lui conseillent alors de choisir des deux extremités celle qui est la moins suspecte, c'est à dire, la moins favorable à leur desir, parce qu'on doit toujours se défier extrémement de l'amour propre. Le desir de la penitence & de la mortification est tres-bon & tres-loüable en soi, mais le meilleur, le moins suspect & le plus seur en toutes ces rencontres, est de rendre un compte tres-fidele à son Superieur ou à son directeur spirituel, de tout ce que l'on fait & que l'on desire faire, & suivre exactement tout ce qu'il lui plaira d'en ordonner ; car il est sans doute que par cette sorte d'obeissance & de soumission l'on se rendra plus agreable à Dieu, & l'on obtiendra par consequent plus de merite & de graces de sa souveraine bonté.

Remarquez bien cette doctrine ; car elle est tres-excellente & tres-infallible. Si quelqu'un a dans le cœur un veritable desir de pratiquer quelque penitence ou quelque mortification, & que son Superieur à qui il le découvre, lui défende de le faire, l'obeissance qu'il lui rend en cela, bien-loin de le priver du fruit & du merite des bonnes œuvres qu'elle lui fait omettre, elle l'accroît doublement, parce qu'il obtient d'un côté celui de ces œuvres de penitence & de mortification par la volonté efficace qu'il avoit de les faire ; & de l'autre celui de l'obeissance par la quelle il s'en est abstenu. Et quelque fois mémé ce merite est beaucoup plus grand que le premier ; parce que l'abnegation de soi-

méme & de son propre jugement est plus grande, lors qu'on ne sabstient d'un si juste desir, que par obeissance, & que pour suivre la volonté de Dieu qui est marquée par celle du Superieur.

Lib. 4. revel. S. Brig. c. 26.

Cette saintedoctrine a été méme inspirée du ciel à sainte Brigitte. Comme elle étoit ardamment affectionnée à de tres-penibles exercices de la penitence, son pere spirituel lui en retrancha une partie pour quelque temps, selon qu'il le trouva à propos pour sa santé. La sainte lui obeit, mais ce ne fut pas sans peine ni sans crainte d'en recevoir en son ame quelque dommage spirituel. Comme elle étoitdans cette inquíetude la sainte Vierge lui apparut, & lui dit : Sçachez ma fille, que si de deux personnes qui ont un méme desir de jeûner un jour par devotion, l'un jeûne en effet, parce qu'il a la liberté de le faire, il obtiendra le fruit de cette action; & si l'autre ne jeûne pas acause qu'il est soumis à l'authorité d'un Superieur, qui le lui deffend, il en reçoit une double recompence; l'une parcequ'il a desiré de bon cœur de jeûner, & l'autre parce qu'il renonce à sa propre volonté, en obeissant.

Plut. in vit. Agesi.

Les Philosophes mémes Gentils ont connu & estimé beaucoup cette maniere de soumission & d'obeissance. Plutarque raconte d'Agesilas, qui étoit le plus grand capitaine qu'eussent alors les Lacedemoniens, que dans le temps qu'il étoit fort attaché à la poursuite des ennemis de sa patrie, & que le succez de ses armes étoit aussi glorieux qu'il le pouvoit desirer, aiant déja remporté sur eux de grandes victoires, & étant sur le point de triompher de tout le reste, la Republique lui envoia un ordre de se retirer, & que l'aiant reçeu au milieu des honneurs & des conquestes de ses armes victorieuses, il quitta aussitôt le commandement & se retira. Et Plutarque ajoûte que cette soumission lui acquit ce jour-la plus de gloire & de reputation, que toutes les autres actions les plus éclatantes de sa vie.

Liv. 6. ch. 8. de sa vie.

* Mais pourquoi chercher des exemples étrangers puisque nous en avons parmi nous qui sont plus édifians & plus religieux. Se peut-il voir dans un homme une obeissance plus admirable que celle du grand S François Xavier, que nôtre bien-heureux Pere Ignace a toujours si hautement estimée avec beaucoup de raison. Ce S. Apôtre des Indes avoit déja, pour le dire ainsi, la conversion ou la conqueste spirituelle d'un nouveau monde comme assurée entre ses mains, lors que S. Ignace le rappella à Rome, en mettant seulement à la fin de sa lettre à côté de sa signature, un I, qui signifie en nôtre langue. *Allez* où *partez*; parce qu'il étoit asseuré, qu'aussitôt qu'il verroit cette lettre il ne manqueroit pas de quitter en méme temps cette grande entreprise & de partir promptement de l'extremité de l'Orient, pour prendre le chemin de Rome où l'obeissance l'appelloit. Et il l'auroit fait infalliblement, si avant que cette lettre fut arrivée, Dieu ne l'eut pas appellé de ce monde, pour joüir de ses travaux dans le ciel.

CHAPITRE VIII.

Où ce qui vient d'étre dit est encore confirmé par des Exemples.

Ego & asinus unum sumus. Quidquid ei imponitur, hoc portat, & sine mora. In vit. Patr lib. de humi. p. 651. nov. imp.

ON dit du S. Abbé Nisteron, que dés le premier jour qu'il entra en Religion, il forma en lui méme cette resolution: Nous ne sommes plus qu'une méme chose moi & l'âne de la maison : il en doit donc étre de moi comme de lui. Quelque charge qu'on lui donne, il la porte sur le champ sans se plaindre, & sans former aucune resistance ni aucun jugement contraire. Quoi qu'on le charge de coups de bâtons, il

ne laisse pas de travailler, sans en être plus offencé. Il ne va pas où il veut, ni ne se repose pas quand il veut, ni ne fait pas ce qu'il veut, mais il obeït en tout & par tout à celui qui le conduit. C'est pourquoi je dois être aussi dans cette disposition à l'égard de mon Superieur. Et comme cet animal ne mange, ni ne repose, ni ne fait aucune des choses necessaires à la vie pour lui-méme, mais seulement pour le service de son maître, Je dois aussi me resoudre à ne plus jamais ni manger, ni boire, ni dormir, ni me delasser pour moi-méme, mais seulement pour pouvoir mieux servir Dieu & son Ordre. Si vous desirez donc faire beaucoup de progrez dans la Religion, travaillez sur toutes choses à vous mettre dans la disposition de pouvoir dire veritablement avec David : *Je suis devenu comme une bête devant vos yeux ; mais je demeure toujours attaché à vous.*

Ut jumentum factus sum apud te, & ego semper tecum. Ps. 72. 22.

☞ Metaphraste raporte de sainte Melanie Romaine, & Surius le remarque aussi dans l'histoire de sa vie, qu'elle avoit accoûtumé de raconter souvent à ses Religieuses, qu'un jeune homme s'étant venu presenter à l'un des SS. Peres des deserts d'Egipte, & le priant de le recevoir pour son disciple, le S. Vieillard pour lui faire comprendre d'une maniere sensible à quoi il se devoit disposer, s'il vouloit être vrai Religieux, & demeurer avec lui pour vivre sous sa conduite, lui commanda d'aller battre à coups de verges & de bâton une statuë qu'il lui montra : ce qu'aiant fait, il lui demanda si cette statuë s'étoit plainte, ou avoit resisté en quelque maniere. Et ce jeune homme lui aiant répondu que non ; Retournez-y donc, lui dit-il ; & battez-là encore de méme ; & dites lui outre cela toutes sortes d'injures & de reproches les plus atroces que vous pourrez. Il se mit donc encore à foüetter & à battre de toute sa force cette statuë, & à la charger de tous les outrages dont il se pût aviser. Aprés quoi le S. Vieillard lui demanda encore, s'il ne s'étoit point apperçû de quelque mouvement d'impatience ou de colere dans cette statuë ? Il ne m'a rien paru de tout cela, lui répondit le jeune homme ; & d'où lui viendroit il de l'émotion & de la colere, car enfin c'est une statuë, qui n'a ni parole, ni sentiment, ni connoissance. Alors le sage Vieillard lui repartit : Si vous pouvez souffrir sans murmure, sans resistance, sans contradiction & sans aucun ressentiment que j'en use envers vous, comme vous en avez usé envers cette statuë, entrez & soiez mon disciple, j'en suis tres content ; mais si vous n'étes pas dans cette disposition, je vous conseille de retourner chez vos parens, car vous n'étes nullement propre à la religion.

Dans sa vie.

On dit que Sainte Gertrude voiant que son Abbesse, qui étoit une personne de grande sainteté, avoit neanmoins ce défaut, qu'elle ne parloit presque jamais qu'avec beaucoup d'aigreur & de rudesse, elle se mit à prier Dieu ardemment de le lui vouloir ôter, & qu'alors le Seigneur lui répondit : Pourquoi me demandez-vous que je lui ôte cette imperfection qui lui est un sujet continuel de se conserver dans l'humilité ? car aussi-tôt qu'elle s'est laissé aller à quelque faute d'impatience, elle s'en humilie & reconnoît sa foiblesse. Et d'ailleurs, quelle occasion auriez vous, vous autres, de meriter par vôtre obeïssance, si elle étoit d'une humeur douce, agreable, & qu'elle ne cherchât qu'à vous plaire ? Je lui laisse donc ce défaut, afin de vous éprouver & de vous perfectionner dans la vertu de l'obeïssance.

Dans sa vie.

Blosius raconte une chose toute semblable de la méme Sainte. Il dit, qu'aiant prié plusieurs fois le Seigneur de vouloir purger le Chef d'une sainte Congregation d'un certain défaut, qui en faisoit beaucoup souffrir tous les membres, un jour qu'elle poursuivoit la méme demande dans l'oraison, le Seigneur lui apparut, & lui dit : C'est par la bonté, par la misericorde & la douceur, & par l'amour méme qui m'a

Blos. c. 4. Monit.

porté à choisir cette Congregation, que je permets que ceux-mémes qui la gouvernent aient des défauts, afin d'accroître par là le merite de tous les sujets qui en sont; car il faut bien plus de vertu pour s'assujettir à une personne dont on connoît les défauts & les imperfections, qu'à une autre dont toutes les œuvres semblent parfaites. Je permets que les Superieurs aient quelques foiblesses, & que parmi les soins & les affaires qui les occupent, ils s'oublient quelquefois, afin de les retenir dans l'humilité. Le merite des inferieurs s'accroît & se multiplie autant par les défauts que par les vertus de celui qui les conduit: Et le merite du Superieur s'augmente de méme autant par les vices que par les perfections de ceux qui sont sous sa conduite. Ces paroles du Seigneur donnerent assez à entendre à sainte Gertrude, quelle est la bonté infinie de la sagesse divine, qui dispose toutes choses d'une maniere si secrette & si admirable, pour le bien & le salut de ses serviteurs, en leur laissant des défauts & des imperfections, afin de les rendre plus purs & plus parfaits.

☞ S. Athanase dans la vie de S Antoine parlant des anciens Solitaires & de l'obeissance ce qui se pratiquoit parmi eux, dit qu'ils choisissoient pour Superieurs les plus rudes, les plus severes, & les plus inflexibles, afin qu'ils n'eussent jamais la moindre complaisance pour ce qu'ils feroient par eux mémes; & qu'au contraire ils les en reprissent aspremement, comme faisoit S. Pacome envers Theodore son disciple, afin de le purifier des moindres taches de la vaine gloire. Ils étoient d'autant plus obeissans, que leurs Superieurs étoient plus rigoureux & plus exacts à les corriger & à les reprendre à toute occasion.

La maniere de vivre ancienne des Saints Peres des deserts, étoit de se retirer deux ou trois, sous la conduite & la discipline d'un ancien qui les exerçoit & les mortifioit, & à qui ils obeissoient en toutes choses comme des serviteurs à leur maître. De sorte que comme un maître trouve à tout moment des occasions de reprendre ses serviteurs, de ce qu'ils ne font pas les choses à sa volonté; ces maîtres spirituels trouvoient aussi sans cesse des occasions de reprendre leurs disciples, parcequ'ils les avoient toujours avec eux & qu'ils s'appliquoient continuellement à les éprouver. Ainsi soit par l'aigreur & la severité de leur humeur, soit par le desir d'exercer la vertu de leurs disciples, ils les exerçoient par toutes sortes de travaux, dit S. Jean Clymaque, & les éprouvoient par des traitemens outrageux & par mille manieres de reproches & d'indignitez jusqu'à l'âge de trente ans.

Collat. 18. c. 14. & Prat. spir. c. 106. tom. 2. Bibl. SS. PP.

☞ Cassien raporte aussi à ce sujet l'exemple admirable de la patience d'une Dame, qui étoit d'une noble & riche famille d'Alexandrie, où elle vivoit chrétiennement dans une maison que ses parens lui avoient laissée. Elle s'appliquoit avec tant de soin à cette vertu, que non seulement elle recevoit volontiers tous les sujets de souffrir qui se presentoient, mais elle s'en procuroit méme volontairement pour s'exercer & se perfectionner de plus en plus dans la mortification de toutes ses volontez. Ce fut dans cette intention qu'elle alla trouver un jour le S. Evêque Athanase, pour le prier de lui donner quelqu'une des veuves que l'Eglise entretenoit, afin de la nourrir chez elle. S. Athanase loüant son zele, donna ordre qu'on lui choisit celle de toutes qui auroit plus de pieté, plus de douceur, & plus d'honnêteté.

Cette Dame aiant donc reçû chez elle cette veufve, se mit à lui rendre tous les devoirs de la charité. Mais voiant qu'elle étoit extrémement douce & modeste, & qu'elle ne faisoit autre chose que lui donner à tout moment, des marques de sa reconnoissance pour les bons offices qu'elle lui rendoit, elle s'en retourna bien-tôt vers ce S. Evêque, & lui dit: Mon Pere, je vous avois prié de me donner une veuve à qui je puisse rendre service, pour m'exercer dans la pratique de la vertu. Ce S. hom-

me ne comprenant point d'abord la pensée ni le desir de cette Dame, crût que celui à qui il avoit donné ordre d'executer sa demande, l'avoit negligé; Et comme il s'en plaignoit avec un peu de chaleur, on lui dit qu'on avoit donné à cette Dame une veuve d'une excellente vertu. Alors ce S. Prelat se doutant de la pensée de la Dame, commanda en secret qu'on lui donnât celle de toutes les veufves qu'on jugeroit la plus causeuse, la plus colere, la plus pointilleuse & la plus violente. Comme on n'eut pas tant de peine à en choisir une de cette sorte, que la premiere, on la mena aussi-tôt au logis de cette Dame qui la reçût avec la même affection, & la servit avec le même soin que l'autre, & même avec plus de tendresse. Mais elle ne reçût pour ses services que des injures, des médisances, & des insultes continuelles; & la violence de sa mauvaise humeur alla même jusqu'à la frapper.

Mais cette sainte Dame la servant encore avec plus d'ardeur & de soûmission, s'étudioit non à reprimer son insolence, en lui resistant, mais à se vaincre elle-même en s'y assujetissant. Et quoi qu'elle en reçût les traitemens les plus rudes & les dernieres indignitez, elle s'efforça toujours d'appaiser par un excés de douceur & d'humilité, les emportemens de cette femme. Enfin se trouvant par ces exercices affermie dans la possession de cette parfaite patience qu'elle avoit tant desirée, elle retourna au S. Prelat Athanase, pour lui rendre graces, de ce qu'il avoit parfaitement accompli son desir par la sagesse de son choix, en lui donnant une si digne maîtresse de patience. Elle passa tout le reste de sa vie dans la pratique de cette vertu, & dans plusieurs autres saints exercices de pieté, & mourut en nôtre Seigneur.

L'Abbé Pimene avoit accoûtumé de raconter souvent une conduite particuliere que le S. Abbé Joseph avoit tenuë envers lui, lorsqu'il étoit novice dans son monastere. Ce grand serviteur de Dieu aiant un excellent figuier, qui portoit de tres-belles figues, commandoit presque tous les matins à ce jeune disciple d'en aller manger : ce qui étoit une chose extraordinaire dans un lieu où les Religieux faisoient profession d'une tres rigoureuse abstinence. Il arriva que le Saint lui aiant commandé la même chose un Vendredy, il n'osa pas en goûter de crainte de rompre le jeûne qui étoit ce jour-là si universel & si saintement observé parmi eux tous: mais sa conscience lui reprochant depuis qu'il avoit manqué en cela contre l'obeïssance, il s'alla jetter aux pieds du S. Abbé, & lui dit : Pardonnez-moi, mon Pere, si je prens la liberté de vous demander une grace, qui est, de me vouloir bien dire, pourquoy vous qui sçavez que nous faisons profession d'une tres-grande abstinence, m'avez neanmoins tous les matins envoié manger de vos figues, & même un jour comme celui-ci : je suis obligé de vous dire, mon Pere, que je m'en suis trouvé aujourd'hui tres-confus, à cause du jeûne que nous avons tous accoûtumé d'observer tres étroitement en ce jour, & que cette consideration m'a retenu d'en manger; mais d'un autre côté je sens dans mon ame beaucoup de confusion & de regret de ne vous avoir point obei, parceque je sçai que vous ne m'avez pas fait ce commandement sans de tres-justes raisons. Le S. Vieillard lui répondit : Mon fils, nos anciens Peres n'avoient pas accoûtumé dans les commencemens, de commander toujours à leurs disciples des choses où il parût beaucoup de raison & de prudence; au contraire leurs commandemens en sembloient quelque-fois si éloignez, qu'on les auroit pris d'abord pour des folies & des extravagances. Mais lorsqu'ils leur en faisoient de cette sorte, ce n'étoit qu'afin d'éprouver s'ils avoient une veritable soûmission d'esprit & de volonté; & lorsqu'ils les voioient disposez à faire toutes ces choses extraordinaires sans hesiter, & sans former aucun doute ni aucune contradiction, ils ne leur en commandoient plus en suite que de tres justes & tres-necessaires.

Abbas Pemen. in vit. Patr.

Il est encore rapporté dans les vies de ces Saints Solitaires qu'un S. Vieillard vit une fois dans le ciel tous les justes distinguez en quatre rangs. Le premier étoit de ceux qui étant affligez par de grandes maladies, les avoient souffertes avec beaucoup de patience & de soûmission à la volonté de Dieu, & en lui en rendant des actions de graces. Le second, qui étoit plus élevé, comprenoit ceux qui avoient eu soin d'exercer l'hospitalité envers les pelerins, & de servir les malades; & en un mot tous ceux qui s'étoient appliquez durant leur vie aux saints exercices de la charité envers le prochain. Le troisiéme étoit de ceux qui aiant tout quitté s'étoient retirez dans les deserts, & y avoient passé leur vie dans la pauvreté, dans l'abstinence & dans la priere Le quatriéme qui étoit au dessus de tous, comprenoit tous ceux qui avoient passé leur vie dans un assujettissement & une servitude volontaire en se soûmettant à la volonté d'autrui en toutes choses pour l'amour de Jesus-Christ: & il remarqua que ceux-ci étoient tous ornez de chaines & de colliers d'or, & qu'ils avoient plus d'éclat & de gloire que les autres. Ce qui l'aiant étonné, il demanda pourquoy ils étoient plus élevez dans la gloire que les Solitaires & tous les autres, & il lui fut répondu: que c'étoit à cause que les Solitaires qui vivoient seuls dans les deserts, & tous ceux qui s'appliquoient à des œuvres de charité, suivoient en quelque sorte leur propre volonté en tout ce qu'ils faisoient, au lieu que ceux-ci la sacrifioient entierement à Dieu; & comme l'homme n'a rien de plus cher que sa volonté, le sacrifice qu'il en fait à sa divine majesté, est aussi le plus grand qu'on lui puisse offrir, & le plus digne de merite & de recompense. Et ils sont parez de chaînes & de coliers d'or, parcequ'ils ont baissé leurs têtes sous le joug de l'obeissance.

Voi liv. 2. ch. 12. de l'Lat. du bien, &c.

Cette vision se peut fort bien allier avec ce qu'on raconte de l'Abbé Pambon, qu'aiant été visité par quatre Solitaires qui excelloient tous en quelque vertu, l'un s'étant particulierement signalé par le jeûne & par les travaux d'une continuelle penitence; l'autre par son extréme pauvreté; le troisiéme par l'ardeur de sa charité envers le prochain, & le quatriéme par la parfaite obeissance, où il avoit déja passé vingt-deux ans; le Saint prefera ce dernier aux trois autres, disant qu'ils avoient conservé leur propre volonté, en servant Jesus-Christ, au lieu que celui-ci l'avoit entierement sacrifiée à Dieu, & s'étoit volontairement rendu esclave de la volonté d'un autre pour porter plus parfaitement le joug de ce divin maître. A quoi il ajoûta: que quiconque voudroit l'imiter perseverant jusqu'à la fin dans la méme obeissance, se pourroit appeller un veritable martir.

CHAPITRE IX.

D'où naissent les jugemens & les pensées contraires à l'obeissance, & des remedes qu'on y doit apporter.

LA racine d'où naissent les pensées, les jugemens & les raisons qui nous viennent dans l'esprit, contre les choses que l'obeissance nous ordonne, est le défaut de mortification. Mais dira quelqu'un, il semble que ce que vous nous dites sur ce sujet, ne nous en apprend pas davantage, que nous en apprendrions sur le sujet de l'orgueil, si vous demandant quelle est l'origine de ce vice, vous vous contentiez de répondre, que c'est le défaut d'humilité. Il est clair & evident

evident qu'aiant le cœur & l'esprit mortifié, on a aussi toute la simplicité que demande l'obeissance, pour ne jamais former de jugement ni de contradiction dans les choses qu'elle ordonne. Mais ce n'est pas là toute nôtre pensée, nous voulons dire quelque chose de plus qui est que lorsqu'on n'a pas entierement mortifié ses passions & ses desirs & qu'on aime encore à trouver ses aises & ses commoditez; lorsqu'on cherche encore à satisfaire sa propre volonté, & que l'on n'est pas tout à fait indifferent, & également disposé à tous les engagemens où l'obeissance nous peut mettre; il arrive de là, qu'aussi-tôt qu'on nous commande une chose qui n'est pas conforme à nôtre inclination, il se presente à nôtre esprit plusieurs raisons qui nous portent à y resister & à nous en défendre. Si quelqu'un en doute, qu'il rentre seulement en soi-méme, & qu'il examine en quelle rencontre il lui arrive d'ordinaire d'obeir volontiers, ou avec repugnance; & il trouvera que quand on lui ordonne des choses qui semblent dures & mortifiantes, qui le touchent jusqu'au vif, & à l'endroit où est le mal, alors il lui vient en foule dans l'esprit des raisons apparentes contre ce qui lui est ordonné; & au contraire lorsqu'il s'agit d'obeir en une chose favorable à son goût & à son inclination, il ne lui vient pas la moindre pensée contraire, & il la reçoit & l'execute en la regardant comme la chose du monde la plus droite & la plus juste.

S. Jerôme sur cette parole d'Osée: *Ephraim est devenu comme une colombe qui s'est laissé surprendre, & qui n'a point de cœur*; demande pourquoi Ephraim est ici comparé à la colombe plûtôt qu'aux autres oiseaux? Et il répond: quand les autres oiseaux ont des œufs ou des petits, ils font tout ce qu'ils peuvent pour les conserver méme au peril de leur vie. Lorsqu'ils voient approcher de leurs nids le Milan, ou l'Epervier, ou le Vautour, ou le Corbeau, ou quelque serpent, ils se mettent aussi-tôt à voltiger avec empressement de tous côtez, & font tous les efforts dont ils sont capables pour les défendre; & lorsqu'ils n'en peuvent plus, ils témoignent par leur voix plaintive la douleur qu'ils ont de les perdre. Mais la colombe est le seul de tous les oiseaux qui ne se tourmente point lorsqu'on lui a enlevé ses pétits, & qui ne se met point en peine de les aller chercher. Et c'est pour cela qu'Ephraim est comparé à la colombe, & que Jesus-Christ nôtre Redempteur nous avertit dans l'Evangile d'imiter la simplicité de cet oiseau; en sorte que quand on nous ôte nos petits, c'est à-dire les choses qui nous sont cheres, & ausquelles nous sommes attachez d'affection, nous soions comme la colombe sans resistance, sans contradiction, sans plaintes, & sans ressentiment.

Et factus est Ephraim quasi columba seducta, non habens cor. *Osea 7. 11.*

Sola columba ablatos pullos nō dolet, non requirit. *Hier ubi sup.*

Vous voiez bien par là queles pensées, les raisons & les jugemens

contraires à l'obeissance naissent de l'immortification de nos passions & de nos desirs, qui nous fait ressentir de la repugnance & de la difficulté dans tout ce qui est contre nostre propre volonté ; & qu'ainsi le moien principal que nous devons emploier de nôtre part contre cette tentation, est de mortifier & d'assujettir entierement nôtre volonté propre au jeug de Jesus-Christ, en nous abandonnant à la disposition du Superieur qui tient sa place pour nous conduire, en sorte que nous soions dans une égale indifference pour faire toutes les choses penibles ou favorables qu'il lui plaira de nous ordonner.

C'étoit pour cette méme raison que ces anciens Peres des deserts qui avoient le plus d'experience & de discernement dans les choses spirituelles, avoient accoûtumé d'exercer & d'éprouver beaucoup l'obeissance de ceux qui leur étoient soumis en leur commandant des choses qui n'étoient ni selon la raison ni selon l'ordre ordinaire, afin de rompre toute l'attache qu'ils pouvoient avoir à leur volonté & à leur jugement propre.

Rufin dans la vie de Paul surnommé le simple.

☞ C'étoit la conduite du grand S. Antoine envers Paul son disciple ; car il lui ordonna une fois de tirer durant tout le jour de l'eau d'un puits, & de la répandre à terre ; de faire des paniers d'osiers, & puis de les refaire ; de découdre son habit, & puis le recoudre, & le découdre encore ensuite. On dit qu'il l'exerçoit de la sorte en plusieurs choses, pour l'accoutumer à ne trouver rien à redire en tout ce qu'il lui commandoit, quoiqu'il fut sans apparence, & afin que l'aiant ainsi formé à une entiere obeissance, il arrivât bien-tôt à une grande perfection.

☞ Et nous lisons de l'humble S. François, que lors qu'il sortoit avec le frere Massé son compagnon, il lui commandoit quelquefois au milieu du chemin de tourner à l'entour de lui, comme un cheval au tour d'un pilier, jusqu'à ce que l'étourdissement le fit tomber à terre. Et souvent lors qu'il se presentoit de jeunes gens pour entrer dans son Ordre, il leur faisoit planter des laittues la racine en haut, afin d'éprouver leur obeissance, & de déraciner tout ce qui pouvoit les tenir attachez à leur propre sentiment ; en sorte qu'il ne leur restât plus aucune trace de jugement ni de volonté propre. Et plût à Dieu qu'on eut plus de soin d'en user de méme aujourd'hui! Car quiconque seroit accoutumé à souffrir sans contradiction qu'on lui fit défaire ce qu'il auroit bien-fait, il ne seroit pas si sensible, lors qu'on le reprendroit de ce qu'il auroit mal-fait.

Mais parce que cette mortification & ce renoncement entier est l'effet d'une grande perfection que nous n'avons pas encore, nous pourons cependant nous servir de nôtre mortification méme, pour empescher que les pensées & les raisons qui se presentent à nôtre esprit contre l'obeissance, ne nous puissent nuire; car si nous y faisons attention, & que nous soions bien persuadez qu'elles viennent de ce défaut & de cette imperfection qui est en nous, nous n'en ferons pas assez détat pour nous y arréter. Un malade qui connoît sa maladie, sçait bien

qu'il ne doit pas toujours boire lors qu'il a soif; & qu'encore que la saignée lui soit sensible, & les medecines ameres, il lui est neanmoins tres-avantageux d'en souffrir la douleur & l'amertume; c'est pourquoi il ne s'en rapporte pas à ses sens ni à son appetit, mais il se deffie en cela de lui méme, & trouve que le meilleur & le plus certain est de suivre exactement l'avis de son medecin. Or nous sommes la plus part malades & remplis des humeurs corrompuës de l'amour propre & de nos passions dereglées : nôtre appetit ne se porte plus qu'à desirer les choses nuisibles & mauvaises, & nous avons du degoût & de l'éloignement pour toutes celles qui nous sont bonnes & avantageuses. Nous devons donc tenir la méme conduite que tient un malade qui connoît son infirmité & qui desire veritablement de guerir, qui est de ne nous pas rapporter à nous mémes de ce qui nous semble bon ou mauvais pour l'embrasser, mais d'en laisser tout le choix & le discernement à nôtre medecin spirituel, qui est le Superieur qui nous conduit & nous gouverne; de nous abandonner entierement à sa disposition, & de n'estimer rien de bon & de salutaire, que ce qu'il juge à propos de nous ordonner, méprisant toutes les pensées contraires qui se presentent, & ne les regardant que comme des envies de malades.

Si nous en usons de la sorte, tous les jugemens & toutes les raisons qui tendront à nous détourner de l'obeïssance, ne serviront qu'à nous y confirmer davantage; car aussi tôt qu'il s'en presentera, la connoissance & la persuasion de nôtre propre infirmité nous fera dire en nous mémes : comme je suis malade & dereglé au dedans de moi, il est sans doute que ce qui m'est bon & avantageux, est ce que je desire le moins, & que mon appetit depravé ne se porte qu'à ce qui lui est nuisible : ainsi la marque la plus assurée, qu'une chose m'est propre & convenable, est lors que j'en ai du dégoût, & que je trouve des raisons & des difficultez qui tendent à m'en détourner. Voila sans doute un grand remede non seulement contre les jugemens qui attaquent la vertu de l'obeïssance, mais encore contre toutes sortes de jugemens temeraires & injurieux au prochain : il ne faut que les tourner contre nous mémes en nous disant: C'est moi qui suis dans l'aveuglement & dans l'erreur, & qui prens pour un défaut ce qui est peut-étre une perfection. Quel droit ay-je donc de juger ainsi mes freres, & de vouloir que mon jugement soit la regle des autres? Et lors que quelque chose vous choque & vous déplaît dans l'humeur où dans la conduite d'un autre, vous en devez aussitôt rejetter toute la faute sur vous méme, disant : C'est moi-méme qui suis de mauvaise humeur en le condamnant d'une faute, dont je suis moi-méme plus coupable que lui.

C'est un grand remede contre toutes sortes de tentations, d'être persuadé que c'est une tentation. C'est pourquoi lorsque le demon nous tente, il fait tout ce qu'il peut, afin que sa tentation ne paroisse pas une tentation, mais une raison ; & c'est par là qu'il nous surprend d'ordinaire. Quand un chasseur tend un piege ou un filet, il le couvre adroitement, en sorte qu'il n'y paroisse que l'amorce ; parceque sans cela la bête ou le gibier n'y donneroit pas. Le demon en use aussi de méme contre nous ; *car satan se transforme en ange de lumiere*, afin que nous prenions pour une veritable clarté, ce qui n'est que tenebres & obscurité. Dieu vous garde de la tentation qui se déguise sous des apparences de raison. Quand vôtre propre lumiere semble vous convaincre que ce n'est point une tentation ni une passion qui vous porte à juger ou à parler mal de vôtre frere, sous pretexte que vous n'avez nul interêt à le faire, & que ce que vous en dites ou pensez, est si visible, qu'il n'y a personne qui ne s'en puisse appercevoir, c'est alors que vôtre mal est tres-dangereux, & le remede tres-difficile.

Ipse enim sathanas transfigurat se in angelum lucis. 2. Cor. 11. 14.

Quand la tentation se découvre & paroît telle qu'elle est, on peut se servir de beaucoup de moiens pour la vaincre ; mais quand elle se déguise, & qu'on la prend pour une juste raison, comment pourroit-on la repousser & s'en défendre ? On ne peut pas se garder d'un ennemi, quand on le prend & qu'on le reçoit pour un veritable ami. Un grand serviteur de Dieu avoit accoûtumé de dire : qu'il ne craignoit point les defauts qu'il connoissoit & qu'il detestoit ; mais seulement ceux qu'il ne connoissoit pas pour des défauts, & qui lui sembloient excusables.

Mais pour revenir à nôtre point, c'est un excellent remede contre les jugemens & les raisons que nôtre propre esprit forme contre l'obeissance, de nous tourner alors contre nous mémes, & de croire qu'ils naissent par nôtre faute, de nôtre propre infirmité, & de l'immortification de nos passions & de nos desirs, & qu'ainsi nous les devons mépriser sans y arrêter aucunement nôtre attention. Et nous avons assez de raison pour le faire toujours avec justice ; car c'est le propre de la chair & de la sensualité de trouver facilement des raisons apparentes, pour se porter à tout ce qui lui est favorable, & pour s'éloigner de tout ce qui lui semble contraire.

L'amour propre & toutes les autres passions qui sont en nous se servent de tant de faux attraits pour nous aveugler, qu'elles font souvent juger & croire les choses toutes autres qu'elles ne sont. Quand un homme qui est pressé d'une grande soif, boit de l'eau fraische il la trouve la chose du monde la plus douce & la plus agreable, parcequ'il en juge alors selon la disposition où il est. Il en est de mémè de celui qui est pas-

ſionné pour quelque choſe : il en juge tout au contraire de la verité, parceque l'affection dereglée qui le poſſede, lui repreſente la choſe ſous un viſage tout different de ce qu'elle eſt. L'homme connoiſſant donc par lui-méme qu'il eſt vivement agité de pluſieurs paſſions & que ſes propres deſirs le portent ſans ceſſe vers les choſes de la terre, doit étre dans une extreme défiance de ſon propre jugement, & le regarder comme un malade, qui n'aime rien de bon, ou plutôt comme un ennemi, afin de s'en défendre.

Nous ne devons pas nous contenter de ne point ſuivre ces ſortes de jugemens, mais nous devons tâcher de tirer avantage de la tentation qui nous les inſpire, & d'en étre plus confus & plus humiliez en diſant : Comment puis-je étre aſſez orgueilleux pour oſer former des jugemens contre mon Superieur ? Moi qui ne ſuis entré dans la maiſon de Dieu que pour y étre ſous les pieds de tous ? Car je n'y ſuis pas venu pour commander, mais pour obeir : ni pour conduire & gouverner, mais pour y étre ſoûmis à la conduite & à l'autorité d'un autre. Ce remede eſt tres-univerſel & tres-avantageux pour ſortir avec avantage de toutes ſortes de tentations. L'orgueil méme & la vaine gloire qui nous attaque eſt ce qui nous doit humilier davantage.

Comme le demon change quelquefois le theriaque en un veritable poiſon, en faiſant que l'acte méme de vertu & d'humilité que nous exerçons, nous devienne un ſujet d'élevement : nous devons au contraire changer le poiſon méme qu'il nous preſente, en un theriaque ſalutaire, en nous faiſant de l'orgueil méme qu'il nous inſpire, un veritable ſujet de nous confondre & de nous rabaiſſer dans les veritables ſentimens de nôtre propre baſſeſſe. Helas je ſuis le plus indigne & le plus imparfait de tous les hommes, & cependant je ne laiſſe pas d'avoir des penſées preſomptueuſes de moi-méme ! Je ne trouve en moi que la corruption & la miſere du peché, & je veux neanmoins étre loüé & eſtimé du mal que je fais !

Voila ſans doute une excellente maniere d'éventer toutes les mines, de rendre vaines toutes les ruſes & tous les ſtratagemes des demons, & de tirer méme les fruits de nôtre ſalut, de ce qu'il prepare pour nôtre perte, ſelon qu'il eſt écrit : *Nous tiendrons nôtre ſalut de nos ennemis mémes, & de la main de ceux qui nous haïſſent.* Nous pouvons encore nous ſervir de pluſieurs conſiderations tres-propres, pour ne donner jamais aucun credit à nos raiſons & à nos jugemens contre l'obeiſſance, & pour nous rendre toujours ſuſpects à nous-mémes en cette rencontre.

Salutem ex inimicis noſtris & de manu omnium qui oderunt nos. *Luc* 1. 71.

La premiere eſt, que ſi les ſages diſent communement que c'eſt une grande prudence, de ſe défier de ſa propre prudence en toutes cho-

Nemo est rectus judex sui ipsius Arist. 1. rhet. & 3. polit.

ses, on s'en doit défier avec bien plus de raison dans celles que l'on regarde comme propres, & où l'on a tant de part. C'est une maxime constante & un premier principe de la Philosophie morale, que nul n'est bon juge de soi méme. La passion de l'amour propre empêche communement les hommes d'étre juges équitables en leur propre cause; c'est pourquoi il n'est pas juste que nous suivions nos propres sentimens, mais nous les devons soûmettre au jugement de nos Superieurs, & n'estimer rien de droit & de juste, que ce qu'ils nous commandent dans l'ordre de Dieu.

La 2. est qu'encore que l'inferieur ait en vûe quelques raisons particulieres, qui étant considerées seules, peuvent sembler tres-justes; le Superieur qui les considere aussi bien que lui, en envisage encore beaucoup d'autres qu'il ne connoît pas, & qu'il ne peut pas méme connoître. Et celles-ci étant jointes aux premieres, font que ce que l'inferieur trouve étre le meilleur, ne l'est pas en effet. C'est pourquoi c'est un orgueil & une temerité tres-grande, selon la voie de la pieté religieuse, & selon la loi de la prudence méme, de vous vouloir mêler de juger & de condamner ce que vos Superieurs ordonnent, pour une ou deux raisons qui vous font penser que ce n'est pas le meilleur, quoiqu'ils aient connu, pesé & examiné avec attention ces mémes raisons, & qu'ils en aient d'autres que vous ne connoissez pas, & pour lesquelles il est necessaire que la chose soit ainsi qu'ils l'ont ordonnée, & tout autrement que vous en jugez par vôtre propre lumiere.

De utilit. credendi.

Le grand S. Augustin se sert à ce sujet de la comparaison de la téte, qui est la partie superieure de l'homme, avec ses autres membres. L'ame est dans tout le corps, dit il, & toute entiere dans chaque partie, mais c'est particulierement dans la tête qu'elle rassemble & qu'elle exerce ses connoissances par tous les cinq sens, qui sont la vûe, l'oüie, l'odorat, le goût, & l'attouchement. Les autres membres du corps n'ont point d'autre sentiment que celui du toucher; c'est pourquoi ils sont tous soûmis à la tête, & elle est au dessus d'eux pour les regir & les gouverner. Le Superieur est aussi à l'égard d'une societé, comme la tête à l'égard du corps; il connoît par tous les cinq cens ensemble comme la tête, & vous ne connoissez que par un seul comme les autres membres. Vous ne touchez qu'une raison particuliere, & il les touche toutes. Il entend, il voit, & sçait tout ce qui appartient à la chose dont il s'agit de juger, & vous n'en appercevez qu'une petite partie. Il est donc juste que comme membres vous soiez soûmis à vôtre chef, & que vous preferiez la lumiere de son jugement à tout ce que vous en pouvez avoir. C'est pourquoi le Sage dit: *Ne cherchez point de défence contre vôtre Juge, car ses jugemens sont équitables.* Considerez quelle

Non judices cōtra judicem quoniam secundum quod justum est judicat. Eccl. 8. 17.

indiſcretion c'eſt de vouloir ſe rendre juge d'une choſe, quand on n'en connoît ni le principe ni la fin, & qu'il n'eſt pas méme à propos qu'on en ait connoiſſance.

La 3. conſideration qui peut aider beaucoup à l'entier aſſujettiſſement de nous mémes à nos Superieurs, eſt qu'ils enviſagent toujours dans leur conduite le bien commun de la maiſon & de tout l'Ordre; au lieu que comme particulier vous n'avez égard qu'à ce qui vous touche, & ne viſez qu'à vos propres commoditez. Or on doit toujours preferer l'interét commun au particulier: & nous voions mémè dans la nature des cauſes particulieres qui ſuivent des mouvemens tout contraires à leur inclination naturelle, pour s'accommoder à la diſpoſition univerſelle, & au bien commun de l'univers, comme diſent les Philoſophes. C'eſt pour cette raiſonque l'eau dont le propre eſt de deſcendre, ceſſe quelquefois de couler par le goulet d'un caraphon, quoiqu'on le tienne ouvert & tourné vers le bas, & qu'elle remonte méme vers le fond, parce que l'air ne pouvant pas ſucceder en ſa place au méme temps qu'elle en ſortiroit, il faudroit qu'il y eut alors du vuide dans la nature. Il eſt donc neceſſaire que chaque particulier renonce à ſes commoditez & à ſes inclinations particulieres, pour contribuer au bien commun où tend toute la conduite des Superieurs.

Propter perfectionem universi.

L'experience que nous avons de la foibleſſe & de l'incertitude de nos propres jugemens, eſt encore une raiſon qui nous doit porter beaucoup à nous en défier. Combien de fois ne nous eſt il pas arrivé, aprés avoir crû, & aſſuré des choſes comme certaines, de nous trouver manifeſtement trompez, & d'avoir la confuſion d'avoir formé avec hardieſſe des jugemens tout à fait contraires à la verité. Si une perſonne vous avoit trompé deux ou trois fois, il eſt ſans doute que vous auriez bien de la peine à vous y fier une quatriéme; pourquoi donc voulez-vous encore avoir de la confiance en vôtre propre jugement, qui vous a ſi ſouvent trompé? Cette experience que l'on a de l'incertitude & de la foibleſſe de ſon jugement en pluſieurs rencontres, eſt d'ordinaire ce qui fait que les plus anciens apportent tant de circonſpection & de retenuë à former un jugement en certaines choſes, où les plus jeunes ſe déterminent tres-facilement & ſans ſcrupule.

CHAPITRE X.

Où l'on explique trois raisons que Saint Paul rend de l'obeissance.

Obedite præpositis vestris, & subjacete eis. Ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri, ut cum gaudio hoc faciant, & non gementes, hoc enim non expedit vobis. *Hebr.* 13.17.

O*Beïssez à vos conducteurs, & demeurez soumis à leurs ordres, afin qu'ainsi qu'ils veillent pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte, ils s'acquittent de ce devoir avec joie & non en gemissant, ce qui ne vous seroit pas avantageux.* S. Paul nous donne dans ces paroles, trois excellentes raisons pour nous exhorter à obeïr à nos Superieurs. Et comme elles sont du S. Esprit méme, qui nous les propose par l'organe de ce S. Apôtre, elles ne peuvent pas manquer de nous porter avantageusement à l'obeissance.

La premiere raison pour laquelle nous devons être soûmis à tous les ordres de nos Superieurs, lorsqu'il n'y paroît point de peché, (ce qui se doit supposer en tout ce que nous avons dit, & en tout ce qui nous reste encore à dire sur ce sujet) est *parcequ'ils veillent pour le bien de nôtre ame, comme en devant rendre compte à Dieu.*

Le repos le plus grand, & la consolation la plus solide du Religieux, est d'être asseuré qu'il fait toujours bien, & qu'il ne peut s'égarer tant qu'il marche dans la voie de l'obeissance. Les Superieurs se peuvent quelquefois tromper dans les ordres qu'ils donnent; mais pour les simples particuliers, ils sont certains qu'ils ne commettent point de fautes en les executant, parceque Dieu ne leur demande autre chose, sinon qu'ils fassent ce qui leur est ordonné. Ce n'est point à eux à rendre compte, s'il étoit à propos de le faire, ou si une autre chose auroit été meilleure; car cela ne les regarde point, ni ne peut entrer dans leur compte, mais c'est le Superieur qui en est responsable. Ainsi leur obeissance suffit pour les excuser devant Dieu. C'est pourquoi S. Jerôme s'écrie avec raison: ô souveraine liberté! ô sainte securité de l'obeissance, qui rend presqu'impeccable l'homme qui lui est parfaitement soumis!

O summa libertas, quâ obtentâ vix possit homo peccare! *Hier. in reg. mon. cap.* 6.

* C'est une grande satisfaction, particulierement pour nous qui faisons profession de servir les ames, d'être toujours dans cette assurance, que nous suivons la volonté de Dieu dans tous les ministeres que nous exerçons envers le prochain. Si nous étions dans le monde, quelque grande que pût être nôtre vertu, & quelque ardent desir que nous eussions de plaire à Dieu, nous nous trouverions toujours entre ces deux fins de l'amour de Dieu & du prochain: si l'on doit veiller sur les autres, ou seulement sur soi-méme, sans pouvoir détruire avec certitude lequel des deux seroit le plus agreable à sa divine majesté. Mais nous sommes entierement exempts de ces doutes & de ces difficultez dans nôtre Compagnie, parceque nôtre institut est de servir le prochain: c'est pour cela que Dieu nous y a appellez, & c'est

c'est à cela qu'il nous applique lui-méme par l'entremise de nos Superieurs;ainsi nous sommes assurez que nous suivons sa volonté en le faisant. Un autre de dehors n'oseroit pas entreprendre si librement de confesser, ou s'il le faisoit, il seroit dans une continuelle défiance s'il plairoit à Dieu dans ce ministere, ou s'il ne seroit point peut-étre en danger de se perdre par cette voie. Mais vous pouvez ici dire avec assurance que vous servez Dieu dans les ministeres que vous exercez; car ce n'est point vous-méme qui vous faites confesseur, predicateur, ou conducteur des autres, s'il y a en vous de la foiblesse & de l'incapacité pour cette charge, & que vous ne l'aiez acceptée que par obeissance & pour l'amour de Dieu; ce n'est pas vous qui en devez répondre devant Dieu, mais ce sont *vos Superieurs qui doivent veiller pour le bien de vos ames, comme en devant rendre compte.* TRAI. V. *Vbi sup.*

C'est ce qui s'accorde parfaitement avec la pensée de S. Jean Climaque, qui attribuë cet avantage particulier à l'obeissance : Qu'elle est une excellente excuse, lorsqu'on ira comparoître devant Dieu ; de sorte que ce souverain Juge vous demandant pourquoi vous avez fait une telle chose, vous satisferez pleinement à sa demande par cette réponse : Je l'ai faite, Seigneur, parceque mes Superieurs me l'ont commandée. Et il ajoûte, Que l'obeissance est une navigation seure, & un voiage que l'on fait en dormant. Ce que S. François de Borgia a dit depuis en ces termes : « L'obeissance est un excellent vaisseau dans lequel les Religieux font seurement & paisiblement leur course, sans interruption, & mémè en dormant, parcequ'ils se reposent de tout sur le soin & la vigilance du Superieur, qui est le pilote qui les conduit sur la mer orageuse de cette vie; & ainsi ils parviennent infailliblement au port d'une heureuse eternité. » Ce n'est pas peu de pouvoir passer à nage le perilleux golfe du monde, étant soûtenu & conduit par les mains d'un autre ; & c'est la grace particuliere que Dieu fait à tous les Religieux qui vivent sous l'obeissance, de se pouvoir décharger sur les épaules d'un Superieur, du fardeau dont les leurs sont chargées, en se contentant d'executer en repos ce qu'ils leur ordonnent, sans qu'ils aient sujet de douter, s'ils doivent embrasser une chose preferablement à une autre, ni de s'inquieter en aucune maniere de ce qu'il en peut arriver. *Clym grad. 4. art. 3. & 5.* *liv. 3. de sa vie.*

L'une des considerations les plus fortes & les plus efficaces pour porter les personnes vertueuses à vivre sous l'obeissance, & à se retirer pour cela dans les Monasteres, est celle de se voir libre & dégagé d'une infinité de difficultez & de peines d'esprit, que leur cause leur independance en les laissant dans le doute s'ils servent vraiement Dieu, & si leur état lui est agreable; car bien que les choses ausquelles ils s'appliquent soient d'elles-mémes tres-bonnes, ils ne sçavent pas neanmoins si c'est la volonté de Dieu qu'ils y soient appliquez plutôt qu'à d'autres.

Tout ce qui est bon ne convient pas à tous, sur tout quand la cho-

TRAI. V. ſe eſt au deſſus des forces de la nature, comme le ſoin d'inſtruire & de
» gouverner les autres. Ce qui a fait dire à un Docteur fort grave : qu'il
» auroit mieux aimé ramaſſer du chaume par obeiſſance, que d'étre ja-
» mais emploié en des choſes grandes & relevées par ſa propre volonté ;
» parcequ'il étoit moralement aſſuré de ſuivre Dieu en ce qu'il faiſoit par
» obeiſſance, & qu'il n'avoit pas la méme certitude dans les autres
» choſes.

Ce n'eſt pas ſeulement en ce qui regarde le ſoin du prochain & tous les miniſteres que nous exerçons envers lui, que l'obeiſſance nous aſſure contre beaucoup de doutes & de difficultez ; elle le fait encore en toutes les choſes particulieres qui regardent nôtre propre avancement ſpirituel ; car ſi j'étois dans l'independance pour diſpoſer de moi comme on y eſt dans le monde, & que je deſiraſſe ſincerement de ſervir Dieu avec perfection, je ſerois ſouvent en peine & en doute pour le boire & le manger, & pour le dormir, ſi je ne donnerois pas trop, ou ſi je donnerois aſſez aux beſoins de la nature ; & s'il n'y auroit point d'excés ou de relâchement dans ma maniere de pratiquer les ſaints exercices de la Penitence & de la Priere. Mais toutes ces difficultez & ces peines d'eſprit n'ont plus de lieu dans l'état religieux. Chacun y peut manger tout ce qu'on lui preſente devant lui, dormir tout le temps qui lui eſt marqué, & faire la penitence qui lui eſt preſcrite. Toutes ces choſes y ſont ſi exactement peſées & compaſſées par les Superieurs, qu'on peut s'aſſeurer qu'en leur obeiſſant & à la regle, on ſuit infailliblement la volonté de Dieu ; de ſorte qu'il peut mener une vie tranquille & aſſeurée tant pour le temporel que pour le ſpirituel ; car pour le dire franchement, un Religieux peut paſſer tout le cours de ſa vie dans l'obeiſſance comme dans un vaiſſeau bien équippé & pourvû de toutes les proviſions neceſſaires, ſans qu'il ſe mette en peine d'autre choſe que de ſe laiſſer conduire au port du ſalut, parceque les Superieurs veillent non ſeulement pour le bien de ſon ame, mais encore pour la ſanté de ſon corps ; car ils nous déchargent du ſoin de tout ce qui eſt neceſſaire pour le vivre & pour le vétement, afin qu'en étant plus libres & plus degagez, nous puiſſions nous appliquer tout entiers au ſervice de Dieu.

Cet état eſt ſi deſirable, ſi avantageux & ſi digne de toute eſtime, qu'on a vu de grands ſaints, apres avoir paſſé pluſieurs années dans la haute profeſſion & dans la pureté de la vie ſolitaire, ſe venir de nouveau aſſujettir à l'obeïſſance dans une communauté reglée. C'eſt ce que Caſſien raporte du S. Abbé Jean, qui avoit déja paſſé trente années dans un monaſtere, lors que Dieu lui mit au cœur de ſe retirer dans la ſolitude, pour s'unir plus tranquillement à lui par la contemplation ; & il le fait parler lui-méme de ſon retour des deſerts dans le monaſtere, en

Caſſ. coll. 19. cap. 4. & 5.

cette maniere: S'il y a jamais eu personne au monde qui se soit plu dans le secret de la solitude, je puis dire que Dieu m'a fait la grace de me mettre dans cette disposition durant vingt années que j'y ay passées. Dieu m'y favorisoit quelque-fois de telle sorte, que me trouvant tout ravi & tout transporté en lui, je ne me souvenois plus si j'avois un corps. Mon ame se séparoit tellement de toutes les choses terrestres & sensibles, que mes sens exterieurs n'agissoient plus. Enfin j'étois si absorbé dans la meditation des choses de Dieu, que je ne sçavois pas au soir si j'avois mangé durant le jour, ni le lendemain si j'avois mangé le jour d'auparavant. Et apres avoir ainsi raporté les avantages de la vie heremitique, les delices saintes, & les communications ineffables qu'il y avoit avec Dieu dans ce haut degré de contemplation où il étoit parvenu, il ajoûte: J'ay mieux aimé me remettre sous l'obeïssance, & m'acquiter de tous ses devoirs le mieux qu'il m'est possible, que de mener une vie toujours inquiétée du soin des necessitez temporelles, dans une profession si sainte & si relevée; parceque si je n'ay plus cette grande liberté que me donnoit la solitude, je me console au-moins de pouvoir accomplir le precepte de l'Evangile *de ne me point mettre en peine du lendemain*; & de ce que la perte que je fais d'un côté de cette contemplation si sublime, soit recompensée en ce lieu par le merite & par l'humilité de l'obeïssance. A quoy l'on peut ajoûter l'assurance morale que l'on a, que tout ce que l'on fait par elle est agreable à Dieu, & que l'on ne peut rien faire alors qui plaise davantage à sa souveraine majesté.

TRAI. V.

Quia non est sollicitus in crastinû. *Mat.* 6. 34.

Dieu donne à ceux qui le servent dans l'état religieux, comme autre-fois à son peuple, un autre Moïse qui monte sur la montagne pour y recevoir les ordres de Dieu, & pour nous les déclarer ensuite. Ainsi nous pouvons maintenant dire ce que les enfans d'Israel disoient alors, dans les doutes & les difficultez qui arrivoient entr'eux: *Allons nous-en voir celui qui voit*, & rapportons nous-en à lui. Ils appelloient alors chaque Prophete *celui qui voit*; parceque Dieu lui faisoit voir & entendre ses volontez pour les déclarer à son peuple. Nous avons donc aussi cet avantage de pouvoir dire dans tous nos doutes & dans toutes nos difficultez: ***Rapportons-nous en à celui qui voit***, & que Dieu a établi en sa place pour nous faire entendre sa volonté. De sorte que nous joüissons de cette benediction & de ce bon-heur dont parle le Prophete Baruch, lorsqu'il dit en la personne de tout le peuple de Dieu: *Nous sommes heureux, ô Israel, parceque nous connoissons maintenant ce qui est agreable au Seigneur.* Nous sommes heureux dans la Religion, de sçavoir avec tant de certitude quelle est la volonté de Dieu, ce qu'il demande de nous, & comment il lui plaît que nous l'accomplissions.

Gers. 1. p. alph. 19. lit. p.

Eamus ad Videntem. 1. *Reg.* 9. 9.

Beati sumus Israel, quia quæ Deo placent manifesta sunt nobis. *Baruch.* 4. 4.

TRAI. V.

Vt cum gaudio hoc faciant, & non gementes. Vbi sup.

La seconde raison que l'Apôtre donne de l'obeïssance que nous devons à nos Superieurs, est *afin qu'ils s'acquittent de leur charge*, & qu'ils en portent le fardeau *avec joie, & non en gemissant.* L'Apôtre considerant la charge que soutiennent les Superieurs, en étoit touché de compassion & de ressentiment; & c'est pour cela qu'il nous exhorte à leur obeïr & à leur être soumis en toutes choses, afin de contribuer de nôtre part à la leur rendre plus legere & plus facile. Ils portent sur leurs épaules un fardeau assez pesant & assez penible, ayant à rendre compte & de ce qu'ils font, & de ce que vous faites; sans que vous les surchargiez encore par les difficultez & les repugnances que vous témoignez avoir à vous soumettre à leur ordre & à leur conduite.

Il n'est rien de si rude ni de si fâcheux à un Superieur, que d'avoir affaire à un sujet qui n'est point soûmis & mortifié, dont il ne peut pas disposer comme il voudroit, & à qui il n'ose pas commander ce qu'il juge à propos qu'il fasse, sans user auparavant d'addresse & de precaution pour le disposer à le recevoir sans contradiction & sans resistance. Il n'y a pas moins de peine à commander à ces sortes de gens, qu'à vouloir remuer & faire agir un membre qui est malade. Si vous avez mal à un pied, & que vous soiez obligé de vous en servir pour quelque necessité, quelle peine, quelle douleur & quelle violence ne souffrez-vous pas alors? Elle est quelquefois telle, que vous laisseriez plûtôt perir toutes vos affaires, que de vous exposer à la souffrir en le changeant seulement de place. Et si c'est le bras qui est affligé, vous n'osez pas méme le porter à la bouche, lorsque la necessité vous presse de manger. Or chacun de nous est membre d'un corps particulier de religion: C'estpourquoi si vous étes malade & mal disposé à obeïr, vous causerez beaucoup de travail & d'ennuis à tout le corps, & particulierement à celui qui en est le chef, lorsqu'il se voudra servir de vous.

Quand un Superieur voit qu'un sujet ne fait les choses qu'avec peine, qu'avec dégoût & de mauvaise grace, il en souffre une douleur & un déplaisir si sensible, qu'encore qu'il sçache qu'il est de la derniere importance qu'une chose se fasse, & que le succés & la conduite des affaires de la maison en dépende, il ne laisse pas neanmoins d'avoir souvent de la peine à se resoudre à la commander, à cause de l'extréme douleur qu'il ressent de la resistance de ce bras, ou de ce pied qu'il craint de remuer, & de faire agir.

Cette consideration est tres-utile pour ceux qui se persuadent qu'il est doux & agreable d'étre Superieur, & de commander à beaucoup de sujets & d'enfans spirituels. Il est dit dans l'Ecriture que Rebecca aiant long-temps desiré d'avoir des enfans, Dieu fit cesser sa sterilité, & qu'elle devint grosse de deux fils jumeaux; mais lorsqu'elle vint à sentir

que ces deux petits s'entrebattoient dans son ventre à qui sortiroit le premier, elle commença à dire en regrettant sa sterilité passée : *Si cet accident me devoit arriver, n'auroit-il pas mieux valu n'avoir jamais conçû?* Qu'étoit-il besoin de m'accorder la fecondité, pour avoir des enfans qui me déchirent déja les entrailles de douleur. Il en arrive de mémè aux Superieurs : Il semble d'abord qu'il leur soit avantageux d'étre les peres spirituels de plusieurs enfans : mais quand ils voient que l'un lui obeït de mauvaise grace, que l'autre le contredit & lui replique, qu'un autre se plaint & murmure, & qu'il y en a mémè qui osent condamner leur conduite, c'est alors qu'ils gemissent sous l'extréme pesanteur de leur charge, & qu'ils disent avec douleur & avec larmes : O que je m'estimerois heureux, de n'avoir maintenant à répondre que de moi ! & qu'il me seroit avantageux d'étre toujours demeuré simple particulier, & de ne m'étre jamais mélé que de bien faire ce qui m'auroit été ordonné. Voila donc ce que c'est d'étre conducteur des autres, & ce que coute la qualité de Superieur. S'il falloit que cela m'arrivât de la sorte, & si je ne pouvois avoir des inferieurs qu'à ce prix, il m'auroit été bien plus avantageux de me mettre au dessous de tous.

Si sic futurum erat, quid necesse fuit concipere. *Gen.* 25. 22.

Nul ne sçait combien cette douleur est grande que ceux qui l'ont éprouvée. On dit communement qu'un bon Superieur doit avoir appris par sa propre experience ce que c'est d'être bon sujet & de bien obeïr, afin qu'on puisse dire de lui avec verité ce que l'Apôtre dit de Jesus-Christ méme: *Le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos foiblesses, mais il a éprouvé comme nous toutes sortes de tentations.* Cela se peut veritablement dire, mais on peut tourner encore la chose d'une maniere que je crois que chacun trouvera tres raisonnable. C'est que comme pour sçavoir bien commander en vrai Superieur, il est avantageux d'avoir auparavant appris par experience à obeïr en bon sujet ; il sert aussi beaucoup pour étre un bon sujet, d'avoir exercé la charge de Superieur, & éprouvé la peine & la difficulté qu'il y a à conduire les autres, lorsqu'ils ne sont pas bien soûmis & fideles à l'obeissance ; car aprés cette épreuve, on n'a garde de vouloir causer cette douleur à son Superieur.

Non enim habemus pontificem qui non possit cōpati infirmitatibus nostris, tentatum autem per omnia. *Heb.* 4. 15.

Et il n'est pas necessaire pour cela d'avoir été Superieur ; il suffit d'avoir seulement eu le soin de conduire quelque compagnon. Combien de fois ne vous est il pas arrivé de n'oser lui commander quelque chose, ou le reprendre de quelqu'autre, faute de resolution & de fermeté dans vôtre devoir ? Et en combien de rencontres n'avez vous pas eu plus de peine à lui dire de faire certaines choses, qu'à les faire vous-méme ? Chacun peut juger par là de la douleur & de la peine que souffre un Superieur, quand ceux qui lui doivent étre soûmis ont de la re-

pugnance & de la difficulté à executer ses ordres. Ils sont ordinairement cause, qu'il ne fait que gemir & plier sous le poids de sa charge, & qu'il voudroit pouvoir faire tout lui seul, plûtôt que de leur rien commander. Et ce n'est point ce travail qui fait sa plus sensible douleur, mais c'est la mauvaise disposition qu'il voit en eux; car enfin il est leur pere, & il ne peut pas ne point ressentir la maladie de ses enfans. Leur imperfection & leûr peu de vertu l'afflige jusques dans l'ame, lorsqu'il voit qu'au lieu qu'ils se doivent porter avec plus de promptitude à faire les choses basses & humbles, & où ils ressentent plus de repugnance, c'est alors au contraire qu'ils trouvent mille sortes de défaites, de détours & d'excuses pour s'en défendre. C'est aussi ce que S. Chrisostome a fort bien exprimé en ce peu de paroles: La force de la volonté est sans doute tres-grande, puisqu'elle nous rend possible tout ce que nous voulons bien faire, & impossible, tout ce que nous ne voulons pas. Et c'est ce mauvais usage de nôtre volonté qui afflige plus sensiblement les Superieurs, & qui leur perce le cœur de douleur.

Magna vis est voluntatis, quæ nos efficit posse, quod volumus, & non posse illa quæ nolumus. *Chrisost. serm. de Zach.*

Obeissez donc à vos Superieurs, soiez leur soûmis en toutes choses, & ne les affligez point de cette douleur qui les accable & les fait gemir sous la pesanteur de leur charge: *Car cela ne vous seroit pas avantageux.* On peut ainsi entendre cette troisiéme raison de l'Apôtre: Il ne vous peut pas étre avantageux d'en user de la sorte; parceque vous vous trouveriez vous-méme accablé sous le poids de l'affliction & de la douleur que vous leur causeriez, & vous ne feriez que gemir dans l'amertume des remords, & dans les ennuis d'une vie languissante & inquietée, comme l'experimentent tous ceux qui sont dans ce déplorable état de dereglement. Car vous devez considerer, qu'on sera contraint de vous laisser comme un membre que la corruption & la maladie rend inutile à tout, & qu'on ne peut faire servir à rien: ce qui assurement ne pourroit aller que tres-mal pour vous; parce que les Superieurs condescendant à vôtre foiblesse, & vous laissant faire tout ce que vous voudrez, il arrivera par consequent que vous ne suivrez plus que vôtre propre esprit & vôtre propre volonté en toutes choses, & que vous ne ferez rien moins que ce que Dieu demande de vous; ce que nous avons déja montré étre le plus redoutable malheur, où des Religieux puissent tomber.

Hoc enim non expedit vobis. *Ubi sup.*

CHAPITRE XI.

D'un moien tres efficace pour obtenir la perfection de la vertu d'obeissance, qui est d'obeir au Superieur comme à Jesus-Christ méme.

L'Un des premiers moiens & des plus efficaces pour obtenir la perfection de cette vertu, ou plûtôt le premier & le plus efficace de

tous, est de considerer toujours J. C. en la personne du Superieur, & de faire état que c'est lui méme qui nous commande en lui, & que ce n'est point à un homme mais à Dieu-méme que nous obeïssons. L'Apôtre nous recommande ce méme moien en plusieurs rencontres. Il le propose aux Ephesiens en ces termes : *Serviteurs, obeïssez à vos maîtres selon la chair, avec crainte & avec respect dans la simplicité de vôtre cœur, comme à Jesus-Christ méme.* Surquoi le grand S. Basile fait cette excellente remarque : Si S. Paul veut que nous soions soûmis aux puissances du monde comme à Jesus-Christ ; & ce qui est bien plus, à ceux mémes dont la vie n'étoit alors que corruption & que méchanceté, comme le témoigne assez cette parole de S. Pierre : *Non seulement à ceux qui sont bons & doux, mais à ceux qui sont fâcheux, & adorateurs des faux dieux*, avec combien plus de raison ne devons-nous pas nous soûmettre à nos Superieurs spirituels comme à Jesus-Christ méme, sur tout étant assurez qu'ils ne desirent que d'accomplir la volonté de Dieu en toutes choses.

TRAI. V.

Servi obedite Dominis carnalibus cum timore, & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo. *Ephes.* 6. 5.

Non tantum bonis & modestis, sed etiam discolis. 1. *Pet.* 2. 18.

Le méme S. Paul aprés nous avoir marqué ce devoir envers nos Superieurs mémes temporels, ajoûte : *Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes : mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteurs de Jesus-Christ ; & servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur & non les hommes.* Encore que les yeux du corps ne voient qu'un homme dans nôtre Superieur, nous y devons considerer Dieu méme avec les yeux interieurs de l'ame : car nous ne vivons plus dans la religion comme avec des hommes, & nous n'y sommes pas non plus entrez pour servir seulement des hommes, mais Dieu méme en leur personne. Et il repete encore la méme chose dans son Epître aux Colossiens. *Faites de bon cœur*, dit-il, *tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, & non pour les hommes : sçachant que vous en recevrez la recompense du Seigneur*, & non des hommes.

Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi facientes voluntatem Dei ex animo, cum bona voluntate servientes sicut Domino & non hominibus. *Ephes.* 6. 6.

Quodcumque facitis ex animo operamini, sicut Domino & hominibus : scientes quod à Domino accipietis retributionem. *Col.* 3. 23.

* Nôtre bienheureux Pere Ignace fondé sur cette doctrine des Apôtres, fait aussi grande force sur ce moien, nous le recommande avec soin, & le repete souvent dans nos Constitutions Il dit dans un endroit : qu'il est tres-expedient & méme tres necessaire pour s'avancer dans la vie spirituelle, que tous regardent leur Superieur, quel qu'il soit, comme tenant la place de Jesus-Christ nôtre Seigneur. Et dans un autre : C'est aussi une chose necessaire que tous obeïssent non seulement au Superieur de la Societé ou de la maison, mais aux officiers subalternes, à qui il fait part de son autorité en certaines choses, pour s'accoûtumer ainsi à ne point regarder la personne à qui ils obeïssent, mais le Seigneur J. C. pour qui & à qui tout ce qu'il y a de grand dans le ciel & sur la terre doit étre entierement soûmis Et dans la sixiéme partie de ses Constitutions où il traite plus à dessein de cette vertu de l'obeïssance, il met ceci pour le fondement de tout : Si vous desirez parvenir à la perfection de cette vertu, vous devez toujours avoir devant les yeux Jesus-Christ

2. *P. Const. c.* 1. *§.* 23. *Et* 6 *P. c.* 1. *§* 2. *Reg.* 3 *summ.* 3. *p. c* 1. *§.* 22. *reg.* 8. *sum. &* 6 *p. Const. c.* 1. *§.* 1.

Versari autem debet ob oculos Deus creator ac Dominus noster, propter quem homini obedientia prestatur. 6 *p. const. cap.* 1. *§.* 1.

nôtre souverain Seigneur, à qui & pour qui vous obeïssez en la personne de vos Superieurs, & reconnoître avec une humble soûmission sa volonté dans tous leurs Ordres.

Pour vous faire mieux comprendre quelle est la force & l'efficacité de ce moien, je vous prie de considerer quelle seroit vôtre disposition, si Jesus-Christ vous apparoissoit visiblement, & qu'il vous commandât de faire une telle, ou une telle chose; avec quelle promptitude & quelle allegresse, avec quelle soûmission de vôtre volonté & de vôtre jugement ne lui obeïriez vous pas? Il est sans doute que vous ne penseriez alors à rien moins, qu'à former des discernemens, des contradictions & des doutes sur ce qu'il vous ordonneroit mais que vous l'embrasseriez aveuglément pour cette seule raison qui est au-dessus de toutes les raisons du monde: c'est Dieu méme qui me l'ordonne, je ne puis donc rien faire de plus avantageux; & vous vous estimeriez tres-heureux que Dieu se voulût servir de vous pour executer cet ordre de sa volonté; & la grace qu'il vous feroit en cela, vous paroîtroit d'autant plus grande, que la chose qu'il vous auroit commandée seroit plus penible & plus difficile. Or c'est-là proprement l'effet de ce moien que nous vous presentons icy.

Et afin que nous en ayons toute l'estime qu'il merite, S. Basile en nous le proposant, dit: Cette comparaison n'est point une invention de mon propre esprit: je l'ai tirée de l'écriture sacrée pour vous la proposer. Ne la regardez donc pas seulement comme une consideration pieuse qui vienne de moi, mais comme une verité de l'Evangile qui nous est expressement déclarée dans ces propres paroles de Jesus-Christ: *celui qui vous écoute, m'écoute.* Les saints expliquent ces paroles en ce méme sens, & les rapportent à ce méme sujet disant: Que nôtre divin maître ne les a pas seulement dites pour les Apôtres, mais aussi pour tous les Prélats & les Superieurs, & pour tous ceux qui devoient leur succeder dans le gouvernement spirituel des ames. Et c'est ce qui a porté Cassien & tous les anciens Peres des deserts à pratiquer cette doctrine de recevoir tous les ordres des Superieurs comme venant de Dieu; parceque c'est Jesus-Christ méme qui nous ordonne expressement de ne point regarder leur personne, mais Dieu seul en eux, & de leur obeir dans cette vûe, lorsqu'il dit dans l'Evangile: *Les Docteurs de la Loi & les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moise; observez donc & faites tout ce qu'ils vous ordonnent: mais ne faites pas ce qu'ils font.*

Nec enim ad hanc similitudinem inducendam mea sponte, sed divinis litteris inductus accessi. *Basil. in Constit. Monast cap. 23.*

Qui vos audit, me audit. *Luc.* 10. 16.
Clem 1. ep. ad Iac. fratr. Dom.
Ben dict. in reg. cap. 5.
Bern. lib. de dispens. & praecept.

Super cathedrã Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis servate, & facite: secundũ opera vero eorum nolite facere. *Math.* 23. 2.

Ce que nous devons donc considerer dans l'obeïssance est Dieu méme & sa volonté. En quelque maniere qu'il lui plaise de nous la declarer, soit par lui-méme, soit par le ministere d'un Ange, ou d'un hom-

me,

me, soit par Pierre, ou par Paul, ou par Jean, nous devons recevoir également tout ce qu'elle nous ordonne par ces differentes voies, parceque c'est Dieu méme qui l'ordonne, & le Superieur en son nom. Sur quoi S. Bernard rapporte ces belles paroles du grand S. Benoist : L'obeissance que l'on rend aux Superieurs se rend à Dieu méme, qui dit dans l'Evangile : *Celui qui vous écoute, m'écoute.* C'est pourquoi tout ce que l'homme commande en la place de Dieu, doit étre reçu & executé comme venant de Dieu méme, lorsqu'il n'y paroît rien qui lui puisse déplaire. Car que nous importe-t'il davantage que Dieu nous fasse connoître sa volonté par lui méme, ou par le ministere des Anges, ou par celui des hommes, puisqu'on est toujours également obligé de s'y soumettre ? Et il ajoûte au méme endroit cette maxime ou sentence commune des saints : On doit obeir avec une exactitude, un respect, & une deference égale à tous les ordres, soit de Jesus-Christ, soit de celui qui tient sa place, pourveu qu'il n'ordonne rien de contraire à la loi de Dieu. Nous ne devons plus maintenant attendre que Dieu nous declare les ordres de sa volonté par des miracles éclattans, ni qu'il vienne lui-méme nous parler & nous faire entendre ce qu'il demande de nous. Ce temps est passé pour nous : quand il en a été besoin, il est descendu du ciel, & est venu lui-méme nous parler & nous instruire de tout ce que nous devions faire. *Dieu a parlé à nous en ces derniers temps par son fils*, dit l'Apôtre. *C'est le Fils unique, qui est dans le sein du Pere*, dit encore S. Jean, *qui nous a fait connoître* la volonté de *Dieu.* Mais presentement il veut que nous vivions de la foi, & que nous regardions sa volonté dans les ordres des Superieurs qui nous tiennent sa place.

Obedientia quæ exhibetur majoribus, Deo exhibetur. Ipse enim dixit : qui vos audit, me audit. Vnde quidquid vice Dei præcipit homo, quod non sit certum displicére Deo, haud aliter accipiendum est, quam si præciperet Deus. Quid enim interest utrum ipse, aut per suos ministros sive homines, sive angelos, hominibus innotescat suū beneplacitum. *Refert. ex S. Bened. Bern lib. 3. de discipl. & præcept.*

Sive Deus, sive homo vicarius Dei mandatum quodcumque tradiderit, pari profecto obsequendū est curâ pari reverentiâ deferendū; ubi tamen Deo cōtraria non præcipit homo. *Bern. ibid.*

Novissime diebus istis locutus est nobis in Filio. *Hebr. 1. 2.*

Vnigenitus Filius qui est in sinu Patris, ipse enarrabit. *Joan. 1. 18.*

C'est aussi, dit S. Augustin, ce que Dieu nous a voulu donner à entendre, lors qu'il fit envers Corneille le Centenier, ce qui est raporté dans les actes des Apôtres. Ce Corneille quoique gentil, étoit religieux & craignant Dieu avec sa famille : il faisoit beaucoup d'aumônes, & prioit Dieu incessamment. Dieu le voulant donc convertir à la foy, lui envoia un Ange qui lui dit, que Dieu avoit écouté ses prieres, & regardé favorablement ses aumônes. Qu'ainsi il lui ordonnoit d'envoier à Joppé chercher un homme nommé Pierre *qui lui diroit tout ce qu'il devoit faire pour son salut.* Sur quoi ce S. Docteur demande pourquoi Dieu ne lui enseignoit pas ce qu'il desiroit de lui par l'Ange méme qu'il lui envoioit ? Est-ce dit-il que cet Ange ne pouvoit pas l'en instruire lui-méme ? & il répond que l'Ange ne le quitta sans l'instruire lui méme, qu'afin de garder l'ordre de Dieu, qui a voulu rendre les hommes dépendans des autres hommes, sur tout depuis qu'il s'est fait homme, & qu'il s'est lui-méme rendu soumis & obeissant aux hommes pour l'amour de nous.

Hic tibi dicet quid te oporteat facere. *Act. 10. 6.*

Numquid non illum poterat docere Angelus ? *Aug. sup. Ps. 96.*

Et erat subditus illis. *Luc. 2. 5.*

Les Saints Peres remarquent la méme chose dans la conversion de S. Paul, sur ce que Jesus-Christ lui apparoissant lui-méme en personne, & le Saint lui demandant: Seigneur, que vous plaît-il que je fasse: il ne voulut pas lui déclarer lui-méme sa volonté, mais il l'envoia à un homme pour en étre instruit. *Entrez dans la ville*, lui dit-il, *on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez.* O Sagesse qui dispose veritablement toutes choses avec douceur! Vous parlez à un homme par vous-méme, & vous ne laissez pas de l'envoier à d'autres hommes pour étre instruit de vos volontez, afin de rendre plus avantageuse & plus recommendable la societé qu'ils ont entr'eux, en les soumettant ainsi plus parfaitement les uns aux autres. C'est pour cela qu'il en éleve quelques uns en autorité pour tenir sa place, & qu'il veut que nous les honorions jusqu'à obeïr à leur parole comme à la sienne méme.

Ingredere civitatem & ibi dicetur tibi, quid te oporteat facere. *Act. 9. 7.*
O sapientia suaviter vere omnia disponens! Cum quo tu loqueris, erudiendum de voluntate tua mittis ad hominem, ut socialis vitæ commendetur utilitas. *Bern. serm. 1. de convers. pop.*

Encore que le Seigneur ne nous ait jamais parlé par lui-méme, nous ne sommes pas pour cela de pire condition que ceux qu'il a honorez de cette faveur; car comme il y a plus de merite à croire les choses de la foi sans les avoir vûës qu'aprés les avoir vûës, selon cette parole de Jesus Christ méme: *Vous avez crû, Thomas, parceque vous m'avez vû: heureux ceux qui croient sans avoir vû.* Il en est de méme de l'obeïssance que nous rendons à nôtre Superieur comme à Dieu méme, avec une pleine confiance, & une maniere de foi qui nous fait regarder & recevoir tous leurs ordres, comme des ordres de la volonté de Dieu méme. Et l'on peut dire méme en quelque sorte, que cette obeïssance est d'un merite plus grand & plus à estimer, que si nous la rendions à Jesus-Christ méme en sa propre personne, ainsi que les Saints le disent de l'aumône, lorsqu'ils expliquent ces paroles du Sauveur: *Je vous dis en verité, qu'autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité au moindre de mes freres, c'est à moi-méme que vous les avez rendus.* Non seulement ils enseignent que Dieu recompense l'aumône que l'on donne à un pauvre, comme s'il l'avoit lui-méme reçuë; mais il y en a méme qui remarquent, que celui qui donne l'aumône à un pauvre pour l'amour de Jesus-Christ, fait quelque chose de plus que s'il la donnoit visiblement à Jesus-Christ méme; ainsi qu'on fait paroître plus de zele & d'affection pour son ami, en rendant de bons offices à quelqu'un de ceux qui lui appartiennent, que si on les rendoit à lui-méme; car le service & le bon traittement que l'on fait à son ami méme, ne paroît pas tant, à cause que le merite & la qualité de sa personne nous oblige à ce devoir. Mais quand on porte son amitié jusqu'à en user de méme envers son serviteur, c'est faire asseurément beaucoup plus. Or on doit raisonner de l'obeïssance en la méme maniere; & c'est pour cela que S. Bonaventure enseigne, que c'est un haut degré d'o-

Quia vidisti me, Thoma, credidisti. Beati qui non viderunt & crediderunt. *Ioan. 20. 29.*

Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Math. 25. 40.*

beïssance d'être toujours entierement soumis & disposé à tout ce que Dieu commande & ordonne immediatement par lui-méme ; mais que c'en est en quelque sorte un plus élevé, de sçavoir obeir aux hommes pour l'amour de Dieu ; & que le merite méme en est quelquefois plus grand, parcequ'il faut avoir pour cela plus d'humilité dans le cœur, plus de soumission dans la volonté, & un plus parfait renoncement à soi-méme. Si Dieu méme en personne vous ordonnoit visiblement ce que vous devez faire, quelle merveille y auroit-il que vous lui obeïssiez avec beaucoup de promptitude & de soumission ? Mais que vous soiez soumis aux ordres d'un autre homme, aussi foible & aussi infirme que vous, & que vous aiez une entiere resignation à sa volonté pour l'amour de Jesus-Christ, c'est l'effet d'une vertu tres digne de toute nôtre estime.

CHAPITRE XII.

Que cette pratique d'obeir à son Superieur comme à Jesus-Christ méme, est absolument necessaire pour parvenir à la perfection de l'obeissance.

CEtte maniere de regarder dans les ordres des Superieurs la volonté de Dieu & dans leur personne Jesus-Christ méme à qui l'on obeït en faisant ce qu'ils ordonnent, est un moien non seulement tres-avantageux pour pratiquer la vertu de l'obeïssance avec plus de perfection, mais encore tres-absolument necessaire pour l'acquerir: de sorte que si quelqu'un ne fait pas état, que c'est Dieu méme qui veut tout ce que son Superieur lui ordonne, & s'il ne lui obeït pas toujours dans cette vûe, bien-loin de pouvoir jamais se rendre parfait dans l'obeïssance, il ne poura pas seulement arriver au premier degré de cette vertu ; C'est ce que nous allons montrer dans la pratique, mais d'une maniere tres-claire & tres sensible, & méme à vûe d'œil, pour le dire ainsi, parce que ce point est de tres-grande importance.

Si vous ne considerez vôtre Superieur que comme un homme, homme pour homme, vous ne trouverez pas une grande difference de lui à vous: Et bien qu'il soit peut-étre tres-saint, tres-prudent, & tres éclairé, vous croirez toujours avoir raison de dire, qu'enfin c'est un homme, & qu'il ne peut pas sçavoir toutes choses ny penetrer les raisons de chacune, & qu'ainsi il peut se tromper & s'égarer quelquefois comme beaucoup d'autres. Ajoutez à cela que le regardant comme homme, vous ne le croirez pas exempt d'avoir des afflictions particulieres, des respects, & des considerations toutes humaines, qui le portent plus d'un côté que de l'autre ; & que c'est ce qui fait qu'il ne

regarde pas d'un œil égal les interets de chacun, & qu'il vous traite moins favorablement que les autres. Et c'est particulierement quand les choses qu'il vous ordonne sont penibles & contraires à vôtre sensualité, que ces pensées & ces jugemens vous viennent dans l'esprit; car l'amour propre, qui est un grand inventeur de fausses raisons, ne manque pas d'en former alors de tres-subtiles & delicates en vôtre faveur, & de vous fournir mille repliques & mille défaites pour éluder ses ordres. C'estpourquoy tant que vous regarderez vôtre Superieur comme un autre homme vous ne viendrez jamais à bout de soumettre entierement vôtre esprit & vôtre volonté à l'obeïssance, parce que ne recevant ses raisons que comme des raisons humaines, vous en aurez toujours d'autres à lui opposer.

Mais si au lieu de le considerer comme un homme sujet à beaucoup d'erreurs & de miseres, vous ne regardez que celui à qui vous obeissez en sa personne, qui est Jesus-Christ nôtre Seigneur, cette souveraine sagesse, cette bonté sans bornes, & cette charité infinie, qui ne peut ni tromper ni étre trompé, pour lors tous les doutes & toutes les difficultez cessent, parce qu'il n'y a plus de réponces ni de repliques, ni de défaites à donner à cette raison: Dieu le veut: Dieu le commande, c'est la volonté de Dieu. C'est pourquoy le saint Prophete disoit: *Je suis demeuré muet & je n'ay pas ouvert la bouche pour me plaindre de mes peines parce que c'est vous qui me les avez faites.* O si nous en usions de la sorte! avec quelle ferveur d'esprit, avec quelle promptitude & quelle perfection ne marcherions nous pas dans la voie de la sainte obeissance? Que nous serions prets à quitter la lettre commencée pour obeir à la voix du Superieur, si nous pensions serieusement que c'est la voix de Jesus-Christ méme qui nous appelle! & qu'il nous sembleroit déraisonnable & mal honnéte de tarder tant-soit-peu en disant seulement: j'y vay tout maintenant: dans un moment je suis à vous. Nôtre volonté seroit toujours conforme à la sienne, & nôtre jugement toujours tres-soumis à son jugement, & toutes les difficultez de l'obeissance seroient par ce moien tout-à-fait applanies.

Obmutui & non aperui os meum, quoniam tu fecisti. Ps. 38. 10.

On peut tirer de là l'éclaircissement de ce doute qui fait beaucoup à nôtre sujet: d'où vient qu'on passe quelque fois tant d'années dans la religion, sans manquer un seul jour de pratiquer l'obeissance en mille rencontres, & que neanmoins on ne s'en fait pas une habitude, puisque, selon la doctrine & le sentiment commun des Philosophes & des Theologiens, les habitudes des vertus s'acquierent par les actions & les exercices qu'on en fait? Pour entendre & pour soudre en méme temps cette difficulté, il ne faut que sçavoir que les habitudes des vertus s'acquierent par des actions semblables, c'est à dire qui se doivent faire

par la raiſon formelle & particuliere de chacune; car l'obeïſſance dont nous parlons étant une vertu religieuſe, ou comme diſent les Theologiens, une eſpece de la vertu de religion, sa raiſon formelle & particuliere eſt de regarder purement Dieu, & d'agir de méme pour le ſervice, l'honneur & la gloire de ſa divine majeſté. Si celui qui obeït à un Superieur ne regarde donc pas purement Dieu en ſa perſonne & s'il ne ſe ſoumet pas à ſes ordres parceque c'eſt la volonté de Dieu qu'il y ſoit ſoumis, mais ſeulement parcequ'il veut plaire à ſon Superieur ou à d'autres, & s'attirer leur bien-veillance & leur eſtime, ou parcequ'il craint la correction & la réprimande, ou parceque la choſe qu'on lui ordonne eſt conforme à ſon inclination & à ſes deſirs, ou parcequ'on l'y engage par une voie douce & obligeante, ou par d'autres ſemblables reſpects tout humains, il eſt évident que la raiſon formelle de l'obeïſſance religieuſe ne ſe trouve pas dans ces actions, & qu'ainſi l'on ne doit pas s'étonner ſi aprés les avoir exercées pluſieurs années, il n'en eſt pas pour cela plus avancé dans cette vertu; parcequ'elles n'en ſont pas les propres actions. Il poura bien avoir une obeïſſance politique, comme celle qui ſe pratique ordinairement parmi les ſoldats, dans une armée, dans un vaiſſeau, & dans toutes les ſocietez civiles & ſeculieres; mais il n'aura jamais une vraie obeïſſance de religion, tant qu'il ne regardera pas Dieu ſeul dans celle qu'il rend à ſes Superieurs.

TRAI. V.

* C'étoit dans cette vûe que nôtre bienheureux pere Ignace diſoit: Que nous ne devons jamais obeïr à nôtre Superieur parce qu'il eſt eminent en ſageſſe, en prudence & en ſainteté, ni en quelque autre don que ce ſoit; mais ſeulement parcequ'il nous tient la place & l'autorité de Dieu méme pour nous gouverner. Car ſi vous vous détournez de cette vûe, diſoit-il, & que vous arrétiez vos yeux ſur ces qualitez humaines des Superieurs, vous aneantirez de telle ſorte la force & le merite de l'obeïſſance, qu'elle ne ſera plus une vertu ni un acte de religion. Et en effet pourriés vous moins faire dans le monde que de ſuivre l'avis d'un homme que vous ſçauriez étre tres-prudent, tres éclairé & tres-experimenté en toutes ſortes de choſes? C'eſt là vivre comme avec les hommes, & non pas comme avec Dieu. Plus vous aurez d'égard à ces raiſons humaines, & plus vous ſerez porté à les ſuivre dans vôtre conduite, plus auſſi vous vous éloignerez de ce qu'il y a de divin & de ſolide dans la vertu de l'obeïſſance, parceque vous n'obeïrez qu'à des hommes & que pour des hommes. Et pourſuivant le méme ſujet, il ajoute; Que nous ne devons point conſiderer ſi c'eſt un cuiſinier, ou le Superieur de la maiſon, qui nous commande une choſe, puiſque ce n'eſt point pour eux, mais pour Dieu ſeul que nous obeïſſons. Il veut que nous rendions aux Officiers & aux Superieurs ſubalternes de la maiſon & au moindre des freres, qui a quelque droit que ce ſoit de nous commander, la méme obeïſſance qu'au premier Superieur & au General.

Au 5. liv. de sa vie ch. 4.

Cap. 4. Exam. §. 29.

L'humble S. François étoit ſans doute arrivé à cette perfection de l'obeïſſance lors qu'il diſoit: Qu'entre toutes les graces & les faveurs

dont il étoit redevable à la misericorde & à la bonté infinie de Dieu; il lui en avoit accordé une tres-particuliere qui le disposoit tellement à l'obeïssance, que quand on lui auroit donné pour Gardien un novice qui n'eut pris l'habit de religion que depuis une heure ou deux, il lui auroit obeï avec toute la soumission & le respect qu'il auroit pu rendre au plus ancien, au plus sage & au plus saint de son Ordre; parce qu'aiant appris du ciel méme à obeir, il sçavoit qu'on ne devoit regarder & respecter que l'autorité de Jesus-Christ dans les Superieurs. C'est pourquoy il ajoûtoit, que l'obeïssance étoit en sa maniere plus parfaite & plus agreable à Dieu à proportion que celui à qui on la rendoit, avoit moins d'authorité, & moins de qualitez pour commander.

Et c'est en effet ce qui nous fait dire assez communément parmi nous, que celui qui obeit bien à un cuisinier, à un dépensier, à un sacristin, à un portier, & aux autres officiers subordonnez de la maison, fait paroître plus de vertu, que s'il obeïssoit au Pere ministre: & celui qui obeit au ministre, plus que s'il obeïssoit au Pere Recteur, & celui qui obeit au Recteur, plus que s'il obeïssoit au Provincial, ou au General. Et la raison de cela est que l'on agit plus purement pour Dieu, à proportion que le rang de celui à qui l'on obeit est moins relevé. L'obeïssance que l'on rend à un premier Superieur ou à un General, est toujours accompagnée de quelque consideration de sa dignité & de l'autorité de sa personne, ou de quelque desir de se le rendre favorable; mais quand on la rend à un officier subalterne, il ne paroît pas qu'il y ait alors autre chose qui nous y porte, que l'autorité de Jesus-Christ méme que nous respectons en lui.

* Nôtre S. Fondateur pour confirmer davantage ce que nous avons dit, ajoûte: Que quiconque n'est pas tout-à-fait obeïssant aux officiers subalternes, ne l'est pas non plus aux autres Superieurs; parceque le vrai obeïssant ne regarde que la volonté de Jesus-Christ dans les ordres des Superieurs, ni ne respecte en leur personne que Dieu méme, à qui & pour qui il obeit en s'y soumettant. Car si la raison formelle de la vraie obeïssance ne manquoit pas à celle qu'il rend aux premiers Superieurs, il la rendroit aussi volontiers au dernier des freres qui auroit quelque droit que ce fût de lui commander, parcequ'il tiendroit au moins en cela la place de Dieu méme. C'est pourquoi la repugnance qu'il a à obeir aux moindres officiers, est une preuve certaine qu'il n'obeit pas aux autres Superieurs, pour l'amour de Dieu, mais pour des respects & des considerations purement humaines; & qu'ainsi son obeïssance n'est si parfaite, ni religieuse.

CHAPITRE XIII.

Des autres grans avantages de cette obeissance que l'on rend à son Superieur comme à Jesus Christ méme.

CEtte pratique d'obeir au Superieur, non comme à un homme mais comme à Jesus-Christ méme, renferme encore, outre ce qui vient d'étre dit, des avantages tres-grands & tres-considerables, entre lesquels nous marquerons le premier celui-ci : Qu'elle nous inspire de la force & du courage pour embrasser avec promptitude & avec joie tout ce qu'on nous ordonne, & nous met dans une grande confiance de nous en pouvoir acquitter avec avantage. Car il y a cette difference entre les commandemens des hommes, & ceux de Dieu, que les hommes nous ordonnent souvent des choses que nous ne pouvons pas faire, & qu'ils ne nous donnent pas les forces ni le pouvoir dont nous avons besoin pour les executer ; & qu'au contraire Dieu ne nous commande jamais que ce que nous pouvons, & nous donne toujours tout le pouvoir & tous les secours qui nous sont necessaires pour accomplir tout ce qu'il nous commande.

C'est pourquoy comme il n'y a point d'état dans le monde où nous aions plus particulierement besoin de courage, de force & de confiance en Dieu que dans celui de la religion parceque comme nous y sommes appellez à des choses tres-grandes, tres-difficiles & tres-relevées, il nous est tres-avantageux, pour ne nous y pas laisser abattre, d'avoir toujours presente cette consideration: c'est Dieu méme qui me l'ordonne, c'est Dieu qui me met dans un tel emploi, dans un tel ministere: parceque cela seul est capable de relever le courage le plus abbatu, & de nous affermir dans une sainte confiance, que le Seigneur nous donnera lui méme ce qu'il demande de nous pour son service & pour sa gloire. Aussi l'une des plus grandes consolations, que peuvent avoir ceux qui sont employez dans les missions des Indes, & dans d'autres saintes entreprises, où ils sont exposez à une infinité de travaux & de perils tant de l'ame que du corps, sur la mer & sur la terre, de pouvoir dire à Dieu avec confiance : c'est vous méme, Seigneur, qui m'avez mis dans cét engagement, c'est donc vous qui m'en devez tirer. Ou comme disoit le saint Prophete : *Sauvez-moi, puisque je me suis tout abandonné à vous.* Tuus sum ego salvum me fac. *Ps. 118. 94.*

C'est-là justement ce que Jesus-Christ méme nous a voulu donner à entendre, dit S. Chrisostome, lorsqu'en voiant ses disciples pour précher sa parole aux hommes, il leur dit : *Allez, je vous envoie.* Ce qui est la méme chose que s'il leur eut dit : Je sçai que vous étes foibles, & *Chrys. hom. 34.* Ecce ego mitto vos. *Luc. 10. 3.*

que vous allez avoir de puissans ennemis à combattre, & de grands perils à surmonter; mais vous n'avez pas pour cela sujet de craindre ni de perdre courage parceque c'est par mon ordre que vous allez entrer dans le combat; c'est moi-méme qui vous envoie, c'est moi-méme qui vous delivreray de tous les maux & de tous les dangers qui vous pourront arriver, & qui vous rendrai victorieux de tous vos ennemis. Voila quelle étoit la consolation des disciples de ce divin Sauveur dans les travaux, dans les persecutions & dans les perils: & quelle doit étre la nôtre dans l'exercice de nos ministeres, & dans tous les engagemens où l'obeissance nous fait entrer: c'est Dieu qui m'envoie, c'est Dieu qui me le commande: c'est donc lui méme qui me donnera les forces necessaires pour le suivre.

Dieu aiant ordonné par un Ange au Prophete Habacuc, qui étoit dans la Judée, d'aller à Babilone porter le disner qu'il avoit preparé pour ses moissonneurs, à Daniel qui étoit dans la fosse aux lions, ce Prophete lui répondit: *Seigneur je n'ai jamais vû Babilone, & je ne sçai où est cette fosse. Et alors l'Ange le prenant par un des cheveux de sa téte, le transporta en un moment à Babilone au dessus de la fosse aux lions*; pour nous faire comprendre la promptitude & la facilité merveilleuse avec laquelle Dieu nous fait faire tout ce que nous voulons bien faire pour l'amour de lui.

Domine Babilonem non vidi, & lacum nescio *Dan. ult. v. 32.*

Et apprehendit eum vertice, & portavit eum capillo capitis sui. *Ibid.*

On peut encore ajoûter ici trois grans avantages que nous peut procurer cette obeissance que l'on rend au Superieur comme à Jesus-Christ méme. Le 1. est qu'elle nous met dans un continuel exercice de soumission à la volonté de Dieu, qui peut aussi nous enflammer sans cesse de son amour, & nous unir à lui de plus en plus dans la priere; car de recevoir ainsi tout ce qui se presente à faire ou à souffrir par obeissance comme un ordre de Dieu méme, & de se faire un sujet de joie & d'allegresse de ce qu'on accomplit en cela sa volonté, c'est une tres-utile & tres excellente maniere de prier & de marcher sans cesse en la presence du Seigneur. Le 2. est qu'elle nous rend également disposez à tout ce qu'on nous peut ordonner, en sorte que nous ne sommes pas plus portez à une chose qu'à une autre; parceque celui qui ne regarde que la volonté de Dieu dans les ordres de son Superieur, ne se met en peine que de la bien accomplir dans ceux qu'il reçoit; c'est-là le soûtien, la force & la joie de son ame en tout ce qu'il fait. Le 3 est que quand un Religieux respecte en ses Superieurs l'autorité de Jesus-Christ méme, quand il se considere sous leur conduite comme abandonné entre les mains de Dieu, & qu'il est persuadé que c'est Dieu méme qui l'applique par eux à tout ce qu'il desire de lui, il est en état de pouvoir dire veritablement avec David: *Pour moi je dormirai sans*

In pace in idipsum dormiam &

sans crainte & je me reposerai dans la paix. Le Seigneur a pris le soin de ma conduite, je ne manquerai de rien; je suis assuré qu'il ne me peut rien arriver que ce qu'il voudra, & qu'il ne peut vouloir rien que ce qui est de meilleur & de plus avantageux.

requiescam. Ps. 49.

Dominus regit me & nihil mihi deerit. Ps. 22.

O que nous amasserions de biens & de richesses spirituelles si nous nous faisions une habitude de reconnoître toujours Jesus-Christ en la personne de nôtre pere spirituel, & de nous conduire envers lui de telle sorte que nous fissions état en toutes rencontres, que nous vivons avec Dieu méme, & non avec les hommes. Un Ancien Pere disoit, qu'il avoit passé plus de vingt ans dans la religion, sans avoir bien compris ce que c'estoit que d'obeir à son Superieur comme à Iesus-Christ méme & nous autres nous aurons peut-être la temerité de nous imaginer le bien sçavoir, pour l'avoir seulement lu ou entendu dire à d'autres. Ce n'est pas assez de l'avoir appris en cette maniere, il faut le sçavoir pratiquer dans les occasions en la maniere que nous le venons d'expliquer, afin de pouvoir s'établir dans la perfection de cette vertu, & jouir de tous ces biens si desirables.

CHAPITRE XIV.

Que Dieu prend comme faites contre lui-méme les plaintes & les murmures ausquels on se laisse emporter contre les Superieurs.

COmme l'obeissance que nous rendons à nos Superieurs, s'adresse à Dieu que nous respectons en leur personne, & dont ils tiennent la place pour nous conduire; il prend aussi comme faites contre lui-méme les plaintes & les murmures, où il nous arrive de nous emporter contre-eux; la raison estant égale pour l'un & pour l'autre. Et c'est pour cela que Jesus-Christ nôtre Redempteur dit aussi l'un & l'autre d'une méme maniere: *Celui qui vous écoute m'écoute; & celui qui vous méprise me méprise*. Et S. Paul dans son épître aux Romains en rend cette raison: *Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, & c'est lui qui a ordonné celles qui sont sur la terre. C'est pourquoy celui qui s'oppose aux puissances resiste à l'ordre de Dieu.*

Qui vos audit me audit, & qui vos spernit me spernit. Luc. 10. 17.

Non est enim potestas nisi à Deo; quæ autem sunt à Deo, ordinata sunt. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Rom. 13. 1. 2.

L'Ecriture est toute remplie de preuves & d'exemples de cette verité. Quand la faim qui pressoit les Israelites dans la solitude les jetta dans le murmure contre Moïse & Aaron, que Dieu leur avoit donnez pour les conduire, ces deux fideles ministres leur representerent alors que leurs plaintes retomboient sur Dieu-méme. *Il a oui le murmure où vous vous estes emporté contre le Seigneur*, leur dirent-ils; *car pour nous autres, qui sommes nous pour que vous murmuriez contre nous? Aussi vos plaintes ne sont-elles pas contre nous, mais contre le Seigneur.* Et

Audivit murmur vestrum contra Dominũ. Nos vero quid sumus quia murmurastis contra nos? Nec contra nos est murmur vestrum, sed contra Dominum. Exod. 16. 8.

lors qu'ils rejetterent Samuel, & qu'ils demanderent à étre guovernez par un Roy comme les autres peuples du monde, Dieu ne dit-il pas à Samuel qui s'en plaignoit devant lui : *Ce n'est pas vous qu'ils rejettent, mais c'est moi-méme, afin que je ne regne pas sur eux.* Et c'est aussi en ce sens qu'on entend d'ordinaire ces paroles d'Isaïe : *Vous semble-t-il que ce soit peu de chose d'offenser des hommes, veu que l'offense retombe sur Dieu méme?* Comme s'il disoit : Vous croiez peut-étre que ce n'est pas un grand mal, de fâcher & d'affliger les hommes que Dieu vous a envoiez pour vous gouverner; mais sçachez, que la faute que vous commettez en cela est tres-grande, *Parceque c'est mon Dieu que vous affligez, & sur qui retombe l'offence.*

Non te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos. 1. *Reg.* 8. 7.

Numquid parũ vobis est, molestos esse hominibus? quia molestis estis & Deo meo. *Isa.* 7. 13.

On peut voir encore clairement combien les plaintes & les murmures contre les Superieurs attaquent & offensent Dieu méme, par les châtimens extraordinaires dont il a puni autrefois ceux qui s'y étoient laissez emporter. Est-il rien de plus effroyable que la punition qu'il exerça sur Coré, Dathan & Abyron pour s'étre élevez contre Moïse & contre Aaron, en leur reprochant qu'ils gouvernoient le peuple avec tirannie? La terre s'ouvrit tout d'un coup sous les piez de ces trois factieux, & les devora avec leurs tentes, & tout ce qui leur appartenoit; & ils descendirent tout vivans dans les enfers. Et en méme temps un feu envoié de Dieu en consuma deux cent cinquante autres qui étoient leurs partisans. Sur quoi S. Thomas remarque fort bien, que Dieu a toujours usé d'une plus grande severité envers ceux qui ont murmuré contre leurs Superieurs, qu'envers ceux mémes qui l'ont offencé immediatement par des crimes de blaspheme & d'idolatrie; car il s'est contenté de faire passer au fil de l'épée une partie de ceux qui avoient adoré le veau d'or, & lapider les blasphemateurs; mais pour les murmurateurs, il envoie le feu du ciel, & commande à la terre de s'ouvrir pour les abimer tout vivans dans l'enfer : pour nous faire entendre, dit S. Thomas, combien Dieu est sensible aux mépris & aux injures qui attaquent ceux qu'il a établis en sa place.

S. Th. 2. 2. *q.* 93. *art.* 2.

Ceci nous fera comprendre en passant la raison pour laquelle le peché de la desobeïssance est comparé dans l'Ecriture au crime de l'idolatrie. Samuel reprochant à Saul la faute qu'il avoit commise contre Dieu par sa desobeissance, lui dit : *Il vaut mieux obeir & se soûmettre, qu'offrir des victimes, parceque resister, c'est comme le peché de deviner par magie; & ne vouloir pas acquiescer, c'est comme le crime d'idolatrie.* Le grand S. Gregoire & S. Bernard pesant avec attention ces paroles : Considerez, disent-ils, combien la desobeissance est un grand mal, puisque le saint Esprit la compare à l'idolatrie & à la magie, qui est l'art de consulter les demons. Et la raison qu'ils donnent de cette

Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare, & quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. 1. *Reg.* 15. 23

Greg lib. Moral. 35. *cap.* 10. *Bern. de ord. vit. & mor. instit.*

comparaiſon eſt, que comme le crime d'idolatrie, & celui de conſulter les demons dérobent à Dieu le culte, l'honneur & la reverence qui eſt dûë à ſa ſouveraine Majeſté, la deſobeiſſance & le manquement de reſpect envers les Superieurs, fait auſſi la méme injure à Dieu, dont ils tiennent la place. Ajoûtez à cela que comme celui qui commet le crime d'idolatrie quitte le vrai Dieu, pour rendre des honneurs & des adorations à une idole de pierre ou de bois; ainſi celui qui deſobeit à ſon Superieur, laiſſe la regle de la vraie raiſon qui eſt Dieu méme, pour en ſuivre une fauſſe qui eſt celle de ſon propre jugement.

Mais revenons à nôtre point. Le peuple de Dieu s'étant encore une autre fois emporté en des plaintes publiques contre Moïſe & Aron, il s'en fallut peu que Dieu ne les exterminât tous; car il envoia des ſerpens de feu qui cauſerent une effroiable deſolation parmi tout ce peuple. *Ne murmurez donc point*, dit S. Paul, *comme murmurerent quelques-uns d'eux qui furent frappez de mort par l'Ange exterminateur.*

Num. 21.

Neque murmuraveritis ſicut quidam eorum murmuraverunt & perierunt ab exterminatore. 1. Cor. 10. 10.

La ſœur méme de Moïſe étant tombée dans une ſemblable faute ne fut pas épargnée: Dieu frappa Marie (c'étoit ſon nom) d'une lepre ſi prompte, qu'en un moment elle devora tout ſon corps. Moïſe qui étoit ſi cheri de Dieu pria pour ſa ſœur; mais Dieu voulut qu'elle fût ſeparée & chaſſée du camp, au moins durant ſept jours. Ainſi celui qui avoit pû forcer Dieu en quelque ſorte de pardonner à un peuple idolatre, & retenir le coup de ſa vengeance qui alloit éclatter ſur eux, ne pût pas obtenir pour ſa ſœur le pardon d'une plainte où elle s'étoit emportée, qu'aprés une ſatisfaction proportionnée à la grandeur de l'offence qu'elle avoit faite à Dieu en murmurant contre l'autorité qu'il donnoit à ce frere ſur tout ſon peuple.

Num 11. 10.

Et c'eſt ſur cet exemple qu'étoit fondé ce châtiment ſi ſevere qui s'exerçoit dans le monaſtere de S. Baſile ſur ceux qui murmuroient contre l'obeiſſance ou contre quelqu'un de leurs freres. Ce ſaint homme vouloit qu'on ſeparât de la communauté, non ſeulement leur perſonne, mais toutes les choſes qu'ils avoient pour leur uſage, afin de ne point méler leur travail avec celui des autres; ainſi qu'on en uſe avec ceux qui ſont infectez de la peſte; car on ne ſe contente pas de les mettre dehors, on y jette auſſi toutes les choſes qui leur ſervoient ordinairement, de peur que le mauvais air de la contagion qui s'y attache ne ſe communique aux autres.

Baſil in quæſt brevior. q 26. 27. & 39.

Le Pape Nicolas premier écrivant à l'Empereur Michel ſur ce qu'il s'étoit emporté à médire des Prelats, lui repreſente la grandeur de ſa faute par l'exemple de la conduite que tint David envers Saül qui le pourſuivoit avec une extréme violence pour le perdre, lors que pouvant le perdre lui-méme en un moment & ſans étre vû de perſonne,

Nicol I. circa ann. 864. leg. Baron. tom. 3. Concil ep. 1.

cet ennemi étant entré seul pour quelque besoin dans une caverne où il s'étoit caché avec ses gens, il ne voulut point s'en défaire, quoiqu'il y allât de sa propre vie, estimant que c'étoit un crime contre la souveraine majesté de Dieu de mettre la main sur celui qui avoit reçeu l'onction sainte du Seigneur; mais il se contenta de couper un petit morceau de l'extremité de sa robe: encore l'écriture dit-elle qu'il s'en repentit apres, & qu'il en fut touché de componction dans son cœur. Voila, dit ce S. Pontife à l'Empereur Michel, voila comment tous ceux qui sont soumis à l'autorité de l'Eglise sçavent reconnoître Jesus-Christ, & le respecter dans ses ministres & dans tous les Superieurs qu'il établit en sa place pour les conduire. Ils se donnent bien de garde de toucher seulement l'extremité de leur robe avec le couteau de leur langue. Et si quelquefois il leur arrive par foiblesse, où dans la chaleur d'une premiere émotion de s'emporter en quelque petite parole contre eux, ils rentrent aussi tôt en eux mémes, & se repentent, comme David, d'avoir touché l'extremité de leurs vétemens, quelque legere que soit l'offence. A quoy il ajoute cette maxime commune des Papes: L'epée de la langue ne doit jamais toucher aux actions des Superieurs, quelque reprehensibles qu'elles paroissent; parcequ'on les doit toujours regarder en tout ce qu'ils font & qu'ils ordonnent de faire, comme tenant la place & l'autorité de Dieu méme. Et c'est pourquoi il les appelle lui méme des dieux, & veut qu'on les revere comme des dieux: *Ne parlez point mal des Dieux*, dit-il à son peuple.

Percussit cor suũ Saul, quod abscidisset oram clamydis ejus. 1. *Reg.* 24. 5.

Facta superiorum oris gladio ferienda non sunt, quamvis reprehendenda videãtur. *Greg. in Reg. lib.* 12. *cap.* 31.

Diis non detrahes. *Exod.* 22. 28.

Sur-quoi il est a remarquer en passant, que ceux qui tombent dans cette faute, ne deshonnorent pas seulement Dieu & celui qui tient sa place pour leur commander, mais entraînent souvent apres eux dans le désordre & la perdition les autres qui écoutent leurs plaintes & leur médisance; car en leur faisant perdre par là toute l'estime & la bonne opinion qu'ils avoient de leur Superieur, & toute la creance qu'ils avoient en sa conduite, ils commencent d'abord à s'en défier, & leur amour pour lui se refroidissant peu à peu, dégenere en quelque sorte d'aversion; ce qui affoiblissant beaucoup l'autorité & la force de l'obeissance, on ne se met presque plus en peine de tout ce qu'il peut dire ou faire, & ainsi ils ferment insensiblement le chemin à leur progrez spirituel, qui dépend de la soumission aux Superieurs. C'est pourquoy nous devons nous garder en toutes manieres de la médisance, *De peur*, comme dit l'Apôtre, *que quelque racine amere poussant en haut ses rejettons, n'empéche un si grand bien & ne soüille l'ame de plusieurs*. Il est necessaire d'avoir beaucoup d'égard à cela dans les choses mémes les plus petites & les plus legeres; car ce n'est pas une faute qui soit petite & legere devant Dieu, d'ôter à son Superieur l'amour, l'estime, & la con-

Ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediat, & per illam inquinentur multi. *Hebr.* 12. 15.

fiance que les autres ont en lui ; ce qui eſt une ſuite aſſez ordinaire de ces ſortes de plaintes & de mediſances. C'eſt auſſi ce qu'on y doit conſiderer, & non pas ſi la choſe qui ſe dit eſt de ſoi legere ou importante.

CHAPITRE XV.

Que l'obeiſſance ne nous oſte pas la liberté de propoſer quelquefois nos doutes ſur ce qui nous paroît nuiſible ou neceſſaire ; & quelle conduite on doit tenir en cette rencontre.

NOn ſeulement ce n'eſt pas une faute ny une imperfection de propoſer quelque fois ſes raiſons & ſes doutes ſur ce qui nous eſt commandé ; mais c'en ſeroit au contraire une tres grande de ne le pas faire en ſon temps.

* C'eſt pourquoi nous avons méme une regle qui nous l'ordonne en ces termes : comme on doit reprendre & condamner ceux qui ſe mettent trop en peine de ce qui regarde le corps ; on doit auſſi approuver & loüer ceux qui ont un ſoin raiſonnable d'en menager ſans empreſſement les forces & la ſanté, pour les emploier au ſervice & à la gloire de Dieu ; & il ſeroit à ſouhaitter que chacun eut ce méme ſoin. Que tous ceux donc qui reconnoîtront qu'une choſe leur peut étre nuiſible, & qu'une autre leur eſt neceſſaire en ce qui eſt du vivre, du veſtir, de la demeure, des offices, des emplois, des occupations & des autres choſes, aient ſoin d'en avertir le Superieur, ou celui à qui il a donné charge d'y pourvoir. 3. p. Conſt. c. 2. §. 1. & reg. 96. ſum.

Et nous y ſommes obligez avec beaucoup de juſtice & de raiſon ; car encore qu'il ſoit vrai que le ſoin principal, ou plûtôt que tout le ſoin des choſes neceſſaires doive en quelque ſorte appartenir aux Superieurs, il eſt vrai auſſi qu'ils ne ſont point des Anges, mais des hommes, & qu'ainſi ils ne peuvent pas prevoir ny deviner quels ſont vos beſoins extraordinaires, ni ſe ſouvenir toujours de toutes les petites particularitez de vôtre diſpoſition : C'eſt pourquoi il eſt neceſſaire que vous les en faſſiez ſouvenir, & que vous les leur repreſentiés, afin qu'ils y puiſſent donner ordre. Mais le point eſt de le ſçavoir bien faire comme on doit ; car il y a toujours beaucoup à craindre que l'amour de ſoi-méme & le propre jugement ne s'en mélent, & ne nous trompent dans ces occaſions. Or pour prevenir ce danger, il faut avant que de propoſer la choſe dont il s'agit, vous recueïllir premierement devant Dieu dans la priere, & examiner ſincerement, ſi c'eſt ſa gloire, où vôtre propre avantage que vous y recherchez ; & ſi apres cela vous vous croyez obligé pour le ſervice de Dieu de la propoſer, vous le pouvez faire ſans ſcrupule. Mais il faut prendre garde en méme temps que vous ſoyez dans une veritable diſpoſition de recevoir comme le meilleur & le plus avantageux pour la gloire de Dieu & pour vôtre bien ſpirituel tout ce que le Superieur en voudra ordonner.

* C'est-ce que nôtre S. Pere Ignace nous prescrit, & nous recommande formellement. Pour se conduire en cela, dit-il, avec plus de securité, & sans scrupule, on doit observer deux choses: La premiere est, lors qu'on a quelque raison ou quelque doute à proposer, de se recueillir auparavant dans la priere: & si apres l'avoir bien consideré devant Dieu, on se sent obligé de le representer à celuy qui a charge d'y pourvoir, on le doit faire sans hesiter. Et quand nôtre bien-heureux Pere dit qu'on doit prier auparavant, il n'entend pas qu'on doive seulement reciter à la haste quelque courte priere, & proposer ensuite tout ce qui vient dans la fantaisie: mais la priere dont il parle, est de se tenir dans le recueïllement, & d'y examiner sincerement devant Dieu, si c'est veritablement sa gloire, où si c'est soi méme qu'on recherche en ce qu'on veut proposer; car s'il y paroît quelque recherche de soi-méme, on ne le doit pas faire; mais si l'on trouve qu'il soit avantageux de le proposer, alors on doit s'en faire un devoir, & s'en acquitter sans scrupule.

L'autre chose qu'on doit garder en cela, est apres avoir representé la chose au Superieur, de vive voix ou par écrit, afin qu'il ne l'oublie pas, de s'en remettre entierement à sa disposition, & de tenir pour le mieux tout ce qu'il lui plaira d'en ordonner sans lui faire aucune replique ny aucune instance, ny par soi-méme ny par d'autres, soit qu'il l'accorde, ou qu'il la refuse; car chacun doit étre persuadé que ce que le Superieur ordonne ainsi avec connoissance, est le meilleur & le plus avantageux pour le service & la gloire de Dieu, & pour son plus grand bien en nôtre Seigneur. *

De sorte que devant & apres la chose proposée vous devez estre dans une grande indifference, non seulement pour l'obtenir ou pour vous en passer, mais encore pour recevoir avec plus de joie, & comme le plus expedient tout ce qu'il plaira au Superieur d'en ordonner. Le vrai état & la principale disposition où l'on se doit mettre en proposant ses doutes & ses raisons, est d'étre tellement indifferent pour ce que l'on propose, que l'on soit aussi content & aussi satisfait d'en estre refusé, que de l'obtenir. C'est par là qu'il est aisé de connoître si c'est Dieu, ou si c'est soi-méme que l'on recherche dans ce qu'on propose: car si on n'y recherche en effet que la volonté & la gloire de Dieu, on se réjoüira également de tout ce que le Superieur aura determiné, puisqu'on sçait déja que c'est la volonté de Dieu qui nous y est declarée: mais si on ressent au dedans de soi quelque amertume, quelque déplaisir, ou quelque envie de se plaindre lors qu'on s'en voit refusé, c'est une marque que l'on n'y recherchoit pas purement Dieu, mais soi-méme & ses propres commoditez; car d'où viendroit ce mécontement & cette tentation de se plaindre, sinon de ce qu'on n'a pas obtenu ce qu'on auroit bien voulu avoir pour soi?

C'est pourquoi, l'une des principales choses que chacun doit tâcher de tirer de la priere qu'il fait à Dieu, avant que de representer ses besoins au Superieur, est une indifference tres-égale pour tout ce qu'il y voudra répondre; en sorte qu'oüi & non, soient pour lui une méme chose. Voila quelle est la veritable & la meilleure disposition

qu'on doit apporter en cette rencontre, parce que celui qui l'a veritablement, est aussi content & aussi réjoüi du refus que du consentement de son Superieur, sur ce qu'il lui propose, parce qu'il regarde toujours la volonté de Dieu dans ses ordres. Et il seroit méme à propos en cette rencontre, qu'il consentît à ce qu'on lui popose de sonder le fond de nôtre cœur, & d'examiner si nous aurions été aussi aises & aussi contens de voir qu'il nous l'eût refusé; car si cela est ainsi, c'est une marque tres-assurée que nous ne faisons point nôtre propre volonté en ce qui nous est alors accordé, mais la seule volonté de Jesus-Christ nôtre Seigneur.

Quiconque propose de la sorte ses doutes, ses raisons & ses besoins, non seulement n'agit point contre la perfection de l'obeïssance, puis qu'il demeure toujours dans un veritable état d'indifference & de soumission; mais il fait paroître en cela plus de vertu, plus de mortification, & plus de vraie humilité; & au contraire lors qu'on ne les propose pas, (outre que c'est une desobeïssance formelle, quand quelque regle y oblige;) on peut dire avec verité que c'est une imperfection, un orgueïl & un manifeste defaut de mortification. Vous connoissez qu'une chose vous est nuisible, ou que vous avez besoin d'une autre, & cependant vous demeurez dans le méme état sans en vouloir parler, disant seulement avec chagrin dans vous méme: Je ne la veux point demander: si on me la donne, à la bonne-heure, sinon je m'en passerai. Et vous prenez cela pour un état de mortification & d'indifference, & pour un veritable desir de souffrir: mais ce n'est quelquefois qu'un veritable attachement à vous-méme, & une veritable crainte de souffrir; car la peine que vous souffrez dans le besoin, est beaucoup moindre que la difficulté & la repugnance que vous avez à l'aller representer au Superieur, parce que vôtre orgueïl vous fait apprehender de passer auprés de lui pour un homme qui n'aime que soi-méme, & que ses commoditez. D'autrefois ce n'est qu'un veritable defaut de mortification & d'indifference: Je demandai l'autre jour je ne sçay quoi, dites-vous, mais le Superieur m'a rejetté avec tant de mépris, il m'a fait une réponse si rebutante, que je me suis retiré fort-resolu de ne lui aller jamais demander aucune chose, à moins que je n'en puisse plus. Il est visible que tout cela vient de ce que vous n'avez pas assez d'indifference & d'humilité, pour recevoir un réfus; & c'est ce qui fait que vous aimez mieux demeurer dans la souffrance du besoin où vous estes, que de le representer, afin qu'on y remedie.

Et l'on doit bien remarquer en cela l'illusion du demon, & la force de l'amour propre, qui fait que quelquefois nous souffrons volontairement le besoin qui nous presse, plûtôt que de l'aller découvrir au

Superieur, parce que nous craignons qu'il ne nous refuse ce que nous luy demandons. Ce qui seroit mémè encore une erreur & un aveuglement, quand il ne s'agiroit que de suivre la voie de l'amour de nous-mémes & de nos propres interests. Car supposons que le Superieur vous doive refuser, comme vous le croyez, ou plûtôt comme vous le craignez, & prenons la chose au pis aller : n'est-il pas vrai, qu'il vous seroit plus avantageux de souffrir alors par obeïssance, & par l'ordre de la volonté de Dieu, que de la souffrir lâchement comme vous faites par la crainte d'un refus ? Cela est de soi-méme tres-évident. Et ne vous seroit-ce pas une consolation bien douce, apres avoir ainsi representé ce qui vous peut nuire, ou ce qui vous manque, de n'avoir plus sujet de craindre les suites facheuses qui en peuvent arriver? Car ce n'est plus vous qui en estes responsable, depuis que vous l'avez sincerement representé à vôtre Superieur, mais c'est lui qui en doit rendre compte à Dieu qui l'a mis en sa place pour vous gouverner par son entremise.

* Pour prevenir toutes ces suites dangereuses, & pour nous ôter cette repugnance & cette honte qui nous pouvoit retenir de découvrir au Superieur nos peines & nos besoins, nôtre bienheureux Pere nous en a fait une regle, jugeant avec beaucoup de raison que c'étoit le moien le plus court & le plus abregé pour nous mettre au dessus de tous ces obstacles. Et de fait que peut craindre un Religieux en faisant ce qu'il sçait que sa regle lui ordonne ? Et quelle honte doit-il avoir d'y obeir? Son Superieur ne peut pas trouver mauvais qu'il l'observe, au contraire il en aura de la joie. Et comme c'est une chose qui est fort commune & fort ordinaire dans nôtre Compagnie de s'addresser souvent au Superieur pour de tres-petites choses, cela rend encore l'observance de cette regle plus facile.

Le point de toute la difficulté en ceci est de sçavoir bien proposer ce que l'on reconnoît étre nuisible ou necessaire, avec toute la soumission & l'indifference qu'on doit : il est donc important de l'expliquer ici avec un peu plus d'étenduë. Celuy qui a quelque chose à proposer au Superieur, n'y doit pas aller avec une resolution déja prise & toute formée, que ce qu'il lui propose est ce qui lui convient le mieux ; car cette disposition ne lui pourroit estre qu'un sujet de tentation & d'inquietude, si la chose ne reussissoit pas comme il auroit pensé. Mais il la lui doit aller proposer simplement sans se determiner à rien, & attendre evec indifference sa resolution & sa determination pour la suivre : & ainsi il demeurera tranquille & content, quelque réponce qu'il lui fasse. Quand une personne propose quelque doute à son maître sur des matieres de Philosophie ou de Theologie, il demeure content & satisfait de la réponce qu'il lui donne, parce que ne s'addressant à lui que comme un disciple à son maître, pour étre éclaircide ses doutes, il prend ses resolutions pour des veritez. C'est de cette sorte que le vrai

vrai obeïssant doit aller proposer les difficultez qui se presentent à son esprit dans la pratique, en se tenant de sa part dans le doute & dans l'indifference, jusqu'à-ce que le Superieur le determine; & aussi-tôt qu'il luy a declaré sa volonté sur ce qu'il lui propose, il la doit suivre avec toute la deference qu'il rendroit à celle de Dieu méme. Ainsi ce que l'on doit examiner devant Dieu dans la Priere que l'on fait avant que d'aller au Superieur, n'est pas de sçavoir déterminement, si ce qu'on lui va proposer, est ce qui nous convient le mieux pour le service & la gloire de Dieu, mais seulement si on le luy doit proposer, & si ce n'est point soi-méme plûtôt que Dieu, que l'on cherche en le lui proposant; mais on doit toûjours demeurer dans le doute si ce qu'on croit devoir proposer est ou n'est pas ce qui convient le mieux, jusqu'à ce que le Superieur l'ait resolu & determiné par sa réponse.

C'est ce qu'il est necessaire de remarquer avec beaucoup d'attention, parce que c'est de là que dépend la maniere de proposer ses demandes, & de se conserver tranquille & content, quelque chose que le Superieur y puisse répondre. Et d'ailleurs comme c'est une chose qui se pratique si souvent & en tant de rencontres dans les Maisons & les Societez Religieuses, il nous importe de la sçavoir faire de la bonne sorte; car que pourroit-il arriver de plus desavantageux à la sainte Religion, & de plus digne du ressentiment, & des larmes de ses vrais enfans, que de voir degenerer & décheoir parmi eux cette humble & genereuse maniere de découvrir & de proposer leurs besoins, en sorte que les Superieurs ne pussent presque plus refuser aucune chose à leurs sujets, sans qu'ils se laissassent aller aussi-tôt à des amertumes, à des defiances, & à des plaintes d'étre traitez avec dureté & avec mépris, & peut étre jusqu'à murmurer & à médire d'eux, en ne les regardant plus que comme des hommes severes, cruels & inflexibles dans leur rigueur? Certes nous devrions bien considerer que si nous n'avons jamais eu cette pensée de nos Peres naturels, ni manqué d'amour & de respect pour eux, lors qu'ils nous refusoient plusieurs choses dans le monde, où nous ne faisions pas profession de combattre nôtre propre volonté, ni de nous rendre victorieux de nous-mémes, nous devons avec bien plus de raison garder cette méme disposition envers nos Peres spirituels, maintenant que nous avons commencé cette guerre contre nos passions & nos desirs.

C'étoit une pratique assez ordinaire parmi les anciens Religieux, de refuser quelquefois à dessein & de propos deliberé aux inferieurs ce qu'ils demandoient, lors méme qu'il y avoit tout sujet de le leur accorder: ce que les Superieurs ne faisoient, qu'afin de les exercer dans la mortification, & de les accoûtumer à souffrir comme ils devoient,

TRAI. V. qu'on leur refusât ce qu ils demandoient; & les inferieurs recevoient leurs refus avec plaisir & avec joie, comme des occasions favorables pour rompre leur propre volonté, parce qu'ils avoient un veritable desir de s'avancer dans la vie spirituelle. Que seroit-ce donc aujourd'huy si l'on ne pouvoit pas nous refuser non seulement ce qui est juste, mais méme ce qui ne nous est pas propre, sans exciter en nous l'amertume des plaintes & des ressentimens? Et quel desordre n'arriveroit il pas encore, si les Superieurs étoient par là reduits à condescendre aux desirs des inferieurs, & à leur accorder contre leur gré tout ce qu'ils leur demanderoient, afin d'éviter un plus grand mal? Ce qui est la chose du monde que les Religieux ont le plus à craindre, ainsi qu'il a déja été montré.

Ci dessus ch. 4.

Pour proposer encore ses demandes avec plus de perfection, non seulement on doit avoir dans le cœur l'indifference & la soumission que nous avons dit, mais il la faut faire encore paroître dans les paroles & dans la maniere exterieure de les proposer, afin que la bouche soit d'accord avec le cœur, & que la disposition du dehors serve à fortifier celle du dedans. La meilleure maniere de proposer une chose à ses Superieurs, est donc celle qui exprime mieux l'indifference & la soumission interieure que l'on a pour tout ce qu'il leur plaira d'en ordonner: De sorte que si quelqu'un leur representoit ses raisons d'une maniere si simple & si desinteressée, qu'ils reconnussent seulement ce qui lui seroit propre, sans voir ce qui lui pourroit plaire davantage, ce seroit une excellente maniere de proposer ses demandes.

Reg. 15. provinc.

* Ceci se comprendra facilement, par ce que dit une des Regles du Provincial, que lors qu'il a quelque doute à proposer aux Consulteurs pour avoir leurs avis, il le doit faire de telle sorte, qu'il ne paroisse pas plus porté d'un côté que de l'autre, afin qu'ils puissent opiner plus librement, & que la complaisance ne puisse pas alors les porter contre leur sentiment, à suivre le panchant de leur Superieur.

C'est aussi la vraie maniere de proposer ce que nous croyons nous être nuisible ou necessaire, on le doit representer au Superieur en des termes si sinceres & si simples, qu'il ne puisse pas à peine remarquer à quoi nous inclinons le plus, afin qu'il n'ait pas occasion de vouloir condescendre à ce qui est plus à nôtre goût pour s'accommoder à nôtre foiblesse, mais qu'il voie par lui-méme ce qui nous est plus propre & plus avantageux pour le service de Dieu, & pour le progrés spirituel de nôtre ame, sans avoir aucun égard à nôtre inclination & à nos desirs.

Nous en avons deux grands exemples dans le saint Evangile. Le premier est la maniere dont la sainte Vierge avertit Jesus-Christ son Fils, que le vin manquoit aux Nopces de Cana, où il étoit avec elle &

ſes Diſciples. Elle ne fit que lui dire ſimplement : *Ces gens n'ont point de vin.* Elle ne lui dit pas : Seigneur, ſoulagez la neceſſité où ſont ces perſonnes, puiſque vous le pouvez, afin qu'ils n'en ſouffrent point de confuſion : mais elle lui repreſenta ſimplement leur beſoin. L'autre eſt la maniere dont Marie & Marthe firent connoître à ce divin Sauveur la maladie de Lazare leur frere. Il eſt dit dans l'Evangile qu'elles lui envoyerent ſeulement dire : *Seigneur, celui que vous aimez eſt malade.* Surquoy ſaint Auguſtin fait cette excellente remarque : Elles ne lui manderent pas de venir. C'étoit aſſez de l'avertir, puiſqu'il l'aimoit ; elles n'oſerent pas lui dire venez & gueriſſez-le : elles n'oſerent pas lui dire, comme le Centurion, commandez ſeulement de là où vous étes, & voſtre parole s'accomplira icy : Mais elles ſe contenterent de lui dire ſimplement : Seigneur, *celui que vous aimez eſt malade*, comme voulant dire : il ſuffit que vous ſoyez averti de ſa maladie ; car vous ne laiſſez pas ceux que vous aimez. Voila comment nous devons propoſer nos beſoins à nos Superieurs en des termes clairs & ſimples, qui leur repreſentent bien la neceſſité où nous ſommes, mais non pas ce à quoy nos deſirs & nôtre inclination nous portent : & tant que nous en uſerons de la ſorte, nous ſerons tres aſſeurez qu'ils ne condeſcendent pas à nos volontez, & que nous ne nous cherchons pas nous mémes.

Vinum non habent. *Ioan.* 2. 3.

Domine ecce quem amas, infirmatur eſt. *Ioan.* 11. 3.

Non dixerunt veni, amanti enim tantum modo nunciandum fuit. Non auſæ ſunt dicere veni, & ſana, non auſæ ſunt dicere, ibi jube, & hic fiet, ut Centurio, ſed tantum : Domine ecce quem amas infirmatur. Sufficit ut noveris; non enim amas, & deſeris. *Aug. hom.* 1. *ſup. Evang. Ioan.* 11. 3.

* C'eſt-ce que nôtre S. Pere Ignace nous preſcrit formellement dans ſes Conſtitutions en parlant de ceux que l'air du lieu où ils demeurent rend malades, lors qu'il dit, qu'ils ne doivent pas pour cela demander à changer de lieu, ny monſtrer qu'ils en ont envie ; mais propoſer ſimplement au Superieur leur maladie & leur infirmité, & ce qui les empéche d'exercer leurs miniſteres, laiſſant tout le reſte à ſa diſpoſition : & qu'en ſuitte c'eſt au Superieur à voir s'il vaut mieux les envoyer en quelque autre lieu où ayant plus de ſanté, ils puiſſent rendre de plus grands ſervices, ou s'il eſt à propos qu'ils demeurent au méme lieu, quoy qu'ils n'y puiſſent faire que peu de choſe ou rien du tout, parce qu'il eſt peut-être plus avantageux que Dieu ſoit glorifié par cette ſouffrance. Si nôtre bien-heureux Pere demande de nous une ſoumiſſion & une indifference ſi grande, qu'il ne veut pas que nous demandions à ſortir d'un lieu ou nôtre ſanté & nôtre vie eſt en danger, ni mémé qu'il paroiſſe que nous en aions envie ; jugez de là quelle doit étre la ſoumiſſion & l'indifference de nôtre volonté dans les autres choſes, qui nous ſont de moindre importance.

3. p. *Conſtit.* 2. *litt.* q.

Et parce que nous ne pouvons pas quelquefois, ou que nous ne ſçavons pas propoſer nos raiſons, ſans que le Superieur connoiſſe quel eſt nôtre deſir & nôtre inclination, on peut imiter alors la coûtume tres-excellente & tres-loüable de quelques uns, qui apres avoir exposé à ſes yeux leur beſoin avec toute l'évidence & la ſimplicité poſſible, le prient ſincerement, & du fond de leur cœur de n'avoir aucun égard à leur propre ſatisfaction, mais ſeulement à ce qui eſt de meilleur & de plus avantageux pour le ſervice de Dieu, en leur proteſtant que la plus

grande consolation qu'ils attendent en cela de leur charité, est de pouvoir être asseurez qu'ils font la volonté de Dieu, & non la leur; & que s'ils voioient qu'on usât envers eux de condescendance, ils en seroient inconsolables, parcequ'il leur sembleroit qu'ils feroient leur propre volonté, & non pas la volonté de Dieu, & qu'ainsi ils aneantiroient le merite de l'obeissance.

CHAPITRE XVI.

Des soins excessifs de ce qui regarde la vie du corps; & combien on doit fuir en cela toutes sortes de singularitez.

8. p. Const. cap. 2. §. 1. Reg. 46. summ.

* APrés avoir montré quel est ce soin raisonnable & moderé, que nôtre bienheureux Pere dit qu'il est loüable d'avoir de ce qui regarde la santé du corps, afin de l'emploier au service de Dieu; il est à-propos de parler de ce qu'il ajoûte en suite: qu'on doit condamner aussi les excés où l'on porte quelque fois ce soin. Il est toujours difficile en toutes choses de bien rencontrer le milieu: mais cette difficulté est plus particulierement grande en ce qui regarde le soin de la santé de nôtre corps; car l'amour propre s'y interesse beaucoup, & faisant le medecin en toutes rencontres, nous veut souvent persuader de craindre, où il n'y a point de mal. Tantôt il nous dit qu'une chose est nuisible à la poitrine, ou qu'elle affoiblit l'estomach; tantôt qu'une autre cause des maux de teste, tantôt qu'une autre est contraire à la vûë; & ainsi la delicatesse & la sensualité s'introduisent souvent dans les personnes sous des pretextes de necessité.

S. Bernard s'étend fort sur ce sujet dans l'un de ses sermons, où il s'éleve avec beaucoup de zele & d'eloquence contre ceux qui se mettent trop en peine de leur santé, & qui sous couleur de la conserver, s'étudient à rechercher les differences particulieres des viandes, & à y trouver des difficultez dans l'usage; & il les appelle agreablement les disciples non de Jesus Christ, mais d'Hypocrate & de Galien; car, dit-il, ce n'est point dans l'Evangile, ni dans l'Ecriture, mais c'est dans les livres de medecine qu'ils apprennent ces differences & ces proprietez des viandes dont ils font leur étude: les legumes causent des vents, disent ils, le fromage appesantit l'estomach; le lait fait mal à la téte; la boisson d'eau pure affoiblit la poitrine; les choux engendrent & nourrissent la melancholie; les porreaux échauffent la bile; le poisson d'étang & de riviere bourbeuse est contraire à ma complexion. Où en sommes-nous donc reduits? Quoi l'on ne pourra pas à peine trouver dans toutes les rivieres, ni dans les champs, ni dans les jardins, ni dans les celliers, dequoi vous donner à manger à vôtre goût & à vôtre fantaisie? Hé souvenez-vous, je vous prie, que vous étes Religieux, & non pas Medecin; & que vous devez avoir plus d'égard à vôtre profession, qu'à la complexion de vôtre corps.

Legumina ventosa sunt: caseus stomachum gravat: lac capiti nocet: potum aquæ non sustinet pectus: caules nutriunt melancholiam: coleræ morbi accendunt: pisces de stagno aut de lutosa aquâ meæ penitus complexioni non congruunt. Quale est hoc, ut in totis fluviis agris, hortis, cellariisve reperiri vix possit quid comedas? Puta, quæso, te monachum esse, non medicum, nec de complexione judicandum, sed de professione.

Ce saint Pere ajoûte ensuite quatre raisons tres-excellentes & de pratique, de l'extréme importance qu'il y a de suivre particulierement en cela la communauté, & de fuir toute singularité. Premierement, dit il, ayez égard à vôtre propre repos. Car ces singularitez entrainent apres elles beaucoup de trouble & d'inquietude : vous étes toujours en doute si l'on vous donnera ce que vous demandez ; & si on vous le donne, ou on le fera comme à regret & de mauvaise grace, ou l'on vous fera trop attendre, ou bien on l'oublira souvent ; & ainsi vous serez dans une continuelle agitation d'esprit, dont nul ne connoit bien la peine que celui qui l'a eprouvée.

Parce obsecro primùm quidē quieti tuæ: parce deinde labori ministrantium : parce gravamini domus : parce conscientiæ. Conscientię dico non tuæ, sed alterius. *Bern. ser. 30. sup. Cant.*

2. Epargnez la peine de ceux qui sont dans le service : quel embaras ne causez vous pas au cuisinier, au dépensier & à celui qui sert au refectoire, en les faisant, aller & venir sans cesse pour vous contenter. Considerez donc que vous auriez vous-méme plus de repos, & que vous les dispenseriez en méme temps de cette peine & de tout cet embaras, si vous pouviez vous assujettir à la commune maniere de vivre des autres. 3. Epargnez aussi la dépense que vous faites à la maison ; considerez que vous lui étes extrémement à charge par vos singularitez ; car apres qu'on a fait les provisions, & que l'ordinaire est préparé pour tous, il est fâcheux & penible de se voir outre cela obligé de contenter vôtre fantaisie particuliere. 4. Enfin ayez aumoins égard à la conscience ; je ne dis pas à la vôtre, mais à celle de vôtre frere qui est assis auprés de vous, & qui se contente de ce qu'on lui donne. Car en n'en mangeant pas comme lui, vous lui donnez sujet de se scandaliser, & & de juger interieurement que vous étes un délicat : ou s'il ne vous condamne pas en lui-méme dans la pensée que vous avez veritablement besoin d'autre chose, il murmure interieurement contre le Superieur, ou contre ceux qui devoient avoir soin d'y pourvoir, lors qu'on ne vous donne pas ce qu'il croit vous étre nécessaire.

Il y en a, continue ce S. Pere, qui veulent se défendre & appuyer leur conduite en cela sur l'exemple de S. Paul, qui dit à Timothée son disciple : *Ne continuez plus à ne boire que de l'eau, mais usez d'un peu de vin, à cause de vôtre estomach & de vos frequentes maladies.* A quoi il répond deux choses. Premierement, dit-il, S. Paul ne prend pas ce conseil pour lui-méme, mais il le donne à un autre ; & celui à qui il le donne, n'a ni demandé ni recherché en aucune maniere le soulagement qu'il en reçoit ; mais comme vous recherchez & demandez vous-méme & pour vous-méme cette delicatesse & cette singularité, je doute fort que la prudence de la chair n'y ait plus de part que la discretion, & que ce que vous prenez pour une necessité, ne soit une pure sensualité. Secondement, vous devez prendre garde que l'Apôtre ne parle

Noli adhuc aquam bibere, sed modico vino utere, propter stomachum tuū & frequentes tuas infirmitates. 1. *Tim.* 5. 3.

pas à un ſimple Religieux comme vous, mais à un Evéque, comme Timothée, dont la vie & la ſanté étoit alors ſi neceſſaire à l'Egliſe dans ſon commencement. Donnez-moi dans ce ſiecle un autre Timothée, & je lui ferai manger de l'or mémè ſi vous voulez, & boire du baume. Puis il dit comme en paſſant: Mais ſi cette autorité de l'Apôtre touchant l'uſage du vin, vous plaît, ſouvenez-vous au moins du peu qu'il dit qu'on en doit uſer, & de ce qu'il ajoûte enſuite.

Da mihi alterū Timotheum, & ego illum ſi vis etiam auro, & poto balſamo. Id te ſaltem monitum volo, ut ſi tibi iſta authoritas apoſtoli placet de bibendo vino, modico, quod ille adjunxit, non prætermittas.

Le premier conſeil que S. Jérôme donne à ſainte Euſtochie pour pouvoir conſerver la chaſteté, eſt de ne point boire de vin. Une épouſe de Jeſus-Chriſt doit fuïr le vin comme un poiſon, dit-il. Ce qui s'accorde tres bien avec cette parole de S. Paul: *Le vin eſt une ſource d'intemperance & de diſſolution.* C'eſt l'une des premieres & des plus dangereuſes armes dont le demon ſe ſert pour faire la guerre aux jeunes gens. L'avarice n'a pas tant de force pour les ébranler, ni l'orgueil pour les enfler, ni l'ambition pour les charmer; le vin & la vigueur de la jeuneſſe ſont un double embraſement de la volupté. Les premiers boüillons de cet âge ſont comme une flamme répanduë dans tout nôtre corps: gardons-nous bien de jetter de l'huile dans cette flamme; & d'ajoûter un'autre feu à celui dont nôtre chair eſt déja embraſée.

Sponſa Chriſti vinum fugiat pro veneno. *Hieron Ep. ad Euſtoch. de cuſtod. virg.*

In quo eſt luxuria. *Ephef. 5. 18.*

Hæc adverſus adoleſcentiam prima arma ſunt demoniorum. Non ſic avaritia quatit, inflat ſuperbia, delectat ambitio. Vinum & adoleſcentia duplex incendium voluptatis eſt. Quid oleum flammæ adjicimus? quid ardenti corpuſculo fomenta igniū miniſtramus. *Ibid.*

Mais pour reprendre nôtre ſujet, ce que nous pretendons ici recommander aux perſonnes religieuſes, eſt ce que S. Baſile, S. Bernard, S. Bonaventure, & d'autres SS. Peres de la vie ſpirituelle leur recommandent; ſcavoir que chacun s'accoûtume autant qu'il eſt poſſible, à ſe contenter de ce qui ſe donne & de ce qui ſe pratique communement dans ſon Ordre, & à ne vouloir paroître ſingulier en quoi que ce ſoit. Et il ſemble que pour nous y porter, ce devroit étre aſſez de voir qu'en vivant de la ſorte, on ſe delivre de beaucoup de troubles, d'inquiétudes, & de peines d'eſprit, & de pluſieurs jugemens que nous faiſons des autres, & que les autres font de nous, ainſi qu'il a déja été dit. Quand ce ne ſeroit donc que pour nôtre propre interêt, & pour conſerver la paix & la quietude de nôtre cœur, nous dévrions faire effort pour nous conformer aux autres en toutes ſortes de devoirs & de pratiques communes de la religion, encore que nous en duſſions ſouffrir quelque incommodité; parcequ'elle ſeroit toujours moindre que le mal que cauſent les ſingularitez. Mais ce qui nous y doit encore porter plus fortement eſt, que nos freres en ſeront plus édifiez, nos Superieurs plus ſatisfaits, & Dieu plus honoré. Remarquez bien ce point de doctrine, car il eſt tres-utile & tres-important pour la pratique.

Baſil. ſerm. de renunt. ſæculi & ſtins & Spir. prof. Bern. ubi ſup. & in form. honneſtæ vit. Bon. de infor. nov. cap. 9.

L'un des plus grans ſervices, & des plus agreables ſacrifices qu'on puiſſe offrir à Dieu dans la religion: l'une des penitences & des mortifications les plus parfaites devant ſa divine majeſté, les plus avantageu-

ſes pour nous-mémes, & les plus édifiantes pour nos freres, c'eſt d'y paſſer toute ſa vie ſans jamais affecter ni chercher la moindre ſingularité, ſe conduiſant en toutes choſes avec une ferme & conſtante reſolution de garder inviolablement la rigueur commune de la regle, ſans uſer jamais d'aucune exemption, ni d'aucun privilege ou ſoulagement ſingulier, ni dans le vivre, ni dans le vêtir, ni dans aucune des choſes que tous les autres font. Et puiſque vous devez toujours pratiquer quelque exercice de penitence & de mortification, faites que ce ſoit là vôtre penitence, & vôtre mortification principale. Auſſi bien les Saints les plus éclairez dans la vie ſpirituelle diſent que toutes les penitences particulieres doivent étre reglées & moderées de telle ſorte, qu'il reſte toujours aſſez de forces pour celles-ci, comme pour la principale & la plus importante: Car le Superieur feroit peu d'état de vos diſciplines & de vos cilices, ſi vous veniez enſuite à ne vous pas contenter de ce qui contente tous les autres, & à vouloir rechercher quelque delicateſſe ou quelque commodité particuliere dans le manger, dans le vêtir, en vôtre demeure, ou en quelque autre choſe.

Bon. quaſt. circ. reg. q. 10. & de infor. nov. c. 9.

Vous avez donc en cela une excellente maniere de penitence qu'il vous eſt permis de pratiquer, que vos Superieurs ſeront bien aiſes que vous pratiquiez, & où il n'y a nul danger de vaine gloire, parcequ'elle ne paroît pas étre une penitence & une mortification aux yeux des autres, quoiqu'elle en ſoit une des meilleures & des plus ſaintes que vous puiſſiez exercer. Il ſemble que ce ſoit une vie ordinaire & commune, mais elle eſt devant Dieu une perfection & une ſainteté tres-ſinguliere, tres-ſolide & tres-aſſurée.

Mais c'eſt au contraire l'une des choſes les plus nuiſibles & les plus pernicieuſes à la religion, lorſqu'on commence à vouloir uſer de privileges, d'exemptions, de ſoulagemens & de ſingularitez, ſous quelque pretexte, & ſous quelque apparence de juſtice que l'on ſe perſuade en avoir : ce qui eſt tellement vrai, que S. Bonaventure dit que c'eſt-là une des principales ſources de la tiedeur, du relâchement & de la ruine des Ordres Religieux. « Quelque ancien & avancé que vous ſoiez, dit-il, & quelques grans que ſoient les ſervices que vous avez rendus à la Religion, vous ne laiſſez pas de lui faire un tort extréme, lorſque vous uſez de quelque ſingularité; parceque ceux qui viennent aprés vous ne conſiderent pas vôtre vertu interieure, ni les travaux que vous y avez ſoûtenus avant qu'ils y fuſſent entrez, mais ſeulement l'exemple preſent que vous leur donnez de l'obſervance des regles. Et comme les nouveaux dans leur premiere ferveur ſont toujours bien-aiſes que les anciens qui ſont venus les premiers dans la religion, ſoient auſſi les premiers à en garder les regles, & les pratiques ſaintes, & de les avoir en

Bon. ubi ſup.

cela pour guides & pour modeles de leur conduite, il arrive, lorsqu'ils usent de quelque exemption ou de quelque adoucissement singulier, ou qu'ils en sont scandalisez, ou que voulant les imiter, ils se relâchent bien-tôt à leur exemple.

An contentus futurus sit eodem atque alii modo in collegio agere, nullisque privilegiis aut prerogativis minimum omnium, qui in eo fuerint, anteire: Omnem sui curâ superiori relinquendo. c. 7. Ex.

*Nôtre bien-heureux Pere qui avoit tres-bien prevû cet obstacle, a eu soin d'en prevenir le danger & les suites fâcheuses. C'estpourquoi entre les principales demandes qu'il ordonne de faire à ceux qui desirent entrer & être incorporez dans la Compagnie, il marque principalement celle ci: S'ils sont resolus de se conduire de méme que les autres en toutes choses, de n'être jamais preferez au moindre de la Maison ou du College où ils seront, en quelque rencontre, & pour quelque consideration que ce soit, & de remettre entierement le soin d'eux-mémes à leur Superieur. Et il veut que l'on ait soin de le demander particulierement à ceux en qui l'on voit plus de science & de disposition pour se rendre considerables dans l'Ordre; parcequ'il semble qu'il y ait plus de danger qu'ils ne vueillent user d'exemptions & de singularitez.

Quand on permet quelque liberté à un Religieux qui a beaucoup travaillé pour le service de son Ordre, & qu'il en use, quoi qu'en de tres-petites choses, il ne voit pas toujours le tort qu'il lui fait en cela; Un autre qui croit avoir fait autant que lui & être dans le méme besoin, veut joüir du méme soulagement: puis un autre qui n'en a peut-être gueres moins fait, se met au méme rang; & puis encore un autre: & ainsi toute la discipline religieuse se relâche & déchoit peu à peu de telle sorte, qu'il ne paroît plus d'uniformité dans l'observance des regles & des constitutions des Maisons. C'est pour cela que S. Bernard appelle ceux qui usent de singularité, des semeurs de division, & des ennemis de la paix. Il vaudroit bien mieux que ces personnes ne se mélassent jamais de prêcher, ni d'exercer de semblables ministeres, que de s'en faire un sujet de joüir de ces exemptions, parcequ'ils détruisent plus de choses par cette voïe, qu'ils ne sont capables d'en établir par l'autre.

* Et c'est pour cela que nôtre S. Fondateur nous avertit expressement que nul ne doit pretendre user d'exemptions ni d'aucune singularité dans nôtre Compagnie, & qu'il ne sert de rien pour cela d'être ancien, ni Professeur, ni Predicateur, ni d'avoir été Superieur; & qu'au contraire nous devons toujours établir constamment nôtre conduite sur ce fondement, qu'il n'y a rien qui puisse nuire davantage parmi nous à la reputation d'un Religieux, que de donner occasion aux autres de croire qu'il ait pretendu être traité d'une autre maniere que tous les autres, & avoir quelque privilege ou quelque liberté particuliere, en consideration de son ancienneté, ou de sa science, ou de sa qualité de Predicateur, ou de quelqu'autre semblable. Les plus anciens dans la Compagnie, & les plus venerables par leur science & leur vertu, sont ceux qui doivent être toujours les premiers à édifier les autres en toutes rencontres, & à perfectionner de plus en plus la discipline religieuse en la soûtenant par leur exemple: *En n'aspirant point à ce qui est élevé*, comme dit l'Apôtre, *mais en s'accommodant à ce qui est de plus bas & de plus humble*. Voila proprement à quoi nous doivent servir les sciences & l'ancienneté dans la religion.

Non alta sapientes, sed humilibus consentientes. Rom. 12. 16.

CHAP.

CHAPITRE XVII.

Comment on peut allier ce qui vient d'être dit, avec l'obligation de conserver sa vie & sa santé.

COmme l'obligation de prendre garde à nôtre santé & de conserver nôtre vie, est ce qui nous tente d'user de quelques singularitez sous de plus belles apparences de justice & de raison, il est à propos de prevenir ce doute & cette tentation, en rapportant ici ce que les Docteurs disent de particulier sur ce sujet. Premierement ils conviennent tous que de se tuer soi-méme, ou d'abreger sa vie de propos deliberé en prenant pour cela quelque poison, c'est une chose illicite & un tres-grand peché; mais de se ne pas étudier à la conserver, ni à la prolonger ce n'est pas, disent-ils, une chose défenduë; mais permise; parceque personne n'est obligé de s'appliquer à prolonger sa vie, ni à la conserver en usant de viandes delicates, & de choses extraordinaires.

Victor Reliq. de temp. n. 1. q. 14. & de homicidio n. 33.

En effet comme ceux qui habitent dans des lieux mal sains, ne sont pas obligez d'en changer, quoi qu'ils sçachent qu'ils pourroient vivre avec plus de santé, & plus long-temps dans d'autres; on n'est pas obligé non plus de rechercher les viandes les plus saines & les plus favorables à sa complexion, quoi qu'on sçache certainement qu'on en aura plus de force & de santé, & que la vie en sera plus longue. Cela est si clair, qu'on ne peut pas le contredire sans condamner en méme temps tous les jeûnes, toutes les abstinences, & toutes les penitences qui sont en usage dans l'Eglise & dans les ordres de Religion. Aussi les Saints & les Theologiens disent au contraire que c'est d'ordinaire une faute tres-reprehensible, sur tout dans des Religieux, de les vouloir rechercher.

Dom. Sot. l. 5. de instit. q. 2. art. 6. ad 1.
Gerson 2. tract. de abstin. Cart. Petr. Sur. lib. 12. de Cart. tract. 3. cap. 25.

Un Religieux qui est malade, n'est pas non-plus obligé à faire en sorte d'avoir les remedes les plus exquis, & les plus chers, ni les medecins les plus habiles & les plus excellens dans leur art, afin de mieux pourvoir à la seureté de sa vie; au contraire tout cela est à blâmer dans une personne qui fait profession de pauvreté & d'humilité. Il suffit d'avoir recours aux remedes ordinaires & faciles qui servent communement en pareille rencontre. Car la vie & la santé du corps étant un bien temporel & perissable & de tres-petite importance en comparaison de la vie & de la santé de l'ame, Dieu ne nous a pas voulu obliger à rien de plus pour la conserver.

Il est permis non-seulement de rejetter tout ce qui est exquis & extraordinaire, mais de retrancher méme ce qui est de plus commun, & que l'on accorde plus ordinairement en cela aux besoins de la nature.

De là vient que les vrais religieux & les serviteurs de Dieu se privent souvent de la nouriture, du sommeil, & des autres soulagemens du corps, dont on use communement & qu'ils pourroient prendre avec justice; ce que nous regardons comme une chose non-seulement raisonnable & permise, mais sainte & conforme à l'esprit de Dieu; quoiqu'ils sçachent certainement que cette abstinence & cette mortification doit étre nuisible à leur santé, & qu'ainsi leur vie en durera moins. Comme c'est une action non seulement permise, mais tres-loüable, tres-sainte & de tres-grand merite de s'exposer volontairement à la mort, & de donner sa vie non-seulement pour la vie spirituelle de l'ame de son frere, mais encore pour sa vie temporelle, comme font les personnes charitables qui dans les temps de peste & des autres maladies contagieuses, servent ceux qui en sont frappez; c'est aussi une chose licite & de grande vertu de s'exposer volontairement à souffrir quelque affoiblissement & quelque dommage en sa santé corporelle, pour fortifier & soulager la vie & la santé de son ame par le fruit de la mortification.

Si pour acquerir un peu de bien & d'honneur dans le siecle, ou pour conserver ce que l'on en a dans sa famille, il est permis d'entreprendre de tres longs & tres-penibles voyages sur la mer & sur la terre, où l'on passe de tres-mauvaises nuits, & des jours encore plus mauvais, avec beaucoup de dommages pour sa santé, & de dangers pour la vie: combien cela ne nous doit-il pas étre plus saintement permis pour conserver & assurer la santé de nôtre ame, en affoiblissant nôtre chair, & en l'assujettissant à l'esprit de telle sorte, qu'elle ne puisse plus s'élever contre lui, ni nous surprendre par ses trahisons; car c'est là proprement ce que nous appellons faire penitence; ainsi nous ne pouvons pas le retrancher, sans renoncer à toutes les pratiques saintes de la mortification & de la penitence qui sont en usage dans l'Eglise de Dieu.

Mais pour faire mieux voir combien on se doit peu mettre en peine de la santé & de la vie du corps, lors que les Theologiens traitent cette question, s'il est permis à un Serviteur de Dieu qui a une colique violente, ou une grande douleur d'estomach, ou quelque cuisante plaie, de rejetter les remedes qui le pourroient soulager, & de n'y en vouloir appliquer aucun, afin de pouvoir souffrir d'avantage pour Jesus-Christ, pourveu qu'il n'y ait point de peril de mort, ils disent qu'il le peut faire saintement, & ils le prouvent par l'exemple de S[te] Agathe en ce que S. Pierre s'étant presenté devant elle, sous la forme d'un venerable Vieillard, pour la guerir de ses mamelles que le Tiran lui avoit fait arracher, elle n'y voulut pas consentir, disant, qu'elle n'avoit jamais usé d'aucun remede corporel. Et ils raportent encore à ce sujet les exemples de plusieurs hommes parfaits & vraiment spirituels, qu

Quia medicinam carnalem corpori meo numquam exhibui. *in offic. S. Agatha 5. Februar.*

aiant quelque colique, quelque douleur de rate ou d'estomach, ou quelque cuisante plaie, bien loin de se vouloir soulager par aucun remede, s'en font une occasion de mortifier leur chair, de l'asservir à l'esprit, & de participer en quelque sorte aux douleurs de la passion de Jesus-Christ; & ils trouvent dans cette souffrance, leur joie, leur satisfaction, & leur avancement spirituel.

Et afin que vous soiez encore mieux persuadé, que la santé, & la vie méme du corps n'est pas si estimable, que l'on doive apporter tant de soin & de precautions à la garder, comme quelques-uns se l'imaginent. Les Theologiens examinant cette demande, si un homme qui ne peut éviter la mort, qu'en souffrant qu'on lui coupe une jambe ou un bras, est obligé d'y consentir? Ils répondent ce que dit autrefois un ancien dans une semblable occasion : Que cette vie ne merite pas qu'on la rachete par une si grande douleur. Ces mémes Docteurs disent, que nul n'est obligé à user de medecines, quoi qu'il sçache que sa vie en doive durer davantage; de sorte que si les Medecins l'avertissoient de se purger tous les mois, ou seulement tous les ans, ou de se faire ouvrir des cauteres en quelques endroits du corps, il ne seroit pas obligé de le faire, quand il en devroit mourir dix ans plûtôt. Et ils ajoûtent mémè, ce qui est bien plus, qu'encore qu'une personne sçache qu'en bûvant du vin, ou en bûvant à la glace il abregera les jours de sa vie, il n'est pas pour cela obligé à s'en abstenir sous peine de peché mortel.

Caietan. 2. 2. q. 97. art. 1. Navar. in summa. cap. 11. num. 41. Non est tanto dolore digna salus. *Marius apud Plutar. sect. 1.*

Or pour appliquer ceci à nôtre sujet, si ces Theologiens ne condamnent pas ceux qui negligent le soin de conserver leur santé, & de prolonger leur vie, pour avoir seulement le plaisir de boire frais, & de manger des viandes agreables à leur goût & à leur sensualité, ou de joüir de quelques semblables delices. Pourquoi penserons nous qu'un Religieux doive preferer le soin de sa santé à celui de garder sa Regle, parce qu'il a cette imagination & cette fantaisie, que ce soin lui est nüisible, & que l'autre lui est avantageux.

Et supposant mémè que ce ne soit pas une imagination ni une fantaisie, mais une verité, mettons dans une balance d'un costé cette necessité & l'avantage qu'il peut se procurer par ce soin singulier de sa santé, & de l'autre les inquietudes, les troubles & les peines d'esprit qu'on s'attire en negligeant ses observances, & l'embarras, le scandale & les facheuses suites qui en naissent, & nous verrons comment cette singularité nuit & pese incomparablement plus que tous les efforts qu'on peut faire pour se conformer à l'observance commune de sa regle.

Considerez ce que font les gens du monde, & ce que vous méme avez peut-étre fait plusieurs fois pour vous procurer quelque plaisir

de bouche, ou quelque petite volupté sensuelle, n'est-il pas bien juste que vous en fassiez au moins autant pour joüir de la quietude de la vie religieuse, en suivant tous ses communs devoirs avec toute l'exactitude possible, plûtôt que de scandaliser vos freres par des adoucissemens extraordinaires, & par des singularitez ? Vous devez au moins inferer de là, que la consideration de vôtre santé ne vous oblige pas à rechercher des soulagemens & des exemptions particulieres.

Maintenant pour ce qui est du scrupule, vous pouvez bien vous asseurer qu'il n'y a nul sujet d'en avoir; car quand on ne feroit pour vous que ce qu'on peut faire de moins & de plus mal, & quand méme vous en recevriez quelque incommodité & quelque dommage en vôtre santé, vous ferez beaucoup mieux, & ce sera toujours l'effet d'une plus grande perfection de le souffrir, & de vous en faire un exercice de penitence, que de vouloir vous procurer des adoucissemens & des commoditez particulieres, ou de vous plaindre de ce qu'on n'a pas assez d'estime & de consideration pour vous. Ce n'est point la volonté de Dieu, que vous vous mettiez tant en peine pour la vie & la santé du corps, comme le remarque S. Bernard sur ces paroles de nôtre Sauveur : *Celui qui voudra sauver sa vie la perdra, & celui qui la perdra pour l'amour de moi la sauvera.* Hypocrate & ses Disciples enseignent aux hommes à conserver la vie du corps, dit ce S. Pere. Epicure leur enseigne à mettre tous leurs soins à en chercher les soulagemens & les plaisirs : Et Jesus-Christ nous enseigne au contraire à perdre cette vie
» temporelle, à rejetter avec mépris toutes les commoditez & les satis-
» factions du corps, & à les regarder comme un neant en comparaison
» des biens de l'ame; c'est à vous à voir lequel de ces Maîtres vous desirez
» suivre, & si vous aimez mieux étre disciple d'Hypocrate & de Galien,
» ou d'Epicure, que de Jesus-Christ nôtre Redempteur.

Bernard. serm. 30. sup. cant. in illud. Qui enim voluerit animam suam salvam facere perdet eam : qui autem perdiderit animã suam propter me, inveniet eam. *Math. 16. 25.*

On peut ajoûter icy ce que nous voions par une experience assez ordinaire, que ceux qui recherchent des delicatesses & des singularitez sont presque toujours valetudinaires & sujets à mille sortes d'infirmitez, & qu'ils perdent souvent leur santé par les moiens mémes qu'ils emploient pour la conserver : au lieu que ceux qui mettent leur confiance en Dieu & en l'obeïssance, & qui suivent la Communauté en s'accoûtumant à tout, sont toujours pleins de force & de santé dans la Religion.

Cassian. lib. 5. de instit. renunt. cap. 23.

Cassien nous fait remarquer encore un autre point tres-considerable sur ce sujet. Il y a des Religieux, dit-il, qui veulent quelquefois qu'on
» leur accorde des privileges & des soulagemens singuliers, non pas tant
» pour le besoin qu'ils en pourroient avoir, que pour satisfaire leur or-
» güeil & leur presomption qui les porte à se distinguer des autres, & à

leur vouloir être preferez, parce qu'ils sont Anciens, Predicateurs, ou grans Theologiens, ou habiles Professeurs. Mais ces personnes ne sont jamais fort spirituelles, ni fort recommandables pour leur vertu. Nous voions dit encore ce sçavant Abbé, que ces anciens Peres qui étoient les lumieres de l'Eglise, & les modeles parfaits de la Discipline religieuse, & dont nous devons tâcher de suivre les traces, étoient tres-affectionnez à tous les devoirs communs de leur profession, & tres-ennemis de toutes singularitez.

Mais nous ne pretendons pas pour cela que personne se retienne de representer ses necessitez. Il est sans doute que parmi un grand nombre de personnes qui vivent en Communauté, il y a toujours quelqu'un qui a besoin de quelque chose extraordinaire, les forces & la santé du corps ne pouvant pas être égales en chacun. C'est ce qu il est important que tous sçachent, afin que ce que nous avons dit ne donne occasion à personne de juger ses freres, mais qu'en les voiant user de quelque singularité l'on soit persuadé que c'est par necessité, & que l'on ait en méme-temps compassion de leur infirmité.

Il arrive quelquefois, dit, Saint Bernard, que l'on porte envie à son frere pour une chose qui devroit être un sujet de le plaindre, & que souvent on l'estime heureux de ce qu'il considere lui-méme comme une grande misere, en le voiant dans l'impuissance de suivre la Communauté, ce qui lui est plus sensible que l'infirmité méme qui l'assujetit à cette necessité.

Videt hoc alter quispiam, & fortassis incipiet invidere, cui condolere debuerat. Hinc accidit ut sæpe beatificet eum in corde suo, eâ re, undè miserum se ille reputat, molestè ferens necessitatem suam. *Bern. serm. 1. de altit. & bass. cord.*

Comme vous auriez asseurement plus de compassion que d'envie de l'état d'un autre à qui l'on donneroit des remedes plus frequents & plus chers qu'à vous, sçachant que sa maladie seroit plus grande & plus dangereuse que la vôtre, vous auriez aussi toujours la méme disposition envers ceux à qui vous voiez faire quelque traitement plus doux qu'aux autres, si vous aviez bien compris la peine qu'ils ressentent de se voir reduits à cette necessité, & vous rendriez mille actions de graces à Dieu de n'avoir pas besoin des mémes soulagemens, & de vous pouvoir passer de ce qui suffit communement à chacun. Ainsi celui qui regarde avec des yeux d'envie les singularitez que l'on permet aux autres, continuë ce Pere, fait bien voir qu'il a des sentimens tres-bas, & le cœur tres enclin aux choses qui flatent la mollesse & la sensualité de sa chair. Et il conclut ce que nous pouvons bien conclure aussi en ses propres termes: Je ne vous dis point ceci, mes freres, pour aucune raison que j'aye maintenant de me plaindre en cela de personne; mais il me semble necessaire de vous prevenir sur ce sujet, parce qu'il y en a quelques-uns parmi vous qui sont d'une constitution foible & delicate, envers lesquels on doit user de quelque indulgence, à cause de leur in-

CHAPITRE XII.

Où le sujet precedent est encore confirmé par des exemples.

ON raconte d'un Prince François nommé Rabaud, que Dieu par un miracle singulier de sa grace l'aiant attiré dans un monastere, où il se fit Religieux, cette maniere de vie lui parut d'abord si dure, si penible & si difficile à cause de l'extréme delicatesse avec laquelle il avoit été élevé, que l'Abbé Porcaire, qui étoit alors Superieur de ce Monastere, lui permettoit d'user de certaines choses particulieres comme plus proportionnées à sa complexion, & ordonnoit qu'on eût soin de les lui donner. Mais il ne s'en trouvoit pas mieux pour cela, au contraire, il en devenoit de jour en jour plus foible, plus delicat & plus infirme.

Hier. Plat. lib. 3. de bono statu Relig. & cap. 16.

Il arriva une fois qu'étant au refectoir avec les autres, à qui l'on ne servoit à manger qu'un peu de pain dur avec des féves, il lui sembla qu'il voioit deux venerables Vieillards, l'un desquels étoit chauve & avoit deux clefs penduës à son cou, & l'autre Religieux portant un vase de cristal en sa main, & que faisant le tour du refectoir, ils jettoient à chaque Religieux dans son plat quelque chose qu'ils tiroient de ce vase; mais qu'au lieu de lui en donner comme aux autres, ils passerent en le regardant avec un visage severe & plein de colere. Aprés qu'ils furent retirez il ramassa le mieux qu'il pût quelque petit reste des plats de ceux qui étoient proches de lui, & en aiant goûté il y trouva une douceur qui surpassoit incomparablement tout ce qu'il avoit jamais goûté de plus agreable & de plus delicieux dans le siecle.

Cette méme vision lui étant arrivée trois fois, il l'alla raconter à son Abbé, & le pria instamment de lui vouloir dire qui étoient ces deux Vieillards qu'il avoit vûs. Porcaire comprit d'abord que c'étoit l'Apôtre S. Pierre Patron du Monastere, & S. Honoré qui en étoit le Fondateur, & que la raison pour laquelle ils ne lui donnoient point de ce qu'ils distribuoient aux autres, étoit qu'il ne vivoit pas comme eux, & qu'il usoit de singularité Rabaud s'efforçant des-lors avec une ferme resolution de suivre en toutes choses la rigueur commune de la discipline du monastere, elle lui sembla beaucoup plus facile qu'auparavant; & peu de temps aprés il vit que les mémes Saints Vieillards distribuant aux religieux cette viande celeste comme ils avoient accoutumé, s'arréterent devant lui & lui en donnerent: ce qui le consola & le fortifia de telle sorte qu'il resolut de supporter sans relâche & avec joie tous les travaux & les austeritez de la religion.

Saint Cesaire rapporte une semblable vision d'un religieux de l'ordre de Cisteaux, qui aiant quelque connoissance particuliere dans la medecine, étoit presque toute l'année hors du monastere pour l'exercer, & n'y revenoit qu'aux grandes festes. Cet homme, dit-il, qui étoit bien moins religieux par ses œuvres que par son habit, se trouvant au Chœur avec les autres le jour d'une feste de la sainte Vierge, y vit entrer cette Reine du Ciel toute éclatante d'une lumiere de gloire, tenant d'une main un petit vase plein d'une liqueur celeste, & de l'autre une cuillier, avec laquelle elle en presentoit à tous les Religieux à leur tour; & lors qu'elle fut proche de lui, au lieu de lui en donner comme aux autres, elle passa outre, disant: Vous n'avez pas besoin de mon petit regale, vous qui étes Medecin, vous en prenez assez d'autres. Ce qui l'aiant touché d'une extréme douleur de sa faute, il commença dés-lors à changer entierement sa maniere de vivre, s'appliquant sans cesse à se mortifier, & ne sortant plus

Cæsar. lib. 3. dial. cap. 48.

du Monastere, que par l'ordre exprez de son Superieur. Et la sainte Vierge étant venu faire la méme chose, la premiere Feste qu'on celebra ensuitte en son honneur, lors qu'elle vint à lui, elle s'arresta devant lui, & lui dit: puisque vous avez eu soin de vous corriger en preferant mes medecines aux vôtres, recevez ce bréuvage, & beuvez en comme les autres. Et depuis qu'il en eut goûté la douceur ineffable, il n'aima plus que la solitude du Monastere, & conceut tant de mépris pour tous les biens & les plaisirs de la terre, qu'il ne les regarda plus durant toute sa vie, que comme des ordures, parce que le breuvage qu'il avoit goûté, n'étoit autre chose que la vraie devotion qui rend douces, & agreables les choses les plus penibles & les plus ameres.

Cæsar. lib. 4. dialog. cap. 80.

Le méme Saint raconte encore, qu'un Ecclesiastique qui étoit extrémement delicat, étant venu dans le Monastere de Clervaux, à dessein de s'y faire Religieux, & ne pouvoit pas seulement regarder le pain qu'on y mangeoit, à cause qu'il étoit fort bis & fort grossier, ni méme penser qu'il en devoit manger, sans souffrir de grandes foiblesses, Jesus-Christ lui apparut une nuit tenant un morceau de ce pain qu'il lui donna en lui disant de le manger; & ce Religieux lui aiant répondu, qu'il lui étoit impossible de pouvoir seulement goûter de ce pain de son: Ce divin Sauveur le trempa dans la plaie de son sacré côté, & lui commanda d'en goûter: ce qu'aiant fait, il le trouva plus doux que le miel: & deslors ce pain & ces viandes grossieres de la Communauté, dont la seule vûë le dégoutoit auparavant, lui semblerent tres-agreables & tres-delicieuses.

p. 1, lib. 1. cap. 53.

L'Histoire de l'Ordre de S. François nous fournit encore un excellent exemple contre les singularitez, en raportant ce qui se passa dans cette assemblée si celebre de tout l'Ordre, appellée *le Chapitre des Joncs*, à cause qu'il se tint au milieu de la campagne, où l'on avoit fait des départemens de Joncs, pour pres de cinq mil Religieux qui s'y trouverent. Il est remarquable en cet endroit, que l'esprit de la Penitence qui animoit alors tous ces saints Religieux, les portoit à des mortifications si excessives, qu'il falloit emploier l'autorité des Superieurs pour les moderer. Et en effet saint François aiant eu avis, que plusieurs d'entr'eux portoient des cottes de mailles sur leur chair, & se ceignoient le corps avec de gros cercles de fer; ce qui étoit cause qu'ils tomboient dans de grandes infirmitez qui les empéchoient de pouvoir s'appliquer aux saints exercices de l'Oraison, & rendre aucun service à l'Ordre, & qui en faisoient aussi mourir un grand nombre, il ordonna sous peine de desobeïssance, que tous ceux qui avoient de ces cottes & de ces cercles de fer, les lui apportassent, & il s'en trouva jusques à cinq cent.

Tous ces Serviteurs de Dieu étant donc assemblez dans ce Chapitre, pour deliberer sur ce qu'il étoit à propos de faire pour le bien & le progrez de leur Ordre, qui étoit dans une si admirable ferveur, il fut revelé à S. François, que les demons s'étoient aussi assemblez au nombre de plus de dix huit mille dans un Hôpital qui étoit entre Assise & la Portioncule, pour aviser entr'eux aux moiens qu'ils tiendroient pour pouvoir combattre & détruire son Ordre, & lui méme, & tous ceux qui feroient profession de le suivre; & qu'un demon des plus experimentez en toutes sortes de ruses & d'artifices leur avoit donné son avis en cette maniere: Ce Pere François & tous ses Religieux ont une horreur & une aversion si grande de toutes les choses du monde, un amour si fort & si ardent pour toutes les choses qui attachent à Dieu, & une application si constante aux exercices de la Priere & de la Penitence, qu'il n'y a nulle apparence que vous puissiez maintenant rien entreprendre contr'eux: Je vous conseille donc de ne vous point donner inutilement

tant de peines & de fatigues. Attendons que le grand ſuccez de leur zele commence à leur fermer les yeux peu à peu, & que leur nombre ſoit encore accru ; & alors nous introduirons parmi eux des jeunes gens pleins d'un faux zele, des hommes nobles, delicats, accoutûmez à leurs plaiſirs, & déja avancez en âge, & des ſçavans ſuperbes & de foible complexion, & alors ils les recevront tous pour l'honneur & l'accroiſſement de leur Ordre; & ainſi nous les ramenerons peu à peu à l'amour propre, à l'eſtime des choſes du monde, au deſir des ſciences & des autres qualitez qui éclattent aux yeux des hommes : & enſuitte il nous ſera facile d'exercer ſur eux nôtre vengeance, & d'en aſſujettir pluſieurs à nôtre volonté. Cet avis aiant été receu avec applaudiſſement, ils demeurerent tous fort conſolez de cette eſperance.

SIXIE'ME TRAITE'.

De l'Obſervance des Regles & des Conſtitutions Religieuſes.

CHAPITRE PREMIER.

Combien nous ſommes redevables à Dieu des Regles dont il nous a munis dans la Religion.

ENtre les autres graces que le Seigneur nous a faites dans la Religion, c'en eſt une tres-grande de nous avoir munis de tant de regles & de ſaints avis, afin que nous puſſions nous garder & nous deffendre plus avantageuſement de nos ennemis. Les Saints comparent tres-bien les conſeils Evangeliques au boulevart qui couvre la muraille d'une place de deffence; car comme une ville eſt bien mieux gardée lors qu'elle eſt fortifiée dedans & dehors, parceque l'ennemi aiant renverſé les deffences exterieures, il reſte encore aux aſſiegez le mur & le rempart de la place pour ſe deffendre ; Dieu a auſſi favoriſé les ordres religieux de cet avantage dans la vie ſpirituelle ; & c'eſt le ſens de cette parole d'Iſaie : *Sion eſt nôtre ville forte, le Sauveur en ſera lui-méme la muraille & le boulevart.*

Urbs fortitudinis noſtræ Sion, Salvator ponetur in ea murus & antemurale. *Iſai.* 26. 1.

Il nous a premierement revétus de la tres-forte muraille de la foy & de ſes ſaints commandemens, & puis encore d'un boulevart qui la deffend, qui ſont les regles & les conſtitutions de chaque ordre, afin que ſi les efforts de l'ennemi qui nous fait une guerre continuelle, viennent à faire quelque breche à ce premier mur, il nous reſte toujours le rempart & le mur principal de la loy & des commandemens de Dieu pour nous couvrir & nous mettre en aſſurance. C'eſt une grande grace de Dieu envers vous, que la tentation qui vous attaque, ne vous faſſe tomber tout-au-plus qu'en de legeres fautes contre quelque petite regle, & que vous aiez maintenant plus d'apprehenſion de la rompre, que vous n'en euſſiez peut-étre jamais eu dans le monde de

violer les commandemens de Dieu méme, & de commettre de grans pechez.

On voit par là combien est grande l'illusion de quelques Religieux foibles, qui en se voiant sujets à de frequentes fautes contre leurs regles & à des imperfections qui retardent leur progrez spirituel, se persuadent qu il auroit mieux valu qu'ils fussent demeurez dans le siecle, que de se voir si peu avancez dans la religion. Cette tentation de l'ennemi est sans doute tres-dangereuse, puisqu'il vous attaque en une chose aussi delicate & importante qu'est la vocation. Il n'aspire qu'à vous pouvoir attirer dans le monde, hors de ce lieu si bien fortifié du double rempart des conseils Evangeliques & de vos regles, afin de faire joüer ensuite à découvert toutes ses batteries contre le mur principal, qui est la loy de Dieu, & de vous faire tomber plutôt dans quelque peché mortel : ce qu'il ne peut pas maintenant faire si facilement, parceque vous estes couvert & deffendu d'un boulevart qui arréte tous ses coups, & où toutes les lances se brisent, sans qu'il vous puisse donner aucune atteinte mortelle. Quelques degouts & quelques imperfections que vous ayez en ce qui regarde l'exacte observance de vos regles, une seule des fautes que vous auriez commises dans le monde, vous auroit dû causer plus de regrets & d'ennuis, que toutes celles que vous faites en cela dans la religion.

C'est pourquoi quelque tiede & peu avancé que vous y pensiez étre, tenez pour asseuré que vous y estes beaucoup meilleur, que vous n'auriez été dans le monde. Et c'est l'une des raisons qui nous doivent porter à estimer davantage nôtre profession, & à rendre chaque jour à Dieu mille témoignages de nôtre reconnoissance pour la grace si particuliere qu'il nous a faite de nous y appeler: quand il n'y auroit point d'autre bien que celui-là dans la religion, il est seul assez grand pour nous la rendre tres-desirable & tres-digne de nôtre estime. Vous semble t-il que ce soit peu de chose d'étre à couvert d'une forte barriere, & de voir sans danger les autres dans la lice exposez à la violence des bestes farouches? d'étre en seureté dans le port, cependant que les gens du siecle sont battus de tous costez des tempestes & des orages de cette mer perilleuse du monde? d'étre assis tranquillement sur le bord du fleuve de Babilone, tandis que les autres roulent pesle-mesle & se noient malheureusement dans les flots.

L'observance des regles de religion & des conseils Evangeliques, rend aussi tres-facile celle des commandemens de la loy de Dieu. Car celui qui fait profession de les observer, a bien moins de peine à garder les preceptes; & au contraire celui qui ne veut pas garder les conseils ne peut que tres-difficilement observer les preceptes de la

loy. Et c'eſt en ce ſens que S. Thomas explique cette parole de Jeſus-Chriſt nôtre Redempteur : *Je vous le dis en verité, il eſt bien difficile que le riche entre dans le Royaume du ciel.* Voulez-vous en ſçavoir la raiſon, dit ce saint: c'eſt parce qu'il eſt trop difficile à l'homme de bien garder les commandemens par leſquels on y doit entrer, à moins qu'il ne ſuive auſſi les conſeils, en quittant tous les biens de la terre. Mais quiconque fait profeſſion de les ſuivre, trouve une facilité merveilleuſe à pratiquer les ſaints commandemens. Car qui doute qu'aprés avoir ſincerement renoncé à tous les biens de la terre & aiant fait vœu de ne plus poſſeder aucune choſe en propre, & que par neceſſité on ne ſoit en eſtat de ne plus deſirer jamais le bien d'autruy ? Qui doute que celui qui prie pour ſes ennemis & ſes perſecuteurs, & qui rend le bien pour le mal, ne ſoit tres-eloigné d'avoir de la haine pour ſes ennemis? Qui doute que celui qui ne jure jamais, non pas méme pour affirmer les choſes vraies, ne ſoit ennemi du menſonge & du jurement ? C'eſt pour cela auſſi comme les ſaints le remarquent, que les regles & les conſeils que nous faiſons profeſſion de ſuivre dans la religion, nous ſont bien moins un joug, qu'un ſecours & un ſoulagement pour mieux porter le joug des commandemens de Dieu.

TRAI. VI.

Amen dico vobis, quia difficile dives intrabit in regnum cœlorum. *Math. 19. 23.*

Quia difficile eſt quod homo præcepta ſervet quibus intratur in regnum, niſi ſequens conſilium divitias relinquat. *S. Th. quodlib. 4. art. 23.*

C'eſt ce que S. Auguſtin explique par deux excellentes comparaiſons en parlant de la douceur de la loy de grace. Son joug eſt à l'homme, dit-il, ce qu'eſt à un oiſeau la peſanteur de ſes ailes : les ailes que porte un oiſeau ne l'embaraſſent point : elles ne ſont point pour lui un fardeau ; au contraire ce-ſont-elles qui le rendent lui-méme plus leger, qui le portent & qui le font voler. De mémè les roües d'un chariot ont quelque peſanteur, mais elles ne ſont pas pour cela une charge incommode pour les bœufs qui y ſont attelez ; au contraire ce ſont elles qui rendent leur charge plus facile à trainer ; car il eſt certain que ſans les rouës, ils ne pourroient pas trainer ſans beaucoup de peine la moitié de la charge qu'ils menent par leur moien avec beaucoup de facilité.

Aug. ſerm. 22. de verb Apoſt Idem Bern. ep. 341.

Il en eſt de mémè des conſeils de l'Evangile que nous avons dans nos regles : non ſeulement ils ne nous ſurchargent ni ne nous embaraſſent point, mais ils nous ſervent comme de roües pour porter avec plus de douceur & de facilité le joug des commandemens de la loi de Dieu, que les gens du monde ne peuvent ſupporter qu'en gemiſſant, & en ſuccombant par pluſieurs chutes ſous ſa peſanteur, parcequ'ils n'ont pas, comme nous, le ſecours de ces roües & de ces ailes qui ſont les conſeils & les regles ſaintes de la Religion. C'eſtpourquoi nous devons nous appliquer avec ſoin & avec affection à les obſerver avec toute l'exactitude & la fidelité poſſible, & témoigner à Dieu une

continuelle reconnoissance de la grace de nôtre vocation, & de ce secours dont il lui plaît de nous y favoriser.

CHAPITRE II.

Que la perfection de la vie Religieuse consiste dans l'exacte observance des Regles.

Custodi legem atque consilium, & erit vita animæ tuæ, & gratia faucibus tuis. *Proverb.* 3. 21.

Quam dulcia faucibus meis eloquia tua, super mel ori meo. *Ps.* 118. 103.

GArdez la loi & le conseil que je vous donne, & ils seront la vie de vôtre ame, & comme un ornement à vôtre cou. Vous y trouverez une douceur si delicieuse, que vous direz à l'exemple de David : Seigneur, *Que vos regles & vos oracles me sont doux ! ils le sont plus que le miel ne l'est à ma bouche.* S. Jerôme écrivant à Hedibien sur douze questions qu'il lui avoit proposées, dont la premiere étoit de sçavoir par quelle voie on se peut rendre parfait ; il lui fait la méme réponse que nôtre Redempteur Jesus-Christ fit à ce jeune homme riche, qui l'étant venu trouver, & aiant un grand desir de pouvoir assurer son salut, lui dit en se prosternant devant lui : *Seigneur que dois-je faire pour acquerir la vie eternelle ?* Jesus lui répondit : *Vous sçavez les commandemens, gardez-les & vous serez sauvé.* Et ce jeune homme lui aiant répondu qu'il les avoit tous observé dés sa jeunesse, l'Evangile remarque que *Jesus jettant la vûë sur lui, l'aima.* Pour vous faire entendre que la vertu & la bonté est une chose si aimable, qu'elle attire sur elle les yeux & le cœur de Dieu méme ; & il lui dit : *Il y a une chose qui vous manque ; allez, vendez tout ce que vous avez, & donnez le aux pauvres ; & vous aurez un thresor dans le Ciel : puis venez & suivez-moi.* Voila, dit S. Jerôme, en quoi consiste la vraie perfection, à joindre aux commandemens de Dieu les conseils de l'esprit saint.

Mat. 19. 16. Luc. 18. 18.

Jesus autem intuitus eum, dilexit eum. *Marc.* 10 21.

Unum tibi deest; vade, quæcumque habes vende & da pauperibus, & habebis thesaurum in cœlo, & veni sequere me. *Marc.* 10. 21.

Le venerable Bede dit de ceux qui ne se contentant pas de garder les commandemens de Dieu, ont encore soin d'observer fidellement les conseils de son saint Evangile, que c'est proprement à eux que convient la couronne d'or que Dieu avoit ordonné à Moïse de mettre sur la premiere, pour marquer l'avantage qu'auront sur les autres dans la gloire, ceux qui les auront surpassez en gardant outre les commandemens de Dieu les conseils de l'Evangile. Et c'est pour cela que nôtre Sauveur ajoûte en suite : *Et vous aurez un thresor dans le Ciel :* comme voulant dire : si vous gardez les conseils de l'Evangile, non seulement vous entrerez dans le Roiaume du Ciel, mais vous y serez tres-riche, vous y posséderez un grand tresor. C'est la grace particuliere que Dieu nous fait à nous autres Religieux : non seulement *il nous a appellez à son admirable lumiere* de la foi & de l'Evangile comme tous les autres Chrétiens ; non seulement *il nous veut transferer dans*

Et super illam, alteram coronam aureolam. *Exod.* 25. 25.

Et habebis thesaurum in cœlo. *Math.* 19. 20.

De tenebris in admirabile lumen suum, & transtulit in regnum filii dilectionis suæ. 1. *Petr.* 2. 9. & *Col.* 1. 13.

le Roiaume de son fils bien-aimé avec tous ses élûs; mais il nous veut encore preferer aux autres en nous faisant les grans du Roiaume du Ciel: c'est pour cela qu'il nous a appellez à l'observance des conseils Evangeliques, qui est l'état de perfection dans lequel nous faisons profession de le servir. Il est donc juste que nous fassions tout ce qui est en nous pour répondre dignement à un si grand bien-fait.

* Et nous le ferons infailliblement si nous avons soin d'observer ce que nôtre bien-heureux Pere demande de nous. Que tous ceux qui sont reçûs & qui vivent dans la Compagnie aient un desir sincere & veritable d'en garder entierement toutes les constitutions & les observances, & qu'ils emploient de tout leur cœur avec la grace de Dieu toute l'étenduë de leurs forces pour s'en acquiter avec perfection. 6. p. Constit. c. 1. §. 1.

C'est de cette observance exacte, fidele & respectueuse des conseils de l'Evangile & de nos regles, que dépend nôtre progrez spirituel; si nous nous acquittons parfaitement nous serons parfaits & veritables Religieux. Et le nom méme de Religieux marque l'obligation que nous avons de le bien faire. Nous sommes appellez Religieux parceque le mot de Religieux signifie celui qui est doublement, ou deux fois lié & attaché: ce qui nous convient parfaitement; car non seulement nous sommez liez & attachez par l'obligation d'observer les commandemens de Dieu comme tous les autres Chrétiens, mais nous le sommes encore par celle de pratiquer les conseils de l'Evangile qui sont renfermez dans nos regles. De mémè l'Eglise appelle encore les Religieux, des Reguliers, à cause de l'obligation à l'observance de leurs regles; & ce nom qui est tres-honorable leur est ordinairement donné dans le droit Canon.

* Et le Concile de Trente donne aussi ce méme nom à ceux de nôtre Compagnie; & les Saints Pontifes dans leurs Bulles nous donnent celui de Clercs ou Prêtres Reguliers. Concil. Trid. sess. 25. c. 16.

Efforçons-nous donc de remplir dignement ce beau nom. Soions tres-reguliers, c'est-à-dire tres-exacts observateurs de nos regles, afin que nôtre vie soit proportionnée à la grandeur du nom que nous portons. S. Bernard écrivant à des Religieux tres fervents pour les encourager à perseverer toujours dans la méme ferveur, leur dit: Perseverez, mes freres, je vous en prie & vous en conjure de toute mon affection, demeurez fermes dans vos devoirs en nôtre Seigneur, & appliquez vôtre soin & vôtre exactitude à la garde de la Regle & de la discipline de l'Ordre, afin que l'Ordre soit lui-méme vôtre garde & vôtre protection. De sorte que si nous gardons bien les Regles de la Religion, la Religion nous gardera aussi & nous conservera dans la perfection.

Rogo vos, fratres, & multum obsecro, sic agite, & sic state in Domino, dilectissimi, solliciti semper circa custodiā ordinis, ut ordo custodiat vos. Bern. epist. 321. ad frat. S. Anast.

Tout ceci nous est tres-bien figuré par ce que l'Ecriture dit de la force de Samson, qu'elle consistoit dans ses cheveux, lesquels lui aiant Iudic. 13. 5 & 16. 19.

été coupez par surprise, il perdit en méme temps toute sa force ; de sorte que les Philistins s'en étant rendus les maîtres, le lierent & lui creverent les yeux. Dieu avoit mis toute la force de Samson dans ses cheveux, parcequ'étant Nazaréen, il étoit obligé par une profession particuliere de Religion, de laisser croître ses cheveux, sans permettre que le fer passât sur sa téte : mais n'aiant pû resister aux carresses de Dalila qu'il aimoit, il lui découvrit son secret, & cette femme l'aiant ensuite endormi, lui fit couper ses cheveux, & lui osta en méme temps toute sa force & la vertu de sa Religion. Il en est de mémè de nous : toute la force & la vertu de nôtre ame consiste à garder inviolablement nos Regles & nos observances, que l'on peut appeller nos cheveux, à cause qu'elles paroissent des choses legeres & de peu d'importance ; & nous sommes obligez à laisser croître nos cheveux sans les couper, parce que nous sommes Nazaréens, c'est-à dire Religieux ; car les Nazaréens faisoient profession d'une vie continente & vertueuse, & étoient distinguez des autres par leurs longs cheveux. Si donc nous souffrons qu'on nous coupe nos cheveux, nous demeurerons comme Samson sans force & sans vertu, exposez à la cruauté de nos ennemis les Philistins, qui sont les demons.

CHAPITRE III.

Que les regles de nôtre Compagnie n'obligent point sous peine de peché. Mais que personne ne doit prendre de là occasion d'en negliger aucune.

* NOus ne sommes point obligez à l'observance de nos regles sous peine de peché ni mortel ni veniel. Il en est de mémè des ordres des Superieurs, si ce n'est lorsqu'ils commandent au nom de Jesus Christ nôtre Seigneur, ou en vertu de l'obeïssance, ainsi qu'il est expressement porté dans nos constitutions mémes. Mais personne ne doit prendre de là occasion de les negliger en aucune maniere. C'est-pourquoi nôtre bien-heureux Pere ne voulant pas d'un côté que ces devoirs d'obeissance nous fussent des pieges & des occasions de peché, & desirant de l'autre que nous les accomplissions avec une entiere exactitude sans en omettre un seul point de perfection, il dit : Aiez au lieu de la crainte de l'offence, un amour & un desir sincere de toutes perfections, qui vous porte à n'avoir en vûë dans toute vôtre conduite, que ce qui est plus avantageux à l'honneur & à la gloire de Jesus-Christ nôtre createur & nôtre souverain maître. Ce qu'il avoit exprimé dés le commencement de nos constitutions & de nos regles en cette maniere : la loy interieure de la charité, & l'amour que le S. Esprit imprime & forme dans les cœurs est ce qui nous doit aider beaucoup à les bien garder.

Et loco timoris offensæ succedat amor, & desiderium omnis perfectionis, & ut major gloria, & laus Christi creatoris ac domini nostri consequatur. 6. p. *Constit.* c. 5.

C'est ceque Jesus-Christ méme nous dit par S. Jean. *Si vous m'aimez, gardez mes commandemens.* Il suffit à celui qui aime, de connoître la volonté de la personne aimée pour l'executer avec joie. Un bon fils qui sçait ce que son pere desire de lui, s'y porte aussitôt avec affection, sans que la crainte y ait aucune part. Celui

Si diligitis me, mandata mea servate. *Joan.* 14. 15.

donc qui pour n'être pas obligé à l'obſervance des regles & des conſtitutions de ſon ordre ſous peine de peché & de l'Enfer les rompt & en fait peu d'état, ne doit pas être regardé comme un bon fils, ni même comme un bon ſerviteur; car je vous prie de me dire comment on devroit conſiderer un ſerviteur, qui auroit reſolu de ne rien faire que ce que ſon maître lui commanderoit l'épée nuë à la main, & ſous peine de mort? Ou bien ce que vous penſeriez d'une femme qui diroit à ſon mari: je ne veux point être une femme de mauvaiſe vie, ny vous faire aucune infidelité; mais ſçachez pourtant que hors cela, je veux faire tout ce qui me viendra en fantaiſie, quand même je ſçaurois que vous en devriez être faché. C'eſt là juſtement la diſpoſition de ces perſonnes qui negligent leurs obſervances, à cauſe qu'ils n'y ſont pas obligez ſous peine de peché, & de l'Enfer. Ils reſſemblent à des eſclaves, qui ne ſervent leurs maîtres que par la crainte du châtiment. Et c'eſt ce qu'un Payen même a tres-bien remarqué, mettant cette difference entre les méchans & les gens de bien, que ceux-là ne s'abſtiennent du vice, que parce qu'ils en craignent la peine, & que les bons le fuïent, & le deteſtent, parce qu'ils aiment la vertu.

Oderunt peccare mali formidine pœnæ: Oderunt peccare boni virtutis amore.

☞ S. Gregoire raconte qu'un ſaint Religieux nommé Marcius s'étant retiré dans la ſolitude du deſert ſur le mont Marſique, s'attacha par le pied à une chaine de fer, dont l'autre bout tenoit à un rocher, en ſorte qu'il ne pouvoit plus aller plus loin que l'étenduë de cette chaine. Saint Benoiſt le grand Patriarche des Religieux en Occident l'aiant appris, lui envoia dire par un de ſes Diſciples: Si vous étes vrai Serviteur de Jeſus-Chriſt, ne demeurez point attaché à cette chaîne de fer; c'eſt la chaîne de l'amour de ce divin Sauveur qui vous doit retenir. Ce ſaint homme obeït auſſi-tôt, & oſta la chaîne qui le tenoit, mais il ne ſortit jamais de l'eſpace où elle le retenoit lors qu'il y étoit attaché. Nôtre bien-heureux Pere en a uſé de même envers nous. Il n'a pas voulu que nous fuſſions attachez & liez à nos Regles par la chaîne de fer, qui eſt l'obligation ſous peine de peché & de l'Enfer, mais par la chaîne de l'amour de Jeſus-Chriſt, qui a ſans doute plus de force pour nous retenir dans une tres-exacte & tres-étroite obſervance, que la chaîne de fer de la crainte du peché & des peines qui le ſuivent.

Si ſervus Dei es non teneat te catena ferrea, ſed catena Chriſti.
Gregor. Dial. lib. 3. cap. 16.

Toutesfois on doit remarquer ici deux choſes: L'une que quand nos Regles & nos Conſtitutions contiennent une choſe qui touche quelqu'un de nos vœux, ou qui eſt deffenduë par la Loi naturelle, alors on y eſt obligé ſous peine de peché, non en vertu de la Regle ou Conſtitution qui la contient; mais en conſideration du vœu ou de la Loi naturelle, ainſi qu'il a déja été remarqué ailleurs. L'autre eſt qu'encore que la Regle n'oblige pas par elle-même ſous peine de peché, on peut neanmoins pecher en la rompant; ce qui eſt toujours vrai, lors qu'il y a de nôtre part de la negligence, de la pareſſe, du mépris, ou peu d'eſtime de la Regle, ou quelque ſemblable defaut, comme ſaint Thomas l'a tres bien remarqué en parlant des Regles de l'Ordre de ſaint Dominique, qui n'obligent par elles-mêmes, non plus que les nôtres, ſous aucune peine de peché ny mortel ni veniel.

Au 3. tr. chap. 10.

CHAPITRE IV.

Que la petiteſſe & la facilité des choſes qu'une Regle ordonne, n'excuſe pas celuy qui les neglige, mais le rend plus coupable.

C'Eſt encore une tentation & un artifice dont le demon ſe ſert fort communement pour nous porter au mépris de quelques unes de nos Regles, que de nous les repreſenter comme des choſes legeres & de peu d'importance, dans leſquelles on ne doit pas faire conſiſter la ſainteté & la vraie perfection; car cette fauſſe perſuaſion jointe à nôtre foibleſſe & à nôtre tiedeur, fait que nous y manquons ſouvent par nôtre faute. C'eſtpourquoi il eſt important de nous fortifier contre les attaques & les ſurpriſes de cette tentation.

Premierement pour ce qui eſt de la petiteſſe & de la legereté des choſes qu'une Regle ordonne, bien loin d'excuſer ceux qui la negligent, ny de diminuer leur faute, elle la rend en quelque ſorte plus grande & plus inexcuſable. C'eſt ce qu'enſeigne le Grand ſaint Auguſtin parlant de la chute de nôtre premier pere : Comme l'obeïſſance, dit-il, qu'Abraham rendit à Dieu, lors qu'il lui ordonna de lui aller immoler ſon fils Iſaac ſur une montagne, eſt eſtimée avec raiſon d'autant plus grande, que le commandement étoit plus difficile & plus contraire à tous les ſentimens de la nature; la deſobeïſſance de nôtre premier Pere dans le Paradis a auſſi été plus grande & plus criminelle, à proportion que l'ordre qu'il avoit receu de Dieu étoit leger & facile à executer, & c'eſt en cela méme que ſa faute a paru plus inexcuſable; car quel pretexte & quelle excuſe, pouvoit-il avoir de ne pas obeïr à Dieu en une choſe auſſi petite & auſſi facile, qu'étoit celle de s'abſtenir de manger du fruit d'un ſeul arbre, en aiant tant d'autres, & peut-être de meilleurs à ſa diſpoſition? Qu'auroit donc fait Adam ſi Dieu lui eût commandé quelque choſe de grand & de difficile? Si Dieu lui eût ordonné de lui ſacrifier ſa femme, comme il ordonna à Abraham de lui ſacrifier ſon fils? Comment auroit-il pû ſe reſoudre à lui obeïr en la lui immolant, puiſque cette femme lui preſentant du fruit, auquel Dieu lui avoit deffendu de toucher, il aima mieux en manger contre l'ordre de Dieu, que de lui cauſer de la douleur par un refus.

Aug. lib. 14. de civit. Dei cap. 15.

Il en faut juger de méme des Regles de Religion : plus elles ſont faciles à accomplir, plus auſſi la faute & la deſobeïſſance de celui qui les rompt, eſt digne de reprehenſion. C'eſt auſſi ce que le devot S. Bonaventure a tres-bien remarqué : Les plus petites fautes, dit-il, impriment des taches d'autant plus honteuſes dans les mœurs de celui qui les com-

Minima neglecta eo turpius maculam moribus ingerunt, quo vitari

met-

mettent, qu'elles sont plus faciles à éviter lors qu'on les connoît. Si ce qu'une Regle ordonne étoit tres-penible & tres-difficile à observer, les fautes qu'on y feroit seroient en quelque sorte excusables; mais de quelle excuse pouvez vous couvrir celles que vous commettez en une chose qui est de soi tres-petite & tres facile à faire? De plus comment croirai-je que vous serez obeïssant dans les devoirs importans & difficiles, si vous ne l'étes pas dans les plus faciles & les plus legers? On ne se persuade pas aisement qu'un homme puisse faire de grandes choses, quand il ne fait pas bien les plus petites : car comme dit fort bien saint Bernard. Celui qui ne peut pas garder sa langue ni son ventre, (c'est à dire qui ne peut pas reprimer l'intemperence de sa langue , ny celle de sa bouche ,) n'est pas vraiment Religieux. C'étoit là comme le premier principe de la conduite ordinaire des anciens solitaires , dit Cassien ; c'est pourquoi ils commençoient leur exercice par l'abstinence ; car disoient-ils comment celui qui ne sçauroit pas se vaincre dans les choses exterieures qui sont les plus faciles, le pourroit-il faire dans les choses in-terieures, qui sont les plus difficiles ? Comment celui-là se pourra-t-il deffendre *contre les esprits de malice répandus dans l'air*, & contre ses ennemis invisibles, qui ne sçait pas repousser ceux qu'il void, & qui sont plus foibles?

facilius cognita poluerunt. *Bonav. in discip. specul ad novit. in prologo.*

Bern. de interiori domo cap. 56. Cass lib. 5. cap. de spiritu castit. 5.

Contra spiritualia nequitiæ in celestibus. *Ephes. 6. 12.*

C'est par là que nous pouvons discerner ce qu'il y a de faux & de veritable dans les desirs que nous avons quelquefois de faire de grandes choses pour Dieu, comme d'étre exposez à des travaux & à des mortifications extraordinaires, & de souffrir mémè le martire dans les terres des Infideles; car si vous ne pouvez pas seulement supporter ici une petite mortification telle que pourroit étre celle d'aller demander permission pour quelque chose legere & de peu d'importance, & si pour l'éviter vous rompez la Regle qui vous y oblige, ou quelqu'autre, comment auroit-t-on seulement la pensée que vous puissiez étre ferme & fidele dans les choses laborieuses & difficiles?

Il y en a plusieurs, dit saint Bonaventure, qui desirent de mourir pour Jesus-Christ, & qui cependant ne voudroient pas souffrir la moindre parole de mépris pour l'amour de lui : mais comment celui qui a peur du bruit que fait une fueïlle qui tombe d'un arbre, pourroit-il soûtenir les coups terribles d'une épée qui le menace de mort? Si une petite parole qui n'est qu'un peu de vent vous jette si facilement dans l'agitation & le trouble, que sera-ce lors que la persecution s'élevera reellement contre vous? Que sera-ce lors qu'on vous attaquera en des choses importantes par des impostures & des faux témoignages, & que vous les verrez passer pour des veritez qui vous condamneront.

Multi pro Christo optant mori, qui pro Christo nolunt levia verba pati. Sed quem terret sonitus folii volantis, quomodo sustineret ictum gladii vibrantis? *Bonav. ubi sup.*

Minima etiam adversa tolerare patienter assuescamus : quia majora non superat, qui minora tolerare non discit. *Idem ibid.*

C'est pourquoi dit ce Pere accoûtumons nous à souffrir en patience toutes les petites contrarietés qui nous arrivent, parce qu'on n'est jamais capable de surmonter les grandes, quand on n'apprend pas à bien supporter les plus legeres.

Denis le Chartreux raconte sur ce sujet une chose arrivée à un novice, qui étant d'abord entré dans les saints Exercices de la Religion avec beaucoup de ferveur, s'étoit ensuite attiedi & relâché, de telle sorte comme il arrive d'ordinaire, que tout ce qui lui étoit facile dans les premiers jours, lui devint insuportable. Il commença à ressentir de la repugnance & de l'aversion méme pour les Offices bas & humilians, & pour les exercices de mortification : & entre toutes ses peines, la plus grande étoit de porter un certain habit fort pauvre & fort grossier, qu'on avoit alors accoûtumé de donner aux Novices. Un jour qu'il s'étoit endormi apres midi, il vit en songe Jesus-Christ nôtre Sauveur chargé d'une tres grande & tres-pesante Croix, avec laquelle il s'efforçoit de monter par un escalier qui étant tres-étroit lui causoit une extrême peine, à cause de la grandeur du fardeau qu'il soûtenoit.

Dionis. Cartus. in scala Relig. art. 16.

Ce Novice touché de compassion de le voir dans ce penible embarras, & desirant de l'aider, lui dit ; Je vous supplie, Seigneur, d'agreer que je vous aide à porter cette Croix. Alors Jesus-Christ le regardant avec un visage grave & severe, lui dit avec indignation : Comment osez-vous pretendre pouvoir soûtenir cette Croix, dont je suis chargé, vous qui n'avez pas seulement le courage de porter pour l'amour de moi cet habit qui est si peu pesant ? Ce qu'aiant dit il disparut ; & le Novice s'étant aussi-tôt éveillé, demeura si confus de ce reproche, & en méme-temps si encouragé & animé d'une nouvelle ferveur, que depuis ce moment il ressentit toujours plus de joie & de satisfaction à porter cet habit humble & méprisable, qu'il n'y avoit auparavant trouvé de dégout & de repugnance.

CHAPITRE V.

Combien il est desavantageux d'estimer peu ses Regles, quoy que ce ne soit qu'en des petites choses.

Qui fidelis est in minimo, & in majori fidelis erit : & qui in modico iniquus est, & in majori iniquus erit. *Luc. 16. 10.*

C*Elui qui est fidele dans les petites choses l'est aussi dans les grandes ; & celuy qui est injuste dans les petites choses l'est aussi dans les grandes.* Comme le demon tâche ordinairement de nous porter au relâchement en ce qui est de l'observance de nos Regles, sous pretexte que ce qu'elles nous ordonnent est de legere importance, & que ce n'est point en cela que doit consister nôtre perfection & nôtre progrez spirituel, nous expliquerons ici deux choses qui serviront beaucoup pour nous défendre de cette tentation, l'une est le grand desavantage qui suit le mépris & le peu d'estime qu'on fait des petites choses, & l'autre au contraire est le grand bien qu'on s'attire en les estimant beaucoup.

Ces deux choses sont renfermées dans les propres paroles de Jesus-Christ que nous venons de rapporter. Il dit de la premiere, que quiconque est infidele dans les petites choses, l'est aussi dans les grandes : ce que le saint Esprit avoit déja dit auparavant par la bouche du Sage :

Celui qui méprise les petites choses, tombera peu-à-peu. Cela seul devroit suffire pour nous rendre plus diligens & plus soigneux en l'observance de nos Regles, pour n'en jamais negliger aucune, quelque petite & peu importante qu'elle paroisse, sçachant que c'est Dieu méme qui nous dit, que *celui qui negligera les petites choses, tombera peu à peu* dans les plus grands maux. C'est ainsi que les plus fortes places se laissent quelquefois surprendre par les ennemis qui s'en rendent les maîtres. *Le Seigneur a resolu de détruire les murs de Sion*, cette Ville si bien fortifiée dedans & dehors : *Il a tracé au cordeau son dessein, & il n'a point retiré sa main qui travailloit à la ruiner. Tous ses dehors sont tombez d'une maniere deplorable, & en méme-temps ses murailles ont aussi été détruites*, & les ennemis y sont entrez sans peine, & s'en sont emparez.

TRA. VI.

Qui spernit modica paulatim decidet. *Eccl.* 19. 1.

Cogitavit Dominus dissipare murum Filiæ Sion: tetendit funiculum, suum & non avertit manum suam à perditione. Luxitque antemurale & murus pariter dissipatus est. *Thren.* 2. 8.

C'est de cette sorte que les demons entrent dans la ville de nôtre ame, & qu'ils s'en rendent les maîtres. Les Regles & les observances Religieuses, ainsi qu'il a déja été dit, sont ses défences exterieures, qui couvrent la muraille & le rempart de la Loi & des Commandemens de Dieu. Si vous laissez donc tomber en rüine ces fortifications de dehors, la muraille de la ville tombera aussi bien-tôt, & ainsi vôtre ame demeurera exposée en proie à ses ennemis.

Ci-dessus au ch. 1.

Et c'est l'un des sens de cette parole du Sage : *Celui qui romp la haie sera mordu par le serpent*, c'est à dire que si vous commencez à rompre cette muraille de vos regles qui ont été utilement établies de Dieu ou des hommes dans la Maison sainte où Dieu vous a appellé, pour y conserver & entretenir le bien, la pieté, & la discipline ; si vous faites quelque bréche à ce rempart qui vous défend contre les tentations du siecle, du demon, & du peché, vous serez mordu par l'ancien serpent qui se glissera aussi-tôt dans vôtre ame par cette rupture. Si vous rompez la clôture de vôtre vigne, tout ce qui est dedans sera exposé au pillage des passans, & ravagé par les bêtes farouches.

Qui dissipat sepem mordebit eum coluber. *Eccles.* 10. 8.

Ut quid destruxisti maceriam ejus, & vindemiant eam omnes qui prætergrediuntur viam. *Ps.* 79. 13.

Mais comme ce point est d'une extréme importance, laissons là les metafores & les figures, & parlons en simplement, pour le faire mieux entendre. Voulez-vous sçavoir comment se fait ce que dit le saint Esprit : Que celui qui se relache dans les petites choses tombera peu-à-peu dans les plus grandes ? On en peut dire justement ce que les Saints & les Theologiens disent du peché veniel, & ce que nous en enseignons aux petits enfans dans leur Cathechisme : Sçavoir, que le peché veniel est une disposition au peché mortel. Quelque grand nombre de fautes venielles que l'on commette, elles n'en peuvent pas faire une mortelle, c'est à dire qui puisse donner la mort à l'ame, ni lui faire perdre la grace de Dieu ; mais elles là mettent peu-à-peu dans une dis-

position de molesse, de relâchement & de tiedeur, qui fait que la tentation la surmonte plus facilement dans les occasions où elle l'attaque, & la fait malheureusement tomber dans le peché mortel.

Encore-que les premiers coups d'une artillerie qui bat une muraille ne la renversent pas, ils l'ébranlent neanmoins de telle sorte, qu'elle ne peut plus resister aux derniers, & bien-que les goutes d'eau qui tombent sur une pierre n'aient pas d'elles-méme la force de la creuser; elles ne laissent pas d'y introduire une certaine disposition qui fait que celles qui tombent ensuite la creusent notablement. *L'eau creuse insensiblement les pierres*, dit le bien-heureux Job, & les *inondations emportent peu à-peu les terres*. Il en est de méme des pechez veniels;ils penetrent doucement dans le cœur de l'homme, & en ébranlant & amolissant peu-à-peu toute sa force & sa fermeté, ils la disposent insensiblement à tomber dans le peché mortel. On commance par perdre peu-à-peu la crainte d'offencer Dieu; puis on se porte à faire des choses par d'autres motifs que celui de son amour, & bien-tôt aprés on se laisse aller à d'autres qui lui sont contraires.

Lapides excavăt aquæ, & alluvione paulatim terra consumitur. *Iob.* 14. 19.

Celui qui commence à ne se plus soucier de mentir ou de jurer sans necessité en des petites rencontres, ne manquera pas de broncher bientôt en d'autres plus importantes, & de se laisser emporter au mensonge & au parjure sans se reconnoître, en affirmant des choses fausses ou douteuses, & en s'efforçant inutilement de les persuader par des juremens. Et ainsi le voila tombé dans le peché mortel. Celui qui ne craint plus de murmurer ou de médire en des choses legeres, se trouve bien tôt dans des engagemens plus considerables; & le voila aussitôt en danger de tuer son ame. Celui qui n'est pas soigneux d'empécher ses yeux de jetter inconsiderement leurs regards sur des choses illicites, & de repousser les pensées mauvaises & des-honnestes qui se presentent à son esprit, est fort prét de tomber dans une chute mortelle. Quelquefois lors qu'il y pense le moins, son cœur se laisse attirer comme hors de lui par la delectation de quelque regard libre, ou de quelque pensée dereglée, & se trouve tombé en un moment dans la mort du peché. Voila tout ce que pretend le Demon, qui est de nous disposer au peché mortel en nous portant à negliger les petites fautes.

Et c'est à cela méme que tend le peu d'estime, l'indifference, & le mépris qu'il tâche de nous inspirer pour nos regles, afin qu'aiant commencé à les rompre, il puisse nous attirer ensuite peu-à-peu en de plus grandes fautes, jusqu'à ce que nous tombions enfin dans les derniers malheurs. Au commencement on a un remords de conscience en rompant quelque petite regle. Ensuite le mal ne paroît plus si grand, on en est moins touché, & enfin l'on s'accoutume à le faire sans re-

mords & sans regret. C'est aussi en cette maniere que la tiédeur & le relâchement s'introduisent dans la priere, dans les examens de conscience, & dans les autres exercices spirituels, parce qu'on en perd l'estime aussi-bien que des regles. Il arrive une fois qu'on les fait avec dégoût: un autre qu'on en retranche quelque chose; & ensuite on les fait avec negligence, & par maniere d'acquit, sans en retirer aucun fruit pour son ame.

C'est de ces commancemens qui semblent petits, que viennent les grandes chutes des personnes religieuses, comme le remarquent les saints sur ce que l'Evangile dit de Judas qui murmuroit contre la bien heureuse Madelaine, de ce qu'elle avoit repandu un parfum de grand prix sur les pieds du Sauveur, disant qu'il auroit mieux valu le vendre & en donner l'argent aux pauvres. *Il parloit de la sorte*, dit S. Jean, *non qu'il se souciât des pauvres mais parcequ'il étoit larron, & qu'il gardoit la bourse & portoit l'argent qu'on y mettoit.*

Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum sed quia fur erat, & loculos habens, & ea quæ mittebantur portabat *Ioan.* 12. 6.

Comme il avoit le soin de la dépence, & que ce devoit étre lui qui eut vendu ce parfum qu'il estimoit " trois cent deniers, il étoit fâché d'avoir perdu cette occasion d'en prendre un de dix; & il ne resolut alors de livrer aux Juifs J. C. nôtre Redempteur, que pour se recompenser des trentes deniers qu'il avoit manqué de gagner.

" *Environ* 115. *livres de nôtre monnoie.*

Hieron. in cap. 26. *Math.*

Remarquez, dit S. Augustin sur ce méme endroit, que Judas ne se perdit point lors qu'il vendit Jesus-Christ: sa trahison ne fut point le « commencement de son malheur: son avarice l'y avoit conduit peu à- « peu. Il étoit déja devenu larron: c'étoit un perdu & un abandonné qui « ne suivoit Jesus Christ que de corps, & non pas de cœur & d'esprit. « Quand vous voiez donc une personne religieuse tombée dans quelque grand desordre, ne pensez pas nonplus que sa perte ait commencé par cette grande chute; elle étoit déja arrivée avant ce grand éclat. Il y avoit déja long-temps qu'il n'avoit plus que le corps dans la religion, qu'il ne se soucioit plus de l'oraison, de l'examen de sa conscience, ny des autres exercices spirituels, & que le mépris de ses regles avoit étouffé en lui l'esprit & la ferveur de la devotion.

Aug. tract. 10: *sup. Ioan.*

S. Jerôme remarque la méme chose sur ces paroles: *Que voulez-vous me donner & je vous le mettray entre les mains.* Le malheureux Judas dit-il, voiant ce parfum répandu voulut vendre son maître, afin de se recompenser de la perte qu'il y croioit avoir faite; par le prix qu'il en recevroit. Representez-vous à quel excez de malheurs l'avarice a conduit ce miserable, en excitant peu-à-peu dans son cœur la passion d'avoir de l'argent, & en l'engageant insensiblement dans des voies honteuses & criminelles; afin que la crainte de commencer de-méme à vous perdre par des petites choses, vous porte à en faire toujours

Hier. in cap. 26. *Math. super illa verba*: Quid vultis mihi dare & ego vobis eum tradã. *Math.* 26. 15.

Infelix Judas damnum quod ex effusione unguenti se fecisse credebat, vult magistri pretio compensare. *Hier. ubi sup.*

beaucoup d'état & à n'en jamais negliger aucuns.

Faciem ejus præcedit egestas. Iob. 41. 15.

C'est aussi ce que signifie cette parole de Job : *La pauvreté precede la face de l'ennemi :* parce qu'il consume la force & la fermeté des meilleures resolutions de l'ame par une multitude d'imperfections & de fautes venielles dont il la remplit avant que d'y entrer, & par l'éloignement où il la met de la priere & des autres exercices spirituels; ensuite dequoi il la porte facilement dans les plus grandes iniquitez.

Greg. lib. Moral. 10. ch. 9.

C'est pourquoi dit le grand S. Gregoire, celui qui n'aura pas grand » soin de reprimer les fautes des occupations vaines & inutiles, & tou- » tes celles qui paroissent peu importantes, en viendra insensiblement » jusqu'à cet excez, que de commettre avec audace les plus grands » pechez. Gardons-nous donc de donner cette entrée au demon en perdant la crainte, le respect & l'estime que nous devons avoir pour nos regles & nos observances. *Jerusalem corrigez-vous de vos fautes, de peur que je ne retire de vous mon esprit, & que vous ne demeuriez deserte & inhabitable.* Efforcez vous, ames religieuses, de former soigneusement toute vôtre conduite sur le modele de la discipline & de l'observance des saintes regles de la religion, où il a plu à Dieu de vous appeller, de peur qu'il ne retire de vous ses graces, & le secours de sa souveraine protection, & qu'ainsi vous ne veniez à tomber dans la mort du peché.

Erudire Jerusalem ne forte recedat anima mea, & ne forte ponam te desertam terram inhabitabilé. Ierem. 6. 8.

CHAPITRE VI.

Des grans biens que produit l'exactitude & la fidelité à garder ses regles, quoi que ce ne soit qu'en de petites choses.

NOtre Seigneur Jesus-Christ nous represente merveilleusement bien les grans avantages qui naissent de l'exacte & fidele observance des regles de Religion, & de l'estime que l'on en fait, quoi que ce ne soit qu'en des choses legeres & peu importantes, lorsqu'il dit dans l'Evangile : *O bon & fidele serviteur, parceque vous avez été fidele en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup : entrez dans la joie de vôtre Seigneur.* L'exactitude & la fidelité que vous aurez dans les petites choses sera recompencée d'une si grande joie, que le Seigneur ne dit pas que la joie entrera dans vous, parcequ'elle n'y pourra pas être toute renfermée, mais que vous méme entrerez dans la joie, & que vous serez penetré & environné de son abondance, comme vous l'étes de l'air d'un lieu agreable où vous entrez. Et dans un autre endroit il dit encore, que la mesure du pris & de la recompence que nous recevrons pour cette méme fidelité dans les petites choses, ne sera point petite ni legerement emplie, ni donnée avec épargne,

Euge, serve bone & fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam. Intra in gaudium Domini tui. Math 25. 21.

Mais qu'on nous versera dans le sein une bonne mesure pressée, entassée, & qui se répandra pardessus.

Mensuram bonam & confertam, & coagitatam, & supereffluentem dabunt in sinum vestrum. *Luc* 6. 38.

Voions maintenant d'où vient que le Seigneur éleve & recompense si avantageusement ceux qui lui sont fideles dans les petites choses. La raison de cela est que c'est particulierement dans les choses les plus legeres & les plus petites que l'on connoît mieux la fidelité de chacun, & ce qu il est capable de faire dans les grandes qui se presenteront. C'est ce que le Seigneur méme nous fait assez entendre, lorsqu'il dit par S. Luc: *Que celui qui est fidele en peu de choses, l'est aussi en beaucoup.* Car il faut prendre garde, qu'il ne dit pas, que qui est fidele en beaucoup de choses, l'est aussi en peu; parceque l'exactitude & la fidelité est plus remarquable dans les petites choses que dans les grandes.

Comme la fidelité d'un dépensier ou d'un œconome paroit moins lors qu'il est exact à rendre compte de mille pistoles, que lors qu'il a la méme exactitude à le rendre de quelque sou: ou bien comme on ne connoît pas tant la bonne volonté d'un serviteur dans les choses necessaires, que dans les petites qu'il pourroit se dispenser de faire: ou bien enfin comme l'amour d'un bon fils envers son pere ne se fait pas tant remarquer en ce qu'il lui obeit en des choses importantes, qu'en ce qu'il s'applique à executer ponctuellement sa volonté dans les plus legeres, ne craignant rien tant que de faire la moindre démarche qui ne lui soit pas agreable; ainsi la vertu d'un Religieux ne se connoît pas tant en ce qu'il se garde de tomber dans des fautes visibles & mortelles qu'en ce qu'il emploie toute l'exactitude & la diligence possible à l'accomplissement de toutes les Regles & les observances de sa profession, quelques petites & legeres qu'elles puissent étre.

Il ne faut donc pas s'étonner pourquoi Dieu traite & recompence si avantageusement ceux qui ont pour lui cette exacte & loüable fidelité, & s'il est si liberal envers eux de ses dons, puisqu'ils le sont eux mémes envers lui autant qu'ils le peuvent étre. Et c'est en ce sens qu'on doit prendre cette parole de saint Jacques: *Approchez-vous de Dieu, & il s'approchera de vous.* Dieu répandra plus liberalement ses dons & ses graces dans vôtre ame, à proportion que vous serez liberal envers lui. Et vous le serez veritablement, si vous avez grand soin de lui plaire non seulement dans les choses qui sont d'obligation, mais dans celles mémes qui ne sont que de conseil & de surcroît, non seulement dans les plus grandes, mais aussi dans les moindres, & si vous vous appliquez à faire toujours ce que vous sçavez étre le meilleur, le plus parfait & le plus conforme à sa sainte volonté. Voila comment vous devez user de liberalité envers Dieu, afin qu'il en use aussi envers vous.

Appropinquate Deo, & appropinquabit vobis. *Iacob.* 4. 8.

Ce sont ceux qui en usent de la sorte, que Dieu favorise plus libera-

lement de ses dons & de ses faveurs, & qui font plus de progrez dans la vertu & la perfection. C'est ce que l'experience méme confirme. Nous en avons veu quelques-uns qui étoient tres élevez dans la vie de l'esprit par les dons excellens qu'ils avoient obtenus par cette voie de la liberalité de Dieu : Et nous avons oüi raconter de quelques autres, qu'encore qu'ils fussent tres-anciens & tres avancez en toutes sortes de vertus, ils ne laissoient pas de faire tant d'état de l'observance des moindres Regles, & de s'acquiter avec tant de respect, d'exactitude & de ponctualité des devoirs les plus petits & les moins importans de l'obeïssance, que leur exemple reveilloit l'ardeur & le courage des plus parfaits, & couvroit de confusion les tiedes & les negligens. Et c'étoit par cette voie de la fidelité dans les petites choses que le Seigneur les avoit élevez à une si eminente perfection.

Comme nous voions dans le monde que ceux qui étant au service des grans, s'appliquent avec un soin & une vigilance continuelle à leur donner toute la satisfaction qu'ils peuvent, en toutes sortes de rencontres grandes ou petites, ordinaires ou extraordinaires, s'attirent les bonnes graces, & les bienfaits de leurs maîtres, & sont toujours preferez aux autres dans le partage de ses liberalitez ; il en est de méme dans la maison de Dieu : les humbles qui imitent la simplicité des enfans dans les choses qui regardent l'obeïssance, & qui mettent leur honneur & leur gloire dans l'observance exacte, & ponctuelle des choses les plus petites & les moins importantes de la Religion, sont ceux que Dieu comble de ses faveurs & de ses plus grandes graces, & qu'il se plait de voir approcher de sa divine Majesté ; car c'est de ces personnes qu'il dit dans l'Evangile : *Laissez venir à moi les petits enfans, & ne les en empéchez point, parce que le Royaume du Ciel est pour ceux qui leur ressemblent.*

Sinite parvulos venire ad me, & nolite eos prohibere, talium est enim regnũ cœlorum. *Math.* 19.14.

Mais pour ceux qui veulent faire les venerables & les anciens, & qui se donnent la liberté de negliger ces choses, les mettant au dessous d'eux, ne les regardant plus que comme des observances de Novices ; Dieu les humiliera & les rejettera de sa presence, conformement à cette parole du Prophete : *Si je n'ay pas eu des sentimens humbles & bas de moi-méme*, si j'ai voulu faire le grand, *& si j'ai élevé mon ame ; qu'elle tombe dans l'état d'un enfant que la mere sevre de son lait*, quand il est devenu grand. De plus quand une mere veut sévrer son enfant, elle met de l'amertume sur ses mamelles, afin que ce qui lui étoit doux auparavant lui devienne insuportable. C'est encore un des sens qu'on peut donner à cette imprecation de David, en l'appliquant à ceux qui veulent faire les hommes d'importance, & qui se dégoutent, & se lassent d'étre comme des petits enfans dans la Religion; car

Si non humiliter sentiebam, sed exaltavi animam meam, sicut ablactatus est super matre sua, ita retributio in anima mea. *Ps.* 130. 2.

car c'eſt alors que l'Oraiſon, & les autres exercices ſpirituels, les petites obſervances, & les devoirs de l'obeiſſance, où ils trouvoient auparavant tant de goût & de douceur, ne leur donnent plus que du dégout, & ſe changent pour eux en fiel & en amertume.

C'eſt pourquoi ſaint Jerôme dit fort bien, que la marque d'une ame vraiment devoüée au ſervice de Dieu, eſt d'étre également attentif à lui plaire dans les grandes choſes & dans les petites, ſçachant qu'elle lui doit méme rendre compte de la moindre parole inutile qui lui échappe. Elle ſçait auſſi tres-bien que d'ordinaire l'on tombe peu-à-peu des petites fautes dans les plus grandes, & que ſi elle eſt fidele en peu de choſes ſa recompenſe en ſera plus grande & plus relevée dans le Ciel: C'eſt pourquoi elle ne trouve rien de petit dans la maiſon de Dieu, tout lui paroît tres-grand & tres-digne de ſes ſoins, de ſes reſpects & de toute ſon eſtime.

Mens Chriſto dedita, æque & in maioribus & in minoribus intenta eſt, ſciens etiam pro otioſo verbo reddendam eſſe rationem. *Hieron. epiſt. 3. ad Helied.*

Et le grand ſaint Baſile nous recommandant la méme choſe: Appliquez-vous, dit-il, à vous établir dans les plus hautes vertus, mais ne negligez pas pour cela les moindres choſes: qu'il n'y ait point de faute, que vous n'eſtimiez digne d'étre reprimée avec force & avec ſoin, quelque legere qu'elle paroiſſe; car il n'y a point d'ennemi ſi petit & ſi foible, qui étant mépriſé ne devienne à la fin tres-pernicieux & tres-capable de cauſer de grandes pertes.

Studeto ut majorum virtutum compos efficiare, neque minores tamen negligito. Nullum omnino ſit erratum quod parvi pendas, quamvis illud teuiſſimà beſtiola minutius ſit. *Baſil. in princip. 2. tom. fol. 4. p. 2.*

CHAPITRE VII.

Où ce qui vient d'étre dit eſt confirmé par des exemples.

NOus liſons dans l'Ecriture ſainte au quatriéme livre des Rois, que Naaman general de l'armée du Roy de Syrie, & qui avoit toute l'autorité auprés de ſon maître, mais étoit lepreux, aiant eu avis qu'il y avoit à Samarie un Prophete nommé Eliſée qui gueriſſoit toutes ſortes de maladies, & reſſuſcitoit méme des morts, obtint du Roi de Sirie ſon maître des lettres à Joram Roi d'Iſraël, par leſquelles il le prioit de le faire guerir par ce Prophete. Naaman étant donc arrivé à Samarie avec un grand équipage de chevaux & de chariots, & tout brillant de l'éclat de ſes richeſſes & de la magnificence de ſes habits, alla trouver Eliſée en ſa maiſon. Mais ce Prophete ne voulut pas ſeulement lui ouvrir ſa porte, & ſans méme lui parler, il lui fit dire ſimplement par ſon ſerviteur, *qu'il s'allât laver ſept fois dans le Jourdain, & qu'il ſeroit gueri & purifié.* Ce Seigneur receut ce traitement pour un mépris inſupportable, & s'en retournant tout tranſporté de colere, il dit: *Je penſois qu'il viendroit au devant de moi, & que ſe tenant debout il invoqueroit le nom de ſon Dieu, qu'il toucheroit de ſa main la plaie*

Vade & lava te ſepties in Iordane, & recipiet ſanitatem caro tua, atque mundaberis. Putabam quod egrederetur ad me, & ſtans invocaret nomen Domini Dei ſui, & tange-

de ma lepre, pour la guerir, & il m'envoie laver dans le Iourdain, comme si les eaux d'Abana & de Pharphar que nous avons à Damas, n'étoient pas meilleures que toutes les eaux d'Israël. Sortons de ce païs, nous n'avions que faire d'y venir pour cela.

Comme il donnoit ses ordres pour s'en retourner regardant ce que le Prophete lui avoit dit comme une chose de peu d'importance, & dont il ne devoit pas faire beaucoup d'état, ses serviteurs qui apparemment étoient des personnes prudentes, lui dirent : *Seigneur, si ce Prophete avoit desiré de vous quelque chose de grand* & de difficile, *vous l'auriez dû faire sans doute*, pour obtenir vôtre guerison, *avec combien plus de raison ne devez-vous donc pas executer ce qu'il vous dit*, puisqu'il n'y a rien de plus aisé que de vous aller laver dans le Fleuve qui est tout proche ? Il les crut. Il alla se laver sept fois dans le Jourdain, & il fut tellement purifié de sa lepre, que sa chair étoit ensuite aussi saine que celle d'un petit enfant.

tet manu sua loculum lepræ, & curaret me.
Numquid non meliores sunt Abana, & Pharphar fluvii Damasci, omnibus aquis Israël, ut laver in eis & munder ?
Pater & si rem grandem dixisset tibi Propheta, certe facere debueras: quanto magis quia nunc dixit tibi: lavare, & mundaberis.
Restituta est caro ejus sicut caro pueri parvuli. *4. Reg 5. v. 10. & sequentib.*

Il est important de remarquer ici que la santé & la guerison de Naaman étoit attachée à une chose qui lui sembloit tres-petite & tres-peu importante ; car il en arrive de même en ce qui regarde la vie spirituelle, & la santé de nôtre ame, son progrez, sa perfection & son salut dépend souvent de l'observance des moindres choses que nos regles nous ordonnent, comme nous voions que la beauté & l'excellence d'un tableau consiste toute dans de certains petits points, & dans des traits fort menus. Si l'on vous ordonnoit des choses grandes & difficiles pour obtenir la santé spirituelle & la perfection que vous desirez, il est sans doute que vous croiriez les devoir faire, & que vous y trouveriez vôtre travail & vôtre application tres-utilement emploiez. Vous devez donc à plus forte raison, lors qu'on ne vous demande pour cela que des choses tres-petites & tres-faciles, les executer avec soin & en faire autant d'état que des plus grandes, puisqu'elles vous procurent le même bien avec moins de peine & d'embarras.

Vous voiez bien par là que la facilité & la petitesse des choses qu'une regle ordonne, bien loin de nous être un sujet de la negliger en aucune maniere, nous en doit être au contraire un tres grand de nous encourager davantage à les observer avec toute l'exactitude & la fidelité possible, en voiant que nôtre progrez & nôtre perfection est attachée à des moiens si petits & si aisez.

Il est rapporté dans le livre des hommes Illustres de l'ordre de Cysteaux, que ces Religieux avoient une Regle qui ordonnoit à chacun apres le repas, de ramasser les miettes de pain qui restoient devant lui sur la table, & de les jetter dans quelque plat. Il arriva une fois qu'un d'entr'eux, qui avoit une grande crainte de

Dieu, & étoit fort exact observateur des Regles, aiant ramassé les miettes, & les tenant dans sa main, s'appliqua tellement à ce qu'on lisoit, que ceux qui servoient au Refectoire ôterent le plat, où il les devoit mettre, sans qu'il y prit garde; & le Superieur aiant ensuite donné le signal pour finir la lecture & sortir de table, ce bon Religieux r'entrant alors en lui-méme, se trouva fort en peine de n'avoir point où mettre ces miettes qui lui étoient restées; & tout confus de la negligence qu'il avoit eu à garder cette regle, il n'y trouva point de meilleur remede que d'aller sur le champ découvrir sa faute à son Superieur, afin qu'il lui en imposât la penitence. Tenant donc toujours ces miettes serrées dans sa main, aussi-tôt que l'action de graces fut achevée, il alla se jetter aux pieds du Prieur, lui confessa la faute qu'il venoit de faire, & lui en demanda la penitence avec une tres profonde humilité. Le Prieur lui aiant fait une reprimende proportionnée à sa faute, lui demanda ce qu'il avoit fait de ces miettes; & comme il lui eût répondu qu'il les tenoit dans sa main, montrez-les moi, lui dit-il. Et ce saint homme aiant étendu le bras & ouvert sa main, au lieu des miettes de pain, on y trova de tres belles perles. Et l'Autheur remarque que Dieu par ce miracle nous a voulu donner à entendre combien il aime & cherit les Religieux fervens & ponctuels qui font beaucoup d'état non seulement des regles importantes, mais encore des plus petites & des plus legeres.

Surius in vita S. Odon. mense Novemb.

Surius raconte la méme Histoire dans la vie de saint Odon, & dit qu'elle est arrivée à ce saint Abbé, lors qu'il étoit simple Religieux, quoi que par humilité, il ne l'ait raconté que comme une chose que Dieu avoit faite en faveur d'un autre.

Cesar lib. 6. Dialog cap. 15.

☞ Saint Cesaire raconte que sous l'Empire de Frederic une des Abbaies imperiales, ausquelles les Empereurs avoient accoûtumé de pourvoir, étant vacante, les Religieux en elûrent deux d'entr'eux pour remplir cette dignité. L'un des deux ne voulant point ceder à l'autre, & voiant d'ailleurs qu'il n'y avoit point d'apparance que l'autre lui dût ceder, offrit à l'Empereur une grande somme d'argent qu'il avoit amassé dans le Monastere, pour avoir sa nomination qu'il devoit donner dans l'assemblée du Chapitre. Frederic accepta l'offre, & prit l'argent, lui promit de le nommer; mais aiant été depuis informé que l'autre étoit un tres bon Religieux, qui vivoit dans une grande simplicité, dans une veritable crainte de Dieu, & dans une tres- exacte observance de ses regles, il s'adressa à ceux de son conseil, pour sçavoir comment il le pourroit faire Abbé au prejudice de la parole qu'il avoit donné au premier, & l'un d'eux lui dit: Seigneur, j'ay appris que ces Religieux ont une regle qui les oblige de porter toujours avec eux une éguille à coudre: ainsi quand vôtre Majesté sera dans leur Chapitre, elle n'aura qu'à dire à celui qui est moins observateur de ses regles de lui préter son éguille, feignant de vouloir tirer quelque petite ordure de ses doigts; & s'il ne l'a point, ce sera une belle occasion de lui refuser l'Abbaie comme à un homme qui n'a pas seulement soin d'observer ce qu'il y a de plus facile dans ses regles.

L'Empereur suivant ce conseil demanda l'aiguille à ce Religieux, & voiant qu'il ne l'avoit pas, il s'adressa aussitôt à l'autre & lui dit: mon pere prestez moy donc la vôtre; celui-cy la lui aiant presentée en méme temps; l'Empereur lui dit en la prenant: Je vois bien, mon Pere, que vous étes bon Religieux, & que vous meritez l'honneur que j'avois resolu de faire à vôtre competiteur. J'étois venu à dessein de le nommer pour l'Abbé de ce monastere, mais je reconnois qu'il en est indigne, puisqu'il n'a pas seulement le soin de garder la

plus facile des regles de cet ordre; car on doit présumer que celui qui se neglige dans les petites choses, & qui n'en tient point de compte, se relâche bien-plus dans les grandes: & de cette sorte il le frustra de ses esperances, & donna l'Abbaye à celui qu'il sçavoit être fidele observateur de sa regle.

1. p. hist de l'Ord. des FF. Presch. l. 1. ch. 60.

Ferdinand de Castille raconte dans l'histoire generale de l'ordre des Freres Prescheurs, que S. Dominique étant dans le monastere de Bologne, le Diable y vint une nuit se saisir tout d'un coup d'un frere laïque, & se mit à le battre avec tant de furie & de cruauté, que les autres Religieux se reveillerent au bruit des coups: S. Dominique commanda à ceux qui étoient venus pour le secourir de le porter à l'Eglise, mais à peine dix des plus forts purent ils en venir about. Lors qu'ils furent à la porte & qu'ils redoubloient leurs efforts pour le faire entrer, il éteignit les lampes d'un seul souffle. De sorte qu'ils demeurerent tous dans les tenebres cependant que le Demon déchiroit & agittoit ce miserable en mille manieres. Le saint touché de compassion commanda au Demon par la vertu de Jesus-Christ de lui dire comment il étoit entré dans le corps de ce frere, & pourquoi il le battoit avec tant de cruauté; & le Demon lui répondit: que c'étoit pour avoir bu le soir précedant sans permission & sans avoir auparavant fait le signe de la Croix, contre les statuts & les observances de l'ordre. Comme il parloit de la sorte, on sonna matines; ce qu'entendant, il dit: je ne puis pas demeurer icy davantage; car voila les enfroquez qui se levent pour venir chanter les louanges de Dieu. En même temps il laissa ce frere demi-mort & si meurtri & brisé de coups, qu'il demeura deux jours sans pouvoir se remuer ny se soutenir sur ses pieds.

Greg. lib. 1. dial. cap. 4.

S. Gregoire le grand raconte une histoire toute semblable d'une Religieuse qui fut possedée du Demon, pour avoir mangé d'une laictüe sans avoir fait auparavant la benediction ordinaire.

CHAPITRE VIII.

De quelques autres causes assez ordinaires des fautes que nous commettons contre nos Regles : & du remede qu'on y doit apporter.

LEs fautes que nous commettons contre nos regles proviennent quelque-fois d'une basse timidité, & d'un defaut de resolution, ou plutôt de mortification, qui fait que l'on ressent de la repugnance à aller demander la permission du Superieur pour les choses qu'on ne peut pas bien faire sans sa volonté. Il est donc important & à propos d'applanir ici cette difficulté. L'on ne pretend pas vous deffendre de boire, ni de manger, ni de parler, ni de recevoir ce qu'un autre vous veut donner; mais on pretend que tout cela se fasse avec permission: Et pourquoy ne le voulez-vous pas faire avec la benediction de Dieu & des Superieurs, puisque rien ne vous en empéche? Je le voudrois bien me direz-vous: mais comment oserai-je aller si souvent au Superieur pour des bagatelles? Que sçai-je si je ne le détournerai point de quelque occupation importante, & s'il ne s'ennuyra point de ces fréquentes importunitez. Voila justement

l'erreur dont je voudrois bien vous delivrer.

Les Superieurs sont tres-éloignez de trouver jamais en cela le moindre sujet d'ennui. Au contraire c'est l'une des choses qui les édifient & les consolent davantage, parceque leur devoir est de vous entendre & de vous répondre. Et l'on fait tant d'état dans la Religion de voir que chacun y soit tres-obeïssant, & ait soin de ne rien faire sans permission, afin de s'avancer de plus en plus en toutes sortes de vertus; qu'elle n'estime point ses soins mieux emploiez qu'à vous fournir des Superieurs & d'autres personnes prudentes & sages dont le principal emploi soit de vous donner des permissions pour toutes les choses où vous en avez besoin. Comme ils sçavent donc que c'est-là le propre devoir de leur charge, & que c'est pour cela que la Religion les y a établis; il est évident que bien loin de se lasser de vous voir venir souvent à eux, ils en auront de la joie. Les marchands & les ouvriers ne se fâchent pas lorsqu'on va souvent chez eux pour achetter de leurs marchandises & de leurs ouvrages; au contraire lorsqu'on leur en demande de tous côtez, & qu'on les presse & les importune pour en avoir, c'est ce qui fait leur plus grande joie: vous devez croire de même des Superieurs, qu'ils n'ont jamais plus de joie, que lorsqu'ils ont plus d'occasions d'exercer leur office; car penser le contraire de quelqu'un d'eux, c'est ne pas le tenir pour un bon Superieur.

Mais quelle apparence y a-t il qu'un Superieur trouve mauvais que vous lui alliez demander la permission d'une chose qu'il sçait que vous ne pouvez pas faire sans son consentement? Si vous l'alliez trouver pour lui faire des contes inutiles & hors de propos, vous auriez sujet de craindre qu'il ne vous écoutât pas volontiers: mais lors qu'il y a une obligation formelle de quelque regle, vous devez étre asseuré qu'il vous écoutera avec joie, parce que ce lui en est un grand sujet de voir que ceux qu'il a sous sa conduite soient tres-exacts observateurs de leurs regles, tres-ponctuels en tout ce qui regarde l'obeissance, & tres-fideles & pleins d'estime pour les choses mémes les plus petites & les moins importantes de la religion. Et au contraire il n'y a rien que le Superieur ressente avec plus de douleur, que de voir qu'on n'aille pas à lui pour les choses que les regles défendent de faire sans sa permission, parceque c'est mépriser son autorité, & s'attribuer une licence & une liberté qui tend à détruire l'obeissance & la soûmission que l'on doit aux constitutions & aux observances de la religion; & ce ressentiment du Superieur est d'autant plus grand & plus juste, qu'il est à nôtre égard comme un bon pere qui ne desire que nôtre bien, & qui s'afflige de nos propres maux.

On peut inferer delà, que comme on ne doit faire nulle difficulté

de s'addresser au Superieur, pour lui demander permission de ce que la regle deffend de faire sans sa volonté, nous en devons avoir encore moins de dire franchement à nôtre frere que nous n'avons pas la permission de faire ce qu'il desire de nous, lors qu'il sçait qu'il y a une regle qui défend de le faire sans permission. Cet avis est de grande importance, car il y en a qui sont si peu mortifiez, qu'ils aiment souvent mieux rompre quelques-unes de leurs regles, que de dire à ceux qui leur veulent parler, ou presenter quelques choses: je n'ay point la permission de vous parler, ou de recevoir ce que vous me donnez.

Quelquefois ces personnes pour s'excuser disent que la crainte de mortifier leur frere les a fait passer pardessus ce petit devoir, & qu'ils n'ont pas osé lui dire qu'ils ne pouvoient pas faire une chose aussi facile que celle qu'ils desiroient d'eux. Mais n'est-ce pas là proprement se rendre juge de son frere, & le condamner comme peu Religieux & peu affectionné à vos observances? Sçachez que le refus qu'il recevroit de vous en cette occasion le mortifieroit bien moins, qu'il ne seroit édifié en vous voiant fidele & exact observateur de vos regles. Et peut-étre n'a-t-il point eu d'autre dessein dans cette occasion, que de vous éprouver pour voir comment vous les pratiquiez. Vous faites profession d'étre Religieux; n'aiez donc point de honte de le paroître: mettez tout vôtre honneur à en bien exercer les devoirs, & toute vôtre gloire, à étre fidele & obeissant aux constitutions & aux observances de vôtre ordre. Il n'y aura jamais d'homme raisonnable qui y trouve à redire, & tout le monde en sera edifié.

Il y en a d'autres qui pour s'excuser de la méme faute, disent d'ordinaire qu'ils ne l'ont faite que pour ne point paroître trop scrupuleux: & c'est encore une tres mauvaise excuse. Car étre exact & fidele à toutes les observances de la Religion, c'est se montrer, non pas scrupuleux, mais vrai-religieux. C'est une mauvaise affaire & une disposition tres-pernicieuse d'avoir honte de paroître vrai serviteur de Dieu, & religieux observateur de ses regles; car c'est un des abus du siecle, de n'oser pas s'appliquer ouvertement à la vertu, parcequ'on y medit & qu'on s'y raille d'ordinaire de ceux qui font profession de pratiquer, & de frequenter les Sacremens, & de se tenir un peu dans la retraite. Et cette illusion en trompe & en empéche plusieurs de se porter au bien, & de servir Dieu, ainsi que l'Evangile méme le dit de Nicodeme l'un des principaux des Juifs, qui vint la nuit trouver Jesus-Christ, n'osant pas paroître de jour avec lui.

Mais il en est tout au contraire dans la Religion, & nous devons faire en sorte qu'il le soit toujours. L'un des plus grands avantages que

nous y avons,est que nous vivons parmi des personnes qui ont tous une méme fin de s'avancer chaque jour de plus en plus dans la vertu & la perfection Religieuse. Celui qui fait en cela plus de progrez est aussi le plus digne de l'affection & de l'estime des autres. Le Religieux doit étre tellement fondé & affermi en l'amour de Dieu & de la vraie vertu, qu'encore qu'il trouve des contrarietez dans le bien qu'il fait, il ne doit pas pour cela cesser de faire toujours ce qui est de meilleur, sans avoir honte de paroître vrai Religieux & vrai Serviteur de Dieu. Car s'il en a la moindre confusion, il doit craindre que le Fils de Dieu n'en ait aussi de le reconnoître pour son serviteur en presence de son Pere, comme il le dit en effet dans l'Evangile : *Si quelqu'un rougit de moi & de mes paroles, le fils de l'Homme rougira aussi de lui, lors qu'il viendra dans sa gloire & dans celle de son Pere & des Saints Anges.* Si un valet qu'un maître prend pour le servir, & pour lui faire honneur, étoit si orgueilleux & si impertinent, que de ne marcher que fort loin aprés lui, lors qu'il va par la ville, de peur d'étre connu pour son serviteur, il est constant qu'il meriteroit d'étre renvoié & chassé de sa maison ; c'est aussi le châtiment que doit apprehender quiconque a de la confusion de paroître serviteur de Dieu, & observateur de ses regles.

Qui me erubuerit & meus sermones, hunc filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua, & patris & sanctorum Angelorum, *Luc.* 9.26.

Pour nous éloigner d'avantage de cette erreur, il est important que nous soions tres-persuadez que non seulement ceux de la maison, mais encore ceux de dehors sont tres-edifiez de l'exactitude & de la ponctualité avec laquelle ils nous voient pratiquer toutes nos observances. Comme quand étant en conversation avec quelques uns, & entendant que la cloche nous appelle à quelque devoir d'obeïssance, nous les quittons aussi-tôt pour y aller, en leur disant : Je vous prie Monsieur, de trouver bon que je vous quitte, pour me rendre à un tel devoir où l'on m'appelle. Et nous sçavons que des seculiers ont trouvé en cela de plus grands avantages pour leur edification, qu'en tout ce qu'on leur auroit peu dire en demeurant avec eux ; & plus celui qui en use de la sorte est avancé en âge & en toutes sortes de perfections, les autres en sont aussi plus encouragez à imiter sa vertu. De sorte que quand on est exact & ponctuel à garder ses regles, & qu'on refuse franchement de faire sans permission ce qu'un autre desire, quand il seroit méme un des plus anciens, sçachant que la regle défend d'en user autrement, ce n'est pas manquer de bonne volonté ni d'honnéteté envers lui, ni étre scrupuleux ; mais c'est étre vrai Religieux, & soigneux de son progrez spirituel.

Ainsi ce procedé n'offence personne, & peut beaucoup édifier tout le monde. Si l'on faisoit en cela quelque chose de singulier & d'extraordinaire, l'on pourroit dire avec quelque apparence de raison, qu'on

 auroit peur de paroître singulier par ce refus, & qu'il ne passat pour une hipocrisie: mais on ne fait que garder simplement sa regle. De plus on ferme par là tout d'un coup la porte aux autres semblables importunitez, ce qui est un grand repos. Et outre le bien & l'avantage que vous menagez en cela pour vous-méme, vous en procurez encore un tres-grand à vôtre frere; car peut étre ne pensoit-il pas qu'il y eût une regle contraire à ce qu'il desiroit de vous, lors que vôtre refus l'y a fait prendre garde, & l'a porté à en faire plus d'estime: c'étoit l'avis & l'exemple le plus edifiant & le plus avantageux qu'on lui pût donner en cette rencontre.

☞ Il est rapporté dans l'Histoire de l'ordre de saint Jerôme, qu'un grand Seigneur aiant oüi parler de la vertu admirable d'un Religieux qui éclatoit & sur tout en l'amour & en la garde du silence, eut envie de le voir, & de l'entretenir, & qu'étant allé dans ce dessein au Monastere, & l'aiant apperceu d'assez loin qui alloit seul à son petit jardin, il se mit à courir apres lui, & à l'appeller; mais voiant qu'il continuoit toujours son chemin sans lui répondre, il doubla si bien le pas, qu'il le joignit justement en entrant dans le jardin & y entra avec lui. Alors le serviteur de Dieu se prosterna par terre, & y demeura quelque temps; puis se levant à demi, & mettant ses mains sur ses yeux, il dit à ce Seigneur qui lui parloit: Vous ne sçavez peut étre pas, Monsieur, que je ne puis vous parler sans la permission du Pere Prieur; & aiant dit ce peu de paroles, il se remit la face contre terre comme auparavant, sans lui parler davantage. Ce que voiant ce Seigneur, il ne voulut pas lui étre plus long-temps importun; mais il se retira chez lui, dit l'Histoire, étant plus satisfait & plus edifié de l'exactitude & de la fidelité de ce saint homme pour la garde du silence, que s'il lui eut tenu de fort long discours. *chap. 18.*

☞ On raconte encore d'un autre saint homme du méme ordre, qu'entre plusieurs vertus, il avoit particulierement celle de parler tres-peu, particulierement dans le temps du silence, & dans les lieux où il doit étre gardé avec plus de soin, comme dans le cloître & dans l'Eglise. Et il ne se contentoit pas de ne parler à personne dans ce temps, ni dans ces lieux, mais il ne vouloit pas méme répondre à qui que ce fut qui vint alors pour luy parler. Il arriva un jour que le Roy Henry, qui avoit beaucoup d'estime & d'amitié pour ce Religieux à cause de la sainteté de sa vie, se promenant dans le Cloître du Monastere, où il étoit, & le voiant passer, l'appella pour lui parler; mais il marchoit toujours sans se mettre en peine de s'arréter, ni de lui répondre; le Roi croiant qu'il ne l'avoit pas entendu, se mit à l'appeller avec plus de force, & à doubler le pas apres lui: mais il ne tourna pas seulement la tête pour lui parler, jusqu'à-ce qu'étant tous deux hors du Cloître, & le Roi lui demandant pourquoi il ne luy avoit pas répondu plûtôt, ce saint homme s'en excusa, en lui disant: Je prie vôtre Majesté de considerer que nous autres Religieux ne devons parler à personne dans le Cloître, où Elle me faisoit l'honneur de m'appeller, c'est pour cela que je ne lui ai répondu qu'aprés que j'ai été sorti: & l'Histoire remarque encore que le Roi fut merveilleusement edifié de cette réponse.

CHAP. IX.

CHAPITRE IX.

De quelques autres moiens qui nous peuvent aider beaucoup à bien garder nos Regles.

ON peut encore ajoûter à ce que nous avons dit, d'autres moiens tres-propres pour nous rendre toujours tres vigilans en l'observance de nos regles, dont le premier est l'edification & le bon exemple que nous sommes obligez de donner à nos freres suivant ce conseil de l'Apôtre : *Aiez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.* Ce n'est pas assez détre bons pour nous mémes, il faut encore éclairer les autres, & les porter au bien par le bon exemple de nôtre vie, selon que le dit Jesus-Christ méme dans l'Evangile : *Que vôtre lumiere luise devant les hommes, afin que voiant vos bonnes œuvres ils glorifient vôtre Pere, qui est dans le Ciel;* de memè qu'ils ont accoûtumé de loüer & de benir Dieu, en voiant un arbre extraordinairement chargé de fruit, ou quelque fleur d'une beauté rare, & d'une odeur excellente.

Providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus. *Rom.* 12. 17. & 2. *Cor.* 8. 21.

Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent patrem vestrum qui in cælis est. *Math.* 5. 16.

Nous sommes dans une obligation indispensable d'instruire & d'edifier tout le monde par la lumiere de nos bonnes œuvres, & par l'exemple d'une vie sainte & reglée; mais nous devons tâcher sur tout de le faire avec beaucoup de circonspection, à l'égard de nos freres avec qui nous vivons sous une méme discipline. Et cette edification particuliere ne consiste pas à ne point faire de fautes grossiers & visibles; mais à étre soigneux d'éviter les plus petites, à étre tres-ponctuel à obeïr, tres fidele & tres-exact à garder ses regles, & à faire toujours paroître beaucoup d'estime & de respect pour les choses mémes les moins importantes de la Religion. Un Religieux qui a soin d'exceller en cela, edifie davantage les autres par son exemple, à proportion qu'il est plus ancien & plus éclairé de la lumiere d'une sagesse consommée.

Voila quel doit étre le propre effet de l'ancienneté d'un Religieux. La marque la plus assurée que les vertus ont cru en lui avec l'âge, est lors qu'il est le plus humble, le plus mortifié & le plus ponctuel à observer ses regles, & à s'aquiter des plus petits devoirs de l'obeïssance, suivant la Doctrine sainte que Jesus-Christ nôtre Redempteur & nôtre Souverain maître nous enseigne dans l'Evangile, disant : *Que celui qui est le plus ancien parmi vous devienne comme le plus jeune, & celui qui gouverne comme celui qui sert.* Ceux qui conforment la conduite de leur vie à cette divine Doctrine, sont comme les colonnes qui soûtiennent la Religion, en y faisant croître la vertu, & en y entretenant & fortifiant de plus en plus par leur exemple la rigueur de la

Qui major est in vobis, fiat sicut minor, & qui præcessor est, sicut ministrator. *Luc.* 22. 26.

discipline qui y a été saintement établie de Dieu ou des hommes. De sorte qu'on leur peut justement attribuer cette parole de l'Apocalipse : *Je le rendrai une colonne dans le temple de mon Dieu* : & cette autre que Dieu dit à Jeremie : *Je vous ai aujourd'hui établi pour être comme une colonne de fer, & une muraille de bronze.* Parceque ce sont eux, dit le docte Richard de saint Victor, qui soûtiennent les autres par la consolation de leurs paroles, par le secours de leurs prieres, & plus particulierement encore par les bons exemples du reglement & de la sainteté de leur vie.

Faciam illum columnam in templo Dei mei. *Apoc.* 3. 12.
Et ego dedi te hodie in columnam ferream, & in murum æneum. *Jerem.* 1. 18.

Et au contraire il n'y a rien qui detruise tant ce qui a été etabli dans une maison sainte pour y entretenir la vertu, la pieté & la discipline, que le mauvais exemple qu'un religieux donne aux autres, & particulierement lors qu'il est ancien, & qu'il a des qualitez qui le rendent considerable dans l'ordre. Car comme disent les Saints, & comme l'experience méme le fait assez voir, il n'y a rien de plus efficace que l'exemple pour persuader, ni rien qui se persuade plus aisement que le mal. C'estpourquoi, si celui qui vous regarde comme un ancien voit que vous pratiquez negligemment les regles, & que vous méprisez les petites choses qu'elles ordonnent, que ne fera-t-il pas à vôtre exemple, étant naturellement porté à vivre au large & en liberté, & aiant tous dés nôtre naissance une repugnance & une aversion tres-grande pour tout ce qui nous retient dans la dependance ? Pensez-vous qu'en voiant que vous lui ouvrez la porte & que vous lui frayez le chemin pour sortir de l'observance de ses regles, il ne soit pas ravi de vous suivre ? C'est là tout ce qu'il demandoit ; il n'attendoit plus pour prendre ce chemin, que l'occasion d'un guide qui pût effacer la honte qu'il avoit d'y entrer. Voila comment le relâchement s'introduit dans la discipline religieuse, par vôtre negligence à observer les petites choses, & par le peu d'estime que vous-en faites. Voila comment vous vous rendez responsable devant Dieu non-seulement de vos propres fautes, mais encore de celles des autres, parce que c'est vous qui les y engagez par vôtre mauvais exemple. C'estpourquoi David disoit à Dieu: *Purifiez moi, Seigneur, de mes pechez secrets, & pardonnez ceux des autres à vôtre serviteur.* Cette consideration doit servir beaucoup à nous rendre tres-exacts & tres-fideles observateurs de nos regles, & tres-soigneux de ne jamais faire aucune chose qui soit contre l'edification que nous devons à nos freres.

Ab occultis meis munda me, & ab alienis parce servo tuo. *Ps.* 18. 13.

Le second moien de conserver l'observance des regles dans toute sa vigueur, est d'en concevoir une estime si grande & si particuliere, qu'en reconnoissant y avoir manqué, l'on n'en soit pas seulement touché dans le cœur d'une douleur tres-sensible & d'une repentance tres-

ſincere, mais qu'on la faſſe auſſi paroître exterieurement, en s'addreſſant au Superieur, afin qu'il ordonne pour cela quelque penitence, & en l'accompliſſant en ſuite avec beaucoup de devotion. Et ainſi encore que l'on faſſe quelque fois des fautes contre les regles, elles ſe trouveront reparez par la penitence, & l'obſervance demeurera toujours dans ſa vigueur & dans ſon integrité, comme ſi on n'y avoit jamais donné la moindre atteinte.

* Ce moien eſt facile & tres-ordinaire parmi nous: & nôtre bien-heureux Pere nous le preſcrit dans nos conſtitutions mémes, où il dit; Que tous doivent avoir ſoin durant l'année de prier de temps en temps le Superieur de leur ordonner quelque penitence pour les fautes qu'ils peuvent avoir commiſes contre les regles, afin que l'on connoiſſe par ce ſoin, celui que chacun a de s'avancer dans le ſervice de Dieu. *3. p. Conſt. cap. 1. §. 18. reg. 41. ſum.*

Les Juriſtes & les Theologiens enſeignent que l'obſervance d'une loy eſt auſſi entiere dans ſa force & dans ſa vigueur, que ſi elle étoit tout nouvellement établie, lors qu'on a ſoin de punir ceux qui l'ont violée. Il n'eſt pas neceſſaire que ceux qui ſont ſujets à une loy, ne la rompent jamais, afin qu'on puiſſe dire qu'elle eſt entiere & dans ſa vigueur; il ſuffit pour cela qu'on ne laiſſe point impunis ceux qui la rompent. Mais quand on la viole ouvertement, & qu'on le ſouffre ſans qu'on ſe mette en peine de punir le tranſgreſſeur, c'eſt une marque, diſent ces Docteurs, qu'elle n'eſt plus en vigueur, qu'elle n'a plus la force de loy, & qu'elle eſt abolie, qu'elle n'eſt plus en uſage, ou qu'il y a un uſage contraire. *In viridi obſervantia.*

Nous pouvons dire de mémé de ce qui concerne nos regles, que quand on ne leur donne point d'atteintes, qui ne ſoient auſſi-tôt ſuivies de quelque penitence proportionnée à la faute que l'on a commiſe contre elles, c'eſt une marque que l'obſervance en eſt tres-bonne. Mais quand nous voions d'un côté qu'on les romp, & que l'on fait pluſieurs fautes contre le reſpect qu'on leur doit; & que nous ne voions pas de l'autre qu'on ſe mette aucunement en peine d'en faire penitence, nous pouvons dire alors avec verité, que les regles ne ſont plus obſervées, puiſqu'on les mépriſe & qu'on les romp avec tant de licence & d'impunité; & bien-tôt aprés on ajoûtera qu'elles n'ont plus la force de regle, & qu'elles ſont abolies par un défaut d'uſage ou par un uſage contraire, puiſqu'on les viole à la vûë des Superieurs mémes, ſans qu'ils en faſſent aucune correction, ni qu'ils en impoſent aucune penitence. *Per non uſum.*

Vous voiez bien par là, que comme les Superieurs, qui ſont les ſentinelles & les gardiens que Dieu établit dans la Religion pour en conſerver la diſcipline, ſont obligez par leur charge de veiller ſans ceſſe ſur ceux qu'ils gouvernent pour maintenir parmi eux les regles & les

observances de leur Ordre ; il est aussi de leur devoir de faire des corrections, & d'imposer des penitences pour toutes les fautes que l'on commet contre elles. C'est pourquoi quand le Superieur vous reprend ou vous impose quelque penitence, ce n'est pas qu'il ait pour cela mauvaise opinion de vous, ni qu'il vous en estime moins. Il sçait que nous sommes tous hommes, & que c'est un effet assez ordinaire de l'infirmité humaine de manquer en quelque chose contre vos regles ; mais il le fait pour s'acquitter du devoir de sa charge, qui l'oblige à les maintenir & à les faire soigneusement observer. Et si lors qu'on vient à les rompre ou à leur donner quelque atteinte, il laissoit passer cette faute en la dissimulant, au lieu de la relever par quelque correction ou quelque penitence, ce seroit montrer peu d'estime pour l'observance des regles, & autoriser le mépris & le violement, consentir que l'usage & l'exercice s'en abolisse peu-à-peu, & contribuër au relâchement & à la decadence de la Religion.

Bonav. de sex alis seraphim in ala 1.

La difference qu'il y a entre les Ordres reformez où l'observance est dans sa vigueur, & les relâchez où la liberté est plus grande, ne consiste pas, dit saint Bonnaventure en ce que l'on peche dans ceux-ci, & qu'on ne peche point dans ceux là ; cela est impossible. Car nous sommes tous sujets à beaucoup de fautes & *nous en faisons tous beaucoup*, dit saint Jacques ; mais elle consiste en ce que dans les Monasteres reformez l'on châtie par des reprehensions & des penitences ceux qui rompent la regle, & que cela ne se fait pas dans les autres.

In multis offendimus omnes. *Iacob.*

Ubi sup. & reg. 51. sum.

* Comme le Superieur est donc obligé par le devoir de sa charge d'emploier les corrections & les penitences pour maintenir la regle dans sa vigueur, nôtre bien-heureux Pere veut que nous l'aidions tous dans l'exercice de ce devoir ; & c'est pour cela méme qu'il dit ces paroles que nous avons déja rapportées : que chacun ait soin quelquefois durant l'année de prier le Superieur qu'il lui donne quelque penitence pour les fautes qu'il peut avoir commises contre ses regles & ses observances. Car ce seroit une étrange peine au Superieur, s'il étoit obligé à chaque fois que quelqu'un tombe en faute contre ses regles, d'aller lui-méme comme un Sergent ou un Huissier lui en ordonner la penitence. Cela n'étoit ni possible, ni convenable à la douceur de nôtre compagnie. C'est vous-méme qui devez avoir soin de vous accuser le premier de vôtre faute au Superieur, afin qu'il vous en impose la penitence ; & vous ne devriez jamais permettre en aucune maniere que le Superieur l'a sceu plûtôt d'un autre que de vous, puisque c'est vôtre propre interest, & que vous en recevez tout l'avantage.

On doit peser ici avec beaucoup d'attention, cette raison que nôtre bien-heureux Pere en rend dans la regle méme : afin que le soin, soit la marque & la preuve de celui que chacun a de s'avancer dans le service de Dieu. De sorte que celui qui est soigneux d'aller demander des penitences au Superieur pour les fautes qu'il commet en l'observance de ses regles, montre par là, qu'il l'est aussi de son avancement spirituel ; & par une raison contraire celui qui neglige ce soin montre aussi qu'il en a tres-peu du progrez de son ame. De là vient que quand cette pratique est fort

en usage dans une maison Religieuse, & qu'on y voit exercer beaucoup de penitences & de mortifications, nous jugeons aussi-tôt que tout y est dans l'ordre, & en bon état, que la discipline y est gardée avec beaucoup de ferveur & de pieté, & qu'il n'y a personne qui n'en soit tres-edifié, & tres encouragé à bien faire.

Voila quel est le second moien que nous vous presentons maintenant pour conserver dans sa vigueur l'observance de tout ce qui est utilement établi dans une maison sainte, pour y entretenir la vertu, la pieté & la discipline. On ne dit pas que vous ne devez jamais faire de fautes contre aucune de vos regles; car il faudroit pour cela que nous ne fussions pas des hommes, mais des Anges. On est persuadé au contraire que vous en commettez plusieurs; car qui est l'homme qui se puisse garentir de pechez veniels? *Il n'y en a point sur la terre qui ne peche*, dit l'Ecriture. Mais quand il vous arrivera de tomber en cette faute, aiez en un veritable ressentiment, faites voir que vous êtes Religieux, que vous avez du respect & de l'estime pour vos regles, & que vous avez un desir sincere de les garder fidelement. Qu'il paroisse au moins que vous reconnoissez vôtre faute & que vous en avez du regret; car cette legere penitence repare la rupture de la regle, & vous vous procurez plus d'avantage en la reparant de la sorte, que vous n'en aviez pas en la rompant; parce que non seulement vous ôterez au demon le sujet de se glorifier de la faute où il vous a fait tomber, mais vous le couvrirez de honte & de confusion en la faisant reüssir à vôtre avantage par cette excellente maniere de vous en relever. Ajoûtez à cela qu'en accomplissant cette penitence, vous satisfaites en méme temps à Dieu, & édifiez les hommes.

Non est enim homo qui non peccet. 3. reg. 8. 46.

C'est-ce que le demon méme avoüa une fois malgré lui à saint Dominique. Ce grand serviteur de Dieu le mena un jour par tous les offices & les autres lieux de son Monastere, afin de l'obliger à lui dire comment il tentoit ses Religieux dans leurs differents emplois. Lors qu'il fut proche du Chapitre, où ils s'assemblent d'ordinaire pour recevoir les corrections & les penitences de leurs fautes, il lui dit: voici le lieu où je perds en moins de rien tout ce que j'ai gagné avec beaucoup de peines au Parloir, au Jardin, au Refectoire, au Dortoir, & dans tous les autres lieux de cette Maison.

S'il vous est donc arrivé de ne pas prendre garde quand la cloche a sonné pour vous appeller à quelque devoir; ou de n'étre pas assez ponctuel à vous y rendre, pourveu que vous disiez seulement en presence de vos freres cette faute publique qu'ils ont tous vûë, cette petite mortification reparera entierement la rupture & la bréche que vous aviez faite à la regle, & edifiera tout le monde. Mais si ceux qui ont vû la faute, ne voient pas qu'elle soit suivie d'aucune penitence, ils pourront dire avec raison, que ceux de la maison ne se soucient pas d'étre fort ponctuels dans leurs observances, & qu'ils font les choses

plus ou moins bien sans s'en mettre beaucoup en peine.

* Mais il faut remarquer ici, qu'encore que la coûtume de nôtre Compagnie soit bien plus de demander les penitences, que de les imposer, & qu'il soit tres-juste qu'elle en use toujours de la sorte; nous ne devons pas neanmoins oublier le motif qui nous doit porter à les faire aussi en la seconde maniere & qui nous est marqué dans la regle, qui est: que le Superieur y oblige pour la même fin de conserver l'observance dans sa force & sa vigueur; car sans cela on trouveroit souvent de la difficulté à souffrir les penitences qu'il imposeroit, & il arriveroit peut-être à quelques-uns d'en témoigner du dépit & du ressentiment, ce qui causeroit beaucoup de dommage & de scandale dans la religion. C'estpourquoi il est à propos que cette pratique d'imposer des penitences s'exerce generalement envers tous, car il y en aura toujours assez de sujet en chacun. Et quand même il n'y en auroit pas, nôtre S. Fondateur dit: que tous doivent être disposez à recevoir, & à accomplir de bon cœur toutes les penitences qui leur seront imposées, encore que la faute pour laquelle on les leur impose ne fut pas veritable.

Reg. 4. sum.

Reg. 17. sum.

Et c'est par là que chacun fera paroître davantage sa vertu, son humilité, & le desir qu'il a de s'avancer dans la perfection: *Aussi quel sujet de gloire aurez vous,* dit S. Pierre, *si c'est pour vos fautes que vous endurez les coups & les soufflets de vos maîtres? mais si en faisant bien vous souffrez avec patience de mauvais traittemens, c'est-là ce qui est agreable à Dieu.* Il n'y a pas lieu de vous remercier beaucoup de vôtre patience quand vous ne souffrez que la correction & la penitence que vous vous étes vous même attirée par vôtre faute: mais quand on vous réprend & qu'on vous châtie sans sujet, & que vous supportez cette mortification avec une patience qui édifie les autres, c'est ce qui est beaucoup à estimer.

Quæ enim gloria est si peccantes & colaphizati suffertis? Sed si bene facientes, patienter sustinetis, hæc est gratia apud Deum. 1. *Pet.* 2. 20.

* Nous pouvons encore nous servir tres utilement pour la garde & l'observance exacte de nos regles, de ce qui nous est prescrit dans la derniere regle du sommaire de nos constitutions, & dans la derniere des communes, qui est de les sçavoir & de les bien entendre. C'estpourquoi il est ordonné à chacun de les avoir, de les lire, ou de les entendre lire tous les mois. Il y en a quelques-uns qui ne se contentent pas d'entendre lire les regles au refectoire, mais qui joignent à la lecture spirituelle ordinaire celle de trois ou quatre; de sorte qu'au bout du mois ils les ont parcouru toutes avec beaucoup de loisir & d'attention: & cette pratique est asseurement tres-bonne. C'est aussi un moien qui nous peut aider beaucoup en cela, que de faire son examen particulier sur l'observance des regles, non pas de toutes ensemble, mais seulement de celle dont chacun sçait qu'il a le plus de besoin. En suite on peut passer à un autre; mais personne ne doit oublier de le faire particulierement sur les regles qui regardent son office ou son emploi.

SEPTIE'ME TRAITE'.

De la ſincerité avec laquelle on doit découvrir le fond de ſa conſcience à ſes Superieurs & à ſes Peres ſpirituels.

CHAPITRE PREMIER.

Combien il eſt important & neceſſaire de laiſſer le diſcernement de toutes nos actions & de toutes nos penſées, à la ſageſſe des Superieurs.

CAſſien dit des Anciens Peres, que la premiere choſe qu'ils propoſoient à ceux qui ne faiſoient que d'entrer au ſervice de Dieu, comme la premiere lettre de leur alphabet ſpirituel, étoit de découvrir incontinent à leurs Superieurs & à leurs maîtres toutes leurs tentations, & toutes les mauvaiſes penſées qui leur venoient dans l'eſprit. C'eſtoit là parmi eux comme le premier principe de leur conduite toute ſainte & ſpirituelle. Un vrai Religieux doit avoir ſoin autant qu'il eſt poſſible, diſoit le grand S. Antoine, de ne pas faire un pas, & de ne pas mémè boire un verre d'eau dans ſa celule, ſans le dire à ſes Superieurs, afin qu'il n'y ait point en cela de dereglement, & que tout ſe faſſe par la voie infallible de la ſainte obeïſſance.

Caſſ. l. 4. des inſt. ch 9 & Conf 2. de l'Abbé Moïſe ch. 10.

Si poteſt fieri, quot paſſus ambulat monachus, vel quot calices aquæ bibit in cella ſua debet declarare ſenioribus, ut non devietur in ipſis. *S. Ant. dans les vies des Peres, part. 2. §. 104.*

S. Jean Climaque raportant les vertus admirables des Religieux d'un grand monaſtere qui étoit vers la ville d'Alexandrie, dit qu'ils avoient chacun de petites tablettes pendües à leur ceinture, où ils écrivoient chaque jour toutes leurs penſées pour en rendre compte à leur Abbé; ce que je ſceus, dit-il, qu'ils faiſoient par l'ordre de ce grand Superieur. S. Baſile, S. Jerôme, S. Ambroiſe, & S. Bernard enſeignent & ordonnent formellement la méme choſe.

S. Clim. grad. 4. art. 39.

S. Baſil. in conſt. mor. & alibi paſſim. Hier in reg. mon cap. 34. Ambroſ. lib. 3. offic. cap. 16. S. Bern. de ord. vit. & mor. inſt. c. 4.

*Or cette doctrine ſi commune aux Saints, & qui étoit un des premiers principes des anciens Peres, nous eſt recommandée par nôtre Saint Inſtituteur comme une choſe tres-importante & tres-neceſſaire, avec les paroles les plus graves qui ſe trouvent dans ſes Conſtitutions. Aiant, dit-il, conſideré la choſe en Dieu, il nous a ſemblé en preſence de ſa divine majeſté qu'il étoit extremement avantageux que les ſujets fuſſent entierement connus de leurs Superieurs. Ce n'eſt pas ſa coûtume de parler de cette ſorte des autres choſes, quoi qu'elles ſoient de tres-grande conſequence; & il ne ſe contente pas de le dire avec tant de poids & de gravité, il le prouve encore par de puiſſantes raiſons.

Re in Domino conſideratâ viſum eſt nobis in divinæ majeſtatis cōſpectu mirum in modum conferre, ut ſuperioribus ſubditi omnino perſpecti ſint. *Exam §. 34.*

La premiere raiſon de l'importance & de la neceſſité de s'ouvrir à ſes Superieurs, eſt, afin qu'ils puiſſent mieux gouverner & conduire leurs ſujets. Le Superieur eſt obligé de veiller ſur leurs mœurs & ſur leur conduite, c'eſt le devoir de ſa charge, c'eſt pour cela qu'il eſt Superieur & qu'il eſt établi en autorité. Si donc il ne les connoît pas, s'ils

Qui abfcondit fcelera fua non dirigetur. *Prov.* 28. 13.

Quod ignorat medicina non fanat. *Hier. fup. illud* : Si mordeat ferpens in filétio. *Eccl.* 10. 11.

ne fe découvrent pas à lui, il eft certain qu'il ne peut pas s'acquitter de fon emploi. *Celui qui cache fes crimes ne reuffira point*, dit le Sage, *parcequ'on ne peut pas le bien conduire.* Si le malade ne découvre fa maladie au medecin, il ne le pourra pas guerir, parceque, comme dit S. Jerôme, la medecine n'a point de remede pour les maux qu'elle ne connoît pas.

Il eft neceffaire que vous difiez vôtre mal à vôtre medecin, fi vous defirez qu'il vous gueriffe : & fi vous avez plufieurs infirmitez, il faut les lui découvrir toutes, parceque fi vous lui en cachiez quelqu'une, il pourroit arriver que le remede qu'il vous donneroit vous feroit plus de mal pour ce que vous lui auriez caché, que de bien pour ce que vous lui auriez découvert ; car ce qui eft bon au foie, eft mauvais à la rate. Et c'eft pour cela qu'il faut que vous lui faffiez tout entendre, afin qu'il tempere tellement le remede, qu'en profitant à une partie, elle ne nuife point à l'autre. Vous devez découvrir de la méme maniere & pour la méme raifon toutes les indifpofitions & les infirmitez de vôtre ame à vôtre Superieur qui eft vôtre medecin fpirituel. Quand un medecin connoift bien un malade, qu'il voit fes incommoditez, & fçait fa complexion, il lui eft aifé de le guerir, parcequ'il penetre auffi-tôt la caufe de la maladie ; quelle eft l'humeur dereglée, & ce qui peut lui étre nuifible ou profitable ; & ainfi il lui applique le remede neceffaire. C'eft pour cela que les Princes & les grands Seigneurs ont toujours avec eux leurs Medecins qui les accompagnent par tout. Car lorfqu'ils affiftent à leurs repas, ce n'eft pas afin qu'ils leurs difent à tout moment : ne mangez pas de ceci ou de cela, ne beuvez pas tant : ce feroit une chofe trop incommode ; mais c'eft afin que les voiant manger, & obfervant leurs exercices, leurs inclinations, leurs difpofitions & ce qui leur fait d'ordinaire plus de bien ou de mal, ils puiffent mieux connoître par là leur temperament & leur apliquer des remedes plus affurez quand ils tombent malades.

* C'eft là la conduite & le regime que nôtre S. Inftituteur veut que nous obfervions. Il defire que nous aïons toujours nos medecins avec nous, qu'ils connoiffent parfaitement nôtre complexion, nôtre force & nôtre foibleffe, afin qu'ils fçachent mieux comment ils nous doivent traiter pour nous guerir. Le gouvernement de la Compagnie eft fpirituel & interieur : il ne s'exerce point par les châtimens, ni par les voies juridiques des informations & des denonciations, mais il cherche feulement le remede & l'avancement de vôtre ame, & pour cela il eft neceffaire que vous découvriez vous-méme vos befoins à vôtre Superieur, comme à un medecin & à un pere qui tient la place de Dieu : & fi vous ne le faites, vous vous mettrez en danger ; car Dieu voulant vous gouverner & vous conduire par l'entremife des hommes ; & eux ne le pouvant pas faire fans vous connoître, ce fera tenter Dieu que de ne vous pas découvrir à eux, parceque ce fera vouloir une chofe, qui eft moralement impoffible.

La seconde raison, qui explique davantage la premiere, est qu'il est certain que plus les Superieurs connoîtront parfaitement tout ce qui se passe au dedans de leurs sujets, ils pourront avec plus de soin & de charité les aider, & preserver leurs ames des differens maux & des dangers où ils pourroient tomber, s'ils les mettoient mal à propos dans des emplois & dans des occasions où ils ne fussent pas propres, faute de bien connoître leurs tentations, leur panchant, & leurs inclinations mauvaises, & quel est le fond de leur vertu & de leur suffisance.

* Cette raison nous regarde particulierement nous autres qui devons étre toujours disposez, suivant nos constitutions, à passer d'une des parties du monde à l'autre toutes les fois que le Souverain Pontife ou nos Superieurs nous l'ordonneront. Car afin de bien rencontrer dans le choix des personnes qu'on doit emploier dans ces sortes de missions, & de sçavoir asseurement qu'on y doit envoier ceux-ci plutôt que ceux là, & à quelles choses les uns & les autres sont plus propres, il est non-seulement d'une grande, mais d'une extreme importance, dit nôtre bien-heureux Pere, que le Superieur ait une entiere connoissance de la pente naturelle, & des inclinations particulieres de ses sujets, & des fautes ausquelles ils sont, ou ont été le plus enclins; parce qu'il les pourra mieux conduire & gouverner de cette maniere, ne confiant à aucun d'eux des emplois au dessus de ses forces, & ne les exposant pas à de plus grands dangers ni à de plus grands travaux qu'ils ne sont capables d'en soutenir. Une des choses qui rend le gouvernement de nôtre compagnie doux, facile, & bien reglé, est cette ouverture de cœur des inferieurs & cette connoissance que les Superieurs ont de chacun d'eux en particulier, de leur talent, de leur habileté, de leurs bonnes & mauvaises qualités, de ce à quoi ils sont propres & à quoi ils ne le sont pas; parce que sçachant ainsi ce qu'ils peuvent faire, & à quoi on les doit appliquer, ils ne leur ordonneront rien au dessus de leurs forces spirituelles ou corporelles, ni ne les mettront en aucun danger, mais ils donneront à chacun des emplois proportionnez à sa capacité & à son talent, ou comme dit le S. Evangile *à chacun selon ses propres forces.*

Non solum refert valde, sed summopere.

Unicuique, secundum propriā virtutem. *Math.* 25. 15.

La troisiéme raison de l'importance de cette ouverture de cœur, est que le Superieur connoissant la disposition interieure de chacun, regle & ordonne plus facilement toutes choses pour le commun bien de l'ordre, & que chaque inferieur en exerce son emploi avec moins de trouble & d'inquiétude.

* Cette conduite est importante dit nôtre S. Pere, afin que le Superieur puisse mieux donner ses ordres & pourvoir à ce qui regarde le corps de la compagnie, pour le bien & honneur de laquelle il est obligé de veiller en general comme pour le vôtre en particulier: & lors que vous vous découvrez à lui, & que vous lui rendez compte de vôtre interieur, il peut en conservant vôtre reputation, & sans lui faire le moindre tort, procurer le bien universel de toute la societé. Au lieu que si vous ne vous faites pas connoître, vous mettrez peut-être vôtre honneur & vôtre ame en danger, & l'honneur méme de la Religion qui depend de la conservation du vôtre.

* Il ne sera pas hors de propos de considerer ici en passant combien les moiens, que la compagnie a establis pour nôtre avancement, sont conformes & proportion-

nez à sa fin Si nôtre institut étoit d'être enfermé dans des cellules, d'aller au chœur & au refectoire, il ne seroit peut être pas besoin d'une si grande ouverture de conscience, ni d'en rendre un compte si exact. Mais dans nôtre Compagnie, où l'on doit occuper les Religieux à tant de differens emplois, leur confier de si grandes choses, les envoier dans tous les endroits du monde parmi les fideles & les infideles, quelquefois seuls & pour un long temps, il est necessaire que le Superieur les connoisse à fonds, afin de n'exposer ni eux, ni la Compagnie à aucun danger.

Il est aussi tres avantageux aux particuliers de s'ouvrir à leurs Superieurs pour la decharge & la seureté de leurs consciences; parce que s'ils ne le faisoient pas, ils seroient responsables des dangers où ils se trouveroient exposez, étant certain que s'ils avoient declaré leur foiblesse & leur peu de forces spirituelles, on ne les auroit pas engagez dans des occasions si dangereuses. C'est ce qui se peut expliquer tres-bien par cette comparaison qui est de Plutarque: Les pauvres, dit-il, qui veulent paroître riches, s'apauvrissent davantage, & achevent de se ruiner, parce qu'ils veulent faire une depence comme les riches & plus grande que leur petit revenu ne le permet. Il en est ici de méme: si un Religieux pauvre de vertu & d'humilité veut cacher son indigence & paroître riche comme s'il possedoit ce qu'il ne possede pas en effet, il s'apauvrira davantage, & achevera peut-être de se ruiner, parce qu'on le traitera comme riche en l'exposant à des occasions & des dangers, où il n'aura pas la force ni les biens necessaires pour se soutenir; & ainsi tout retombera sur lui pour n'avoir pas voulu se monstrer tel qu'il étoit. C'est pourquoi quand ce ne seroit que pour nôtre propre satisfaction, pour la seureté & la décharge de nôtre conscience, pour étre exemps de scrupules, & pour ne nous pas jetter dans le danger, nous devons rendre à nôtre Superieur un compte fidele & exact de l'interieur de nôtre ame, afin d'exciter plus fortement la bonté infinie de Dieu à nous secourir dans les perils & les occasions mauvaises, & à nous en faire sortir avec avantage.

Plutarq. moral. t. 1. q. 12. 22.

Quelle joie & quelle satisfaction ne doit pas avoir un Religieux qui a découvert le fonds de sa conscience à son Superieur, & qui lui a déclaré toutes ses miseres & ses imperfections, lors qu'aprés cela on l'emploie à quelque mission ou à quelque autre ministere. Et quelle confiance ne doit-il pas avoir que Dieu l'assistera & le tirera des occasions de honte & de confusion & de toutes sortes de perils? Seigneur, dira-t-il, je ne me suis pas moi-méme ingeré dans cette charge & dans cet emploi: j'ai fait connoître auparavant mon insuffisance & le peu de forces spirituelles que j'avois pour m'en acquitter, c'est vous Seigneur, qui m'y avez engagé, c'est vous qui me l'avez ordonné; suppléez donc à ce qui me manque. Avec quelle confiance dira-t-il ces paroles de S. Augustin, donnez moi, Seigneur, la grace d'accomplir ce que vous

Domine da quod jubes, & jube quod vis. *Conf. l. 10. c. 29.*

me commandez, & commandez moi ce que vous voudrez, car il semble alors qu'il engage Dieu par là, à lui accorder ce qu'il lui ordonne. Mais quelle consolation peut avoir celui, que la crainte d'entrer dans une charge qui lui deplaît, ou de sortir d'une autre qui lui plaît, a empéché de representer sincerement sa misere, ses passions, ses defauts & sa foiblesse? Car il doit étre persuadé que ce n'est point Dieu qui l'y appelle, ni l'obeissance qui l'y engage, parce que si l'ignorance rend les actions involontaires, comme disent les Philosophes, il est certain qu'il n'y est pas par la volonté de son Superieur, & qu'il ne lui a caché ses defauts, qu'afin de s'y pouvoir ingerer lui méme de sa propre volonté. De sorte qu'il n'y est ni appellé ni envoié; mais il y est entré par surprise: & ainsi on peut lui attribüer justement cette parole que Dieu dit par Jeremie: *Je n'envoiois point les Prophetes, & ils couroient: je ne leur parlois point, & ils prophetisoient.* Ce n'est donc pas une chose qui nous doive surprendre, de voir que ces sortes de personnes se trompent souvent, & que rien ne leur reüssisse. Quelque soin & quelque diligence qu'ils apportent à s'acquiter des devoirs de leur emploi, ils ont toujours sujet de vivre dans la crainte & dans la desolation. Et il ne faut pas que ces sortes de gens s'imaginent satisfaire au devoir de leur conscience, en demandant au Superieur de ne les pas mettre dans un tel emploi ni dans une telle occasion, & en lui disant en general qu'ils ne se sentent pas assez de force & de vertu pour y reüssir. Il est necessaire de lui en representer plus en particulier toutes les causes, comme nous dirons dans la suite, parce que le Superieur attribue d'ordinaire tout le reste à l'humilité; les plus saints aiant accoûtumé d'en dire davantage pour se rabaisser en ces rencontres.

S. Th. 2. 2. q. 6. art. 8. in corp

Non mittebam Prophetas, & ipsi currebant. Non loquebar ad eos & ipsi prophetabant. *Ierem.* 23. 21.

* C'est pour ces raisons que nôtre S. Fondateur nous recommande si fort d'exposer sincerement tout nôtre interieur aux yeux de nôtre Pere spirituel, & qu'il le repete tant de fois dans ses Constitutions comme une chose de grande consequence pour le bien de nôtre Compagnie. Il est si plein de ce sentiment, qu'en parlant dans la quatriéme partie de la Regle qui nous défend d'avoir ni porte, ni coffre ni cassette, ni aucune autre chose qui se ferme à clef, il ajoûte: non pas méme la conscience: Ce qui paroît étre assez hors de propos, tant il avoit d'estime & d'amour pour cette conduite. Il repete la méme chose au sixiéme chapitre, où il dit: Qu'ils ne lui cachent aucune chose ni interieure, ni exterieure. Cela lui a toujours parû si necessaire dans sa compagnie, qu'il ne se lassoit point de nous le representer à toute occasion, *à temps & à contre temps*, comme dit saint Paul, pour nous en renouveller toujours le souvenir. Lors qu'on examina dans la cinquiéme congregation generale, quelles étoient les choses essentielles à nôtre Institut, il fut dit que c'étoient celles qu'on avoit comprises dans la formule ou la regle qui en avoit été presentée à Jules III. qui les approuva & les confirma toutes, comme ont fait apres lui ses Successeurs. Et toutes les autres encore sans lesquelles il est impossible, ou du

4. p. Const. cap. 10. §. 5.

Nihil ex externis vel internis eos celent. *6. p. Const. cap. 1 .§. 2.*

Opportunè importune. *2. Tim. 4. 2.*

In Congreg. 5. Gener. can. 17.

moins tres-difficile qu'elles subsistent, & au nombre desquelles est comprise l'obligation de rendre compte de sa conscience à son Superieur. Vous voiez donc bien qu'elle est si essentielle à nôtre Compagnie, qu'elle ne se peut pas conserver sans elle. Cette courte parole renferme tout ce qui s'en peut dire.

Bernard. Rossi-gnol. lib. 1. de disc. Christian perfect. cap. 1.

Quelques Histoirens ont remarqué méme dans les autres Ordres Religieux, que tant qu'on a eu soin d'y observer cette sainte coûtume de découvrir le fond de sa conscience à ses Superieurs & à ses Peres spirituels, ils se sont maintenus dans une grande ferveur : & nous voions aussi par experience que la pratique contraire est le grand chemin par où l'on commence à se relâcher & à se perdre dans la Religion. On se laisse aller peu-à peu à la tiedeur; on neglige insensiblement de resister à quelque passion, ou à quelque inclination mauvaise; on ne sent plus de ferveur pour les exercices spirituels; on y manque sans en étre beaucoup touché; ensuite on tombe dans une faute, & puis dans une autre; & la honte d'étre tombé fait qu'on ne pense plus qu'à couvrir son imperfection & à cacher sa misere : ainsi on aigrit & on envenime de plus en plus une plaie, qui de petite qu'elle étoit devient grande, & enfin presque incurable. Et l'edifice spirituel apres s'étre long-temps ruïné peu-à-peu & d'une maniere insensible, cependant qu'on negligeoit d'y faire les reparations necessaires, se voit enfin tout d'un coup renversé par terre. Ce que S. Dorothée a fort bien exprimé par ces paroles : Quelques uns disent : celui ci est tombé pour une telle chose, & celui-là pour une autre. La maladie à fait quitter l'habit à un tel, où ses parens l'ont retiré de la Religion. Mais j'ose asseurer, que ce n'est ni pour ceci, ni pour cela que ce changement est arrivé, mais seulement pour avoir été trop reservé au commencement, & pour n'avoir pas voulu rendre compte de ce qui se passoit dans son ame.

Dorot. serm. seu doctr. 5. tom. 3. columna 185.

CHAPITRE II.

Des biens & des avantages qu'on se procure en découvrant toutes ses pensées à son Superieur & à son Pere spirituel.

Ambros. lib 1. offi: cap. 6. Aug. lib. 83. quæst. de amicit. cap. 5. Hier. in reg. monach. cap 35. Bern. de ord. vit. & mor. instit.

LEs Docteurs de l'Eglise, Saint Ambroise, saint Augustin, saint Jerôme & saint Bernard, disent qu'une des plus grandes consolations qu'un homme puisse goûter en cette vie, est d'avoir un ami fidele sur qui on puisse se reposer, en lui découvrant tous les secrets de son cœur, suivant ce que dit le sage : *Un ami fidele est le remede de la vie.* Il n'y a en point, dit saint Augustin, qui soit si efficace, pour guerir les plaies, qu'un tel ami qui peut vous consoler dans vos afflictions, vous rasseurer dans vos craintes & dans vos doutes, se réjoüir avec vous

Amicus fidelis medicamentum vitæ. *Eccl. 16.*

dans vôtre prosperité, & étre touché de tout ce qui vous touche. *Celui qui a trouvé un tel ami a trouvé un tresor* : que dis-je un tresor? *Rien n'est comparable à un ami fidele. Il n'y a ni or ni argent qui vaille sa fidelité.* Tout ce que les Indes produisent de plus riche & de plus precieux, & tout ce qu'il y a d'or & d'argent dans le monde n'est rien au pris d'un parfait ami.

Qui autem invenit illum, invenit thesaurum. *Ibid. v.* 14.

Amico fideli nulla est comparatio; non est digna ponderatio auri & argenti contra bonitatem fidei illius. *Ibid v.* 15.

Or Dieu vous a fait cette grace dans la Compagnie que vous y trouvez cet ami parfait en la personne du Superieur qui est vôtre Medecin, vôtre Directeur, vôtre Pere spirituel, vôtre mere & vôtre frere, qui a pour vous des entrailles de charité, & une tendresse plus grande que celle d'une mere pour son fils, qui entrera dans vos interests comme dans les siens, & plus que dans les siens propres, pourveu que vous sçachiez profiter de son amitié, & lui découvrir vôtre cœur avec confiance. *Si vous voiez un homme de bon sens, dit le Sage, attachez vous à lui, & que l'on vous voie souvent sur le degré de sa porte*, c'est à dire, rendez lui souvent visite. Allez le trouver dans sa chambre, consultez-le & lui communiquez toutes vos affaires, & vous en recevrez de la consolation, du conseil, & des remedes pour tout ce que vous aurez besoin. Comme c'est un soulagement & une douceur à un malade de pouvoir découvrir son mal au Medecin qui le doit guerir; c'est aussi une grande consolation à un homme inquiet & affligé, de bien representer le sujet de ses peines & de ses douleurs à celui qui peut l'assister & le consoler.

Si videris sensatum evigila ad eum, & gradus ostiorum illius exterat pes tuus. *Eccl. 6. 36.*

Un de moiens que les Philosophes Moraux enseignent pour dissiper la tristesse, & soulager un cœur affligé, est de raconter ses peines à un autre. Saint Thomas le dit en parlant de la tristesse, & la raison qu'il en donne est, que quand quelqu'un renferme tout son ennui en soi-méme, son esprit & son cœur en est plus penetré; mais lors qu'il se communique, il s'en dissipe toujours à proportion que son attention se partage à d'autres choses, & laisse son cœur plus en liberté de s'étendre & de s'en décharger. Aussi voions nous communement quand quelqu'un raconte ses peines à un autre, qu'il lui dit d'ordinaire : pardonnez moi Monsieur, si je vous entretiens de ces choses : Je me soulage en vous déchargeant mon cœur.

S. Th. 1. 2. q. 38. art. 2.

Le saint Abbé Nile, disciple de saint Jean Chrisostome, dit que c'est un des moiens ordinaires que les anciens Peres prescrivoient pour cette fin, & qu'ils l'expliquoient par cette belle comparaison. Avez-vous quelquefois pris garde à ces nuées qui paroissent toujours noires & obscures, tant qu'elles sont chargées d'eau, & qui deviennent claires & transparentes, à mesure qu'elles en répandent sur la terre? C'est ainsi qu'un Religieux qui est pressé & accablé du poids de ses tentations

Nil. Abb. de inter. SS. patrum qui erant in Sina. tom. 4 Biblioth.

se trouve dans l'obscurcissement, dans la douleur & dans le trouble, jusqu'à ce qu'il commence à s'en décharger en les exposant aux yeux de son Superieur; car les noires vapeurs de la tristesse se dissipant alors peu à-peu la serenité de l'esprit revient, & le cœur se trouve consolé & retabli dans une paix & une satisfaction tres-grande.

Serm. 5. tom. 5.

S. Dorotée raconte de lui-méme, qu'il joüissoit d'une paix & d'une joie si sensible en découvrant son interieur à son Maître & à son Pere spirituel, que la douceur du plaisir qu'il ressentoit alors le mettoit en doute, s'il étoit dans la voie de Dieu, jusqu'à s'en fâcher contre lui-méme, parce qu'il avoit apris de l'Apôtre, que le vrai chemin du Ciel est celui des travaux & des souffrances, *& que c'est par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le Roiaume de Dieu.* Comme il voioit donc qu'il ne sentoit point de peines, mais beaucoup de joie & de consolation, cela le tint dans l'inquietude & l'apprehension de n'étre pas dans le vrai chemin, jusqu'à ce qu'il eut consulté la dessus, le saint Abbé Jean son Superieur & son Pere spirituel, qui lui dit que cette paix & cette satisfaction, qu'il ressentoit, ne lui devoit point étre un sujet de peine, parce que c'est la recompense qui est promise à ceux qui ont soin de tenir toujours leur cœur & leur conscience ouverte à leurs Superieurs.

Quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei. *Act.* 14. 21.

Au chap. preced. Regul. 25. Rect.

* Comme ceci est de grande importance, nôtre saint Pere nous le recommande aussi avec beaucoup de soin, comme il a déja été dit; & c'est pour cela méme qu'il veut que les Superieurs s'entretiennent familierement de plusieurs choses avec leurs sujets, parce qu'outre les avantages qu'ils tirent de ces conversations familieres, ils en ont plus de confiance pour s'ouvrir librement à eux. Et pour une plus grande consolation il ordonne dans ses Constitutions, qu'il y ait en chaque maison & en chaque College un Prefet des choses spirituelles, à qui chacun puisse communiquer ses doutes & ses peines d'esprit, & demander les secours dont il a besoin pour la conduite de son ame.

3. p. cap. 1. §. 12. & 4. p. cap. 10. §. 7.

Cass. coll. 2. cap. 11.

Si tous les arts & toutes les professions que l'esprit humain a inventées, & qui ne servent que pour les commoditez de cette vie mortelle » ne se peuuent apprendre quelques sensibles & palpables qu'elles soient, » sans le secours & les instructions d'un maître; combien seroit il ridi- » cule de croire qu'on s'en pût passer dans une profession toute cachée » & toute invisible, qui ne se découvre que par une extréme pureté de » cœur, & où les fautes ne causent pas des pertes temporelles, & qui se » pussent aisement reparer, mais perdent l'ame méme, & la jettent dans » une eternelle mort? Car elle a à combattre jour & nuit des ennemis » non visibles, mais invisibles, des ennemis cruels & impitoiables, & non » seulement un ou deux, ou quelque petit nombre, mais des troupes » innombrables; & les accidens qui arrivent dans cette guerre interieu- » re, sont d'autant plus à craindre, que l'ennemi qui nous attaque, est

plus puissant & plus furieux, & ses approches plus secrettes & plus cachées. C'est pourquoi nous devons avoir un extréme soin de marcher « toujours sur les traces & sur les voies que nous marquent nos Superieurs & nos Peres spirituels, & de leur découvrir à nud tout ce qui se « passe dans le secret de nôtre cœur, sans le vouloir couvrir du voile d'une « malheureuse honte. «

* Et laissant les autres raisons à part, on peut voir clairement combien il nous est avantageux d'avoir en chaque maison une personne prepolée pour nôtre conduite spirituele, à qui on peut avoir recours en tout temps & à toute heure, si l'on en veut juger par les choses mémes dont on traite avec lui, & qu'on lui communique, qui sont de lui rendre compte de tout ce qui se passe en nous dans la priere, de quelle maniere on s'y applique, du fruit qu'on en tire, & si l'on a soin d'y garder toutes les regles qu'on nous prescrit pour la bien faire. De ce qu'on a pris pour le sujet de l'examen particulier: Si l'on a soin de bien marquer le nombre des fautes que l'on y fait, & de conferer celle du matin avec celle du soir, & celles de tout le jour, avec celles de la veille, pour voir quel progrez on fait chaque jour. De la Lecture spirituelle, & du fruit qu'on en retire; des tentations dont on est combattu & comment on se sent disposé à leur égard. Quelles sont les mortifications & les penitences publiques ou particulieres que l'on pratique; dans quelle disposition on se trouve pour tout ce qui regarde l'obeïssance ou l'indifference, ou l'humilité, ou l'observance des Regles, & les autres choses semblables. Car il est certain que celui qui sçait qu'il doit rendre compte de toutes ces pratiques en a plus de soin de se tenir sur ses gardes pour s'en acquiter avec beaucoup d'exactitude & de perfection.

Il est sans doute que rien ne nous porte à faire plus détat d'une chose, que de la voir beaucoup estimée & considerée des autres. C'est pourquoi, si je vois qu'on me demande une & deux fois la même chose, cela me doit asseurément rendre plus soigneux de la faire; & si j'y manque une fois, je tâcherai de n'y pas manquer une seconde. De plus comme les Theologiens & les Saints disent que la Confession Sacramentelle est un grand frein pour retenir les hommes de pecher, (ainsi que l'experience l'a fait connoître aux Heretiques mémes qui la réjettent & la condamnent: jusques-là que les peuples d'Allemagne se trouvant pour cette raison infectez de vices, & nul n'étant à couvert des outrages de son voisin, ces mémes heretiques prierent l'Empereur Charles V. de faire une Loi qui obligeât tout le monde à se confesser, parce que depuis qu'on ne le faisoit plus, on ne pouvoit vivre en paix ni demeurer les uns avec les autres: L'Empereur ne fit que rire de cette demande si ridicule qu'ils lui faisoient, comme s'il eût été en son pouvoir de faire des Loix sur cette matiere.) Comme c'est dis-je un frein qui retient les hommes de pecher, lors qu'ils voient qu'il s'en faut confesser, c'est aussi un puissant éguillon pour nous empécher de demeurer dans nos imperfections, & de negliger nos exercices spirituels, de sçavoir seulement qu'on en doit rendre compte.

Domin. Soto. t. 1. in 4. sent. dist. 18. q. 1. a. 1.

Et afin de pousser plus loin cette comparaison, la frequente confession est un des principaux moiens que nous puissions donner pour le salut; puis qu'outre le pardon des pechez, & la grace qui s'obtient dans ce Sacrement, il renferme de plus tous les remedes & les conseils qu'on peut proposer à chacun pour son avancement spirituel. d'où vient que quand nous desirons que quelque personne du monde s'avance dans la vertu, nous lui conseillons bien tantôt de reciter son chapellet; tantôt d'entendre la Messe tous les jours, & la Predication en certain temps; tantôt de pratiquer l'examen particulier; quelquefois de faire quelque lecture spirituelle, & d'autrefois de s'appliquer à quelques exercices de mortification & de penitence, & d'en faire tous les jours quelqu'un; mais enfin pour le dernier accomplissement nous lui recommandons sur toutes choses de se confesser souvent à un bon Confesseur. Et il semble alors que c'est lui donner tous les remedes à la fois, & lui dire tout ce qu'il a besoin de sçavoir, parce que s'il le fait, son Confesseur lui donnera tous les huit, ou quinze jours, ou tous les mois les moiens & les remedes que vous ne pourriez pas lui donner, & qu'il ne pourroit pas non plus recevoir tout à la fois, & il ne manquera pas de lui faire aussi rendre compte du soin qu'il aura eu de s'en servir; car c'est ainsi qu'en usent les bons Confesseurs, pour faire avancer de plus en plus leurs penitens dans les exercices de la vertu & de la pieté. C'est pour cette raison que les maîtres de la vie spirituelle conseillent à ceux qui desirent de se convertir à Dieu, d'avoir un Confesseur arrété; car de se confesser aujourd'hui à un, & demain à un autre, c'est ce qui est ordinairement cause du peu de progrez que l'on y fait.

Il en est de méme de la pratique d'exposer à nud aux yeux du Superieur tout ce qui se passe dans le secret de son cœur: elle renferme tous les conseils & tous les remedes qu'on peut proposer à chacun pour son progrez spirituel, parce que c'est par elle que vôtre Superieur ou vôtre Pere spirituel connoît quel fruit & quel avantage vous tirez des exercices de la Priere, de l'Examen, & de la lecture spirituelle: c'est par elle qu'il voit comment vous surmontez les tentations, vos desirs & vos inclinations vicieuses; si vous vous perfectionnez dans le silence, dans l'humilité, dans l'indifference & dans la resignation; & si vous avancez ou si vous reculez; enfin c'est par elle qu'il sçait vous donner les remedes & les avis particuliers, qui sont les plus proportionnez à vôtre besoin & à vôtre disposition, en vous corrigeant d'une chose; & vous excitant à une autre. Ce qui ne peut pas manquer d'étre d'une merveilleuse utilité, pourveu qu'on le fasse avec douceur & avec charité, comme on le doit faire, en sorte que chacun soit persuadé qu'on ne desire, & qu'on ne cherche en cela que son plus grand bien, & son avancement spirituel.

CHAPITRE III.

Que c'est un excellent remede contre les tentations de les découvrir à son Superieur, ou à son Pere spirituel.

La doctrine commune des Saints, & le premier principe des anciens Peres, comme nous avons dit, est qu'on doit découvrir incontinent toutes ses tentations à ses Superieurs & à ses maîtres.

* C'est aussi ce que nôtre bien-heureux Pere nous recommande avec beaucoup de soin dans ses Constitutions. Mais examinons un peu la raison de cette haute estime qu'il en fait, afin qu'elle serve en méme temps à l'imprimer plus profondement dans nôtre cœur. *3. p. Const. cap. 1. §. 12. reg. 41. sum.*

La raison qu'en donne Cassien, est que cette conduite vous défendra de tous les artifices & de toutes les embûches du demon. Car jamais personne, dit-il, n'en pourra étre seduit, tant qu'il suivra, non les regles de son jugement particulier, mais les conseils d'un maître ancien & experimenté; & toute l'adresse d'un ennemi si subtil sera incapable de surprendre vôtre simplicité & vôtre ignorance, tant que vous ne rougirez point de découvrir toutes vos pensées, & que bien loin de les retenir en vous par une honte criminelle, vous les exposerez au jugement de vôtre Superieur & de vôtre Pere spirituel, pour les rejetter en suite ou les recevoir selon leurs avis. Car alors le demon ne combat pas contre un nouveau soldat sans experience, mais contre un soldat aguerri & experimenté dans la milice spirituelle, parceque vous ne vous servez contre lui que de la science, de la prudence, & de l'experience de vôtre Confesseur & de vôtre maître. Voila, dit ce sçavant Abbé, le moien le plus seur pour acquerir la veritable discretion, cette vertu si necessaire & si estimée par le grand Saint Antoine. *Cass. l. 4. de inst. renunt. c. 9. Collat. 2. c. 10.* *Cass. coll. 2. c. 2.*

Plusieurs SS. Solitaires s'étant assemblez chez lui se mirent dans une conference spirituelle à examiner entr'eux, quelle étoit la vertu qui peut conduire un Religieux à la plus haute perfection par un chemin droit & assuré. Chacun dit là dessus son avis selon sa disposition & sa lumiere. L'un disoit que c'étoit la chasteté, parceque l'homme par son moien tient sa sensualité soûmise à sa raison. Un autre que c'étoit le jeûne & la veille, parceque l'esprit en devient plus libre & plus dégagé pour s'unir à Dieu. Un autre que c'étoit la justice & l'exercice de la charité envers le prochain: Et chacun marquant ainsi des vertus diferentes, par lesquelles on peut s'approcher de Dieu, S. Antoine prit la parole, soudit cette question, & conclut que c'étoit la discretion qui pouvoit uniquement conduire les Religieux à la souveraine perfection, *Ibid. cap. 4.*

& les preserver de tous perils, & qu'il n'y avoit point de vertu qui pût
» sans elle se perfectionner entierement, ou demeurer ferme & inébran-
» lable, & que la discretion étoit la mere, la gardienne & la directrice de
» toutes les autres vertus. Que si vous voulez un moien tres-court & tres-facile pour acquerir cette grande vertu, dit Cassien, conferez avec vôtre Superieur de tout ce qui vous regarde, conduisez-vous par ses conseils, & ainsi vous aquererez cette vertu en vous rendant propre la prudence & la discretion de vôtre Superieur. S. Bernard, traitant ce méme sujet en dit la méme chose. Comme la discretion, dit-il, est un oiseau tout-à-fait rare dans le monde, il faut que l'obeïssance tienne en vous la place de cette vertu, & vous empéche de faire ni plus ni moins, ni autrement que ce qui vous est ordonné. C'est par là que vous suppléerez à ce qui vous manque de discretion & d'experience, & que vous acquererez la veritable prudence.

Quia omnino rara ista avis est in terris, hujus discretionis locum in vobis suppleat virtus obedientiæ, ut nihil plus, nihil minus, nihil aliter quam imperatum sit faciatis. *Bern. ser. 3. de Circumcis.*

C'est pour cela que les Saints nous recommandent sans cesse de découvrir promtement les tentations qui nous arrivent, & qu'au contraire l'une des choses où le demon tend avec plus d'effort, est de nous empécher de le faire, parcequ'il n'a point d'autre fin que nôtre perte & nôtre damnation. S. Dorotée dit que rien ne réjoüit tant ce cruel ennemi, que de voir qu'on ne veut pas découvrir à son Superieur les tentations & les pensées mauvaises qu'il jette dans l'esprit, parceque la victoire lui paroist asseurée lorsqu'il combat seul à seul. *Malheur à celui qui est seul*, parcequ il n'a personne qui l'empéche de tomber, ni qui lui donne la main pour le relever. Et au contraire, ajoûte ce S. Pere, il n'y a rien qui le fasche tant, ni qu'il apprehende plus, que d'étre découvert, parcequ'aussi-tôt il perd le courage & l'esperance de vaincre, & s'enfuit.

Doroth. serm. 5. Idem Abb. Poem. in vitis Patr. p. 2. §. 147.

Væ soli. *Eccl. 4. 10.*

* C'est ce que nôtre saint Pere explique merveilleusement bien dans le livre de nos Exercices par une comparaison dont nous pourrons bien nous servir sans scrupule, puisqu'il s'en est lui-méme servi.

S. Ign. lib. Exercit. spirit. in reg. ad motûs anim. disc. 13.

Le demon pour nous tenter se conduit, dit-il, à nôtre égard de méme qu'un voluptueux qui veut solliciter au mal une fille qui a pour pere un homme de bien & d'honneur, ou une femme qui a un bon mari qui l'aime avec tendresse. Le premier moien qu'il emploie pour la surprendre, est de l'engager adroitement au secret. Car ce qu'il apprehende le plus est que cette fille ne découvre ses poursuites à son pere, ou cette femme à son mari; parceque si elles le font, il desespere aussitôt de pouvoir executer son dessein, mais s'il voit qu'elles gardent le secret, il espere toujours d'en obtenir quelque chose.

C'est ce que fait l'ennemi de nôtre salut, dit nôtre Saint Instituteur, lors qu'il veut surprendre quelqu'un: son premier soin est de l'engager à garder le secret, & à ne découvrir à personne ses tentations & les raisons qu'il lui inspire, parcequ'il est asseuré par ce moien de le vaincre, & de venir à bout de ses pretensions. Mais il n'y a rien qu'il craigne tant, ni qui lui soit si sensible que de voir qu'on dé-

couvre toutes choses à son Confesseur & à son Directeur, parcequ'étant plus puissant par ses ruses & par ses artifices que par la force. Il se tient pour vaincu aussitôt qu'il les voit découverts; & la même chose arrive à tous ceux qui usent de finesse, d'où vient qu'il est dit dans l'Evangile, *Quiconque fait mal hait la lumiere.*

Omnis enim qui male agit odit lucem. *Joan.* 3. 20.

S. Dorothée rapporte à ce propos ce qui arriva à S Macaire d'Egipte; ce grand serviteur de Dieu qui étoit disciple du grand S. Antoine rencontrant un jour le demon, & lui demandant comment il faisoit ses affaires avec les Solitaires; elles vont fort mal, répondit-il, parcequ'il ne se presente aucune mauvaise pensée à leur esprit, qu'ils ne la découvrent incontinent à leur Superieur; il y en a pourtant un d'entr'eux qui est mon grand ami. Je le tiens & le tourne comme un sabot quand je veux. Et il lui dit memè le nom de ce Solitaire. Ce que S. Macaire n'eut pas plûtôt entendu qu'il le fut visiter, & il trouva qu'il étoit en effet dans cette erreur de ne pas rendre compte de ses tentations à son Pere spirituel, & de ne se pas conduire par ses avis. Le Saint l'aiant exhorté à se découvrir à lui, & à ne se plus jamais fier à son propre jugement, il receut bien son conseil & se corrigea. Quelque temps aprés S. Macaire rencontrant encore le demon, & lui demandant où il en étoit avec son ami le Solitaire, il lui répondit tout transporté de rage: Il n'est plus mon ami, mais mon ennemi.

Habeo unum de fratribus tuis, qué uti turbinem cum volo, verso. *Doroth. ubi sup. de S. Mach.* 26.

Sur quoi S. Dorothée fait cette reflexion: le demon tentoit tous les Religieux qui vivoient sous la conduite & la discipline du grand S. Macaire, mais il ne les pouvoit pas vaincre, parcequ'il ne se passoit rien dans le secret de leur ame, dont ils ne donnassent connoissance à leur Pere spirituel, & qu'ils regloient toutes leurs actions par ses lumieres & par ses conseils: un seul s'est laissé surprendre par les artifices du demon, parce qu'il se fioit à son propre jugement & se conduisoit par ses propres lumieres, au lieu de laisser le discernement de toutes ses actions & de toutes ses pensées à son Superieur ou à son Pere spirituel. Encore ne lui eut-il pas plûtôt découvert à nud le fonds de son cœur & de sa conscience, qu'il fut entierement delivré de son erreur.

Cassien dit que celui qui se decouvre entierement à son pere spirituel ne peut étre surpris: & il apporte pour preuve de cette verité ce que dit le S. Esprit par le sage. *Si vous decouvrez ses secrets*, ses ruses, & ses finesses qui sont les tentations malignes & cachées, *il ne pourra plus* vous tromper ni *vous attirer à lui.* Nous voions encore cela bien marqué dans l'Ecclesiaste. *Si le serpent vous mord*, dit-il, *sans se faire entendre par son sifflement, l'enchanteur n'y peut apporter de remede*: car il semble qu'il veut dire par cette parole, que si par nôtre confession nous ne découvrons les mauvaises pensées que le Diable nous inspire, à un « enchanteur, c'est à dire à quelque homme spirituel, qui puisse par les « divins enchantemens de l'Ecriture y apporter remede, nôtre perte « est indubitable. A Dieu ne plaise que l'ancien serpent nous picque «

Cass. ubi sup.

Si denudaveris absconsa illius, nó persequeris post eum. *Ecclesi.* 27.

Si mordeat serpens in silentio. *Eccl.* 10. 11. *secund. lxx.* *Cass collat.* 1. *cap* 11.

ſans faire bruit. Quand il vient à nous en faiſant du bruit avec ſa " ſonnette, ou par ſon ſifflement, l'enchanteur qui l'entend, c'eſt à dire vôtre maître ſpirituel à qui vous découvrez ſes approches, vous en peut facilement garentir par les remedes qu'il tire de la ſcience divine de l'Ecriture & des Saints.

" *Il fait alluſion à une eſpece de ſerpens qui ont à la tête comme un clairin de cartilage qui fait le même bruit qu'une clochette.*

Il faut ajoûter à cela que Dieu eſtime & conſidere tellement l'action d'humilité par laquelle on a recours à ſon Superieur ou à ſon pere ſpirituel, qu'en lui decouvrant ſeulement la tentation, elle ſe diſſipe ſouvent à l'heure méme, ſans y attendre qu'il y ait donné ni appliqué le remede. C'eſt ce que Caſſien dit parfaitement bien en ces termes: Les pernicieuſes penſées que le Demon nous inſpire, n'ont de pouvoir ſur nous, qu'autant de temps que nous les tenons cachées dans nôtre cœur: elles ſe détruiſent auſſitôt qu'elles voient le jour, & ſans attendre le jugement de la diſcretion, ce ſerpent affreux qui s'étoit gliſſé dans nôtre cœur, en eſt tiré par la force de l'humilité qui le découvre, comme d'une caverne obſcure où il ſe cachoit, & en méme temps expoſé à la confuſion, & réduit à une honteuſe fuite. Lors qu'il y a des ſerpens, des couleuvres, des crapaux, & d'autres beſtes venimeuſes cachées dans un trou obſcur & profond, ſi vous y faites une grande ouverture & que vous leviez les pierres qui les couvrent vous les verrez fuir auſſitôt de tous coſtez; parce qu'ils ne peuvent ſouffrir la lumiere qui les découvre. Il en eſt de mémè de l'Ancien ſerpent & de toutes ſes malignes inſpirations: il prend la fuite auſſitôt qu'on vient à l'expoſer au jour, parce qu'étant le pere des tenebres, il ne peut ſouffrir la lumiere. De plus comme il eſt ſuperbe, lors qu'il voit ſa baſſeſſe & ſon impuiſſance decouverte, il ne penſe qu'à ſe retirer promtement pour cacher la honte & la confuſion qu'il en ſouffre.

Tamdiu enim ſuggeſtiones ejus dominantur in vobis, quamdiu celantur in corde: illico enim ut patefacta fuerit cogitatio maligna, marceſſit. & antequam diſcretionis judicium proferatur, ſerpens teterrimus, velut è tenebroſo ac ſubterraneo ſpecu, virtute cõfeſſionis protractus ad lucem, & traductus quodammodo, ac dehoneſtatus abſcedit. *Caſſ. coll.* 2. *cap.* 10.

Conſiderons un peu ici quelle eſtime on feroit d'un medecin à qui il ne faudroit que découvrir ſes plaies & ſes maladies pour les guerir. Et neanmoins cet avantage qui ne peut arriver à légard du corps, ſe voit & s'experimente tous les jours à l'égard de l'ame; puiſqu'en expoſant ſeulement vos tentations aux yeux du Superieur, elles ſe diſſipent ſouvent avant méme qu'il vous ait répondu. Bien plus, il arrive ſouvent que le ſeul deſſein de les lui découvrir, les détruit & les extermine. Vous partez pour les lui aller repreſenter, & avant que vous ſoiez arrivé a ſa porte, vous eſtes tout étonné que Dieu a diſſipé ces nuages, & calmé le trouble de vôtre eſprit.

Nous en avons un exemple dans la vie des ſaints Peres d'Egipte. Il eſt raporté qu'un ſolitaire aiant jeûné & prié ſans ceſſe durant ſoixante ſemaines, afin qu'il pleût à Dieu de lui donner l'éclairciſſement d'un doute qu'il avoit, & ne l'aiant

pu obtenir pendant tout ce temps, il resolut d'aller trouver un ancien Pere de ce desert pour le lui communiquer, & en sortant de sa cellule il rencontra un Ange qui le tira tout-à-fait hors de peine, & lui dit, qu'il avoit bien-plus merité l'éclaircissement de son doute par son humilité, que par les jeûnes & les prieres continuelles qu'il avoit si long-temps pratiquées.

Le Saint Evangile nous en fournit aussi un exemple dans la conduite des dix lepreux que Jesus-Christ rencontra sur le chemin de Jerusalem; car lors qu'il les eut apperceus qui venoient au devant de lui criant: *Jesus nôtre maître aiez pitié de nous*, il leur dit: *Allez-vous montrer aux Prestres*. Et le S. Evangile dit que s'étant mis en chemin pour y aller, ils furent gueris auparavant que d'être arrivez au temple. Pour montrer que Dieu se contente que nous nous soumettions par humilité à ceux qui tiennent sa place, & qu'il n'y a rien qui lui soit plus agreable que cette humble soumission. Souvent méme en menaçant seulement le Demon de declarer ce qu'il vous veut inspirer, vous lui faites tant de peur & de honte, qu'il s'enfuit, & n'ose plus vous approcher.

Jesu præceptor miserere nostri. Ite & ostendite vos Sacerdotibus. Et factum est dum irent, sanati sunt. *Luc. 17. 13. & seq.*

C'est pourquoi il est bon en cette rencontre d'imiter les petits enfans qui menacent ceux qui les fâchent de le dire à leur pere.

CHAPITRE IV.

Qu'on ne doit pas laisser de découvrir ses tentations à son Pere spirituel, quoi qu'on croie sçavoir les remedes qu'il y doit donner.

J'Ai déja oüi parler plusieurs fois des remedes contre les tentations, dira quelqu'un, & par ce que j'en ai vû & lû dans les livres de pieté, je sçai ce que mon Superieur ou mon pere spirituel me peut répondre sur ce que je lui dirai. Que me servira-t-il donc de m'addresser à lui & de l'importuner? Cette tentation est sans doute beaucoup à craindre, & d'autant plus que nous croions être plus avancez dans la science spirituelle. S. Dorothée en étoit extremement tourmenté, mais il sçavoit s'en délivrer avec avantage. Il raconte que quand il vouloit aller découvrir sa tentation à son Superieur, cette pensée lui venoit aussitôt dans l'esprit: A quoi allez vous perdre vôtre temps? Vous sçavez déja qu'il vous répondra cela & cela: pourquoi donc le voulez vous aller importuner inutilement? Et moi, dit ce saint, je me fâchois contre ma tentation, contre mon jugement, & contre ma propre pensée, & je disois en moi-méme: Anatéme à toi, à ton jugement, à ton intelligence, à ta prudence, à tes pensées & à ta science. Retire toi de moi, Satan, je te dis anatéme, je te deteste, je te donne ma malediction. Et sans me soucier de cette tentation, j'allois

Anathema tibi & judicio tuo, & intelligentiæ ac prudentiæ tuæ, cogitationi, & scientiæ tuæ. *Doroth. serm. 5.*

découvrir à mon Superieur tout ce qui se passoit dans mon ame, & s'il arrivoit qu'il me répondit les mémes choses qui m'étoient venuës dans l'esprit : mon cœur me disoit aussitôt avec je ne sçai quelle revolte & quelle inquiétude : Ne vous avois je pas bien dit qu'il vous répondroit cela, & qu'il n'étoit pas besoin de recourir à lui ? Et moi je lui répondois : C'est maintenant que je connois que le remede est bon, & qu'il vient du S. Esprit, lors qu'il venoit de vous il m'étoit suspect, & je m'en défiois. C'est ainsi que S. Dorothée chassoit cette tentation sans lui doner la moindre entrée dans son cœur, en la découvrant aussi tôt à son Superieur. Et c'est aussi ce que nous devons toujours faire, sans avoir jamais aucune confiance en nôtre propre jugement, parceque c'est la maxime commune des Sages aussi-bien que des Saints, que l'homme n'est pas bon juge dans sa propre cause. Et si cela est veritable hors de la tentation méme, combien le sera-t-il davantage lors qu'elle aveugle les yeux de l'ame, & qu'elle l'empéche de voir ce qui lui est avantageux, conformement à cette parole du Prophete : *Les iniquitez qui m'environnent m'ôtent le discernement.* On ne sçait plus alors quel est le remede le plus propre : ou si on le connoît dans la speculation, on ne sçait pas en profiter dans la pratique, parce qu'on est aveuglé & troublé par ses propres desirs & par la tentation : une parole que Dieu dira par un Superieur servira plus que tout ce que l'on sçait.

Et nunc bonum est, nunc à Spiritu sancto est. *Ibid.*

Comprehenderunt me iniquitates meæ, & non potui ut viderem. *Ps. 39. 13.*

S. Augustin rapporte sur ce sujet une chose assez plaisante. Un homme étant malade, dit-il, fit venir chez lui un medecin qui lui donna un remede dont il fut incontinent gueri. Quelque temps aprés il retomba dans la méme incommodité ; & comme il se souvenoit parfaitement bien du remede dont il s'étoit si bien trouvé la premiere fois, il voulut s'en servir en suite, sans se soucier d'appeller pour cela le medecin. Mais il n'en receut aucun soulagement. Ce qui l'aiant extremement surpris il envoia querir le medecin, lui dit ce qui s'étoit passé, & lui demanda d'où venoit, qu'aiant pris le méme remede, il n'avoit fait nul effet. Le medecin lui répondit plaisamment : c'est Monsieur, parce que je ne vous l'ai pas donné moi-méme. Nous pouvons dire la méme chose sur nôtre sujet : ce remede que vous sçavez & dont vous avez oui parler tant de fois, ne vous profitera point, si ce n'est pas vôtre Superieur, vôtre Confesseur, ou vôtre medecin spirituel qui vous le donne. Comme un remede corporel a plus d'effet étant donné & appliqué par la main du medecin qui sçait le moment & les circonstances propres pour le faire reussir ; il en est tout de méme des remedes spirituels. Les eaux de la riviere de Damas étoient bonnes, & peut-étre meilleures que celles du Jourdain,

Aug. serm. 3. de verb. Apost. cap. 7.

4. Reg. 5. 10.

mais elles n'eurent pourtant pas la force de purifier Naaman de sa lépre comme firent ces dernieres, où Elisée lui commanda de s'aller laver. Dieu concourt aux paroles & aux remedes d'un Superieur qui tient sa place, & un remede commun & facile qui vient de lui, vous servira toujours plus que tout ce que vous en sçavez, quand vous en sçauriez beaucoup plus que lui.

CHAPITRE V.

Que nul ne doit negliger de declarer les choses qui se passent en lui, quelques petites qu'elles paroissent.

LE demon a coutume de se servir encore d'un autre artifice pour empécher quelques-uns de recourir à leur Superieur, qui est de leur suggerer, que ce qu'ils lui veulent declarer n'est rien, & qu'il est honteux de lui aller proposer des niaiseries & des choses de neant. La 1. chose qu'on doit répondre à cette tentation, est que celui qui aspire à la perfection ne doit pas regarder si la chose est importante, ou d'obligation & de necessité, mais chercher toujours ce qui est de meilleur & de plus parfait. Ainsi quelque petite qu'une chose paroisse, il en doit toujours faire beaucoup d'état, & en rendre compte au Superieur; parce que c'est là proprement travailler à se rendre parfait. Il n'y a rien qui edifie davantage que cette exactitude à recourir à son Superieur pour les moindres choses; & plus la personne qui le fait est avancée en âge, en sagesse, & en vertu, plus aussi son exemple en est édifiant, parce que c'est se faire enfant & petit pour l'amour de Jesus-Christ.

II. La chose n'est quelquefois pas si petite, qu'elle paroît, mais la honte & la repugnance qu'on a de la declarer, fait trouver des raisons pour se la representer de moindre importance qu'elle n'est, afin de se dispenser de la dire, comme il arrive ordinairement dans la confession, où lors que la honte empéche de decouvrir quelque bassesse ou quelque infirmité, le demon se sert aussi tôt de cette repugnance naturelle pour insinüer plus efficacement les raisons, par lesquelles il tâche de persuader que ce n'est pas un peché, ou du moins qu'il n'est pas mortel, & qu'ainsi l'on n'est pas obligé de s'en confesser. Combien de personnes le demon a seduites par là, en leur faisant retenir ce qu'il étoit necessaire d'exposer au jugement de leur Confesseurs; & à combien de confessions & de communions sacrileges n'en-a-t il pas engagé plusieurs? La seule repugnance & la difficulté méme, que nous sentons à decouvrir une chose à nôtre Superieur, devroit étre une raison de nous défier davantage de nous mémes, & de la declarer plus promptement. Aussi Cassien dit, que c'est une des

Voi. le chap. 4. du 4. trait.

TRA. VII. plus grandes marques qu'on puisse avoir, qu'elle est une tentation du demon; & il asseure que c'étoit le sentiment commun des anciens Peres: que la marque generale & certaine qu'une pensée vient du demon, est d'avoir honte de la découvrir à ses Superieurs. Nous tâchons toujours de cacher le mal. *Toute iniquité ferme la bouche*, & ainsi quand on tient une chose cachée, cela doit faire juger qu'elle n'est pas bonne. *Celui qui fait mal, fuit la lumiere.*

Generale namque & evidens judicium diabolicæ cogitationis esse pronuntiam, si eam seniori confundamur aperire. *Cass. de instit. renunt. lib.* 4. Omnis iniquitas oppilabit os suum. *Ps.* 106. 42.

III. Encore que la chose soit petite en elle-méme, elle devient grande en la tenant secrete; c'est pourquoi il la faut découvrir, lors qu'elle est encore petite, afin qu'on y remedie, car le remede qui est alors tres-facile, devient d'autant plus difficile que le mal augmente à proportion qu'on differe de l'y appliquer. Saint Jean Climaque dit que comme des œufs d'oiseaux étant couverts sous les aîles de la mere, ou cachez dans du fumier, se vivifient & produisent des oiseaux: Ainsi les mauvaises pensées que nous tenons cachées dans le fond du cœur sans les decouvrir aux yeux de ceux qui les en peuvent bannir, se fortifient peu-à peu, & produisent ensuite de mauvaises œuvres.

Voi. la recapit. des 26. premiers degrez art. 21.

Le demon se sert encore d'ordinaire d'un autre obstacle pour en detourner quelques-unes de recourir à leur Superieur: il leur represente qu'ils lui seront à charge, & ne feront que lui causer du dégout & de l'ennui, en lui allant souvent mettre devant les yeux des choses de neant; & dans cette fausse persuasion ils negligent ce remede si important. Ce qui est sans doute une tres-dangereuse illusion; car l'un des principaux points du devoir des Superieurs est de vous répondre sur tous vos doutes, & de vous soulager dans toutes vos peines d'esprit. Ainsi vous leur faites injure de croire qu'ils aient tant de chagrin & de difficulté à executer ce qu'il y a de plus important & de plus necessaire dans leur emploi; au contraire ils sont ravis de s'occuper à une chose si essentielle à leur charge, & d'où dépend l'avancement spirituel de leurs inferieurs, comme il a déja été dit cy-dessus.

Trait. 6. ch. 8.

* Pour faire voir plus clairement cette verité, Cassien rapporte une action de l'Abbé Serapion, qu'il avoit accoûtumé de raconter souvent à plusieurs jeunes solitaires, pour les instruire & les encourager à découvrir sincerement à leur Superieur tout ce qui se passoit dans le secret de leur ame. Lors que j'étois encore enfant, disoit ce venerable Abbé, le demon m'avoit engagé par ses artifices dans cette mortelle accoûtumance, qu'aprés avoir pris mon repas avec l'Abbé Theonas, qui étoit mon Superieur, je dérobois tous les jours un petit pain que je mangeois le soir en cachette. Quoi que je fisse ce larcin volontairement, & que satisfaisant ainsi ma sensualité, je me confirmasse de plus en plus dans cette habitude d'intemperance, cela n'empéchoit pas neanmoins que revenant à moi aprés cette satisfaction passagere, je ne fusse sans comparaison plus tourmenté du mal que j'avois fait en dérobant ce pain, que je n'avois eu de plaisir en le mangeant. Je gemissois ainsi avec douleur, sous la tyrannie du demon, qui m'imposoit cet ouvrage d'in-

Cassian. coll. 2. cap. 11.

temperance

temperance, comme autrefois les cruels exacteurs de Pharaon imposoient les travaux de terre & de briques au peuple de Dieu, & ne pouvant me délivrer de cette mal-heureuse necessité, je rougissois de découvrir mon larcin à ce saint Vieillard. Mais un jour le Seigneur par sa misericorde se servit du moien que je vas dire, pour me délivrer de la servitude & de l'aveuglement où j'étois.

Il vint par hazard dans la cellule de mon Abbé quelques Religieux, qui desiroient de s'edifier de ses instructions, & comme apres le repas ils commencerent à s'entretenir selon leur coûtume de quelques discours de pieté, le saint Vieillard répondant à toutes leurs demandes, tomba insensiblement sur la gourmandise, & dit d'étranges choses de ce vice. Il parla aussi avec étenduë de l'empire qu'avoient sur nous les mauvaises pensées & les tentations secretes, & representa vivement quelle étoit leur violence, tant que nous les tenions cachez dans le silence. Ce discours si animé fut pour moi comme une fleche de feu qui me penetra, & le remords de ma conscience joint à la vehemence de ses paroles me fit croire, que ce n'étoit que pour moi qu'il parloit de la sorte, & que sans doute Dieu lui avoit decouvert le secret de mon cœur. Je me laissai d'abord aller aux soupirs, que j'étouffois dans moi méme le mieux que je pouvois.

Mais la douleur & la componction s'augmentant se répandit au dehors par des sanglots & par des larmes excessives. Je tirai de mon sein le petit pain que j'avois encore dérobé ce jour là, je le fis voir à ces solitaires, je leur déclarai comment j'en mangeois chaque jour autant en cachette, & me j'ettant à leurs pieds, je conjurai ces témoins de mon crime de prier Dieu pour moi, afin qu'il me délivrât de cette dure captivité où je gemissois depuis tant de temps. Mon venerable Abbé me voiant en cet état, me dit: Courage mon fils, aiez confiance en Dieu: vous n'avez pas besoin de mes paroles: la confession publique que vous venez de faire de vôtre faute, vous a déja délivré de vôtre servitude: vous avez aujourd'hui triomphé de l'ennemi qui vous tenoit auparavant assujeti. Cette humble confession le tient plus abbatu sous vos pieds, que vôtre silence ne vous abbatoit sous lui. Vous étonnez-vous qu'il vous ait dominé si long-temps, puisque ni vous ni personne ne s'opposoit à lui: mais maintenant que cet esprit de malice se void découvert, il ne pourra plus vous inquieter à l'avenir. Le serpent infernal n'osera plus se chercher une retraite dans vôtre cœur, puisque par cette confession salutaire vous l'avez tiré de ses tenebres pour l'exposer à la lumiere de Jesus-Christ.

A peine le saint Abbé avoit-il achevé de parler qu'il sortit de mon sein un tourbillon de feu semblable à une torche ardente, qui remplit la celulle d'une odeur si puante & si insuportable qu'il fut presque impossible d'y demeurer. Alors le saint Vieillard reprenant la parole: mon fils, me dit-il, vous voiez de vos yeux la verité de ce que je viens de vous dire, & que vôtre humble confession a chassé visiblement de vôtre cœur cet ennemi qui excite & entretient en nous toutes nos passions; & sa fuite si manifeste vous doit étre une preuve certaine qu'il craint extrémement la lumiere, & qu'ainsi il n'entreprendra plus de vous attaquer de peur d'y étre encore exposé à sa honte & à sa confusion.

CHAPITRE VI.

Où l'on satisfait aux difficultez qui s'opposent d'ordinaire à cette ouverture de cœur.

NOus avons fait voir jusqu'ici quelle est l'importance & la necessité d'ouvrir son cœur à nud aux yeux de ses Superieurs; mais parce que plus une chose est importante & necessaire, & de grande perfection, plus aussi nôtre nature corrompuë par le peché a coutume d'y sentir de repugnance, & plus le demon jaloux de nôtre bien tâche de la fortifier dans son aversion en lui representant mille raisons & mille difficultez pour l'en détourner: Il est à propos de prevenir ici toutes celles qu'il a coutume d'opposer en cette rencontre, en faisant voir combien ses obstacles sont vains & frivoles. Et bien que ce discours semble s'addresser particulierement aux Religieux; chacun en particulier peut fort bien s'en appliquer la doctrine, parce qu'elle regarde tout le monde. Aussi Gerson l'a traitée en general pour toutes sortes de personnes en parlant de la confession, comme nous verrons incontinent.

Pour entrer donc en matiere, comme nous fuïons naturellement le travail & la difficulté, & que la chose dont nous traitons maintenant se presente ordinairement à nôtre esprit comme une mortification tres penible, nous commencerons par prouver & faire voir qu'il faut souffrir sans comparaison plus de peine pour se tenir caché, que pour se découvrir à ses Superieurs. Faites un peu attention sur ce point; parce qu'il n'y a rien qui détourne tant de l'exercice de la vertu & de la perfection, les hommes qui s'aiment naturellement, que la peine & la difficulté qu'ils craignent d'y rencontrer. On ne doute point qu'il n'y en ait, & que ce ne soit une mortification de decouvrir à un Superieur toutes ses tentations, tous ses desirs, tous ses sentimens & ses defauts; mais on soutient que c'est un travail & une difficulté beaucoup plus grande de les couvrir & les dissimuler, que de les declarer & les exposer aux yeux & au jugement de son Superieur, ou de son Pere spirituel.

C'est une verité que l'experience nous apprend assez, & dont chacun se peut rendre témoignage à soi-méme, s'il lui est quelquefois arrivé de vouloir se cacher à son Superieur; car de quelles inquietudes, de quels remords, & de quelles agitations n'est-on pas alors tourmenté au dedans & au dehors de soi-méme? *L'iniquité d'Ephraim est couverte, son peché est secret*, c'est pourquoi, *il souffrira les douleurs de l'enfantement*. Il est sans cesse en peine s'il decouvrira la plaie ou s'il la

Colligata est iniquitas Ephraim, absconditum peccatum ejus, dolores parturientis venent ei. *Osee* 13.

tiendra secrette. Quelquefois il est tout prest de l'aller exposer aux yeux du Medecin spirituel, afin qu'il y applique le remede necessaire, & en méme-temps il s'en répent. Il a quelquefois été jusqu'à la porte du Superieur à ce dessein, & il en est revenu sans l'executer, parce que la honte lui a ôté le courage: *Les enfans sont prets de sortir du sein de la mere; mais elle n'a pas assez de force pour les mettre au monde.* Il est toujours sur le point de tirer hors du secret de son cœur cette tentation & cette pensée mauvaise, que le demon qui est le pere des tenebres y a jetté; mais il n'a pas assez de force & de courage pour surmonter la honte dangereuse qui l'empéche de la mettre au jour. Ainsi il est sans cesse dans les douleurs de l'enfantement, & ses maux deviennent de jour en jour plus grands, à proportion qu'il differe de les découvrir, & la repugnance qui le retient se fortifiant de plus en plus le met en danger de n'en pouvoir jamais guerir. On voudroit bien s'étre découvert d'abord, & plus on voit qu'il étoit alors facile de le faire, plus on a de confusion de l'avoir differé. On ne sçait plus comment s'y prendre. Qu'elle apparence, dit-on, que j'ose maintenant m'adresser à mon Superieur apres tant de temps? Si la chose ne faisoit que commencer, je là lui dirois volontiers; mais maintenant avec quelle audace paroîtrai-je devant lui? Lors qu'il verra combien je l'ai tenu cachée, que dira-t-il, & que pourra-t-il penser de moi? Que je n'ai pas eu de confiance en lui, puisque je n'ai pas voulu lui découvrir d'abord mon mal.

Venerunt filii usque ad partum, & non est virtus pariendi. *Is.* 37. 3.

L'on n'aura ni tréve ni repos tant qu'on demeurera ainsi reservé. La conscience fera toujours souffrir des remords, des tourmens, & des génes, tant qu'on manquera de resolution pour faire une chose si importante & si essentielle. Mais aussi-tôt qu'on aura commencé à découvrir à nud son cœur, l'orage cessera, les tenebres se dissiperont, & l'on joüira d'un calme, d'une serenité, & d'une consolation tres grande. Quand la honte empéche une personne de confesser quelque peché, elle sent des peines, des agitations & des troubles continuels; mais aussi tôt qu'elle l'a confessé, elle demeure si tranquille & si satisfaite, qu'il lui semble qu'elle s'est déchargée du poids d'une grande tour, dont elle étoit auparavant accablée. Il en est de mémè, lors qu'on a differé de découvrir quelque pensée mauvaise ou quelque tentation à son Superieur. L'experience nous apprend, dit saint Gregoire, que les plaies qui sont cachées sont plus sensibles & plus dangereuses, & qu'au contraire quand on les ouvre, on en fait sortir le pus qui y étant renfermé corrompoit tout; & ainsi on recouvre la santé. La méme chose arrive quand par une humble & sincere confession, l'on découvre ses tentations & ses foiblesses; car qu'est autre chose la confession des pechez, sinon une ouverture salutaire de nos plaïes? Lors que l'e-

Vulnera clausa plus cruciant; quia cum putredo quæ intrinsecus fervet, ejicitur, ad salutem dolor aperitur. *Greg. lib.* 7. *mor. cap. ult. & lib.* 3. *pastor. adm.* 15.

TRA. VII. ſtomac eſt plein de mauvaiſes humeurs, ou de trop de viandes, on a des ſoulevemens, des vapeurs, & des raports incommodes, qui ne donnent point de repos; mais auſſi-tôt qu'il s'en eſt dechargé, il ſe ſent ſoulagé & gueri.

Quid eſt peccatorum confeſſio niſi quædam vulneris ruptio? *Idem ibid.*

On voit par cette comparaiſon combien c'eſt un plus grand tourment de tenir cachées & ſecretes les choſes qui ſe paſſent en nous, que de les découvrir, parce qu'on en eſt quitte pour un peu de mortification & de honte, qui ſe paſſent en un moment, & dont la ſouffrance méme eſt de grand merite; & que l'on jouit en ſuite d'une profonde paix & du plaiſir de s'étre declaré. Ainſi nous pouvons dire que celui qui croit s'épargner de la peine & du travail en ne ſe découvrant pas à ſon Superieur ou à ſon pere ſpirituel, s'engage à des tourmens & à des inquietudes incomparablement plus cruelles, que celles qu'il penſe éviter; & que la raiſon méme qui le porte à ſe cacher ainſi, eſt celle qui le devroit obliger davantage à s'ouvrir plus ſincerement. Car il eſt aſſuré qu'il ſera dans la paix & le repos, lors qu'il aura declaré le ſecret qui le ronge & le corromp dans le cœur; au lieu qu'en le retenant il ſe trouvera dans ce deplorable état que le Prophete Roy nous repreſente par ces paroles: *Parce que je me ſuis tû, la pouriture s'eſt inſinuée juſques dans mes os.*

Quoniam tacui inveteraverunt oſſa mea. *Pſ. 31. 3.*

CHAPITRE VII.

Réponſe à la principale difficulté qui a coûtume d'empécher cette ouverture & cette franchiſe.

UNe des plus grandes difficultés, ou plutôt la principale de toutes celles qui empêchent d'ordinaire la plupart des Religieux de découvrir avec franchiſe à leur Superieur ce qui ſe paſſe dans leur ame, eſt qu'ils s'imaginent qu'il y va de la perte de leur honneur, & de tout ce qu'ils ont acquis d'eſtime & de reputation aupres de lui; qu'il aura toujours deſormais l'œil ſur eux, qu'il ne s'y voudra plus fier, & qu'il les en aimera moins. Cette ruſe & cette ſuggeſtion du Demon en ſeduit pluſieurs, en les portant ainſi ou à ſe tenir cachez, ou à ne ſe découvrir qu'à demi. Mais ſi nous montrons qu'il en arrive tout le contraire, & qu'apres qu'ils ont declaré leurs fautes, on en a pour eux plus d'amour, & plus d'eſtime & de conſideration qu'auparavant, cet obſtacle ſera ſuffiſamment applani. Nous allons donc avec la grace de Dieu faire voir comment il arrive en cette rencontre tout le contraire de ce que le Demon nous inſpire pour nous ſurprendre, ainſi que dans toutes les autres tentations, parce qu'il eſt le pere du menſonge.

On peut dire avec verité qu'il n'y a rien qui soit plus capable de détruire nôtre estime & nôtre reputation auprés du Superieur que de se cacher de lui, & de lui donner occasion de penser qu'on use avec lui de deguisement & de duplicité; & que l'aveu de quelque faute que ce soit ne nous peut être si préjudiciable que cette dissimulation. Car enfin une faute n'est qu'une faute, mais la pensée qu'on a qu'un homme est double & dissimulé, le rend suspect de beaucoup de malice. C'est dit-on, un homme dont le cœur est caché, que sçai-je si comme il a sçeu déguiser cette faute, il ne dissimulera pas encore celle-ci, & celle là. Ce qui est plus desavantageux que la declaration de toutce qu'on pourroit avoir de caché dans le secret du cœur. Et au contraire lors qu'une personne découvre toute son ame à son Superieur, qu'il lui declare toutes ses tentations, ses inclinations & ses defauts, bien-loin de diminuer par là l'estime qu'il avoit auprés de lui, il l'augmente; parce qu'il passe pour humble & mortifié, pour franc & sincere, & pour tel qu'il paroît au dehors.

Comme cette verité est une des principales qu'il y ait à examiner sur cette matiere, il est à propos de la reprendre icy de plus loin, & de montrer qu'on ne peut choisir un moien plus propre pour mériter l'estime & l'affection des Superieurs, que de s'ouvrir à eux, & de leur exposer à nud & sans reserve le fond de son cœur; parce que le motif le plus fort qui nous porte à aimer, est de voir que nous sommes aimez, comme les saints & les Philosophes l'enseignent communement; d'où vient que S. Jean nous exhortant à aimer Dieu en rend d'abord cette raison: ***Parce qu'il nous a aimez le premier.*** Or l'une des principales preuves que l'on puisse donner de son amour à un Superieur, est de lui découvrir tout son cœur, & tous ses secrets grands & petits, parce que quand l'amitié de deux personnes est arrivée à un tel point, qu'il n'y a rien de caché entre elles, c'est alors que l'amitié est vraiment grande. Ainsi que nôtre Redempteur Jesus Christ nous le fait assez entendre lors qu'il dit à ses Disciples: ***Je vous ai appellez mes amis, parce que je vous ai decouvert tout ce que j'ai appris de mon Pere. Pour vous il vous a été donné de connoître le mistere du Roïaume de Dieu, mais pour les autres, il ne leur est proposé qu'en Paraboles.*** Lors donc que le Superieur voit qu'une personne lui découvre tout son cœur, & qu'elle ne se reserve rien, il est persuadé qu'elle l'aime veritablement, & qu'elle le regarde comme son pere qui lui tient la place de Dieu, puis qu'elle lui confie son ame & son honneur, & quelle lui met tout entre ses mains. Cela lui gagne le cœur, & l'oblige à l'aimer davantage, & à prendre un soin plus particulier de tout ce qui le touche: mais si le Superieur voit qu'on se cache, qu'on

Quoniam ipse prior dilexit nos. 1. *Joann.* 4. 10.

Vos autem dixi amicos; quia omnia quæcunique audivi à patre meo nota feci vobis. *Joan.* 15. 15.

Vobis datum est nosse regnum Dei, cæteris autem in parabolis. *Luc.* 8. 10.

TRA. VII. use de deguisemement & de détours, & qu'on ne parle qu'en paraboles, *afin qu'écoutant il ne comprenne point*; cela suffit pour lui en donner une mauvaise idée, & pour refroidir son amitié, parce qu'il voit qu'on ne l'aime & qu'on ne l'estime pas comme un bon pere, puisqu'on ne se fie pas à lui, & qu'on a de la peine de lui découvrir ses pensées: ce qui cause naturellement de la froideur. Comment voulez-vous qu'un Superieur vous aime comme son fils, si vous ne l'aimez pas comme vôtre pere? Témoignez-lui que vous l'aimez comme vôtre pere en vous confiant à sa conduite & en vous ouvrant à lui avec franchise & sans déguisement, & il vous aimera comme son fils.

Ut audiendo nó intelligant. Luc. 8. 10.

Nous dirons cy-aprés la méme chose des Superieurs à l'égard de leurs sujets; car quand ils leur parlent clairement & avec ouverture de cœur sur quelque chose que ce soit, & qu'ils leur disent par exemple: Prenez garde à vous mon frere: vous estes sujet à telle & à telle faute, & les autres qui s'en apperçoivent en murmurent. Tâchez donc de vous en corriger. Alors les inferieurs les aiment, parce qu'ils voient que cela part d'un veritable amour. Mais quand le Superieur use de détours avec son inferieur, qu'il ne lui dit pas ouvertement les defauts & les imperfections qu'il voit en lui, & dont il voudroit qu'il se corrigeast, qu'il lui monstre une chose au dehors, & en cache une autre au dedans; ce n'est pas là la marque d'un amour sincere & veritable, mais d'une dissimulation & d'un déguisement. C'est pourquoi l'on doit dire que quand la franchise & l'ouverture est reciproque, alors l'amitié entre les Superieurs & les inferieurs est veritable, & l'union de leur cœur sincere; mais si l'on en use autrement, ce n'est que compliment & grimace. Ainsi bien-loin de perdre l'amitié de son Superieur en se découvrant à lui, elle en devient plus grande & plus sincere.

Cy aprés Trait. 8. Ch. 1.

De la preuve de cette verité il en suit une seconde, qui est qu'on ne perdra point non plus l'estime & la reputation qu'on avoit auprés du Superieur. Car il n'y a jamais d'amour sans estime, & la volonté ne se porte à aimer que les objets que l'entendement lui represente comme bons & dignes d'étre aimez. Ainsi l'amour & l'estime vont ordinairement ensemble. Mais pour le voir encore mieux dans le détail, il est certain premierement, que pour avoir des tentations, quelques mauvaises, sales, & honteuses, qu'elles puissent étre, on ne perd rien pour cela de sa reputation, parce qu'au contraire c'est le propre de ceux qui servent Dieu, & qui se conduisent par l'esprit de la pieté, d'en étre souvent attaquez. Les autres ne sçavent pas le plus souvent ce que c'est que tentation: ils n'y pensent pas méme. Ainsi le demon n'a pas besoin de perdre beaucoup de temps pour les tenter, parce qu'ils se portent de leur propre mouvement à suivre sa volonté.

Et au contraire ceux qui se sont retirez pour servir Dieu, qui pratiquent la vertu, & aspirent à la perfection, souffrent d'ordinaire les plus grandes tentations, selon cette parole du Sage : *Mon fils aiez soin en vous donnant au service de Dieu, de preparer vôtre ame à la tentation.*

Fili accedens ad servitutem Dei præpara animam tuam ad tentationem. Eccl. 2. 3.

Il y en a à qui le diable represente leur tentation comme une chose fort honteuse, de sorte qu'il leur semble que l'énormité en est si particuliere & si extraordinaire, que personne n'en a jamais eu de semblable : ce qui est souvent cause qu'ils n'osent pas la découvrir à leur Superieur, craignant qu'elle ne lui paroisse trop étrange. Mais cette tentation n'attaque d'ordinaire que les Novices & les jeunes Religieux qui n'aiant point d'experience, & ne sçachant pas encore bien ce que c'est que tentation, prenent pour quelque chose de nouveau, ce qui est ordinaire & commun. Soiez asseuré qu'en découvrant au Superieur ou à vôtre Pere spirituel vôtre tentation, vous ne lui direz rien de nouueau. Quelque extraordinaire qu'elle vous paroisse, ils en auront vû d'autres tourmentez de la méme tentation, & peut-être l'auront-ils été euxmémes. *Il n'y a rien de nouveau sous le Soleil*, dit le Sage : ce qui est a déja été, & ce qui s'est fait autrefois se fait encore tous les jours. Et vous ne perdrez rien non plus à découvrir vos fautes & vos imperfections au Superieur, comme quelques-uns se l'imaginent, ce qui est une illusion qui fait ordinairement le plus de peine. La raison de cela est, que tout homme est sujet à tomber ; & qu'étant tous d'un méme argile qui se brise facilement, le Superieur juge par lui-méme de la foiblesse de ceux qui lui sont soumis. C'estpourquoi il ne trouve pas étranges les fautes & les imperfections qu'un sujet lui découvre.

Nihil sub sole novum Eccl. 1. 10

Gerson exhortant les jeunes gens à ne rien omettre par honte dans leur confession, ce qui est une faute assez ordinaire à cét âge, il leur dit : Vous pensez peut-être que je vous estimerai moins aprés que vous m'aurez declaré vos pechez & vos foiblesses. Vous vous trompez ; c'est alors au contraire que je vous aime comme mes propres enfans, à cause de la confiance que vous témoignez avoir en moi, en me découvrant ce que vous n'auriez pas mémé osé declarer à vôtre propre pere. Dieu sçait, dit-il, la tendresse & l'affection que je sens pour tous ceux qui me confessent sincerement leurs miseres & leurs infirmitez : plus elles sont basses & honteuses, plus je sens mon cœur attendri & porté à les aimer. Cette humble & sincere confession qu'on fait de sa faute, ce desir que l'on témoigne d'étre gueri & secouru pour avancer dans la vertu, vous attire toute la bienveillance du Superieur, & fait qu'il voudroit vous mettre dans ses propres entrailles & vous donner son propre cœur.

Gers. de parvulis trahendis ad Chr. p. 2.

Si lorsqu'un étranger méme s'adresse à nous, & nous découvre ses

 peines & sa misere, il excite en nous beaucoup de compassion & de tendresse pour lui, & un grand desir de le pouvoir soulager, qui fait que nous cherchons par toutes sortes de moiens à lui donner de la consolation & du courage, que ne fera pas un Pere spirituel pour son propre fils ?

Il est de grande importance que chacun soit interieurement persuadé de cette verité : Que bien loin de rien perdre de l'estime & de l'amitié de son Pere spirituel, en lui découvrant ses foiblesses, & ses imperfections, c'est par là au contraire qu'on s'en rend plus digne, & qu'on s'en acquiert davantage ; car cette persuasion fait que les illusions contraires & les faussetez artificieuses du demon ne détournent personne d'une chose si necessaire & si avantageuse pour le progrés spirituel des ames. C'estpourquoi, pour la confirmer & pour l'imprimer plus profondement dans les esprits, on doit remarquer ici avec S. Chrisostome, qu'il y a veritablement de la confusion à tomber dans le peché, mais non pas à s'en relever par une humble & sincere confession. Faire le mal, & en avoir la volonté, c'est une chose honteuse & indigne de paroître devant Dieu & devant les hommes ; mais de le detester aprés qu'on l'a fait, d'en concevoir de veritables sentimens de confusion & de repentance, de pleurer & de confesser ses égaremens & ses pechez, ce n'est pas une chose honteuse, mais une chose honorable devant Dieu, & qui par consequent ne peut manquer de l'étre aussi devant les hommes qui tiennent sa place pour nous gouverner.

Confusio enim est peccare, non est confusio confiteri peccata. *S. Chrysost. serm de poenit.*

Les Theologiens traitent ordinairement dans leurs écoles cette question : Si au dernier jugement les pechez des saints & des bienheureux seront exposez aux yeux de chacun. Leurs sentimens sont là dessus fort partagez, & leurs opinions tres-differentes. Mais nous en pouvons dire avec certitude une chose qui fait beaucoup à nôtre sujet, qui est, que s'ils paroissent devant le monde, ce ne sera point à la honte & à la confusion, mais à l'honneur & à la loüange de ceux qui les auront commis ; parceque la penitence & la satisfaction dont ils seront accompagnez, faisant voir en eux le triomphe de la grace & le merite de leur vertu, les rendra, non pas honteux & confus, mais plus dignes de l'estime & des applaudissemens de tout le monde.

C'est ce que Dieu sçait tres bien faire, & ce que nous voions qu'il fait dés maintenant envers plusieurs Saints. On ne parle tous les jours que des dereglemens de la Madelaine, & il en est mémè parlé dans l'Evangile du jour de sa fête, pour l'honnorer davantage, & pour rendre gloire à Dieu, qui sçait tirer un si grand bien des pechez mémes : *Qui tire du miel des pierres, & de l'huile des rochers les plus durs.* Cela se voit encore dans les grandes chûtes & dans les pechez éclattans

Qui mel de petra oleumque de saxo durissimo sugit. *Deuter. 32. 13.*

tans

de David, & des Apôtres saint Pierre, saint Paul, & saint Mathieu. De sorte que nous ne devons point douter, que les plus grandes fautes étant reparées par la satisfaction & par les fruits d'une digne penitence, ne soient bien moins un sujet de confusion, que d'honneur & de gloire pour ceux qui les ont commises.

Cette verité se prouve d'ordinaire par cette comparaison: Si une personne qui a un habit neuf, d'une étoffe riche & belle, & tres-bien fait, rencontre quelque chose qui l'accroche en quelque endroit, & le déchire, il semble d'abord qu'il soit tout perdu; mais si l'on porte aussitôt l'habit chez l'ouvrier, & que l'on ne veuille pas épargner la dépence necessaire pour y remedier, il couvrira cette accroche d'un passement d'or ou d'une riche broderie, qui sera un nouvel ornement à l'habit, en sorte qu'il semblera qu'on ne l'ait déchiré qu'à dessein de le rendre plus beau. Il en sera de mémè des pechez des saints & des bien-heureux, si c'est la volonté de Dieu qu'ils soient exposez à la veuë du monde, au Jugement Universel. La penitence & la reparation qu'ils en auront faite, sera un ornement ajoûté à la beauté de leur ame; ce sera comme un passement d'or ou une broderie appliquée sur l'accroche qu'ils auront faite par rencontre à la robbe de cette épouse de Jesus Christ, & qui ne servira qu'à la rendre plus riche & plus belle aux yeux de son divin Epoux. Or il en arrive aussi de mémè des foiblesses & des miseres que l'on découvre & que l'on expose par une humble confession à son Superieur ou à son pere spirituel, lorsque la declaration qu'on en fait est accompagnée d'un veritable repentir, d'une confusion salutaire, & d'un tres-ardent desir d'en étre délivré. Non seulement on ne perd point, mais on s'acquiert par là auprés de lui plus d'honneur, & plus de veritable estime, c'est pourquoi le Sage dit fort-bien qu'il *y a une confusion qui engage au peché, & une autre qui apporte avec elle la gloire & la grace.* La confusion & la honte qu'on souffre volontiers en découvrant ses fautes, est toujours accompagnée d'honneur & de gloire. C'est une excellente honte, dit S. Bernard, que celle qui nous rend confus d'avoir peché, ou d'en avoir eu seulement la pensée; mais pour celle qui nous fait couvrir & dissimuler nos fautes, elle est tres-pernicieuse, & ne sert qu'à nous engager de plus en plus dans le peché.

Est enim confusio adducens peccatum, & est confusio adducens gloriam & gratiam. *Eccl.* 4. 25. Bonus pudor est quo peccasse aut certè peccare confunderis. *Bern. serm. ad Milit. temp. cap.* 12.

* On raconte de nôtre Pere S. Ignace, qu'un Prétre Religieux, dont la vie étoit toute prophane & dereglée, s'étant declaré son ennemi en plusieurs rencontres, il tenta toutes sortes de moiens pour lui changer le cœur, & pour gagner son affection; mais voiant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il s'avisa de s'aller confesser à lui, & apres s'étre accusé de ses fautes ordinaires de chaque jour, il lui dit, qu'il souhaitoit de lui declarer aussi quelques pechez de sa vie passée, dont les remords lui étoient encore tres sensibles; & en méme-temps il se mit à confesser les foiblesses & les ignorances de sa jeunesse, avec tant de douleur & de ressentiment,

& avec une si grande effusion de larmes, qu'il toucha, attendrit, & changea de telle sorte le cœur de ce Confesseur, qu'il commença dés lors à n'avoir plus que des sentimens d'estime, d'amour, & de veneration pour celui qu'il detestoit auparavant, jusqu'à le prendre pour son maître & pour son directeur Et peu de jours apres s'étant mis à pratiquer les exercices spirituels sous la conduite de nôtre bien-heureux Pere, le grand changement qui parut ensuite dans sa vie & dans ses mœurs, fut d'une édification tres remarcable pour tous ceux qui le connoissoient.

Vous voiez par là combien on est éloigné de perdre son honneur & sa reputation en découvrant à nud ses fautes & ses imperfections aux yeux de ceux que Dieu a établis sur nous, pour y remedier. Car il n'y a point d'apparence, que ce qui nous met dans une disposition plus agreable à Dieu, & attire davantage sur nous ses graces & ses faveurs, nous doive priver de l'estime & de l'amitié de ceux qui sont ses Ministres, & qui doivent imiter sa conduite, & suivre sa volonté en toutes choses.

C'est delà qu'on infere cettte verité si considerable & que l'experience ne confirme que trop souvent: Que quand on se tient couvert & caché à ses Superieurs & à son pere spirituel, c'est une marque qu'on n'a pas dessein de se corriger, qu'on ne s'y applique pas, & qu'on ne veut point sortir de l'état de foiblesse & d'imperfection, où l'on est engagé. Car si l'on étoit veritablement touché dans le cœur d'une douleur & d'une repentance sincere de ses fautes, & que l'on eût une ferme resolution de se rendre à l'avenir tel qu'on doit être, on reconnoîtroit facilement, que bien loin de se mettre mal auprés des Superieurs en leur declarant ses défauts avec ce regret du passé, & cette resolution pour l'avenir, on se rendroit plus digne au contraire de leur estime & de leur affection. Et c'est aussi ce qui doit faire comprendre à chacun que ceux-là perdent beaucoup qui ne s'ouvrent pas avec franchise & simplicité à leurs Directeurs spirituels, parce qu'ils donnent à entendre par là, qu'ils ne sont pas corrigez, & qu'ils n'ont pas méme la volonté de l'étre.

CHAPITRE VIII.

D'une autre maniere de répondre à la méme difficulté.

NOus pouvons satisfaire encore à cette difficulté par une autre réponse, qui est, que si nous étions vraiment humbles, ou si nous desirions sincerement de l'étre, ce nous seroit un sujet de joie d'étre connus du Superieur, & de passer auprez de lui pour ce que nous sommes; & cela seul nous porteroit à lui découvrir tous nos defauts & toutes nos inclinations mauvaises; parce qu'on reconnoîtroit combien il est injuste de vouloir passer pour ce quo l'on n'est pas. La vraie humilité ne porte pas seulement l'homme à se connoître & à se mépriser

soi-méme, mais aussi à se voir connu & méprisé des autres. C'est pourquoi bien que cette pratique de découvrir à nud le fond de sa conscience, & de rendre un compte exacte & sincere de tout ce qui se passe dans nôtre cœur, soit établie & ordonnée dans la religion pour d'autres fins que nous avons déja marquées ; quand il n'y auroit que le bien & l'avantage de s'affermir dans l'humilité, si nous avions un veritable desir de cette vertu, il devroit suffire pour nous rendre tres-soigneux de nous en acquitter toujours avec beaucoup de fidelité, parce que c'en est un tres-grand exercice.

Cy-dessus au ch. 1.

Mais si cette humilité manque, si on n'en aime pas la pratique, & qu'au contraire on desire d'étre regardé avec estime, & de paroître dans un rang honorable, & dans des emplois & des ministeres élevez, on ne doit pas s'étonner si l'on est alors troublé, ou pour mieux dire, seduit par une vaine crainte, qui empéche d'ordinaire ceux qui sont dans cet état, de s'ouvrir sincerement à leur Superieur ; parce qu'ils ne croi-roient pas pouvoir jamais obtenir ce qu'ils desirent, si on les connoissoit tels qu'ils sont. Si nos fautes viennent à la connoissance du Superieur, disent-ils en eux-mémes, je ne m'avancerai jamais dans les charges, on ne me donnera aucun rang où je puisse paroître au dessus du commun, & l'on ne pensera non plus à moi, que si j'étois le plus indigne de tous. Que ce procedé est éloigné de celui des Saints & des vrais serviteurs de Dieu, puis que nous voions memé en quelques rencontres, que par un veritable desir d'humiliation & de mépris, ils faisoient semblant d'avoir des defauts, dont-ils étoient exems, afin de faire perdre à ceux qui les vouloient élever à des charges & à des dignitez honorable, l'estime qu'ils avoient de leur vertu & de leur sainteté.

Nec putant se adepturos quod desiderant, si hominibus quales sunt innotescat. *Bern. in lib. sentent.*

Nous pouvons bien dire aprés S. Jean Clymaque, que si c'est là la « marque d'une humilité tres-profonde, c'est aussi le comble & le dernier degré de l'orgüeil, de cacher ses veritables defauts par l'amour d'une « fausse gloire & d'une fausse estime, qu'on n'auroit pas s'ils étoient connus. «

Clim grad. 25. ar. 47.

Il est à propos de remarquer icy un point tres-important que nous avons déja touché ailleurs : c'est que si un Religieux se doit humilier, & mortifier en quelque chose, c'est principalement en ce qui lui est necessaire pour bien observer ses Regles ; parce que c'est de là que dépend tout le progrez spirituel de son ame. De sorte que s'il manque de vertu & de resolution pour exercer les pratiques de mortification & d'humilité, ausquelles il est obligé par la Regle & l'Institut de son Ordre, il doit faire état qu'il lui est inutile d'en avoir pour les autres choses. Car que lui sert sa vertu, si la crainte de souffrir un peu de confusion, ou de perdre un peu d'estime, lui fait mettre sous les pieds une Regle aussi importante qu'est celle-ci ? S'il avoit une vraie humilité, s'il

P. 2. Trai. 5. ch. 2.

connoissoit & detestoit sincerement sa faute, il souffriroit de bon cœur la honte & la confusion de la découvrir, en satisfaction de l'offence; & cela seul l'obligeroit à l'exposer au jugement de son Superieur, ainsi que fit l'Empereur Theodose, dont l'exemple est tres-digne d'être imité.

Rufin. Paulin. Sozomen. ann. 390.

Rufin disant à ce Prince tres-pieux de ne point aller à l'Eglise, à cause que S. Ambroise étoit tout à fait resolu de lui en refuser l'entrée, il lui répondit avec une humilité vraiment chrétienne: Je suis bien aise d'y aller apprendre du S. Evéque ce que je merite. C'est là justement ce que vous devez dire, lors qu'il s'agit de declarer vos fautes & vos imperfections: Je veux m'adresser à mon Superieur pour apprendre de lui ce que je merite: je suis bien-aise qu'il me connoisse & qu'il me tienne pour tel que je suis; & je prie le Seigneur de recevoir cette petite confusion, à laquelle je m'expose en satisfaction de mes pechez. Vous voiez en cela une vraie humilité, une confession sincere, & une excellente marque de repentance, qui montre qu'on n'a pas, comme quelques-uns, plus de ressentiment & de confusion de se voir obligé de découvrir ses fautes à un homme, que d'avoir offencé Dieu; ce qui est tres-éloigné de la veritable humilité.

Si nous devons desirer de souffrir des insultes, des outrages & des calomnies, & d'être regardez comme des fous, sans neanmoins en donner aucun veritable sujet de nôtre part, comme dit nôtre Regle, avec combien plus de raison ne le devons nous pas faire en exerçant une œuvre de vertu, d'obeïssance & de Religion pour garder une observance aussi importante que celle-ci?

Au ch. precedent.

Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions tout regler par le zele d'une devotion spirituelle; pour applanir & faciliter davantage cette pratique, nous reprendrons cet autre chemin que nous avons déja marqué, en faisant voir que non seulement on ne perd rien avec le Superieur, en lui découvrant à nud tout le fond de sa conscience, mais qu'on gagne au contraire, & qu'on s'attire par là davantage son estime & son affection; au lieu qu'en lui deguisant le vrai état de son ame & en se tenant caché, on s'en rend tres-indigne. Car il suit de là un autre avantage que nous pouvons ajoûter ici: C'est que quand un Religieux use de cette ouverture & de cette sincerité avec son Superieur, c'est alors qu'il a beaucoup de confiance en lui, & avec raison; car il connoît à fond dequoi il est capable, & il est entierement persuadé, qu'il aura toujours recours à lui, pour tout ce qui lui pourra arriver dans l'administration des choses qu'il lui aura confiées; mais quand il en voit quelqu'un qui ne s'ouvre pas entierement à lui, ce qui s'apperçoit toujours tres facilement, c'est alors qu'il ne peut se fier à lui, parce qu'il ne

peut pas s'asseurer de ce qu'il a de bon ou de mauvais dans l'ame, & c'est aussi ce qui oblige souvent les Superieurs à se défier davantage de ceux qui en usent de la sorte avec eux, à prendre garde de plus prés à tout ce qu'ils disent, & à tout ce qu'ils font, & à veiller plus particulierement sur leur conduite.

C'est ce qu'il est tres important de bien remarquer, parce que c'est l'une des principales racines d'où peuvent naître les dégouts& les amertumes qui decouragent les sujets. De sorte qu'on les feroit cesser facilement, si l'on agissoit ouvertement & avec simplicité envers ses Superieurs. L'experience fait voir assez communement combien cette communication & cette ouverture de cœur a de force pour adoucir les aigreurs, & pour exterminer les soupçons & les défiances que les Superieurs ont quelquefois des sujets, & quelquefois aussi les sujets de leurs Superieurs. Il en est d'ordinaire de ces vaines apprehensions que l'on a l'un de l'autre, comme des fantomes de nuit qui effraïent & épouvantent de loin, & qui n'ont en effet rien de redoutable que dans nôtre imagination; car comme lors qu'on s'approche & qu'on veut toucher ce qui paroît un spectre effroïable, & une chose de l'autre monde, on trouve que ce n'est que l'ombre de quelque pierre ou de quelque branche d'arbre: ainsi lors qu'on vient à découvrir à nud ce qui donnoit de la fraïeur & de l'epouvante en cette rencontre, on trouve que ce qui paroissoit quelque chose, n'est qu'une imagination & une fantaisie qui se détruit à l'instant.

Seneque parlant de la force & de la generosité, avec laquelle on doit entreprendre les choses qui paroissent redoutables à la nature dit parfaitement, bien que ce n'est point parce qu'elles sont difficiles que nous ne les entreprenons pas; mais qu'elles nous deviennent difficiles, parce que nous n'osons pas les entreprendre: car si nous avions assez de resolution pour le faire, & que nous nous y appliquassions constamment, nous éprouverions bien tôt qu'il n'y a pas tant de difficulté qu'il nous en paroît Ce qu'il explique par la comparaison que nous avons déja rapportée des fantomes & des ombres de la nuit, que le Poëte Latin appelle *des choses terribles à voir*: & il remarque qu'il ne dit pas que ces choses étoient terribles, mais seulement qu'elles le paroissoient.

Non quia difficilia sunt non audemus, sed quia non audemus difficilia sunt. *Senec. Epist. 104. de morte.*

Terribiles visu formæ. *Virg. Æneid. l. 7. v. 777.*

CHAPITRE IX.

Combien cette pratique de rendre compte de sa conscience est douce & facile dans nôtre Compagnie: Et quelles sont les causes de cette douceur & de cette facilité.

* NOus sommes beaucoup redevables à Dieu de la grace & du bien-fait singulier, dont il a favorisé nôtre Compagnie en y établissant cette pratique de s'ouvrir entierement aux Superieurs, & en nous la rendant si douce & si aisée, quoi que d'elle méme, elle soit plus difficile que les penitences & les mortifications

exterieures. On peut aisément comprendre la difficulté qu'elle renferme en soi, par celle qui se rencontre dans le precepte de la confession Sacramentelle, où les Fideles ont accoûtumé de sentir communement plus de peine & de repugnance, que dans tous les autres commandemens; car bien que le divin precepte du sceau & du secret qui y est joint, en doive adoucir & faciliter beaucoup l'usage, il ne laisse pas d'être si difficile & si dur à quelques-uns, qu'ils aiment mieux commencer dés cette vie à souffrir les peines de l'Enfer, par des fraïeurs & des chagrins continuels, & par le remords de leur conscience qui devient leur bourreau, & les rend insuportables à eux-mémes, & s'engager à en étre eternellement tourmentez dans l'autre, que de découvrir leurs pechez par une humble & sincere confession.

Mais quelque grande que leur paroisse cette difficulté, vous faites plus que cela lors que vous exposez tout le fond de vôtre cœur aux yeux & au jugement du Superieur; parce que vous lui declarez non seulement vos pechez, & tout ce qui est matiere de confession, mais méme ce qui n'est ni peché, ni matiere de confession; & l'on ressent souvent plus de peine & de contrarieté à declarer une foiblesse & une infirmité qu'à confesser d'autres grandes fautes. Cependant vous faites l'un & l'autre hors de la confession méme, ce qui est bien plus. Il est donc juste que nous rendions à Dieu de continuelles actions de graces de la douceur & de la facilité qu'il nous fait trouver dans la pratique d'une chose qui est d'une part tres-difficile en soi, & de l'autre tres-utile & tres-avantageuse au progrez de nôtre ame: mais voions quelles sont les causes de cette douceur, de ce goût, & de cette facilité particuliere que nous y trouvons dans nôtre compagnie.

La premiere & la principale est la grace de la Religion; car Dieu donne à chaque ordre Religieux pour son avancement & son progrez spirituel, des secours proportionnez à la fin où l'on fait profession de se conduire: & c'est ce que nous appellons la grace de la Religion.

* Comme donc la fin de nôtre Compagnie est d'étre toujours exposé à aller dans toutes les regions du monde, & à converser avec toutes sortes de personnes de differentes nations, pour servir les ames, & que le moien le plus important & le plus necessaire pour reüssir dans ces saintes entreprises, est que les Superieurs qui nous y emploient, nous connoissent à fond depuis les pieds jusqu'à la tête, au dedans & au dehors pour les raisons que nous en avons déja apportées; cela fait que Dieu nous favorise d'un secours & d'une grace toute particuliere pour arriver à cette fin de nôtre Institut.

La seconde est le bon traitement des Superieurs: ce sont ces entrailles de pere, que les sujets trouvent en eux: c'est cette tendresse & cette affection, avec laquelle ils les reçoivent; car il ne semble pas qu'ils soient établis sur eux pour autre chose que pour écouter leurs besoins, pour les en consoler, & pour y pourvoir. Cette consideration est de grande importance; car il est necessaire que les inferieurs soient persuadez qu'ils trouveront toujours ce bon accueïl aupres des Superieurs, afin qu'ils s'adressent à eux avec confiance pour leur découvrir tout ce qui se passe dans le secret de leur cœur, & qu'ils ne soient pas retenus de faire une chose aussi importante que celle là, par la crainte de leur autorité, en les regardant comme de maîtres d'une rigueur & d'une

severité inflexible. Et il servira beaucoup pour les persuader davantage de ce bon traitement & de ce libre & facile accés qu'ils auront toujours auprés des Superieurs, de leur representer combien il importe aux Superieurs mémes de la leur donner, & de les recevoir toujours favorablement, parcequ'ils y sont obligez par leur charge, & que ne le faisant pas ils manqueroient à leur plus important devoir.

S. Bernard donne admirablement bien cet avis aux Superieurs à l'occasion de ces paroles du Cantique : *Nous mettrons en vous nôtre joie & nôtre alegresse, en nous souvenant que vos mamelles sont plus excellentes que le vin.* Que les Prelats & les Superieurs qui ont toujours soin de se faire craindre, & rarement de se rendre utiles, écoutent ces paroles. Entendez les, superbes, qui ne regardez que de loin ceux qui sont au dessous de vous, & qui avez plus de soin de leur faire sentir vôtre autorité imperieuse que de les consoler & de les instruire. *Instruisez-vous, vous qui jugez la terre :* apprenez que vous devez étre non pas les maîtres absolus, mais les meres charitables de ceux qui vous sont soûmis. Que vôtre soin soit d'étre aimez plûtôt que d'étre craints. Et s'il est quelquefois besoin d'user de severité, qu'elle soit d'un pere & non pas d'un tiran. Montrez par la tendresse de la charite que vous étes leurs meres, & par la correction que vous étes leurs peres. Temperez par la douceur l'austerité de vôtre zele : presentez leur vos mamelles, & que vôtre sein soit toujours rempli de lait, & non pas enflé du vent d'une domination imperieuse. Et il rapporte à ce propos ces paroles de S. Paul : *Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui étes spirituels, aiez soin de le relever dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant reflexion sur soi-méme, & craignant d'étre tenté aussi bien que lui.* Et celles ci du Prophete Ezechiel : *L'impie mourra dans son iniquité, mais je vengerai sur vous son sang* que je vous avois confié. Malheur aux Superieurs qui ne reçoivent pas favorablement leurs sujets, lors qu'ils ont recours à eux dans leurs tentations & leurs foiblesses, continuë ce saint Pere : malheur à eux, dis-je, s'ils les renvoient pleins d'aigreur & de colere, & s'ils ne leur montrent pas des entrailles de peres ; car si quelqu'un d'eux vient à se perdre ou à s'emporter à quelque dereglement à cause de leur dureté, comme il arrive d'ordinaire, Dieu leur en demandera compte. C'estpourquoi quand le Superieur ne regarderoit pas en cela vôtre bien, mais le sien propre, il seroit obligé de tâcher toujours de se bien acquitter de ce devoir, afin de vous porter à bien faire le vôtre.

La troisiéme cause qui rend cette pratique & cette ouverture de conscience si facile & si aisée est, lors qu'on a soin d'en faire un

Exultabimus & lætabimur in te, memores uberum tuorum super vinum. *Cant.* 1. 3.

Audiant hoc Prælati qui sibi commissis semper volunt esse formidini, rarò utilitati. Erudimini qui judicatis terram : *Psal.* 2. 10. Discite subditorum matres vos esse debere non dominos. Studete magis amari, quã metui ; & si interdum severitate opus est, paterna sit, non tyrãnica. Matres fovendo, patres vos corripiendo exhibeatis. Mãsuescite : ponite feritatem, suspendite verbera, producite ubera ; pectora lacte pinguescant, non typho turgeant. *Bern. ser.* 23. *in Cant.*

Fratres, & si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis ; considerans teipsum ne & tu tenteris. *Gal.* 6. 1.

Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram. *Ezech.* 3. 18.

 frequent usage, & qu'on en voit des exemples continuels dans ses freres; car alors on peut dire veritablement ce que le grand S. Augustin dit lui étre arrivé, lors que combattant contre lui-méme pour executer le dessein qu'il avoit de se convertir à Dieu, il se trouvoit comme en suspens entre les voluptez qui tâchoient de le retenir, & la chasteté qui l'attiroit à elle. La continence, dit-il, se presentoit à moi sous la figure d'une dame venerable, avec un visage plein de majesté & de douceur, & joignant à un modeste souris des caresses sans affeteries, afin de me donner la hardiesse de m'approcher d'elle, elle étendoit pour me recevoir & pour m'embrasser, ses bras charitables, entre lesquels je voiois tant de personnes qui me pouvoient servir d'exemple. Il y avoit un grand nombre de jeunes garçons & de jeunes filles, des hommes & des femmes de tout âge, des veuves venerables, & des vierges arrivées jusqu'à la vieillesse; elle me les montroit tous comme en se mocquant de moi, mais d'une mocquerie propre à me donner du courage, comme si elle m'eut dit: Croiez-vous ne pouvoir faire ce que font ces hommes & ces filles? & l'ont-ils pu par eux-mémes? N'est-ce pas par la puissance de leur Dieu & de leur Seigneur? Ainsi il se trouva fortifié par cette exhortation du S. Esprit dans une si bonne & si sainte resolution, dont lexecution lui sembloit auparavant tres-difficile. Vous pourrez dire de méme, lors que le Demon vous fera trouver des difficultez à vous ouvrir à vôtre Superieur & à vôtre pere spirituel: croiez vous ne pouvoir faire ce que font tous vos freres? Vous doit-il étre penible de faire ce que vous voiez pratiquer à un autre qui est plus ancien, plus docte, plus prudent & plus eclairé que vous?

Aug. l. 8. Confess. cap. 11.

Cette consideration adoucit & applanit tellement tous les obstacles qui se rencontrent dans la pratique de cette regle, que non-seulement elle nous la rend facile à executer, mais elle fait encore que que nous sentons mémè de la repugnance à y manquer, parce qu'il nous semble que c'est une chose honteuse & de mauvaise edification de ne pas faire ce que font les autres. C'est pourquoi nous devons tous contribuer autant qu'il est en nous, à entretenir & à perfectioner cette coutume & cet usage, afin que l'exemple des uns uns serve toujours à encourager les autres. Et ce sont particulierement les plus anciens & les plus avancez qui ont le plus d'obligation de conserver dans sa force & dans sa perfection cette pratique & d'autres semblables par leur exemple, par leurs entretiens & leurs conversations, qui sont egalement capables de produire ou de grands biens, ou de grands maux dans les autres, parce qu'ils observent ordinairement leurs actions & leurs paroles, & qu'ils estiment & suivent volontiers tout ce qu'ils

qu'ils leur voient suivre & estimer. Ajoûtez à cela qu'il importe à chacun de l'exercer souvent, parce que c'est le moien de se la rendre facile; & que si on neglige de le faire, on y trouvera bientôt des difficultez insurmontables, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans tous les autres exercices de la mortification & de l'humilité. Et nous voions aussi tres-souvent dans la confession, que ceux qui ne se confessent qu'une fois l'année, ont une peine incroiable à s'acquitter de ce devoir: au lieu que ceux qui le font souvent, y trouvent une facilité & une consolation tres-grande.

La quatriéme chose qui sert encore beaucoup à rendre douce & aisée cette ouverture de cœur & de conscience, est de sçavoir que quand on rend compte au Superieur ou à celui qui a la direction des choses spirituelles, de tout ce qui se passe dans le secret du cœur, on ne lui dit pas comme à un juge, mais comme à un bon pere, afin de trouver en lui la consolation, le conseil & les remedes dont on a besoin; & qu'ainsi l'on ne doit pas craindre d'étre châtié pour les choses qu'on lui déclare en se soumettant à sa juridiction paternelle quoi qu'elles fussent d'elles-mémes tres-dignes de châtiment: non-plus que pour celles qui se disent dans la confession, parceque ces sortes de tribunaux sont tres-differens, & que l'un ne porte aucune consequence pour l'autre.

* La cinquiéme qui confirme encore davantage la precedente, est exprimée dans nos Constitutions mémes, qui nous avertissent que le Superieur tiendra secret tout ce que nous aurons declaré. De sorte que vous pouvez toujours étre assûré, que ce que vous lui direz en lui rendant compte de vôtre conscience, demeurera caché dans le secret de son cœur, sans que personne en ait jamais la moindre connoissance, ni qu'il vous en arrive aucun dommage ni aucun des-honneur. Et outre que le secret naturel oblige de soi sous peine de peché, & mémé de peché mortel, nôtre Pere General Aquaviva a fait sur ce sujet une Ordonnance tres grave & tres-severe, où il établit des peines & des châtimens contre les Superieurs qui s'oubliront en cela de leur devoir, jusqu'à être deposez de leur charge. Et il veut mémé que les inferieurs en aient connoissance, & qu'ils sçachent que les Superieurs manquant à l'observance de ce commandement en seront tres severement punis. Comme il a été necessaire d'imposer aux Prêtres la Loi tres-étroite du sceau & du secret de la Confession sacramentale, afin que les hommes ne s'en retirassent pas par la crainte d'aucune revelation qui leur pût être nuisible; nôtre bienheureux Pere, pour empécher que personne ne se retirât de l'obligation de rendre compte de sa conscience aux Superieurs, a jugé qu'il étoit necessaire de les mettre aussi eux-mémes dans une tres-étroite obligation de garder le secret, de peur que cette pratique si importante ne vint à se refroidir & à déchoir; ce qui est tellement à craindre, dit-il, que je ne sçai s'il y a rien au monde qui puisse être plus pernicieux à la Compagnie, qui desire de conduire toujours les siens à la perfection par la voïe du culte interieur & de la direction spirituelle, plutôt que par toutes les autres sortes de loix & de penitences exterieures. Par où il est facile au Superieur de comprendre le

Claud. Aquaviva in instruct. De paterna exigendæ ratione conscientiæ à subditis, & secreto fide servanda.

grand tort qu'ils feroient à la Compagnie, s'ils s'oublioient de leur devoir en ce qui est du secret des consciences.

CHAPITRE X.

De la conduite qu'on doit tenir pour bien rendre compte de sa conscience,

Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini. *Tren.* 2. 9.

R*Epandez vôtre cœur comme de l'eau devant le Seigneur.* Cette comparaison du Prophete Jeremie explique merveilleusement bien de quelle maniere nous devons découvrir nôtre cœur à celui qui tient la place de Dieu pour nous conduire. Il en doit étre de celui qui rend compte de sa conscience, comme de celui qui répand l'eau qui est dans un vase. Quand on répand une cruche d'huile ou de miel, il en demeure toujours quelque chose d'attaché au dedans; & si c'est du vin ou du vinaigre, il en reste au moins l'odeur: mais quand on répand l'eau qui est dans un vase, il n'y demeure rien d'attaché; on n'y trouve ni le goût, ni l'odeur, ni aucune trace de ce qui y étoit, mais le vase est comme s'il n'y avoit jamais rien eu dedans. C'est donc de cette sorte que vous devez ouvrir & répandre vôtre cœur devant le Superieur, en lui rendant un compte si exact & si entier de vôtre conscience, qu'il n'y reste jamais aucune odeur, ni aucune saveur, ni aucune trace de ce que vous avez tiré dehors.

* Cette pratique étant donc si importante & si efficace pour le progrés spirituel de nos ames, nôtre saint Fondateur a voulu qu'outre les differentes fois qu'on l'exerce durant l'année en plusieurs rencontres, on le fit encore plus particulierement de six en six mois, & que cela precedât toujours le renouvellement des vœux. C'est ce qui a toujours été en usage dans nôtre Compagnie, & on l'a méme inseré dans les Regles communes depuis la quatriéme Congregation generale. Et comme outre les Confessions ordinaires que nous faisons souvent, il ordonne que nous en fassions alors une generale de chaque six mois; il veut de méme qu'outre les redditions de comptes ordinaires, nous soions obligez à une generale de tout ce temps, croiant qu'il ne pouvoit établir un moïen plus propre pour le renouvellement interieur & spirituel de chacun. C'est pourquoi nôtre Pere General Aqua-viva dans son Instruction pour les Visiteurs, leur en recommande beaucoup l'usage en ces termes: Si les sujets rendent ce compte si important de leur conscience comme ils doivent, & que les Superieurs le reçoivent de la bonne sorte, cela sera sans doute d'une extrême importance pour le renouvellement de l'esprit, & pour l'accroissement de la vertu & de la perfection de chacun dans la Compagnie.

Reg. 4. commun.

Et sicut oportet à subditis reddatur, & à superioribus accipiatur, magnum proculdubio momentum habebit ad spiritus renovationem & augmentum. *Claud. Aquav. ubi sup.*

C'est à quoi l'on peut fort bien allier ces paroles que saint Basile dit avec tant de poids & de gravité: Chaque inferieur, qui a un veritable desir de faire quelque progrés considerable, & d'arriver à la perfection, doit avoir soin de ne tenir caché aucune pensée ni aucun mouvement de son cœur; car par ce moien on se confirmera dans le bien déja acquis, & l'on se corrigera par des remedes concevables de tout ce que l'on aura en soi de defectueux & de reprehensible, & en nous fai-

Debet unusquisque eorum qui inferiores sunt (siquidem memorabilem facere ullam progressionem studet, & ad perfectionem pervenire,) nullũ animi motum sui apud seipsum celatum re-

ſant une coutume d'exercer entre nous cette pratique, nous parviendrons peu à peu & comme par degrez à la ſouveraine perfection.

tinere: hoc enim modo fiet, ut & quod laude dignum ſit, in nobis confirmetur, & quod minus probandum, congruo remedio ſanetur; atque ex hujuſmodi mutuâ exercendi inter nos conſuetudine, per modicas acceſſiones ad perfectionem perveniamus. *Baſil in quaſt. fuſ. diſput. reſponſ. 26.*

* Nous avons dans nôtre Compagnie une excellente Inſtruction pour le pouvoir faire facilement & avec perfection, ſur laquelle j'ai ſeulement à vous avertir, qu'elle comprend deux parties principales, dont la premiere qui en eſt la preface ou la teſte, eſt la plus importante; parce qu'elle contient en ſubſtance toute la quarantiéme Regle du ſommaire de nos Conſtitutions, qui traite de l'obligation de rendre compte de la conſcience au Superieur, & de la maniere de s'en bien acquiter. Apres avoir exhorté chacun à conſiderer la haute eſtime que nôtre bien-heureux Pere en fait dans nos Regles, on en tire cette conclusion: que chacun ait donc ſoin de découvrir entierement le fond de ſon ame ſous le ſceau de la Confeſſion, ou ſous celui du ſecret, ou en la maniere qui lui plaira davantage, & qu'il eſtimera la plus propre pour ſa conſolation, ſans rien cacher ni déguiſer en quoi il ait offensé le Seigneur de toutes choſes, depuis le dernier compte qu'il a rendu de ſa conſcience, ou de declarer ou moins les défauts qui ont le plus pené & appeſanti ſon ame depuis ce temps. Or je dis que c'eſt ici le point principal de toute cette pratique, & que quiconque omettroit ce qui eſt contenu dans cet avant-propos, ne rendroit pas un compte aſſez fidele ni aſſez entier de ſa conſcience, quand mémè il parcourroit pour cela toute la ſeconde partie, qui contient quatorze points particuliers.

Et pour le faire voir clairement, il n'eſt pas neceſſaire de les examiner tous; il ſuffit d'en prendre pour exemple l'un des principaux, comme le troiſiéme, qui eſt de rendre compte de ſes tentations, de ſes paſſions & de ſes inclinations mauvaiſes. Il eſt ſans doute que l'une des principales choſes dont on doit rendre compte, eſt de ſçavoir quelles ſont les tentations dont on eſt combatu: ſi elles ſont fâcheuſes & incommodes: ſi l'on a de la facilité ou de la difficulté à y reſiſter, & quelle conduite on tient pour cela. Il en eſt de mémè des paſſions & des inclinations mauvaiſes. Voila tout ce qui eſt contenu dans ce troiſiéme point ſur ce ſujet, & il n'en eſt rien dit de plus dans toute la ſeconde partie de cette Inſtruction.

Cela ſupoſé, je vous prie de me dire s'il ſuffiroit pour rendre un compte net & entier de vôtre conſcience à vôtre Pere ſpirituel, & pour lui donner une connoiſſance parfaite de l'état de vôtre ame, quant à ce point, de lui declarer toutes vos tentations & toutes vos inclinations vicieuſes? Pour moi je ſoutiens que cela ne ſuffit pas, & qu'il faut encore lui dire toutes vos chûtes, s'il vous eſt arrivé d'en faire; car c'eſt autre choſe de dire: Je ſuis enclin à l'orgueil, & autre choſe d'ajouter: Je ſuis ſi enclin à ce vice que j'ai deſiré, ou fait une telle choſe, afin d'être eſtimé; ou bien j'ai eu du reſſentiment de ce qu'on m'avoit commandé ceci ou cela, & je me ſuis ſervi d'une telle excuſe pour me diſpenſer de le faire; & cependant je n'y trouvois point en effet d'autre difficulté que celle de me rabaiſſer; de ſorte que ſi j'avois eu aſſez de vertu & d'humilité, tout le reſte m'auroit été tres facile. C'eſt autre choſe de dire: Je ſuis ſujet à la colere & à l'impatience; & autre choſe d'ajouter: Je ſuis ſi colere & ſi impatient, que j'ai éclaté en de tels ou tels emportemens, juſqu'à dire ou à faire une telle choſe contre la modeſtie & le bon exemple. Enfin c'eſt autre choſe de dire: Je ſuis combatu par des tentations des-honnêtes, & autre choſe d'ajouter: J'ai été ſi lâche & ſi foible en cela, que je m'y ſuis arrêté avec plaiſir & que j'ai ſuccombé, &c. Il eſt évident qu'on doit former tout un au-

tre jugement de celui qui s'est laissé aller à la tentation, que de celui qui a sceu lui resister avec force & avec courage, & qu'on doit user de remedes tout differens à l'égard de l'un & de l'autre.

Comme quand la fiévre s'attache au corps d'un homme, il importe beaucoup au Medecin de connoître quelle est sa force ou sa foiblesse, & au malade de lui bien découvrir son veritable état sans lui rien cacher de ses infirmités, par ce qu'on doit traiter le mal dans une personne foible tout autrement que dans une autre qui a beaucoup de force & de vigueur. Il importe aussi grandement à vôtre Medecin spirituel de connoître quelle est la force ou la foiblesse de vôtre ame, & à vous de lui en donner toute la connoissance que vous en avez, afin qu'il sçache comment il vous doit traiter, & quel est le remede le plus proportionné à vôtre mal, pour vous l'apliquer. C'est pour cela que vous devez lui declarer non seulement vos tentations & vos mauvais desirs, mais encore vos chûtes, s'il vous est arrivé de tomber; parceque c'est par là qu'on connoît mieux quelle est la foiblesse ou la force & la vertu de vôtre ame. D'où vient que la Regle quarante & uniéme du Sommaire qui traite la méme chose, porte qu'on doit declarer au Superieur non seulement les tentations, mais aussi les fautes où l'on tombe.

P. 3. c 1. §. 12. Const. reg. 41. summ.

Voila donc ce qui est expliqué dans la Preface de cette Instruction, où il est dit expressément qu'on doit découvrir toute son ame au Superieur, sans lui celer aucune chose, en quoi l'on ait offensé la divine Majesté; ou lui declarer au moins tous les défauts qui sont plus à charge à nôtre ame. Et comme il n'en est plus parlé en aucune maniere dans les quatorze points qui suivent, il est bon d'avertir que si on negligeoit pour cela de l'observer, ce seroit prendre pour une pure ceremonie & pour un compliment, une chose si importante & si estimée dans la Religion.

Cette doctrine peut servir generalement à toutes les personnes de pieté, pour leur apprendre à bien rendre compte à leur pere spirituel de tout ce qui se passe dans le secret de leur ame. Et pour lui faire cette ouverture plus claire & plus entiere, on ne se doit pas contenter de lui declarer en general toutes ses fautes, il faut les lui representer encore chacune en particulier dans toutes ses circonstances, parce que c'est de cette sorte & non de l'autre, qu'on lui donne une connoissance claire & distincte de soi méme. Ce qui est aussi un excellent avis pour la confession: car il ne vous suffit pas d'y aller dire en general, par exemple, que vous vous étes laissé aller à de mauvaises pensées; mais vous devez marquer jusqu'où ces mauvaises pensées vous ont emporté; & bien que les fautes ne soient que venielles, & qu'ainsi elles ne soient pas necessairement une matiere de confession; cependant puisqu'on les confesse & qu'il est juste de le faire pour une plus grande perfection, on ne doit pas les exprimer par des generalitez qui en couvrent & deguisent beaucoup l'offence, mais par ce qu'elles ont de particulier & qui en represente clairement l'enormité dans toute son etenduë. Car il est sans doute, par exemple, qu'un homme ne confesseroit pas clairement sa faute si aprés s'étre laissé emporter à des paroles mortifiantes, d'impatience, ou de medisance, il ne rapor-

toit pas les paroles mémes qu'il a dites lors qu'elles sont telles, qu'en les rapportant la faute paroît plus grande que quand on la represente dans une expression generale. De mémè si quelqu'un a commis une faute contre l'obeissance qui ait porté scandale à un autre, ce n'est pas assez de dire : je m'accuse d'avoir manqué à l'obeissance; mais il doit marquer en particulier la chose en quoi il a manqué, pour mettre davantage la faute dans son evidence, parce qu'on s'en forme alors une autre idée, que quand on la dit en des termes generaux.

On doit observer la méme chose dans la pratique de rendre compte de sa conscience: on ne doit point user en cela de ces détours ni de ces expressions generales, qui sont plus propres à obscurcir la verité des choses, qu'à les bien representer; mais on le doit faire avec une grande sincerité, une grande pureté & une grande ouverture de cœur, en sorte qu'il ny ait rien dans les replis les plus interieurs de l'ame, qui ne soit exposé à la vûe & au jugement de celui qui nous tient la place de Dieu, selon cette parole que l'Apôtre dit de l'Eglise : *Afin de la sanctifier apres l'avoir purifiée pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'aiant ni tache ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte & sans reproche*. C'est d'ordinaire dans les rides & dans les plis que la crasse & l'ordure s'amasse: ainsi nous devons faire ensorte qu'il n'y ait rien de tout cela dans nôtre ame, & qu'elle soit toujours découverte aux yeux de nôtre Pere spirituel.

Ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta & immaculata. *Eph.* 5. 27.

* Nôtre saint Pere Ignace veut que chacun rende un compte si clair & si entier de sa conscience en entrant dans sa Compagnie, que l'on y découvre non seulement les mauvaises habitudes, les pechez & les vices où l'on est alors le plus porté, mais encore ceux qui ont le plus fait la guerre dans la vie passée; parceque comme il sert beaucoup à un Medecin que son malade lui découvre non seulement la maladie presente qu'il sent, mais encore celles qu'il a euës autrefois, afin qu'il puisse juger si la derniere est une suite des precedentes, & y apliquer le remede de telle sorte qu'il ne renouvelle pas celles qui sont déja gueries. Il en est de mémè de la vie de l'esprit: si vous voulez que le Medecin spirituel aplique à vôtre ame les remedes propres pour guerir ses maladies, qui sont les mauvaises habitudes & les inclinations qui vous portent au mal, il faut lui donner une claire & entiere connoissance, non seulement de celles que vous souffrez actuellement, mais encore de celles qui les ont precedées, parceque la connoissance d'une infirmité passée découvre souvent la cause & la racine de celle qui est presente.

De là vient qu'on a coûtume d'avertir ceux qui desirent faire une confession generale, de s'adresser pour cela à celui à qui ils croient se devoir ordinairement confesser dans la suite, afin qu'aiant plus de connoissance de l'état de leur ame, il puisse aussi les aider plus utilement. Souvent les tentations & les mouvemens déreglez que l'on sent en soi, sont des traces & des restes des vieilles maladies, & comme la peine & le châtiment des desordres de la vie passée. C'estpôurquoi quelque re-

cueilli que vous ſoiez maintenant, & quelque circonſpect & attentif que vous ſoiez ſur tout ce qui ſe paſſe au dedans & au dehors de vous, vous ſouffrirez contre vôtre volonté de fâcheuſes revoltes de vous-méme contre vous méme, en punition du déreglement & de la trop licentieuſe liberté, où vous avez vécu avant vôtre converſion : de ſorte qu'elles vous doivent étre bien moins des ſujets de vous étonner, que de vous encourager à les ſouffrir avec patience & avec humilité, & à concevoir des ſentimens de douleur & de confuſion tant de celles qui ſont paſſées que des preſentes, & par ce moyen elles vous deviendront moins nuiſibles qu'avantageuſes.

* Enfin l'on doit remarquer ici que rendre compte de ſa conſcience, & faire une Confeſſion generalle ſont deux choſes fort differentes l'une de l'autre, comme il paroît par la difference des regles que nous en avons, & par celle de la fin & des ſujets qu'on enviſage en l'un & en l'autre. Deplus il eſt certain que chacun peut rendre compte de ſa conſcience dans la Confeſſion ou dehors, ſelon qu'il trouvera plus de goût & de conſolation pour ſon ame dans l'une ou dans l'autre de ces deux manieres, puiſque nos Conſtitutions le diſent formellement. Mais il faut prendre garde à une choſe que nôtre Pere General Aquaviva remarque dans l'Inſtruction qu'il adreſſe aux Viſiteurs de la Compagnie : comme elle eſt d'une extréme importance, nous raporterons ici ſes propres termes. Apres avoir établi la difference qu'on doit mettre entre rendre compte de ſa conſcience, & ſe confeſſer, & averti qu'on peut rendre ce compte dans la Confeſſion, il ajoûte : que, comme on ne doit contraindre perſonne à rendre compte de ſa conſcience hors la confeſſion, la regle permettant à chacun de le faire en la maniere qu'il voudra pour ſa conſolation particuliere, on doit loüer & eſtimer beaucoup la conduite de ceux qui laiſſant à part certaines choſes qui apartiennent proprement à ce Sacrement, rendent un compte exact de tout le reſte aux Superieurs, & leur découvrent toute leur ame, afin que le reſpect de la Confeſſion ne les empéche pas de ſe ſervir librement de cette ouverture & de cette connoiſſance pour les gouverner & les conduire plus utilement dans la voie de la perfection. De ſorte qu'il eſt plus avantageux de rendre compte de ſa conſcience au Superieur hors la Confeſſion, parceque c'eſt témoigner que l'on a une entiere confiance en lui ; de méme que celui qui met quelque bijou de grand prix entre les mains de ſon ami pour le lui garder, fait paroître beaucoup plus de confiance en lui, que s'il le lui donnoit dans un coffre fermé & ſcellé de ſon cachet.

Quare ut non ſunt cogendi noſtri ad rationem conſcientiæ reddendam extra cõfeſſionem ', cum conſtitutio id liberum permittat pro cujuſque conſolatione : ita laudandi, qui ſemotis his, quæ ad cõfeſſionem propriè ſpectant, quæque in confeſſione ſuperiori manifeſtari poterunt, extra confeſſionem eam reddunt, totoſque ſeipſos patefaciunt, quo liberius & abſque ullo reſpectu ſuperiores ad illorum directionem, & utiliorem gubernationem eâ notitiâ uti poſſint. *Idem omnino habetur in inſtruct. reſultant. ex Congreg. 6. gener. Inſtr. 1. c. 2. n. 2.*

CHAPITRE XI.

Réponſe à quelques doutes qui peuvent naître de ce qui vient d'étre dit.

* CE que nous avons dit peut donner lieu à quelques doutes, qui ſe ſont peut-étre déja preſentez à l'eſprit de quelqu'un. C'eſtpourquoi nous tâcherons ici de les prevenir. Le premier vient de ce que d'un côté nous avons avancé, qu'il eſt plus avantageux de rendre compte de ſa conſcience hors la Confeſſion, que dans la Confeſſion ; & de l'autre, que l'on doit rendre compte non ſeulement de ſes tentations & de ſes inclinations vicieuſes, mais encore de toutes ſes chûtes ſi l'on en a fait ; & que ſans cela le compte que l'on rend de ſa conſcience, n'eſt pas bon ni aſſez fidele ; car cela ſupoſé, je demande ſi quelqu'un de vous ſuccombant

aux efforts de la tentation, tomboit dans quelque faute énorme & honteuse (ce que je prie Dieu de ne permettre jamais) il seroit possible que la Regle l'obligeât à rendre compte de cette chûte au Superieur hors la Confession? Ce doute paroît d'abord fort embarassant & difficile à lever; mais pour en resoudre toute la difficulté, il suffit de dire, qu'en ce cas ce n'est point l'intention de la Regle ni de nôtre bien-heureux Pere qu'on declare une chose de cette nature hors la Confession; au contraire l'une des principales raisons de cette disjunctive que met la Regle: ou dans le secret de la confidence, ou sous le sceau de la Confession, selon celle de ces deux manieres que chacun trouvera la plus propre pour sa consolation, a été de prevenir cette difficulté; ainsi qu'il est expressément declaré dans les Regles du Provincial, où nôtre S. Instituteur parlant de la maniere de rendre & de recevoir ce compte de la conscience, & ayant dit qu'apres qu'un sujet a declaré de soi-méme ce qui se passe dans son ame, le Provincial peut lui faire encore des demandes telles qu'il juge à propos, il ajoute cette restriction: Il ne faut pas neanmoins lui demander hors la Confession, les choses qui pourroient lui faire trop de honte. Quand la faute, où l'on s'est laissé tomber est telle, qu'il n'y a point d'apparence qu'on l'ose declarer autrement que dans le secret de la Confession, alors on fait tres-bien de la garder pour cette occasion. Et le Superieur ni le Pere spirituel, bien loin de demander ces sortes de choses, ne doivent pas seulement permettre qu'on les leur dise. Il est insupportable à des oreilles chastes d'en entendre parler hors de la Confession. C'est pourquoi le meilleur est de ne les declarer que dans ce temps-là: & c'est aussi ce que veulent dire les paroles de nôtre Pere General, que nous avons raportez dans le Chapitre precedent; lors qu'aiant dit qu'il est plus avantageux de rendre compte de sa conscience hors de la Confession, il ajoûte: laissant à part certaines choses qui sont proprement pour la Confession.

Quamvis quæ hominem pudore multum afficerēt, ea extra confessionem interroganda non essent. In fine regul. provincial.

Le deuxiéme doute est plus considerable. Nous avons encore avancé d'une part, & nôtre bien-heureux Pere le dit aussi formellement dans ses Constitutions, que cette obligation de rendre compte de sa conscience aux Superieurs, est, afin qu'ils puissent gouverner les sujets de la Compagnie avec plus d'avantage pour le service & la gloire de Dieu, parceque les connoissant tous tels qu'ils sont en eux-mémes, il leur sera plus facile de pourvoir à tous leurs besoins, & de regler & ordonner tout ce qui sera necessaire & avantageux tant pour le progrez particulier de chacun, que pour le bien commun & universel de la Societé. Et d'allieurs il est constant selon les mémes Constitutions, qu'il est libre à chacun de rendre ce compte de sa conscience sous le sceau de la Confession. D'où il suit que c'est donc par le secret de la Confession que les Superieurs gouvernent dans la Compagnie.

Cette difficulté n'a pas peu donné à penser à quelques-uns qui ne sçavoient pas bien ce qui s'y pratique touchant ce point. C'est donc ce qu'il faut premierement tâcher de leur faire mieux entendre; & pour cela je commencerai par les avertir que la Compagnie est si éloignée de se servir du secret de la Confession pour gouverner ses sujets, que nôtre Pere General défend sous des peines tres-severes que personne n'y enseigne ni ne pratique en aucune maniere la doctrine de quelques Theologiens, qui pretendent qu'un Confesseur se peut quelquefois servir utilement de ce qu'on lui a revelé dans la Confession, sans en violer le secret, & il ordonne à tous les Confesseurs de se conduire en ces rencontres, de mémè que s'ils n'avoient jamais eu la moindre connoissance de l'état des autres par la Confession. Ce qui est tout conforme à un decret que Clement VIII. en fit quatre ans apres, selon que le remarquent Suarez & quelques autres Theologiens.

Claud. Aquaviva in Ordin. impress.

P. Suarez tom. 4. in 3. p. de pænit. disp. 13. & 33. sect. 7. Sanchez tom. 1. de Matr lib. 3. disp. 16. quæst 1.

Et la Compagnie fait encore en cela quelque chose de plus, puisqu'en ce qui est même du compte que l'on y rend de sa conscience hors de la Confession, elle ordonne que le secret en soit gardé avec grand soin, ainsi qu'il a déja été dit ci-dessus. Or si l'on use de tant de precautions pour rendre inviolable le secret des choses qui se disent en confidence hors de la Confession, que ne fera-t'on pas pour garder celui de la Confession même, qu'on ne peut violer sans commettre un sacrilege, & sans en rendre odieuse la pratique, qui est si importante & si necessaire pour le salut de nos ames?

Mais pour répondre au point de la difficulté, je dis en second lieu, qu'il n'y a point d'inconvenient à se servir de l'entremise de la Confession pour le gouvernement interieur & spirituel des ames. Au contraire c'est là un des fruits & des avantages les plus considerables de ce Sacrement; car chacun y découvre à nud toutes ses plaïes, ses infirmitez & ses foiblesses; & les Confesseurs, comme Medecins des ames, y peuvent apliquer ensuite plus à propos les remedes proportionnez, & donner toutes les instructions necessaires pour se perfectionner & se confirmer de plus en plus dans la vraïe vertu. Ce qui est tellement vrai que nous avons dans le droit ecclesiastique un decret du Pape Alexandre III. qui ordonne pour cette même fin, de donner à chacun les remedes & les instructions qui lui sont propres pour sa conduite spirituelle, & d'entendre les Confessions des personnes mêmes que leur mauvaise vie & leurs habitudes inveterées dans les vices, rendent indignes d'absolution. Et quoique ces personnes declarent qu'ils ne peuvent pas se retenir de pecher, & qu'ainsi ils n'ont pas une veritable resolution de se corriger, sa Sainteté ne laisse pas de les exhorter au même endroit, à s'aller jetter aux pieds de quelque Confesseur pour lui découvrir tous leurs pechez, & lui rendre compte de tous les dereglemens de leur vie & de la mauvaise disposition même qu'ils apportent à cette Confession. Et il veut que le Confesseur les reçoive & les entende avec douceur, pour leur donner des avis & des remedes salutaires, parceque par ce moïen il leur attendrira peut-être le cœur, & les disposera peu à peu à s'éloigner des occasions du vice; & peut-être aussi qu'ensuite de cet exercice d'humilité, & de quelques autres bonnes œuvres qu'il leur aura fait pratiquer, le Seigneur leur ouvrira les yeux pour quitter entierement le peché par la grace d'une bonne Confession. Ainsi vous voïez que ce n'est pas une chose nouvelle, mais tres ancienne, tres approuvée, & pratiquée dans l'Eglise, de faire servir la Confession au gouvernement interieur & spirituel des ames.

Cap. Quod quidam de pœnitentiis & remissionibus.

Liv. 3. ch. 1.

Nous lisons dans la vie de nôtre saint Instituteur que nos premiers Peres l'aiant tous élu General de son Ordre jusqu'à deux fois, & cet homme de Dieu resistant toujours à son élection en leur representant qu'il manquoit de la suffisance & des qualitez necessaires pour cette charge, on se mit à le presser si importunément de tous côtez pour l'accepter, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'il dût resister davantage à ce choix, chacun lui reprochant en quelque sorte qu'il resistoit à l'ordre & à la volonté de Dieu, qui paroissoit si visiblement dans le desir & le consentement universel de tous ceux de sa Compagnie. Mais quelqu'instance qu'on lui en pût faire alors, il fut impossible de l'y resoudre; & il fallut se contenter d'un moïen qu'il proposa en cette maniere: Je mettrai, dit-il, toute cette affaire entre les mains de mon Confesseur: je lui rendrai compte des pechez de toute ma vie, & exposerai à sa vûe toutes les inclinations & les mauvaises habitudes de mon ame, toutes mes foiblesses & mes miseres passées & presentes, spirituelles & corporelles; & si apres cela il m'ordonne ou me conseille de prendre sur moi le joug de cette charge, je lui

lui obeïrai: ce qu'il executa de la sorte. Il se recueillit durant quelques jours, & fit une Confession generalle à un S.homme nommé Theophile,de l'Ordre de S.François,apres laquelle l'aiant prié de lui dire ce qu'il en pensoit, il lui répondit : qu'il étoit d'avis qu'il se chargeât du gouvernement de sa Compagnie, & que c'étoit resister au saint Esprit que de resister à son élection. Il se rendit à cette parole, & accepta la charge qu'on lui vouloit imposer.

Sur cela je vous prie maintenant de me dire, s'il y a quelqu'un au monde, quelque malin qu'il soit,qui puisse parler mal de cette action de nôtre bien-heureux Pere, ni l'attribuer à quelque tromperie? Je ne crois pas que personne y puisse rien trouver que de tres-louable. Aussi est-elle raportée à son honneur & à sa loüange dans l'histoire de sa vie. Le Seigneur conduisant donc de la sorte ce saint Homme comme Chef & Fondateur de nôtre Societé, lui a aussi enseigné à nous conduire de même. C'estpourquoi il nous ordonna cette pratique de découvrir au Superieur dans le secret de la Confession, ou de la confidence, toutes nos passions, tous nos vices, toutes nos inclinations mauvaises,& toutes nos fautes & nos foiblesses, afin qu'il puisse mieux nous conduire dans le chemin de la vertu & de la perfection que nous professons.

Il faut donc convenir que le gouvernement exterieur & politique de la Compagnie ne s'exerce, ni ne se peut exercer par la voie des Confessions; mais pour le gouvernement interieur & spirituel des ames, il est tres-à-propos,& souvent même necessaire qu'il s'entretienne par cette voie en la maniere qu'il a déja été dit. Et nous voions en effet, que c'est la coûtume dans toute l'Eglise de Dieu, lors qu'on a des doutes & des difficultez sur la conduite qu'on doit tenir en differentes choses, de choisir un Confesseur prudent & éclairé, à qui l'on rend compte de toute l'affaire sous le sceau de la Confession, ou sous celui du secret, selon qu'on y trouve plus de consolation, afin de s'y conduire par sa lumiere & par son conseil. Or c'est là ce que pretend nôtre bien-heureux Pere, lors qu'il dit, qu'on peut rendre compte de sa conscience en Confession, quand on trouve plus de consolation à le faire en cette maniere. De sorte que ce n'est point sur ce que l'on apprend des personnes par la Confession que la Compagnie se regle pour donner ou ôter les charges de Recteur, de Professeur ou de Regent, ni les autres Offices de la maison; car ce seroit une erreur tres grande, non seulement de le faire, mais même d'en avoir la pensée.

Mais il faut ici prendre garde à une chose qui est de grande importance: c'est que quelqu'un se pourroit quelquefois trouver dans une telle disposition & dans un tel concours de circonstances, que son Confesseur l'obligeroit d'aller prier le Superieur même de ne le pas mettre dans un tel emploi, ou de ne le pas emploier à une telle mission, ou de le vouloir éloigner d'une telle occasion,en lui en découvrant la cause,& en lui representant le peril où il prevoit que sa foiblesse le pourroit exposer. Et en ce cas je demande quel moien plus utile & plus honnête on peut proposer à une personne qui est dans cette disposition, que celui de l'aller declarer en Confession à son Superieur? Car alors il le peut retirer avec honneur des occasions & des perils qui sont au dessus de ses forces; & cette voie par laquelle il s'en trouve delivré, lui est d'autant plus honorable, que son Superieur qui l'en delivre ne fait rien pour cela qu'avec son consentement, & que ce que lui-même l'a prié de faire, comme lui étant tres-important pour le bien & le progrez de son ame. Il peut arriver aussi d'autrefois qu'encore qu'on ne voie pas avec tant de certitude, s'il y a du danger, ou s'il n'y en a pas, on est au moins dans le doute & dans la crainte de s'y exposer.

 Et alors c'est un grand soulagement d'esprit de pouvoir exposer sa peine & ses difficultez à son Superieur, & remettre tout à sa disposition; parceque, si apres cette declaration sincere de la défiance de lui-méme & de sa foiblesse, on ne laisse pas de le mettre dans cette charge ou dans cet office, le peril ne le regarde plus, mais le Superieur demeure responsable & chargé de tout: & le secours de Dieu joint à l'obeïssance, le fait sortir avec avantage de toutes les entreprises où on l'engage; parce qu'il a fait de sa part tout ce qui dépendoit de lui avant que d'y entrer.

Je dis en troisiéme lieu, qu'encore qu'il soit permis à chacun de rendre compte de sa conscience en Confession, ainsi qu'il est dit dans la Regle, il est neanmoins plus loüable & plus avantageux de le faire hors de la Confession, comme nous l'avons déja fait voir. Et comme chacun en est persuadé dans la Compagnie, on aime aussi communement mieux le faire en cette maniere; parcequ'elle dissipe & fait cesser tous les sujets de scrupules, de murmures, & de soupçons qu'on peut avoir, que les Superieurs ne se servent du secret de la Confession pour gouverner. Et dans le cas méme du premier doute, qui supose qu'on veille rendre ce compte en Confession, il n'y a personne, quelque imparfait qu'il soit, qui ne soit bien aise & qui ne demande méme que son Superieur se serve de ce qu'il lui declare en Confession, pour tout ce qu'il jugera étre avantageux pour le bien de son ame, pour le retirer des occasions, & pour ne le pas engager dans les perils où il le pourroit mettre, s'il n'avoit pas la connoissance qu'il lui donne alors de soi-méme & de l'étenduë de ses forces: pourvû neanmoins que cela se fasse de telle sorte, qu'il ne lui en puisse arriver aucune disgrace, & que les autres ne viennent pas à connoître ses defauts & ses imperfections; car bien loin de rien perdre par là, il y gagne beaucoup, & oblige davantage le Superieur à s'interesser pour son honneur & pour sa reputation.

Ainsi il arrive qu'encore que le gouvernement méme spirituel & interieur des ames se puisse exercer saintement & avec justice par le secret de la Confession, ainsi qu'il a déja été dit, ce n'est pourtant pas la coutume de la Compagnie de s'en servir, mais seulement de ce qu'on découvre aux Superieurs dans le secret de la confiderce, en lui rendant compte de sa conscience hors de la confession. Ce que chacun est bien-aise de faire, afin qu'avec la connoissance qu'il leur donne alors pour la conduite de son ame, ils puissent plus librement & sans étre retenu par le respect de la Confession, les conduire & les aider à s'avancer de plus en plus dans le chemin de la perfection.

D. Bonav. de sex alis Seraphim.

S. Bonaventure enseigne formellement cette doctrine, & dit, qu'il est fort-à-propos que le Superieur connoisse trés-bien le fond des consciences de ses sujets, leurs inclinations & leurs mœurs; & qu'il sçache aussi de méme quelles sont les forces corporelles & spirituelles de chacun, afin de les pouvoir mieux conduire & gouverner, donnant à chacun le poids & la charge qui lui est propre, & proportionnée à l'étenduë de ses forces; car tous ne peuvent pas faire également toutes choses. Et il raporte à ce sujet ces paroles du saint Esprit: *Aron & ses enfans entreront dans le Sanctuaire, disposeront des fonctions des autres, & distribuëront à chacun la charge qu'il devra porter.* Aron & ses enfans sont, dit-il, les Prelats, les premiers Superieurs & les subalternes qui doivent entrer dans l'interieur de leurs sujets, pour connoître leur vertu, leurs forces & tout le fond de leur ame, afin de leur pouvoir distribuer les offices, les charges & les ministeres de la Religion, ainsi qu'il est dit dans le saint Evangile, *Selon la force & la capacité differente de chacun.*

Aaron & filii ejus intrabunt in Sanctuarium, ipsique disponent opera singulorum, & divident quid portare quis debeat *Num.* 4. 19.
Unicuique secundum propriã virtutem. *Math.* 25. 14.

HUITIE'ME TRAITE'.

De la Correction fraternelle.

CHAPITRE PREMIER.

Que la correction est une marque de charité : & du grand avantage qu'on en retire.

SAint Bernard nous avertit que c'est une grande marque que Dieu nous aime comme ses enfans, lors qu'il lui plaît de nous reprendre & de nous châtier. L'Ecriture sainte est toute remplie de cette verité. *Le Seigneur châtie celui qu'il aime*, dit le Sage, *& il trouve en lui son plaisir, comme un pere dans son fils. Je reprens & je châtie tous ceux que j'aime :* dit S. Jean dans son Apocalipse ; & L'Apôtre S. Paul : *Le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans. Car qui est l'enfant qui ne soit point châtié par son pere ?* Aussi tous les Saints asseurent qu'une des graces particulieres que Dieu a de coutume de faire à une ame, est de la reprendre, & de lui donner un remords interieur de conscience, lors qu'elle tombe dans quelque faute ou dans quelque peché. C'est une grande preuve que Dieu vous aime, & que vous estes du nombre de ses élus, lors quil ne vous abandonne pas tout-à-fait, mais qu'il vous sollicite & vous rappelle par ce remords : Et au contraire si vous n'étes pas touché d'une douleur interieure & veritable de vos fautes, & que Dieu ne vous envoie aucun châtiment, les saints disent que c'est la marque de sa plus grande colere ; & un des plus cruels supplices qu'il exerce durant cette vie.

Bern. serm. 42. in Cant.

Quem enim diligit Dominus corripit, & quasi pater in filio complacet sibi. *Prov. 3. 3. 12.*

Ego quos amo arguo & castigo. *Apoc. 3. 19.*

Quem enim diligit Dominus castigat : flagellat enim omnem filium quem recipit. Quis enim filius quē non corripit pater ? *Hebr. 12. 6.*

C'est en ce sens que S. Bernard prend ces paroles du Prophete Ezechiel : *Mon indignation cessera : je retirerai de vous ma jalousie : je me reposerai & ne me mettrai plus en colere.* Le Seigneur fait la méme menace dans Isaie : *J'ai juré de ne me plus mettre en colere contre vous, & de ne vous plus reprendre.* Vous voiez, dit S. Bernard, que Dieu n'est jamais plus fâché, que lors qu'il ne se fâche point. Si donc il a retiré de vous sa jalousie, il en a aussi retiré son amour : & vous ne serez point digne de son amour, s'il vous juge indigne de ses châtimens, qui sont les faveurs qu'il fait à ceux qu'il aime. Deméme donc qu'ils sont en Dieu une marque qu'il nous aime comme ses enfans, ainsi un des plus grands témoignages de la charité des Superieurs envers ceux qui leur sont soumis, est de les reprendre & de leur faire charitablement connoître les fautes qu'on remarque en eux, afin qu'ils s'en corrigent. *La correction manifeste*, dit le Sage, *vaut mieux*

Et requiescet indignatio mea in te, & auferetur zelus meus à te, & quiescam, nec irascar amplius. *Ezech. 6. 42.*

Juravi ut non irascar tibi & non increpem te. *Isai. 54. 9.*

Vides quia tunc magis irascitur, cum non irascitur. Si ergo te zelus deseruit & amor, neque eris amore dignus, qui indignus castigatione censeris. *Bern. ubi sup.*

Melior est manifesta correctio,

TRA. VIII. *qu'un amour caché.* L'amour interieur & la charité que vous avez est une tres-bonne chose; mais elle n'est que pour vous & ne me sert de rien, si vous ne me la montrez par vos œuvres.

quam amor absconditus.

Lors donc qu'un Superieur travaille à vous faire connoître vos fautes que vous ne voiez point, ou que vous n'estimiez point fautes, afin de vous en corriger, c'est un amour plus grand & de plus grande utilité pour vous, que s'il craignoit de vous blesser en vous en relevant. C'est un amour d'œuvre, c'est un veritable amour de pere, qui desire le bien de son fils; car si un Superieur ne vous aime comme ses enfans, & ne desire vôtre bien & vôtre avancement spirituel, il ne vous corrigera point, ni ne vous fera point reconnoître vos fautes. Comme nous voions dans le monde qu'un pere rencontrant son fils dans quelque faute, le reprend incontinent, & le châtie, parceque c'est son fils, parce qu'il l'aime comme son fils, & qu'il desire qu'il soit homme de bien & vertueux : mais s'il en voit un autre faire quelque chose mal à propos, il le laisse sans lui rien dire, & ne s'en soucie pas, parceque ce n'est point son fils. Que son pere, dit-il, prenne garde à lui, qu'il l'instruise mieux, s'il veut, ce n'est pas là mon affaire.

Mais le Superieur ne monstre pas seulement en cela l'amour qu'il vous porte comme à son fils, il le monstre encore en ce qu'il paroît satisfait de voir que vous l'aimez comme vôtre pere, & que vous étes content aussi qu'il vous aime & qu'il vous le témoigne avec des entrailles de pere, & par le desir qu'il a de vôtre bien. Enfin il le monstre par la satisfaction qu'il a de voir en vous de la vertu & de l'humilité pour recevoir ses avis & ses corrections ; & sans cela il ne vous les donneroit pas; car vous devez tenir pour certain, que s'il n'agit pas avec vous avec cette sincerité & cette ouverture de cœur, en vous faisant connoître vos fautes, & ce qu'on trouve à redire en vous, c'est parce qu'il ne vous aime pas comme son fils, ou qu'il s'apperçoit que vous ne l'aimez pas comme vôtre pere, ou bien parce qu'il pense que vous n'avez pas assez de vertu pour recevoir comme il faut ses avis & ses corrections. Tout cela n'arrive que faute d'amour & d'estime, & parcequ'il n'y a point de veritable charité. Il poura peut-être paroître au dehors qu'il y en a, mais elle ne sera point sincere, elle ne sera que feinte & apparente. Et que sert de vous montrer exterieurement de la tendresse & de l'estime, si au fond du cœur il vous croit defectueux & imparfait, & n'ose pas vous le dire? C'est agir avec duplicité & dissimulation & faire paroître sur son visage d'autres sentimens que ceux qui sont dans le cœur.

C'est-là le caractere & le langage des gens du monde; c'est ainsi qu'ils en usent : comme ils n'ont pas la hardiesse de découvrir leurs

ſentimens lors qu'ils ne ſont pas favorables à ceux qu'ils aiment, ils diſent une choſe & en penſent une autre: ils vous loüeront & vous flateront ſouvent comme s'ils avoient bonne opinion de vous, & ils vous condamnent cependant dans leur eſprit. *Leurs diſcours ſont plus doux que l'huile*, dit le S. Prophete *& cependant ce ſont des dards. Ils donnent des benedictions de bouche & maudiſſent dans leur cœur. Ils trompent avec leur langue. Il y a un venin d'aſpic ſur leurs lévres.* On ne doit point uſer de ces deguiſemens dans la Religion. Tout y doit étre ſincere & découvert, parceque la charité & l'union que nous profeſſons, ne peut ſouffrir autre choſe. Quoi j'aurai un ou pluſieurs defauts, que je ne connois pas, ou méme que je ne croi pas étre des defauts, dont les autres ſont peut-étre mal edifiez, & un Superieur ou d'autres qui les voient & qui ſçavent qu'on s'en offence, & qu'on en murmure, croiront me rendre un bon office & un devoir d'amis en ne m'en avertiſſant pas? Ils ne meritent pas ſeulement le nom d'amis. Ce n'eſt pas là un effet de la charité chrétienne, diſoit S. François de Borgia. Si vous portiez vôtre manteau à l'envers, ou ſi vous aviez le viſage noirci, il eſt certain que celui qui vous en avertiroit, vous obligeroit, & que vous l'en remercieriez: & aucontraire ſi le voiant il ne vous en avertiſſoit pas, vous en feriez fâché, & croiriez qu'il vous feroit injure; avec combien plus de raiſon devons-nous donc ſentir cela dans les fautes qui ſont contre la vertu, & qui ſcandaliſent nos freres?

Molliti ſunt ſermones ejus ſuper oleum; & ipſi ſunt jacula. *Pſ.* 54. 24.
Ore ſuo benedicebant & corde maledicebant. *Pſ.* 61. 4.
Linguis ſuis doloſe agebant. *Pſ.* 5. 11.
Venenum aſpidum ſub labiis eorum. *Pſ.* 139. 3.

S. Franc. de Borgia in epiſt. ad Societ.

Ce nous eſt donc un avantage tres-eſtimable, qu'il y ait quelqu'un qui nous en avertiſſe charitablement, parceque l'excés de l'amour que nous avons pour nous mémes, nous empéche ſouvent de les voir, & de les regarder comme des fautes; l'amour propre fait en nous à l'égard de nous mémes, ce que l'amour d'une mere fait en elle à l'égard de ſon fils, en qui elle trouve ſouvent de la beauté & de la blancheur, quoi qu'il ſoit tres-laid, & tout bazané. Nous ne manquons jamais de pretextes ni de raiſons pour colorer & couvrir nos défauts. De là vient que les Philoſophes diſent fort bien, que l'homme eſt un mauvais juge dans ſa propre cauſe; parceque ſi ſelon les loix un juge ami de la partie eſt ſuſpect, avec combien plus de raiſon le ſera-t'il dans ſa propre cauſe, puiſqu'il eſt naturellement ſi ami de ſoi même. Mais un tiers regardant ſans paſſion ce qui nous touche, voit mieux nos fautes, & en juge plus equitablement; outre que quatre yeux, comme on dit, voient mieux que deux.

Plutarque dit que nous devrions donner de l'argent pour avoir un ennemi, parceque ce ſont les ennemis qui nous diſent la verité, au lieu que les amis par leurs flatteries & leurs careſſes continuelles, nous diſent qu'il n'y a rien à deſirer en nous, & que tout leur ſemble bien.

Plutar. livre de l'utilité qu'on tire des ennemis.

TRA. VIII. Nous voions que plusieurs en usent aujourd'hui de la sorte dans le monde, & Dieu veuille que cet abus ne passe point jusqu'à la Religion. Nous sommes si vains que nous écoutons volontiers ces choses, & mémè nous les croions, au lieu d'en user tout au contraire à l'exemple du Prophete Roy, qui disoit : *Le juste me reprendra par charité, & il me fera des corrections severes, mais l'huile du pecheur n'engraissera point ma tête.*

Corripiet me justus in misericordia, & increpabit me, oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. *Ps.* 140. 6.

Aug. ep. 174. *ad Procul.*

S. Augustin dit que par cette onction douce du pecheur, on entend la flatterie & les caresses; & que ce sont elles que le Prophete apprehende. Il aime mieux étre corrigé par le juste avec severité, que d'étre loüé & caressé avec des tendresses flatteuses, parcequ'elles ne servent qu'à le mener à la folie & à le tromper davantage. Il prend dans ce sens les paroles d'Isaie : *Mon peuple, ceux qui vous appellent heureux vous seduisent.* Ceux qui vous loüent, & disent des merveilles de vous, ont dessein de vous surprendre, & machinent vôtre perte: & au contraire ceux qui vous reprennent & vous donnent conseil, vous rendent un grand service. *Les blessures que fait celui qui aime, vallent mieux que les baisers trompeurs de celui qui hait. Il vaut mieux étre repris par un homme sage, que d'étre seduit par les flatteries des insensez.* Parceque c'est ce qui est amer & cuisant qui nous guerit; & au contraire ce qui nous paroît doux, rend nôtre guerison d'autant plus difficile, qu'en nous persuadant étre exemts de faute, nous travaillons moins à nous corriger.

Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi decipiunt te. *Isa.* 3. 12.

Meliora sunt vulnera diligentis, quam fraudulenta oscula odientis. *Prov.* 27. 6.
Melius est à sapiente corripi, quam stultorum adulatione decipi. *Eccl.* 7. 6.

Diogen. Laert. l. 6. *de Diogene. Plut. l. de profect. mor. tract.* 10.

Diogene disoit que pour se corriger de ses fautes on a besoin de trouver un veritable ami qui en avertisse, ou un severe ennemi qui en reprenne, afin qu'en étant averti par l'un ou repris par l'autre, on fasse plus d'effort pour s'en corriger.

C'est de cette seconde maniere qu'on en use dans le monde. On n'y découvre aux autres leurs défauts, que lors qu'on a de l'aversion & de l'inimitié contre eux; c'est dans cette occasion qu'on leur dit ce qu'on en sçait. Mais on ne les découvre pas de méme dans la Religion; on n'y emploie point les reprimandes ni les avis par aversion, par aigreur, par crainte, ni par envie, mais par une charité sincere & par un veritable desir de vôtre bien. On use envers nous autres de la premiere maniere, parceque nous avons dans nôtre Superieur un fidele & veritable ami qui nous fait connoître nos fautes avec beaucoup de tendresse. Ce que nous devons estimer autant que s'il nous decouvroit un tresor; parceque ne connoissant point nous-mémes les défauts dont il nous reprend, il ne nous arriveroit peut-étre jamais sans cela de les corriger.

CHAPITRE II.

Que l'orguëil est cause qu'on ne reçoit pas bien la correction.

UNe des choses où le grand orguëil de l'homme paroît d'avantage, est l'extréme peine, avec laquelle il reçoit la correction & la reprimende de ses fautes; jusques là qu'on ne trouve presque personne, qui la vueille souffrir de bon cœur. Saint Augustin le dit excellemment: Où trouvera-t-on facilement quelqu'un qui aime à étre repris: où est-ce sage dont il est dit au neuviéme chapitre des Proverbes: ***Reprenez le sage, & il vous aimera?*** Il doit sans doute étre sage, puis qu'il sçait recevoir avec gratitude la correction, comme une grande grace, & qu'il en aime d'avantage celui qui lui apprend à se mieux connoître: mais où trouverons-nous ce sage: ***Qui est celui-là, afin que nous le loüions?***

Quis facile inveniet qui velit reprehendi? Et ubi est ille sapiens de quo dictũ est proverbiorum nono. v. 8. Argue sapientem & diliget te. *Aug. epist. ad Felic. & Rustic.*

Quis est hic & laudabimus eum. *Eccl. 31. 9.*

Greg. mor. lib. 10. cap. 3.

Nous sommes si enflez d'orguëil, dit S. Gregoire, & ce vice est si profondement enraciné dans nôtre cœur, que nous ne pouvons entendre parler de nos fautes, ni souffrir qu'on les reprenne parce que nous considerons alors les paroles de verité qu'on nous dit, comme des reproches qui ne tendent qu'à nous ôter toute estime, & à nous rendre méprisables. Et comme nous sommes extrémement sensibles pour l'honneur, la reprehension qui nous remet devant les yeux la honte de nos fautes, nous cause des douleurs si cuisantes, qu'au lieu de la recevoir comme une faveur, nous la prenons pour un outrage, & pour le glaive d'une injuste persecution. Et c'est en effet une chose assez ordinaire à quelques-uns, lors qu'on a soin de les reprendre souvent, & de les relever de leurs fautes, de se plaindre hautement qu'on les persecute, & qu'on n'a pour eux que de l'aversion & du mépris. Nous en voions
plusieurs, continüe ce saint Pere, qui avoüent qu'ils sont pecheurs, lors «
que personne ne les réprend; mais s'il arrive qu'on les reprenne, ils «
vont aussi-tôt chercher des raisons pour se défendre, & pour ne pas «
paroître pecheurs. Que s'ils se reconnoissent veritablement étre tels, «
lors qu'ils le confessent si librement, il est sans doute qu'ils ne le des- «
avoüeroient pas, lors que les autres les en avertissent. Ainsi la vraie «
marque d'une sincere humilité, est de ne point contredire ceux qui «
publient que l'on est pecheur, & de se reconnoître tel à ses propres «
yeux. Et en effet comme l'Ecriture remarque, que ***le juste s'accuse lui-méme le premier***, il semble que celui qui confesse ses fautes de son pro-
pre mouvement, & sans que personne l'accuse, veut plutôt passer pour «
iuste, que pour pecheur. Mais les reprehensions que nous recevons de la «
part des autres, sont les vraies marques de la sincerité de nôtre confes- «

Isti cum se impeti redargutione conspiciunt, gladium persecutionis credunt. *Greg. l. 22. Moral. cap. 10.*

Justus prior est accusator sui. *Prov. 18. 17.*

TRA.VIII. sion, puisque quand nous les voulons défendre, nous faisons visiblement connoître que c'étoit avec un cœur feint & dissimulé que nous les disions volontairement. C'est une marque certaine d'orgüeil de ne pouvoir souffrir que les autres disent de nous ce que nous voulons bien en dire nous mémes : nous cherchons à nous attirer la reputation d'étre humbles, & parce qu'il nous semble qu'un bon moien pour cela est de dire nos fautes, nous les disons sans peine ; mais comme nous avons honte de voir que d'autres les découvrent & les exposent aux yeux du monde ; cela fait que nous considerons les reprehensions les plus charitables, comme des offences & des effets d'inimitié, qui ne tendent qu'à ternir nôtre reputation ; delà vient qu'encore qu'une personne voie quelquefois que les reprimandes qu'on lui fait, sont equitables, & qu'on a raison de les lui faire, elle ne laisse pas de s'en troubler & de le trouver mauvais.

Argue sapientem & diliget te. *Prov.* 9. 8.

C'est pourquoi nous ne dirons point maintenant : *Reprenez le sage & il vous aimera*, parce que nous ne trouvons plus à present de ces sages qui soient bien-aises d'étre repris, & qui reçoivent de bon cœur la correction & les avertissemens. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, est ce que le méme sage dit un peu auparavant : *Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haisse.* C'est ce que nous voions arriver ordinairement dans le monde. *L'homme corrompu n'aime point celui qui le réprend, & il ne s'approche point des sages.* Mais il hait celui qui l'avertit de ses defauts, & lui dit la verité. Les Saints comparent ces personnes à des malades frenetiques & insensez, qui ne veulent pas que le Medecin les approche ; mais qui s'enfuient de lui, & refusent les remedes qu'il leur veut appliquer, à cause qu'ils ne sentent point leur mal, & qu'ils n'en connoissent pas le danger. C'est la comparaison dont se sert le saint Esprit : *Celui qui hait les reprimandes est un insensé.* Celui qui ne peut souffrir la correction & les avertissemens, manque non seulement de vertu & d'humilité, mais de sens & de jugement ; c'est un fou & un frenetique, parce qu'il hait la medecine, & qu'il s'emporte & se fâche contre le Medecin qui le veut guerir.

Noli arguere derisorem, ne oderit te. *Prov.* 9. 8.

Prov. 15. 12.

S. Aug. epist. 87. *ad Felic. & Rustic. & Ep.* 127.

Qui odit increpationes, insipiens est. *Prov.* 12. 1.

CHAPITRE III.

Des maux que l'on s'attire en ne recevant pas bien la correction.

CEt orgueil & cette folie va jusqu'à un tel point, qu'à peine se trouve-t-il quelqu'un qui ose corriger les autres, & leur faire connoître leurs fautes, parce que personne ne veut étre mal voulu, ni acquerir comme on dit, des disgraces à prix d'argent. L'homme meriteroit qu'on le laissât en cet état. Car que merite un malade qui ne veut

veut point se laisser guerir, sinon qu'on l'abandonne & qu'on le laisse mourir. C'est aussi de cette punition que Dieu menace celui qui ne veut point qu'on le corrige, & qui prend mal les avis qu'on lui donne. *Quiconque hait les reprimandes mourra*, dit le Sage : *& celui qui rejette la discipline méprise son ame*. Il se rend indigne de toute correction, & merite qu'on le laisse tomber dans de grandes fautes qui soient connuës de tout le monde, & dont on murmure, sans que personne les lui dise. Ce qui est la punition la plus ordinaire & la plus grande qui puisse arriver à ceux qui ne veulent pas se rendre aux reprimandes qu'on leur fait de leurs fautes. Et c'est en ce sens que Dieu dit par un Prophete : *Nous avons eu soin de Babilone, & elle n'a point été guerie ; laissons-là dans l'abandonnement*. Ils ne profitent point de nos soins ni de nos remedes, laissons les dans leur égarement. Quand on laisse la vigne sans la tailler & sans la labourer, on la regarde comme perduë : de même on estime perdu & desesperé celui qu'on abandonne sans le corriger, parce qu'il ne profite pas de la correction.

Qui increpationes odit, morietur & qui adjicit disciplinam, despicit animam suam. *Prov. 10. & 32.*

Curavimus Babilonem & non est sanata ; derelinquamus eam. *Ierem. 15. 9.*

Saint François de Borgia traitant des maux que s'attirent ceux qui ne reçoivent pas bien la correction & les avis qu'on leur donne, dit qu'ils tombent d'ordinaire dans l'un ou dans l'autre de deux grands mal-heurs ; parce que sans les corrections & les avertissemens, il arrive, ou que les defauts & les imperfections s'accroissent, se multiplient, & s'enracinent d'autant plus, qu'il y a moins de personnes qui osent appliquer ce remede à des impatiens & des emportez qui ne veulent point guerir, ou bien qu'au lieu de la reconnoissance qu'ils doivent à ceux qui les avertissent de leurs defauts, ils n'ont pour eux que de l'amertume, de la passion, & de l'éloignement : ce qui fait qu'on voit en peu de jours une Communauté remplie de fiel & d'amertume par la faute des imparfaits, qui ne se connoissant pas, refusent la correction & les avis qu'on leur donne, prenant pour une injure ce qu'ils devroient prendre pour un bien-fait, s'offençant de ce qui devroit tirer d'eux des remerciemens & des actions de graces, & changeant ainsi le remede en poison. C'est ce que chacun devroit beaucoup apprehender en se disant en soi-même : Que ferois-je si l'on negligeoit de me guerir, parce que je suis un fâcheux malade ? Si l'on ne se mettoit plus en peine de m'avertir de mes fautes, parce que je reçois quelquefois mal la correction ?

Epist. ad Societ.

* Le même Saint veut que nous aions soin de conserver & d'entretenir toujours dans nôtre Compagnie cette simplicité, cette charité, & cette sincerité si grande que nous avions dans les commencemens, lors que les corrections & les avertissemens de nos defauts, non seulement ne nous causoient point d'aigreur, mais excitoient en nous des sentimens interieurs & veritables d'amour & de reconnoissance envers nos Medecins spirituels.

Un Docteur grave compare au demon ceux qui ne veulent pas étre repris, parce qu'ils se rendent incorrigibles, selon cette parole du Sage: *Celui qui ne veut point étre repris, ne veut point étre corrigé.* La qualité de corrigible ou d'incorrigible est ce qui distingue l'homme pecheur d'avec le demon, parce que l'homme quelque pecheur qu'il soit pendant qu'il est dans cette vie mortelle, il est toujours capable de correction; mais pour le demon, il n'y a plus de remede. Et c'est le sens de cette parole du Sage: *Celui qui hait la correction, suit la trace du pecheur,* c'est à dire du diable, qui est appellé pecheur par preference: de sorte que comme la trace du pied est semblable au pied, aussi celui qui hait la correction est semblable au diable, parce qu'il se rend incorrigible comme lui, & ferme la porte à un des moiens le plus efficace, le plus puissant & le plus propre pour se corriger.

Qui non vult corripi, non vult corrigi.

Qui odit correctionem, vestigium est peccatoris. *Eccl.* 21. 7.

Saint Basile dit de ces personnes une chose digne de consideration: Que la conversation de ces personnes est pernicieuse aux autres Religieux, avec qui ils vivent, parce qu'ils les infectent par la contagion de leur mauvais exemple, & leur communiquent le peu de goût, ou pour mieux dire le dégoût d'étre corrigé, & les détournent ainsi de la fin pour laquelle ils sont entrez dans la Religion, qui est la correction & l'amendement de leur vie. C'estpourquoi il ordonne qu'on les separe de la compagnie des autres, de peur qu'ils ne leur inspirent leur venin.

Qui hujusmodi est, ejus conversatio inter reliquos fratres perniciosa est siquidem exemplo suo à suscepto certamine cæteros abducit. *Basil. in reg. brevior. num.* 1 9. *Idem in animadversionibus advert. eanos delinquentes.* §. 2.

CHAPITRE IV.

Combien il est important de bien recevoir la correction & les avertissemens.

UN Philosophe nous donne sur cette matiere un tres bon conseil, auquel il semble qu'on ne puisse rien ajoûter. C'est Galien qui ne se contentant pas de nous laisser par écrit des preceptes pour la guerison des corps, a encore composé un livre de la maniere de connoître & de guerir les maladies de l'ame. Il dit, Que celui qui desire se corriger de ses defauts & s'avancer dans la vertu, doit chercher un homme sage & vertueux qui l'avertisse de ses fautes; & que s'il le trouve tel qu'il est necessaire pour cela, qu'il le prenne à part, & le prie instamment de lui faire la grace de l'avertir de ce qu'il remarquera en lui de defectueux, & qu'il l'asseure qu'il lui en sera fort obligé, qu'il le tiendra pour son veritable ami, & que le service qu'il lui rendra en cela, sera plus grand, que s'il le guerissoit de quelque maladie corporelle, à proportion que l'ame est élevée au dessus du corps.

Galen lib. de curand. anim. morb. idem Plut. tr. 20. de profect. mor.

Que si l'autre s'engage de le faire, & qu'aprés quelques jours il ne vous avertisse de rien, retournez le trouver, dit-il, pour vous en plain-

dre doucement à lui, & le priez plus instamment que la premiere fois, de n'en pas user ainsi; mais de vous avertir, aussi tôt qu'il reconnoîtra en vous quelque faute. Et s'il vous répond qu'il n'a point manqué d'avoir soin de ce qu'il vous a promis, mais qu'il n'a rien remarqué en vous pendant tout ce temps, dont il ait été besoin de vous avertir, ne le croiez pas, mais pensez plûtôt que son silence ne vient pas tant de n'avoir rien remarqué à reprendre en vous, que de l'une de ces trois choses: 1. Ou de la negligence & du peu d'application qu'il apporte à observer vos defauts & à s'en souvenir, parce qu'il y a peu de gens qui veuillent se charger ainsi du soin de vôtre avancement. 2. Ou de ce qu'aiant remarqué en vous quelques imperfections, ce qu'il n'a peut-étre pas manqué de faire, il a été empéché de vous les dire par la crainte de se mettre mal avec vous, ou de perdre vôtre amitié; sçachant que c'est aujourd'hui ce qui arrive à ceux qui disent la verité. 3. Ou bien enfin de ce qu'aiant peut-étre quelquefois vû, que vous avez mal pris la correction & les avis que d'autres vous donnoient, il n'a pû croire que vous desirassiez tout de bon qu'on vous corrigeat & qu'on vous avertit de vos fautes, parce qu'il s'en doit plûtôt raporter à vos actions qu'à vos paroles.

Il ajoûte de plus, qu'encore qu'il vous semble que les choses dont un autre vous avertit ne soient pas si fâcheuses qu'il le dit, il faut prendre garde neanmoins de les nier ou de les excuser; premierement parce qu'un autre peut les avoir mieux remarquées que vous, & qu'on voit bien mieux les fautes dans un autre que dans soi-méme. Et en second lieu, parce qu'encore que la chose ne fut pas ainsi, cela ne laissera pas de vous servir à vous rendre plus vigilant & plus circonspect dans toutes vos actions, & à vous faire prendre pour l'avenir plus de soin de ne point donner occasion de dire ou de soupçonner de vous rien de semblable.

Ce Philosophe dit tout cela, & tout cela est necessaire pour nous faire trouver quelqu'un qui se charge volontiers de nous rendre ce devoir, parce que la dificulté qui s'y rencontre est grande, & chacun la peut éprouver en soi-méme, par ce qu'il sent, non seulement quand on le corrige & qu'on le reprend, mais encore lors qu'il est lui-méme obligé de corriger & d'avertir les autres de leurs defauts.

Et c'est là en effet l'une des plus grandes peines d'un Superieur quand il n'y a pas beaucoup de vertu & d'humilité dans les sujets. Car comme d'un côté il se sent par le devoir de sa charge, obligé de les corriger, & que de l'autre il craint qu'ils n'aient quelque ressentiment de la correction, il se comporte quelquefois comme s'il leur devoit appliquer un bouton de feu, tant il craint de leur causer de la douleur & de l'emportement, en leur découvrant le mal qui les perd. Il délibere s'il le fera où s'il ne le fera pas, & souvent il demeure dans le doute sans sçavoir à quoi se

déterminer. Quelque-fois aussi lors qu'il voit qu'il est necessaire de le leur dire, il cherche pour cela des occasions & des conjonctures favorables; & il tâche de les preparer à recevoir ses avis par la douceur de ses paroles, afin qu'ils en ressentent moins l'amertume. D'autres fois il trouve tant de difficulté dans quelques uns qu'il croit qu'il vaut mieux demeurer sans leur rien dire, encore qu'ils persistent dans leurs fautes, parce qu'il craint qu'il ne leur soit plus prejudiciable qu'avantageux de les leur remontrer, & que cela ne les aigrisse davantage contre lui, & ne les porte peut-être à l'avenir à de plus fâcheux dereglemens.

Comme nous voions que le soleil, qui amollit & fait fondre la cire, desseiche & endurcit la boüe; & que l'eau, le vent, & le soleil qui font croître & rendent fertiles les plantes qui sont enracinées en terre, ne servent qu'à seicher & à pourrir plutôt celles qui n'ont point encore poussé de racines; ainsi la correction cultive, adoucit, & fait croître l'humble qui est profondement enraciné dans la connoissance de soi-méme : au-lieu que celui qui n'est pas humble, & qui n'a pas poussé de profondes racines dans cette terre de sa propre connoissance, prendra de là occasion de se pourrir, de se seicher, & de s'endurcir davantage. C'est pour cela que quelquefois les Superieurs laissent quelques uns de leurs sujets sans les avertir de leurs defauts; car comme ils deviennent pires par le remede, & qu'ils changent le preservatif en poison, ils meritent qu'on les abandonne.

Si vous desirez donc qu'on ne vous abandonne point comme un incorrigible & un incurable, il faut que vous receviez bien la correction & les avis qu'on vous donne. *Que c'est une bonne chose que celui qu'on reprend fasse paroître sa penitence!* Que c'est un grand avantage, quand celui qu'on corrige & qu'on avertit de ses fautes, fait paroître qu'il les reconnoît, quand il témoigne qu'il en est fâché, & qu'il est resolu de s'en corriger. Et encore que vous n'aiez quelquefois pas fait les fautes dont on vous reprend, ou que vous ne les aiez pas faites en la maniere, ni si grandes, qu'on les dit, vous ne devez pas le témoigner, mais plutôt remercier de la bonne volonté qu'on a pour vous, & des bons offices qu'on vous rend, en promettant de vous corriger & de faire dorenavant beaucoup d'estime de la charité dont on a usé envers vous; parce que vous vous engagerez par ce moien à continuer de vous donner les mémes avis : au lieu que si vous tâchez de vous excuser incontinent, & de vous defendre, on ne vous parlera peut-être pas une autre fois des choses dont vous aurez le plus de besoin d'être averti. La premiere chose que quelques uns font quand on les reprend de quelque faute, est de la vouloir excuser, & s'ils ne le peuvent pas faire entierement, de chercher des raisons pour la faire paroître moins grande. Ce qui est fermer la porte à

Quam bonum est correptum, manifestare pœnitentiam. *Eccl.* 20. 3.

toutes ſortes d'avis & de corrections charitables. Car un autre voiant qu'apres vous avoir averti pluſieurs fois, au lieu de reconnoître vôtre faute, vous n'avez fait que vous excuſer & chercher des defaites, il prend la reſolution de ne vous jamais avertir de rien. De ſorte que tout ce que vous gagnez par vos excuſes, que vous appelez des ſatisfactions ; c'eſt que perſonne ne vous veut avertir que de ce qui eſt, & qui paroît abſolument méchant & de mauvaiſe édification.

On eſtime que c'eſt un grand defaut dans les Superieurs mémes de ne pas bien prendre les avis & les conſeils qu'on leur donne, & de ne pas montrer qu'ils les écoutent volontiers, juſques là qu'on dit, qu'il vaudroit mieux choiſir pour gouverner les autres, un homme peu ſçavant, s'il connoiſſoit ſes fautes, & recevoit bien les avis & les conſeils des ſages, qu'un autre plus habile, qui aiant beaucoup de confiance en ſoi, & croiant ſçavoir tout, ne trouveroit pas bon qu'on l'avertiſt de ſes fautes, & prendroit en mauvaiſe part les conſeils qu'on lui donneroit. Les livres ſacrez ſont remplis de cette verité, principalement ceux de la Sageſſe. *Avez vous vû un homme qui ſe croit ſage ?* dit Salomon, *Eſperez mieux de celui qui n'a point de ſens. La voie de l'inſenſé eſt droite à ſes yeux, mais celui qui eſt Sage écoute les conſeils. Je ſuis la ſageſſe qui habite dans le conſeil, le ſalut ſe trouve où il y a beaucoup de conſeil.* Auſſi une des conditions que l'Apôtre S. Jacques attribue à la ſageſſe qui vient du ciel, eſt qu'elle n'eſt point opiniâtre, ni contentieuſe, mais pacifique & ſoumiſe à la raiſon. *La ſageſſe qui vient d'enhaut*, dit-il *eſt premierement chaſte; puis amie de la paix, moderée, docile & ſuſceptible de tout bien.* Si c'eſt donc une choſe ſi loüable dans un Superieur d'écouter volontiers les avis & les conſeils des particuliers, & ſi le contraire eſt ſi blâmable ; avec combien plus de raiſon doivent étre repris les inferieurs qui ne reçoivent pas bien de leurs Superieurs mémes les avertiſſemens & la correction dont ils ont beſoin ?

Vidiſti hominem ſapientem ſibi videri : magis illo ſpem habebit inſipiens. *Prov.* 26. 12.

Via ſtulti recta in oculis ejus: qui autem ſapiens eſt, audit conſilia. *Prov.* 12. 15.

Ego ſapientia habito in conſilio, & eruditis interſum cogitationibus. *Prov.* 8. 12.

Quæ autem de ſurſum eſt ſapientia, primum quidem pudica eſt, deinde pacifica, modeſta, ſuadibilis, bonis conſentiens. *Iac.* 3. 17.

Afin de nous établir plus parfaitement dans l'eſtime & dans la pratique de cette exercice, il eſt à propos que nous faſſions quelque reflexion au grand avantage qui s'y rencontre, qui eſt que quand quelqu'un reçoit bien les avis & la correction, & que le Superieur en eſt ſatisfait, il n'apprehende pas beaucoup les fautes, parce que s'il en remarque quelques unes, il en voit en méme temps le remede. Mais quand cela n'eſt pas ainſi, il ſouffre d'étranges peines d'eſprit ; parceque voiant d'un côté des fautes, il voit de l'autre la porte fermée aux remedes. Ce ſont là les juſtes ſujets du chagrin & de l'inquietude d'un Superieur.

Mais ce lui eſt auſſi une grande conſolation lors qu'on lui témoigne en particulier le deſir qu'on a d'étre repris & corrigé de ſes fautes, & qu'on le prie d'en uſer avec nous ſincerement comme un bon pere,

de nous avertir sans reserve de tous nos defauts, & de ne pas prendre garde si l'on reçoit quelquefois en homme la correction, & si on ne la prend pas si bien qu'on devroit. Il ne faut pas aussi se contenter de lui demander cela une seule fois, ni de le lui dire par forme de compliment, mais souvent & avec une grande sincerité; car tout cela est necessaire de vôtre part, afin qu'il s'acquite comme il faut envers vous de ce devoir si penible & si difficile. Et encore que nous devions étre bien-aises de passer pour imparfaits & immortifiez dans les autres choses, puisqu'il n'y en a que trop de sujet, ne le souffrez pas en ceci, & ne donnez point occasion à vôtre Superieur de penser que vous soiez si orgueilleux & si peu soumis, que vous ne puissiez pas bien recevoir la correction & les avis qu'il vous donnera. Au contraire faites en sorte de le contenter en cela, afin qu'il ne vous prive pas d'un si grand avantage, & d'un moien si necessaire pour vôtre avancement.

Licet acerba sit & aspera curationis ratio. *S. Basil. dans ses per. reg. n. 159. & dans les grand. reg. n. 52.*

S. Basile dit, Que comme un malade qui desire de recouvrer sa santé, prend volontiers les remedes que le medecin lui ordonne, quoique tres-amers, & se soumet à sa maniere de guerir, quelque difficile qu'elle soit, sans se fâcher contre lui, & sans s'imaginer qu'il le fasse à mauvaise intention; ainsi l'humble qui desire veritablement de s'avancer, reçoit de bon cœur la correction & les avis qu'on lui donne, sans avoir la pensée que ce soit par fantaisie ou par passion. Si pour la santé de nôtre corps nous prenons volontiers des medecines fort ameres, & consentons que le medecin ou le chirurgien coupe & brûle nôtre chair comme bon lui semble, & si nous l'en remercions apres comme d'une faveur, il sera juste, dit S. Basile, que pour la guerison spirituelle de nôtre ame & pour le bien vniversel de toute la Religion, nous fassions la méme chose encore que le remede soit rude & difficile.

CHAPITRE V.

Où l'on confirme par quelques exemples ce qui vient d'étre dit.

Chrysost. hom. 1. sup. 1. epist. ad Corinth.

SAint Chrysostome pour nous exhorter à bien recevoir la correction, rapporte l'exemple de ce qui est dit de Moïse dans la sainte Ecriture. C'étoit un homme sage & éclairé, que Dieu avoit choisi pour étre le conducteur de son peuple, & par lequel il avoit operé de tres-grandes merveilles, tant dans l'Egipte que dans le desert; cependant avec tous ces avantages, il prit en bonne part les avis & les conseils que Jethro son beau-pere, qui n'étoit qu'un homme particulier, lui donna touchant le gouvernement & la judicature du peuple, en lui remontrant qu'il ne la pouvoit pas exercer seul, mais qu'il falloit qu'il choisît quelques personnes pour lui aider en cela: *Vous faites,*

Non bonam, inquit, rem facis

lui dit-il, *une chose qui n'est pas bien, & vous vous accablez d'un travail inutile.* S. Chrisostome remarque qu'il ne lui répondit pas comme font quelques-uns qui méprisent les meilleurs conseils, à cause des personnes qui les leur donnent, en disant: Voiez un peu cet homme qui se vient ici méler de nous donner des conseils; mais il se soumit aussi tôt à son avis, & l'executa avec beaucoup d'humilité.

& stulto labore consumeris. Exod. 18. 10.

S. Ciprien & S. Augustin examinent sur ce méme sujet l'exemple de l'Apôtre S. Pierre, lorsque S. Paul le reprit touchant la circoncision qu'il vouloit que receussent ceux qui quittoient le paganisme. Voiez, disent-ils, comme l'Apôtre S. Pierre ne presume point de soi, ni ne s'éleve point au dessus des autres en disant: je suis le Primat de l'Eglise, on doit avoir plus de creance en moi, & tous les autres me doivent suivre & obeir. Considerez que bien loin de mépriser S. Paul de ce que peu auparavant il avoit été persecuteur de l'Eglise, il ne dedaigne pas d'étre corrigé & averti par lui, mais reçoit bien son conseil, & se rend incontinent à la raison & à la verité.

L'exemple que nous donne Theodose sur cette matiere est encore bien digne de remarque à cause de l'extréme humilité avec laquelle cet Empereur a toujours reçu les remontrances que S. Ambroise lui a faites, sur tout en deux rencontres. La 1. fut lors qu'il l'excommunia & lui defendit l'entrée de l'Eglise, à cause de la cruelle & injuste vengeance qu'il avoit exercée dans la ville de Thessalonique: Et la 2. lors qu'aiant offert son present à l'Autel & s'étant arrété dans le chœur, il lui envoia dire d'en sortir, parce que ce lieu n'étoit que pour les Prestres; & que la pourpre qui élevoit à l'Empire n'élevoit pas au Sacerdoce, ainsi qu'il est raconté plus au long dans l'histoire Ecclesiastique. Ce qui donne un juste sujet d'examiner ce qui merite plus de loüange dans cette action: si c'est la constance & la fermeté de ce S. Prelat, ou l'humilité & l'obeissance merveilleuse de ce pieux Empereur.

Hist. Eccles. tripart p 2 l. 7. c. 6.

☞ On écrit dans la vie du même S. Ambroise que quand on l'avertissoit de quelque faute, il en rendoit graces comme d'un grand bien-fait qu'il avoit reçeu.

☞ On lit dans les memoires de l'Ordre de Citeaux, qu'un Religieux du monastere de Clairvaux avoit accoutumé de reciter un *Pater noster* à l'intention de ceux qui le reprenoient ou l'avertissoient de quelque faute, & il est dit au méme endroit, que cette coutume est demeurée dans le monastere, & qu'elle s'y observe comme une loi inviolable.

☞ Simon Metafraste raporte sur ce méme sujet l'exemple du S. Abbé Arsene qui étoit un homme illustre en sainteté parmi tous les solitaires, & qui avoit été auparavant si estimé & si consideré dans toute la Cour, que l'Empereur Theodose lui avoit mis entre les mains ses enfans Arcade & Honoré, qui lui succederent tous deux à l'Empire. Il dit que ce grand homme & ce serviteur de Dieu avoit quelques petits defauts, mais qui n'étoient pas incompatibles avec la sainteté. Comme il avoit tenu un rang si élevé, & vécu si magnifiquement dans le monde, il

lui étoit resté quelque chose de cette delicatesse & de cette liberté de la Cour dans laquelle il avoit été nourri. Quand il se trouvoit assis avec les autres Peres du désert, il avoit coutume de croiser souvent ses pieds l'un sur l'autre. Ce qui paroissant à plusieurs une posture peu convenable à la modestie religieuse, on auroit bien voulu l'en avertir, mais personne n'osant reprendre d'une si petite bagatelle, un homme si grave & si venerable, on entra en delibertation là dessus, & l'Abbé qui étoit un homme tres-prudent & tres-saint, proposa cet excellent moien de le faire: La premiere fois, dit-il, que nous serons assis ensemble, je me mettrai dans la méme posture que lui, & quelqu'un de vous m'en reprenant alors, je m'en corrigerai aussi-tôt, & ainsi il sera averti. Tous approuverent ce moien, & dés la premiere fois qu'ils s'assemblerent pour la conference spirituelle, ils ne manquerent pas de l'executer. L'Abbé se mit dans la méme posture qu'étoit S. Arsenne, & les vieillards lui aiant remontré qu'elle étoit contre la modestie religieuse, & de mauvais exemple, il en changea aussi-tôt; ce que voiant le S. Abbé Arsene, il abbaissa insensiblement son pied sans faire semblant de rien; & l'histoire remarque qu'il receut si bien cet avertissement, qu'il ne tomba jamais depuis dans la méme faute. Vous voiez par là comment chacun doit profiter des reprimandes publiques qu'on fait aux autres, & combien est grande la difficulté de corriger & de reprendre les defauts d'autrui.

CHAPITRE VI.

De la Regle qui oblige particulierement les sujets de la Societé du nom de Jesus, à découvrir immediatement au Superieur, les fautes de leurs freres.

* LA neuviéme Regle du sommaire de nos Constitutions, dit que pour un plus grand avancement spirituel, & pour un rabaissement & une humilité plus profonde, chacun doit trouver bon qu'on découvre au Superieur toutes les fautes & les imperfections qu'on aura sceuës de lui hors de la confession. Pour fondement de ce que nous avons à dire, il est à propos que tout le monde sçache, qu'encore que toutes nos Constitutions soient approuvées & confirmées par les Souverains Pontifes, & qu'on ait mis au commencement cette clause de Gregoire XIII. qui les approuve: *de nôtre propre mouvement*; cette Regle de la correction fraternelle a encore été approuvée en particulier par le S. Siege dans un jugement contradictoire: ce qui la rend encore plus authentique. Car un Prestre qui avoit été de la Compagnie & qu'on avoit jugé à propos de renvoier à cause de son esprit inquiet & turbulent, faisant imprimer à Rome une partie de la somme du Cardinal Tolet y insera un Chapitre, où il disoit qu'un certain Ordre, à qui neanmoins il eust bien voulu rendre service, à cause qu'il y avoit de sçavans hommes, pratiquoit une Regle contraire à l'Evangile, qui étoit de découvrir immediatement les fautes au Superieur, auparavant que d'en avoir averti les personnes, & qu'il pouvoit naître de là plusieurs inconveniens. Le Pere Everard Mercurian qui étoit pour lors General s'en étant plaint au Pape, sa Sainteté voulut voir le livre & nôtre Regle, & aprés s'être informé de quelle maniere elle se pratiquoit dans la Compagnie, il declara que bien loin d'être contraire à l'Evangile, elle étoit tres-éloignée d'être sujette à la calomnie, & contenoit une perfection evangelique & vraiment apostolique, & il ordonna que cette partie du livre seroit défenduë, ainsi qu'elle le fut par les soins du Cardinal Sirlet, qui en avoit reçu la commission.

Cela

Cela suffit pour justifier cette regle, mais pour nôtre satisfaction & nôtre consolation particuliere, laissant aux écoles les disputes & les raisons scolastiques, nous ne laisserons pas de traiter ici deux choses. La premiere est l'importance & la necessité de cette regle. La seconde comprend, les motifs & les raisons sur lesquelles elle est fondée. Pour ce qui est de l'importance & de la necessité de cette regle, elle se connoîtra par la comparaison d'une autre tres considerable, dont il a été parlé dans le traité precedent, où l'on monstre quelle est l'obligation de rendre compte de sa conscience au Superieur; parce que les raisons & les preuves que nôtre bien-heureux Pere a emploiées dans ses constitutions pour monstrer le besoin d'exposer ainsi tout le fond de nôtre ame aux yeux de nôtre Pere spirituel, se rapportent toutes à cette regle, & en prouvent la necessité, l'importance & l'utilité, que nous avons expliquées plus au long en cet endroit, & qu'on peut se reduire à deux chefs. Le premier est, afin que les Superieurs en puissent mieux regler, conduire & gouverner leurs sujets. Et le second, afin qu'ils puissent aussi mieux ordonner toutes choses, & pourvoir au bien du corps universel de la Compagnie. Or c'est pour ces mémes raisons que nôtre S. Pere a jugé qu'il étoit de grande consequence que vôtre Superieur fut informé de vos fautes & de vos défauts par quiconque les sçauroit hors de la confession. Il a voulu en cela avoir une caution qui satisfit pour vous, si vous manquiez à cette obligation de découvrir vos fautes: ce qui est tout à fait important pour vôtre progrés & pour celui de nôtre Compagnie. Et vôtre frere en les découvrant ne fait que ce que vous-méme étes obligez de faire suivant vôtre institut. Il n'y a rien en tout cela qui ne vous soit tres-avantageux, aussi bien qu'à la Religion, & qui ne tende à vous tenir l'esprit plus en repos dans vos emplois, & à faire que les Superieurs n'exposent personne à aucun danger de nuire ni à soi-méme, ni à son Ordre.

Pour le second chef, on peut confirmer cette regle par plusieurs raisons. La 1. est l'usage des autres Religions anciennes. L'ordre de S. François pratique en cela la méme chose que nôtre Compagnie; & il y a la méme obligation de dire les fautes au Superieur, sans en avertir auparavant les Freres qui les ont commises, comme on le voit dans le livre intitulé: *La Conscience ouverte & tranquille*, sur la question cent quatriéme: & dans un des *Statuts generaux*, qu'on appelle *de Barcelonne*, parcequ'ils s'y sont faits dans un chapitre general tenu l'an 1451. où il est dit: que les Religieux qui sortent du Monastere doivent en y rentrant, dire au Superieur les choses de consequence qui sont arrivées à leurs compagnons, & que ceux qui ne le feront pas, seront châtiez par un jeûne au pain & à l'eau, ou par quelque autre penitence à la volonté du Superieur. La méme chose est encore ordonnée au cinquiéme chapitre des plus anciens Statuts de cet Ordre. Et pendant le Generalat de S. Bonaventure, elle fut de nouveau confirmée & approuvée d'un commun consentement de tous les Religieux assemblez, dans un Chapitre general, où il fut arrété & constamment resolu, que la doctrine contraire seroit bannie de la Religion, comme pernicieuse & capable de ruiner la discipline reguliere; & que celui qui entreprendroit de l'enseigner, seroit privé de livres, de voix active & passive, & méme retenu dans une prison.

Et pour montrer combien cette doctrine est ancienne, & a toujours été reçuë de ceux qui ont traité de la Perfection, l'Abbé Smaragde rapporte sur ce sujet un decret d'Estienne & de Paul anciens Abbez, qui est conceu en ces termes: Si quelqu'un voit faire ou dire du mal à un autre, sans en avertir aussi-tôt le Superieur, qu'il sçache qu'il est fauteur du peché, & égal en tout à celui qui le commet, parce

Si quis alterum in quacûque parte videret illicitum quid operari, vel sermonem facientem, & distulerit priori publicare, cognoscat se esse

qu'il est alors un cruel ennemi de sa propre ame, & de celui dont il cache la faute. A quoi il ajoûte immediatement cette autre Constitution : Si quelqu'un sçait qu'un autre ne suportant qu'avec peine l'austerité du Monastere est dans le dessein de s'enfuir, & n'en avertit pas aussi-tôt, qu'il soit tenu pour complice de sa perdition, & separé de la compagnie de ses Freres, jusqu'à ce que le deserteur y soit rentré. De sorte que cette conduite n'est pas nouvelle, ni propre, ni particuliere à nôtre Societé, mais tres-ancienne & commune aux autres ordres religieux. Et cet usage est fondé sur la fin du precepte méme de la correction fraternelle, qui est le remede & la guerison de nôtre frere, qu'on espere communement mieux procurer par le ministere d'un Superieur, que par celui d'un particulier.

nutritorem pecca ti & per omnia æqualem peccanti, quia & animæ suæ, & illius, quem tegit est durissimus inimicus. Si quis autem, qui districtionem monasterii non ferẽs, fugam meditari cognoverit, & nõ statim prodiderit, perditionis illius participem se esse non dubitet ; & tamdiu à conventu Fratrum sequestrãdus est, quamdiu ille valeat revocari. *Smaragd. Abb. in Comment. sup. reg. S. Bened. cap. 25. & cap. 24. Et Nigron. refert quid simile ex S. Basil. in regul. comm.*

La 2. raison qui justifie cette regle, & qui fait voir qu'il n'y a pas tant de rigueur & de difficulté que quelques uns se sont imaginez, c'est que l'obligation & la pratique de la Compagnie est de dire les fautes de nos freres au Superieur comme a un Pere spirituel, afin que par sa charité paternelle, il les corrige, & que celui qui étoit tombé ou prêt à tomber, se releve & rentre en lui-méme, ainsi que la vingtiéme des Regles communes le declare en ces termes : Quiconque reconnoît quelque grande tentation en quelqu'un de ses freres, il en doit avertir le Superieur, afin que par les soins de sa providence paternelle, il puisse y apporter un remede proportionné. Par là vous voyez qu'on ne lui dit point les fautes d'autrui comme à un juge pour les faire punir, mais comme à un pere qui veut servir & non pas perdre ; afin qu'il y apporte le remede, & qu'il previenne le maux qui en pourroient arriver, si elles lui demeuroient inconnuës.

La 3. raison qui confirme cette conduite, est du P. Maistre Nadal, homme illustre en sçavoir & en vertu ; Nous voions, dit-il, dans l'Eglise de Dieu, tant dans le gouvernement Ecclesiastique que dans le seculier, que pour les élections des offices on s'informe des choses les plus secrettes, selon que la qualité des charges le requiert; parce que cela ne se fait pas à dessein de punir, quand méme on viendroit a découvrir quelque chose qui meriteroit de l'étre, mais afin de sçavoir à qui on confie la conduite d'une Eglise, d'une maison, d'un bien, ou de quelques ames. Or tous ceux de la Compagnie peuvent étre élus pour des missions, parce que c'est la fin principale de nôtre institut pour laquelle on a besoin d'une vertu ferme & solide, & non pas d'une vertu molle & languissante, qui ruineroit la bonne opinion qu'on a de la Societé. Le Superieur peut donc s'informer & se faire instruire des choses secrettes, & emploier pour cela l'autorité de cette regle, afin de bien rencontrer sans se méprendre dans une chose si importante, & où il va tant de nôtre interest & de celui de la Religion.

Pour voir enfin combien cette Regle est fondée sur la raison, pesons d'un côté la perte qui vous peut venir de l'avertissement que l'on donne de vos fautes au Superieur, & de l'autre les suites fâcheuses qu'elles peuvent avoir en lui demeurant cachées & inconnuës : & voions lequel l'emporte. La perte que vous faites lors qu'on découvre vos fautes, n'est que d'un peu d'estime & d'honneur, dont vous croiez déchoir ; mais le mal qui vous arrive de ne les pas découvrir, est qu'elles demeurent sans remede; ce qui fait qu'elles s'augmentent & qu'elles se multiplient peu-à peu en se communiquant aux autres. D'où il ne peut venir que beaucoup de confusion, de honte & d'infamie pour vous & pour la Religion. Car enfin il n'y a rien de si caché qui ne vienne à se découvrir tôt ou tard, d'une maniere ou de l'autre. Et il faudra dans la suite appliquer le fer & le feu, couper & tailler jusqu'au vif pour guerir un mal qu'on auroit pû d'abord ôter sans peine avec un peu d'eau

Nihil opertum quod non reveletur. *Luc. 12. 2.*

benie, si vous l'eussiez découvert à vôtre Superieur, comme vous étiez obligé de le faire. Cela est sans doute bien plus fâcheux que ce peu de confusion & de honte qui semble vous arriver quand vôtre Superieur apprend vos fautres. D'où je conclus que celui qui les lui découvre non seulement n'agit point contre la charité, mais mémè qu'il est obligé de le faire, & que ce seroit une faute de ne le pas faire, & peut-être aussi quelquefois une faute mortelle, non pas en vertu de la Regle, parce que nos Regles ne nous obligent point sous peine de peché, comme nous l'avons dit ailleurs; mais à cause de l'importance du sujet & des suites fâcheuses qui en arrivent, & dont on peut rejetter la faute sur celui qui neglige de les prevenir par le soin d'en avertir de bonne-heure, comme il est obligé de le faire.

Saint Basile nous exhortant à cette pratique, dit, que cacher le peché de son freres & ne le vouloir pas découvrir, n'est autre chose que pousser à la mort un malade qui y va de lui-méme; parce que le peché caché est comme un abcez interieur qui gagne insensiblement jusqu'au cœur, & donne enfin la mort. Comme donc celui-là nous rendroit un grand service qui perceroit cet abcez, & en feroit sortir le pus, quoi qu'avec beaucoup de douleur; & que par une raison contraire, celui qui sous pretexte de compassion ne voudroit pas ouvrir cet abcez, & en faire sortir l'ordure & le venin, nous traiteroit en ennemi: Ainsi, dit S. Basile, celui-là fait une action non pas d'ami, mais d'ennemi, qui cache la faute de son frere, & qui ne veut pas la découvrir à son Superieur, comme à son Medecin & à son pere, afin qu'il le guerisse, parce que c'est proprement l'aider à mourir.

Peccatum occultare nihil aliud est, quam ægrum sua sponte ad mortem ruentem impellere, & procliviorem reddere. *Basil. in reg. fus. disp. num. 46.*

Saint Augustin traitant ce méme sujet dit: Ne croiez pas mal faire, quand vous en usez de la sorte: au contraire vous ne seriez pas innocent, si vous laissiez perir par vôtre silence vos freres, que vous pouvez corriger en découvrant leurs fautes; car si vôtre frere avoit une blessure dans son corps & qu'il la cachât, de peur qu'on ne lui fit quelque incision, n'est-il pas vrai qu'il y auroit de la cruauté à le taire, & de la misericorde à le dire? Avec combien plus de raison ne devez vous donc pas le découvrir, de peur qu'un mal plus dangereux ne lui infecte le cœur?

Nec vos judicetis esse malevolos quando hoc indicatis: magis quippe innocentes non estis, si fratres vestros, quos judicando corrigere potestis, tacendo perire permittitis. Si enim frater tuus vulnus habet in corpore quod velit occultari, cum timet secari, nonne crudeliter à te sileretur, & misericorditer indicaretur? Quanto ergo potius debes manifestare, ne deterius putrescat in corde? *Aug. reg. 1. cap. 13. tr. 1. in fine.*

Ce n'est donc pas un effet de charité de le dissimuler, comme quelques-uns ont accoûtumé de faire, pour garder, disent-ils, la loi des gens de bien. Il y en a qui tiennent pour une marque d'honnéteté, & pour une sage conduite, de ne se point méler d'avertir le Superieur des defauts de leurs freres, & qui trouvent une grande difficulté à le faire, parce que cela leur paroît une bassesse: ils disent qu'ils ne veulent point aller semer des rapports de leur prochain, ni lui faire tort en le mettant mal avec le Superieur. Ce n'est pas là l'esprit de la Religion, & beaucoup moins encore celui de la Compagnie: ce sont des maximes du monde, de méchantes coûtumes, des confidences & des amitiez du siecle qui sont tres pernicieuses à la Religion. Ce n'est pas là faire des raports & des contes frivoles contre vôtre frere, mais c'est lui procurer un grand bien. Et au contraire c'est lui nuire & à tout l'Ordre d'en user autrement. Selon quelle raison peut on manquer de fidelité à la Religion, pour faire plaisir à quelqu'un de ses freres? A qui avez-vous plus d'obligation, ou à un particulier, ou à la Religion? Etre un receleur & passer pour tel, c'est ce que vous devez regarder comme un veritable sujet de honte & de mépris, & non pas d'étre fidele à la Religion, & d'en observer la Regle. Que personne ne cherche donc à cacher les pechez de son frere, conclut S. Basile, de peur qu'en lui voulant témoigner par là son amour, il ne devienne la cause de sa perte. Ne cherchez point de couverture pour cacher la plaie & l'infirmité de vôtre frere, mais découvrez la promptement au Medecin qui la doit guerir avant qu'elle devienne incurable, & qu'il soit be-

Nemo sic ergo qui aut peccato alterius latebras quærat, ne pro amore, quem fratri debet, exitium illi consiliet. *Basil. ubi sup.*

soin d'y appliquer le fer & le feu ; & ce sera une marque d'une veritable charité, parce que vous le gagnerez de cette maniere, & que vous le perdriez peut-être autrement.

Ces raisons & les autres que les Theologiens & les Saints raportent, prouvent suffisamment que cette Regle est juste & sainte, quoi que le Religeux qui l'observe ne renonce pas à son droit, non plus que ceux des autres Ordres. Mais outre ce que j'ai avancé, il y a encore une raison particuliere pour la Compagnie, qui est que quand quelqu'un desire y entrer, on lui donne les Regles & un abregé des Constitutions qu'il doit garder, parmi lesquelles est celle-ci. Et outre qu'on lui demande s'il est d'accord de les observer toutes, l'on prend expressement & en particulier son consentement pour celle dont nous parlons ; & l'on renouvelle la méme chose de six en six mois durant les deux premieres années de son Noviciat, auparavant qu'on le reçoive à faire ses vœux. Et le maître des Novices est obligé par une Regle, de faire entendre plus en particulier aux Novices les choses qui pourroient ensuite leur faire quelque peine, entre lesquelles celle-ci est principalement marquée ; & apres qu'il les en a bien informez, ils lui declarent qu'ils s'y soumettent pour faire plus de progrez dans la vie spirituelle, & pour s'établir dans une plus profonde humilité, comme dit la Regle : ce qui est encore une particularité qui peut rendre cette pratique plus douce & plus aisée.

Reg. 15. mag. novitior.

Il est sans doute que chacun en entrant en Religion, peut pour sa plus grande perfection ceder en cela de son droit, & consentir qu'on découvre toutes ses fautes immediatement au Superieur, sans qu'auparavant on l'en avertisse en particulier, parce que chacun est le maître de son honneur & de sa reputation, pour en disposer à sa discretion, & peut, pour son avancement spirituel, abandonner ce droit en consideration de son Superieur, & de qui il lui plaît, pourveu qu'il n'y ait point de circonstance particuliere qui l'en empéche, comme il est certain qu'il n'y en a point en cette occasion. Si donc il peut licitement découvrir à son Superieur son peché quelque enorme & secret qu'il soit, il peut aussi permettre à un autre de le découvrir : c'est ce que font ceux qui entrent dans la Compagnie par le consentement que nous avons dit qu'on leur demande, pour ce qui est porté par cette Regle ; car de répondre qu'ils s'y soumettent, ce n'est autre chose que ceder leur droit : comme si une personne m'avoit dit en confession ou en secret un grand peché, & que je lui demandasse, si pour m'assûrer davantage du remede, il trouveroit bon que j'en communiquasse avec mon Superieur, qui est un homme fort docte & fort prudent, & s'il repondoit qu'il en est content, il est sans doute que par ces paroles il me cederoit le droit qu'il avoit de tenir sa faute cachée, & qu'ensuite de cette cession je la pourrois découvrir à mon Superieur. A quoi l'on peut ajoûter que les Novices, avant que de faire leurs vœux, voiant sans cesse pratiquer cette Regle dans la compagnie durant deux ans, la vûë continuelle de cette pratique leur fait assez entendre qu'on a renoncé à ce droit, encore qu'on n'en fasse pas une renonciation expresse & particuliere : de mémè qu'un Chartreux renonce au droit naturel de manger de la viande pour conserver sa vie, qui est plus considerable que celui de conserver sa reputation, par la seule pratique qui s'observe dans son ordre quoi qu'il n'y renonce pas en particulier & en termes formels. Et celui qui reçoit les ordres sacrez renonce au droit de pouvoir se marier, & demeure obligé comme par un vœu solemnel de garder la chasteté, quoiqu'il n'en fasse pas un vœu formel.

Le Pere M. Gilgoncales. Dans son 1. entretien sur cette Regle.

C'est pourquoi S. François de Borgia étant nôtre General, répondit à quelques Congregations provinciales d'Espagne, qui le consulterent sur ce sujet : que la

Compagnie renonçoit en ce point à son droit. Or le General a autorité Apostolique d'interpreter nos Constitutions, comme il est manifeste par nos Bules & par nos Privileges. Enfin apres cette réponse la chose fut encore resoluë dans la sixiéme Congregation generale, où il fut ordonné qu'on le feroit entendre ainsi aux Novices. Il est aussi remarqué au méme endroit que cette Congregation qui avoit un Privilege particulier du Siege Apostolique, pour expliquer les choses douteuses de nôtre Institut, ajoûte que ces paroles de la Regle: *Par quiconque en aura connoissance hors de la Confession*, se doivent entendre des choses qu'un autre remarque par lui-méme, & non pas de celles qu'on lui communique en secret, pour lui demander assistance & conseil pour sa conduite.

Congreg. 6. gener. octer. Iesu decreto 49. can. 10. & 21. decreto 35. can. 6.

On applanit par là toutes les difficultez, & l'on éloigne toutes les occasions de plainte qu'on pourroit avoir. Car on ne fait point mal d'exiger une chose de celui qui s'y est engagé volontairement & avec connoissance. On vous a dit d'abord en vous recevant, que c'étoit là ce qui se pratiquoit ici, & vous avez témoigné vous y vouloir soumettre avec joie. Si vous avez donc maintenant de la peine à le souffrir, & si vous trouvez mauvais qu'on dise vos fautes au Superieur, ne vous en prenez point à la Regle, ni à vôtre frere qui l'observe, & ne vous plaignez que de vous-méme, puis qu'au lieu d'avoir acquis plus de vertu & d'humilité, vous en avez moins qu'au commencement, & que vous ne sentez plus la méme disposition que vous sentiez alors. Comme c'est en cela que consiste tout le point de la difficulté, que quelques-uns trouvent en cette Regle, nôtre S. Pere y a mis le fondement necessaire pour l'observer, qui est l'humilité & le desir de nôtre avancement spirituel. Si nous avions veritablement ce desir, nous serions bien aises qu'on sçeût nos fautes, afin d'être peu estimez, & bien plus encore afin d'en être avertis & corrigez. Celui qui n'a pas assez de vertu & d'humilité pour cela, en a bien peu pour toutes les autres choses.

Scienti & volenti nón fit injuria.

CHAPITRE VII.

De quelques avis importans sur cette matiere.

ON peut tirer de ce qui vient d'être dit quelques avis tres-utiles, tant pour ceux qu'on reprend & qu'on corrige, que pour ceux qui doivent reprendre & corriger les autres. Quant à ceux qu'on reprend & que l'on corrige, il faut d'abord leur representer que c'est une faute tres grande & qui marque beaucoup d'imperfection, quand le Superieur les reprend ou les avertit de quelque defaut, de s'en offenser & de courir aussi-tôt çà & là, pour s'informer qui est celui qui l'aura dit au Superieur, & pour s'en excuser en se plaignant aux uns & aux autres, qu'on a exageré la chose, qu'elle est tout autrement qu'on ne l'a rapportée, & que le mal n'est pas si grand qu'on l'a representé. Et cette faute est plus grande, fait plus de tort, & scandalise souvent davantage que la premiere; car en voiant un de nos freres tombé en quelque faute, nous sçavons qu'il est homme, & par consequent sujet à des fautes; ainsi nous ne l'en méprisons pas davantage. Mais quand il témoigne avoir des ressentimens contre ceux qui l'en reprennent, ou

qui l'en avertiſſent, nous jugerons que c'eſt une bien plus grande imperfection & une marque d'orgueil qui montre qu'il a moins d'envie de ſe corriger & de s'avancer, que de paroître meilleur qu'il n'eſt, & de s'attirer quelque eſtime par une fauſſe apparence de vertu. Surquoi ſaint Bernard dit fort bien : Comment celui qui défend avec opiniâtreté des fautes manifeſtes, decouvrira-il humblement à ſon Abbé les mauvaiſes penſées ſecretes de ſon cœur ? Comment croirai-je que celui qui veut couvrir les fautes où on le ſurprend, & qui fait quelque fois de petits menſonges pour les excuſer, ait aſſez de vertu pour découvrir ſincerement les fautes cachées que lui ſeul peut ſçavoir ? Celui qui eſt vraiment humble, qui ſe connoît & s'eſtime tel qu'il eſt veritablement, ne ſe trouble point, lors qu'on le reprend : il ne trouve rien d'étrange en cela, parce qu'il voit toujours en lui-méme des defauts plus grands que ceux qu'on lui reproche ; & il regarde ce qu'on lui en dit comme peu de choſe, en comparaiſon de ce qu'on en pourroit dire.

Qui procaciter etiam aperta defendit, quomodo occultas & malas cogitationes cordi ſuo advenientes humiliter revelaret Abbati ?
S. Bern. dans les degrez de l'hum. degré 8.

Nos fautes nous paroiſſent ſouvent moindres quelles ne ſont, & quelquefois méme nous ne les prenons pas pour des fautes, parce que nous les regardons avec des yeux que l'amour propre a aveuglez ; mais ils paroiſſent plus grands & tels qu'ils ſont en effet, à un autre qui les regarde avec des yeux exemts de paſſion. Mais ſuppoſons qu'un autre ait exaggeré les choſes, parce qu'il les croioit ainſi : ne vous ſouvenez-vous pas que quand vous étes entré en Religion, on vous a demandé ſi vous pourriez ſouffrir les injures, les faux témoignages & les afronts des perſonnes de dedans & de dehors, & que vous avez promis de le faire ? Comment avez-vous oublié cette promeſſe, & pourquoi vous en repentez-vous ? Vous devriez étre bien aiſe de ce qu'un autre innocemment & à bonne intention en a plus dit qu'il n'y en avoit : & quand méme ſon intention n'auroit pas été pure, vous devriez pour vôtre propre égard, vous réjouir d'avoir en cela un plus grand ſujet de vous humilier, & de vous conformer à nôtre Seigneur Jeſus-Chriſt. Avec combien plus de raiſon ne le devez-vous donc pas faire, lors qu'il le dit à bonne intention, & dans la penſée qu'il dit la verité, parce qu'il le dit de méme qu'il le ſçait. C'eſt en agiſſant de cette maniere qu'on gagne d'avantage avec Dieu & avec les hommes, mais autrement on perd, lors qu'on croit gagner.

Ce ſeroit une bien plus grande faute ſi quelqu'un ſçachant qu'un autre a decouvert au Superieur quelque defaut qu'il tenoit caché, l'alloit trouver pour ſe plaindre à lui méme, ou de ce qu'il l'a dit, ou de ce qu'il l'a repreſenté plus grand, ou d'une autre maniere qu'il n'étoit, & s'il lui en témoignoit du reſſentiment, ou lui en faiſoit plus mauvais viſage, pour lui faire connoître qu'il en eſt offencé. Celui qui deſire verita-

blement de se corriger & de s'avancer seroit bien aise que plusieurs voulussent avoir les yeux ouverts sur lui pour l'aider & le porter davantage où il aspire, comme le demandoit S. Bernard. Qui me donnera cent pasteurs pour veiller sur ma conduite? Plus je connois qu'il y a de personnes qui veillent sur moi, plus je vais seurement dans les pâturages. Aveuglement prodigieux! je ne fais pas de dificulté d'attirer & de recevoir un grand nombre d'ames sous ma conduite, & je trouve mauvais qu'une seule personne prenne le soin de la mienne: je crains plus les dents du loup que la houlette du Berger. C'est aussi ce qu'il faut craindre, mais pour la conduite & la voix du Pasteur, il la faut desirer.

Quis dabit mihi centum in mei custodiam deputari Pastores? Quanto plures sentio mei curam gerere, tanto securior exeo in pascua. Stupenda insania! animarum non cunctor turbas mihi custodiendas colligere, & unum super propriam gravor habere custodē. Plus timeo dentes lupi, quam virgam Pastoris. *S. Bern. Epist.* 411.

1. Pour ce qui est l'obligation d'avertir, il faut prendre garde, que ce n'est qu'à vôtre Superieur immediatement, avec discretion, & sans la participation de personne, qu'il faut découvrir les fautes de vôtre frere, afin que comme un bon pere il puisse apporter le remede necessaire, & prevenir le mal qui en pourroit naitre. C'est ce qu'il est important de bien remarquer, parce qu'il pourroit quelquefois arriver que ne voulant pas dire les fautes au Superieur, on les diroit peut-être à un autre particulier qui ne pourroit pas y remedier, ce qui seroit tres-mal fait & donneroit sujet de murmurer.

2. Et pour ce qui est du procedé qu'on doit tenir en decouvrant les fautes de son frere, la Regle dit que cela se doit faire avec l'amour & la charité qui lui est duë: ce qui edifia beaucoup le Pape Gregoire XIII. lors qu'il examina ces Regles. Celui qui veut agir seurement en cela doit bien prendre garde qu'il n'y soit poussé par quelque passion ou par envie, ou que quelque zele indiscret ne le porte avec precipitation à dire les choses de travers, ou à les exaggerer en faisant, comme l'on dit, d'une mouche un elephant, d'une faute particuliere, une generale, & en afirmant comme tres-certaines & tres-reelles des choses douteuses, & peut-être imaginaires: ce qui seroit le sujet de beaucoup de scrupules, & la cause de plusieurs troubles.

3. Pour celui qui donne l'avis & qui découvre le defaut d'un autre, ne doit point se relâcher de faire toujours en cela son devoir, quoi que l'autre ne fasse pas le sien, & ne profite pas comme il doit de la correction, qu'on lui en fait. Saint Augustin compare celui qui ne reçoit pas bien la correction à un frenetique qui resiste au Medecin, & rejette la medecine. Comment en userons-nous avec lui dit-il? L'abandonnerons nous sans le traiter? Point du tout; car les frenetiques ne veulent point qu'on les lie, ni les letargiques, qu'on les éveille: mais cependant la charité ne laisse pas de lier le frenetique, & de reveiller le letargique: on les tourmente tous deux, parce qu'on les aime; & en les tourmentant on les guerit: on ne leur cause un mal apparent, que pour leur procurer

Nam & phrenetici nolunt ligari, & lethargici nolunt excitari, sed perseverat diligentia charitatis phreneticum ligare, lethargicum stimulare, ambos amare. Ambo offenduntur, sed ambo diliguntur: ambo molestantur quamdiu ægri sunt, indignantur; sed ambo sanati gratulantur. *Ep.* 157. *&* 87. *ad Felicit. Rustic. & ep.* 48. *ad Vincent.*

un bien veritable. Ils s'en fâchent & s'en mettent en colere tant qu'ils sont malades, mais ils n'ont plus que des sentimens de reconnoissance lors qu'ils sont gueris. C'est ce que nous devons esperer que fera nôtre frere. S'il se fâche dans le temps que vous le reprenez, dés qu'il rentrera en lui-méme, & qu'il fera reflexion sur vôtre conduite, il vous remerciera de la grace que vous lui aurez faite.

Quibus non est intellectus. *Ps.* 31. 9.

Ut non pereat in cæterum *Aug. ep.* 50. ad *Bonif.*

Qui corripit hominem, gratiam postea invenit apud eum, magis quam ille qui per linguæ blandimēta decipit. *Proverb.* 18. 23.

Et quis est qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me? Ecce enim hoc ipsum secundum Deum contristari vos, quantam in vobis operatur solicitudinem. 2. *Corinth* 7. 11.

Si les hommes entreprennent avec beaucoup de travail, & quelquefois méme avec danger de corriger les vices & les defauts des animaux, *qui n'ont point d'entendement*, malgré toute leur resistance, sans en attendre aucune reconnoissance, puis qu'ils sont incapables d'en avoir: avec combien plus de raison devons nous prendre soin de corriger nôtre frere, afin qu'il ne perisse pas pour jamais; car Dieu lui aiant donné comme à vous une ame capable de connoître & d'aimer, il pourra enfin reconnoître la grace que vous lui avez faite suivant ces paroles du Sage: *Celui qui réprend un homme sera en suite plus de ses amis, que celui qui le trompe par des paroles flateuses.* C'est le sens que saint Basile donne à cet endroit de saint Paul. *Et qui est celui d'entre vous qui me donne de la joie, sinon celui à qui j'ay causé de la tristesse.* Cette peine & cette affliction que vous recevez de la correction me réjouït, parce que je la vois tourner à vôtre avantage. *Considerez combien cette tristesse, selon Dieu, que vous avez ressentie, a produit en vous de soin & de vigilance*; c'est une tristesse selon Dieu, parce qu'elle est cause de vôtre avancement. Vous direz peut étre qu'il y en a que la correction & les avertissemens rendent pires qu'ils n'étoient. Mais écoutez ce que saint Augustin répond à cela: Croiez vous dit-il, méprisér la medecine, parce que la maladie de quelques-uns est incurable? Non certes, il ne faut donc pas non plus negliger la correction, parce que quelques-uns n'en font pas leur profit, le Medecin soit spirituel soit corporel, doit toujours faire de sa part tout ce qu'il peut, & ne point abandonner un malade sans avoir auparavant pratiqué tous les preceptes de son art, & éprouvé tous les remedes qu'il lui enseigne.

Numquid ideo negligenda est medicina, quia nonnullorum est insanabilis pestilentia? *Aug. ep.* 48. *ad Vincent.*

Basil. in regul. fusius dispart. num. 50. *&* 51. *& in reg. brev. num.* 9.

Pour ce qui est de la maniere, dont il faut faire la correction. S. Basile dit que celui qui en corrige un autre doit imiter les Medecins qui ne se fâchent point contre le malade, mais qui tournent toute leur science & emploient toute leur industrie contre la maladie, de sorte que celui qui reprend ne doit point se chagriner ni se mette en colere contre celui qui a peché, mais mettre tout son soin à faire sortir les vices & les defauts de l'ame de son frere. Et il doit s'y comporter, dit ce Pere, de la maniere que feroit un pere Medecin qui traiteroit son fils d'une blessure douloureuse: Considerez avec quelle circonspection, & quelle douceur il le traiteroit, car enfin il ressentiroit la douleur de son fils,

fils, comme la sienne propre. C'est ainsi que les Superieurs en doivent agir, selon l'expression de l'Apotre, *en esprit de douceur*, à l'égard de leurs sujets, qui sont leurs enfans spirituels. Celui qui veut tuer ne regarde pas comment il déchire, dit fort bien S. Augustin, mais celui qui veut guerir, prend bien garde comment il coupe. C'est aussi ce que doit faire un Superieur, qui veut guerir son sujet par la correction & par les avis. Il lui doit montrer par sa conduite, que s'il lui fait quelque mal en apparence, c'est afin de lui faire un bien veritable. De là vient que les Saints nous avertissent avec tant de soin, que celui qui reprend & corrige les autres, se doit garder sur toutes choses, de faire paroître aucun mouvement de colere ou d'indignation, parce qu'il ruineroit son dessein, & qu'au lieu d'appaiser & de guerir le mal, il le rendroit plus dangereux. C'est ainsi qu'ils entendent cette parole de l'Apôtre : *Le serviteur du Seigneur doit reprendre avec douceur ceux qui resistent à la verité*. Nôtre version porte avec moderation ; mais cela revient toujours à la méme chose ; car pour corriger avec moderation, il est necessaire d'étre exemt de tout trouble & de toute passion. Enfin il faut que la correction se fasse avec tant de circonspection & de si bonne grace, que celui qui la reçoit, comprenne qu'elle part des entrailles de la charité de celui qui la fait & du grand desir qu'il a de son avancement ; parce que c'est ainsi qu'elle a coûtume d'étre de tres-grande utilité.

In spiritu lenitatis. *Gal.* 6 1.

Qui trucidat, nô considerat quomodo laniet ; qui autem curat, considerat, quemadmodum secet. *Aug. epist.* 8. *ad Vincent.*

Voi. 2. *p. tr.* 2. *ch.* 8.

Basil. in reg. fus. disp. n. 50.

Cum mansuetudine corripientem eos qui resistunt veritati. 2. *Tim.* 2. 25.

Cum modestia.

FIN.

TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS LES QUATRE DERNIERS TRAITEZ DE LA SECONDE PARTIE.

A

B

C

Fin de la Table des Matieres des quatre derniers Traitez de la II. Partie.

TABLE DES MATIERES
CONTENUES
DANS LA TROISIEME PARTIE.

A

B

BAPTESME

D

Q

R

S

T

V

FIN.

